

THE LIBRARY  
THE INSTITUTE OF MEDIAEVAL STUDIES  
TORONTO

PRESENTED BY

Rt. Rev. William A. Egan

---

---





Rev. F. J. Morrissey.

St. Augustine's Seminary.

HISTOIRE GÉNÉRALE DE L'ÉGLISE

---

\* \* \* \*

LA CHRÉTIENTÉ

## OUVRAGES DU MÊME AUTEUR

---

A LA LIBRAIRIE BLOUD & GAY :

### HISTOIRE GÉNÉRALE DE L'ÉGLISE

10 volumes in-8° raisin

Prix de chaque volume : broché, 15 fr.

- Tome I. *Les Origines chrétiennes.*  
Tome II. *Les Pères de l'Église.*  
Tome III. *L'Église et le monde barbare.*  
Tome IV. *La Chrétienté.*  
Tome V. *La Renaissance et la Réforme.*  
Tome VI. *L'Ancien Régime.*  
Tome VII. *L'Église et la Révolution.*  
Tome VIII. *L'Église contemporaine, première partie (1823-1878).*  
Tome IX. *L'Église contemporaine, deuxième partie (1878-1903).*  
(EN PRÉPARATION.)  
Tome X. *L'Église contemporaine, troisième partie (1903-1914).*
- 

- Leçons sur l'art de prêcher**, un vol. in-8° carré . . . . . 8 fr. »  
**Le mouvement catholique en France, de 1830 à 1850**, un vol.  
in-12. . . . . 6 fr. »  
**Le Concile du Vatican, d'après des documents inédits**, un vol.  
in-12 . . . . . 6 fr. »  
**Les directions politiques, intellectuelles et sociales de Léon XIII**,  
un volume in-12 . . . . . 7 fr. »
- 

### POUR PARAÎTRE PROCHAINEMENT

Avec la collaboration de M. l'abbé AIGRAIN :

- Table analytique de l'Histoire générale de l'Église**, un volume  
in-8° raisin.  
**Géographie générale, ancienne et moderne, de l'Église**, un vol.  
in-8° raisin.  
**Documents pour servir à l'histoire de l'Église**, trois volumes  
in-8° raisin.
- 

A LA LIBRAIRIE DESCLÉE :

- La Vénérable Marie Rivier, Fondatrice des Sœurs de la Présentation  
de Marie**, un vol. in-8°, illustré. . . . . 6 fr. 50

# HISTOIRE GÉNÉRALE DE L'ÉGLISE

PAR

**FERNAND MOURRET**

PROFESSEUR D'HISTOIRE AU SÉMINAIRE DE SAINT-SULPICE

★ ★ ★ ★

# LA CHRÉTIENTÉ

(Du X<sup>e</sup> au XIV<sup>e</sup> siècle)

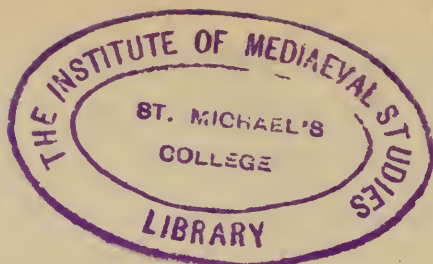
PARIS

LIBRAIRIE BLOUD ET GAY

3, RUE GARANCIÈRE, 3

—  
1921

Reproduction et traduction interdites.



OCT 1 1949

15034

*Nihil obstat.*

Parisiis, die 19 maii 1920.

A. BERRUÉ.

IMPRIMATUR :

Parisiis, die 22 maii 1920.

‡ Leo-Ad., Card. AMETTE,  
Arch. Paris.



## INTRODUCTION

Le régime politique et social fondé et organisé par les papes du XII<sup>e</sup> et du XIII<sup>e</sup> siècle est généralement connu sous le nom de Chrétienté.

Jamais, en effet, comme on l'a justement écrit, « la chrétienté n'a entrevu de plus près le complet développement de sa constitution <sup>1</sup> ». Certes, le conflit du bien et du mal s'y montre parfois très aigu. Des intérêts puissants s'y heurtent avec violence. Les forfaits les plus inouïs y côtoient les plus ineffables vertus. Mais, ainsi que l'a remarqué Frédéric Schlegel, « un examen attentif et exact révèle avec évidence que tout ce que cette époque a de grand et de bon, dans l'Etat comme dans l'Eglise, provient du christianisme et de l'universelle influence que celui-ci exerce alors sur les cœurs. Tout ce qui s'y manifeste au contraire d'incomplet, de défectueux, de funeste, doit être attribué aux passions des hommes et à la barbarie de ces temps. Au surplus, partout, dans les luttes les plus turbulentes de cette époque, on sent comme une plénitude de vie, on découvre des élans sublimes, on admire les traces d'une force supérieure et divine, triomphant des révoltes des hommes et de leurs pires appétits <sup>2</sup>. »

Parmi les ouvriers de la cause du bien à cette époque, on remarque trois sortes d'hommes : des papes, des moines et des chevaliers. Parmi la série des papes, émergent tour à tour les grandes figures de Sylvestre II, de saint Grégoire VII et d'Innocent III. Saint Bruno, saint Bernard, saint Dominique, saint François d'Assise, saint Thomas d'Aquin, saint Bonaventure, sont les plus illustres des moines de ce temps. Saint Henri en Allemagne, saint Ferdinand en Espagne, saint Louis en France, sont les types accomplis des chevaliers.

1. BRUGÈRE, *Tableau de l'hist. et de la litt. de l'Eglise*, p. 251.

2. Frédéric SCHLEGEL, *Philosophie de l'histoire*, trad. Lechat, 2 vol. in-8°, Paris, 1836, t. II, p. 171.

L'action concordante de l'institution monarchique et de la chevalerie est toujours subordonnée, d'ailleurs, à l'autorité suprême de la papauté, dont la puissance spirituelle et temporelle atteint, au XIII<sup>e</sup> siècle, le plus haut degré auquel elle soit jamais parvenue.

Cette action a un double but : libérer l'Eglise de toutes les puissances du mal, en particulier de toutes les oppressions des pouvoirs terrestres, et soumettre de plus en plus les choses de la terre aux choses du ciel, en faisant triompher partout, sur les sociétés comme sur les individus, la loi du Christ.

Lequel de ces deux buts a-t-il été le plus immédiatement visé ? Quelques historiens n'ont voulu voir, dans tout l'effort de l'Eglise au Moyen Age, qu'une lutte gigantesque pour la libération des âmes chrétiennes, ramenant toute l'inspiration des papes à cette devise de Jean de Salisbury : *Religion et liberté* <sup>1</sup>, ou à cette parole de Pierre de Blois : « La défense de la liberté de l'Eglise est le premier devoir et le plus grand honneur de ses pasteurs <sup>2</sup>. » La conquête de la prépondérance du pouvoir spirituel sur les puissances temporelles n'aurait été qu'un moyen d'atteindre ce premier but. D'autres auteurs ont cru pouvoir affirmer que l'Eglise, dès le début, s'inspirant de l'analogie des rapports de l'âme avec le corps, a nettement visé la prépondérance du spirituel sur le temporel comme l'état normal d'une société parfaitement constituée. L'étude impartiale des faits et des déclarations des pontifes nous paraît démontrer que les deux buts, perçus comme solidaires l'un de l'autre, ont été simultanément poursuivis.

Quoi qu'il en soit, il est impossible de ne point apercevoir, dans la grande tâche courageusement ébauchée par Sylvestre II, héroïquement entreprise par saint Grégoire VII, et glorieusement couronnée par Innocent III, une œuvre immense de réforme et de libération. Les écrivains les plus désintéressés des croyances dogmatiques se sont accordés pour le reconnaître. La période d'apogée du Moyen Age fut, suivant Auguste Comte, « l'époque où le monde a été le mieux organisé » <sup>3</sup>, et, suivant Uhlhorn, « un temps qui ne peut être comparé à aucun autre au point de vue de l'organisation et de la ferveur de la charité chrétienne, tant publique que privée <sup>4</sup> ».

1. JEAN DE SALISBURY, *Epist.* CXCH, P. L., t. CXCIX, col. 207.

2. PIERRE DE BLOIS, *Epist.* X, P. L., t. CCVII, col. 27.

3. AUGUSTE COMTE, cité par E. FAGUET, *Politiques et moralistes du XIX<sup>e</sup> siècle*, un vol. in-12, Paris, 1898, p. 338.

4. UHLHORN, cité par MARX, *Kirchengeschichte*, p. IV, 5, § 93.

Un catholique ne peut qu'être fier de constater la coïncidence de ce triomphe moral avec l'action la plus profonde que le pouvoir pontifical ait jamais exercé sur la société.

Un savant historien, se plaçant à ce point de vue, a cru pouvoir montrer, dans l'histoire de l'Eglise au Moyen Age, la plus vivante des apologies du catholicisme. « L'Eglise catholique, dit Léon Gautier, n'a pu faire triompher ses idées qu'au temps de sa domination. Or, quel a été ce temps de la domination de l'Eglise ? De l'aveu de tous, c'est le Moyen Age. C'est donc au Moyen Age que l'Eglise a fait triompher ses idées. Or, de deux choses l'une : ou vous êtes chrétien, ou vous ne l'êtes pas. Si vous êtes chrétien, le Moyen Age sera pour vous l'époque qui a établi sur la terre le règne du Vrai et du Bien. Si vous n'êtes pas chrétien, vous devez haïr cette époque, parce que les idées de l'Eglise, qui triomphèrent alors, sont pour vous antinaturelles et fausses. La question du Moyen Age n'est donc entre nous que la question de la vérité du christianisme <sup>1</sup>. »

L'histoire de la chrétienté du Moyen Age peut se diviser en trois grandes phases.

Profondément troublée, au centre même de son œuvre, par les factions italiennes, la papauté cherche d'abord un appui dans la *protection impériale*. Otton, roi de Germanie, appelé par Jean XII, qui ressuscite en sa faveur l'empire d'Occident, pose les bases d'une entente, qui donne à l'Eglise, de l'année 962 à l'année 1049, un siècle environ de sécurité relative. L'apogée de cette période est marqué par le glorieux pontificat de Sylvestre II.

Mais les ingérences abusives des empereurs dans le gouvernement ecclésiastique suscitent la querelle du Sacerdoce et de l'Empire.

De 1049 à 1124, une série de pontifes, parmi lesquels brille la grande figure de saint Grégoire VII, lutte avec vigueur pour l'*affranchissement de l'Eglise*. C'est la seconde période.

Pendant une troisième période, qui va de l'an 1124 à l'an 1294, l'*organisation de la chrétienté*, enfin affranchie du joug impérial, est la principale préoccupation des papes. Le plus illustre de ces papes est Innocent III.

1. LÉON GAUTIER, professeur à l'École des Chartes, *Etudes et tableaux historiques*, un vol. in 8°, Lille, s. d., p. 103.

BQX

77

M8



## NOTICE BIBLIOGRAPHIQUE

SUR LES PRINCIPAUX DOCUMENTS ET OUVRAGES A CONSULTER.

### I

#### DOCUMENTS.

Les sources générales de l'histoire des XI<sup>e</sup>, XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles se trouvent dans les recueils suivants : *Patrologie latine et grecque*, de MIGNE ; *Monumenta Germaniæ historica*, de PERTZ ; *Scriptores rerum italicarum*, de MURATORI ; *Recueil des historiens des Gaules et de la France*, entrepris par Dom BOUQUET et continué par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres ; *Corpus scriptorum historiæ byzantinæ*, commencé sous la direction de NIEBUHR ; *Oriens christianus*, de LE QUIEN ; *Bibliotheca orientalis*, d'ASSEMANI ; *Recueil des historiens des croisades*, publié par l'Académie des Inscriptions ; *Histoire littéraire de la France*, commencée par Dom RIVET ; *Acta sanctorum*, publiés par les Bollandistes ; collections des actes des conciles, par MANSI, LABBE, HARDOUIN, SIRMOND ; *Regesta pontificum romanorum*, de JAFFÉ et POTTHAST ; *Liber pontificalis*, édité par Mgr DUCHESNE ; *Vitæ pontificum romanorum*, de WATTERICH ; *Regesta imperii*, de BOEHMER ; *Gallia christiana* ; *Monumenta Gregoriana*, de JAFFÉ ; *Archives de l'Orient latin*, de Riant ; *Traité de paix concernant les chrétiens et les Arabes*, de MAS-LATRIE ; *Historia diplomatica Frederici secundi*, d'HUILLARD-BRÉHOLLES.

L'École française de Rome a mis à la portée des historiens des sources précieuses en publiant les registres d'un grand nombre de papes. Signalons, pour la période qui nous occupe : le *Registre de Grégoire IX*, par L. AUVRAY ; le *Registre d'Innocent IV*, par E. BERGER ; le *Registre d'Alexandre IV*, par de LA RONCIÈRE, DE LOYE et COULON ;

le *Registre d'Urbain IV*, par J. GUIRAUD ; le *Registre de Clément IV*, par E. JORDAN ; les *Registres de Grégoire X et Jean XXI*, publiés en un volume, avec quelques lettres d'Innocent V et d'Adrien V, par L. CADIER et J. GUIRAUD ; le *Registre de Nicolas III*, par Jules GAY ; le *Registre de Martin IV*, par R. POUPARDIN ; le *Registre d'Honorius IV*, par M. PROU ; le *Registre de Nicolas IV*, par E. LANGLOIS.

Dans cette publication, les documents qui ont une vraie valeur historique sont seuls reproduits intégralement ; les lettres sans intérêt général ne sont représentées que par une indication sommaire de leur contenu. M. Léopold DELISLE a publié des *Lettres inédites d'Innocent III*. (*Bibl. de l'Ecole des chartes*, 1873, p. 397 et s. Cf. *Ibid.*, 1885, p. 84 et s. ; 1886, p. 80 et s. ; 1896, p. 517 et s.)

On trouvera les listes méthodique et alphabétique de toutes les collections où figurent les chroniques du Moyen Age dans la *Bibliotheca historica medii ævi*, de POTTHAST (2 vol. in-8°, Berlin, 1895-1896). Un travail analogue a été fait pour la littérature théologique dans le tome IV du *Nomenclator litterarius*, du P. HURTER (*Theologia catholica tempore medii ævi*) ; pour la littérature hagiographique, dans la *Bibliotheca hagiographica*, des Bollandistes (Bruxelles, 1888-1900) ; pour les chansons de geste, dans la *Bibliographie des chansons de geste*, de Léon GAUTIER. Le *Répertoire des sources historiques du Moyen Age*, du chanoine Ulysse CHEVALIER, embrasse toute la littérature médiévale.

Pour l'explication des termes obscurs qu'on rencontrera dans les documents, on consultera le *Glossarium ad scriptores mediæ et infimæ latinitatis*, de DU CANGE (édition Favre, Paris, 1883-1887, 10 vol. in-4°). Pour l'identification des noms de lieux, on aura recours à la *Topo-bibliographie*, de CHEVALIER (tome II de son *Répertoire*) ; au *Dictionnaire latin français de noms propres de lieux ayant une certaine notoriété au point de vue ecclésiastique et monastique*, par l'abbé CHEVIN, un vol., Paris, 1897 ; à l'*Index de conciliis*, qui se trouve au tome II des *Indices*, de MIGNE, col. 1065-1106 ; à l'*Index monasteriorum* ; à l'*Index diœceson* et à l'*Index urbium episcopalium* du tome III des mêmes *Indices*, col. 1009-1250. BAILLET a publié, en 1703, sous le voile de l'anonymat, à Paris, chez Roulland, un volume in-8°, intitulé *Topographie des saints, où l'on rapporte les lieux devenus célèbres par la naissance, la demeure, la mort, la sépulture et le culte des morts*. Cette œuvre a été refaite et complétée dans la

*Table topographique* donnée par Mgr Paul GUÉRIN au tome XVII des *Petits Bollandistes*.

La *Bibliotheca latina mediæ et infimæ latininitatis*, de FABRICIUS (Padoue, 1764, 6 vol. in-4°, édition MANSI), est un répertoire alphabétique de toute la littérature latine au Moyen Age ; la littérature historique y est comprise. Les *Tables chronologiques des diplômes, chartes, etc., imprimés, concernant l'histoire de France*, de BRÉQUIGNY, continuées par l'Académie des Inscriptions, ont, au contraire, comme leur titre l'indique, une portée assez restreinte, puisqu'elles ne concernent qu'une seule nation ; néanmoins beaucoup des pièces mentionnées ont un grand intérêt pour l'histoire générale de l'Eglise. On doit faire la même remarque au sujet de la *Biblioteca bibliografica della Terra santa et dell' Oriente francescano*, par G. GOLUBOVICH, O. F. M., 2 vol. in-8°, Quaracchi, 1906-1913.

Quand une source s'est rencontrée dans plusieurs des recueils mentionnés ci-dessus, nous avons cité de préférence la *Patrologie* de Migne, comme l'ouvrage le plus à portée du commun des lecteurs. On sait, d'ailleurs, que cette *Patrologie*, malgré son titre, n'est pas un simple recueil des œuvres des Pères : elle comprend toute la littérature chrétienne, historique, théologique, poétique, liturgique, ascétique, oratoire, épistolaire, jusqu'au XIII<sup>e</sup> siècle.

## II

### OUVRAGES.

1. — On trouvera des vues synthétiques sur le Moyen Age dans les ouvrages suivants : Godefroid KURTH, *Qu'est-ce que le Moyen Age?*, une brochure in-12, Paris, 7<sup>e</sup> édition, 1909 ; LECOY DE LA MARCHE, *Le commencement et la fin du Moyen Age, dans la Guerre aux erreurs historiques*, un vol. in-12, Paris, 1891, p. 146-156 ; E. LAVISSE, *Vue générale de l'histoire politique de l'Europe*, un vol. in-12, Paris, 1890, p. 41-107 ; Frédéric SCHLEGEL, *Philosophie de l'histoire*, trad. LECHAT, 2 vol. in-8°, Paris, 1836, t. II, p. 130-220 ; G. GOYAU, *Vue générale de l'histoire de la papauté, dans le Vatican, la papauté et la civilisation*, de GOYAU, PÉRATÉ et FABRE,

un vol. in-12, Paris, p. 50-113 ; MONTALEMBERT, préface de *l'Histoire de sainte Elisabeth de Hongrie*.

II. — L'histoire de la papauté du x<sup>e</sup> au xiii<sup>e</sup> siècle a donné lieu à d'importants travaux. L'ouvrage de Mgr DUCHESNE, *les Premiers Temps de l'Etat pontifical* (un vol. in-12, 2<sup>e</sup> édition, Paris, 1904), a pour objet « d'expliquer comment s'est formé l'Etat pontifical et comment les conditions dans lesquelles il a fonctionné pendant les trois premiers siècles de son existence se rattachent aux grands conflits religieux du temps de Grégoire VII ». (Préface, p. vi-vii.) L'auteur a composé son livre en s'appuyant uniquement sur les documents originaux. Il est sobre de références, et se rapporte aux explications données dans ses notes du *Liber pontificalis*. L'étude très consciencieuse de M. GOSSELIN, *Pouvoir du pape au Moyen Age ou recherches historiques sur l'origine de la souveraineté temporelle du Saint-Siège et sur le droit public du moyen âge relativement à la déposition des souverains* (nouvelle édition, considérablement augmentée, un vol. in-8°, Paris, 1845), est un travail qui, malgré son ancienneté, conserve sa valeur, et doit être consulté par quiconque désire étudier l'importante question du pouvoir temporel des papes au Moyen Age. Nous dirons de même du livre de M. Henri DE L'ÉPINOIS, *le Gouvernement des papes et les révolutions dans les Etats de l'Eglise* (un vol. in-12, 2<sup>e</sup> édition, Paris, 1867). Ces deux derniers ouvrages sont riches de références aux documents originaux et aux ouvrages parus sur la matière.

Les papes des xi<sup>e</sup>, xii<sup>e</sup> et xiii<sup>e</sup> siècles ont donné lieu à de nombreux travaux, parmi lesquels il faut mentionner : la *Vie de Gerbert, premier pape français sous le nom de Silvestre II*, par A. OLLÉRIS, un vol. in-12, Clermont-Ferrand, 1867 (Cette biographie, due au savant éditeur des *Œuvres de Gerbert* (Clermont-Ferrand, 1867), témoigne d'une étude attentive des documents ; mais elle doit être complétée par les articles parus en 1869 dans les *Etudes* sous la signature du P. COLOMBIER et par la discussion qui s'en est suivie, dans la même revue, entre le P. Colombier et M. Olléris) ; *Saint Léon IX*, par Eugène MARTIN, un vol. in-12, 2<sup>e</sup> édit., Paris, 1900 ; *Un pape alsacien, saint Léon IX et son temps*, par O. DELARC, un vol. in-8°, Paris 1876 ; *l'Alsace et l'Eglise au temps du pape Léon IX*, par le P. BRUCKER, 2 vol. in-8°, Paris, 1889 ; *le Pape Etienne IX*, par Ulysse ROBERT, un vol. in-8°, Bruxelles, 1892 ;



*Saint Grégoire VII et la réforme de l'Eglise au XI<sup>e</sup> siècle*, par O. DELARC, 3 vol. in-8°, Paris, 1889-1890 (Cette œuvre, écrite d'après les sources, que l'auteur cite toujours de première main, mais un peu alourdie par la traduction intégrale de longs documents, ne comprend pas seulement l'histoire du pontificat de saint Grégoire VII, et ne se borne même pas à recueillir dans les pontificats antérieurs ce qui se rapporte à Hildebrand ; elle donne l'histoire complète de Clément II, Damase II, Léon IX, Victor II, Etienne IX, Nicolas II et Alexandre II ; le tome II est consacré presque tout entier à ce dernier pontificat) ; *Un pape français, Urbain II*, par L. PAULOT, un vol. in-8°, Paris, 1903 ; *Histoire du pape Calixte II*, par U. ROBERT, un vol. in-8°, Paris, 1891 ; *Vita del Beato Eugenio III*, par SAINATI, Monza, 1874. Un religieux cistercien, Jean DELANNES, a publié au xviii<sup>e</sup> siècle une *Histoire du pontificat d'Eugène III*, un vol. in-8°, Nancy, 1737 ; cette histoire sera utilement complétée et rectifiée par la *Vie de saint Bernard* de VACANDARD ; le même P. DELANNES a donné à Paris, en 1741, un vol. in-12 sur le *Pontificat d'Innocent II*. Le grand pontificat d'Innocent III avait d'abord tenté la plume de l'historien protestant Frédéric HURTER, lequel donna en quatre volumes, de 1834 à 1843, une histoire magistrale de ce pontife. Il en a été publié une traduction française, divisée en deux ouvrages distincts : *Histoire du pape Innocent III*, trad. SAINT-CHÉRON et HAIBER, Paris, 3 vol. in-8°, 2<sup>e</sup> édit., 1855, et *Tableau des institutions et des mœurs de l'Eglise au Moyen Age*, trad. G. COHEN, 3 vol. in-8°, Paris, 1843. D'une érudition et d'une impartialité incontestables, l'ouvrage n'était plus au courant de la science historique au xx<sup>e</sup> siècle. M. Achille LUCHAIRE a publié, de 1901 à 1908, une nouvelle histoire d'Innocent III en 6 volumes in-12. Une revision complète des registres d'Innocent III avait préparé à cette œuvre le savant professeur de Sorbonne. Une réelle sympathie pour l'œuvre et la personne du grand pontife, prises dans leur ensemble, donne à l'ouvrage beaucoup de mouvement et de vie. Mais, étranger au catholicisme, d'une ignorance manifeste relativement à plusieurs de ses dogmes et de ses pratiques, imbu même de préjugés hostiles à son égard, M. Luchaire a été amené à méconnaître, sur plus d'un point, l'œuvre du grand pape, à noircir outre mesure les tableaux de la vie religieuse au xiii<sup>e</sup> siècle, à faussement interpréter plusieurs démarches entreprises dans le plus pur esprit évangélique, à user même, çà et là, d'un ton de persiflage qui rend plus amère l'injustice de l'appré-

ciation. Les corrections loyalement apportées par M. Luchaire dans un appendice de son dernier volume ne suffisent pas à rétablir complètement les droits de la vérité. On doit faire remarquer aussi que l'auteur, voulant faire une œuvre de vulgarisation, a, de parti pris, négligé de donner les références sur lesquelles il appuie ses jugements, et qu'on ne trouve, dans ses six volumes, aucune note bibliographique qui puisse guider le lecteur désireux d'approfondir par ses propres recherches l'histoire du grand pape. L'opuscule de Paul DESLANDRES sur *Innocent IV et la chute des Hohenstaufen*, in-12 de 64 p., Paris, 1907 ; l'*Histoire du pape Urbain IV et de son temps*, par E. GEORGES, Paris, 1866 ; la *Vita di san Pietro del Morrone, Celestino papa V*, Sulmona, 1896, et l'*Histoire de Boniface VIII et de son temps*, par Dom TOSTI, trad. Marie Duclos, 2 vol. in-8°, Paris, 1854, renseigneront sur les derniers papes du XIII<sup>e</sup> siècle.

On trouve des vues d'ensemble sur l'histoire des papes du moyen âge dans les deux ouvrages de Félix ROCQUAIN, *la Papauté au moyen âge*, un vol. in-8°, Paris, 1881, et *la Cour de Rome et l'esprit de réforme avant Luther*, 3 vol. in-8°, Paris, 1893-1897. M. Félix Rocquain excelle à réunir, dans ses ouvrages, l'intérêt du récit et la richesse de l'érudition ; mais pourquoi faut-il qu'il réserve toutes ses sévérités pour les papes, toutes ses sympathies pour les précurseurs du protestantisme et de la Révolution ? Le savant historien dépense beaucoup de talent à noircir les premiers et à blanchir les seconds, et il croit être arrivé à cette conclusion qu'« à proportion que la papauté grandit, elle s'éloigne du rôle auquel elle avait dû sa puissance ;... qu'après avoir été un principe d'ordre et d'unité, elle devient un principe de trouble et de désorganisation ». (Préface de la *Papauté au Moyen Age*, p. x.) La lecture de l'œuvre de M. Rocquain ne peut être utile qu'à celui qui saura se mettre en garde contre les tendances de l'auteur. Il ne faudrait pas d'ailleurs s'attendre à trouver dans la *Papauté au Moyen Age* une histoire complète des papes de cette époque. Le volume qui porte ce titre ne comprend qu'une série de quatre études sur Nicolas I<sup>er</sup>, Grégoire VII, Innocent III et Boniface VIII ; et l'auteur s'y montre beaucoup moins préoccupé de raconter les principaux événements que d'aborder des questions peu connues, telles que celles qui se rattachent, par exemple, à l'organisation et au personnel de la chancellerie pontificale, à l'authenticité des *Dictatus papæ* de Grégoire VII, à la classification des lettres d'Innocent III, etc. Plus récemment, M. Louis HALPHEN a

publié une étude très documentée sur l'*Administration de Rome au Moyen Age*, un vol. in-8°, Paris, 1907.

III. — M. James BRYCE a donné, sous le titre de *The Holy Roman Empire*, une histoire générale du *Saint Empire romain germanique*, traduite en français par E. Domergue, un vol. in-8°, Paris, 1890. Nous avons mis à profit plusieurs vues intéressantes de ce savant ouvrage; mais M. Ernest Lavisser, dans la préface qu'il a mise en tête de la traduction française, reconnaît sans ambages que l'auteur y laisse voir « une prédilection pour l'hérésie et pour le germanisme » (p. XL). Ce défaut ne se rencontre pas dans le volume plus modeste de M. Jean BIROT, *le Saint Empire*, un vol. in-18, Paris, 1903. S'inspirant de l'œuvre de James Bryce, l'auteur montre mieux que l'historien anglais comment les pontifes romains, dans leur lutte contre l'empire germanique, sauvèrent à la fois la liberté de l'Eglise et l'indépendance de l'Italie. La question de la lutte du sacerdoce et de l'empire au moyen âge a été plus spécialement traitée dans les quatre volumes in-8° publiés à partir de 1841, par Charles DE CHERRIER, *Histoire de la lutte des papes et des empereurs de la maison de Souabe... jusqu'à la mort de Conradin*. L'auteur, qui avait dépouillé un grand nombre d'archives et de bibliothèques de France, d'Allemagne et d'Italie, expose bien les faits, et se plaît à en donner des appréciations philosophiques parfois profondes; mais on doit lui reprocher une tendance trop marquée pour la cause des empereurs. Plus récemment, des historiens ont considéré deux aspects nouveaux de la grande lutte. Paul FABRE, dans sa remarquable *Etude sur le Liber censuum de l'Eglise romaine*, Paris, 1892, et, à sa suite, plusieurs autres historiens de France et d'Allemagne, ont étudié le côté économique de la question. D'autres ont porté leur attention sur les théories politiques formulées au cours des conflits entre l'Eglise et l'Etat. On doit signaler en ce sens deux ouvrages italiens: SCADUTO, *Stato e Chiesa negli scritti politici dalla fine della lotta per le investiture a Lodovico il Bavaro (1122-1347)* (Firenze, 1882), et surtout A. SOLMI, *Stato e Chiesa secondo gli scritti politici da Carlomagno fino al concordato di Worms (800-1122)*, in-8°, Modena, 1901. Ces deux études sont complétées par celle de Mgr BAUDRILLART, *Des idées qu'on se faisait au XIV<sup>e</sup> siècle sur le droit d'intervention du Saint-Père en matière politique*. (*Revue d'hist. et de litt. rel.*, t. III, 1898, p. 193-223, 309-337.)

L'histoire de la querelle entre le Sacerdoce et l'Empire est traitée avec toute son ampleur dans l'*Histoire des conciles* de Mgr HEFELE, tomes V et VI. Le nouveau traducteur a pris soin de relever les passages où l'auteur paraît trop influencé par ses idées germaniques. Il a enrichi le texte d'une abondante bibliographie et de nombreuses notes, d'une allure parfois très hardie.

IV. — Après la question de la lutte contre l'Empire, il n'est pas de question qui ait plus préoccupé les papes du Moyen Age que celle des croisades. On trouvera un exposé succinct et complet de l'état actuel des sciences historiques sur ce sujet dans le volume de M. Louis BRÉHIER, *L'Eglise et l'Orient au Moyen Age*, in-12, 2<sup>e</sup> édition, Paris, 1907. L'*Histoire des croisades*, de MICHAUD, édit. de 1824-1829, 7 vol. in-8°, n'a plus qu'une faible valeur scientifique. Sur chacune des croisades, sur l'histoire des Etats latins d'Orient et sur les diverses institutions dont les croisades ont été l'occasion, de nombreuses monographies ont été publiées, dont on aura la nomenclature complète dans l'ouvrage de M. Bréhier. Des revues spéciales, telles que la *Revue de l'Orient chrétien*, la *Revue de l'Orient latin*, les *Echos d'Orient*, le *Journal asiatique* et l'*Oriens Christianus* (de Leipzig), publient périodiquement des documents et des études relatifs aux peuples orientaux. Le livre de M. BOUSQUET, *L'Unité de l'Eglise et le schisme grec*, un vol. in-12, Paris, 1913, se rattache intimement, par plusieurs de ses chapitres, aux questions orientales traitées dans le présent volume ; il est l'œuvre d'un historien particulièrement informé et consciencieux.

V. — Les questions concernant plus spécialement la France trouveront leur développement dans l'*Histoire de l'Eglise catholique en France*, par l'abbé JAGER, 16 vol. in-8°, Paris, 1862-1868, ouvrage très sûr au point de vue de l'orthodoxie, mais qui aurait besoin d'être rajeuni sur plus d'une question au point de vue de la science historique. Les tomes II et III de l'*Histoire de France*, de LAVISSÉ, œuvres de MM. LUCHAIRE et LANGLOIS, ont le mérite d'une information plus récente ; mais nous devons renouveler ici les observations faites plus haut à propos de l'*Innocent III*, de M. LUCHAIRE. Le fonds chrétien de l'âme de saint Bernard, de saint Thomas Becket et de saint Louis n'y est pas plus atteint que le fonds chrétien de l'âme du grand pape. On attribue, la plupart du temps, à de mesquines

considérations humaines ce qui a son origine dans les plus pures intentions surnaturelles. Cette méconnaissance de la sainteté, explicable chez des historiens incroyants, fausse leur psychologie et les conduit même parfois à mal interpréter, sans qu'ils s'en doutent, les sources originales elles-mêmes. On rencontrera des vues plus justes sur l'histoire de l'Eglise en France au Moyen Age dans des biographies écrites par des savants chrétiens, par exemple dans la *Vie de saint Bernard*, par VACANDARD, 2 vol. in-12, Paris, 1895, ou *Saint Louis et son temps*, par WALLON, 2 vol. in-8°, Paris, 1875. Ce dernier ouvrage dépend beaucoup de la *Vie de saint Louis* par LE NAIN DE TILLEMONT, ce « chef-d'œuvre de l'érudition française », dont J. de Gaulle a donné une édition en 6 vol. in-8°, Paris, 1847-1851.

VI. — L'histoire de l'Eglise en Angleterre pendant le Moyen Age est assez largement traitée dans l'*Histoire d'Angleterre* de LINGARD, traduite en français, en 14 vol. in-8°, Paris, 1825-1831. L'ouvrage de Lingard fait autorité même auprès des protestants. Le livre d'Albert DU BOYS, *l'Eglise et l'Etat en Angleterre depuis la conquête des Normands*, un vol. in-12, Paris, 1887, ne développe pas moins l'histoire religieuse en Grande-Bretagne, et s'appuie sur une documentation plus récente. L'étude de M<sup>lle</sup> Else GÜTSCHOW, *Innocenz III und England*, un vol. in-8°, Munich, 1905, éclaire un des épisodes les plus importants de cette histoire.

VII. — L'*Histoire universelle* de César CANTU (trad. française en 19 vol., Paris, 1843-1862) et son *Histoire des Italiens* font une grande part à l'histoire religieuse de l'Italie au Moyen Age. Des monographies plus récentes ont renouvelé sur certains points cette histoire. Notons l'*Histoire de la domination normande en Italie*, par F. CHALANDON, in-8°, Paris, 1907 ; *l'Italie méridionale et l'Empire byzantin*, par Jules GAY, in-8°, Paris, 1904 ; *les Origines de la domination angevine en Italie*, par E. JORDAN, in-8°, Paris, 1909 ; les diverses biographies de saint François d'Assise.

VIII. — C'est dans l'*Histoire générale d'Espagne*, du P. Juan MARIANA, publiée d'abord en latin en 1595-1609, puis en castillan, et traduite ensuite en français, qu'on peut lire l'étude d'ensemble la plus complète de l'histoire religieuse de l'Espagne au Moyen Age.

La vie de *Saint Ferdinand III*, par Joseph LAURENTIE, un vol. in-12, Paris, 1910, donne une bibliographie d'ouvrages complémentaires.

IX. — On consultera, avant tout, sur les ordres religieux : HÉLYOT, *Histoire des ordres monastiques, religieux et militaires*, 8 vol. in-4°, Paris, 1714-1721, et Ursmer BERLIÈRE, *l'Ordre monastique, des origines au XII<sup>e</sup> siècle*, un vol. in-12, Maredsous, 1912 ; sur les écrivains ecclésiastiques : Dom CEILLIER, *Histoire générale des auteurs sacrés ecclésiastiques*, 25 vol. in-4°, Paris, 1729-1763 ; sur la philosophie : Maurice DE WULF, *Histoire de la philosophie médiévale*, un vol. in-8°, Paris et Louvain, 1900 ; sur la prédication : LECOY DE LA MARCHE, *la Chaire française au Moyen Age*, un vol. in-8°, 2<sup>e</sup> édition ; Paris, 1886 ; sur l'Inquisition : VACANDARD, *l'Inquisition, étude historique sur le pouvoir coercitif de l'Eglise*, un vol. in-12, Paris, 1907 ; sur les universités : DU BOULAY, *Historia Universitatis Parisiensis*, 6 vol. in-f°, Paris, 1665-1673, et DENIFLE ET CHATELAIN, *Chartularium Universitatis Parisiensis*, 4 vol. in-f°, 1889-1907 ; sur la poésie au Moyen Age : LÉON GAUTIER, *les Epopées françaises*, 2<sup>e</sup> édition, Paris, 1880 ; sur l'art : E. MALE, *l'Art religieux du XIII<sup>e</sup> siècle en France*, un vol. in-4°, Paris, 1910 (ouvrage capital, qui a renouvelé l'histoire de l'art religieux au Moyen Age) ; sur les corporations : MARTIN-SAINT-LÉON, *Histoire des corporations*, édition revue, un vol. in-8° Paris, 1910 (c'est la meilleure histoire des corporations que nous possédions ; l'érudition est sûre, et les conclusions sont judicieuses) ; sur le mouvement industriel et commercial au Moyen Age : G. FAGNIEZ, *Documents relatifs à l'histoire de l'industrie et du commerce en France depuis le I<sup>er</sup> siècle jusqu'à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle*, un vol. in-8°, Paris, 1898, et LEVASSBUR, *Histoire des classes ouvrières*, 2<sup>e</sup> édition, Paris, 1900-1901 ; sur les œuvres de charité : LÉON LALLEMAND, *Histoire de la charité*, tome III ; l'ouvrage, très consciencieux et animé d'un excellent esprit, comprend 5 vol. in-8°, Paris, 1902-1913.

La collection *les Saints*, de la librairie Lecoffre-Gabalda, a donné les biographies de plusieurs saints des XI<sup>e</sup>, XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles.

La *Revue des questions historiques*, la *Revue historique*, la revue *le Moyen Age*, la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, la *Revue d'histoire ecclésiastique*, de Louvain, la *Revue bénédictine* et les *Etudes* tiennent au courant des découvertes historiques à mesure qu'elles se produisent, et ne laissent paraître aucun ouvrage

important sur l'histoire de l'Eglise au Moyen Age sans en rendre compte.

Nous croyons opportun de signaler en terminant, comme instruments utiles de recherches, deux volumes récemment parus. Le premier est la *Hierarchia catholica medii ævi* de Conrad EUBEL, un vol. in-4°, Munster, 1913, qui marque un progrès sur la *Series episcoporum* de GAMS. Le second est l'ouvrage de Marc VATASSO, *Initia Patrum aliorumque scriptorum ecclesiasticorum latinorum*, 2 vol. in-8°, Rome, 1906 et s. Cette publication contient le relevé alphabétique des premiers mots de tous les ouvrages, traités, préfaces, lettres, pièces de vers, etc., en latin ou en langues modernes, antérieurs au xvi<sup>e</sup> siècle, contenus dans les deux Patrologies, latine et grecque, de l'abbé Migne et de quelques autres recueils modernes de textes d'auteurs du Moyen Age publiés dans les collections des cardinaux Mai, Pitra, etc.





# HISTOIRE GÉNÉRALE DE L'ÉGLISE

---

## PREMIÈRE PARTIE

### Le protectorat impérial.

La période qui fait l'objet de cette première partie est, par certains côtés, une des plus humiliantes de l'histoire de l'Eglise. Elle s'ouvre par le pontificat d'un pape porté au pouvoir par l'ambition de sa famille ; et elle se clôt par le règne de deux pontifes imposés par la volonté d'un empereur. D'une manière presque constante, l'ingérence abusive des pouvoirs civils entrave la liberté de l'Eglise. La simonie et le désordre des mœurs sont les fruits de ce régime. La maison de Théophylacte et de Marozie tente d'exploiter le Saint-Siège comme un fief de famille, et elle lui donne les deux papes dont la conduite privée a été la honte de la chrétienté : Jean XII et Benoît IX.

Mais Dieu n'abandonne pas son Eglise. Sous l'influence d'un grand moine, saint Odilon, l'ordre de Cluny répand l'édification dans les nombreux monastères qui se rattachent à lui. Saint Romuald fonde l'ordre austère des Camaldules. De 999 à 1003, un grand pape, Sylvestre II, pose les bases des plus grandes institutions du Moyen Age. De 1002 à 1045, un saint, Henri II, tient le sceptre de l'Empire ; et, à l'avènement du dernier pape de cette période, en 1045, on voit entrer en scène, à côté du plus ardent des apôtres de la réforme, saint Pierre Damien, celui que Dieu prédestine à la réaliser sur le siège de saint Pierre, le moine Hildebrand.

## CHAPITRE PREMIER

DE L'AVÈNEMENT DE L'EMPEREUR OTTON 1<sup>er</sup> A L'AVÈNEMENT DU PAPE SYLVESTRE II. — LES PREMIERS TEMPS DU SAINT-EMPIRE ROMAIN GERMANIQUE.

(962-999)

### I

Pour qui eût mis toute sa confiance dans les combinaisons d'une organisation politique, la suprématie de la papauté était assurée au milieu du x<sup>e</sup> siècle. Jean XII n'était pas seulement pape ; il était, comme héritier d'Albéric, le chef de la famille la plus en vue de l'aristocratie romaine ; plus encore, une sorte de prince temporel dans la Ville éternelle. Son père avait joué à Rome, avec l'assentiment tacite de la population, un rôle de potentat. On l'avait vu se donner les titres de *Princeps* et de *Senator omnium Romanorum*. Son nom avait figuré sur les monnaies conjointement avec celui du souverain pontife, remplaçant celui de l'empereur byzantin <sup>1</sup>. Jean XII, par cela seul qu'il obtenait le pouvoir ecclésiastique suprême au moment où il devenait le chef de la plus puissante des familles de Rome, semblait éteindre cet antagonisme de la noblesse et du clergé qui avait été la cause de tant de troubles. Le nouveau pape, d'ailleurs, ne manquait ni d'intelligence ni de sens politique, et paraissait décidé à ne céder à personne le rang qui venait de lui échoir.

Ce furent précisément ces qualités d'intelligence et de sens politique qui montrèrent à Jean XII le péril de la situation. Elle était lamentable. Jamais peut-être on ne fut mieux à même de constater l'influence prépondérante de la morale sur l'ordre politique et social. Tandis que la papauté, déconsidérée par les vices du pontife régnant et de son entourage, perdait chaque jour de son prestige, le peuple,

Situation  
de la papauté  
au milieu  
du x<sup>e</sup> siècle.

1. DUCHESNE, *les Premiers Temps de l'Etat pontifical*, 2<sup>e</sup> édition, Paris, 1904, p. 331.

de plus en plus dominé par des préoccupations d'intérêts matériels et de plaisirs profanes, prenait un goût croissant aux coteries et aux factions, inquiétait le pouvoir par la menace perpétuelle d'une révolte ou d'un complot

Jean XII comprit qu'il ne pouvait par lui-même remédier à un pareil danger. La papauté avait besoin d'un protecteur puissant comme au temps de Pépin et de Charlemagne. Où trouver ce protecteur ? Dans une situation un peu différente, mais non moins périlleuse, Jean XI l'avait cherché en Orient. L'Empire byzantin était alors gouverné de fait par Romain Lécapène. Le 2 février 933, quatre légats pontificaux, dont deux évêques, avaient sollicité l'alliance du parvenu impérial de Constantinople, en lui proposant des relations matrimoniales avec la famille de Marozie. Mais l'affaire avait échoué <sup>1</sup>. Du reste, l'empereur de Constantinople était bien loin, pour être un protecteur efficace ; la séparation religieuse de l'Orient d'avec l'Occident s'accroissait de plus en plus ; la papauté ne pouvait guère espérer trouver de ce côté l'appui moral dont elle avait besoin. C'est plutôt vers la restauration de l'Empire de Charlemagne que l'opinion se portait. Au milieu des guerres civiles et des invasions, les regards se tournaient d'instinct vers le souvenir du grand empereur. De magnifiques légendes s'étaient formées autour de son nom, et ravivaient sa mémoire <sup>2</sup>. Que n'était-il là, pour défendre, avec sa grande épée, la cause de l'Eglise et du droit ?

Précisément, à cette heure même, le roi Otton de Germanie n'aspirait à rien de moins qu'à reprendre le rôle de Charlemagne. Il était alors dans la force de l'âge <sup>3</sup>. Ses brillantes qualités d'esprit et de corps, l'étendue de ses connaissances, son intrépide courage, la majesté même de son port, semblaient justifier une pareille ambition.

Il avait déjà donné à la royauté saxonne un éclat incomparable. Il avait réprimé les révoltes des seigneurs allemands ; il avait lutté avec un égal succès contre les Danois, les Hongrois, les Slaves du Nord et les troupes lombardes de Bérenger. Après la défaite de ce dernier, il

Jean XII  
cherche  
un protecteur.

Insuffisance  
de l'empereur  
byzantin.

Le souvenir  
de  
Charlemagne.

Otton, roi  
de Germanie.

1. Sur cette affaire, nous sommes renseignés par un document découvert par le cardinal Pitra et publié dans ses *Analecta novissima*, t. I, p. 469.

2. Sur ces légendes, voir Gaston PARIS, *Hist. poétique de Charlemagne*, Paris, 1865 ; Léon GAUTIER, *les Epopées françaises*, t. III, 2<sup>e</sup> édition, Paris, 1880. Vers 968, le moine du Mont-Soracte fait le récit d'un voyage de Charlemagne en Palestine (*Monumenta Germaniæ, Scriptores*, t. III, p. 708).

3. Otton était né le 22 novembre 912.

s'était couronné roi d'Italie <sup>1</sup>. Par sa mère, sainte Mathilde, par sa femme, sainte Adélaïde, et par son frère saint Brunon, la sainteté faisait comme une auréole à sa grandeur

On raconte que, sur le champ de bataille de Merseburg, où Otton brisa la puissance des Hongrois, l'armée teutonique s'était tournée tout à coup vers son roi victorieux en s'écriant tout d'une voix : *Imperator Augustus, Pater patriæ* <sup>2</sup>. Le pape Jean XII lui proposa de ratifier, par son autorité religieuse suprême, cette acclamation populaire, s'il consentait à mettre son épée au service de l'Eglise de Dieu. Sans hésiter, Otton accepta l'offre du pontife. Au désir sincère de servir l'Eglise s'ajoutaient, chez lui, des motifs d'intérêt politique.

Les plus grandes difficultés dont le roi de Germanie avait eu à souffrir jusque-là dans le gouvernement de son royaume lui étaient venues de la résistance des seigneurs féodaux. L'établissement de la hiérarchie féodale en Allemagne au x<sup>e</sup> siècle avait été un progrès sur l'anarchie ; mais elle avait créé au fonctionnement régulier du pouvoir monarchique des obstacles presque insurmontables. La haute aristocratie, qui comprenait les ducs, ainsi que les trois archevêques rhénans, déniait au roi le pouvoir de s'immiscer dans sa juridiction, de l'empêcher de faire la guerre ou de former des ligues. Elle avait convoité souvent la couronne et résisté parfois ouvertement à celui qui la portait. Quand Otton entreprit en Italie la campagne qui devait aboutir à la défaite de Bérenger, les hauts feudataires, non contents de refuser de marcher à sa suite, avaient tenté de s'opposer à son expédition ; et des sanctions terribles avaient seules eu raison de leur mauvais vouloir. La noblesse de second ordre, comprenant les comtes, les margraves ou marquis, et les landgraves, relevait des ducs pour ses terres, et soutenait contre eux les mêmes luttes que ceux-ci soutenaient contre la couronne <sup>3</sup>. Au-dessous d'eux, les barons et les simples chevaliers, astreints à servir leurs suzerains dans des circonstances données, discutaient aussi leur concours quand aucun intérêt matériel ne les excitait. En devenant empereur, Otton exercerait un ascendant plus grand sur cette féodalité redoutable. Le

1. Nous possédons des médailles de cette époque, où Otton prend le titre de roi d'Italie.

2. WITIKIND, *Annales*, dans Pertz.

3. James BRUCE, *le Saint-Empire romain germanique*, un vol. in-8°, Paris, 1890, p. 158-160.

Jean XII  
lui propose  
le titre  
d'empereur.

Otton  
l'accepte.

Il y voit  
un moyen de  
mieux  
dominer la féo-  
dalité  
allemande.

sacre reçu du Pontife romain lui donnerait le pouvoir de parler et de commander au nom d'une autorité plus haute que celle qui lui venait de sa qualité de suzerain de terres féodales. Il parlerait enfin comme protecteur de la foi, comme chargé par l'Église d'une mission temporelle. Une conséquence inévitable de ce nouveau régime serait sans doute de donner au clergé, dans l'administration publique et à la cour, une plus grande importance qu'il n'en avait eu jusque-là ; mais dans ce résultat même l'habile politique voyait l'avantage de contrebalancer l'influence de la noblesse militaire par celle de la noblesse ecclésiastique.

Le sacre d'Otton I<sup>er</sup> par le pape Jean XII eut lieu le 2 février 962, fête de la Purification. La reine Adélaïde fut couronnée en même temps que son époux. On aimerait à connaître les détails de la cérémonie qui fit le premier empereur d'Allemagne. Les annalistes du temps, dans leurs récits très succincts, mentionnent l'initiative du pape et l'acclamation du peuple<sup>1</sup>. Il semble que celle-ci ait été regardée comme essentielle pour l'élection, et celle-là comme inhérente à la cérémonie du sacre<sup>2</sup>.

Nous sommes mieux renseignés sur les engagements réciproques que prirent à cette occasion le pape et l'empereur. Ils ont été consignés dans un document célèbre, le *Privilegium Ottonis*, daté du 13 février 962, et dont l'authenticité ne souffre aucune contestation<sup>3</sup>. L'empereur promettait « de procurer l'exaltation du pape et de l'Église romaine, de ne jamais porter atteinte au corps et à la dignité du pape, de ne jamais tenir à Rome de *placitum* sans le conseil du pape, de ne jamais s'immiscer dans les affaires du pape et des Romains, de rendre au pape tout ce qu'il détenait du patrimoine de saint Pierre, enfin d'exiger du gouverneur à qui il avait confié le

Sacre  
d'Otton I<sup>er</sup>  
(2 février 962).

Le *Privilegium  
Ottonis*  
(13 février  
962).

1. *Acclamatione totius romani populi*, dit le CONTINUATEUR DE RÉGINON, *imperator vocatur et ordinatur* (P. L., t. CXXXII, col. 137. *Benedictionem a domno apostolico Joanne*, dit THIETMAR, *cujus rogatione huc venit, cum sua conjuge promeruit imperialem* (P. L., t. CXXXIX, col. 1207. *A papa imperator ordinatur*, dit HERMANNUS CONTRACTUS, *non solum romano sed et pœne totius Europæ populo acclamante* (P. L., t. CXLIII, col. 219).

2. Les cérémonies du sacre impérial ne furent nettement fixées qu'au XI<sup>e</sup> siècle.

3. M. DE SICKEL (*Das privilegium Ottos I für die römische Kirche*) a établi que nous possédons de ce document une copie contemporaine, actuellement conservée aux Archives du Vatican. Le *Privilegium Ottonis* se trouve reproduit dans les *Monumenta Germaniæ*, LL, 2, 29, 159-166 ; sect. IV, 1, 20 et s. ; DD. Reg. et imp. 1, 324. Il a été inséré dans le *Corpus juris canonici*, dist. LXIII, c. xxxiii. Jaffé l'a donné dans ses *Monumenta gregoriana*. Berlin, 1865, p. 13, en le faisant suivre de trois formules falsifiées. Cf. HEFELE-LECLERCQ, t. IV, p. 792-797.

royaume d'Italie le serment de protéger le pape et les biens de saint Pierre. » En réponse à ce serment, le pape et les Romains jurèrent, sur le corps de saint Pierre, qu'ils n'appuieraient jamais les ennemis de l'empereur, et il fut établi qu'à l'avenir le pape élu canoniquement ne pourrait être sacré qu'après avoir fait, en présence de l'empereur ou de ses *missi*, des promesses prouvant ses bonnes intentions <sup>1</sup>.

Importance  
de cet  
événement.

Quand ces promesses solennelles eurent été échangées et que le procès-verbal qui les relatait, écrit en lettres d'or sur parchemin pourpre et muni d'un sceau d'or, eut été déposé aux archives pontificales, le peuple put croire qu'une ère définitive s'ouvrait pour l'Église. « Quoiqu'il ignorât l'histoire de ce grand nom d'empereur, et qu'il fût incapable de comprendre quelle autorité il représentait, il semble avoir senti, par une sorte d'instinct, que le but mystérieux et irrésistible de la mission de l'empereur était le triomphe de la fraternité et de l'égalité chrétiennes, le règne de la paix et de la justice, la répression des puissants et la défense des faibles <sup>2</sup>. » Telle est l'impression qui se dégage des récits des annalistes contemporains. Cent soixante ans plus tôt, dans le triclinium du palais de Latran, le pape Léon III avait fait construire une mosaïque où l'on voyait le Christ, ayant à sa droite le pape Sylvestre et à sa gauche l'empereur Constantin, remettre à l'un les clefs du ciel et à l'autre une bannière surmontée d'une croix. Autour du tableau se lisait la légende : *Gloria in excelsis Deo, et in terra pax hominibus bonæ voluntatis*. N'était-ce pas le cri qui devait désormais sortir de toutes les poitrines ?

La politique  
d'Otton.

Autour de Jean XII, on paraît avoir partagé ces brillantes prévisions. Otton, peut-être parce qu'il était moins loyal de son côté, fut moins confiant. On raconte qu'au moment d'être couronné, il dit à

1. Si l'on étudie attentivement cette formule dans son contexte, et si on la compare avec les actes antérieurs réglant les rapports de la papauté avec l'autorité impériale, on est amené à conclure, avec Mgr DUCHESNE (*les Premiers temps de l'Etat pontifical*, p. 344-345), qu'« en ce qui regarde l'élection du pape, il semble qu'on remette en vigueur, purement et simplement, le droit du ix<sup>e</sup> siècle », et que, par conséquent, « dans sa teneur générale le privilège d'Otton n'indique aucun progrès dans l'autorité impériale à Rome, soit pour les élections, soit pour autre chose ». Dire, avec M. Ch. BAYET (*Hist. gén. de LAVISSE et RAMBAUD*, t. I, p. 540), que « par le privilège d'Otton, la papauté devenait vassale de l'empire », est donc une exagération manifeste. En réalité, l'élection des papes échappait, en principe, à l'influence des factions italiennes. C'était le but immédiat qu'on voulait atteindre. Ce but fut-il vraiment atteint, et le remède apporté n'eut-il pas ses dangers ? Ce sont des questions différentes, auxquelles les événements postérieurs devaient répondre.

2. J. BRYCE, *le Saint Empire romain germanique*, p. 169.

l'un de ses fidèles, Ansfried, de Louvain : « Aujourd'hui, quand je m'agenouillerai devant la tombe de saint Pierre, veille à tenir ton épée levée au-dessus de ma tête, car je sais bien tout ce que mes prédécesseurs ont eu à souffrir des Romains. Le sage évite le mal par la prévoyance. Pour toi, tu auras le temps de prier tant que tu voudras quand nous serons à Monte-Mario au milieu de nos armées. »

Quant à Jean XII, on ne sait au juste quelles furent ses impressions personnelles. Pur politique, il crut peut-être remédier suffisamment à des troubles politiques par la combinaison diplomatique qui avait eu son dénouement sur le tombeau des saints Apôtres. Le fils d'Albéric était sans doute incapable de comprendre l'étendue et la profondeur des plaies morales dont souffrait l'Eglise. Par bonheur, la Providence tenait en réserve, pour les guérir, d'autres remèdes que cette restauration solennelle de l'Empire.

La politique  
de  
Jean XII.

## II

Le malheureux pontife que les intrigues d'une famille ambitieuse avaient élevé au faite des honneurs ecclésiastiques, et qui y avait apporté, avec le scandale des plus misérables trafics, celui d'une in-conduite notoire, ne faisait que résumer en sa personne les trois fléaux dont souffrait alors presque partout l'Eglise de Dieu : l'investiture laïque, la simonie et l'incontinence.

Les vrais maux  
et les vrais  
remèdes.

Dans la langue du Moyen Age, on donna le nom d'investiture à l'acte juridique par lequel le maître d'une église la confiait, à titre de bénéfice, à l'ecclésiastique qui devrait la desservir. L'évolution historique par laquelle des seigneurs et princes laïques en vinrent à disposer de ce droit, remonte à l'époque carolingienne. Rappelons-nous que, dès cette époque, la plupart des églises rurales étaient soumises à la propriété privée. Sur un grand domaine, s'élevait une église, qui en était l'accessoire, tout comme le moulin, le four ou la brasserie. On trouva naturel, dans ces circonstances, que le propriétaire, constructeur et bienfaiteur de cette église de campagne, intervînt dans la désignation du prêtre desservant qui devait vivre sur sa terre<sup>1</sup>. Souvent cette intervention fut

Premier fléau  
de l'Eglise :  
l'investiture  
laïque.

Origines  
de l'investiture  
laïque.

1. Sur ces origines, voir P. FOURNIER, *Yves de Chartres et le droit canonique*,

Rite de  
l'investiture  
laïque.

souveraine et décisive. Peu à peu, elle s'étendit aux églises cathédrales elles-mêmes, les seigneurs et les rois affectant de se considérer comme les propriétaires des évêchés. « Suivant les habitudes du droit germanique, cette investiture se fit par le moyen d'un symbole. Le symbole en usage, quand il s'agit d'évêchés, fut naturellement la crosse et l'anneau. En fait, le plus souvent, lorsqu'un évêché était vacant, voici comment les choses se passaient. Directement ou indirectement, le roi ou le seigneur choisissait le nouvel évêque, parfois en s'inspirant de considérations fort étrangères à celles du plus grand bien de l'Eglise et des âmes ; puis il lui accordait l'investiture en lui remettant la crosse et l'anneau. Désormais, au point de vue temporel, l'élu était maître de son évêché ; il ne lui manquait plus que la consécration, qui lui permettrait d'accomplir les fonctions spirituelles de l'ordre épiscopal. Pour l'obtenir, il s'adressait au métropolitain et aux évêques de la province. Ceux-ci, en général, ne pouvaient ou ne voulaient courir les risques d'un grave conflit en refusant leur concours. Ainsi la consécration intervenait en dernier lieu comme une cérémonie accessoire. En réalité, un tel régime était organisé pour répandre partout l'impression que le prince « fait l'évêque » et lui communique ses pouvoirs spirituels et temporels <sup>1</sup>. »

Deuxième  
fléau  
de l'Eglise :  
la simonie.

La simonie était la conséquence inévitable de ce régime. Ce droit de propriété que s'étaient arrogé les princes et les seigneurs sur les paroisses rurales, puis sur les plus illustres évêchés, les portait à exploiter leur prétendu domaine, soit en vendant leur choix, soit en se réservant une partie des bénéfices que l'Eglise procurait.

Troisième  
fléau :  
l'incontinence  
des clercs.

Enfin ce que pouvait être la vertu du titulaire d'une église, qui avait acheté son bénéfice à prix d'argent et qui était devenu l'homme lige d'un patron laïque, on le conçoit sans peine. Du droit d'investiture et de la simonie, l'incontinence était la suite fatale.

De solides habitudes chrétiennes, une foi fortement trempée, étaient, chez beaucoup, un préservatif efficace ; mais le triple

dans la *Rev. des quest. hist.*, 1898, II<sup>e</sup> série, t. XIX, pp. 51-98, 384-405. Cf. *Nouv. Rev. Hist. du droit français et étranger*, 1897, t. XXI, p. 486-506 ; Dom LECLERCQ, au mot *Chapelle*, dans le *Dict. d'archéol. chrét. et de liturgie* ; Paul THOMAS, *le Droit de propriété des laïques sur les églises et le patronage laïque au moyen âge*, un vol. in-8°, Paris, 1906.

1. P. FOURNIER, *op. cit.* Remarquons que la crosse, bâton du pasteur, et l'anneau, marque de la fidélité due à l'Eglise, apparaissaient comme les symboles du pouvoir spirituel de l'évêque.



fléau faisait, dans la chrétienté tout entière, de lamentables ravages.

Par certain côté, le rétablissement de l'Empire aggrava le mal. Un des bons résultats du pacte de 962 fut de soustraire l'élection pontificale aux interventions des seigneurs italiens et à tous les abus qui s'ensuivaient. Mais, d'autre part, Otton, en dotant les évêques de son Empire et en les faisant entrer dans la hiérarchie féodale, les rendit plus dépendants de son autorité. Désormais l'union, en un même personnage, des deux qualités de seigneur temporel et de pasteur des âmes, rendait la situation plus inextricable.

La solution ne pouvait être obtenue que par l'intervention d'une grande force morale. Cette force morale se rencontra dans la vie monastique, et en particulier dans le monastère de Cluny.

Quand, au mois de septembre de l'an 909, le vieux duc Guillaume d'Aquitaine résolut de fonder, sur ses terres du Mâconnais, en sa villa seigneuriale de Cluny, le monastère qui devait rendre ce nom si fameux dans l'histoire, il stipula « que les moines y auraient la faculté et la liberté d'y élire un abbé, suivant le bon plaisir de Dieu et la règle de saint Benoît, sans qu'aucun pouvoir pût contredire ou empêcher cette élection religieuse ». « Dès ce jour, déclare-t-il, les moines réunis à Cluny ne seront soumis ni aux faisceaux de la grandeur royale ni au joug d'aucune puissance terrestre. Par Dieu, en Dieu et tous ses saints, et sous la menace du dernier jugement, je prie, je supplie que ni prince séculier, ni comte, ni évêque... ne se permette d'établir sur eux un chef contre leur volonté <sup>1</sup> ! » Depuis lors la transmission et la collation des dignités dans l'ordre de Cluny n'avaient jamais donné lieu à un trafic quelconque. La simonie ne s'y était introduite sous aucune forme ; la pureté des mœurs s'y était maintenue sans tache <sup>2</sup>, et le dévouement à la papauté s'y était manifesté d'une manière constante. A deux reprises, sous les pontificats des papes Léon VII et Etienne VIII, le saint abbé Odon de Cluny, mandé à Rome pour y servir d'arbitre

Par certain côté, la restauration de l'Empire aggrave le mal.

Le remède : les vertus monastiques.

Ces vertus monastiques sont admirablement pratiquées à Cluny.

Dévouement des moines de Cluny au Saint-Siège.

1. La charte de fondation de Cluny a été publiée dans bien des collections, notamment dans la *Bibliotheca Cluniacensis*, et dans le *Recueil des Chartes de l'abbaye de Cluny*, publié par A. BRUEL, Paris, 1876, t. I, p. 124 et s. L'abbé O. DELARC en a donné une traduction française dans son *Histoire de saint Grégoire VII*, t. I, pp. XIV-XIX. Cf. H. PIGNOT, *Hist. de l'ordre de Cluny*, 3 vol. in-8°, Autun et Paris, 1868, t. I, p. 20 ; P. LORAIN, *Essai historique sur l'abbaye de Cluny*, un vol. in-8°. Dijon, 1839, p. 23 ; F. CHAUMONT, *Histoire de Cluny*, 2<sup>e</sup> édition, un vol. in-8°. Paris, 1910.

2. UDALRICI CLUNIACENSIS MONACHI, *Consuetudines cluniacenses*, dans P. L., t. CXLIX, col. 731 et s.

entre les factions rivales, y avait fait prévaloir un esprit de conciliation et de paix ; par plusieurs bulles, les deux pontifes avaient exprimé leur reconnaissance à la jeune congrégation et à son abbé<sup>1</sup>.

Le pape Jean XII et l'empereur Otton ne méconnurent pas les trésors de sainteté et de fécond apostolat que tenait en réserve l'institution monastique. Mais Jean XII paraît s'être contenté, dans les moments où la grâce le sollicitait à se convertir, de se recommander humblement aux prières des monastères<sup>2</sup>, et Otton croyait avoir tout fait pour eux en les comblant de bienfaits et d'honneurs temporels. Ni l'empereur ni le pontife ne semblent avoir compris que la vraie réforme de l'Église viendrait de ces asiles bénis de Dieu où la vie chrétienne se conservait dans sa pureté primitive.

### III

Le double objectif du nouvel empereur : diriger la politique du monde entier, et exercer un droit de suzeraineté sur le Saint-Siège.

Tout entier à ses projets ambitieux, Otton rêvait de reprendre et d'amplifier l'œuvre de Charlemagne. Jean XII, en plaçant sur la tête du roi de Germanie la couronne impériale, ne s'était pas proposé autre chose que d'écarter du Saint-Siège les factions italiennes. Il n'avait vu dans le titre d'empereur qu'un honneur suprême, pareil à ceux dont s'étaient parés les derniers Carolingiens et les ducs de Spolète. Mais Otton entendit, dès le début, exercer toutes les prérogatives de sa nouvelle dignité, et il comprit cette dignité comme un titre à la domination du monde et à la suzeraineté sur le Saint-Siège. La poursuite de ces deux objectifs devait remplir tout son règne.

Il rêve d'une domination universelle ayant pour centre le royaume de Germanie.

Empereur d'Allemagne et roi de Germanie, sa nouvelle dignité ne se substituait pas à l'ancienne ; et, comme on l'a dit fort justement, « cette union en une seule personne de deux caractères, union personnelle d'abord, officielle ensuite, est la clé de toute l'histoire de l'Allemagne et de l'Empire<sup>3</sup>. »

1. JAFFÉ, *Regesta*, §t. I, n. 3598-3600, 3603, 3605 ; P. L., t. CXXXII, col. 1068, 1069, 1074, 1082 (ce dernier texte doit être corrigé suivant les indications de JAFFÉ, n. 3600) ; t. CXXXIII, col. 64, 93.

2 Le 10 mai 958, Jean XII demande aux moines de Subiaco d'offrir des messes pour le salut de son âme et de réciter chaque jour, à la même intention, cent fois les invocations : *Kyrie eleison, Christe eleison*. (JAFFÉ, t. I, p. 3684.)

3. J. BRYCE, *op. cit.*, p. 155.

Sans doute, dès le lendemain de son couronnement, les titres qu'il s'arrogea semblaient indiquer son désir de faire disparaître le roi derrière l'empereur. Au lieu des formules, employées par lui jusqu'alors, de *Rex Francorum*, de *Rex Francorum orientalium*, ou encore de *Rex* tout court il ne se donne plus que le nom d'*Imperator Augustus* ; mais qu'on étudie de près sa politique ; on y verra que, pour lui, l'Empire n'est considéré que comme l'extension de la Germanie. Nul plus que le premier empereur n'a travaillé à faire l'unité du royaume de Germanie. « Ce fut Otton qui fit des Germains, restés jusque-là à l'état de tribus confédérées, un seul peuple, qui leur donna la solidité d'un véritable corps politique, qui leur apprit enfin à s'élever à la conscience d'une vie nationale <sup>1</sup>. »

Mais dans la pensée d'Otton, la nation des Germains ou des « Francs orientaux <sup>2</sup> », ne devait être que le centre d'un cercle plus vaste qui constituerait le domaine de l'Empire. Son ambition s'étendait plus particulièrement sur l'Italie, la Hongrie, les Etats scandinaves, la France, et même sur l'Orient. Son plan devait échouer partiellement. Nous avons vu qu'il avait obtenu en Italie, en Hongrie et dans les Etats du Nord des succès importants. Il devait échouer en France. Tout au plus parvint-il à occuper la Lotharingie ou Lorraine, sans pouvoir aucunement se l'assimiler <sup>3</sup>. Les « Francs occidentaux » allaient bientôt inaugurer, avec Hugues Capet, la France moderne, où les prétentions du Saint-Empire ne seraient plus admises désormais.

Echec partiel  
du  
plan d'Otton  
en Occident  
et en Orient.

Toujours pour continuer Charlemagne, Otton I<sup>er</sup> voulut nouer des relations avec l'Orient. En 968, il chargea Luitprand, évêque de

1. J. BRYCE, *op. cit.*, p. 108. Les historiens, lorsqu'ils parlent en général du Moyen Age, confondent habituellement les deux notions de royauté germanique et d'empire. L'absorption du second titre dans le premier ou du premier dans le second a toujours été dans la tendance des souverains allemands. Mais cette tendance a toujours rencontré des opposants. Voir, sur cette question, Mario KRAMMER, *Der Reichsgedanke des staufischen Kaiserhauses*, in-8°, Breslau, 1908, et A. LEROUX, dans la *Bibl. de l'Ec. des Chartes*, t. LXX (1909), pp. 370-374.

2. Luitprand appelle les Francs orientaux *Franci Teutonici*, pour les distinguer des Francs romanisés de la Gaule, Francs occidentaux, *Francigenæ*, ou *Franci latini*.

3. M. Parisot, le plus récent et le plus savant historien de la Lorraine, a mis au-dessus de toute contestation que la Lorraine est restée, par sa civilisation plus avancée, par ses mœurs et ses aspirations, par son esprit particulariste, par la langue française qu'elle parlait, par ses sentiments traditionnels enfin, un pays profondément distinct de la Germanie. Voir sur cette question J. FLACH, *La première réunion à l'Allemagne de la Lorraine et de l'Alsace était-elle fondée en droit public ?* dans la *Revue des Deux Mondes* du 1<sup>er</sup> octobre 1914, pp. 281-294.

Crémone, d'aller demander à l'empereur Nicéphore Phocas la main de Théophano, fille de Romain II, pour son fils Otton II. Luitprand a raconté les pittoresques déconvenues de son ambassade : l'accueil hautain de Nicéphore Phocas, ses railleries sur la gloutonnerie germanique, puis sa réponse dédaigneuse : « Si ton maître veut obtenir la grande faveur que tu demandes, qu'il commence par nous donner ce qui nous convient : Rome, Ravenne et tout ce qui en dépend <sup>1</sup>. » Cependant, trois ans plus tard, Nicéphore Phocas ayant été assassiné, son meurtrier, Jean Zimiscès, devenu empereur, ne fit pas de difficultés pour remettre à une nouvelle ambassade d'Otton la jeune et savante Théophano, qui fut couronnée par le pape le 9 avril 972 <sup>2</sup>.

Otton voulut aussi entrer en rapports avec les Arabes, et subit, à cette occasion, de 953 à 956, de la part du calife de Cordoue, Abd-er-Rahman II, des humiliations tout aussi désagréables que celles qu'il avait eu à supporter de l'empereur d'Orient <sup>3</sup>.

Au fond, chez les Arabes comme chez les Byzantins et chez les Francs occidentaux, la dignité impériale conférée à Otton avait éveillé plus de rivalité que de déférence. Il n'en était pas de même dans les Etats de l'Eglise, où l'on avait acclamé le nouvel empereur comme un protecteur providentiel au milieu de l'anarchie qui désolait le domaine de saint Pierre.

Otton et le  
Saint-Siège.

Malheureusement le premier fauteur de ces désordres était Jean XII lui-même.

Politique  
inconsistante  
de Jean XII.

Nous avons eu déjà l'occasion de constater <sup>4</sup> comment, par une protection manifeste de la Providence, la doctrine n'eut jamais à souffrir des écarts de ce malheureux pontife. En plus d'une occasion même, comme dans la protection qu'il accorda aux monastères les

1. *P. L.*, t. CXXXVI, col. 910-938.

2. SCHLUMBERGER, *l'Épopée byzantine à la fin du X<sup>e</sup> siècle*, un vol. in-8°, Paris, 1900. Il ne faut pas confondre cette impératrice Théophano avec une autre Théophano, également impératrice, la femme de Léon le Sage, dont il est question dans les *Figures byzantines*, de CH. DIEHL, in-12, Paris, 1906, p. 217-243, et dans les *Regards historiques et littéraires*, de M. DE VOGÜÉ, in-8°, Paris, 1892, p. 189.

3. Les incidents de cette négociation sont racontés dans la vie du moine Jean de Gorze, qui fut ambassadeur du pape dans cette affaire. Voir *P. L.*, t. CXXXVII, col. 239 et s. ; *Monum. Germ.*, SS., t. IV, p. 335 et s. La biographie du Bienheureux Jean de Vendière, abbé de Gorze, est un des écrits les plus remarquables du x<sup>e</sup> siècle pour le talent qu'il révèle et pour les renseignements précieux qu'il fournit à l'histoire. Voir sur cet ouvrage *l'Histoire littéraire de la France*, t. VI, pp. 428-429.

4. *Hist. gén. de l'Eglise*, t. III, p. 461.

plus réguliers, il fut l'instrument d'une renaissance religieuse. Mais son attitude politique fut toujours, comme sa vie privée, d'une inconsistance déplorable. Otton avait à peine regagné la Haute Italie après son sacre, que Jean XII, au mépris de ses engagements les plus formels, se mettait en relations avec les ennemis les plus acharnés de l'empereur, en particulier avec Adelbert, fils de Bérenger II<sup>1</sup>. L'empereur assiégeait Bérenger dans le château de Montefeltre, près de Rimini, quand il apprit cette nouvelle. Sa colère fut extrême. Le pape lui envoya des ambassadeurs, parmi lesquels se trouvait le protoscriniaire Léon, le futur antipape Léon VIII. Ils déclarèrent à l'empereur : 1° que Jean XII, entraîné par sa jeunesse, avait agi à la légère et qu'on ne reverrait rien de pareil à l'avenir ; 2° que, du reste, l'empereur, ayant à se reprocher des méfaits équivalents, tels que celui d'avoir traité comme ses biens propres les biens de l'Eglise romaine et d'avoir accueilli auprès de sa personne d'infidèles serviteurs du pape, ne pouvait légitimement faire un grief au pontife d'une attitude que celui-ci était prêt à désavouer. Mais Otton discuta ces arguments. Les pourparlers s'aigrirent. Bref, le 2 novembre 963, l'empereur se trouva devant Rome à la tête d'une armée. Une partie de la ville se déclara pour lui, l'autre pour le pape. Jean XII revêtit le casque et la cuirasse, à côté d'Adelbert<sup>2</sup> ; mais les troupes pontificales furent vaincues, et les Romains durent promettre par serment « de ne jamais élire et consacrer aucun pape en dehors du consentement et du choix de l'empereur et de son fils le roi Otton<sup>3</sup> ».

Siège et prise  
de Rome  
par Otton I<sup>er</sup>  
(novembre  
963).

La première conséquence de cette capitulation des Romains fut la réunion et la présidence par l'empereur Otton d'un prétendu concile qui s'ouvrit, le 6 novembre 963, sans l'assentiment du pape, dans la basilique de Saint-Pierre de Rome. L'évêque de Crémone, Luitprand, qui y joua un rôle important, nous a laissé la relation des faits qui s'y accomplirent. On y comptait quarante évêques, des clercs de toute dignité, des employés d'église, des laïques de toute condition, la milice, et un soi-disant « député du peuple ». Le récit pittoresque et vivant de l'évêque de Crémone donne une idée

Le  
pseudo-concile  
du  
6 novembre  
963.

1. BARONIUS, *Annales*, ad ann. 963, n. 4.

2. JAFFÉ, n. 3696.

3. BARONIUS, *Annales*, ad ann. 963, n. 11 ; WATTERICH, *Pontificum romanorum vitæ*, 1861, t. I, p. 52 et s. Sur l'insertion qui fut faite de cette formule dans le texte du *Privilegium Ottonis* et sur les problèmes critiques que cette insertion soulève, voir DUCHESNE, *les Premiers Temps de l'Etat pontifical*, 2<sup>e</sup> édition, pp. 344-348.

du tumulte d'une pareille assemblée <sup>1</sup>. L'empereur demanda qu'on spécifiât les accusations portées contre Jean XII. Aussitôt des clameurs s'élevèrent de toutes parts. L'un s'écria que le pape avait ordonné des prêtres à prix d'argent ; l'autre, qu'il allait publiquement à la chasse. Celui-ci affirma qu'il vivait dans la débauche ; celui-là qu'il avait bu à la santé du diable en jouant aux dés. L'empereur les fit adjurer, par l'évêque Luitprand, de n'apporter que des accusations reposant sur des témoignages sûrs. Le peuple et le clergé présent crièrent alors comme un seul homme : « Si le pape Jean n'a pas commis tous les crimes énoncés, s'il n'en a pas commis beaucoup d'autres plus honteux et plus exécrables, que Pierre, le prince des apôtres, nous ferme les portes du ciel ! » Jean XII était absent de Rome. On le somma de comparaître devant le pseudo-concile pour s'y défendre. Il se contenta de répondre : « Nous apprenons que vous voulez élire un autre pape. Si vous le faites, nous vous excommunions au nom du Tout-Puissant, en sorte que nul d'entre vous ne puisse désormais faire une ordination ou célébrer la messe. <sup>2</sup> »

Déposition  
de Jean XII  
par  
l'assemblée.

L'antipape  
Léon VIII.

Cette réponse irrita l'assemblée, qui, le 4 décembre 963, avec le consentement de l'empereur, prononça la déposition de Jean XII, et élut pour pape le protoscriniaire Léon, simple laïque <sup>3</sup>, qui, deux jours après, reçut les saints ordres et prit le nom de Léon VIII. « Tout porte à croire, dit le savant historien Hefele, qu'Otton avait préparé cette élection <sup>4</sup>. » Par cet acte illégal, suggéré à une assemblée irrégulière, Otton inaugurerait les pires agissements de l'Empire. Certes, une lourde responsabilité retombe sur l'indigne pontife, dont la vie avait rendu possibles les terribles accusations dont il fut l'objet ; mais si coupable qu'il pût être, Jean XII était le pape légitime. En le déposant et en lui donnant un successeur de sa propre initiative, Otton créait un précédent qui devait devenir, pour ses successeurs, une tradition. Ceux-ci chercheront désormais à traiter le Saint-Siège comme un simple évêché de Germanie. Le Saint-Empire, dans sa grande conception chrétienne si justement admirée, ne date donc point de

1. NOEL ALEXANDRE (*Hist. ecclés.*, in-f<sup>o</sup>., Venetiis, sect. X, diss. XVI, t. VI, p. 434 et s.) et FLOSS (*Die Papswahl unter den Ottonen*, p. 7-9) n'ont pas eu de peine à prouver que cette assemblée ne fut pas un concile et ne put avoir aucune autorité canonique.

2. JAFFÉ, n. 3697.

3. Peut-être était-il tonsuré, comme le conjecture Mgr Duchesne. A coup sûr, il n'était pas dans les ordres

4. HEFELE-LECLERCQ, t. IV, p. 810.

l'empereur Otton. Il datera du triomphe de la papauté sur le vieil esprit impérial. Il sera l'œuvre des papes, et non des empereurs germaniques.

## IV

Si abaissés que fussent les esprits à cette époque, deux mois s'étaient à peine écoulés depuis la déposition de Jean XII, que le clergé et le peuple romains s'étaient ressaisis. Au concile de décembre 963, Otton avait blessé à la fois le sentiment national et le sentiment catholique. Il était venu, lui, étranger, entouré de troupes armées, déposer le chef des Etats de saint Pierre ; et il avait voulu faire juger celui qui, si indigne soit-il, « juge tout et ne peut être jugé par personne <sup>1</sup> ». Le 3 janvier 964, les Romains, profitant du départ de l'empereur et de l'absence d'une grande partie de ses troupes, firent une émeute, dressèrent des barricades sur le pont Saint-Ange. Un prompt retour des troupes impériales suffit à réprimer la rébellion. Les barricades furent enlevées, et les insurgés furent massacrés en grand nombre. Mais la réaction prit bientôt une autre forme. Le 26 février 964, une assemblée d'évêques, de cardinaux et d'ecclésiastiques de différents ordres, dont la majorité avait fait partie de l'assemblée de 963, se réunit à Saint-Pierre sous la présidence de Jean XII, et, considérant que le pape Léon avait été élu en violation des lois de l'Eglise, déclara son élection nulle et de nulle valeur <sup>2</sup>. L'empereur, informé de l'événement, se préparait à marcher de nouveau sur Rome, quand il apprit la mort de Jean, frappé mystérieusement dans son lit, d'aucuns dirent par le diable <sup>3</sup>, d'autres par un personnage qu'il aurait indignement outragé <sup>4</sup>.

Aussitôt après la mort de Jean XII, les Romains, sans informer l'empereur, sans se préoccuper de la convention de 962, procédèrent à l'élection d'un nouveau pape. Leur choix se porta sur le diacre

Réaction  
de la  
population  
romaine  
contre  
les ingérences  
de l'empereur.

L'émeute  
du Château  
Saint-Ange  
(3 janvier  
964).

Concile  
romain  
du  
26 février 964.

Déposition  
de l'antipape.

Mort  
de Jean XII  
(mai 964).

Election  
de Benoît V.

1. Voir *Hist. gén. de l'Eglise*, t. III, p. 323.

2. Les actes de ce concile nous ont été conservés. Voir MANSI, t. XVIII, col. 471.

3. C'est la version de Luitprand, reproduite par Baronius : *Quadam nocte, extra Romam, dum se cujusdam viri uxore oblectaret, in temporibus a diabolo est percussus* (BARONIUS, *Annales*, ad ann. 964, n. 17).

4. BOWER, *Gesch. der Papste*, t. VI, p. 307 ; DUCHESNE, *les Premiers Temps de l'Etat pontifical*, p. 351.

Benoît. Le moine du Mont Soracte vante sa science. Ses connaissances en grammaire lui avaient valu le surnom de Benoît le Grammairien. C'était, au surplus, un ecclésiastique de bon renom. Les fluctuations que certains historiens ont relevées dans sa conduite, pour lui en faire un reproche, sont susceptibles d'explication. On l'avait vu, dans l'assemblée de 962, se faire le porte-parole des accusateurs de Jean XII ; puis, dans le concile de 963, défendre avec énergie l'autorité de ce même pontife. C'est qu'il pensait sans doute que les crimes d'un pape n'autorisent pas un empereur à le déposer pour y substituer une de ses créatures. Le nouvel élu fut sacré le 22 mai sous le nom de BENOÏT V. L'empereur mécontent mit le siège devant Rome, qui, réduite par la famine et par la peste, livra Benoît aux vainqueurs. Il fut déposé, privé de l'exercice de ses fonctions sacerdotales, et envoyé en Germanie, sous la garde de l'évêque de Hambourg, qui le traita avec toutes sortes d'égards. Il y mourut peu de temps après, dans les sentiments d'une grande piété. Benoît V n'a point de numéro d'ordre dans la liste communément reçue des souverains pontifes ; mais beaucoup d'historiens le regardent comme un pape légitime <sup>1</sup>, et on ne voit pas la raison de lui refuser ce titre.

Mort  
de l'antipape  
Léon VIII  
(mars 965).

L'assemblée d'évêques réunis vers la fin de juin 964 par l'empereur, pour déposer Benoît V, réintégra dans ses fonctions l'antipape Léon VIII, qui survécut peu de temps à sa restauration. Il mourut à Rome en mars 965 <sup>2</sup>. On ne cite, du pseudo-pontificat de Léon VIII, qu'un acte important : une bulle insérée par Gratien dans le *Corpus juris canonici* <sup>3</sup>, et accordant à l'empereur d'Allemagne, non seulement le droit de se choisir un successeur au titre de roi d'Italie, mais encore le droit de donner l'investiture au pape et aux évêques. On a longtemps discuté sur l'authenticité de cette bulle. Les études de Floss et de Bernheim ont démontré le caractère apocryphe du document. La base de cet écrit serait une bulle authentique de Léon VIII, excluant le peuple romain de l'élection d'un pape, d'un roi ou d'un patrice. Un faussaire du XI<sup>e</sup> siècle, partisan de l'antipape Guibert, aurait transformé le document en

La  
fausse bulle  
de Léon VIII  
sur l'élection  
des papes.

1. ROHRBACHER, *Hist. univ. de l'Egl. cath.*, t. LXI, édit. Guillaume, Paris, 1885, t. V, p. 486 ; H. HEMMER, au mot *Benoît V*, dans le *Dict. de théol.* de VACANT, t. II, col. 649.

2. BARONIUS, *Annales*, ad ann. 964, n. 16 et s. ; MANSI, t. XVIII, col. 477

3. *Corpus juris canonici*, dist. LXIII, c. 23 ; JAFFÉ, n. 3704-3705 ; *Lib. pontif.*, t. I, p. 250, note 1 ; HEFELE-LECLERQ, t. IV, pp. 820-824.



y ajoutant les privilèges exorbitants attribués à l'empereur. Les chroniqueurs du temps n'incriminent point la conduite privée de l'antipape Léon VIII ; mais il fut jusqu'à sa mort l'homme lige d'Otton, et il expira sans avoir renié l'acte sacrilège qui avait fait de lui un révolté ; il mérite la malédiction qui s'attache à ceux qui ont souillé la dignité de leur sacerdoce dans l'ambition ou la lâcheté.

Le peuple et le clergé de Rome n'osèrent plus, cette fois, procéder à l'élection d'un nouveau pape, sans avoir, conformément à l'acte de 962, prévenu l'empereur. Celui-ci désigna à leur choix un parent de Jean XII, Jean, évêque de Narni, fils de Théodora la Jeune, neveu par conséquent de la célèbre Marozie. On revenait, avec l'agrément de l'empereur, à la maison de Théophylacte <sup>1</sup>.

Otton, qui voyait le sentiment national des Romains se révolter de plus en plus contre ses ingérences, espéra sans doute, par cette combinaison politique, satisfaire le plus puissant des partis d'opposition. Il était trop tard. Jean de Narni fut élu sans difficultés et installé le 1<sup>er</sup> octobre 965 sous le nom de JEAN XIII. Mais trois mois ne s'étaient pas écoulés depuis son installation qu'une révolte, causée, dit-on, par la sévérité du nouveau pape à l'égard de la noblesse romaine, mais dirigée en réalité contre le pouvoir impérial, éclata. Elle avait à sa tête le comte Rodfred, le préfet de la ville, Pierre, et un employé de la maison du pape, nommé Etienne. C'était comme la coalition de tous les partis, mis en mouvement à la fois. Jean XIII, rendu solidaire de la politique d'Otton, fut arrêté, enfermé au château Saint-Ange, puis exilé ; mais bientôt la nouvelle que l'armée impériale marchait, pour la quatrième fois, sur Rome répandit la terreur dans la cité. Jean XIII lui-même, à la tête de troupes importantes, se présenta le 14 novembre 966 devant la ville, qui le reçut sans protester. Le moine du Mont-Soracte, qui avait vu passer la terrible armée, termina mélancoliquement sur ce fait sa chronique, comme s'il y voyait la fin de l'indépendance de l'Eglise et de sa nation <sup>2</sup>.

Cette épouvante était justifiée. Les représailles de l'empereur furent cruelles. Le préfet de la ville, Pierre, fut suspendu par les cheveux

Election  
de Jean XIII  
(1<sup>er</sup> octobre  
965).

Un mouve-  
ment  
populaire  
amène l'exil  
du pape.

Cruelles  
représailles  
de l'empereur.

1. Voir la généalogie de la maison de Théophylacte dans DUCHESNE, *Lib. pontif.*, t. I, p. 253.

2. *P. L.*, t. CXXXII, col. 173. Cf. DUCHESNE, *les Premiers Temps de l'Etat pontifical*, p. 384-385.

à la fameuse statue équestre de Marc-Aurèle, puis promené par la ville sur un âne, à rebours, la queue de l'animal entre les mains, et coiffé d'une outre en guise de diadème. Il fut enfin exilé. Le comte Rodfred avait été assassiné, et le clerc Etienne avait péri on ne sait comment. Otton fit déterrer leurs cadavres, qu'on jeta à la voirie.

Le meurtrier du comte Rodfred était un certain Jean Crescentius, fils de la fameuse Théodora la Jeune. C'est par ce meurtre que la famille des Crescentius, qui devait jouer dans la suite un si triste rôle dans les élections des papes, fit son entrée sur la scène du monde <sup>1</sup>.

Jean XIII gouverna l'Eglise pendant près de sept ans. La paix ne fut plus gravement troublée pendant son pontificat. Ce fut un pape intègre, pieux, actif. Dans un concile tenu après les fêtes de Pâques de l'année 967, l'empereur le remit en possession de la ville et du territoire de Ravenne, qui avaient été soustraits depuis longtemps à l'autorité du Saint-Siège ; et le jour de Noël de la même année, le fils de l'empereur Otton I<sup>er</sup>, âgé de treize ans, reçut de Jean XIII la couronne impériale et fut associé au trône paternel <sup>2</sup>. Cette nouvelle fut transmise aux ducs et préfets de la Saxe en ces termes : « Notre fils a été élevé par le seigneur apostolique à la dignité impériale <sup>3</sup> ». C'était reconnaître le droit du pape pour le choix et le couronnement des empereurs.

Sacre du jeune  
Otton II,  
associé  
à l'Empire  
(25 décembre  
967).

Œuvre  
réformatrice  
de Jean XIII.

Les plus redoutables compétiteurs d'Otton, Bérenger II et son fils Adalbert, étant morts l'année précédente, une paix relative régnait dans l'Empire comme dans l'Eglise. L'empereur et le pape en profitèrent pour réformer, d'un commun accord, un certain nombre d'abus. Le registre de Jean XIII, composé de trente-trois pièces intégralement conservées, nous présente un intéressant tableau de ces réformes. On voit le pontife ordonner, sous peine d'anathème, à tous les ducs, marquis, comtes et juges du territoire de Bologne, de cesser leurs injustes vexations contre les clercs <sup>4</sup> ; expédier en Germanie une sentence d'excommunication contre l'archevêque Hérold de Salzbourg, qui s'était allié aux Magyars pour piller

1. Sur la généalogie des Crescentii, voir HEFELE-LECLERQ, t. IV, p. 826-827, et *Lib. pontif.*, t. I, p. 253.

2. MANSI, t. XVIII, p. 529 et s. ; JAFFÉ, n. 3713.

3. WIDUKIND, *Res gestæ Saxoniarum*, l. III, c. 70 ; *P. L.*, t. CXXXVII, col. 207 ; *M. G.*, SS., III, 465.

4. *P. L.*, t. CXXXV, col. 931.

avec eux les cités, les monastères, les églises et les campagnes de son propre pays <sup>1</sup>. D'une manière générale, il soutient une lutte incessante contre les entreprises des laïques sur les églises ou les monastères, et contre l'esprit d'indiscipline qui se manifeste parmi le clergé et dans les couvents eux-mêmes comme au milieu du peuple. En toutes ces réformes, il déclare et il veut que toute la catholicité sache que « le Siège apostolique, si longtemps livré aux fureurs des impies, n'a dû, après Dieu, sa délivrance qu'aux magnanimes efforts de l'empereur Otton <sup>2</sup> ».

Le pape rendait le même témoignage au roi d'Angleterre Edgard I<sup>er</sup>. « Nous vous félicitons, lui écrivait-il, d'avoir compris que la bienveillante sollicitude dont vous entourez les églises est la meilleure preuve que vous puissiez donner à vos sujets de votre paternelle tendresse à leur égard <sup>3</sup>. » Le roi Edgard avait, en effet, dans un concile tenu à Brandford vers 964, restitué aux évêques et aux monastères tous les biens qui leur avaient été enlevés ; il avait abrogé les ordonnances hostiles à l'Eglise rendues par son frère Edwin <sup>4</sup>. En 969, de concert avec son ami Dunstan <sup>5</sup>, archevêque de Cantorbéry, il avait convoqué un concile national très important, qui avait opéré une réforme générale dans le clergé anglais, tant régulier que séculier <sup>6</sup>.

Jean XIII mourut le 6 septembre 972. « Il fut, dit l'épithaphe gravée sur sa tombe dans la basilique de Saint-Paul-hors-les-Murs, un pasteur vigilant et sage. Il se préoccupait de l'heure de sa mort, et, de son vivant, il choisit ce lieu pour sépulture... Que les cieux lui soient ouverts par les mérites du sublime Paul <sup>7</sup>. »

Nous ne sommes pas renseignés sur la manière dont se fit l'élection du successeur de Jean XIII. Nous savons seulement que l'élu fut un cardinal-diacre romain, nommé Benoît, et que son ordination n'eut lieu qu'en janvier 973. Il reçut le nom de BENOÏT VI. Les uns ont conjecturé que ce long retard fut dû à un échange de

L'œuvre réformatrice se fait particulièrement en Angleterre, sous les auspices du roi Edgard I<sup>er</sup>, par le zèle de saint Dunstan.

Mort de Jean XIII (6 septembre 972).

Election de Benoît VI (janvier 973).

1. *P. L.*, t. CXXXV, col. 954.

2. *Ibid.*, col. 931.

3. *Ibid.*, col. 985.

4. *MANSI*, t. XVIII, col. 475.

5. Saint Dunstan, né en 925, archevêque de Cantorbéry en 959, mort le 19 mai 988.

6. *MANSI*, t. XIX, col. 15 ; *LINGARD, Hist. d'Angleterre*, t. I, p. 276 et s. ; *Antiquités de l'Eglise anglo-saxonne*, p. 248 et s.

7. Voir le texte de l'épithaphe dans *DUCHESNE, Lib. pontif.*, t. I, p. 254. Cette épithaphe est maintenant dans le musée épigraphique de l'abbaye.

communications entre Rome et l'Allemagne en vue d'obtenir la ratification de l'empereur ; d'autres estiment que cette « longue vacance est une preuve de l'intervention impériale à cette occasion <sup>1</sup> ». Quelques mois plus tard, le 7 mai 973, Otton I<sup>er</sup> mourut. Les Allemands, qui lui ont donné le nom d'Otton le Grand, le considèrent comme le fondateur de la nation allemande. Il eut cette ambition, comme aussi celle d'être le protecteur de l'Eglise. Mais, à ces deux points de vue, son œuvre fut plus brillante que durable. En Germanie, une puissante féodalité avait déjà poussé de trop profondes racines pour qu'il fût possible de la réduire autour d'un pouvoir central ; et à Rome, la main d'Otton avait été trop dure pour ne pas soulever de sourdes révoltes contre son autorité. A l'encontre d'un historien allemand, qui voit toute la gloire d'Otton le Grand dans ses vertus guerrières et conquérantes <sup>2</sup>, nous verrions plutôt la grandeur de son règne dans la protection qu'il accorda aux lettres et aux sciences et dans les exemples de sainteté qui rayonnèrent autour de son trône.

Mort  
d'Otton I<sup>er</sup>  
(7 mai 973).

Son œuvre  
politique.

Le mouvement  
intellectuel  
sous le règne  
d'Otton I<sup>er</sup>.

Luitprand  
de Crémone  
(920-972).

Ratier  
de Vérone  
(† 974).

Le moine  
Widukind.

La religieuse  
Hroswitha.

Otton connaissait à peine le latin ; mais il encouragea les savants qui cultivaient les lettres latines. On doit citer parmi eux le célèbre Luitprand, qui composa auprès de l'empereur son *Antapodosis*, où il raconta les événements accomplis en Italie depuis 888. Plus tard, récompensé de ses services par l'évêché de Crémone, il se montra, dans sa *Vita Ottonis* et dans sa *Legatio Constantinopolitana*, courtisan servile du pouvoir impérial ; mais on doit lui reconnaître un esprit délié, une érudition peu commune, une verve puissante ; et ses récits, quand on sait faire la part de son évidente partialité, sont des plus précieux qu'on puisse consulter pour l'histoire de ce temps. Le cardinal Baronius y a beaucoup puisé pour écrire ses *Annales*, et a même excédé dans la confiance qu'il a accordée au prélat historien. A côté de Luitprand, mais dans un rang inférieur, l'évêque de Vérone, Ratier, non moins courtisan, a laissé aussi des écrits curieux et vivants sur les événements et les mœurs de son époque. Dans les monastères dotés et protégés par Otton, le moine Widukind, de la Nouvelle-Corbie, écrivit, sous le titre de *Res gestæ saxonicae*, l'histoire de la Saxe depuis ses origines jusqu'à son temps ; et la religieuse Hroswitha, du couvent de Gandersheim, composa, en imitant Virgile

1. DUCHESNE, *les Premiers Temps...*, p. 356.

2. GIESEBRECHT, cité par Ch. BAYET dans l'*Hist. gén.* de LAVISSE et RAMBAUD, t. II, p. 548.

et TERENCE, des poèmes et des drames sur les légendes des saints <sup>1</sup>. Mais le plus grand titre à la reconnaissance du monde savant que se soit acquis OTTON le Grand, c'est d'avoir deviné, encouragé et protégé le jeune moine qui devait être l'illustre GERBERT, le grand pape SYLVESTRE II.

Ce fut aussi un savant que ce frère puîné d'OTTON, BRUNON, archevêque de Cologne, qui nous a laissé des *Vies de saints* et un *Commentaire sur les évangélistes et sur les livres de Moïse* <sup>2</sup>. Mais ce fut surtout un saint. « En lui, dit son premier biographe, se trouvèrent réunies des qualités trop souvent inconciliables : la splendeur du rang et des dignités, la plénitude de la science, avec une humilité de cœur et une douceur de caractère telles qu'on n'en vit jamais de plus profondes <sup>3</sup>. » Saint BRUNON était le digne fils de l'admirable reine mère, sainte MATHILDE, qui, pendant que l'empereur parcourait en armes la Hongrie, l'Italie et les pays du Nord, allait de ville en ville, de hameau en hameau, apaisant les discordes, réparant les injustices et semant les aumônes à pleines mains <sup>4</sup>. Fils d'une sainte et frère d'un saint, OTTON avait eu également le bonheur d'épouser une sainte. L'Allemagne et l'Italie durent à l'impératrice Adélaïde de nombreuses fondations, d'innombrables actes de bienfaisance.

La plus admirable de ses œuvres fut, sans doute, l'acte d'abnégation par lequel, lors de la chute de la maison de BÉRENGER, elle prit à sa cour les deux filles de son ennemi pour leur servir de mère.

Si répréhensibles que fussent certains actes politiques d'OTTON le Grand, de telles influences, émanant de la cour, contribuaient à maintenir, dans les consciences chrétiennes, ce sens des vertus évangéliques qui permettrait à la réforme de trouver des points d'appui dans les âmes, au jour où Dieu la susciterait dans son Eglise.

## V

Le fils et successeur d'OTTON le Grand, OTTON II, dit le Roux, ne manquait pas d'intelligence et de courage. Instruit par des maîtres habiles, il surpassa son père par sa culture intellectuelle, mais il lui fut

Les saints.

Saint Brunon,  
archevêque  
de Cologne.Sainte  
Mathilde.Sainte  
Adélaïde.L'empereur  
Otton II,  
dit le Roux  
(973-983).

1. P. L., t. CXXXVII, col. 939 et s. ; M. G., SS., t. IV, p. 302-305 ; MAGNIN, *Théâtre de Hroswitha*, Paris, 1845.

2. DOM CEILLIER, *Hist. des aut. ecclés.*, t. XIX, p. 621 et s.

3. *Acta sanctorum*, octobre, t. V, p. 698 et s. ; M. G., SS., t. VI, p. 252-275.

4. *Ibid.* au 14 mars ; M. G., SS., t. IV, p. 282-302.

inférieur par son caractère, qui fut mobile, faible et de peu d'élévation. Agé de dix-huit ans seulement au moment où il prit possession du trône impérial, les conseils de sa sainte mère Adélaïde eussent pu le préserver de bien des écueils ; mais il avait à peine ceint la couronne que les intrigues de la jeune impératrice Théophano, soutenue par une faction de courtisans, amenèrent la disgrâce de la reine mère, qui dut quitter la cour et se réfugier en Italie. Avec la pieuse veuve d'Otton le Grand, le génie de l'empire sembla disparaître. Ce fut la décadence manifeste des deux grandes œuvres du premier empereur germanique.

Intrigues  
de l'impé-  
ratrice  
Théophano.

Lutte contre  
la féodalité  
allemande.

D'une part, dès le lendemain de la mort d'Otton I<sup>er</sup>, toutes les ambitions, toutes les convoitises, refoulées un moment par sa main puissante, s'étaient donné libre carrière. Tandis qu'Henri de Bavière, s'alliant aux ducs de Bohême et de Pologne, aspirait à ruiner, à son profit, la suprématie de la Saxe, les descendants des anciens ducs de Lorraine relevèrent la tête, et les Danois au nord, les Slaves à l'est, recommencèrent leurs invasions. La première partie du règne d'Otton II, de 972 à 980, se passa à réprimer ces soulèvements.

D'autres préoccupations l'attirèrent alors en Italie. Là aussi des passions, tenues en bride par la main ferme du premier Otton, momentanément apaisées par la sage modération de Jean XIII, s'étaient déchaînées. Un parti, qui se disait national, parce qu'il combattait l'influence allemande en Italie, mais qui travaillait en somme pour satisfaire l'ambition de quelques seigneurs, avait à sa tête ce Crescentius, ou Censius, que nous avons rencontré lors de l'avènement de Jean XIII. Comme en 965, on résolut, pour abattre l'hégémonie impériale en Italie, de s'attaquer à celui qu'on regardait comme sa créature, le pape Benoît VI. On tenait en réserve, pour le remplacer, un cardinal-diacre, qui s'était distingué par les mauvais traitements qu'il avait infligés à Benoît V, Boniface Franco. Ce que fut le drame machiné par Crescentius, nous le savons par la notice, d'un lachisme amer, consacrée au pape Benoît VI dans le *Liber pontificalis* : « Benoît, né à Rome et fils d'Hildebrand, y est-il dit, siégea un an et six mois. Il fut arrêté par un certain Cencius, fils de Théodora, et enfermé dans le château Saint-Ange, où il fut étranglé, à l'instigation du diacre Boniface, qu'on avait déjà fait pape, lui vivant <sup>1</sup>. »

Les cabales  
de  
Crescentius.

Mort tragique  
de Benoît VI  
(juillet 974).

Œuvre  
réformatrice  
Benoît VI.

Le registre de Benoît VI nous le montre attentif à favoriser la vie

1. *Lib pontif.*, t. I, p. 255.

monastique et à défendre les droits des Eglises contre les empiétements des seigneurs. Dans un rescrit adressé au moine Eldrad, abbé de Vézelay, il ne craint pas de dire : « Si quelque roi, évêque, prêtre, abbé, juge ou comte enfreint les présentes dispositions, qu'il soit frappé d'anathème, déchu de sa dignité et privé de la participation au corps sacré de Notre-Seigneur Jésus-Christ, jusqu'à ce qu'il ait expié son injustice <sup>1</sup>. » « La puissance de gouverner l'Eglise entière, écrit-il à l'évêque Frédéric de Salzbourg, n'a pas été donnée seulement au bienheureux apôtre Pierre, mais à tous ses légitimes successeurs <sup>2</sup>. » Dans cette même lettre, il semble pressentir la triste fin qui l'attendait. « Pour nous, dit-il, notre plus vif désir est de maintenir les lois de nos prédécesseurs, tant que nous le permettra la malice des hommes de ce temps <sup>3</sup>. »

Le tragique événement qui mit fin au pontificat de Benoît VI eut lieu au mois de juillet 973. Crescentius put jouir quelque temps du fruit de son crime. Bonizo nous apprend qu'il s'arrogea le titre de patrice et exerça dans Rome une autorité tyrannique <sup>4</sup>. Mais son pouvoir fut de courte durée. Franco, intronisé sous le nom de Boniface VII, ne tarda pas à devenir l'objet de l'indignation populaire, qui changea son nom de Bonifacius (le bienfaisant) en celui de Malifacius (le malfaisant) <sup>5</sup>. L'empereur, informé des événements, avait envoyé à Rome un représentant, le comte Sicco, qui rallia la population, assiégea le château Saint-Ange, s'en rendit maître, et fit déposer dans les formes le pape intrus <sup>6</sup>. Celui-ci put néanmoins s'enfuir à Constantinople <sup>7</sup>, emportant avec lui les trésors du Vatican, et méditant de nouveaux crimes. Il devait revenir plus tard à Rome et y créer de nouvelles difficultés au légitime successeur de Benoît VI, **BENOÎT VII.**

Ce dernier, précédemment évêque de Sutri, fut élu pape en octobre 974, avec l'assentiment d'Otton II <sup>8</sup>. Il devait gouverner l'Eglise

Crescentius  
exerce  
dans Rome  
un pouvoir  
tyrannique.

L'antipape  
Boniface VII.

Election  
de Benoît VII  
(octobre 974).

1. *P. L.*, t. CXXXV, col. 1086.

2. *Ibid.*, col. 1081.

3. *Ibid.*, col. 1081-1082.

4. *Ibid.*, t. CL, col. 815.

5. *Lib. pontif.*, t. I, p. 257.

6. *Ibid.*, p. 257. note 1.

7. JAFFÉ, n. 3823.

8. Des chroniqueurs ont fait mention d'un pape nommé Domnus ou Donus entre Benoît VI et Benoît VII. Ce nom ne se trouve pas dans les plus anciens et les meilleurs catalogues des papes. Les chroniqueurs qui l'ont mentionné ont sans doute pris l'expression *Domnus papa*, qui dans les documents désigne Benoît VI, pour le

pendant neuf ans. C'était un homme d'une activité et d'une énergie remarquables. Le premier de ses soins fut de réunir à Rome un concile qui frappa d'anathème Boniface Franco <sup>1</sup>. Dans deux autres conciles, tenus l'un à Ravenne, vers 974, l'autre à Rome, vers 981, il fit condamner énergiquement la simonie <sup>2</sup>. Il avait conscience que là était le mal essentiel de cette triste époque. Par la simonie entraient dans l'Eglise les pasteurs mercenaires, qui ravageaient le troupeau du Christ, en le divisant par leurs intrigues et en le scandalisant par leur inconduite. Par ailleurs, les scènes tragiques qui avaient ensanglanté le trône pontifical avaient eu leur retentissement dans l'Eglise entière. En Italie, des seigneurs, à l'exemple de Crescentius, chassaient les officiers impériaux, se constituaient en États indépendants et y exerçaient un pouvoir despotique. En France, les maux résultant de l'inféodation seigneuriale des évêchés se compliquaient de la crise dont souffrait la dynastie régnante : entre la vieille race carolingienne, décrépite, incapable de défendre le pays, et la jeune maison des ducs de France, les meilleurs Français, les évêques eux-mêmes se divisaient. En Angleterre, au milieu des guerres sanglantes qui éclatèrent pour la succession au trône, après la mort du roi Edgard, les clercs déposés pour inconduite ou simonie s'étaient révoltés, et, soutenus par un grand parti politique, avaient déjà chassé un grand nombre de moines établis à leur place. En Allemagne, les troubles suscités après le décès d'Otton le Grand n'étaient pas apaisés. Les Slaves de l'Est et du Nord s'agitaient sourdement. En Orient, l'antipape Boniface, qui s'y était réfugié, multipliait ses menées, cherchant à exploiter contre son rival les vieilles jalousies byzantines. L'Empire et l'Eglise étaient à la fois menacés.

Il combat  
la simonie.

Etat troublé  
du monde  
chrétien  
à cette époque.

Intervention  
d'Otton II  
en Italie.

Otton prétendit prendre la défense de l'un et de l'autre. Sa vie privée le rendait de moins en moins digne d'une si haute mission. Les scandales de son inconduite s'étaient maintenant au grand jour. En 980, il se dirigea vers l'Italie. A Pavie, il rencontra sa pieuse mère Adélaïde, dont la tristesse toucha son cœur, et il se réconcilia avec elle. Quand il parvint à Rome, au début de 981, l'apaisement s'y était fait, grâce aux mesures prudentes et fermes qu'y avait prises Benoît VII.

nom propre d'un nouveau pape. Ni Jaffé, ni Hefele, ni Mgr Duchesne, n'admettent l'existence du pape Domnus. Voir JAFFÉ, n. 3778 ; HEFELE-LECLERCQ, t. IV, p. 833 ; DUCHESNE, *Lib. pontif.*, t. I, 256, note 4.

1. MANSI, t. XIX, col. 57 ; JAFFÉ, n. 3778.

2. *Ibid.*, col. 59, 71 et s.



La pacification de la Basse Italie lui demanda plus d'efforts et obtint moins de succès. Les Grecs et les Sarrasins se coalisèrent pour le repousser de l'Italie méridionale, tandis que les Slaves, profitant de son éloignement, pillaient Hambourg, ruinaient les évêchés d'Havelberg et de Brandebourg, détruisaient les fondations d'Otton le Grand.

L'intervention de Benoît VII fut plus pacifique et plus féconde. Tandis que quatre conciles romains, tenus sous sa présidence effective, de 974 à 981, réglaient les affaires d'Italie et les affaires générales de l'Eglise <sup>1</sup>, des conciles tenus sous son inspiration, en France, en Angleterre et en Allemagne, travaillaient à rétablir l'ordre et la discipline dans ces différents pays. En 974, il envoya en France un légat spécial, le diacre Etienne, qui présida, à Reims, un concile important. On y déposa Théobald, évêque d'Amiens, usurpateur du siège épiscopal <sup>2</sup>. Les archevêques de Reims, par suite de la prérogative dont ils jouissaient de sacrer les rois de France, exerçaient sur tout le pays une influence prépondérante. Le siège de Reims était alors occupé par un homme d'une valeur éminente, Adalbéron, que des traditions et des affections de famille liaient à la personne d'Otton. Adalbéron avait salué avec enthousiasme la restauration de l'Empire. Il y avait vu le moyen le plus efficace de défendre l'Eglise contre le flot tempêtueux de la féodalité naissante, la papauté contre les agressions des princes italiens. Mais l'archevêque de Reims était avant tout homme d'Eglise. Pour lui, l'extirpation des abus, la réforme des institutions ecclésiastiques et monastiques, la restauration de la piété, primèrent tous les autres soucis. Les 41 lettres que nous possédons de lui nous révèlent l'étendue et la pureté de son zèle, ainsi que ses sentiments de profonde obéissance au pontife romain <sup>3</sup>. Les embellissements dont il orna sa cathédrale et l'éclat qu'il sut donner à l'école de Reims en la plaçant sous la direction du savant Gerbert, suffiraient à illustrer le nom d'Adalbéron <sup>4</sup>. L'Angleterre eut aussi, sur le siège de Cantorbéry, son grand réformateur, saint Dunstan. Quatre conciles, tenus à Winchester en 975, à Kirlington vers 977, à Calne en 978 et à Ambresbury vers 979, cherchèrent à

Réunion  
de nombreux  
conciles  
en France,  
en Angleterre  
et en  
Allemagne.

Adalbéron,  
archevêque de  
Reims († 988).

Saint Dunstan,  
archevêque  
de Cantorbéry  
(923-988).

1. HEFELE-LECLERCQ, t. IV, p. 834, 835, 836.

2. MANSI, t. XIX, 132.

3. P. L., t. CXXXVII, col. 503 et s.

4. *Hist. littéraire*, t. VI, 444 ; Dom CEILLIER, *Hist. des aut. ecclés.*, édit. de 1754, p. 675 ; Marius SEPET, *Adalbéron et l'Eglise de Reims dans la France chrétienne dans l'histoire*, p. 119-132.

remédier aux maux dont l'Eglise anglaise souffrait <sup>1</sup>. Au concile de Winchester, comme certains évêques parlaient de revenir sur certaines sanctions, jugées trop sévères, une ancienne tradition rapporte que le crucifix suspendu à la paroi de la salle des séances aurait dit à haute voix : *Non fiet, non fiet; judicastis bene, male mutaretis.* « Cela ne sera pas, cela ne sera pas; vous avez bien jugé, ne changez rien, vous feriez mal. » Le concile de Calne eut une issue tragique. Le plancher de la salle s'étant effondré, tous les membres de l'assemblée furent plus ou moins grièvement blessés, sauf Dunstan, qui n'eut aucun mal. Beaucoup y virent la preuve que Dieu était avec l'archevêque, et que la réforme, dont il était le plus ardent promoteur, devait être acceptée avec docilité. Benoît VII n'eut pas à intervenir directement dans la politique des souverains d'Orient. Pour répondre aux empiétements des Grecs dans l'Italie méridionale, il y maintint fermement l'organisation des provinces latines que Jean XIII avait établies à Capoue, Bénévent, Salerne, Naples et Amalfi. On eût dit d'ailleurs que Dieu se chargeait de faire suivre d'un châtement providentiel chacun des attentats des empereurs orientaux contre les papes. En 975, le basileus Zimiscès, dédaignant toute aide de l'Occident, rêve de refouler, à lui seul, l'empire du Croissant jusque dans les déserts de l'Arabie, son berceau. Il entre en Syrie, où les Arabes se sont établis et fortifiés, s'empare d'Apamée, d'Emèse et de Baalbek, reçoit la soumission de l'émir de Damas, descend en Phénicie et la conquiert. Il se dispose à emporter d'assaut Jérusalem, fier d'accomplir par ses propres forces l'œuvre gigantesque pour laquelle Otton le Grand lui-même avait demandé le concours de l'Occident, quand son premier ministre, Basile, met fin à ses victoires et à sa vie en mêlant du poison à son breuvage <sup>2</sup>. Sous son successeur Basile II, un gouverneur grec, ayant reconquis, dans la basse Italie, sur les Sarrasins, les villes de Brindes et de Tarente, profite de sa victoire pour soustraire les Églises de ces deux villes à la juridiction du Pape et les placer sous la dépendance du patriarcat byzantin. Cette fois-ci, le châtement vient des Bulgares, qui se révoltent sur toute l'étendue de leur territoire et tiennent en échec pendant quatre ans toutes les forces de l'Empire.

Benoît VII  
et l'Orient.

Les ambitions  
des empereurs  
orientaux.

Jean Zimiscès  
(925-975).

Basile II  
(976-1025).

Benoît VII  
favorise

Le registre de Benoît VII, l'un des plus complets qui nous

1. Nous ne possédons les actes que des conciles de Winchester et de Calne, MANSI, t. XIX, 61 et s., 63 et s.

2. Cf. G. SCHLUMBERGER, *l'Épopée byzantine à la fin du X<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1896.

soient restés dans la période si tourmentée du x<sup>e</sup> siècle, montre la sollicitude attentive de ce pontife pour tous les besoins de l'Eglise. La plupart des grands monastères de la Gaule, de l'Allemagne et de l'Italie, Vézelay, Saint-Pantaléon de Cologne, le Mont-Cassin, Saint-Pierre de Pérouse, Corbie, Saint-Valéry, Subiaco, sont l'objet de sa prédilection. Mais il semble que ses regards se portent plus attentivement sur Cluny, comme sur la principale source de la restauration religieuse qu'il désire : « La congrégation que vous dirigez, écrit-il à son abbé, n'a pas de plus dévouée protectrice que cette Eglise romaine, qui voudrait la dilater dans le monde entier et qui tient à la défendre contre tous ses ennemis <sup>1</sup>. »

le développe-  
ment  
de la vie  
monastique.

Benoît VII  
et Cluny.

Benoît VII mourut le 10 juillet 983. Sur sa tombe, qui se trouve dans l'église Sainte-Croix de Jérusalem, on peut lire l'inscription suivante : « Dans ce sépulcre, reposent les dépouilles mortelles de Benoît, vii<sup>e</sup> de ce nom. Il renversa l'orgueil du cruel usurpateur Franco... Il frappa les déprédateurs de la sainte Eglise romaine... Il fut l'appui des veuves et le père des pauvres ; il considéra les délaissés comme ses propres enfants <sup>2</sup>. »

Mort de  
Benoît VII  
(10 juillet  
983).

## VI

Le successeur de Benoît VII fut le chancelier Pierre, évêque de Pavie, qui, par respect pour le prince des apôtres, changea son nom en celui de Jean, et devint JEAN XIV <sup>3</sup>. En obtenant des Romains l'élection du chancelier de son empire, l'empereur Otton se flatta sans doute, et tous ceux qui comptaient beaucoup sur l'efficacité des calculs politiques se flattèrent aussi d'avoir enfin réalisé l'idéal d'un Saint-Empire pacifié et triomphant. L'illusion était naturelle, Nul prélat n'était plus habitué que le nouveau pape au maniement des affaires publiques ; nul ne connaissait mieux les ressorts de la politique internationale, les sourdes menées de Constantinople, les forces du monde musulman ; nul ne pouvait mieux résoudre les multiples difficultés du gouvernement de l'Italie méridionale. Possédant la

Election du  
pape Jean XIV  
(novembre  
ou décembre  
983).

1. *P. L.*, t. CXXXVII, col. 332.

2. *Lib. pontif.*, t. I, 258. Mgr Duchesne a remarqué que cette épitaphe est un centon, fabriqué avec celles des prédécesseurs de Benoît VII : Etienne VI, Serge III, Benoît IV (*ibid.*).

3. C'était la seconde fois qu'un pape changeait de nom à son avènement. Nous avons vu Octavien prendre le nom de Jean XII.

confiance du clergé romain et celle de l'empereur, son pontificat devait éteindre dans leur germe tous les conflits possibles entre le sacerdoce et les pouvoirs civils. Les événements ne répondirent pas à ces prévisions. Otton II n'avait que quelques semaines à vivre, et le pontificat de Jean XIV allait se terminer, sept mois plus tard, par une tragédie semblable à celle qui avait mis fin aux jours de l'infortuné Benoît VI.

Nous ne possédons, du pape Jean XIV, qu'une seule lettre authentique, datée du 6 décembre 983, par laquelle il concède le pallium au métropolitain de Bénévent. « Montrez-vous miséricordieux, lui dit-il, soyez l'appui des opprimés, opposez la modération et le calme aux violences des oppresseurs... Et puissions-nous, après les amères tristesses de cette vie, parvenir ensemble aux conditions de l'éternelle béatitude <sup>1</sup>. »

Les « amères tristesses » dont parle ici le pape ne devaient pas lui être épargnées. Le lendemain du jour où il écrivit cette lettre, il fut appelé auprès du lit de mort de l'empereur Otton. « Après avoir tenu une diète à Vérone, dit Thietmar, l'empereur, laissant sa vénérable mère, l'impératrice Adélaïde, à Pavie, s'était rendu à Rome. Or, dans les premiers jours du mois de décembre 983, il tomba gravement malade. Les uns attribuèrent cette maladie au chagrin qu'il éprouva d'une défaite subie à Tarente ; d'autres dirent qu'une blessure, reçue dans ce funeste combat, se rouvrit. Il sentit qu'il allait mourir. Il fit partager son trésor impérial en quatre portions, dont l'une fut assignée aux églises, la seconde aux pauvres, la troisième à sa sœur bien-aimée la princesse Mathilde, dévote servante du Christ dans l'abbaye de Quedlimbourg ; la quatrième fut distribuée de ses mains à ses soldats et à ses serviteurs, qui fondaient en larmes. Il fit ensuite à haute voix et en latin la confession de ses fautes devant le seigneur apostolique, les évêques et les prêtres. Il sollicita et reçut d'eux l'absolution, et le 7 décembre il fut ravi à la lumière de ce monde. <sup>2</sup> »

Jean XIV ne perdait pas seulement son protecteur. Il entrevoyait avec effroi l'avenir ouvert par la disparition d'Otton II : la minorité d'un empereur au berceau, les périls d'une régence, et peut-être les guerres civiles qui allaient éclater de toutes parts. Le chroniqueur

Mort  
d'Otton II  
(7 décembre  
983).

Troubles  
politiques.  
Henri  
de Bavière  
s'empare  
de la régence  
en Allemagne.

1. P. L., t. CXXXVII, col. 360.

2. THIETMAR, *Chronicon*, I. III, n. 15 ; P. L., t. CXXXIX, col. 1241 ; M. G., SS., III, 767.

Thietmar, archevêque de Prague, nous apprend, en effet, qu'aussitôt après la mort de l'empereur, l'ambitieux Henri de Bavière, emprisonné pour avoir deux fois attenté à la couronne, se fit mettre en liberté par l'évêque d'Utrecht, prit possession de la régence, et s'empara du jeune Otton III <sup>1</sup>. Bientôt l'Allemagne, séparée en deux camps ennemis, fut en feu. Le contre-coup de ces agitations se fit sentir en Italie. De l'abbaye de Bobbio, qu'il gouvernait alors, Gerbert écrivait à Jean XIV : « De quel côté tournerai-je mes pas, père très pieux ? J'ai beau en appeler au siège apostolique : les ennemis en armes occupent toutes les routes <sup>2</sup>. » Le moment était propice à l'antipape Boniface pour exécuter ses criminels desseins. Les Grecs, ses protecteurs, rendus maîtres de l'Italie méridionale par la victoire de Tarente, favorisèrent ses projets. Au mois d'avril 984, Boniface, accompagné de Crescentius et escorté par une escouade de soldats byzantins, fit son entrée dans Rome. Le pape, aussitôt arrêté, fut emprisonné au château Saint-Ange, où « pendant quatre mois, dit le *Liber pontificalis*, il souffrit atrocement de la maladie et de la faim, et où enfin, s'il faut en croire ce qu'on rapporte, il mourut assassiné. <sup>3</sup> » Le triomphe de Boniface fut insolent. Un de ses premiers actes fut de donner en location, à un riche particulier, pour une somme annuelle de dix *solidi* d'or, un grand domaine de l'Etat pontifical <sup>4</sup>. Cette rapacité, d'autres défauts encore, dont il donna le sacrilège spectacle pendant un an, soulevèrent contre lui l'indignation populaire. Il mourut subitement en juillet 985. « Les Romains l'avaient en telle haine, dit l'annaliste pontifical, qu'ils se jetèrent sur son cadavre, le percèrent à coups de lance, et, l'ayant mis à nu, le traînèrent par les pieds jusqu'au cheval de Constantin, c'est-à-dire jusqu'à la statue équestre de Marc-Aurèle. Le lendemain, des clercs vinrent recueillir ses restes affreusement mutilés, et les ensevelirent <sup>5</sup>. »

L'antipape  
Boniface VII  
rentre à Rome  
(avril 984).

Emprisonnement  
et mort  
de Jean XIV  
(20 août 984).

Mort  
de l'antipape  
(juillet 985).

1. THIETMAR, *Chronicon*, l. III, n. 15. P. L., t. CXXXIX, col. 1241-1242.

2. P. L., t. CXXXIX, col. 205.

3. *Lib. pontif.*, t. I, p. 259.

4. JAFFÉ, n. 3825.

5. *Lib. pontif.*, t. I, 259.

## VII

Election  
du pape  
Jean XV  
(août 985).

Il fait  
la première  
canonisation  
pontificale  
(11 juin 993).

Il prélude  
à l'institution  
de la Trêve  
de Dieu.

« La période de l'histoire pontificale qui suit la mort de l'antipape Boniface est particulièrement obscure <sup>1</sup>. » JEAN XV, fils de Léon, qui paraît avoir été élu en août ou septembre 985 <sup>2</sup>, dut-il sa promotion à l'élection du clergé et du peuple de Rome, comme le pense Hefele <sup>3</sup>, ou au choix de Crescentius, comme le conjecture Mgr Duchesne <sup>4</sup>? Entre le pontificat de Jean XV et celui de son prédécesseur, faut-il placer un autre Jean, fils de Robert, qui serait mort avant d'avoir été sacré <sup>5</sup>? Ces problèmes n'ont pas encore reçu de solution certaine. Jean XV tint le siège apostolique pendant onze ans. Il réunit plusieurs conciles sans grande importance pour l'histoire générale de l'Eglise. Les lettres que nous avons de lui <sup>6</sup> témoignent de son zèle pour la prospérité des institutions monastiques. Le biographe de saint Adalbert de Prague, premier apôtre des Prussiens, mort martyr de son zèle en 997, nous dit que son héros recevait les réponses de Jean XV comme les paroles de Dieu même <sup>7</sup>. Nous devons à ce pape la plus antique bulle de canonisation qui soit parvenue jusqu'à nous. C'est la bulle qui, le 11 juin 993, déclara digne d'un culte public dans l'Eglise saint Ulric, évêque d'Augsbourg <sup>8</sup>. En 990, par amour « pour le Dieu tout-puissant et pour le Bienheureux Pierre, prince des apôtres », il obtint du roi d'Angleterre Ethelred et de Richard, duc de Normandie, la conclusion d'un traité de paix <sup>9</sup> qui est considéré comme inaugurant la grande institution connue sous le nom de Trêve de Dieu. Jean XV, en agissant ainsi, répondait à un désir universel de la chrétienté. Un concile

1. DUCHESNE, *les Premiers Temps...*, p. 360.

2. JAFFÉ, n. 3825.

3. HEFELE-LECLERCQ, t. IV, p. 836.

4. DUCHESNE, *op. cit.*, p. 360. Il s'agirait du fils du Crescentius dont il a été parlé plus haut.

5. HEFELE-LECLERCQ, *loc. cit.*

6. *P. L.*, t. CXXXVII, col. 825-852.

7. *Ibid.*, col. 872. Ce biographe, probablement Jean Canaporius, a écrit sa biographie vers l'an 1000.

8. MANSI, t. XIX, p. 169 ; *P. L.*, CXXXVII, 845. Le mot *canonizatio* ne se trouve pourtant pas dans cette bulle. Ce mot ne paraît pas avoir été employé avant le XIII<sup>e</sup> siècle. Voir DUCANGE, *Glossarium*, édit. Henschel, Paris, 1850, t. II, p. 107, et *Dict. de théol.* de VACANT-MANGENOT, au mot *Canonisation*, t. II, col. 1635.

9. *P. L.* t. CXXXVII, col. 843.

tenu à Carroux, près de Poitiers, en 989, et un concile tenu à Narbonne, en 990, avaient déclaré « anathème contre ceux qui pillent les biens des pauvres <sup>1</sup> ». Vers l'an 994, l'annaliste Adhémar de Chavannes raconte que l'évêque de Limoges, « pour punir les mauvaises actions des seigneurs, ordonna que les églises et les monastères cesseraient le culte divin <sup>2</sup> ». Gerbert écrivait à la même époque à un grand seigneur : « Nous vous supplions de considérer que la paix de l'Eglise ne peut exister sans la paix entre les princes <sup>3</sup>. » L'acte important du souverain pontife encouragea puissamment le mouvement qui se dessinait. Avant de mourir, en 996, il put apprendre avec joie que neuf évêques du Midi de la France, Wido du Puy, Pierre de Viviers, Wigo de Valence, Bégo de Clermont, Raymond de Toulouse, Dieudonné de Rodez, Fredelo de Perpignan, Fulcran de Lodève et Guy de Glandève, réunis en concile avec un grand nombre de grands seigneurs, avaient rédigé la première formule solennelle du « Pacte de paix ou Trêve de Dieu » : « Au nom de Dieu, souveraine et indivisible Trinité,... à partir de ce jour, que nul désormais ne fasse irruption dans une église,... que rien ne soit enlevé à ses légitimes propriétaires,... que nul ne moleste un villageois ou une villageoise ou ne les mette à rançon... Si quelque ravisseur maudit rompt cette institution de paix, qu'il soit excommunié, qu'aucun prêtre ne chante pour lui la messe, ni ne lui donne la communion <sup>4</sup>. »

Premières  
origines  
de la Trêve  
de Dieu.

Telle fut la première promulgation de la Trêve de Dieu : *Charta qua Treuga Dei confirmatur* <sup>5</sup>.

Une autre grande institution de bienfaisance sociale vit le jour sous le pontificat de Jean XV. Le fils d'un noble seigneur des envi-

1. LABBE, t. IX, col. 733.

2. ADHÉMAR, *Hist.*, t. III, 35 ; *P. L.*, t. CXLI, col. 52.

3. GERBERT, ép. 97, édit. OLLERIS, p. 54. Sur les origines de la Trêve de Dieu, voir *Revue d'Hist. ecclés.*, t. XIV (1913), p. 350-354.

4. *P. L.*, t. CXXXVII, col. 854-856. Cf. P. VIOLLET, *Hist. des instit. pol. et adm. de la France*, in 8°, Paris, 1893, t. II, p. 143.

5. C'est bien, en effet, la première fois que l'on rencontre cette expression de *Treuga Dei*, Trêve de Dieu. Mais, au fond, est-ce bien de la Trêve de Dieu, telle qu'elle a été comprise plus tard, telle que nous l'entendons communément, qu'il s'agit ici, dans ces conciles de Carroux, de Limoges, du Puy, comme dans la lettre de Jean XV au roi Ethelred ? Il ne paraît pas. Jean XV demande un traité de paix au nom du Dieu de paix, et les conciles ne font que rééditer, avec plus d'insistance, les plaintes déjà entendues et les mesures déjà prises par des conciles antérieurs. Voyons plutôt dans ces documents des préliminaires de la Trêve de Dieu.

Saint Bernard  
de Menthon  
fonde le Grand  
et le Petit  
Saint-Bernard.

rons d'Annecy, Bernard de Menthon, archidiacre d'Aoste, témoin, dans ses courses apostoliques, des dangers que les pèlerins d'Angleterre, de France et de Germanie avaient à courir en allant à Rome au milieu des neiges et des glaciers des Alpes, fonda, sur la cime des Alpes Pennines, entre le Valais et la vallée d'Aoste, et au sommet des Alpes alors appelées Alpes grecques (*Graiæ*), entre la Savoie et le val d'Aoste, les deux célèbres monastères du Grand et du Petit Saint-Bernard, dont il fut le premier supérieur et où il mourut en 1008, âgé de quatre-vingt-cinq ans.

Conversion  
du tsar  
Vladimir 1<sup>er</sup>  
(988),

Jean XV eut enfin le bonheur de voir sous son pontificat deux événements d'une grande importance au point de vue de la civilisation générale et de l'avenir du christianisme : la conversion complète des Russes à la foi chrétienne et l'avènement en France d'une dynastie qui devait donner à l'Eglise plusieurs de ses plus dévoués défenseurs.

La foi chrétienne avait été prêchée en Russie dès le siècle précédent, et y avait fait de nombreux adeptes. Mais au milieu du x<sup>e</sup> siècle, les chrétiens y étaient encore durement persécutés par le pouvoir. Le tsar Wladimir, surnommé le Grand ou le Saint, qui régna de 980 à 1015, fut le premier chef chrétien de l'empire russe. Cette grande nation devait malheureusement subir l'influence de Constantinople, la suivre dans le schisme de Michel Cérulaire, et, tout en gardant la foi au Sauveur Jésus-Christ, se séparer de son ministre ici-bas, le souverain pontife.

Avènement  
en France  
de la dynastie  
des Capétiens.

Il en devait être autrement de la monarchie qui se fonda en France, l'an 987, avec Hugues Capet. Des historiens ont vu dans l'avènement de la troisième dynastie des rois de France une victoire de la nationalité française. Sous cette formule, l'assertion paraît trop absolue. Les Mérovingiens et les Carolingiens furent des Français aussi bien que les Capétiens. Mais les Mérovingiens n'avaient pu former dans le pays franc une centralisation durable, et les Carolingiens avaient embrassé un objet bien plus vaste : la restauration de l'Empire d'Occident. La désagrégation de cet Empire, sous les coups des pirates du Nord et des Sarrasins, détermina le premier développement d'une organisation nouvelle, l'idée d'une royauté franque, capable à la fois de donner à la nation cette cohésion que la race de Mérovée n'avait pu lui procurer, et de défendre, dans un cercle plus restreint mais plus solide, les frontières que les descendants de Charlemagne avaient laissé déborder. Depuis un siècle, depuis la mort



de Charles le Gros, en 887, une maison s'était montrée à la hauteur d'une pareille mission. Originaire d'Allemagne, et se rattachant au fameux Witikind suivant les uns, pure de toute alliance étrangère suivant les autres <sup>1</sup>, ses exploits guerriers, ses vastes possessions, l'avaient élevée au premier rang. D'elle étaient sortis des hommes héroïques qui, tels que leur premier ancêtre, Robert le Fort, défendant la France contre les Normands, et Eudes, son fils, sauvant Paris de la ruine, avaient, au milieu des bouleversements intérieurs et des invasions barbares, assuré la paix dans les villes, dans les monastères, dans le pays tout entier. Trois de ses membres avaient reçu le titre de roi, mais de chacun d'eux on avait pu dire ce que le moine Gerbert écrivait en 995 de son dernier rejeton, Hugues, surnommé Capet : « Il est roi en réalité. Le Carolingien, le roi Lothaire, ne l'est que de nom <sup>2</sup>. » Les Carolingiens, en effet, presque entièrement dépouillés de toute puissance territoriale, en un temps où toute autorité reposait sur la terre, sentaient leur échapper peu à peu tout pouvoir. Enfin, et ceci fut la cause déterminante qui acheva la chute de la dynastie ancienne et l'avènement de la nouvelle, l'Eglise de France, par la voix de son plus puissant évêque, Adalbéron de Reims, et de son plus illustre moine, Gerbert, se prononça pour la cause de Hugues <sup>3</sup>. « Tout concourut donc à assurer l'élévation du personnage qui, en fait, se trouvait être le véritable représentant de la nation des Francs occidentaux, le seul

Origines  
de la nouvelle  
dynastie.

Intervention  
d'Adalbéron  
et de Gerbert.

1. On peut concilier ces deux opinions, en supposant, avec M. Luchaire, que « les alleux robertiniens n'étaient, en réalité, que des bénéfices conférés, comme tant d'autres, sur l'ordre de Charlemagne, au chef d'une de ces familles saxonnes que le roi franc avait fait transplanter en si grand nombre dans l'intérieur du pays gaulois, où elles se seraient alliées avec les plus puissantes familles de la région. » (A. LUCHAIRE, *Hist. des institutions monarchiques de la France*, 2 vol. in-8°, Paris, 1891, t. I, p. 3.)

2. A. OLLERIS, *Œuvres de Gerbert*, un vol. in-4°, Clermont-Ferrand et Paris, 1867, lettre XLVIII, p. 32.

3. Des historiens ont, à propos de la conduite d'Adalbéron et de Gerbert à cette occasion et dans leurs rapports avec l'Empire germanique, incriminé leur patriotisme. Voir les réponses à ces imputations diverses dans SEPET, *Adalbéron, l'Eglise de Reims et l'avènement de la monarchie capétienne (la France chrétienne dans l'histoire)*, Paris, 1896, p. 119-132), et dans Ulysse CHEVALIER, *Gerbert, le premier pape français (la France chrétienne)*, p. 133-147). Cf. F. LOT, *les Derniers Carolingiens*, p. 239-242. Disons seulement, avec M. BAYET (*Hist. de France de LAVISSE*, t. II, 2<sup>e</sup> partie, p. 413), qu'« invoquer la nationalité en cette occasion, c'est attribuer aux hommes du x<sup>e</sup> siècle les sentiments d'autres époques et dénaturer l'histoire », et, avec M. F. LOT (*op. cit.*, up. 240), qu'« à la fin du x<sup>e</sup> siècle, les évêques et quelques savants clercs, les seuls qui eussent quelque pensée politique, ne voyaient pas dans la domination des Ottons un empire allemand, mais la continuation pure et simple de l'empire romain chrétien fondé par Constantin.

Sacre  
d'Hugues  
Capet  
(3 juillet 987).

capable de diriger ses destinées et de la défendre contre l'étranger<sup>1</sup>. » Dans une assemblée des grands du royaume, tenue à Compiègne en 987, Hugues Capet fut élu roi. Il fut couronné et sacré le 3 juillet de la même année, probablement à Noyon<sup>2</sup>. Telle fut l'origine de la dynastie capétienne, qui devait donner au Moyen Âge le plus saint de ses rois, le plus ferme et le plus sage des défenseurs de l'Église, saint Louis.

Décadence  
de la dynastie  
impériale.

L'avènement de cette dynastie en France coïncidait avec une décadence de la dynastie impériale en Allemagne. Le règne d'Otton II n'avait pas égalé celui d'Otton le Grand, et Otton III allait se montrer inférieur à son père.

Intrigues  
de Théophano.

Au lendemain de la mort d'Otton II, l'impératrice Théophano, exclue de la tutelle de son fils, s'était rendue à Pavie auprès de sa belle-mère sainte Adélaïde<sup>3</sup>. Les deux princesses, réconciliées un moment, avaient mêlé leurs larmes. Au fond, l'ambitieuse Théophano, écartée du gouvernement, cherchait un appui pour ses intrigues. Elle fut déçue. Moins que jamais la pieuse Adélaïde, en qui l'exil n'avait fait que confirmer les vertus simples et droites qu'elle avait pratiquées jusqu'alors, n'était décidée à se prêter à de pareils projets. Théophano se dirigea alors vers Rome.

Crescentius  
le Jeune  
à Rome.

L'ancien rival de l'empereur, Crescentius, venait d'y mourir<sup>4</sup>. Mais il laissait un fils, appelé aussi Crescentius, qui avait repris hardiment le titre de « patrice des Romains ». « Il y a lieu de croire que l'impératrice s'entendit avec lui et ne lui contesta pas son patriariat<sup>5</sup>. » De son côté, Crescentius ne paraît pas lui avoir disputé le titre de souveraine, qu'elle prenait à Rome. Son but, disait-elle, était de maintenir l'autorité du Saint-Empire sur la péninsule italique. Dans les chartes de ce temps-là, on rencontre le nom de Crescentius, patrice, et celui de Théophano, qualifiée d'impératrice des Romains<sup>6</sup>.

Cependant le régent Henri de Bavière, à force de mécontenter les seigneurs par ses prétentions insolentes, avait dû se retirer devant

1. A. LUCHAIRE, *Hist. des inst. monarch. de la France*, t. I, p. 20.

2. Julien HAVET, *les Couronnements des rois Hugues et Robert*, dans la *Revue historique*, 1891, t. XLV, p. 290.

3. THIETMAR, *Chronicon*, P. L., t. CXXXIX, col. 1241.

4. Il mourut sous l'habit monacal. Son épitaphe le recommande aux prières

*Ut tandem scelerum veniam mereatur habere.*

5. DUCHESNE, *les Premiers Temps de l'Etat pontif.*, p. 360.

6. *Ibid.*

une coalition des féodaux. Adélaïde et Théophano revinrent prendre leur place auprès du jeune empereur, l'une pour l'édifier par sa sainteté, l'autre pour le jeter dans les plus folles entreprises.

Sur ces entrefaites, au mois d'avril 996, le pape Jean XV mourut. Peu de temps avant sa mort, lassé des agissements de Crescentius, il avait invité l'empereur à se transporter à Rome. Otton s'était mis en route aussitôt. Il était à Pavie quand il apprit la mort du pape.

## VIII

L'empereur d'Allemagne comptait alors seize ans à peine. « Son règne devait être court, triste, plein de brillantes promesses qui ne furent pas remplies <sup>1</sup>. » Il avait eu pour précepteur l'illustre Gerbert, qui lui avait appris quels sont les devoirs d'un monarque chrétien ; mais, par sa mère Théophano, il s'était pénétré des traditions absolutistes de Byzance. « Il caressait le projet, à l'occasion du millénaire solennel de la fondation du christianisme auquel on allait atteindre, de rajeunir la majesté de Rome, d'en refaire encore la capitale d'un empire du monde, victorieux comme celui de Trajan, despotique comme celui de Justinien, sacré comme celui de Constantin. Son jeune esprit de visionnaire était trop ébloui par les magnifiques créations de son imagination pour voir le monde tel qu'il était : l'Allemagne grossière, l'Italie inquiète, Rome agitée par les factions <sup>2</sup>. » On raconte qu'avant de se mettre en voyage pour la Ville éternelle, il s'était rendu à Aix-la-Chapelle, qu'il y avait fait ouvrir le tombeau de Charlemagne, qu'il avait contemplé le grand empereur assis sur un trône de marbre, revêtu de sa robe et de sa couronne, et que, touchant la main du mort, détachant de son cou la croix d'or, il s'était fait donner, pour ainsi dire, l'investiture de l'Empire par celui qu'il considérait comme son grand précurseur.

Parvenu à Ravenne, Otton reçut une ambassade qui se présentait à lui au nom des princes romains et de tout l'ordre sénatorial. « Les princes, dit l'auteur contemporain qui a écrit la vie de saint Adalbert, manifestaient la douleur qu'ils éprouvaient de la mort du

Otton III  
(983-1002).

Ses vues  
ambitieuses.

1. James BRYCE, *op. cit.*, p. 187.

2. *Ibid.*, p. 187-188

seigneur apostolique, et priaient l'empereur de leur transmettre ses intentions relativement au choix d'un successeur. Or parmi les clercs de la chapelle royale, se trouvait un petit-fils d'Otton le Grand, nommé Brunon. Fort instruit dans les lettres humaines (il parlait trois langues : le latin, l'allemand et le roman ou gaulois vulgaire), sa naissance lui assurait une grande considération ; son caractère était noble et généreux ; on n'aurait pu lui reprocher que la jeunesse, car il n'avait que vingt-trois ans. Otton, son cousin, avait pour lui une vive affection. Il le désigna aux envoyés comme le candidat de son choix. L'élection se fit selon le désir royal, et, le 3 mai 996, Brunon fut proclamé pape <sup>1</sup>. » Le 21 du même mois, il sacra solennellement son cousin. Comme naguère la maison italienne de Théophylacte, la maison allemande des Ottons tenait en ses mains les pouvoirs suprêmes du Sacerdoce et de l'Empire ! Mais la nouvelle combinaison politique n'eut pas plus de succès que l'ancienne. Le candidat de l'empereur n'eut aucun des vices de Jean XII, mais Otton III devait être le dernier empereur de sa race.

Election  
du pape  
Grégoire V  
(3 mai 996).

Le nouvel élu, en témoignage de sa vénération pour saint Grégoire le Grand, prit le nom de GRÉGOIRE V. « Personnellement, dit Hefele, il était vertueux, zélé pour le droit et l'équité, fort instruit et rempli de ces grandes vues qui avaient inspiré Grégoire le Grand et Nicolas I<sup>er</sup> <sup>2</sup>. » Deux grandes préoccupations dominèrent son pontificat : affranchir Rome des menées de Crescentius, et mettre fin à un conflit pénible où se trouvaient mêlés les plus hauts dignitaires de l'Eglise de France.

Crescentius  
trompe  
le pape par  
son hypocrisie.

Dès l'arrivée de l'empereur à Rome, le soi-disant « patrice des Romains » avait compris que sa cause était perdue s'il n'essayait de la sauver par la ruse. Manifestant un repentir hypocrite, il s'était remis entre les mains d'Otton, qui, après l'avoir judiciairement convaincu d'usurpation de pouvoirs et d'autres méfaits, s'était contenté de le condamner à l'exil, puis, sur l'intercession du pape, lui avait fait grâce. Mais, trois mois après, l'empereur ayant repassé les Alpes, une révolte éclatait à Rome. Crescentius, exploitant le sentiment national des Italiens, et représentant Grégoire V comme l'homme du parti allemand, cherchait à reprendre son pouvoir

1. P. L., t. CXXXVII, col. 880.

2. HEFELE-LECLERCQ, t. IV, p. 883.

perdu. Quand l'empereur apprit ces faits, il était déjà engagé dans une guerre contre les Slaves. Grégoire dut quitter Rome, et se réfugia à Pavie, où, au début de 997, il tint un concile dans lequel les rebelles furent excommuniés<sup>1</sup>. Crescentius répondit aux excommunications de Grégoire V en lui suscitant un rival. L'homme de son choix fut un certain Philagathe, archevêque de Plaisance, Calabrais, Grec d'origine, qui, l'année précédente, avait été envoyé à Constantinople pour y négocier l'alliance de l'empereur Otton III avec la princesse Hélène, fille de Constantin VIII. « La famille de Crescentius avait toujours cherché à s'appuyer sur l'influence byzantine, alors très puissante dans l'Italie méridionale, et à l'opposer à l'ingérence des souverains allemands<sup>2</sup>, » et l'on a conjecturé avec beaucoup de vraisemblance que, dès ce voyage, l'indigne prélat, déjà vendu à Crescentius, avait tramé un complot avec le gouvernement de Constantinople ; Crescentius, maître du pouvoir à Rome, s'y conduirait comme lieutenant général des souverains de Byzance.

En chassant le pape de Rome, le patrice avait pris possession du Château Saint-Ange, d'où il dominait la ville. Les grandes sommes qu'apportait Philagathe de Constantinople<sup>3</sup>, comme prix de sa trahison, servirent à acheter un certain nombre de membres du clergé et du peuple qui acclamèrent l'intrus sous le nom de Jean XVI. On était au mois d'avril de l'année 997.

Mais le bruit se répandit bientôt que l'empereur Otton, victorieux des Slaves, faisait route vers l'Italie. Aussi fourbe que son complice, Philagathe essaya de gagner le pape par des déclarations hypocrites. Il n'avait, disait-il, accepté que sous la pression violente de Crescentius un titre qui lui était odieux, et n'attendait qu'une occasion pour échapper au joug dont il souffrait<sup>4</sup>. Le saint abbé Nil, ermite de la Calabre, persuadé par ces déclarations, vint à Rome intercéder pour son malheureux compatriote<sup>5</sup>.

Le pape et l'empereur lui firent grâce de la vie, à la condition qu'il consentît à passer le reste de ses jours dans un couvent, en expiation de ses fautes. Mais comme, pris de panique, le malheureux s'enfuyait, la foule, qui le rejoignit sur les chemins de

Grégoire V  
est obligé  
de se réfugier  
à Pavie.

Philagathe,  
archevêque  
de Plaisance.

Crescentius  
le fait acclamer  
antipape  
sous le nom  
de Jean XVI  
(avril 997).

Intervention  
de saint Nil.

1. MANSI, XIX, 207.

2. DUCHESNE, *Lib. pontif.*, t. I, p. 262.

3. *Episcopum de urbe Constantinopolitana cum magna pecunia redeuntem in papatum intrusit.* (*Lib. pontif.*, t. I, p. 263.)

4. BONIZO, *Hist. pontif.*, P. L., t. CL, col. 867.

5. *Acta sanctorum*, 26 septembre.

Déposition  
de l'antipape  
(mars 998).

Campanie, s'empara de lui, et, moins clément que le pape, lui arracha les yeux et la langue, lui coupa le nez et les oreilles, et le ramena, ainsi mutilé, assis sur un âne, jusqu'à Rome, où il fut déposé. Il ne mourut qu'environ quinze ans plus tard, probablement dans l'abbaye de Fulda.

Crescentius  
est assiégé  
dans  
le Château  
Saint-Ange.

Pendant que ces terribles scènes se déroulaient, Crescentius, plus audacieux, se barricadait dans le Château Saint-Ange, où il avait fait bâtir, comme un nid d'aigle qu'il croyait imprenable, une tour élevée, qu'il nommait « l'Entre-ciel ». Il fallut, pour en avoir raison, organiser un vrai siège, mettre en mouvement des machines de guerre, et enfin livrer un assaut à la forteresse, qui succomba le 29 avril 998. Crescentius, fait prisonnier, fut décapité sur les créneaux, à la vue de tout le peuple, puis son corps et ceux de douze de ses complices furent suspendus à des gibets. Mais la famille des Crescentii n'était pas éteinte. Le patrice laissait des collatéraux, et son fils, appelé Jean Crescentius comme lui, allait bientôt reprendre les sinistres traditions de sa race.

Il est pris  
et décapité.

Parallèlement aux scènes de cette lugubre tragédie, le pape Grégoire V avait dû poursuivre les phases d'un procès complexe et pénible.

Le procès  
d'Arnoul  
et de Gerbert.

La révolution qui avait eu pour résultat de substituer, en France, la dynastie des Capétiens à celle des Carolingiens, avait été surtout l'œuvre de Gerbert <sup>1</sup>, le conseiller favori, l'inspirateur toujours écouté d'Adalbéron. Or, à la mort de ce dernier, qui avait désigné Gerbert pour lui succéder sur le siège de Reims, Hugues Capet avait estimé plus habile de conférer cet archevêché à un fils naturel de Lothaire, Arnoul, jeune homme sans talent ni vertu, qui n'avait d'autre titre à cette dignité que son origine scandaleuse. Mais, plus tard, Arnoul, ayant, en violation de ses serments, livré la ville de Reims à Charles de Lorraine, un concile national (si l'on peut appeler de la sorte une assemblée qui ne compta que treize évêques), qui se tint au monastère de Saint-Basle, près de Reims, les 17 et 18 juin 991, déposa Arnoul et le remplaça par Gerbert. Gerbert avait eu le tort d'accepter une élection anticanonique, mais il était peut-être le plus éminent des personnages ecclésiastiques de son époque et l'ami de l'empereur ; Arnoul ne méritait point les sympathies par ses qualités personnelles, mais sa situation paraissait

Le pseudo-  
concile  
de Saint-Basle.

1. Ulysse CHEVALIER, *la France chrétienne dans l'histoire*, p. 136.

canoniquement plus régulière. Jean XV avait entamé, au sujet de cette affaire, une procédure, qui, au bout de six ans, restait encore inachevée. Grégoire V trouva le moyen de maintenir les principes en ménageant les personnes. « Lors de la déposition d'Arnoul, les évêques francs avaient mis en question et l'autorité du Saint-Siège et l'unité de l'Eglise <sup>1</sup>. Le moment était venu de prouver que la primauté de Pierre restait assez forte pour s'affirmer en dépit de tous <sup>2</sup>. » Pour ces motifs, en un concile tenu dans la basilique de Saint-Pierre, en présence d'Otton III, au mois de mai 996, le pape publia un édit rétablissant Arnoul dans l'archevêché de Reims; puis, dans les premiers mois de 998, il éleva spontanément Gerbert sur le siège de Ravenne, un des premiers de la chrétienté<sup>3</sup>. Ce fut l'issue d'un différend qui, pendant près de dix ans, avait vivement agité, en France et en Allemagne, l'Eglise et l'Etat.

Grégoire V rétablit Arnoul dans l'archevêché de Reims.

Il élève Gerbert sur le siège archiepiscopal de Ravenne (998).

Dans toute cette affaire, le roi de France, Hugues Capet, avait énergiquement combattu la cause d'Arnoul. A l'assemblée de Saint-Basle, les évêques qui avaient soutenu avec tant de véhémence ce qu'on appela, aux temps modernes, « la tradition gallicane », parlèrent sous son inspiration.

L'affaire du mariage du roi Robert avec sa parente Berthe.

Son fils, Robert le Pieux, qui lui succéda en 996, se montra plus conciliant. Etait-ce conviction de sa part ? Espérait-il, par cette attitude, se concilier le pape, et lui faire ratifier son mariage avec une de ses parentes au degré prohibé, Berthe, fille du comte de Blois ? Grégoire V ne fit point fléchir, pour complaire au roi de France, les lois de l'Eglise. Un concile tenu à Saint-Pierre, sous sa présidence, et auquel prit part le nouveau métropolitain de Ravenne, Gerbert, déclara nulle l'union, condamna Robert et Berthe à faire, sous peine d'anathème, sept mois de pénitence, et déclara suspens Erchembald, archevêque de Tours, et tous les évêques qui avaient accepté cette union incestueuse, jusqu'à leur comparution à Rome pour y donner satisfaction de leur conduite <sup>4</sup>.

Un concile romain présidé par Grégoire V, déclare nul ce mariage (fin de 998 ou début de 999).

Peu de temps après, le 18 février 999, le pape Grégoire V mourut à la fleur de l'âge, n'ayant pas encore terminé sa vingt-septième

1. Voir des extraits des discours prononcés à cette occasion dans HEFELE-LECLERCQ, t. IV, p. 856 et s.

2. HEFELE-LECLERCQ, t. IV, p. 884.

3. *Ibid.*, t. IV, p. 889.

4. MANSI, *Concilia, Supplem.*, t. I, col. 1207.

année. On a dit, sans preuve, qu'il était mort empoisonné<sup>1</sup>.

On doit reconnaître que le pontificat du premier pape allemand, Grégoire V, fut digne et fécond. Il préludait au grand pontificat du premier pape français, Sylvestre II.

1. HEFELE-LECLERCQ, t. IV, p. 891.



## CHAPITRE II

LE PONTIFICAT DE SYLVESTRE II. — LA RÉORGANISATION DE L'EMPIRE.

(999-1003)

### I

Le métropolitain de Ravenne, Gerbert, que l'empereur Otton III présenta au clergé et au peuple de Rome comme le candidat de son choix, et qui fut élu pape sous le nom de SYLVESTRE II, aux premiers jours d'avril 999<sup>1</sup>, était né à Aurillac, en Aquitaine, vers 945<sup>2</sup>. Le clergé catholique ne comptait pas de savant plus renommé, d'homme politique plus en vue ; et l'empereur était persuadé qu'il n'y avait pas, dans l'Eglise, un clerc plus dévoué à sa cause. La science de Gerbert était étendue et profonde : il l'avait puisée, non pas, comme on l'a prétendu, aux écoles musulmanes de Grenade et de Cordoue, mais à l'école épiscopale d'Ausona, aujourd'hui Vich, dans la marche d'Espagne<sup>3</sup>. Ses connaissances en mathématiques et en astronomie étaient telles, que ses ennemis n'eurent pas de peine à le faire passer, auprès des esprits crédules, pour un magicien. Sa connaissance approfondie des œuvres de Victorinus, de Martianus Cappella et surtout de Boèce lui valut les titres de rhéteur et de philosophe. Sa renommée arriva bientôt aux oreilles de l'archevêque de Reims, Adalbéron, qui le chargea de diriger l'école établie dans sa ville épiscopale, « et l'on vit aussitôt, dit le moine

Election  
du pape  
Sylvestre II  
(avril 999).

Ses origines.

Sa formation  
intellectuelle.

1. JAFFÉ, n. 3899.

2. RICHER, *Hist.*, t. III, 43, P. L., t. CXXXVIII, col. 101.

3. OLLERIS, *Œuvres de Gerbert*, un vol. in-4<sup>o</sup>, Clermont-Ferrand et Paris, 1867, p. 28. Les haines de race et de religion avaient creusé, entre les Espagnols et les Musulmans, un grand abîme. « Il est possible cependant, dit Olleris, que, par des voies secrètes et ignorées, les écrits des Arabes de la péninsule aient franchi les frontières du califat. » L'activité scientifique des Arabes était alors remarquable. Un palais de Cordoue contenait une bibliothèque de six cent mille volumes. Un catalogue de quarante-quatre volumes fut dressé pour faciliter les recherches. (OLLERIS, *loc. cit.*)

Richer, des légions de disciples accourir à ses savantes leçons » <sup>1</sup>. La méthode de son enseignement vaut la peine qu'on s'y arrête. « Voici, continue Richer, quel était l'ordre de ses leçons. Il débutait par la dialectique... Ce travail préliminaire était, à ses yeux, une initiation nécessaire à l'étude de la rhétorique proprement dite. Quant à celle-ci, il avait pour principe qu'on ne saurait jamais atteindre la perfection de l'art oratoire si l'on ne commençait à se former le style par la lecture des grands poètes, tels que Virgile, Stace, Térence, Horace, Lucain. Il abordait ensuite l'étude de la rhétorique d'après le manuel de Victorinus. Enfin il mettait ses élèves aux prises avec la sophistique dans des discussions solennelles, où ils devaient soutenir chacun leur thèse avec tant d'art que l'art ne s'y fit point remarquer ; ce qui constitue le plus haut point de perfection où puisse atteindre un orateur <sup>2</sup>. » Qui ne voit là déjà toute la forte méthode qui devait triompher dans nos grandes universités du Moyen Age ?

Son enseignement.

Il prélude, par sa méthode, à celle des grandes universités du XIII<sup>e</sup> siècle.

Il est attaché à la cour d'Otton II.

Il se montre favorable à la cause du Saint-Empire.

Les disciples de Gerbert, venus de partout, répandirent sa réputation dans tous les monastères et dans toutes les cours de l'Europe. L'empereur Otton II, qui l'avait remarqué à Rome, alors qu'agé de vingt-cinq ans, le jeune moine y étudiait les sciences exactes, voulut l'attacher à sa cour et lui confia l'éducation de son fils Otton III.

L'étude passionnée des sciences abstraites n'affaiblit jamais, chez Gerbert, ni la vivacité des sentiments du cœur ni la claire vue des choses de la vie concrète. La reconnaissance qu'il devait aux Ottons et, plus encore, la conviction qu'il avait du rôle pacificateur et protecteur que pouvait exercer la puissance impériale au milieu des troubles de la chrétienté, l'inclinèrent vers la cause de l'Empire.

S'il travailla pour le triomphe d'Hugues Capet, ce fut sans doute qu'il voyait dans la famille de Robert le Fort l'instrument providentiel du relèvement de la France ; ce fut aussi — sa correspondance en fait foi — parce que ce triomphe avait l'agrément du pouvoir impérial.

Le rêve ambitieux d'Otton III.

Mais Otton III, dont les rêves ambitieux, loin de s'évanouir sous le coup de ses précédents échecs, s'amplifiaient de jour en jour, ne sut plus, quand il vit son illustre précepteur assis sur la chaire de

1. RICHER, *Hist.*, t. III, 45, P. L., t. CXXXVIII, col. 102. Nous résumons ici, en traduisant aussi exactement que possible les expressions mêmes du chroniqueur, le texte de Richer.

2. RICHER, *Hist.*, t. III, 46-48.

saint Pierre, mettre une borne à ses visées grandioses. Le fils de Théophano, l'ami de Gerbert, vit son empire, s'appuyant à la fois sur Byzance et sur Rome, répandre dans le monde entier la civilisation dont il se croyait le représentant suprême <sup>1</sup>. Les événements allaient le détromper. Quant au moine qui venait de monter sur la chaire de saint Pierre, il devait faire passer désormais avant toute chose les intérêts de l'Eglise et la primauté de Rome. S'il avait accepté, dans un moment d'oubli, les décisions du malheureux synode de Saint-Basle, si jusque-là Otton avait pu se flatter de le compter comme un conseiller politique, le sentiment de sa nouvelle dignité et les grâces d'état attachées à sa charge suprême allaient le transformer. Le pape Sylvestre II allait faire oublier les défaillances momentanées du moine Gerbert <sup>2</sup>.

Les sentiments  
du  
nouveau pape.

## II

Le nouveau pape, si l'on s'en rapporte à un portrait fort ancien que nous a conservé Ciacconius, avait, dans sa physionomie très accentuée, un cachet d'intelligence et de ténacité, auquel se mêlait cette teinte de mélancolie et cette expression de bienveillance que donne aux âmes bien nées l'expérience des choses de la vie humaine. « Sylvestre II joignait au bon sens, à la volonté tenace des habitants de l'Auvergne, l'habileté, la souplesse qui, sous des dehors un peu rudes, ne leur firent jamais défaut <sup>3</sup>. »

Son portrait.

L'ancien précepteur d'Otton, en prenant en main le pouvoir suprême, avait, lui aussi, son rêve, moins chimérique, mais non moins grand que celui de l'empereur. Ce qu'il ambitionnait avant tout, c'était de ranimer dans le clergé et dans le peuple chrétien le véritable esprit de l'Evangile ; c'était de susciter, dans les classes élevées de la société, cette culture des hautes sciences par laquelle le monde arabe cherchait alors à éblouir l'Occident. S'il jetait, à son tour, les

Ses  
grands projets.

1. James BRYCE, *le Saint-Empire romain germanique*, p. 192.

2. Sur la vie de Gerbert antérieure à son pontificat, voir les travaux indiqués dans la *Revue des questions historiques* de décembre 1869, p. 440-523. Cf. *Etudes* (1869), t. III, 83-110, 248-279, 451-462, 604-617 ; Ul. CHEVALIER, *la Fr. chrét. dans l'hist.*, p. 133-142.

3. OLLERIS, *Vie de Gerbert, premier pape français*, un vol. in-12, Clermont-Ferrand, 1867, p. 343. Cette vie n'est que la reproduction de la préface mise par M. Olleris aux *Œuvres de Gerbert*.

yeux sur l'Orient, c'était surtout pour y conquérir le Saint-Sépulcre ; et, s'il désirait, comme Otton, rendre plus étroits, dans une Rome plus magnifique, les liens qui attachaient le pape et l'empereur, c'était pour les associer plus efficacement dans la lutte en faveur de ces saintes causes.

Il révèle  
sa politique  
dans  
trois affaires  
importantes.

La noble et ferme attitude du nouveau pontife ne tarda pas à se révéler. Trois affaires, engagées sous les précédents pontificats, étaient restées pendantes à la mort de Grégoire V : c'étaient celles de Wido du Puy, d'Adalbéron de Laon et d'Arnoul de Reims.

L'affaire  
de l'évêché  
du Puy.

Sans attendre la mort du vénérable Wido ou Guy, évêque du Puy, dont nous avons vu les nobles efforts pour l'abolition des guerres privées, son neveu Etienne, grâce à l'appui de quelques seigneurs gagnés à prix d'argent, s'était assuré sa succession épiscopale ; et, au lendemain du décès de Guy, malgré l'opposition du clergé et du peuple, s'était emparé de l'évêché à main armée. Un concile de 998, présidé par Grégoire V, avait condamné l'intrusion d'Etienne, et ordonné de procéder à une élection canonique, laquelle avait promu un prêtre vertueux, nommé Théotard. Mais Etienne avait tenu bon. Une aristocratie puissante, menaçante, se disait prête à le défendre par tous les moyens. Déjà des évêques voisins, ralliés par la peur ou par les présents, s'étaient déclarés pour l'intrus. Sylvestre II n'hésita pas à braver cette opposition redoutable.

Lettre  
énergique  
de  
Sylvestre II ;  
il condamne  
un  
évêque intrus  
soutenu  
par la noblesse  
du pays.

Il écrivit à Théotard : « Les causes ecclésiastiques se définissent par les sentences des conciles... Un concile romain a condamné l'intrus Etienne... Le choix des clercs du Puy-en-Velay s'est canoniquement porté sur vous. Nous confirmons votre élection en vertu de notre autorité apostolique. Appuyez-vous sur elle, et bravez toutes les vaines sentences d'excommunication que l'intrus pourrait, dans son audace téméraire, lancer contre votre personne ou contre votre Eglise <sup>1</sup>. » Par cet acte de vigoureuse autorité, qui fit reculer l'intrus et ses adeptes, Sylvestre II manifestait sa volonté de faire prévaloir l'autorité du Saint-Siège malgré toutes les oppositions locales qui pourraient se produire contre elle.

L'affaire  
d'Adalbéron  
de Laon.

L'affaire d'Adalbéron, évêque de Laon, également connu sous le nom d'Ascelin, ne mettait plus le pape en présence d'un groupe de seigneurs turbulents, mais en face d'un homme également redoutable par la violence et par la ruse, par le caractère épiscopal, qui lui

1. OLLERIS, *Œuvres de Gerbert*, lettre 216, p. 146-147.

conciliait la crainte révérentielle du peuple chrétien, par sa plume mordante, exercée au pamphlet, par une audace incroyable qui le portait à tout braver. Dans un poème satirique, où il se représentait dialoguant avec le roi Robert le Pieux, Adalbéron, indigné évêque de Laon, n'avait pas craint d'essayer de jeter le discrédit sur l'institution monastique, et en particulier sur le saint abbé de Cluny, l'illustre Odilon. Pressentant que la vraie réforme viendrait du célèbre monastère, il se faisait l'organe de tous ceux que pouvait menacer le rétablissement des mœurs. Habilement, il tentait d'opposer à ce qu'il appelait « la horde des moines, rustres, grossiers, paresseux, difformes et abreuvés de honte », l'épiscopat, gardien des vieilles traditions<sup>1</sup>. Ancien élève de Gerbert, qui l'avait initié à l'art d'écrire, c'est ainsi que l'étrange prélat utilisait des talents jadis cultivés par son savant maître. Dans l'événement politique qui avait amené la dynastie capétienne au pouvoir, Adalbéron de Laon n'avait pas joué un rôle moins odieux. Protégé des Carolingiens, ami de Charles de Lorraine, il avait indignement trahi ce dernier en un complot dont le moine Richer nous a conservé le vivant récit : « Une nuit, pendant que tout le monde dormait au palais habité par le duc de Lorraine, Ascelin enleva du chevet de Charles et d'Arnoul leurs épées et les cacha, puis, appelant l'huissier, qui ignorait son stratagème, il lui ordonna de courir vite chercher quelqu'un des siens, promettant de garder la porte pendant ce temps. L'huissier sortit. Ascelin se plaça lui-même sur le milieu de la porte, tenant son épée sous son vêtement. Bientôt aidé des complices de ses crimes, il fit entrer tout son monde. Charles et Arnoul reposaient, alourdis par le sommeil du matin. Lorsqu'en se réveillant, ils aperçoivent leurs ennemis réunis en troupe autour d'eux, ils sortent du lit et cherchent à se saisir de leurs armes, qu'ils ne trouvent pas. Ascelin leur dit : « Vous m'avez forcé de m'exiler de cette ville, nous vous chassons à votre tour, mais d'une autre manière : je suis resté mon maître, et vous, vous passerez au pouvoir d'autrui. » Charles se jette avec fureur sur le traître. Mais des hommes armés l'entourent, le poussent sur son lit, et l'y retiennent. Ils se saisissent aussi d'Arnoul, qui avait assisté à cette scène dans une stupeur silencieuse. On traîne ensuite les deux prisonniers dans une tour, qu'on ferme à clé et dont on fait garder les portes. Pendant les cris des femmes, les clameurs des

Caractère  
d'Adalbéron.

Ses intrigues,  
ses forfaits.

Il trahit  
Charles  
de Lorraine.

1. P. L., t. CXLI, col. 771-786.

enfants et des serviteurs, réveillent et troublent les bourgeois de Laon. Les partisans de Charles se hâtent de prendre la fuite. A peine en eurent-ils le temps, car Ascelin avait donné ordre de fermer toutes les portes. Un fils de Charles, âgé de deux ans et portant le même nom que son père, fut soustrait aux recherches et échappa à la captivité <sup>1</sup>. »

Il intrigue  
pour livrer  
la France  
à l'empereur  
d'Allemagne.

Il trahit  
le roi  
de France.

Sylvestre  
le cite  
à Rome  
pour  
y être jugé.

L'affaire  
d'Arnoul  
et de  
l'archevêché  
de Reims.

En 995, trois ans après la mort de Charles de Lorraine, son fils Louis servit encore de prétexte à une intrigue ourdie par l'évêque de Laon et le comte de Blois pour livrer la France à Otton III <sup>2</sup>. Le peuple n'appelait plus Adalbéron que le « vieux traître », *vetulus traditor*. Le triomphe de la dynastie pour laquelle il avait conspiré et l'avènement de son ancien maître au souverain pontificat ne mirent pas un terme à ses pratiques criminelles. Sylvestre II gouvernait l'Église depuis un an à peine <sup>3</sup> quand on lui dénonça Ascelin pour une nouvelle trahison. Recevant les soldats du roi, à qui il devait livrer les tours de sa métropole, il les avait arrêtés et chargés de fers. Sylvestre ne trembla pas plus devant ce monstre de perfidie qu'il n'avait tremblé devant les seigneurs du Velay. Il lui écrivit une lettre commençant ainsi : « Sylvestre, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, à Ascelin de Laon. Ne vous étonnez pas si vous ne trouvez en tête de notre lettre ni salut ni bénédiction apostolique. Sous le nom d'évêque, vous avez, à force de crimes, cessé d'être un homme. Si la fidélité élève un homme jusqu'à Dieu, la perfidie le ravale au niveau des brutes. » Le souverain pontife sommait ensuite le traître de comparaître à Rome, dans la semaine sainte, pour expliquer sa conduite. Il lui déclarait que ni la longueur ni les dangers de la route ne pourraient excuser son absence. S'il était malade, il devait le faire constater par des témoins dignes de foi. S'il ne se justifiait pas des accusations qui lui étaient intentées, il faudrait qu'il se soumit à la décision des juges <sup>4</sup>. L'histoire ne dit pas comment se termina cette affaire. Il est probable que le « vieux traître » se soumit, qu'il fit semblant du moins, car on le retrouve sur le siège épiscopal de Laon jusque vers l'an 1030, époque de sa mort.

La question d'Arnoul et de l'archevêché de Reims était autrement délicate. Sylvestre II allait-il rompre avec son passé, blâmer le con-

1. RICHER, t. IV, P. L., t. CXXXVIII, col. 143-144.

2. *Hist. de France* de LAVISSE, t. II, 2<sup>e</sup> partie, p. 150.

3. OLLERIS, *op. cit.*, p. CLXXVII.

4. *Ibid.*, lettre 221, p. 151-152.

cile de Saint-Basle, qui l'avait élu évêque à la place d'Arnoul ? Allait-il casser la décision de son prédécesseur, Grégoire V, qui avait rétabli son compétiteur dans la métropole rémoise ? Il est permis de conjecturer, d'après la teneur du rescrit pontifical qui nous a été conservé, que le pape exigea préalablement d'Arnoul une lettre de soumission et de repentir. Il lui répondit aussitôt : « Cher fils en Jésus-Christ, il appartient au siège apostolique non seulement de prendre les pécheurs en miséricorde, mais de relever ceux qui sont tombés et de rétablir les pénitents au même degré d'honneur d'où ils étaient déchus... Voilà pourquoi nous vous tendons la main, à vous, Arnoul, archevêque de Reims. Vous aviez, pour certains excès, été privé de la dignité épiscopale ; mais votre abdication ne fut point approuvée par Rome, et nous tenons à fournir la preuve que la charité de l'Eglise romaine peut couvrir toutes les fautes, réhabiliter toutes les déchéances... Déjà la crosse et l'anneau vous ont été rendus ; nous vous concédons, par ce présent privilège, le droit de remplir toutes les fonctions archiépiscopales, de jouir de toutes les prérogatives attachées au siège de Reims... Si quelqu'un, ce qu'à Dieu ne plaise, entreprenait de violer notre présent décret, émané du Siège apostolique de Rome, qu'il soit anathème <sup>1</sup>. »

Charitable  
condescen-  
dance  
du souverain  
pontife.

Dans sa lettre à l'évêque de Laon, Sylvestre II avait montré son indomptable énergie ; dans celle qu'il écrivait à l'archevêque de Reims, il révélait, en même temps que sa charitable condescendance, l'admirable souplesse de son esprit. Il ne se prononçait pas sur la gravité ni même sur le caractère des motifs <sup>2</sup> qui avaient provoqué la déposition d'Arnoul, et par là il évitait de revenir sur la brûlante question de l'assemblée de Saint-Basle ; mais en invoquant, pour ratifier la réintégration de l'archevêque de Reims, cette seule raison, que son abdication n'avait pas eu l'assentiment de Rome, *tua abdicatio romano assensu caruit*, il reconnaissait catégoriquement, quoique d'une manière implicite, le tort qu'il avait eu autrefois de se prévaloir d'une telle abdication ; et, sur ce point, Sylvestre II corrigeait noblement l'erreur de Gerbert.

Son admirable  
souplesse  
d'esprit.

1. OLLERIS, *op. cit.*, lettre 225, p. 145.

2. Il se contentait d'invoquer, dans sa lettre, « certains excès ». *Quibusdam excessibus*, disait-il.

## III

La *Restauratio imperii romani*.

Mais ce n'était encore là, pour ainsi dire, que l'œuvre négative du pontificat de Sylvestre II. Les liens d'amitié qui l'unissaient à l'empereur Otton lui firent espérer qu'il pourrait, de concert avec lui, entreprendre, dans un esprit catholique, une restauration de l'Empire romain — *restauratio imperii romani*, comme disent les médailles de l'époque, — qui permettrait au pape et à l'empereur, résidant l'un et l'autre dans la ville de Rome, de s'entendre pour donner à la Ville éternelle une nouvelle splendeur et pour répandre au loin la foi chrétienne.

Conception d'un Saint-Empire dévoué à la cause de la religion et des pauvres.

D'après l'acte passé entre les deux contractants, l'empereur, maître du monde, devait gouverner dans l'intérêt commun, se préoccuper du sort des faibles, constituer à ses côtés un ministère des pauvres et des délaissés. « La rénovation de l'Empire se liait, dans l'esprit de Sylvestre et d'Otton, à l'idée de protéger les frontières contre les invasions des barbares du nord et de l'est de l'Europe par la création de royaumes alliés qui recevraient la civilisation avec la doctrine de l'Évangile <sup>1</sup>. » D'autre part, un document dont il nous reste deux fragments, publiés, l'un par Mabillon, l'autre par Pertz <sup>2</sup>, nous décrit le cérémonial qui devait régler l'étiquette à la cour du nouveau César chrétien. « Ce qui donne un puissant intérêt à ce document, c'est moins la reproduction des vieilles cérémonies empruntées au code théodosien, que le dessein de faire vivre l'empereur et le pape dans la ville de Rome, de continuer l'alliance des deux pouvoirs suprêmes pour la pacification du monde. Rien ne manquait à la pompe de la nouvelle cour. Le César était entouré dans son palais, sur le mont Aventin, du protospathaire, de l'hyarque, du protovestiaire, du comte du sacré palais. Il y avait un logothète, un archilogothète, un maître des milices impériales, un préfet de la flotte. A la réception d'un juge, l'empereur lui faisait jurer d'être incorruptible. Il le revêtait d'un manteau de pourpre, et, lui remettant un exemplaire des lois de Justinien, il lui disait : « Juge Rome, la cité léonine et le monde entier. »

Cérémonial de la nouvelle cour impériale.

1. OLLERIS, *op. cit.*, p. CLXXI-CLXXII.

2. *Blume rheinisches Museum für Jurisprudenz*, t. V, p. 125.



Il est facile de distinguer, dans cet accord, la part qui revenait à Sylvestre II et celle qui appartenait à Otton III. C'est à Sylvestre qu'appartenait la conception d'un Empire dévoué à la défense de la religion et des pauvres. C'est le fils de Théophano qui avait imaginé l'inauguration à Rome, autour du pape et de l'empereur, d'une pompe orientale, qui ne pouvait que raviver, contre l'un et l'autre, les jalousies mal éteintes des seigneurs italiens.

Sous le voile de la générosité, en invoquant son affection pour Sylvestre II, Otton avait déjà attribué à l'Eglise huit comtés de la marche d'Ancône, jusque-là disputés entre le pape et l'empereur. Mais, dans les considérants de l'acte, il prenait à l'égard de la papauté le ton d'un protecteur hautain, presque insolent. « Les papes, disait-il, ont perdu leurs possessions par leur faute, et ils ont ensuite accusé les empereurs. Les titres de la grandeur de l'Eglise se sont effacés par l'incurie et par l'ignorance des papes, qui ont vendu ce qui était à saint Pierre et ce qu'ils avaient reçu des empereurs<sup>1</sup>. »

Une entente établie sur de pareilles équivoques devait produire à la fois de bons et de mauvais résultats. La sagesse de Sylvestre sut affermir les bons, et, dans une large mesure, conjurer les mauvais.

La « rénovation de l'Empire » fut le point de départ de nouvelles conquêtes pacifiques pour la foi chrétienne. On doit y rattacher notamment les origines chrétiennes des royaumes de Pologne et de Hongrie. Ces deux pays avaient déjà reçu des missionnaires, qui y avaient fondé plusieurs évêchés. Au chef-lieu d'un de ces évêchés, à Gnesen, le duc de Pologne, Boleslas, fit transporter les restes du glorieux apôtre de la Prusse, saint Adalbert, massacré par les populations qu'il évangélisait. Une des premières démarches de l'empereur Otton III fut d'aller vénérer à Gnesen les reliques du saint qui avait été son ami. Le duc de Pologne fit un brillant accueil à l'auguste pèlerin. Otton le dégagea des liens de vassalité qui le rattachaient à l'Allemagne ; puis une bulle du pape érigea la ville de Gnesen en archevêché, ayant pour suffragants les évêchés de Cracovie, de Colbrech et de Breslau, et relevant directement du Saint-Siège<sup>2</sup>.

Otton III reconnaît à l'Eglise la propriété de certains comtés litigieux.

Mais il prend un ton hautain à l'égard de la papauté.

Heureux résultats de la « rénovation de l'Empire »

Origines chrétiennes de la Pologne.

1. L'authenticité de cet acte a été attaquée par des écrivains modernes, mais Pertz le réimprime comme authentique. (*Monum. Germ. hist., Leges, t. II, 2<sup>a</sup> pars, p. 162. Cf. OLLERIS, op. cit., p. CXLVIII.*)

2. *Scriptores hist. polon., p. 60 et s.*

Telles furent les premières origines de la nation polonaise, destinée à tant d'héroïsme et à tant de malheurs.

Origines  
chrétiennes  
de la Hongrie.

Celles de la Hongrie, cet autre boulevard de la chrétienté au Moyen Age, se rattachent également à l'intervention de Sylvestre II. « Le pape, dit un vieux chroniqueur, avait préparé une couronne d'or, qu'il devait poser sur le front de Boleslas, quand, durant la nuit, un ange du Seigneur lui apparut et lui dit: « Réserve cette couronne pour un autre duc, dont les ambassadeurs viendront demain te visiter <sup>1</sup>. » Le lendemain, en effet, on annonça au pape l'arrivée du vénérable évêque de Colocza, Astric, qui venait, accompagné d'une députation de Hongrois, prier le pontife de bénir la Hongrie, de la recevoir comme un don fait à saint Pierre, d'élever au rang de métropole l'église de Gran, de confirmer la fondation de certaines abbayes, et enfin de donner le titre de roi au duc de Hongrie, Etienne, lequel, naguère converti par saint Adalbert de Prague, avait lui-même propagé parmi ses sujets, avec une ardeur infatigable, la foi de Jésus-Christ. Sylvestre accepta l'offrande du royaume. Il en laissa toutefois la libre administration à Etienne et à ses successeurs. Le duc fut créé roi, et reçut du pape une couronne portant l'image du Christ entouré des douze apôtres. Cette couronne, réunie à une autre, qu'un des prédécesseurs du prince avait reçue de Constantinople, fut dès lors considérée comme le palladium sacré de la Hongrie.

Saint Etienne,  
premier roi  
de Hongrie  
(27 mars 999).

Par delà les nations de l'Europe, les regards de Sylvestre n'avaient jamais cessé de se porter vers la Terre Sainte, occupée par les infidèles. Précisément à l'heure où il se réjouissait des progrès de la foi et de la civilisation en Europe, la nouvelle lui vint que des pèlerins de Terre Sainte avaient été l'objet de violents attentats de la part du fanatisme musulman. Il profita de l'indignation causée dans le monde chrétien par cette nouvelle, pour implorer la charité des fidèles et au besoin le secours de leurs armes. Il le fit sous la forme d'une lettre écrite par l'Eglise de Jérusalem à l'Eglise de Rome. La ville sainte rappelait sa splendeur passée, et suppliait, du fond de sa misère, l'Eglise universelle de lui venir en aide: « A l'œuvre ! soldat du Christ ! Prends le drapeau, combats ! Si tu ne peux le faire par les armes, viens à notre secours par tes conseils, par ton argent. Qu'est-ce donc que tu donnes, et à qui donnes-tu ? De ton abandon

Appel du pape  
en faveur  
de la  
Terre Sainte.

1. *Acta sanctorum*, 2 septembre, vie de saint Etienne.

tu donnes peu de choses à Celui qui t'a donné gratuitement tout ce que tu possèdes; et il ne le reçoit pas gratuitement il multiplie cette offrande. il la récompense dans l'avenir <sup>1</sup> »

L'Europe n'était pas prête encore à répondre à cet appel; mais c'est l'honneur de Sylvestre II d'avoir fait entendre le premier de tous, le cri des croisades.

Le premier  
cri  
des croisades.

#### IV

Cependant les grandes seigneuries italiennes, toujours jalouses de leur indépendance, et menacées plus que jamais par la puissance grandissante que prenaient, au milieu d'elles, l'Empire et la Papauté, s'agitaient sourdement, saisissaient tous les prétextes pour faire échec au pape et à l'empereur.

Sourde  
opposition  
des seigneurs  
italiens.

Des désordres se produisaient, soit dans les Etats mêmes du Saint-Siège, soit dans des seigneuries voisines.

« A la fin du x<sup>e</sup> siècle, les possessions de l'Eglise de Rome, sans compter les bénéfices dispersés dans l'Europe chrétienne, s'étendaient en Italie, à l'ouest, depuis Terracine jusqu'à la Toscane. Orvieto lui appartenait. Elles comprenaient, à l'est, une partie de la Romagne et de la marche d'Ancône... Sylvestre était doux et bienveillant; il se préoccupait du sort de ses sujets <sup>2</sup>. Mais si les intentions du pape étaient excellentes, ses agents ne s'y conformaient pas toujours. De là des troubles <sup>3</sup>. » Vers l'an 1000, la ville de Césène se révolta, et le pape dut se mettre à la tête d'une armée pour la faire rentrer dans le devoir <sup>4</sup>. Une autre fois, à Rome même, les plaintes d'une pauvre

Révoltes  
dans  
le domaine  
du  
Saint-Siège.

1. OLLERIS, *Œuvres de Gerbert*, lettre 219, pp. 149-150. Quelques auteurs, entre autres Jaffé, ont mis en doute l'authenticité de ce document. M. Ulysse Chevalier trouve que « leurs raisons ne sont pas convaincantes ». (Ulysse CHEVALIER, *Gerbert*, dans *la France chrétienne dans l'histoire*, p. 143.) M. Olleris maintient le document dans les *Œuvres de Gerbert*. M. Julien HAVET le maintient aussi. « On a mis en doute, dit-il, mais sans motifs suffisants, l'authenticité de cette lettre. » Il émet l'hypothèse qu'elle serait « une sorte de circulaire destinée à être colportée par un quêteur qui sollicitait des aumônes pour les établissements chrétiens de Jérusalem ». (Julien HAVET, *Lettres de Gerbert*, un vol. in-8°, Paris, 1889, p. 22, note 3.) Mais ce n'est là qu'une hypothèse.

2. On aimerait trouver des documents concernant l'administration des biens du Saint-Siège par Sylvestre II; mais la création des Archives pour conserver les bulles et les lettres du Saint-Siège date de la fin du xiii<sup>e</sup> siècle, sous le pontificat d'Innocent III.

3. OLLERIS, p. CLXXVIII.

4. S. PIERRE DAMIEN, *Vita S. Mauri*, P. L., t. CXLIV, col. 950.

femme contre son juge aigrirent les mécontents. On prétendit qu'elle insultait le comte. Les épées furent dégainées dans le lieu saint <sup>1</sup>.

Agitations  
en dehors  
des Etats  
de l'Eglise  
(1001).

En dehors des Etats de l'Eglise, des troubles plus graves se produisirent à l'instigation de quelques grands seigneurs. Nous connaissons les ambitions héréditaires qui se transmettaient dans la famille de Tusculum. « Diverses branches de la famille de Théophylacte s'étaient taillé de larges domaines, dont Tusculum, sur la montagne albaine, Préneste, Arci en Sabine, Galera sur la route de Toscane, étaient les centres et les forteresses principales <sup>2</sup>. » Ce ne fut pas cependant de ce côté que vinrent, pour le moment, les plus graves

Insurrection  
de la cité  
de Tivoli  
(1001).

difficultés. La ville de Tivoli, grâce à la conservation de vieilles institutions municipales qui remontaient à l'antique Tibur, grâce surtout à l'activité de son évêque Grégoire, était alors la plus prospère et la plus fière des cités. En 1001, on ne sait au juste pour quel motif, les gens de Tivoli se révoltèrent contre l'empereur. Celui-ci prit les armes pour les châtier. Les Romains prirent part à l'expédition. Le conflit pouvait être terrible. Dans un esprit de paix, le pape décida l'empereur à pardonner à la cité rebelle. Otton se contenta de détruire une partie des murs de la ville et d'exiger des otages pour garantir la fidélité des habitants <sup>3</sup>. Mais les Romains, irrités de la douceur avec laquelle on venait de traiter leurs redoutables rivaux, se révoltèrent à leur tour. Les portes de la ville furent fermées ; les rues se couvrirent de barricades. La cour fut assiégée dans le palais du mont Aventin. Il fallut l'approche d'une armée, commandée par Henri de Bavière, pour calmer les esprits. Otton pardonna aux rebelles. Mais il leur adressa ces paroles, empreintes d'une amère tristesse : « N'êtes-vous pas mes Romains ? Par amour pour vous, j'ai renoncé aux Saxons, à tous mes Allemands, à mon sang ! Je vous ai adoptés pour mes enfants. La préférence que je vous ai donnée a excité contre moi la haine de tous mes sujets, et voilà que vous avez repoussé votre père <sup>4</sup> ! »

Otton III  
est assiégé  
dans son palais  
du  
Mont-Aventin.

Après avoir prononcé ce discours, Otton s'éloigna de Rome, emmenant avec lui le pape Sylvestre. Ils se dirigèrent vers le nord, donnant, confirmant l'un et l'autre des privilèges aux églises, aux monastères, afin de se rendre le ciel favorable <sup>5</sup>. L'année précédente,

Sylvestre  
et Otton  
quittent Rome  
(1001).

1. OLLERIS, p. CLXXIX.

2. DUCHESNE, *les Premiers temps de l'État pontifical*, p. 366.

3. THANGMAR, *Vita S. Bernwardi*, col. 25, P. L., t. CXL, col. 413.

4. *Ibid.*, c. 25, P. L., CXL, col. 414.

5. MURATORI, *Antiq. ital.*, t. V, p. 489.

l'empereur avait rencontré au Mont Gargan le grand ermite saint Nil, chassé de Calabre par l'invasion sarrasine, et à Ravenne, un autre patriarche monastique, saint Romuald. Les entretiens qu'il avait eus avec ces hommes de Dieu lui revenaient en mémoire ; il songea alors, dit-on, à renoncer à la couronne pour s'enfermer dans un cloître.

Les nouvelles qui lui arrivaient d'Allemagne ne pouvaient que le confirmer dans la pensée de dire adieu aux affaires du monde. Un interminable procès entre l'évêque de Mayence et l'abbé de Hildesheim, au sujet du célèbre monastère de Gandersheim <sup>1</sup>, avait pris des proportions énormes, et divisé l'aristocratie ecclésiastique et laïque de l'Allemagne. D'autre part, la féodalité avait profité de l'absence de l'empereur pour couvrir l'Allemagne de ses châteaux, de ses forteresses, d'où elle ruinait toute sécurité par ses guerres privées, ses violences et ses convoitises. Dans de pareilles circonstances, suivant leurs habitudes, les Slaves du nord et de l'est, les Sarrasins du midi, avaient franchi les frontières, recommencé leurs audacieuses incursions. Otton fit ordonner aux évêques allemands de venir en Italie, avec des troupes, avant les fêtes de Noël. Un concile trancherait les difficultés de Gandersheim. Puis on marcherait contre les ennemis de l'Empire.

Situation  
troublée  
de l'Allemagne  
(fin de  
l'année 1001).

Le concile fut ouvert à Todi le 27 décembre 1001, mais il ne s'y présenta que trois évêques allemands. Otton, dont les forces étaient épuisées par une fièvre lente, tomba dans un profond découragement. Il voyait s'évanouir comme un songe ses magnifiques projets. Rome lui fermait ses portes ; les ducs, les comtes allemands, tramaient contre lui une conspiration qui était approuvée par les évêques <sup>2</sup>.

Concile  
de Todi  
(27 décembre  
1001).

Il se dirigea vers le sud de l'Italie. Mais l'aggravation de sa maladie le força de s'arrêter, à peu de distance de Rome, au pied du mont Soracte, à Paterno. « Le mal faisant des progrès de jour en jour, dit le chroniqueur Thangmar, il communia au corps et au sang du Seigneur, puis, entouré de quelques évêques, au milieu de la douleur de tous, doux et humble, il rendit le dernier souffle <sup>3</sup>. » On était au 23 janvier de l'an 1002. Otton n'avait pas encore accom-

Mort  
d'Otton III  
(23 janvier  
1002).

1. C'est à Gandersheim que Hroswitha avait cultivé la poésie avec tant de succès.

2. OLLERIS, p. 183 ; THIETMAR, *Chron.*, t. IV, 30, P. L., t. CXXXIX, col. 1267.

3. THANGMAR, *Vita S. Bernwardi*, n. 37, P. L., t. CXL, col. 422.

pli sa vingt-deuxième année. Le chroniqueur ne donne le nom d'aucun des prélats qui se trouvèrent à son lit de mort. On a conjecturé que le pape Sylvestre devait être présent, et qu'Otton III, avant de paraître devant son juge, reçut le saint Viatique par la main de celui à qui, après Dieu, il devait ce qu'il avait eu de meilleur. Avec lui s'éteignit la descendance masculine d'Otton le Grand.

Mort  
de Sylvestre II  
(12 mai 1003).

Sylvestre II survécut peu de temps à Otton III. Nous n'avons pas de détails sur ses derniers jours. Il mourut à Rome le 12 du mois de mai de l'année 1003. Il avait gouverné l'Église pendant quatre ans et trois mois seulement ; mais peu de pontificats ont été plus féconds. Un de ses successeurs, Sergius IV, dans l'épithaphe qu'il fit placer sur son tombeau, résuma ainsi son œuvre : « Par lui, tout le siècle fut réjoui, et tout crime fut écrasé. »

Gaudet omne seclum, frangitur omne reum.

Sans doute bien des causes de tristesse lui survécurent dans le monde chrétien, et tout mal ne disparut pas avec lui ; mais, par son culte de la science et des arts, il préluda au grand mouvement scientifique, littéraire et artistique du XIII<sup>e</sup> siècle, et, par son zèle à revendiquer les droits de l'Église, à défendre la pureté des mœurs dans le clergé, il fut le digne précurseur de saint Grégoire VII et d'Innocent III : « Gerbert, a-t-on dit, est un de ces hommes privilégiés qui doivent être rangés, par l'histoire impartiale des civilisations, entre ceux dont elle doit retenir le nom <sup>1</sup>. » Son œuvre mérite qu'on s'y arrête pour en apprécier l'étendue et la valeur.

## V

L'œuvre  
de Sylvestre II.

La science, l'art et la vertu, le vrai, le beau et le bien, furent de bonne heure les passions de Gerbert, et, jusqu'à son dernier soupir, il combattit pour ces trois nobles causes.

Le mouvement  
scientifique.

La culture gréco-romaine, transformée par le christianisme, devait se transmettre au Moyen Âge par les Byzantins, par les Arabes et par les Occidentaux. Plus tard ces trois courants se mêleront. Gerbert, nous l'avons vu, et l'on pourrait en faire la preuve scienti-

1. F. PICAVET, *Gerbert, un pape philosophe*, un vol. in-8°, Paris, 1897, p. VII.

fique <sup>1</sup>, puisa exclusivement sa science au courant occidental, dont les noms de Boèce, d'Isidore de Séville, d'Alcuin, de Raban Maur, de Servat Loup, de Scot Erigène, d'Odon de Cluny, marquent les principales étapes. Odon, avant de gouverner l'abbaye de Cluny, avait dirigé le monastère de Saint-Géraud d'Aurillac, où Gerbert, en 972, apprit la logique.

« C'est surtout par son enseignement, ses lettres et ses écrits, dit M. Picavet, que Gerbert révéla à ses contemporains ses connaissances, supérieures à celles des plus savants d'entre eux. Alcuin avait timidement montré que les sept arts peuvent servir à la vie pratique et devenir des auxiliaires précieux pour la religion. Raban Maur avait surtout enseigné les sciences sacrées ; Servat Loup, les lettres profanes ; Jean Scot Erigène fut un humaniste remarquable. Heiric et Remi d'Auxerre laissèrent amoindrir, mais cependant conservèrent, en bonne partie, l'héritage qui leur avait été transmis. Gerbert le reprit et l'augmenta <sup>2</sup>. »

Les sciences que Gerbert a surtout cultivées sont la théologie, la philosophie, les mathématiques, l'astronomie, la physique et la médecine.

Pour Gerbert, dont l'orthodoxie ne fut jamais en défaut, la théologie est la première des sciences, et il aime à y ramener toutes les autres ; il considère d'ailleurs la théologie comme une philosophie des données de la foi, et, tout en s'inclinant sous l'autorité de la révélation, il affirme fièrement le rôle de la raison. « La divinité, écrit-il à Arnoul, a fait un présent inestimable aux hommes en leur donnant la foi ; mais elle ne leur a jamais dénié la science. La foi fait vivre le juste, mais il est bon qu'il y joigne la science, puisqu'on dit de ceux qui ne l'ont pas qu'ils sont des sots <sup>3</sup>. » Dans son traité *De corpore et sanguine Domini* <sup>4</sup>, il reprend, en en corrigeant les expressions suspectes et les idées trop hardies, la théorie que Paschase Radbert avait enseignée sur l'Eucharistie, et, à ce propos, il émet sur la Trinité, sur l'Incarnation, sur la personne du Christ et sur sa résurrection, des doctrines qui accusent une connaissance approfondie des Pères de l'Eglise. Il aime l'Eglise avec passion. Il déclare « qu'il

Sylvestre II,  
théologien.

Son traité  
*De corpore et  
sanguine  
Domini.*

1. Voir, sur ce point, F. PICAVET, *Gerbert, un pape philosophe*, un vol. in-8°, Paris, 1897, pp. 1-19, 34-38.

2. F. PICAVET, *op. cit.*, p. 70.

3. Lettre 190, à Arnoul.

4. OLLERIS, p. 279.

Sa doctrine  
sur la  
constitution  
de l'Église.

donnerait sa vie afin de la maintenir unie au Seigneur <sup>1</sup> ». Comme Hincmar, de Reims, dont il s'inspire souvent dans ses œuvres, il professe que l'unité de l'Église est symbolisée et garantie par l'unité de commandement ; que celle-ci réside dans le successeur de saint Pierre, chef de tous les évêques et supérieur aux rois dans le domaine spirituel. Il admet cependant plus explicitement qu'Hincmar que les empereurs, chargés de défendre l'Église, au nom de qui ils exercent leurs pouvoirs, n'ont le droit d'exiger, des évêques et des abbés, aide, fidélité, assistance, et surtout obéissance que dans la mesure stipulée par le contrat féodal <sup>2</sup>.

Sylvestre II,  
philosophe.

Son *Libellus  
de rationali et  
ratione uti.*

De l'œuvre philosophique de Sylvestre II nous n'avons que des fragments, entre autres le *Libellus de rationali et ratione uti*, où l'on trouve, à côté de certaines questions qui nous paraissent futiles, une vraie conception de la philosophie, entendue comme « la science des choses divines et humaines ». Hauréau y a vu un curieux essai de conciliation entre le platonisme et le péripatétisme. « Il aurait pu ajouter, écrit M. Picavet, que Gerbert y a employé une méthode destinée à un grand avenir ; qu'il a discuté à tous les points de vue et complètement traité un problème indiqué et non résolu par Porphyre ; qu'il a ainsi doublement montré la voie à ceux qui, un siècle plus tard, abordèrent la question des universaux <sup>3</sup>. »

Sylvestre II  
mathématicien..

Nous savons que Sylvestre II voulut faire de la mathématique une auxiliaire de la théologie et de la philosophie, qu'il en démontra l'utilité théorique et pratique à Otton I<sup>er</sup>, à Otton III, à Jean XIII <sup>4</sup>. « L'étude des mathématiques, dit son élève le moine Richer, lui coûta beaucoup de peine <sup>5</sup>. » Il nous reste de lui trois ouvrages essentiels : la *Regula de abaco computi*, le *Libellus de numerorum divisione* et le *Liber abaci*. Ce dernier fut écrit après son élévation au pontificat <sup>6</sup>. Dans quelle mesure Sylvestre II fut-il, en mathématiques, un initiateur ou même un inventeur ? C'est une question, dont la solution, encore obscure, a été diversement donnée dans des travaux spéciaux <sup>7</sup>. De l'aveu de tous, les travaux de Gerbert forment,

1. Lettre 181.

2. Lettre 183 à Otton III. Cf. JAFFÉ, pp. 496-499 ; J. HAVET, *op. cit.*, p. 33 ; PICAVET, *op. cit.*, p. 195-197 ; OLLERIS, p. 556 et s.

3. F. PICAVET, *Gerbert, un pape philosophe*, un vol. in-8°, Paris, 1897, p. 157-158.

4. *Ibid.*, p. 181.

5. RICHER, III, 49.

6. OLLERIS, p. 357.

7. CHASLES, *Comptes rendus de l'Académie des sciences*, 1839-1843 ; Th.-H. MAR-



au moins, dans l'histoire des mathématiques, une étape importante ; nul ne conteste qu'il n'ait servi de précurseur à la science moderne<sup>1</sup>.

C'est avec une vraie admiration que le moine Richer s'attache à nous apprendre ce que son maître enseignait en astronomie. « Il ne sera pas hors de propos, dit-il, de dire quelle peine il prit pour expliquer l'astronomie, afin de faire remarquer la sagacité d'un si grand homme, et pour que le lecteur apprécie mieux la puissance de son génie. Cette science à peine intelligible, il en donna la connaissance, à l'étonnement général, au moyen de certains instruments. Il figura d'abord le monde par une sphère pleine en bois, qui, dans ses petites proportions, offrait l'image exacte de la nôtre. Il plaça la ligne des pôles dans une direction oblique par rapport à l'horizon, et, près du pôle supérieur, il représenta les constellations du nord ; près du pôle inférieur, celles du sud. Il régla cette position au moyen du cercle que les Grecs appellent horizon. Sa sphère ainsi placée sur l'horizon, de façon qu'il pût montrer, d'une manière pratique et convaincante, le lever et le coucher des astres, il initia ses disciples à la disposition des choses et leur apprit à connaître les constellations. Car il s'appliquait, dans les belles nuits, à étudier les étoiles, et les faisait remarquer, tant à leur lever qu'à leur coucher, obliquant sur les diverses parties du monde<sup>2</sup>. »

« De ces connaissances, il n'y a pas de raison pour dire, comme y seraient assez portés les auteurs de l'*Histoire littéraire*, que Gerbert ait, en se servant de lunettes à longue vue, devancé Galilée. Ce qui est incontestable, c'est qu'il observait les étoiles et leurs situations respectives ; c'est que, pour les apercevoir plus aisément et pour mieux les suivre, il employait des tubes bien unis à l'intérieur<sup>3</sup>. La physique et la médecine complétaient ses études scientifiques. Il lisait Pline et Celse. Il décrivait, en homme qui les observe de près, les phénomènes météorologiques, auxquels il ne cherchait que des explication naturelles. S'il ne pratiquait pas l'art des médecins, il connaissait la science sur laquelle ils s'appuyaient ; il décrivait les maladies, et discutait la manière dont on doit examiner les malades comme le

Sylvestre II,  
astronome.

Sylvestre II  
physicien  
et  
physiologiste.

TIN, *Hist. des mathématiques* ; Victor MORTET et Paul TANNERY, *Un nouveau texte des traités d'arpentage et de géométrie d'Epaphroditus et de Vitruvius Rufus*, Paris, 1896.

1. PICAVET, p. 181.

2. RICHER, t. III, 50.

3. La lettre de Gerbert à Constantin (OLLERIS, p. 479) est caractéristique sur ce point.

mal dont ils souffrent ; même il ne renonçait pas à chercher des remèdes qui pussent les guérir <sup>1</sup>. »

Sylvestre II  
et les lettres.

Ce savant aimait le beau : l'art oratoire, la musique, la poésie. Avec Cicéron, il voulait que l'orateur se formât par l'étude des dialecticiens et des poètes, qu'il raisonnât et qu'il saisît, qu'il argumentât et qu'il fît voir. Avec saint Augustin, il entendait que l'on fût plus occupé de convaincre, de toucher et de faire agir que de montrer l'art dont on a fait l'étude. Lui-même, dans ses discours et dans ses lettres, citait les Paralipomènes après Horace, les Psaumes après l'*Enéide*, saint Paul après Lucain.

Sylvestre II  
et la musique.

Sur les connaissances musicales de Sylvestre II, nous avons peu de documents. On lui attribue un cantique en l'honneur du Saint-Esprit, une prose en l'honneur des anges <sup>2</sup>. Il s'offrait à fournir des renseignements sur tout ce qui concerne la musique en général et le maniement des orgues en particulier. Il distinguait les symphonies en tons, demi-tons, ditons (tierce majeure) et dièses (demi-ditons). Il classifiait les sons dans les différents tons. Nous savons que Jean XIII et Otton le Grand furent frappés de ses connaissances musicales. Mais a-t-il innové en musique ? S'est-il contenté de recueillir ce qu'on savait de son temps ? Nous sommes réduits, sur cette question, à des conjectures.

Sylvestre II  
et la poésie.

« Du poète, il y a peu de choses à citer. Seuls, les vers qui précèdent le *Libellus de rationali*, peut-être aussi ceux qu'il a composés sur Boèce, méritent d'être rappelés. Mais le prosateur est, comme Scot Erigène, un humaniste remarquable, dont les lettres et les discours fourniraient des pages curieuses à une anthologie des écrivains latins au Moyen Age. Il sait être éloquent et pathétique ; mais ce qui domine en lui, c'est l'énergie, la précision, parfois même une concision et une sobriété voisines de l'atticisme <sup>3</sup>. »

Passionné pour la science et pour l'art, mais convaincu que le vrai et le beau n'ont toute leur splendeur que dans le bien, Gerbert subordonna toujours la science et l'art à la vertu, et chercha la vertu dans l'union à Dieu et à l'Église.

Sylvestre II  
et la morale.

En Sylvestre II, le caractère fut au moins au niveau de l'intelligence ; le chrétien, le pontife, valurent le savant. « Dans un temps où des plaintes amères et trop fondées retentissaient contre les mœurs

1. PICAUVET, p. 190-191.

2. OLLERIS, p. 568.

3. PICAUVET, *op. cit.*, p. 132.

du clergé, ses ennemis les plus acharnés ne lui reprochèrent pas une faiblesse dans sa vie <sup>1</sup>. » « Ses mœurs furent irréprochables. Il parle de l'austérité en termes d'autant plus expressifs qu'ils sont en parfait accord avec tous ses actes. Abbé, il veut que ses moines, comme ses vassaux ou ses puissants fermiers, suivent fidèlement l'ordre et la règle; mais il s'indigne de les voir manquer de nourriture et de vêtements; il n'use pas contre eux de tous ses droits. Archevêque, il penche généralement vers l'indulgence quand il s'agit des humbles et des pauvres. Pape, il proclame qu'un des attributs de la chaire pontificale, c'est de relever ceux qui sont tombés <sup>2</sup>. »

Son zèle pour  
la réforme  
des mœurs.

Pour Sylvestre II, la justice ne consiste pas seulement dans le respect des droits individuels, dans les rapports avec les personnes que les circonstances mettent en notre présence. Il poursuit la réalisation de la justice dans l'organisation d'un état social qui faciliterait et garantirait le respect de tous les droits. Cette organisation sociale, il croit la trouver dans la société féodale, telle qu'il l'a observée au pays des Francs. Le contrat féodal, par lequel le vassal engage sa foi au suzerain, tandis que celui-ci s'oblige à le maintenir dans son bénéfice et à le protéger, apparaît à Gerbert comme l'idéal de la justice sociale dans la société où il se trouve. C'est pourquoi il cherche à introduire en Italie le système féodal des Francs. Mais cette importation des mœurs franques ne peut faire violence aux mœurs locales, et le système de concession de terre par baux emphytéotiques, ou de culture au moyen de colons fixés au sol, continue à être en vigueur en Italie <sup>3</sup>.

Son zèle pour  
la justice  
individuelle  
et sociale.

Le système féodal avait les préférences de Sylvestre II, parce qu'il y voyait une protection plus efficace des droits des humbles, une garantie plus sûre de l'accomplissement des devoirs des grands; il l'aimait surtout parce qu'il le concevait comme une vaste hiérarchie ayant à sa tête le Christ et à chacun de ses degrés le pouvoir régulateur et bienfaisant de l'Eglise pour faire réaliser le règne du Christ. A ce point de vue encore, Sylvestre II doit être considéré comme un précurseur de la société du Moyen Age qui mit sur ses monnaies le fameux exergue : *Christus vincit, Christus regnat, Christus imperat*.

Sylvestre II  
et le système  
féodal.

1. OLLERIS, *op. cit.*, p. ccciii.

2. PICAVET, *op. cit.*, p. 191-192.

3. Voir H. DE L'ÉPINOIS, *le Gouvernement des papes dans les Etats de l'Eglise*, un vol. in-12, Paris, 1866, p. 35; SARTORI, *Storia, legislazione e stato attuale dei feudi*, Venise, 3<sup>e</sup> édit., 1857; POGGI, dans *Archivio storico*, nuova ser., VI, 27.

Jugement  
général sur  
Sylvestre II.

L'histoire n'a pas toujours rendu justice à ce grand pape. Baronius, trompé par les calomnies de quelques anciens chroniqueurs, l'a jugé sévèrement. Mais le xix<sup>e</sup> siècle a reconnu la grandeur de son œuvre; et l'un des historiens qui ont le plus attentivement et le plus impartialement étudié Sylvestre II, M. Julien Havet, a pu écrire de lui : « Il fut toujours bon et généreux, autant que loyal et intègre. Dans toutes les charges dont il fut successivement revêtu, on ne saurait, je crois, citer un seul acte de son autorité ou de son influence qui ne lui ait été dicté uniquement par le sentiment de son devoir, par le zèle pour la justice ou par le souci du bien public <sup>1</sup>. »

## VI

Le rôle  
de Sylvestre II  
dans le  
mouvement  
de la  
civilisation  
à la fin  
du x<sup>e</sup> siècle.

Sylvestre II fut le plus illustre, mais non pas le seul représentant de la science, de l'art et de la sainteté à la fin du x<sup>e</sup> siècle. On a parfois attribué la renaissance religieuse et intellectuelle de cette époque à la sécurité qui suivit la prétendue panique universelle de l'an mille; mais nous verrons qu'elle devança cette date. Avec plus d'apparences de raison, on a voulu en faire honneur à la dynastie des Ottons. Il est vrai que les trois empereurs de ce nom, hantés par l'ambition d'imiter Charlemagne, cherchèrent à grouper autour d'eux les hommes éminents de leur époque. Comme on avait vu Alcuin, Théodulphe, Clément, Claude de Turin, Paul Warnefried, accourir autour du grand empereur franc, on vit arriver à la cour des Ottons l'Italien Gunzan, les Anglais Faranol, Marc-Allan, Fingard et Meinwerk, les Français Adalbéron et Gerbert; mais ils ne firent qu'y apparaître; les centres du mouvement ne furent point là; ils se formèrent autour des grandes abbayes de Saint-Gall, de Cluny, de Fleury, surtout autour de Gerbert; et c'est ce dernier qui doit en avoir la principale gloire.

Les grands  
hommes  
de  
cette époque :  
Labéon Not-  
ker,

Quand Sylvestre II prit possession du siège de saint Pierre, Labéon Notker, presque aussi célèbre que son devancier Notker le Bègue, s'acquerrait une immortelle renommée par ses ouvrages de mathématiques, de musique et de poésie, dans le couvent de Saint-Gall <sup>2</sup> ;

1. Julien HAVET, *Lettres de Gerbert*, un vol. in-8°, Paris, 1889, Introduction, p. xxxviii.

2. Il ne nous reste qu'une partie des œuvres de Labéon Notker. Ces œuvres occupent le premier rang parmi les sources du haut allemand. (*Dict. de théol.* de WETZER et WELTE, trad. GOSCHLER, t. IX, p. 268.)

saint Odilon, « l'incarnation de toutes les vertus de son ordre et de son époque <sup>1</sup> », gouvernait le monastère de Cluny, et Abbon, non moins célèbre par sa science que par sa sainteté, dirigeait, près d'Orléans, les moines de Fleury ; mais l'école de Reims, où l'écho de la voix de Gerbert résonnait encore, était alors un foyer de science plus éclatant <sup>2</sup>. C'est là que, vers l'an mille, un ancien élève de Gerbert, le moine Richer, écrivait, en un style remarquable de vie, de couleur et d'entrain, ses *Historiæ*, dont la découverte, en 1833 <sup>3</sup>, a renouvelé l'histoire du x<sup>e</sup> siècle <sup>4</sup>.

Odilon  
de Cluny,  
Abbon  
de Fleury,  
Richer.

A la même époque, de grandes œuvres anonymes prenaient une portée plus haute encore.

La plupart des archéologues font commencer à la fin du x<sup>e</sup> siècle l'architecture romane. Voici quelle en fut l'origine. « Avec leurs hautes tours, qui appelaient le feu du ciel, leurs charpentes apparentes et leurs tentures, qui aidaient à la propagation rapide des flammes, les églises carolingiennes les mieux construites étaient sans cesse exposées, même en temps de paix, à être réduites en cendres <sup>5</sup>. » Les invasions des Normands, qui pendant plus d'un siècle promènèrent le pillage et l'incendie dans les plus riches provinces ; puis les guerres féodales, qui replongèrent l'Europe, au x<sup>e</sup> siècle, dans l'état d'insécurité et de barbarie dont le génie de Charlemagne l'avait tirée ; enfin la mauvaise exécution de la plupart des édifices rebâti ou restaurés hâtivement après le passage des Normands, aggravèrent le péril. Les chroniques de la fin du x<sup>e</sup> siècle sont remplies du récit des catastrophes qui anéantissaient en quelques heures les plus beaux monuments. En 975, le feu dévaste la célèbre abbaye de Saint-Martial à Limoges ; en 988, celle de Charroux, en Poitou, est victime d'un sinistre pareil ; en 992, un incendie consume l'abbaye du Mont-Saint-Michel ; en 997, la basilique de Saint-Martin de Tours et vingt-deux autres églises périrent de la même manière <sup>6</sup>. Le nombre et la gravité de ces désastres, qui coûtèrent parfois la vie à des cen-

Origines  
de  
l'architecture  
romane.

1. A. BAUDRILLART, *Cluny et la papauté*, dans la *Rev. prat. d'apol.*, 1910, t. XI, p. 14.

2. *Hist. litt. de la France*, t. VI, p. 24.

3. Le texte découvert en 1833, à Bamberg, par Pertz, a été reproduit par Migne, *P. L.*, t. CXXXVIII.

4. En l'an 1000, le moine basilien saint Nil fondait le monastère de Grotta Ferrata, destiné à devenir un foyer d'études orientales. Sur cette fondation, voir *Acta sanctorum*, sept., t. VII, p. 282.

5. R. DE LASTEYRIE, *l'Architecture religieuse en France à l'époque romane*, un vol. in-4°, Paris, 1912, p. 226.

6. *Ibid.*, p. 226-227.

Principales  
églises bâties  
ou restaurées  
à la fin  
du x<sup>e</sup> siècle.

taines de fidèles, inspirèrent l'idée de chercher à prévenir les incendies en couvrant les églises de voûtes en pierre. Ce fut l'origine de l'art roman. Les dernières années du x<sup>e</sup> siècle virent bâtir ou restaurer, entre autres, les églises de Bourgueil <sup>1</sup>, de Saint-Pierre de Melun <sup>2</sup>, de Lagny <sup>3</sup>, de Saint-Riquier <sup>4</sup>, de Fécamp <sup>5</sup>, de Saint-Ouen de Rouen <sup>6</sup>, de l'Île-Barbe <sup>7</sup>. Personnellement le roi Robert le Pieux fonda ou releva, à l'aide de subsides généreusement accordés à ceux qui les restauraient, de nombreuses églises. On peut citer, pour ne parler que de celles qui n'ont pas totalement disparu, Saint-Benoît-sur-Loire, Notre-Dame d'Etampes, Notre-Dame de Melun, l'église de Poissy, Saint-Aignan d'Orléans et Saint-Germain-des-Prés de Paris <sup>8</sup>. Ce mouvement de ferveur religieuse et artistique devait se continuer pendant tout le xi<sup>e</sup> siècle ; il s'accroîtra même depuis Philippe I<sup>er</sup> avec les progrès de l'art de bâtir ; il arrivera à son apogée au xii<sup>e</sup> siècle, sous Louis VII et Philippe-Auguste, après avoir couvert la France d'un nombre incalculable d'édifices dont chacun marque un progrès sur les précédents <sup>9</sup>.

« Il fallut longtemps pour donner aux voûtes leur formule définitive ; le xi<sup>e</sup> siècle n'y suffit pas, et une partie du xii<sup>e</sup> se passa en tâtonnements ; mais ces tâtonnements mêmes développèrent l'habileté des ouvriers, stimulèrent le génie des architectes, les amenèrent à s'affranchir des vieilles traditions et à substituer à des pratiques surannées une foule d'inventions ingénieuses qui donnèrent naissance à un art plein de sève et d'originalité.

L'art roman.

« La formation de cet art coïncidant avec l'époque où les langues romanes commençaient à se dégager du latin, on a eu l'heureuse idée d'appeler roman, par analogie, cet art nouveau, issu de l'art latin forcément mélangé d'éléments byzantins et barbares <sup>10</sup>. »

« L'architecture romane, dit M. Enlart, coordonne, épure, simplifie et développe les éléments que lui fournit l'art carolingien. On

1. *Gallia christiana*, t. XIV, col. 654.

2. *Ibid.*, t. XII, col. 171.

3. *Ibid.*, t. VII, intr., col. 30.

4. *Ibid.*, t. X, col. 1248.

5. *Ibid.*, t. XI, col. 202.

6. WILLELMI-GERNETH, *Hist. Norman*, t. IV, 19. (*Recueil des hist. de France*, t. X, 184.)

7. *Ibid.*, t. IV, 225.

8. R. DE LASTEYRIE, *op. cit.*, p. 229.

9. *Ibid.*

10. *Ibid.* p. 227.

l'a très justement comparée aux langues romanes. Elle repose sur un fond latin ; elle admet, comme elles, certains apports d'éléments étrangers ; enfin elle forme de nombreuses écoles comparables aux dialectes des langues romanes <sup>1</sup>. »

« Dans l'édifice carolingien existaient déjà une nef centrale avec deux bas côtés plus étroits ; un transept figurant les bras de la croix ; un chœur séparé de la nef et du transept par des clôtures de pierre et un peu surélevé, de manière à permettre l'établissement de la crypte voûtée où les saints reposaient ; un portail d'entrée placé en face du chœur. Tous ces éléments essentiels de la construction basilicale, l'architecte roman n'avait qu'à les prendre comme points de départ. Il n'eut même pas à imaginer la voûte, qui apparaît, sous des formes variées, dans les monuments de l'art latin. Mais il l'appropria aux besoins de la construction religieuse, employant surtout cette arcade de plein cintre prolongée qu'on appelle la « voûte en berceau », et ce système à compartiments reposant sur des angles saillants qui constitue la « voûte d'arêtes ».

Caractéristiques de l'architecture romane.

« Pour remédier aux inconvénients de la poussée des voûtes sur les murs latéraux, il fallut non seulement rendre ces murs plus épais et diminuer la surface des fenêtres, ainsi que leur nombre, mais encore soutenir la voûte au dedans par des cintres de pierre ou « arcs doubleaux » ; au dehors, par des contreforts symétriques, renforcer les piliers intérieurs, multiplier les faisceaux de pilastres et de colonnes, en un mot diminuer l'air et l'espace pour obtenir la solidité. Les besoins de la défense expliquent, d'autre part, la construction de ces clochers massifs, d'abord ronds, puis carrés ou polygonaux, véritables donjons d'église, d'où le guetteur voit l'ennemi de loin, où l'on peut, au besoin, se retrancher et soutenir quelque temps l'attaque. Et pourtant il y a, dans la construction romane, un élan qui révèle clairement les aspirations les plus élevées de la pensée religieuse. Ces arcs et ces voûtes montent, tout en s'arrondissant et se brisant. Habitué jusqu'ici aux lignes horizontales du temple antique, les yeux se prennent à l'attrait plus grand de la ligne verticale, poussée énergiquement vers le ciel. Déjà commence cette ascension de la pierre qui, dans la période de l'art gothique, deviendra prodigieuse d'essor et d'audace <sup>2</sup>. »

1. Camille ENLART, *Manuel d'archéologie française*, t. I, arch. religieuse. Paris, 1902, p. 199.

2. A. LUCHAIRE, dans l'*Hist. de France* de LAVISSE, t. II, 2<sup>e</sup> partie, p. 200.

Le chant  
liturgique à  
la fin  
du x<sup>e</sup> siècle.

Dans ces églises restaurées, se fait entendre un chant liturgique que le génie d'un moine de Saint-Gall, Notker le Bègue, vient d'enrichir de nouveaux éléments, pleins de grâce et d'harmonie. On attribue à Notker le mérite d'avoir, par ses œuvres, composées vers la fin du ix<sup>e</sup> siècle, assuré la conservation du chant religieux, surtout du plain-chant, dans toute sa pureté, durant le moyen âge ; on lui doit sûrement le développement des séquences et des proses <sup>1</sup>.

L'œuvre  
de Notker  
le Bègue est  
poursuivie  
et complétée.

Après le mot *Alleluia*, qui suit l'Épître, on vocalisait une mélodie plus ou moins longue, appelée *jubilus*, parce qu'elle exprimait les sentiments joyeux de l'âme, et *séquence*, parce qu'elle était comme la suite de l'*Alleluia*. Ces longues séries de notes groupées étaient difficiles à retenir. On imagina, à l'abbaye de Jumièges, de joindre des paroles à ces *neumes*. A chaque groupe de sons répondit un mot ayant autant de syllabes que le groupe avait de notes. Notker composa un grand nombre de textes ainsi adaptés à la mélodie primitive, et même développa musicalement cette mélodie, ce qui permit d'allonger le texte chanté. Il composa ainsi de véritables pièces littéraires qu'on appela *proses*. Elles constituaient, en effet, des phrases successives d'une prose fortement rythmée et quelquefois rimée, mais non pas une prose mesurée comme une pièce de vers. Le *Victimæ paschali laudes* peut nous en donner une idée <sup>2</sup>.

Principales  
œuvres  
de musique  
liturgique  
composées à  
la fin  
du x<sup>e</sup> siècle.

Suivant la voie frayée par Notker <sup>3</sup>, de nombreux artistes chrétiens enrichirent de paroles et de mélodies nouvelles d'autres parties de l'office divin. La fin du x<sup>e</sup> siècle est marquée par une efflorescence de compositions musicales anonymes, remarquables par le sentiment mélodique et l'expression. L'offertoire *Elegerunt*, diverses antiennes de la procession des Rameaux, les versets alleluiatiques : *Justus germinabit*, *Pretiosa*, l'office de la Trinité et le magnifique *Libera* de l'office des morts, sont de cette époque <sup>4</sup>. Le roi de France Robert le Pieux, qu'on voyait parfois, à la basilique de Saint-Denis, diriger l'exécution des offices avec son sceptre en guise de bâton cantoral, composa lui-même les paroles et la musique de plusieurs

1. A. GASTOUÉ, *l'Art grégorien*, un vol. in-18, Paris, 1911, p. 77, 182. Cf. Léon GAUTIER, *la Poésie liturgique*, Paris, 1886, p. 19 et s.

2. Plus tard, à partir du xi<sup>e</sup> siècle, on composa des proses à rythme beaucoup plus régulier, qui devinrent une forme spéciale de versification, telles que le *Veni sancte Spiritus*, le *Lauda Sion*, le *Dies iræ*, le *Stabat*.

3. Les œuvres musicales de Notker ont été recueillies par Pertz et publiées dans les *Monumenta Germaniæ, Scriptorum*, t. II.

4. A. GASTOUÉ, *l'Art grégorien*, p. 83.



répons. Les *Chroniques de Saint-Denis* racontent comment il fit hommage d'un de ces répons. *Cornelius centurio*, au pape Sylvestre II : « Un jour estait à Rome. le jour de la feste de saint Pierre; et présent estait aussi le seigneur apostolique et les cardinaux ; et le roi s'en alla vers l'autel, et fit semblant comme s'il faisoit offrande de grand'chose ; et ce fut un rouleau, où le répons était écrit et noté <sup>1</sup>. »

Les  
compositions  
musicales  
du roi Robert.

A la même époque, des théoriciens, non contents d'enseigner leur art à leurs élèves, voulurent aussi consigner par écrit ce qui faisait l'objet de leurs leçons. Leurs ouvrages, dont beaucoup sont inédits, renferment un grand nombre de détails intéressants sur la tonalité et le rythme. On y distingue facilement trois courants : celui de la musique gréco-romaine, qui, faisant partie du quadrivium, avait pénétré dans les écoles avec l'arithmétique, la géométrie et l'astronomie ; puis le courant de la musique liturgique, dérivant de l'ancienne musique, mais à peu près comme la langue romane dérivait du latin ; enfin le courant de la musique polyphonique et mesurée, née de la cantilène populaire, et qui, pénétrant dans les écoles de chant, en devait peu à peu chasser la musique plane et non mesurée, au grand détriment du rythme grégorien <sup>2</sup>.

Les  
théoriciens  
de la musique  
religieuse  
au x<sup>e</sup> siècle.

Les langues populaires, en effet, avaient, en se formant, donné naissance à un art musical fondé sur leurs propres caractères. La poésie rimée des cantilènes, remplaçant le mètre par le rythme, se préoccupant moins de dessiner le mouvement du vers que d'en caractériser fortement la fin, eut sa répercussion sur l'art populaire religieux. Le jongleur les chantait devant le porche des églises, à l'issue des offices ; et leur rythme, se mêlant, dans l'oreille des fidèles et des clercs, à l'écho des séquences et des proses qu'ils venaient d'exécuter à l'intérieur du temple, opérait, entre le chant liturgique et le chant profane, cette fusion dont le xi<sup>e</sup> et le xii<sup>e</sup> siècle allaient voir les effets.

La cantilène  
populaire  
et le chant  
liturgique.

L'apparition de la cantilène, d'ailleurs, ne fut pas le seul résultat du développement des langues romanes ; la fin du x<sup>e</sup> siècle vit naître le roman et l'épopée. « Dès la fin du x<sup>e</sup> siècle, dit Dom Rivet, presque toutes les provinces de France eurent leurs trouvères et leurs romanciers. Le Languedoc, le Dauphiné et l'Aquitaine se

1. *Recueil des historiens de la France*, t. X, p. 305.

2. Cf. Dom LECLERCQ, à l'article *Chant grégorien*, dans le *Dict. d'arch. chrét. et de lit.*, t. I, col. 315.

Origines  
de  
la littérature  
romane.

signalèrent les premiers : et les troubadours ou trouvères de Provence furent les princes de la romancerie, qui, de France, se communiqua, avec le temps, aux pays voisins. C'est des Français, en effet, que l'Italie et l'Espagne, qui ont été si fertiles en l'art de romaniser, ont emprunté ce secret <sup>1</sup>. » Cantilène, roman et épopée eurent d'ailleurs, à leurs débuts, ce commun caractère, d'être des compositions religieuses.

La naissance  
de la chanson  
de geste  
et de l'épopée.

De la cantilène et du roman, naquit l'épopée. « Nous sommes très portés à croire, dit Léon Gautier, qu'il y eut réellement des chansons de geste dès le x<sup>e</sup> siècle <sup>2</sup>. » Une seule grande composition nous reste du commencement du xi<sup>e</sup> siècle, la *Vie de saint Alexis* <sup>3</sup>. C'est un vrai poème : il commence solennellement à la façon d'un long récit poétique ; il a ces proportions savantes et ce dénouement préparé qui sont le propre des œuvres littéraires. Si on lui refuse le nom d'épopée, il mérite au moins celui, qu'on lui a donné, de « chanson épique », genre de transition entre la romance populaire et l'épopée.

Rôle  
de l'abbaye  
de Cluny  
dans le  
mouvement  
général de  
la civilisation

Point n'est besoin de rappeler que, de tous ces progrès de l'architecture religieuse, de la musique d'église et du cantique populaire, les monastères du x<sup>e</sup> siècle furent les principaux foyers. Mais ils le furent surtout du sentiment chrétien qui inspira toutes ces œuvres. Parmi ces asiles, qu'un historien, François Mignet, a si justement appelés des « concentrations du christianisme », Cluny tenait toujours le premier rang. De Jean XII à Sylvestre II, son importance sociale et son influence religieuse n'avaient cessé de grandir. En 999, Grégoire V, ayant accordé à la congrégation de Cluny une bulle portant confirmation de ses privilèges, énumérait les biens qu'elle possédait dans les comtés d'Auvergne, d'Autun et de Mâcon, dans les diocèses de Viviers, d'Uzès, de Troyes, d'Orange, de Gap, de Valence, de Vienne, de Lyon et de Lausanne <sup>4</sup>.

Mais la puissance territoriale de Cluny était la moindre de ses gloires. La renommée de Cluny était pure. Une règle austère y

1. *Histoire littéraire de la France*, t. VI, p. 15. Cf. Gaston PARIS, *Histoire poétique de Charlemagne*, p. 47-48 ; Léon GAUTIER, *les Epopées françaises*, un vol. in-4<sup>o</sup>, Paris, 1878, p. 64 et s.

2. GAUTIER, *op. cit.*, p. 67.

3. *Ibid.*, p. 83. Du x<sup>e</sup> siècle, nous avons la *Vie de saint Léger*, complainte populaire écrite en strophes de six pieds. Elle a été publiée par Gaston PARIS dans la revue *Romania*, t. II, p. 252.

4. JAFFÉ, n. 3896 ; *P. L.*, t. CXXXVII, col. 932.

trempeait vigoureusement les caractères ; une piété vivante et joyeuse y dilatait les âmes. Ses abbés semblaient s'y être transmis la sainteté avec les insignes de leur charge. Après saint Odon, dont la vertu fut vénérée de l'Eglise entière, saint Mayeul y avait tenu la crosse abbatiale pendant quarante ans, de 954 à 994, majestueux et bon, toujours égal, toujours maître de lui en face des pires contradictions, imposant à tous son ascendant avec un tel prestige, que son successeur, saint Odilon, a pu écrire de lui que « les rois et les princes de la terre l'appelaient seigneur et maître, et qu'il était véritablement lui-même le prince de la religion monastique ». Dans toute la chrétienté, on disait : « Je suis moine de Cluny » avec la même fierté que jadis : « Je suis citoyen romain. »

Saint Mayeul  
de Cluny  
(906-994).

Tout l'opposé de son prédécesseur par son aspect physique, Odilon, petit de taille, à la figure pâle et maigre, mais non moins imposant dans toute sa manière d'être, par le sentiment qu'il avait de l'importance de sa charge et de l'étendue de ses devoirs <sup>1</sup>, devait gouverner le monastère pendant cinquante-cinq ans, de 994 à 1049, en voir grandir l'influence et les possessions, y promouvoir les études et y maintenir sans défaillance l'austérité des premiers jours. Bref, sous son gouvernement, au temps du pape Sylvestre, Cluny était déjà, dans l'Eglise, la grande institution qui, sous la main des papes, apparaissait comme capable de régénérer la chrétienté.

Saint Odilon  
de Cluny  
(962-1048).

Ainsi, dans les arts comme dans les sciences, dans le domaine des institutions sociales comme dans celui des institutions ecclésiastiques, la grande réforme catholique, qui devait avoir son plein épanouissement au siècle d'Innocent III, avait déjà son germe au siècle de Sylvestre II.

Malheureusement les forces réfractaires à toute œuvre réformatrice étaient nombreuses et puissantes. Après la mort de Sylvestre II, elles se relevèrent, et suscitèrent à la papauté tant d'obstacles que, peu d'années après, cette œuvre parut plus compromise que jamais, et qu'il fallut tout le génie du moine Hildebrand pour la reprendre <sup>2</sup>.

Persistence  
de forces  
réfractaires  
à la réforme  
catholique.

1. BAUDRILLART, *Cluny et la papauté*, *Rev. prat. d'apol.*, 1910, t. XI, p. 14. Cf. HEFELE, au mot *Cluny*, dans le *Dict. de théologie* de WETZER et WELTE.

2. Nous avons fait l'histoire du mouvement religieux, politique et intellectuel, qui s'est accompli sous le pontificat de Sylvestre II, sans tenir aucun compte de l'émotion qu'aurait produite l'échéance de l'an mille, considérée, dit-on, comme devant être la date de la fin du monde. Comme cette « légende de l'an mille »

est encore défendue par quelques historiens, il ne sera pas hors de propos de reproduire ici l'excellente critique qu'en a faite, en quelques pages très condensées, M. Ch. PFISTER : « Entre les années 960 et 970, quelques illuminés professaient l'opinion que le monde allait bientôt sombrer. Mais leur erreur, combattue par l'Église, n'eut point d'adeptes. De 970 à l'an 1000, absolument aucun texte ne nous autorise à dire que les hommes, quittant tout travail, n'attendaient que la catastrophe finale, et avaient, selon l'expression d'un grand historien, Michelet (*Histoire de France*, 1835, t. II, p. 132), l'effroyable espoir du jugement dernier. Nous possédons environ cent cinquante bulles pontificales expédiées dans cet intervalle, et nous affirmons que dans aucune on ne trouve la moindre allusion à une fin prochaine du monde. Nous avons aussi des bulles qui ont suivi l'an 1000, et dans aucune il n'y a un cri de reconnaissance à Dieu pour avoir détourné le terrible malheur. Des synodes nombreux se sont réunis pendant la même période de 970 à 1000, et, dans leurs actes, il n'est jamais question de l'anéantissement de la terre. On y croyait si peu qu'en 998 le concile de Rome imposa au roi Robert une pénitence de sept années (LABBE, *Concilia*, t. IX, col. 772). On nous oppose les canons du concile de Trosly : « Il approche dans sa majesté terrible, ce jour où tous les pasteurs comparaitront avec leurs troupeaux devant le Pasteur éternel. Et qu'alléguerons-nous alors ? » (LABBE, t. IX, 523.) Mais le concile de Trosly a été tenu en 911. On nous cite encore les chartes des particuliers, donnant leurs biens aux églises ou aux couvents, parce que « les ruines se multiplient », ou parce que « la fin du monde approche », *appropinquante mundi termino*. Mais de semblables formules ont été employées dès le VIII<sup>e</sup> siècle (MARCULFE, *Formulæ*, t. II, n. 3), et, depuis cette date, on les trouve dans les actes du centre et du midi de la France (DELOCHE, *Cartulaire de Beaulieu* ; GERMER, *Cartulaire du chapitre de l'église cathédrale de Nîmes*, n<sup>o</sup> 27, 34, 41, 44, 78) ; ces chartes ont été rédigées en 925, 928, 930, 943, 984. Elles sont très rares dans les chartes du nord. Si, des documents proprement dits, nous passons aux chroniqueurs, nous lisons dans Guillaume Godelle : « En bien des lieux sur la terre, le bruit courut, jetant dans le cœur de beaucoup d'hommes la crainte et l'abattement, que la fin du monde approchait. Les plus sages, tournés au dessein de leur salut, s'étudièrent plus attentivement à corriger leur vie. » (*Recueil des historiens de la France*, t. X, p. 262.) Mais cette phrase se rapporte à l'an 1010, non à l'an 1000. Après l'émotion causée en Europe par la nouvelle de la prise du Saint-Sépulcre, les vrais chrétiens se replient sur eux-mêmes et songent davantage à l'éternité. D'ailleurs Guillaume Godelle écrivait après l'année 1145. Reste Raoul Glaber, qui, après la description d'une famine terrible, ajoute : « On croyait que l'ordre des saisons et les lois des éléments qui jusqu'alors avaient gouverné le monde étaient retombés dans un éternel chaos et l'on craignait la fin du genre humain. » (Raoul GLABER, t. IV, 4, *Rec. des hist. de la France*, t. X, col. 49.) Mais Raoul place l'histoire de cette famine vers 1033, longtemps après que l'année fatale se fut écoulée. En un autre endroit, le même Raoul dit : « Vers l'année 1003, il arriva que presque dans tout l'univers, et principalement en France et en Italie, on se mit à rebâtir les églises, bien que beaucoup d'entre elles, solidement construites, n'en eussent nul besoin, mais chaque nation chrétienne voulait posséder les plus belles. C'était comme si le monde, recouvrant sa vétusté, avait revêtu le blanc manteau des églises. » (Raoul GLABER, III, 4, *Rec. des hist. de la France*, t. X, p. 29.) Qu'est on en droit de conclure de ce passage ? Simplement qu'au début du XI<sup>e</sup> siècle beaucoup d'églises furent construites. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, quelques archéologues se sont demandé quelles étaient les causes de ce mouvement artistique, et alors, interprétant à la légère les textes que nous venons de citer, ils ont inventé la légende des terreurs qui auraient précédé l'an 1000 et de la joie qu'auraient ressentie les peuples, le terme funeste une fois passé. Cette joie se serait traduite au dehors par la construction de belles églises. Peut-être, en étudiant leur sujet de plus près, auraient-ils vu que beaucoup de ces édifices se sont élevés aux approches mêmes de l'an 1000. Nous alléguera-t-on encore la prose de Montpellier : « Ecoute, terre... Il vient, il est proche, le jour de la colère suprême... » Mais, à supposer que ce chant soit du X<sup>e</sup> siècle, que prouverait-il ? Ce que prouve le *Dies iræ* : que le christianisme a cru à la fin du monde et au jugement dernier, comme il y croit encore... L'Église n'a donc pas cru à une conflagration universelle

qui aurait embrasé le monde en l'an mille. Entre les années 960 et 970, quelques illuminés ont enseigné, il est vrai, que le monde allait finir, mais leur hérésie, en somme, ne présentait aucun danger. » (Ch. PEISTER, *Etudes sur le règne de Robert le Pieux*, in-8°, Paris, 1885, p. 322-323.) Voir la question traitée avec plus de développements dans Frédéric DUVAL, *les Terreurs de l'an mille* (collection *Science et Religion*), Paris, 3<sup>e</sup> édit., 1908.

## CHAPITRE III

DE LA MORT DE SYLVESTRE II A L'AVÈNEMENT DE SAINT LÉON IX. — LA  
DOMINATION DES FACTIONS ITALIENNES.

(1003-1049.)

### I

Les factions  
italiennes  
au début  
du XI<sup>e</sup> siècle.

Parmi les familles puissantes dont l'ambition avait troublé jusque-là le gouvernement des papes, on remarquait surtout deux grandes maisons rivales : celle des Crescentius et celle de Tusculum. L'une et l'autre se rattachaient au grand Albéric, et, par lui, à Théophylacte et à Marozie.

La maison  
des  
Crescentius.

Aussitôt après la mort d'Otton III, un Jean Crescentius s'était fait décerner par les Romains le titre de patrice. « Il est à croire que ce Crescentius, fils du supplicié de 998, n'avait pas été étranger à la révolte de 1001, et que dès lors les Romains lui avaient remis l'autorité suprême. La tradition se continuait : depuis trente ans, on passait alternativement d'Otton à Crescentius, de Crescentius à Otton. Ce n'était pas toujours le même Crescentius ni le même Otton ; mais c'était toujours le même conflit entre le chef national et le prince étranger.

La maison  
de Tusculum.

« En face des Crescentius, se dressait l'influence croissante des comtes de Tusculum. Grégoire, le chef de la maison, figure au temps d'Otton III avec le titre de *præfectus navalis*. C'est sans doute lui qui avait restauré l'acropole de la vieille cité latine, abandonnée depuis des siècles, et l'avait transformée en un véritable château-fort. Il avait trois fils, Albéric, Romain et Théophylacte ; celui-ci était cardinal. Depuis longtemps sans doute, cette puissante famille aspirait à succéder aux Crescentius dans le gouvernement de l'Etat romain. Mais cela était difficile. Les Crescentius avaient la possession du pouvoir ; ils représentaient la tradition d'indépendance, autant qu'il était possible de la faire valoir depuis l'apparition des

rois saxons sur le théâtre de l'Italie. Suivant que l'autorité germanique était forte ou faible, présente ou absente, les Crescentius savaient ployer ou se raidir, se résigner ou protester. D'une façon ou de l'autre ils donnaient une expression aussi exacte que possible au sentiment de la population, ou plutôt de l'aristocratie, la seule classe qui comptât alors. Les Tusculans, pour leur faire échec, affectèrent un dévouement spécial aux intérêts germaniques. Au fond, ils ne s'en souciaient pas beaucoup plus que leurs rivaux ; mais il est sûr qu'ils étaient mieux vus au delà des Alpes <sup>1</sup>. »

Nous connaissons mal les événements qui, après la mort de Sylvestre II, portèrent sur le trône pontifical, d'abord le pape Jean XVII <sup>2</sup>, qui ne régna que six mois, puis Jean XVIII, qui tint le siège jusqu'en 1009, et enfin Serge IV, qui mourut le 12 mai de l'année 1012. Tout porte à croire que ces trois pontifes furent nommés sous l'influence des Crescentius. Tous les trois jouirent d'ailleurs d'une bonne renommée. JEAN XVII, qui se nommait Sico, fut élu le 13 juin 1003 <sup>3</sup>. Suivant une inscription trouvée en 1750 à Santa-Maria de Ripagnano, dans la Marche d'Ancône, ce pape était né de parents nobles, au château de Ripagnano, et avait fait ses études à Rome, dans la maison d'un consul nommé Petronius. L'inscription ajoute qu'il ne fit que passer sur le siège apostolique et alla bientôt régner dans les cieux <sup>4</sup>. Aucun autre document ne nous renseigne sur son pontificat. JEAN XVIII, nommé Fasan, fut sacré pape le 25 décembre 1003. Il fut l'ami dévoué des moines, à qui il accorda de nombreux privilèges <sup>5</sup>. Il fonda à Bamberg, à la demande d'Henri II, un évêché destiné à rendre, dans le sud-est de l'Allemagne, les mêmes services que Magdebourg, Mersebourg et Meissen dans le nord-est de l'Empire <sup>6</sup>. Sous son pontificat, l'union des Eglises romaine et grecque fut rétablie, car le nom du pape, comme le prouve Baronius <sup>7</sup>, fut inséré de nouveau, en 1004, dans les dip-

Jean XVII,  
pape (13 juin-  
7 décembre  
1003).

Jean XVIII,  
pape  
(25 décembre  
1003-  
juin 1009).

1. DUCHESNE, *les Premiers Temps de l'Etat pontifical*, p. 368-371.

2. Les historiens diffèrent dans la désignation de ce pape et des deux suivants qui portèrent le nom de Jean, selon qu'ils comptent ou non Jean XV, fils de Robert, et Jean Philagathe. Ce n'est qu'avec Jean XXI que tous les historiens se retrouvent d'accord. Voir R. POUPARDIN, *Note sur la chronologie du pontificat de Jean XVII*, dans les *Mélanges d'arch. et d'hist. de l'Ecole française de Rome*, 1901, t. XXI, p. 387-390.

3. JAFFÉ, n. 3940.

4. NOVAES, t. II, p. 209.

5. JAFFÉ, n. 3941, 3944, 3945, 3948, 3950, 3952, 3956, 3962, 3963, 3965.

6. HEFELE, t. IV, p. 909 910 ; JAFFÉ, n. 3954, 3955.

7. BARONIUS, *Annales*, ann. 1009, I, II.

tyques de l'Eglise de Constantinople. Mais nous ignorons totalement dans quelles conditions fut conclue cette union. Jean XVIII ne mourut pas sur le trône pontifical. « Après cinq ans et demi de règne, dit un vieux catalogue romain, il se retira dans le monastère de Saint-Paul-hors-les-Murs, et y finit ses jours sous l'habit religieux <sup>1</sup>. » L'épithaphe de Jean XVIII le qualifie de pieux et de savant.

Serge IV,  
pape  
(juillet 1009-  
12 mai 1012).

Le successeur de Jean XVIII, qui fut élu au mois de juillet 1009, sous le nom de SERGE IV, s'appelait auparavant Buccaporci. Les mérites de sa vie privée et publique <sup>2</sup> l'avaient élevé au rang d'évêque d'Albano. Son épithaphe, qu'on peut lire encore aujourd'hui dans la basilique de Saint-Pierre de Rome, encastrée dans l'un des piliers de la nef latérale de droite, non loin de celle de Sylvestre II, rappelle qu'il fut « le pain du pauvre, le vêtement des nus, le docteur du peuple, le pasteur vénéré de tous <sup>3</sup> ».

Son avènement coïncida avec un désastre qui eut un grand retentissement dans la chrétienté et dont le souvenir ne contribua pas peu à déterminer plus tard le mouvement des croisades : la destruction du Saint-Sépulcre.

Destruction  
du Saint-  
Sépulcre  
(23 septembre  
1009).

« Il ne semble pas que la révolution qui avait placé la Palestine sous la domination des califes fatimites d'Egypte, en 969, ait modifié d'abord la situation des chrétiens ou compromis la sécurité des pèlerinages. Au début du XI<sup>e</sup> siècle, les relations entre les Occidentaux et l'Orient étaient en pleine activité, lorsqu'un événement inattendu vint mettre fin au régime pacifique établi depuis Charlemagne. Un fou couronné, le calife Hakem, célèbre par la cruelle extravagance de ses édits, ordonna brusquement au gouverneur de Syrie, le Turc Yarouk, de démolir le Saint-Sépulcre, de faire disparaître de Jérusalem tous les emblèmes chrétiens et d'anéantir toutes les reliques. Youssouf, fils de Yarouk, partit pour la Ville sainte, s'empara de toutes les offrandes accumulées dans la basilique du Saint-Sépulcre, renversa le monument de fond en comble, sans pouvoir cependant parvenir à en arracher les substructions. Sa fureur n'épargna même pas le Golgotha. Le monastère de religieuses fondé près du Saint-Sépulcre et l'église Sainte-Marie Latine eurent le même sort. La population fut invitée au pillage. Les moines furent chassés, et tous les bâtiments monastiques détruits. En même temps,

1. *Lib. pontif.*, t. I, p. 266.

2. *Fuit sanctæ vitæ et conversationis.* (*Lib. pontif.*, t. I, p. 267.)

3. Voir le texte de l'épithaphe dans le *Lib. pontif.*, t. I, p. 267.



une violente persécution, qui dura plusieurs années, atteignait tous les chrétiens soumis au calife fatimite. Les pèlerins occidentaux ne furent pas épargnés. L'évêque de Verceil, Pierre, fut arrêté en Egypte et jeté en prison. Il ne dut son salut qu'à l'intervention d'un moine italien, saint Bononius, établi depuis plusieurs années en Orient, qui réussit, on ne sait par quel moyen, à obtenir la délivrance de son compatriote. Puis brusquement les dispositions d'Hakem changèrent. Soit par un nouveau caprice, soit pour des raisons politiques, telles que le désir de rétablir les relations rompues avec l'empire byzantin, il cessa de persécuter les chrétiens et accueillit même leurs demandes avec bienveillance. La situation des chrétiens de Terre Sainte redevint donc tolérable, mais la persécution d'Hakem n'en porta pas moins un coup funeste à l'influence des Latins en Orient. Le protectorat franc établi par Charlemagne était détruit, et une autre puissance, celle des empereurs de Constantinople, allait en recueillir momentanément l'héritage<sup>1</sup>. »

Cette persécution eut deux autres conséquences : elle ranima la dévotion des chrétiens au Saint-Sépulcre, vers lequel les pèlerinages se multiplièrent, et elle fut l'occasion d'un soulèvement populaire contre les juifs, qu'on soupçonna d'avoir provoqué les mesures persécutrices d'Hakem.

« Dès que la nouvelle se fut répandue, écrit le chroniqueur Raoul Glaber, que la mère d'Hakem, Marie, chrétienne fervente, avait obtenu de son fils l'ordre de rebâtir l'église du Saint-Sépulcre, des transports d'allégresse éclatèrent dans tout l'Occident. De toutes parts, des multitudes incroyables de pèlerins se mirent en route pour Jérusalem, emportant des offrandes pour aider à la reconstruction de la maison de Dieu<sup>2</sup>. » L'impulsion une fois donnée, « ce fut, dit « le même chroniqueur, un mouvement général, tel qu'on ne l'aurait « pas cru possible. » Les masses populaires avaient pris l'initiative ; les personnes d'une condition plus élevée suivirent ; puis les rois eux-mêmes, les comtes, les évêques, s'ébranlèrent à leur tour. La foi des pèlerins était si vive que plusieurs d'entre eux demandaient au Seigneur la grâce de mourir près du Saint-Sépulcre, faisant ainsi le sacrifice de leur vie au Dieu qui avait voulu donner son sang pour la rédemption du monde. Il en fut ainsi pour un pèlerin de Burgon-

Persécution  
des chrétiens  
de Palestine  
et des  
pèlerins  
occidentaux.

Première  
conséquence  
de ces  
événements :  
destruction  
du protectorat  
franc  
en Orient.

Deuxième  
conséquence :  
réveil  
de la dévotion  
aux Lieux  
saints.

1. Louis BRÉHIER, *l'Eglise et l'Orient au Moyen Age*, un vol. in-12, 2<sup>e</sup> édition, Paris, 1907, p. 35-37. Cf. SCHLUMBERGER, *l'Épopée byzantine*, t. II, p. 442-444.

2. Raoul GLABER, *Hist.*, l. III, ch. VII, P. L., t. CXLII, col. 659.

die, nommé Lethbold, du diocèse d'Autun, qui allant à Jérusalem pour y trouver la patrie céleste, s'y endormit dans une bienheureuse mort <sup>1</sup>. »

Persécution  
des Juifs,  
accusés  
d'avoir excité  
le calife  
à détruire  
le Saint-  
Sépulcre.

Raoul Glaber raconte aussi que les Juifs furent accusés et convaincus d'avoir excité le calife Hakem à détruire le Saint-Sépulcre. Un Juif, porteur d'une lettre compromettante écrite à ce sujet par ses coreligionnaires, aurait avoué son crime et subi, de ce chef, la peine du feu. Les Israélites étaient fort puissants à cette époque. La possession de la terre leur était interdite, mais le commerce et la banque avaient mis en leurs mains des capitaux considérables. De grands armateurs juifs fretaient de nombreux navires à Marseille, à Arles, à Narbonne. Leurs vaisseaux allaient chez les Bretons et les Slaves, en Afrique, en Asie, jusqu'en Chine. Ils achetaient des épices et vendaient des esclaves. Ce commerce des esclaves avait soulevé contre eux les populations chrétiennes vers la fin du ix<sup>e</sup> siècle. Beaucoup d'entre eux furent dépouillés d'une partie de leurs biens. Le mouvement qui éclata contre eux au commencement du x<sup>e</sup> siècle fut plus général et plus terrible. Des haines nationales, la jalousie excitée par leurs immenses richesses, le souvenir des exactions commises par un grand nombre d'entre eux dans leurs opérations de banque, se mêlèrent à l'indignation du sentiment religieux. On les chassa des villes, on les traqua dans les campagnes ; on les fit périr par le fer et par le feu ; quelques-uns se firent baptiser pour échapper à la mort ; d'autres se tuèrent de désespoir<sup>2</sup>. Des scènes pareilles se reproduiront au cours du Moyen Age, et plus d'une fois les papes devront intervenir pour en réprimer les excès <sup>3</sup>.

Deux factions  
italiennes  
se disputent  
la tiare.

Mais au moment où la fureur populaire se déchaînait ainsi, la papauté subissait une crise douloureuse. A quelques semaines d'intervalle, le patrice Crescentius et le pape Serge IV étaient morts. L'Italie qui, depuis le décès d'Otton III, s'était donné un roi national, Arduin, marquis d'Ivrée, était tout en effervescence. Les deux partis rivaux qui briguaient la tiare s'agitèrent plus que jamais. Les Crescentius mettaient en avant un certain Grégoire ; les Tusculans poussaient le troisième fils du comte de Tusculum, Théophy-

1. Raoul GLABER, *Hist.*, t. IV, 6, P. L., t. CXLII, col. 680.

2. *Ibid.*, t. III, 7.

3. L'accusation des chrétiens était-elle fondée dans la circonstance ? Les durs traitements que le calife Hakem fit subir aux juifs, les confondant avec les chrétiens dans la persécution, semblent absoudre les Israélites du crime que le peuple leur avait imputé.

lacte. Au fond, dans l'état actuel des choses, la grande puissance était encore, même à Rome, celle de l'empereur. Le parti des Crescentius et celui des Tusculans se tournèrent en même temps vers le successeur que les seigneurs allemands avaient donné à Otton III.

Elles  
recourent  
à l'empereur.

## II

La transmission du pouvoir impérial ne s'était pas faite sans difficultés. Otton III, en mourant, avait laissé l'Allemagne dans une perturbation inquiète. La noblesse y était profondément divisée, et les règles de succession au trône y étaient encore mal définies. En principe, le souverain devait tenir sa couronne de l'élection, mais le principe électif tendait de plus en plus à céder devant le droit héréditaire. Henri I<sup>er</sup>, Otton I<sup>er</sup> et Otton II avaient transmis le royaume à leurs fils sans soulever de réclamations. On commençait, d'ailleurs, à s'apercevoir, par l'exemple de la France, des avantages du système héréditaire, qui épargnait au pays les compétitions et les troubles que soulève d'ordinaire une élection.

Crise politique  
en  
Allemagne  
à la mort  
d'Otton III  
(1002).

Trois candidats se présentèrent néanmoins. Eckhard, margrave de Misnie, en Saxe, fameux par ses exploits guerriers accomplis en Pologne et en Italie, se réclamait à la fois de sa renommée et de sa nationalité saxonne ; Hermann, duc de Souabe, également réputé pour sa vaillance et qui venait de contracter un brillant mariage avec la fille du roi de Bourgogne, se croyait autorisé, par ses hautes alliances, à briguer le premier rang. Mais la situation, dès le début, se dessinait plutôt en faveur du duc Henri de Bavière, qui joignait, à sa réputation de sagesse, de droiture et de bravoure, l'avantage de descendre en droite ligne du roi Henri I<sup>er</sup>, et qui était, par conséquent, le propre neveu d'Otton le Grand.

Henri, toutefois, hésita tout d'abord à se mettre sur les rangs. « Soit défiance de lui-même, soit crainte d'entrer en lutte ouverte avec des candidats qui pourraient l'emporter sur lui, il lui sembla que de plus dignes devaient se concilier la majorité des suffrages <sup>1</sup>. » Mais les fermes avis de plusieurs membres de la haute noblesse et de l'épiscopat firent taire ses scrupules. Il se mit sur les rangs, avec la conscience de défendre la cause du droit et celle de la tranquillité de l'Empire.

1. H. LESÈTRE, *Saint Henri*, un vol. in-12, 2<sup>e</sup> édit., Paris, 1899, n. 33.

Saint Henri II  
(1002-1045).

Sa naissance  
(6 mai 973).

Son éducation.

Son mariage  
avec sainte  
Cunégonde.

Son élection  
(1002).

Son caractère.

Henri de Bavière, à qui la voix du peuple et celle de l'Eglise devaient décerner le titre de saint, était le fils de cet Henri le Querelleur qui avait jadis, sous Otton II, brigué la couronne de Germanie. A ce titre, il avait été suspect dès sa naissance. Mais sa mère Gisèle, se rendant compte du danger, l'avait prudemment fait élever dans un monastère. Suivant une coutume de ce temps, qui laissait à l'enfant le libre choix de sa vocation lorsqu'il parvenait à l'âge du discernement suffisant, elle l'avait voué à la vie des chanoines réguliers dans le couvent d'Hildesheim, en Saxe. L'enfant ne devait pas suivre la vocation religieuse, mais de cette formation monastique il acquit une profonde et tendre piété. Par ailleurs, les appréhensions d'Otton II tombèrent. La conduite ultérieure du jeune prince ne fut pas de nature à les raviver. Après avoir suivi, sous la direction de saint Wolfgang, évêque de Ratisbonne, le cycle des études les plus sérieuses, vécu dans le commerce des plus grands auteurs, dans le culte des lettres sacrées et profanes, Henri de Bavière avait uni sa vie à une compagne digne de lui par sa piété profonde, Cunégonde, fille de Siegfried, comte de Luxembourg, au duché de Haute-Lorraine. Pendant les sept années qu'il avait gouverné le duché de Bavière, il s'était montré seigneur loyal et dévoué, apaisant, par son influence, les turbulences des féodaux autour de lui, accompagnant l'empereur Otton III dans ses expéditions guerrières.

Dans une diète tenue à Werla, en 1002, les seigneurs reconnurent que le duc Henri devait régner « avec l'aide du Christ et en vertu de son droit héréditaire ». Ses rivaux essayèrent de lui opposer d'autres diètes, mais Eckhard fut assassiné le 29 avril de la même année. Le duc de Souabe prit les armes, et le duc de Bavière l'imita ; mais avant que rien ne fût décidé par le sort des batailles, Henri se fit élire, sacrer et couronner, au mois de juin, à Mayence. Il employa les mois suivants à faire reconnaître sa royauté<sup>1</sup>.

Par certains côtés de son caractère, Henri II formait un contraste frappant avec son prédécesseur Otton III. Utopiste et rêveur, ce dernier, dans la poursuite de ses projets grandioses, avait mécontenté l'Allemagne et perdu l'Italie ; Henri, esprit sage et pratique, n'agissait qu'après avoir mûrement réfléchi. La foi religieuse d'Otton était mêlée de démonstrations bruyantes et de procédés pleins de hauteur ; celle d'Henri était à la fois discrète et solide, cherchant

1. H. LESÈTRE, *op. cit.*, p. 42-51.

toujours à concilier, par des combinaisons sagement étudiées, les intérêts de l'Eglise avec ceux de l'Etat.

Les premiers actes du nouveau roi de Germanie manifestèrent l'idée dominante qui devait gouverner sa politique. Il s'empressa de doter de nombreux monastères en Bavière, d'en fonder même de nouveaux. « Qu'on ne s'imagine pas, écrit son plus récent biographe, qu'il n'y eût là de sa part que de simples œuvres pies. A cette époque, l'ordre monastique se présentait comme un organisme merveilleusement adapté à l'œuvre de la civilisation. Le monastère était une cité vivante, autour de laquelle se groupaient des populations entières, à qui les moines assuraient le bien-être par le travail. Les propriétés monastiques bornaient et séparaient les grands domaines des comtes et autres vassaux du royaume, empêchant ces seigneurs d'acquérir une prépondérance territoriale menaçante pour le souverain. Enfin chaque centre monastique constituait un foyer de prière, d'étude, d'activité civilisatrice. Par sa vie régulière, mortifiée, laborieuse, au milieu même des plus grands biens, le moine ne cessait de donner au paysan cette grande leçon de choses, que l'homme a un autre avenir à préparer que celui de la terre, et qu'il faut tenir les yeux levés vers le ciel pour avoir l'intelligence de la vie présente. Le roi Henri se rendit compte de la puissance morale des moines, et, en l'utilisant, il fit œuvre de bon politique <sup>1</sup>. »

Ces vues générales ne pouvaient faire oublier à un esprit aussi net que celui d'Henri II les difficultés concrètes que son autorité allait rencontrer dans le gouvernement de l'Empire. Ces difficultés pourraient lui venir de trois côtés à la fois : de la Pologne, où le roi Boleslas Chobry groupait autour de sa personne tous les mécontents ; de sa propre maison, où les cinq frères de sa femme, convoitant déjà la succession, remplissaient le palais d'intrigues ; enfin de l'Italie, où le roi Arduin essayait de soulever contre l'Empire le sentiment national.

Dès l'année 1003, une lutte s'engagea entre le roi de Germanie et le redoutable chef des Polonais. Deux premières expéditions furent favorables à Henri II ; la troisième eut une issue moins heureuse. Henri réussit pourtant à conclure, en 1018, une paix qui lui donnait une suffisante satisfaction : on cédait à Boleslas plusieurs provinces entre l'Elbe et l'Oder, mais il devait renoncer à la

Ses premiers  
actes.  
Il favorise  
les institutions  
monastiques.

Triple rôle  
civilisateur  
des  
monastères.

Situation  
de la Germanie  
à l'avènement  
d'Henri II.

Sa lutte  
contre le roi  
de Pologne  
Boleslas  
Chobry (1003).

1. H. LESÈTRE, *op. cit.*, p. 50-51.

couronne royale, qui avait été le principal but de son ambition.

Il déjoue  
les intrigues  
des seigneurs.

Henri eut aussi beaucoup de peine à déjouer les intrigues de ses beaux-frères et de plusieurs autres membres de sa famille. Ceux-ci, d'accord avec l'évêque de Würzbourg, avaient habilement combiné le plan d'une répartition des diocèses qui arracherait à l'archevêque de Mayence la suprématie sur les régions frontières de la Bohême. Cette mesure n'était pas seulement la ruine de l'œuvre de saint Boniface ; elle était, dans leur idée, le prélude d'un morcellement de l'empire à leur profit. Ce fut pour ruiner ces calculs que le roi négocia avec le pape l'érection de l'évêché de Bamberg, qui fut placé sous la protection directe du Saint-Siège, mais sans être soustrait à la juridiction de la métropole de Mayence <sup>1</sup>. La concession du titre et de la puissance de duc à l'évêque de Würzbourg, en 1017, finit par l'apaiser ; et l'entrée dans les ordres du frère de l'empereur, Bruno, en qui on voyait un prétendant au trône, contribua aussi beaucoup à mettre fin aux conflits nés de ce chef.

Erection  
de l'évêché  
de Bamberg.  
Importance  
de cet acte  
(1017).

Expédition  
d'Henri II  
en Italie  
contre  
le roi Arduin  
(1004).

Une campagne dans l'Italie du Nord, en 1004, n'avait pas eu raison d'Arduin et de ses partisans. Cependant le prétendu « roi national » mécontentait beaucoup de ses sujets par ses brutalités et ses maladresses. Les populations italiennes commençaient à tourner les yeux du côté du roi Henri. Celui-ci, prudemment, attendait, pour intervenir à coup sûr, une occasion favorable. Cette occasion se présenta quand les partisans de la famille de Tusculum et ceux de la famille des Crescentius lui demandèrent son appui. Henri réserva d'abord sa décision, et s'informa. Théophylacte avait été élu le premier, sous le nom de Benoît VIII, dans des conditions qui paraissaient normales, et son autorité s'affermissait de jour en jour. Le roi de Germanie se prononça alors pour Benoît VIII, et entra en Italie. On était à la fin de 1013. Arduin, voyant sa cause perdue, se retira dans son château d'Ivrée, et promit de renoncer à la couronne pourvu qu'on voulût bien lui donner un comté.

Le pape  
Benoît VIII  
(1012-1024).

Les partisans de l'antipape Grégoire l'avaient abandonné. BENOÎT VIII gouverna dès lors sans contestation. Quand Henri arriva à Rome, aux premiers jours de février 1014, le pape, entouré d'un nombreux cortège de prélats, lui présenta un globe d'or, orné de pierres précieuses et surmonté d'une croix. C'était le symbole du pouvoir que le souverain devait exercer sur le monde en loyal sol-

1. H. LESÈTRE, p. 91-92.

dat du Christ. Henri prit le globe, l'admira, et dit : « Nul n'est plus digne de posséder un tel présent, que ceux qui, loin du monde, s'appliquent à suivre la loi du Christ. » Et il envoya le globe aux moines de Cluny.

Il accueille  
à Rome  
Henri II  
(1014).

Le roi manifesta les mêmes sentiments chrétiens quand, le 14 février, dans la basilique de Saint-Pierre, le pape, le couronnant, ainsi que son épouse Cunégonde, le sacra empereur. Le souverain fit aussitôt don de sa couronne à la basilique, demandant qu'elle fût placée sur l'autel du Prince des apôtres <sup>1</sup>.

Couronne-  
ment  
d'Henri II  
(14 février  
1014).

### III

A partir de ce moment, le souci de la défense de l'Eglise, la préoccupation de la pureté et de la propagation de la foi chrétienne prirent une place plus grande dans la vie du souverain.

La charte  
de 1014.

Son premier acte fut de délivrer au pape Benoît VIII une charte de privilèges qui reproduisait exactement celle qu'Otton le Grand avait accordée au pape Jean XII. Entre autres clauses, cette charte stipulait que « tout le clergé et toute la noblesse de Rome s'engageraient par serment à ne procéder à l'élection des papes qu'en observant les règles canoniques, et que le nouvel élu, avant d'être sacré, s'engagerait lui-même, en présence des envoyés de l'empereur ou en présence de tout le peuple, à conserver les droits de tous <sup>2</sup>. » On ne doit pas voir, dans cette formule, comme l'ont fait bien à tort certains historiens, la consécration du principe d'une tutelle impériale exercée sur la papauté, mais seulement la confirmation du droit, réservé par les papes aux empereurs, de veiller, comme défenseurs de l'Eglise romaine, à ce que l'élection du pape se fit canoniquement et à ce que le nouveau pape jurât de conserver les droits de tout le monde. Les tristes événements dont on venait d'être les témoins, les prétentions des familles des Crescentius et de Tusculum justifiaient un pareil contrat. Dans les circonstances où l'on se trouvait, la puis-

Vraie portée  
de cet acte.

1. R. GLABER, *Hist.*, I, 5 ; P. L., t. CXLII, col. 626. Cf. THIETMAR, VII, 1 ; JAFFÉ, n. 4000.

2. *Omnis clerus et universi populi romani nobilitas... sacramento se obliget, quatenus futura pontificum electio, quantum unius cujusque intellectus fuerit, canonice et juste fiat, et ut ille qui ad hoc sanctum apostolicum regimen eligetur, nemine consentiente consecratus fiat pontifex, priusquam talem in præsentia missorum nostrorum seu universæ generalitatis faciat promissionem pro omnium satisfactione atque futura conservatione.* (P. L., t. CXL, col. 236-237.)

sance seule d'un empereur paraissait capable de tenir en respect les factions italiennes <sup>1</sup>.

Politique  
pacificatrice  
d'Henri II.

La bonne entente, ainsi scellée entre le pape et l'empereur, ne se démentit pas un instant pendant toute la durée de leur commun gouvernement. Elle leur permit de travailler efficacement ensemble au bien de la chrétienté. L'Italie s'apaisait. Le parti des Crescentius semblait avoir renoncé à toutes ses prétentions. Le roi détrôné de Pavie, Arduin, instruit par l'infortune, se retira, en 1015, dans le monastère de Fruttuaria, fondé près de Turin, l'année précédente, par un de ses neveux, l'abbé Guillaume, et y mourut trois ans plus tard dans des sentiments de piété <sup>1</sup>. Des incursions des Sarrasins sur les côtes d'Italie, en 1016, furent rapidement réprimées par une expédition navale, et des troubles suscités par les Grecs au sud de la péninsule prirent fin après une descente de l'armée impériale.

Benoît VIII  
confie le  
gouvernement  
temporel  
des Etats  
de l'Eglise  
à son frère  
Romain.

Le pape Benoît VIII s'était déchargé du gouvernement temporel des Etats de l'Eglise sur son frère Romain, à qui il conféra le titre et les pouvoirs de « consul et sénateur des Romains ». Son dessein était de se consacrer tout entier au gouvernement spirituel de l'Eglise. Convaincu de l'inefficacité de toute réforme religieuse entreprise au milieu des commotions politiques et sociales qui désolaient l'Europe, il méditait le grand dessein de publier, de concert avec l'empereur d'Allemagne, le roi de France et le roi de Bourgogne, une paix universelle ; on travaillerait ensuite à une réforme radicale des mœurs par un concile général célébré en Occident <sup>1</sup>. Benoît VIII ne put qu'ébaucher cette gigantesque entreprise, mais il s'y dévoua avec toute l'ardeur de son zèle, et il y fut puissamment aidé par l'empereur Henri II, par le roi de France Robert le Pieux, par le roi de Bourgogne Rodolphe III.

Son projet  
de paix  
universelle,  
prélude  
de la réforme  
de l'Eglise.

Dans un concile tenu à Poitiers, en février ou mars de l'an 1000, une décision importante avait été votée, à savoir qu'« à l'avenir toute contestation entre particuliers serait réglée d'après le droit, et

1. « Henri II, dit M. BAYET (*Hist. gén. de LAVISSE et RAMBAUD*, t. I, p. 560), porte dans l'histoire le surnom de saint, et, de fait, c'est un roi d'Eglise, si l'on entend par là, non point qu'il accepte le gouvernement de l'Eglise, mais qu'il veut au contraire la gouverner et se servir d'elle. » Ni le document que nous venons de citer ni l'attitude générale d'Henri II dans les questions de politique religieuse n'autorisent une pareille assertion.

2. TIETMAR, VII.

3. LESÈTRE, p. 161 ; A. LUCHAIRE, dans l'*Hist. de France* de LAVISSE, t. II, 2<sup>e</sup> partie, p. 137.



non plus par la force brutale <sup>1</sup> ». C'était proclamer hautement au nom de l'Eglise, le principe de la Paix et de la Trêve de Dieu <sup>2</sup>. L'Eglise s'était aperçue que les prescriptions des premières assemblées étaient demeurées insuffisantes, faute d'action d'ensemble et de stricte sanction. La disposition votée à Poitiers en l'an 1000 fut le point de départ d'une ligue formée pour le maintien de la paix et appelée *pactum pacis*. Chaque ligueur s'engageait à déférer à la justice de l'évêque ou du comte toute transgression de la paix commise sur son territoire ; et, en cas de déni de justice de la part du comte ou de l'évêque, à provoquer une intervention de tous les ligueurs associés, pour faire triompher le droit. Pour mieux assurer l'exécution du pacte, on demanda aux membres de la ligue un serment solennel et explicite, juré sur les reliques des saints <sup>3</sup>.

Telle fut l'œuvre de l'Eglise pour l'obtention de la paix. Cette œuvre ne pouvait avoir de résultat sérieux et définitif que si elle était appuyée par l'autorité des souverains. Dès les premières années du XI<sup>e</sup> siècle, on vit Henri II parcourir les provinces d'Allemagne, proclamant la paix locale, *Landfrieden*, dans de grandes assemblées, comme à celles de Zurich en 1005, de Mersebourg en 1012. où tous, depuis le plus humble jusqu'au plus puissant, jurèrent « qu'ils maintiendraient la paix, qu'ils ne seraient point complices de brigandages ». Beaucoup de seigneurs et d'évêques suivirent cet exemple. Burkhard, évêque de Worms, publia un édit de paix, afin de soumettre ses sujets « riches et pauvres », disait-il, à la même loi. D'autres s'opposèrent au mouvement. L'empereur, jugeant qu'il s'agissait là d'une question du plus haut intérêt public, sévit contre eux avec sévérité, alla jusqu'à dépouiller des margraves de leur charge.

En France, avec une énergie peut-être moins sévère, mais avec une patience non moins tenace, le roi Robert « passait son temps à réunir des assemblées de paix » <sup>4</sup>. On ne s'y contentait plus d'interdire aux belligérants les violences contre les églises, les clercs, les travailleurs des champs ; on y demandait le respect de toutes les personnes inoffensives. A Verdun, les engagements pour la paix étaient

Un concile de Poitiers proclame le principe de la Trêve de Dieu (1000).

Le *pactum pacis*.

Saint Henri propage les ligues de paix en Allemagne.

Robert le Pieux multiplie les assemblées de paix en France.

1. HEFELE-LECLERCQ, t. IV, p. 893 ; MANSI, XIX, 265.

2. La Paix de Dieu avait pour but de soustraire aux violences certaines catégories de victimes ; la Trêve interdisait la guerre pendant certaines périodes déterminées.

3. A. LUCHAIRE, *Hist. de France* de LAVISSE, t. II, 2<sup>e</sup> partie, p. 134.

4. A. LUCHAIRE, *op. cit.*, p. 137.

de sept ans ; à Beauvais, de six ans. Il semble même que, dans un concile, on se soit engagé pour une durée illimitée <sup>1</sup>.

Les ligues  
de paix dans  
le royaume  
d'Arles.

Dans le royaume de Bourgogne, plus généralement appelé alors royaume d'Arles, le mouvement pour la paix remontait aux dernières années du x<sup>e</sup> siècle. Mais il paraît que le souvenir des serments jadis prêtés commençait à s'effacer, car, dans plusieurs conciles réunis aux environs de 1020, et notamment au concile de Verdun-sur-le-Doubs, où s'assemblèrent, en 1016, les grands de Bourgogne et les évêques de la première Lyonnaise, on se proposa de « rétablir » et confirmer la paix <sup>2</sup>. Depuis ce concile, l'usage se généralisa de prêter un serment contenant une énumération détaillée des choses défendues. On lit dans le serment de paix soumis au roi Robert, en 1023, par l'évêque de Beauvais, Warin : « Je n'envahirai d'aucune manière les églises ou les celliers des églises, sinon pour y saisir le malfaiteur qui aura violé la paix ou commis un homicide... Je n'assailirai pas les clercs et les moines qui ne portent pas des armes séculières. Je n'enlèverai ni bœuf, ni vache, ni aucune autre bête de somme. Je ne saisirai ni le paysan, ni la paysanne ni les marchands ; je ne leur prendrai pas leurs deniers, et je ne les obligerai pas à se racheter. Je ne ferai pas en sorte qu'ils perdent leur avoir à cause de la guerre de leur seigneur. Depuis les calendes de mai jusqu'à la Toussaint, je ne saisirai ni cheval, ni jument, ni poulain dans les pâturages. Je ne détruirai ni n'incendierai les maisons ; je ne déracinerai ni ne vendangerai les vignes, sous prétexte de guerre » <sup>3</sup>.

Enthousiasme  
avec lequel  
la « paix  
de Dieu » est  
accueillie  
par les  
populations.

« La paix de Dieu fut accueillie avec enthousiasme par tous les opprimés. Raoul Glaber montre la multitude affluant aux conciles et criant, les mains tendues vers le ciel : « Paix, paix, paix ! » tandis que les évêques levaient leurs crosses. L'institution grandissait, prenait des proportions imprévues. Non contente d'excommunier le noble qui violait la paix, l'Eglise jeta l'interdit sur toute l'étendue de son ressort féodal » <sup>4</sup>. Dans une conférence qu'ils tinrent dans l'abbaye de Mouzon, au diocèse de Reims, l'empereur Henri II et le roi de France Robert étudièrent le moyen de rendre cette paix uni-

1. Ch. PFISTER, *Etudes sur le règne de Robert le Pieux*, un vol. in-8°, Paris, 1885, pp. 170-171.

2. R. POUPARDIN, *Le royaume de Bourgogne (888-1038). Etudes sur les origines du royaume d'Arles*, un vol. in-8°, Paris, 1907, p. 301.

3. A. LUCHAIRE, *op. cit.*, pp. 134-135.

4. *Ibid.*

verselle. Mais bien des seigneurs étaient encore récalcitrants. La papauté elle-même ne put prendre la direction de l'entreprise que dans la seconde partie du xi<sup>e</sup> siècle.

Dans cette chrétienté à demi pacifiée, Benoît VIII ne put réaliser qu'une demi-réforme. Le concile général de l'Occident, qu'il s'était proposé de réunir avec le concours d'Henri II, ne put se tenir ; mais il réussit à assembler à Pavie, en 1018 <sup>1</sup>, un important concile.

« Le concile de Pavie, dit Hefele, occupe une place considérable dans l'histoire de la réforme de l'Eglise au xi<sup>e</sup> siècle <sup>2</sup>. » Le pape le présida en personne, et l'empereur paraît y avoir assisté. Les sept canons qui y furent promulgués ont tous trait à la réforme des mœurs dans le clergé, et en particulier à l'observation du célibat ecclésiastique <sup>3</sup>. L'empereur fit de ces canons des lois de l'Etat <sup>4</sup>, et en poursuivit l'application en s'appuyant sur l'épiscopat et sur les monastères.

On a reproché à Henri II une ingérence abusive dans la nomination des évêques. En vertu du droit et des usages alors en vigueur, le privilège d'élire les chefs des diocèses appartenait aux principaux membres du clergé local ; mais le désir du souverain faisait ordinairement loi pour les électeurs, et leur choix était ensuite confirmé par le même souverain, qui remettait à l'élu les insignes de sa charge : la crosse et l'anneau. Cette intervention du prince temporel s'expliquait par ce fait que les évêques concentraient alors dans leurs mains le pouvoir spirituel et une notable partie de la puissance temporelle ; qu'ils étaient à la fois chefs des diocèses et seigneurs des territoires attribués à leurs sièges. Les Ottons avaient, presque toujours, usé de leur influence avec sagesse ; et le droit d'investiture ne présentait guère que des avantages aux mains d'un prince comme Henri II, soucieux avant tout de l'honneur de l'Eglise et du bien des âmes. Presque tous les élus de son temps furent des hommes de haute valeur et de vie exemplaire. On cite, parmi eux, les noms de Tagino de Magdebourg, de Meinwerk de Paderborn, d'Eberhard de Mersebourg, de Méginaud de Trèves, de Thietmar de Mersebourg <sup>5</sup>.

Les monastères fournirent à l'empereur des collaborateurs non

L'entrevue  
de Mouzon  
entre Henri  
et Robert  
le Pieux  
(1023).

Concile  
de  
Pavie (1018).

Intervention  
de saint Henri  
dans  
la nomination  
des évêques.

Raisons  
de cette  
intervention.

1. Mgr Duchesne dit 1020, mais les arguments donnés par Hefele, pour maintenir la date de 1018, paraissent concluants (HEFELE-LECLERCQ, l. IV, p. 919).

2. HEFELE-LECLERCQ, t. IV, p. 919.

3. MANSI, XIX, 343.

4. *Ibid.*, 381.

5. LESÈTRE, pp. 170-171.

Intervention  
de saint Henri  
dans la  
réforme des  
monastères.

moins utiles dans son entreprise de régénération sociale. Dans ses courses à travers son empire, il aimait à séjourner dans les couvents au milieu des moines. Il s'édifiait de la régularité des bons ; mais il ne craignait pas, quand il y rencontrait des abus, d'intervenir hardiment pour y faire pénétrer la réforme. Il entretint des relations suivies avec les grands moines réformateurs de son époque. Une amitié particulière le liait à l'illustre abbé de Cluny, saint Odilon, et l'on a pu dire que si, dans l'œuvre de la réforme monastique, Odilon fut la tête, en Allemagne Henri fut le bras droit<sup>1</sup>. Grâce à cette assidue collaboration de deux saints, la pureté de la règle clunienne pénétra dans la plupart des monastères de Lorraine ; les puissants couvents de Hersfeld, de Reichenau, de Fulda, de Corvei, durent l'accepter. Fort de l'approbation d'Odilon, Henri n'hésita pas, quand il le fallut, à briser les résistances, à destituer les prélats indignes et à imposer aux moines récalcitrants les religieux qu'il savait capables de les gouverner suivant l'esprit de leur état. Ainsi fit-il au Mont-Cassin, et aux deux grands monastères de Stavelot et de Malmédy, au diocèse de Liège, qu'il plaça tous les deux d'office entre les mains d'un moine de Saint-Waast, Poppo, dont il connaissait la science et la sainteté.

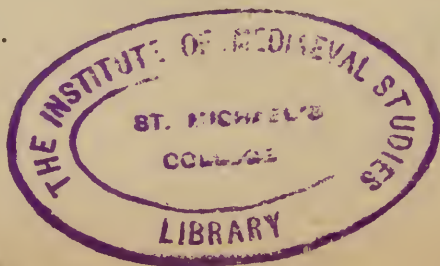
Saint Henri  
favorise  
la propagation  
de la foi  
chrétienne.

En agissant ainsi, le saint empereur travaillait également au bien de ses Etats et à celui de l'Eglise. L'Allemagne, à peine tirée de la barbarie, placée sur les frontières de la civilisation chrétienne, et restée en contact avec des peuples imparfaitement gagnés à la doctrine de l'Évangile, avait besoin, plus que toute autre nation, de garder intact le dépôt de la foi et de la morale chrétienne. Henri II le comprit. Il pensa aussi qu'il ne remplirait pas tout son rôle de « sergent du Christ » s'il ne cherchait pas à étendre le domaine de l'Évangile. En demandant au pape de fonder l'évêché de Bamberg, il avait eu en vue de « détruire le paganisme des Slaves », et si les soucis du gouvernement intérieur de son empire lui en eussent laissé le loisir, il aurait cherché à ouvrir de nouvelles voies aux missionnaires de Jésus-Christ.

Ce sont des inspirations si pures qui ont valu à l'empereur Henri II le titre de saint que l'Eglise lui a décerné. Ce sont aussi les admirables vertus de sa vie privée.

Le noble prince avait rencontré une épouse digne de lui. L'un

1. LESÈTRE., p. 173.



et l'autre, en s'unissant par le mariage, avaient fait le vœu de sanctifier leur union par la pratique d'une absolue pureté. La mention de cette vertu royale, chez les vieux chroniqueurs, a provoqué le scepticisme de quelques historiens, le sourire ironique des autres. Mais le fait a toute la certitude que donne l'histoire<sup>1</sup>, et toute âme soucieuse de régénération chrétienne doit reconnaître qu'une telle vertu fut à sa place sur le trône d'un empereur et d'une impératrice au début du XI<sup>e</sup> siècle. A cette époque, où les passions des sens envahissaient jusqu'au sanctuaire, il fut bon de voir briller, au milieu même de la cour, la vertu qui fait ressembler l'homme à l'ange. Le saint empereur mourut le 13 juillet 1024. Avec lui s'éteignit la maison de Saxe. Par son premier représentant, Henri le Grand, elle avait puissamment travaillé à grouper autour d'elle les peuples germaniques<sup>2</sup> ; par son dernier représentant, Henri le Saint, elle avait noblement servi l'Eglise.

Les vertus  
privées  
de saint Henri.

Sa mort  
(13 juillet  
1024).

Robert  
le Pieux,  
roi de France.

En France, le roi Robert le Pieux, sans donner le spectacle de vertus aussi héroïques que l'empereur allemand, mettait au service de l'Eglise une ardente piété et un dévouement sincère. Nous l'avons vu multiplier ses efforts pour réunir partout des « assemblées de

1. « On a contesté à saint Henri et à sainte Cunégonde l'honneur d'avoir atteint ce sommet où l'homme se rencontre avec l'ange. Les chroniqueurs du XI<sup>e</sup> siècle, dit-on, n'en parlent pas. Bien plus, dans les actes de la fondation de Bamberg, Henri déclare que « n'ayant pas l'espoir d'avoir quelqu'un de sa race pour lui succéder, il choisit le Christ comme héritier ». Mais les historiens contemporains du saint auraient-ils pu parler ? Le plus complet de tous, Thietmar, évêque de Mersebourg, mourut six ans avant saint Henri. De l'œuvre d'Adalbold, évêque d'Utrecht, nous ne possédons qu'un fragment. Les autres annalistes de l'époque, fort succincts du reste, ne mentionnent guère que les événements extérieurs. Leur silence sur le point en question s'explique d'autant plus naturellement que saint Henri n'était pas homme à faire parade de sa vertu et à mettre tout venant dans la confiance de sa conduite. Il y avait là ce « secret du roi qu'il est bon de cacher », comme parle la sainte Ecriture. La manière dont le prince en fait mention dans l'acte de Bamberg est assez discrète pour ne rien révéler du motif supérieur qui lui avait dicté sa résolution. Mais, par la suite, pour l'édification de l'Eglise, le mystère fut révélé, soit que, comme le veulent quelques récits, Henri s'en soit ouvert à son lit de mort, soit que le dépositaire des secrets de sa conscience ou que sainte Cunégonde elle-même en aient parlé à la gloire du saint. Dès la fin du XI<sup>e</sup> siècle, Léon, cardinal d'Ostie, consigne le fait dans la Chronique du Mont-Cassin. D'autres écrivains le mentionnent ensuite... Enfin, dans la bulle de canonisation, le pape Eugène III déclare, en 1145, qu'une enquête sérieuse a été faite... et loue Henri II d'avoir sanctifié son mariage par une chasteté conservée intacte jusqu'à la fin de sa vie. » (H. LESÈTRE, *Saint Henri*, pp. 187-188.)

2. Nous disons : avait travaillé, et non pas : avait réussi. L'ambition de la maison de Saxe avait été trop vaste. L'Empire, au temps de saint Henri, comprenait, en dehors des pays germaniques, la Belgique, les Pays-Bas, presque toute la Suisse, quelques provinces de l'Italie et de la France. Une telle agglomération était essentiellement instable, et l'union même des pays germaniques était destinée à périr.

paix ». Il eut un grand souci de faire écarté de l'épiscopat les candidats indignes. « Lorsqu'un siège l'épiscopal venait à vaquer dans ses Etats, dit Raoul Glaber, il se préoccupait uniquement, pour le choix du nouveau titulaire, du mérite et des vertus, non de la naissance et du rang. Il eut souvent à lutter à ce sujet contre les grands de son royaume <sup>1</sup>. » Le maintien de la pureté de la foi n'excitait pas moins son zèle. Vers 1019, le duc de Normandie, Richard V, lui révéla l'existence à Orléans d'une secte mystérieuse, qui, admettant la coexistence éternelle d'un principe bon et d'un principe mauvais, méconnaissant l'autorité de l'ancien Testament, niant la présence réelle du Christ dans l'Eucharistie et la virginité de la Mère de Dieu, semble avoir été un des chaînons qui ont relié le vieux manichéisme à l'hérésie albigeoise <sup>2</sup>. Le roi Robert convoque à Orléans un concile, y fait comparaître les hérétiques enchaînés, et, après les avoir convaincus de leurs pernicieuses erreurs, en fait condamner treize à la peine du feu. Le pieux roi pensait que tout ce qui attaquait le dogme et la morale catholiques, fondements de l'édifice social, était un attentat contre la société tout entière. Sa sévérité envers ceux qu'il considérait comme les corrupteurs des âmes n'était qu'une forme de sa charité. Celle-ci, nous dit son biographe contemporain, était ardente et tendre. « Il avait une prédilection particulière pour les lépreux. A l'exemple du divin Maître, il les admettait près de sa personne, et quand on lui demandait où il puisait son courage : « Je me souviens, répondit-il, que moi-même je suis poussière et que je retournerai en poussière. » « Dieu, continue le biographe, récompensa cette vertu héroïque par le don des miracles. Il rendit la santé à des lépreux en faisant sur eux le signe de la croix <sup>3</sup>. » On fait remonter à Robert le Pieux la tradition d'après laquelle les rois de France, à certains jours, touchèrent les malades scrofuleux, en leur disant : « Le roi te touche, Dieu te guérise. » Malgré l'opposition de certains intérêts politiques, Robert le Pieux et Henri II s'unirent toujours quand il s'agit de promouvoir le bien du peuple et le respect de la religion. En 1023, les deux souverains se réunirent à Ivois, en Lorraine, pour s'entendre sur les moyens

Son zèle pour le maintien de la discipline ecclésiastique et pour la pureté de la foi.

Les nouveaux manichéens.

Leur condamnation par le concile d'Orléans (1022).

Charité de Robert le Pieux.

Conférence d'Ivois entre Henri II et Robert le Pieux (1023).

1. Raoul GLABER, *Hist.*, III, 2 ; P. L., t. CXLII, col. 649.

2. Voir J. GUIRAUD, *le Consolamentum cathare*, dans la *Rev. des quest. hist.*, 1904, t. LXXXV, p. 112 ; HEFELE-LECLERCQ, t. IV, pp. 924-934 ; PFISTER, *Etudes sur le règne de Robert le Pieux*, pp. 325-331.

3. HELGAUD, *Vita Roberti*, P. L., CXXI, 931.

d'assurer la paix universelle et d'aider l'Eglise à réformer son clergé. Les deux souverains, entourés d'une suite nombreuse, se donnèrent le baiser de paix, entendirent ensemble la messe, dînèrent à la même table, et si leur noble idéal ne put être réalisé, ils y consacrèrent jusqu'à la fin de leur vie le meilleur de leurs efforts.

Un an après l'entrevue d'Ivois, le pape Benoît VIII cessait de vivre. Des calculs chronologiques fixent avec probabilité sa mort au 11 juin 1024<sup>1</sup>. Le dernier fils du comte de Tusculum fut un pape irréprochable, à la hauteur des grands devoirs de sa charge. « On n'a guère que du bien à dire du pape Benoît VIII, » écrit Mgr Duchesne<sup>2</sup>. Le pontificat de son frère Jean XIX, et surtout celui de son neveu Benoît IX, devaient être moins heureux pour l'Eglise.

Mort de  
Benoît VIII  
(11 juin 1024)

#### IV

La situation faite par Benoît VIII à son frère Romain rendait l'élection de son successeur délicate. Dépouiller brusquement le « Sénateur des Romains » de son titre et du gouvernement temporel de l'Eglise, c'était mécontenter gravement la maison la plus puissante de l'Italie, soulever peut-être une révolution. Elever au trône pontifical un membre du Sacré Collège, c'était le mettre en tutelle ou le condamner à de perpétuels conflits. Une troisième combinaison se présentait : conférer le pouvoir spirituel à celui qui détenait déjà le temporel. Mais Romain était simple laïque. N'importe, cette circonstance, qui rendait l'élection irrégulière, ne la viciait pas d'une manière irrémédiable, rendait possible sa ratification par un consentement implicite et subséquent à son ordination. Cette dernière solution parut la moins chargée d'inconvénients, la seule pratiquement réalisable. Romain, fils puîné du comte Grégoire de Tusculum, fut élu, et, après avoir reçu rapidement tous les ordres sacrés, intronisé sous le nom de JEAN XIX<sup>3</sup>.

Le pape  
Jean XIX  
(1024-1033).

On ne peut refuser à Jean XIX les qualités d'un administrateur habile, d'un politique avisé. Il en avait donné des preuves pendant plusieurs années, sous la conduite de son frère. Ses mœurs étaient à l'abri de tout soupçon. On l'a accusé de cupidité, d'insouciance à

Son caractère.

1. JAFFÉ, I, n. 4059.

2. DUCHESNE, *les Premiers Temps de l'Etat pontifical*, p. 372.

3. L'intronisation eut lieu du 24 juin au 15 juillet (JAFFÉ, I, n. 4059).

l'égard des choses religieuses. Disons seulement, pour être plus juste, que, privé des conseils de son frère, il laissa trop souvent dominer, dans sa politique, les calculs humains, et languir l'œuvre réformatrice si courageusement poursuivie sous le précédent pontificat.

L'avènement d'un tel pape, coïncidant avec la vacance de l'Empire par la mort d'Henri II, réveilla les ambitions de l'empereur d'Orient Basile II, qui convoitait toujours l'hégémonie dans l'Italie méridionale, et n'avait pas renoncé à élever le siège patriarcal de Constantinople au niveau de celui de Rome. Les grandes victoires que le potentat byzantin avait remportées sur les Russes et sur les Sarrasins, le grand massacre qu'il venait de faire des Bulgares et qui lui avait valu le surnom de Bulgarochtone, avaient singulièrement exalté son orgueil et celui de ses sujets. Deux ans plus tôt, ceux-ci, assiégés dans Troja par l'armée allemande, avaient menacé leurs ennemis de la prochaine arrivée du grand monarque de l'Orient, en déclarant que l'empereur des Romains serait forcé de lui baiser les pieds <sup>1</sup>. « Or, vers l'an du Seigneur 1024, dit Raoul Glaber, le chef de l'Eglise de Constantinople <sup>2</sup> et l'empereur Basile décidèrent que, de même que le pontife de Rome s'appelait pontife universel dans le monde entier, le pontife de Constantinople s'appellerait œcuménique dans le monde grec. Mais il fallait obtenir l'assentiment du pape. Ils envoyèrent donc à Rome des ambassadeurs chargés de nombreux et riches cadeaux, tant pour le pape que pour tous les personnages qu'ils pensaient pouvoir servir leur cause. « Hélas ! s'écrie ici le chroniqueur, nous vivons en un temps où l'or est le roi du monde, et c'est à Rome que ce potentat semble avoir fixé le siège de sa puissance ! Les riches présents des Grecs troublèrent le cœur des Romains, qui cherchèrent quelque subterfuge pour accorder ce qui leur était demandé. Mais ce fut en vain. On ne saurait faire mentir la parole de vérité, qui a dit de la chaire apostolique : « Les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle. » Les intrigues qui s'agitaient dans le conclave transpirèrent promptement au dehors ; ce fut dans toute l'Italie une rumeur générale. Les clameurs indignées, les cris de révolte, qui éclatèrent de toutes parts, ne peuvent se dire. Le vénérable Père Guillaume, abbé de Saint-Bénigne de Dijon, écrivit à ce sujet au pape Jean XIX la lettre suivante, brève, mais éloquente et

Réveil  
des prétentions  
de  
l'empereur  
d'Orient  
Basile II.

Il prétend  
faire consacrer  
par le pape  
le titre  
d'évêque  
œcuménique  
donné au  
patriarche  
de Constanti-  
nople.

Jean XIX  
est sur le point  
de céder.

Eloquente  
protestation  
de saint

1. R. GLABER, *Hist.*, III, 1; P. L., t. CXLII, col. 647.

2. Il s'agit du patriarche Eustathe, qui gouverna l'église de Constantinople de 1019 à 1025.



vive : « L'apôtre des Gentils nous apprend à respecter les personnes constituées en dignité ; ce qui ne l'empêche pas de s'écrier ailleurs « Je sors peut-être des limites de la prudence, mais c'est vous qui m'y avez contraint <sup>1</sup>. » Nous aussi, nous nous sentons pressé par un sentiment d'amour filial d'exhorter votre paternité à se rappeler en ce moment la conduite du Sauveur, et à poser à quelqu'un de vos amis la question que Notre-Seigneur fit à saint Pierre quand il lui demanda . « Que disent de moi les hommes <sup>2</sup> ? » La réponse que vous obtiendrez, pourvu qu'elle soit sincère, méritera toute votre attention. Si elle est nettement favorable, prenez garde à la justifier par votre conduite ; si elle est embarrassée et obscure, priez le Père des lumières de dissiper toutes les ombres, afin que vous guidiez dans la plénitude de la lumière et dans la voie des commandements divins tous les fidèles enfants de l'Eglise. Il nous est venu une nouvelle qui scandalise tous ceux qui l'entendent, et qui trouble profondément les âmes. Bien que l'ancien empire romain, qui s'étendait autrefois sur l'univers entier, soit aujourd'hui partagé en un nombre infini de monarchies particulières, la puissance suprême de lier et de délier sur la terre comme au ciel est restée une ; elle appartient maintenant comme toujours, par le don du Seigneur, au magistère inviolable de Pierre. C'est donc une présomption complètement injustifiable de la part des Grecs d'avoir revendiqué un privilège qu'ils auraient, dit-on, obtenu de vous. Nous vous supplions de montrer plus de vigueur pour la correction des abus et le maintien de la discipline au sein de l'Eglise catholique et apostolique. C'est le devoir d'un pontife universel. Ainsi puissiez-vous régner heureusement ici-bas et dans l'éternité <sup>3</sup> » Il ne paraît pas que le pape eût déjà, comme le croyait saint Guillaume, cédé aux instances des ambassadeurs byzantins ; il rompit du moins les négociations <sup>4</sup>. A la suite de cette rupture, le patriarche de Constantinople effaça, dit-on, des diptyques le nom du pape, et les ferments de schisme, qui subsistaient toujours en Orient, s'agitèrent. Ainsi la politique de Jean XIX, dans ses rapports avec l'Orient, avait mécontenté à la fois l'opinion publique et le monarque oriental ; sa diplomatie à l'égard de l'empereur d'Occident, malgré les brillants

Guillaume,  
abbé de  
Saint-Bénigne  
de Dijon  
(1024).

Jean XIX,  
dans  
cette affaire,  
mécontente à  
la fois  
l'opinion  
publique des  
fidèles  
et le monarque  
oriental.

1. II Cor., XII, 11.

2. Marc, VIII, 27.

3. Raoul GLABER, *Hist.*, IV, 1, P. L., t. CXLII, 671. La lettre de saint Guillaume a été reproduite avec plus de correction, d'après divers manuscrits, par Pertz dans les *Monum. Germ.*, t. VII, p. 66.

4. BRÉHIER, *le Schisme oriental du XI<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1899, p. 8-12.

résultats apparents de ses débuts, ne fut pas moins malheureuse pour l'Eglise.

Relations du  
Saint-Siège  
avec l'Empire  
allemand.

Conrad II  
(1024-1039).

Ses ambitieux  
projets.

Il est couronné  
empereur  
par Jean XIX  
(1027).

Politique  
religieuse de  
Conrad II :  
il cherche  
à dominer  
l'Eglise.

Au dernier empereur de la maison de Saxe avait succédé le premier monarque de la maison de Franconie. Le fondateur de la nouvelle dynastie, Conrad II descendait du mariage d'une des filles d'Otton le Grand avec un des plus vaillants guerriers de l'empereur. Conrad le Rouge. Il avait épousé lui-même une fille de Rodolphe III, roi de Bourgogne, qui descendait de Charlemagne. Personnellement le nouvel empereur était brave, croyant, soucieux d'orthodoxie, mais ami de la magnificence et de l'éclat. Des deux grandes races qu'il prétendait représenter, il avait surtout les ambitions gigantesques ; on eût cherché vainement en lui l'humble piété d'Henri II. Déjouer les projets de l'empereur byzantin dans la basse Italie, conquérir la Bohême, s'annexer la Bourgogne, briser la haute noblesse d'Allemagne en se faisant le protecteur de la petite féodalité, tels furent ses premiers projets. Il devait les réaliser en partie. Mais avant même qu'il n'y fût parvenu, on le vit descendre en Italie en 1026 pour y ceindre, à Pavie, la couronne royale ; puis demander au pape, pour le jour de Pâques de 1027, qui tombait cette année le 26 avril, la bénédiction impériale. Jean XIX fit pour Conrad II ce que Benoît VIII avait fait pour saint Henri, Jean XII pour Otton le Grand, saint Léon III pour Charlemagne. La cérémonie du sacre dépassa en splendeur tout ce qui s'était vu jusque-là. « En sortant de la basilique de Saint-Pierre, dit le chroniqueur Wippo, l'empereur et l'impératrice Gisèle étaient escortés par deux rois, Rodolphe de Bourgogne et Canut le Grand d'Angleterre, qui les conduisirent en grande pompe au triclinium du Latran<sup>1</sup>. » Jean XIX avait vu dans le nouvel empereur et dans la dynastie une grande force, et s'était empressé de se l'associer ; mais l'ancien « Sénateur des Romains », improvisé prêtre et pape au lendemain de la mort de son frère, était-il à même de comprendre qu'un protectorat dominé par l'orgueil ne pouvait, si dévoué qu'il se proclamât, travailler au bien de l'Eglise ? Était-il capable de prévoir que la puissante maison de Franconie engagerait bientôt, contre la papauté, la lutte la plus violente que l'Eglise eût eu à subir depuis les persécutions des premiers siècles, et que Conrad II lui-même poserait les préliminaires de cette lutte ? « L'empereur Conrad II, dit Hefele, eut pour politique de mettre l'Eglise au ser-

1. WIPPO, *Vita Conradi*, P. L., t. CXLII, col. 1235.

vice de l'Empire... Sous ce prince brutal et tyrannique, l'épiscopat allemand fut réduit absolument sous la dépendance de la couronne, et détourné de sa vocation dans un but politique ou militaire. Il en résulta que le talent fut un titre plus sérieux que la vertu pour arriver à l'épiscopat, et l'empereur fut plus préoccupé d'obtenir pour l'Eglise un lustre extérieur que d'y faire pénétrer cette réforme intérieure que prêchait l'ordre de Cluny. L'investiture l'aida à enrichir le fisc, et il donna rarement une charge sans la faire payer. Cette manière de régenter l'Eglise portait en germe l'épouvantable lutte que son fils et son petit-fils eurent ensuite à soutenir contre l'Eglise romaine<sup>1</sup>. »

Aucun sentiment d'hostilité systématique, — il est peut-être bon de le répéter ici, — n'animait le premier empereur franconien, tandis qu'il asservissait ainsi l'épiscopat. L'idée de briser une haute puissance féodale paraît avoir été son principal motif; son tort fut de subordonner à ce motif, d'ordre purement politique, et d'ailleurs suffisamment justifié, les intérêts sacrés de la religion, dont, par la déclaration même du jour de son sacre, il s'était proclamé le défenseur. La religion souffrit beaucoup de cet état de choses. Les vieux abus, quelque temps réprimés par les efforts combinés de Benoît VIII et d'Henri II, reprirent une force nouvelle.

L'Allemagne ne fut pas seule à en souffrir. « Une nouvelle apparition des hérétiques manichéens motiva, en 1025, la réunion d'un concile à Arras. Au début de l'année 1025, Gerhard, évêque de Cambrai, visitait, selon sa coutume, son second siège d'Arras, lorsqu'il apprit que des hérétiques, venus d'Italie, s'étaient fixés dans le voisinage. Ils rejetaient le baptême et l'Eucharistie, reniaient l'utilité de la pénitence, avaient horreur du mariage, « annulaient » l'Eglise, déclaraient qu'en dehors des apôtres et des martyrs aucun saint n'était digne de vénération, et faisaient dépendre le salut uniquement des bonnes œuvres. L'évêque Gerhard les fit saisir sans délai<sup>2</sup> et comparaître le dimanche suivant devant un concile à Arras. Il vit surtout en eux des pélagiens, parce qu'ils insistaient beaucoup sur les bonnes œuvres, et ils l'étaient en effet jusqu'à un certain point; mais la véritable base dogmatique de leurs erreurs était ce spiritualisme malsain déjà constaté à Orléans, et qui, pendant

Renaissance  
des anciens  
abus  
en Allemagne.

Nouvelle  
apparition des  
manichéens  
en France  
(1025).

Leurs  
doctrines.

1. HEFELE-LECLERCQ, t. IV, p. 977.

2. P. L., t. CXLII, col. 1270.

Ils sont  
condamnés  
par le concile  
d'Arras  
(1025).

des siècles, allait troubler tant de provinces en Occident <sup>1</sup>. » Les actes du concile d'Arras exposent comment l'évêque Gerhard réfuta, point par point, les doctrines des hérétiques. Ceux-ci s'avouèrent vaincus, abjurèrent leurs erreurs, firent une profession de foi orthodoxe, et la signèrent de leur propre main en y apposant une croix <sup>2</sup>.

Décadence  
religieuse en  
Orient.

Les conciles tenus vers la même époque en 1026, 1027, 1028 et 1029, en Orient, témoignent en même temps de la triste situation de l'Eglise dans cette région. Les conciles se plaignent de l'épouvantable cupidité qui dépouille les églises et rend déserts les monastères ; ils stigmatisent les évêques qui administrent dans leur intérêt personnel les biens ecclésiastiques, et ils menacent d'anathème quiconque prendrait part à une émeute ou à une révolte <sup>3</sup>.

## V

Germes  
de renaissance  
chrétienne.

Telles étaient les plaies de l'Orient et de l'Occident. A défaut de l'empereur, qui oubliait les maux de l'Eglise pour ne songer qu'aux intérêts de son pouvoir personnel ; à défaut du souverain pontife, qui ne se rendait compte qu'à moitié de la gravité du péril, qui remédierait à de pareilles misères ? La Providence, qui n'abandonne jamais l'Eglise, y pourvut. Le pontificat de Jean XIX, si triste sous certains aspects, vit naître, à côté de l'ordre de Cluny, dont l'influence continuait à rayonner dans de nombreux monastères, un ordre nouveau, plus austère encore celui des Camaldules ; du sein d'une féodalité tour à tour turbulente ou asservie, surgirent les premiers éléments de la chevalerie ; et, dans les églises, trop abandonnées, la musique sacrée, renouvelée par le génie d'un moine bénédictin, Guy d'Arezzo, ranima la piété des foules.

La prospérité  
de l'ordre  
de Cluny.

L'ordre des Camaldules, qui devait être pour l'Italie ce qu'était l'ordre de Cluny pour la France, un foyer de régénération religieuse, fut fondé, vers 1024, par saint Romuald. La vie du saint patriarche telle que nous l'a racontée son disciple saint Pierre Damien, est particulièrement révélatrice de l'époque agitée où il vécut. Né à

<sup>1</sup> HEFELB-LECLERCQ, t. IV, pp. 940-941.

<sup>2</sup> MANSI, XIX, 423-460 ; PEISTER, *Etudes sur le règne de Robert le Pieux*, pp. 335-336.

<sup>3</sup> MANSI, XIX, 461-478, 491.

Raveune dans la famille ducale des Honesti Romuald, jusqu'à l'âge de vingt ans, laisse flotter son cœur et sa volonté entre les plus vives passions de la jeunesse et les inspirations de la grâce qui l'attirent vers une vie de solitude et de prière. La part qu'il prend, au moins comme assistant, à un duel terrible, où il voit son propre père tuer son adversaire d'un coup d'épée, éveille en lui un remords qui le fait pencher définitivement vers l'appel de la grâce. Il se retire au Mont-Cassin, où il ne tarde pas à prendre l'habit monastique. Mais dans le monastère même il retrouve l'esprit du monde. Des moines relâchés, pour qui sa conduite et ses maximes sont un continuel reproche, le persécutent, forment même le projet de l'assassiner. Romuald se réfugie aux environs de Venise, auprès d'un saint ermite, nommé Marin, où des compagnons, désireux de partager avec lui sa vie austère, viennent le rejoindre et le choisissent pour leur maître. Il fonde avec eux, dans une solitude des Apennins, appelée Camaldoli, près d'Arezzo, une communauté, qui sera le berceau de son ordre. Ses premiers disciples mènent avec lui la vie érémitique, jeûnent au pain et à l'eau, s'abstenant absolument de viande et de vin, la barbe longue, la tête rasée, les pieds nus, vêtus d'une robe blanche. La règle bénédictine, surchargée de pratiques plus austères, fait le fond de leurs observances. Plus tard, à côté des ermites camaldules, s'établiront des cénobites, avec une règle mitigée. Romuald, après avoir assisté aux premiers développements de son œuvre, quitte ce monde, dans la paix du Seigneur, le 19 juin 1027. Quand en 1072, le pape Alexandre II confirmera la fondation de l'ordre des Camaldules, cet ordre comptera déjà neuf monastères, rangés sous le gouvernement du prieur de Camaldoli. Il aura déjà donné à l'Église le savant Guy d'Arezzo et le grand réformateur du clergé, saint Pierre Damien <sup>1</sup>.

Biographie  
de  
saint Romuald  
(† 1027).

La période qui vit naître et se développer l'ordre des Camaldules vit les premières origines de la chevalerie. Sans doute il est impossible de fixer à ces débuts une date précise. « La chevalerie, comme l'a dit son savant historien, n'a rien, dans ses origines, qui rappelle celles d'un ordre religieux. Le grand ordre bénédictin a jailli de l'intelligence d'un saint Benoît, et le grand ordre franciscain du cœur de saint François. Rien de pareil dans la chevalerie. Ce qu'un grand archéo-

Origines  
de la  
chevalerie

1. HÉLYOT, *Hist. des ordres rel.*, t. V, p. 236 et s. ; S. Pierre DAMIEN, *Vita S. Romualdi*, P. L., t. CXLIV, col. 953 et s. ; MABILLON, *Annales ord. S. Ben.*, Paris, 1706-1707, t. III, IV, *Revue bénédictine*, t. IV, 1887, pp. 356-363.

logue a dit de l'architecture romane est scientifiquement applicable aux commencements de la chevalerie. Elle est née partout à la fois, des mêmes aspirations et des mêmes besoins. Il y eut un moment où les chrétiens de l'Occident sentirent la nécessité d'abriter leur prière sous des églises voûtées en pierre et qui ne brûlassent plus ; et l'on vit alors, suivant la gracieuse parole de Raoul Glaber, le sol chrétien se couvrir partout de la robe blanche des églises nouvelles. De là, l'architecture romane. Il y eut un autre moment où l'on sentit partout la nécessité de tempérer les ardeurs du sang german et de donner un idéal à cette fougue mal dépensée. De là la chevalerie <sup>1</sup>. »

L'Eglise,  
ne pouvant  
empêcher  
absolument  
la guerre,  
entreprind  
de christianiser  
le soldat.

Quand l'Eglise, après tous les efforts qu'elle venait de faire pour établir la « paix de Dieu », eut acquis la conviction qu'elle ne pouvait empêcher absolument la guerre, elle entreprit de christianiser le soldat. « On a écrit de longs volumes sur ce sujet, dit Léon Gautier, et il semble que peu de mots auraient suffi pour définir nettement la chevalerie et le chevalier : la chevalerie, c'est la forme chrétienne de la condition militaire ; le chevalier, c'est le soldat chrétien <sup>2</sup>. » Mais comment christianiser le soldat ? L'Eglise y arriva en christianisant un vieux rite qui remontait aux origines des peuples germains. Tacite raconte que lorsque l'enfant german était parvenu à l'âge d'homme, on l'amenait au milieu d'une assemblée de guerriers, où le chef de la tribu lui remettait solennellement une framée et un bouclier. « Telle est la robe virile de ces peuples, » ajoute Tacite <sup>3</sup>. Le rite barbare fut le point de départ de tout un cérémonial militaire, chrétien, liturgique, qui comprit la veillée d'armes, la bénédiction de l'épée, celle du chevalier lui-même, et l'engagement, pris par celui-ci, « de ne viser qu'au bien et à l'honneur de la religion <sup>4</sup> ». Les cérémonies du sacre des rois et des empereurs eurent peut-être aussi une influence sur l'origine de la chevalerie. Si un souverain pouvait se vouer à la défense de l'Eglise, pourquoi pas le simple vassal ? pourquoi pas tout homme d'armes <sup>5</sup> ?

1. LÉON GAUTIER, *la Chevalerie*, un vol. in-4°, Paris, 1883, p. 2.

2. *Ibid.*

3. TACITE, *Germania*, XIII, éd. Lemaire, t. IV, p. 28-29.

4. L. GAUTIER, *op. cit.*, p. 326.

5. « La chevalerie, dit Léon Gautier, est nettement distincte de la féodalité. La féodalité n'a pas tardé à devenir héréditaire, la chevalerie ne l'a jamais été... La féodalité a cent fois dépouillé l'Eglise, que la chevalerie a défendue cent fois. La féodalité, c'est la force ; la chevalerie, c'est le frein » (*Ibid.*, p. 21-22). C'est donc à tort que Montalembert et plusieurs autres historiens ont confondu la chevalerie avec la féodalité.

Origines  
de la Trêve  
de Dieu  
proprement  
dite (1027).

L'institution de la chevalerie n'empêcha point d'ailleurs l'Eglise de poursuivre l'établissement de la paix de Dieu. C'est précisément de l'an 1027 que date la Trêve de Dieu proprement dite, interdisant la guerre pendant certaines périodes soigneusement fixées. « Le concile d'Elne, réuni cette année, confirma les clauses ordinaires sur la protection des clercs, des moines et des femmes, mais il y ajouta la disposition suivante : « Dans tout le comté ou évêché d'Elne, il est interdit à tout habitant d'assaillir son ennemi depuis la neuvième heure du samedi jusqu'à la première heure du lundi », et le concile donna la raison de cette défense : « C'est afin que tout homme puisse rendre ce qu'il doit à Dieu pendant la journée dominicale. » Voilà la Trêve de Dieu en germe, limitée au dimanche. L'idée ne tarda pas à faire son chemin, et la Trêve à s'allonger <sup>1</sup>. »

Rénovation  
de la musique  
sacrée.

En même temps qu'elle protégeait ainsi l'observance des prières dominicales, l'Eglise donnait à ses offices un nouvel éclat par la rénovation du chant sacré. Un disciple de saint Romuald, un moine camaldule, Guy d'Arezzo, fut le promoteur de ce nouveau progrès.

Guy d'Arezzo  
(990 ?-1050).

« Au début du XI<sup>e</sup> siècle, dit un historien de l'art grégorien, on ne trouve dans l'Italie tout entière qu'un nom d'artiste à citer, mais ce nom a rempli de son importance les siècles qui ont suivi : Guy d'Arezzo <sup>2</sup>. Ce personnage naquit vers l'an 990, très probablement à Arezzo, où on le retrouve dans sa vieillesse. Quelques auteurs l'ont cru d'origine française. Il paraît probable qu'il doit une partie de sa science à l'enseignement musical de l'abbaye parisienne de Saint-Maur-les-Fossés, au temps où y enseignait Odon le Jeune. Un séjour de Guy en Angleterre est aussi vraisemblable. Il revint ensuite en Italie. Abbé des Camaldules d'Avellana, près de Pompose, il est appelé à Arezzo par l'évêque l'héodule pour y enseigner sa méthode à la *schola* épiscopale, et va offrir au pape Jean XIX un exemplaire de l'antiphonaire grégorien noté sur lignes pour la première fois. On retrouve enfin Guy à Pompose, où il termine sa carrière agitée, le 17 mai 1050.

1. A. LUCHAIRE, dans l'*Hist. de France* de LAVISSE, t. II, 2<sup>e</sup> partie, p. 136.

2. Depuis quelques années, la vie et les œuvres de ce musicien ont donné lieu à un certain nombre de travaux. Voir Dom Germain MORIN, dans la *Revue de l'art chrétien* de 1888, p. 133 et s., et dans la *Revue des quest. hist.* du 1<sup>er</sup> avril 1891, p. 547 et s. ; Michel BRENET, dans la *Tribune de Saint-Gervais* d'avril 1902, p. 126 ; Henri STEIN, dans le *Bull. des antiq. de France* de 1900, 3<sup>e</sup> partie, p. 237 ; l'abbé TERRASSE, dans la *Rev. du clergé français* du 15 avril 1902, p. 439 ; l'abbé VACANDARD, dans la *Rev. du clergé français* du 15 mai 1902, p. 550 ; Dom VIVELL et A. GASTOUÉ, dans la *Tribune de Saint-Gervais* de 1910, n. 7 et 8.

« La part de Guy dans la réforme de l'enseignement et de la notation musicale est énorme. Dans son *Micrologue*, il se fait le propagateur de la méthode d'Odon, la débarrassant le plus possible des considérations philosophiques qui l'encombraient. Le procédé d'adaptation des six notes de l'hexacorde majeur, aux syllabes empruntées à l'hymne *Ut queant laxis*, dont Guy préconise et répand l'usage, n'est pas de son invention, bien qu'on lui en fasse souvent honneur. Les deux innovations capitales de Guy sont la fixation de la « portée » musicale, avec la disposition, sur des lignes convenablement espacées, des signes de notation, puis la suppression absolue de tout ce qui n'était pas diatonique dans les chants d'église. Le réformateur a si bien réussi dans son œuvre ; la notation des sons instables et fluctuants, qu'il avait proscrits, a si bien disparu, après lui, des traités et des livres, qu'un grand nombre de musiciens en sont venus à douter que le chant liturgique ait jamais été réglé par d'autres genres que le diatonisme rigide où Guy l'avait fixé <sup>1</sup>. »

## VI

Nouvelles  
plaies  
de l'Eglise.

La rénovation partielle du clergé par la fondation des Camaldules, le relèvement moral de la féodalité par les débuts de la chevalerie, la pacification des campagnes par la Trêve de Dieu, l'édification des fidèles par la restauration du chant d'église, étaient des faits providentiels, au moment où l'Eglise allait avoir à subir l'épreuve la plus humiliante peut-être qu'elle ait connue au cours des siècles : le spectacle d'un enfant de douze ans, perdu de mœurs, porté par l'intrigue sur le siège de saint Pierre, et le scandale d'une famille ambitieuse et rapace mettant la main sur le gouvernement de la chrétienté, cherchant à capter à son profit le prestige extérieur ajouté naguère par les pontificats de Sylvestre II et de Benoît VIII à l'autorité suprême du pontife romain.

Nouvelles  
ambitions de  
la famille  
de Tusculum.

Des trois fils de Grégoire de Tusculum, le plus jeune, Théophylacte, puis le second, Romain, avaient successivement occupé le souverain

1. Les ouvrages de Guy d'Arezzo sont : *Micrologus de disciplina artis musicæ* ; *Regulæ rhythmicæ* ; la lettre au moine Michel *De ignoto cantu* ; le *Tractatus correctorius*, qui est peut-être interpolé ; *Quomodo de arithmetica procedit musica* ; *De modorum formulis*, et enfin une révision du « tonaire » d'Odon le Jeune. Les œuvres de Guy d'Arezzo ont été réimprimées par Migne, *P. L.*, t. CXLI, col. 375 444.



pontificat. Restait le premier, qui portait le nom du fameux ancêtre, Albéric. Albéric ne se soucia pas de prendre pour lui le pouvoir, il préféra le partager entre deux de ses fils. L'un d'eux aurait, comme l'avaient déjà eu plusieurs membres de sa famille, le gouvernement temporel sous les titres de sénateur et de consul ; l'autre ceindrait la tiare. Ce dernier, appelé, comme son ancêtre lointain et comme son oncle Benoît VIII, Théophylacte, avait douze ans. A cet âge, il avait déjà scandalisé son entourage par la licence de ses mœurs. Mais un enfant corrompu pouvait être un instrument docile entre les mains du comte de Tusculum et de l'empereur allemand, coalisés pour la circonstance. L'or répandu à profusion par les uns, l'intimidation exercée par les autres, eurent raison de toutes les résistances <sup>1</sup>. Théophylacte de Tusculum fut élu pape, à une date incertaine de l'an 1033 <sup>2</sup>, sous le nom de BENOÎT IX. « Horrible début, s'écrie le moine Raoul Glaber, d'un pontificat qui devait finir plus misérablement encore <sup>3</sup> ! » Les conséquences lamentables d'un tel scandale ne tardèrent pas, en effet, à se produire. « Depuis le pontife suprême jusqu'au dernier des portiers, dit le même chroniqueur, on vit le trafic et le marchandage envahir le clergé à tous ses degrés <sup>4</sup>... A l'exemple des grands, les petits et ceux des classes moyennes s'abandonnèrent aux plus détestables excès <sup>5</sup>. Que faire ? La peste venait du siège de Rome, où l'on venait d'élire, contre tout droit, contre toute règle, un enfant de douze ans, où l'or et l'argent avaient prévalu sur l'âge et sur la sainteté <sup>6</sup>. »

Un tel personnage, élu dans de telles conditions, par de tels moyens, fut-il un pape légitime ? On l'a contesté <sup>7</sup>. L'Église, qui a conservé son nom dans ses listes officielles, et qui a déclaré anti-papes ceux qui ont voulu plus tard lui contester le pouvoir, a sans doute considéré comme une ratification tacite l'acceptation prolongée de son autorité par le clergé et le peuple de Rome, ses légitimes électeurs, et par l'Église chrétienne tout entière. Telle est l'inter-

Benoît IX  
(1033-1045).

Son élection  
simoniaque.

Question  
de la légitimité  
du pape  
Benoît IX.

1. Sur le caractère de cette élection, tous les chroniqueurs contemporains, Raoul Glaber, Bonizo, saint Pierre Damien, l'auteur des *Annales romaines*, le pape Victor III, sont d'accord. Voir *P. L.*, t. CXLII, col. 679-698, t. CXLV, col. 428 ; t. CXLIX, col. 1003 ; *M. G.*, SS., t. V, p. 468 ; t. XI, p. 575.

2. Sur la date de l'élection de Benoît IX, voir JAFFÉ, I, 4107.

3. *P. L.*, t. CXLII, 698.

4. *Ibid.*, 697-698.

5. *Ibid.*, 679.

6. *Ibid.*, 698.

7. DARRAS, *Hist. gén. de l'Église*, t. XX, pp. 572-583.

prétation du savant cardinal Baronius. « L'univers chrétien, dit-il, en reconnaissant la juridiction de ce pape, lui conféra après coup une autorité qu'il n'avait pas dans le principe. Tant était grande, à cette époque, la vénération du monde catholique pour l'Église romaine ! Il suffisait qu'un titulaire quelconque fût promu sur le trône de saint Pierre, pour qu'on honorât dans sa personne le Prince des apôtres qu'il représentait <sup>1</sup>. »

Les scandales  
de  
sa vie privée  
et de son  
gou-  
vernement.

Le pouvoir suprême ne changea pas les mœurs du nouvel élu. Dans sa vie privée, la poursuite des plaisirs, l'amour des richesses, restèrent ses grandes passions ; dans sa vie publique, il se fit l'instrument docile des convoitises de sa famille et du despotisme de l'empereur. Mais, il faut le reconnaître, pas plus que Jean XII, Benoît IX ne chercha jamais à légitimer doctrinalement sa conduite. Son enseignement officiel fut la condamnation de sa vie. Dieu, qui, pour faire toucher du doigt sans doute les funestes conséquences de l'immixtion des pouvoirs civils dans le choix de ses pontifes, laissa la corruption monter jusqu'au trône de saint Pierre en la personne d'un pape indigne, ne permit pas que l'Église eût à rougir d'une seule ligne de son bullaire. La bulle rédigée par Benoît IX pour décerner les honneurs de la canonisation au Bienheureux reclus Siméon de Trèves, « est écrite, dit Papebroch, en un style vraiment apostolique <sup>2</sup> ». L'acte par lequel il étendit la juridiction de l'archevêque de Hambourg, Adalbert, sur les régions septentrionales de l'Europe, le Danemark, la Suède, la Norvège, l'Islande et les îles voisines <sup>3</sup>, avait pour but et eut pour heureux effet de faciliter l'évangélisation des peuples du Nord. La décision qui plaça toutes les Eglises de Pologne sous la dépendance de l'évêque de Cracovie <sup>4</sup> fut inspirée par un souci intelligent des besoins religieux de ce pays. La dispense des vœux de religion accordée au fils de Miécislas II, Casimir, pour permettre à ce prince de sauver la Pologne de l'anarchie en acceptant la couronne royale, ne dépassait pas le droit de la chaire apostolique ; elle répondait à des vœux dont saint Odilon de Cluny s'était fait l'interprète, et aboutit à de bienfaisants résultats : Casimir I<sup>er</sup> garda sur le trône les vertus qui l'avaient fait aimer de saint Odilon, et mérita l'honneur de voir son

Le caractère  
irréprochable  
de sa doctrine  
officielle.

Mesures  
bienfaisantes  
prises  
par  
Benoît IX.

1. BARONIUS, *Annales*, ad ann. 1033.

2. *Acta sanct.*, juin, t. I, p. 97. Voir cette bulle dans *P. L.*, t. CXXI, col. 1362

3. JAFFÉ, 4119.

4. *Ibid.*

nom inscrit sur le ménologe bénédictin avec le titre de Bienheureux <sup>1</sup>. « Benoît, dit le cardinal Hergenröther, était suffisamment doué du côté de l'esprit, montrait souvent beaucoup de sens pratique, et, mieux élevé, accoutumé à tenir ses passions, serait devenu peut-être un excellent pape <sup>2</sup>. » Malheureusement ceux qui étaient chargés de l'élever le dépravèrent ; ceux qui devaient lui apprendre à réprimer ses passions les stimulèrent à plaisir. Aussi vit-on sa vie livrée tout entière aux plus tumultueuses agitations.

A deux reprises, en 1036 <sup>3</sup> et en 1044 <sup>4</sup>, il est chassé de Rome par l'émeute ; il y rentre à la tête des vassaux de Tusculum. La seconde fois, il se barricade, lui et les siens, dans le Transtévère, tandis que la ville est au pouvoir des révoltés. Les vieilles dissensions qui ont jadis mis en face les maisons de Crescentius et de Tusculum, se raniment. Le sort des armes favorise d'abord Benoît ; mais ses adversaires, grâce à d'abondantes largesses, font élire un antipape, Jean, évêque de Sabine, qui prend le nom de Sylvestre III. Les partisans de Benoît investissent alors Rome de tous côtés, et le 10 avril 1044, le réintègrent par la force dans le palais du Latran, tandis que Sylvestre, après 49 jours d'un pouvoir éphémère, regagne en vaincu son évêché de Sabine. Un an plus tard, le 1<sup>er</sup> mai 1045, Benoît IX, craignant une nouvelle révolte, abdique en faveur de son parrain, l'archiprêtre Jean Gratien, que tous les contemporains représentent comme un homme recommandable, et qui, accepté par le peuple et par le clergé, prend le nom de GRÉGOIRE VI. Toutefois, Benoît ne se retire qu'après avoir stipulé, de son successeur, à titre de dédommagement, une forte somme <sup>5</sup>, que celui-ci, pour prévenir des maux excessifs et pour faire cesser la honte de l'Église, se résout à payer. Ce contrat, simoniaque en soi, n'empêchera pas Benoît, deux ans plus tard, après la mort de Clément II, de s'emparer une fois encore du pouvoir, et de s'y maintenir. du mois de novembre 1047 jusqu'au 16 juillet 1048, où l'empereur Henri III le chassera de Rome par la force. Les cir-

Il est chassé  
de Rome  
par  
une émeute  
(1044).

L'antipape  
Sylvestre III  
(1044).

Le pape  
Grégoire VI  
(1045-1046).

1. MABILLON, *S. Odilonis elogium*, P. L., t. CXLII, col. 885.

2. HERGENROTHER, *Hist. de l'Église*, trad. Belet, t. III, p. 260.

3. JAFFÉ, n. 4107.

4. *Ibid.*, n. 4116.

5. Les données sur l'importance de cette somme varient entre 1000, 1.500 et 2.000 livres. Voir MURATORI, *Scriptores rerum italicarum*, t. III, p. 345 ; WATTERICH, *Vitæ Rom. Pontif.*, Leipzig, 1862, t. I, p. 70 ; *Lib. pontif.*, t. I, p. 270 ; *Mon. Germ.*, SS., t. XX, p. 244.

Mort  
de Benoît IX  
(1048).

constances de sa mort sont mystérieuses. Les uns prétendent que, touché de repentir, il prit le froc dans l'abbaye de Grotta-Ferrata, où il ne tarda pas à mourir ; d'autres pensent qu'il mourut impénitent et que sa fin prématurée fut la suite de ses désordres <sup>1</sup>.

## VII

Le monde  
chrétien  
applaudit  
à l'élection  
de  
Grégoire VI.

Lettre de  
saint Pierre  
Damien.

Biographie  
de saint Pierre  
Damien  
(1007-1072).

Le mode par lequel Grégoire VI avait été élevé au souverain pontificat devait être exploité contre lui, dans la suite, par ses ennemis ; mais les personnages les plus éminents de l'Église applaudirent à son élection. De sa solitude de Fonte-Avellana, où il était venu cacher sa gloire naissante sous la robe blanche du Camaldule, Pierre Damien lui écrivit : « Je rends grâce au Christ, roi des rois. Dieu seul peut ainsi changer les temps et transférer les royaumes. Que les cieux se réjouissent et que la terre tressaille. La tête du serpent venimeux est écrasée. Le faussaire Simon ne bat plus de fausse monnaie dans l'Église. Revienne maintenant l'âge d'or des apôtres, et puisse, sous votre prudence, reflleurir la discipline de l'Église. L'heure est venue de réprimer l'avarice de ceux qui aspirent à la dignité épiscopale, de renverser les chaires des vendeurs du Temple <sup>2</sup>. » Celui qui parlait ainsi était né à Ravenne, en 1007, de parents fort pauvres ; ce futur cardinal de l'Église romaine avait été réduit, dans son enfance, à garder les pourceaux. Le dévouement d'un de ses frères, qui remarqua en lui des dispositions pour l'étude, lui permit de s'instruire dans les écoles. Pierre en avait à peine quitté les bancs, qu'on l'appelait à y professer à son tour, et que sa réputation se répandait dans toute l'Italie. Mais la vertu, dans le jeune professeur, égalait au moins le talent. La vie austère des moines camaldules l'attira, et, au milieu du bruit que faisait sa renommée grandissante, il se retira, suivant l'expression poétique de Dante, « sur ces rochers qui, entre les deux rivages

1. Bonizo, évêque de Sutri, ajoute au récit de ces faits une histoire étrange. L'effronterie de Benoît IX serait allée jusqu'à vouloir se marier quoique pape et épouser la fille de son cousin le comte Gerhard de Saxe. Mais, le comte ayant exigé la résignation de sa charge, Benoît avait vendu la papauté à Grégoire VI. Le comte Gerhard ayant ensuite refusé de lui donner sa fille, le parti de Tusculum avait de nouveau établi Benoît sur le siège pontifical (Bonizo ou Bonitho, *Ad amicum* ; JAFFÉ, *Monum. Gregoriana*, p. 628). Ce récit de Bonizo est très contestable (HEFEL-LECLERCQ, t. IV, pp. 983-984).

2. *P. L.*, t. CXLIV, col. 205.

de l'Italie, s'élèvent si haut, que souvent la foudre gronde au-dessous d'eux <sup>1</sup> ».

Les paroles du moine de Fonte-Avellana traduisaient les sentiments de ce qu'il y avait de plus noble dans la chrétienté ; mais les abus accumulés sous le précédent régime avaient multiplié les causes de trouble. « Quand le pape Grégoire, homme de grande religion et de grande austérité, prit le gouvernement de l'Eglise, dit le chroniqueur Guillaume de Malmesbury, il se trouva, par suite de l'incurie de ses prédécesseurs, presque sans ressources. Les villes et les biens appartenant à l'Eglise avaient été la proie des ravisseurs. Dans toute l'Italie, les chemins étaient infestés de brigands. Dans Rome même, sur le Forum, se promenaient les sicaires. Les glaives étaient dégainés jusque sur les corps des saints apôtres ; et les offrandes, à peine déposées, étaient enlevées des autels sacrés <sup>2</sup>. »

Triste état  
de l'Eglise  
à l'avènement  
du  
nouveau pape.

Grégoire essaya d'abord de remédier à ces maux par des procédés de douceur, par des admonestations. Ces moyens furent inutiles. Il prit alors des mesures plus sévères : il excommunia les plus grands malfaiteurs, et ceux qui auraient désormais quelque rapport de société avec eux. Ceux-ci s'emportèrent, organisèrent des émeutes, levèrent des troupes. Grégoire fut obligé de repousser la force par la force. Aidé d'un jeune moine, Hildebrand, il acheta des armes, et des chevaux, équipa une véritable armée, avec laquelle il occupa la basilique de Saint-Pierre, débusqua les révoltés des positions qu'ils occupaient dans Rome, et, encouragé par ces premiers succès, poussa son expédition en dehors de la ville, et s'empara de plusieurs châteaux-forts ravis naguère au domaine de l'Eglise <sup>3</sup>.

Grégoire  
est obligé  
de prendre  
les armes  
contre  
les ravisseurs  
des  
biens d'Eglise.

Le moine qu'on voit ici apparaître pour la première fois, et qui devait, avec Pierre Damien, être un des premiers ouvriers de la réforme de l'Eglise, appartenait à un monastère fondé par saint

1.

*Tra due liti d'Italia surgon sassi...*

*Tanto, che i tuoni assai suonan più bassi,*

*(Div Com Paradiso, c. XXI.)*

C'est en parlant de saint Pierre Damien lui-même que Dante s'exprime ainsi.

2. *P. L.*, t. CLXXIX, col. 1183.

3. G. DE MALMESBURY, *P. L.*, t. CLXXIX, 1183. La participation du moine Hildebrand à cette expédition guerrière, en compagnie de Grégoire VI, devait lui être amèrement reprochée dans la suite par ses ennemis. Voir GUIDO DE FERRARE, *De scismate Hildebrandi*, *M. G.*, SS., t. XII, p. 169.

Naissance  
d'Hildebrand  
(1020 ?)

Son éducation.

Son voyage  
en France  
et  
en Allemagne.

Il embrasse  
la vie

Odon sur l'Aventin <sup>1</sup>. Il était né, vers 1020 <sup>2</sup>, dans la petite ville de Sovana, au sud de la Toscane, à peu de distance de la ville et du lac de Bolsène. Son père, au rapport de Benzo, évêque d'Albe, était un pauvre chevrier marié à une femme de la campagne romaine <sup>3</sup>. Confié à un oncle, abbé du monastère de Sainte-Marie sur l'Aventin, lequel se chargea de l'élever et de l'instruire, il eut pour condisciples plusieurs jeunes gens de l'aristocratie romaine, et connut de bonne heure, au moins par quelques lointains contre-coups, cet esprit d'intrigue qui agitait la haute société romaine au temps de Benoît IX. Mais, à Sainte-Marie de l'Aventin, il apprit surtout à connaître et à aimer la vie monastique, que des relations suivies du monastère romain avec l'ordre de Cluny y maintenaient dans toute sa pureté. S'il faut en croire le cardinal Benno, le jeune Hildebrand y suivit les leçons du savant archevêque d'Amalfi, Laurent, dont Pierre Damien vante la haute culture <sup>4</sup>, et de l'archiprêtre Jean Gratien, devenu pape sous le nom de Grégoire VI. Ces deux hommes étaient eux-mêmes des élèves de Sylvestre II, et par eux le jeune étudiant s'initiait à tout le mouvement intellectuel de son époque. « Devenu adolescent, dit Paul Bernried <sup>5</sup>, Hildebrand partit pour la France », et il se peut qu'il ait alors séjourné à Cluny. Il visita ensuite l'Allemagne, et eut même l'occasion de prêcher devant la cour de Germanie, où le roi fut, dit-on, frappé de son éloquence. De retour à Rome, il ne songea plus qu'à travailler à sa perfection. Ce fut peut-être à cette époque qu'il embrassa la vie monastique <sup>6</sup>. Mais bientôt, dit un de ses plus anciens biographes, « il constata qu'il avait à Rome des ennemis

1. Aujourd'hui, *Santa Maria del Priorato*. Sur la fondation de ce monastère, voir *M. G.*, SS., t. XI, p. 536.

2. Sur la date de la naissance d'Hildebrand, sa famille, sa patrie, son nom, voir O. DELARC, *Saint Grégoire VII*, 3 vol. in-8°, Paris, 1889, t. I, pp. 393-397.

3. *M. G.*, SS., t. XI, p. 660

4. Saint Pierre DAMIEN, *Vita Odilonis*, P. L., t. CXLIV, col. 944.

5. P. BERNRIED, *Vita Gregorii VII*, dans WATTERICK, *Rom. Pontif. vitæ*, t. I, p. 477.

6. W. MARTENS (*Greg. VII, sein Leben und Werken*, 3<sup>e</sup> édit., Leipzig, 1894, t. I) a soutenu qu'Hildebrand ne fut jamais moine. Son argumentation n'a pas convaincu tous les savants. Avec Mgr Duchesne, Dom Leclercq et la plupart des historiens, nous croyons devoir maintenir à Hildebrand la qualification de moine. Voir U. BERLIÈRE, *Grégoire VII fut-il moine ?* dans la *Revue bénédictine*, 1893, t. X, pp. 337-347 ; O. DELARC, *Hildebrand jusqu'à son cardinalat*, dans le *Correspondant*, 1874, t. LX ; GRISAR, *Una memoria di S. Gregorio VII, e del suo stato monastico in Roma*, dans la *Civiltà cattolica*, 1895, t. III, pp. 205-210. « La profession monastique de Grégoire VII, dit Dom Leclercq, est certaine. » (HEFELE-LECLERCQ, t. IV, p. 992, note 5.)

dangereux. Il éprouva la vérité du proverbe, que « nul n'est prophète en son pays », et voulant couper court à la jalousie, il se décida à retourner en Germanie et dans les Gaules. Il ne dépassa pas cependant Acquapendente en Etrurie. Un songe qu'il eut dans cette ville, et dans lequel l'apôtre saint Pierre lui apparut, le décida à rentrer définitivement à Rome <sup>1</sup>. » Les oppositions et les jalousies dont parle ici le biographe furent sans doute provoquées par quelque protestation de l'austère moine contre les mœurs du temps. Il était impossible que le futur Grégoire VII eût sous les yeux sans les flétrir les scandales du temps de Benoît IX.

monastique  
au monastère  
de  
Sainte-Marie  
de l'Aventin.

« Telles sont, déclare le plus complet des historiens de saint Grégoire VII, les données les plus certaines sur l'origine de la jeunesse d'Hildebrand. Il en existe quelques autres, mais d'un caractère légendaire, ou qui ne peuvent s'harmoniser avec les dates les plus certaines de la vie d'Hildebrand <sup>2</sup>. »

En acceptant le souverain pontificat, Grégoire VI se souvint de son ancien élève, et fit du jeune moine toscan son secrétaire particulier, son homme de confiance, ou, comme on disait alors, son chapelain <sup>3</sup>.

Grégoire VI  
le choisit  
pour chapelain  
ou secrétaire.

Fort de l'appui qu'il venait de rencontrer dans Pierre Damien et dans Hildebrand, sûr de répondre aux vœux de saint Odilon, avec qui nous le voyons entrer aussitôt en relation <sup>4</sup>, et de tout l'ordre de Cluny, dont il s'empessa de confirmer les droits et privilèges <sup>5</sup>, Grégoire VI se préoccupa d'abord de relever les églises de Rome, que la négligence de ses prédécesseurs avait laissées tomber en ruines, et en particulier la basilique de Saint-Pierre. « Nos très chers frères, disait-il dans la lettre qu'il adressa à l'Eglise entière à cette occasion, des empereurs, des rois, des princes, des personnes d'un autre rang, entraînés par une misérable cupidité, ont envahi les biens de la sainte

Grégoire VI  
adresse  
un appel  
au monde  
chrétien  
pour la  
restauration  
de la basilique  
de  
Saint-Pierre.

1. BERNRIED, *loc. cit.*

2. O. DELARC, *saint Grégoire VII*, t. I, p. 9.

3. On aurait tort de donner à ce titre le sens qu'il a aujourd'hui. A cette époque, Hildebrand n'était pas encore sous-diacre. Le chapelain d'un évêque, *capellanus episcopalis*, était primitivement le clerc chargé de prendre soin de la chapelle de l'évêque et de l'assister dans les cérémonies; mais plus tard il prit le rôle d'homme de confiance, de secrétaire particulier. On voit des *capellani* représenter leur évêque dans les conciles, dans des missions importantes et dans d'autres graves affaires. Voir WETZER et WELTE, *Kirchenlexikon*, au mot *Kaplan*. Cf. Du Cange, au mot *capellanus*.

4. JAFFÉ, 1<sup>re</sup> édition, n. 3136. Nous ne savons pourquoi la seconde édition a omis de mentionner la bulle de Grégoire VI citée en cet endroit.

5. *Ibid.*

Eglise romaine, et s'en sont servis pour leur usage. Voici que l'église qui possède les corps des bienheureux apôtres Pierre et Paul, l'église dont le rayonnement éclaire l'univers entier, est, hélas ! menacée de ruine. Des clercs remplis de religion, des laïques, ont offert de nous donner tous les ans, pour restaurer l'église de Saint-Pierre, une partie de leurs offrandes <sup>1</sup>. » Le pontife promettait ensuite le suffrage de ses prières et la bénédiction de Dieu à tous ceux qui contribueraient à cette œuvre sainte.

Mais l'œuvre entreprise par le courageux pontife ne tarda pas à être entravée par des difficultés de toutes sortes. Tandis que le pieux duc d'Aquitaine, Guillaume, entendait l'appel de Grégoire et faisait faire des quêtes parmi ses sujets, la plupart des autres princes restaient sourds à la voix du pape. Plusieurs même, comme le comte Géhard de Saxe, comme les chefs de la maison de Crescentius, faisaient au nouveau pape une opposition non dissimulée.

Il sollicite  
l'appui  
de l'empereur  
Henri III.

Grégoire se tourna vers le prince qui, par les titres qu'il s'arrogeait, devait être le protecteur et le défenseur de l'Eglise romaine, vers celui qui, se donnant comme le successeur de Charlemagne, devait en continuer les services.

L'empereur  
Henri III  
(1039-1056).

L'empereur Conrad II était mort en 1039. Son successeur, Henri III le Noir, âgé de vingt-deux ans à son avènement, et doué dès lors d'une maturité rare, devait élever l'Empire au point culminant de sa puissance. Mais sa conduite à l'égard de l'Eglise offrit un singulier contraste. Adonné à toutes les pratiques de piété, ami du clergé et des moines, ennemi déclaré de la simonie, il se rapprocha de l'Eglise, mais pour la gouverner et ne débusqua la famille de Tusculum du rôle qu'elle s'était assigné à l'égard de l'Eglise romaine que pour essayer de confisquer à son profit la papauté <sup>2</sup>.

L'empereur s'empressa de répondre à l'appel que lui adressait le pontife romain. Son désir de réformer les abus de l'Eglise pouvait être sincère ; mais il désirait surtout se rendre à Rome pour s'y faire couronner.

Concile  
de Pavie  
(1046).

Il se rendit d'abord à Pavie, où il réunit, les 25 et 26 octobre

1. MANSI, XIX, 621.

2. JAMES BRYCE, *le Saint Empire*, pp. 195-196 ; HEFELE-LECLERCQ, IV, 977 et s. ; O. DELARC, t. I, p. L-LII Hefele et Delarc portent un jugement plus favorable à cet empereur. Nous ne pensons pas que ce jugement soit fondé. Hefele reconnaît qu'« Henri III s'est regardé comme le maître de l'Eglise, ayant le droit de donner et de reprendre les charges des évêques et du pape » (*op. cit.*, p. 978).



1046, un concile nombreux. Beaucoup d'évêques allemands, de la suite du roi, y siégèrent à côté des évêques italiens. C'est là qu'il paraît avoir prononcé <sup>1</sup> le fameux discours contre la simonie dont certains historiens lui ont tant fait gloire <sup>2</sup>, et qui mériterait toute notre admiration s'il avait réglé la conduite de l'empereur dans la suite de son règne : « C'est en pleurant que je vous parle, s'écria-t-il, ô vous qui tenez dans cette Eglise la place de Jésus-Christ... En envoyant ses apôtres évangéliser le monde entier, le Verbe de Dieu leur avait dit : « Ce que vous avez reçu gratuitement, donnez-le gratuitement. » Pourquoi donc vous laisser dominer, au contraire, par l'avarice et la cupidité ? Mon père, sur le salut de qui je suis très inquiet, a aussi fait preuve, dans sa vie, d'une avarice condamnable... Demandez à Dieu de vouloir bien lui pardonner. Pour moi, de même que, par le seul effet de sa miséricorde, le Seigneur m'a gratuitement donné sa couronne, de même je donnerai gratuitement ce qui a trait au culte du Seigneur. Je veux que vous agissiez de même <sup>3</sup>. »

Peu de temps après, le roi Henri III et le pape Grégoire VI eurent une entrevue à Plaisance. Ils se rendirent ensemble à Sutri, à huit lieues de Rome, où, pour se conformer au désir du roi, Grégoire convoqua un nouveau concile, qu'il présida lui-même, le 30 décembre 1046. Ce désir du roi était un piège, que ni le pape ni son confident Hildebrand ne surent discerner au premier abord. Hildebrand ne devait apprendre que plus tard, par l'expérience de la vie, à se défier des paroles des hommes, et encore l'excès de confiance en ses ennemis resta-t-il toujours la noble faiblesse de ce grand caractère. Le but du roi était, en réunissant ce concile, d'y faire régler suivant ses propres vues la question de la légitimité de l'élection de Grégoire, et de donner au pape, dans l'assemblée que celui-ci devait présider par ses fonctions, l'attitude d'un accusé. On commença par déclarer nulle l'élection de Sylvestre III. La cause de Benoît IX, qui avait refusé de se rendre à l'assemblée, fut réservée. Puis on en vint à l'élection de Grégoire VI. « Le pontife, homme très simple, dit le chroniqueur Bonizo, exposa sans détours l'histoire de son élection. Il jouissait d'une grande fortune, qu'il voulait employer pour le bien de l'Eglise ; ayant vu comment la tyrannie du

Discours  
de l'empereur  
contre  
la simonie.

Concile  
de Sutri  
(1046).

Grégoire VI  
et  
son secrétaire  
Hildebrand  
ne savent pas  
délouer  
le plan  
de l'empereur.

1. C'est l'opinion de STEINDORFF (*Jahrb. des deutschen Reichs unter Heinrich III*, 1874, t. I, p. 307 et s.) à laquelle se range HEFELS, *op. cit.*, p. 935.

2. O. DELARC, *op. cit.*, p. L-LII

3. R. GLABER, *Hist.*, V, 5 ; P. L., t. CXLII, col. 697.

parti de la noblesse disposait du Saint-Siège au mépris des règles canoniques, il avait cru faire une bonne œuvre en rachetant à prix d'argent et en rendant au clergé et au peuple de Rome le droit d'élire le pape. Les membres du concile lui représentèrent qu'une telle subtilité lui avait été dictée par le serpent, et que ce qui pouvait être acheté ne devait pas être considéré comme saint. Grégoire répondit : « Dieu m'est témoin qu'en agissant comme je l'ai fait, je croyais mériter le pardon de mes fautes et la gloire de Dieu ». Les évêques repartirent : « Il aurait mieux valu pour toi être pauvre comme Pierre qu'être riche comme Simon le Magicien. Prononce toi-même ta condamnation. Grégoire prononça alors contre lui-même la sentence suivante : Moi, Grégoire, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, je juge que, m'étant rendu coupable du crime honteux et de l'hérésie de simonie, je dois être déposé de l'épiscopat romain <sup>1</sup>. »

Abdication  
de  
Grégoire VI  
(1046).

Après une pareille sentence, Henri III dut être satisfait. Ce prétendu défenseur des canons et des mœurs, qui, pendant sept ans avait gardé le silence en présence des scandales de Benoît IX, venait de briser le pouvoir d'un pape animé des intentions les plus pures ; mais il avait fait prévaloir sa volonté dans une cause d'élection pontificale. Dans une assemblée qui se tint à Rome les 23 et 24 décembre 1046, Benoît IX fut déposé à son tour. Le 24 décembre, Henri désigna au clergé et au peuple de Rome le candidat de son choix, Suidger, évêque de Bamberg, qui fut consacré le lendemain sous le nom de CLÉMENT II. Le même jour, le nouveau pape couronna solennellement à Rome l'empereur Henri III et l'impératrice Agnès. Le monarque allemand reçut en même temps le titre de patrice romain. Quant à Grégoire VI, il fut conduit en Allemagne avec son chapelain Hildebrand, et traité en prisonnier d'Etat, sous la surveillance de l'archevêque de Cologne.

Déposition  
de Benoît IX  
(1046).

Le pape  
Clément II  
1046-1047).

Le but d'Henri III était atteint : il s'était substitué aux comtes de Tusculum, et se tenait prêt à jouer le rôle que cette famille avait trop longtemps rempli dans les élections à la papauté. Successivement, on verra quatre papes transalpins imposés à Rome : les évêques

1. JAFFÉ, *Monumenta Gregoriana*, p. 626 et s. Une vive controverse s'est élevée entre les historiens pour savoir si Grégoire VI avait été déposé au concile de Sutri, ou s'il avait abdiqué. Il semble que le simple récit de Bonizo fournit la solution de la question. Grégoire a abdiqué, comme ont abdiqué, dans le courant des siècles, tant de rois qui ont dû s'incliner devant une insurrection triomphante. C'est pourquoi saint Pierre Damien, qui assistait au concile de Sutri, a pu dire, en allant au fond des choses, que Grégoire « fut déposé ».

de Bamberg, de Brixen, de Toul et d'Eichstädt : Clément II, Damase II, Léon IX et Victor II. Hâtons-nous toutefois de le dire : aucun de ces papes ne renouvellera le scandale des papes issus de Tusculum ; tous, au contraire, dans une mesure plus ou moins efficace, travailleront à la réforme ; mais le principe de la suprématie impériale n'en restera pas moins un danger, que l'esprit perspicace d'un Hildebrand ne perdra pas de vue et dont il cherchera à libérer l'Eglise de Dieu. Quand, le 22 avril 1073, Hildebrand sera appelé au souverain pontificat, il voudra s'appeler Grégoire VII, pour protester contre la radiation de Grégoire VI du catalogue des papes et contre la décision du concile de Sutri <sup>1</sup>.

Les élections pontificales sous la pression de l'autorité impériale.

### VIII

S'il est certain que le nouveau pape, Clément II, fut choisi sur la proposition de l'empereur Henri III, il est prouvé du moins que cette élection se fit suivant les règles canoniques. Le consentement du peuple et du clergé fut, dit-on, unanime ; et Suidger, évêque digne et pieux, ne consentit à accepter la tiare, sur les instances du roi, qu'après que le concile de Rome eut manifesté très énergiquement sa volonté.

« Dès le 5 janvier 1047, Clément II réunit à Rome, en la présence de l'empereur, un grand concile contre divers abus, et en particulier contre la simonie. Quiconque recevra de l'argent pour consacrer une église, ordonner un clerc, conférer un bénéfice, une dignité ecclésiastique, une abbaye, une prévôté, sera frappé d'anathème. Celui qui, sans commettre personnellement de simonie, aura reçu les ordres d'un évêque simoniaque, fera une pénitence de quarante jours, mais il pourra conserver sa charge. Pour mettre un terme aux discussions entre les archevêques de Ravenne et de Milan et le patriarche d'Aquilée, le pape Clément II décida qu'en l'absence de l'empereur, l'évêque de Ravenne prendrait la première place à la droite du pape <sup>2</sup>. »

Concile de Rome (1047).

1. Cf. O. DELARC, *Hildebrand jusqu'à son cardinalat*, dans le *Correspondant* de 1874, t. LXXXVI, p. 587. Dans le récit que nous venons de faire des événements qui ont précédé et suivi le concile de Sutri, nous nous sommes écarté de la chronologie suivie par un grand nombre d'historiens, pour nous ranger à celle que Mgr Hefele a adoptée et qu'il nous paraît avoir justifiée dans la seconde édition de son *Hist. des conciles*, t. IV, pp. 983-990.

2. HEFELE-LECLERCQ, IV, 991. Cf. MANSI, XIX. 617 627, *supplém.*, t. I, col. 1275-1278.

Damase II  
(1048).

L'ex-  
Benoît IX  
tente  
de ressaisir  
le pouvoir.

Mort de  
Damase II  
(10 août 1048).

Situation  
critique  
de la papauté.

Apparition  
de deux  
puissances  
nouvelles  
en Italie.

La maison  
de Toscane.

Les Normands.

Clément II mourut le 9 octobre 1047. Le pontificat de son successeur fut plus court encore. Prié par les Romains de leur désigner un nouveau pape, Henri III leur indiqua Poppo, évêque de Brixen, qui fut élu sous le nom de DAMASE II. C'était le troisième Allemand qui montait sur le siège de Pierre. Son sacre ne put avoir lieu que six mois après son élection. A peine élu, il se vit obligé de se mettre à la tête d'une armée pour expulser le pape déposé, Théophylacte, l'ex-Benoît IX, qui s'était de nouveau intronisé à Rome. La famille de Tusculum tentait un dernier effort pour ressaisir le pouvoir. Moins d'un mois plus tard, le 10 août 1048, Damase II mourait d'une mort mystérieuse. Le parti des Tusculans, Théophylacte lui-même, furent accusés de l'avoir empoisonné. Ce serait là le dernier forfait de Benoît IX <sup>1</sup>.

Les épreuves de l'Église n'étaient donc pas finies. Bien plus, on pouvait se demander si elles n'allaient pas devenir plus redoutables que jamais. Le pouvoir impérial, qui venait d'affirmer si audacieusement son prétendu droit d'immixtion dans les élections des papes, venait en même temps d'être porté par Henri III, nous l'avons dit, à son apogée. A l'heure où le joug d'une telle puissance paraissait insupportable, quelle force serait capable de le secouer ?

Précisément, à côté de Pierre Damien, qui gouvernait toujours le monastère de Fonte-Avellana, et d'Hildebrand, qui, revenu d'exil, étudiait la règle de Cluny pour en faire la base de ses réformes futures, Dieu faisait grandir, en Italie, deux forces nouvelles : la maison de Toscane et le peuple normand.

La maison de Toscane avait la prééminence dans l'Italie du Nord. Fondée au siècle précédent par le châtelain de Canossa, Azzo, le généreux protecteur de la reine Adélaïde, enrichie plus tard par la munificence des empereurs de Saxe des territoires de Mantoue, Ferrare, Brescia, Reggio, Modène, et finalement de l'important marquisat de Toscane, elle était représentée alors par un homme d'énergie, le marquis Boniface, qui, dans les récents événements politiques, n'avait pas craint de se prononcer contre l'empereur Henri III.

Les Normands occupaient le sud de la péninsule. « Solides guerriers, âpres au gain, peu scrupuleux », arrivés dans le pays par bandes successives, ils n'avaient cessé de « travailler, tout en s'em-

1. HEFELE-LECLERCQ, IV, 993.

ployant pour qui les payait, à se faire à eux-mêmes des établissements sérieux. Ils étaient déjà parvenus à en fonder deux, à Aversa, près de Capoue, et à Melfi, entre Bénévent et l'Apulie byzantine <sup>1</sup> ».

Ces deux puissances nouvelles, les Toscans et les Normands, joueront un grand rôle dans la lutte que soutiendront les papes du XII<sup>e</sup> et du XIII<sup>e</sup> siècle, pour la liberté de l'Eglise, contre les empereurs allemands. De la maison de Toscane sortira la comtesse Mathilde ; du peuple normand, Robert Guiscard.

1. DUCHESNE, *les Premiers temps de l'Etat pontifical*, p. 386.



## DEUXIÈME PARTIE

### L'affranchissement de l'Eglise.

Pendant près d'un siècle, de Jean XII à Clément II, la grande préoccupation de l'Eglise avait été d'échapper à la tyrannie des factions italiennes en s'appuyant sur le pouvoir impérial. L'empereur Henri III venait enfin, semblait-il, de donner à cette tyrannie le coup de grâce, mais en substituant trop lourdement à l'influence qu'il venait de terrasser celle de sa propre puissance.

L'Eglise ne pouvait songer à attaquer, dans sa constitution essentielle, le Saint-Empire. Cette institution restait toujours, dans sa pensée, la garantie de l'union qui devait exister entre les nations chrétiennes. Mais il paraissait possible, tout en respectant ce grand pouvoir, en cherchant même à l'affermir sur des bases plus solides, d'en limiter les attributions, d'en définir la compétence, afin de mieux sauvegarder l'indépendance de l'Eglise contre ses prétentions.

Cette œuvre d'affranchissement fut le principal souci des papes qui se succédèrent de saint Léon IX à Calixte II.

La guerre des investitures, l'élaboration d'une législation ecclésiastique autonome par la tenue de nombreux conciles, et les croisades, furent les trois principales œuvres de cette période. Par la guerre des investitures, l'Eglise s'émancipa de l'Empire et de la féodalité; par l'œuvre dogmatique et disciplinaire de ses conciles, elle affermit sa vie propre; par le rôle qu'elle prit dans les croisades, elle manifesta son influence suprême à l'égard de la chrétienté tout entière.

Vue générale  
sur  
cette période  
(1048-1124).

Les trois  
principales  
œuvres  
de l'Eglise :

1<sup>o</sup> Elle limite  
l'ingérence  
de l'Empire  
dans  
les affaires  
ecclésiasti-  
ques ;

2<sup>o</sup> Elle  
manifeste  
son autonomie  
par la  
codification  
de son droit ;

3<sup>o</sup> Elle  
resserre l'unité  
de  
la chrétienté  
par  
les croisades.

## CHAPITRE PREMIER

DE L'AVÈNEMENT DE SAINT LÉON IX A LA MORT D'ALEXANDRE II. —

L'ACTION DU MOINE HILDEBRAND.

(1048-1073.)

### I

En deux ans, cinq papes s'étaient succédé sur le trône apostolique au milieu de circonstances tragiques : Benoît IX, Sylvestre III et Grégoire VI avaient été déposés ; Clément II et Damase II étaient morts d'une manière mystérieuse. La tranquillité de l'Empire était aussi intéressée que celle de l'Eglise au choix d'un pape qui donnât de sérieuses garanties de stabilité. L'empereur Henri III convoqua à Worms, pour le jour de Noël de 1048, une nombreuse assemblée. Nous savons que le moine Hildebrand, soit qu'il y eût été personnellement invité, soit qu'il s'y fût rendu de sa propre initiative en vue de mieux servir les intérêts de l'Eglise, y fut présent. Dès le début de la réunion, tous les regards se portèrent vers l'évêque de Toul, Brunon, comme vers le plus digne d'occuper le siège vacant.

Assemblée  
de Worms  
(1048).

Brunon  
d'Egisheim,  
évêque de  
Toul.

Brunon, fils du comte Hugues d'Egisheim et d'Heilwige, fille unique du comte de Dagsbourg, était le proche cousin de l'empereur, et son dévouement au Siège apostolique était connu de tous. De race allemande par son père, et de race gallo-romaine par sa mère, il semblait destiné à apaiser ces conflits de nationalité qui n'avaient pas peu contribué à troubler l'Eglise et l'Empire sous les régimes précédents. Né le 21 juin 1002, dans le pays « de la douce Alsace », suivant l'expression de son biographe <sup>1</sup>, il était dans la maturité de l'âge et capable de mener à bien la redoutable entreprise dont on le sollicitait de se charger. Un séjour de deux ans à la cour impériale, en qualité de chapelain de l'empereur Conrad II, l'avait initié aux affaires publiques. La part qu'il avait prise, en 1026, à une expédi-

1. *In dulcis Elsatix finibus*, dit WIBERT, *Vita S. Leonis*, l. I, c. 1 ; P. L., t. CXLIII, col. 457.



tion contre les Milanais révoltés, avait révélé son courage, son esprit de prudence et de décision. Le gouvernement du diocèse de Toul, pendant plus de vingt ans, dans « cet artificiel royaume de Lorraine, dont la région orientale ressortissait au Saint-Empire, tandis que celle de l'ouest gravitait dans l'orbite française <sup>1</sup> », avait montré en Brunon l'administrateur énergique et sage, l'évêque austère et pieux, détaché des intérêts périssables, tout entier dévoué à ceux de Dieu et de son Eglise <sup>2</sup>.

A la proposition qui lui fut faite, Brunon répondit : « Je vais à Rome ; et là, si le clergé et le peuple me choisissent spontanément pour leur pontife, je m'inclinerai devant votre désir. Dans le cas contraire, je ne reconnais aucune élection <sup>3</sup>. » Dans toute autre circonstance et de la part d'un autre que son proche parent, Henri III aurait peut-être manifesté son mécontentement d'une pareille réponse. Mais le choix de Brunon s'imposait. La voix unanime de l'assemblée l'acclamait <sup>4</sup>. Brunon, s'étant revêtu d'un simple manteau de pèlerin <sup>5</sup>, se mit en marche vers la Ville éternelle. Il y arriva, après un mois de pénible voyage, vers la fin du mois de janvier 1049. On l'y connaissait déjà par les nombreux pèlerinages qu'il avait faits aux tombeaux des saints Apôtres durant son épiscopat <sup>6</sup>.

Aussi quand le 2 février, jour de la Purification, le métropolitain de Trèves, Eberhard, le présenta, au nom de l'empereur, à l'immense assemblée réunie dans la basilique de Saint-Pierre, une acclamation unanime lui répondit. Dix jours après, le 12 février, qui était le premier dimanche de carême, Brunon fut solennellement intronisé et déclara prendre le nom de LÉON IX.

Le nouveau pape avait-il emmené à Rome avec lui le moine Hildebrand ? Le fait est probable <sup>7</sup>. Il est du moins certain que celui qui devait être son meilleur conseiller se trouva dans la Ville éternelle

On lui propose  
le souverain  
pontificat.

Il est élu  
à Rome et  
prend le nom  
de Léon IX  
(12 février  
1049).

Il fait  
d'Hildebrand  
son conseiller.

1. E. MARTIN, *Histoire des diocèses de Toul, de Nancy et de Saint-Dié*, Nancy, 1900-1902, 3 vol. in-8°.

2. E. MARTIN, *Saint Léon IX*, Paris, 1904, pp. 33-68.

3. BRUNO DE SEgni, *Vita S. Leonis IX*, dans WATTERICH, t. I, p. 96.

4. *Ibid.*

5. WIBERT, l. II, 2, dans WATTERICH, t. I, p. 150. Bonizo et Otto de Freising se trompent quand ils disent que Léon revêtit à Worms les insignes de la papauté. Voir O. DELARC, *Saint Grégoire VII*, t. I, pp. 106-108 et note.

6. L'assertion de son biographe, qu'il faisait chaque année le pèlerinage de Rome, peut n'être pas prise tout à fait à la lettre. Elle indique tout au moins la fréquence de ses pèlerinages. Cf. E. MARTIN, *Saint Léon IX*, p. 63.

7. Il est admis comme certain par O. DELARC, *op. cit.*, I, 109, note 2.

presque aussitôt après lui <sup>1</sup>, qu'il eut dès lors toute sa confiance et qu'il fut bientôt nommé par lui cardinal sous-diacre de l'Eglise romaine <sup>2</sup>. « Le doux et ferme pontife, le moine ardent, énergique et tenace, allaient s'appuyer et se compléter l'un l'autre dans le dur combat qui s'engageait <sup>3</sup>. »

Le *Liber Gomorrhianus* de saint Pierre Damien (1049 ?)

Prudente attitude de saint Léon IX à l'égard de saint Pierre Damien.

Si l'on veut se rendre compte de toute l'âpreté de ce combat, il faut lire le *Livre de Gomorrhe*<sup>4</sup>, que Pierre Damien composa et dédia au pape Léon IX dans les premiers temps de son pontificat. Avec la crudité d'un langage qui ne saurait être traduit en français, l'austère camaldule, soulevant tous les voiles, débridant toutes les plaies, dénonçait au pape et au monde chrétien les crimes qui se commettaient parmi le clergé, se plaignait de l'insuffisance des répressions apportées à de pareils désordres, et suppliait Léon IX de déposer impitoyablement les clercs coupables de tels forfaits. Ce fut probablement à la suite de cette publication que le pape nomma Pierre Damien prieur du monastère d'Ocri, au pays de Saxeno <sup>5</sup>. Toutefois la fougue d'un pareil réformateur le destinait plutôt à jeter des cris d'alarme qu'à être intimement associé au gouvernement de l'Eglise, comme l'était déjà Hildebrand. Léon IX, tout en lui conservant son estime et en lui prodiguant les encouragements, l'écarta doucement de son entourage. Le rude ermite, se croyant victime d'injustes dénonciations, écrivit fièrement au pape : « Je ne cherche la faveur d'aucun mortel ; je ne crains la colère de personne ; je n'invoque que le témoignage de ma propre conscience <sup>6</sup>. » Cette franchise ne déplut pas à Léon IX ; mais l'heure n'était pas encore venue de faire entrer l'ardent réformateur dans les conseils de la papauté ; il fallait attendre que l'âge et l'expérience eussent modéré ses saints emportements.

Le nouveau pape met la main à la réforme du clergé.

Tout en refusant d'appliquer dans leur rigueur les sanctions proposées par Pierre Damien contre les désordres de l'Eglise, le souve-

1. Voir les témoignages dans DELARC, *loc. cit.*

2. P. L., CL, 821 ; MANSI, XIX, 921.

3. E. MARTIN, *Saint Léon IX*, p. 74.

4. P. L., t. CXLV, col. 159-190. Cf. DOM CEILLIER, *Hist. gén. des auteurs ecclés.*, éd. de 1863, t. XIII, p. 312.

5. DELARC, *op. cit.*, t. I, p. 127. L'opuscule de Pierre Damien, *Liber Gomorrhianus ad Leonem IX*, ne porte pas de date, mais tout porte à croire qu'il parut tout à fait au début du pontificat de saint Léon IX. C'est l'opinion de DELARC (I, 126-127) et de BAREILLE (au mot *Damien*, dans le *Dict. de théol.* de VAGANT, t. IV, col. 42).

6. Voir la lettre écrite par Léon IX à Pierre Damien pour le féliciter de son *Liber Gomorrhianus*, P. L., t. CXLV, col. 159-160.

rain pontife l'avait félicité de son zèle, et sa conduite montra bien qu'il en comprenait toute l'opportunité. Le premier soin du nouveau pape fut de mettre vigoureusement la main à la réforme du clergé.

Dans son profond esprit de foi, le saint pontife voulut placer cette douloureuse campagne sous la protection de l'archange saint Michel, chef des milices célestes, et du patriarche de la vie monastique en Occident, saint Benoît. Pendant la semaine de la Passion, il se rendit en pèlerinage au Mont-Gargan, et en revint par le Mont-Cassin, où il pria sur la tombe de saint Benoît. Il avait déjà convoqué, pour la semaine qui suivrait le dimanche de Quasimodo, en cette même année 1049, tous les évêques d'Italie et plusieurs évêques des régions voisines à un synode ayant pour objet de pourvoir à la réforme des mœurs.

On y vit, avec un certain nombre de prélats et d'abbés italiens, le délégué de l'empereur, Eberhard, qui n'avait pas quitté Rome, et l'archevêque de Lyon, Halinard. Attaquant de front les deux grands vices dont souffrait la société chrétienne, la simonie et l'incontinence des clercs, le pape proposa d'abord à l'assemblée non seulement de prononcer la déposition de tous ceux qui auraient obtenu leurs fonctions sacrées par un pacte simoniaque, mais encore de déclarer nulle toute ordination conférée par eux. Une partie de l'assemblée hésita à accepter la seconde sanction. Grégoire VI, Sylvestre III, Benoît IX, avaient, à divers titres, et avec une responsabilité différemment graduée, donné de l'argent à l'occasion de leur élévation à la chaire apostolique. Pouvait-il s'ensuivre que toutes les ordinations d'évêques et de clercs faites par ces pontifes fussent nulles ? Après une longue discussion, le synode déclara s'en tenir à une décision de Clément II, lequel s'était contenté de soumettre à une pénitence de quarante jours les clercs ordonnés par des simoniaques. Mais les mesures prises contre ces derniers furent impitoyables. Sur l'ordre du pape, chaque membre de l'assemblée fut sommé de déclarer publiquement s'il avait reçu ou conféré les ordres moyennant une rétribution temporelle. Un évêque de Sutri, coupable de ce crime, allait essayer de se disculper en produisant de faux témoins ; mais, au moment où il commençait à parler, il s'affaissa tout à coup, nouvel Ananie, en présence du successeur de saint Pierre. Cet exemple frappa d'épouvante l'assemblée, qui déclara que tout clerc simoniaque serait déposé. On renouvela ensuite toutes les anciennes lois sur le célibat des clercs.

Concile  
romain de  
1049.

Sanctions  
votées contre  
les clercs  
coupables de  
simonie.

L'incident  
de l'évêque  
de Sutri.

Mais il importait surtout que ces prescriptions ne restassent pas lettre morte, qu'elles franchissent les limites de la salle de l'assemblée et de la ville de Rome. Bien souvent la force d'inertie des uns, la timidité ou la faiblesse des autres, avaient rendu inefficaces de pareilles décisions conciliaires. Des évêques, des abbés, plus ou moins compromis dans ces désordres, auraient-ils le courage, la force, l'autorité morale, nécessaires pour les réprimer ? Qui serait capable de promulguer et de faire appliquer ces décisions en Italie, en France, en Allemagne, en Espagne, en Angleterre, en Hongrie ?

Saint Léon IX  
parcourt  
l'Europe pour  
y faire  
accepter et  
exécuter  
la réforme.

Léon IX prit une résolution énergique. Lui-même prendrait le bâton de pèlerin et parcourrait l'Europe pour faire connaître, respecter et exécuter les sanctions prononcées par le synode romain.

Peu de papes ont autant voyagé que Léon IX ; peu de voyages ont été aussi fructueux que les siens.

Concile  
de Pavie  
(1049).

Dans la semaine qui suit la Pentecôte de l'année 1049, on le trouve à Pavie, groupant l'épiscopat de la Lombardie en un concile.

Concile  
de Mayence  
(septembre  
1049).

Les procès-verbaux de cette assemblée ont disparu, mais tout indique que les canons du concile romain y furent renouvelés pour y être appliqués sans retard. Le 3 septembre de la même année, il est à Mayence, présidant une assemblée d'évêques allemands ; et, à peine y a-t-il fait rendre de semblables décrets, qu'il convoque les prélats

Concile  
de Reims  
(octobre 1049).

francs à se rendre à Reims, où il se propose de consacrer l'église abbatiale de Saint-Remi et d'y tenir un nouveau concile. Il y arrive le 29 septembre, jour de la Saint-Michel. Une foule immense l'y attend déjà. Clercs et laïques, seigneurs et manants, Français de l'Île-de-France, Normands, Lorrains et Champenois remplissent les rues de la ville. « C'est à croire, dit un chroniqueur, que le monde entier avait envoyé des pèlerins <sup>1</sup>. » Le 2 octobre 1049, en présence de la châsse de saint Remi, que le pape a fait placer sur l'autel afin que le grand apôtre des Francs préside le concile, vingt évêques, cinquante abbés, un grand nombre de prêtres et de diacres commencent leurs travaux. Suivant la procédure inaugurée au synode romain, chaque évêque se lève à son tour, et déclare publiquement s'il a reçu ou conféré les ordres d'une façon simoniaque. Les grands coupables sont déposés ; ceux qui ont seulement profité d'un pacte qu'ils n'ont pas connu et qu'ils regrettent, bénéficient de l'indul-

1. ANSELME, *Historia dedicationis ecclesie Sancti Remigii*, dans WATTERICH, t. I, p. 113, et dans MIGNE, P. L., t. CXLII, col. 1410-1442.

gence du souverain pontife <sup>1</sup>. Le concile remet ensuite en vigueur des canons tombés en désuétude, en porte de nouveaux sur les saintes lois du mariage, sur le relâchement de la vie monastique, sur l'usurpation des biens d'Eglise par les laïques, sur le péché de Sodome, sur certains « hérétiques nouvellement apparus dans les Gaules <sup>2</sup> », sur l'oppression des pauvres, sur le goût immodéré de certains clercs pour les aventures et les combats <sup>3</sup>.

Comprenant que tous ces décrets n'auront toute leur efficacité que si les princes les appuient de leur autorité, le pape fait appel au zèle du roi de France, Henri I<sup>er</sup>, de l'empereur d'Allemagne Henri III, du roi d'Angleterre Edouard le Confesseur, du roi de Castille Ferdinand. Henri I<sup>er</sup>, circonvenu par des conseillers qui ont tout à redouter d'un concile réformateur, se dérobe à l'entrevue que le pape lui propose à Reims ; mais il ne contrarie pas l'exécution en France des décrets du concile ; Henri III d'Allemagne assiste, à Mayence, en 1050, à un grand concile qui renouvelle les canons sur les devoirs des clercs ; Edouard d'Angleterre et Ferdinand de Castille favorisent le mouvement de restauration religieuse ; ce dernier réunit même à cet effet, en 1050, à Coyaca, les évêques de ses Etats.

Léon IX ne se contente pas de voyager pour presser partout la réforme ; il mobilise l'armée des moines. Sous son influence, le caractère de l'activité monastique se transforme. « Les monastères, dit le P. Brucker, ressemblaient alors à ces forteresses défensives qui empêchent seulement l'ennemi de prendre possession du pays. Avec Léon IX, les citadelles monastiques ouvrent leurs portes ; les soldats qu'elles ont formés au combat pour Dieu en sortent munis des armes spirituelles et prennent l'offensive contre le mal. Ils ne se contentent plus de prier dans la solitude ; ils prêchent ; ils exhortent le peuple et les grands ; ils rappellent aux prêtres et aux évêques leurs devoirs oubliés ; ils font pénétrer en tout lieu les arrêts sans appel que le successeur de Pierre a prononcés et sanctionnés et que la mollesse intéressée de pasteurs infidèles laissait ignorer à leurs ouailles. L'ordre monastique devient une véritable armée, reconnaissant le pape pour son chef suprême et prête à marcher, sous la

Saint Léon IX  
fait appel aux  
rois chrétiens.

Concile  
de Mayence  
en 1050.

Concile  
de Coyaca en  
1050.

Saint Léon IX  
fait appel  
aux moines.

Transforma-  
tion  
de l'institution  
monastique  
au milieu  
du XI<sup>e</sup> siècle.

1. HEFELE-LECLERCQ, t. IV, pp. 1019-1023.

2. P. L., CXLII, 1437.

3. HEFELE-LECLERCQ, pp. 1023-1024.

conduite de ses abbés, qui reçoivent eux-mêmes leur direction du Saint-Siège <sup>1</sup>. »

Apparition  
de la *Collectio*  
74 *canonum*  
(1050).

L'œuvre réformatrice de Léon IX fut puissamment aidée par l'apparition, en 1050, d'une collection de lois ecclésiastiques, connue sous le nom de *Collection en 74 titres* qui devait servir de base à l'importante *Collectio canonum* d'Anselme de Lucques, contemporaine de saint Grégoire VII, laquelle devait être largement utilisée par le *Décret* de Gratien. Cette collection, dont les textes avaient trait aux droits et aux obligations des clercs, aux privilèges et aux servitudes des églises, à la procédure accusatoire, au droit d'appel et à la primatie du Siège apostolique, était la première manifestation d'un mouvement juridique dont les progrès allaient exercer une influence prépondérante dans la réforme de la discipline et des mœurs <sup>2</sup>.

Construction  
d'églises.

On doit rapporter à l'œuvre réformatrice de saint Léon IX ce qu'il fit pour la construction et l'embellissement des églises et pour la parfaite exécution des chants sacrés. « Il fut honoré, dit-on, par ses contemporains, et surtout par les habitants de Bénévent, comme un médiateur céleste, à cause des églises qu'il fit construire <sup>3</sup> ». Chanteur habile, particulièrement apte à exécuter les « circonvolutions du quilisma <sup>4</sup> », dit son épitaphe, il fut aussi compositeur. « On lui fait honneur de répons pour les fêtes de saint Grégoire le Grand, de sainte Odile et de saint Gorgon. Les compositions de Léon IX furent longtemps célèbres dans les églises alsaciennes et lorraines <sup>5</sup>. »

Saint Léon IX  
et le chant  
liturgique.

1. BRUCKER, S. J., *l'Alsace et l'Eglise au temps de S. Léon IX*, Strasbourg, 1889, 2 vol. in-8°, t. I, p. 227.

2. La *Collectio 74 canonum*, dont les Ballerini et le P. Theiner avaient simplement signalé l'existence et mentionné les rubriques, a été étudiée par M. P. FOURNIER dans le tome XIV des *Mélanges d'archéologie et d'histoire* publiés par l'Ecole française de Rome, en 1894. M. THANER en a publié à Innsbrück, en 1906, le premier fascicule. La Bibliothèque Nationale de Paris en possède un manuscrit du XI<sup>e</sup> siècle, qui paraît avoir été fait pour l'abbaye de Saint-Denis (Bib. Nat., nouv. acquis., Latin, 326).

3. HERGENRÖTHER, *Hist. de l'Eglise*, trad. Bélet, t. III, p. 269.

4. Neume ornemental, correspondant à une sorte de gruppetto.

5. A. GASTOUÉ, *l'Art grégorien*, p. 89. On attribue aussi à Léon IX le *Gloria in excelsis* qui est placé comme n° 1 *ad libitum* dans l'édition vaticane du graduel romain.

## II

La tâche entreprise par le saint pape était d'autant plus pénible qu'aux maux anciens de l'Eglise étaient venues s'ajouter des épreuves nouvelles. L'hérésie de Bérenger, le schisme des Eglises d'Orient et les violences exercées par les Normands dans la Basse Italie, furent les principales de ces épreuves.

Epreuves  
de son  
pontificat.

En condamnant « certains hérétiques nouvellement apparus dans les Gaules <sup>1</sup> », le concile de Reims visait-il Bérenger et ses partisans ? Tout le fait supposer.

Le rhéteur habile, à l'esprit ondoyant, au caractère versatile, qui groupe autour de sa personne et qui rallie à sa doctrine, durant le xi<sup>e</sup> siècle, cette masse d'âmes inquiètes, impatientes de tout joug et avides de toute nouveauté, qui forment le noyau de toutes les hérésies à toutes les époques de l'histoire, Bérenger, n'a rien de la personnalité puissante d'un Arius, d'un Pélage ou d'un Luther. Né à Tours, vers l'an 1000, disciple de Fulbert de Chartres, mais discerné dès lors par ce maître comme un esprit faux et dangereux <sup>2</sup>, il s'élève rapidement, par l'éclat de son talent et par ses intrigues, aux fonctions d'écolâtre de Tours et d'archidiacre d'Angers <sup>3</sup>. L'élévation de son ami Eusèbe Brunon au siège épiscopal d'Angers, en 1047, la protection que lui offre en même temps le comte d'Anjou, Geoffroy Martel, le succès de ses propres leçons, exaltent son ambition. Bérenger n'est point capable de concevoir et d'enseigner, comme l'ont fait avant lui, depuis les premiers docteurs de la gnose jusqu'à Jean Scot, la plupart des grands hérésiarques qui ont paru dans l'Eglise, une métaphysique nouvelle. « Affecter une démarche théâtrale, s'attacher à faire remarquer en lui ce que la dignité de professeur a de plus éclatant bien plus que ce qu'elle a de sérieux, simuler des méditations prolongées, s'exprimer avec des modulations prétentieuses, bref, tromper les esprits inattentifs de manière à s'attirer la réputation d'un docteur sans en avoir le mérite » : tel est, suivant le tableau que trace de lui

L'hérésie  
de Bérenger.

Notice  
biographique  
sur Bérenger  
de Tours  
(1000-1088).

Son caractère.

1. *P. L.*, t. CXLII, col. 1437.

2. Abbé CLERVAL, *les Ecoles de Chartres au Moyen Age*, Chartres, 1895, p. 105.

3. *L'Anjou historique*, Angers, 1901, t. II, p. 3-18.

Sa doctrine.

un de ses contemporains <sup>1</sup>, le plus clair de son talent. Le portrait est peut-être forcé. Mais ce que nous connaissons de la vie et des œuvres de l'hérésiarque montre bien que le fond en est vrai. Que fera donc cet ambitieux ? Il essaiera de combiner, avec les doctrines courantes que propagent autour de lui les nouveaux manichéens <sup>2</sup> sur le baptême, le mariage et l'Eucharistie, les hardiesses les plus brillantes de Scot Erigène, il tentera de couvrir ses imprudentes assertions par des textes tronqués de saint Ambroise, de saint Jérôme et de saint Augustin, et il affectera un air d'indépendance hautaine à l'égard du Saint-Siège, appelant le pape *pompifex* et *pulpifex* <sup>3</sup>. S'il est vrai, après cela, qu'il ait, comme le raconte Guitmond, évêque d'Aversa, soudoyé et envoyé dans toutes les parties de la France des écoliers pauvres, afin qu'ils lui fissent une popularité, on se rend compte facilement de la promptitude et de la nature de son succès.

Il attaque les dogmes de la transsubstantiation et de la présence réelle.

Par la bruyante propagande de ses adeptes et par l'audace de ses affirmations, l'hérésie de Bérenger apparaissait comme un des plus grands périls qui eussent menacé la société chrétienne. Le dogme de l'Eucharistie, que visaient les plus violentes attaques de l'hérésiarque, n'était pas seulement, au xi<sup>e</sup> siècle, le centre de la foi et de la piété catholique, il était aussi le centre de toute la vie sociale. C'est en l'honneur de l'Eucharistie que tant de chefs-d'œuvre de l'architecture s'élevaient, que la musique religieuse se renouvait ; c'est devant l'Eucharistie que les pactes conclus pour la paix des familles et de la société prenaient un caractère sacré ; c'est au jugement de Dieu présent dans l'Eucharistie qu'en appelait, avec une foi qui se mêlait parfois de superstition, l'accusé qui prétendait être victime d'une imputation injuste. Or Bérenger, s'il ne niait pas absolument le dogme eucharistique, attaquait obstinément le dogme de la transsubstantiation, donnait à celui de la présence réelle une interprétation tellement idéaliste qu'elle se traduisait dans l'esprit des simples par une négation, et repoussait avec tant de vigueur la théorie de la manducation « matérielle » du corps du Christ dans la communion, que celle-ci n'apparaissait plus que comme le symbole d'une nourriture toute spirituelle <sup>4</sup>.

1. GUITMOND, évêque d'Aversa, *De corporis et sanguinis Christi veritate in Eucharistia*, l. I, P. L., t. CXLIX, col. 1428.

2. Voir plus haut, p. 102.

3. P. L., t. CXLVIII, col. 1456 ; t. CXLIX, col. 1422 ; t. CL, col. 426, 442.

4. Telle est l'interprétation qui ressort de l'étude attentive des écrits de l'hérésiarque. Voir l'étude très complète de ces écrits, à ce point de vue, dans VERNET,



Informé des proportions que prenait la nouvelle doctrine, le pape Léon IX jugea que la vague condamnation prononcée en 1049 par le concile de Reims était insuffisante. Dans un concile tenu à Rome en 1050, il prononça contre Bérenger une sentence d'excommunication. Toutefois il le cita à comparaître devant un concile qui allait s'ouvrir à Verceil, au mois de septembre de la même année, afin de lui fournir l'occasion de se rétracter publiquement ou d'expliquer son opinion, s'il était possible, dans un sens orthodoxe <sup>1</sup>.

Il est  
condamné  
par un concile  
de Rome  
(1050).

Toujours attentif à se concilier l'appui des puissances temporelles, le premier soin de l'hérésiarque fut d'aller trouver le duc de Normandie, Guillaume, le futur conquérant de l'Angleterre, dont il espérait gagner la faveur. Il se rendit aussi à Paris, pour y solliciter la bienveillance du roi Henri I<sup>er</sup>. Mais celui-ci, soit qu'il se méfiât du novateur, soit qu'il fût inspiré en cela par un simple calcul politique <sup>2</sup>, ne le laissa point partir pour Verceil. Il l'emprisonna. Du reste, cet emprisonnement fut de courte durée. Bérenger s'en tira à prix d'or, et alla se réfugier auprès du comte d'Anjou.

Il cherche  
l'appui  
des princes.

Le concile de Verceil, après un mûr examen et une longue discussion, condamna à la fois la doctrine de Bérenger et le livre de Scot dont il se réclamait <sup>3</sup>. L'hérésiarque s'emporta contre « la troupe de niais », contre le « concile de vanité » qui l'avait condamné, disait-il, sans l'avoir compris <sup>4</sup>.

Il est  
condamné  
par un concile  
de Verceil  
(septembre  
1050),

Le mouvement prenait une allure révolutionnaire. Le roi de

au mot *Bérenger* dans le *Dict. de théologie* de VAGANT, t. II, col. 728-736. Voir aussi la savante étude de Dom RENAUDIN, *l'Hérésie anti-eucharistique de Bérenger*, dans *l'Université catholique*, 1902, t. XL, p. 415-447, et l'étude de R. HEURTEVENT, *Durand de Troarn et les origines de l'hérésie bérengarienne*, un vol. in-8°, Paris, 1912.

1. *P. L.*, t. CXLVIII, col. 1454 ; t. CL, col. 413.

2. Henri I<sup>er</sup> était alors en hostilité avec son puissant vassal le comte Geoffroy d'Anjou. Il savait que Bérenger était un protégé du comte. Peut-être fut-ce simplement pour irriter ce dernier qu'il fit enfermer le novateur. Voir J. EBERSOLT, *Bérenger de Tours et la controverse sacramentaire au IX<sup>e</sup> siècle*, dans la *Rev. de l'hist. des rel.*, 1903, p. 32. Les deux motifs ont dû coexister dans l'esprit du roi Henri I<sup>er</sup>. La suite nous montrera qu'il n'aimait pas Bérenger, qu'il redoutait les troubles que son hérésie pouvait soulever dans le royaume. Mais il préférait le condamner lui-même que de le voir juger par le pape. Henri I<sup>er</sup> fut toujours jaloux à l'excès de son autorité à l'égard de celle du Saint-Siège.

3. « L'Eucharistie, avait dit Jean Scot, est la figure, le signe et le gage du corps du Christ. » Les savants ne sont pas d'accord sur la vraie doctrine de Jean Scot dans son *De corpore et sanguine Domini* (*P. L.*, t. CXXI, col. 125-170). Bossuet (*Hist. des Var.*, IV, 32, édit. Lachat, t. XIV, p. 167) qualifie ce livre d'« ouvrage ambigu, où l'auteur ne s'entendait pas toujours lui-même ». Cf. VERNET, *op. cit.*, col. 731.

4. *De sacra cœna*, p. 46 et s. ; HEFFELE-LECLERCQ, IV, 1058-1059.

Et  
par un concile  
de Paris  
(octobre  
1051).

France craignit pour la tranquillité de son royaume ; et, sans consulter le pape, réunit à Paris, le 16 octobre 1051, un concile national pour juger Bérenger. Celui-ci, prévoyant que le jugement de l'assemblée lui serait défavorable, s'abstint d'y venir, et y fut condamné.

Intervention  
d'Hildebrand.

Le pape ne pouvait cependant laisser sans une protestation, au moins implicite, cette ingérence du roi dans les affaires ecclésiastiques. Il eut recours, pour dénouer la situation, au moine Hildebrand. Celui-ci vivait à Rome, dans l'ombre et la retraite, s'employant avec son ardeur ordinaire à la restauration temporelle et spirituelle du monastère de Saint-Paul-hors-les-Murs, ne sortant de son couvent que pour remplir les missions qui lui étaient confiées par le pape. Léon IX le pria de se rendre en France, en compagnie du cardinal Gérard, pour y traiter les affaires du Saint-Siège. La principale de ces affaires était celle de Bérenger. La réconciliation du comte d'Anjou avec le pape venait de faire perdre à l'hérésiarque toute son assurance. Hildebrand, agissant avec sa décision ordinaire, convoque un concile à Tours. L'assemblée s'y réunit en 1054. Bérenger, sentant que la partie décisive va se jouer contre lui, s'y rend, prêt à user de tous les subterfuges, à invoquer tous les droits d'appel. Mais, dès le début, Hildebrand le met dans l'alternative, ou de recourir immédiatement au jugement direct du pape, ou de laisser l'assemblée française, réunie au nom du pape, se prononcer sur le fond. L'assemblée tout entière se décide pour ce second parti, et désire entendre les explications du novateur. Sous la vigoureuse direction d'Hildebrand, les débats s'engagent. Bérenger est mis en demeure de déclarer si, oui ou non, il souscrit à la proposition suivante : « Après la consécration, le pain et le vin de l'autel sont le corps et le sang de Jésus-Christ. » Bérenger, ainsi qu'il l'avoue lui-même, souscrivit cette formule, et prêta serment que telle était sa foi, du fond du cœur. <sup>1</sup>

Son voyage  
en France.

Il réunit  
un concile  
à Tours  
(1054).

Soumission  
apparente  
de  
l'hérésiarque.

L'hérésiarque devait revenir sur cette affirmation, la dénaturer en prétendant l'expliquer, et commencer ainsi cette série embrouillée d'affirmations et de rétractations qui rempliront sa carrière jusqu'à son abjuration dernière, faite au concile de Bordeaux, en 1080, qui paraît avoir été sincère et définitive.

1. BÉRENGER, *De sancta Cæna*, édition VISCHER, Berlin, 1834, pp. 49-53. « Le concile de Tours est certainement de l'année 1054. Lanfranc est dans l'erreur quand

## III

Le résultat final de l'hérésie de Bérenger fut, comme nous le verrons dans la suite, un accroissement de dévotion envers l'Eucharistie dans l'Eglise entière. Un douloureux conflit, qui éclata en cette même année 1054, à Constantinople, eut de tout autres conséquences ; il aboutit à retrancher de la communion romaine les Eglises d'Orient.

Jamais prétextes plus futiles ne furent allégués pour justifier une si grave scission. Au neuvième siècle, Photius avait déjà essayé de proclamer l'indépendance de l'Eglise de Constantinople en reprochant aux Latins certaines pratiques liturgiques, surtout l'addition du *Filioque* au *Credo*. Grâce au concile tenu à Constantinople en 869, grâce à la fermeté manifestée par l'empereur Léon VI après la réintégration de Photius sur le siège patriarcal, la tentative schismatique échoua. Mais les causes de mésintelligence entre l'Orient et l'Occident étaient loin d'avoir disparu. Constantinople regardait toujours d'un œil jaloux et méfiant Rome et ses pontifes ; et il faut avouer que la conduite de certains papes, depuis un siècle, n'était guère faite pour inspirer le respect. Les tendances schismatiques de l'Orient avaient une autre cause plus profonde. Le grand mal des Orientaux avait toujours été de confondre le spirituel et le temporel dans la personne, pour eux sacrée, de leur Basileus, faisant de leur monarque plus qu'un chef d'Etat et de leur patriarche plus qu'un chef d'Eglise. Or ils sentaient bien que cette confusion serait toujours combattue par Rome, qu'elle ne pourrait s'établir solidement que dans l'autonomie de leur Eglise<sup>1</sup>.

La démarche faite, en 1024, solidairement par le patriarche Eus-

Le schisme oriental.

Les origines du schisme.

L'addition du *Filioque*.

La jalousie de Constantinople à l'égard de Rome.

Le césaropapisme oriental.

il retarde cette assemblée jusque sous le pontificat de Victor II. Il confond le concile de Tours de 1054 avec un concile tenu en 1055 par Hildebrand dans une ville de la province de Lyon. » (HEFELE-LECLERCQ, IV, 1109, note 2.)

1. Cette tendance est donnée par le célèbre philosophe russe, Vladimir Soloviev, comme la cause essentielle du schisme oriental ; bien plus, comme l'explication de toute l'histoire de Byzance. « On a confondu, dit-il, le divin et l'humain dans la majesté sacrée de l'empereur... C'était là un principe de mort pour l'empire byzantin. C'est la vraie cause de sa ruine. Il était juste qu'il périt, et il était encore juste qu'il périt par l'Islam. L'Islam, c'est le byzantinisme conséquent et sincère, délivré de toute contradiction intéressée. » (VLADIMIR SOLOVIEV, *la Russie et l'Eglise universelle*, introduction, p. XLVI.)

tathe et par l'empereur Basile, auprès de Jean XIX, démarche heureusement déjouée par l'abbé de Saint-Bénigne, s'inspirait de ce double sentiment, de jalousie envers le Siège romain et d'autonomie « césaropapiste ».

Relations  
entre Latins  
et Orientaux  
au XI<sup>e</sup> siècle.

Tout espoir d'entente cependant ne semblait pas perdu. Les rapports entre Orientaux et Latins s'étaient multipliés au cours du Moyen Age. Depuis que Charlemagne s'était fait le protecteur des Lieux Saints, on y allait beaucoup en pèlerinage. Des monastères latins s'étaient établis en Palestine et à Constantinople même, et des monastères grecs s'étaient bâtis en Italie. Léon IX, recevant notification de l'élection du patriarche Pierre III au siège d'Antioche, le remerciait et le félicitait de ses sentiments à l'égard de l'Eglise romaine <sup>1</sup>.

Mais qu'un homme décidé et obstiné vînt réveiller les vieilles causes d'antipathie, la division pouvait se produire et aller jusqu'à la rupture définitive.

Michel  
Cérulaire  
(† 1059).

Cet homme se rencontra. Ce fut le patriarche de Constantinople Michel Cérulaire. Il était issu d'une noble famille byzantine, et toutes les rancunes, tous les préjugés de sa race semblaient être passés en lui. Le polygraphe Psellos, son contemporain et son familier, rapporte que « dès sa jeunesse, il montra un esprit solitaire » ; qu' « apte aux méditations politiques, il annonçait déjà ce qu'il serait un jour <sup>2</sup> ». Austère comme un ascète, rêveur, mystique, en même temps autoritaire et dogmatique, mais par-dessus tout ambitieux, il fut, en 1040, l'âme d'un complot destiné à renverser l'empereur Michel IV, dont il espérait prendre la succession. Le complot fut découvert, et Michel Cérulaire exilé. Les méditations de l'exil et la mort d'un frère unique, auquel il était très attaché, semblèrent un moment détourner toute son activité vers l'ascétisme religieux. Il se fit moine. Mais on s'aperçut bientôt que, sous le froc monastique, le vieil homme n'était point mort. Rentré de l'exil après le décès de Michel IV, il devint, sous Constantin IX Monomaque, le personnage le plus influent de l'empire. Consacré patriarche de Constantinople le 25 mars 1042, il prit dès lors le premier rôle à la fois dans l'Eglise et dans l'Etat <sup>3</sup>.

Il est sacré  
patriarche  
de Constanti-  
nople  
(25 mars  
1042).

1. JAFFÉ, n. 4297 ; *P. L.*, t. CXLIII, col. 769.

2. *P. G.*, t. CXXI.

3. J. BOUSQUET, *l'Unité de l'Eglise et le schisme grec*, un vol. in-12, Paris, 1913, pp. 173-175.

A partir de ce moment, son humeur autoritaire ne connut plus, suivant les expressions de son panégyriste lui-même, « ni mesure ni borne <sup>1</sup> ». Toutefois les hostilités ouvertes contre Rome n'éclatèrent que onze ans plus tard, en 1053. A l'instigation du patriarche de Constantinople, Léon, archevêque d'Ochrida, en Bulgarie, publia un manifeste, destiné, disait-il, « à tous les princes des prêtres, aux prêtres de France, aux moines, aux peuples et au révérendissime pape <sup>2</sup> ». Quatre erreurs étaient imputées aux Latins : 1° l'usage du pain azyme dans la célébration de la Messe ; 2° la coutume de jeûner le samedi ; 3° l'usage des viandes étouffées ; 4° l'usage de ne pas chanter l'*Alleluia* pendant le carême. « Quiconque garde ainsi le sabbat et les azymes, s'écriait le bouillant archevêque, n'est ni juif ni païen ; il est semblable au léopard... Pourquoi travaillez-vous à la réforme du peuple ? Travaillez d'abord à vous réformer vous-mêmes. » Vers le même temps, un moine studite, Nicétas Stéthatos, ou, en latin, Pectoratus, l'homme à la large poitrine, répandait dans toute l'Eglise grecque une diatribe plus violente encore. Aux premiers griefs, qu'il reprenait pour son propre compte, il en ajoutait deux autres. Il reprochait à l'Eglise latine sa prétendue hérésie sur la filiation du Saint-Esprit et l'obligation du célibat qu'elle imposait aux prêtres. « De qui tenez-vous, s'écriait le fougueux moine, la coutume de défendre et de dissoudre le mariage des prêtres ? Quel docteur de l'Eglise vous a enseigné cette abomination <sup>3</sup> ? » C'était faire appel aux plus bas instincts pour défendre la cause de la séparation.

Michel Cérulaire était l'inspirateur du second manifeste comme du premier. Le plan de campagne avait été savamment gradué par lui. Il se réservait, à son tour, d'ajouter de nouvelles accusations à celles qui venaient d'être lancées par son ordre. En attendant, le moment lui sembla venu de mettre les fidèles et le clergé en face d'une situation irréparable. « De sa propre autorité, sans aucun prétexte plausible, il fit fermer les églises latines de Constantinople. A tous les prêtres qui vivaient dans les monastères latins il ordonna de prendre immédiatement le rite grec, et, sur leur refus, les anathématisa. Il se passa alors des scènes de violence et de sauvagerie qu'il ne chercha pas du tout à empêcher. Le chancelier du patriar-

Manifeste  
de  
l'archevêque  
d'Ochrida  
(1053).

Pamphlet  
de Nicétas  
Pectoratus  
(1053).

Intervention  
de Michel  
Cérulaire  
en personne.

Il persécute  
les chrétiens  
du rite latin.

1. Οὐ μέτρον οὐδ' ὄρον. PSELLOS, *Oraison funèbre*, P. G., t. CXXI.

2. P. L., t. CXLIII, col. 929. Cf. P. G., t. CXX, col. 385 et s.

3. *Ibid.*, col. 981.

cat, Nicéphore, alla jusqu'à jeter à terre et à fouler aux pieds des hosties consacrées, sous prétexte qu'étant faites de pain azyme, leur consécration n'était pas valide<sup>1</sup>. »

Noble lettre  
de Léon IX  
(janvier 1054).

Léon IX crut que le moment était venu d'élever la voix. Il le fit avec une dignité et une gravité qui contrastaient avec le langage amer des révoltés. Laissant de côté les petites querelles, il alla droit à la question essentielle : quelle était donc l'Eglise dont les usages avaient le plus de droit au respect de tous ? N'était-ce pas cette Eglise romaine, si vénérable dans ses origines, toujours indéfectible dans sa doctrine, et si tolérante dans son gouvernement, qu'on la voyait, en Italie, non seulement permettre aux monastères grecs de garder leurs coutumes et leurs rites, mais les exhorter même à les conserver<sup>2</sup> ?

Bataille  
de Civitella  
(1053).

Le principe de la primauté romaine, que le pape rappelait ainsi, était précisément celui que Cérulaire voulait détruire. Il dut cependant se soumettre, au moins pour l'instant. Les Normands disputaient en ce moment aux Byzantins la possession de la Basse Italie. Les troupes impériales venaient d'être battues, le 17 juin 1053, à Civitella. Le moment sembla mal choisi à l'empereur pour faire une scission avec l'Occident. Il agit, on ne sait par quels moyens, sur le patriarche, qui envoya à Rome une lettre respectueuse et conciliante.

Mission  
romaine  
à Constanti-  
nople  
(juin 1054).

Le pape le félicita de ses protestations de fidélité, mais ne fut pas dupe de ses promesses. Il envoya à Constantinople trois légats, chargés de régler avec l'empereur et le patriarche toutes les difficultés soulevées. L'un de ces légats était le chancelier de l'Eglise romaine, Frédéric, destiné à devenir un jour pape sous le nom d'Etienne IX.

Quand les plénipotentiaires arrivèrent à Constantinople, en juin 1054, Léon IX n'était plus de ce monde. Michel Cérulaire les reçut avec insolence, déclara persister dans toutes ses positions, et alla même, comme s'il eût été le pontife suprême de l'Eglise universelle, jusqu'à ordonner au patriarche d'Antioche de rayer de ses diptyques le nom du pape.

Excommuni-  
cation  
de Michel Cé-  
rulaire  
(16 juillet  
1054).

Le 16 juillet 1054, les légats prononcèrent solennellement, dans l'église de Sainte-Sophie, une sentence de déposition et d'excommunication contre Michel Cérulaire. Quatre jours après, celui-ci, réu-

1. J. BOUSQUET, *op. cit.*, p. 178.

2. P. L., t. CXLIII, col. 764.

nissant en synode à Constantinople un certain nombre d'évêques, prononça à son tour l'anathème contre le pape. Le schisme était consommé.

Jusqu'à sa mort, qui survint en 1059, l'existence de Michel Cérulaire fut très agitée. Mais il avait constitué pour des siècles l'Eglise « orthodoxe ». « Moins savant, mais plus pratique que Photius, il laissa au second plan les querelles théologiques, qui touchaient peu la masse des fidèles ; mais il donna un relief beaucoup plus grand à toutes les divergences extérieures, disciplinaires et rituelles, celles qui frappent le peuple. Il sut exciter l'imagination de la foule en interprétant dans le sens le plus abominable les usages occidentaux. En second lieu, il capta une force qui, jusque-là, avait été de préférence au service de l'Eglise catholique et de la papauté : celle des moines, si nombreux à Constantinople et dans tout l'Orient. Au cours du x<sup>e</sup> siècle, quelques manœuvres regrettables des représentants de Rome avaient pu les scandaliser ; Michel acheva de les gagner et de les tourner contre Rome. Les moines seront désormais les partisans les plus fanatiques de l'autonomie byzantine et les ennemis les plus furieux de tout ce qui est romain... C'est pour ces diverses raisons que l'œuvre de Michel Cérulaire dure encore <sup>1</sup>. »

Consommation  
du schisme.

Les forces  
du schisme  
oriental.

#### IV

Les dernières années du pontificat de saint Léon IX furent occupées par diverses questions de politique extérieure.

On vit tour à tour la république de Pise, le roi d'Angleterre, le roi d'Ecosse, le roi de Hongrie, la duchesse de Toscane, le roi de France et l'empereur d'Allemagne recourir à Léon IX pour lui demander conseil, arbitrage ou appui.

En 1050, un redoutable corsaire sarrasin, Muset, venait de prendre la Sardaigne à la république de Pise, et menaçait toutes les cités maritimes. Les Pisans, alors en lutte avec les Lucquois, ne pouvaient songer à faire face à deux ennemis à la fois. Ils firent connaître leur détresse au pape, qui ménagea une trêve entre les deux Etats de la péninsule et permit à Pise, non seulement de reprendre la Sardaigne,

Relations  
de  
saint Léon IX  
avec les  
divers Etats.

Il négocie  
une trêve  
entre Pise et  
Lucques  
(1050).

1. J. BOUSQUET, *l'Unité de l'Eglise et le schisme grec*, pp. 187-188.

mais encore de battre le terrible Sarrasin, de le faire prisonnier et de délivrer l'Europe d'un pressant danger.

L'année suivante, au mois d'avril 1051, Léon IX reçut une ambassade solennelle envoyée par le roi d'Angleterre Edouard le Confesseur. Ce prince, que l'Église vénère comme un saint, s'il n'a pas obtenu devant l'histoire le nom de grand roi<sup>1</sup>, a mérité au moins celui de monarque juste et bon. « Les Anglais, dit David Hume, aimaient en lui son humanité, sa justice, sa piété, et le sang de leurs anciens souverains dont il descendait<sup>2</sup>. » Banni de son pays durant les règnes de Canut le Grand et de Canut II, les conquérants danois, il avait fait le vœu, pour obtenir la restitution du royaume de ses pères, de garder la continence parfaite, et, une fois rétabli dans ses Etats, de faire en reconnaissance un pèlerinage au tombeau des saints Apôtres. Dieu écouta sa prière. A la mort du roi Hardicanute, en 1041, les Anglais, secouant le joug du Danemark, appelèrent au trône le descendant de la vieille race royale saxonne. Le nouveau roi se montra digne de cette confiance. « Le cœur bienveillant d'Edouard sut compatir aux misères de son peuple; il saisissait avidement tous les moyens qui s'offraient pour détruire ou adoucir ses souffrances<sup>3</sup>, » et le recueil de lois qu'il publia sert encore de base à la constitution du peuple britannique; mais lorsque le souverain parla de faire, en exécution de son vœu, un pèlerinage à Rome, ses conseillers, craignant les désordres que pourrait provoquer son absence, le supplièrent d'obtenir du pape une dispense de son engagement. L'ambassade qui se présentait en son nom aux pieds du souverain pontife accomplissait cette mission. Léon IX lui remit, pour être transmise au roi, une lettre pleine de paternelle bonté. « Comme il est constant, disait-il, que votre présence est nécessaire au milieu de la nation anglaise, nous vous déliions du vœu fait par vous et de l'obligation de l'accomplir. Mais en échange nous vous ordonnons, au nom de la sainte obéissance, de distribuer aux pauvres les sommes d'argent que vous aviez mises en réserve pour votre voyage à Rome, et de construire et doter, en l'honneur du Prince des apôtres, dans votre ville capitale, un monastère, pour la gloire de

Saint  
Edouard III,  
roi  
d'Angleterre  
(1042-1066).

Ses relations  
avec  
saint Léon IX.

1. *Erat Eduardus mitis ingenii minimeque sagacis, et apprime bellorum ac cædis abhorrens.* (*Acta sanctorum*, jan., t. I, p. 291.)

2. David HUME, *Hist. d'Angleterre*, année 1041.

3. LINGARD, *Hist. d'Angleterre*, trad. de Roujoux, t. I, p. 466.



Dieu, l'instruction et l'édification de vos peuples <sup>1</sup>. » En exécution de cet ordre, le roi Edouard entreprit de rétablir l'ancien monastère de Saint-Pierre, fondé près de Londres dès les commencements du christianisme en Angleterre. On le nomma Westminster, ou monastère de l'Ouest, à cause de sa situation <sup>2</sup>. Telle fut l'origine de la célèbre abbaye de Westminster, qui successivement agrandie et embellie par les successeurs du roi Edouard, et réservée à la sépulture des souverains et des grands hommes, est devenue comme le Saint-Denis et le Panthéon de la Grande-Bretagne.

Il bâtit  
le monastère  
de  
Westminster.

Un autre souverain fit en personne, vers la même époque, le pèlerinage de Rome. C'était Macbeth, roi d'Ecosse. Le roi dont les tragiques aventures devaient fournir au plus grand des poètes anglais le sujet de son plus pathétique chef-d'œuvre, vint, bourrelé de remords, expier ses forfaits sur le tombeau des Apôtres, et, à cette occasion, répandit d'immenses aumônes dans la ville <sup>3</sup>.

Pèlerinage  
à Rome  
de Macbeth,  
roi d'Ecosse  
(1050).

En 1052, ce fut le roi de Hongrie qui, assiégé dans Presbourg par l'empereur d'Allemagne, se tourna à son tour vers Léon IX, le priant de servir de médiateur entre lui et son terrible adversaire. Depuis la mort du saint roi Etienne, en 1038, le royaume de Hongrie avait subi de pénibles secousses. Le roi Pierre n'avait pu se maintenir sur le trône qu'en faisant un serment de vassalité à l'Empire allemand. Démarche imprudente, car, depuis ce temps, les empereurs n'aspirèrent qu'à faire de la terre des Magyars un fief du Saint-Empire. Le roi André, que le parti national hongrois porta au pouvoir en 1041, ne put s'y maintenir à son tour qu'en souscrivant à des conditions humiliantes pour sa patrie. En 1050, une incursion soudaine et brutale des Allemands en Hongrie déchaîna une guerre ouverte. Assailli dans Presbourg par une armée que commandait Henri III en personne, André se souvint que le roi saint Etienne avait placé son royaume sous la suzeraineté du Saint-Siège ; il écrivit à Léon IX pour mettre sous la sauvegarde de la papauté son royaume en péril. Nous savons que le pape répondit à cet appel en se rendant aussitôt en Hongrie, et qu'il alla trouver Henri III dans le camp impérial. Nous sommes moins exactement renseignés

Le roi André  
de Hongrie  
sollicite  
l'intervention  
du pape  
(1052).

1. S. LÉON IX, Epist. LVII, P. L, t. CXLIII. col. 674.

2. Henri III et Edouard I<sup>er</sup> avaient déjà commencé les travaux du monastère qui devait devenir l'abbaye de Westminster (HEFELE-LECLERCQ, t. IV, p. 1069, note 2).

3. BARONIUS, *Annales*, ad ann. 1050, n. 15.

Progrès  
du royaume  
de Hongrie.

sur l'issue de cette affaire. Tandis qu'Hermann Contract prétend que le roi André refusa d'adhérer aux conditions de paix proposées par le Saint-Père <sup>1</sup>, Wibert affirme que le royaume de Hongrie reconquit son autonomie <sup>2</sup>. Ce qui est certain, c'est que « la Hongrie se développa dans la voie que saint Etienne avait ouverte, et que, lorsque, en 1077, il trouva dans Ladislas le Saint un successeur digne de lui, une période de puissance et de progrès s'ouvrit pour l'Etat magyar <sup>3</sup>. »

Béatrice,  
duchesse  
de Toscane.

Ce n'était point un roi qui gouvernait la Toscane; c'était une duchesse, une simple femme; mais Béatrice, duchesse de Toscane et de Mantoue, la digne mère de la comtesse Mathilde, avait l'âme noble et virile à l'égal des plus grands rois. En 1053, au concile de Mantoue, un certain nombre de prélats de Lombardie, ceux que l'histoire a stigmatisés sous le nom de « taureaux lombards », enhardis par la mort du duc Boniface, et craignant une réforme qui les aurait obligés de changer complètement leur vie, avaient envahi l'assemblée et y avaient déterminé une rixe sanglante. Béatrice n'était pas femme à laisser compromettre l'autorité ducale ni celle de l'Eglise. Elle se préparait à châtier les coupables; mais elle voulut d'abord prendre l'avis du pape. Léon IX demanda et obtint pour les coupables une amnistie complète. C'est contre son autorité personnelle que la manifestation avait été principalement dirigée; il voulut pardonner.

Malgré l'appui  
du roi  
de France,  
un archidiacre  
simoniaque  
de Mende  
est déposé  
par Léon IX.

En revanche, il fut inflexible dans la solution d'un litige où la justice lui parut manifestement lésée. Un archidiacre de Mende, Bertrand, prêtre simoniaque, mais puissamment soutenu par le comte de Toulouse et par le roi de France Henri I<sup>er</sup>, disputait la crosse à Pierre, évêque légitimement élu du Puy-en-Velay. Le pape n'hésita pas à se prononcer contre le protégé du roi de France, pour celui qui avait en sa faveur le droit <sup>4</sup>.

Traité  
de Worms,  
conclu  
entre le pape  
et l'empereur  
(1052).

Aux fêtes de Noël de l'année 1052, Léon IX avait conclu à Worms avec l'empereur un traité important au point de vue du développement du pouvoir temporel du Saint-Siège. En retour de l'abandon consenti par le pape des droits qui lui revenaient, par fondation, sur l'évêché de Bamberg et le monastère de Fulda, l'empereur aban-

1. H. CONTRACT, *Chron.*, ad ann. 1052, *M. G.*, SS., t. V, p. 131.

2. WIBERT, *Vita Leonis IX*, l. II, ch. VIII.

3. ERNEST DENIS, dans l'*Hist. gén.* de LAVISSE et RAMBAUD, t. I, p. 722.

4. E. MARTIN, *op. cit.*, p. 164.

donnait au domaine de saint Pierre, Bénévent et les autres possessions de la couronne de Germanie situées au sud de Rome <sup>1</sup>. En outre, l'empereur s'engageait, pour garantir la tranquille possession de ces domaines, à mettre un contingent de troupes à la disposition du pape <sup>2</sup>.

Outre les grands avantages que ce traité assurait à la papauté pour l'avenir, il permettait au pape de réprimer aussitôt, dans l'Italie méridionale, les incursions tumultueuses des Normands. La nation normande, qui devait, dans la suite, rendre au Saint-Siège d'éminents services, — services intermittents, il est vrai, entrecoupés de bien des tracasseries et des révoltes, — n'avait pas cessé, depuis ses établissements sur la côte italienne en 996, de s'y fortifier et de s'y agrandir <sup>3</sup>. Tout bouillants encore d'une sève barbare mal comprimée, les guerriers normands se livraient fréquemment à des scènes de pillage et de dévastation. Léon IX s'en attristait ; mais ne croyant pas qu'il fût dans son rôle d'entreprendre, sans y être poussé à bout, une expédition guerrière, il compta longtemps sur l'intervention des troupes grecques pour la répression de ces excès <sup>4</sup>. Mais les scènes de pillage se multipliaient. Au rapport de Bruno de Segni, des habitants de l'Apulie venaient à Rome, les yeux crevés, le nez coupé, les pieds ou les mains mutilés, témoins lamentables d'une barbarie sans nom <sup>5</sup>. Aux derniers jours de mai de l'année 1053, Léon IX jugea que le moment était venu de prendre lui-même la direction d'une expédition contre les Normands.

Malheureusement les troupes que l'empereur mit à sa disposition furent intentionnellement composées d'aventuriers, de gens sans aveu, qui ne virent, dans la campagne où on les engageait, qu'une occasion de lucre. A la première grande bataille, qui fut livrée près de Civitella, les troupes pontificales cédèrent. Du moins le pontife, se présentant, après la défaite, aux terribles vainqueurs, sut leur imposer le prestige de sa majesté. Il fit appel à leur loyauté, et obtint d'eux, dit un témoin, non seulement la promesse de cesser leurs

Importance  
de ce traité  
au  
point de vue  
de l'avenir  
de l'Etat  
pontifical.

Dévastations  
des Normands  
dans la  
Basse Italie.

1. *M. G.*, SS., t. VII, p. 685.

2. P. PONCELET, *Anal. bolland.*, 1906, t. XXV, p. 284. Ces troupes, dans la suite, furent peu à peu retirées au pape par l'empereur. Cf. F. CHALANDON, *Hist. de la domination normande en Italie et en Sicile*, Paris, 1907, t. I, pp. 134-135.

3. Sur l'établissement des Normands en Italie, voir O. DELARC, *Saint Grégoire VII*, t. I, pp. 48-72.

4. *P. L.*, t. CXLIII, col. 779.

5. BRUNO DE SEGNI, *Vita S. Leonis IX*, *P. L.*, t. CLXV, col. 1116.

Les Normands  
font  
un serment  
de fidélité  
au pape.

brigandages, mais l'engagement même, qu'ils prirent par serment, de lui rester fidèles, de remplacer auprès de lui les soldats qu'il venait de perdre <sup>1</sup>. « De tels retours n'étaient point rares en ces siècles de violents contrastes. La dignité de Léon IX dans son épreuve, sa fermeté tempérée de mansuétude, son intrépidité calme de père et de pontife, lui avaient ainsi procuré, pour le Saint-Siège, plus qu'il ne pouvait espérer d'un succès; à la place d'ennemis insaisissables, toujours prêts à la révolte, c'étaient des vassaux qui venaient à lui spontanément <sup>2</sup>. » Il paraît cependant que le saint pape garda, de la défaite de ses troupes à Civitella, une profonde tristesse. Il s'y mêlait sans doute une amertume à l'égard de l'empereur, qui l'avait si mal servi, et quelques doutes aussi sur la persévérance de ceux qui venaient de se donner à lui. Peu de jours après ces événements, comme si le grand effort physique et moral qu'il venait de faire l'avait brisé, il se sentit frappé à mort.

Mort de  
saint Léon IX  
(19 avril  
1053).

Il voulut revoir Rome, et s'y rendit péniblement. Le 19 avril, après avoir renouvelé sa confession, entendu la messe et reçu la sainte communion, il remit saintement son âme à Dieu <sup>3</sup>.

## V

Situation  
critique  
du Saint-Siège  
après la mort  
de  
saint Léon IX.

A la première nouvelle de la mort de Léon IX, Hildebrand, qui était alors à Tours, revint à Rome. Il avait un rôle important à y remplir. Il devenait de jour en jour plus évident que, si l'aide de l'empereur pouvait rendre des services réels à l'action des papes, son ingérence abusive dans leur élection était de nature à les placer à son égard dans un état de dépendance humiliante pour l'Église, nuisible à la légitime liberté de leur mission spirituelle. Les Romains le sentaient si bien, que leur idée était de nommer, cette fois, en se passant de tout recours à l'empereur, un pape de nationalité italienne. Le nom d'Hildebrand était sur toutes les lèvres. D'autre part, il était incontestable qu'un tel procédé irriterait au plus haut point Henri III. Apaiser les deux susceptibilités rivales : d'un côté, obtenir du clergé et du peuple de Rome le recours à l'empereur et l'abandon d'un candidat national; de l'autre, obtenir de l'empereur

Habiles  
négociations  
d'Hildebrand.

1. *Anonymus benevetensis*, dans WATTERICH, t. I, p. 102.

2. E. MARTIN, *Saint Léon IX*, p. 169.

3. BRUNO DE SEGNI, *Vita S. Leonis IX*, P. L., t. CLXV, col. 1119.

la renonciation à l'exercice de son droit de patrice de Rome et, par là même, à l'imposition de son propre candidat : telle fut la mission que s'imposa Hildebrand. Il fallut tout le prestige, toute la confiance dont le moine jouissait auprès des Romains, la promesse que le nouveau pape serait proposé par Hildebrand lui-même, et la garantie que l'autorité impériale ne pèserait point sur la liberté de leurs votes, pour leur arracher les sacrifices demandés. Henri III, de son côté, finit par renoncer à l'exercice abusif de son droit de patrice, sous la condition que le pape serait de nationalité germanique. L'habile négociateur lui fit sans doute comprendre qu'une rupture avec Rome, au moment où l'Italie méridionale lui échappait, et où, en Allemagne même, son étoile commençait à pâlir, serait désastreuse pour son autorité personnelle. Mais quand Hildebrand mit en avant son candidat, de nouvelles difficultés surgirent. Celui qu'il proposait n'était autre que le conseiller le plus apprécié de l'empereur, Gebhard, évêque d'Eichstädt, de la race des comtes bavaïrois de Tollenstein et d'Hirschberg. C'était un homme à la fleur de l'âge. Vrai homme d'Etat, rompu au maniement des affaires, il s'était, sur plusieurs questions d'intérêt international, trouvé en désaccord avec Léon IX, mais son dévouement absolu à l'Eglise, la parfaite correction de sa vie, ne faisaient doute pour personne. Henri III prétendit qu'il ne pouvait se passer d'un tel conseiller. Gebhard lui-même, connaissant plus qu'aucun autre les difficultés redoutables de la charge où on voulait l'élever, résista pendant cinq mois à toutes les sollicitations, et ne céda qu'à la diète des princes tenue à Ratisbonne en mars 1055. Henri III dut consentir à son tour aux conditions que lui posa nettement le futur pape. « Je me donne corps et âme à saint Pierre, dit l'évêque d'Eichstädt à l'empereur, et je m'incline devant vous ; mais à la condition que vous aussi vous rendrez à saint Pierre ce qui lui appartient. » « Il faisait certainement allusion, par ces paroles, non seulement aux biens de l'Eglise romaine, mais encore à ses droits et à ses libertés, et surtout à la participation du clergé et du peuple à l'élection du pape<sup>1</sup>. » Gebhard, après avoir été canoniquement élu par les Romains, fut sacré à Rome le 13 avril 1055 sous le nom de VICTOR II.

De tous les succès diplomatiques remportés par Hildebrand dans sa carrière de moine et de pape, il n'en est pas de plus carac-

Il travaille  
à faire élire  
Gebhard,  
évêque  
d'Eichstädt.

Conditions  
posées  
par  
le futur pape  
à l'empereur.

Il est sacré  
sous le nom de  
Victor II  
(13 avril  
1055).

1. HEFELE-LECLERCQ, t. IV, p. 1116.

téristique. La claire vue des difficultés, la décision, la souplesse, la persévérance, le parfait désintéressement, tous les dons qui devaient caractériser saint Grégoire VII dans son gouvernement, s'étaient révélés à la fois dans ces longues négociations qui aboutirent à l'élection de Victor II <sup>1</sup>.

Dans son court pontificat, de deux ans à peine, le nouveau pape réalisa les espérances qu'on avait mises en lui. Il sut, dans ses rapports avec les princes, faire respecter la liberté de l'Eglise romaine, et, dans la réforme du clergé, réprimer d'une main ferme les abus de son temps,

Il fait  
respecter  
l'indépendance  
de l'Eglise.

Il profita d'un voyage que l'empereur fit en Italie pendant l'été de 1055, pour lui rappeler ses engagements relatifs à la protection des domaines du Saint-Siège. Il obtint de lui, non seulement la restitution de certains biens indûment retenus, mais aussi la concession du duché de Spolète et du comté de Camerino <sup>2</sup>; puis, chargeant Hildebrand de relever les finances pontificales, il réduisit lui-même à l'obéissance plusieurs châteaux qui prétendaient s'y soustraire, ne craignant pas en cela de résister à l'empereur lui-même <sup>3</sup>.

Il dissipe  
les préventions  
d'Henri III  
contre  
la duchesse  
Béatrice  
de Toscane.

L'année suivante, Victor II se rendit lui-même en Saxe, à Goslar, auprès de l'empereur, afin d'obtenir de lui des troupes suffisantes pour tenir en respect les Normands et les Tusculans, qui recommençaient à s'agiter. Dans cette entrevue, plusieurs autres affaires importantes furent traitées <sup>4</sup>; entre autres, un vif conflit qui avait éclaté entre Henri III et le duc de Lorraine fut apaisé. L'empereur, l'année précédente, avait été mécontent de voir la duchesse de Toscane, Béatrice, sa parente, épouser le duc de Lorraine, Gottfried, dont les intérêts politiques étaient opposés aux siens. Il avait cru voir dans ce mariage une sorte de complot pour enlever à la Germanie sa prépondérance dans l'Italie septentrionale. Son irritation avait même été si violente qu'il avait emmené en Allemagne, et retenu prisonnières à sa cour, la duchesse Béatrice et sa jeune fille Mathilde. L'intervention de Victor II dissipa les préjugés de l'empereur. Les deux cousines de l'empereur retournèrent en Italie. Mais la comtesse

1. Sur cette élection, voir HEFELE-LECLERCQ, t. IV, pp. 1113-1116; DELARC, *op. cit.*, t. II, p. 5-10.

2. HEFELE-LECLERCQ, IV, 1119, note 2.

3. ANONYME D'HASENRIED, *M. G.*, SS., VII, 265.

4. DELARC, II, 17.

Mathilde devait faire expier plus tard au fils d'Henri III les procédés de son père <sup>1</sup>.

Le pape et l'empereur nourrissaient de nouveaux projets pour le bien de l'Etat et de l'Eglise. Mais, le 5 octobre 1056, après quelques jours seulement de fièvre, Henri III mourut. Il était âgé de trente-neuf ans. Il expira pieusement, entre les bras du pape, demandant hautement pardon à ceux qu'il avait offensés. « Il laissait, pour lui succéder, sous la tutelle de l'impératrice Agnès, un enfant de six ans, Henri IV, né le 11 novembre 1050, et sacré le 17 juillet 1054. Préoccupé de l'avenir de la mère et de l'enfant dans des circonstances si critiques et avec une noblesse si turbulente, le mourant les recommanda à son ami le pape Victor. Ce fut, en effet, le pape qui, dès le lendemain de la mort du souverain, gouverna pendant quelque temps au nom de l'impératrice et du jeune Henri IV, et sa présence en un tel moment fut pour le pays un bienfait inappréciable. Si, à cette époque, la Germanie échappa à l'anarchie et à la guerre civile, elle le dut à la sagesse et à l'autorité du pontife <sup>2</sup>. »

Ce qu'il vit en Allemagne, à l'occasion de cette intervention dans les affaires politiques de ce pays, lui fit comprendre qu'il devait compter de moins en moins sur la couronne de Germanie pour venir au secours du Saint-Siège. C'est pourquoi on le vit, à son retour en Italie, resserrer les liens d'amitié qui l'unissaient au duc Gottfried et à la duchesse Béatrice. Les Lorrains et les Toscans lui parurent de plus sûrs appuis. Entrevoyait-il déjà l'attitude hostile que prendrait un jour Henri IV ?

Victor II tint, par lui-même ou par ses légats, de nombreux conciles ayant pour but la réforme de l'Eglise, en particulier la suppression de la simonie. On doit citer, entre autres, les conciles de Chalon-sur-Saône et de Toulouse en France, de Llandaff, au pays de Galles, de Saint-Jacques de Compostelle en Espagne, et de Latran à Rome <sup>3</sup>. Hildebrand, Pierre Damien, l'archevêque d'Arles, Raimbaud, et l'archevêque d'Aix, Ponce, furent, dans cette œuvre de réforme, ses principaux auxiliaires. Hildebrand racontait plus tard à son ami Didier, abbé du Mont-Cassin, le futur Victor III, comment, dans l'un de ces conciles, Dieu lui-même seconda par un miracle la campagne entreprise par le pape contre la simonie des clercs.

Mort  
d'Henri III  
(5 octobre  
1056).

Nombreux  
conciles  
réformateurs  
réunis  
par Victor II.

Dieu seconde  
son œuvre  
réformatrice  
par  
des miracles.

1. DELARC, II, 12.

2. *Ibid.*, 19.

3. HEFELE-LECLERCQ, IV, 1120-1125.

« C'était en Gaule. L'évêque de la ville où j'avais réuni un concile passait pour avoir acquis son évêché à prix d'argent. Comme il niait obstinément, je l'adjurai en ces termes : Je te somme de déclarer, au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, si tu es, oui ou non, coupable du crime dont tu es accusé ; et, si tu es vraiment coupable, fasse le Ciel que tu ne puisses prononcer le nom du Saint-Esprit, dont tu as acheté les dons. L'évêque commença à dire : « Au nom du Père, du Fils... » Mais il ne put aller plus loin. Tous les assistants demeurèrent alors convaincus que le malheureux s'était souillé du crime de simonie. Lui-même avoua sa faute en tremblant <sup>1</sup>. »

D'après Bonizo, le concile dont il est ici question se serait tenu à Embrun en 1057 <sup>2</sup> ; c'est, en effet, en 1057 que Hugo, archevêque d'Embrun, cessa d'administrer ce diocèse et aussitôt fut remplacé par Winimann <sup>3</sup>. Quoi qu'il en soit, Hildebrand dut quitter la Gaule bientôt après, car on le trouve à Arezzo, le 28 juillet 1057, auprès du lit de mort de Victor II.

Mort  
de Victor II  
(28 juillet  
1057).

## VI

Aussitôt que la nouvelle de la mort du pape se fut répandue dans Rome, le clergé et le peuple se réunirent pour lui donner un successeur. Hildebrand n'étant point encore revenu de Toscane, plusieurs proposèrent d'attendre son arrivée. D'autres mettaient en avant plusieurs noms, parmi lesquels celui d'Hildebrand lui-même. Le troisième jour, l'accord se fit unanimement sur le nom du cardinal Frédéric de Lorraine. Comme c'était la fête de saint Etienne, pape et martyr, il prit le nom d'ETIENNE IX <sup>4</sup>.

Election  
d'Etienne IX  
(6 août 1057).

Cette élection, faite sans préoccupation de l'assentiment de l'empereur, n'était pas seulement significative par sa spontanéité ; elle l'était aussi par le choix de l'élu. Le cardinal Frédéric de Lorraine, abbé du Mont-Cassin, était le frère du duc Gottfried, le beau-frère de la duchesse Béatrice ; il représentait la grande maison de Toscane, où les papes précédents avaient reconnu une aide puissante, et

1. VICTOR III, *Dialogi*, l. III, P. L., t. CXLIX, col. 1013.

2. BONIZO, *Ad amicum*, l. VI, P. L., t. CL, col. 826.

3. JAFFÉ, n. 4369 ; BOUCHE, *Hist. de la Provence*, t. II, p. 74.

4. D'autres disent Etienne X, parce qu'ils comptent comme pape le successeur de Zacharie, Etienne, qui, élu en 752, mourut trois ou quatre jours après son élection sans avoir été sacré. Cf. *Hist. Gén. de l'Eglise*, t. III, p. 291, note 1.



l'empereur Henri III une rivalité. Le passé du nouveau pape était irréprochable ; son dévouement à la réforme de l'Eglise était connu de tous ; plusieurs missions diplomatiques, particulièrement celle qu'il avait remplie à Constantinople au moment du schisme de Cérulaire <sup>1</sup>, avaient montré la sagesse et la fermeté de son sens politique.

Le pontificat d'Etienne IX fut très court ; il ne dura pas huit mois ; mais il marque un moment important dans l'histoire de la lutte contre la simonie, et on a pu y voir, semble-t-il, avec raison, le vrai point de départ de la lutte contre les investitures <sup>2</sup>.

La nomination de Pierre Damien au cardinalat et à l'évêché d'Ostie fut comme le signal d'une vigoureuse entrée en campagne contre les clercs concubinaires et simoniaques. Par sa nouvelle dignité, le solitaire de Fonte-Avellana, le courageux auteur du *Livre de Gomorrhe*, devenait le premier dignitaire de la cour pontificale <sup>3</sup>. On a quelquefois cherché, en invoquant quelques expressions un peu vives empruntées à la correspondance de Pierre Damien, à le représenter comme un rival d'Hildebrand. Rien n'est moins justifié. « Dans tous les combats, écrivait à son illustre ami l'austère camaldule, dans toutes tes victoires, je me suis jeté à ta suite, non pas seulement comme un compagnon d'armes, ou un écuyer, mais comme un foudre de guerre. Ta volonté a tenu lieu pour moi de l'autorité des canons <sup>4</sup>. » Ce qui est vrai, c'est que Pierre Damien fut avant tout un grand agitateur ; Hildebrand, un grand diplomate. Le premier, plus confiant dans les mesures autoritaires, fut toujours plus disposé à chercher un secours du côté de l'empire ; le second, plus passionné pour la liberté de l'Eglise, mit plus d'espoir dans l'emploi des armes spirituelles. Pierre Damien, comme on l'a dit en se servant d'expressions qui ne devaient être employées que plus tard, fut plutôt gibelin, et Hildebrand fut plutôt guelfe ; mais l'unité de leur but fut parfaite, et, par ce qu'ils eurent de divers dans leur manière d'agir, ils se complétèrent l'un l'autre.

Pierre Damien  
est  
créé cardinal  
et évêque  
d'Ostie.

Pierre Damien  
et  
Hildebrand.

1. Voir plus haut, p. 142.

2. « Le rôle que ce pape a joué dans la querelle des investitures paraît avoir échappé à tous ceux qui, dans ces derniers temps, ont eu à traiter cette question... Grégoire VII a tellement attiré sur lui l'attention de son époque, que, dans cette lutte, le rôle des autres papes, à l'exception de Calixte II, est tout à fait effacé. » (Ulysse ROBERT, *le Pape Etienne X (IX)*, dans la *Rev. des quest. hist.*, 1876, t. XX, p. 49.)

3. L'évêque d'Ostie était déjà, à cette époque, le premier des cardinaux évêques de l'Eglise romaine.

4. S. PIERRE DAMIEN, *Epist.*, II, 8, P. L., t. CXLIV, col. 273.

Lettre  
de saint Pierre  
Damien  
aux cardinaux-  
évêques.

A peine revêtu de sa haute dignité, le cardinal Pierre Damien écrivit à ses collègues du Latran la lettre suivante, tout aussi rude que celles qu'il envoyait naguère de son désert <sup>1</sup> : « Excusez mon audace, mes frères ; mais puisque cette église du Latran est considérée comme l'Église des églises, que notre vie soit un rayonnement. Annonçons aux peuples des paroles de vie, non pas seulement de bouche, mais par l'austérité de nos mœurs... Ce ne sont pas les bonnets en forme de tours et composés de fourrures de zibelines ou d'animaux d'outre-mer qui font l'évêque, pas plus qu'une nombreuse escorte de soldats maîtrisant avec peine des chevaux blancs d'écume. Non, ce qui fait l'évêque, c'est la sainteté de sa conduite, ce sont les efforts incessants pour acquérir les vertus de son état. »

L'*Adversus  
simoniacos*  
du cardinal  
Humbert.

Dans le Sacré Collège même, la voix de Pierre Damien trouva des échos. Un des événements les plus importants du pontificat d'Etienne IX fut l'apparition d'un écrit composé contre la simonie par le savant cardinal Humbert, évêque de Silva-Candida <sup>2</sup>. Allant plus au fond de la question qu'on ne l'avait fait jusqu'ici, Humbert, après avoir décrit les ravages de la simonie, et lui avoir opposé les considérations théologiques les plus solides, les textes scripturaires les plus formels, montrait la source de ce mal dans la part concédée aux laïques dans les élections des clercs, dans la coutume prise par les seigneurs et les rois d'investir les évêques et les abbés de leur choix par la crosse et l'anneau <sup>3</sup>. C'était montrer le remède du mal dans la lutte contre les investitures laïques.

Cet écrit  
dénonce,  
comme  
la source des  
principaux  
abus,  
l'investiture  
laïque.

Etienne IX avait-il inspiré cet écrit ? On ne sait. Lui-même était si convaincu du mal produit par l'immixtion des empereurs d'Allemagne dans les affaires de l'Église, qu'il fut sur le point de s'engager dans la plus audacieuse des tentatives. Etienne IX, même après son élévation au souverain pontificat, avait voulu conserver le titre d'abbé du Mont-Cassin. Au mois de mars 1058, il manda à Jean, prévôt du monastère, de lui porter en secret et sans aucun retard tout ce que le trésor de l'abbaye renfermait d'or et d'argent. Selon la *Chronique du Mont-Cassin*, dont le témoignage pour tout ce qui regarde Etienne IX est digne de foi, le pape se proposait d'aller rejoindre en Toscane son frère Gottfried, de lui donner la couronne

Audacieux  
projet  
d'Etienne IX.

1. S. Pierre DAMIEN, opusc. XVIII, P. L., t. CXLV, col. 409. Les sept cardinaux de l'Église romaine se rattachaient à la basilique du Latran.

2. HUMBERT, *Adversus simoniacos*, P. L., t. CXLIII, col. 1007 et s.

3. *Ibid.*, col. 1148 et s.

impériale, puis, de concert avec lui, de faire régner l'ordre en Italie <sup>1</sup>. Les religieux du Mont-Cassin furent contristés de la demande du pape, mais force leur était d'obéir. Ils prirent donc le chemin de Rome avec leur trésor. En le recevant, Etienne, d'après la *Chronique*, se mit à trembler, et, apprenant que les religieux du Mont-Cassin ne lui obéissaient qu'avec douleur, il se repentit de leur avoir fait une pareille demande <sup>2</sup>. Ce qui faisait trembler le pape, c'étaient peut-être aussi les chances de l'entreprise, et la responsabilité d'un si formidable projet. Il est possible, comme l'a conjecturé le savant historien d'Etienne IX, que « le succès de Gottfried eût changé la face des choses ; que, par reconnaissance pour Rome, qui lui eût donné la couronne impériale, il fût devenu le défenseur de l'Église, et qu'ainsi la querelle des investitures eût été, sinon pour toujours étouffée dans son germe, du moins ajournée pour longtemps <sup>3</sup>. » La piété sincère de la duchesse Béatrice et de sa fille Mathilde étaient des garanties sérieuses de l'heureuse issue d'une pareille transformation politique ; la faiblesse du gouvernement impérial, sous la régence de l'impératrice Agnès, offrait des chances de réussite ; mais le pape jugea définitivement plus sage de ne pas engager l'autorité du Saint-Siège dans une semblable aventure, et de se borner à lutter pour la réforme de l'Église sur le terrain que les circonstances actuelles lui offraient.

A coup sûr, le peuple était pour lui. Partout où un orateur paraissait, prêchant contre les abus qui souillaient le sanctuaire, il soulevait les foules. A Milan, un jeune prêtre, Anselme de Baggio, en prêchant en plein air contre les clercs prévaricateurs, au nom des règles de Cluny, au nom de son maître Hildebrand, réunissait autour de lui des multitudes <sup>4</sup>. Dans cette même ville de Milan, sous la direction de deux clercs, Arialdo et Landulf, une ligue se forma en vue de chasser de leurs postes, soit sous la pression de l'indignation populaire, soit même par la force, tous les clercs scandaleux. Comme les ligueurs étaient, pour la plupart, des gens du peuple, les clercs compromis et les seigneurs qui les protégeaient les appelèrent dédaigneusement les *patares*, c'est-à-dire les manants, les

Il y renonce,  
après mûre  
réflexion.

Mouvement  
populaire  
contre  
les prêtres  
scandaleux et  
simoniaques.

Prédications  
d'Anselme  
de Baggio.

Fondation  
de la *Pataria*.

1. *Chronicon Montis Cassini*, dans MURATORI, *Scriptores Rerum italicarum*, t. IV, p. 411.

2. *Ibid.*

3. Ulysse ROBERT, *Etienne IX*, dans la *Revue des quest. hist.*, 1876, t. XX, p. 76.

4. Sur les prédications de Baggio, voir LANDULFE, *Hist. mediol.*, M. G., SS., t. VII, p. 76.

loqueteux<sup>1</sup>. Mais ceux-ci leur causaient de terribles paniques. Ils pénétraient dans les maisons des clercs pour en expulser à coups de bâton les personnes suspectes ; ils les poursuivaient même dans leurs églises, qu'ils saccageaient. A Capoue, les bourgeois de la ville enlevèrent aux moines l'église de Saint-Vincent, qu'ils possédaient, et la donnèrent à un prêtre qu'ils jugèrent plus digne. Un concile de Rome prononça l'interdit contre les bourgeois de Capoue<sup>2</sup> ; et un concile de Fontanetto, dans la province de Novare, excommunia Ariald et Landulf, chefs des patares. Le pape Etienne IX fit faire une enquête, blâma les excès commis par les disciples d'Ariald et de Landulf, réprimanda ceux-ci, mais il cassa la décision du concile de Fontanetto, et permit à la ligue de poursuivre la lutte pour la réforme des mœurs, à la condition d'éviter les excitations violentes et les voies de fait<sup>3</sup>.

Etienne IX  
se montre  
favorable  
à la ligue.

Missions  
d'Hildebrand  
en Allemagne  
et en France.

Pendant qu'Etienne IX travaillait ainsi à calmer les conflits en Italie, tout en y propageant la réforme, son légat Hildebrand parcourait l'Europe, y accomplissant une pareille mission. Aux fêtes de Noël de 1057, dans une entrevue à Goslar, en Saxe, avec l'impératrice Agnès et le roi Henri IV, il obtenait enfin des souverains allemands la reconnaissance officielle de l'élection d'Etienne IX<sup>4</sup>. Une lettre du pape fait supposer qu'il eut à remplir ensuite une seconde mission en France<sup>5</sup>. En rentrant en Italie, il trouva Rome veuve de son pontife. Etienne IX était mort à Florence le 29 mars précédent. Prévoyant qu'une réaction violente des mauvais clercs et de leurs puissants protecteurs se produirait après son décès, il avait prescrit aux Romains d'attendre le retour d'Hildebrand pour élire un autre pape. « Je sais, dit-il, qu'après ma mort il s'élèvera, parmi vous, des hommes pleins d'eux-mêmes, qui chercheront à s'emparer de ce Siège avec l'aide des laïques et en contradiction avec les décrets des anciens<sup>6</sup>. »

Mort  
d'Etienne IX  
(29 mars  
1058).

1. A moins que ce nom ne leur soit venu du quartier où ils se réunissaient. Il ne faut pas confondre les patares du XI<sup>e</sup> siècle avec les patarins du XII<sup>e</sup>.

2. MANSI, XIX, 865.

3. C. PELLERINI, *I santi Arialdo e Erlembaldo, Storia di Milano nella metà del secolo XI*, in-8<sup>o</sup>, Milano, 1897 ; *Acta Sanctorum*, juin, t. V, col. 279-281 ; *Anal. bolland.*, 1897, t. XVI, p. 527-529.

4. LAMBERT, *Annales*, ad ann. 1058, *M. G.*, SS., t. V., p. 159.

5. *P. L.*, t. CXLIII, col. 870 et s.

6. GIESEBRECHT, *Kaiserzeit*, t. III, p. 1085.

## VII

La crainte suprême du pontife ne tarda pas à se réaliser. Dans la nuit du 4 au 5 avril 1058<sup>1</sup>, le comte Grégoire de Tusculum s'introduisit, avec une bande d'hommes armés, dans la ville, puis, le lendemain, après d'amples distributions faites dans les auberges, fit proclamer pape un membre de sa propre famille, Jean Mincius, évêque de Velletri, sous le nom de Benoît X. Le parti de Tusculum et celui des Crescentius s'étaient, cette fois-ci, coalisés, entraînant après eux toute la noblesse. Compter sur l'empire pour réprimer le scandale était inutile : l'impératrice régente, débordée par les factions qui s'agitaient autour d'un roi de six ans, ne pouvait offrir aucun secours ; une agitation de la *Patavia* eût été, pour le moment, trop compromettante. Mais la révolution triomphante trouva en face d'elle deux hommes qui n'avaient pas l'habitude de fuir devant un devoir à remplir, si redoutable qu'il leur parût : Pierre Damien et Hildebrand. Pierre Damien, à qui sa situation de cardinal-évêque d'Ostie donnait une influence prépondérante sur le clergé et sur le peuple<sup>2</sup>, resta dans la ville, s'y fit le chef d'un parti d'opposition, qui comprit les meilleurs membres du clergé, la masse du peuple et quelques membres de la noblesse<sup>3</sup>. Avec sa verve intarissable, il éclairait les uns, encourageait les autres, démasquait les manœuvres des factieux, « ces satellites de Satan, disait-il, qui ont forcé un prêtre d'Ostie d'élever au sommet de l'apostolat un homme si nul, si peu intelligent, qu'il n'a pu dû se rendre compte de ce qui se passait autour de lui ». « Pour qui connaît les canons de l'Église, ajoutait-il, une telle ordination est frappée de nullité radicale<sup>4</sup>. » Pendant que Pierre Damien déconsidérait ainsi le pape intrus, Hildebrand se hâtait de préparer l'élection canonique d'un pape digne du souverain pontificat, capable de continuer l'œuvre réformatrice entreprise par les trois pontifes précédents. Il jeta les yeux sur l'évêque de Florence,

Election  
de l'antipape  
Benoît X.

Pierre Damien  
et Hildebrand  
combattent  
cou-  
rageusement  
l'antipape.

1. Sur cette date, voir NEUKIRCH, *Das Leben des Petrus Damiani*, in-8°, Göttingen, 1875, p. 64.

2. Par son titre, il avait le privilège de consacrer le nouveau pape. Il refusa de donner la consécration au prétendu Benoît X.

3. Entre autres les Pierleoni, qu'on rencontrera dans l'histoire du siècle suivant.

4. *P. L.*, t. CXLIV, col. 291. Ce passage ne s'applique pas à l'élection de Cadaloüs, comme l'indique le texte de Migne, mais à celle de Mincius. Cf. *P. L.*, t. CXLIV, col. 104.

Election  
du pape  
Nicolas II  
(décembre  
1058).

Gérard, que l'intégrité de sa vie et l'étendue de sa science rendaient respectable à tous. Il s'assura, par une ambassade, expédiée sans retard à la cour de Germanie, que l'impératrice régente ne lui ferait pas d'opposition <sup>1</sup>, obtint de Gottfried, duc de Lorraine et de Toscane, que ses troupes l'appuieraient au besoin, rallia les cardinaux qui, dans le premier moment d'affolement, s'étaient enfuis de Rome, puis réunit à Sutri les représentants du clergé et du peuple romains, qui élurent solennellement l'évêque Gérard comme pape sous le nom de NICOLAS II <sup>2</sup>. Les partisans de l'antipape résistèrent quelque temps, retranchés dans un quartier de Rome, espérant lui faire remplir le rôle jadis joué par Benoît IX, harceler le nouveau pape, lui disputer la fidélité du peuple romain ; mais ils comptaient sans l'énergie d'Hildebrand.

Celui-ci avait un plan très net : grouper autour de la papauté, à défaut de l'Allemagne et au besoin contre elle, les deux jeunes forces qui venaient de se former en Italie : les Toscans et les Normands ; en même temps, arrêter définitivement les règles de l'élection pontificale, de manière à en assurer l'indépendance à l'avenir. L'alliance de la Toscane était acquise ; les deux principaux actes du pontificat de Nicolas II furent l'alliance avec les Normands en 1059, et, au cours de la même année, le célèbre décret du concile de Latran sur l'élection des papes.

Nicolas II  
conclut  
une alliance  
avec  
les Normands.

Les tribus normandes établies dans le sud de l'Italie y avaient trop souvent apporté le trouble ; Etienne IX avait même songé à reprendre la lutte contre elles. Mais briser leur puissance, au point où elle était parvenue, paraissait désormais impossible. Les Normands, reconnus maîtres du pays par la papauté, n'auraient-ils pas intérêt à favoriser l'action de l'Église romaine ? Ils étaient turbulents, mais catholiques sincères, et, de plus, « trop avisés pour ne pas voir que les réformateurs romains, emportés dans une lutte sans merci contre l'aristocratie indigène et le clergé simoniaque, ne se soucieraient plus de rendre l'Italie aux Byzantins <sup>3</sup>. » L'intermédiaire entre le pape et les Normands fut Didier, abbé du Mont-Cassin. Dans un synode tenu à Melfi, en juillet 1059, Robert Guiscard, chef des Normands, reçut du pape le titre de duc et la reconnaissance de sa souveraineté sur la Calabre, l'Apulie et quelques domaines du Latium. Puis il prêta le

1. *M. G.*, SS., t. V, p. 159, 470.

2. *P. L.*, t. CL, col. 827.

3. Jules GAY, *l'Italie méridionale et l'Empire byzantin*, in-8°, Paris, 1904, p. 516.

serment suivant : « Je jure d'être constamment fidèle à l'Eglise romaine et au seigneur pape... Je prêterai constamment mon appui à la sainte Eglise romaine pour maintenir et revendiquer les droits régaliens de saint Pierre et ses possessions, et je resterai fidèle vassal à l'égard de tous les véritables successeurs du seigneur pape Nicolas, qui confirmeront l'investiture qui vient de m'être accordée <sup>1</sup>. » Un des premiers résultats de cette alliance fut l'abdication de l'antipape. Celui-ci recevait à Galeria, à quinze milles au sud de Rome, l'hospitalité de l'un de ses partisans, le comte Girard. A la nouvelle de l'approche du pape, escorté par l'armée des Normands, Girard pria son hôte de fuir. « Celui-ci, disent les *Annales romaines*, monta sur le rempart, et, aussitôt qu'il aperçut les Romains : « C'est malgré moi, leur cria-t-il, qu'on m'a fait votre pontife. Promettez-moi la vie sauve, et je renoncerai à la papauté. » Trente représentants de la ville de Rome jurèrent que l'on respecterait sa vie. Le pape Nicolas regagna alors Rome avec son armée, et l'antipape, s'étant dépouillé de ses insignes pontificaux, vint habiter la maison de sa mère <sup>2</sup> », près de Sainte-Marie-Majeure.

« Cette scène, disent les *Annales romaines*, se passait au temps de la moisson. » Quatre mois auparavant, en avril, sans attendre l'issue de ses négociations avec les Normands, Nicolas II avait réuni à Rome un grand concile où la question des élections pontificales fut réglée.

On peut réduire les dispositions essentielles du décret à cinq points principaux : 1° A l'avenir, le droit de choisir le pape appartiendra exclusivement aux cardinaux. « Après la mort du pape, est-il dit, les cardinaux-évêques traiteront ensemble de l'élection ; ils appelleront ensuite les cardinaux-clercs, et enfin le clergé et le peuple y donneront leur consentement. » 2° Le nouveau pape devra être choisi parmi le clergé romain, hors le cas où l'on ne trouverait dans ce clergé aucun sujet capable. 3° Si l'élection ne peut se faire à Rome, elle aura lieu dans l'endroit que les cardinaux jugeront convenable. 4° Si, par quelque empêchement, la cérémonie de l'intronisation est retardée, le pape élu n'en jouira pas moins d'une juridiction complète. 5° On devra toujours sauvegarder soit l'honneur et le respect

Serment prêté  
par Robert  
Guiscard.

Premier  
résultat de  
cette alliance :  
abdication  
de l'antipape  
(août 1059).

Nicolas II  
règle  
la question  
des élections  
pontificales  
(avril 1059).

Principales  
dispositions  
de son décret.

1. BARONIUS, *Annales*, ad ann. 1059, n. 70. Ce texte est emprunté au *Liber censuum*. Voir DUCHESNE, le *Liber censuum*, 2 vol. in-4°.

2. *Annales romani*, dans WATTERICH, t. I, p. 217 et s. Cf. DELARC, le *Pontificat de Nicolas II* dans la *Rev. des quest. hist.*, 1886, t. XL, p. 391-392.

dus au roi Henri, en vertu de concessions à lui faites, soit l'honneur et le respect qui pourraient être dus à ses successeurs en raison de concessions éventuelles et personnelles <sup>1</sup>.

Portée  
de ce décret.

Politique  
bienveillante  
de Nicolas II  
à l'égard  
de la France.

Dans ces importantes décisions, Nicolas II ne visait pas seulement les procédés violents des princes italiens et les mesures d'intimidation des empereurs allemands, il avait aussi en vue l'ingérence possible dans les élections papales des nouveaux protecteurs de la papauté, les Toscans et les Normands. Au moment où l'Église se donnait de nouveaux alliés, elle se prémunissait contre les dangers de ces alliances. L'acte législatif d'avril 1059 était comme une étape de cette politique fortement calculée et compensée qu'inspirait le cardinal Hildebrand.

On doit également attribuer à Hildebrand l'attitude prise par Nicolas II à l'égard de la France. Un esprit pénétrant comme le sien ne pouvait méconnaître l'avenir réservé à cette nation, qui tout en se refusant obstinément à entrer dans l'organisation du Saint-Empire, se montrait prête à jouer le rôle de « chevalier de Dieu ». A la suite de négociations, dont nous n'avons pas le fil, mais qui se révèlent par leurs résultats, on voit les dispositions méfiantes d'Henri I<sup>er</sup> s'atténuer et se transformer. Il fait promulguer les décisions du concile de 1059 <sup>2</sup>, favorise la tenue de synodes réformateurs à Vienne, Tours, Avignon et Toulouse <sup>3</sup>, et quand, le 23 mai 1059, il fait

1. « Il subsiste de ce décret deux rédactions : celle où les droits de l'empereur sont les plus accentués figure, d'après la *Vatic.* 1984, dans les *M. G., Leges*, t. II, app., p. 177, et dans WATTERICH, t. II, p. 229 ; l'autre a été conservée par les canonistes du XI<sup>e</sup> siècle et se trouve dans les collections des conciles. C'est la meilleure. Celle du *Vat.* 1984 n'est qu'un texte retouché par les partisans de l'anti-pape Guibert. » (DUCHESNE, *les Premiers Temps de l'Etat pontifical*, p. 399.) Voir une savante confrontation des deux textes dans HEFELE-LECLERCQ, t. IV, p. 1139-1165. Le résumé des canons du concile se trouve dans l'encyclique par laquelle le pape en a promulgué les décisions (MANSI, XIX, 897), dans la lettre pontificale aux évêques dépendant de la métropole d'Amalfi (MANSI, XIX, 907) et dans une autre lettre adressée aux Eglises de la Gaule, de l'Aquitaine et de la Gascogne (MANSI, XIX, 873). Ces trois résumés ne coïncident point parfaitement, le pape choisissant dans les décrets ce qui intéresse plus particulièrement le pays. — On s'est demandé si l'assentiment du peuple, quoique secondairement demandé, était rigoureusement exigé à peine de nullité. Hefele paraît soutenir l'affirmative. On trouvera la négative adoptée et appuyée sur un texte important de S. Pierre Damien dans ORTOLAN, au mot *élection des papes*, dans le *Dict. de théol.* de VACANT, t. IV, col. 2313. — Les cardinaux-évêques étaient alors au nombre de sept, et leurs évêchés étaient ceux d'Ostie, d'Albano, de Porto, de Silva-Candida ou Sainte-Rufine, de Sabine, de Préneste ou Palestrina, de Tusculum ou Frascati. Calixte II réunit plus tard Sainte-Rufine à Porto. Ces évêques étaient déjà en relations très étroites avec le pape ; ils étaient très souvent appelés à l'aider dans ses fonctions. Le décret de Nicolas II augmenta leur importance.

2. DELARC, *Saint Grégoire VII*, II, 136.

3. HEFELE-LECLERCQ, IV, 1192-1204.



sacrer à Reims et associe au trône son jeune fils Philippe, âgé de sept ans, il lui fait faire, en présence des légats du Saint-Siège et de nombreux évêques, la déclaration suivante : « Moi, Philippe, bientôt, avec le secours de Dieu, roi des Francs, je promets de maintenir, pour chacun de vous et pour les Eglises qui vous sont confiées, les privilèges canoniques <sup>1</sup>. »

Il ne faut pas oublier, en effet, que le but dernier des mesures dont nous venons de parler, c'est la réforme de l'Eglise, dans sa discipline, dans son dogme et dans ses mœurs. Le concile romain de 1059 avait, après le vote de son décret sur l'élection des papes, réorganisé la vie canoniale <sup>2</sup>, affirmé de nouveau, contre de nouvelles arguties de Bérenger, le dogme de la présence réelle <sup>3</sup>, et porté des sanctions sévères contre l'inconduite et la simonie des clercs <sup>4</sup>.

Nicolas II, non content de communiquer au monde chrétien les décrets du concile de 1059 par une encyclique <sup>5</sup>, en pressa l'exécution par des lettres adressées aux évêques de la Gaule, de l'Aquitaine, de la Gascogne <sup>6</sup>, de la métropole d'Amalfi <sup>7</sup>, et par l'envoi de légats spéciaux dans certaines provinces où la réforme devait être suivie de plus près. C'est ainsi que Pierre Damien, envoyé à Milan, pour y porter remède à la déplorable situation du clergé, groupé autour d'un archevêque simoniaque, Guido, et soutenu par une foule surexcitée, eut à y déployer toutes ses qualités de courage et de sang-froid, tenant tête à l'orage avec une intrépidité incroyable, se portant au-devant des plus furieux, les haranguant, et parvenant enfin à faire signer à l'archevêque et aux principaux membres du clergé une déclaration, par laquelle ils s'engageaient à ne plus recevoir de redevances pour la collation des saints ordres et à ne plus tolérer dans le diocèse la présence de clercs d'une inconduite notoire <sup>8</sup>.

Pendant ce même temps, un autre orage, soulevé en Normandie, était apaisé par la prudence du Saint-Siège. Le duc Guillaume, le futur conquérant de l'Angleterre, excommunié pour avoir épousé, sans dispense de parenté, sa cousine Mathilde, fille de Baudouin V,

Serment  
de fidélité  
à l'Eglise  
prêté  
par le roi  
de France  
Philippe Ier  
(23 mai 1059).

Mission de  
Pierre Damien  
à Milan.

Nicolas II  
empêche  
un conflit  
près de naître  
entre le duc  
de Normandie  
et le  
Saint-Siège.

1. *Historiens des Gaules*, t. XI, p. 32.

2. HEFELLE-LECLERCQ, t. IV, p. 1172.

3. *Ibid.*, 1169-1177.

4. *Ibid.*, 1167-1169.

5. *P. L.*, t. CXLIII, col. 1315-1316.

6. *Ibid.*, col. 1314.

7. *Ibid.*, col. 1317.

8. *P. L.*, t. CXLV, col. 89-98.

comte de Flandre, refusait obstinément de se soumettre, bravait l'interdit jeté sur ses Etats. Des négociations entreprises par Lanfranc, prieur du Bec, aboutirent à une solution pacifique. Nicolas II accorda une dispense pour légitimer le mariage de Guillaume, lequel s'engagea à établir et à doter deux monastères. Telle fut l'origine des deux chefs-d'œuvre de l'architecture du XI<sup>e</sup> siècle qui décorent aujourd'hui encore la ville de Caen : l'église de Saint-Etienne et celle de la Trinité <sup>1</sup>.

Vif mé-  
contentement  
de  
l'Allemagne.

Le mouvement d'hostilité qui se manifesta, en même temps, en Allemagne, fut moins violent, mais, au fond, plus durable. Sans doute Henri III ne pouvait s'en prendre qu'à sa politique et à celle de ses prédécesseurs du revirement que la papauté opérait au détriment de sa suprématie. L'alliance conclue avec les Normands, le rapprochement opéré avec la France, la sympathie manifestée au duc Gottfried, le décret du concile romain sur les élections pontificales, étaient autant de manifestations qui détournaient le Saint-Siège du Saint-Empire. Enfin, Nicolas II, de race bourguignonne, n'avait pas les mêmes attaches que ses prédécesseurs avec la Germanie. Aussi le cardinal Etienne, envoyé comme légat en Allemagne, y rencontra-t-il un échec. Un conciliabule schismatique, tenu par quelques évêques et quelques représentants du gouvernement allemand, y déclara nuls tous les décrets rendus par le pape Nicolas II <sup>2</sup>.

Cette attitude pouvait faire présager les grandes luttes qui se préparaient du côté de la Germanie. Le pape, et surtout son conseiller et principal inspirateur, Hildebrand, les envisagèrent courageusement et persistèrent dans leur ligne de conduite.

Mort  
de Nicolas II  
(juillet 1061).

Peu de temps après, vers la fin de juillet 1061, Nicolas II mourut à Florence. Nous manquons de détails sur ses derniers moments. Son testament politique avait été fait, lorsque, à l'automne de 1059, il avait donné à Hildebrand une marque de confiance suprême, en le nommant cardinal archidiacre de l'Eglise romaine, c'est-à-dire son coadjuteur pour le gouvernement du diocèse de Rome et son représentant le plus autorisé pour traiter les affaires de la chrétienté <sup>3</sup>.

1. *Vita Lanfranci*, P. L., t. CL, col. 35 et s.

2. P. L., t. CXLIX, col. 463 et s. ; M. G., SS., t. XI, p. 672 ; P. L., t. CXLV, col. 79.

3. DELARC, *Saint Grégoire VII*, t. II, p. 146 ; P. L., t. CXLIII, col. 1525.

## VIII

La mort de Nicolas II fut le signal, pour les factions italiennes, de relever la tête. Pour soutenir l'antipape Benoît X, les deux maisons rivales de Tusculum et de Crescentius s'étaient coalisées ; pour lutter contre le nouveau pape, quel qu'il fût, que choisiraient les cardinaux, elles se tournèrent l'une et l'autre, suivies en cela par la plupart des grandes familles romaines, vers l'ennemi héréditaire, l'empereur allemand.

Il n'y avait pas de temps à perdre. Il fallait à tout prix prévenir l'arrivée à Rome d'un pape imposé par la noblesse romaine et par le roi de Germanie. Hildebrand jeta les yeux sur l'évêque de Lucques, Anselme, le fit accepter par les cardinaux, et, tandis qu'une troupe de Normands étaient appelés à Rome pour y maintenir l'ordre, se rendit à Lucques, et en ramena son candidat, qui fut élu pape, le 30 septembre 1061, par l'unanimité des cardinaux évêques, sous le nom d'ALEXANDRE II.

Le nouvel élu était à la fois un homme de piété et de science, un diplomate et un homme d'action. Né à Reggio près de Milan, il avait été le premier instigateur du mouvement populaire qu'on avait vu combattre avec tant de fougue la simonie et l'inconduite du clergé. Ancien élève de Lanfranc à l'abbaye du Bec, il avait gardé, des leçons de l'illustre maître, le goût des études sacrées. Eloigné de Milan par l'archevêque Guido, qui redoutait sa propagande réformatrice, il avait su, dans une mission diplomatique qui lui fut confiée à la cour de Germanie et dans le gouvernement de l'évêché de Lucques, se montrer l'ami du duc Gottfried de Toscane et de la duchesse Béatrice, sans froisser Henri III. Avec lui, la redoutable association des patares, maintenue dans les limites de la prudence, formerait, avec les Normands et les Toscans, l'armée puissante prête à défendre la papauté en temps de crise. Pierre Damien et Hildebrand resteraient d'ailleurs, l'un comme cardinal-doyen du Sacré Collège, l'autre comme archidiacre de l'Église, tous deux comme amis personnels du nouveau pape, les conseillers attitrés d'Alexandre II. Ainsi, sous la main prudente et ferme d'Hildebrand, toutes les forces catholiques s'organisaient autour du pontife romain. La hardiesse d'un tel plan pouvait faire craindre le choc d'une opposition

Les maisons  
de Tusculum  
et  
de Crescentius  
se coalisent  
avec  
l'Allemagne.

Election  
d'Alexandre II  
(30 septembre  
1061).

Caractère  
du  
nouveau pape.

Il prend  
comme  
conseillers  
intimes  
Pierre Damien  
et Hildebrand.

violente, désespérée, de la part des ennemis du Saint-Siège ; mais elle pouvait faire espérer, en même temps, un pontificat fécond en œuvres de réforme et d'affranchissement. Ces craintes et ces espérances se réalisèrent.

Election  
de l'antipape  
Cadaloüs  
sous le nom  
d'Honorius II  
(28 octobre  
1061).

Vingt-huit jours après l'élection d'Alexandre II, le 28 octobre 1061, Henri IV, entouré d'un certain nombre d'évêques lombards, donna l'investiture pontificale, par la croix et par les autres insignes de la papauté, à l'évêque de Parme, Cadaloüs, qui prit le nom d'Honorius II. C'était, dit le chroniqueur Bonizo, un homme « riche en argent et pauvre en vertus ». Un autre assure, avec quelque ironie, que l'épiscopat lombard avait voulu choisir un pape « qui saurait compatir à l'humaine faiblesse ».

Il tente  
de prendre  
Rome d'assaut.

Le schisme ne devait prendre fin qu'à la mort de l'antipape, en 1072 ; mais il ne parut redoutable et ne troubla profondément l'Église que pendant quelques mois. Une première tentative, faite par Cadaloüs, pour s'emparer de Rome de vive force, échoua, à la fin de 1061, devant les troupes de Toscane, commandées par le duc Gottfried et par sa femme Béatrice. Une seconde expédition, tentée en avril 1062, fut plus favorable à l'antipape. Son armée pénétra dans Rome par la Cité léonine et franchit le Tibre. On se battit dans les rues de la ville. Alexandre se fortifia dans le monastère du Capitole, et Cadaloüs prit position dans la tour de Cencius, près du pont Saint-Pierre <sup>1</sup>. Mais, en ce moment même, une révolution de palais s'accomplissait à la cour d'Allemagne. L'archevêque de Cologne, Annon, tuteur du jeune roi Henri IV, supplantait l'impératrice régente, qui se retirait dans un monastère, et, abandonnant la cause de Cadaloüs, ouvrait des pourparlers favorables au pape Alexandre. Le 27 octobre 1064, un synode allemand et italien, réuni à Mantoue, reconnaissait le pape légitime et excommuniait Cadaloüs, dont l'obédience se restreignit finalement à son diocèse de Parme <sup>2</sup>.

Il est  
abandonné  
par l'empereur  
d'Allemagne.

L'œuvre  
réformatrice  
d'Alexandre II.

Alexandre II n'avait pas attendu cette issue du conflit pour travailler activement à la réforme. Son œuvre réformatrice se distingue de celle de ses prédécesseurs en ce que, non content de notifier ses décrets aux coupables, il en poursuit vigoureusement l'exécution. On le voit déposer l'archevêque simoniaque de Milan, expulser un

1. M. G., SS., t. V, p. 472 ; HEFELE-LECLERCQ, IV, 1224.

2. HEFELE-LECLERCQ, IV, 1234-1255.

évêque intrus de Chartres, destituer des clercs concubinaires à Capoue. Son œuvre a aussi ce caractère, d'atteindre toutes les classes du clergé et des fidèles. Il force les métropolitains à prendre contact avec la cour romaine <sup>1</sup> ; il réclame la liberté des élections épiscopales <sup>2</sup> ; il défend d'assister à la messe d'un prêtre scandaleux <sup>3</sup> ; il défend aux clercs de recevoir aucune église des mains des laïques, même sans simonie <sup>4</sup> ; il veille à faire observer rigoureusement les règles relatives aux mariages entre parents <sup>5</sup>. L'appui qu'il rencontre du côté des Normands, des Toscans et des patares lui permet de parler et d'agir avec cette vigueur.

Caractère  
particulier  
de cette œuvre.

Son autorité personnelle et la valeur des hommes qu'il sait choisir comme légats lui permettent aussi de parler aux princes avec une autorité que n'ont pas eue les papes qui l'ont précédé. Il écrit à Philippe I<sup>er</sup>, roi de France, de considérer les décrets des papes à l'égal des canons ; il enjoint à Harold, roi des Normands, de veiller à ce que les évêques de son royaume soient consacrés par l'archevêque de Hambourg, vicaire du Saint-Siège pour le nord, et non par un autre <sup>6</sup> ; il réclame un tribut à Swein, roi de Danemark <sup>7</sup>. Il encourage, en Italie, le comte Roger de Sicile dans sa lutte contre les Sarrasins, et envoie à Guillaume de Normandie un étendard béni pour sa campagne de conquête en Angleterre. Il obtient, en 1069, du roi de Germanie Henri IV, qu'il ne rompe pas son mariage avec Berthe de Savoie <sup>8</sup>, et l'en félicite ; mais, en 1073, les conseillers du jeune souverain ayant trafiqué des dignités ecclésiastiques et installé sur le siège de Milan un archevêque imposé par le roi, il ne craint pas de lancer contre eux une sentence d'excommunication <sup>9</sup>.

Relations  
d'Alexandre II  
avec les  
divers Etats

Il excommunie  
les conseillers  
d'Henri IV.

Cette dernière mesure, que le pontife crut devoir prendre pour obéir à son devoir de gardien suprême de la discipline, raviva toutes les vieilles haines des courtisans impériaux contre la papauté réformatrice. De tristes pressentiments assombrirent les derniers jours d'Alexandre II. Parmi les prélats que la faveur du gouvernement germanique avait portés au pouvoir, était l'archevêque de Ravenne.

1. JAFFÉ, n. 4507.

2. *Ibid.*, n. 4535.

3. *Ibid.*, n. 4501.

4. GRATIEN, *Decretum*, caus. XVI, qu. VII, can. 20.

5. JAFFÉ, n. 4525.

6. *Ibid.*, n. 4471.

7. *Ibid.*, n. 4495.

8. DELARC, *Saint Grégoire VII*, t. II, p. 490 et s.

9. *Ibid.*, p. 525.

Nomination  
de Guibert  
à l'archevêché  
de Ravenne.

Tristes  
pressentiments  
du pape  
à ce sujet.

Mort  
d'Alexandre II  
(21 avril  
1073).

Guibert. Ce Guibert, qui avait naguère, comme chancelier du royaume d'Italie, puissamment contribué à l'élection de l'antipape Cadaloüs, avait toujours, malgré ses protestations ultérieures de fidélité, paru suspect au pontife ; mais il était parvenu à tromper la confiance d'Hildebrand. C'est en cédant aux instances de son archidiacre qu'Alexandre avait enfin consenti à l'accepter comme archevêque de Ravenne. Il ne s'en consola pas. Peu de jours avant sa mort, miné par une lente maladie, dont il prévoyait la prochaine issue, Alexandre II, revenant sur l'incident de Guibert, disait à son fidèle conseiller ces paroles, qui revinrent plus tard à la pensée de Grégoire VII : « Je vais mourir ; le moment est proche pour moi de la délivrance des tristesses de ce monde ; mais toi, tu sauras ce qu'il y a d'amer dans cet homme <sup>1</sup>. » Le 21 avril 1073, Alexandre II allait recevoir de Dieu la récompense de ses travaux et de ses peines. Deux jours après, Hildebrand était nommé son successeur, et prenait ce nom de Grégoire VII qu'il allait immortaliser.

1. *Tu vero ejus senties acerbitatem* (Bonizo, *ad amicum*, l. VI, P. L., t. CL, col. 835).

## CHAPITRE II

LE PONTIFICAT DE SAINT GRÉGOIRE VII. — L'AFFRANCHISSEMENT  
DE L'ÉGLISE.

(1073-1085.)

### I

Pendant le quart de siècle qui venait de s'écouler, de l'élection de Léon IX à celle de Grégoire VII, la papauté avait énergiquement entrepris et partiellement réalisé deux grandes tâches. Par les canons de ses conciles, par les prédications de ses moines, par des agitations populaires, surtout par l'initiative de ses papes, elle avait démasqué, poursuivi, parfois châtié d'une manière exemplaire les clercs incontinents et simoniaques et leurs puissants protecteurs. En second lieu, au milieu même de cette lutte, sa hiérarchie s'était plus fortement centralisée autour du Saint-Siège : c'est sous l'impulsion de la papauté que les conciles réformateurs avaient délibéré, sous son contrôle que les moines avaient dénoncé les abus ; le patriarche qui avait voulu opposer son autorité à celle du pontife de Rome n'avait abouti qu'à faire un schisme ; enfin l'autorité des métropolitains venait d'être nettement définie.

Situation  
de l'Église  
à la mort  
d'Alexandre II.

Cette double tâche avait été vigoureusement conduite dans toutes les nations : en Italie comme en Allemagne, en France comme en Angleterre, en Espagne comme dans les pays du nord. Mais si le scandale et le désordre avaient été combattus partout, nulle part ils n'avaient été complètement vaincus. Et de ce fait un danger nouveau surgissait. Traqués dans leurs derniers refuges, l'incontinence, la simonie, l'esprit d'insubordination, toutes les rancunes et tous les vices, étaient prêts à se coaliser pour tenter un effort suprême et désespéré.

Péril de  
cette situation.

Nul ne connaissait mieux cette situation qu'Hildebrand. Pendant vingt-cinq ans, il avait écarté obstinément de ses épaules le fardeau que la voix du peuple et du clergé lui avait offert à chaque vacance du

Election de  
Grégoire VII  
(22 avril 1073).

Saint-Siège. Mais, après la mort d'Alexandre II, l'acclamation avait été irrésistible. Le 22 avril 1073, à l'issue même des funérailles du pontife, un cri unanime avait éclaté tout à coup : « Hildebrand pape ! » Les cardinaux évêques, les prêtres, les clercs de tous ordres, s'étaient alors écrié, suivant la coutume : « Saint-Pierre a choisi Hildebrand pour pape ! » Aussitôt le peuple s'était emparé de lui et l'avait entraîné dans l'église de Saint-Pierre-aux-Liens, où il avait été installé presque de force <sup>1</sup>. Mais cette élection lui avait inspiré une anxiété profonde. Il écrivait plus tard qu'à cette heure décisive une sorte de terreur le saisit et qu'il se vit tout à coup comme enveloppé de ténèbres. Sept ans après, il en gémissait encore <sup>2</sup>. Nous allons voir cependant que peu de chefs ont manifesté, dans leur gouvernement, une décision plus ferme, une assurance plus constante que Grégoire VII. C'est qu'en cette âme de saint, une confiance sans borne en l'appui divin se mêlait à la méfiance de ses propres forces. Le faible Hildebrand se sentait accablé ; mais le Vicaire de saint Pierre ne redoutait rien. « Vous le savez, bienheureux Pierre, s'écriait-il dans une lettre écrite en 1080, vous m'avez assis sur votre trône malgré moi, en dépit de ma douleur et de mes larmes ; c'est vous qui m'avez appelé ; c'est vous qui, malgré mes gémissements, avez placé sur moi le poids terrible de votre Eglise <sup>3</sup>. »

Son portrait  
physique  
et moral.

Personnellement, petit, corpulent, court de jambes <sup>4</sup>, Grégoire VII n'imposait pas par ses qualités physiques <sup>5</sup>, mais seulement par sa valeur intellectuelle et morale. Cette valeur, nul ne l'a contestée. Les uns ont maudit Grégoire VII comme un despote ; les autres l'ont glorifié comme un héros ; personne n'a jamais mis en doute son génie. Le caractère propre de ce génie, c'est une indomptable fermeté dans la conception et dans la réalisation d'un plan de gouvernement qui subordonne toute chose au triomphe de la justice. La

L'inspiration  
générale de  
sa politique :  
l'indépendance  
de l'Eglise.

1. Le récit de cette élection a été fait par Grégoire VII lui-même, deux jours après l'événement, dans une lettre écrite à Didier du Mont-Cassin (*P. L.*, CXVIII, 285). L'élection de Grégoire VII n'était pas très régulière dans sa forme ; mais c'est à tort qu'on en contesta plus tard la validité. Jamais le libre choix d'un corps électoral ne se manifesta d'une manière plus unanime et plus réfléchie. Le procès-verbal de l'élection qui se trouve en tête de *Registrum* de Grégoire VII (*P. L.*, CXLVIII, 283-284) est d'une rédaction postérieure.

2. *Ep.*, I, 9 ; II, 49 ; III, 10 ; VII, 22 ; *P. L.*, t. CXLVIII, col. 291, 400, 439, 566.

3. *Ep.*, VII, 14, dans JAFFÉ, *Monumenta Gregoriana*.

4. Benzo l'appelle *homuncio ventre lato, crure curto* (*M. G.*, SS., t. XI, p. 659).

5. Dans un passage de Guillaume de Malmesbury, on voit Hugues de Cluny qualifier Hildebrand d'*homuncio exilis naturæ* (*M. G.*, SS., t. X, p. 474).



parole de son lit de mort : « J'ai aimé la justice et j'ai haï l'iniquité, » fut la devise de toute sa vie. Et ce triomphe de la justice, il ne le conçut que par l'indépendance de l'Eglise. Libérer l'Eglise de ses ennemis intérieurs par la guerre à l'inconduite et à la simonie ; la libérer de ses ennemis extérieurs par la lutte contre les investitures laïques : c'est toute l'œuvre de son pontificat <sup>1</sup>. Mais cette œuvre de libération ne pouvait être alors accomplie que par l'exaltation du Saint-Siège au-dessus de tous les autres Etats. « Pour arracher les ministres de l'Eglise à la suprématie temporelle, a écrit le protestant Voigt, il fallait élever l'Eglise au-dessus de l'Etat <sup>2</sup>. » « Au Moyen âge, dit un autre historien étranger à la foi catholique, l'indépendance de l'Etat n'était pas possible ; elle aurait entraîné la dépendance de l'Eglise, et la force brutale aurait dominé la puissance de l'âme <sup>3</sup>. » Edgar Quinet est donc dans le vrai quand il montre Grégoire VII les yeux fixés sur un idéal spirituel et n'exerçant son autorité morale sur les royaumes politiques que dans la mesure où ceux-ci s'écartent de cet idéal spirituel <sup>4</sup>.

Que tel ait été l'idéal de saint Grégoire VII, que telle ait été son œuvre, c'est ce que l'étude des événements de son règne va nous montrer.

## II

Celui qui, sous six papes successifs, avait été l'âme de la réforme du clergé n'était encore que diacre. Le 22 mai 1073, il reçut l'ordre de la prêtrise <sup>5</sup> ; le 30 juin suivant, il fut sacré évêque de Rome, et intronisé à Saint-Pierre <sup>6</sup>.

La première des plaies de l'Eglise, la plus urgente à guérir, parce qu'elle était un perpétuel scandale pour les âmes, était l'incontinence des clercs. Malgré les sanctions énergiques portées par le

Le triple objet de son pontificat :  
1° lutter contre l'incontinence et la simonie des clercs ;  
2° lutter contre les investitures laïques ;  
3° travailler à l'exaltation de la puissance du Saint-Siège.

Intronisation du nouveau pape (30 juin 1073).

Première plaie de l'Eglise : l'incontinence des clercs.

1. « La grande idée de Grégoire, a dit Voigt (et il n'en avait qu'une seule), est devant nos yeux : c'est l'indépendance de l'Eglise. C'est là le point où venaient se grouper toutes ses pensées, tous ses écrits, toutes ses actions. » (VOIGT, *Hist. du pape Grégoire VII et de son siècle* d'après des documents originaux, trad. JAGER, un vol. in-12, 3<sup>e</sup> édition, Paris, 1842, p. 605.)

2. *Ibid.*, p. 606.

3. F. LAURENT, professeur à l'université de Gand, *Etudes sur l'hist. de l'humanité*, Paris, 1860, t. VI, p. 199.

4. E. QUINET, *Œuvres complètes*, Paris, 1857, t. III, p. 102.

5. BONIZO, *Ad amicum*, l. VII ; *Monum. Gregor.*, p. 657.

6. *M. G.*, SS., t. III, p. 203.

précédent pontificat, le mal sévissait toujours en Italie, en Allemagne, en France, en Espagne, en Hongrie <sup>1</sup>, et il s'y étalait même d'une manière, en un sens, plus scandaleuse. Les clercs les plus compromis, payant d'audace pour donner le change à l'opinion, cherchaient à légitimer, à grand fracas d'arguments, leur conduite coupable, invoquaient tour à tour l'Évangile <sup>2</sup> et saint Paul <sup>3</sup>, un mystérieux concile de Tribur et les déclarations de Paphnuce au concile de Nicée <sup>4</sup>, l'exemple des Grecs et un prétendu privilège de l'Église milanaise ; bref, ils soutenaient que nul ne pouvait être tenu d'observer une loi contre nature, et taxaient d'hypocrisie quiconque n'affichait pas en public une conduite pareille à la leur. Le vice, démasqué, se faisait impudent et agressif.

Gravité  
du mal.

Deuxième  
plaie :  
la simonie.

L'insolence des clercs prévaricateurs alla plus loin. Alexandre II avait privé de leurs bénéfices et de leurs fonctions plusieurs d'entre eux. Ils contestèrent juridiquement ce pouvoir à la papauté. Leurs bénéfices et leurs fonctions spirituelles elles-mêmes étaient leurs biens, disaient-ils, et ils ne pouvaient en être dépossédés sans injustice. Ne les avaient-ils pas achetés de leurs deniers ? Nous avons déjà dit un mot des origines de la simonie. Il y a lieu de montrer ici comment le trafic des choses saintes, maudit dans la primitive Église à l'égal des crimes les plus honteux, en était venu à être considéré, au temps d'Henri IV, non seulement comme une pratique générale, mais encore, suivant les expressions de saint Pierre Damien, « comme un droit légalement établi <sup>5</sup> ». De cette lamentable altération du sens chrétien, les princes, les évêques et les abbés, quelques papes eux-mêmes portaient une part plus ou moins grande de responsabilité. L'ambition et l'avidité des princes laïques, désirant mettre la main sur les biens ecclésiastiques et capter à leur profit l'influence sociale des hauts dignitaires de l'Église furent les causes premières de cet abus. Mais ces ardentes convoitises se seraient-elles produites si l'appât des richesses excessives de certains évêques et abbés ne les avait provoquées ? Se seraient-elles maintenues, si la tolérance coupable de certains papes, qui avaient à se reprocher le même vice, ne les avait protégées ?

Etendue  
et gravité  
du mal.

1. E. VACANDARD, au mot *célibat*, dans le *Dict. de théol.* de VACANT, t. II, col. 2085.

2. *Non omnes capiunt istud* (Matt., XIX, 11).

3. I Cor., VII, 2, 25 ; I Tim., III, 2.

4. *Hist. gén. de l'Église*, t. II, p. 58.

5. P. L., t. CXLV, col. 140.

Quoi qu'il en soit, une fois introduit dans la hiérarchie ecclésiastique, le mal y avait tout envahi. Le haut prélat, qui avait chèrement payé son bénéfice au roi ou au seigneur, cherchait à rentrer dans ses débours en vendant à ses subordonnés les moindres fonctions. Ce triomphe universel de l'injustice avait profondément altéré la notion du droit, l'avait du moins voilée dans bien des esprits ; et les clercs simoniaques, dans leurs âpres polémiques, abusaient de cet obscurcissement général des consciences.

On comprend maintenant de quel courage fit preuve Grégoire VII, lorsque, vers la fin de la première année de son pontificat, dans le premier synode qu'il tint à Rome, durant le mois de mars de 1074, il édicta, contre les clercs scandaleux et simoniaques, les quatre dispositions suivantes <sup>1</sup> : « 1° Quiconque s'est rendu coupable de simonie, c'est-à-dire a obtenu à prix d'argent un ordre sacré ou une dignité ecclésiastique, devient, par le fait même, inhabile à remplir une charge dans l'Eglise. — 2° Quiconque a obtenu à prix d'argent une église, perd cette église ; à l'avenir, il ne sera permis à personne de vendre ou d'acheter une église. — 3° Quiconque a sur la conscience le crime de fornication doit s'abstenir de dire la messe ou d'exercer à l'autel les fonctions des ordres mineurs. — 4° Le peuple ne doit, en aucune façon, assister aux offices des clercs qui ne tiendraient pas compte des précédentes ordonnances, identiques aux ordonnances des Pères ; la crainte du peuple et de son blâme fera ainsi rentrer dans le devoir ceux que l'amour de Dieu et le souci de la dignité de leur état laissent indifférents. »

Décrets du synode romain de mars 1074 contre les clercs scandaleux et simoniaques.

L'effet le plus immédiat de ces décrets fut une nouvelle explosion de colère de la part des nombreux coupables qu'ils atteignaient. Le vicaire de Jésus-Christ, prenant le fouet, comme son Maître, pour chasser les vendeurs du Temple, souleva, du même coup, toutes les haines dont il devait être la victime un jour. Dès ces premiers temps, en effet, on voit un groupe de mécontents se former en Italie autour de l'archevêque de Ravenne Guibert. Guibert, le futur antipape Clément III, était, on l'a dit, « à bien des points de vue, l'antithèse de Grégoire VII » <sup>2</sup>. Les uns le font descendre d'une famille

Formation d'un parti d'opposition sous l'inspiration de l'archevêque Guibert de Ravenne.

1. Les actes du synode de mars 1074 sont perdus, mais plusieurs lettres du pape, poursuivant l'application des décrets qui y furent rendus, permettent de combler la lacune. Voir MANSI, t. XX, 404 ; P. L., CXLVIII, 752 et s. ; JAFFÉ, *Monum. greg.*, p. 525.

2 DELARC, *Saint Grégoire VII*, t. III, p. 67.

Portrait  
de Guibert.

obscur ; d'autres lui donnent pour ancêtres les comtes d'Augsbourg. Esprit brillant, cultivé, éloquent, mais âme sans grandeur et sans droiture, pour qui la vérité, la justice et l'honneur n'étaient plus rien quand les intérêts de son ambition étaient en jeu, on l'avait vu passer du parti des princes italiens au parti de l'empereur quand il y avait vu son avantage <sup>1</sup>. Il avait mis dès lors toute son activité au service de la cause impériale. L'archevêché de Ravenne et la chancellerie de l'empire avaient été sa récompense. Sous Alexandre II, il avait été un des plus ardents champions de l'antipape Cadaloüs : toujours il s'était opposé, plus ou moins ouvertement, à la politique d'Hildebrand. Au synode romain de 1074, il avait voulu jouer un rôle ; réfuté et confondu par un contradicteur <sup>2</sup>, humilié et aigri par cet échec, il s'était aussitôt tourné vers le parti des clercs mécontents, que troublaient les réformes du nouveau pape. Toutefois, pour endormir la vigilance de Grégoire VII, il avait habilement caché sa volte-face, promettant au pape de lui amener des troupes pour pacifier le midi de l'Italie. Grégoire paraît n'avoir pas vu d'abord la portée de ces menées hypocrites de Guibert, qui l'ont fait appeler par Bonizo un nouveau Catilina <sup>3</sup>.

Ses menées  
hypocrites.

### III

Rien, d'ailleurs, n'était capable désormais de détourner Grégoire de l'œuvre de réforme à laquelle il avait, en acceptant le souverain pontificat, voué sa vie.

La réforme  
du clergé  
romain.

Avant même de réunir le synode de 1074, et comme pour préluder aux lois par des œuvres, il avait, par sa personnelle intervention, coupé court à de nombreux abus, dont la ville de Rome et la basilique de Saint-Pierre étaient les théâtres. Quelques cardinaux eux-mêmes, dont l'esprit de lucre avait scandalisé les fidèles, durent se rendre à ses justes admonestations <sup>4</sup>.

Après le synode, Grégoire agrandit le champ de son zèle, chercha à faire accepter et appliquer ses décrets réformateurs dans les diverses nations.

1. ΜΑΡΟΝΙ, *Dizionario di erudizione storico-ecclesiastica*, Venezia, 1840, t. II, p. 191.

2. JAFFÉ, *Mon. gregor*, p. 20.

3. BONIZO, *Ad amicum*, l. VII.

4. Sur ces diverses réformes, voir BONIZO, *Ad amicum*, t. VII.

Il commença par l'Allemagne. Une ambassade pontificale, chargée d'assurer l'application des mesures votées à Rome, y arriva aux fêtes de Pâques, le 20 avril 1074, et y trouva un accueil assez favorable de la part du jeune roi de Germanie, Henri IV, qui venait de traverser de rudes épreuves. Combattu par les Saxons et trahi par les grands de son royaume, il ne demandait pas mieux que de se rapprocher du pape : il promit tout ce qu'on lui demanda <sup>1</sup>. Mais le clergé allemand, en apprenant que les légats pontificaux voulaient tenir un concile réformateur, s'insurgea. Ce fut un *tolle* général. Liemer, archevêque de Brême, se faisait remarquer entre tous par sa violence <sup>2</sup>. Quelques évêques courageux essayèrent alors, sur l'avis des légats, de réunir des synodes dans leurs provinces respectives ; mais ils y rencontrèrent les mêmes oppositions. Siegfried de Mayence convoqua ses suffragants et ses clercs à Erfurt, et donna six mois à ceux dont la conduite était irrégulière pour choisir entre leurs habitudes licencieuses et leurs fonctions sacrées ; mais le vacarme fut tel, que le prélat dut clore l'assemblée sans prendre de décision ferme <sup>3</sup>. Altmann, évêque de Passau, en Bavière, fit preuve de plus de courage. En présence d'une semblable révolte, il passa outre, et promulgua les décrets pontificaux ; mais il n'échappa au massacre que par le dévouement de quelques seigneurs, qui l'arrachèrent aux mains de ses ennemis <sup>4</sup>. Grégoire s'adressa alors aux princes séculiers. Il supplia Henri IV <sup>5</sup>, Rodolphe de Souabe <sup>6</sup>, Berthold de Carinthie <sup>7</sup>, de l'aider à réprimer le scandale. Mais il s'aperçut bientôt qu'il ne pouvait compter sur leurs secours <sup>8</sup>. Devant les effrayantes difficultés de sa tâche, une immense tristesse, une sorte de découragement s'empara de lui. Il en fit part en ces termes à son ami Hugues, l'abbé de Cluny : « Si tu savais à combien de tribulations je suis en butte, tu demanderais au Seigneur que ce pauvre Jésus, par lequel cependant tout a été fait et qui régit toute chose, daignât me tendre la main et me délivrer, moi misérable, avec sa charité habituelle... Lorsque, par la pensée, je considère

La réforme  
en Allemagne.

Opposition  
qu'elle  
y rencontre.

Synode  
d'Erfurt  
(octobre 1074  
ou 1075).

Courage  
de l'évêque  
de Passau.

Tristesse  
de  
Grégoire VII.

1. JAFFÉ, *Monum. Gregor.*, p. 106 et s. ; *P. L.*, CXLVIII, 357.

2. *Ibid.*, p. 140 ; *P. L.*, CXLVIII, 382-383.

3. LAMBERT, *Annales*, ad ann. 1074, *P. L.*, t. CXLVI, col. 1168-1169.

4. *P. L.*, t. CXLVIII, col. 878.

5. JAFFÉ, 4903, 4904, 4963.

6. *Ibid.*, 4922.

7. *Ibid.*, 4922.

8. Il écrit à la duchesse Béatrice qu'Henri IV est *ambigua fide* (JAFFÉ, 4966).

l'Orient et l'Occident, le Midi et le Septentrion, c'est à peine si je vois quelques évêques qui gouvernent le peuple chrétien par amour du Christ et non par des motifs d'ambition personnelle. Quant aux princes chrétiens, je n'en connais pas qui préfèrent la gloire de Dieu à la leur et la justice au lucre. Si je rentre enfin en moi-même, je me sens tellement accablé par le poids de ma propre vie, qu'il ne me reste d'espoir de salut que dans la seule miséricorde du Christ <sup>1</sup>. »

La réforme  
en France.

En France, où le roi Philippe I<sup>er</sup>, infidèle au serment que lui avait fait prêter son père <sup>2</sup>, « ajoutait au crime de l'investiture laïque celui de la simonie, sans parler de son immoralité notoire <sup>3</sup> », le pape accrédita, comme légat du Saint-Siège et en vue de faire exécuter les lois répressives de la simonie et de l'incontinence, l'évêque Hugues de Die, prélat austère, et qui, dans un récent conflit avec le comte de Die, s'était montré capable d'énergie <sup>4</sup>. Grégoire VII fit parvenir, en même temps, à l'épiscopat français une encyclique pour stimuler son zèle. « Par suite de l'affaiblissement du pouvoir royal, lui disait-il, affaiblissement qui, dans votre patrie, date de quelques années, les lois et le gouvernement sont impuissants à empêcher ou à punir les injustices. Votre roi, qui devrait être le défenseur des lois et de l'équité, est le premier à les violer. Quant à vous, mes frères, vous êtes en faute en ne résistant pas aux actions détestables de cet homme... Ne parlons pas de crainte ; réunis et armés pour la justice, vous seriez assez forts pour le détourner de sa mauvaise voie et pour mettre vos âmes en sûreté. Y eût-il sujet de crainte ou de péril de mort, vous ne devriez pas abdiquer l'indépendance de votre sacerdoce <sup>5</sup>. »

Le légat  
Hugues  
de Die.

Encyclique  
du pape.

La dépendance du clergé de France à l'égard du roi était trop solidement établie pour que cette lettre obtînt tout l'effet désiré. Un concile réuni à Paris en 1074, pour opérer la réforme, y rencontra les mêmes oppositions violentes qui s'étaient produites à Erfurt et à Passau. Sûrs d'être appuyés par le roi, presque tous les évêques, abbés et clercs, mis en présence des ordonnances du pape touchant le célibat ecclésiastique, proclamèrent absurdes les ordres pontificaux, et déclarèrent qu'on ne pouvait ni ne devait s'y conformer.

Concile  
de Paris  
(1074).

1. JAFFÉ, *Mon. Greg.*, p. 163 et s. ; *P. L.*, t. CXLVIII, col. 400.

2. Voir plus haut, p. 161.

3. A. LUCHAIRE, dans l'*Hist. de France* de LAVISSE, t. II, 2<sup>e</sup> partie, p. 217.

4. *P. L.*, t. CXLVIII, col. 343-344.

5. JAFFÉ, *Mon. greg.*, p. 113 et s. ; *P. L.*, t. CXLVIII.

L'abbé de Pontoise, Gautier, eut seul le courage de protester. Il déclara que, d'après saint Grégoire, on devait toujours obéir à son supérieur, même quand on ne voyait pas bien les raisons de ses ordres. Les paroles de Gautier soulevèrent un véritable tumulte. De tous côtés, on se précipita sur lui. Il fut roué de coups, et traîné dans les prisons du roi, d'où quelques amis parvinrent ensuite à le faire sortir, et il regagna son abbaye de Pontoise <sup>1</sup>.

Hugues de Die ne se laissa pas intimider. Usant des pleins pouvoirs que le pape lui avait conférés, il prononça la suspense, la déposition de plusieurs évêques simoniaques. Mais ceux-ci recoururent à Rome, implorèrent leur pardon. Grégoire, qui ne fut jamais inflexible que par devoir, et dont le cœur, facilement ému, fut toujours enclin à la confiance envers les hommes, se fia à leurs promesses et leur pardonna. Hugues s'en plaignit avec amertume. « Les clercs déposés courent à Rome, écrivit-il, y obtiennent votre absolution, et reviennent pires qu'ils n'étaient. » Grégoire lui répondit : « C'est la coutume de l'Église romaine de tolérer certaines choses et d'en dissimuler d'autres, et voilà pourquoi nous avons cru pouvoir tempérer la rigueur des canons par la douceur de la discrétion <sup>2</sup>. »

En Angleterre, un synode, tenu à Rouen dans le courant de l'année 1074, probablement avant qu'on n'y connût les décisions du concile de Rome, proscrivit rigoureusement la simonie <sup>3</sup>. Le pape comptait beaucoup sur la bonne volonté de Guillaume le Conquérant, qui, en montant sur le trône, avait fait serment de faire respecter la loi canonique du célibat des prêtres. Mais quand l'archevêque Jean de Rouen, dans un nouveau synode, tenu dans sa ville archiépiscopale, vers la fin de 1074, communiqua à son clergé les décrets romains, il fut chassé de son église à coups de pierre <sup>4</sup>, et le synode tenu à Winchester en 1076, sous la présidence de Lanfranc, n'osa pas appliquer la réforme dans toute sa rigueur. Le clergé collégial fut

Fâcheuse  
influence  
du roi  
Philippe I<sup>er</sup>.

Paternelles  
condescen-  
dances  
de  
Grégoire VII.

La réforme  
en Angleterre.

Synodes  
de Rouen  
(1074)  
et  
de Winchester  
(1076).

1. *Acta sanctorum*, avril, t. I, p. 753; MANSI, XX, 437; Suppl., II, 6.

2. Si l'on rapproche de cette maxime et du fait dont on vient de parler la condescendance de Grégoire VII envers Bérenger, la patience inlassable qu'il montra à l'égard du roi de France Philippe I<sup>er</sup> (LUCHAIRE, dans *Hist. de France* de LAVISSE, t. II, 2<sup>e</sup> partie, p. 217), la facilité avec laquelle il accueillit le prétendu repentir de Guibert (voir plus haut, p. 172), on doit conclure, avec M. Luchaire, que rien n'est plus injuste que de taxer Grégoire VII « d'intolérance fougueuse » (*op. cit.*, p. 216), et que « sa politique réelle se résume dans la courte phrase, qu'on vient de citer, de sa correspondance avec Hugues de Die » (*op. cit.*, p. 217).

3. HEFELE-LECLERCQ, V, 112-113.

4. MANSI, XX, 442.

rigoureusement astreint à la chasteté ; quant aux prêtres des paroisses rurales, dont beaucoup avaient été ordonnés sans aucun rappel à la loi du célibat, le concile, considérant que leur déposition entraînerait comme premier résultat la suppression du culte et la privation des sacrements dans la plus grande partie de l'Angleterre, décida de ne pas presser l'exécution de la loi, et de tolérer, pour le moment, le fait accompli <sup>1</sup>.

La réforme  
dans  
les autres pays  
d'Europe.

Les efforts tentés par Grégoire VII pour faire observer dans toute sa rigueur la loi du célibat ecclésiastique en Hongrie, en Norvège, en Suède et au Danemark, ne paraissent pas avoir abouti à d'importants résultats <sup>2</sup>. Nous ne savons quelles furent les conséquences des démarches qu'il fit, dans les mêmes vues, en Russie, en Pologne et en Bohême. En Espagne, la campagne entreprise en 1056 par le concile de Compostelle <sup>3</sup>, et poursuivie, en 1068, par les conciles de Gerundum, de Barcelone et de Leyra <sup>4</sup>, avait déjà porté ses fruits, car on ne voit pas qu'elle ait soulevé au temps de Grégoire VII des tempêtes semblables à celles qui éclatèrent en Allemagne, en France et en Angleterre. Le pape se préoccupa plus particulièrement d'y régler la vie des chanoines <sup>5</sup>.

1. MANSI, XX, 459 ; A. DU BOYS, *Lanfranc et Guillaume le Conquérant*, dans la *Revue des questions histor.*, 1881, t. XXX, p. 352-354.

2. JAFFÉ, *Mon. greg.*, p. 167, 199, 298, 364, 384, 412.

3. HEFFLE-LECLERCQ, IV, 1124.

4. *Ibid.*, 1268.

5. Le décret de Grégoire VII sur la vie canoniale a été publié par Dom Germain MORIN, *Règlements inédits du pape Grégoire VII pour les chanoines réguliers*, dans la *Revue bénédictine*, 1901, t. XVIII, p. 177-183. Il se trouve reproduit dans HEFFLE-LECLERCQ, t. V, p. 94-96. Ce décret, signalé par Montfaucon, dans sa *Bibliotheca bibliothecarum mss.*, comme une *Regula canendi Gregorii papæ*, avait été considéré comme ayant pour objet une réforme du chant liturgique. La confusion venait de l'interprétation d'un mot abrégé, CAN, qu'on entendait du chant, et qui doit s'entendre des chanoines. On rattachait aussi ce décret à l'abrogation du rite mozarabique : c'était également à tort. M. FLOREZ (*España sagrada*, 2<sup>e</sup> édit., in-8<sup>o</sup>, Madrid, 1754, t. III, p. 308-336) a raconté en détail l'histoire de l'abolition de ce rite par Grégoire VII et de son rétablissement au xv<sup>e</sup> siècle. Il rapporte même l'histoire d'un curieux duel liturgique où l'on vit un chevalier de Castille et un chevalier de Tolède se battre en champ clos pour la liturgie romaine et la liturgie mozarabique (*op. cit.*, p. 311). Cf. *Duel judiciaire entre des communautés religieuses*, dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1840, t. I, p. 552-564. Après des siècles de luttes et de péripéties diverses, la paix est faite aujourd'hui entre les deux liturgies. Celle de Rome est suivie généralement en Espagne, « mais la vieille liturgie mozarabique, celle qui avait consolé le peuple espagnol durant les longs jours de sa servitude, celle qui avait célébré sa renaissance à la liberté et chanté ses premières victoires, fait encore entendre, avec l'approbation du Saint-Siège, dans la cathédrale de Tolède, ses belles prières et ses antiques mélodies » (DELARC, *saint Grégoire VII*, t. III, p. 94. Cf. HEFFLE-LECLERCQ, V, 284.) « On admet sans difficulté, dit Mgr Duchesne, que la liturgie mozarabique est identique à celle que l'on suivait



## IV

Grégoire VII n'ignorait pas qu'aucune réforme profonde ne peut s'effectuer par de simples mesures législatives ; il comptait beaucoup, pour la réalisation de son œuvre, sur l'influence bienfaisante que répandaient autour d'eux les monastères bien réglés, en particulier sur l'influence du monastère de Cluny.

Influence  
bienfaisante  
des  
monastères.

Sous le gouvernement de son sixième abbé, Hugues, l'illustre abbaye avait vu sa discipline s'affermir et son influence s'étendre. Les plus purs exemples de sainteté y fleurissaient ; les lettres y étaient cultivées avec éclat ; un art nouveau, baptisé par quelques historiens du nom d'art clunisien, embellissait ses cloîtres et ses églises ; de tous côtés, pauvres et riches, manants et seigneurs, venaient se ranger sous sa loi, les uns pour trouver l'apaisement de leur vie agitée, les autres pour lui demander le secret de s'élever plus haut dans la voie de la contemplation mystique.

Le monastère  
de Cluny  
à l'avènement  
de  
Grégoire VII.

Dix mille moines<sup>1</sup> y pratiquaient ces *Coutumes clunisiennes*, qui, recueillies en 1085 par le moine Udalric<sup>2</sup>, et réglant, pour chaque heure de la journée, la vie du religieux, ses prières, ses études, ses fonctions liturgiques, ses repas, son sommeil et ses récréations, trempaient les âmes, les habituaient à ne rien livrer au caprice, les formaient à la constance dans l'effort, et surtout les maintenaient dans une disposition de perpétuelle union à Dieu<sup>3</sup>.

Les *Coutumes  
clunisiennes*.

Autour de l'abbaye-mère, se groupaient une vingtaine de grandes abbayes. Moissac, Saint-Martial, Uzerches, Saint-Germain-d'Auxerre, Vézelay, Figeac, Montierneuf, Saint-Jean-d'Angély, Saint-Bertin, Baume, étaient les principales d'entre elles. De ces abbayes, les unes étaient gouvernées par un abbé nommé directement par Cluny ou avec son assentiment ; d'autres éalisaient sans contrôle un pro-abbé ; mais tous ces chefs de monastères, dans une mesure plus ou moins

Rayonnement  
de l'influence  
de Cluny.

dans les églises de Gaule avant Charlemagne et à celle qui régnait dans les Îles Britanniques avant les missions romaines du VII<sup>e</sup> siècle. » (DUCHESNE, *les Origines du culte chrétien*, 2<sup>e</sup> édit., p. 83.)

1. Ordéric VITAL, l. XI.

2. P. L., t. CXLIX, p. 731 et s.

3. Voir un tableau résumé de la journée du moine à Cluny dans CHÉNON, *l'Ordre de Cluny et la réforme de l'Eglise (la France chrétienne dans l'histoire*, un vol. in-12, Paris, 1896, p. 193-197).

La fédération  
clunisienne.

stricte, rendaient compte à Cluny de leur gestion. La plupart de ces maisons, vassales à l'égard de l'abbaye-mère, étaient suzeraines à leur tour par rapport à des groupes de prieurés. Sous le gouvernement de saint Hugues, qui marqua l'apogée de l'institution, cette vaste hiérarchie, dont Cluny était le centre, compta plus de deux mille monastères, répartis dans toutes les provinces de la France, de l'Allemagne, de l'Italie, de l'Espagne, de l'Angleterre, de la Pologne; et il faut encore y joindre trois cent quatorze églises, collégiales ou monastères en rapport avec Cluny <sup>1</sup>.

La piété,  
la science  
et les arts  
à Cluny.

De cette puissante métropole, peuplée, vers la fin du xi<sup>e</sup> siècle, de quatre cents religieux environ, une vie intense rayonnait. Saint Pierre Damien, le grand ascète, le redoutable adversaire de toutes les corruptions, appelle Cluny un paradis sur terre, le jardin des lis et des roses, l'arène des combats célestes, la moisson du ciel. Saint Grégoire VII, dans un concile romain de 1077, déclare qu'il n'y a pas, dans le monde entier, de monastère qui puisse rivaliser avec Cluny : tous ses abbés, dit-il, ont reçu les honneurs de la canonisation, et l'on ne connaît pas encore un seul de ses religieux qui ait fléchi le genou devant Baal. L'étude y était en honneur ; l'abbaye peuplait de ses professeurs les écoles cathédrales ; la philosophie, les mathématiques, la médecine, la musique, y étaient étudiées avec ardeur ; l'architecture, la sculpture et la peinture n'y étaient pas moins en honneur. Viollet-le-Duc, et plusieurs historiens de l'art, après lui, ont même soutenu que Cluny a été, par ses moines-architectes, le centre d'une école nouvelle d'architecture, dont on a relevé les caractères originaux <sup>2</sup>.

Grégoire VII  
s'appuie  
sur l'abbaye  
de Cluny  
pour propager  
la réforme.

Que les « moines noirs <sup>3</sup> » de Cluny, comme on les appela, aient exercé, sur le mouvement de réforme du xi<sup>e</sup> siècle, une influence prépondérante, en dehors même des monastères et prieurés qui dépendaient de l'abbaye-mère et des écoles auxquelles ils fournis-

1. Dom CABROL, dans les *Etudes*, 1910, t. CXXIV, p. 456-457.

2. VIOLLET-LE-DUC, *Dict. d'architecture*, t. I, p. 130 et *passim*; PIGNOT, *Hist. de Cluny*, 3 vol. in-8°, Autun-Paris, 1868, t. II, p. 490-565. M. de Lasteyrie, sans nier que Cluny ait donné une grande impulsion à l'architecture, conteste qu'il ait créé une école spéciale (R. DE LASTEYRIE, *l'Architecture religieuse en France à l'époque romane*, un vol. in-4°, Paris, 1912, p. 235-238).

3. Les moines de Cluny portaient, comme vêtements, en dessous, une chemise de laine, appelée étamine, et des fémoraux ou caleçons ; par-dessus, le scapulaire, dont les deux bandes tombaient jusqu'à terre, et auquel était attaché le capuchon. Le tout était recouvert de la coule ou froc. Les novices ne portaient pas de scapulaire, et attachaient le capuchon sur le froc. Ces derniers vêtements étaient noirs ; de là le nom de « moines noirs » donné par le peuple aux religieux de Cluny.

saient des maîtres, c'est un fait attesté par un nombre infini de documents ; mais Grégoire VII donna au grand ordre clunisien un rôle plus important encore que ne l'avaient fait ses prédécesseurs. Trois moines clunistes : Anastase, noble vénitien qu'il chargea d'une mission en Espagne, le pieux et savant Gérald, qu'il créa cardinal-évêque d'Ostie, et Odon, jeune seigneur champenois, qui, plus tard, fut pape sous le nom d'Urbain II, occupèrent le premier rang parmi ces infatigables légats, qu'il envoya propager et enraciner en Europe son œuvre réformatrice. Mais Grégoire VII accorda surtout sa confiance au vénérable Hugues. Même après saint Odon, saint Mayeul et saint Odilon, Hugues de Cluny, qui prit le gouvernement de l'abbaye en 1049, trouva le moyen d'élever plus haut que tous ses prédécesseurs le rôle de son ordre.

Il était né en 1024, à Semur, en Bourgogne, d'une famille de haute noblesse. Son père, le comte Dalmace, l'avait élevé pour le monde, tandis que sa mère, Aremberge, cultivait en lui ses dispositions natives pour la piété. A l'âge de quinze ans, Hugues sollicita et obtint son admission au monastère de Cluny. Il y apporta, avec les sentiments de la dévotion la plus tendre, la distinction suprême qu'il tenait de son éducation et de sa race. Il était, nous disent les contemporains, de haute stature et de beau langage. Il avait à peine atteint sa vingt-cinquième année, quand les suffrages unanimes de ses frères l'élevèrent à la dignité abbatiale. Depuis lors, Hugues prit part à presque toutes les affaires importantes de l'Eglise. Aux conciles de Reims et de Mayence, il combattit courageusement la simonie et l'inconduite des clercs. Au concile de Rome, qui condamna Bérenger, il tint, quoique le plus jeune des abbés, la seconde place. Député en Hongrie par le pape Léon IX, pour y ménager la paix entre le roi André et l'empereur, il réussit dans cette délicate mission. Au concile d'Autun, en 1055, il persuada à Robert II, duc de Bourgogne, de pardonner aux meurtriers de son fils. L'empereur Henri III, entre autres marques de son estime, le pria de tenir sur les fonts du baptême un de ses fils, le futur Henri IV. Sympathique aux princes et aux rois par sa haute sagesse et l'aménité de ses manières, il sut néanmoins leur faire entendre l'austère accent du reproche quand il les vit en défaut. Il écrivait à Philippe I<sup>er</sup>, roi de France : « Ouvrez votre âme à la crainte de Dieu. Changez de vie, corrigez vos mœurs. La mort se présente sous toutes sortes de formes, et il est terrible de tomber aux mains du Dieu vivant. » A Guillaume le Conquérant, qui

Saint Hugues  
de Cluny  
(1024-1109).

lui proposait de payer « au poids de l'or » les moines qu'il enverrait en Angleterre, il osait répondre : « Très cher seigneur, que sert à l'homme de gagner l'univers, s'il vient à perdre son âme ? A aucun prix je ne veux vendre la mienne. Or ce serait la vendre, que d'envoyer, pour de l'argent, un seul de mes frères là où je suis convaincu qu'il se perdrait <sup>1</sup>. » Grégoire VII n'entreprit jamais une œuvre importante sans consulter Hugues de Cluny ; il n'éprouva aucune peine profonde sans épancher son cœur dans celui de ce fidèle ami. Il le considéra, en quelque sorte, comme son légat permanent en France <sup>2</sup>.

Nouvelles  
congrégations  
religieuses.

Cependant, à côté du grand ordre de Cluny, et s'inspirant du même esprit de réforme, des congrégations nouvelles se constituaient, prêtes à donner à leur tour à la papauté les auxiliaires dont elle aurait besoin. Grégoire VII vit grandir durant son pontificat les jeunes congrégations de Vallombreuse en Italie et de Hirschau en Allemagne, et, à la veille de quitter ce monde, il put bénir, comme le prélude d'une nouvelle régénération de vie chrétienne, la fondation par saint Bruno de l'ordre des Chartreux.

L'abbaye de  
Vallombreuse  
en Italie.

En 1039, à quelque distance de Florence et de Camaldoli, dans une riante vallée, pleine de bois et d'ombre, Jean Gualbert, seigneur de Pistoie, avait fondé un ermitage, qui, en se développant, devint l'abbaye de Vallombreuse. Mais le saint fondateur ne se borna pas à rétablir dans son couvent l'austérité primitive de la règle de saint Benoît : il travailla avec ardeur à extirper, autour de lui, la lèpre de la simonie.

Les longues et pénibles luttes qu'il eut à soutenir, à ce sujet, avec l'évêque Pierre, de Florence, dont la conduite laissait à désirer, venaient de se terminer, quand Grégoire VII monta sur le trône apostolique, par la déposition du prélat prévaricateur. Jean Gualbert mourut peu de temps après ; mais son esprit se perpétua dans son ordre, qui devait donner à l'Église douze cardinaux, plus de trente évêques, plus de 100 religieux canonisés ou béatifiés, et presque autant d'écrivains de mérite <sup>3</sup>.

L'abbaye  
de Hirschau  
en Allemagne.

Le monastère de Hirschau, fondé, ou plutôt restauré à peu près

1. *P. L.*, t. CLIX, col. 927-932.

2. Sur saint Hugues de Cluny, voir *Acta sanctorum*, au 19 avril ; MABILLON, *Annales*, l. LVII, LXXI ; *Hist. littéraire de la France*, t. IX, p. 465-487 ; DOM CEILLIER, t. XIV, p. 50-55.

3. HURTER, *Hist. d'Innocent III*, t. IV, p. 163.

à la même époque, en Allemagne, en s'inspirant plus directement des règles de Cluny, eut une action non moins militante et féconde. Repeuplé, en 1066, après cinquante ans d'abandon, par douze moines d'Einsieden, Hirschau devint bientôt, sous la direction de l'illustre et saint abbé Guillaume, un des premiers établissements monastiques de l'Europe. « Quatre-vingt-dix-sept monastères, fondés ou réformés par des moines de Hirschau, et tous situés dans le sud de l'Allemagne, formèrent autour de la grande abbaye souabe une puissante et magnifique congrégation. Vingt-trois de ces maisons de Dieu devaient leur création à Hirschau ; les soixante-quatorze autres déjà existantes furent régénérées par son action salutaire. Le saint abbé Guillaume, auteur de la plus grande partie de ces réformes et de ces fondations, réédifiait à la fois les édifices et les consciences monastiques, et, ne s'arrêtant pas là, il s'appliquait à établir un lien d'unité et de commune activité entre tous ces monastères <sup>1</sup> ». Hirschau était, dit-on, dans tout l'univers chrétien, la maison monastique qui comptait le plus de nobles parmi ses religieux.

Ce fut un noble seigneur, comme Guillaume de Hirschau et comme Jean Gualbert, qui fonda, en 1084, l'ordre de la Chartreuse. Mais l'institution de Bruno d'Hartenfaust eut un caractère tout différent des fondations ou des restaurations monastiques de son époque. Tandis que les autres fondateurs ou réformateurs donnaient à leurs religieux ou prenaient eux-mêmes une attitude plus ou moins militante, faisaient sortir les moines de leurs cellules pour les employer à la prédication, à la polémique, ou même aux négociations diplomatiques auprès des grands, le nouvel ordre s'écartera le plus possible de la vie active, pour s'adonner le plus possible à la pure contemplation. Son idéal sera de se rapprocher de cette vie érémitique qui fut la première forme de la vie religieuse en Orient. Mais, pour éviter les inconvénients qui ne permirent pas à l'œuvre de saint Antoine de persister sous sa première forme <sup>2</sup>, on tempérera la vie de la cellule par une certaine participation à la vie de communauté. « Dans notre ordre, dit le pieux Lansperge, vous avez les deux vies érémitique et cénobitique, et l'une et l'autre tellement tempérées par le Saint-Esprit, que tout ce qui, dans l'une ou dans l'autre, pourrait être un danger, n'existe plus <sup>3</sup>. » « Le chartreux

L'ordre  
des Chartreux.

1. MONTALEMBERT, *les Moines d'Occident*, t. VI, p. 484-485.

2. Voir *Hist. gén. de l'Eglise*, t. I, p. 485.

3. LANSPERGE, *Enchiridion*, ch. XLIX.

est un cénobite au chœur, au chapitre, au réfectoire, en récréation. En dehors de ces réunions, il est ermite. La vie en cellule est le principal devoir du chartreux<sup>1</sup>. » A la porte de sa cellule expirent tous les bruits du monde extérieur.

Saint Bruno  
(1032-1101).

Le fondateur du nouvel ordre, « Maître Bruno », comme le nomment les anciens documents, était né à Cologne, vers 1032, de la noble famille des Hartenfaust ; mais il était venu de bonne heure en France, où, suivant une tradition assez fondée, il aurait eu pour professeur Bérenger de Tours. Nommé écolâtre dans l'Église de Reims, il eut devant les yeux le triste spectacle des désordres de l'archevêque de cette ville, Manassès de Gournay, prélat simoniaque. D'après Guibert de Nogent, ce furent les scandales de l'hérésie et de la simonie qui déterminèrent le brillant professeur à se retirer, avec quelques clercs nobles du diocèse de Reims, dans la solitude la plus profonde<sup>2</sup>. Une lettre touchante de Bruno, écrite plus tard au prévôt de l'Église de Reims, semble confirmer cette hypothèse. « Te souviens-tu, lui dit-il, d'un entretien que nous eûmes dans le jardin attenant à la maison où tu recevais l'hospitalité ? Nous parlions des séductions de ce monde, et de ses biens périssables, et puis des joies de la gloire éternelle ; et, entraînés par le divin Amour, nous îmes vœu de quitter ce siècle aux ombres fugitives, et de nous consacrer uniquement aux choses éternelles dans la vie monastique<sup>3</sup>. »

Sa vocation.

Sa retraite  
au désert  
de  
la Chartreuse  
(1084).

Le retraite de Bruno au désert s'effectua comme par diverses étapes. Il se retira d'abord à Molesmes, sous la conduite de saint Robert, le futur fondateur de Cîteaux, et y revêtit l'habit bénédictin. Son attrait pour la vie solitaire le porta à se joindre ensuite à deux disciples de saint Robert qui, ayant les mêmes attrait, avaient fait un essai de ce genre d'observance. Mais cette solitude ne lui parut pas encore assez profonde ; il se dirigea vers Grenoble, dont saint Hugues, son ancien disciple, était évêque, et se fixa, avec six compagnons, dans un désert sauvage, appelé la Chartreuse. Il n'y élabora pas des

1. Dom AUTORE, dans le *Dict. de théol.* de VACANT, au mot *Chartreuse*, t. II, col. 2288.

2. GUIBERT DE NOGENT, *De vita sua*, l. I, ch. XI ; *P. L.*, t. CLVI, col. 853.

3. *P. L.*, t. CLII, col. 420 et s. Les Bollandistes ne regardent pas comme fondée la légende, immortalisée par le pinceau de Lesueur, de l'épouvantable déclaration faite par un docteur damné. La biographie de saint Bruno, qui rapporte ce fait, suppose l'existence à Paris, en 1082, d'une université en plein exercice (*P. L.*, t. CLII, col. 483). Cette biographie ne remonte donc pas au delà du XIII<sup>e</sup> siècle.

règles écrites ; mais il y fixa les coutumes, que son quatrième successeur, le vénérable Guigues, devait rédiger. Ces coutumes ont ceci de particulier, qu'on ne peut les rattacher, dans leur ensemble, ni à la règle de saint Basile, ni à la règle de saint Augustin, ni à la règle de saint Benoît, quoique le saint Fondateur ait tiré parti de chacune de ces règles. Un autre caractère particulier de ces coutumes, c'est que tout y est conçu de manière à favoriser la vie la plus solitaire, la plus silencieuse et la plus contemplative.

La règle  
cartusienne.

Désormais, tandis que l'armée des moines prédicateurs combattrait pour le respect des saintes lois de l'Église, sous l'autorité suprême de la papauté, des groupes de moines contemplatifs seconderont leurs efforts par le suffrage d'une prière ininterrompue.

## V

Quand saint Bruno se fixa, avec ses six premiers disciples, à la Chartreuse, la campagne réformatrice de Grégoire VII était entrée dans une nouvelle phase, sur laquelle il est nécessaire de revenir.

La campagne  
contre les  
investitures  
laïques.

Les violentes résistances que les premières mesures prises pour la restauration des mœurs du clergé avaient rencontrées en Allemagne, en France et en Angleterre, avaient montré qu'en s'attaquant à l'incontinence et à la simonie, on n'avait pas encore atteint la racine du mal. Cette racine du mal, un observateur perspicace, le cardinal Humbert, l'avait déjà montrée, en 1058, dans « l'investiture » laïque des dignitaires de l'Église.

On appelait investiture, dans la langue juridique du XI<sup>e</sup> siècle, la mise en possession d'une charge ou d'un bien quelconque. Cette investiture se faisait toujours, suivant un vieil usage, par la tradition symbolique d'un objet : d'une touffe de gazon ou d'une motte de terre, par exemple, pour la mise en possession d'un domaine ; d'une clef, pour la possession d'une maison. Pour la mise en possession d'un évêché ou d'une abbaye, les objets symboliques de la fonction étaient la crosse et l'anneau pastoral.

Notion  
de  
l'investiture.

Par suite de situations juridiques que nous avons mentionnées plus haut<sup>1</sup>, des rois et des seigneurs, bienfaiteurs insignes d'une chapelle, d'une église, d'une cathédrale, avaient mis en possession,

Origine  
des  
investitures  
laïques :

1. Voir plus haut, p. 23-24.

1<sup>o</sup> Droit  
de patronage  
des  
bienfaiteurs  
des églises ;

2<sup>o</sup> Entrée  
des évêques  
et des abbés  
dans  
la hiérarchie  
féodale ;

3<sup>o</sup> Confusion  
de la fonction  
temporelle  
avec la charge  
spirituelle.

Graves  
conséquences  
de l'investiture  
laïque.

Profondeur  
du mal.

par les symboles traditionnels, les titulaires de ces édifices religieux, d'ailleurs régulièrement élus par le clergé et par le peuple, et canoniquement confirmés par leurs supérieurs hiérarchiques. Mais peu à peu la volonté prépondérante du prince temporel réduisit l'élection et la confirmation canonique à n'être plus que de vains simulacres ou même les supprima tout à fait. Cette grave transformation juridique fut accélérée par ce fait que, dans l'intervalle, certains dignitaires ecclésiastiques, les évêques et les abbés, étaient devenus, par l'importance des domaines qu'ils possédaient et par les fonctions administratives et judiciaires qu'ils exerçaient, de vrais seigneurs féodaux. Un évêque avait, au cours du xi<sup>e</sup> siècle, au point de vue temporel, les pouvoirs d'un comte. Les rois, ne distinguant pas cette autorité temporelle de la charge pastorale, plaçaient l'une et l'autre sous le « haut domaine », *altum dominium*, que le droit public leur accordait sur les biens et les fonctions de leurs vassaux.

Les conséquences de cet état de choses étaient graves. Par suite de cet abus, l'élection régulière et la confirmation canonique par le métropolitain, seul mode prévu par la loi de l'Eglise pour la désignation des évêques, étaient supprimées. La plupart du temps, dans l'esprit du roi qui nommait, comme dans l'esprit du clerc qui était promu, le souci de la charge pastorale s'éclipsait devant des préoccupations séculières. De là au trafic des fonctions sacrées et à l'inconduite de ceux qui en étaient honorés, il n'y avait qu'un pas. Il fut vite franchi. La simonie et l'incontinence des clercs furent les résultats presque inévitables de l'investiture laïque.

La même cause rendait le mal presque irrémédiable. Pour résister aux décrets réformateurs de l'Eglise, les évêques et les abbés simoniaques trouvaient, derrière eux, pour les défendre, les princes et les rois qui les avaient nommés. Ils trouvaient même souvent, il faut le reconnaître, pour se défendre contre les décrets réformateurs, une force dans leur bonne foi. Au cours des procédures conduites au xi<sup>e</sup> siècle contre les clercs simoniaques, beaucoup de ces derniers arguèrent de leur parfaite sincérité. N'avait-on pas vu, en 1045, « un personnage très religieux, d'une sainteté notoire » <sup>1</sup>, donner de l'argent pour arracher, disait-il, le Saint-Siège aux indignes pontifes qu'établissaient les barons romains <sup>2</sup> ? Quant aux princes séculiers,

1. *Vir religiosissimus ac sanctitate perspicuus*, dit Raoul GLABER, V, 25.

2. Voir plus haut, p. 115. Sur la question des investitures, voir E. LESNE, au mot *Investiture*, dans le *Dict. apol. de la foi cath.*, t. II, col. 1090 et s.



comment leur persuader qu'ils devaient renoncer à leurs droits d'investiture sur des prélats qui, par leur situation temporelle et par leur influence politique, se trouvaient placés au rang des plus grands seigneurs ? La solution, le pénétrant génie du cardinal Humbert l'avait déjà vue et signalée en 1058. Elle consistait à proclamer et à faire admettre par tous « que la charge spirituelle est l'essentiel de l'évêché, que le patrimoine attaché à cette charge en est une simple dépendance, et qu'il n'est pas équitable de renverser les termes, de régler le spirituel en fonction du temporel, comme le fait l'investiture laïque <sup>1</sup>. » « La dignité épiscopale, avait écrit le cardinal Humbert, réclame le temporel ; ce n'est pas le temporel qui appelle à sa suite la dignité épiscopale <sup>2</sup>. » Voilà pourquoi Grégoire VII, dans sa lutte contre les investitures laïques, ne séparera pas la question de la liberté de l'Eglise de la question de la prééminence du spirituel sur le temporel.

Son remède.  
Il est indiqué  
par le cardinal  
Humbert.

Sans se dissimuler l'immensité de la lutte qu'il allait entreprendre, Grégoire VII, dans un synode romain, tenu du 24 au 28 février 1075, promulgua le célèbre décret suivant, où la plupart des souverains virent comme une déclaration de guerre : « Quiconque, à l'avenir, recevra de la main d'un laïque un évêché ou une abbaye, ne sera pas compté parmi les évêques et les abbés. Nous lui interdisons la communion du bienheureux Pierre et l'entrée de l'église tant qu'il ne renoncera pas à sa dignité. Nous faisons la même défense relativement aux charges inférieures. De même, si un empereur, duc, marquis, comte, ou quelque pouvoir ou personne laïque, ose donner l'investiture d'un évêché ou de quelque autre dignité ecclésiastique, qu'il sache qu'il est atteint par la même condamnation <sup>3</sup>. »

Un  
synode romain  
interdit  
l'investiture  
laïque  
(février 1075).

La lutte contre les investitures laïques eut trois principaux théâtres : la France, l'Angleterre et la Germanie.

En France, les deux légats pontificaux, Hugues de Die et Amat d'Oloron, se souvenant des oppositions violentes qu'avait rencon-

La lutte  
contre  
les investitures  
laïques  
en France.

1. E. LESNE, *op. cit.*, col. 1095.

2. HUMBERT, *Contra simoniacos*, l. III, 2, dans JAFFÉ, *Mon. Gregor.*, t. I, p. 200, et dans *P. L.*, t. CXLIII, col. 1142. Saint Yves de Chartres devait, plus tard, compléter cette notion, en précisant que la suprématie de l'élément spirituel sur l'élément temporel n'était pas l'absorption de celui-ci par celui-là.

3. HUGUES DE FLAVIGNY, *Chronicon*, dans *M. G.*, SS., t. VIII, p. 412, et *P. L.*, t. CLIV, col. 277. Tel est bien le sens, sinon la lettre même du décret, car il semble qu'Hugues de Flavigny ne nous ait pas conservé le texte authentique.

trées l'application des décrets du concile romain de 1074 contre la simonie, ne se pressèrent pas de publier les décrets du concile romain de 1075 contre les investitures laïques. Ils tinrent compte du conseil que leur avait donné, dans une lettre du 5 janvier 1075, le pape Grégoire : « Il vaut mieux vous exposer à des reproches pour votre bonté, que de vous rendre odieux par une trop grande sévérité. Vos fils sont encore rudes et ignorants ; il faut les améliorer peu à peu <sup>1</sup>. » Ni au concile qui se tint à Clermont en 1076, ni à celui qui s'ouvrit à Dijon en 1077, il ne fut dit un mot des investitures. Le décret pontifical ne fut promulgué par Hugues de Die qu'au synode d'Autun, en septembre 1077. Il y rencontra une opposition très vive ; mais le légat passa outre, et, en vertu de ses pleins pouvoirs, suspendit *ab officio* le puissant archevêque de Reims, Manassès I<sup>er</sup>, convaincu de simonie et d'intrusion. Un nouveau concile, tenu à Poitiers en 1078, malgré l'opposition du roi Philippe I<sup>er</sup>, mais avec l'appui du duc d'Aquitaine, rappela que « l'évêque ne doit recevoir l'investiture que de son métropolitain, le cleric que de son évêque <sup>2</sup> ». Plusieurs prélats, institués par la seule autorité du roi, furent déposés. Manassès protesta, essaya de mettre en mouvement la cour romaine et la cour de France, tenta même de se défendre par les armes ; mais, mal soutenu par Philippe I<sup>er</sup>, qui ne voulut pas solidariser sa propre cause avec celle d'un personnage si suspect, il succomba. « Victoire importante pour Rome et pour les légats. Ils avaient eu raison du primat des Gaules, de celui qui sacrait les rois : quel évêque pourrait désormais leur résister <sup>3</sup> ? »

En Angleterre, Guillaume le Conquérant gardait, à l'égard du Saint-Siège, l'attitude qu'il avait déjà prise comme duc de Normandie. Respectueux dans ses relations diplomatiques avec la cour romaine, favorable à la réforme des mœurs dans le clergé, mais jaloux à l'excès de tout ce qui lui semblait un empiétement sur ses prérogatives royales, il se réserva le contrôle de toute décision rendue par un concile, la confirmation de toute censure prononcée contre un cleric relevant de la couronne, et nomma lui-même les évêques, après avoir pris l'avis du haut clergé. La situation resta

1. SAINT GRÉGOIRE VII, *Registrum*, II, 14, dans JAFFÉ, *Monum. Greg.*, p. 156, et dans *P. L.*, t. CXLVIII, col. 394. Cette lettre était adressée à Hugues, évêque de Die, et ne visait directement que le gouvernement de son diocèse ; mais elle était une direction pour toute sa conduite.

2. HEFELE-LECLERCQ, V, 231.

3. A. LUCHAIRE, dans *l'Hist. de France* de LAVISSE, t. II, 2<sup>e</sup> partie, p. 214.

Conseils  
prudens de  
Grégoire VII  
à Hugues  
de Die.

Concile  
d'Autun  
(septembre  
1077).

Concile  
de Poitiers  
(1078).

La lutte  
contre  
les investitures  
laïques  
en Angleterre.

toujours tendue entre le roi Guillaume et le pape. Grégoire VII eut la patience de supporter une telle situation ; Guillaume, qui, dans la guerre déclarée à Grégoire VII par l'antipape Guibert, avait d'abord défendu à ses sujets de reconnaître aucun pontife sans son autorisation préalable, adhéra ensuite à Grégoire et refusa le légat que lui envoyait Guibert <sup>1</sup> ; mais les querelles religieuses allaient bientôt éclater en Grande-Bretagne avec une vivacité inouïe.

Attitude  
de Guillaume  
le Conquérant.

## VI

Tout faisait prévoir, en Allemagne, un conflit aux proportions grandioses. Le chef du Saint-Empire n'invoquait pas seulement, comme un roi de France ou d'Angleterre, les prérogatives de sa couronne, l'indépendance de son autorité temporelle, les liens de vassalité qui liaient au trône des évêques-seigneurs ; il se regardait comme le chef de la société religieuse ; dépossédé par l'acte de Nicolas II du droit d'intervenir dans les élections des pontifes romains, il ne défendait qu'avec plus d'énergie son prétendu droit d'intervention dans les élections épiscopales et abbatiales <sup>2</sup>.

La lutte  
contre  
les investitures  
laïques  
en Allemagne.

Caractère  
particulier  
de cette lutte.

Le caractère du jeune roi de Germanie était de nature à envenimer le conflit. Né en 1050, proclamé roi en 1056, déclaré majeur en 1063, le jeune roi Henri IV comptait vingt-cinq ans d'âge et douze ans de gouvernement personnel, quand parut l'important décret de Grégoire VII sur les investitures des clercs. Il ne manquait ni d'intelligence ni de bravoure. On a dit que « son premier malheur avait été de recevoir une détestable éducation. Encore bien enfant à la mort de son père Henri III, bientôt enlevé à la tutelle de sa mère, l'impératrice Agnès, il avait grandi entre Adalbert, archevêque de Brême, qui lui passait toutes ses fantaisies pour se maintenir au pouvoir, et Annon, archevêque de Cologne, dont l'austère vertu l'effarouchait. Après avoir été un enfant vicieux, Henri IV fut, de très bonne heure, un débauché. Son mariage avec une princesse de Savoie ne le rendit pas meilleur. Il fallut toute

Henri IV,  
roi  
de Germanie  
(1056-1106).

Son portrait.

1. Voir, sur la politique religieuse de Guillaume le Conquérant, LINGARD, *Hist. d'Angleterre*, trad. de ROCROUX, t. II, p. 117-121.

2. Sur les prétentions politiques des empereurs allemands, voir Ed. STENGEL, *Den Kaiser macht das Heer Studien Zur Geschichte eines politischen Gedankens*, 1 vol. grand in-8°, Weimar, 1900 (Résumé dans la Bibl. de l'Éc. de Chartes. t. LXXII, 1911, p. 100-106).

l'autorité du légat du Saint-Siège, saint Pierre Damien, pour l'obliger à reprendre son épouse, qu'il avait honteusement chassée. Sans aucun souci du bien-être de ses peuples, de la sécurité de ses Etats et de sa propre dignité, Henri IV a presque toujours suivi ses caprices, donné carrière à ses haines et à ses rancunes, jusqu'à exaspérer, non seulement ses sujets, mais ses propres enfants eux-mêmes. Rien ne fut plus incohérent que ses rapports avec le Saint-Siège. <sup>1</sup> » Il s'en rapprochait toutes les fois que ses ennemis menaçaient sa couronne, et s'en détournait, oublieux de ses promesses et de ses serments, dès que le péril était passé. En août 1073, sous le coup de l'émotion que lui avait causée une redoutable révolte des Saxons, il écrivait au pape : « Très cher Seigneur, nous avouons n'avoir pas toujours rendu au sacerdoce la justice et le respect auxquels il a droit. Touché par la miséricorde de Dieu, nous confessons nos fautes à votre très indulgente paternité <sup>2</sup>. »

Sa politique religieuse.

Grégoire crut à la sincérité de ces déclarations. Aussi, après avoir promulgué le décret de 1075 sur les investitures, écrivit-il au roi de Germanie une lettre très bienveillante, pour lui dire qu'il était décidé à régler avec lui, d'un commun accord, et pour le meilleur avantage de l'Empire comme de l'Eglise, toutes les difficultés que pourrait soulever la réforme <sup>3</sup>. Henri IV avait un nouvel intérêt à se rapprocher du pape : il nourrissait le projet de se faire sacrer empereur. Il s'empressa d'envoyer à Rome deux ambassadeurs, chargés de traiter en même temps la question des investitures et celle du prochain sacre. « Je désire, écrivait-il dans sa lettre, que personne ne sache ce que je vous mande par eux, excepté vous, Madame ma mère, ma tante Béatrice et sa fille Mathilde <sup>4</sup>. » La mention de ces deux princesses, dont le dévouement au Saint-Siège était connu, était faite pour réjouir le cœur du pontife. Grégoire VII ouvrit son âme à tous les rêves les plus consolants. En réalité, ce secret, si étrangement demandé au Saint-Père, cachait une odieuse intrigue. Les négociations dont nous venons de parler avaient lieu en décembre 1075 ; or, dès le mois de septembre de cette même année, Henri IV avait décidé de ne rien conclure avec le Saint-Siège que

Grégoire VII lui propose de régler la question des investitures par un accord à l'amiable.

Double jeu du roi de Germanie.

1. DELARC, *Saint Grégoire VII*, t. I, p. LXXXIV-LXXXV.

2. GRÉGOIRE VII, *Registrum*, I, 29, dans JAFFÉ, *Mon. Greg.*, p. 46 et s., et dans *P. L.*, t. CXLVIII, col. 312-313.

3. Voir cette lettre dans *Registr.*, III, 10 ; *Mon. Greg.*, p. 220 ; *P. L.*, t. CXLVIII col. 439-442.

4. DELARC, *op. cit.*, III, 160.

moyennant le concours des grands de son royaume, c'est-à-dire de ceux qui avaient le plus grand intérêt à faire échouer les réformes du pape.

Le double jeu du monarque ne tarda pas à se révéler. Tandis qu'il s'abandonne aux plus radieuses espérances, Grégoire apprend que le roi de Germanie a investi de sa propre autorité l'évêque Huzmann à Spire, Henri à Liège, Tébalde à Milan. Ce Tébalde, noble clerc de Milan, dont Bonizo dit qu'il « avait plus de corpulence que de vertus <sup>1</sup> », reçoit l'investiture royale du vivant même de l'évêque légitime Gottfried. En même temps, Guibert de Ravenne se sépare publiquement de Grégoire, et un conseiller du roi, Eberhard de Nesselbourg, envoyé en mission en Lombardie, déclare les Patares ennemis publics. Un odieux attentat vient mettre le comble à cette série de trahisons et d'intrigues. Pendant la nuit de Noël de 1075, tandis que le pape célèbre les saints mystères dans l'église, alors assez solitaire, de Sainte-Marie-Majeure, une troupe de gens armés se précipite sur lui en poussant des cris terribles, le frappe avec fureur, s'empare de lui, et le transporte, tout ensanglanté et lié à un cheval, dans une tour voisine du Panthéon, propriété de la famille des Cencius. Un Cencius, homme perdu de vices, connu d'ailleurs par ses relations avec Henri IV et avec Guibert de Ravenne, a été vu à la tête des bandits, les excitant de la voix et du geste. Mais, si rapide qu'ait été le drame, il a donné le temps aux fidèles qui assistaient à l'office de Sainte-Marie-Majeure de se répandre dans la ville et d'y annoncer la tragique nouvelle ; si bien qu'au point du jour, Cencius aperçoit, des fenêtres de sa tour, où il est venu rejoindre le pape, une foule immense, tumultueuse, se préparant à donner l'assaut à sa demeure, pour délivrer le pontife. Cencius se croit perdu. Son arrogance tombe. Il se jette aux pieds du pape, implorant le pardon et la vie sauve. Grégoire lui promet l'un et l'autre, parvient à l'arracher à la multitude, puis, escorté d'une foule immense qui l'entoure, se rend à Sainte-Marie-Majeure, pour y terminer, au milieu des actions de grâces universelles, le saint sacrifice interrompu.

Tant de crimes demandaient une prompt sanction. Dès les premiers jours de janvier 1076, trois messagers pontificaux sommèrent le roi, au nom du pape, de se rendre à Rome, le 22 février suivant, pour s'y justifier, devant un synode, de plusieurs attentats qui lui

Il pratique  
audacieuse-  
ment  
l'investiture  
laïque.

Guibert  
de Ravenne  
se rallie  
au parti du roi.

Attentat  
de Cencius  
contre  
Grégoire VII  
(décembre  
1075).

Le pape  
mande à Rome  
le roi  
de Germanie  
pour  
qu'il se justifie  
(janvier 1076).

1. BONIZO, *Ad amicum*, VII, dans JAFFÉ, *Mon. Greg.*, p. 664.

étaient imputés. S'il ne comparaisait pas, l'anathème apostolique le séparerait, le jour même, du corps de l'Église <sup>1</sup>.

Colère du roi.

Conciliabule  
de Worms  
(24 janvier  
1076).

Le cardinal  
Hugues  
Candide.

Sa trahison.

La colère d'Henri IV fut terrible. Pour devancer le pape, il convoqua, pour le dimanche de la Septuagésime, qui tombait cette année-là le 24 janvier, un concile national à Worms. Presque tous les évêques allemands s'y rendirent. Le but, non dissimulé, de l'assemblée, était la déposition du pape Grégoire VII. L'affaire fut menée par le roi et par ses conseillers avec une rare vigueur. On connaissait Grégoire, nature simple, confiante, très susceptible de se laisser gagner par une déclaration hypocrite, mais une fois que la justice d'une cause s'était clairement manifestée à lui, capable de la défendre avec une indomptable énergie. Il fallait à tout prix enlever un vote à peu près unanime de déchéance contre lui. Rien ne fut négligé pour arriver à cette fin. Les prélats étaient à peine réunis dans leur salle de délibération, sous la présidence du roi, qu'on y vit entrer un cardinal de l'Église romaine. Il s'appelait Hugues Candide. C'était un homme de la race des grands traîtres. Des historiens ont comparé son rôle à celui de l'amiral de Coligny au temps des luttes religieuses du xvi<sup>e</sup> siècle, et à celui du cardinal Loménie de Brienne sous la Révolution. Né à Remiremont, au diocèse de Toul, nommé cardinal par le saint pape Léon IX, en même temps que Pierre Damien, à cause de ses remarquables qualités d'intelligence, on l'avait vu soutenir l'antipape Cadaloüs, puis se rallier à Grégoire VII et obtenir même de lui une mission de confiance en Espagne, se retourner tout à coup contre son bienfaiteur, poursuivre avec Robert Guiscard, duc des Normands, des négociations suspectes, finalement se rallier à la cause de Tébald de Milan et de Guibert de Ravenne. En 1076, il venait d'être déposé pour son inconduite. Avec une assurance qui en imposait, une abondance et une précision de détails mensongers, que son habitude de la curie romaine lui rendait faciles, il fit, devant l'assemblée, suivant la pittoresque expression de Hefele, « une sorte de mélodrame » sur les origines d'Hildebrand, ses prétendus écarts de jeunesse, ses crimes d'âge mûr, son usurpation du pontificat, son odieuse tyrannie, ses mœurs infâmes <sup>2</sup>. Dans une assemblée où nombre de prélats avaient

1. *M. G.*, SS., t. V, p. 241, 280, 431 et s.

2. LAMBERT DE HERSFELD, *Annales*, ad ann. 1076, dans *M. G.*, SS., t. V, p. 242, et dans *P. L.*, t. CXLVI, col. 1211.

tout à redouter du pape réformateur, ces calomnies trouvèrent un écho. Guillaume, évêque d'Utrecht et ami personnel du roi, se leva alors, et, d'une voix impérieuse, déclara que les membres de l'assemblée n'avaient qu'à choisir entre deux attitudes : condamner le pape, ou abandonner le roi. Pour en finir plus promptement, et pour empêcher les évêques fidèles au pape de se retrancher derrière des restrictions, on soumit à la signature de chacun la déclaration suivante : « Je N..., évêque de N..., notifie à Hildebrand que, dès ce moment, je lui refuse soumission et obéissance, et je ne le reconnâtrai plus pour pape, et ne lui donnerai plus ce titre. » « Il n'y eut, dit le chroniqueur Bruno, que quelques personnes à souscrire de plein gré cette déclaration ; la plupart n'obéirent que par crainte, ainsi qu'ils le déclarèrent dans la suite au pape <sup>1</sup>. »

À la suite du conciliabule de Worms, Henri IV envoya à Grégoire VII une lettre qui débutait par ces mots : « Henri, roi, non par usurpation mais par la volonté de Dieu, à Hildebrand, qui n'est plus pape, mais seulement un faux moine. » En terminant, le roi s'écriait, sur un ton pathétique : « Et maintenant, puisque tu es condamné par notre jugement et par celui de nos évêques, descends de ce Siège apostolique que tu as usurpé... Descends, descends, toi qui es condamné à tout jamais <sup>2</sup>. »

Quand les envoyés de l'empereur apportèrent cette lettre à Rome, le pape y tenait précisément, dans la basilique du Latran, le concile annoncé. L'un de ces envoyés, Roland, clerc de Parme, eut l'audace d'accompagner cette communication de graves insultes qui révoltèrent l'assemblée. Des laïques, présents dans le lieu des séances, se jetèrent alors sur Roland, et l'auraient massacré, si le pape ne l'avait couvert de sa personne <sup>3</sup>. Le concile déclara à l'unanimité qu'Henri avait amplement mérité l'excommunication. Grégoire ne pouvait différer davantage. En présence de l'impératrice Agnès, présente au concile, qui, le cœur désolé, déclara s'incliner devant une mesure que dictait au pape le devoir de sa charge suprême <sup>4</sup>, Grégoire VII déclara le roi Henri excommunié, et, en conséquence, délia ses sujets

Le  
conciliabule  
prononce  
la déchéance  
de  
Grégoire VII.

Lettre  
insolent  
du roi.

Grégoire VII  
prononce  
contre lui  
une sentence  
d'excommu-  
nication.

1. BRUNO, *De bello saxonico*, dans *M. G.*, SS., t. V, p. 351

2. *Ibid.*, p. 352.

3. Paul BERNRIED, *Vita Gregorii VII*, dans WATTERICH, t. I, p. 512, et dans *P. L.*, t. CXLVIII, col. 71.

4. Voir la lettre écrite à ce sujet par l'impératrice à l'évêque de Passau (HUGUES DE FLAVIGNY, *Chronicon*, *P. L.*, t. CLIV, col. 308).

du serment de fidélité. Plusieurs évêques compromis dans la cause du roi furent aussi excommuniés <sup>1</sup>.

Le pontife explique au monde catholique, par une bulle, les motifs et la portée de cette sentence (février 1076).

Le pontife crut devoir faire connaître au monde catholique un acte de cette importance par une bulle spéciale, qui expliqua aux fidèles les motifs et la portée de cette condamnation. Le pape y exposait que le roi avait mérité une telle sentence par une triple infraction aux lois de l'Eglise : Henri IV, en effet, non content de fréquenter des excommuniés notoires et de refuser obstinément de tenir compte de nombreux avertissements paternels, avait tenté de faire un schisme dans l'Eglise <sup>2</sup>. Par là, il s'était lui-même exclu de la société catholique. En agissant comme il l'avait fait, il avait placé le chef de l'Eglise dans l'alternative d'abandonner le Saint-Siège à ses caprices, ou d'agir comme il l'avait fait. Quant à la sentence qui déliait les sujets d'Henri de leur serment de fidélité, Grégoire, sans bien préciser s'il la portait en vertu d'un droit *direct* ou *indirect*, la fondait sur le pouvoir qui lui appartenait, de par le Christ, « de lier et de délier » les princes et les peuples <sup>3</sup>.

## VII

Conséquences de l'excommunication d'Henri IV.

L'excommunication du roi de Germanie et des principaux de ses partisans fut comme un coup de foudre, qui, suivant l'expression de Bonizo, fit trembler le monde romain tout entier <sup>4</sup>. Henri IV était à Utrecht quand la nouvelle lui en parvint, le samedi saint de l'année 1076. L'évêque d'Utrecht, Guillaume, était un des plus chauds partisans d'Henri IV. Il monta aussitôt en chaire, déclara, au nom du roi, que l'excommunication lancée par le pape devait être considérée comme nulle, et se répandit ensuite en injures grossières contre Grégoire VII. Peu de temps après, le roi, dans une longue lettre, où il accusait le pape de vouloir réunir en ses mains les deux pouvoirs, spirituel et temporel, invita les évêques de son

Protestation faite au nom du roi.

1. Voir la formule solennelle de cette excommunication dans le *Liber pontificalis*, édit. DUCHESNE, t. II, p. 282, et dans JAFFÉ, *Monum. Greg.*, p. 222-224.

2. Paul BERNIED, *Vita Gregorii VII*, 68, dans WATTERICH, I, 517.

3. Grégoire VII, *Registrum*, III, 6, P. L., CXLVIII, 454-455, cf. IX, 1, P. L., *ibid.*, col. 451-453.

4. BONIZO, *Ad amicum*, l. VIII ; *Mon. Greg.*, p. 670.



royaume à se réunir à Worms le 15 mai <sup>1</sup>. Mais tant de violences servaient mal la cause royale. Il était manifeste, pour tout esprit réfléchi, qu'Henri IV avait été le premier à vouloir se servir des deux glaives, spirituel et temporel. La mort subite de l'évêque d'Utrecht, qui expira dans les remords, frappa l'imagination populaire, qui y vit une punition de Dieu <sup>2</sup>. L'acte du pape qui déliait les sujets du roi de leur serment de fidélité, fut un mot d'ordre respectueusement suivi par les croyants sincères; pour la plupart des autres ce fut un signal de révolte. Le monde féodal reposait surtout sur la religion du serment; c'était la barrière qui le séparait de la barbarie. La Saxe presque tout entière se souleva, et le nombre des évêques qui se rendirent à Worms fut tellement insuffisant, que le souverain fut obligé de renvoyer la solution du conflit à une autre assemblée, qui se réunirait à Mayence, le 29 juin de la même année.

L'assemblée de Mayence révéla surtout les inquiétudes de conscience des évêques, qui consentirent bien à déclarer que l'excommunication du roi était nulle pour vice de forme, mais qui se refusèrent à nommer un successeur à Grégoire VII <sup>3</sup>.

Cependant les ennemis d'Henri IV exploitaient à leur profit la sentence de déchéance prononcée contre lui. Ses châteaux étaient pillés. La défection faisait la solitude autour de lui. Grégoire VII saisit l'occasion de ramener, du même coup, la paix politique et la paix religieuse en Germanie. Il écrivit « à tous ses frères dans le Christ, évêques, abbés, prêtres, ducs, princes et chevaliers domiciliés dans l'empire romain », une lettre pressante, où il leur disait : « Nous vous supplions, comme des frères très chers de vous employer à susciter dans l'âme du roi Henri les sentiments d'une vraie pénitence, à l'arracher des mains du démon, afin que nous puissions le réintégrer dans le sein de notre commune Mère <sup>4</sup>. »

Ces instructions du pape arrivaient à propos. Presque toute la noblesse ecclésiastique et laïque, ayant à sa tête le duc Rodolphe de Souabe et le duc Welf de Bavière venait de décider de se réunir à Tribur le 16 octobre suivant, pour remédier à la situation, de plus en plus troublée, de l'empire. Deux légats du pape, Sieghart

L'opinion  
publique  
se range  
à la cause  
du pape.

Les Saxons  
prennent  
occasion  
du conflit  
pour  
se soulever  
contre le roi.

Conciliabule  
de Mayence  
(29 juin  
1076).

Intervention  
pacificatrice  
de  
Grégoire VII.

Assemblée  
de Tribur  
(16 octobre  
1076).

1. *Mon. Greg.*, p. 105 et s.

2. HUGUES DE FLAVIGNY, *Chronicon*, l. II, *M. G.*, SS., t. V, p. 361.

3. LAMBERT, *Annales*, ad ann. 1076, dans *M. G.*, SS., V, 243 et s.; *P. L.*, CXLVI, 1218-1219.

4. *Grégoire VII. Registrum*, IV, 1, dans JAFFÉ, *Mon. Greg.*, p. 238, et *P. L.*, t. CXLVIII, col. 451-453.

d'Aquilée et Altmann de Passau, s'y rendirent, et y défendirent, au nom du pape, contre l'emportement des seigneurs, qui voulaient déposer immédiatement Henri IV, la cause de la modération. Il fut décidé, sur leurs instances, que la cause du roi serait jugée, après un débat contradictoire, dans une grande diète nationale, tenue à Augsbourg, sous la présidence du pape, et qu'on ne procéderait à l'élection d'un nouveau roi que si Henri se refusait à tout accommodement.

C'était une splendide victoire pour la cause de la justice et de la papauté. Ainsi Grégoire, appelé par toute l'aristocratie du Saint-Empire, Souabes et Saxons, Bavares et Lorrains, un moment réunis dans une pensée unanime, allait, au cœur même de la Germanie, au milieu de la sympathie générale du peuple, se prononcer en arbitre sur la cause de celui qui, quelques mois auparavant, avait soulevé l'Allemagne contre sa suprême autorité.

Elle impose  
des conditions  
au roi  
et décide  
de juger  
sa cause  
à Augsbourg,  
sous la  
présidence  
du pape.

Avant de se séparer, l'assemblée de Tribur décida que si, dans un an, Henri était encore par sa faute sous le poids de l'excommunication, il serait, selon l'ancien droit, déchu de toutes ses prétentions à la royauté. S'il préférerait se soumettre, il devrait révoquer le pseudo-concile de Worms, donner au pape satisfaction par écrit, et, jusqu'à ce qu'une décision définitive fût portée, vivre à Spire comme homme privé, sans suite militaire, n'entrer dans aucune église, s'abstenir de tout acte de gouvernement. S'il manquait à un seul de ces points, les princes seraient affranchis de toute obligation envers lui.

Henri IV vit sa cause perdue. En poussant trop loin la violence, il avait retourné contre lui toutes les forces de l'Empire. Décidément, le plus exorable de ses adversaires était le pape. Dès ce moment sa résolution fut de tout faire pour remettre sa cause aux mains de Grégoire VII.

Grégoire VII  
se dirige  
vers  
Augsbourg  
(décembre  
1076).

Une première démarche qu'il fit pour obtenir que sa cause fût jugée à Rome, et non à Augsbourg, fut repoussée par le pape, qui déclara s'en tenir aux décisions votées à Tribur : le roi serait jugé à la diète d'Augsbourg, et non ailleurs <sup>1</sup>. Ayant écrit cette lettre le pape se mit en route pour l'Allemagne. Le 28 décembre 1076, il se trouvait à Florence. Muni des sauf-conduits qui lui étaient nécessaires par la comtesse Mathilde, il traversa les Apennins aux premiers jours

<sup>1</sup> BACNO, *De bello sax.*, M. G., SS., V, 361; MANSI, XX, 379 et s.

de l'année 1077. Le 8 janvier, il arrivait à Mantoue. Il attendait dans cette ville l'escorte dont il avait besoin pour se remettre en marche, quand une nouvelle aussi grave qu'inattendue lui parvint. Le roi Henri IV, bravant la défense qui lui avait été faite de quitter Spire, s'était mis en marche, de son côté, pour se rendre à Rome. Il venait de traverser le Mont-Cenis, et se trouvait en Lombardie. Que faire ? Rebrousser chemin et se diriger vers Rome, c'était manquer à la promesse faite aux princes de se rendre à la diète ; continuer sa marche vers Augsbourg, c'était abandonner Rome au roi de Germanie, qui était capable de révolutionner la ville, en s'unissant aux factions, peut-être même en s'alliant à ces terribles et mystérieux Normands, dont l'attitude équivoque avait toujours inquiété Grégoire VII. La comtesse Mathilde <sup>1</sup>, témoin des perplexités du pape, lui proposa de se retirer dans son château-fort de Canossa et d'y attendre la suite des événements. Le pape accepta. Ni l'un ni l'autre ne songeaient qu'ils allaient ainsi fournir à l'astucieux monarque l'occasion de réaliser un plan plus perfide que tous ceux qu'il avait imaginés jusque-là.

De son côté, le roi se met en marche vers Rome.

Perplexités du souverain pontife.

## VIII

La forteresse de Canossa, bâtie sur un rocher inexpugnable, à quatre lieues de Reggio, dans le marquisat de Toscane, avait déjà une histoire. La veuve du dernier roi lombard, la future impératrice d'Allemagne, sainte Adélaïde, s'y était réfugiée jadis, sous la protection d'un aïeul de la comtesse Mathilde, pour échapper à la persécution du dernier roi d'Italie, Bérenger II. Entourée d'une triple enceinte fortifiée, du sein de laquelle s'élevait un faisceau de tours, la forteresse de Canossa semblait prédestinée à devenir le théâtre d'une des scènes les plus dramatiques dont l'histoire fasse mention.

Il se réfugie au château-fort de Canossa.

A peine installé dans le château, le pape y vit arriver un groupe d'évêques et de laïques allemands, naguère excommuniés pour leurs relations intimes avec Henri IV. Ils venaient lui demander d'être relevés de leurs censures. Le pape, après quelques jours de pénitence, leur accorda l'absolution sollicitée. Mais il apprit en même temps que ce groupe était précurseur du roi lui-même.

1. Sa mère, Béatrice, venait de mourir, le 18 avril 1076.

Arrivée  
du roi  
à Canossa.

Il fait  
demander  
son pardon.

Il se présente  
dans l'attitude  
d'un pénitent  
à la porte  
de  
la forteresse.

Au bout  
de trois jours,  
Grégoire VII  
se laisse  
fléchir  
(28 janvier  
1077).

Effectivement, quelques jours après, un messenger royal vint annoncer à Canossa que son maître, retiré à quelque distance de la forteresse, demandait une entrevue avec la comtesse Mathilde et avec un de ses hôtes, l'abbé Hugues de Cluny. L'entrevue fut accordée. Le roi excommunié s'y fit humble, pénitent, suppliant. Il sollicitait l'intervention de la pieuse princesse et du saint abbé, pour obtenir du pape son pardon. La situation de Grégoire était pleine d'angoisses. Par son caractère sacerdotal et par les sentiments intimes de son âme, il se sentait incliné vers la miséricorde ; mais pouvait-il devancer un jugement qui avait été réservé à la diète d'Augsbourg ? Le pape se souvenait aussi de l'inconstance de caractère du jeune roi. Il résista longtemps. La comtesse Mathilde redoubla ses instances. Au matin du 25 janvier 1077, le roi résolut de brusquer le dénouement. Il vint frapper à la porte de la forteresse. Il était pieds nus, dans la neige, et vêtu de la robe de laine des pénitents. Il y resta jusqu'au soir, gémissant, pleurant, sollicitant son pardon. Les deux jours suivants, la même scène se renouvela. Au soir du troisième jour, il se rendit dans une petite chapelle, dédiée à saint Nicolas, où il trouva l'abbé de Cluny et la comtesse Mathilde en prières. Il redoubla auprès d'eux ses supplications. La comtesse Mathilde d'abord, puis l'abbé de Cluny, se laissèrent toucher, consentirent à intervenir auprès du pape. Grégoire se laissa lui-même gagner, et promit d'admettre, le lendemain, le roi Henri à la communion, mais aux conditions suivantes : 1° Henri se présenterait à la diète des princes et y répondrait aux accusations portées contre lui ; 2° jusqu'au jour du jugement de sa cause, il ne prendrait aucune part au gouvernement du royaume, et fournirait toutes les satisfactions qu'on exigerait de lui. Le pape, prévoyant que sa décision pourrait donner lieu à des interprétations malveillantes à son égard, s'empressa d'envoyer aux princes allemands une relation exacte de tout ce qui venait de se passer <sup>1</sup>.

1. GRÉGOIRE VII, *Registrum*, IV, 12, dans JAFFÉ, *Mon. Greg.* p. 256 et s., et dans *P. L.*, t. CXLVIII, col. 465-467. C'est cette relation qui nous a principalement guidé dans notre récit. Elle se trouve complétée par les relations de deux évêques italiens, Bonizo et Donizo, tous les deux en rapports intimes avec la comtesse Mathilde, et dont le dernier habitait à Canossa (voir Bonizo dans *Monum. Greg.*, p. 672, et Donizo dans *M. G.*, SS., t. XII, p. 382). Il est absolument faux : 1° que Grégoire VII ait lui-même imposé la pénitence au roi ; 2° que celui-ci ait été condamné à passer trois jours et trois nuits sans nourriture, en plein air, vêtu seulement d'une chemise, 3° que le pape se soit servi de l'Eucharistie comme d'un jugement de Dieu. De telles affirmations essayent en vain de s'appuyer sur une version de LAMBERT DE HERSFELD (*M. G.*, SS., V, 255 et s.). Cette version est con-

La solution donnée au conflit par Grégoire VII ne pouvait être plus sage. Elle déjouait à la fois le plan d'Henri IV, les convoitises de ses partisans et les ambitions de ceux de ses ennemis qui cherchaient plutôt dans cette affaire leur propre intérêt que le bien de la religion et la paix de l'Empire. Ni Guibert de Ravenne, ni le parti allemand en Lombardie, qui s'attendaient à voir le pape humilié ne furent satisfaits. On raconte que Guibert, irrité, conseilla au roi de s'emparer coûte que coûte, de Grégoire, par ruse ou par force <sup>1</sup>. Quant aux Lombards, mécontents à la fois du pape et du roi, ils parlaient d'élire roi, sans tarder, le fils mineur d'Henri, et de marcher sur Rome, pour y nommer un autre pape <sup>2</sup>. Les barons allemands qui s'étaient rangés autour de Rodolphe de Souabe, et qui se préoccupaient beaucoup plus de la chute d'Henri IV que de la pacification politique et religieuse, ne cachaient pas leur mécontentement d'une solution qui avait visé un but tout opposé. Henri IV lui-même qui avait cherché à obtenir plutôt sa réhabilitation politique que sa réconciliation religieuse, constatait avec amertume que Grégoire n'avait cherché que cette dernière issue, au détriment même de la première. L'hypocrite habileté du roi se retournait contre lui. Il fut visible, dès les premiers jours qui suivirent l'entrevue de Canossa, que le roi de Germanie allait déchirer ses promesses, suivant l'expression de Lambert de Hersfeld, « comme des toiles d'araignées <sup>3</sup> ».

Si l'opinion publique se détournait de lui, ses anciens conseillers, les plus compromis de ses partisans, les compagnons habituels de ses débauches, se groupaient plus étroitement que jamais autour de sa personne : les « taureaux lombards » le suppliaient de venir prendre à Monza la couronne de fer ; Cencius, le seigneur-bandit qui avait si cruellement maltraité le pape dans la nuit de Noël 1075,

Sagesse de la solution provisoirement donnée au conflit par le pape.

Déloyauté du roi

Les ennemis de la papauté se groupent autour d'Henri IV.

trédite par l'ensemble des autres documents. Elle jure avec les caractères de Grégoire VII et d'Henri IV. La plupart des historiens la rejettent (HEFELE-LECLERCQ, V, 191-200. DELARC, *Saint Grégoire VII*, t. III, p. 267-278. HERGENRÖTHER, *Hist. de l'Église*, III, 555-557). « Ce qu'on doit dire, écrit Hefele, c'est que toute la scène de Canossa a été une scène de comédie jouée par le roi, lequel venait chercher à Canossa, non pas l'absolution, mais une issue à l'imbroglio politique où il s'était jeté » (*loc. cit.*, p. 200). Il n'est dit nulle part que le roi ait passé trois jours dans la neige revêtu seulement d'une chemise. La robe de laine des pénitents se portait sur les vêtements ordinaires.

1. DONIZO, dans *M. G.*, SS., XII, 382.

2. LAMBERT, dans *M. G.*, SS., V, 260, *Mon. Greg.*, 245.

3. *Id.*, *Annales*, ad ann. 1077, *P. L.*, t. CXLVI, col. 1245.

lui faisait ses offres de services <sup>1</sup>, et Guibert dans l'ombre, en attendant l'heure de se faire élever au premier rang, lui soufflait la rancune et la haine. « Dans les nombreux entretiens que le roi avait avec ses amis écrit Lambert de Hersfeld, le roi s'emportait en récriminations contre le pontife romain, le rendait responsable de la tempête violente qui troublait l'Etat, et demandait qu'on se groupât sans exception autour de lui afin qu'il pût tirer vengeance de tant d'injures <sup>2</sup>. »

Réveil du mouvement de la Pataria.

De leur côté, les amis dévoués du pape en Italie, les adversaires politiques d'Henri IV en Allemagne montraient un redoublement d'activité. Les patares de Milan envoyaient une députation à Rome, et, encouragés par Anselme de Lucques, Girard d'Osta, Pierre Damien, faisaient triompher l'orthodoxie dans leur province <sup>3</sup>. Quant aux seigneurs allemands qui se groupaient autour de Rodolphe de Souabe, leur parti était pris. Dans une assemblée tenue à Forchheim, le 13 mars 1077, ils décidèrent qu'il y avait urgence à procéder à l'élection d'un nouveau roi.

Assemblée de Forchheim (mars 1077).

L'entreprise était hardie. Les électeurs, tant laïques qu'ecclésiastiques, avaient éprouvé le besoin de s'abriter sous l'autorité suprême du pape, et l'avaient convoqué à leur assemblée. Le pontife, défenseur-né de l'Eglise et du droit dans la société chrétienne, vit l'intérêt qu'il y avait à ne pas laisser s'accomplir un acte aussi grave en dehors de son contrôle, et députa deux légats à Forchheim. Il écrivit en même temps à Henri IV, pour lui demander d'aller présenter sa défense devant la diète. Celui-ci, jugeant peut-être sa cause déjà perdue, refusa de s'y rendre <sup>4</sup>.

Déposition d'Henri IV, élection du duc Rodolphe de Souabe comme roi de Germanie.

Le choix de l'assemblée se porta sur le duc Rodolphe de Souabe, qui fut élu roi de Germanie. L'événement montra combien la présence des légats avait été utile. Ils exigèrent que le nouveau roi souscrivît aux deux conditions suivantes, d'une importance capitale : 1° Il ne distribuerait pas les évêchés à prix d'argent ni suivant son caprice ; chaque Eglise pourrait élire canoniquement son évêque parmi ses propres membres. — 2° La dignité royale ne se transmet-

1. D'après BONIZO (*ad Amicum*, l. VIII), le roi eut avec le bandit plusieurs entretiens secrets. Mais la mort subite de ce dernier, en 1077, mit fin au complot.

2. LAMBERT, *Annales*, ad ann. 1077, dans *M. G.*, SS., t. V, p. 261 et s., et dans *P. L.*, t. CXLVI, col. 1244-1245.

3. ARNULFE, *Gesta arch. nedol.*, l. V, *M. G.*, SS., t. VIII, p. 31.

4. WATTERICH, I, 517 et s., BERNIED, *Vita Gregorii VII*, ch. VII ; *P. L.*, t. CXLVIII, col. 87-90.

trait plus par héritage, comme l'usage tendait à s'établir, mais, suivant l'ancien droit, par l'élection<sup>1</sup>. Par cette double réserve, le sens et la portée de l'élection de Forschheim étaient bien définis : ce n'était pas seulement un retour offensif de l'aristocratie contre la monarchie héréditaire, c'était une garantie nouvelle du respect de l'Église et de ses lois.

Double réserve mise par les légats du pape à cette élection.

## IX

Malheureusement les circonstances ne permirent pas à cet acte de porter ses fruits. Cette brusque élection lésait trop d'intérêts. L'esprit de rancune apparaissait trop en plusieurs de ceux qui en avaient été les auteurs, et la grave mission dont on chargeait Rodolphe de Souabe était trop lourde pour ses épaules.

D'autre part, Henri IV, après un moment de stupeur, se ressaisissait et menait la guerre contre son adversaire avec une vigueur peu commune. Il y déployait une activité, une vaillance, une habileté à exploiter les fautes de l'ennemi, bref une tactique d'homme politique et d'homme de guerre, qui montrent ce que ce prince eût pu devenir si une mauvaise éducation et un mauvais entourage ne l'avaient pas moralement dépravé. Abandonné par une grande partie de la noblesse, il trouva un appui dans les grandes villes, qui lui fournirent une armée. La coalition qui avait porté Rodolphe au pouvoir manquait de cohésion solide. Plusieurs seigneurs n'avaient pas d'autres liens entre eux que la rancune qui les animait contre le roi Henri. Des défections se produisirent. Les deux compétiteurs se vinrent aux mains avec d'égales forces. Après une bataille douteuse à Melrichstädt en 1078, Rodolphe fut vainqueur à Mühlausen en janvier 1080, mais, au mois d'octobre, sur les bords de l'Elster, il fut grièvement blessé et mourut peu de temps après.

Guerre entre Henri IV et Rodolphe de Souabe.

Echec final de Rodolphe.

Grégoire VII évita, malgré les instances qui furent faites auprès de lui de part et d'autres, de se prononcer en faveur de l'un ou de l'autre concurrent. Dans un concile tenu à Rome, du 25 février au 3 mars 1078, il déclara que la meilleure solution lui paraissait être de réunir en Allemagne, sous sa présidence ou celle de ses légats et hors de la présence des deux rois, une assemblée des prélats et des

Attitude de Grégoire VII dans cette guerre.

1. BRUNO, *De bello saxonico*, 91, M. G., SS., V, 365.

Il tente  
de mettre fin  
au conflit  
par  
un arbitrage.

Il se prononce  
contre  
Henri IV,  
coupable  
d'avoir  
manqué à ses  
engagements

Henri IV  
se retourne  
violemment  
contre le pape.

Conciliabule  
de Brixen  
(25 juin 1080).

grands de l'Etat, en vue de secourir l'Empire si cruellement déchiré <sup>1</sup>. Dans un second concile romain, de novembre 1078, des ambassadeurs d'Henri et de Rodolphe jurèrent, au nom de leurs maîtres, de ne pas entraver la conférence projetée <sup>2</sup>. Dans un troisième concile, ouvert à Rome le 11 février 1079, le pape fit promettre aux ambassadeurs des deux partis que la sentence rendue par les légats, après enquête, serait acceptée de part et d'autre. Nous avons encore les formules des serments qui furent prêtés à cette occasion <sup>3</sup>. Enfin, le 7 mars de la même année, Grégoire VII, constatant qu'Henri IV s'était rendu coupable, entre autres méfaits, de « s'être opposé à la réunion de la conférence » décrétée pour assurer la paix de l'empire, le déclara déchu de ses droits <sup>4</sup>.

Henri IV avait prévu cette éventualité d'une déchéance prononcée par le pape. Il s'était préparé, de concert avec ses conseillers à y répondre aussitôt par une guerre à mort et sans merci, dont les principales étapes paraissent avoir été déterminées à l'avance. Parmi les conseillers du roi, il en était deux que nous avons rencontrés déjà aux moments les plus tragiques de la lutte contre Rome, et qui allaient jouer de nouveau sur la scène politique, un rôle prépondérant : le cardinal Hugues Candide et l'archevêque de Ravenne, Guibert. Quant au plan de la guerre future, il comprenait l'exécution rapide de trois actes décisifs ; l'élection d'un antipape, le sacre d'Henri IV comme empereur, et la prise de Rome. Un conciliabule, réuni le 25 juin 1080 à Brixen, petite ville de Norique, aujourd'hui dans le Tyrol autrichien, prononça la déchéance de Grégoire VII, accusé d'avoir « bouleversé l'économie de l'Eglise, détruit l'harmonie de l'empire, et fait une guerre à mort au corps et à l'âme d'un roi catholique et pacifique ». Nous possédons le texte de l'acte d'accusation haineux qui contient ces outrages. Il porte, en tête de vingt-

1. MANSI, XX, 603, suppl., II, 27 ; DELARC, III, 403-414.

2. JAFFÉ n. 5084.

3. GRÉGOIRE VII, *Registrum*, VI, 17 ; *Mon. Greg.*, p. 352, DELARC, III, 461-462.

4. GRÉGOIRE VII, *Registrum*, VII, 14, *Mon. Greg.*, p. 401. Voir la traduction intégrale de la belle allocution de saint Grégoire, prononcée à cette occasion, dans DELARC, III 488-491. On s'est parfois autorisé d'une phrase isolée de cette allocution, pour soutenir que Grégoire VII s'arrogeait le droit de disposer des couronnes (*Hist. Gén.* de LAVISSE et RAMBAUD, t. II, p. 101-102). Le sens du document, pris dans son ensemble, nous paraît tout autre. Nous pensons avec GOSSELIN (*Pouvoir du pape au Moyen Age*, nouvelle édition, Paris, 1845, p. 441), que « la sentence du pape ne fut réellement qu'une confirmation du jugement déjà prononcé par les seigneurs allemands dans la diète de Forchheim ». Voir la discussion de cette opinion dans GOSSELIN, *op. cit.*, p. 441 et s.



sept signatures d'évêques allemands ou lombards. celle du cardinal Hugues Candide, le traître, qui était sans doute le rédacteur du document. Les vingt-sept évêques tombèrent aussitôt d'accord pour élever, sur-le-champ, au souverain pontificat, l'archevêque de Ravenne, Guibert, qui fut séance tenante revêtu des insignes de la papauté et reçut les hommages dus au chef de la chrétienté <sup>1</sup>. Le roi plia le genou devant le nouvel élu. et annonça qu'il irait, au printemps prochain, avec une armée, recevoir du pontife la couronne impériale à Rome même.

Les qualités militaires dont Henri IV avait fait preuve dans sa lutte contre Rodolphe rendaient redoutable l'invasion de ses troupes en Italie; Grégoire jugea que le moment était venu de faire alliance avec les Normands, fût-ce en sacrifiant quelques possessions de l'Etat pontifical. Par l'entremise de Didier, abbé du Mont-Cassin, il conclut avec le duc Robert Guiscard un traité qui assurait aux Normands « les terres à eux accordées par les précédents papes et « tolérait » la possession par eux de Salerne, d'Amalfi et d'une partie de la marche de Fermo, quoique ces terres eussent été injustement acquises <sup>2</sup>. » En retour, le duc renouvelait le serment, déjà prêté à Nicolas II, de défendre contre toute attaque le domaine de saint Pierre. Déjà assuré du concours de la comtesse Mathilde dans le nord de l'Italie, le pape comptait employer les Normands à réduire par la force l'antipape Guibert, qui, installé à Ravenne, y recrutait et y organisait son parti. Mais, par suite de diverses circonstances, l'expédition de Ravenne ne put avoir lieu. Quant aux troupes normandes, elles se mirent en campagne pour combattre l'empereur d'Orient.

Vers la fin de mars 1081, on apprit à Rome qu'Henri IV venait de traverser les Alpes à la tête de ses troupes. Grâce à la trahison de plusieurs vassaux de la comtesse Mathilde, il put traverser la haute Italie et se faire couronner, à Milan, roi de Lombardie. Dans ce péril suprême, Grégoire se montra héroïque, donnant son attention aux moindres besoins de l'Église, n'hésitant pas à frapper les grands, chaque fois que la justice le demanda, résistant à tous ceux qui le conjuraient de se réconcilier avec Henri. Il écrivit au contraire,

Election  
de l'antipape  
Guibert,  
sous le nom  
de  
Clément III.

Le pape  
fait appel  
aux  
Normands.

Traité  
de Ceprano  
entre  
Grégoire VII  
et Robert  
Guiscard  
(3 juillet  
1080).

Invasion  
de l'Italie  
par Henri IV.

1. *M. G.*, SS., VIII, 99; *Mon. Greg.*, 676.

2. Tels sont les termes du traité. Voir *Grégoire VII, Registrum*, VII, 7, *Mon. Greg.*, p. 426.

le 8 avril 1081, aux habitants de la Vénétie, pour leur recommander de se garder de tout rapport avec les excommuniés <sup>1</sup>.

Cependant Henri, après avoir ravagé les possessions de la comtesse Mathilde, et pris avec lui, à Ravenne, l'antipape Guibert, s'avancait vers Rome. Il y arriva le samedi avant la Pentecôte, 21 ou 22 mai 1081, mais une déception l'y attendait. Confiant dans les succès précédents de son armée, sûr de ne rencontrer, sous les murs de la Ville éternelle, ni les troupes toscanes, battues dans la haute Italie, ni les troupes normandes, occupées en Orient, il comptait que les Romains s'empresseraient de lui ouvrir leurs portes, et n'avait apporté aucune machine de siège. Mais, sur le conseil du pape, la population de Rome se barricada, et Henri IV dut se retirer dès le mois de juin 1081. Pour donner une satisfaction à ses soldats, il les avait laissés ravager les environs de Rome ; et, pour ne pas faire mentir sa parole, il s'était fait sacrer empereur par Guibert, au milieu de son camp, avec toute la solennité possible <sup>2</sup>.

Il est arrêté  
devant Rome  
(mai-juin  
1081).

Un second mécompte attendait Henri IV en Allemagne. Ses adversaires y avaient élu un nouveau roi, le comte Hermann de Luxembourg, qui, le 17 août, battit l'armée impériale, à Hochstädt, sur le Danube ; mais Hermann ne sut pas soutenir son succès, et son parti se désagrégea bientôt.

Seconde  
expédition  
du roi  
de Germanie  
en Italie.

Henri se dirigea alors de nouveau vers Rome, toujours accompagné de l'antipape, lequel avait pris le nom de Clément III. Cette fois-ci, tout fut mis en mouvement : des forces militaires considérables, qui lui permirent de semer les ravages et l'épouvante sur son passage, et des sommes d'argent, qui furent distribuées à profusion aux Toscans, aux Normands, aux Romains eux-mêmes, pour les gagner à sa cause. Henri ne parvint cependant qu'à s'emparer, le 2 juin 1083, de la cité Léonine, où il se fortifia, et de la basilique de Saint-Pierre, où il installa le pseudo-Clément III. Grégoire VII resta en possession du Transtévère sur la rive droite, et de la ville proprement dite sur la rive gauche, ainsi que du château Saint-Ange.

Il s'empare  
de la  
cité léonine.

D'hypocrites négociations de paix furent alors entreprises par Henri IV. La masse des Romains, gagnée par les largesses du roi, se ralliait à lui Grégoire, inébranlable renouvela, le 24 juin, la sentence d'excommunication prononcée contre Henri.

1. *Regisurum* VIII, 31 (alias IX, 8) ; JAFFÉ, n. 5210.  
2. BENZO, *M. G.*, SS., XI, 656, *Mon. Greg.*, 677.

Celui-ci lui répondit le 28, en faisant introniser l'antipape dans la basilique de Saint-Pierre. Le 21 mars 1084, d'abondants subsides, fournis par l'empereur d'Orient, permirent à Henri d'acheter des Romains, qui lui ouvrirent les portes de Rome. Il y tint un synode qui prononça la déposition de Grégoire, et fit sacrer Guibert au Latran. Puis il poussa activement le siège du château Saint-Ange, dernier refuge où Grégoire résistait toujours. On arriva ainsi au mois de mai.

Tout à coup le bruit se répand que Robert Guiscard est aux portes de la ville, à la tête d'une armée formidable de Normands. Henri sent fléchir la fidélité des Romains qu'il a gagnés à prix d'argent. Ses propres troupes sont fatiguées par une longue campagne, décimées par la maladie. Il ne se sent pas de taille à résister, et quitte Rome avec précipitation. Le pape est sauvé, mais la population romaine expie cruellement la trahison dont elle s'est rendue coupable. La ville est mise à sac par les Normands, des milliers de Romains sont massacrés; des milliers sont vendus comme esclaves; tandis que Grégoire VII adresse à l'Eglise universelle cet appel suprême: « Pour l'amour de Dieu, vous tous qui êtes de vrais chrétiens, venez au secours de votre père saint Pierre et de votre mère la sainte Eglise, si vous voulez obtenir grâce en ce monde et vie éternelle dans l'autre <sup>1</sup>. »

L'antipape Guibert est intronisé dans la basilique de Saint-Pierre (28 juin 1083).

Arrivée de Robert Guiscard sous les murs de Rome (mai 1084).

Retraite des troupes impériales.

Pillage de Rome par les Normands.

Touchant appel du pape à l'Eglise universelle.

## X

Jamais, même au plus fort de la lutte contre le roi de Germanie, Grégoire VII n'avait oublié qu'il se devait à toutes les Eglises du monde. Nous avons parlé de son intervention en France et en Angleterre. Les Etats scandinaves, la Pologne, la Russie, la Hongrie, la Bohême, l'Espagne, l'Afrique septentrionale, l'Arménie, et, d'une manière générale, les Eglises d'Orient, furent l'objet de ses sollicitudes pastorales.

Par plusieurs lettres affectueuses adressées au roi de Danemark, Svend Estrithson, et à son fils Harald Hein, il demande l'établissement de rapports diplomatiques réguliers avec la nation danoise, et rappelle à ces souverains le rôle de la royauté, qui est de protéger

Les sollicitudes de l'Eglise universelle.

Saint Grégoire VII et les royaumes scandinaves.

1. JAFFÉ, n. 5273. Cf. *Bibl. de l'Ecole des Chartes*, 1865, t. VI, p. 560.

la justice et de seconder l'œuvre de l'Eglise. « Un roi, dit-il, doit être le constant défenseur des veuves, des pauvres et des orphelins <sup>1</sup>. »

Il supplie Olaf III, roi de Norvège, « d'envoyer à la cour apostolique quelques jeunes nobles de son pays, afin que, élevés avec soin dans les lois sacrées et divines, ils puissent ensuite les faire connaître dans leur pays <sup>2</sup>. »

Saint  
Grégoire VII  
et la Pologne.

En Pologne, Boleslas II, dit le Cruel, après avoir proclamé l'indépendance politique de son royaume à l'égard de la Germanie, avait tué de sa propre main l'évêque de Cracovie, saint Stanislas. Grégoire VII l'excommunie pour ce crime. Puis il envoie des légats dans son royaume pour organiser les diocèses <sup>3</sup>. En Russie, il prend les intérêts de Dmitri Isiaslaf, qui a promis fidélité au Saint-Siège <sup>4</sup>. En Hongrie, il intervient pour maintenir les droits de la papauté sur ce royaume, pour y apaiser les guerres civiles, et, plus tard, pour encourager le saint roi Ladislas <sup>5</sup>. En Bohême, il entretient une correspondance affectueuse avec le duc Vratislas <sup>6</sup>. En Espagne, il maintient le respect du mariage, le célibat des prêtres, l'accord entre les chrétiens, rappelle les liens qui rattachent le royaume espagnol au Saint-Siège <sup>7</sup>, exhorte le roi Alphonse de Castille à combattre les Sarrasins. Il détache de l'empire grec la Dalmatie et y envoie des légats. En Arménie, il veille au maintien de la pureté de la foi. Partout il lutte, il réprimande, il soutient, il négocie avec une indomptable énergie ; partout il poursuit le même but : rendre à l'Eglise la pureté de sa foi et de sa vie, en l'affranchissant de ce monde seigneurial qui l'enlace, l'asservit et la dégrade, en la rattachant à Rome qui donnera à sa hiérarchie la force et l'unité ; car, — « il faut le dire, — Grégoire VII n'est pas seulement un soldat, un logicien, un politique ; c'est un apôtre. De son zèle apostolique pour l'Eglise du Christ, la justice et la paix, ses lettres apportent maint témoignage, soit qu'il encourage ou consulte ses

Ses  
interventions  
en Russie,  
en Hongrie,  
en Bohême,  
en Espagne  
et en Arménie.

Caractère  
dominant  
de ces  
interventions :  
le zèle  
apostolique.

1. S. GRÉGOIRE VII, *Registrum*, II, 51, 75 ; V, 10 ; VII, 5, dans *Mon. Greg.*, pp. 167, 199, 298, 384.

2. *Ibid.*, VI, 13, dans *Mon. Greg.*, p. 343.

3. *Ibid.*, II, 73, *Mon. Greg.*, p. 196.

4. *Ibid.*, II, 74, *Mon. Greg.*, p. 198.

5. *Ibid.*, II, 63, p. 183 ; II, 70, p. 192 ; IV, 25, p. 279 ; VI, 29, p. 265.

6. *Ibid.*, II, 6, 7, 8, p. 118 ; II, 53, p. 171 ; II, 71, p. 193.

7. Hefele pense que Grégoire faisait allusion à la *Donatio Constantini* ; DELARC, qu'il avait en vue des traditions positives et incontestables, mais dont les titres ne sont pas venus jusqu'à nous (DELARC, *Saint Grégoire VII*, t. III, p. 21-23). Cf. *Registr.*, III, 18.

amis, soit qu'il lance l'anathème à ses adversaires <sup>1</sup>. » Il est plus encore ; il est un saint. Telle de ses lettres respire la plus profonde et la plus tendre piété. Il écrit à la pieuse comtesse Mathilde : « Parmi les armes qui nous servent à combattre le prince de ce monde, je vous ai déjà signalé les deux principales : la réception fréquente du corps du Seigneur et une confiance assurée, complète en sa sainte Mère... Je vous ai depuis longtemps recommandée à la Mère du Seigneur, et je ne cesserai pas de le faire, jusqu'à ce que nous ayons le bonheur de la voir là-haut, cette Reine que les cieux et la terre sont impuissants à louer dignement <sup>2</sup>. »

Piété  
de saint  
Grégoire VII.

On comprend que la sollicitude d'une âme si apostolique se soit portée vers les missions. Depuis le début de son pontificat, Grégoire nourrissait le projet d'agrandir le royaume du Christ, d'en faire reculer les frontières en Afrique et en Asie.

Sa sollicitude  
pour  
les missions  
étrangères.

En Afrique, le roi de Mauritanie, Anazir, l'avait invité à sacrer évêque, pour le siège de Buzéa, le prêtre africain Servand. Il s'empressa de lui répondre : « Ta requête est juste et équitable. Je sais que tu as, d'ailleurs, racheté des chrétiens qui étaient en captivité dans ton pays. Cet acte de bonté t'a été certainement suggéré par Dieu, sans qui nous ne pouvons rien faire, ni rien penser de bien... Deux nobles Romains, avec qui nous sommes particulièrement lié, désireraient vivement nouer avec toi des relations d'amitié ; ils t'envoient quelques-uns de leurs hommes ; nous les recommandons à ta magnificence... Nous prions Dieu du fond du cœur de te recevoir, après une longue vie, dans le sein de la béatitude du très saint patriarche Abraham <sup>3</sup>. » « Jamais peut-être, dit avec raison M. de Mas-Latrie, pontife romain n'a plus affectueusement marqué sa sympathie à un prince musulman <sup>4</sup>. »

Ses relations  
avec le roi  
de Mauritanie,  
dans l'Afrique  
septentrionale.

Mais tandis que l'horizon se rassérénait du côté de l'Afrique septentrionale, il s'assombrissait du côté de l'Asie occidentale. En 1064, les Turcs avaient commencé à menacer les frontières de l'empire byzantin. En 1068, ils s'étaient emparés de Césarée de Cappadoce ; en 1070, de Jérusalem. En 1071, ils battaient, en bataille rangée, l'armée de l'empereur Romain Diogène. « Une à une, les métro-

Sa sollicitude  
pour  
les Eglises  
d'Orient.

1. A. DUFOURCQ, *l'Avenir du christianisme*, t. VI, p. 28.

2. GRÉGOIRE VII, *Registrum*, I, 47.

3. *Registrum*, III, 21, dans *Mon. Greg.*, p. 236.

4. MAS-LATRIE, *Traité de paix concernant les chrétiens et les Arabes au Moyen Age*, un vol. in-f°, Paris, 1868, p. xxiii.

Persécution  
exercée  
par les Turcs  
en Orient.

Projet  
de croisade.

Le plan  
de croisade  
de saint  
Grégoire VII.

poles asiatiques, illustrées par le souvenir de l'âge apostolique ou des grands docteurs de l'Eglise, tombaient aux mains des musulmans. Les Occidentaux ne pouvaient rester indifférents à ces catastrophes. Non seulement la sécurité des pèlerinages en Terre Sainte était compromise, mais l'existence même du Saint-Sépulcre et des établissements latins de Jérusalem pouvait paraître mise en question. Il semble que, dès les premiers désastres, l'idée d'une expédition au secours de Constantinople soit née en Occident. Cette idée fut d'ailleurs provoquée par les empereurs byzantins eux-mêmes. En 1073, Michel VII écrivit dans ce sens au pape Grégoire VII, en lui promettant la réunion de l'Eglise grecque au Saint-Siège <sup>1</sup>. Le pape accueillit d'abord favorablement cette invitation. Dans une lettre datée du 2 février 1074, il exhorte Guillaume, comte de Bourgogne, à aller défendre Constantinople menacée par les infidèles <sup>2</sup>. Le 1<sup>er</sup> mars, dans une encyclique adressée à tous les fidèles, il leur annonce le danger que court « l'empire chrétien », et leur demande de lui faire connaître par des ambassades les résolutions qu'ils auront prises <sup>3</sup>. Le pape reçut immédiatement des propositions de secours, car, dans sa lettre à Guillaume VI, comte de Poitiers, il le remercie de ses offres : le bruit d'une victoire remportée sur les Turcs a fait ajourner l'expédition <sup>4</sup>. Au contraire, dans une lettre adressée, le 7 décembre, à Henri, roi des Romains, respire un nouvel enthousiasme pour la guerre sainte ; il annonce qu'Italiens et Ultramontains ont répondu à ses demandes, et qu'il est prêt à marcher en personne à la tête d'une armée de 50 000 hommes, pour délivrer l'Orient et le Saint-Sépulcre, en faisant rentrer dans l'unité chrétienne les Eglises dissidentes<sup>5</sup> » On a vu avec raison dans la correspondance de Grégoire VII « le premier plan de guerre sainte qui ait été conçu en Occident. Au milieu de la diversité et de la division qui caractérisent le monde féodal du XI<sup>e</sup> siècle, le pape a gardé seul la conscience de l'unité chrétienne et des intérêts communs à tous les fidèles. En face des dangers que présentent les agressions musulmanes, non seulement

1. La lettre est connue d'après la réponse de Grégoire VII (9 juillet 1073). *Rejistrum*, t. 13, P. L., t. CXLVIII, col. 300.

2. P. L., CXLVIII, 325. Sur ces lettres et leur authenticité, voir RANG, *Archives de l'Orient latin*, t. 1, p. 56.

3. P. L., CXLVIII, 329.

4. *Ibid.*, 360.

5. L. BRÉHIER, *Eglise et Orient au moyen âge*, 10 vol. t. 1-12, 2<sup>e</sup> édition, Paris, 1907, p. 51-52.

en Orient, mais en Sicile et en Espagne, il veut constituer une force capable de sauver la chrétienté, et il voit dans la réunion des Eglises dissidentes la condition nécessaire à une entente générale de toutes les puissances chrétiennes <sup>1</sup>. »

Malheureusement deux faits empêchèrent Grégoire VII de réaliser sa grande idée. La guerre contre les investitures laïques ne lui laissa pas le temps nécessaire pour organiser une pareille entreprise ; et les empereurs qui succédèrent à Michel VII, Nicéphore Botaniatès et Alexis Comnène, se montrèrent hostiles à la réunion des Eglises. Un projet semble avoir, un moment, traversé l'esprit de Grégoire : lâcher la bride à l'ambition de Robert Guiscard, qui rêvait de ceindre la couronne d'empereur d'Orient, et compter sur les Normands pour réaliser, sous la direction de la papauté, la double entreprise : l'expulsion des Turcs de l'Asie occidentale et l'union des Eglises chrétiennes. Mais les Normands avaient donné trop de preuves d'inconstance, d'égoïsme et de duplicité, pour qu'on pût faire fond sur eux désormais.

Après avoir chassé de Rome l'empereur et l'antipape, on les avait vus se livrer d'abord au brigandage le plus effréné. Ils avaient ensuite tenté un assaut contre Tivoli, où s'était réfugié le prétendu Clément III ; mais l'attaque avait échoué contre les fortes murailles de la ville. Alors, gorgé de butin, Guiscard, plutôt que d'entreprendre un siège en règle, avait jugé plus à propos de se retirer au sud de l'Italie avec ses troupes.

Rester à Rome dans ces conditions, alors que l'antipape était à Tivoli et qu'Henri IV n'avait pas encore quitté la péninsule, parut imprudent à Grégoire VII. Il se décida à suivre dans l'Italie méridionale son terrible protecteur, se promettant de revenir dans sa Rome bien-aimée en des temps meilleurs. Mais la mort seule devait mettre fin à son exil.

En septembre 1084, Guiscard quitta de nouveau l'Italie, pour reprendre une fois de plus sa chimérique entreprise : la conquête de Constantinople. Vainqueur, il reviendrait, disait-il, la couronne impériale au front, donner à l'Eglise l'appui de son bras puissant. Il remporta, il est vrai, plusieurs victoires ; mais l'or byzantin, largement distribué à ses barons, en détacha plusieurs de sa cause. La désorganisation se mit dans son armée, qui dut regagner l'Italie. Une

Causes  
qui empêchent  
la réalisation  
de ce plan.

Mal défendu à  
Rome par  
les Normands,  
Grégoire  
se réfugie  
dans  
la basse Italie,  
à Salerne.

1. L. BRÉHIER, *l'Eglise et l'Orient au moyen âge*, loc. cit. p. 53.

Mort  
de saint  
Grégoire VII  
(25 mai 1085).

seconde expédition, entreprise et menée avec une rare ténacité, fut d'abord marquée par des victoires brillantes, mais fut interrompue, le 17 juillet 1085, par la mort de l'intrépide chef normand. Quand les débris de ses troupes rentrèrent en désordre dans la basse Italie, le pape Grégoire VII n'était plus de ce monde. Le 25 mai 1085, il mourut à Salerne, où il s'était réfugié, frappé d'un mal dont il s'était senti atteint dès le début de cette année, et n'aspirant plus, depuis lors, qu'à la possession de l'éternelle Justice, dont il espérait être rassasié là-haut, après en avoir eu faim et soif sur la terre. Au moment où il allait rendre le dernier soupir, on l'entendit prononcer ces mots : « J'ai aimé la justice et haï l'iniquité ; c'est pourquoi je meurs en exil. » Un évêque présent ne put s'empêcher alors de lui répondre : « Seigneur, un pape ne peut mourir en exil, car il a reçu de Dieu toutes les nations en héritage. » Il expira après avoir accordé l'absolution à tous ceux qu'il avait excommuniés, à l'exception de l'empereur Henri IV et de l'antipape Guibert <sup>1</sup>.

Appréciations  
diverses  
des historiens  
sur  
le pontificat  
de saint  
Grégoire VII.

Les historiens qui ne professent pas la foi catholique ont émis sur Grégoire VII des opinions contradictoires. Pour les uns, il a été le théocrate absolu, subordonnant tout à son ambition de domination universelle <sup>2</sup> ; d'autres se sont plu à saluer en lui un grand « ancêtre de la Révolution française » <sup>3</sup>, s'appuyant sur les peuples pour briser le despotisme des rois. Les catholiques eux-mêmes n'ont pas toujours été d'accord dans leurs appréciations sur ce grand pape. Quelques-uns, dominés par l'esprit gallican et janséniste, lui ont reproché d'avoir empiété sur la puissance légitime des souverains <sup>4</sup>. Il semble que, de part et d'autre, on ait eu tort de faire de Grégoire VII un théoricien <sup>5</sup>. Il fut avant tout un homme de devoir,

1. Paul BERNRIED, *Vita Gregorii VII*, dans WATTERICH, t. I, p. 340.

2. G. MONOD, *Revue critique*, 1873, 2<sup>e</sup> partie, p. 176.

3. E. QUINET, *Œuvres complètes*, Paris, 1857, t. III, p. 100.

4. Sur l'opposition des jansénistes, des gallicans, du parlement de la France et de quelques gouvernements européens à l'introduction de l'office de saint Grégoire VII dans le Bréviaire, voir Dom GUÉRANGER, *Dissert. sur l'off. de S. Grégoire VII*, extrait des *Institutions liturgiques*, inséré dans P. L., t. CXLVIII, col. 234-280.

5. Pour soutenir cette thèse, on a cité des formules qui se trouvent bien dans les œuvres de saint Grégoire VII, mais qui n'y ont pas, comparées à leur contexte, le sens absolu qu'on leur attribue. Ainsi, lorsqu'il se sert de la comparaison du soleil et de la lune pour exprimer les rapports qui doivent exister entre l'Église et l'État (*Registrum*, VIII, 21. Cf. VII, 25 ; IX, 21 ; III, 8), lorsqu'il affirme que les princes doivent se soumettre à « l'empire du Christ » (IV, 3), et regarder l'Église comme une mère, il a surtout en vue les pouvoirs spirituels de l'Église, et, secondairement, l'autorité sociale qui découle de ces pouvoirs ou que le droit public du Moyen Âge



pénétré du sentiment de sa responsabilité, désireux d'obéir jusqu'au bout à sa conscience de chrétien, de prêtre et de chef de l'Eglise. Son naturel le portait à la confiance envers les hommes ; il le montra bien dans ses rapports avec Bérenger, Hugues Candidé, Henri IV, Guibert et Robert Guiscard. Il ne se résigna à les combattre ou à les condamner qu'après de douloureux conflits entre sa conscience et son cœur. Ces conflits furent le martyre de sa vie ; toute sa correspondance en fait foi. L'Eglise, qui l'a placé sur ses autels, l'honore comme « un de ses plus intrépides champions »<sup>1</sup> ; tout esprit sincère doit reconnaître en lui un grand défenseur de la justice.

La vraie  
inspiration  
de son œuvre.

lui reconnaît. Quand il parle de « l'origine diabolique des monarchies » (lettres du 25 août 1071, du 15 mars 1081, etc.), il fait simplement allusion aux mauvaises monarchies ; peut-être aussi, dans un ou deux textes, à la forme monarchique en général, en ce sens que le pouvoir des rois, tel qu'il existait de son temps, avait la plupart du temps pour origine l'usurpation et la violence. (Voir, sur ce point, *Analecta bollandiana*, 1895, t. XIV, p. 220 et s. ; *Stimmen aus Maria Laach*, 1891, p. 112 ; *Rivista storica italiana*, 1896, t. I, nouv. série, p. 185 et s.). Plus d'une fois cependant il invoque, en faveur de son droit de déposer les rois, des arguments qui semblent indiquer sa croyance à un pouvoir *direct* en cette matière. Au concile romain de 1080, il s'écrie : « Si vous pouvez lier et délier dans le ciel, vous pouvez sur terre enlever et concéder à chacun les royaumes, principautés, marquisats... » Reprenant une comparaison du cardinal Humbert, il déclare que, « de même que l'âme domine le corps, de même la dignité sacerdotale est supérieure à la dignité royale ». (Voir, à ce sujet, FLICHE, *Etudes sur la polémique religieuse à l'époque de Grégoire VII*, un vol. in-16, Paris, 1916). Ce qui est certain, malgré tout, c'est que saint Grégoire professe expressément que le pouvoir civil vient de Dieu, comme le pouvoir spirituel, et que la loi qui doit régler les rapports des deux pouvoirs est la concorde. (*Registrum*, I, 19, 75 ; II, 31 ; III, 7 ; VII, 21, 23, 25 ; IX, 28.) Voir, sur cette question, A. CAUCHIE, dans la *Rev. d'hist. ecclés.*, 1904, t. V, p. 588-596, et HEFELE-LECLERCQ, *Hist. des conciles*, t. V, p. 78-86, en note. On a souvent invoqué, pour attribuer à saint Grégoire VII un système politique, la série des 27 sentences célèbres connues sous le nom de *Dictatus papæ* (*Registr.*, II, 55-56.) Ce recueil a donné lieu à de nombreux débats. Plusieurs auteurs, tels que Hefele (HEFELE-LECLERCQ, V, 131) en ont contesté l'authenticité. Aucune des propositions qui y sont contenues, si on les interprète sans parti pris, n'est digne de blâme. Cf. F. ROCQUAIN, *Quelques mots sur les Dictatus papæ*, dans la *Bibl. de l'Ecole des Chartes*, 1872, p. 378-385. Pour les défenseurs et adversaires, voir HERGENRÖTHER-KIRSCH, *Kirchengeschichte*, édit. allemande, II, 369-372, édit. italienne, IV, 41-42.

1. *Acerrimus Ecclesiæ defensor* (sixième leçon de l'office de saint Grégoire VII au Bréviaire romain, à la date du 25 mai).

## CHAPITRE III

DE LA MORT DE SAINT GRÉGOIRE VII A LA MORT D'URBAIN II. —

LA PREMIÈRE CROISADE.

(1085-1099).

### I

Election  
du  
nouveau pape.

Intrigues  
d'Henri IV  
en faveur  
de Guibert.

Les  
sympathies  
du clergé  
et du peuple  
se portent  
sur Didier,  
abbé du  
Mont Cassin.

La mort de Grégoire VII, suivie, à peu d'intervalle de celle de Robert Guiscard et de celle d'Anselme de Lucques <sup>1</sup>, conseiller de Mathilde et légat du pape pour la haute Italie, fut une occasion pour l'antipape Guibert de relever la tête. Son royal protecteur reprit la lutte avec une nouvelle ardeur. Des évêques dévoués au pape avaient été réduits par la persécution à fuir vers le Danemark ; Henri distribua leurs sièges à ses créatures ; puis, pour consolider son parti en Allemagne, il fonda, sur les flancs de la Saxe et de la Bavière, le royaume de Bohême, en faveur d'un duc national, Vratislas, qui lui donnait depuis dix ans des gages d'une alliance fidèle <sup>2</sup>. Pendant ce temps-là, Guibert se rendait à Rome, pour y prendre la place laissée vide par Grégoire VII. Mais Grégoire, prévoyant que des troubles pourraient s'élever après sa mort, avait, dans ses derniers jours, exprimé son désir à ses cardinaux relativement au choix de son successeur. Il leur avait indiqué son ami Didier, abbé du Mont-Cassin. Didier, cardinal-prêtre de l'Eglise romaine, était universellement estimé pour sa sagesse et sa piété. Henri IV lui-même avait montré de la déférence à son égard, et l'ascendant qu'il exerçait sur les Normands était connu. Les sympathies générales du clergé et du peuple se portèrent donc vers Didier. Rome, il est vrai, était toujours divisée en deux camps ; mais le parti impérial était privé de son chef naturel depuis que le préfet de Rome avait été fait prisonnier par les

1. Il s'agit d'Anselme le Jeune, qu'il ne faut pas confondre avec Anselme l'Ancien, de Lucques, qui fut pape sous le nom d'Alexandre II.

2. Ch. GIRAUD, *Grégoire VII et son temps*, dans la *Revue des Deux Mondes*, 1873, t. CV, p. 146-148.

Normands. Un mouvement populaire chassa de la ville l'antipape Guibert, qui se réfugia à Ravenne.

Didier cependant ne pouvait se résoudre à accepter la charge qu'on voulait lui imposer. Il rappelait que la volonté du pape Grégoire à son égard n'avait pas été exprimée d'une manière impérative. Grégoire avait, en effet, ajouté : « Si Didier refuse son consentement, vous choisirez entre Anselme de Lucques, Odon d'Ostie et Hugues de Lyon » <sup>1</sup>. Comme un parti, à la tête duquel se trouvait Jourdain de Capoue, se proposait, pour en finir plus vite, d'imposer de vive force la tiare à Didier, celui-ci quitta brusquement Rome, et retourna au Mont-Cassin. On resta ainsi dans l'incertitude jusqu'aux fêtes de Pâques de 1086. A ce moment, les cardinaux présents à Rome, craignant que l'antipape ne profitât de ce retard pour semer la division dans l'Église, supplièrent Didier de quitter sa retraite et de venir à Rome, sinon pour accepter le souverain pontificat, au moins pour les aider à prendre une décision ferme à ce sujet. Le 23 mai, jour de la Pentecôte, l'assemblée des cardinaux, réunie au complet dans l'église de Sainte-Lucie, au pied du Palatin, après avoir fait inutilement de nouvelles instances auprès de l'abbé du Mont-Cassin, se disposait à élire, sur son indication, l'évêque d'Ostie, Odon <sup>2</sup>. Mais l'un des membres du conclave fit remarquer qu'Odon, étant évêque, ne pouvait passer d'une Église à une autre. C'était un vain prétexte. De telles translations se faisaient toutes les fois qu'on y trouvait des raisons suffisantes. Mais les cardinaux affectèrent d'attacher à ce motif une grande importance. Didier fut alors revêtu, malgré sa résistance, du manteau rouge, et proclamé pape sous le nom de VICTOR III <sup>3</sup>.

On n'était pas encore au bout des pénibles négociations. Le nouveau chef des Normands, Roger, fils de Guiscard, avait son candidat, un prêtre de Salerne, qu'il protégeait. Irrité de le voir écarté, il attaque l'élection de Victor III, qu'il déclare avoir été tumultueuse. Le nouvel élu, à la faveur de cet argument, dépose les insignes de la papauté, et s'enfuit de nouveau au Mont-Cassin ; puis, s'autorisant de sa qualité de légat pour la basse Italie, convoque un concile à

Résistances  
de Didier.

Il est élu  
par l'assemblée  
des cardinaux  
sous le nom  
de Victor III  
(23 mai 1086)

Le comte  
Roger attaque  
cette élection.

1. HUGUES DE FLAVIGNY, *Chron.*, l. II. Cet Hugues de Lyon n'est autre que l'ancien évêque de Die, légat du pape, devenu archevêque de Lyon.

2. F. CHALANDON, *Histoire de la domination normande en Italie*, t. I, p. 291.

3. Au XI<sup>e</sup> siècle, les papes ne choisissaient pas eux-mêmes un nom nouveau ; ils l'acceptaient soit du prince, soit du peuple, sauf à s'être parfois entendus à l'avance. Cf. HEFELE-LECLERCQ, V, 34, note 3.

Sacre  
de Victor III  
(9 mai 1087).

Biographie  
de Victor III.

Capoue pour procurer l'élection du pape. Sur ces entrefaites, les voix des cardinaux, naguère unanimes, se divisent. L'antipape Guibert profite de cette division pour rentrer à Rome. Mais la comtesse Mathilde y arrive avec une armée, et chasse l'intrus, à la grande joie de la population, qui reste fidèle, dans son ensemble, à la cause de Didier. Alors le préfet de Rome, le prince Jourdain de Capoue, et le duc Roger lui-même, cédant aux vœux du peuple et du clergé, font auprès de Didier de telles instances qu'ils le décident à se laisser consacrer le 9 mai 1087. L'interrègne avait duré environ un an.

Le pape qui venait de s'asseoir sur le trône de saint Pierre était issu du sang des anciens princes lombards de Bénévent<sup>1</sup>, proche parent de ceux de Salerne. « De bonne heure, il avait triomphé de toutes les séductions du monde. Un jour, à vingt ans, renonçant au brillant mariage que ses parents lui avaient préparé comme à l'unique rejeton de leur race, il avait laissé ses serviteurs, ses chevaux, son épée, au portail d'une église, et, se sauvant par une issue dérobée, il était allé se cacher dans un ermitage<sup>2</sup>. Arraché à cette retraite, il avait résisté aux larmes de sa mère, aux violences de sa famille, et le prince de Salerne l'avait conduit, entouré de ses proches et de la ville entière, émue d'un tel sacrifice, jusqu'au monastère de Sainte-Sophie, où il voulait s'ensevelir<sup>3</sup>. Transféré plus tard au Mont-Cassin, Didier y avait succédé, comme abbé, au pape Etienne IX, et, pendant vingt-huit ans, il avait gouverné cette première abbaye du monde avec une sagesse incomparable<sup>4</sup>. » Grégoire VII avait prévu qu'après avoir employé tant de pieux stratagèmes pour fuir les honneurs du monde, son ami Didier ferait tout son possible pour écarter de lui le souverain pontificat ; c'est pourquoi il avait indiqué subsidiairement aux cardinaux trois autres candidats. Nous avons vu comment les circonstances et la volonté persistante des électeurs avaient vaincu la résistance de Didier. Il ne fit d'ailleurs que passer, pour ainsi dire, sur le trône pontifical. Mais son règne très court, suivant l'expression de Paul Bernried, suffit à réaliser la prophétie contenue dans son nom, car il ne se signala que par des victoires<sup>5</sup>.

1. LÉON D'OSTIE, *Chronicon casinense*, III, 1, P. L., t. CLXXIII, col. 714.

2. *Ibid.*, III, 2, P. L., t. CLXXIII, col. 715.

3. *Ibid.*, III, 5, P. L., t. CLXXIII, col. 717.

4. MONTALEMBERT, *les Moines d'Occident*, t. VII, p. 58.

5. BERNRIED, *Vita Greg. VII*, 101, P. L., t. CXLVIII, col. 94.

Le biographe de saint Grégoire VII fait sans doute allusion, par ces mots, à la campagne menée par Victor III contre l'antipape Guibert, à sa sentence de condamnation portée contre Henri IV et à ses essais de croisade.

Huit jours s'étaient à peine écoulés depuis le sacre de Victor III, que les partisans de Guibert tentaient une violente offensive contre Rome, et parvenaient par surprise à s'emparer d'une notable partie de la ville ; mais Victor, puissamment aidé par les troupes de la comtesse Mathilde, les en chassa bientôt. Dans un synode tenu, au mois d'août, à Bénévent, il excommunia le faux Clément III. Il publia ensuite deux décrets, dont l'un prohibait l'investiture laïque et la simonie, et dont l'autre interdisait de recevoir la pénitence ou la communion d'un prêtre non catholique, car « mieux vaut, disait-il, s'abstenir de la communion visible que la recevoir d'un prêtre hérétique <sup>1</sup>. »

En même temps qu'il faisait face à son malheureux compétiteur, Victor III avait notifié son élection au roi de Germanie, et avait renouvelé la sentence d'excommunication portée contre lui par Grégoire VII. Henri IV était alors absorbé par sa lutte contre les grands seigneurs de son empire. Battu par les troupes d'Hermann et de Guelfe de Bavière sous les murs de Würzburg, il essaya de mettre fin à la guerre par un compromis dans une diète générale qui s'ouvrit à Spire le 1<sup>er</sup> août 1087. Tous les princes du royaume s'y rendirent ; mais leur premier acte fut de sommer le roi excommunié de se faire relever de l'anathème encouru sous Grégoire VII et renouvelé par Victor III ; à cette condition seulement les princes lui promettaient leur appui pour lui faire recouvrer ses Etats. Le roi Henri persista dans son obstination. Les fidèles Saxons jurèrent alors de n'avoir plus aucun rapport avec lui ; et les ambassadeurs du roi de Hongrie, Ladislas, présents à la diète, ajoutèrent que leur maître était prêt à venir, à la tête de vingt mille cavaliers, combattre les schismatiques. A quoi le roi de Germanie répondit qu'il irait lui-même leur rendre visite, à la tête de ses troupes, à la prochaine fête de saint Michel. La diète se sépara sur ce défi mutuel.

Confident des idées de Grégoire VII, Victor III ne pouvait oublier, au milieu même des combats qui s'attaquaient à son propre

Les principales œuvres de son pontificat.

Il repousse les attaques de l'antipape Guibert.

Il renouvelle l'excommunication portée par Grégoire VII contre Henri IV.

Il organise une expédition contre les Sarrasins.

1. MANSI, XX, 639 ; JAFFÉ, n. 5345 ; M. G., III, 182.

pouvoir et à sa personne, le péril musulman. « Cet homme vraiment apostolique, dit le chroniqueur du Mont-Cassin, brûlait du désir de briser la puissance des Sarrasins d'Afrique. Après avoir recueilli à ce sujet les avis des évêques et des cardinaux, il rassembla une armée composée de presque tous les peuples chrétiens d'Italie. Ces guerriers vinrent recevoir de sa main l'étendard de saint Pierre. Le pontife leur donna l'absolution de tous leurs péchés, et les envoya combattre les Sarrasins sur la côte africaine. Sous les auspices de Dieu, leur flotte aborda heureusement au rivage infidèle. La capitale du pays fut emportée d'assaut, après un combat où deux mille Sarrasins trouvèrent la mort. L'intervention divine dans la victoire des chrétiens fut si manifeste que, le soir même de cette glorieuse journée, la nouvelle en arrivait miraculeusement en Italie<sup>1</sup>. »

Victor III n'était plus de ce monde. Atteint, pendant le concile de Bénévent, de la fièvre qui devait l'emporter, il s'était retiré, trois jours avant la clôture de l'assemblée, au monastère du Mont-Cassin. Il y mourut le 16 septembre 1087, après avoir engagé les cardinaux qui l'entouraient à choisir pour futur pape, conformément aux avis de Grégoire VII, Odon d'Ostie<sup>2</sup>. En 1727, le pape Benoît XIII a autorisé la célébration de la fête de Victor III dans le monastère du Mont-Cassin, et en quelques autres lieux déterminés. L'Église l'honore du titre de Bienheureux<sup>3</sup>.

Mort  
de Victor III  
(16 septembre  
1087).

## II

Comme Grégoire VII et Victor III, Odon d'Ostie était moine, et il appartenait à cet ordre de Cluny où les papes précédents étaient allés chercher leurs meilleures inspirations de réforme, où ils avaient trouvé leurs auxiliaires les plus dévoués.

Odon d'Ostie.

De race française, né à Châtillon-sur-Marne, au territoire de Reims, d'un père chevalier, vers l'an 1042<sup>4</sup>, Odon avait fait ses premières études à Reims sous la direction de saint Bruno. Elevé jeune encore à la dignité de chanoine, puis d'archidiacre de l'Église de Reims, il avait bientôt, à l'exemple de son maître Bruno, dit

Sa biographie.

1. Pierre DIACRE, *Chronicon Casinense*, III, 71, P. L., t. CLXXIII, col. 808

2. *Ibid.*, III, 73, P. L., CLXXIII, col. 811.

3. *Acta Sanctorum*, 16 septembre.

4. L. PAULOT, *Urbain II*, un vol. in-8°, Paris, 1903, p. 2-3.

adieu au monde, pour mener, au monastère de Cluny, puis au monastère de la Cava, en Italie, la vie du moine le plus humble et le plus austère. En 1078, le pape Grégoire VII, qui aimait à confier les Eglises aux moines formés à Cluny, le chargea de gouverner le diocèse d'Ostie, naguère illustré par saint Pierre Damien. Il devint dès lors un des conseillers les plus intimes du grand pontife <sup>1</sup>.

Au point de vue physique, entre Hildebrand et Odon d'Ostie le contraste était frappant : Odon était de haute taille et parlait d'une voix forte ; c'est ce qui avait manqué à Grégoire VII. Les caractères présentaient aussi quelques dissemblances ; celui d'Odon, moins fortement trempé, avait quelque chose de plus doux et de plus aimable, qui séduisait au premier abord ceux qui l'approchaient. Mais leurs idées sur le gouvernement de l'Eglise étaient identiques. « Résolu à marcher sur les traces de notre bienheureux Père, le pape Grégoire, écrira-t-il plus tard, je rejette tout ce qu'il a rejeté, je condamne tout ce qu'il a condamné, j'aime tout ce qu'il a aimé, et je m'associe en toutes choses à ses pensées et à ses actes <sup>2</sup>. »

La Chronique du Mont-Cassin raconte ainsi l'élection d'Odon d'Ostie au souverain pontificat. Le 9 mars 1088, les cardinaux et les évêques romains, auxquels s'étaient joints quarante évêques ou abbés, s'étant réunis à Terracine, en Campanie, dans l'église du Prince des apôtres l'évêque de Tusculum, debout au milieu de l'assemblée, rappela dans l'ordre tout ce que le pape Grégoire, et, après lui, le pape Victor, avaient statué relativement à l'élection pontificale. Il fut décidé ensuite que les trois jours suivants seraient consacrés au jeûne à la prière et aux aumônes, afin que le Dieu tout-puissant daignât éclairer l'assemblée. Le dimanche suivant, les trois cardinaux de Tusculum, de Porto et d'Albano montèrent à l'ambon, et, au milieu du silence général, déclarèrent, d'une seule voix, qu'il leur plaisait de choisir l'évêque Odon pour le souverain pontificat. Tous crièrent alors, avec un accord admirable, que l'évêque Odon était digne d'occuper le Siège apostolique <sup>3</sup>. L'évêque d'Albano ajouta qu'il leur plaisait de l'appeler Urbain, deuxième du nom. C'était le 12 mars 1088.

Son portrait.

Son élection  
sous le nom  
d'Urbain II  
(12 mars  
1088).

1. Son ennemi Bennon lui reprochera d'avoir été le « valet de pied » d'Hildebrand. *pedissequus ejus, Urbanus* (*M. G.*, SS., II, 375).

2. Lettre du 13 mars 1088 aux évêques de Germanie, *P. L.*, t. CLI, col. 283.

3. *Repente mirabili ac summa concordia omnes magna voce hoc sibi piacere... conclamant* (*Chron. Mont. Cas.*, IV, 2, *P. L.*, t. CLXXIII, col. 825-826).

idée générale  
de son  
pontificat :  
l'établissement  
de l'unité  
chrétienne.

URBAIN II est surtout connu comme le promoteur de la première croisade. La croisade est bien, en effet, l'entreprise la plus caractéristique de son pontificat. Mais son œuvre peut être envisagée à un point de vue plus général. Elle complète celle de Grégoire VII et prépare celle d'Innocent III. Entre Grégoire VII, qui a lutté pour l'affranchissement de la chrétienté, et Innocent III, qui l'organisera, Urbain II travaillera à en établir la solide unité ; et cette unité se fera surtout par la croisade. C'est, en effet, par la croisade que le morcellement féodal, à la veille de devenir une cause d'anarchie, retrouvera sa cohésion sous l'inspiration d'une pensée commune, et que des provinces, des nations, jusque-là hostiles, se rangeront, à la voix du pontife romain, sous le même étendard.

Cette entreprise toutefois ne pourra se réaliser qu'après l'affermissement de l'œuvre libératrice commencée par Grégoire VII. Un antipape audacieux menace toujours le Saint-Siège ; des princes ambitieux n'ont pas encore définitivement renoncé à leurs prétendus droits d'investiture ; les ravages de la simonie et de l'incontinence sévissent toujours dans le corps des pasteurs. Ces trois maux solliciteront d'abord la sollicitude d'Urbain II, avant qu'il ne soulève la chrétienté contre les infidèles pour la conquête du tombeau du Christ.

### III

Nouvelles  
menées  
de l'antipape  
Guibert.

De tous les hommes que les papes ont vu se dresser devant eux, pour leur disputer leur autorité légitime, il n'en est point qui ait égalé, en activité, en obstination, en audace, l'antipape Guibert. Chassé deux fois de Rome, aux applaudissements du peuple fidèle, il y revenait, en 1089, braver le nouveau pape, et y tenait, avec le concours de quelques évêques gagnés à sa cause, au mois de juin, un prétendu concile, qui excommuniait Urbain II, relevait Henri IV de la sentence d'anathème prononcée contre lui, et condamnait, par ailleurs, la simonie et l'inconduite des clercs<sup>1</sup>. En même temps les partisans de l'intrus se livraient à toutes les violences. L'ancien

1. Avec JAFFÉ (*Regesta*, n. 5328) et HEFELE (édit. Leciercq, V, 346), et contrairement à quelques auteurs, nous plaçons ce synode en 1089, car il a tous les caractères d'une réponse à la lettre écrite par Urbain II le 18 avril de la même année.



évêque de Sutri, Bonizo, depuis évêque de Plaisance, connu pour son dévouement au Saint-Siège, fut fait prisonnier par les schismatiques ; on lui creva les yeux, et on le massacra après mille tortures <sup>1</sup>.

De pareils attentats se produisaient en Allemagne. Burchard, évêque d'Halberstadt, surpris à Goslar, où il venait traiter avec les impérialistes, avait été accablé de coups de pierres et percé de coups de lances ; il était mort, quelques jours après, de ses blessures, dans l'abbaye d'Ilsebourg, en chantant une hymne au prince des apôtres <sup>2</sup>. Sa mort, bientôt suivie de celles de Wigold d'Augsbourg et de Gebhard de Salzbourg, ne laissait plus en Allemagne que quatre évêques sur le dévouement desquels le Saint-Siège pût compter : Hermann de Metz, Adalbéron de Würzburg, Altmann de Passau et Gebhard de Constance.

« C'est principalement sur Gebhard qu'Urbain II allait s'appuyer pour la restauration religieuse. Il le connaissait, pour l'avoir sacré, lors de sa propre légation dans le pays. Il l'établit légat apostolique pour toute l'Allemagne, la Bavière, la Saxe et les contrées voisines. La lettre qu'il lui écrivit à cet effet est datée du 18 avril 1089. Elle est d'une particulière importance, à cause de la gravité de ses décisions. Le pape y confirmait d'abord la sentence d'excommunication lancée par Grégoire VII contre l'antipape Clément III, le roi Henri et leurs fauteurs. Les règlements que cette lettre renferme, relativement aux mesures à prendre envers les excommuniés, ont, depuis, fait loi sur la matière, et, dans les conciles qui ont suivi, l'Église n'a pas cherché de règles de droit plus autorisées. Yves de Chartres et Gratien les ont, du reste, insérés dans leurs décrets <sup>3</sup>. Berthold appelle cette lettre Décrétale ; et Baronius, lettre synodale, parce qu'elle fut écrite en synode. Le pontife y déclare, en effet, qu'il l'a écrite après avoir pris l'avis de ses frères et mûrement réfléchi sur la question de l'excommunication. On peut y juger de la parfaite prudence et de la miséricordieuse fermeté dont fit preuve Urbain II. Il fallait, dans ces temps de malheur, où le vertige était dans tous les esprits, user d'une très grande sagesse pour ne pas énerver la discipline ecclésiastique par une trop grande facilité à

Violences  
des  
guibertistes  
en Allemagne.

Importante  
lettre  
d'Urbain II  
à Gebhard  
de Constance  
(18 avril  
1089).

1. UGHELLI, *Italia sacra*, t. II, p. 211.

2. *Annales saxonnes*, 6 avril 1088.

3. YVES DE CHARTRES, *Decret.*, VI, 406 ; XIV, 15 ; GRATIEN, *Decret.*, Causa IX, q. 1, c. 4 ; Causa XI, q. 3, c. 110.

recevoir les « tombés », et, d'un autre côté, la modération était nécessaire pour ne pas outrer le châtement à l'égard de ceux qui avaient pu être plus faibles ou légers que pervers. Et l'on comprend que la légèreté ou la faiblesse étaient possibles quand les factieux de Guibert employaient l'argent et la séduction pour enrégimenter des partisans, d'autant que les relations sociales devenaient extrêmement difficiles à cause de la multiplication malheureuse des censures.

Cette lettre  
fixe  
la législation  
ecclésiastique  
relativement  
à l'excom-  
munication.

Aussi le prudent pontife voulut-il distinguer plusieurs sortes d'excommuniés : les opiniâtres et les timides. A chaque catégorie il affecte des pénitences différentes. Ainsi, pour « ceux qui communiquent avec les anathématisés, nous ne les excommunions pas, dit-il, mais, comme ils ont contracté une souillure par leur contact, nous ne pouvons les recevoir dans notre société chrétienne sans pénitence et absolution. Les saints canons portent l'anathème contre ceux qui ont des rapports avec les excommuniés. Mais, voulant tempérer les modes de pénitence et d'absolution, nous décidons que quiconque, soit ignorance, soit crainte ou nécessité, aura eu contact ou commerce avec les excommuniés, ou bien contracté une tache par l'effet de leurs prières ou de leurs marques d'affection, pourra recouvrer les faveurs de la société des fidèles avec une pénitence moindre et l'absolution. Mais ceux qui seraient tombés librement ou par une négligence grave, nous voulons que les mesures disciplinaires leur soient appliquées dans leur rigueur, afin d'inspirer une crainte salutaire aux autres <sup>1</sup>. « D'ailleurs Urbain II déclare qu'en déterminant ainsi divers degrés de pénitence, il ne fait que marcher sur les traces de Grégoire VII, dont il confirme les décisions sur la manière de traiter les excommuniés <sup>2</sup> ; seulement, avec l'assistance divine, il en détermine l'esprit et l'application pratique. Et certainement, dans la pensée du pape Urbain II, c'est un esprit de modération <sup>3</sup>. » On le voit manifestement dans cette lettre, écrite à Guillaume, archevêque de Rouen : « Nous recommandons à votre fraternité d'user de miséricorde envers nos fils, porteurs des présentes lettres ; quand donc ils auront accompli en exil un an de la pénitence qui leur est imposée, renvoyez-les dans leur patrie pour achever le reste, en ajoutant toutefois quelque pénitence de plus en compensation de l'exil. C'est qu'en effet leurs femmes, leurs enfants, même leurs

1. MANSI, XX, 715.

2. *Ibid.*

3. L. PAULOT, *Urbain II*, p. 78-79.

mères en veuvage, ont grandement besoin de leur appui, comme eux-mêmes me l'ont raconté avec larmes <sup>1</sup>. »

Dans un même esprit de sage apaisement et de zèle évangélique, le pape Urbain II encourageait son infatigable auxiliaire en Allemagne, Gebhard de Constance, à ne point se contenter de fulminer des anathèmes, mais à travailler à propager autour de lui, parmi les fidèles, la vie chrétienne. On vit, en effet, surgir, à cette époque, autour du monastère de Hirschau, où Gebhard avait fixé sa résidence, une nouvelle forme de vie religieuse, qu'il importe de remarquer. De nombreux laïques, de tout rang et de tout sexe, se faisaient affilier aux monastères, entretenaient avec eux des relations suivies, recevaient d'eux des directions spirituelles pour l'organisation de leur vie et de leurs bonnes œuvres. « Sans être ni clercs, ni moines, dit Bernold, ces laïques ne laissaient pas d'égaliser parfois clercs et moines en mérites et en vertus <sup>2</sup>. » C'était la première ébauche de l'organisation qui devait, au XIII<sup>e</sup> siècle, trouver sa forme définitive dans les tiers ordres. Mais cette nouveauté de vie trouva des censeurs malveillants. Urbain II en prit hardiment la défense « Il paraît, écrivit-il aux prélats des monastères, que certains se permettent d'attaquer l'usage, qui existe chez vous, d'admettre de simples fidèles à l'obéissance monastique. Quant à nous, qui en avons constaté de nos yeux les merveilleux effets et le jugeons d'autant plus louable qu'il renouvelle les coutumes de l'Eglise primitive, nous l'approuvons comme catholique et saint, et le confirmons de toute notre autorité apostolique <sup>3</sup>. » Sous les auspices du zélé pontife, la pieuse institution se développa rapidement. On vit des villages entiers de la Souabe se mettre sous la dépendance des institutions monastiques, et un profond esprit de piété, d'austérité, de régularité, pénétrer les familles et la société.

Ce mouvement exaspéra le roi de Germanie. Les moines avaient toujours été les meilleurs soutiens de la papauté contre le schisme ; cette extension de leur influence pouvait porter un coup funeste à la cause d'Henri IV et de Guibert. La violence des schismatiques ne connut plus de bornes. Un prêtre milanais, Luitprand, fut mis à mort à peu près de la même manière que l'évêque Bonizo. Les schismatiques, pour raffiner dans la cruauté, lui coupèrent le nez et

Développement  
de la vie  
religieuse  
en Allemagne.

La première  
ébauche  
des  
tiers ordres  
religieux.

Urbain II  
prend  
la défense  
de  
cette initiative  
contre  
ses  
détracteurs.

Nouvelles  
violences  
des  
schismatiques.

1. *Collectio britannica*, Epist. Urbani II, manuscrit (British Museum), Epist. 43.

2. BERNOLD, ad ann. 1091, *M. G.*, SS., t. V.

3. *Annal. bened.*, t. V, l. LXVIII, n. 18.

Urbain II  
fait appel aux  
Normands  
de la  
Basse Italie.

les oreilles <sup>1</sup>. A Strasbourg, le comte Hugues d'Égenthein fut assassiné à côté de l'évêque. Des armes spirituelles et des instruments de propagande religieuse, des anathèmes et des confréries ne pouvaient suffire à prévenir et à réprimer de pareils attentats. La force matérielle pouvait seule mettre une barrière à ces violences. Urbain II se souvint des paroles écrites, peu de temps avant sa mort, par Bonizo, le martyr : « Ce n'est point injustice que de combattre par les armes des bandits armés ; ce n'est point un crime que d'abattre des criminels <sup>2</sup>. » Il se tourna vers les Normands et vers les Toscans.

Le  
comte Roger  
de Sicile.

Les deux chefs des Normands étaient alors le fils de Guiscard, Roger, à qui Urbain II avait renouvelé l'investiture des duchés d'Apulie et de Calabre, et un frère de Guiscard, du même nom de Roger, qui devint comte de Sicile <sup>3</sup>. Ce dernier est resté un héros légendaire dans les chroniques, qui le dépeignent « beau et grand, habile dans ses discours et terrible à la guerre, brandissant son épée dans les batailles comme une faux qui fauche l'herbe verte et renversant ses ennemis comme ferait un coup de vent <sup>4</sup>. »

Urbain eut avec les deux princes normands plusieurs entrevues dans l'Apulie, à Bantino, et à Troïna, en Sicile <sup>5</sup>. Mais l'armée normande, alors très occupée de ses conquêtes particulières, n'était pas prête à entrer immédiatement en campagne pour la cause du pape, qui n'obtint de ses chefs, pour le moment, que des promesses de dévouement au Saint-Siège.

La comtesse  
Mathilde  
de Toscane.

Plus ardente dans son zèle était, en Toscane, la jeune veuve du duc Gottfried III, cette vaillante comtesse Mathilde, que les chroniqueurs ont appelée la Débora italienne, et que le peintre florentin Cimabue a représentée sous les traits d'une vierge habillée en guerrier, portant d'une main une grenade, symbole de pureté, et conduisant de l'autre un cheval fougueux. Mais la puissance de Mathilde était bien affaiblie. Henri IV lui avait confisqué ses biens de Lorraine et paralysait ses forces dans l'Italie du nord par les fortes positions qu'il y occupait. Sur ces entrefaites, le duc de Bavière, Welf ou Guelfe IV, prince sincèrement dévoué à la défense de l'Église, soumit au pape

1. PAULOT, *op. cit.*, p. 82.

2. BONIZO, *Ad amicum*, l. IX, P. L., t. CL, col. 854-856. Cf. DUCHESNE, *Liber pontificalis*, t. II, p. XXI.

3. CHALANDON, *Hist. de la domin. normande en Italie*, t. I, p. 296-297.

4. MALATERRA, *Roberti Viscardi et Rogerii ejus fratris... res gestæ*, Cæsaraugustæ, 1578, l. I, ch. IV.

5. CHALANDON, *loc. cit.*

Urbain le projet d'une alliance destinée à resserrer les liens qui unissaient les champions du Saint-Siège. Il proposait d'unir, par un mariage, son jeune fils Guelfe V à la comtesse Mathilde. La disproportion d'âge entre le prince, qui n'avait que dix-huit ans, et la veuve de Gottfried, qui avait dépassé la quarantaine, était le seul obstacle à l'union projetée. Le pape, qui connaissait l'élévation et la pureté de sentiments de la comtesse, lui conseilla de consentir à ce mariage, qui devait rester purement nominal, mais qui, au point de vue de l'organisation des forces catholiques, offrait l'immense avantage de confédérer la Bavière et la Toscane, c'est-à-dire l'Allemagne du Sud et l'Italie du Nord. On opposerait ainsi aux empiétements des souverains allemands un boulevard presque invincible. Le pape présentait peut-être déjà le grand rôle que le parti des Guelfes devait jouer dans l'histoire en faveur de la papauté <sup>1</sup>. Le mariage projeté eut lieu. Hâtons-nous de dire que cette première intervention des Guelfes dans la politique pontificale n'obtint pas les heureux résultats qu'on en avait espérés. Le jeune Guelfe V, lorsqu'il s'aperçut que la comtesse avait, par un testament daté de 1077, disposé de ses biens en faveur de l'Église romaine, et qu'il n'obtenait pas ainsi les avantages matériels qu'il avait convoités dans cette union, abandonna son épouse. Quant au roi Henri, ce mariage l'exaspéra ; et le pape Urbain se retrouva, dépourvu des secours sur lesquels il avait compté, en présence d'adversaires plus irrités que jamais.

Mariage  
de la comtesse  
avec Guelfe V  
de Bavière  
(1089).

Résultats  
fâcheux  
de cette union.

#### IV

Au moment du mariage de la comtesse Mathilde avec le duc de Bavière, en 1089, l'antipape Guibert avait été expulsé de Rome <sup>2</sup>, et le roi Henri lui-même, découragé, avait été sur le point d'abandonner la cause de son protégé <sup>3</sup>. Mais le parti du schisme lui fit abandonner son projet. Au printemps de 1090, s'étant attaché par des faveurs la maison ducale de Carinthie et d'Istrie <sup>4</sup>, il envahissait l'Italie, ravageait les Etats de Mathilde, mettait le siège devant Mantoue, s'en emparait par trahison, rétablissait Guibert dans Rome <sup>5</sup>,

Nouvelle  
intervention  
armée  
de l'empereur  
en faveur  
de l'antipape  
(1090).

1. MURATORI, *Annali d'Italia*, ad ann. 1089, t. VI, p. 252.

2. HEFELE-LECLERCQ, V, 347.

3. *Ibid.*

4. *M. G.*, SS., t. V, p. 450.

5. *Ibid.*, p. 451-453.

et nommait un grand nombre d'évêques intrus. Urbain II fut obligé de fuir la Ville éternelle ; la comtesse Mathilde, cédant aux plaintes de ses sujets écrasés, de ses troupes décimées, entra en pourparlers avec Henri IV, et se décida finalement à reconnaître l'autorité de l'empereur à la seule condition qu'il abandonnerait la cause de Guibert. Elle ne donna pas suite, d'ailleurs, à ce projet, et n'eut pas lieu de le reprendre, la fortune ayant bientôt tourné en sa faveur.

On était arrivé au printemps de 1093. Cette année fut désastreuse pour la cause d'Henri IV.

Le prince Conrad, fils aîné d'Henri IV, abandonne la cause de son père (1093).

Le roi avait un fils, Conrad, qu'il avait fait couronner roi des Romains à Aix-la-Chapelle le 30 mai 1087, et destiné au gouvernement de l'Italie. C'était alors un jeune homme de vingt ans, que l'annaliste saxon nous représente comme doux, compatissant aux misérables, aimant les choses de l'esprit, doué toutefois d'une volonté ferme, capable d'initiative et de hardiesse, par-dessus tout attaché à la religion catholique et dévoué au Saint-Siège. Henri espérait que les qualités du jeune prince, la saine popularité dont il jouissait, lui concilieraient les esprits en Italie. Il comptait sans la droiture et la pureté de conscience de son fils. Les ignobles spectacles dont celui-ci fut le témoin à la cour, et au foyer même de son père, le révoltèrent <sup>1</sup>. Il s'enfuit de la cour, et, comme le roi voulait le faire arrêter, il chercha un asile auprès de la comtesse Mathilde. Peu de temps après, Anselme, archevêque de Milan, le couronna à Monza roi d'Italie. Les adversaires d'Henri IV avaient désormais un chef autour duquel ils pouvaient se grouper <sup>2</sup>.

L'impératrice Praxède se prononce également contre l'empereur (1093).

Vers la fin de cette même année 1093, la reine de Germanie elle-même, Praxède, princesse russe <sup>3</sup>, qu'Henri IV avait épousée en secondes noces pendant l'été de 1089, et qu'il maltraitait depuis lors, s'échappa de la prison de Vérone où son mari la tenait enfermée, et se réfugia à son tour auprès de la comtesse Mathilde. Durant la semaine sainte de 1094, elle se rendit au concile que Gebhard de

1. Sur ces innombrables scandales, voir les témoignages cités par BARONIUS *Annales*, édit. THEINER, t. XVII, p. 606. Cf. *M. G.*, SS, II, 330. Henri IV serait allé jusqu'à commander au jeune prince d'outrager sa belle-mère (PAULOT, *Urbain II*, p. 107).

2. HEFELE-LECLERCQ, V, 382.

3. Les Allemands changèrent le nom étranger qu'elle portait, *Eupraxia* ou *Praxedis*, et l'appelèrent *Adélaïde*. Cf. DOXIZO, dans *M. G.*, SS., XII, 394 ; BERNOLD, *M. G.*, SS, V, 457 et s. Sur les odieux traitements dont la reine déclara avoir été victime, voir *M. G.*, SS, VII, 458 ; XVII, 14 ; HEFELE-LECLERCQ, V, 383, note 1.

Constance tint dans sa ville épiscopale, en qualité de légat du pape, s'y plaignit des mauvais traitements dont elle avait été victime de la part de son mari, et contribua beaucoup par là à exciter les esprits contre le roi<sup>1</sup>.

Ces événements donnèrent au parti catholique un élan nouveau. Milan, Crémone, Lodi, Plaisance, formèrent une ligue qui devait durer vingt ans. Les troupes fidèles au pape occupèrent les gorges des Alpes, en vue de barrer le passage aux armées impériales qui seraient envoyées d'Allemagne comme renfort à celles de Lombardie. On vit alors, de nouveau, la comtesse Mathilde monter à cheval, et, suivant les expressions d'un chroniqueur, « mener aux combats, elle simple femme, des masses d'hommes de fer<sup>2</sup> ».

Désespéré, l'empereur<sup>3</sup> se retira dans une forteresse, y vécut quelque temps caché, faillit même s'y donner la mort. On arriva à temps pour l'en empêcher<sup>4</sup>. Le moment était, de fait, des plus critiques pour lui. L'effervescence de ses ennemis était à son paroxysme. C'est sans doute à cette époque que le pape Urbain dut intervenir, pour modérer les ardeurs des soldats, par un rescrit qu'Yves de Chartres et Gratien ont inséré dans leurs décrets. Il y disait que, si l'on ne doit pas considérer comme homicides ceux qui, dans une guerre juste, comme la guerre actuelle, mettent à mort leurs ennemis, il convient cependant de leur imposer une pénitence proportionnée, à cause de la perversité possible de leurs intentions<sup>5</sup>.

Vers la fin de l'année 1093, le pape jugea que le moment était venu pour lui de reprendre possession de Rome. Le jour de Noël de cette année, accompagné d'Yves de Chartres<sup>6</sup>, il y fit sa rentrée pacifique,

Une ligue catholique se forme en Italie, sous l'inspiration de la comtesse Mathilde.

Désespoir d'Henri IV.

Le pape intervient pour modérer l'ardeur des catholiques militants.

Rentrée du pape à Rome (25 décembre 1093).

1. MANSI, XX, 795

2. *Ferrata virorum agmina in bellum agebat femina.* GUILLAUME DE MALMESBURY, I, III

3. Henri prenait le titre d'empereur depuis qu'il avait été sacré par Guibert.

4. BONIZO, ad ann. 1093, *M. G.*, SS., V, 456. Les chroniqueurs qui rapportent cette tentative de suicide n'en parlent qu'avec épouvante. Le suicide était un crime à peu près inouï au Moyen Âge. « L'exemple que présenta, en 1206, la peste ville de Stein, d'un homme qui commit un suicide par dégoût de la vie, est, dit Hurter, un fait peut-être unique pendant le cours d'un siècle et dans l'Europe entière. » (FRÉDÉRIC HURTER, *Tableau des institutions et des mœurs de l'Église au Moyen Âge*, trad. Cohen, 3 vol. in-8°, Paris, 1843, t. III, p. 308.)

5. Un concile, tenu à Reims en 924 (MANSI, XVIII, 346), avait imposé une pénitence à ceux qui avaient pris part à la bataille de Soissons, entre le roi Charles et son adversaire le roi Robert, pour la raison qu'il n'est guère possible, dans les guerres civiles, de se battre uniquement pour le bien public. Voir, sur la question, ISIDORE DE PÉLUSE, *Collationes*, I, IV, epist. 100.

6. YVES DE CHARTRES, *Epist.*, 27, BEAULOD, *Chronicon*, *M. G.*, SS., V, 457.

sans avoir eu besoin de recourir aux armes, sans que cette rentrée fût l'occasion d'aucunes représailles contre ses ennemis. Mais ceux-ci, encore nombreux à Rome, ne désarmèrent pas. Pour échapper à leurs complots, Urbain dut se retirer dans la maison des Frangipani. La famille des Frangipani était devenue, comme celle des Crescencius, une vraie puissance. Installée au Palatin, elle avait, en transformant plusieurs monuments antiques en tours féodales, établi une vaste enceinte fortifiée, comprenant, avec le Palatin, le Colisée, la Voie sacrée, les arcs de Constantin et de Titus, le grand Cirque. Les partisans de Guibert ne pouvaient espérer déloger le pape de cette forte position ; ils ne pouvaient songer, d'autre part, à ramener à Rome l'antipape, réfugié auprès d'Henri IV. La situation des deux partis semblait sans issue. La cupidité des guibertistes en trouva une. Quelques jours avant la fête de Pâques de 1094, le capitaine, à qui Guibert avait confié la garde du palais et de la basilique de Latran, offrit au pape de les lui céder contre argent comptant. Mais le Saint-Siège était pauvre. Urbain fit appel à la France, éternelle trésorière de la papauté <sup>1</sup>. Le secours lui vint de plusieurs collectes ordonnées par les évêques français <sup>2</sup>, et surtout du célèbre abbé Geoffroy de Vendôme, qui avait déjà franchi douze fois les Alpes et subi trois fois la prison pour la cause de l'Église romaine <sup>3</sup>, et qui, apprenant la détresse du Saint-Père, lui remit douze mille sols d'or, c'est-à-dire la valeur de cent marcs d'argent <sup>4</sup>. Au mois de mai 1094 Urbain II put enfin reprendre possession du Latran, qui n'avait plus revu dans ses murs de pontife légitime depuis le jour où Grégoire VII en avait été chassé par Henri IV avec l'argent des Byzantins.

Il reprend possession du palais de Latran (mai 1094).

Une calamité nouvelle, la peste, qui sévit dans presque toute l'Europe, en l'année 1094, ne contribua pas peu à ramener les âmes à Dieu, les princes à la paix. Ce fléau fit plus particulièrement des ravages en Germanie. Dans la seule ville de Ratisbonne, huit mille

La peste de 1094.

1. *Recueil des historiens de la France*, t. XIV, p. 697.

2. RUINART, *Vita Urbani II*, n. 138, P. L., t. CLI, col. 115-116.

3. Voir MÉTAIS, *Urbain II et Geoffroy I<sup>er</sup>*, un vol. in-8°, Blois, 1882 ; L. COMPAIN, *Études sur Geoffroy de Vendôme*, dans la *Bibl. de l'École des Hautes Études*, 1891, t. LXXXVI.

4. Le poids de marc, pour peser l'or et l'argent, venait d'être introduit en France par Philippe I<sup>er</sup>. Le marc fut évalué à la moitié de la livre, et se divisa en huit onces, ou soixante-quatre gros, cent quatre-vingt-douze deniers, trois cents mailles, quatre mille six cent huit grains. (CHÉRUÉL, *Dict. des instit. de la France*, au mot marc.)



cinq cents victimes succombèrent dans l'espace de trois mois. D'après les chroniques, dans un seul bourg, il périt onze cents hommes en six semaines, et, dans un autre, quarante hommes en un jour. « Cette calamité corporelle, dit l'historien d'Urbain II, fut la source d'un grand bien pour les âmes. Ceux qui étaient atteints voyaient la mort de trop près pour ne pas s'y préparer sérieusement. Quant aux survivants, ils étaient tellement frappés du spectacle de ce fléau, qui les laissait seuls debout au milieu de tant de victimes, que d'eux-mêmes ils renonçaient entièrement au péché. Les conversions abondèrent. La plupart des schismatiques revinrent de leurs égarements. Urbain II avait donné, particulièrement aux chanoines de Marbach, qui venaient d'être fondés par Manégold de Lauterbach, la faculté de recevoir les égarés dans la communion de l'Eglise. On arrivait en foule à Marbach pour se faire absoudre. Alors un souffle nouveau de vie chrétienne passa sur ces contrées assoupies ou perverties, les abbayes se multiplièrent, et les clercs indignes, dont on repoussait le ministère sacrilège, furent plus que jamais mis au ban de la société <sup>1</sup>. »

## V

La période d'apaisement qui s'était ouverte en l'an 1094, permit au pape de s'occuper plus activement de la réforme de l'Eglise dans les diverses nations. Il n'en avait jamais été détourné par les graves sollicitudes qui lui étaient venues du côté de l'Allemagne. La France, l'Angleterre, l'Espagne, la Sicile, avaient été l'objet d'une grande part de ses préoccupations.

Il était naturel qu'une grande partie de la tendresse d'Urbain II se portât sur la fille aînée de l'Eglise, qui était en même temps sa mère patrie. Or le roi de France, Philippe I<sup>er</sup>, affligeait son cœur par un double scandale. Non content de combattre la réforme ecclésiastique dans son gouvernement, il donnait l'exemple de l'inconduite dans sa vie privée. Nous avons déjà vu Philippe I<sup>er</sup>, soutenu par une partie de l'épiscopat français, essayer de repousser la réforme que prêchait et imposait Grégoire VII. Son opposition s'accrut sous Urbain II. « Le roi de France, dit un historien, trouvait trop d'avantages à

Urbain II  
et la réforme  
de l'Eglise.

La réforme  
en France.

Philippe I<sup>er</sup>,  
roi de France,  
favorise  
et pratique  
la simonie.

1. PAULOT, *Urbain II*, p. 119.

pratiquer la simonie, et comprenait, d'ailleurs, que le triomphe des idées réformistes diminuerait fatalement le pouvoir de la royauté sur les seigneuries d'Église... Tirant sa principale ressource des évêchés et des abbayes de son domaine, vivant de ses clercs beaucoup plus que de ses vassaux laïques, il ne voulait point favoriser une révolution qui l'aurait appauvri<sup>1</sup>. » Son opposition devint particulièrement violente quand le pape, non content de combattre les prétendus intérêts de son royaume, condamna les scandales de son foyer.

« En 1092, dit le chroniqueur Ordéric Vital, arriva en France un événement scandaleux qui jeta le trouble dans le royaume. La comtesse d'Anjou, Bertrade de Montfort, craignant de se voir traitée par son mari comme l'avaient été, avant elle, deux autres femmes qu'il avait épousées, et d'être rejetée comme une vile courtisane ; persuadée d'ailleurs qu'elle avait assez de beauté pour plaire au roi Philippe et assez de noblesse pour être reine, lui envoya un message et lui découvrit la passion qu'elle avait dans le cœur. Elle aimait mieux, disait-elle, abandonner son mari pour en épouser un autre, que d'être honteusement délaissée. Le roi ne fut pas insensible à cette déclaration d'une femme voluptueuse ; il consentit au crime, et reçut Bertrade avec empressement dès qu'elle arriva en France. Quant à sa propre femme, Berthe, fille de Florent, comte de Hollande, reine noble et vertueuse, qui l'avait fait père de Louis et de Constance, il la répudia<sup>2</sup>. » La saine partie du clergé de France, encore très nombreuse, s'indigna. « Que personne, s'écrie Hugues de Flavigny, ne s'irrite contre moi, si j'ose censurer amèrement la conduite du prince, sans égard pour le nom et la majesté du trône. Quand on nous empêcherait d'écrire, la France entière élèverait la voix, et tout l'Occident ne pourrait ignorer le crime de Philippe. » Pour donner à cette affaire une apparente légalité, le roi essaya de gagner à sa cause le grand canoniste Yves de Chartres. Il mit en avant un prétexte de parenté, prétendit avoir pour soi l'approbation du pape et de plusieurs évêques, et invita Yves à se rendre à Paris pour la solennité du mariage. Yves répondit n'avoir aucune connaissance de l'autorisation des évêques et du pape, et déclara qu'il n'assisterait au mariage que si les causes du divorce étaient canoniquement établies dans un concile régulier. « J'aimerais mieux, ajouta-t-il,

Il abandonne  
sa  
propre femme,  
Berthe,  
pour vivre  
avec Bertrade,  
comtesse  
d'Anjou  
(1092).

Indignation  
du clergé  
de France.

Protestation  
d'Yves  
de Chartres.

1. A. LUCHAIRE, dans l'*Hist. de France* de LAVISSE, t. II, 2<sup>e</sup> partie, p. 172-173.

2. Ordéric VITAL, *Hist. eccles.*, 3<sup>e</sup> partie, l. VIII, n. 19, P. L., t. CLXXXVIII, col. 616.

qu'on me jetât dans l'eau avec une meule au cou que d'être une pierre d'achoppement pour les faibles <sup>1</sup>. » En même temps, l'évêque de Chartres envoya à tous les évêques invités une copie de sa lettre adressée au roi. « Je vous supplie, leur disait-il, de ne pas rester comme des chiens muets qui n'ont pas le courage d'aboyer », mais d'être « comme de vigilantes sentinelles, de sonner de la trompette <sup>2</sup> ». A l'archevêque de Reims, qui avait le droit exclusif de bénir le mariage royal, il écrivait : « Je compte sur votre religion pour ne rien dire ni faire, dans une question si périlleuse, qui ne soit appuyé sur l'autorité et sur la raison <sup>3</sup>. »

Dans cette circonstance, le pape fit preuve, comme toujours, d'une paternelle et patiente fermeté. « Le pieux pontife, dit Ordéric Vital, envoya en France des légats apostoliques, et, par ses lettres et la voix des prêtres, il avertit, supplia, réprimanda ce roi égaré, qui avait répudié son épouse légitime pour contracter avec une autre, contrairement à la loi divine, une alliance adultère <sup>4</sup>. » « J'ai vu des lettres, dit Yves de Chartres, que le seigneur pape Urbain envoyées aux archevêques et évêques du royaume, leur demandant d'amener le roi à la raison, ou, s'il s'y refusait, de le contraindre à s'amender par la menace des foudres ecclésiastiques <sup>5</sup>. » Le roi passa outre, fit bénir son mariage, à défaut de l'archevêque de Reims, qui s'y refusa, par l'évêque de Senlis, et fit arrêter Yves de Chartres. Mais le pape écrivit à l'archevêque de Reims, Raynald, une lettre énergique, pour lui reprocher d'avoir laissé son suffragant, l'évêque de Senlis, obéir aux caprices du roi, et pour lui demander de faire mettre l'évêque de Chartres en liberté. « Pressez le roi, lui disait-il, pour la délivrance de votre frère l'évêque de Chartres ; si celui qui le tient captif ne vous écoute pas, excommuniez-le, et jetez l'interdit sur ses châteaux et ses terres <sup>6</sup>. »

Par manière de réponse, le roi réunit à Reims, en synode, trois archevêques et huit évêques, qu'il avait réussi, en les comblant d'honneurs, à entraîner dans son parti. « Les Pères de ce concile, qui s'ouvrit le 18 septembre 1094, furent-ils favorables au

**Intervention**  
du pape  
Urbain II.

Le  
fait bénir  
son union  
avec Bertrade  
par l'évêque  
de Senlis.  
Arrestation  
d'Yves  
de Chartres.

**Pseudo-concile**  
de Reims  
(1094).

1. YVES DE CHARTRES, *Epist.*, 15, P. L., t. CLXII, col. 27-28.

2. *Ibid.*, 14, P. L., t. CLXII, col. 27.

3. *Ibid.*, 5, P. L., t. CLXII, col. 15.

4. Ordéric VITAL, *Hist. eccles.*, 3e partie, l. VIII, n. 19, P. L., t. CLXXXVIII, col. 616-617.

5. YVES DE CHARTRES, *Epist.*, 23, P. L., t. CLXII, col. 35.

6. MANSI, XX, 686 ; JAFFÉ, n. 5469.

divorce royal ? On ne peut guère le soutenir, puisque les documents font défaut. Tout ce que l'on peut dire, c'est qu'ils usèrent d'une grande modération. Mais le concile d'Autun allait, un mois plus tard, revenir sur cette affaire <sup>1</sup>. »

Concile  
d'Autun.

Ce dernier concile se réunit le 25 octobre 1094, sous la présidence d'Hugues de Lyon, nommé, à la demande d'Yves de Chartres, légat pontifical pour la France. L'ancien évêque de Die, autrefois si ardent pour la défense des droits du Saint-Siège, avait eu, sous Victor III, un fléchissement passager, qui l'avait fait écarter des affaires <sup>2</sup> ; mais Yves de Chartres était maintenant à côté de lui pour stimuler son zèle. Il lui écrivait : « Ne soyez pas de ces médecins timorés qui aiment leur tranquillité plus que le salut des malades... Quand même Hérodiade danserait devant Hérode, demanderait la tête de Jean et l'obtiendrait de l'infâme, c'est à Jean de crier : *Non licet* <sup>3</sup> ! » Hugues ne resta pas sourd à ces conseils. En présence de trente-deux évêques et de nombreux hauts personnages assemblés <sup>4</sup>, il renouvela l'anathème porté contre Henri IV et Guibert, et prononça l'excommunication contre le roi de France, coupable de s'être remarié du vivant de sa femme <sup>5</sup>.

Le roi  
de France  
est  
excommunié.

Conséquences  
de cette  
excommuni-  
cation.

L'émoi fut grand dans les Gaules. A la fin du XI<sup>e</sup> siècle, le terme d'excommunication n'avait pas encore le sens précis, qu'il acquit vers le XII<sup>e</sup> et le XIII<sup>e</sup> siècle, de censure particulière, bien distincte de la suspense et de l'interdit. Quand elle était prononcée d'une manière très solennelle, en matière grave, et sans restriction, elle dépouillait l'excommunié de toute dignité, même temporelle, et déliait ses sujets de toute obligation d'obéissance et de fidélité envers lui, jusqu'à ce qu'il eût satisfait à l'Église en se faisant absoudre <sup>6</sup>. Désormais, partout où le roi de France passait, l'office

1. PAULOT, *op. cit.*, p. 125.

2. Sur ce fléchissement passager, dû à un mécontentement, voir HEFELE-LECLERCQ, V, 333, et PAULOT, 55-56.

3. YVES DE CHARTRES, *Epist.*, 24, P. L., t. CLXII, col. 35-36.

4. Autun, appartenant au duché de Bourgogne, se trouvait hors de la domination de Philippe ; le choix de cette ville assurait plus de liberté aux membres du synode.

5. MANSI, XX, 799 ; Suppl., II, 131.

6. GOSSELIN, *Pouvoir du pape au Moyen Âge*, Paris, 1845, p. 416. Cf. GRATIEN, *Decretum*, pars II, caus. 15, quæst. 6, can. 4 et 5 ; *Decretal.*, l. V, tit. 37, cap. *Gravem*, 13 Grégoire VII avait adouci cette peine, en permettant d'abord à la femme, aux enfants et aux domestiques de l'excommunié de communiquer avec lui, puis en étendant cette permission à tous ceux dont la présence n'était pas propre à entretenir l'excommunié dans ses mauvaises dispositions. (LABBE, *Concilia*, t. X, p. 371.)

public s'interrompait incontinent ; aux clochers des églises, des couvents, les cloches cessaient de sonner. A son approche, les chœurs des moines se taisaient. Un silence de mort l'accompagnait partout. Les sonneries joyeuses et les chants ne reprenaient qu'à mesure qu'il s'éloignait d'une ville, d'une abbaye, ou même d'un château-fort. Guillaume de Malmesbury raconte qu'un soir, comme le roi Philippe sortait d'une ville en compagnie de Bertrade, et que les cloches se remettaient à sonner à grande volée, il s'écria, en se tournant vers sa compagne : « Bertrade, entends-tu comme ces gens-là nous chassent <sup>1</sup> ? » A partir du jour où l'anathème pesa sur sa tête, Philippe ne revêtit plus les insignes de la royauté. « Pendant près de quinze années <sup>2</sup>, dit Ordéric Vital, le roi Philippe ne porta plus jamais la couronne, ne revêtit plus la pourpre, ne figura en souverain dans aucune fête <sup>3</sup>. » On lui permit cependant de garder un chapelain dans sa demeure, et d'y entendre la messe, sans aucune solennité, avec sa famille <sup>4</sup>. Urbain II se montra d'ailleurs disposé à l'indulgence, fit savoir au roi qu'il renvoyait la conclusion de l'affaire à un prochain concile, qui devait se tenir à Plaisance <sup>5</sup>, puis, à Plaisance, il accorda au roi un nouveau délai <sup>6</sup>. Mais le roi de France et l'épouse adultère se montrèrent sourds à ces avances, comme aux anathèmes que renouvelèrent contre eux les conciles de Clermont en 1095 et de Tours en 1096. Philippe I<sup>er</sup> et Bertrade ne se soumirent aux lois de l'Eglise que le 2 décembre 1104, en présence d'un légat du pape Pascal II.

## VI

Urbain II n'eut pas lieu de fulminer contre le roi d'Angleterre, comme il l'avait fait contre les rois de Germanie et de France, une sentence d'excommunication ; mais les oppositions qu'il rencontra, de la part du souverain de la Grande-Bretagne, furent très sensibles à son cœur de père.

Urbain II  
et  
l'Angleterre.

1. GUILLAUME DE MALMESBURY, *Gesta reg. angl.*, l. V, n. 404, P. L., t. CLXXIX, col. 1360.

2. Exactement douze années.

3. ORDÉRIC VITAL, l. VIII, ad ann. 1092, P. L., t. CLXXXVIII, col. 617.

4. *Ibid.*

5. PAULOT, *op. cit.*, p. 129.

6. HEFFLE-LECLERCQ, V, 388.

Le chroniqueur Ordéric Vital raconte que Guillaume le Conquérant, repassant, sur son lit de mort, les violences et les injustices dont il s'était rendu coupable, suppliait la Vierge Marie de daigner lui faire miséricorde en souvenir des nombreuses fondations monastiques qu'il avait faites de l'un et de l'autre côté du détroit <sup>1</sup>. Son successeur, Guillaume le Roux, se montra moins respectueux des droits de l'Eglise et du Saint-Siège, mais un moine, sorti d'un des couvents protégés par son père, lui opposa une résistance invincible.

Guillaume le Conquérant, tout en maintenant avec inflexibilité les prétendus droits de la couronne sur l'Eglise, et en pratiquant l'investiture, était entré plus avant que bien d'autres dans les plans de réforme de Grégoire VII ; il avait fait observer le célibat des clercs, proscrit la simonie, et pris habituellement les conseils de l'archevêque de Cantorbéry, le vénérable Lanfranc. Guillaume le Roux affectait de tenir la balance égale entre Urbain II et l'antipape Guibert, faisait revivre impudemment la simonie et tous les abus qui s'ensuivaient. Il prenait conseil d'un prélat indigne, Raoul Flambart, un valet de pied devenu évêque de Durham, et qui devait son surnom à la brutalité de ses extorsions. Saint Anselme appelle ce courtisan le premier et le plus ignoble des publicains <sup>2</sup>. Au début de son règne, Guillaume, grâce à l'ascendant qu'exerçait sur lui le vénérable Lanfranc, mit quelque frein à ses passions. Mais la mort du pieux archevêque, en 1089, laissa bientôt un libre cours à sa tyrannie. « Tous les ordres de l'Etat, dit David Hume, eurent lieu de se plaindre d'une administration illégale et arbitraire. Les privilégiés mêmes de l'Eglise, que l'on regardait alors comme sacrés, devinrent un faible rempart contre ses usurpations. Il se saisissait du temporel de tous les évêchés et de toutes les abbayes qui venaient à vaquer, et différant d'y nommer, pour jouir plus longtemps de leurs revenus. Il osa même distraire quelques terres appartenant à l'Eglise. pour les donner en propriété à ses capitaines et à ses favoris, et vendit, pour ainsi dire, à l'enchère les crosses et les bénéfices qui tombaient à sa disposition <sup>3</sup>. »

Guillaume II  
dit le Roux  
(1087-1100).

Ses exactions  
sur les  
biens d'Eglise.

1. Ordéric VITAL, *Hist. eccles.*, pars III, l. VII, n. 12, P. L., t. CLXXXVIII, col. 548.

2. Saint ANSELME, *Epist.*, IV, 2.

3. David HUME, *Hist. d'Angleterre*, ann. 1089, d'après Ordéric Vital, Guillaume de Malmesbury et la Chronique saxonne.

Parmi les sièges vacants était celui de Cantorbéry. Pendant près de quatre années, le roi en prolongea la vacance, livrant ainsi l'Église primatiale de l'Angleterre à toutes les exactions et à tous les désordres. On y vendait publiquement les charges ecclésiastiques, et plus de trente paroisses y virent leurs cimetières transformés en parcs à gibier. La voix publique désignait, pour succéder à Lanfranc, l'abbé du Bec, en Normandie, Anselme. Né en 1033, dans la cité d'Aoste, en Italie, d'une famille noble et riche, passionné de bonne heure pour l'étude et pour la gloire littéraire, il était accouru, jeune encore, à l'abbaye du Bec, attiré par la renommée de Lanfranc, et n'avait pas tardé à devenir son disciple préféré. L'amour de l'étude le conduisit à l'amour de la solitude et des observances monastiques. A vingt-sept ans, en 1060, il se fit moine dans l'abbaye du Bec, où, dix-huit ans plus tard, ses frères, à l'unanimité, l'élurent, malgré ses plus vives résistances, pour leur abbé. Anselme avait alors quarante-cinq ans. Il s'était déjà révélé, dans sa vie claustrale, comme le plus régulier des religieux ; dans ses leçons, comme le plus avisé des pédagogues ; dans deux ouvrages qu'il avait composés, comme le plus profond des philosophes. Grand directeur d'âmes, sachant se proportionner à tous les âges et se faire tout à tous, Anselme avait porté au loin la renommée du monastère déjà illustré par Lanfranc. Les chevaliers normands le regardaient, dit son biographe<sup>1</sup>, comme le premier-né d'entre eux, et les seigneurs d'Angleterre lui confiaient l'éducation de leurs enfants, se disputant la faveur de lui donner les témoignages les plus expressifs de leur vénération et de leur dévouement.

Saint Anselme  
(1033-1109).

Or, au mois de mars 1093, tandis qu'Anselme se trouvait en Angleterre, où il était venu, à la demande d'un grand seigneur du pays, fonder une abbaye à Chester, le roi Guillaume tomba gravement malade. Les prélats et les barons du royaume, réunis autour du lit du moribond, le décidèrent à faire venir Anselme pour recevoir de lui quelques derniers conseils. Le saint abbé exigea et obtint du roi mourant trois choses : une confession complète, la promesse solennelle qu'il corrigerait sa conduite privée, et l'engagement qu'il exécuterait sans retard les mesures réparatrices que les évêques lui demandaient pour le bon ordre des Églises d'Angleterre. L'en-

1. EADMER, *Vita S. Anselmi*. La biographie de saint Anselme par le moine Eadmer, son secrétaire et son confident le plus intime, a toutes les garanties d'une autobiographie du saint. Migne l'a reproduite *P. L.*, t. CLVIII, col. 49-120.

Il est sacré  
archevêque  
de Cantorbéry  
(décembre  
1093).

tourage du roi ne s'en tint pas là. Tout ce qu'il y avait là de gens de bien, dit le biographe du saint, se plaignit au roi du veuvage de l'Église primatiale ; et le roi ayant répondu qu'il voulait bien y mettre fin, Guillaume, qui jusque-là avait juré que l'abbé du Bec ne gouvernerait jamais une Église de son royaume, prononça le nom d'Anselme. Des acclamations unanimes lui répondirent. Anselme seul pâlit d'effroi, et protesta de toutes ses forces. On apporte alors une crosse, on l'approche du lit où gît le roi. On force Anselme à la recevoir de ses mains. L'humble moine finit par se rendre. Mais il en gémit. Il en gémita toute sa vie. « Savez-vous ce que vous avez fait ? disait-il à ses collègues de l'épiscopat. Vous avez voulu atteler sous le même joug un taureau indompté et une pauvre brebis... Et qu'en arrivera-t-il ? Le taureau furieux traînera la brebis à travers les ronces et les broussailles, et la mettra en pièces<sup>1</sup> ». Il faisait allusion par ces paroles à la collaboration, qu'il jugeait devoir être pleine de difficultés, du roi d'Angleterre avec le primat de Cantorbéry<sup>2</sup>.

Le sacre du nouvel archevêque eut lieu le 4 décembre 1093. Les difficultés ne tardèrent pas à surgir.

Premier  
conflit  
du primat  
d'Angleterre  
avec le roi.

Huit jours après son sacre, Anselme fut mandé à la cour. Un usage voulait que les évêques fissent, après leur nomination, une offrande au roi. Le nouveau prélat, se conformant à cet usage, mais ne voulant pas donner un présent tel qu'il parût payer l'investiture, offrit au roi 500 livres. Ce don fut jugé insuffisant et refusé. « Garde ton argent et tes leçons, » lui dit le roi en colère. « Anselme, dit son biographe, se leva et partit, se disant en lui-même que ce n'était peut-être pas sans un avertissement du ciel qu'au jour où il prit possession de son siège, on lisait dans l'évangile de la messe : *Personne ne peut servir deux maîtres à la fois*<sup>3</sup>. » Quelque temps après, Anselme demanda la permission d'aller à Rome recevoir le pallium du pontife romain : « De quel pontife veux-tu parler ? » s'écria le roi. — Du pape Urbain II », répliqua l'archevêque. A ce nom d'Urbain II, le roi entra dans une grande colère, disant qu'il n'avait pas encore reconnu Urbain pour pape, et qu'il n'entrait pas dans ses habitudes, pas plus que dans celles de son père, qu'on prononçât le nom du pape sans son agrément. « Tenez pour certain, s'écria-t-il,

Guillaume  
lui fait  
un grief  
de sa fidélité  
au pape  
Urbain II.

1. S. ANSELME, *Epist.*, III, 1.

2. Sur saint Anselme, voir le P. RAGEY, *Hist. de saint Anselme*, 2 vol. in-8°, Paris, 1890.

3. EADMER, *Hist. nov.*, I, 2.



que jamais vous ne pourrez accorder l'obéissance que vous me devez à moi-même avec celle que vous voulez rendre au pape contre ma volonté. — Prince, répliqua l'archevêque, convoquez, si vous le voulez, une assemblée des évêques et des grands du royaume, pour décider de cette question ; mais sachez-le, si cette assemblée venait à décider que je ne puis accorder ces deux obéissances dont vous me parlez, j'aimerais mieux m'exiler de votre royaume que de renoncer, ne fût-ce que pour une heure, à l'obéissance que je dois au successeur de saint Pierre <sup>1</sup>. »

Le roi pensa qu'il n'avait qu'un moyen de réduire l'intrépidité d'Anselme : c'était de réunir une assemblée où personne n'oserait le contredire et dont il dicterait les décisions. Il convoqua donc les prélats et les nobles de son royaume au château de Rockingham pour le 11 mars 1095. Les espérances du roi se réalisèrent en partie. La majorité des évêques, guidée par une prudence tout humaine, abandonna Anselme, et lui conseilla d'obéir au roi. L'archevêque répondit qu'il obéirait toujours à son souverain pour les affaires civiles, mais qu'il n'oublierait jamais la parole du Maître : *Rendez à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu*. Les évêques émirent alors l'avis que le roi retirât la crosse et l'anneau à l'archevêque de Cantorbéry. La plupart de ces évêques devaient leur élévation à la faveur royale. La noblesse laïque, plus indépendante, se montra plus fière, et refusa de se rallier à ce vœu. L'opinion publique se prononça vivement dans le même sens. Le roi jugea prudent de temporiser. La noble résistance d'un seul homme avait réveillé la conscience catholique de la nation, fait reculer le souverain, et empêché un schisme, tout prêt à éclater. On a pu dire avec raison que l'Angleterre a dû, en cette circonstance, à la courageuse attitude d'Anselme ses cinq derniers siècles de catholicisme <sup>2</sup>.

Il convoque  
une assemblée  
à Rockingham  
(mars 1095).

La courageuse  
attitude de  
saint Anselme  
préserve  
l'Angleterre  
d'un schisme.

En 1097, le roi recommença ses persécutions. Sous le prétexte que l'archevêque de Cantorbéry lui avait fourni de mauvais soldats pour guerroyer contre ceux du pays de Galles, il le menaça d'un procès devant la Haute Cour. Anselme déclara son intention d'aller à Rome prendre les conseils du pape, et, malgré les menaces du roi, s'y rendit au commencement du mois d'avril de l'année 1098. Il y reçut du pape l'accueil le plus bienveillant. Ses malheurs, l'éclat de sa science et

Saint Anselme  
à Rome  
(1098).

1. RAGEY, *Hist. de saint Anselme*, t. II, p. 62-63.

2. *Ibid.*, p. 73.

de ses vertus, la renommée de son courage, une expression de noblesse et de sainteté qui rayonnait, paraît-il, de sa physionomie, lui valurent à Rome une vénération extraordinaire. On ne l'appelaient que « le saint ». Au rapport de son biographe, un jour, des hommes soudoyés par les partisans de l'antipape pour s'emparer de lui furent tellement subjugués par son regard que, la vénération se mêlant à la terreur, ils déposèrent leurs armes, et se prosternèrent à ses pieds en lui demandant sa bénédiction<sup>1</sup>. La prudence et la générosité de son caractère se révélèrent particulièrement au concile de Bari, qui s'ouvrit au mois d'octobre 1098, et où le pape voulut qu'il assistât. Après avoir réglé plusieurs questions de doctrine et de discipline, les Pères vinrent à parler du roi d'Angleterre. « Le pape, dit un témoin présent à l'assemblée, prit la parole pour reprocher au roi Guillaume, entre autres griefs, la vente et l'oppression des Eglises et les injures faites à Anselme; puis il demanda aux évêques quel était leur avis. « Il n'y a pas à hésiter, répondirent ceux-ci : Guillaume, invité trois fois à se soumettre, a trois fois refusé de vous obéir : il ne reste plus qu'à le frapper d'anathème. » A ces mots, Anselme, qui, durant les débats, était resté assis, les yeux baissés, se mit à genoux devant le pontife, et parvint par ses supplications à détourner du roi le châtiment que les Pères du concile réclamaient à l'unanimité »<sup>2</sup>. Dans cette démarche, Anselme fut-il guidé par la crainte qu'une excommunication, en exaspérant le roi, ne déchaînât à la fois la persécution et le schisme? C'est probable. Il montra du moins que la vengeance n'avait point de place en son noble cœur, et peut-être sauva-t-il, encore une fois, par sa magnanime patience, le catholicisme de l'Angleterre.

Saint Anselme  
au concile  
de Bari  
(octobre 1098).

Sa grandeur  
d'âme.

## VII

Urbain II  
et  
les musulmans  
d'Europe.

Pendant que la papauté brisait, en Germanie, en France et en Angleterre, les tentatives de schisme, elle présidait, dans le sud de l'Europe, à la reconquête de l'Espagne et de la Sicile sur les infidèles.

1. EADMER, *Vita S. Anselmi*, l. II.

2. *Id.*, *Hist. nov.*, l. II; Guillaume de MALMESBURY, *De gest. pont. angl.*, l. I.

Depuis que l'invasion musulmane avait refoulé dans les montagnes septentrionales de l'Espagne les chrétiens fidèles <sup>1</sup>, les chefs énergiques de ce petit groupe n'avaient cessé d'en étendre les possessions et de couvrir de châteaux-forts leurs conquêtes. De là le nom de Castille, donné au premier des Etats qu'ils fondèrent. La ruine des Omméïades, en 1031, ouvrit aux efforts des chrétiens un champ d'action plus vaste : à côté du royaume de Castille, apparurent les chrétiens de Navarre et d'Aragon. L'offensive contre les infidèles prit dès lors un élan nouveau. Elle fit un pas de géant sous Alphonse VI, roi de Castille et de Léon, par la prise de Tolède, en 1085. « Cette conquête lui donnait un établissement solide au centre de la vallée du Tage. L'ancienne capitale des rois goths, si bien défendue par la force de sa situation, allait devenir le boulevard de l'Espagne du nord, en avant du formidable rempart du Guadarrama. Derrière ce double retranchement, Castellans et Léonais, qui s'étaient contentés jusque-là de chasser les musulmans et de détruire les villes, purent songer à les repeupler. La prise de Tolède marqua le début de l'œuvre de colonisation du XII<sup>e</sup> et du XIII<sup>e</sup> siècle <sup>2</sup>. »

Elle ouvrit aussi l'ère de la réorganisation des Eglises espagnoles. L'invasion arabe avait amené la destruction d'un grand nombre d'édifices religieux. Pourtant, en maints endroits, des traités avaient assuré la conservation des temples tant que les impôts convenus seraient payés. A Tolède, les églises avaient été laissées aux chrétiens, sauf la cathédrale, convertie en mosquée. Plusieurs évêques, celui de Tolède entre autres, jugeant intenable la situation que leur faisaient les envahisseurs, s'étaient enfuis dans les montagnes, où leurs successeurs avaient conservé les titres des évêchés tombés aux mains des infidèles. Après la prise de Tolède, le roi Alphonse VI songea à rétablir la métropole de ce titre avec tous ses anciens privilèges ; mais les circonstances ne permettaient plus de faire proclamer et reconnaître cette primatie, suivant l'ancienne coutume, par le clergé et par le roi ; plusieurs des évêques suffragants étaient encore soumis au joug des Arabes ; les autres se trouvaient répartis entre différents Etats chrétiens. On s'adressa donc à Rome, au pape Urbain II, qui promulgua, le 15 octobre 1088, une bulle dans laquelle, pour la première fois, le Saint-Siège proclama formellement les droits de la

Les royaumes  
chrétiens  
d'Espagne  
à la fin  
du XI<sup>e</sup> siècle.

Reprise  
de Tolède  
sur  
les infidèles  
(1085).

Réorganisa-  
tion  
des Eglises  
espagnoles.

Urbain II  
proclame  
la primatie

1. Voir *Hist. gén. de l'Eglise*, t. III, p. 254.

2. MARIÉJOL, dans l'*Hist. générale de LAVISSE et RAMBAUD*, t. II, p. 675-676.

de l'Eglise  
de Tolède  
(15 octobre  
1088).

primatie de Tolède <sup>1</sup>. Cet acte contribua grandement à reconstituer l'unité nationale de l'Espagne.

La  
« reconquête »  
espagnole.

Les émirs musulmans retardèrent, un moment, la marche de la conquête espagnole. Ils appelèrent à leur aide les Almoravides <sup>2</sup> du Maroc, et infligèrent aux Espagnols, à Zallaca, le 24 octobre 1086, une sanglante défaite, suivie de plusieurs autres. Mais, cinq ans plus tard, Alphonse VI répara ces désastres en reprenant une vigoureuse offensive. Au cours de cette campagne, un officier espagnol, Rodrigue Diaz de Bivar, jeta sur sa patrie un tel éclat par ses prouesses, que la légende a fait de lui, sous le nom de Cid <sup>3</sup> Campéador <sup>4</sup>, le héros par excellence de l'Espagne médiévale. L'histoire critique a rapetissé la figure légendaire du Cid ; elle n'a vu en lui qu'un chef de bande, courageux, brutal et sanguinaire <sup>5</sup> ; mais le Cid des épopées nationales et des chansons populaires, ce type du chevalier, loyal et généreux, qui marche d'exploits en exploits, symbolise à merveille et personnifie l'enthousiasme, la bravoure et les longs efforts du peuple espagnol, dans l'œuvre qu'il a fièrement appelée sa *reconquista*, sa « reconquête ».

Le Cid  
Campéador.

La  
« reconquête »  
chrétienne  
de la Sicile.

La « reconquête » chrétienne de la Sicile fut l'œuvre des Normands. Elle demanda trente-deux ans de guerre, de 1060 à 1092, au pieux comte Roger, frère de Robert Guiscard. « Cette conquête de la Sicile musulmane par les Normands, a-t-on dit, est l'une des pages les plus émouvantes de l'histoire du Moyen Age. Elle serait vraiment digne, elle aussi, d'inspirer un grand poète. La lutte entre deux races et deux religions, de splendides batailles, où Normands et Sarrasins luttent corps à corps, au milieu de cette tourmente et de ces grands coups d'épée, une héroïne, une Normande, cette Judith, femme du comte Roger, célébrée par les vieilles chansons de geste de la Sicile, tout ce que la poésie aime à chanter, tout ce qui peut inspirer un chef-d'œuvre, est là réuni ; mais le génie n'a pas encore passé par là <sup>6</sup>. »

Caractère  
de cette  
campagne.

Il n'entre pas dans le plan de cette histoire de l'Eglise de racon-

1. JAFFÉ, n. 5370 ; P. L., t. CLI, col. 290-291. Cf. *ibid.*, col. 388-389.

2. Du mot arabe *mratim* ou *almratim*, les dévoués, d'où nous avons fait le mot *almoravides*.

3. Cid, du titre que lui donnaient les prisonniers arabes (*Seid*, seigneur).

4. *Campéador*, parce qu'il était toujours en campagne, ou encore parce qu'il avait, un jour, défié en champ clos le plus brave de l'armée ennemie.

5. MARIÉJOL, *op. cit.*, p. 679-681. Cf. H. FORNERON, *le Cid de l'histoire*, dans le *Correspondant*, 1884, t. CXXXIV, p. 668 et s.

6. DELARC, *Saint Grégoire VII*, t. II, p. 239.

ter en détail cette campagne <sup>1</sup>. Mentionnons seulement la grande victoire de Cerami, remportée par Roger en 1063, à la suite de laquelle le pape envoya aux Normands un drapeau béni, « afin que sous la protection de saint Pierre ils marchassent sans crainte contre les Sarrasins » <sup>2</sup>; l'occupation de Catane et de Palerme, en 1072; la prise de Trapani en 1077; la capitulation de Girgenti en 1086; la chute de Noto en 1091.

Mais la reprise de la Sicile au nom de la chrétienté ne devait être que le préliminaire de l'organisation des Eglises. « Roger, dit le chroniqueur Malaterra, poursuivait un double but : l'un spirituel, l'autre temporel. Il désirait ramener au culte du vrai Dieu une terre possédée par les idolâtres, et il songeait à s'emparer des biens des infidèles, sauf à les utiliser ensuite pour le culte divin <sup>3</sup>. » Dans l'accomplissement de sa mission spirituelle, Roger ne fit rien sans les conseils minutieux et continus du pape. C'est sous la direction du Saint-Siège qu'on le vit installer à Messine, Agrigente, Mazzara, Catane et Syracuse, des évêques choisis, dont plusieurs étaient moines normands. Il construisit ou restaura plusieurs abbayes, dont la plus célèbre fut celle de Saint-Barthélemy, dans l'île Lipari. Un genre de fondations que le pape encouragea Roger à entreprendre en Sicile, fut celles d'abbés-évêques et de monastères-évêchés. Urbain II décida que, dans telles et telles localités, par exemple à Catane, celui-là même qui serait élu par les moines aurait autorité sur le peuple comme évêque; le même chef gouvernerait tout à la fois les religieux d'après les institutions monastiques, et le clergé et le peuple d'après les lois canoniques <sup>4</sup>. Cette réorganisation, sagement poursuivie, donna des fruits excellents. Un de ses résultats les plus intéressants fut la substitution du rite latin au rite grec, parmi les populations grecques de l'Italie méridionale, et, par là, le rattachement à l'Eglise romaine de ces populations qui suivaient les traditions disciplinaires de Constantinople <sup>5</sup>.

Pour confirmer ces importantes réformes, Urbain II confia à l'évêque de Troïna, Robert, les fonctions de légat pontifical en

Réorganisa-  
tion  
des Eglises  
de Sicile.

Caractères  
particuliers  
de cette ré-  
organisation.

10 Plusieurs  
Eglises  
sont confiées  
à des moines.

20 Le rite latin  
est substitué  
au rite grec  
parmi  
les populations  
grecques  
de l'île.

1. Voir F. CHALANDON, *Hist. de la domination normande en Italie*, t. I, p. 189-211, 327-354.

2. MALATERRA, *Hist. Sicula*, II, 33, P. L., t. CXLIX, col. 1142.

3. P. L., t. CLXIX.

4. *Acta Sanctorum*, février, t. I, p. 655.

5. ROCCO PIRRO, *Sicula sacra*, 2 vol. in-folio, Palerme, 1733

Privilèges  
exceptionnels  
accordés  
par le pape  
au  
comte Roger  
et à  
ses successeurs  
(5 juillet  
1098).

Sicile ; mais, peu après, informé que cette nomination avait déplu au comte Roger, il la révoqua. Le pape, au dire de Geoffroi Malaterra, éprouvait une vive sympathie pour cette franche figure de Normand, qui avait si généreusement combattu pour l'Église : « Sa vie, disait-il, est d'une valeur inestimable pour Rome et pour l'Italie <sup>1</sup>. » En vue de témoigner au comte Roger sa reconnaissance pour les éminents services rendus au Saint-Siège, Urbain II lui adressa, le 5 juillet 1098, la bulle suivante, qui devait, dans la suite, soulever tant de difficultés entre Rome et les souverains de Sicile : « Pleinement confiant dans la sincérité de vos dispositions, disait le pape, nous vous renouvelons par écrit ce que nous vous avons promis de vive voix ; que, pendant tout le temps de votre vie ou celle d'un autre qui soit votre héritier légitime, nous ne mettrons aucun légat de l'Église romaine, contre vos intentions et votre gré, dans les terres soumises à votre domination. Bien plus, ce que nous ferions par un légat, nous voulons que vous le mainteniez par votre zèle, et cela, quand même nous vous enverrions un légat *alatero*, dans l'intérêt de vos Églises et pour l'honneur du Saint-Siège, auquel vous avez parfaitement obéi et que vous avez courageusement assisté dans tous ses besoins. Si l'on tient un concile, et que je vous mande d'y envoyer des évêques et des abbés de vos terres, vous enverrez ceux que vous voudrez et retiendrez les autres pour le service et la garde des Églises <sup>2</sup>. »

Vraie portée  
de  
ces privilèges.

On prétendit, dans la suite, que cette bulle donnait une juridiction spirituelle illimitée aux rois de Sicile. Un tribunal se constitua au xvi<sup>e</sup> siècle, à Salerne, qui, au nom de la « Monarchie de Sicile » s'arrogea la double puissance spirituelle et temporelle, prétendit juger les causes ecclésiastiques en dernier ressort, sans recours d'aucune sorte au Saint-Siège, et s'attribua le droit de casser à son gré les constitutions des papes. Il est évident que la bulle d'Urbain II ne pouvait avoir une pareille portée, qui n'aurait tendu à rien de moins qu'à la destruction de l'unité de l'Église. Les paroles du pape, si on les interprète d'après les circonstances et la doctrine bien connue d'Urbain II et de l'Église, ne s'adressaient vraisemblablement qu'au comte Roger et à ses successeurs immédiats, en tant que ceux-ci seraient animés du même dévouement que lui à la cause de l'Église.

1. MALATERRA, cité par BARONIUS, *Annales*.

2. JAFFÉ, n. 5706 ; MANSI, XX, 659.

Elles ne pouvaient avoir pour effet de légitimer les abus intolérables de l'étrange tribunal sicilien du *xvi<sup>e</sup>* siècle <sup>1</sup>.

### VIII

Dans la pensée d'Urbain II, les deux expéditions d'Espagne et de Sicile contre les musulmans, n'étaient que les préliminaires ou les premiers épisodes d'une entreprise plus vaste, à laquelle la postérité a justement attaché son nom : la croisade.

La croisade.

L'idée d'une levée en masse de l'Europe contre le péril de l'Islam, avait préoccupé la pensée de Sylvestre II, de Grégoire VII et de Victor III ; mais ce grand dessein n'était pas encore mûr au temps du pape Sylvestre ; le pape Grégoire en avait été détourné par la querelle des investitures, et les circonstances n'avaient pas permis au pape Victor de le réaliser autrement que par la défense des côtes italiennes.

Ses premiers préludes.

Or une guerre purement défensive apparaissait de plus en plus comme inefficace. Les perpétuelles invasions des Sarrasins ne pouvaient être arrêtées qu'en les atteignant à leur source. Les continuelles vexations dont les pèlerins des Saints Lieux étaient l'objet ne cesseraient qu'au jour où une puissante armée chrétienne apparaîtrait en Orient. L'esprit public, d'ailleurs, demandait la libération du tombeau du Christ avec tant d'ardeur, qu'il aurait entraîné même un pape indolent. Tel n'était pas le caractère d'Urbain. La perspicacité de son sens politique ne lui montrait pas moins que sa foi la haute portée d'une action générale en Orient. On ne pouvait trouver un meilleur dérivatif aux luttes incessantes qui désolaient le monde chrétien, un plus puissant ressort pour soulever les âmes au-dessus des misérables rancunes et des mesquines rivalités, un moyen plus efficace pour reconstituer autour du pontife romain, sous l'égide de la religion, cette unité, que le Saint Empire avait si mal assurée, et parfois si compromise. Urbain II se rendit-il nettement compte que la

Ses vrais mobiles.

1. Les démêlés suscités, dans la suite, entre la cour de Sicile et le Saint-Siège ont été très nombreux. Ils ont été particulièrement vifs sous Clément XI, Benoît XIII et Benoît XIV ; ils n'ont pris fin qu'au *xix<sup>e</sup>* siècle. Le concordat conclu en 1818, entre le roi des Deux-Siciles Ferdinand I<sup>er</sup> et le pape Pie VII, a beaucoup contribué à l'apaisement de la querelle.

grande expédition qu'il rêvait était le complément nécessaire de toute l'œuvre civilisatrice tentée jusque-là par la papauté : de la trêve de Dieu, de la réforme spirituelle et morale, de la pacification de l'Europe, de l'unité du monde chrétien, de la consolidation de la puissance pontificale ? Aucun homme du XI<sup>e</sup> siècle sans doute n'eût été capable, fût-il doué de génie, d'analyser ces résultats possibles des croisades avec la précision que seul le recul de l'histoire a pu nous donner. Mais que de telles conséquences, si parfaitement en harmonie avec la politique générale de la papauté, aient été vaguement pressenties par Urbain II, c'est ce qu'il n'est pas téméraire de conjecturer. Ce furent, en tout cas, les résultats les plus clairs du grand mouvement qui emporta dès lors le monde chrétien vers la Terre Sainte ; ils étaient indépendants de la conquête du tombeau du Sauveur, et pouvaient subsister même à défaut de cette conquête.

Des motifs  
et des instincts  
moins nobles  
s'y mêlent.

Des motifs et des instincts moins nobles se mêlèrent, il est vrai, à ces hautes conceptions, et, plus d'une fois, les faussèrent. Le goût des expéditions lointaines, l'amour des aventures, le désir de se tailler des fiefs ou des royaumes dans cet Orient mystérieux à l'éblouissant prestige, furent les mobiles de plusieurs croisés. Les rivalités de seigneurs à seigneurs, de princes à princes, que le pape désirait abolir en Occident, se firent encore jour dans les armées. Tels chevaliers ne s'arrachèrent à des habitudes vicieuses contractées dans leur patrie, que pour succomber à des tentations plus subtiles en Asie. Somme toute, pourtant, un souffle d'enthousiasme et de foi souleva les âmes au-dessus de leur niveau ordinaire ; un esprit d'héroïsme pénétra les foules elles-mêmes ; ce ne fut pas en vain que les carillons de tous les clochers sonnèrent à l'unisson le tocsin de guerre, et que, d'un même cœur, riches et pauvres, nobles et manants, clercs et laïques, de tous pays, se mirent en campagne pour un but dégagé de tout intérêt personnel, de toute préoccupation matérielle : la délivrance du tombeau de Jésus-Christ, au nom de l'Église catholique.

Le caractère  
essentiel  
de la croisade.

Tel fut, en effet, le but essentiel des croisades. Que faut-il entendre, dit un des historiens qui ont le plus approfondi l'histoire de ces expéditions guerrières, que faut-il entendre par croisade, sinon « une guerre religieuse, prêchée au nom de l'Église, provoquée par l'octroi solennel de privilèges ecclésiastiques, faite par une armée plus ou moins cosmopolite, et visant directement ou indirectement le recou-



vrement des Lieux Saints <sup>1</sup>? « La croisade véritable », écrit le dernier historien d'Urbain II, a ce double caractère, d'une guerre sainte prêchée au nom de l'Eglise, et d'une expédition armée en vue du recouvrement des Saints Lieux <sup>2</sup>. » Tel est incontestablement le point de vue, qui, dès le début, a dominé la pensée d'Urbain II. Les chroniqueurs contemporains les plus sûrs sont unanimes à le proclamer. Pacifier l'Occident en délivrant l'Orient : telle est la grande pensée qui, suivant Foucher de Chartres, « a décidé le pape Urbain à franchir les Alpes et à venir en Gaule <sup>3</sup> », pour y adresser un appel suprême à la chrétienté.

Cette idée lui fut-elle suggérée par l'empereur de Constantinople Alexis Comnène, comme l'ont dit les uns, ou par l'ascète picard Pierre l'Ermite, comme d'autres l'ont prétendu? Les études les plus récentes faites sur cette question obligent à rapporter au pape Urbain II toute l'initiative de la croisade. La prétendue lettre d'Alexis Comnène, qu'on invoque pour soutenir la première opinion, « renferme des détails si étrangers, si peu conformes aux habitudes de la chancellerie byzantine, qu'ils suffisent à en infirmer l'authenticité <sup>4</sup>. » Quant à la prétendue sollicitation de Pierre l'Ermite, qui aurait déterminé le pape à entreprendre la conquête des Lieux Saints, aucun document vraiment contemporain de la première croisade n'en fait mention ; c'est seulement au milieu du XII<sup>e</sup> siècle que la légende apparaît <sup>5</sup>. Est-ce à dire cependant que l'empereur de Constantinople et Pierre l'Ermite n'aient joué aucun rôle dans l'entreprise de la première croisade? Le contraire est certain ; la suite de ce récit le prouvera.

La question d'une expédition militaire en Orient fut abordée dans deux conciles : celui de Plaisance, en mars 1095, et celui de Clermont, en novembre de la même année.

Le but du pape, en convoquant à Plaisance, pour le milieu du

Rôle  
de l'empereur  
Alexis  
Comnène  
et de Pierre  
l'Ermite  
dans la  
1<sup>re</sup> croisade.

Concile  
de Plaisance  
(mars 1095).

1. Comte Riant, *Inventaire critique des lettres historiques des croisades*, Paris, 1880, introd., p. 2.

2. PAULOT, *Urbain II*, p. 279.

3. FOUCHER DE CHARTRES, *Hist. Hierosol.*, l. I, ch. 1, P. L., t. CLV, col. 825.

4. Voir cette question critique traitée par L. BRÉHIER, *l'Eglise et l'Orient au Moyen Age*, p. 57-58 ; PAULOT, *Urbain II*, p. 282-284 ; RIAnt, *Arch. de l'Orient latin*, I, p. 71-89 ; CHALANDON, *Essai sur le règne d'Alexis Comnène*, p. 155. Pour la critique détaillée du document attribué à l'empereur Comnène, voir RIAnt, *Alexis Comneni ad Robertum I epistola spuria*, un vol. in-8, Genève, 1879.

5. Voir L. BRÉHIER, *op. cit.*, p. 58-60 ; RIAnt, *op. cit.*, I, p. 94 ; FURCY-RAYNAUD, *le Vrai et le faux Pierre l'Ermite*, Paris, 1883 (traduction du livre de HAGENMEYER, *Peter der Eremit*, Leipzig, 1879).

carême de 1095, un grand concile, fut surtout de poursuivre avec énergie la réforme générale de l'Eglise entreprise par Grégoire VII. L'assemblée se tint du 1<sup>er</sup> au 7 mars. Au dire de Bernold, près de quatre mille clercs et plus de trente mille laïques s'y rendirent<sup>1</sup> ; si bien qu'aucune église ne se trouva assez vaste pour les contenir ; les réunions se tinrent dans la plaine. On y lança l'anathème sur tous les ennemis de la sainteté de l'Eglise : sur les trafiquants des choses sacrées, sur ceux qui déshonoraient leur sacerdoce par leur conduite, sur ceux qui avaient reçu sciemment les saints ordres de mains sacrilèges, sur ceux qui partageaient encore l'hérésie de Bérenger, déjà plusieurs fois condamnée, enfin nommément sur l'antipape lui-même, le faux Clément III, l'hérésiarque Guibert<sup>2</sup>. Les princes chrétiens furent représentés à l'assemblée par l'impératrice d'Allemagne, Praxède, par une ambassade du roi de France et par une ambassade de l'empereur de Constantinople. L'impératrice Praxède s'y plaignit de nouveau des traitements ignominieux que son mari lui avait fait subir. Les ambassadeurs français excusèrent leur prince, empêché, dirent-ils, de se rendre au concile. Quant aux ambassadeurs byzantins, ils supplièrent Urbain II et tous les chrétiens, au nom de leur maître, « de leur accorder quelque secours contre les païens pour la défense de la sainte Eglise ». Tels sont les termes dont se sert Bernold, auteur contemporain généralement bien informé. Tout ce que nous savons nous porte à croire que l'empereur, par ces paroles, ne faisait pas autre chose que de renouveler une demande déjà adressée au pape, qu'il avait, à plusieurs reprises supplié de favoriser l'enrôlement de mercenaires qu'il voulait recruter pour l'Orient<sup>3</sup>. « De là à mettre en mouvement les grandes armées de chevaliers qui se dirigèrent plus tard vers Constantinople, il y avait loin. Mais il est probable que ces demandes répétées de secours agirent sur l'esprit d'Urbain et lui inspirèrent l'idée d'un appel général à tout l'Occident<sup>4</sup>. » Le succès obtenu par la démarche de l'empereur à l'assemblée de Plaisance, où l'on vit de nombreuses personnes se lever et prêter serment d'aller au secours de l'empereur grec, purent lever les dernières hésitations du pontife<sup>5</sup>.

1. BERNOLD, *Chronicon*, dans *M. G.*, SS., t. V, p. 461 et s.

2. HEFELE-LEGLERCQ, V, 388-396 ; MANSI, XX, 801 ; suppl., II, 131.

3. F. CHALANDON, *op. cit.*, p. 155.

4. BRÉHIER, *op. cit.*, p. 62.

5. C'est au concile de Plaisance que fut rendue obligatoire pour toute l'Eglise

On le vit, en effet, peu de temps après la clôture du concile de Plaisance, au mois de juillet 1095, se rendre en France, et y décider aussitôt la tenue d'un nouveau grand concile, qui se tiendrait à Clermont en Auvergne, le jour de l'octave de saint Martin, 18 novembre 1095. Dans l'intervalle, il parcourut le midi et l'est de la France. Son séjour est signalé, en août, au Puy, à la Chaise-Dieu et à Romans ; en septembre, à Saint-Gilles, à Tarascon, et au monastère de Montmajour, près d'Arles ; en octobre, à Lyon, Cluny, Mâcon et Autun<sup>1</sup>. Tout fait croire que le but de ces voyages était la préparation du nouveau grand concile, auquel le pape voulait donner une importance toute spéciale.

Voyage  
d'Urbain II  
en France  
(août-octobre  
1095).

Ce choix du sol français, pour y faire retentir un appel aux armes, adressé à la chrétienté tout entière, a été remarqué par les plus anciens historiens des croisades. « C'était la vieille coutume du Siège apostolique, écrit Guibert de Nogent, de chercher toujours, quand un danger le menaçait, à s'appuyer sur le peuple des Francs. C'est ce que firent les papes Etienne et Zacharie, sous Pépin et Charlemagne<sup>2</sup>. » Ces papes pensaient peut-être que, dans des cœurs français, plus susceptibles de vibrations enthousiastes, leur voix trouverait des échos plus retentissants.

## IX

Quand Urbain II dépensait tant d'activité dans la préparation d'une expédition guerrière contre les musulmans pour la délivrance des Lieux Saints, il ne se dissimulait pas les difficultés de l'entreprise.

Etat  
de l'Orient  
à la fin  
du XI<sup>e</sup> siècle.

L'invasion turque avait comme infusé un sang nouveau à l'Islam. Le califat de Bagdad et le califat du Caire se jalousaient toujours ; mais, en réalité, les califes n'avaient plus qu'une souveraineté nominale ; les vrais maîtres du pays étaient les Turcs, venus du Turkestan et entrés au service des califes de Bagdad. Un de leurs chefs, Seldjouk, les avait réunis en un peuple appelé, de son nom, les Turcs

Les Turcs  
Seldjoucides.

la Préface encore actuellement chantée en l'honneur de la Vierge Marie. On en attribue la composition au pape Urbain II (WATTERICH, I, 571).

1. CRÉGUT, *le Concile de Clermont et la première croisade*, Clermont, 1895 ; PAULOT, *op. cit.*, p. 292-302.

2. GUIBERT DE NOGENT, *Hist. Hieros.*, dans BONGARS, *Gesta Dei per Francos*, 2 vol. in-f., Hadau, 1611-1612, t. I, p. 478.

Seldjoukides ou Seldjoucides. Le sultan turc, honoré du nom de « commandeur des croyants », était bientôt devenu le souverain du califat de Bagdad, qu'il avait agrandi par ses conquêtes. A la fin du XI<sup>e</sup> siècle; la domination du calife de Bagdad s'étendait sur toute l'Asie antérieure et sur la Syrie; celle du calife du Caire, ou d'Égypte, était réduite à l'Égypte, à la Palestine, à l'Afrique du nord; mais, dans un danger commun, les sultans turcs du pays de l'Euphrate formaient le centre naturel d'une confédération de tous les princes et de tous les guerriers d'Asie Mineure et de Syrie <sup>1</sup>.

L'organisation  
des  
musulmans  
sous le régime  
turc.

L'organisation de cet Etat était toute militaire. Les princes, qui portaient le nom d'émir ou commandant, étaient avant tout des chefs de guerre. Ils résidaient dans des citadelles, gardées par des bandes de soldats armés. Les guerriers musulmans formaient, comme les seigneurs de l'Occident, une caste; ils avaient aussi leurs écuyers, leurs passes d'armes, leur point d'honneur. Mais, les libéralités en biens fonds qu'ils recevaient des princes n'étant pas héréditaires, ils étaient plus étroitement dépendants du chef qui les entretenait. Ils combattaient à cheval, « montant des coursiers rapides, et combattant avec des armes légères, le sabre à la lame mince et affilée, la lance en bois de roseau, l'arc de bois. Ils se recrutaient parmi les aventuriers de toute race. Les musulmans n'ayant pas de préjugé de naissance, il suffisait, pour être admis dans leurs rangs, d'être musulman <sup>2</sup> ». Le chrétien, catholique ou schismatique, n'avait pas de droits. Cultivateur, artisan ou marchand, il n'intervenait dans la vie politique de la nation que pour payer les lourds impôts dont on le chargeait arbitrairement.

Attitude  
des empereurs  
de Constantinople  
par rapport  
au monde  
musulman.

Les empereurs de Byzance avaient essayé de mettre un frein au fanatisme musulman. Mais depuis l'établissement de l'hégémonie turque, ils avaient été forcés d'avouer leur impuissance. Nous avons vu l'empereur Alexis Comnène recourir à l'Occident pour y recruter des guerriers mercenaires en vue de sa lutte contre les Turcs.

Alexis I<sup>er</sup>  
Comnène  
(1081-1108).

Alexis I<sup>er</sup> Comnène était un prince brave, un politique avisé. Il avait lutté avec énergie contre les Normands de l'Italie méridionale, sur les rivages de l'Adriatique; et, en Thrace, contre les Petchénègues et les Koumans <sup>3</sup>. Mais la constitution de l'empire byzan-

1. *Hist. Gén.* de LAVISSE et RAMBAUD, t. II, p. 294-297.

2. *Ibid.*, p. 296.

3. Cf. F. CHALANDON, *Essai sur le règne d'Alexis Comnène*, un vol. in-8°, Paris, 1900.

tin portait en elle des vices irrémédiables. Aucune loi bien établie ne réglait la succession des souverains. Les empereurs arrivaient au trône, non, comme en France, par l'hérédité, ni, comme dans le Saint-Empire, par l'élection, mais, la plupart du temps, par des intrigues ou des complots. La seule règle qu'on semblait reconnaître, c'était le droit de l'empereur à désigner son successeur. Mais de fréquents coups d'Etat déchaînaient les passions populaires, que contenaient mal des mesures de férocité à l'égard des rebelles.

La situation extérieure de l'empire byzantin aggravait son mal intérieur. Les Croates, les Dalmates et les Serbes, ses proches voisins, naguère ses vassaux, avaient déjà secoué son joug, et s'orientaient du côté des puissances européennes. La Bulgarie se souvenait qu'elle avait, un siècle plus tôt, avec son tsar Siméon, disputé la suprématie à l'empire grec. Les Roumains se sentaient plus étrangers encore au monde byzantin par leur race. Venise n'était plus au temps où son doge était un membre de la hiérarchie byzantine et où ses citoyens se disaient « les esclaves du basileus ». Ses ambitions avaient grandi avec la prospérité de son commerce. Alexis Comnène, en 1082, lui concéda tout un quartier de Constantinople, avec un quai<sup>1</sup>, où elle installa une colonie, ne relevant que de la justice vénitienne, se défendant contre les empiétements possibles du pouvoir impérial par une enceinte fortifiée. Les Normands, plus audacieux, avaient pris, contre l'empire, une attitude nettement agressive.

Depuis le schisme de Cérulaire, les Eglises d'Orient étaient séparées de Rome, et ne reconnaissaient plus que les deux autorités de leur patriarche et de leur empereur, mêlées et confondues. Le patriarche et les évêques intervenaient dans les affaires temporelles ; et l'empereur réglait et contrôlait leurs élections. Au début du schisme, on avait affecté de se soucier fort peu du Saint-Siège de Rome. Mais depuis la réforme de saint Grégoire VII, depuis que des royaumes entiers, la Hongrie, l'Angleterre, les Deux-Siciles, faisaient profession de vassalité à l'égard de la papauté, celle-ci leur paraissait une puissance avec laquelle il était nécessaire de compter, à laquelle il serait peut-être prudent de s'allier un jour ; il était du moins utile de le lui laisser croire ; et la diplomatie byzantine s'entendait à merveille à maintenir cette captieuse équivoque.

Situation  
de l'empire  
d'Orient.

L'empire  
d'Orient  
et l'Eglise.

1. *Scala*, d'où nous avons fait « échelle ». Les Vénitiens obtinrent des échelles dans plusieurs autres ports.

Telle était la situation des divers Etats de l'Orient, au moment où le pape Urbain II projetait de diriger vers l'Asie les armées de l'Europe.

Vexations exercées par les infidèles d'Orient sur les chrétientés orientales, et sur les pèlerins venus d'Occident.

Celle-ci était prête à entendre son appel. Depuis que l'invasion turque avait violemment mis fin au protectorat des Lieux Saints, exercé d'abord par Charlemagne et ses successeurs, puis par les empereurs de Constantinople, des plaintes, sorties des chrétientés de Syrie, venaient fréquemment rappeler aux chrétiens d'Europe la situation lamentable faite à leurs frères latins qui habitaient l'Orient ou aux voyageurs d'Occident qui allaient visiter en pèlerins les plus chers souvenirs des origines chrétiennes. Eglises dévastées, chrétiens chassés de leurs demeures, pèlerins arrêtés, emprisonnés, torturés : tels étaient les faits que des voyageurs venus d'Asie racontaient au peuple, frémissant de tant d'injustices commises sur la terre même qu'avaient sanctifiée la présence et les miracles du Sauveur.

Opportunité d'une expédition guerrière en Orient.

Une expédition armée vers les Lieux Saints paraissait facilement réalisable. Les fréquents pèlerinages des Occidentaux leur en avaient rendu la route familière. Des seigneurs les avaient visités déjà avec des escortes imposantes de guerriers. Les brillants faits d'armes accomplis en Espagne et en Sicile contre les infidèles semblaient un gage de succès. A côté de l'esprit de foi, des mobiles moins nobles, se faisaient jour, il est vrai. Des marchands étaient séduits par la perspective d'ouvrir de nouveaux débouchés à leur commerce ; et quelques chevaliers n'étaient attirés vers l'Orient que par l'espoir du pillage et des batailles, Mais la papauté, restaurée par le génie de Grégoire VII, semblait désormais assez forte pour grouper, d'une part, autour d'elle toutes les vraies forces de l'Occident, et pour empêcher, d'autre part, les éléments de désordre d'être un obstacle au caractère religieux de l'expédition.

## X

Concile de Clermont (novembre 1095).

Le grand concile décrété par Urbain II se réunit à Clermont au jour fixé, le 18 novembre 1095. Au dire de Bernold, le concile comprit treize archevêques avec leurs suffragants, et l'on n'y compta pas moins de deux cent cinq bâtons pastoraux. D'autres élèvent encore ce nombre. Sybel calcule qu'il dut s'y trouver quatorze

archevêques, deux cent cinquante évêques et quatre cents abbés<sup>1</sup>.

Le but principal du pape, en convoquant les évêques de la chrétienté à Clermont<sup>2</sup>, avait été de faire décréter une expédition guerrière contre les détenteurs du tombeau du Christ ; mais comme, dans son idée, cette expédition était inséparable de la réforme des mœurs et de la pacification de la chrétienté, il soumit d'abord au concile un ensemble de mesures réformatrices et une réglementation nouvelle de la Trêve de Dieu.

Les décrets de Plaisance furent d'abord renouvelés, précisés et complétés. Ainsi, au rapport d'Yves de Chartres, le pape Urbain expliqua que l'Église, en interdisant aux princes l'investiture des bénéfices ecclésiastiques, en tant que bénéfices, c'est-à-dire la collation de la juridiction spirituelle, ne leur interdisait nullement de s'immiscer à l'élection des évêques en tant que chefs du peuple<sup>3</sup>. Urbain II préparait par là la formule d'accord qui devait triompher, un quart de siècle plus tard, au concordat de Worms. On doit noter aussi, parmi les décrets du concile de Clermont, celui qui déterminait le mode d'administration de l'Eucharistie. La coutume, encore observée aujourd'hui parmi les Grecs, de tremper dans le Précieux Sang le Pain consacré et de le distribuer ainsi aux communiant, s'était introduite dans quelques Eglises occidentales. Cette coutume fut désormais proscrite, du moins d'une manière générale, soit qu'on redoutât les accidents qui pouvaient résulter de cette pratique, soit qu'on craignît de laisser croire aux fidèles que Jésus-Christ n'est pas tout entier sous chacune des saintes espèces.

On y décrète  
plusieurs  
mesures  
réformatrices.

La question de la Trêve de Dieu fut l'objet d'une attention particulière de la part des Pères du concile. Le pape voulut, avant de prêcher la guerre sainte, « évangéliser la paix ». Guillaume de Malmesbury donne en ces termes le premier canon voté par l'assemblée : « De l'Avent à l'octave de l'Épiphanie, du dimanche de la Septuagésime à l'octave de la Pentecôte, et depuis le coucher du soleil du mercredi jusqu'au coucher du soleil du lundi, on observera la Trêve de Dieu<sup>4</sup>. » « Ce décret, dit Hefele, a une importance

On y  
renouvelle  
les décrets  
relatifs  
à la Trêve  
de Dieu.

1. SYBEL, *Geschichte des ersten Kreuzzugs*, 2<sup>e</sup> édit., p. 184.

2. En fait, la France, l'Italie et l'Espagne furent seules représentées à Clermont. L'épiscopat d'Allemagne et de Hongrie ne parut pas au concile.

3. YVES DE CHARTRES, *Epistol.*, LX, P. L, t. CLXII, col. 73.

4. Les actes du concile de Clermont ne nous sont point parvenus intégralement. On en a reconstitué une grande partie en utilisant les fragments que nous ont

particulière : la Trêve de Dieu paraît ici pour la première fois comme imposée à l'Église entière, tandis qu'auparavant elle n'avait été adoptée que par des assemblées provinciales <sup>1</sup>. » Ainsi, au moment où le pape allait demander aux chrétiens de tirer l'épée pour défendre la cause de la civilisation chrétienne et pour conquérir le sol le plus sacré du monde <sup>2</sup>, il leur commandait de faire trêve à toute hostilité qui n'aurait pour cause qu'un intérêt privé : c'était la notion même de guerre qui achevait de se transformer sous l'influence du pontife romain.

Urbain II  
prêche  
la croisade.

Mais la grande question pour laquelle le pape Urbain avait convoqué le concile n'avait pas encore été publiquement abordée. Le pape la réservait pour la clôture de l'Assemblée. « Quand les affaires de l'Église furent terminées, dit un chroniqueur contemporain, le pape se rendit sur une très large place <sup>3</sup>, car aucune église n'aurait pu contenir la foule innombrable qui l'entourait, et il adressa, avec une éloquence entraînante, à tous les assistants les paroles suivantes : « Français aimés et élus de Dieu, c'est à vous que j'adresse mon discours et mes exhortations, c'est à vous que je veux faire connaître les tristes circonstances qui m'ont amené dans votre pays. De Jérusalem à Constantinople sont arrivées de mauvaises nouvelles. Un peuple maudit a envahi les terres des chrétiens, les a dévastées par le fer, le pillage et le feu. Il profane et brise les autels ; il torture les chrétiens ; il viole les femmes... Qui vengera ces injures ? A vous, Français, incombe ce devoir, à vous que Dieu a élevés au-dessus de tous les peuples par la bravoure ! Souvenez-vous des exploits de vos ancêtres. Rappelez-vous la grandeur de Charlemagne, celle de son fils Louis et de vos autres rois qui ont combattu l'empire des Turcs. Mais ce qui doit surtout vous émouvoir, c'est le tombeau sacré du Sauveur, ce sont les Saints Lieux ravagés et souillés par un peuple impur. Braves soldats, descendants de ceux qui ne furent jamais vaincus, tracez-vous un chemin jusqu'au Saint-Sépulcre, et

conservés Guillaume de Malmesbury, Ordéric Vital et Lambert d'Arras. Voir MANSI, XX, 827, 912 ; HEFELÉ-LECLERCQ, V, 399-406.

1. HEFELÉ-LECLERCQ, V, 400-401.

2. « Le monde chrétien, a écrit Gabriel Monod, n'a fait que se défendre, en cherchant à reprendre les lieux qui avaient pour lui le caractère le plus sacré et qui lui avaient été enlevés. » (GABRIEL MONOD, dans l'*Encycl. des sc. relig.*, t. III, p. 481-483, 486.)

3. M. l'abbé CRÉGUT (*op. cit.*, p. 123) a identifié cette place. Elle se trouvait entre la place Delille actuelle, Montferrand et le quartier de la gare.



arrachez la Terre Sainte à ce peuple abominable <sup>1</sup>. » Le pape n'avait pas achevé son discours que le peuple criait déjà : « Dieu le veut ! Dieu le veut <sup>2</sup> ! »

Levant les yeux au ciel, le pape fit signe qu'il voulait ajouter quelques mots. « Ces paroles : Dieu le veut ! Dieu le veut ! seront votre cri de ralliement dans les batailles. Du reste, je ne désire pas que les vieillards, les infirmes, les femmes, prennent part à l'expédition. Celles-ci devront être accompagnées de leurs maris ou de leurs frères ; sinon, elles seraient plus nuisibles qu'utiles. De même, aucun clerc ne doit partir sans la permission de son évêque. Les laïques ne doivent pas commencer l'expédition sans la bénédiction d'un prêtre. Quiconque a l'intention de s'offrir à Dieu de cette manière doit porter sur sa poitrine le signe de la croix <sup>3</sup>. »

« Dieu  
le veut ! »

Baudry de Bourgueil, témoin oculaire, rapporte qu'Adhémar de Monteil, évêque du Puy, homme d'une grande réputation, d'un extérieur imposant et d'un noble caractère, s'approcha alors du pape, et, s'étant mis à genoux, lui demanda la permission de faire partie de la sainte entreprise. A sa suite, sur un signe du cardinal Grégoire, le futur Innocent II, le peuple entier s'agenouilla. Le cardinal, au nom de tous, récita une confession publique des péchés, et le pape donna à tous ceux qui se disposaient à partir l'absolution apostolique <sup>4</sup>.

1. Robert LE MOINE, *Historia Hierosolymitana*, l. I, ann. 1095, dans BONGARS, *Gesta Dei per Francos*, t. I, p. 31. Il est aujourd'hui démontré que l'auteur de cette histoire n'est pas Robert le Moine, mais Albert, chanoine d'Aix-la-Chapelle, mort en 1120, lequel s'est servi de chroniques lorraines originales (HEFELE-LECLERCQ, V, 420). Le discours d'Urbain II a été reproduit en des termes différents, mais d'une manière identique pour le fond, par Baudry de Bourgueil, Guillaume de Tyr, Guibert de Nogent, Guillaume de Malmesbury et plusieurs autres. Le pape, pour mieux être compris de la foule, s'était exprimé en langue romane. Chaque chronique a traduit ses paroles, d'une façon plus ou moins libre, en langue latine.

2. En langue d'oïl : *Dieu li volt* ; en langue d'oc : *Dio lo volt*.

3. BONGARS, *Gesta Dei*, t. I, p. 32.

4. Il ne s'agissait point là d'une absolution sacramentelle, accordée aux cent mille auditeurs, pour toutes leurs fautes, sans confession préalable, mais de la rémission de la peine temporelle promise aux pécheurs repentants et pardonnés qui entreprendraient la guerre sainte. Le concile de Clermont venait de le déclarer en termes fort clairs : « Quiconque, par le seul esprit de foi, sans les vains désirs d'avarice ou d'ambition, partira pour délivrer l'Eglise de Dieu à Jérusalem, ce voyage lui tiendra lieu de pénitence. » (*P. L.*, t. CLXII, col. 717.) Urbain II lui-même, quelques mois plus tard, désirant sans doute prévenir quelques malentendus, s'expliqua sans ambages sur ce point, dans un discours tenu aux fidèles de Bologne : « Sachez que tous ceux qui entreprendront le saint voyage, non par des motifs d'ambition terrestre, mais uniquement pour le salut de leur âme et la délivrance de l'Eglise, obtiendront la remise entière de la pénitence après une vraie et parfaite confession de leurs péchés. » (*P. L.*, t. CLI,

Ceux-ci, comme signe distinctif, attachèrent sur leurs vêtements un morceau d'étoffe taillé en forme de croix <sup>1</sup>. De là vint le nom de croisés, qui leur fut aussitôt donné. Le lendemain, le pape nomma l'évêque du Puy, Adhémar de Monteil, son légat pour la croisade, déclara inviolables pour trois ans les parents et les propriétés des croisés, prescrivit à tous les fidèles, ou peut-être seulement aux clercs, de réciter tous les samedis l'office de la Sainte Vierge <sup>2</sup>, pour s'assurer la protection de la Mère de Dieu sur la croisade, et déclara le concile dissous.

Le jour du départ pour la croisade fut fixé au 15 août 1096. et la ville de Constantinople fut indiquée comme point de concentration de toutes les troupes. Urbain II, après avoir soulevé le mouvement populaire, sut le propager et l'organiser. Par des lettres envoyées dans toutes les directions, par des synodes qu'il présida en personne à Limoges, à Angers, à Tours, à Nîmes, à Pavie et à Rome, il excita le zèle des fidèles. Des prédicateurs populaires, sous sa direction, prêchèrent la croisade. Le plus célèbre de tous fut Pierre l'Ermite.

Pierre  
l'Ermite.

Originaire de la ville d'Amiens, ou du moins de la Picardie, moine et solitaire, mais sans qu'on sache à quel ordre le rattacher <sup>3</sup>, Pierre, surnommé l'Ermite, avait certainement entrepris un voyage en Orient pour y vénérer le Saint Sépulcre, et y avait été victime de mauvais traitements de la part des Turcs. Assista-t-il au concile de Clermont? C'est probable, bien que les historiens du concile n'en

col. 483). Il est vrai que, durant les croisades, le clergé latin regarda comme de véritables martyrs, et, par suite, comme sauvés par le fait même, les croisés qui étaient tombés les armes à la main en combattant contre les infidèles. Ce n'était là qu'une application particulière d'une croyance commune de l'Eglise, et il faut sans doute voir une allusion à cette croyance dans ces paroles que Robert le Moine (Albert d'Aix-la-Chapelle) prête à Urbain II : *Arripite igitur viam hanc in remissionem peccatorum vestrorum, securi de immarcescibili gloria regni cælorum* (BONGARS, *op. cit.*, t. I, p. 32.) L'espérance de ces faveurs spirituelles, à une époque où une grande foi s'associait à de grandes passions, dut exercer une puissante influence sur de grands criminels, qui s'engagèrent dans la croisade pour racheter leur vie passée.

1. Ce morceau d'étoffe, taillé en forme de croix, était cousu sur la poitrine ou sur l'épaule droite, parfois fixé au front du casque. (*M. G.*, SS., VII, 765).

2. Saint Pierre Damien avait déjà introduit cet usage chez les moines. Les Heures de la sainte Vierge existaient depuis trois siècles, soit dans l'Eglise grecque, soit dans l'Eglise latine. Cf. CARD. BONA, *Tract. de div. psalm.*, c. XII, § 2; MARTÈNE, *De ant. Eccles. rit.*, t. IV, p. 82.

3. *Conjectures sur Pierre l'Ermite*, par le R. P. François BALME, des Frères Prêcheurs, dans A.-M.-P. INGOLD, *Miscellanea Alsatica*, 2<sup>e</sup> série, Colmar, 1895, p. 39-55.

parlent pas. Les récits de ses malheurs eurent-ils quelque influence sur le pape au même titre que ceux des autres pèlerins d'Orient ? Le fait n'a rien d'in vraisemblable, bien que les auteurs contemporains n'en disent mot. Ce qui est certain, c'est que Pierre l'Ermitte ne tarda pas à jouer un rôle considérable dans la croisade. Au lendemain du concile de Clermont, il apparaît comme exerçant sur le peuple un ascendant extraordinaire. Maigre, la figure émaciée et encadrée d'une longue barbe grise, portant sur sa tunique de laine un froc de moine, il parcourt le Berry, la Lorraine et le nord de la France, monté sur un âne, qui a lui-même sa part de la vénération dont on entoure son maître <sup>1</sup>.

Ses  
prédications.

D'autres prédicateurs moins connus, parmi lesquels il faut nommer Robert d'Arbrissel, portèrent la parole du pape dans les autres provinces. Partout l'appel d'Urbain II éveilla des échos enthousiastes. « Les Français, dit Domnizo, accueillirent la parole d'Urbain comme la parole de saint Pierre en personne <sup>2</sup>. » « On vit tout à coup, raconte Sigebert, ducs, clercs, moines, vieillards, jeunes gens et enfants, sans que personne eût pu les empêcher, se mettre en marche. Une armée infinie se leva pour aller à Jérusalem <sup>3</sup>. » « Il n'y eut pas de peuplade si lointaine, écrit Guillaume de Malmesbury, qui n'envoyât quelqu'un pour la représenter <sup>4</sup>. » « Les voleurs et les pirates, ajoute Ordéric Vital, les criminels de toute sorte touchés de la grâce, sortaient de l'abîme de leurs misères, renonçaient à leurs crimes en les désavouant, et, pour les expier, partaient pour le pays lointain <sup>5</sup>. »

Autres  
prédicateurs.

## XI

Cet enthousiasme populaire eut d'heureux résultats. L'Europe entière en fut comme secouée. Nul n'y échappa. Les yeux de tous se trouvèrent tout à coup tournés vers la croix de Jésus-Christ, comme vers l'objet le plus digne de solliciter le sacrifice d'une vie d'homme. Les âmes les plus vulgaires, les plus basses, se trouvèrent, en un

La croisade  
populaire.

1. *De ejus nullo pili pro reliquiis rapiebantur*, dit Guibert de NOGENT, *Gesta Dei*, II, 8, dans le *Rec. des hist. des crois.*, t. IV, p. 142.

2. DOMNIZO, *Vita Math.*, cf. CATALAN, *Pontif. roman.*, II, 531.

3. *In finibus exercitus Jerusalem ivit*, *Ann. S. Ben. Div.*, M. G., V, 43.

4. GUILLAUME DE MALMESBURY, *De Willelmo secundo*, l. IV, cap. II, p. 75.

5. ORDÉRIC VITAL, *Hist. eccles.*, l. IX, P. L., t. CLXXXVIII, col. 652.

Sa haute  
inspiration.

Ses désordres  
et ses abus.

moment, comme soulevées de terre et suspendues aux seules réalités invisibles du monde surnaturel : le Christ toujours vivant, les mystères de sa Passion, de sa grâce, du salut éternel. Mais le bon ordre souffrit de cette agitation universelle. Urbain II avait rêvé d'une expédition sagement organisée et fortement disciplinée. Des bandes populaires se formèrent spontanément, se mirent en marche, si nombreuses, animées d'esprits si divers, qu'il fut impossible de les encadrer dans une armée régulière. Les uns, inspirés par une piété confiante et naïve, partaient avec le seul espoir de subir le martyre et de gagner le ciel. D'autres, moins dégagés des choses terrestres, se précipitaient vers l'inconnu, avec la perspective d'échapper à la vie misérable que la famine et le brigandage des guerres privées leur avaient faite. Jérusalem, pour eux, c'était la fin de tous les maux dont ils souffraient. « Rien de plus touchant, dit Guibert de Nogent, que de voir ces pauvres croisés ferrer leurs bœufs comme des chevaux, les atteler à une charrette à deux roues, sur laquelle ils mettaient leurs pauvres bagages et leurs petits enfants. A tous les châteaux, à toutes les villes qu'ils apercevaient sur le chemin, ceux-ci, tendant leurs mains, demandaient si ce n'était pas encore là cette Jérusalem vers laquelle on se dirigeait <sup>1</sup>. »

Les faux  
croisés.

Gottschalk.

Folcmar.

Semicho.

L'indiscipline et le désordre furent les moindres maux de ces troupes improvisées. Des éléments gravement compromettants s'y mêlèrent. « De même dit Ekkéhard, que, dans le champ du père de famille, l'homme ennemi sème la zizanie, ainsi le démon sema de faux prophètes au sein de la croisade <sup>2</sup>. » Le chroniqueur fait ici allusion à ce Guillaume le Chambellan, vicomte de Melun, qui, à la tête d'une bande de Français et d'Anglais, dévastait tout sur son passage ; au prêtre allemand Gottschalk, qui, « sous les apparences d'une religion feinte, trahissait le Dieu dont il était le serviteur <sup>3</sup> » ; à l'imposteur Folcmar, dont les troupes, recrutées en Saxe et en Bohême, pillaient les Juifs pour s'approprier leurs richesses ; à un aventurier plus terrible encore, le comte brigand Semicho, qui, invoquant des visions célestes, réussit à grouper autour de lui une troupe de douze mille pèlerins, et, sous prétexte de venger la mort du Christ, fit mettre à mort des multitudes de Juifs à Spire, à

1. GUIBERT DE NOGENT, l. II, ch. VI, dans BONGARS, t. I, p. 482, et dans le *Recueil des hist. des croisades, Histor. occid.*, t. IV, p. 142.

2. EKKÉHARD, *Libell. Hierosolim.*, P. L., t. CLIV, col. 970.

3. *Id.*, *op. cit.*, col. 971.

Worms, à Mayence, à Prague. Les évêques de Worms et de Mayence, ayant donné asile à des Israélites dans leurs propres demeures, y furent assaillis par ces faux croisés, qui pillèrent leurs palais et y massacrèrent sans pitié les malheureux réfugiés<sup>1</sup>. Plusieurs de ces profanateurs sacrilèges de la croix de Jésus-Christ reçurent leurs châtiments en ce monde. Les soldats de Folcmar, pendant qu'ils traversaient la Pannonie, chargés de butin, y furent enveloppés par la population indigène, et presque tous massacrés, ou réduits en esclavage<sup>2</sup> ; les bandes de Semicho subirent le même sort sous les murs de Mersebourg, dont elles faisaient le siège, et le sanguinaire seigneur, rentré dans son château des bords du Rhin, y mourut laissant une mémoire exécrée. Les ballades populaires de la province rhénane font errer chaque nuit autour de la sombre forteresse, « l'âme plaintive du hideux massacreur ».

De tels méfaits déshonoraient la croisade et allaient bientôt servir de prétexte aux chefs de l'armée grecque pour abandonner, pour trahir même la cause des croisés et la grande idée chrétienne d'Urbain II.

Le seul groupe de la croisade populaire qui ait répondu aux vues du pontife romain est celui qui se forma autour de Pierre l'Ermite. « Rien de plus désintéressé, dit le marquis de Vogüé, que ces croisés de la première heure. Le paysan de France qui se levait à la voix de Pierre l'Ermite ; le petit gentilhomme de Provence ou de Picardie qui vendait son modeste domaine pour prendre la croix, ne songeait guère à se tailler un fief dans les terres inconnues de l'Orient ; il obéissait aux impulsions de sa générosité et de sa foi ; la seule terre qu'il ait conquise est celle où reposent ses restes, oubliés et délaissés, au bord de la longue route qu'il a jalonnée de ses os blanchis, de la Loire au Jourdain<sup>3</sup>. » L'autorité exercée par Pierre l'Ermite sur cette armée paraît avoir été considérable. « Je ne sache pas, dit Guibert de Nogent, que jamais homme ait été vénéré, obéi, à l'égal de lui. Il avait un don pour apaiser les disputes, pour réconcilier les ennemis. Dans ses moindres mouvements, dans ses paroles, on sentait je ne sais quoi de divin. Il allait nu-pieds. Le pain était sa seule nourri-

La troupe  
de Pierre  
l'Ermite.

1. Sur ces bandes de pillards, qui ne prirent la croix que pour exercer leurs brigandages, voir Ekkéhard et Albert d'Aix, dans *P. L.*, t. CLIV, et BONGARS, *Gesta Dei per Francos*, t. I, p. 193-196.

2. EKKÉHARD, *op. cit.*, *P. L.*, t. CLIV, col. 971.

3. Marquis DE VOGÜÉ, *les Croisades*, dans *la France chrétienne dans l'histoire*, Paris, 1895, p. 212.

ture. C'est à peine si on pouvait le décider quelquefois à prendre un peu de poisson. Il ne buvait jamais de vin<sup>1</sup>. »

Caractère  
propre  
de ce groupe.

Le groupe conduit par Pierre l'Ermite ne forma pas une armée proprement dite. Ce fut plutôt une troupe de pèlerins, que l'austère prédicateur se chargea de conduire à Constantinople par les vallées du Rhin et du Danube, jusqu'au pied des Balkans, puis par les vallées de la Thrace, en traversant Philippopolis et Andrinople.

Incidents  
fâcheux de  
l'expédition.

Plusieurs incidents fâcheux troublèrent la marche de cette expédition. Tout d'abord quelques soldats de l'avant-garde, qui marchait sous les ordres de Gauthier de Poix, furent assaillis, en traversant la Hongrie, par des gens du pays qui les dépouillèrent de leurs provisions, de leurs armes, de leurs vêtements, et leur firent subir les traitements les plus odieux. Le premier mouvement des croisés fut de s'arrêter, et de tirer de cette brutale agression une vengeance exemplaire. « Mais, dit Guillaume de Tyr, réflexion faite, ils se dirent : C'est pour le Christ que nous avons pris les armes ; laissons le Christ venger lui-même l'offense faite à ses serviteurs. Lui qui a dit qu'aucun cheveu de notre tête ne tomberait sans sa permission. Et poursuivant leur route, ils arrivèrent en vue de Belgrade<sup>2</sup>. »

Le gros de l'armée, sous les ordres de Pierre l'Ermite, les suivait à quelques jours d'intervalle. Aux Francs, étaient venus se joindre, sur le parcours, des Souabes, des Bavares, des Franconiens, des Lombards, des Autrichiens, des gens de toutes les parties de l'Allemagne. Ce mélange de peuples, parlant diverses langues, et qui se comprenaient difficilement, augmenta les difficultés de l'expédition. En traversant la Bulgarie, une centaine d'Allemands, restés en arrière, isolés de la troupe, se prirent de querelle avec un Bulgare à propos d'un achat de vivres, et, pour se venger, « ces fils de Bélial », comme les appelle Guillaume de Tyr<sup>3</sup>, mirent le feu à sept moulins élevés sur les bords de la Nichava. A l'aspect des flammes, les habitants de Nissa se soulèvent, appellent à leur secours des troupes de Bulgares, de Hongrois, de Petchénèques, tombent sur les derniers rangs de l'armée de Pierre l'Ermite, s'emparent des convois de vivres, pillent les chariots chargés des trésors de l'armée et les bagages,

Le groupe  
de Pierre  
l'Ermite  
est assailli  
par  
les Bulgares.

1. GUIBERT DE NOGENT, *Gesta Dei per Francos*, l. II, ch. VIII, *Histor. des croisades, Hist. occid.*, t. IV, p. 142-143. P. L., t. CLVI, col. 705.

2. GUILLAUME DE TYR, *Historia rerum in partibus transmarinis gestarum*, l. I, ch. XVIII, dans les *Historiens des croisades. Hist. occid.*, t. I, 1<sup>re</sup> partie, p. 48.

3. GUILLAUME DE TYR, *op. cit.*, l. I, ch. XI, *Hist. des crois.*, t. I, p. 52.

font un effroyable massacre des pèlerins, et emmènent en captivité tous ceux que la lassitude les force d'épargner. « Les autres, écrit Albert d'Aix, se réfugièrent, tels que des brebis poursuivies par des loups, les uns dans les bois, d'autres dans les montagnes du voisinage. Pierre l'Ermite se trouva, le soir, sur le sommet d'une montagne, entouré de cinq cents hommes seulement. Il crut tout d'abord que c'était là tout ce qui lui restait de sa troupe de quarante mille hommes. Mais, durant la nuit suivante, il fit sonner les trompettes et allumer des feux comme signaux de rassemblement. Sept mille fugitifs répondirent aussitôt à son appel. Il en revint, les jours suivants, vingt-trois mille. La perte totale se réduisit donc à sept mille hommes. Mais les chariots, les équipages, les provisions, avaient disparu<sup>1</sup>. »

L'empereur Alexis Comnène vint au secours des malheureux pèlerins. Le succès de l'expédition ne lui était pas indifférent. Il comptait sur les victoires des croisés pour sauver l'empire byzantin du péril turc. Il était impatient d'ailleurs de connaître l'illustre ermite dont la renommée était parvenue jusqu'à lui. Il lui fournit des vivres, mais à la condition qu'il ne s'arrêterait nulle part plus de trois jours, et le pria de venir en hâte à Constantinople.

Pierre l'Ermite arriva, le 1<sup>er</sup> août 1096, sous les murs de la cité byzantine, et se rendit aussitôt au palais impérial. « L'exiguïté de sa taille, dit le chroniqueur Albert, contrastait avec la grandeur de son éloquence et de son cœur. Le moine, se présentant avec une noble assurance, salua l'empereur au nom de Jésus-Christ, lui exposa l'origine et le but de son entreprise, lui raconta les péripéties de son voyage, et lui annonça la prochaine arrivée d'une armée composée de ducs, de comtes et de chevaliers, n'ayant, comme lui, d'autre but que de vénérer et de délivrer des mains des infidèles le tombeau de Jésus-Christ<sup>2</sup>. » L'empereur parut profondément touché de ces paroles. Il conseilla à Pierre d'attendre à Constantinople l'arrivée de l'armée régulière organisée par les barons, et de ne rien entreprendre sans elle. Il ne fut malheureusement pas au pouvoir de Pierre l'Ermite de contenir l'impatience des siens, qui commençaient à piller la ville. Alexis leur fit traverser le Bosphore. Mais leur entrée en Asie fut le signal d'une débandade générale. La troupe de Pierre

L'empereur  
Alexis  
Comnène  
vient  
à son secours.

Pierre  
l'Ermite  
devant  
l'empereur  
de Constanti-  
nople.

Issue  
malheureuse  
de  
cette première  
expédition.

1. ALBERT D'AIX-LA-CHAPELLE, *Histor. Hyerosol.*, l. I, ch. XII, *Hist. des crois.*, *Hist. occid.*, t. IV, p. 281.

2. ALBERT D'AIX, *op. cit.*, l. I, ch. XV, *Hist. des crois.*, t. IV, p. 283.

avait donné l'exemple d'un grand élan de foi ; mais le défaut de discipline la perdit. La plupart de ces premiers croisés périrent, dans la suite, sous les coups des Turcs, ou moururent de faim et de soif <sup>1</sup>.

## XII

La croisade  
des barons.

Les quatre  
armées  
régulières.

Départ  
de la première  
armée,  
conduite  
par Godefroy  
de Bouillon  
(15 août 1096).

L'armée régulière annoncée par Pierre l'Ermite se composait, en réalité, de quatre armées distinctes et indépendantes. Des Lorrains, des Français du nord et des Allemands marchaient sous la conduite de Godefroy de Bouillon et de Baudouin, son frère. Des bandes de Normands et de Français s'avançaient sous les ordres des comtes de Blois et de Vermandois. Les Français du midi avaient pour chef le comte Raymond de Toulouse ; et les Normands de l'Italie méridionale étaient conduits par Bohémond et Tancrède, le premier fils aîné et le second neveu de Robert Guiscard.

C'est en termes solennels et sur un ton épique que Guillaume de Tyr commence le récit de l'expédition dirigée par Godefroy de Bouillon, « L'an de l'Incarnation de Notre-Seigneur 1096, dit-il, et le 15 du mois d'août, le chevalier illustre et magnifique Godefroy de Bouillon, duc de Lorraine, ayant réuni tous ses guerriers et terminé tous ses préparatifs, se mit en marche pour Jérusalem. Voici les noms, dignes d'une éternelle mémoire, des principaux seigneurs réunis sous ses drapeaux : Baudouin de Boulogne, son frère utérin ; Baudouin de Mons, comte de Hainaut ; Hugues, comte de Saint-Paul, etc. <sup>2</sup> » En parlant ainsi, l'historien des croisades donne, dès le début, à la personne de Godefroy de Bouillon, une importance qui ne devait lui appartenir que plus tard. Le duc de Basse-Lorraine, que tant de chansons de gestes devaient célébrer comme le grand héros des croisades, y joua d'abord un rôle assez effacé. La troupe qu'il leva ne se distingua pas, au début, des troupes levées par tant

1. ALLERT D'AIX *op. cit.*, l. I, ch. xviii-xx, *Hist. des crois.*, t. IV, p. 286-288. Il serait injuste de faire retomber sur Pierre l'Ermite l'insuccès de cette première expédition. Son rôle fut de maintenir à une grande hauteur morale l'idéal de sa troupe, prise dans son ensemble, et d'empêcher, par l'ascendant de son autorité personnelle, bien des désordres qui se seraient produits sans lui. S'il ne s'était pas mis à la tête de ce mouvement populaire, un autre s'y serait placé, car on ne pouvait songer à retenir les masses qui se précipitaient vers l'Orient. Pierre accepta une œuvre pleine de périls, et l'issue malheureuse de cette œuvre ne peut lui enlever le mérite de son initiative.

2. GUILLAUME DE TYR, *op. cit.*, l. II, ch. 1, *Hist. des crois.*, t. I, p. 71.



d'autres barons, sinon peut-être par son nombre, car, suivant la princesse Anne Comnène, elle aurait compté dix mille chevaliers et soixante-dix mille piétons<sup>1</sup>. Né dans le Brabant français, d'un des plus vaillants capitaines de la Belgique, Eustache II, comte de Boulogne et de Lens, et de la pieuse comtesse Ida, fille de Godefroy le Barbu, duc de Basse-Lorraine et de Bouillon, Godefroy de Bouillon avait hérité de son père le goût des batailles et de sa mère une profonde piété. Les instincts paternels prévalurent d'abord dans sa vie. Attaché au parti d'Henri IV dans la guerre des investitures, il avait pris part à la plupart des combats livrés par les troupes impériales contre le Saint-Siège, et avait été, disait-on, en 1082, le premier chevalier à entrer dans Rome, dont il ouvrit les portes aux assiégeants<sup>2</sup>. Retiré dans son château après la guerre, il passait son temps à lutter contre ses voisins<sup>3</sup>. La publication de la croisade réveilla en lui les sentiments de tendre dévotion que sa mère avait cultivés en son âme. Délivrer le tombeau du Christ, se prosterner sur les traces du Sauveur, fut désormais son unique ambition. La guérison subite d'une fièvre lente, qu'il obtint aussitôt après avoir fait le vœu de se croiser, redoubla sa ferveur. Avant de se mettre en marche, il fit la paix avec ses adversaires, engagea son château de Bouillon à l'évêque de Liège, et vendit tous ses biens patrimoniaux<sup>4</sup>. Les contemporains nous dépeignent Godefroy de Bouillon comme un robuste chevalier, à la large poitrine et à l'attitude mâle, mais dont la bonté transparaissait dans la douceur de ses yeux bleus, dans les traits fins de sa figure blonde, dans l'harmonie gracieuse de sa voix. Son frère Baudouin, avec sa barbe noire, son teint brun, son nez busqué, quelque chose d'âpre et de rude dans sa physionomie, formait avec lui le plus vivant contraste. D'un caractère moins souple et moins délié que Godefroy, il ne manquait pourtant ni d'élévation, ni de générosité, ni de savoir-faire.

L'armée qu'ils commandaient l'un et l'autre suivit à peu près le même itinéraire que celle de Pierre l'Ermite, par l'Allemagne, la Hongrie et la Bulgarie. Elle y rencontra des difficultés semblables, mais elle en triompha plus facilement, grâce à la stricte discipline que Godefroy s'appliqua à y maintenir. Le 23 décembre 1096, elle

Notice  
sur Godefroy  
de Bouillon.

Son portrait.

Son frère  
Baudouin

Itinéraire  
de la première  
armée.

1. ANNE COMNÈNE, *l'Alexiade*, édit. REIFFERSCHIED, un vol. in-8<sup>o</sup>, Leipzig, X, 9.

2. *Hist. littér. de la France*, t. VIII, p. 603.

3. *Ibid.*, p. 603-604.

4. *Ibid.*, p. 604.

Son arrivée  
à Constanti-  
nople  
(23 décembre  
1096).

arriva sous les murs de Constantinople. Elle allait former le noyau le plus solide des forces chrétiennes. Aucune des autres armées, en effet, ne devait parvenir à la capitale de l'empire byzantin avec un effectif aussi intact et sous un chef aussi habile.

La deuxième  
armée,  
conduite  
par Hugues  
de  
Vermandois.

La seconde armée, recrutée dans le domaine royal et dans les fiefs environnants, renfermait, au point de vue de la valeur guerrière, des éléments de premier ordre. Mais son chef principal, Hugues, comte de Vermandois, frère du roi de France, était un esprit léger et brouillon ; aucun des seigneurs qui le secondaient, ni Robert Courte-Heuse, le plus courageux de tous, ni Etienne de Blois, le plus lettré, n'avaient le courage persévérant et souple qui eût été nécessaire pour mener à bonne fin la rude campagne. On avait décidé de prendre,

Son itinéraire.

pour une partie du trajet, la voie de mer : de traverser les Alpes, de s'embarquer dans les ports d'Apulie, de passer ensuite par l'Épire, la Macédoine et la Thrace. Mais Hugues de Vermandois, fait prisonnier dès son débarquement à Dyrrachium, fut aussitôt conduit sous bonne escorte à Constantinople ; les troupes de Robert Courte-Heuse et d'Etienne de Blois, poursuivies en Italie par les partisans de Guibert <sup>1</sup>, arrivèrent épuisées en Apulie, d'où de nombreux soldats, découragés, s'en retournèrent dans leur pays <sup>2</sup> ; un navire chargé de quatre cents croisés fit naufrage près de Brindisi ; d'autres se noyèrent en traversant un fleuve <sup>3</sup>. Quand le reste de l'armée arriva à Constantinople, au mois de mars 1097, il ne se composait que de débris.

Son arrivée  
à Constanti-  
nople  
(mars 1097).

La troisième  
armée,  
commandée  
par Bohémond  
et Tancrède.

La troisième armée, qui suivit à peu près le même trajet, comptait les soldats les plus aguerris, les plus accoutumés à ces parages. Elle se composait de dix mille chevaliers et de vingt mille piétons normands, dont la plupart avaient bataillé sans relâche dans l'Italie méridionale, dont un bon nombre avaient poussé leurs incursions jusque dans l'empire byzantin. Mais le souvenir des déprédations qu'ils avaient naguère commises à leur passage, leur rendait les populations hostiles. Leurs chefs, Bohémond et Tancrède, « demi-Normands, demi-Siciliens, apparaissaient avec les qualités et les défauts de leur double origine : rusés, querelleurs, ne songeant qu'à eux et d'une avidité sans scrupules, au demeurant excellents soldats, Bohémond surtout, « le guerrier à la haute taille, à la peau blanche,

1. FOUCHER DE CHARTRES, dans *Hist. des crois.*, *Hist. occid.*, t. III, p. 329.

2. *Ibid.*

3. *Ibid.*

aux yeux d'un bleu vert » que dépeint la fille de l'empereur grec, Anne Comnène<sup>1</sup> ».

Les bouillantes populations du Midi formaient la quatrième armée, qui prit la route de terre, par la Lombardie et la Dalmatie. Son chef, Raymond de Saint-Gilles, comte de Toulouse, duc de Narbonne et marquis de Provence, avait fait le vœu solennel de ne jamais revenir dans ses Etats et de consacrer le reste de sa vie à combattre les infidèles. Anne Comnène le montre « brillant parmi les Latins comme le soleil au milieu des étoiles ». On l'appelait le roi de la France du Midi. Sa vanité un peu bruyante nuisit à l'ascendant que lui méritaient sa valeur et ses talents, et lui valut en particulier l'inimitié jalouse de Tancrède. Cette quatrième armée comptait de nombreux clercs, parmi lesquels on remarquait le légat pontifical lui-même, Adhémar de Monteil, évêque du Puy, une des plus nobles figures, avec celles de Pierre l'Ermite et de Godefroy de Bouillon, de la première croisade. Adhémar, fils d'un comte du Valentinois<sup>2</sup>, avait d'abord, avant d'entrer dans les ordres, mené la vie d'un chevalier brave et courageux. Légat du Saint-Siège, et, à ce titre, chef officiel de la croisade, il se garda, avec un tact parfait, d'interposer impérativement son autorité dans la direction des opérations militaires, au milieu des barons dont il connaissait la turbulente indépendance.

Mais tous les historiens de la guerre sainte reconnaissent qu'il fut l'âme de la croisade, et que nul plus que lui ne contribua à apaiser les conflits, à maintenir la concorde, à donner la confiance à tous. L'exemple de sa piété, et en particulier de sa dévotion envers la Sainte Vierge, dont il faisait porter la bannière devant lui<sup>3</sup>, rayonnait autour de sa personne. La meilleure entente paraît avoir régné entre lui et le comte Raymond de Toulouse. L'un et l'autre eurent plusieurs fois à intervenir avec énergie, soit pour modérer la pétulance des soldats méridionaux, soit pour repousser les assauts des peuplades féroces qu'ils rencontrèrent en traversant l'Esclavonie et la Dalmatie. Dans les environs d'Ochrida, Adhémar fut blessé par les Petchénèques. Enfin, au mois d'avril 1097, l'armée des Provençaux

La quatrième armée, sous les ordres de Raymond de Toulouse.

Adhémar de Monteil, légat pontifical.

Arrivée de la quatrième armée à Constantinople (avril 1097).

1. LUCHAIRE, dans l'*Hist. de France* de LAVISSE, t. II, 2<sup>e</sup> partie, p. 235.

2. Sa famille posséda jusqu'au XIV<sup>e</sup> siècle le château de Montélimar et lui donna son nom (*Montilium Adhemari*).

3. On attribue à Adhémar de Monteil la composition du *Salve Regina*, qu'on appelait l'« hymne du Puy », *M. G.*, SS., t. XXIII, col. 828. Cf. BRÉMER, au mot *Adhémar*, dans le *Dict. d'hist. ecclés.*, I, 552.

arriva à peu près en même temps que celle des Normands devant la ville de Constantinople, où les avaient précédés les deux autres armées.

Les croisés  
sont tentés  
de s'arrêter  
à Constanti-  
nople.

Un grand péril attendait là l'armée chrétienne. La magnificence de Constantinople avait toujours exercé sur les Occidentaux une fascination presque irrésistible. Au milieu de cette ville aux palais de marbres et aux dômes revêtus d'or, où s'accumulaient les œuvres d'art et les richesses de toute sorte, les rudes chevaliers d'Occident, subitement éblouis, furent tentés d'oublier Jérusalem, pour se jeter sur cette proie, qui leur sembla facile. Bohémond, l'héritier de la puissance et de la politique de Robert Guiscard, excita ces convoitises. Quelques procédés hautains et maladroits de Raymond de Toulouse aggravèrent le péril. L'attitude d'Alexis Comnène le porta à son comble. L'ambitieux empereur d'Orient avait toujours rêvé de se servir des croisés pour se délivrer, sans coup férir et sans bourse délier, des incursions des Turcs. Il laissa trop percer ses vues égoïstes. La haute sagesse de Godefroy de Bouillon et les vibrantes exhortations, pénétrées de foi, d'Adhémar de Monteil, eurent raison de ces difficultés, relevèrent l'enthousiasme des croisés pour la conquête désintéressée des Lieux Saints. L'empereur Alexis, avec un empressement qui parut suspect à quelques-uns, déclara alors vouloir se joindre aux croisés, à la condition que ceux-ci jureraient de lui remettre les villes d'Asie Mineure et de Syrie qui tomberaient entre leurs mains. Tous les chefs prêtèrent le serment, sauf Raymond de Toulouse, qui, plus directement inspiré par Adhémar de Monteil, déclara « qu'il n'était pas venu en Orient pour servir un autre seigneur que celui pour lequel il avait quitté sa patrie ». Il s'engagea seulement à ne rien entreprendre contre l'honneur et la vie de l'empereur d'Orient.

Alliance  
des croisés  
avec Alexis  
Comnène.

### XIII

Le premier résultat de l'alliance conclue entre l'empereur et les croisés fut le siège et la prise de la ville de Nicée.

Les croisés  
devant Nicée.

« Cette métropole de la Bithynie, dit Guillaume de Tyr, réveillait à l'esprit les plus illustres souvenirs de l'histoire ecclésiastique. Là s'était tenu, au temps du pape Sylvestre, en 325, le premier concile œcuménique, où les trois cent dix-huit Pères confondirent

l'impiété d'Arius. Successivement arrivèrent autour de Nicée tous les contingents de Raymond de Toulouse, de Robert de Normandie, d'Étienne de Blois, d'Eustache de Boulogne. Ces chefs de l'armée de Dieu purent alors faire le dénombrement de leurs légions. Elles s'élevaient au chiffre de six cent mille piétons, tant soldats que pèlerins de tout sexe, et de cent mille cavaliers vêtus de cuirasses<sup>1</sup>. »

Le siège de la ville, commencé le 14 mai 1097, durait depuis plus d'un mois, quand, le 19 juin, les croisés résolurent de tenter un assaut décisif. Mais quel ne fut pas leur étonnement en voyant flotter tout à coup sur les murs le drapeau de l'empire grec ! Alexis avait secrètement négocié avec les habitants, et tout le bénéfice de cette conquête lui resta. Les troupes impériales pénétrèrent dans la place, et l'entrée en fut interdite aux croisés. L'empereur leur distribua cependant le butin conquis sur les Turcs, et, par cette largesse, fit taire l'irritation des assaillants.

Le reste de l'expédition fut bien l'œuvre propre des croisés. La victoire de Dorylée, la prise d'Antioche et celle de Jérusalem en furent les glorieuses étapes.

La bataille livrée le 1<sup>er</sup> juillet 1097 dans une plaine, aux environs de Dorylée, révéla, chez les croisés, un plan de campagne et une stratégie mûrement combinés. La prise de possession de cette plaine ouvrait aux croisés la route du sud. Rien ne fut négligé pour s'en rendre maître : habile choix du camp, appuyé à un marais, interdiction sévère de toute action particulière, formation d'un corps de réserve, prêt à exécuter, au moment voulu, un mouvement tournant. Le succès de cette tactique fut complet. La marche vers Antioche commença aussitôt. Elle fut pénible à tous les points de vue. Cheminant sous un ciel de feu, harcelés sans cesse par les Turcs, souvent trahis par leurs guides, qui les égaraient à dessein, les croisés virent bientôt la bonne entente s'altérer parmi leurs chefs. Tancrede et Baudouin se séparèrent du gros de l'armée ; le premier s'empara des places fortes de Cilicie ; le second se rendit maître d'Edesse, épousa une princesse arménienne et, triste exemple que d'autres seigneurs devaient suivre, se tailla pour son propre compte,

Prise  
de cette ville  
(19 juin 1097).

Victoire  
de Dorylée  
(1<sup>er</sup> juillet  
1097).

Tancrede  
et Baudouin  
se séparent  
du gros  
de l'armée.

1. GUILLAUME DE TYR, l. II, ch. xxiii, *Hist. des crois.*, t. I, p. 108. Les chiffres donnés par Guillaume de Tyr sont les mêmes que ceux de Foucher de Chartres. Ce dernier ajoute que, sans les désastres des expéditions antérieures, le nombre eût été trois fois plus grand (FOUCHER DE CHARTRES, l. I, ch. x, *Hist. des crois.*, t. III, p. 333).

au grand détriment de l'objet même de la croisade, une principauté en Orient. Cependant, le 20 octobre, l'armée chrétienne arriva devant la grande cité d'Antioche. Fortement défendue, sur la pente d'une montagne, au bord du fleuve de l'Oronte, par une haute citadelle et par quatre cent cinquante tours, la ville paraissait imprenable. La bravoure et l'astuce de Bohémond, tour à tour mises en œuvre, en vinrent à bout. Mais le rusé Normand, en dépit des engagements pris à l'égard de l'empereur, voulut garder la place pour lui-même. Les barons, pressés par une armée turque, durent souscrire à cette exigence. Bientôt l'armée des infidèles les assiégeait eux-mêmes dans la ville conquise. La peste et la famine les décimaient. La vision d'un prêtre provençal, Pierre Barthélemy, à qui l'apôtre saint André apparut pour lui montrer l'endroit où se trouvait la sainte Lance, et la découverte de la précieuse relique au lieu désigné, relevèrent le courage des assiégés, qui, sous les ordres de Bohémond, firent une sortie générale, et mirent en déroute l'armée des assiégeants.

Siège  
d'Antioche  
(octobre 1097).

Prise  
de la ville  
(3 juin 1098).

Rivalité  
de Raymond  
de Toulouse  
et de  
Bohémond.

Antioche était la dernière étape sur la route de Jérusalem. Mais la rivalité qui s'éleva entre Raymond de Toulouse et Bohémond pour la possession d'Antioche, retarda la marche triomphante de l'armée. Adhémar de Monteil, à qui les barons songeaient à confier l'arbitrage du conflit, mourut de la peste. De nouvelles discussions surgirent. A défaut de batailles, des actions diplomatiques s'engagèrent entre les chefs des croisés et les princes orientaux, mais sans plan concerté d'avance. Bref, vingt mois après la prise d'Antioche, qui fut décidément laissée aux mains de Bohémond, les croisés se trouvèrent devant Jérusalem. C'était le 7 juin 1099.

Arrivée  
à Jérusalem  
(7 juin 1099).

La vue de la Ville sainte raviva les sentiments de foi qui avaient mis en mouvement vers l'Orient ces multitudes de chevaliers et de pèlerins. Aussitôt qu'apparurent à leurs yeux les murs de la ville où avait été crucifié le Sauveur, un cri s'échappa de toutes les poitrines : « Jérusalem ! Jérusalem ! » Tous ces guerriers tombaient à genoux, pleuraient, baisaient la terre foulée par les pas du Fils de Dieu<sup>1</sup>. En ce moment, toutes les divisions s'apaisèrent, et tous les intérêts particuliers se fondirent en une seule aspiration commune : délivrer le tombeau de Jésus-Christ.

Commence-  
ment du siège  
(7 juin 1099).

Le siège commença le 7 juin. Mais on s'aperçut bientôt que la

1. GUILLAUME DE TYR, I, VII, ch. xxv, *Hist. des crois.*, t. I, p. 318.

ville opposerait une résistance au moins égale à celle qu'on avait rencontrée devant Antioche. Les solides remparts de la cité sainte étaient défendus par une garnison formidable. Les fontaines et les sources avaient été détruites dans un long rayon. Aux horreurs de la soif vinrent se joindre les tortures de la faim. Beaucoup de ceux qui s'aventuraient loin du camp pour y chercher de l'eau ou des vivres, étaient massacrés par les Turcs. D'autres se battaient entre eux pour se disputer un peu de pain ou quelques gouttes d'eau fraîche. Dieu seul pouvait, à défaut de ressources humaines, secourir son peuple. Une immense procession fut organisée. « Les évêques, les prêtres, les clercs de tous ordres, revêtus de leurs ornements, précédés par des croix, des bannières et des reliques de saints, suivis par le peuple entier, se dirigèrent, pieds nus, vers le Mont des Oliviers. Là, Pierre l'Érmite et un prêtre normand, du nom d'Arnould, prêchèrent la foule <sup>1</sup>. » La cérémonie terminée, la date de l'assaut général fut fixée au jeudi suivant, 14 juillet. Une habile manœuvre de Godefroy de Bouillon et de Raymond de Toulouse, qui, pendant la nuit du 14 au 15, transportèrent leur camp de l'ouest au midi des fortifications, déconcerta les assiégés. Le 15 juillet au matin, une tour roulante, poussée contre les murailles, permit à Godefroy de Bouillon et à son frère Eustache de Boulogne d'abattre un pont-levis sur les remparts et de pénétrer ainsi dans la ville. Au même instant, Tancrede et Robert Courte-Heuse ouvraient une brèche sur un autre point, et Raymond de Toulouse se faisait livrer la Tour de David en négociant avec la garnison égyptienne. « Le premier soin de Godefroy, dit le chroniqueur Albert d'Aix, fut de déposer son armure, et, revêtu de la robe de laine des pénitents, d'aller se prosterner au Sépulcre du Sauveur. Plusieurs le suivirent <sup>2</sup> ». Mais la foule des croisés, exaspérée par tant de jours de jeûne et tant de nuits d'insomnie, ne sut pas maîtriser sa fureur contre les infidèles. Des scènes de carnage se produisirent. Les chroniqueurs évaluent au chiffre de dix mille le nombre des Sarrasins qui furent massacrés dans les rues de Jérusalem. Une lettre officielle, adressée deux mois après par le cardinal légat Daimbert, Godefroy de Bouillon et Raymond de Toulouse, au pape Urbain II, constate que les croisés chevauchaient dans le sang des victimes et qu'en certains endroits

Prise  
de Jérusalem  
(15 juillet  
1099).

Piété  
de Godefroy  
de Bouillon.

Scènes  
de carnage.

1. GUILLAUME DE TYR, l. VIII, ch. XI, *Hist. des crois.*, t. I, p. 341.

2. ALBERT D'AIX, l. VI, ch. XXXV.

leurs montures en avaient jusqu'aux genoux. Ainsi la première croisade finissait comme elle avait commencé, par la manifestation d'une foi ardente et de passions violentes mal comprimées par cette foi. La barbarie déchaînée y côtoyait l'héroïsme le plus pur. L'Église avait encore beaucoup à travailler, pour faire complètement triompher dans les mœurs l'esprit chrétien.

## XIV

Le mouvement intellectuel sous le pontificat d'Urbain II.

L'importance des événements extérieurs qui remplirent le pontificat d'Urbain II, les longues luttes qu'il eut à soutenir contre les princes, et cette grande expédition de la croisade, dont il suivit avec anxiété les péripéties, après l'avoir organisée avec sollicitude, semblaient rendre impossible tout mouvement intellectuel. Ce pontificat vit cependant la théologie scolastique naître et s'organiser avec saint Anselme, et la science du droit canonique prendre, avec Yves de Chartres, un essor sans précédent.

Saint Anselme, père de la scolastique.

Nous avons vu plus haut l'importance du rôle politique, social et religieux de saint Anselme dans l'histoire anglo-saxonne ; son rôle dans le développement intellectuel apparaît plus grand encore. « Saint Anselme, dit M. de Wulf, fait penser à saint Grégoire VII, qui, dans l'ordre religieux et politique, acheva l'organisation de l'Église et définit ses rapports avec l'État. Il est le Grégoire VII de la science <sup>1</sup>. » Organiser la synthèse de toutes les spéculations religieuses tentées avant lui, et essayer de définir les rapports de la foi avec la raison, des sciences de Dieu avec celles de la nature : tel est, en effet, le double objet de l'œuvre d'Anselme. On a pu dire de lui qu'il est le dernier des Pères de l'Église et le premier des scolastiques.

Définition de la scolastique.

On doit entendre par mouvement scolastique l'ensemble des efforts faits au Moyen Âge pour chercher l'accord des enseignements de la foi avec les données de la philosophie ancienne, en s'appuyant principalement sur la doctrine et la méthode d'Aristote <sup>2</sup>. Deux

1. M. DE WULF, *Hist. de la philosophie médiévale*. Un vol. in-8°, Louvain, 1900, p. 179.

2. M. DE WULF, *op. cit.*, p. 147-148. C'est à tort que la plupart des historiens identifient la scolastique avec la philosophie du Moyen Âge. Celle-ci comprend, en outre, non seulement deux courants de philosophie orientale, qui sont la philoso-



sortes d'esprits avaient déjà posé les bases de ces efforts. Les uns, comme Isidore de Séville au <sup>vii</sup><sup>e</sup> siècle et Gerbert au <sup>x</sup><sup>e</sup>, s'étaient surtout appliqués à réunir les matériaux de la vaste synthèse ; d'autres, tels que Raban Maur, Ratramne, Lanfranc, avaient plus spécialement tenté d'élucider certaines questions théologiques, entre autres celles de la présence réelle et de la prédestination. Une vue systématique d'ensemble avait bien été tentée, au <sup>ix</sup><sup>e</sup> siècle, par le génie de Scot Erigène ; mais ce brillant essai, entrepris trop tôt par un esprit trop téméraire, n'avait satisfait ni les exigences de la raison ni celles de la foi. L'œuvre restait à faire. Elle demandait un esprit à la fois puissant et informé, perspicace et prudent, aussi docile à accepter de la révélation tous les mystères qui relèvent de l'autorité de Dieu, que jaloux de soumettre au contrôle de la raison tout ce qui est de son domaine. Au couvent du Bec, Anselme avait vu Lanfranc, son maître, dans sa lutte contre Bérenger, prendre pour base de sa polémique un ensemble de spéculations coordonnées entre elles, employer la logique, non plus seulement, comme ses prédécesseurs, à la réfutation de l'erreur, mais à la construction d'un système destiné à satisfaire l'esprit. D'ailleurs le mouvement de curiosité scientifique, si encouragé par Sylvestre II, n'avait pas cessé de se propager. Tandis qu'il luttait contre les schismes des princes chrétiens et contre les violences des infidèles, Urbain II n'avait pas cessé de favoriser de tout son pouvoir la vie monastique. Il disait, après saint Jérôme, que les moines sont les meilleurs des soldats, car ils font rayonner autour d'eux les mâles vertus qui rendent les hommes invincibles. Son bullaire est plein des témoignages de sa bienveillance envers les couvents de tous ordres. Or, partout où s'établissait un nouveau monastère, une école se fondait, un nouveau foyer de science apparaissait. Ces écoles monastiques devenaient, à leur tour, un stimulant pressant pour les écoles épiscopales. Dans les unes et dans les autres, les programmes d'études s'élargissaient. Des légions de copistes y travaillaient à répandre les manuscrits de l'antiquité. Dans le *Trivium*, qui comprenait la grammaire, la rhétorique et la dialectique, la grammaire était devenue, suivant la définition d'un contemporain, « l'art d'interpréter les historiens et les poètes » ; et dans le *Quadrivium*, qui comprenait l'arithmétique, la géométrie,

Ses  
précurseurs.

Influence  
des  
monastères.

Élargissement  
du cercle  
des études  
classiques.

phie byzantine et la philosophie arabo-juive, mais aussi plusieurs courants de philosophie occidentale antiscolastique, confinant au panthéisme, au scepticisme, au faux mysticisme, etc. (WULF, *op. cit.*, p. 148-149.)

l'astronomie et la musique, l'invention de Guy d'Arezzo avait donné au dernier de ces arts une importance considérable. De même, la nécessité de répondre aux esprits aventureux qui, tels que les nouveaux manichéens et que les partisans de Bérenger, luttèrent contre le dogme au nom de la raison, avait amené à élargir le domaine de la dialectique.

Développement  
particulier  
pris par  
la dialectique.

Cette troisième branche du *Trivium* avait pris un particulier développement dans l'enseignement de l'école du Bec, en Normandie, dont la renommée effaçait, par son éclat, dans la seconde moitié du XI<sup>e</sup> siècle, celle de toutes les autres écoles épiscopales ou monastiques. Un nombreux auditoire cosmopolite, composé surtout de Français et d'Anglais, s'y pressa d'abord autour de Lanfranc, le brillant adversaire de Bérenger, le maître par excellence, dont on ne savait ce qu'il fallait le plus admirer, de l'érudition de son esprit, de la subtilité de sa pensée ou de l'élégance de sa parole. Mais l'enthousiasme redoubla quand Lanfranc eut cédé sa place au plus brillant de ses élèves, Anselme. Celui-ci, rompant avec les anciens usages des écoles, et usant d'une liberté que s'étaient déjà donnée quelques professeurs de cette époque, choisit le sujet de son enseignement, qu'il fit porter sur la philosophie du dogme<sup>1</sup>.

Anselme,  
professeur  
à l'abbaye  
du Bec.

Sa méthode.

Le succès du nouveau professeur tenait moins à l'originalité de ses doctrines qu'à l'opportune hardiesse de sa méthode ; et l'on peut dire que, si le nom de saint Anselme est le plus grand qui soit, entre celui de saint Augustin et celui de saint Thomas, dans l'histoire de la science catholique, c'est surtout à sa méthode qu'il doit cette grande renommée. Le caractère essentiel de cette méthode se trouve exprimé dans le titre même de son principal ouvrage : *Monologium, seu exemplum meditando de ratione fidei*, titre que Victor Cousin traduit ainsi : « Monologue, ou modèle de la manière dont on peut s'y prendre pour se rendre compte de sa foi. » *Fides quærens intellectum*, telle est sa devise. « C'est, dit le P. Bainvel, l'application de la raison, avec toutes ses ressources, à l'étude de la foi, ce qu'on a nommé depuis la méthode scolastique<sup>2</sup>. »

Lanfranc ne s'était engagé dans cette voie que d'un pas timide. La philosophie, selon lui, ne devait être introduite dans le dogme qu'avec la plus grande réserve. « Dieu m'est témoin, disait-il, que je

1. RAGEY, *Hist. de saint Anselme*, t. I, p. 113.

2. J. BAINVEL, au mot *Anselme*, dans le *Dict. de théol.* de VACANT, t. I, col. 1343.

désirerais ne jamais faire intervenir les questions de dialectique dans l'exposition des vérités révélées <sup>1</sup>. » Anselme n'a pas ces appréhensions. Il ne confond pas la foi et la raison, il ne les met pas sur le même pied, mais il ne les sépare jamais. Il tient pour acquises les données de la foi, et il les donne pour telles à ses élèves, mais il n'expose pas une seule de ces vérités à ses jeunes étudiants sans leur dire : « Vous croyez cette vérité ; mais savez-vous pourquoi vous la croyez ? En comprenez-vous le sens, le rapport avec les autres, vérités naturelles ou surnaturelles ? Nous avons interrogé la révélation ; interrogeons maintenant la raison <sup>2</sup>. » Et il va, quoi qu'on puisse lui dire, jusqu'au bout de sa raison, ayant dans la puissance de la dialectique et de la métaphysique une confiance immense <sup>3</sup>. « C'est la méthode scolastique en ce qu'elle a d'essentiel. C'est donc avec raison qu'il a été appelé le « Père de la scolastique », et que l'Eglise le présente comme « ayant servi de règle à tous les théologiens qui ont traité le dogme suivant la méthode de l'Ecole <sup>4</sup> ». Saint Anselme mérite d'autant plus ce titre de « Père de la scolastique », qu'il en résume tous les aspects, que tous les courants de l'Ecole peuvent se reconnaître en lui <sup>5</sup>. Si, comme saint Thomas, il accorde beaucoup à la spéculation intellectuelle ; comme saint Bonaventure, il s'abandonne volontiers à l'amour ; et bien souvent, dans l'étude d'un dogme, le raisonnement, après avoir épuisé toutes ses ressources, se transforme en affectueuse contemplation. « Seigneur, s'écrie-t-il dans une de ses *Méditations* philosophiques, fais que je sente par l'amour ce que je viens d'entendre par la raison <sup>6</sup> ! ».

Les principales œuvres de saint Anselme sont : le *Monologium*, étude philosophique sur Dieu, dont on a dit que « ni les Pères ni saint Augustin n'ont rien de si puissamment raisonné sur l'essence divine, et qu'il ne semble pas que, depuis son apparition, on ait rien fait de comparable comme précis de théodicée » <sup>7</sup> ; le *Prologium*, où se trouve le fameux argument ontologique invoqué pour

Il prélude à la fois à saint Thomas d'Aquin et à saint Bonaventure.

Ses principales œuvres :

Le *Monologium*.

Le *Prologium*.

1. LANFRANC, *Liber de corp. et sang. Domini*, cap. vii.

2. S. ANSELME, *Cur Deus homo*, cap. i, ii, xi.

3. Voir la préface du *Monologium*.

4. *Bréviaire romain*, 21 avril, leçon VI. J. BAINVEL, *loc. cit.*

5. Cf. M. GRABMANN, *Die Geschichte der Scholastischen Methode*, 2 vol. in-8°, Fribourg-en-Brisgau, 1909-1911.

6. S. ANSELME, *Meditationes*, XI, P. L., t. CLVIII, col. 769.

7. J. BAINVEL, *op. cit.*, col. 1335.

Le *Cur Deus homo*.

Les *Méditations*.

Influence de saint Anselme sur le développement du dogme et de la théologie

prouver l'existence de Dieu <sup>1</sup> ; le *Cur Deus homo*, « l'œuvre du saint la plus travaillée et la plus méditée, et aussi l'un des efforts les plus hardis de l'esprit humain s'exerçant sur les choses de la foi pour en avoir l'intelligence » ; <sup>2</sup> et les *Méditations*, vrais cris de l'âme, si sincères, si profonds, si éloquents, que des critiques compétents croient pouvoir les placer sur le même rang que les *Confessions* de saint Augustin et que les *Elévations* de sainte Térèse et de Bossuet, non loin de l'*Imitation de Jésus-Christ*.

Saint Anselme n'a pas seulement laissé une méthode, communiqué un élan nouveau aux études théologiques ; plusieurs de ses formules sont passées dans le langage dogmatique : celles, par exemple, qui expriment le mode de transmission du péché originel <sup>3</sup>, la pureté de la Mère de Dieu <sup>4</sup> et le rôle de Marie corédemptrice <sup>5</sup>. C'est chez lui que l'on trouve pour la première fois la notion approfondie de l'unité de l'essence divine comparée à la distinction des relations opposées <sup>6</sup>. Il est le premier qui ait montré clairement ce qu'il y a d'infini dans le péché, et comment il fallait un Homme-Dieu pour le racheter dignement. Sur le péché originel, ses explications sont devenues classiques ; et ses distinctions sur les diverses sortes de nécessité, sur les deux volontés antécédente et conséquente, éclairent encore aujourd'hui les problèmes relatifs à la liberté de l'homme sous l'influence de la grâce de Dieu. Là même où il est discutable et discuté, comme dans le fameux argument ontologique, où il tente de prouver l'existence de Dieu par l'existence en nous de l'idée d'Être parfait, il a eu le don d'attirer et de passionner les esprits les plus puissants <sup>7</sup>. Si sa formule de Dieu, *Ens quo majus cogitari non potest*, « l'Être tel qu'on n'en peut concevoir un plus parfait », est moins rigoureuse que celle d'« Acte pur », il a eu le mérite d'avoir, le premier, posé pratiquement le problème de ce que l'on devait appeler plus tard l'essence métaphysique de Dieu <sup>8</sup>.

1. Sur la valeur de cet argument, voir BAINVEL, dans le *Dict. de théol.* de VACANT, t. I, col. 1350-1360.

2. *Ibid.*, col. 1338.

3. S. ANSELME, *De conceptu virginali*, c. XXIII, P. L., t. CLVIII, col. 457.

4. *Ibid.*, c. XVIII, col. 451.

5. S. ANSELME, *Orationes*, LII, col. 956.

6. S. ANSELME, *De processione Spiritus Sancti*, c. II, P. L., t. CLVIII, col. 288 et *passim*.

7. Il suffit de nommer DESCARTES (*Discours de la Méthode*, 4<sup>e</sup> partie et *passim*) et LEIBNIZ (*Nouveaux essais sur l'entendement humain*, l. IV, ch. x, § 7, et *passim*).

8. J. BAINVEL, au mot *Anselme*, dans le *Dict. de théol.* de VACANT, t. I, p. 1348. Voir le *Saint Anselme* de M. DOMET DE VORGES, dans la collection des « Grands

## XV

Si l'existence d'un grand mouvement théologique, au temps de la guerre des investitures et des croisades, peut étonner au premier abord, il n'en saurait être de même du mouvement d'études juridiques dont Yves de Chartres fut le plus éminent représentant. Les prétentions des princes sur les biens et les gens d'Eglise, les rivalités qui s'élevèrent entre réguliers et séculiers, les vellétés d'indépendance des uns et des autres à l'égard du Saint-Siège, furent les occasions et les stimulants de ces études. Celles-ci n'eurent, d'ailleurs, ni la même valeur ni le même caractère. Les unes, publiées dans l'ardeur de la lutte, lettres, invectives et pamphlets, sont surtout des œuvres de polémique, et ne s'élèvent que par moments à la hauteur de la science sereine <sup>1</sup>. Tout autre est le monument édifié par Yves de Chartres. Il mérite, par son importance et par l'influence qu'il a exercée sur le développement des institutions ecclésiastiques, l'attention de l'histoire.

Saint Yves de Chartres, organisateur de la science canonique.

philosophes » et celui de M. COCHIN, dans la collection « les Saints ». M. ROUSSELOT, dans ses *Etudes sur la philosophie du Moyen Age*, et M. BOUCHITTÉ, dans son ouvrage intitulé *le Rationalisme chrétien à la fin du XI<sup>e</sup> siècle*, ont voulu faire de saint Anselme un précurseur du rationalisme, tout au moins du cartésianisme. Un abîme le sépare de Descartes et des rationalistes modernes. S. Anselme s'appuie constamment sur la foi, dont il cherche seulement à établir les fondements ou à expliquer les formules par l'effort de la raison. Il faut reconnaître toutefois que, dans certains passages, lorsqu'il cherche par exemple à retrouver par la raison le mystère de la Trinité ou à prouver rationnellement la nécessité de l'Incarnation, ses expressions sont, çà et là, outrées, et dépassent manifestement sa pensée. Les protestants qui ont prétendu voir en saint Anselme un précurseur de Luther, en s'appuyant sur certaines formules par lesquelles l'archevêque de Cantorbéry s'abandonne « aux seuls mérites du Christ », ne sont pas moins dans l'erreur. Rien n'est plus catholique que de pareilles formules si on les prend dans leur contexte. M. Harnack a été mieux inspiré en voyant dans saint Anselme un des plus authentiques représentants du catholicisme (HARNACK, *Précis de l'hist. des dogmes*, trad. CHROISY, un vol. in-8<sup>o</sup>, Paris, 1893, p. 336); mais l'historien protestant ne craint pas d'affirmer ensuite que « le grand dialecticien Anselme ne savait pas ce qu'est la foi ». (*Ibid.*, p. 335.) En s'exprimant ainsi, M. Harnack entend parler sans doute de la notion protestante de la foi.

1. On trouvera tous ces ouvrages de polémique réunis dans la série in-4<sup>o</sup> des *Monumenta Germaniæ* sous le titre de *Libelli de lite imperatorum et pontificum sæculis XI et XII conscriptis*, 3 vol., 1891-1897. Migne en a publié quelques-uns dans la *P. L.*, aux tomes CXLIII, CXLV, CLVI, CLXII, etc. Voir IMBART DE LA TOUR, *la Polémique religieuse et les publicistes à l'époque de Grégoire VII*, dans *Questions d'histoire sociale et religieuse, époque féodale*, un vol. in-12, Paris, 1907, p. 225-266.

Sa biographie.

Yves, né en Beauvaisis vers 1040, successivement chanoine à Nesles, abbé de Saint-Quentin de Beauvais en 1075, puis évêque de Chartres en 1091, avait été élevé à l'abbaye du Bec, où il avait eu Lanfranc pour maître et saint Anselme pour condisciple. Il s'y était formé de bonne heure à l'étude des lois et de la tradition catholique. Ses ouvrages et ses lettres attestent l'immensité de ses connaissances. Nous avons eu l'occasion de constater la fermeté de son attitude à l'égard des empiétements des rois de France sur les droits de l'Eglise. Son œuvre écrite eut une plus grande portée. L'Eglise de la fin du xi<sup>e</sup> siècle, dans une période où elle avait un particulier besoin d'ordre et de paix, lui doit : 1<sup>o</sup> trois précieux recueils de lois ecclésiastiques ; 2<sup>o</sup> des règles pleines de sagesse sur l'exécution de ces lois, et 3<sup>o</sup> une application de ces principes à la question pendante des investitures.

Ses  
principales  
œuvres.

Les collections  
canoniques  
à la fin  
du xi<sup>e</sup> siècle.

Le *Decretum*  
de Burchard.

Deux sortes de collections législatives étaient à la disposition de l'Eglise à la fin du xi<sup>e</sup> siècle. Les unes étaient chronologiques, telles que le recueil de Denys, sous la forme qu'il avait prise à l'époque carolingienne, ou que celui du Pseudo-Isidore, sous des formes différentes, plus ou moins altérées par des additions et des suppressions. Les autres étaient méthodiques, et la plus célèbre d'entre elles était le recueil, en vingt livres, publié, au début de ce siècle, par l'évêque de Worms, Burchard, sous le titre de *Decretum*<sup>1</sup>. Mais les collections chronologiques, très incommodes à consulter, étaient peu employées. Quant à la collection de Burchard, « il s'en fallait de beaucoup, à la fin du xi<sup>e</sup> siècle, qu'elle répondît aux besoins et aux aspirations de la société chrétienne. Par la nature des sources qui en avaient fourni les éléments, c'était surtout le droit de l'époque carolingienne qu'elle reflétait. Elle résumait l'histoire d'un temps où l'influence dominante dans l'Eglise appartenait aux chefs de l'empire franc et à leur entourage. Or la seconde moitié du xi<sup>e</sup> siècle avait été témoin d'un véritable renouvellement de la société : sur les débris du monde carolingien s'était élevé un monde nouveau, dont le centre était, non plus l'empereur, mais le pontife romain. Il était naturel que les codes qui régissaient la société chrétienne se renouvelassent

1. On en trouvera le texte dans *P. L.*, t. CXL. Cf. Paul FOURNIER, *Etudes critiques sur le Décret de Burchard de Worms*, un vol. in-8<sup>o</sup>, Paris, 1912. (Extrait de la *Nouvelle Revue hist. du droit français et étranger*) et le *Décret de Burchard de Worms, ses caractères, son influence*, dans la *Revue d'hist. ecclés.*, t. XIII, 1912, p. 451-473, 670-701.

en même temps. <sup>1</sup> » D'ailleurs un mouvement général portait les canonistes du XI<sup>e</sup> siècle à étudier le droit romain, à peu près négligé jusqu'alors. La collection d'Anselme de Lucques usait déjà largement des décisions des empereurs, empruntées aux diverses compilations de Justinien : aux *Institutes*, au *Code*, aux *Novelles* <sup>2</sup>. Quand Yves monta sur le siège épiscopal de Chartres, en 1091, des canonistes, italiens et français, avaient essayé de fondre, dans des recueils nouveaux, les éléments anciens et modernes ; mais aucune de ces collections ne s'imposait par sa valeur intrinsèque ou par la renommée de son auteur. Il était réservé à Yves de donner à l'Église l'œuvre attendue.

Presque à la même date, vers 1094 et 1095, il fit paraître trois recueils différents. On a supposé avec vraisemblance, mais sans pouvoir appuyer cette hypothèse sur des témoignages positifs, que, le pape Urbain II étant venu en France à cette époque pour y tenir plusieurs conciles, la réunion de ces assemblées avait été l'occasion pour Yves de composer son œuvre <sup>3</sup>.

Cette œuvre comprend trois recueils : la *Tripartita*, collection encore inédite, qui paraît n'avoir été qu'un essai ; le *Decretum*, collection bien plus considérable, où, en 3.760 chapitres, Yves a inséré, en même temps que la presque totalité des fragments de Burchard, des textes tirés des décrétales, des conciles, des Pères, des historiens ecclésiastiques, du Bréviaire d'Alaric, du Droit de Justinien et des capitulaires de Charlemagne ; enfin la *Panormia*, la vraie collection méthodique d'Yves, la plus répandue et la plus utilisée. « La grande supériorité de la *Panormia* sur le *Decretum*, c'est que les textes, répartis en huit livres, sont rangés à l'intérieur de ces livres dans un ordre méthodique, de telle façon que les recherches y sont relativement faciles. On possédait ainsi les textes capitaux du droit canonique dans un recueil bref, d'un maniement commode <sup>4</sup> ». Le recueil d'Yves de Chartres fut bientôt répandu dans tous les pays de l'Europe occidentale, où il facilita puissamment les efforts de ceux qui

La *Tripartita*.

Le *Decretum*  
d'Yves  
de Chartres.

La *Panormia*.

1. Paul FOURNIER, *Yves de Chartres et le droit canonique*, dans la *Rev. des quest. hist.*, 1898, t. LXIII, p. 387-388.

2. *Ibid.*, p. 390. Voir sur cette collection P. FOURNIER, *le Premier Manuel canonique de la réforme du XI<sup>e</sup> siècle*, publié dans les *Mélanges d'archéologie et d'histoire de l'École française de Rome*, t. XIV (1894) et tiré à part.

3. P. FOURNIER, *op. cit.*, *Rev. des quest. hist.*, 1898, t. LXIII, p. 398.

4. *Ibid.*, p. 404.

entreprirent, aux XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles, d'élever l'édifice scolastique du droit canonique à côté de celui de la théologie.

Les principes  
d'Yves  
de Chartres  
pour  
l'application  
du droit.

Yves de Chartres n'était pas seulement un érudit et un théoricien du droit ; c'était, dans toute l'acception du mot, un jurisconsulte, se préoccupant de l'interprétation et de l'application des lois plus que de leurs textes ; la jurisprudence ne lui doit pas moins que la science théorique du droit, et les principes qu'il a formulés à ce sujet sont peut-être ce qu'il y a de plus remarquable dans son œuvre.

Pour l'évêque de Chartres, un principe domine tout le droit canonique : c'est qu'à côté des lois contingentes qu'il contient, il comprend des règles immuables, placées au-dessus des atteintes de toute autorité. Ces règles sont les préceptes « que sanctionne la loi éternelle », et les défenses qui s'appliquent à des objets mauvais en eux-mêmes. En dehors de cette catégorie, les préceptes du droit ecclésiastique ne présentent aucun caractère de nécessité. Bien plus, ils ne doivent pas être immuables. Yves aime à redire, après saint Isidore de Séville <sup>1</sup>, qu'il ne suffit pas que les lois soient justes ; il faut encore qu'elles s'harmonisent avec le siècle et le pays où l'application en doit être faite, car les lois de l'Eglise, loin d'être en elles-mêmes leur fin, ne sont que des moyens d'assurer le salut des âmes <sup>2</sup>. Mais comment concilier, en pratique, cet accomplissement nécessaire de la loi avec le respect des anciens textes ? Yves voit toute la difficulté. « C'est chose grave pour les prêtres, dit-il, que de déroger aux usages antiques ». Et pourtant il reconnaît que « s'il fallait appliquer partout le droit strict, les ministres de l'Eglise n'auraient qu'à renoncer à leur administration et à se retirer du monde <sup>3</sup>. » Le remède, Yves le voit dans la « Dispense ». C'est à la Dispense qu'il a consacré le seul exposé doctrinal qu'il ait fait d'une institution de droit canonique. Il y revient sans cesse. L'usage des dispenses accordées par les supérieurs est sans doute aussi ancien que l'Eglise ; mais Yves de Chartres en a fait, le premier, la théorie, a montré son rôle nécessaire dans le fonctionnement des institutions et dans la vie juridique des sociétés. La dispense, d'ailleurs, ne saurait être soumise au caprice de l'intéressé ; elle dépend du supérieur légitime, abbé, évêque, métropolitain, primat, et surtout du Pasteur suprême, du pape.

Sa théorie  
de la  
« dispense ».

1. YVES DE CHARTRES, *Epist.*, CLXXXIX. Cf. *Decret*, IV, 168.

2. *Ibid.*, LX.

3. *Ibid.*, CXC.



En abordant cette dernière question, Yves touchait à l'une des controverses les plus brûlantes de son temps, et qui allait se renouveler bientôt à propos de la querelle des investitures.

Mais, pour éviter toute équivoque, Yves de Chartres aborde résolument la question des investitures en elle-même, et y fait application de ses principes. Aussi nettement que les plus ardents défenseurs du Saint-Siège, il se prononce pour la suprématie de l'Eglise sur l'Etat. « De même, écrit-il au roi d'Angleterre Henri I<sup>er</sup>, que le corps ne peut rien s'il n'est régi par l'âme, de même le pouvoir temporel ne peut rien s'il ne se laisse éclairer et diriger par la doctrine de l'Eglise <sup>1</sup>. » Mais Yves déplore amèrement les conséquences de la querelle qui divise les deux pouvoirs. L'Eglise et l'Etat sont faits pour s'unir et marcher de concert. Leur loi est l'entente, et non pas la guerre. C'est pourquoi Yves s'attache à dissiper les équivoques qui se sont produites dans la fameuse querelle. Pour le bien de la paix, il serait même prêt à abandonner aux princes la cérémonie de l'investiture par la crosse et l'anneau, pourvu qu'il fût bien entendu que, par cette cérémonie, ils ne prétendent conférer aucun pouvoir spirituel <sup>2</sup>. Et, bien qu'il admette que l'investiture par la crosse et l'anneau est un mal par le symbole extérieur qu'elle exprime, il revient à sa thèse favorite. Plutôt que de s'exposer à troubler profondément la paix du monde, ne vaudrait-il pas mieux, en tel cas déterminé dont le pape serait juge, user de ce droit de dispense dont l'Eglise a souvent l'occasion de faire emploi ? « Quand le salut des peuples est en jeu, dit-il, on doit adoucir la sévérité des canons et apporter une charité sincère à la guérison des maladies mortelles <sup>3</sup>. » De telles paroles préparaient le mouvement d'idées qui devait prévaloir au concordat de Worms <sup>4</sup>.

Yves  
de Chartres  
et la question  
des  
investitures

1. Yves DE CHARTRES, *Epist.*, CVI.

2. *Quæ concessio, sive fiat manu, sive nutu, sive lingua, sive virga, quid refert, cum reges nihil spirituale se dare intendant ?* (*Epist.*, LX. Cf. *epist.*, CCXXXVI.)

3. *Id.*, *Epist.*, LX.

4. Nous nous sommes borné à résumer les idées d'Yves de Chartres sur les questions d'une importance majeure au point de vue historique. Une étude plus détaillée le montrerait frayant la voie aux canonistes pour la solution des plus importantes questions du droit privé. Ainsi, à l'encontre d'Hincmar, il enseigne avec fermeté que « le mariage est indissoluble dès que le pacte conjugal est parfait » (*Epist.*, CCXLVI), en d'autres termes il admet que le mariage existe par le contrat consensuel des époux et non par sa consommation. Il émet sur l'étendue des pouvoirs des évêques, des métropolitains, des prélats et du pape, des idées qui éclaireront la voie des canonistes futurs. Dans tout cet exposé de la doctrine d'Yves de Chartres, nous nous sommes beaucoup inspiré de la savante étude de M. Fournier, ci-dessus mentionnée à plusieurs reprises.

Apaisement  
du schisme  
de Guibert.

Au moment où le grand évêque écrivait ces lignes, plusieurs symptômes pouvaient faire croire à une prochaine paix. La croisade semblait avoir frappé à mort le schisme de Guibert. Plutôt que de paraître se ranger sous le commandement du pape, les barons schismatiques s'étaient tenus d'abord à l'écart de l'entreprise. Plus tard, changeant de tactique, ils avaient essayé d'organiser une expédition à part, sous la direction du frère même de l'antipape, Albert II, comte de Parme<sup>1</sup>. Mais cette tentative ne leur avait pas ramené les sympathies. Les forteresses qu'ils avaient longtemps occupées à Rome leur avaient été toutes reprises<sup>2</sup>. Le pape Urbain II y trouvait enfin une tranquillité dont il n'avait pas joui depuis longtemps, mais qui devait être, hélas ! de courte durée, car la grave maladie qui devait le conduire au tombeau venait de l'atteindre.

Fondation  
de l'abbaye  
de Fontevrault  
par le  
Bienheureux  
Robert  
d'Arbrissel  
(1096).

Les fondations du monastère de Fontevrault en 1096, par le Bienheureux Robert d'Arbrissel, et de Cîteaux, en 1098, par saint Robert de Molesmes, furent deux de ses dernières joies spirituelles. Né en 1047, le Breton Robert d'Arbrissel avait d'abord été coadjuteur de l'évêque de Rennes, puis avait professé la théologie à Angers. Attiré vers la vie contemplative, il s'était ensuite retiré dans la forêt de Craon, en Anjou, pour y vivre en ermite. Urbain II, qui connaissait l'étendue de sa science et l'ardeur de son zèle, le fit sortir de sa retraite, et l'obligea à prêcher dans les diocèses voisins. Il évangélisa la Normandie, la Bretagne, l'Anjou, la Touraine, dénonçant les vices du siècle avec une hardiesse inouïe, et entraînant sur ses pas des pénitents de l'un et de l'autre sexe. C'était comme une nouvelle croisade de gens qui, ne pouvant prendre part à une expédition en Terre Sainte, lui demandaient de mener une vie pénitente dans leur patrie. Robert les réunit dans un désert sauvage, du nom de Fontevrault, au diocèse de Poitiers. Ils y vécurent d'abord dans des huttes de feuillage, les hommes et les femmes séparés en deux quartiers différents, sous la conduite du saint missionnaire. Les générosités des seigneurs voisins permirent à Robert d'y construire un double monastère, que le pape Pascal II approuva en 1106, et où il fut établi que, pour rendre hommage à la Vierge Marie, les religieux reconnaîtraient la suprématie de l'abbesse des religieuses, considérée comme supérieure générale de l'ordre nouveau. Deux ans après la

1. *Revue des quest. hist.*, t. XXXIV, p. 247 et s.

2. Dom RUIJART, *Vita Urbani papæ*, cap. CCCXIV, P. L., t. CLI, col. 258.

fondation de Fontevrault, le Champenois Robert, abbé d'un monastère dépendant de Cluny, attristé du peu de succès de ses efforts pour ramener ses moines à une vie austère, se retirait avec vingt de ses compagnons aux environs de la ville de Dijon, en un lieu solitaire, appelé Cîteaux, *Cistertium*, à cause, dit-on, des nombreuses citernes qui se trouvaient dans la contrée, et y faisait fleurir les vertus de pauvreté et d'humilité <sup>1</sup>.

Mais Urbain II vit à peine les débuts de ce nouveau monastère, destiné à une si grande renommée. Il mourut le 29 juillet 1099, quatorze jours après l'entrée des croisés dans Jérusalem, au moment où triomphait enfin, après tant de difficultés et tant de peines, l'entreprise à laquelle il avait consacré le meilleur de son âme et de sa vie.

1. Cf. Dom Ursmer BERLIÈRE, *les Origines de Cîteaux et l'ordre bénédictin au XIII<sup>e</sup> siècle*, dans la *Revue d'hist. ecclés.*, t. I, 1900, p. 448-471, t. II, 1901, p. 253-290.

Fondation  
de l'abbaye  
de Cîteaux  
par  
saint Robert  
de Molesmes  
(1098).

Mort du  
Bienheureux  
Urbain II  
(29 juillet  
1099).

## CHAPITRE IV

DE L'AVÈNEMENT DE PASCAL II A LA MORT DE CALIXTE II. — LE CONCORDAT DE WORMS. — LE PREMIER CONCILE GÉNÉRAL DE LATRAN.

(1099-1124.)

Vue générale  
sur  
cette période.

Le grand et laborieux pontificat d'Urbain II produisit finalement tous ses fruits sous ses trois successeurs immédiats : Pascal II, Gélase II et Calixte II. Le concordat de Worms, en 1122, met fin à la querelle des investitures. Dans la Palestine conquise sur les Turcs, des États chrétiens s'organisent. Avec saint Bernard et Pierre le Vénéral, la vie monastique et les sciences sacrées refleurissent comme aux plus beaux jours de l'Eglise. Enfin, en 1123, le premier concile général de Latran, neuvième des conciles œcuméniques, consacre toutes ces réformes et tous ces progrès. Mais ces résultats bienfaisants ne se réalisent qu'au milieu de cruelles épreuves. Un empereur perfide et traître au Saint-Siège, l'épiscopat d'un grand pays un moment révolté, la division s'insinuant parmi les conquérants des Lieux Saints, l'hérésie relevant la tête avec Abélard et Pierre de Bruys : tels sont les spectacles qui attristent les pontificats de Pascal II, de Gélase II et de Calixte II. Comme leur divin Maître, les Vicaires de Jésus-Christ n'arrivent au triomphe que par la Passion et la Croix.

### I

Pascal II  
(1099-1118).

Le cardinal Rainier, qui fut élu pape, le 29 juillet 1099, et introduit sous le nom de PASCAL II, était un moine<sup>2</sup>, originaire de Tos-

1. Le *Liber pontificalis* donne, à propos de Pascal II, une description sommaire des cérémonies de l'élection et de la consécration pontificales au commencement du XII<sup>e</sup> siècle. Voir ces cérémonies dans DUCHESNE, *Lib. pont.*, t. II, p., 306, note 4. Cf., du même, *Origines du culte chrétien*, p. 348.

2. « On dit ordinairement que Pascal II avait été moine à Cluny. En fait, le plus ancien auteur qui nomme son monastère, Ordéric Vital (*Hist. eccles.*, X, 1), s'exprime ainsi : *Rainerius, Vallis Bratiorum monachus*. (DUCHESNE, *Lib. pontif.*, t. II, p. 306, note 3.)

cane, que Grégoire VII avait remarqué lors d'un voyage d'affaires à Rome<sup>1</sup>, et qu'à son lit de mort Urbain II avait recommandé au choix des électeurs<sup>2</sup>. Tout pouvait donc faire espérer qu'il continuerait avec zèle l'œuvre réformatrice commencée. Mais, si on remarquait en lui la pureté des principes de ces deux illustres pontifes, il n'avait pas au même degré cette connaissance des hommes et cette fermeté de caractère qui les avaient distingués l'un et l'autre. On lui a reproché, parfois avec aigreur, de s'être laissé trop facilement leurrer, dès le début de son pontificat, par les promesses d'Henri V, puis, plus tard, de n'avoir pas résisté assez énergiquement aux violences de l'empereur. Mais il mit fin au schisme d'Angleterre, prépara la solution de la querelle des investitures en Allemagne, rappela fermement à l'observation des lois de l'Église le roi de France, encouragea la lutte contre les hérésies, favorisa le développement de la vie religieuse, travailla à la réforme des mœurs, et, jusqu'à sa mort, qui eut lieu le 21 janvier 1118, ne perdit jamais de vue le grand objectif des croisades, dont il encouragea la reprise.

Son successeur, GÉLASE II, ne fit que passer sur le trône de saint Pierre, qu'il occupa du 24 janvier 1118 au 29 janvier 1119. Il s'appelait Jean de Gaète, et avait été moine du Mont-Cassin, puis cardinal-diacre et chancelier pendant quarante ans de l'Église romaine. Il était d'un âge avancé. Les violences de l'empereur Henri V, qui soutenait un antipape, l'obligèrent à deux reprises de quitter Rome. En septembre 1118, il quitta même l'Italie, et se rendit en France, où il eut une entrevue avec Louis le Gros, et où le peuple « l'accueillit comme s'il avait vu saint Pierre en personne ». Il mourut le 29 janvier 1119, dans l'abbaye de Cluny, où il fut inhumé. Gélase, par sa fuite opportune, n'avait pas seulement mis la papauté hors des atteintes de l'empereur allemand ; il lui avait appris à chercher désormais son appui sur la France.

Gélase II  
(1118-1119).

Guy de Bourgogne, qui succéda à Gélase II, le 2 février 1119, sous le nom de CALIXTE II, eut la consolation et la gloire de sceller l'œuvre de paix et l'œuvre de réforme par le concordat de Worms et par le premier concile de Latran. Il avait des liens de parenté avec les rois d'Angleterre, de Germanie et de France. Il sut échapper aux pièges que lui tendit Henri V, intervint avec succès dans les conflits

Calixte II  
(1119-1124).

1. *Liber pontif.*, t. II, p. 296.

2. EKKÉHARD, *Chronicon universale*, ad ann. 1099, P. L., t. CLIV, col. 976.

qui divisaient la France et l'Angleterre, mit fin au schisme de l'antipape Grégoire VIII, et, après les deux grands actes de son pontificat, le concordat de Worms et le premier concile général de Latran, mourut le 13 ou le 14 décembre 1124, au milieu des préparatifs d'une croisade.

Mort  
de l'antipape  
Guibert  
(octobre  
1100).

Au moment de la mort d'Urbain II, la situation de l'antipape Guibert, nous l'avons vu, était critique. De Ravenne, où il résidait, le faux Clément III avait vu successivement tomber aux mains de ses adversaires presque toutes les places de l'exarchat. Le retour d'Urbain II à Rome, la reprise de possession par la papauté du château Saint-Ange, le renouvellement, par le concile romain de 1099, de toutes les condamnations portées contre le schisme, achevèrent de ruiner son crédit. Vers le mois d'octobre 1100, à une date qu'il est impossible de fixer avec précision, il mourut subitement, frappé d'une maladie implacable, après avoir donné, suivant les uns, quelques marques de repentir <sup>1</sup>, mais, suivant les autres, toujours obstiné, toujours impénitent, « emportant, comme dit Domnizo, son anathème dans l'éternité <sup>2</sup> ».

Henri IV  
semble,  
un moment,  
vouloir  
renoncer  
à la lutte.

Cette mort diminuait les forces du parti d'Henri IV. L'empereur était d'ailleurs, en ce moment, très préoccupé de sa situation politique en Allemagne. Après la déposition de son fils aîné, Conrad, il avait fait décerner au second, Henri, le 6 janvier 1099, la couronne royale. Il se désintéressa de l'élection que firent, au mois de septembre, les partisans de Guibert, d'un antipape, Théodoric, lequel fut, du reste, aussitôt fait prisonnier par les partisans de Pascal et interné au couvent de la Cava <sup>3</sup>. Henri IV parlait même de se rapprocher du pape, de réunir en assemblée les princes allemands pour conclure un accommodement avec le Saint-Siège <sup>4</sup>. Mais la mort de Conrad, qui eut lieu à Florence, en juillet 1101, changea subitement l'attitude de l'empereur. Il redevint arrogant à l'égard de la papauté. Ekkéhard prétend qu'il conçut alors la pensée de soutenir le nouvel antipape, Albert, que les guibertistes venaient d'élire, et de renverser Pascal <sup>5</sup>.

Après la mort  
de son fils  
Conrad,  
il reprend  
son attitude  
hostile (1101).

1. HUGUES DE FLAVIGNY, *Chronicon*, l. II, P. L., t. CLIV, col. 380.

2. DOMNIZO, *Vita Mathildis*, l. II, cap. XII, P. L., t. CXLVIII, col. 1018.

3. JAFFÉ, n. 6630.

4. M. G., SS., t. III, p. 107.

5. EKKÉHARD, *Chronic.*, ad ann. 1102, P. L., t. CLIV, col. 985; JAFFÉ, n. 6630.

Le devoir du pape était tracé. Pascal convoqua au Latran, pour le carême de 1102, un grand concile. De nombreux évêques de la Campanie, de la Toscane, de la Sicile, de l'Apulie, et de presque toutes les régions de l'Italie, s'y rendirent. Plusieurs évêques d'au delà des Alpes s'y firent représenter. L'assemblée s'occupa du schisme, qu'elle déclara « la plus détestable des hérésies », et dressa le formulaire suivant, que chacun des assistants dut signer : « J'anathématise toute hérésie, en particulier celle qui trouble actuellement l'Eglise et qui déclare sans valeur l'anathème et les peines ecclésiastiques. Je promets obéissance au pape Pascal et à ses successeurs, acceptant ou rejetant ce que la sainte Eglise universelle accepte ou rejette <sup>1</sup>. » Henri IV fut, de nouveau, personnellement anathématisé ; mais on ne s'occupa point de l'antipape. Albert, trois mois après son élection, avait été livré au Saint-Siège par un de ses amis, et enfermé au monastère de Saint-Laurent d'Aversa <sup>2</sup>.

Un revirement subit s'opéra alors dans l'attitude de l'empereur. Il revint à ses protestations de paix et de fidélité au Saint-Siège. Dans une diète de l'Empire tenue à Mayence, au début de l'année 1103, il déclara vouloir abdiquer en faveur de son fils Henri V, et, après s'être réconcilié avec le pape, entreprendre une croisade <sup>3</sup> pour l'expiation de ses péchés. Il écrivit à Hugues de Cluny, son parrain, pour le prier de se faire l'intermédiaire de ses intentions auprès du Saint Père. Dans cette même diète de Mayence, Henri fit jurer à ses seigneurs une paix perpétuelle, dans laquelle on s'engageait à respecter et à protéger, non seulement les moines, les enfants, les femmes et les vieillards, mais aussi les juifs, alors persécutés par les croisés en Palestine <sup>4</sup>.

Beaucoup de clercs et de laïques se laissèrent toucher par ces déclarations, et prirent la croix pour accompagner l'empereur en Terre Sainte <sup>5</sup>. Mais le pape, loin de croire à la sincérité de l'empereur, fit tout pour détourner les fidèles d'un pareil projet. Il écrivit au comte de Flandre : « Il est un plus grand objet, que nous signalons à votre piété. Poursuivez partout, selon vos forces, Henri, chef des hérétiques. Nous ordonnons cette entreprise à vous et à vos vas-

Synode  
du Latran  
(1102).

Les évêques  
y promettent  
une obéissance  
absolue  
au  
Saint-Siège.

Diète  
de Mayence  
(1103).

Henri IV  
manifeste  
des désirs de  
réconciliation  
et  
d'apaisement.

Le pape  
ne se laisse pas  
convaincre  
par ces  
protestations  
hypocrites.

1. MANSI, XX, 1147.

2. JAFFÉ, n. 6630.

3. *Annales Augustani*, dans *M. G.*, SS., t. III ; EKKÉHARD, *Chron. univ.*, ad ann. 1103, P. L., t. CLIV, col. 987.

4. *M. G.*, SS., t. VI, p. 224.

5. EKKÉHARD, *loc. cit.*, P. L., CLIV, 987.

saux pour la rémission de vos péchés et comme un moyen de gagner le Jérusalem céleste <sup>1</sup>. » Le pape s'efforçait, en même temps, de détourner de la cause d'Henri IV plusieurs seigneurs, ecclésiastiques ou laïques, qui s'étaient ralliés à lui, entre autres les ducs Guelfe de Bavière et Berthold de Zähringen <sup>2</sup>.

Henri V  
se révolte  
contre  
son père  
Henri IV  
(décembre  
1104).

Mais un coup de théâtre vint tout à coup changer la situation politique de l'Empire, et, sembla-t-il, la situation religieuse elle-même de toute la chrétienté. Au mois de décembre 1104, le propre fils de l'empereur, Henri V, celui-là même qu'il avait naguère élevé à la royauté et à qui il se déclarait prêt à remettre la couronne impériale, quitta subitement le camp impérial, se retira à Ratisbonne, et, de là, écrivit à son père qu'il lui refusait l'obéissance. Réunissant autour de lui ses amis, il leur déclara qu'il ne pouvait servir plus longtemps la cause d'un excommunié. Puis, manifestant une délicatesse de sentiments religieux qu'on ne lui avait pas connue jusqu'alors, il écrivit au pape, pour le prier de le relever d'un serment, qu'il avait fait autrefois, de ne jamais aspirer à l'empire sans la permission de son père. Au fond, Henri V n'avait nul besoin d'être relevé de son serment ; Henri IV, depuis son excommunication solennelle par Grégoire VII, n'était plus, aux yeux de l'Eglise, un souverain légitime. Mais Henri V avait besoin d'être absous de l'excommunication qu'il avait encourue pour avoir gardé des relations avec son père excommunié. Le pape accueillit favorablement son recours au Saint-Siège. Il s'était méfié du vieux roi ; il crut à la sincérité du jeune prince, <sup>3</sup> et lui déclara que Dieu lui pardonnerait ses fautes passées, s'il voulait être un roi juste et un fidèle défenseur de l'Eglise.

Le pape  
Pascal II  
le relève  
de l'excommu-  
nication  
qu'il  
a encourue  
pré-  
cédemment.

Henri V  
au synode de  
Nordhausen.

Fort de cette approbation, Henri V recruta de nombreux adhérents à sa cause. La Thuringe et la Saxe lui fournirent de puissants renforts. Durant l'été de 1105, il assista à un concile tenu à Nordhausen, en Thuringe, où son extérieur modeste, son attitude discrète, lui gagnèrent les sympathies du monde ecclésiastique. Il prit à témoins Dieu et la cour céleste qu'il n'ambitionnait point le pouvoir, qu'il ne désirait que le rétablissement de la paix religieuse, si funestement

1. Cf. HEFELE-LECLERCQ, t. V, p. 479-480 ; A. CAUCHIE, *la Querelle des investitures dans les diocèses de Liège et de Cambrai*, 2<sup>e</sup> partie, un vol. in-8<sup>o</sup>, Paris, 1890 ; DOM G. MORIN, *Un épisode inédit du passage de l'empereur Henri IV à Liège en 1103*, dans la *Rev. bénéd.*, 1910, t. LXXVII, p. 412-415.

2. JAFFÉ, n. 5970, 5971, 5972, 5973 ; P. L., t. CLXIII, col. 108-121.

3. Henri V avait alors vingt-trois ans.



troublée par son seigneur et père. « Qu'il se soumette à saint Pierre, conclut-il, et je m'empresserai de me soumettre à lui. » L'assemblée, fort touchée de ces paroles, chanta le *Kyrie eleison* et récita d'autres prières pour la conversion du malheureux Henri IV<sup>1</sup>.

Mais celui-ci ne restait pas inactif. Aidé par quelques grands vaisseaux, il avait levé une armée importante, contre laquelle Henri V s'avança, à la tête de ses partisans. Des princes influents empêchèrent une bataille décisive. Henri V alors joua de ruse. Avec une duplicité sans égale, il se présenta au camp de son père, et, les larmes aux yeux, il lui promit de se conduire désormais envers lui en fils soumis et en fidèle sujet, s'il se réconciliait avec l'Église. Henri IV consentit au moins à délibérer sur ce point avec les évêques dans un concile qui devait bientôt se réunir à Mayence. Il s'y rendait, en effet, avec une faible escorte ; mais, le 23 décembre 1105, il se vit tout à coup entouré par les hommes d'armes de son fils parjure, et conduit dans une citadelle près de Kreuznach, où il fut retenu dans une dure captivité. C'est en prisonnier que le souverain comparut devant l'assemblée de Mayence, qui, dominée par son fils, l'obligea à déposer les insignes de sa dignité. Le 5 janvier 1106, Henri V fut proclamé roi et couronné comme tel par l'archevêque de Mayence.

Dans le même temps, le parti impérial avait tenté à Rome, contre le pape, un coup de force semblable. Le 18 novembre 1105, le margrave Werner d'Ancône, profitant d'une absence de Pascal II, avait fait proclamer pape, au nom de l'empereur Henri IV, le prêtre Maginulf, qui avait pris le nom de Sylvestre IV.

Ni l'un ni l'autre des deux attentats ne furent couronnés de succès. Au bout de quelques jours, Pascal II parvint à s'emparer de l'intrus<sup>2</sup>. Quant à Henri IV, s'étant évadé de la prison où le retenait son fils, il publia partout la violence dont il avait été la victime, écrivit aux rois de France, d'Angleterre et de Danemark pour réclamer leur appui, rétracta son abdication comme lui ayant été extorquée par la violence, et marcha contre son fils à la tête d'une armée. Une grande bataille allait se livrer entre Liège et Aix-la-Chapelle, quand Henri IV mourut, après une courte maladie, le 7 août 1106. Avant de rendre le dernier soupir, il avait manifesté de profonds sentiments de repentir au sujet de sa conduite envers l'Église, et avait reçu les

Il gagne de nombreux partisans.

Il s'empare de son père par perfidie.

Une diète de Mayence dépose Henri IV (1105).

Election d'un antipape à Rome (1105).

Mort d'Henri IV (7 août 1106).

1. *M. G.*, SS., t. III, p. 108.

2. *Annales romani*, dans *M. G.*, SS., t. V, p. 477.

derniers sacrements avec piété. Mais la sépulture ecclésiastique ne put lui être donnée, dans la cathédrale de Spire, que cinq ans plus tard, lorsque la sentence d'excommunication portée contre lui eut été abrogée <sup>1</sup>.

## II

Henri V,  
levant  
le masque,  
adopte  
une politique  
nettement  
hostile au  
Saint-Siège.

Par cette mort, Henri V devenait le chef incontesté de l'Empire. Mais le fils dénaturé qui avait empoisonné les derniers jours de son père, le prince parjure qui avait violé ses engagements les plus sacrés, ne pouvait être un protecteur de l'Eglise. Il s'était servi de la papauté tant qu'il avait eu besoin d'elle ; il s'en détourna dès qu'il fut parvenu à son but. Un mois ne s'était pas écoulé, qu'il levait impudemment le masque, déclarant qu'il n'avait pas d'autre politique religieuse que celle de son auguste père.

Caractères  
d'Henri V  
et de Pascal II.

Henri V ne possédait point ces dons d'intelligence, de courage, d'autorité guerrière et administrative, qui eussent fait d'Henri IV, si une mauvaise éducation n'eût faussé d'aussi brillantes qualités, un des plus grands rois de l'Allemagne ; mais il avait plus de souplesse et de pénétration, ce qui pouvait le rendre plus redoutable à ses adversaires. Pascal II, de son côté, semblait incapable de cette inexorable inflexibilité dont Urbain II savait s'armer lorsqu'il voyait en péril les intérêts essentiels de l'Eglise. Il professait au contraire, comme une maxime de conduite, que lorsqu'on veut relever un homme qui est à terre, il faut se pencher vers lui sans perdre l'équilibre. Cette comparaison résume bien la politique de son pontificat.

Mesures  
pacificatrices  
du pape  
(octobre  
1106).

Comme premier témoignage de sa paternelle condescendance, Pascal II fit proclamer, par un concile qui se tint le 22 octobre 1106, en présence de députés royaux, dans la ville de Guastalla <sup>2</sup>, qu'une grâce générale était accordée à tous les clercs de l'Empire déclarés

1. Ce refus de sépulture religieuse a été un sujet de récriminations contre l'Eglise de la part de plusieurs écrivains rationalistes et protestants. Il n'est pas inutile de rappeler que l'excommunication, comme toutes les censures, n'a que des effets juridiques, ne prive le chrétien que des biens spirituels du « for externe », et que ces effets ne peuvent être empêchés que par un acte juridique du for externe. Un excommunié peut donc mourir en des sentiments qui lui obtiennent le pardon de Dieu et être cependant légitimement privé de la sépulture ecclésiastique. Voir *Dict. de théol.*, de VACANT, t. IV, col. 1738.

2. Dans la Haute-Italie, entre Vérone et Mantoue.

schismatiques ou excommuniés pendant les derniers conflits. Le pape proposait même d'aller en personne en Allemagne porter au roi les décisions de l'assemblée, quand il eut vent du changement complet d'attitude d'Henri V. Au lieu de prendre le chemin de la Germanie, il se dirigea alors vers la France. Il eut, au printemps de 1107, à Saint-Denis, une entrevue avec Louis le Gros et son fils, qu'il supplia de protéger l'Église contre les tyrans, à l'exemple de Charlemagne <sup>1</sup>. Mais il fut rejoint, à Châlons-sur-Marne, par une ambassade impériale, qui venait le sommer de consentir aux investitures. A la tête de cette ambassade, marchait le duc Guelfe de Bavière, ce second mari de la comtesse Mathilde, qui, déçu dans sa cupidité, venait d'abandonner à la fois sa vertueuse épouse et la cause du pape, pour se faire l'instrument des convoitises impériales. « Il faisait porter partout une épée devant lui, dit Suger, et parlait très haut <sup>2</sup> ». Les ambassadeurs, par la voix de l'archevêque de Trèves, firent valoir que « le droit d'investiture était inséparable de ces « droits régaliens » ou *regalia*, qu'évêques et abbés obtenaient sur les villes, châteaux et divers domaines, et qui constituaient pour l'Église une source très appréciable de revenus ». Pascal, sans s'abaisser à discuter ce côté pécuniaire de la question, leur fit répondre par l'évêque de Plaisance : « L'Église, rachetée par le sang du Christ, ne peut devenir une servante. Or elle le deviendrait si ses pasteurs ne pouvaient prendre possession de leurs charges sans l'assentiment du roi. » Les Allemands, furieux, et à peine contenus par la présence des Français, repartirent : « Ce n'est pas ici, c'est à Rome et à coups d'épée que se videra cette querelle <sup>3</sup>. » Et ils s'en retournèrent auprès de leur maître.

Celui-ci continuait, notwithstanding les protestations du pape, à donner l'investiture à ses protégés. Des guerres qu'il dut faire en Pologne, en Bohême, en Moravie et en Hongrie, l'occupèrent pendant tout le cours de l'année 1109. Mais au milieu de l'été 1110, il fit annoncer sa prochaine arrivée à Rome. Il y parut à la tête d'une grande armée, et suivi de nombreux savants, comme s'il voulait laisser entendre, dès son arrivée, qu'il défendrait sa cause par la dialectique

Entrevue  
de Pascal II  
et de  
Louis le Gros  
à Saint-Denis  
(1107).

Henri V  
envoie  
une ambassade  
au pape  
(1107).

Fière réponse  
de Pascal II.

Henri V  
à Rome  
(1110).

1. A. LUCHAIRE, *Louis le Gros, Annales de sa vie et de son règne*, un vol. in-8°. Paris, 1890, p. 26.

2. SUGER, *Vita Ludovici Grossi*, cap. IX, P. L., t. CLXXXVI, col. 1269.

3. Tel est le récit de Suger, témoin oculaire de cette discussion. SUGER, *Vita Ludov. Grossi*, loc. cit.

et par l'épée. Les ambassadeurs d'Henri entrèrent en pourparlers avec une commission nommée par le pape. La question des investitures fut aussitôt abordée. Les représentants du roi reprirent, sous une forme plus adoucie, l'argument tiré des « droits régaliens ».

« Nous reconnaissons, dirent-ils, que ces droits ne peuvent être aliénés, parce qu'ils sont infiniment respectables et nécessaires à l'Eglise. Mais comme ils ont leur assiette sur des domaines qui viennent de Charlemagne et de ses successeurs, c'est aux successeurs de Charlemagne qu'il appartient d'en donner l'investiture. » Le sophisme de ce raisonnement avait été déjà dénoncé. Yves de Chartres, Grégoire VII lui-même, y avaient déjà répondu en distinguant la collation des pouvoirs spirituels, de la transmission des droits féodaux. Mais les représentants du pape, se conformant aux idées bien connues de Pascal II, eurent une réponse plus fière : « Qu'à cela ne tienne, dirent-ils. Les prélats rendront au roi les biens et les droits régaliens reçus de Charlemagne. Les serviteurs de l'Eglise sauront se contenter des dîmes et des oblations des fidèles. » Stylés par leur maître, les ambassadeurs allemands repartirent : « Le roi ne souffrira pas qu'une telle violence soit faite à l'Eglise ; il ne supportera pas ce vol. » Leur but, par ces paroles, était de rejeter sur le pape tout l'odieux d'une mesure, qu'on pressentait pleine de difficultés, et qu'on s'emploierait au besoin à rendre inexécutable. Les ambassadeurs pontificaux, sans voir le piège, répondirent : « Dimanche prochain <sup>1</sup>, le pape lui-même ordonnera aux prélats de renoncer aux droits régaliens. »

Pascal II  
renonce  
aux « droits  
régaliens ».

Traité  
de Sutri  
(12 février  
1111).

Un traité fut conclu sur ces bases, et présenté à la signature du roi Henri, qui le ratifia à Sutri <sup>2</sup>, le 12 février 1111. D'où le nom de concordat de Sutri qu'on lui donne. Le roi renonçait aux investitures et promettait, en outre, de respecter le patrimoine de saint Pierre, l'immunité du pape et des légats ; mais prenait acte, en même temps, de la promesse faite par le pape relativement à l'abandon des droits régaliens <sup>3</sup>. Ekkéhard ajoute qu'au dernier moment, le roi, pour rendre plus certainement illusoire ses engagements, posa une nouvelle condition et exigea une modification dans le texte du traité. Il ne fit plus dépendre, comme auparavant, sa renonciation aux investitures de la publication par le pape d'un édit prescrivant

Astuce perfide  
d'Henri V.

1. C'était le dimanche de la Quinquagésime, 12 février 1111.

2. Sutri, dans le district de Viterbe, province de Rome.

3. M. G., *Leges*, t. II, p. 66-69.

l'abandon des droits régaliens, mais de l'approbation de l'exécution de cet édit par les prélats allemands <sup>1</sup>. Une fois de plus, les ambassadeurs pontificaux étaient joués par l'astuce perfide du roi. La *Chronique du Mont-Cassin* ajoute un détail qui rendrait le monarque plus odieux encore et qui n'est pas invraisemblable. Elle prétend que le roi jura en allemand « qu'il ferait ce qui lui plairait ». Quelques Romains entendirent ces paroles, et se réfugièrent dans la ville <sup>2</sup>.

### III

Le couronnement du roi par le pape devait suivre la conclusion du traité. C'était le grand objectif d'Henri V. C'est pour y parvenir qu'il avait imaginé tant d'équivoques. Mais au moment de procéder à la cérémonie, le pape lui ayant demandé nettement si, oui ou non, il renonçait aux investitures moyennant les conditions stipulées par la première charte de Sutri, Henri essaya en vain d'esquiver la question par des paroles vagues, puis par des menaces, enfin par des diversions. Pascal se montra plus perspicace et plus énergique que le roi ne l'avait supposé. Un seul expédient lui restait : la violence brutale. Il y eut recours. Le pape fut arrêté et fait prisonnier. Mais aussitôt les Romains se soulevèrent. Le sang coula dans les rues de Rome. On se battit toute une journée. Les Romains, d'abord vainqueurs, puis repoussés, finirent par forcer les Allemands à rentrer dans leurs retranchements. Le roi jugea prudent de battre en retraite, mais il emmena le pape avec lui. On l'enferma dans la forteresse de Trabico, en Sabine. Défense fut faite à aucun Italien de lui parler. Il était gardé et servi par des Allemands.

Arrestation  
du pape.

Son  
internement  
dans  
la forteresse  
de Trabico,  
en Sabine.

Pascal se montra d'abord très ferme. Mais, au bout de deux mois, n'attendant plus de secours d'aucun de ses amis, sachant que la vaillante comtesse Mathilde elle-même avait été réduite à l'impuissance, obsédé par de continuelles et pressantes sollicitations, affligé par les douleurs des Romains et par les plaintes des prisonniers

1. Le texte d'Ekkéhard est formel : *Præbuit rex assensum, sed eo pacto, quatenus hæc transmutatio... concordia totius Ecclesiæ ac regni principum stabiliretur : quod etiam vix aut nullo modo fieri posse credebatur.* (EKKÉHARD, *Chronic. univ. ad ann. 1111*, P. L., t. CLIV, col. 1021-1022.)

2. M. G., SS., t. VII, p. 779 ; WATTERICH, t. II, p. 54.

Henri V  
arrache au  
pape  
par la violence  
la  
renonciation  
à ses droits  
d'investiture  
(10 avril  
1111).

retenus comme otages, il prononça ces paroles : « Pour la délivrance de l'Église, je cède à la force ; je fais ce que j'aurais voulu éviter au prix de mon sang <sup>1</sup>. »

C'était le 10 avril 1111. L'empereur promit de remettre en liberté dès le lendemain ou le surlendemain tous les otages, de restituer ce qu'il avait pris du patrimoine de saint Pierre et d'obéir en tout au Saint-Père, « sauf l'honneur du royaume et de l'Empire. » Pascal jura de pardonner à l'empereur tous les outrages qu'il en avait reçus, de ne jamais prononcer l'anathème contre lui et « de ne jamais l'inquiéter au sujet des investitures <sup>2</sup> ». Mais Henri ne se contenta pas de cette formule. Il fit venir, la nuit suivante, un notaire de Rome, et lui fit rédiger une formule que le pape signa aussitôt. C'est la célèbre formule connue sous le nom de *privilege*. Il y était dit que les évêques et abbés élus sans violence ni simonie recevraient l'investiture de l'empereur par la crosse et l'anneau, et que nul évêque élu ne serait consacré avant d'avoir été investi <sup>3</sup>. Le 13 avril, tandis que l'antipape Maginulf, le faux Sylvestre IV, renonçait solennellement, devant les portes de la ville, à la dignité pontificale, et jurait obédience à Pascal II <sup>4</sup>, Henri V fut couronné dans la basilique de Saint-Pierre ; puis il rentra en Allemagne, où, après avoir fait célébrer les plus magnifiques obsèques à son père, il investit de l'archevêché de Mayence, le premier siège épiscopal de l'Empire, son chancelier Adalbert, le principal instrument de sa politique de ruses et de violences dans sa lutte contre la papauté.

Couronnement  
d'Henri V  
à Rome  
(13 avril  
1111).

Mais les récriminations prévues et provoquées par l'empereur ne tardèrent pas à éclater. Un parti considérable de fidèles reprocha au pape sa faiblesse. Les prélats allemands refusèrent de céder leurs droits régaliens. Des personnages considérables de l'Église, Jean, archevêque de Lyon, Guy, archevêque de Vienne, Gualo, évêque de Saint-Pol-de-Léon, Yves, évêque de Chartres, manifestèrent au pape leur profonde tristesse. Vers la fin de l'année 1111, Pascal se décida à retirer ses concessions. Il écrivit à Yves de Chartres, à Guy de Vienne qu'« il n'avait obéi qu'à la force », qu'« il réprouvait ce qu'il

Pascal II  
retire  
les concessions  
qu'on lui  
a extorquées  
par la force.

1. *Annales Romani*, dans *M. G.*, SS., t. V, p. 475.

2. *M. G.*, SS., t. VI, p. 250.

3. Le texte se trouve dans BARONIUS, *Annales*, ad ann. 1111 ; la traduction française, dans HEFELE-LECLERCQ, t. V, p. 525-526.

4. WATTERICH, t. II, p. 68-90.

avait injustement concédé<sup>1</sup> ». Dès lors, il ne pensa plus qu'aux moyens d'expier sa faute et de reprendre, par un acte officiel, les concessions qu'il avait faites à l'empereur. Pour expier son acte de faiblesse, il résolut d'abdiquer, puis de se retirer dans l'île de Portia, au sud de Rome, pour y vivre dans l'ascétisme. Son entourage le détourna de ce projet<sup>2</sup>. Pour retirer officiellement la concession, il convoqua un concile, qui se réunit au Latran le 18 mars 1112. Sur la proposition de l'évêque Gérard d'Angoulême, l'assemblée, composée de douze archevêques, cent quatorze évêques, quinze cardinaux-prêtres et huit cardinaux-diacres, signa unanimement la déclaration suivante : « Le *privilège*, — qui serait mieux nommé *pravilège*, — extorqué au pape par le roi Henri, est rejeté par nous tous, unis dans ce saint concile avec le pape Pascal<sup>3</sup>. »

Gérard d'Angoulême se chargea de la mission délicate de notifier au roi la décision conciliaire. Comme il fit remarquer au monarque que cette déclaration n'annulait pas le serment prêté par le pape « de ne jamais inquiéter l'empereur pour ses attentats contre le Saint-Siège et pour le droit qu'il s'arrogeait de donner des investitures », Henri s'abstint de toute récrimination, temporisa, et, suivant son habitude, chercha d'abord à reconquérir par la ruse le terrain perdu. Il voyait d'ailleurs le nombre de ses ennemis augmenter en Allemagne, et avait tout intérêt à se réconcilier avec le pape et avec l'Italie. On l'avait vu déjà se rendre en Toscane, pour y visiter la comtesse Mathilde, qu'il appela sa mère et qu'il constitua vice-reine d'Italie<sup>4</sup>. Il réunit dans la Haute-Italie une importante assemblée d'évêques et d'abbés, pour délibérer sur les moyens de rétablir une paix définitive entre le Sacerdoce et l'Empire. Il faut croire que cette assemblée ne lui donna pas la satisfaction

Synode  
du Latran  
(18 mars  
1112).

Henri V  
manifeste  
des désirs de  
paix.

1. MANSI, XX, 1008; BARONIUS, ad ann. 1111, n. 24; ad ann. 1112, n. 3. On peut rapprocher cette faiblesse momentanée de Pascal II, de la faiblesse momentanée du pape Libère à Bérée, au IV<sup>e</sup> siècle. (*Hist. gén. de l'Eglise*, t. II, p. 147-148) et de celle du pape Pie VII à Fontainebleau (*Hist. gén. de l'Eglise*, t. VII, p. 286-287). Il serait, d'autre part, intéressant de comparer l'abandon des droits régaliens, fait par le pape Pascal, pour obtenir l'indépendance de l'Eglise, avec l'abandon des biens ecclésiastiques si généreusement consenti, dans une même intention, par l'unanimité du clergé de France, en 1907.

2. Voir SUGER, *Vita Ludovici Grossi*, cap. IX, P. L., t. CLXXXVI, col. 1272; *Gesta episcop. Engolismensium*, cap. XXXV, M. G., SS., t. XXI, p. 52. Godefroy de Viterbe dramatise la scène, représente le pape déposant sa mitre et son manteau en plein concile de Latran, devant les Pères, qui repoussent son abdication.

3. MANSI, XXI, 49-67.

4. DOMNIZO, *Vita Mathildis*, II, 18.

Il vient à Rome et y est couronné par l'archevêque Burdin de Braga (avril 1111).

Mort de Pascal II (21 janvier 1118).

qu'il en espérait, car, au printemps de 1117, sous le prétexte de mettre fin à un conflit qui s'était élevé entre le pape et les Romains, il apparut brusquement devant Rome. Il y fut accueilli par les vivats de gens soldés d'avance ; mais le clergé le reçut avec froideur. Aux fêtes de Pâques, aucun cardinal ne consentit à lui placer la couronne sur la tête, comme c'était l'usage de le faire toutes les fois qu'un empereur se trouvait à Rome au jour d'une grande fête de l'Eglise. Henri dut avoir recours, pour cette cérémonie, à un archevêque de Braga, Maurice Burdin, venu à Rome à cause de ses difficultés avec le primat de Tolède. Quant au pape Pascal, il avait quitté la ville à l'annonce de l'approche de l'empereur, et s'était rendu à Bénévent, d'où il excommunia Burdin et appela les Normands à son secours. Mais la petite troupe normande qui répondit à son appel fut battue et dispersée<sup>1</sup>. Néanmoins, grâce au concours de plusieurs villes et surtout au dévouement des Romains, Pascal II put rentrer dans Rome en janvier 1118 ; mais, épuisé de fatigue, il y tomba malade et y mourut le 21 du même mois. Au moment de mourir, il convoqua autour de lui les cardinaux, leur recommanda l'union, puis les engagea à résister de toutes leurs forces à l'« énormité teutonique, *enormitati teutonicæ*<sup>2</sup> ».

#### IV

Henri V fait proclamer antipape son ami Burdin (mars 1118).

Ce conseil fut entendu par les cardinaux et par le pape qu'ils élurent, GÉLASE II. En vain Henri V employa-t-il tour à tour les promesses et les menaces pour obtenir du nouveau pape des concessions pareilles à celles qu'il avait un moment arrachées à Pascal II. En vain, pour l'effrayer, fit-il solennellement sacrer, le 8 mars 1118, et prétendit-il imposer à l'Eglise comme pape, sous le nom de Grégoire VIII, son fidèle Maurice Burdin ; Gélase, le 7 avril, prononça une sentence d'excommunication contre Henri et sa créature. Les partisans de Burdin eurent alors recours à la violence, engagèrent, dans Rome même, contre les chrétiens fidèles au pape légitime, des luttes sanglantes. Gélase mit fin à ces tristes scènes en quittant Rome. « Quittons Sodome », dit-il à ses amis ; et, passant par

1. F. CHALANDON, *Hist. de la domination normande en Italie*, t. I, p. 320.

2. Pierre DE PISE, *Vita Paschalis II*, n. 27, P. L., t. CLXIII, col. 27 ; *Acta Sanctorum*, mai, t. II, p. 314.



Pise et Gênes, il se rendit en France, où il arriva à la fin d'octobre 1118. Il se proposait d'y réunir à Reims, en un grand concile de paix, loin des provocations bruyantes et des controverses passionnées, les évêques de France et d'Allemagne, quand la mort le surprit à Cluny, le 29 janvier 1119.

Dès le lendemain, les cardinaux, les clercs et les laïques romains qui avaient suivi le pape Gélase dans son exil choisirent, pour le remplacer, l'archevêque Guy de Vienne. Ce choix ayant été agréé par les cardinaux restés à Rome et par le peuple romain, le nouvel élu fut couronné pape à Vienne le 9 février 1119, sous le nom de CALIXTE II. Son premier soin fut de réunir à Reims le grand concile de pacification qu'avait projeté son prédécesseur. Le roi de France, Louis le Gros, les principaux prélats de France, d'Allemagne, d'Italie et d'Angleterre, promirent de s'y rendre. La tactique était toujours, sans négocier avec l'empereur, ni avec l'antipape, ni avec aucun de leurs représentants, de leur opposer l'autorité d'une assemblée immense proclamant avec force le droit. Cette tactique avait d'autant plus de chance de réussir, que l'empereur, très préoccupé des luttes intestines qui désolaient de plus en plus son Empire, cherchait en vain un appui solide pour son trône. Ce fut lui qui prit l'initiative de proposer au pape une formule de conciliation. Il s'engagerait, disait-il, à renoncer « à toute investiture sur les Eglises<sup>1</sup> ».

Le concile s'ouvrit le 20 octobre 1119. On y compta quinze archevêques, plus de deux cents évêques, et, en tenant compte de nombreux abbés et dignitaires ecclésiastiques, en tout, quatre cent trente prélats. Après le règlement de plusieurs affaires particulières, et le vote de plusieurs décrets importants sur la Trêve de Dieu, on s'occupa de la grande question des investitures. Pour ne pas être dupe, une fois de plus, de la perfidie de l'empereur, le pape se rendit en personne au camp impérial, à Mouzon, et lui demanda de nouvelles précisions sur ses intentions relativement aux investitures. Des entretiens qu'il eut avec l'empereur, Calixte demeura convaincu qu'on lui tendait un nouveau piège ; qu'en promettant de renoncer à « investir les clercs », à titre de chefs des Eglises, le roi entendait bien les investir à titre de possesseurs de fiefs, et, par là, reprendre ses anciennes pratiques sans y rien modifier. Aussi, lorsque le pape, de retour au concile, eut rendu compte des conférences tenues à

Le pape  
Gélase II  
excommunié  
le roi  
et l'antipape.

Sa mort  
(29 janvier  
1119).

Calixte II  
réunit à Reims  
un  
grand concile  
(1119).

Entrevue  
du pape et  
de l'empereur  
à Mouzon  
(1119).

1. *M. G.*, *Leges*, sect. IV, *Const. et Acta*, I, n. 104, 105, p. 157 et s.

Mouzon avec l'empereur, les quatre cent trente membres du concile prononcèrent contre l'empereur un anathème solennel <sup>1</sup>.

L'anathème  
est prononcé  
contre  
Henri V.

Le but du grand concile était atteint : Henri V avait compris qu'il était inutile d'essayer désormais de tromper le pape par des formules équivoques, et qu'il fallait compter désormais avec une opposition formidable des grandes Eglises de la chrétienté, toutes rangées autour du pontife pour défendre ses droits. Divers événements lui montrèrent par ailleurs qu'il ne s'agissait point là d'une manifestation passagère. L'opinion publique, lasse de tant de querelles, se rangeait du côté du pape. Au mois d'avril 1121, la population de Sutri s'emparait du malheureux antipape Burdin, le chargeait honteusement à rebours sur un chameau, et le conduisait dans cet accoutrement à Rome, où la foule l'aurait mis en pièces, si le pape ne l'avait fait arracher à la fureur populaire, puis enfermer dans le couvent de la Trinité, à la Cava. Au mois de décembre de la même année, l'empereur, ayant investi comme évêque de Würzbourg une de ses créatures, une grande partie du clergé et du peuple avait ouvertement résisté à l'élu impérial et fait aussitôt un autre choix. Les princes, qui, dans une diète tenue à Würzbourg au mois de septembre, avaient décidé que l'empereur promettait obéissance au pape, prirent parti pour l'élu du clergé et du peuple. L'empereur était acculé. Une lettre très prévenante et très affable de Calixte lui facilita l'acte de franche et définitive soumission que tout lui imposait. « L'Eglise, disait le pape, ne cherche pas à revendiquer quoi que ce soit de ce qui vous appartient. Que l'Eglise possède ce qui est à Jésus-Christ, que l'empereur garde ce qui est à lui, et que chacune des parties se contente de son office <sup>2</sup>. » Le pape proposa de délibérer sur les conditions d'un accord dans une diète, à laquelle prendraient part les évêques et les princes laïques de l'Empire. Le siège de l'assemblée fut fixé d'abord à Mayence, puis, pour mieux ménager la susceptibilité de l'empereur, à Worms, ville qui lui était tout particulièrement dévouée. Les discussions furent longues, et, plus d'une fois, pénibles. La patience et la bonne volonté des représentants du Saint-Siège surmontèrent enfin toutes les difficultés. Par le traité conclu le 23 septembre 1122, sous le nom de concordat de Worms, l'empereur renonça à l'investiture

L'antipape  
Burdin  
est arrêté  
par la foule  
et conduit  
en prison  
(avril 1121).

Le peuple  
et une partie  
des seigneurs  
se prononcent,  
en  
Allemagne,  
pour  
la cause  
du pape.

Lettre  
conciliante  
du pape  
à l'empereur.

1. MANSI, XXI, 233-255.

2. CALIXTE II, *Bullaire*, t. II, p. 6.

par la crosse et l'anneau, et promet de laisser l'Eglise choisir librement ses évêques et abbés ; mais le pape lui reconnut le droit de présider à ces élections et de donner ensuite à l'élu une investiture par le sceptre <sup>1</sup>.

Le concordat  
de Worms  
(23 septembre  
1122).

Ainsi se termina, par une paix loyale, et sur une formule très nette, la guerre commencée cinquante ans auparavant. On a dit que le concordat de Worms fut une transaction. C'est inexact. Ce fut le triomphe de la vraie doctrine catholique, et, au fond, des idées de Grégoire VII. On établissait une distinction entre l'évêque pasteur des âmes par son ordination, et l'évêque vassal de l'Empire par son fief. Au premier point de vue, il était investi par l'Eglise, au moyen de la crosse et de l'anneau, symboles de l'autorité spirituelle ; au second point de vue, il était investi par l'empereur, au moyen du sceptre, symbole de l'autorité temporelle. Le devoir du pontife en tant que pontife était ainsi, aux yeux de tous, soustrait à la juridiction d'une autorité humaine. On donnait à Dieu ce qui appartient à Dieu, sans rien enlever à César de ce qui revient à César. L'Eglise ne pouvait vouloir autre chose.

Vrai sens  
du concordat  
de Worms.

Bienfaisant pour l'Eglise, le Concordat de Worms ne l'était pas moins pour l'Empire lui-même, au simple point de vue politique et social. Le régime inauguré par ce grand acte assurait l'indépendance des principautés ecclésiastiques, mettait par là même un frein au pouvoir des empereurs, empêchait le Saint-Empire romain de s'édifier, comme il en avait eu plusieurs fois la tendance, sur le modèle de l'empire païen de Rome. En cherchant avant tout le triomphe du royaume de Dieu, l'Eglise avait travaillé, comme toujours, à la prospérité de la cité terrestre.

Heureux  
résultats  
de ce  
concordat  
pour le bien  
de l'empire.

En France et en Angleterre, la querelle des investitures aboutit à des solutions équivalentes.

En France, plusieurs causes rendaient le conflit moins aigu qu'en Allemagne. D'abord l'autorité politique y était moins centralisée, et un certain nombre de grands seigneurs, tels que les ducs d'Aquitaine et de Normandie, les comtes de Champagne et d'Anjou, s'arrogeant des droits d'investiture en concurrence avec le roi, celui-ci montrait naturellement moins d'âpreté à les défendre. Il n'y avait pas d'ail-

La querelle  
des investitures  
en France.

1. Voir les documents dans *M. G., Leges*, t. XI, p. 75-76. Voir la traduction dans *HEFELE-LECLERCQ*, t. V, p. 619-620.

Caractère  
moins aigu  
de la querelle  
en France.

leurs en France de grandes seigneuries ecclésiastiques comparables aux riches fiefs d'Eglise des pays allemands, dont l'opulence excitait d'ardentes convoitises. Enfin le clair génie des canonistes français de ce temps avait entrevu de bonne heure une issue raisonnable au conflit. Nous avons vu déjà les idées d'Yves de Chartres. Un de ses contemporains, Geoffroy de Vendôme, disait, avec plus de précision encore que lui : « Autre est l'investiture qui fait l'évêque, autre celle qui le nourrit. La première est de droit divin, la seconde de droit humain<sup>1</sup>. »

La querelle des investitures n'eut donc pas en France les épisodes dramatiques qui la caractérisèrent en Allemagne. On ne peut signaler l'acte public qui la termina, ni même la date où elle prit fin. L'accord se fit dans la pratique, peu à peu, par des modifications successives apportées aux rites, aux formules et à leurs interprétations. Il est difficile de suivre pas à pas cette marche; en voici du moins les principales étapes.

L'intervention laïque et l'élection canonique se modifièrent parallèlement l'une et l'autre. Les rois et les seigneurs cessèrent d'en donner l'investiture par la crosse et l'anneau. Ils cessèrent même d'employer la formule : « Donner l'évêché, *dare episcopatum* » ; ils délivrèrent simplement « les droits régaliens attachés à l'évêché, *regalia dimittere*. » Enfin le serment de fidélité, prêté par l'évêque à son souverain en qualité de sujet, remplaça l'hommage lige qui l'assimilait à un vassal. Il ne resta plus au roi et aux seigneurs que deux droits, que l'Eglise toléra : le droit d'administrer le temporel de l'évêché et d'en percevoir les revenus durant la vacance du siège, et le droit de présider à l'élection du prélat. C'est ce qu'on appela le droit de régale et le droit de patronat. L'Eglise se borna désormais à maintenir dans de justes limites, ordinairement déterminées par la coutume, ces droits de régale et de patronat. Quant aux formes de l'élection canonique, elles furent aussi modifiées. On cessa d'abord d'y admettre l'intervention des laïques ; puis on en exclut le clergé inférieur. Finalement on la réserva au chapitre de la cathédrale. Le roi se borna à la confirmer après enquête<sup>2</sup>.

Origines  
des droits de  
régale  
et des droits  
de  
patronat.

Modifications  
apportées  
dans le mode  
des élections  
épiscopales.

La querelle  
des  
investitures  
en Angleterre.

Il est plus facile de marquer les phases de la querelle en Angle-

1. P. L., t. CLVII, col. 219-220 ; *Libelli de lite*, t. II, p. 691.

2. Cf. E. LESNE, au mot *Investitures*, dans le *Dict. apolog. de la foi*, t. II, col. 1097-1098.

terre. Elle se poursuivit presque tout entière entre le roi Henri 1<sup>er</sup> et saint Anselme.

Henri 1<sup>er</sup>, dit Henri Beauclerc, qui succéda à son frère Guillaume le Roux, au mois d'août de l'année 1100, ouvrit son règne par deux mesures, qui semblèrent inaugurer une ère de paix pour son royaume et de liberté pour l'Église d'Angleterre. Il fit jeter en prison le mauvais conseiller de son prédécesseur, l'odieux Raoul Flambard, et il rappela de l'exil saint Anselme. Mais on s'aperçut bientôt que les instincts despotiques de son père et de son frère revivaient en lui, d'autant plus redoutables qu'ils n'étaient pas tempérés, comme chez Guillaume le Conquérant, par la foi et la grandeur d'âme, ni accompagnés, comme chez Guillaume le Roux, d'une brutale franchise. Un désir effréné du pouvoir absolu, joint à une dissimulation hypocrite : tel fut le fond du caractère du nouveau roi.

A peine arrivé sur le sol de l'Angleterre, l'archevêque de Cantorbéry fut invité par le monarque à prêter le serment ordinaire de vassalité et à recevoir de sa main le bénéfice archiépiscopal. Anselme déclara nettement qu'il ne voulait ni ne pouvait obéir au roi en cela, alléguant que le pape Urbain II avait interdit à tout ecclésiastique de faire hommage à des laïques. « Je ne suis pas rentré en Angleterre, ajouta-t-il, pour voir le roi désobéir au pape. » « En entendant ces paroles, dit le chroniqueur Eadmer, le roi fut saisi d'un grand trouble. Perdre l'hommage des prélats de son royaume, lui paraissait une grosse affaire ; mais laisser Anselme sortir du royaume avant qu'il ne s'y fût lui-même solidement établi, lui semblait aussi redoutable. L'archevêque de Cantorbéry ne serait-il pas capable d'aller en Normandie trouver son frère Robert et l'aider à se faire proclamer roi d'Angleterre ? »<sup>1</sup> Il ne montra donc aucune irritation envers le prélat. Mais Anselme devina ce que ce calme apparent cachait de rancune.

Le prélat eut bientôt l'occasion de montrer au roi son loyalisme. L'année suivante, Robert, duc de Normandie et frère aîné du roi, ayant envahi l'Angleterre, Anselme, au milieu de la défection de plusieurs seigneurs, resta inébranlablement fidèle au roi Henri. Il approuva aussi et favorisa le mariage du roi avec la princesse écossaise Mathilde, malgré l'avis de certains prélats, qui voyaient des empêchements canoniques à cette union<sup>2</sup>. Seulement il refusa de

Le roi  
Henri 1<sup>er</sup>  
(1100-1135)

Saint Anselme  
lui refuse le  
serment  
d'hommage.

Loyalisme  
politique de  
saint Anselme  
(1101).

1. EADMER, *Hist. nov.*, l. III, P. L., t. CLIX, col. 426.

2. RAGEY, *Hist. de saint Anselme*, t. II, p. 272 et s.

Le conflit  
est porté  
devant le pape.

Exil de  
saint Anselme.  
Confiscation  
de ses biens  
par le roi  
(1104).

Concordat  
de Londres  
(1<sup>er</sup> août  
1107).

consacrer les évêques investis par le roi. Durant l'été de 1101, Henri essaya de peser de nouveau sur Anselme. Il le mit en demeure de quitter l'Angleterre, ou de prêter le serment de vassalité et de consacrer les évêques investis. Mais, comme l'archevêque se préparait à la déportation, le roi le pria de surseoir, comptant envoyer une ambassade au pape à ce sujet. Anselme dépêcha à Rome, de son côté, des envoyés chargés de fournir au Saint-Siège les explications nécessaires. Les négociations se poursuivirent au milieu d'incidents plus ou moins dramatiques. Un jour, en 1103, dans une audience publique, l'ambassadeur du roi Henri, voulant essayer de l'intimidation, s'écria fièrement : « Mon maître ne se laissera pas arracher les investitures, dût-il lui en coûter son royaume. — Et moi, reprit le pape, je ne les lui donnerai jamais, dût-il m'en coûter la tête <sup>1</sup>. » L'entretien se termina sur un ton plus pacifique ; mais le pape ne fléchit pas, et, par une lettre du 23 novembre 1103, informa le roi, en termes pleins de douceur et de bienveillance, qu'il regrettait de ne pouvoir accéder à ses désirs. Anselme, placé dans l'alternative d'obéir à l'ordre royal ou de s'exiler, choisit ce dernier parti. Le roi mit sous séquestre les biens de l'archevêché, et même, vers la fin de 1104, en confisqua tous les revenus.

De nouvelles négociations s'engagèrent entre le Saint-Siège d'une part, le roi et l'archevêque de l'autre. La pieuse reine Mathilde, la comtesse Adèle de Blois, sœur du roi et admiratrice du prélat, s'entremirent auprès de l'un et de l'autre. Bref, le pape Pascal II, par une lettre datée du 23 mars 1106, déclara formellement consentir à tolérer l'hommage de vassalité, à condition que le roi renoncerait à l'investiture, et que désormais la liberté des élections serait rétablie. Sur ces bases, un concordat fut conclu, le 1<sup>er</sup> août 1107, entre le roi et l'archevêque, dans une diète qui se tint à Londres et où les barons siégèrent à côté des évêques. Aux termes de cet accord, aucun ecclésiastique ne put désormais recevoir l'investiture par la crosse et l'anneau ; mais, en revanche, aucun élu à un siège ecclésiastique ne put être sacré sans avoir d'abord prêté au roi le serment de vassalité <sup>2</sup>.

Les fruits de cette paix furent durables. Le monarque, non content d'observer religieusement les clauses du traité, s'appliqua à

1. HEFELE-LECLERCQ, t. V, p. 485.

2. MANSI, XX, 1227.

seconder le primat d'Angleterre dans son œuvre d'évangélisation. Ses longs rapports avec le saint, le spectacle de ses héroïques vertus, l'avaient transformé. « Dans le choix des prélats, écrivait Anselme, le roi ne suit point sa volonté propre, mais il s'en remet au conseil de gens pieux <sup>1</sup>. » Pendant un séjour qu'il fit en Normandie, Henri I<sup>er</sup> n'hésita pas à confier à l'archevêque de Cantorbéry l'administration de son royaume <sup>2</sup>. Nulle part la victoire de l'Eglise ne fut plus complète. « La vieille brebis, pour employer la comparaison faite par saint Anselme lui-même, avait fini par l'emporter sur les taureaux indomptés qui étaient attelés avec elle à la charrue du gouvernement de l'Angleterre <sup>3</sup>. »

Heureux effet  
de  
ce concordat.

## V

Ainsi, après tant de luttes, se termina, pour le bien de l'Eglise et pour celui de l'Etat, cette grande querelle des investitures, et le premier concile qui se réunit en Occident put, en 1123, s'assembler au milieu de la chrétienté pacifiée.

Les Etats  
chrétiens  
de Palestine.

Mais la chrétienté avait, depuis la conquête de la Palestine, élargi son domaine. Elle débordait maintenant l'Occident. Autour de Jérusalem, une colonie chrétienne s'était établie, des Etats chrétiens s'étaient constitués. Même, à certains égards, cette nouvelle chrétienté semblait avoir une cohésion plus solide que l'ancienne. Ce n'était pas autour d'un pape et d'un empereur, souvent en désaccord, qu'elle se groupait, mais autour du pape seul. « L'existence des Etats latins de l'Orient était due, en effet, aux efforts répétés d'Urban II et de ses successeurs ; il n'était donc pas étonnant que la Terre sainte se rattachât étroitement à leur autorité <sup>4</sup>. » Si une nation particulière pouvait réclamer quelque prépondérance au milieu de ces Etats nouveaux, c'était la France, qui avait fourni le plus gros contingent de la croisade. Mais le principal représentant de la France mettait précisément toute son ardeur à s'incliner devant la papauté.

Caractère  
particulier  
de la colonie  
chrétienne  
en Orient :  
prédominance  
de l'autorité  
du  
Saint-Siège.

Deux Français s'étaient distingués entre tous pendant la croisade :

1. EADMER, *Hist. nov.*, l. IV.

2. RAGBY, *op. cit.*, t. II, p. 473-474.

3. MONTALEMBERT, *les Moines d'Occident*, livre XIX, ch. vi.

4. L. BRÉHIER, *l'Eglise et l'Orient au Moyen Age*, p. 89.

Raymond de Toulouse et Godefroy de Bouillon. Mais lorsqu'il s'était agi de choisir un chef pour organiser la conquête, aucune hésitation ne s'était produite. Le choix s'était porté sur Godefroy de Bouillon. Il réunissait en lui, à la fois, la vaillance et la piété. On lui offrit le titre et les insignes de roi de Jérusalem. Il refusa le titre, et ne voulut porter que le nom d'« avoué du Saint-Sépulcre » ; il écarta également la couronne royale, « por ce qu'il ne vost porter corone d'or, dit un chroniqueur, là où le rei des reis Ihésu Crist, le fiz de Dieu, porta corone d'espines le jor de la Passion<sup>1</sup> ». Il exerça, en fait, toutes les fonctions de la dignité royale, et sut faire respecter son autorité par tous ; mais il aima à se considérer avant tout comme le serviteur du Christ et le mandataire de l'Église. Daimbert, qui fut élu patriarche de Jérusalem, était également convaincu que l'Église romaine, seule, pouvait être souveraine des Etats chrétiens d'Orient ; et le pouvoir du patriarche de Jérusalem était considérable ; il était le chef de qui dépendaient les quatre métropolitains de Tyr, Césarée, Bessan, Pétra, sept évêques suffragants et un grand nombre d'abbés. Mais, à côté du roi de Jérusalem, trois autres chefs avaient, comme symbole de leur indépendance politique, le droit de battre monnaie : c'étaient le prince d'Antioche, le comte d'Edesse et celui de Tripoli ; des villes italiennes exerçaient, sur les côtes, une grande influence ; et, somme toute, le chef suprême de la fédération féodale qui s'était établie en Palestine était moins le roi de Jérusalem que l'assemblée générale des feudataires, qui seule pouvait voter « les assises », ou lois fondamentales, qui jugeait en suprême ressort et sans appel et de laquelle le roi lui-même était justiciable<sup>2</sup>.

Ce furent là les premières causes de faiblesse de la fédération chrétienne des Etats latins d'Orient. Les attaques incessantes des Bédouins, la présence des Turcs sur quelques places maritimes, les progrès de l'empire byzantin en Asie Mineure, et surtout les rivalités qui s'accusèrent entre plusieurs princes croisés, les démêlés qui divisèrent Tancrède, Baudouin d'Edesse, Bertrand et Guillaume de Toulouse, furent des menaces plus sérieuses encore.

Le prestige personnel de Godefroy de Bouillon, son énergique fermeté, sa valeur connue de tous et son habile diplomatie main-

Godefroy de Bouillon remplit le rôle de roi de Jérusalem, sous le titre d'« avoué du Saint-Sépulcre ».

Le patriarcat de Jérusalem.

Les quatre Etats latins Jérusalem, Antioche, Edesse et Tripoli.

1. *Recueil des historiens des Croisades. Assises de Jérusalem. Livre de Jean d'Ibelin*, ch. 1, p. 22.

2. Les *Assises de Jérusalem*, rédigées au XIII<sup>e</sup> siècle, sont le recueil de sa jurisprudence.



tinrent jusqu'à sa mort l'unité dans la colonie chrétienne d'Orient. Sa mort, à l'âge de quarante-deux ans, fut un deuil public. Au moment où son corps fut enseveli au pied du Calvaire, et tandis que le héraut d'armes s'écriait : « Le roi Godefroy est mort », les Sarrasins eux-mêmes, dit le chroniqueur Albert d'Aix, mêlèrent leurs larmes à celles des chrétiens <sup>1</sup>. Son frère Baudouin, qui lui succéda, eut une foi moins humble, une politique plus humaine. Loin de rejeter les insignes de la royauté, il s'en parait avec ostentation. Mais il eut les qualités essentielles du chef d'Etat : la vue nette des conquêtes réalisables, la suite et la persévérance dans les desseins, l'art de manier les hommes. Une de ses plus heureuses manœuvres fut celle qui consistait à attirer en Palestine, pour la repeupler, les chrétiens dispersés au delà du Jourdain. La plupart de ceux que l'hérésie avait jusque-là séparés de l'Eglise catholique, jacobites, nestoriens, monothélites du Liban, abjurèrent leurs erreurs, et formèrent, dans les villes, une bourgeoisie intelligente, dont on encouragea, par des privilèges sagement dispensés, l'activité industrielle et commerciale. Dans tous les ports, les commerçants génois, vénitiens, marseillais, jouirent de prérogatives plus grandes encore, si bien que bientôt les Italiens et les Marseillais possédèrent le monopole du commerce du Levant. Dès le début, Godefroy de Bouillon avait essayé de se concilier la population indigène elle-même, au moins par son élément le plus important, les Syriens, race agricole, marchande, industrielle. Baudouin continua et développa sa politique ; et « peut-être faut-il chercher dans la sympathie qui unit les croisés aux Syriens indigènes, le secret de la longue résistance que les Etats chrétiens d'Orient surent opposer aux dangers qui les menaçaient de toutes parts <sup>2</sup> ».

Ces dangers venaient d'abord des musulmans, toujours établis au Caire, à Alep, à Damas, à Mossoul. Pour y parer Baudouin fait appel aux retardataires de la croisade. De nouvelles troupes de croisés italiens, français et allemands, sorte d'arrière-garde de la grande expédition, débarquent en Palestine ; mais sans succès. Une première armée, plus tumultueuse, s'empare d'abord d'Ancyre ; mais, épuisée par la traversée du désert, elle est mise en déroute par les Turcs à Ramleh, le 31 mai 1102. Une seconde armée, plus disciplinée, est presque entièrement massacrée peu de temps après. Les chrétiens

Mort de  
Godefroy  
de Bouillon.

Son frère  
Baudouin lui  
succède.

Son habile  
politique.

Prospérité  
des nouveaux  
Etats.

Leurs  
dangers :  
1<sup>o</sup> le péril  
des agressions  
turques,

1. Albert d'Aix, *Hist. Hierosol.*, l. VII, dans le *Recueil des historiens des croisades*, *Histor. occid.*, t. IV, p. 520-521.

2. L. BRÉHIER, *l'Eglise et l'Orient*, p. 100.

2° les tenta-  
tions  
du luxe  
oriental,

trouvent un second danger dans leurs relations trop intimes avec les indigènes. « Cette brillante civilisation de l'Orient, si nouvelle pour les chrétiens, si différente de la vie étroite et monotone que l'on menait dans les châteaux d'Occident, ne tarde pas à les conquérir. Le costume oriental, avec ses amples draperies, leur paraît plus approprié au climat que leur vêtement national. Ils recherchent les habits de soie, garnis d'or ou de perles, s'habituent à la cuisine raffinée, au luxe de l'ameublement et aux fêtes somptueuses des Orientaux <sup>1</sup>. » Le roi Baudouin, vêtu d'un burnous tissé d'or, la barbe longue, prend ses repas sur un tapis, les jambes croisées, à la mode orientale. « Voilà donc, s'écrie un chroniqueur, Foucher de Chartres, voilà nos Occidentaux transformés en habitants de l'Orient ! L'homme de Reims ou de Chartres est devenu l'homme de Tyr ou d'Antioche. Nous avons déjà oublié nos pays d'origine ; personne n'en entend plus parler. Tel a pris déjà pour femme, non pas une compatriote, mais une Syrienne, une Arménienne, parfois même une Sarrasine baptisée. Celui qui était pauvre là-bas se trouve ici dans l'opulence. Pourquoi revenir en Occident, puisque l'Orient comble nos vœux ? »

3° la prospé-  
rité  
matérielle  
elle-même.

La prospérité matérielle, en effet, si habilement conquise par la politique de Godefroy et de Baudouin, devenait un troisième péril. Les barons établis en Terre Sainte ne se contenteront plus désormais d'oublier l'Europe et la grande cause qui les a mis en marche vers l'Orient. Ils chercheront avant tout à défendre et à augmenter leurs conquêtes personnelles, à détourner à leur profit le succès d'une expédition qu'ils avaient entreprise pour délivrer des mains des infidèles le tombeau de Jésus-Christ. Du moins telle sera la grande tentation des seigneurs établis en Palestine, et beaucoup d'entre eux y succomberont, au moins momentanément.

Les  
Ordres  
militaires.

Une institution nouvelle contribuera, il est vrai, surtout à ses débuts, à relever leur idéal ; c'est celle des Ordres militaires. Cette création originale achève de donner leur physionomie propre aux Etats chrétiens de l'Orient. Elle comprend d'abord les chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem et les chevaliers du Temple. Le chevalier de Saint-Jean et le Templier tiennent à la fois du moine et du guerrier. Leur costume même trahit ce double caractère. Ils portent l'un et l'autre l'armure du soldat, sur laquelle l'Hospitalier jette son

1. BRÉHIER, *op. cit.*, p. 100 ; REY, *les Colonies franques de Syrie aux XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles*, un vol. in-8°, Paris, 1883, p. 11-12. Cf. *Ibid.*, p. 8-10.

manteau noir avec croix blanche ; le Templier, son manteau blanc avec croix rouge.

Une hôtellerie, construite à Jérusalem, en 1048, par quelques marchands d'Amalfi, et desservie par quelques seigneurs français, qui s'organisèrent en congrégation pour recueillir les pèlerins et soigner les malades : tel fut le berceau des Hospitaliers de Jérusalem. Des dons pieux, des quêtes organisées dans la chrétienté, furent les premières ressources de l'œuvre charitable. Godefroy de Bouillon lui céda une partie de ses domaines <sup>1</sup>. Baudouin, pour témoigner à Dieu sa reconnaissance après une grande victoire, leur fit des dons plus considérables encore.

Un noble Provençal, Gérard de Tenque, né dans l'île de Saint-Geniez, aujourd'hui Martigues, après avoir, pendant plusieurs années, dirigé l'œuvre dans un esprit de piété et de charité admirables, crut devoir lui donner une extension plus grande, en chargeant les Hospitaliers de défendre les pèlerins contre les infidèles. Beaucoup de ceux qui s'étaient consacrés au service pacifique des malades après avoir guerroyé contre les musulmans, reprirent alors avec bonheur la lame et l'épée qu'ils avaient déposées. En 1113, le pape Pascal II, dans une bulle adressée « à son vénérable fils Gérard », confirma le nouvel ordre, sous le nom d'Ordre de Saint-Jean, et le plaça sous le patronage immédiat de l'Église romaine <sup>2</sup>. A cette époque, la maison de Jérusalem comptait déjà six maisons annexes sur les côtes de la Méditerranée : à Saint-Gilles de Provence, Pise, Bari, Otrante, Tarente et Messine <sup>3</sup>. On y soignait les pèlerins malades avec une compassion tendre et respectueuse, les appelant « seigneurs », et les servant avant les Frères Hospitaliers, qui devaient se nourrir de leurs restes <sup>4</sup>. Mais les chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, appelés dans la suite Chevaliers de Rhodes et Chevaliers de Malte, restèrent toujours des guerriers <sup>5</sup>.

Tel fut aussi le rôle d'une autre congrégation de moines soldats,

Fondation  
des  
Hospitaliers  
de Saint-Jean  
de Jérusalem  
par Gérard  
de Tenque  
(1113).

1. VERTOT, *Hist. des Chevaliers de Malte*, t. I, p. 47.

2. PASCAL II, *Epist.*, 357, P. L., t. CLXIII, col. 314.

3. *Ibid.*

4. L. DE LA BRIÈRE, *l'Ordre de Malte*, un vol. in-12, Paris, 1897, p. 2.

5. Voir Vicomte de VILLENEUVE-BARGEMON, *Monuments des Grands-Maitres de Saint-Jean de Jérusalem*, et DELAVILLE-LEROUX, *les Hospitaliers en Terre Sainte et à Chypre*, un vol. in-8°, Paris, 1904. Plusieurs villages de Provence prétendent posséder des reliques du vénérable Gérard de Tenque, fondateur des Hospitaliers. Le sculpteur Pierre Puget a ciselé en argent sa statue, dont la tête est conservée dans la principale église de Manosque.

Fondation  
des Chevaliers  
du Temple,  
par Hugues  
des Payens  
(1128).

fondée en 1118, et qui ne reçut son organisation complète qu'en 1128, l'ordre des Templiers. Deux chevaliers, Hugues des Payens<sup>1</sup> et Godefroy de Saint-Omer, affligés de voir des voyageurs sans défense assaillis et souvent mis à mort par des bandes de brigands, crurent remplir le vœu qu'ils avaient fait en se croisant, s'ils consacraient leur courage et leurs armes à défendre les pèlerins contre ces dangers. Ils s'unirent donc avec six autres chevaliers, auxquels vint se joindre, quelques années après, Hugues de Provence. A l'activité des chevaliers, ils voulurent unir la vie austère et humble des religieux. Aux trois vœux de pauvreté, de chasteté et d'obéissance, ils ajoutèrent celui de consacrer leur vie à la protection des pèlerins. Le roi Baudouin leur assigna pour demeure une aile de son palais, bâti sur l'emplacement du Temple de Salomon : d'où le nom de Chevaliers du Temple ou de Templiers qu'on leur donna. Ils n'eurent pas d'abord de costume particulier, vivant dans la pauvreté la plus stricte, mettant indifféremment tous les habits qu'on leur donnait. Mais bientôt de riches seigneurs, tels que le comte Foulques d'Anjou, depuis roi de Jérusalem, en se faisant agréger à l'ordre, le dotèrent. En 1128, au concile de Troyes, saint Bernard leur donna une règle, composée d'après celle de Cîteaux. Leur premier grand maître fut Hugues des Payens. L'ordre comprenait : des chevaliers, tous nobles, pour combattre ; des sergents, pris dans la bourgeoisie, qui faisaient fonctions d'écuyers ou d'intendants, et des clercs, qui servaient de chapelains. Le chevalier, en entrant dans l'ordre, prêtait serment de ne jamais fuir s'il n'avait devant lui que trois ennemis ; en fait, il ne reculait jamais dans la bataille que sur l'ordre du maître.

Autres Ordres  
militaires.

Sur le modèle des Hospitaliers de Jérusalem et des Templiers, de nombreux ordres militaires se fondèrent dans la suite. Les plus célèbres furent les Chevaliers Teutoniques, qui s'établirent plus tard en Allemagne ; les Chevaliers de Calatrava et ceux de Saint-Jacques de l'Épée, qui défendirent l'Espagne et l'Europe contre les Maures. A la fin du XII<sup>e</sup> siècle, les ordres militaires possédaient un nombre incalculable de fiefs et de châteaux en Palestine et en Europe. Toujours armés, toujours au guet, même pendant les trêves, ils formaient comme une croisade permanente contre les infidèles<sup>2</sup>.

1. Le village des Payens est situé sur la Seine, au-dessus de Troyes.

2. Sur les ordres militaires, voir HURTER, *Tableau des instit. de l'Eglise au Moyen Age*, trad. Cohen, 3 vol. in-8<sup>o</sup>, Paris, 1843, t. III, p. 97-186.

## VI

Le commencement du XII<sup>e</sup> siècle se signala d'ailleurs par un particulier développement de la vie monastique. En 1113, Guillaume de Champeaux établissait à Paris l'ordre des Chanoines réguliers de Saint-Victor, et en 1120, saint Norbert fondait près de Laon celui des Chanoines réguliers prémontrés, tandis que Pierre le Vénérable renouvelait la vie religieuse à Cluny, et que saint Bernard faisait revivre à Clairvaux les plus pures traditions de la vie cistercienne.

L'œuvre de Guillaume de Champeaux et de saint Norbert n'est pas sans analogie avec celle de Gérard de Tenque et d'Hugues des Payens. Ceux-ci avaient entrepris d'assouplir à la discipline monastique une élite de guerriers ; ceux-là tentèrent de grouper sous une règle semblable une élite de prêtres. Aux uns comme aux autres l'esprit monastique apparaissait comme un ferment capable de régénérer le monde.

En même temps qu'ils travaillaient à la réforme du clergé par la répression de l'inconduite et de la simonie et par la lutte contre les investitures laïques, les grands papes du XI<sup>e</sup> siècle n'avaient pas cessé d'encourager leurs prêtres à vivre en communauté auprès de leurs églises. Au concile romain de 1050, Nicolas II avait recommandé aux prêtres, diacres et sous-diacres revenus à l'observation des devoirs de leur état, « de vivre ensemble auprès des églises pour lesquelles ils avaient été ordonnés, d'y avoir même table et même dortoir et de posséder en commun les revenus de leurs églises. <sup>1</sup> ». Alexandre II en 1063, Grégoire VII en 1078, Urbain II en 1096, avaient renouvelé des recommandations semblables<sup>2</sup>. Yves de Chartres<sup>3</sup> et plusieurs autres saints prêtres avaient travaillé à les faire triompher par la restauration, soit d'une antique règle, assez peu explicite, dite Règle des Apôtres, soit des directions données au clergé d'Hippone par saint Augustin, soit des constitutions promulguées à Metz, vers le milieu du VIII<sup>e</sup> siècle, par saint Chrodegand. Ces efforts n'a-

Développements  
de la vie  
monastique.

Les  
chanoines  
réguliers.

Les  
communautés  
de prêtres  
avant  
le XII<sup>e</sup> siècle.

1. THOMASSIN, *Ancienne et nouv. discipl.*, 1<sup>re</sup> partie, l. III, ch. XI ; MANSI, XIX, 897.

2. FOURIER BONNARD, *Hist. des chanoines réguliers de Saint-Victor*, in-8°, Paris, t. I, introduction, p. XVII-XIX.

3. *Ibid.*, p. XIX.

Insuffisance  
de l'action  
des moines  
pour  
la réforme  
cléricale.

vaient abouti qu'à des réformes partielles et peu stables. L'influence directe des moines, en particulier de ceux de Cluny, sur le clergé, n'avait pas eu de meilleurs résultats. La papauté, en exemptant le moine clerc de la juridiction épiscopale, l'avait mis hors des cadres de la hiérarchie. De là des conflits inévitables entre le monastère et la paroisse. La substitution, parfois brusque, sous prétexte de réforme, des moines aux simples clercs dans un certain nombre d'églises, dans des cathédrales mêmes, avait, çà et là, rendu très aigus ces conflits. Le simple clerc alléguait, non sans quelque raison, si l'on s'en rapporte à la discipline de ce temps, que « le moine dérive de l'ordre laïque de l'Eglise ; que rien, dans sa nature ou ses traditions, ne le voue en définitive à la cléricature ; que rien, dans sa vocation, ne le destine, en règle ordinaire, à régir les âmes <sup>1</sup>. » Enfin, pour ce qui concerne plus particulièrement l'ordre de Cluny, le clergé hiérarchique ne voyait pas sans quelque envie ses grandes possessions territoriales s'agrandir de jour en jour. Toutes ces raisons expliquent comment l'action directe des réformateurs clunistes, efficace sur l'épiscopat, atteignit à peine les rangs inférieurs du clergé hiérarchique.

Voilà pourquoi de bons esprits tentèrent de réformer ce dernier clergé par l'infusion de l'esprit monastique dans sa vie, mais sans l'intervention directe des moines. Ce procédé, nous venons de le voir, était de tous points conforme aux recommandations des papes. Le clerc des paroisses et des cathédrales aimait à opposer l'ordre « canonique » à l'ordre « monastique <sup>2</sup> ». On lui proposerait simplement de prendre une « règle », telle que le clergé apostolique et le clergé formé par saint Augustin en offraient le modèle ; en d'autres termes, de devenir un « chanoine régulier ». Cette proposition serait faite avant tout aux chanoines proprement dits, à ceux qui composaient les chapitres des cathédrales, et dont l'importance était devenue si grande au XI<sup>e</sup> siècle, tant par les grands biens dont ils étaient propriétaires que par le droit de choisir l'évêque, qui leur était attribué en plusieurs endroits ; elle s'adresserait en même temps à tout prêtre chargé du service d'une église sous l'autorité d'un évêque.

C'est à Guillaume de Champeaux que revient l'honneur d'avoir,

1. Fourier BONNARD, *op. cit.*, p. xv.

2. Dom GRÉA, *De l'Eglise et de sa divine constitution*, un vol. in-8°, Paris, 1885, p. 438. Etymologiquement et historiquement, la signification primitive du mot chanoine, *canonicus*, est : inscrit au canon d'une église, attaché à une église.

le premier, conçu et réalisé le type du chanoine régulier. L'homme n'est pas moins intéressant à étudier que l'œuvre.

Guillaume, né à Champeaux en Brie, près de Melun, vers l'an 1070, avait fréquenté fort jeune les écoles de Paris et de Compiègne, où il avait eu pour maître le célèbre Roscelin, le hardi philosophe qui, le premier, dit-on, dans son enseignement, osa franchir le cercle de la pure dialectique pour aborder la fameuse question des « universaux », c'est-à-dire le problème métaphysique des relations du monde objectif avec le monde subjectif. Invité lui-même, en 1095, à monter dans la chaire de dialectique de la cathédrale de Paris, puis promu archidiaque, et chargé en même temps, comme écolâtre, de la direction générale des écoles de la capitale, Guillaume aborde lui-même, mais avec plus de sagesse, devant une jeunesse enthousiasmée, les problèmes les plus ardu de la spéculation philosophique. Il compte là, parmi ses auditeurs, l'ardent et téméraire Abailard, qui nous a raconté plus tard, dans son *Historia calamitatum*, ses joutes dialectiques contre l'enseignement du maître. Or, un jour de l'année 1108, une nouvelle étonnante circule dans le monde des écoles parisiennes : Maître Guillaume s'est démis de son archidiaconé et s'est réfugié, avec quelques-uns de ses disciples, dans un humble ermitage, dédié à saint Victor, pour s'y astreindre, tout en restant simple clerc, à une discipline régulière <sup>1</sup>.

« La petite chapelle de Saint-Victor, écrit le plus récent historien du monastère, s'élevait, non loin des bords de la Seine, dans une prairie où venaient mourir les dernières pentes de la Montagne Sainte-Geneviève, alors couvertes de bois et de vignes. Cette chapelle, élevée en cet endroit, dit une charte de Louis le Gros, en l'honneur du soldat martyr de Marseille, servait de retraite à quelques solitaires ou reclus qui menaient à son ombre la vie érémitique <sup>2</sup>. » Mais la jeunesse studieuse ne peut se résoudre à renoncer aux savantes leçons du maître. On voit, chaque jour, des groupes d'étudiants, clercs et laïques, frayer les chemins, si souvent battus depuis, qui mènent du quartier Notre-Dame ou « du Mont » à la docte retraite de Guillaume. Il ne sait pas résister à leurs sollicitations pressantes ; il continue à leur enseigner les principes de la dialectique et de la métaphysique, mais plus d'un écolier, touché de la vie de prière

Guillaume  
de Champeaux  
(1070-1121).

Il fonde  
l'ordre  
des chanoines  
réguliers  
de  
Saint-Victor.

1. *Recueil des hist. de la France*, t. XIV, p. 279.

2. Fourier BONNARD, *op. cit.*, t. I, p. 6-7.

intime et de silence religieux qu'on mène à Saint-Victor, se range à sa suite et partage sa vie érémitique.

A l'été de 1113, Guillaume, après trois refus successifs de l'épiscopat, cède aux instances du roi et accepte l'évêché de Chalon; mais, en dédommagement, il obtient de Louis le Gros une charte royale donnant une existence légale et accordant une dotation au nouveau monastère <sup>1</sup>.

La règle  
de  
Saint-Victor.

Les règles du couvent de Saint-Victor nous ont été conservées dans un précieux manuscrit, le *Liber Ordinis* <sup>2</sup>. L'habit ordinaire des Victorins est une longue tunique de lin, ou surplis à larges manches, tombant presque jusqu'aux pieds et recouverte d'une chape de drap noir, à laquelle s'adapte un capuce assez ample pour couvrir la tête et les épaules. Les convers ou frères lais ont une tunique de laine grise, venant à mi-jambe, et une chape de même couleur, plus courte d'une palme que la tunique. La hiérarchie du couvent comprend : un abbé, un grand prieur, un chambrier, un cellérier, un grand hôtelier, un grand chantre, un armoirier ou bibliothécaire, etc. L'abbé est élu par six ou sept chanoines, choisis à cet effet par le chapitre ou assemblée générale des chanoines, qui ratifie ensuite l'élection.

La vie du chanoine régulier de Saint-Victor, ou victorin, comprend : les offices liturgiques, religieusement célébrés aux heures canoniques du jour et de la nuit, le travail manuel et le travail intellectuel. Une des occupations les mieux organisées est celle des copistes, qui travaillent, sous la direction de l'armoirier, dans un local à part, lumineux, tranquille et silencieux. De là sortiront plusieurs des plus précieux manuscrits du Moyen Age <sup>3</sup>. L'abbaye de Saint-Victor sera également une école de théologie et de mystique; nous aurons à marquer sa place dans le mouvement intellectuel.

1. Fourier BONNARD, *op. cit.*, p. 13-14; A. LUCHAIRE, *Louis le Gros*, n. 150.

2. *Bibl. Ste Genev.*, Ms. 1636 et 1637; *B. M.*, ms. lat. 14673 et 15059. Voir le résumé du *Liber Ordinis* dans F. BONNARD, *op. cit.*, p. 56-83.

3. A. FRANKLIN, *Recherches sur la bibliothèque de l'abbaye de Saint-Victor de Paris*; L. DELISLE, *Inventaire des mss. latins de Saint-Victor conservés à la Bibliothèque nationale*.



## VII

Sortie de la même inspiration que la réforme de Saint-Victor, la réforme de Prémontré s'en distingua par une orientation diverse. Guillaume de Champeaux, en devenant chanoine régulier, était resté un homme de science, et son œuvre participa à ce même caractère ; saint Norbert, réformateur de Prémontré, fut plutôt un prédicateur et un apôtre, et il communiqua une empreinte analogue à son œuvre.

« Saint Norbert, que le suffrage presque unanime de son siècle égalait à saint Bernard, et que saint Bernard lui-même n'hésitait pas à regarder comme son maître, naquit, disent les auteurs de l'*Histoire littéraire de la France*, à Santen, petite ville du duché de Clèves, vers l'an 1080. Sa maison était très ancienne, et pouvait aller de pair avec les plus illustres de l'Allemagne. A l'avantage de la naissance, il réunissait les qualités brillantes du corps et de l'esprit. Les maîtres aux soins desquels son éducation fut confiée perfectionnèrent ses talents, mais ils ne réussirent pas à lui inspirer un goût solide pour la vertu. Il cultiva les sciences en philosophe voluptueux. L'état ecclésiastique, qu'il embrassa par des vues humaines, ne produisit aucune réforme dans ses mœurs. La cour de l'empereur Henri V, son parent, où il se rendit ensuite, acheva de le pervertir. Il y exerça, durant plusieurs années, la charge de chapelain, et s'y distingua par tous les vices déliés dont les courtisans se font gloire »<sup>1</sup>. Une grâce, pareille à celle qui convertit l'apôtre saint Paul, le transforma tout à coup. Il chevauchait joyeusement, dans une partie de plaisir, quand la foudre éclate devant lui, tue sa monture, et le laisse inanimé sur le sol. Quand il reprend connaissance, « la grâce, pour parler avec un de ses biographes, luit à ses yeux en même temps que la lumière. Cet aveugle aperçoit ses misères ; les illusions des créatures se dissipent, et l'amour divin succède à l'amour profane »<sup>2</sup>. » Il rompt ses engagements avec la cour, se revêt d'un cilice, se retire au couvent de Saint-Sigebert, près de Cologne, se fait ordonner prêtre (car il n'était que sous-diacre) et s'adonne désormais à la prière, aux veilles, aux jeûnes, à l'étude assidue de la

Fondation  
de l'Ordre  
des Chanoines  
réguliers  
de Prémontré  
par  
saint Norbert.

Biographie  
de  
saint Norbert.

Sa vie  
mondaine.

Sa  
conversion.

1. *Hist. litt. de la France*, t. XI, p. 243-244.

2. Louis-Charles HUGO, *la Vie de saint Norbert*, un vol. in-4<sup>o</sup>, Paris, 1704, p. 31-32.

Sa vie  
apostolique.

Sainte Ecriture, trouvant une large compensation à toutes ses peines dans la seule célébration du Saint-Sacrifice. Bientôt l'œuvre de sa sanctification personnelle ne lui suffit pas. Il parcourt les campagnes, prêche dans les églises, sur les places, rappelant aux pécheurs l'heure de Dieu, l'heure de la mort et du jugement. On l'accuse de prêcher sans mission, de porter l'habit monastique sans être moine. Il quitte alors sa patrie, vient en France trouver le pape Gélase II, qu'il rencontre à Saint-Gilles, en Languedoc, et obtient de lui la permission d'annoncer partout où bon lui semblera la parole divine. Muni de ce pouvoir, il parcourt la France et le Hainaut, où sa parole produit les fruits les plus abondants. Lorsqu'il approche des villages ou des châteaux, les bergers quittent leurs troupeaux et courent annoncer son arrivée. Dès qu'il entre dans un bourg, on sonne les cloches. Mais ce qui réjouit le plus le cœur de l'apôtre, ce sont les conversions nombreuses qui suivent ses prédications. Ah ! que ne peut-il se multiplier pour prêcher les vérités évangéliques ?

Il fonde  
l'ordre  
de Prémontré  
(1121).

Il se multipliera en associant à son œuvre des prêtres animés du même zèle que lui. L'évêque de Laon, Barthélemy, à qui le pape Calixte II l'a recommandé, lui offre de lui bâtir un couvent dans tel lieu qu'il indiquera. Norbert choisit, dans la forêt de Coucy, une vallée solitaire, nommée Prémontré (*Premonstratum, Pratum monstratum*). C'est là qu'il fonde, le jour de Noël de l'an 1121 <sup>1</sup>, avec quelques clercs du diocèse de Laon que sa parole a conquis, la première abbaye des Chanoines réguliers de Prémontré. Par l'austérité de la vie, la promptitude de l'obéissance, l'esprit de prière et de recueillement, les Chanoines réguliers égalent les plus édifiants des religieux. Une robe de laine blanche leur rappelle qu'ils doivent être les représentants des anges sur la terre. Au moindre signe de leur maître, qui ne leur passe pas un mot amer, pas un signe désagréable au prochain, ils tombent à genoux pour demander pardon. On les voit observer le silence, non seulement dans l'intérieur de leur couvent, mais au milieu même d'une foule épaisse et bruyante. Des vocations surgissent de toutes parts. Quatre ans ne se sont pas écoulés depuis la fondation de Prémontré, que Norbert se voit déjà

La règle  
de  
Prémontré.

1. On donne souvent, comme date de la fondation de l'Ordre de Prémontré, l'an 1120, qui est celle de la prise de possession de Prémontré ; mais la première profession religieuse de Norbert et de ses disciples est du 25 décembre 1121, (Hugo, *op. cit.*, p. 100.)

le chef de neuf abbayes fondées par lui <sup>1</sup>. « L'apparition de Prémontré, dit M. Achille Luchaire, et la multiplication rapide de ses succursales en France et en Europe, pendant les trente années qui suivirent l'an 1120, ont été un des prodiges de l'époque, aussi merveilleux presque que l'œuvre de saint Bernard et des cisterciens <sup>2</sup>. »

Le zèle insatiable de Norbert ne se contenta point cependant de ces premiers résultats. Il eut l'idée, que devaient si merveilleusement développer au XIII<sup>e</sup> siècle les ordres mendiants, d'affilier à ses abbayes, des hommes et des femmes vivant dans le monde, et bénéficiant ainsi, d'une manière indirecte, des grâces attachées à la vie de communauté. Ainsi, sous ces formes diverses, par les ordres religieux proprement dits, par les communautés de clercs qui s'inspiraient de leurs principes et de leurs disciplines, par les associations de laïques, ébauches des tiers-ordres futurs, qui bénéficiaient de leurs expériences spirituelles, un même esprit évangélique pénétrait la chrétienté. Mais il importait avant tout que cet esprit se conservât pur de toute altération à ses sources principales ; or, à la même époque où Guillaume de Champeaux et Norbert fondaient les Chanoines réguliers de Saint-Victor et de Prémontré, l'ordre de Cluny subissait une crise douloureuse. Par bonheur, la Providence suscitait en même temps, pour le renouveler, un grand réformateur, Pierre le Vénérable.

Affiliation  
de personnes  
laïques  
à l'Ordre  
de Prémontré.

## VIII

« L'excès de puissance et de richesse, l'orgueil d'un abbé, la désunion des frères, suites presque inévitables d'une grandeur et d'un rôle longtemps soutenus <sup>3</sup> » : telles furent les causes de la décadence de Cluny.

Décadence  
de l'Ordre de  
Cluny.

Au commencement du XII<sup>e</sup> siècle, l'ordre de Cluny comptait dix mille moines <sup>4</sup>. Ses possessions, dont on trouve la longue énumération dans une bulle du pape Victor II, datée du 11 juin 1055 <sup>5</sup>, étaient immenses. L'église de Cluny, chef-d'œuvre de l'architecture

Première  
cause  
de décadence :  
la puissance  
et la richesse  
de l'Ordre.

1. *Hist. litt.*, t. XI, p. 246.

2. A. LUCHAIRE, dans *l'Hist. de France* de LAVISSE, t. II, 2<sup>e</sup> partie, p. 255.

3. Mgr BAUDRILLART, *Cluny et la papauté*, dans la *Rev. prat. d'apol.*, 1910, t. XI, p. 22.

4. HEFELE, au mot *Cluny*, dans le *Kirchenlexikon* de WETZER et WELTE.

5. *P. L.*, t. CXLIII, col. 803.

romane, était la plus grande église du monde ; cinq cents ans plus tard, la basilique de Saint-Pierre de Rome devait à peine dépasser de quelques mètres ses colossales proportions. Les relations de l'ordre avec les papes étaient devenues intimes et presque habituelles. Grégoire VII était venu demander à Cluny l'inspiration de sa réforme ; Urbain II et Pascal II étaient sortis de ses cloîtres ; Gélase II était inhumé sous ses dalles ; Calixte II avait augmenté ses privilèges, jusqu'à donner à ses abbés, en 1120, le droit de remplir les fonctions de cardinal, et à concéder à son église la faculté de célébrer l'office, même pendant un interdit, les portes fermées<sup>1</sup>. Un saint, comme les grands abbés qui avaient fondé et maintenu les austères traditions de Cluny, un Odon, un Mayeul, un Odilon, un Hugues, eût pu garantir les moines de son ordre contre la tentation des richesses et de l'orgueil. Mais celui qui reçut, jeune encore, en 1100, la crosse abbatiale de saint Hugues, Pons de Melgueil, n'avait point les fortes vertus de ses prédécesseurs. Issu d'une riche famille d'Auvergne, esprit brillant et distingué, il s'était d'abord montré digne de ses hautes fonctions par la régularité de sa vie, par la souplesse de son intelligence et par la haute distinction de sa culture littéraire. Dans les négociations, si souvent rompues et si souvent reprises, de la querelle des investitures, il avait servi d'intermédiaire habile entre le pape et l'empereur. Il avait aussi donné une forte impulsion aux études. L'histoire a gardé les noms de trois remarquables copistes de manuscrits encouragés par lui : Albert, Opizon et Duranne. Mais une humeur inquiète et orgueilleuse gâtait en lui ses brillantes qualités. Dès le début de son gouvernement, il sembla faire passer au premier rang de ses préoccupations la défense des privilèges de son ordre. Les nouvelles prérogatives qui lui furent concédées par Calixte II, semblent l'avoir troublé. Il dispute à l'abbé du Mont-Cassin la première place ; il ambitionne le titre d'« abbé des abbés ». Il affecte, dans ses voyages, un train princier. Son luxe, sa prodigalité, son relâchement, amènent d'abord de sourds murmures, puis la discorde déclarée dans le monastère. Cluny, dont la vie austère a été le point de départ de la réforme des moines, des clercs et des fidèles, n'est plus le modèle de l'Église.

Hâtons-nous de le constater : le désordre des mœurs ne semble

Deuxième  
cause de  
décadence :  
l'orgueil  
de l'abbé Pons  
de Melgueil.

<sup>1</sup> PIGNOT, *Hist. de l'ordre de Cluny*, 3 vol. in-8°, Autun et Paris, 1868, t. III, p. 29-32.

pas avoir pénétré, à cette époque, dans l'illustre monastère. « Le silence de saint Bernard à ce sujet est le meilleur éloge qu'on puisse faire de la moralité de Cluny <sup>1</sup>. » Mais, dans le tableau que le terrible censeur fait de la mollesse et du luxe des moines de son temps, il est impossible de ne pas reconnaître le fastueux abbé Pons : « Je mens, dit saint Bernard, si je n'ai pas vu un abbé traîner après lui soixante chevaux et plus. Vous diriez, à voir passer ces chefs de monastères, non des directeurs d'âmes, mais des gouverneurs de provinces. Dès qu'ils sont à quatre lieues de chez eux, il leur faut tout leur mobilier : des coupes, des aiguères, des candélabres, de grands coffres remplis de tous les ornements de leurs lits... Pourquoi tout cet encombrement ? Serait-ce pour être moins à charge à vos hôtes ? Portez donc aussi votre nourriture avec vous, afin de leur épargner toute dépense <sup>2</sup>. »

Témoignage  
de  
saint Bernard.

Troisième  
cause de  
décadence :  
la désunion  
des religieux.

Les divisions provoquées dans le monastère par les agissements de Pons allèrent si loin, que l'abbé, cédant à des conseils d'amis prudents, se rendit à Rome, et se démit de ses fonctions entre les mains de Calixte II. Les moines, délivrés de l'impérieuse légèreté de Pons, élurent d'abord à sa place un vieillard, Hugues II, qui mourut presque aussitôt ; puis, dans l'octave de l'Assomption de 1122, un jeune moine de trente ans, Pierre-Maurice de Montboissier, qui devait rester la plus haute personnification de l'ordre clunisien sous le nom de Pierre le Vénérable.

Pierre  
le Vénérable  
(1092-1156).

Malgré sa jeunesse, Pierre de Montboissier n'était pas un inconnu dans les diverses maisons de l'ordre, même les plus lointaines. La sagesse et la science avec lesquelles il remplissait, au monastère de Vézelay, depuis dix ans, les importantes fonctions de gardien de l'ordre et de docteur des anciens <sup>3</sup>, avaient attiré l'attention sur lui. Comme gardien de l'ordre, il tenait la place du grand prieur absent, et veillait en tout temps au maintien de la discipline avec le zèle le plus édifiant. Comme docteur des anciens, il était chargé de diriger les études de tous les moines, et il s'acquittait si bien de cette fonction que, suivant les expressions de son biographe, sa parole douce et grave, semblable à une rosée, féconda la terre de Vézelay <sup>4</sup>. Il

1. VACANDARD, *Vie de saint Bernard*, 2 vol. in-12, 2<sup>e</sup> édition, Paris, 1897, t. I, p. 117.

2. S. BERNARD, *Apologia*, cap. XI.

3. RODOLPHE, *Vita Petri Venerabilis*, P. L., t. CLXXXIX, col. 17.

4. RODOLPHE, *loc. cit.*

suffisait du reste, disent les contemporains, d'avoir vu une fois, pour la garder vivante dans son souvenir, « la physionomie noble et douce de ce jeune moine, dont la taille imposante, l'attitude simple et digne, exprimaient si bien la parfaite ordonnance de son âme et de sa vie<sup>1</sup> ». Aussi son élection fut-elle accueillie dans l'ordre par une joie universelle. « Heureux clunistes, s'écrie Pierre de Poitiers, applaudissez et réjouissez-vous. Un nouveau saint Hugues vous est donné. Il égale les poètes de l'antiquité par la pénétration de son génie. Il est en prose un second Cicéron ; en vers, un nouveau Virgile ; et il discute comme Aristote, tandis que sa parole a la douceur de celle de Grégoire, l'ampleur de celle d'Ambroise, et qu'il scrute avec un génie égal à celui d'Augustin les mystères les plus profonds<sup>2</sup>. »

Ses origines.

Sous ces formules emphatiques, le panégyriste de Pierre le Vénéral nous indique bien le caractère distinctif de la science du nouvel abbé. Né en Auvergne, vers 1092<sup>3</sup>, d'une noble famille peut-être originaire de Bourgogne<sup>4</sup>, élevé, dès son plus jeune âge, en qualité d'oblat, dans le monastère bénédictin de Sauxillanges, où les branches les plus diverses des études profanes et sacrées étaient enseignées avec ardeur suivant le programme du *trivium* et du *quadrivium*, Pierre de Montboissier faisait son propre portrait quand il représentait saint Bernard « se parant des dépouilles de l'égyptien et les mêlant aux richesses de l'hébreu<sup>5</sup> ». On a pu dire que le surnom de Vénéral, que ses contemporains lui donnèrent, lui fut dû « pour sa connaissance éminente des sciences divines et humaines autant que pour l'intégrité de sa vie<sup>6</sup> ». Un écrivain du XIX<sup>e</sup> siècle l'a comparé à Fénelon<sup>7</sup>. S'il n'a pas dans son style l'exquise élégance de l'auteur du *Télémaque*, il a le même goût des lettres anciennes, la même noblesse de caractère et la même onction. « Oh ! l'heureux temps, écrit-il à un ancien compagnon de sa vie monastique, où, dans de pieux entretiens, on s'exhortait au désir des biens éternels ! Oh ! l'ardente charité qui nous rendait tout de feu l'un pour l'autre ! Au commencement, le seul mouvement de la nature m'avait porté vers vous ; je ne vous aimais plus, à la fin qu'en Dieu et à cause de

Son caractère.

1. *Bibl. clun.*, p. 589.

2. Pierre de POITIERS, *Paneg.*, P. L., t. CLXXXIX, col. 49.

3. Dom CEILLIER, *Hist. des auteurs ecclés.*, t. XIV, p. 500.

4. PIGNOT, *Hist. de Cluny*, t. III, p. 607.

5. Pierre le VÉNÉRAL, *Epist.*, I, 28, P. L., t. CLXXXIX, col. 112.

6. *Gallia Christiana*, t. IV, col. 1137.

7. RÉMUSAT, *Abélard*, t. I, p. 250.

Dieu <sup>1</sup>. » En effet, ce que Pierre avait surtout puisé dans sa formation monastique, c'était le goût d'une tendre piété, qui n'avait fait que croître depuis le jour où il avait été offert, encore enfant, à l'ordre de Cluny, et qui devait grandir encore.

Le nouvel abbé n'ignorait pas les difficultés de la tâche qui lui incombait. Le pape Calixte II, de son côté, dans la lettre qu'il écrivait aux moines de Cluny pour confirmer l'élection de Pierre, témoignait qu'il ne méconnaissait pas la gravité de la situation. Il encourageait les religieux à se montrer dociles envers leur nouveau supérieur, et menaçait des pénalités ecclésiastiques ceux qui « oseraient troubler la congrégation <sup>2</sup> ».

Pour l'aider dans son œuvre réformatrice, Pierre fit appel à un religieux dont il connaissait la grande expérience et la surnaturelle énergie, le prieur Mathieu, de Saint-Martin-des-Champs. Grâce à sa collaboration, il put remédier à bien des abus. Dans le boire et dans le manger, le superflu fut supprimé ; on renonça à bien des aises, dont plusieurs avaient pris une douce habitude. La paix était rentrée dans le monastère, quand, tout à coup, Pons, qui s'était retiré en Palestine, débarqua en Europe. Pour déjouer les calculs de ceux qu'il voulait tromper, il déclara qu'il voulait simplement changer de retraite. Au fond, le démon de l'ambition s'était de nouveau emparé de lui. Choisisant un moment où Pierre le Vénérable était absent de Cluny, il se présente au monastère, accompagné d'une troupe armée de ses partisans et de quelques bandits soudoyés, qui brisent les portes, envahissent les cloîtres, dispersent ou emprisonnent les religieux. Les châsses d'or et d'argent qui contiennent les reliques des saints, les vases sacrés eux-mêmes, rien n'est épargné. Les villages et les lieux fortifiés qui entourent le monastère, sont envahis, et, pendant trois mois, le pillage et le meurtre règnent à Cluny <sup>3</sup>. Une sentence du pape Honorius, déclarant Pons et ses complices sacrilèges, schismatiques et excommuniés, met fin à cet abominable désordre ; et celui qui avait porté pendant quatorze ans la crosse abbatiale de saint Odon et de saint Hugues, meurt, séparé de l'Eglise, sans vouloir se repentir ni se faire absoudre <sup>4</sup>.

Pierre  
le Vénérable  
entreprit  
la réforme  
de Cluny.

Retour  
de  
l'abbé Pons.

Scènes  
de désordre  
à Cluny.

L'abbé Pons  
meurt  
excommunié.

1. Pierre LE VÉNÉRABLE, *Epist.*, I, 16, P. L., t. CLXXXIX, col. 85.

2. CALIXTE II, *Epist.*, P. L., t. CLXXXIX, col. 1256.

3. ORDÉRIC VITAL, XII, 15, P. L., t. CLXXXVIII, p. 894.

4. Quelque temps après, Honorius, « par respect pour l'illustre monastère », fit transporter la dépouille mortelle de Pons dans l'abbaye de Cluny (HONORIUS II, *Epist.*, 48, P. L., t. CLXVI, col. 1266 et s.).

Tactique prudente du réformateur.

Nouvelles difficultés.

La réforme s'achève.

Le calme renaît à Cluny ; mais une pareille crise n'a pu se produire sans réveiller dans la communauté certaines dissensions intestines, que le zèle de Pierre avait momentanément apaisées. Il faut se remettre à lutter contre les vieux abus, qu'une effervescence de plusieurs mois a fait revivre. Pierre le Vénérable voit en songe saint Benoît se plaignant de l'oubli de sa règle. « Hélas ! s'écrie-t-il, quand le saint patriarche a écrit ses constitutions, il vivait dans un âge robuste ; le monde a vieilli depuis lors ; évitons les brusques secousses, qui feraient périr les institutions ; elles chancellent sur leurs bases ; donnons-leur des bâtons pour les soutenir <sup>1</sup>. » Il recourt à la prudence. De peur de se tromper, il regarde autour de lui. Cîteaux, « qui a sous sa dépendance soixante-cinq abbayes, dont les religieux n'ont pas de riches habits, observent strictement la clôture et jeûnent tous les jours, excepté le dimanche, depuis les Ides de septembre jusqu'à Pâques <sup>2</sup> », lui paraît un modèle à suivre. Mais une vague jalousie anime les deux puissants ordres. On reproche à l'abbé de Cluny d'aller emprunter aux cisterciens le principe d'une réforme qui ne doit s'inspirer que des traditions propres de l'ordre fondé par saint Odon. Un bref d'Innocent II, daté de 1137, mettra fin à ces difficultés, en donnant à Pierre le Vénérable la faculté de modifier les statuts de son ordre, de décréter tout ce qu'il jugera utile, sans que personne ait le droit de réclamer ni de faire appel <sup>3</sup>. Le vénérable réformateur pourra alors librement s'inspirer des exemples de Cîteaux.

## IX

Détresse de l'Ordre de Cîteaux.

L'ordre illustre fondé par Robert de Molesmes, avait eu, lui aussi, dans ses origines, son heure de détresse.

Dépeuplement de l'Ordre.

Dans leur désir d'assurer dans leurs cloîtres une parfaite austérité, les supérieurs de Cîteaux avaient-ils dépassé les justes bornes ? Ce mouvement vers la sainte observance avait-il été trop dépourvu de cette onction pieuse qui en eût fait accepter les sacrifices avec joie ? On ne sait. Le fait est que de jour en jour le monastère se dépeuplait. Les vieux moines qui tombaient n'étaient point remplacés par

1. PIERRE LE VÉNÉRABLE, *Epist.*, I, 34, P. L., t. CLXXXIX, col. 168.

2. ORDÉRIC VITAL, VIII, 25, P. L., t. CLXXXVIII, col. 641.

3. DEMIMUID, *Pierre le Vénérable*, un vol. in-8°, Paris, 1876, p. 102.



de jeunes recrues. L'épreuve, pour être différente de celle qui affligait Cluny, n'en était pas moins sérieuse. Elle pouvait se changer en désastre. Le vénérable abbé qui dirigeait Cîteaux depuis 1109, Etienne Harding, en était tristement préoccupé. Découragé, se reprochant peut-être d'avoir contribué pour sa part à la crise douloureuse par l'inflexibilité de son gouvernement, il en vint à douter de sa mission. Mais on raconte qu'ayant fait part de ses inquiétudes à un de ses religieux prêt à paraître devant Dieu, il en reçut, peu de jours après, cette réponse prophétique : « Console-toi, Dieu ne tardera pas à t'envoyer de nombreux disciples, parmi lesquels se trouveront des hommes nobles et grands ; et ils rempliront à tel point ta maison, qu'elle devra, comme une ruche trop pleine, envoyer ses essaims en diverses parties du monde <sup>1</sup>. » Vers la fête de Pâques de l'an 1112 <sup>2</sup>, l'arrivée à Cîteaux de trente gentilshommes, ayant à leur tête un jeune seigneur bourguignon, Bernard de Fontaines, parut un gage de l'accomplissement de la prophétie céleste.

Devant Bernard de Fontaines, qui sera bientôt Bernard de Clairvaux, l'histoire doit s'arrêter, comme devant un des génies les plus complets, une des âmes les plus vibrantes et les plus sympathiques dont elle ait à faire le portrait. Orateur, polémiste, diplomate, poète mystique, réformateur, le dernier des Pères de l'Eglise dans l'ordre chronologique, sera aussi grand que les plus grands d'entre eux <sup>3</sup>. Sa doctrine, suivant les propres expressions du pape Alexandre III, illuminera l'Eglise universelle <sup>4</sup> ; la chrétienté tout entière s'ébranlera à sa voix ; des princes et des rois le choisiront pour arbitre de leurs différends ; quatre siècles après sa mort, Luther et Calvin chercheront à s'abriter sous son grand nom <sup>5</sup>, et ses écrits garderont un parfum de piété si tendre et si pur, qu'il n'est pas de prières et de proses liturgiques que le peuple chrétien répète encore aujourd'hui avec plus de dévotion que telle prière et telle prose sortie de son cœur de saint <sup>6</sup>.

Saint Bernard  
(1090-1153).

1. *Exordium magnum ordinis cisterciensis*. Dist. I, cap. xvi, P. L., t. CLXXXV, col. 1013 ; *Acta Sanctorum*, aprilis, t. II, p. 399.

2. Sur cette date, voir VACANDARD, *Vie de S. Bernard*, t. I, p. 32, note 2, et p. 34, note 1.

3. Le mot est de Mabillon : *Ultimus inter Patres, sed primis certe non impar* (P. L., t. CLXXXII, col. 26).

4. JAFFÉ, n. 12330, P. L., t. CLXXXV, col. 622.

5. LUTHER, dans ses *Propos de table* ; CALVIN, dans son *Institution chrétienne*, l. IV, ch. xi.

6. Nous voulons parler surtout du *Memorare*, dont le début est de saint Bernard,

Ses origines.

Celui qui devait remplir une si haute et si pure destinée, était né, en 1090, au château féodal de Fontaines, en Bourgogne, tout près de la ville de Dijon, d'une famille illustre et opulente. Parmi les parents du seigneur de Fontaines, son père, les chroniques et les chartes signalent des vicomtes de Dijon, des seigneurs de Châtillon, et, parmi les ascendants de sa mère, les anciens ducs de Bourgogne<sup>1</sup>.

Son enfance.

Mais si, de ce haut et puissant lignage, Bernard tint la suprême distinction, le fier courage, qui caractérisent sa physionomie morale ; de sa mère, Aleth de Montbard, il tint surtout une aimable et solide piété. Dès son jeune âge, il fut, nous disent ses biographes, un grand « méditatif »<sup>2</sup>. Ecolier silencieux et timide, fuyant les compagnies bruyantes des jeunes gens, pour se recueillir dans quelque lieu solitaire, il ne faisait rien prévoir, aux yeux du monde, de cet ardent prosélytisme qu'il déploierait plus tard ; mais il en préparait les bases, en cultivant en lui l'esprit de foi. Pour lui la religion fut bientôt « le tout de la vie ». Il a vingt-deux ans à peine ; le monde sourit aux grâces de sa jeunesse ; mais lui, non content de porter ses regards vers la vie du cloître, a déjà fait partager à l'un

Sa vocation religieuse.

de ses oncles, à cinq de ses frères, à plusieurs de ses jeunes amis, son attrait pour une vie tout entière consacrée au service de Dieu. Deux traits distinguent déjà l'âme de Bernard à cette époque : une ardente dévotion envers la Vierge Marie, et une sorte de culte filial envers sa pieuse mère, qu'il a perdue de bonne heure, mais dont il porte en lui le souvenir constant<sup>3</sup>, dont il cherchera toujours à suivre les inspirations à ses heures de doute. C'est en pensant à sa mère qu'un

Sa retraite à Châtillon-sur-Seine.

jour, un moment ébranlé dans sa vocation par les sollicitations de ses amis, il renonce pour jamais à toute carrière mondaine<sup>4</sup>. Peu de temps après, on trouve Bernard, entouré de trente jeunes seigneurs, à Châtillon-sur-Seine, menant avec eux une vie commune de prière et d'austérité. Six mois plus tard, au printemps de 1112, les trente gentilshommes demandent à partager la vie austère de Cîteaux. Avant son départ, Bernard est allé au château de Fontaines, em-

et de la prose *Jesu, dulcis memoria*, qui, si elle n'est pas de lui, s'inspire manifestement d'un de ses sermons (Sermon IV, *De diversis*, n. 1).

1. JOBIN, *Saint Bernard et sa famille*, un vol. in-8°, Poitiers, 1891.

2. *Mire cogitativus* (GUILLAUME DE SAINT-THIERRY, *Vita Bernardi*, l. I, cap. 1, n. 3, P. L., t. CLXXXV, col. 228).

3. « Il eut toujours ce que j'appellerai le sentiment de la présence réelle de sa mère auprès de lui. » (VACANDARD, *op. cit.*, t. I, p. 18.)

4. VACANDARD, *op. cit.*, p. 23.

brasser son vénérable père et son dernier frère, Nivard, trop jeune encore pour qu'on ait pu lui proposer d'accompagner ses frères au couvent. « Voici, lui dit Bernard, que désormais tout ce domaine sera pour toi seul. — Eh quoi ! répond l'enfant ; vous prenez le ciel, et vous me laissez la terre ! » Nivard veut suivre ses frères ; son jeune âge l'en empêche ; mais dès qu'il aura atteint sa seizième année, les portes de Cîteaux s'ouvriront aussi pour lui <sup>1</sup>.

A l'aide des indications fournies çà et là par les contemporains <sup>2</sup>, il est possible d'esquisser un portrait du jeune Bernard, au moment où il entrait à Cîteaux. D'une taille élégante, un peu au-dessus de la moyenne, la chevelure blonde, la barbe naissante de même couleur, les yeux bleus, le regard clair, il avait en lui, dit un de ses biographes, une grâce « qui venait de l'esprit, non de la chair <sup>3</sup> ». Or c'est à Cîteaux, le couvent dont l'austérité effrayait les hommes les plus rudes, que le jeune fils du seigneur de Fontaines venait demander d'être admis. Tandis qu'ailleurs des tuniques de laine à manches étroites et des chaperons de fourrure protégeaient le religieux contre la rigueur du froid, le moine cistercien se contentait, pour tous vêtements, de la robe étroite en serge, enveloppant le corps jusqu'à mi-jambe, et de la coule en laine, qu'aux heures de travail manuel on remplaçait par le scapulaire, serré à la hauteur des reins par une ceinture de cuir. La nourriture, à Cîteaux, était des plus simples. Les légumes, secs ou verts, l'huile, le sel et l'eau, en faisaient tous les frais. Dans un dortoir commun, éclairé par une pâle chandelle, le moine de Cîteaux prenait son repos sur une simple paille, tout habillé et les reins ceints, afin d'être prêt à se lever au premier signal <sup>4</sup>, au milieu de la nuit, pour chanter l'office nocturne en une froide et obscure chapelle. La prière publique prenait au cistercien environ six heures par jour ; le reste du temps était consacré au travail manuel. C'était une maxime scrupuleusement observée à Cîteaux que « le moine doit vivre du travail de ses mains <sup>5</sup> ». Mais tout le temps laissé libre par l'office les dimanches et les jours de fête, celui qui s'écoulait de la fin de Sexte au premier repas ou *prandium*, c'est-à-

Son portrait.

Son entrée  
à Cîteaux.

La vie  
du moine  
cistercien.

1. GEOFFROY (GAUFRIDUS), *Fragm.*, P. L., t. CLXXXV, col. 525.

2. GUILLAUME DE SAINT-THIERRY, *Vita Bernardi*, l. I, cap. III, n. 6 ; l. III, cap. I ; P. L., t. CLXXXV, col. 230-303.

3. *Apparebat in carne ejus gratia quædam, spiritualis tamen potius quam carnalis.* (*Ibid.*, col. 303.)

4. Voir plus de détails dans VACANDARD, *Vie de S. Bernard*, t. I, p. 40-44.

5. Règle de saint Benoît, ch. XLVIII.

dire de neuf heures à onze heures du matin, et, de plus, pendant l'hiver, l'intervalle qui séparait le repas du soir ou *cœna*, qui finissait à six heures, de l'office de Vêpres, qui commençait à neuf heures, tout ce temps était réservé à la *lectio divina* <sup>1</sup>. Cet exercice était conçu, à Cîteaux, plutôt comme une méditation que comme une simple lecture. Saint Bernard recommandera plus tard, non pas de lire, mais de « ruminer » les psaumes <sup>2</sup>. Il faisait allusion à la pratique qu'il avait suivie dans son monastère, pratique que nous révélerait d'ailleurs l'usage qu'il fait dans ses écrits des Livres saints. Au surplus, le geste familier du travail manuel, accompli dans le silence, favorisait encore, en dehors des heures de lecture méditée, la prolongation de cette « rumination » pieuse ; et quand Bernard nous déclarera qu'il n'a jamais eu d'autres maîtres que les hêtres et les chênes <sup>3</sup>, voudra-t-il indiquer autre chose, que cette habitude de repasser en son cœur, au milieu des champs et des forêts, les paroles de Dieu ou celles des Pères qui l'avaient plus particulièrement touché dans la *lectio divina* <sup>4</sup> ?

Renaissance  
et nouvelle  
expansion de  
l'ordre  
de Cîteaux.

L'arrivée de Bernard et de ses compagnons à Cîteaux, fut le point de départ du mouvement de renaissance et d'expansion qui avait été annoncé à l'abbé Etienne Harding <sup>5</sup>. « Quand il fut prouvé aux yeux de tous, dit un chroniqueur, que la règle de Cîteaux, réputée impraticable, était accessible à tous ces jeunes seigneurs, des hommes de tout âge vinrent, de diverses contrées, demander leur admission au monastère <sup>6</sup>. » Au mois de juin de 1115, tous les vides étaient comblés. Pour satisfaire aux nouvelles vocations qui s'annonçaient, Cîteaux essaimait. Après les fondations de la Ferté et de Pontigny,

1. Règle de saint Benoît, ch. XLVIII ; Coutumes bénédictines, ch. LX et LXXI. Voir GUIGNARD, *les Monuments primitifs de la Règle cistercienne*, un vol. in-8°, Dijon, 1878, p. 158-159. 172-174.

2. S. BERNARD, *In festo SS. Petri et Pauli*, Serm. II, n. 2.

3. *Experto crede : aliquid amplius invenies in silvis quam in libris. Ligna et lapides docebunt te.* » (S. BERNARD, *Epist.*, CVI, n. 2.) Ainsi parle saint Bernard. Le texte se passe de commentaires, si on le rapproche de celui de son biographe : *Quidquid in Scripturis valet, quidquid in eis spiritualiter sentit, maxime in silvis et in agris meditando se confitetur accepisse.* (GUILLAUME DE SAINT-THIBERRY, *Vita Bernardi*, l. I, cap. IV, n. 23, P. L., t. CLXXXV, col. 240.)

4. Si l'on réfléchit que la récitation lente et scandée de l'office, telle qu'elle se pratiquait à Cîteaux, était, elle aussi, une sorte de méditation (*Règle de S. Benoît*, ch. XIX, GUIGNARD, *op. cit.*, p. 271), on comprendra ce que l'attrait du « grand méditatif » dut trouver de satisfactions à Cîteaux.

5. *Acta Sanctorum*, avril, t. II, p. 109.

6. *Exordium parvum cisterciense*, cité dans les *Acta Sanctorum*, aprilis, t. II, p. 109.

l'abbé Etienne chargeait Bernard lui-même d'aller fonder sur les bords de l'Aube, à Clairvaux, sur une terre offerte par la générosité du comte de Troyes, un nouveau monastère. La nouvelle maison fut bénite par l'évêque de Châlons-sur-Marne, l'illustre fondateur des Chanoines réguliers de Saint-Victor, Guillaume de Champeaux ; et, à partir de ce jour, une intimité, qui ne devait faire que grandir dans la suite, se forma entre l'éminent prélat et le saint fondateur de Clairvaux. Les débuts de la fondation furent rudes. Une noire détresse força Bernard à rendre plus dure qu'elle n'était à Cîteaux l'austérité du régime. Mais le courage des moines fut admirable. Il devint contagieux. En moins de trois années, Clairvaux témoignait de sa vitalité en fondant trois monastères : celui des Trois-Fontaines, dans la forêt de Luiz ; celui de Fontenay, dans le voisinage de Montbard, et celui de Joigny, près de Vervins.

Le 23 décembre 1119, une bulle du pape Calixte II confirma les progrès de tout l'ordre de Cîteaux, en approuvant la charte d'union, dite *Charte de charité*, établie entre toutes les maisons cisterciennes. A la différence des monastères clunisiens, qui reconnaissaient à la maison mère un pouvoir souverain, les monastères cisterciens conservaient leur autonomie d'administration et se soumettaient à l'autorité des ordinaires<sup>1</sup>. Sur d'autres points encore, les manières de voir se trouvèrent différentes ou opposées. Tandis que les églises de l'ordre de Cluny se distinguaient par leur splendide architecture et la richesse de leur ornementation, celles de l'ordre de Cîteaux se faisaient remarquer par leur simplicité et leur pauvreté. Ces divergences et ces oppositions furent l'occasion, entre les deux ordres, de controverses, dans lesquelles Pierre le Vénérable et Bernard de Clairvaux échangèrent leurs réflexions, parfois d'une manière vive, jamais au détriment d'une surnaturelle charité. L'autorité pontificale laissa librement se développer les deux tendances, pensant qu'elles avaient place l'une et l'autre dans l'Eglise de Dieu.

Fondation  
de Clairvaux  
(1115).

La  
Bulle de charité  
(23 décembre  
1119).

## X

Une expansion de vraie vie monastique n'est jamais allée dans l'Eglise sans une expansion correspondante de progrès intellectuel

Le  
mouvement  
intellectuel  
au début  
du XII<sup>e</sup> siècle.

1. GUIGNARD, *op. cit.*, p. 82-83.

et moral. Des hommes comme Guillaume de Champeaux, Pierre le Vénérable et Bernard de Clairvaux, n'avaient pas moins de vigueur d'intelligence que de vertu. Leur place est dans l'histoire de la civilisation générale comme dans celle de l'Eglise.

Mouvement  
philosophique.

Depuis que saint Anselme, dans son enseignement et dans ses écrits, avait donné une si large place à la spéculation rationnelle, le mouvement scolastique ne s'était pas arrêté. On y peut distinguer, bien que souvent mêlés et confondus, deux courants : l'un, plus proprement philosophique, qui se manifeste surtout dans la discussion du problème des universaux ; l'autre, plus spécialement théologique ou mystique, qui se révèle dans les controverses soulevées par les hérésies d'Abailard et de Pierre de Bruys.

La question  
des  
« universaux ».

Un philosophe grec, mort au début du iv<sup>e</sup> siècle, Porphyre, avait écrit, dans son *Izagoge*, cette phrase : « Je ne rechercherai point si les genres et les espèces existent en eux-mêmes ou seulement dans l'intelligence, ni s'ils existent séparés des objets sensibles ou dans ces objets et en faisant partie : ce problème est trop difficile <sup>1</sup>. » Ce problème, qu'un des derniers philosophes du monde antique déclarait non encore résolu <sup>2</sup>, fut celui qui passionna les premiers métaphysiciens du Moyen Age. Y a-t-il des réalités distinctes des êtres singuliers dont nous constatons l'existence ? Les êtres semblables par l'espèce ont-ils un élément réel, commun à tous, distinct, mais non séparé d'eux-mêmes ? En dehors des hommes que je rencontre, l'« humanité » est-elle quelque chose ? Ou bien n'est-ce qu'un vain mot ? Problème dont plusieurs historiens ont souri, mais où plus d'un esprit sérieux a cru voir « le problème inévitable » de la métaphysique <sup>3</sup>, « le problème même de la philosophie <sup>4</sup>. » Il est connu sous le nom de « problème des universaux ». Or, vers la fin du xi<sup>e</sup> siècle et au début du xii<sup>e</sup>, trois hommes célèbres l'abordèrent, le discutèrent avec feu devant une jeunesse passionnée, et en donnèrent trois solutions différentes. Ces trois hommes furent Roscelin, Guillaume de Champeaux et Abailard.

Position  
du problème.

1. Traduction de V. Cousin, *Fragments philosophiques, Philosophie du Moyen Age*, p. 68.

2. Platon, sans doute, avait considéré les universaux comme des idées préexistantes dans l'entendement divin, comme des archétypes, d'après lesquels tous les êtres corporels avaient été formés ; Aristote les avait considérés comme des formes créatrices qui, en s'unissant à la matière, donnaient naissance à tous les êtres ; mais le problème n'avait donné lieu à aucune grande controverse.

3. CANTU, *Hist. univ.*, t. X, p. 490.

4. V. COUSIN, *Fragments, Phil. du Moyen Age*, p. 70.

C'est une étrange figure que celle de Roscelin, ce Breton novateur, qui, par les audaces de sa pensée et par les faux-fuyants de sa conduite, semble ébaucher à la fois, dans sa complexité déconcertante, Lamennais et Renan. On ignore le lieu exact de sa naissance en Bretagne. Pourvu d'un canonicat à Compiègne, il y enseigne publiquement, sans doute en qualité d'écolâtre de son chapitre ; et l'élégance de sa parole, l'étendue de ses connaissances, plus encore l'audace frondeuse de ses assertions, groupe autour de sa chaire un auditoire nombreux et attentif. A-t-il enseigné positivement que « l'humanité » n'est qu'une conception de notre esprit, que les genres et les espèces ne sont que des fictions, des noms, des mots sans réalités correspondantes, *flatus vocis*? La pénurie de documents que nous avons sur lui <sup>1</sup> ne permet pas de l'affirmer. Il semble qu'il ait été surtout, suivant l'expression d'un historien de la philosophie médiévale, « un démolisseur » <sup>2</sup>. Il affecte pour l'abstrait et le transcendant un mépris qui lui donne une apparence de bon sens, qui le fait passer, auprès des jeunes gens, pour un esprit robuste, assez maître de lui-même pour ne compter qu'avec les réalités visibles et palpables <sup>3</sup>. Il devient le grand homme du jour <sup>4</sup>; et, fort de sa popularité, ne craint pas de faire l'application de sa théorie aux dogmes fondamentaux du christianisme. D'après le témoignage de saint Anselme, il déclare « que les trois Personnes divines sont trois êtres séparés, comme trois anges, et qu'on pourrait dire vraiment que ce sont trois Dieux, si l'usage le permettait <sup>5</sup>. » En 1092, un concile de Soissons le condamne. Il abjure son erreur ; mais il reprend bientôt l'enseignement de sa première doctrine. Chassé de France, il répand ses erreurs en Angleterre et à Rome, revient à Paris, jouant de ruse et payant d'audace tour à tour, tantôt essayant de tromper ses supérieurs par des équivoques, tantôt les insultant avec brutalité. Si l'on en croit certains chroniqueurs, il serait mort,

Roscelin.

Sa théorie.

Son succès.

Son erreur  
sur  
la Trinité.

1. Les seuls documents contemporains que nous possédions sur la vie et sur les idées de Roscelin sont : 1° une lettre adressée à Abailard (*P. L.*, t. CLXXVIII, col. 357-372) ; 2° quelques passages de ses œuvres, cités par saint Anselme, Abailard, Jean de Salisbury et Otton de Friesingen. Voir PICAVET, *Roscelin théologien et philosophe*, in-8°, Paris, 1896 ; et les remarques critiques sur cet ouvrage par M. DE WULF, dans la *Rev. Néo-Scol.*, 1898, p. 75.

2. M. DE WULF, *Hist. de la phil. médiévale*, un vol. in-8°, Louvain, 1900, p. 177.

3. MICHAUD, *Guillaume de Champeaux et les écoles de Paris au XII<sup>e</sup> siècle*, un vol. in-8°, Paris, 1867, p. 76.

4. D'ARGENTRÉ, *Hist. de Bretagne*, édit. de 1588, fol. 186.

5. S. ANSELME, *De fide Trinitatis*, cap. III.

comme Bérenger, réconcilié avec l'Église, consacrant les dernières années de sa vie au service des pauvres <sup>1</sup> ; mais son œuvre reste, et le docteur du nominalisme <sup>2</sup> sera invoqué comme un ancêtre par plus d'un rationaliste dans l'avenir. <sup>3</sup>

Guillaume  
de  
Champeaux.

Mais, parmi les auditeurs du docteur de Compiègne, un prêtre avait été choqué de sa doctrine, au point d'embrasser, pour la combattre, un système diamétralement opposé. C'était Guillaume de Champeaux, le futur fondateur des Chanoines réguliers de Saint-Victor. A l'école du cloître Notre-Dame, où il eut une chaire, puis à Saint-Victor, Guillaume de Champeaux enseigna que, loin d'être une pure fiction de notre esprit, l'essence universelle, par exemple l'humanité, c'est-à-dire la nature humaine, l'espèce humaine, est la grande réalité, qui fait que tel homme est vraiment homme, et que tous les hommes forment un seul tout, une seule espèce, à la fois identiques par leur essence et multiples par leurs qualités individuelles <sup>4</sup>.

Sa doctrine.

Pierre  
Abailard  
(1079-1142).

Mais Guillaume de Champeaux rencontra, à son tour, dans un de ses élèves, un ardent contradicteur. Il s'appelait Pierre, et venait, comme Roscelin, de Bretagne, où il était né, en 1079, dans la seigneurie du Palet, à peu de distance de Nantes, d'une race de gentilshommes. Il devait être bientôt connu sous le surnom d'Abailard (*baiare lardum*), dû à une plaisanterie d'un de ses maîtres, Thierry de Chartres <sup>5</sup>. C'était un élégant jeune homme, à l'intelligence vive et curieuse, à la parole ardente et facile, aux connaissances infiniment variées. On le voyait s'interrompre de ses

1. *Hist. littér. de la France*, t. IX, p. 363.

2. Les expressions de *nominalisme* et de *réalisme* n'étaient pas encore en usage du temps de Roscelin, mais elles furent très usitées vers la fin du XIII<sup>e</sup> siècle. Voir Godfroid, cité par LEBEUF, *Diss. sur l'hist. de Paris*, t. II, p. 255. Roscelin a-t-il créé le nominalisme ? Ne l'a-t-il pas emprunté à un précurseur, Jean le Sourd ? Voir DE WULF, *op. cit.*, p. 177.

3. Voir surtout ROUSSELOT, *Études sur la philosophie dans le Moyen Age*, Paris, 1840, t. I, p. 209. Voir, dans le même sens, HAURÉAU, *De la philosophie scolastique*, Paris, 1850, t. I, p. 188.

4. Telle est, dans ses grandes lignes, la théorie de Guillaume de Champeaux. Ne l'a-t-il pas modifiée au cours de son enseignement, de telle sorte qu'elle a été plus radicale au début et plus atténuée à la fin ? C'est possible. Comme les renseignements que nous possédons sur ce point nous viennent d'Abailard, son élève, et que celui-ci se glorifie d'avoir provoqué ces modifications successives, nous devons nous méfier de son témoignage. Cf. DE WULF, *op. cit.*, p. 191-193 ; UBAGHS, *Du problème ontologique des universaux*, Liège, 1845, p. 8-13.

5. A. CLERVAL, *les Ecoles de Chartres au Moyen Age*, un vol. in-8°, Paris, 1895, p. 192. Cette étymologie nous semble justifier l'orthographe Abailard, que nous adoptons, de préférence à Abélard.



études, pour chanter avec grâce des vers en langue vulgaire qu'il avait composés lui-même, ou pour rompre des lances dans les tournois. Il était un de ceux que les théories de Roscelin avaient séduits. Au pied de la chaire de Guillaume de Champeaux, il rêva de jouter contre celui qu'on appelait « le premier dialecticien du monde <sup>1</sup> ». Les premières objections qu'il souleva contre l'enseignement du maître, révélèrent son esprit téméraire et présomptueux. Un parti d'étudiants se groupa autour de lui. En 1102, il se crut assez fort pour fonder à Melun, résidence royale, une école indépendante, qu'il transféra bientôt à Corbeil. Les succès bruyants qu'y obtint son éloquence de tribun, la témérité même de son attitude, ne firent qu'exalter son orgueil. On vit ce jeune professeur de vingt-quatre ans aller harceler de ses disputes, dans sa solitude de Saint-Victor, son ancien maître, puis se rendre à Laon pour y établir une école rivale de celle d'Anselme <sup>2</sup>. Un triomphe plus grand l'attendait. En 1113, le successeur de Guillaume de Champeaux dans la grande école de Notre-Dame de Paris, céda à Abailard la chaire de son maître. Ce fut, pour l'écolâtre de trente-trois ans, le début d'une période de gloire, dont l'éclat, attesté par tous les contemporains, paraît fabuleux <sup>3</sup>. Des milliers d'auditeurs se pressent autour de sa chaire. Ces succès inouïs achèvent de l'enivrer. On connaît la passion coupable, cruellement expiée, qui le conduit à embrasser la vie monastique. Mais l'orgueil de son esprit ne fléchit pas. Il critique à la fois le nominalisme de Roscelin, qu'il trouve hésitant et timide, et le réalisme de Guillaume de Champeaux, qu'il essaye de ridiculiser en l'exagérant. La doctrine qu'il leur oppose, et qu'on baptisera plus tard du nom de conceptualisme, dénote, il est vrai, une réelle pénétration d'esprit. Abailard tient que l'universel existe dans l'individuel, mais il ne signale pas assez clairement le procédé abstraitif de l'esprit qui l'en dégage ; et, par suite, on a pu dire que, si sa théorie est « une étape définitive vers le thomisme », elle reste « incomplète » <sup>4</sup>.

Ses succès.

Sa doctrine philosophique.

Mais c'est surtout dans le domaine de la théologie qu'Abailard s'égare. Sous prétexte de réfuter le trithéisme de Roscelin, il enseigne le sabellianisme ; pour réfuter la théorie qui voit dans la Trinité

Ses erreurs théologiques.

1. ABAILARD, *Historia calamitatum*, cap. 11, P. L., t. CLXXVIII, col. 115 et s.

2. Il s'agit d'Anselme de Laon, mort en 1117, désigné par le pape Eugène III comme le restaurateur des études théologiques en France.

3. Ch. DE RÉMUSAT, *Abélard*, t. I, p. 44.

4. M. DE WULF, *op. cit.*, p. 203.

trois Dieux, il identifie les trois personnes avec l'Essence divine. Il prétend rendre intelligibles tous les mystères, et déclare « qu'on ne peut croire que ce qu'on a préalablement compris <sup>1</sup> ». Par là, après avoir ruiné la notion catholique de la Trinité, il ruine le concept catholique de la foi. Aussi un concile de Soissons, en 1121, le condamne-t-il à brûler lui-même le fameux livre qui contient ces deux formidables erreurs, le *Tractatus de unitate et trinitate divina* <sup>2</sup>.

Résultats  
heureux de la  
querelle  
des  
universaux.

Malgré tout, la controverse des universaux contribua au progrès des études philosophiques. Les réalistes, même outrés, par l'attention qu'ils ont portée à la réalité substantielle des choses, « ont servi puissamment au développement de la métaphysique <sup>3</sup> » ; et les nominalistes, dans l'ardeur qu'ils ont mise à chasser de la philosophie les entités chimériques, par l'étude critique qu'ils ont tentée des lois de l'abstraction et de la réflexion, ont donné un incontestable essor aux études psychologiques <sup>4</sup>.

## XI

Le  
mouvement  
théologique.

Les hérésies de Roscelin et d'Abailard se rattachaient à des erreurs philosophiques ; il en était d'autres qui, nées sur le terrain même de la théologie et de la piété, ne troublèrent pas moins l'Église pendant le premier quart du XII<sup>e</sup> siècle. Tandis que le nominalisme et le réalisme exagéré, transportés dans l'interprétation du dogme, en faussaient le sens dans le monde des écoles, l'hérésie manichéenne, secrètement propagée dans les masses populaires, y pageait les plus dangereuses doctrines.

L'hérésie  
manichéenne.

Nous avons déjà rencontré plusieurs fois, et nous retrouverons plus d'une fois encore, dans la suite de cette histoire, la secte manichéenne. Bossuet a marqué, dans son *Histoire des Variations* <sup>5</sup>, les principales étapes de cette funeste hérésie, qui, possédant à merveille

1. *Nec credi posse aliquid, nisi primitus intellectum* (*Historia calamitatum*, cap. IX, P. L., t. CLXXVIII, col. 142).

2. Le livre condamné à Soissons était-il le *Tractatus de unitate et trinitate divina*, découvert et publié par Stolze, en 1891, à Fribourg, ou bien un « opuscule sur la Trinité » désigné par Abailard dans sa lettre XIV (P. L., t. CLXXVIII, col. 357) ? Voir HEFELE-LECLERCQ, *Hist. des conciles*, t. V, p. 596-597.

3. M. DE WULF, *op. cit.*, p. 178.

4. *Ibid.*

5. BOSSUET, *Hist. des Variations*, l. XI, 10, éd. Lachat, t. XIV, p. 463 et s.

l'art de se dissimuler, de se faire oublier même quand il en était besoin, passa d'Asie en Europe au III<sup>e</sup> siècle, et parvint en France par la Thrace et la Bulgarie. Lacordaire la compare « à ces monstres qui suivent, au fond de l'Océan, des routes ignorées, et qui quelquefois élèvent leur tête séculaire au-dessus des flots <sup>1</sup> ». Au commencement du XII<sup>e</sup> siècle, l'hérésie apparaît à la fois au nord, autour d'Anvers et de Bruges, et au midi, dans le Dauphiné, la Provence et le Languedoc.

Dans le nord, un certain Tanchelm ou Tanchelin, simple laïque, mais qui se dit évêque sacré par le pape, pratique avec une grande habileté l'art de séduire les foules. Il commence par parler avec douceur, se sert surtout des femmes, qu'il endoctrine, pour propager ses erreurs parmi les hommes. Puis il se met à prêcher en plein champ : « Fuyons, s'écrie-t-il, l'ombre des églises, propice à la fraude et au crime ! Les prêtres n'y consacrent pas le corps du Christ, et ils y commettent des forfaits. C'est auprès de Tanchelm, en pleine lumière, qu'il faut chercher la vraie doctrine, car Tanchelm porte en lui la plénitude du Saint-Esprit : comme le Christ, il est Dieu ! » Quand Tanchelm monte en chaire, sur une place publique, il apparaît dans une pompe royale, tout couvert d'or et de pourpre. Des gardes portent devant lui un étendard et une épée. Une armée de trois mille hommes l'entoure. Le peuple, émerveillé, l'écoute comme un envoyé du ciel. L'hérésiarque lui déclare qu'il est urgent de rejeter la hiérarchie ecclésiastique et les sacrements. Mais on s'aperçoit bientôt que cet homme, abusant de la confiance de ses disciples, se livre aux plus infâmes débauches. Après un voyage à Rome et en Allemagne, il tente en 1115 de reparaitre en Flandre ; en y arrivant, il est assommé par un clerc <sup>2</sup>. Mais son parti subsiste, ardent, fanatisé. L'évêque de Cambrai appelle alors, pour éclairer les consciences, le vénéré fondateur de Prémontré, saint Norbert, qui, aidé de plusieurs de ses disciples, parvient à extirper l'hérésie. Il s'y prend avec une extrême douceur. « N'ayez point peur, dit-il aux habitants d'Anvers ; vous n'avez erré que par ignorance ; écoutez la vraie doctrine. » Cette mansuétude et les exemples de sainteté donnés par les missionnaires, touchent les cœurs. Hommes et femmes se convertissent et rapportent les saintes Hosties que, pour obéir à

Tanchelm.

Son hérésie

Ses erreurs  
sont  
combattues  
par  
saint Norbert.

1. LACORDAIRE, *Vie de S. Dominique*, ch. 1, édit. Poussiègue, p. 19.

2. *Epistola Trajectensis Ecclesie de Tanchelmo seductore*, P. L., t. CLXX, col. 1312.

l'hérésiarque, ils avaient cachées dans des caves ou dans des trous <sup>1</sup>.

Dans quelle mesure la doctrine de Tanchelm se rattachait-elle au manichéisme ? Il est difficile de le préciser. La négation de la hiérarchie et des sacrements, la prétention à une inspiration directe de l'Esprit-Saint, l'union d'un spiritualisme outré et d'une conduite immorale, sont au moins des traits de l'hérésie de Tanchelm qui lui sont communs avec l'hérésie manichéenne. Les attaches à la doctrine de Manès sont plus visibles dans la doctrine de l'hérésiarque qui troubla le midi de la France, Pierre de Bruys. <sup>2</sup> Celui-ci ne se contente pas d'attaquer la hiérarchie et les sacrements; il condamne le baptême des enfants, refuse au sacrifice de la messe la valeur même d'un symbole, tourne en dérision les oraisons pour les morts, les prières et toutes les bonnes œuvres, et proscriit les croix, sous prétexte qu'elles rappellent le supplice du Christ <sup>3</sup>. L'hérétique provençal est, à la fois, plus sophiste et plus brutal que l'hérétique flamand. Il raisonne et cherche à appuyer toutes ses assertions sur des textes de l'Écriture ou des principes de bon sens. De plus, joignant l'action à la parole, il fait saisir et fouetter les prêtres et les moines, renverse les autels, abat les crucifix. Pendant vingt ans, de 1104 à 1124, il parcourt les Pyrénées, la Provence, le Languedoc, la Gascogne, où il fait de nombreux adeptes. Mais ses fureurs d'iconoclaste finissent par le perdre. Près de la ville de Saint-Gilles, en Provence, une foule, exaspérée par ses attentats sacrilèges, se précipite sur lui, le saisit, et l'entraîne au bûcher, où il périt. Il a

Pierre  
de Bruys.

Son hérésie.

1. *Acta Sanctorum, Vita S. Norberti*, 6 juin. Sur Tanchelm, voir BARONIUS, *Annales*, ad ann. 1126; *Hist. litt. de la France*, t. XI, p. 246; D'ARGENTRÉ, *Collectio judiciorum*, t. I, p. 11.

2. Les attaches de Pierre de Bruys avec le manichéisme sont admises par DÖLLINGER (*Beiträge zur Sektengeschichte*, p. 75 et s.), MABILLON (*Bernardi opera*, præf. gen., n° 73) et par BOSSUET (*Hist. des Var.*, l. XI, n. 36 et s.). Elles ont été mises en doute par VACANDARD (*Vie de S. Bernard*, t. I, p. 229), pour ce motif, que « rien ne prouve que Pierre de Bruys ait professé toutes les erreurs manichéennes, par exemple qu'il ait condamné l'usage de la viande ». Mais on sait, et M. Vacandard reconnaît que « Pierre de Bruys peut n'avoir dévoilé que la partie égotérique de son système », c'est-à-dire la partie qu'il jugeait opportun de dévoiler à la foule à laquelle il s'adressait, car « c'est bien là la méthode des manichéens » (VACANDARD, *loc. cit.*). D'autre part, l'*Exordium Magnum Cisterciense* (Dist. I, ch. xvii, P. L., t. CLXXXV, col. 427, 1025), et les *Gesta pontif. cenoman.* (*Hist. des Gaules*, XII, 554), appliquent à Henri, disciple de Pierre de Bruys, la qualification de manichéen, et rien ne prouve qu'ils se soient trompés sur ce point.

3. Tous les renseignements que nous possédons sur la doctrine de Pierre de Bruys nous sont fournis par une lettre de Pierre le Vénérable (*Contra Petrobrusianos*, P. L., t. CLXXXIX, col. 720 et s.).

pour successeur un ancien moine de Cluny, Henri de Lausanne, qui propage l'hérésie en Suisse, en Savoie et dans le diocèse du Mans. Les partisans de Pierre de Bruys et d'Henri, vulgairement appelés Pétrobrusiens et Henriciens, seront condamnés en 1148 par un concile de Reims. Un certain nombre d'entre eux se convertiront à la voix de saint Bernard ; les autres feront alliance, en 1184, avec la secte des Vaudois.

Henri  
de Lausanne.

Saint Norbert et ses Chanoines réguliers avaient combattu les erreurs de Tanchelm ; c'est à Pierre le Vénéral et à ses moines de Cluny qu'échut la tâche de lutter contre celles de Pierre de Bruys. Le saint abbé écrivit, à ce propos, aux archevêques d'Arles et d'Embrun, aux évêques de Die et de Gap : « Il vous appartient de poursuivre l'erreur dans les repaires où elle se cache et de l'attaquer par la parole, ou même, s'il en est besoin, par le glaive séculier. Toutefois il est de la charité chrétienne de s'appliquer à convertir les hérétiques plutôt qu'à les exterminer. Essayons donc de leur parler au nom de l'autorité, au nom de la raison <sup>1</sup>. »

Les erreurs  
de Pierre  
de Bruys et  
d'Henri sont  
combattues  
par Pierre  
le Vénéral.

Ces conseils furent suivis. De nombreux prédicateurs, moines et clercs, pourchassant l'erreur partout où elle se manifestait, se firent entendre, non seulement dans les églises et dans les cloîtres, mais au milieu des places publiques et dans les champs. Pour mieux se faire comprendre des multitudes, ils durent alors s'exprimer, non plus en latin, mais en langue romane <sup>2</sup>. L'éloquence sacrée y prit en même temps un caractère plus familier, plus vivant, plus dramatique. Dans telle circonstance, l'exhortation se transforme en dialogue. L'éloquence de la chaire perd quelque chose de sa gravité, mais elle s'assouplit, pénètre les masses ; et la langue française, alors en période de formation, s'enrichit de locutions et de mouvements pittoresques qui seront des éléments de son originalité <sup>3</sup>.

## XII

Ainsi, du sommet à la base de sa hiérarchie, l'Église retrouvait, au milieu de tant de crises, non seulement l'ordre essentiel à son fonctionnement, mais une vitalité puissante ; et cette vitalité se

1. P. L., t. CLXXXIX, col. 721.

2. Mabillon a établi que saint Bernard lui-même a parlé aux moines en latin, au peuple en roman (*S. Bernardi opera*, præf., § VIII-XV).

3. L. BOURGAIN, *la Chaire française au XII<sup>e</sup> siècle*, un vol. in-8°, Paris, 1879.

Le mouvement communal au début du xii<sup>e</sup> siècle.

manifestait par l'action prépondérante qu'elle exerçait sur la société civile. Tandis, en effet, que la papauté faisait preuve de son ascendant sur les seigneurs et sur les rois, en organisant les croisades, le clergé inférieur manifestait son influence sur le peuple, par la part qu'il prenait au mouvement communal.

Origines de ce mouvement.

Sans doute, le clergé des campagnes n'a pas créé le mouvement communal. Son origine remonte à des causes politiques et économiques historiquement assignables. On a pu reconnaître, dans les franchises communales de telle région de l'Italie ou du Midi de la France, la survivance des institutions communales romaines<sup>1</sup> ; et la prospérité commerciale de certains groupes régionaux à la suite des croisades, a été manifestement un des principaux stimulants qui les ont portés à s'organiser d'une manière autonome. La marche de l'émancipation communale a son point de départ dans les régions qui ont le plus subi l'influence romaine, et suit la direction des grands courants commerciaux. Il est juste aussi de remarquer que le haut clergé n'a pas toujours compris ni favorisé ce mouvement d'affranchissement. On a souvent cité le mot de l'abbé Fulbert de Nogent : « Commune ! nom nouveau, nom détestable ! », et celui de l'évêque Yves de Chartres : « Un pacte communal ne saurait obliger, parce qu'il est contraire au droit canonique<sup>2</sup>. » Les excès commis par certains soulèvements populaires ont nui au mouvement, jusqu'à faire porter la réprobation due à ces excès sur l'institution elle-même ; et tel seigneur ecclésiastique a pu voir surtout dans cette émancipation la suppression des droits féodaux qui lui revenaient. Mais tel ne pouvait être le point de vue du clergé rural, qui, vivant de la vie du peuple, confient journalier de ses souffrances, comprit sans peine que le moment était venu, pour telle ou telle agglomération, de s'organiser pour la défense de ses droits.

Part prise par l'Église dans ce mouvement.

Deux faits paraissent avoir exercé une action importante sur le mouvement communal : la multiplication des confréries religieuses et les associations formées pour la Trêve de Dieu. Associé avec ses pairs pour bénéficier d'une entr'aide spirituelle, le commerçant, l'artisan, l'ouvrier, prend l'habitude d'une action commune, d'une solidarité professionnelle ou locale. C'est une confrérie de Saint-Eloi qui organisa la communè de Châteauneuf, près de Tours ; c'est

Les confréries.

1. CANTU, *Hist. univ.*, trad. AROUX, 3<sup>e</sup> édition, Paris, 1862, t. X, p. 314 et s. ; A. GIRY et A. RÉVILLE, dans *l'Hist. gén.* de LAVISSE et RAMBAUD, t. II, p. 411-413.

2. *Hist. gén.* de LAVISSE et RAMBAUD, t. II, p. 427-428.

dans une confrérie de Saint-Hilaire que se recruta, à Poitiers, le corps de ville ; et c'est une confrérie de l'Assomption qui suscita, dit-on, la commune de Mantes <sup>1</sup>. Quant à la formule du serment prêté pour le maintien de la Trêve de Dieu, elle créait entre les associés des engagements plus directement afférents à la défense mutuelle de leurs droits civils : « En faveur de tout associé qui m'appellera à son aide, et contre tous ceux qui refuseront de garder la Trêve, je prendrai les armes ; je porterai secours à tous ceux que je pourrai aider. » Au concile romain de 1102, il est décidé que « le peuple, en présence des clercs, prêtera serment de poursuivre les violeurs de la paix ». Le concile de Clermont, dans son IX<sup>e</sup> canon, porte une décision semblable. Guillaume, légat du pape et archevêque d'Auch, écrit en 1102 : « Si quelqu'un tente de violer la paix, que son prince et son évêque, avec le clergé et le peuple, le forcent à réparer le dommage causé. »

« Souvent, dit M. Sémichon, en passant au pied des vieux donjons, dont les restes nous étonnent encore, et en jetant les yeux, du haut des murailles démantelées, sur les humbles chaumières que l'œil découvre à peine, cachées dans les buissons au pied des tours, nous nous étions demandé : « Comment l'habitant de l'humble chaumière a-t-il pu conquérir l'égalité des droits avec le fier seigneur du donjon ? » La réponse est dans notre histoire : l'Eglise et les associations. Désormais les bourgeois et les vilains sont forts : ils ont le droit, l'Eglise le leur a dit ; ils ont la force par l'association <sup>2</sup>. »

« Un chroniqueur du XI<sup>e</sup> siècle, André, moine de Saint-Benoît, nous montre comment la Trêve de Dieu, dont l'initiative avait été prise par les évêques et les abbés d'Aquitaine, s'établit à Bourges.

« L'archevêque de cette grande cité réunit les pauvres et les clercs, tous les faibles et les opprimés de son diocèse ; il les lie contre les oppresseurs par un serment dont il est le premier à prononcer la formule, et les exhorte à former une commune, *ut commune faciant*, c'est-à-dire une ligue, une communauté guerrière et armée dans un but d'agression et de défense. La ligue se forme, en effet, par les soins de l'archevêque Aimoin et de ses suffragants <sup>3</sup>. Dès lors, les

Les associations formées pour la Trêve de Dieu.

Relations de ces associations avec le mouvement communal.

1. *Hist. gén.*, t. II, p. 431.

2. SÉMICHON, *la Paix et la Trêve de Dieu*, p. 128.

3. *Comprovincialibus adscitis episcopis, suffraganeorum fretus consiliis* (*Archives des missions scientifiques et littéraires*. Rapport au ministre de l'instruction publique, sur des documents inédits, par M. de Certain, *Miracula S. Bened.*, t. V, cap. 1, II.)

conditions sociales se modifient. La guerre éclate-t-elle entre deux seigneurs ? S'ils veulent, comme autrefois, faire appel à la force et ravager la contrée, aussitôt le peuple crie vers l'évêque, et celui-ci, en vertu de la Trêve de Dieu, fait d'abord cesser la guerre pendant quarante jours, puis cite les deux seigneurs devant le tribunal de la paix ; car la paix a ses tribunaux, ses juges, ses impôts et sa force publique qui est tout le monde <sup>1</sup>. Mais si le seigneur refuse de comparaître devant ce tribunal ecclésiastique et populaire, s'il veut, comme autrefois, en appeler aux armes, il est excommunié ; et, dans le cas où cette peine, alors si terrible, ne suffit pas, l'association plébéienne s'ébranle à la voix de l'évêque, et, sous la conduite des curés et des chefs élus, monte à l'assaut du manoir féodal <sup>2</sup>.

Episode  
du château  
du Puiset.

« C'était dans les premières années du XII<sup>e</sup> siècle. Les gens de tous états, réunis sous les bannières de l'association de la Trêve de Dieu, assiégeaient le château du Puis, avec l'aide du roi Louis VI. « L'assaut languissait, raconte le moine Suger les chevaliers du roi faiblissaient, quand un pauvre prêtre chauve, venu avec les communautés des paroisses du pays, rendit possible ce que l'on croyait impossible. Cet homme, en effet, le front découvert et portant devant lui pour toute défense une mauvaise planche, monte avec rapidité, parvient jusqu'à la palissade, et l'arrache pièce à pièce, en se couchant sous les ais arrangés pour en couvrir l'ouverture. Reconnaisant avec joie qu'il y réussit aisément, il fait signe de venir l'aider à ceux de ses gens qui hésitaient à le suivre et restaient dans la plaine, sans prendre part au combat <sup>3</sup>. »

« De l'association pour la Trêve à l'association pour la commune jurée, ou pour la liberté municipale, il n'y avait qu'un pas ; il fut aisément franchi. Le jour où l'on se réunit par commune et par paroisse, au lieu de s'assembler par contrée et par diocèse, le mouvement communal commence. Ce changement est sensible sous Louis VI. « Alors, dit le chroniqueur Ordéric Vital, une communauté populaire fut établie en France par les évêques, et les prêtres accompagnaient le roi pour les combats ou les sièges avec leurs bannières et tous les paroissiens <sup>4</sup>. »

« C'est à la même époque que le mot « commune » apparaît dans

1. SÉMICHON, *op. cit.*, p. 315-330.

2. *Recueil des hist. de la France*, t. X, p. 536 ; LABBE, *Concilia*, t. IX, col. 781.

3. SUGER, *Vita Ludovici Grossi*, cap. XVIII, P. L., t. CLXXXVI, col. 1292.

4. ORDÉRIC VITAL, l. IX.



les actes publics ; mais le mot de « paix » persiste encore pendant longtemps, et nous le rencontrerons dans plusieurs villes. Ce fait est très remarquable, car les premières communes se nomment indifféremment « communes » ou « paix » ; les jurés, *paciarii*, « pai-seurs », « hommes de la paix » ; le serment communal s'appelle « le serment de paix ». Enfin, pour rendre l'assimilation plus complète, l'apparition des premières communes coïncide exactement avec la généralisation, la consécration solennelle, par l'Église entière des associations de la paix <sup>1</sup>. »

## XIII

La paix : telle est bien l'inspiration qui semble dominer les préoccupations de l'Église, dans les tendances de la piété des fidèles comme dans la législation canonique des papes, tandis que l'Eucharistie est de plus en plus en honneur, que Pascal II adoucit la pénitence et blâme la violence des mœurs, que les droits et les devoirs des clercs se précisent, et que Calixte II couronne cette œuvre de pacification générale par la réunion du concile œcuménique de Latran.

Il n'est pas exact de dire que l'élévation de l'hostie à la messe a été instituée, comme on le répète souvent, aussitôt après la condamnation de Bérenger de Tours et pour protester contre son hérésie <sup>2</sup>. Ce rite ne devait apparaître qu'à la fin du XII<sup>e</sup> siècle. Mais on peut constater qu'au début du XII<sup>e</sup> siècle l'Eucharistie a pris une grande place dans la vie chrétienne. Il est incontestable que l'hérésie de Bérenger a, par réaction, stimulé la foi des fidèles. La communion est mieux comprise. Elle est recommandée avec une chaleur et une délicatesse de sentiment qui annoncent les effusions de piété d'un saint Bonaventure et d'un saint Thomas d'Aquin envers le Sa-

La vie  
chrétienne  
au début  
du XII<sup>e</sup> siècle.

La dévotion  
à  
l'Eucharistie.

1. E. DEMOLINS, *le Mouvement communal et municipal au Moyen Age*, un vol. in-12, Paris, 1874, p. 45-49. M. Sémichon, dans son ouvrage *la Paix et la Trêve de Dieu*, auquel plusieurs des faits ci-dessus rapportés ont été empruntés, a établi, contre les hypothèses d'Augustin Thierry, que les communes ont été une transformation des associations pour la Trêve de Dieu plutôt qu'une survivance de la gilde et du municipe romain. Cf. LUCHAIRE, *les Communes françaises sous les Capétiens directs*, nouvelle édition par Louis HALPHEN, un vol. in-8, Paris, 1911 ; René BOURGEOIS, *Du mouvement communal en Champagne aux XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles*, un vol. in-8, Paris, 1904.

2. Voir *Dict. de théol.* de VAGANT, t. IV, col. 2322. Cf. t. II, col. 740.

Le sacrement  
de  
pénitence.

crement de l'autel. En même temps les rites de la pénitence s'adou-  
cissent. Au lieu de la formule déprécative de l'absolution, qui a gé-  
néralement prévalu jusqu'à cette époque, la formule indicative se  
généralise. « Je t'absous », dit le prêtre, et non plus : « Que le Sei-  
gneur t'absolve <sup>1</sup> ». Les concessions d'indulgences se multiplient.

La première  
indulgence  
générale  
(1116).

En 1116, le pape Pascal II accorde la première indulgence générale.  
Urbain II concède à l'église de Saint-Nicolas d'Angers le privilège à  
perpétuité d'une indulgence pour tous ceux qui la visiteront ; Ca-  
lixte II accorde une faveur analogue à l'église de Fontevault. Les  
institutions de ce genre ne se comptent bientôt plus <sup>2</sup>. Pour mettre fin  
aux querelles privées ou aux procès, un étrange procédé est encore  
en honneur : c'est le « Jugement de Dieu ». On est censé prouver son  
innocence ou son bon droit, en s'avançant à travers les flammes, en  
marchant pieds nus sur du fer rougi au feu, ne se faisant précipiter,  
les membres liés, dans une cuve d'eau, froide ou bouillante.  
Pascal II déclare nettement réprouver toutes ces pratiques, em-  
preintes d'une grossière superstition <sup>3</sup>.

Condamnation  
du  
« Jugement  
de Dieu ».

La discipline  
ecclésiastique  
au début  
du XII<sup>e</sup> siècle.

Dans l'organisation ecclésiastique elle-même, un élément d'ordre et  
de paix s'est progressivement constitué. Au cours des innombrables  
conflits qui ont rempli le XI<sup>e</sup> siècle, les occasions n'ont pas man-  
qué de régler les droits et les devoirs respectifs des clercs entre  
eux et par rapport aux laïques. La condition juridique du curé, du  
chanoine, de l'évêque, est mieux déterminée, ainsi que l'autorité  
suprême du souverain pontife.

La condition  
juridique  
de la paroisse  
et du curé.

Les liens de vassalité qui existaient entre les chefs des paroisses et  
les seigneurs ont à peu près disparu. A la suzeraineté féodale a succédé  
le patronat, régime plus doux, qui confère seulement aux seigneurs  
le droit de présentation et parfois l'hommage <sup>4</sup>. La paroisse est gou-  
vernée parfois par un chapelain, plus souvent par un curé, par un  
chapitre ou par un monastère. Depuis qu'on a brisé ses liens étroits  
de dépendance à l'égard des seigneurs laïques, le clergé paroissial  
a gagné en moralité et en considération. On requiert maintenant  
du curé certaines qualités morales et physiques, l'âge canonique,

<sup>1</sup> E. VAGANDARD, dans le *Dict. de théol.* de VACANT, t. I, col. 167-168.

<sup>2</sup> P. GALTIER, au mot *Indulgences*, dans le *Dict. apol. de la foi cath.*, t. II, col. 733-734.

<sup>3</sup> HEFELE-LECLERCQ, t. V, p. 480-481.

<sup>4</sup> A. LUCHAIRE, *Manuel des institutions françaises. Période des Capétiens directs*, Paris, 1892, p. 7.

un degré suffisant d'instruction <sup>1</sup>. En même temps, les biens-fonds des paroisses se sont accrus. Il y a eu restitution graduelle des biens usurpés par les seigneurs, et bien des donations pieuses sont venues augmenter le patrimoine paroissial. On voit moins de curés, pressés par l'exiguité de leurs ressources, s'adonner au droit et à la médecine. Les communautés de clercs qui desservent les églises s'appellent chapitres ; leurs membres, chanoines. Les chapitres cathédraux desservent l'église cathédrale de la cité épiscopale ; les chapitres collégiaux sont chargés du culte et de la prière publique dans les autres églises de la cité et dans celles des villes et bourgs que ne dessert pas un curé <sup>2</sup>. En général, le chapitre a à sa tête un doyen ou prévôt, élu par lui, puis un chantre, un écolâtre, un chancelier, etc. Il est seigneur des terres qui constituent la mense capitulaire et qu'administre le prévôt. Un grand nombre de chapitres ont embrassé la règle de Saint-Victor ou de Prémontré ; mais d'autres résistent énergiquement : tel, le chapitre de Paris, soutenu dans la circonstance par Louis le Gros, et le chapitre de Compiègne <sup>3</sup>.

Les communautés de clercs.

Les chapitres collégiaux.

Les chapitres cathédraux ont désormais une importance considérable. Depuis le milieu du xi<sup>e</sup> siècle, ils sont maîtres de l'élection épiscopale. Ils se recrutent parfois eux-mêmes, et constituent alors un pouvoir qui peut devenir rival de l'autorité de l'évêque. Mais l'évêque, en plusieurs endroits, a pu se réserver la nomination des chanoines, avec l'agrément du chapitre pour chaque promotion.

Les chapitres cathédraux.

Le pouvoir épiscopal, dont les seigneurs et les rois avaient excessivement augmenté les attributions lorsqu'ils cherchaient à faire des évêques leurs hommes-liges, a perdu de son importance au début du xii<sup>e</sup> siècle. Les chapitres d'une part, le pape de l'autre, ont repris quelques-unes de ses attributions ; mais ses droits essentiels sont fermement maintenus. Lors même que le curé est présenté par le seigneur en vertu d'un droit de patronat, c'est l'évêque qui l'institue, qui reçoit son serment de fidélité et qui le fait installer par le doyen. Le curé ne peut introduire aucun personnel, même laïque, dans l'administration de son église, ni prélever aucune dîme sans le consentement de son évêque.

Les évêques.

L'autorité des métropolitains subit la même évolution que celle des évêques. Les métropolitains s'étaient arrogé le droit d'instituer

Les métropolitains.

2. A. LUCHAIRE, *op. cit.*, p. 6.

1. *Ibid.*, p. 51.

3. *Id.*, dans l'*Hist. de France* de LAVISSE, t. II, 2<sup>e</sup> partie, p. 251-259.

les évêques sans recourir au pape, de juger leurs compétitions, de créer même des évêchés. La papauté maintient et confirme avec énergie leur droit de juridiction sur les évêques de leur province <sup>1</sup> ; elle leur reconnaît un droit de garde sur les églises vacantes, l'examen des élections, le droit de sacrer leurs suffragants ; mais elle leur retire les autres pouvoirs, qui les constitueraient prélats autonomes, au grand détriment de l'unité de l'Église.

Les légats pontificaux.

Dans les circonstances extraordinaires, les papes confient des pouvoirs particuliers à des légats. Ces pouvoirs sont restreints à telle région, parfois à telle affaire déterminée <sup>2</sup>. Ces légats sont souvent choisis parmi les cardinaux.

Les cardinaux.

Le corps cardinalice, organisé en 1059 <sup>3</sup>, comprend, au temps de Calixte II, six cardinaux évêques, vingt-huit cardinaux prêtres et dix-huit cardinaux-diacres. Il ressuscite, autour du pontife romain, l'antique *presbyterium* qui entourait les évêques d'autrefois <sup>4</sup>. Nous avons vu le rôle prépondérant qui lui appartient, depuis 1051, dans l'élection des papes.

Le pape.

Quant au pouvoir de la papauté, les crises douloureuses qu'il a dû traverser n'ont fait que le préciser et le confirmer. Au concile de Latran de 1102, Pascal II ne soulève aucune objection des évêques présents lorsqu'il leur demande de s'engager par serment « à approuver et à condamner tout ce qu'approuverait ou condamnerait l'Église romaine ». Le pape exerce désormais sans entraves son droit de déposer les évêques, de confirmer leur élection, de trancher leurs différends, de créer des évêchés, de conférer aux métropolitains leurs pouvoirs en leur remettant le pallium, d'établir des primats et d'envoyer des légats là où il le juge opportun pour le bien de l'Église. Ni les résistances de certains évêques et de certains rois, ni les faiblesses momentanées de Pascal II, n'ont empêché cette reconnaissance de l'autorité suprême du pontife romain.

Le premier concile de Latran (neuvième œcuménique) (1123).

Calixte II pense que l'heure est venue de faire consacrer par une assemblée plénière de l'épiscopat les résultats acquis pendant les longues luttes que l'Église vient de traverser. Le 18 mars 1123, troisième dimanche de Carême, il réunit au Latran trois cents

1. P. L., t. CLI, col. 495.

2. *Ibid.*, t. CXLVI, col. 1295 ; t. CLXIII, col. 241, 1186, 1323.

3. Avant 1059, le mot *cardinalis* désigne le prêtre titulaire d'une église. Il désigne aussi parfois le clergé de la cité épiscopale, par opposition au reste du clergé diocésain.

4. DUFOURCQ, *L'Avenir du christianisme. Le passé chrétien*, t. VI, p. 61.

évêques<sup>1</sup>, venus de tous les pays de la chrétienté. C'est le neuvième des conciles œcuméniques, le premier qui se tient en Occident. On n'y promulgue aucun dogme nouveau, aucune loi disciplinaire nouvelle ; mais tous les progrès réalisés par l'Église au cours des derniers siècles y sont confirmés, précisés, sanctionnés. On y lit et on y rectifie le concordat de Worms, et l'on y publie vingt-deux canons. On y condamne de nouveau la simonie, le concubinage des clercs, les empiétements des laïques dans le domaine des affaires ecclésiastiques, les mariages défendus, les infractions à la Trêve de Dieu, la falsification des monnaies, la violation du serment de prendre les armes contre les infidèles et les attentats commis contre les pèlerins. On y règle aussi les rapports des moines avec les évêques, et plusieurs affaires particulières<sup>2</sup>.

Calixte II survit peu à ce grand concile. Il meurt le 13 décembre 1124. L'empereur Henri V, le dernier de la race de Franconie, le suit dans la tombe, le 22 mai 1125, âgé de quarante-quatre ans.

Mort  
de Calixte II  
(13 décembre  
1124).

1. C'est le chiffre donné par Suger, qui avait assisté au concile. Le chiffre de 997, donné par Pandulfe, paraît être une faute de copiste.

2. Voir le texte latin et la traduction des vingt-deux canons dans HEFELE-LECLERCQ, t. V, p. 631-639. Le XXI<sup>e</sup> canon est ainsi conçu : *Presbyteris, diaconibus, subdiaconibus et monachis concubinas habere seu matrimonia contrahere [penitus interdicimus : contracta quoque matrimonia ab hujusmodi personis disjungi et personas ad pœnitentiam debere redigi, juxta sacrorum definitionem judicamus*. On a parfois conclu de ce texte que, jusqu'au premier concile de Latran, la continence des « clercs majeurs », bien que de précepte, n'était pas considérée comme un empêchement dirimant du mariage (VACANDARD, *Études de critique et d'histoire*, 2<sup>e</sup> édition, p. 119). Ainsi formulée, l'assertion paraît trop absolue. Remarquons d'abord que le texte du concile prononce la nullité du mariage des « clercs majeurs » en s'appuyant « sur les canons », *juxta sacrorum definitionem* (HEFELE-LECLERCQ, V, 638). Il résulte d'ailleurs de l'étude comparée de plusieurs textes antérieurs à 1123, que le concile de Latran, en prononçant l'*impedimentum ordinis* pour les ecclésiastiques entrés dans les ordres majeurs, n'a fait que consacrer une opinion de plus en plus accentuée et déjà confirmée par des conciles provinciaux (Syn. de Troyes, sous Pascal II). Voir sur cette question CHOURIN, *Valeur des décisions du Saint Siège*, un vol. in-12, Paris, 1913, p. 393 et s.



## TROISIÈME PARTIE

### L'organisation de la chrétienté.

Ni le concile œcuménique de Latran, ni l'extinction de la maison impériale de Franconie en la personne d'Henri V, n'ont mis fin à tout conflit. Sous la domination des Hohenstaufen, l'Eglise aura encore de rudes combats à soutenir. Mais les conditions de la lutte sont changées. De la longue querelle des investitures, l'Empire s'est retiré affaibli ; l'Eglise en sort dégagée de ses entraves féodales. De là, une double conséquence : l'Empire, épuisé par les complots incessants d'une féodalité remuante et par ses ambitions de conquêtes en Italie, n'aura plus la force de se donner la constitution puissante dont il aurait besoin ; tandis que la papauté se trouvera capable, tout en résistant aux ennemis extérieurs et intérieurs de l'Eglise, d'organiser la chrétienté. D'ailleurs le Saint-Empire-Germanique ne sera plus la seule grande puissance en Europe. Une nation que de sages institutions monarchiques ont grandie, et sur laquelle les croisades ont jeté un grand éclat de valeur chevaleresque, la France, gouvernée par le plus juste et le plus saint des rois, Louis IX, prêterà à l'Eglise son appui. Grâce au concours providentiel de ces circonstances, les papes du xiii<sup>e</sup> siècle, et parmi eux le pape Innocent III, doteront le monde de ces grandes institutions religieuses, politiques, sociales, littéraires et artistiques, qui font la gloire du Moyen Age.

Vue  
d'ensemble  
sur cette phase  
de l'histoire  
de l'Eglise.

C'est  
la décadence  
progressive  
de l'Empire  
germanique  
et le triomphe  
de la  
civilisation  
chrétienne  
par la papauté.

## CHAPITRE PREMIER

DE L'AVÈNEMENT D'HONORIUS II A L'AVÈNEMENT DE FRÉDÉRIC BARBEROUSSE. — LE DEUXIÈME CONCILE GÉNÉRAL DE LATRAN. — LA DEUXIÈME CROISADE. — SAINT BERNARD.

(1124-1152.)

Vue générale  
sur  
cette période.  
Rôle  
prépondérant  
de  
saint Bernard.

Entre la mort du dernier empereur franconien, Henri V, en 1125, et l'avènement du plus célèbre des Hohenstaufen, Frédéric Barberousse, en 1152, cinq papes se succèdent sur le trône de saint Pierre ; un concile général est célébré ; une croisade est entreprise ; des hérétiques et des schismatiques troublent l'Eglise, tandis que des savants l'instruisent et que de grands saints l'édifient ; et il est difficile, au premier abord, de trouver quelque unité dans cette période de transition. Mais l'unité de cette époque se trouve au moins dans l'action du grand moine qui la domine de son génie et la pénètre de son inspiration, Bernard de Clairvaux. Conseiller des papes, lumière des conciles, prédicateur de la croisade, adversaire le plus redoutable des hérésies et représentant le plus éminent des sciences sacrées, Bernard accomplit l'œuvre providentielle : il assure à l'Eglise les fruits de sa victoire sur les empereurs franconiens, et il la prépare à soutenir la lutte contre la nouvelle dynastie des Hohenstaufen.

### I

Puissance  
et intrigues  
de quelques  
grandes  
familles  
romaines.

Presque coup sur coup, l'Eglise eut à élire un pape, et l'Allemagne un empereur. Cette double élection se produisit au milieu de circonstances particulièrement difficiles. Un des fâcheux résultats de la querelle des investitures, avait été de favoriser, à Rome comme en Germanie, un accroissement excessif de la puissance aristocratique. Pour gagner les seigneurs à leur cause ou pour les y retenir, les papes et les empereurs avaient été amenés à multiplier



leurs privilèges, à tolérer leurs empiétements. Mais ces générosités et ces tolérances avaient abouti à constituer, à côté du pouvoir pontifical et du pouvoir impérial, des maisons puissantes, avec lesquelles il fallait compter.

A Rome, deux grandes maisons rivales, celle des Frangipani et celle des Pierleoni, comptaient bien, chacune de son côté, imposer à l'Eglise un pape de son choix. Les Frangipani semblent avoir eu des sympathies pour la politique germanique, tandis que les Pierleoni incarnaient plutôt le parti populaire et national<sup>1</sup>. Les premiers avaient pour candidat le cardinal Lambert, évêque d'Ostie, négociateur du concordat de Worms ; les seconds mettaient en avant un des légats pontificaux à Worms, le cardinal Saxo. Les cardinaux, pour éviter le danger de l'élection d'un antipape, écartèrent les deux candidats, et choisirent à l'unanimité le cardinal Théobald, qui prit le nom de Célestin II. On entonne le *Te Deum*. Lambert d'Ostie mêle sa voix à celle de l'assemblée. Mais le chant d'actions de grâces est à peine commencé, que Robert Frangipani, environné d'une troupe de ses partisans, acclame tout à coup Lambert, et fait jeter sur ses épaules le manteau pontifical. L'évêque d'Ostie résiste, refuse de se prêter à une élection si peu régulière. Le désordre, fomenté par les deux partis hostiles, dure cinq jours. La sagesse des cardinaux y met fin. Célestin II, pour assurer la paix, abdique, et les électeurs se rangent à Lambert, qui, dans ces nouvelles conditions, accepte la tiare. Il est canoniquement proclamé pape, le 21 décembre 1124, sous le nom d'HONORIUS II, et reconnu immédiatement par tous. Le nouveau pape était issu de parents peu fortunés et de condition obscure du comté de Bologne, et s'était élevé, par les seules forces de son talent, aux situations les plus considérées dans l'Eglise<sup>2</sup>. Il devait rester fidèle toute la vie à l'esprit de sagesse et de modération dont il venait de faire preuve au moment de son élection.

Non content d'avoir ainsi mis fin aux pénibles conflits soulevés à Rome à propos de l'élection pontificale, Honorius II fit tout pour parer aux luttes dont il prévoyait l'éclat à propos de l'élection impériale. De plus âpres convoitises y étaient engagées. Honorius II avait eu de fréquentes occasions de les connaître au cours des négociations

Les  
Frangipani  
et les  
Pierleoni

Scènes  
tumultueuses  
fomentées  
par les factions  
romaines  
à propos de  
l'élection  
pontificale.

Honorius II  
(21 décembre  
1124-14  
février 1130).

Il prévoit  
les troubles  
que va  
provoquer  
l'élection du  
roi  
de Germanie  
et essaye  
de les prévenir.

1. GREGOROVIVS, *Geschichte der Stadt Rom*, t. IV, p. 390.

2. *De mediocri plebe comitatus Bononiensium, bene tamen litteratus*, dit le *Liber pontificalis*, édit. DUCHESNE, t. I, p. 327.

qu'il avait été chargé de poursuivre en Allemagne relativement à la querelle des investitures. Son premier soin, en apprenant la mort d'Henri V, fut d'envoyer en Allemagne un légat, pour y suivre de près les événements qu'il redoutait.

Les craintes qu'Henri IV et Henri V avaient souvent manifestées, au cours de leur lutte contre Rome, à propos des prétentions de l'aristocratie germanique, n'avaient rien d'exagéré. Tandis que les empereurs étaient absorbés par leurs conflits avec le Saint-Siège, l'Allemagne féodale se constituait à peu près telle qu'elle devait se maintenir jusqu'aux temps modernes. « Tous les fiefs y étaient devenus héréditaires. La juridiction de la couronne y était moins étendue. L'idée que la partie véritablement essentielle de l'Empire n'était pas son chef suprême, mais bien l'association de ses princes et de ses barons, commençait à gagner du terrain <sup>1</sup>. » Pendant un siècle la maison impériale de Saxe, et pendant un autre siècle la maison impériale de Franconie, avaient travaillé à rendre l'Empire héréditaire, par la désignation, que faisait le souverain régnant, de son fils, en l'associant à l'Empire ou en l'indiquant au choix des électeurs. Mais les grands seigneurs étaient désormais décidés à faire triompher dans toute sa plénitude le principe électif <sup>2</sup>. En vain Henri V, avant sa mort, avait-il convoqué, devant tous les princes présents à sa cour, sa femme Mathilde et son neveu Frédéric de Hohenstaufen, confiant à ce dernier le soin de protéger la princesse et de veiller sur son héritage. Ce choix implicite, si discret fût-il, avait plutôt indisposé les seigneurs contre le duc Frédéric qu'elle ne les avait gagnés à sa cause.

Jeune encore, ne comptant pas plus de trente-cinq ans, Frédéric le Borgne, duc de Souabe, descendant de la noble famille des Hohenstaufen, était doué de grandes qualités. Mais les seigneurs, tant ecclésiastiques que laïques, dans une assemblée que présida l'archevêque de Mayence Adelbert, et à laquelle prit part le légat pontifical Gérard, lui préférèrent un homme d'âge plus mûr, Lothaire de Supplimbourg, duc de Saxe, margrave de Misnie et de Lusace. Aux seigneurs ecclésiastiques, ce candidat offrait la garantie d'un dévouement au Saint-Siège, sinon plus sincère, du moins plus éprouvé que celui du duc de Souabe ; les princes laïques apprê-

Puissance  
et  
prétentions  
de  
l'aristocratie  
féodale  
en Allemagne.

Rivalité  
de Frédéric  
de Souabe  
et de Lothaire  
de Saxe.

1. James BRYCE, *le Saint-Empire romain germanique*, trad. Domergue, un vol. in-8°, Paris, 1890, p. 213.

2. *Ibid.*

cièrent qu'il s'appuyait sur la partie la plus homogène de l'Empire ; les uns et les autres affirmèrent leur indépendance sur son nom, et le pape Honorius, sollicité d'approuver ce choix, le ratifia solennellement<sup>1</sup>. Frédéric de Hohenstaufen lui-même lui prêta le serment de fidélité<sup>2</sup>.

Election  
de Lothaire  
(1125).

La *Narratio de electione Lotharii* déclare formellement que Lothaire, au moment de son élection, renonça à deux privilèges importants du concordat de Worms, à savoir le droit d'assister personnellement aux élections épiscopales et celui de donner l'investiture avant le sacre<sup>3</sup>. Le silence des chroniqueurs et historiens postérieurs sur ce point, et le fait que Lothaire exerça dans la suite, sans soulever aucune protestation du Saint-Siège, les droits susmentionnés, ont fait mettre en doute le témoignage de la *Narratio*. Il paraît plus vraisemblable d'admettre, avec quelques historiens, que le roi fit personnellement au légat les concessions dont il est parlé, mais qu'elles n'obtinrent pas le consentement nécessaire des princes<sup>4</sup>. Quoi qu'il en soit, Lothaire se montra toujours, dans la suite, non seulement fidèle à suivre toutes les clauses du concordat de Worms favorables au Saint-Siège, mais prêt à prendre généreusement en main la cause de l'Église toutes les fois que l'occasion s'en présenta.

Il se montre  
favorable  
aux droits du  
Saint-Siège.

Honorius, de son côté, soutint toujours fermement la cause de Lothaire. Le frère de Frédéric de Souabe, Conrad de Hohenstaufen, s'étant élevé contre le nouvel élu, avec le titre de roi, et s'étant fait donner la couronne d'Italie par l'archevêque de Milan, le pape, au milieu de la solennité pascale de l'an 1128, le 22 avril, prononça, avec le cérémonial accoutumé, l'excommunication du « faux roi Conrad, de son frère Frédéric et de leurs partisans »<sup>5</sup>. Honorius envoya, en outre, en Lombardie le cardinal Jean de Crème, qui, dans

Honorius II  
soutient  
sa cause contre  
le parti des  
Hohenstaufen.

1. JAFFÉ, n. 7413.

2. WATTERICH, t. II, p. 160 et s. Le droit d'élection n'était pas alors le privilège d'un petit nombre de princes-électeurs, et surtout il n'était pas encore soumis à un règlement officiel. Il n'est fait mention des princes-électeurs comme d'un corps distinct qu'en 1156 (*M. G., Leges*, t. II). Mais on voit, dans cette élection de 1125, l'ébauche de cette organisation. Dix des plus hauts princes de l'Empire se réunissent pour préparer les voies à l'élection d'un nouveau roi. Puis ils nomment une commission de quarante personnes de confiance. On adopte un certain règlement dans les délibérations (HEFELE-LECLERCQ, t. V, p. 653-654).

3. *M. G., SS.*, t. XII, p. 511.

4. H. WITTE, *Forschungen zur Geschichte des Wormser Konkordats*, part. I, Göttingen, 1877, p. 92.

5. JAFFÉ, n. 7308.

un concile tenu à Pavie, fit excommunier et déposer l'archevêque de Milan, pour avoir osé couronner Conrad. Ces mesures et la déposition des patriarches d'Aquilée et de Grado, qui avaient embrassé le parti de Conrad, eurent pour conséquence d'isoler promptement le Hohenstaufen, et de l'obliger à retourner en Allemagne sans avoir rien obtenu.

Honorius II manifesta la même sagesse et la même fermeté politique dans ses rapports avec l'Angleterre, la France et la Sicile.

Affaires  
d'Angleterre.

Un double conflit, remontant au précédent pontificat, et non encore apaisé, rendait les relations fort tendues entre le Saint-Siège et le roi d'Angleterre. En 1119, le pape Calixte II avait sacré à Reims, malgré la défense expresse du roi, le prêtre Thurstin, archevêque élu d'York, qui avait refusé de reconnaître la suprématie de l'archevêque de Cantorbéry et de recevoir de lui la consécration épiscopale. Henri I<sup>er</sup>, très froissé, avait alors interdit à Thurstin le séjour en Normandie et en Angleterre <sup>1</sup>. De plus, le roi d'Angleterre prétendait tenir, d'un privilège remontant à Guillaume le Conquérant, le droit d'empêcher à son gré tout légat pontifical d'exercer ses fonctions en Angleterre. « Il ne s'agissait point, disait-il, de porter atteinte à la primauté du pape, mais de sauvegarder les droits du légat né pour la Grande-Bretagne, l'archevêque de Cantorbéry. Honorius II résolut de mettre fin aux deux conflits. A la suite de longues négociations, qu'il n'y a pas lieu de raconter ici, il parvint non seulement à obtenir la rentrée de Thurstin en Angleterre et l'acceptation du légat Jean de Crème, mais encore la tenue à Londres, en 1125, d'un concile, où Thurstin d'York siégea à côté de Guillaume de Cantorbéry. Le concile de Londres confirma les ordonnances réformatrices publiées par saint Anselme en 1102 et 1108, et renvoya à Rome la solution du différend qui divisait les archevêques d'York et de Cantorbéry <sup>2</sup>.

Honorius  
met fin, par  
sa sagesse,  
à deux  
différends qui  
divisaient  
le Saint-Siège  
et le roi  
d'Angleterre.

Concile  
de Londres  
(1125).

Affaires  
de France.

Les difficultés qui mirent en opposition, vers la même époque, le roi et l'épiscopat de France, étaient, par elles-mêmes, d'une nature moins grave ; mais par les incidents qu'elles soulevèrent, par les passions qu'elles mirent en mouvement et par les équivoques funestes dont elles furent l'occasion, elles faillirent déchaîner un orage également redoutable pour l'Église et pour la France. Le zèle

1. P. L., t. CLIX, col. 505.

2. MANSI, XXI, 333 et s. ; HEFFELE-LEGLERCO, V, p. 657-660.

ardent de Bernard de Clairvaux et la prudence consommée d'Honorius, en amenèrent la pacifique solution.

Les grands progrès de la réforme monastique, dont Cluny, Clairvaux, Saint-Victor et Prémontré étaient les centres et les foyers, n'avaient pas été sans amener quelque trouble dans l'Etat. Chose étrange, le roi « Louis le Gros, malgré son attachement à l'Eglise, ne s'était guère montré favorable à l'introduction de la réforme religieuse dans son royaume. Ce prince, dont la vie fut une longue épopée militaire, était naturellement porté à considérer les évêques et les abbés comme de simples vassaux. Quand surgissait entre lui et son clergé un conflit d'intérêts, il résistait difficilement à la tentation d'opposer la force au droit. En cela son conseil favorisait singulièrement sa politique. « Moins une abbaye est régulière, disait-on couramment à la cour, plus elle est dépendante du roi, et plus elle est utile, en ce qui touche du moins les intérêts temporels. <sup>1</sup> » Avec de tels principes, un conflit entre l'Eglise et l'Etat était inévitable. <sup>2</sup> »

Louis le Gros.  
Son caractère  
et sa politique  
religieuse.

Il éclata à propos de la réforme que l'évêque de Paris, Etienne de Senlis, converti par saint Bernard, voulait introduire dans son clergé. Louis le Gros défendit expressément à l'évêque de « rien changer aux coutumes, statuts et ordres de l'Eglise de Paris » <sup>3</sup>. L'empiétement du roi sur le domaine de la discipline ecclésiastique était manifeste. Le prélat passa outre à la défense du monarque. Celui-ci fit saisir ses « régales ». L'évêque répondit en jetant l'interdit sur le diocèse de Paris. La rage des palatins fut alors à son comble. Menacé dans sa vie, Etienne se réfugia à Sens, chez son métropolitain, pendant que ses ennemis se jettent sur ses biens comme sur une proie <sup>4</sup>.

Conflit  
entre le roi et  
l'évêque de  
Paris, à propos  
de la réforme  
ecclésiastique.

C'est alors que l'abbé de Clairvaux juge à propos d'intervenir. Par une lettre courageuse, puis, de vive voix, dans une audience qu'il obtient du roi, il fait valoir les prescriptions très nettes des lois de l'Eglise, menace le roi d'un interdit plus général que le premier, et finalement s'écrie : « Seigneur, prenez garde que Dieu ne venge sur votre fils aîné l'injure que vous faites à ses évêques ! » Le

Intervention  
de  
saint Bernard.

1. ABAILLARD, *Hist. calamitatum*, dans le *Rec. des hist. des crois.*, XIV, 290.

2. VACANDARD, *Vie de S. Bernard*, t. I, p. 263.

3. LUCHAIRE, *Louis le Gros*, n. 424.

4. S. BERNARD, *Epist.*, XLV.

roi. saisi d'une vague terreur, promet toutes les satisfactions qu'on lui demande <sup>1</sup>.

Intrigues  
du roi  
de France  
auprès  
de la Cour  
de Rome.

Réclamations  
de  
saint Bernard.

Apaisement  
du conflit.

Affaires  
de Sicile.

Mais le rusé monarque n'avait pas attendu ce moment pour manœuvrer du côté de Rome. Peu de temps après cette entrevue, un bref d'Honorius parvient à Paris, levant sans conditions l'interdit prononcé par l'évêque. Honorius, trompé par les rapports mensongers que Louis le Gros lui a fait adresser, se prononce pour le roi. Celui-ci retire aussitôt toutes ses promesses. A partir de ce moment, l'affaire devient très embrouillée. Nous avons une lettre éplorée de saint Bernard, suppliant le Pontife, « pour l'honneur de l'Eglise », de revenir « sur le rescrit qui lui a été subrepticement arraché par un mensonge ». Nous savons aussi qu'après avoir séjourné quelque temps à Lagny, dans les Etats du comte de Champagne, Etienne de Senlis dut comparaître devant Louis le Gros. Les détails de cette entrevue sont restés un mystère pour les historiens. Mais ce qui est certain, c'est qu'Honorius revint sur sa décision, et qu'il envoya en France un légat, Mathieu, cardinal-évêque d'Albano, chargé du soin de négocier la paix entre l'évêque de Paris et Louis le Gros. Ces négociations aboutirent à un accord, car aucune trace du conflit n'apparaît plus dans les écrits des contemporains, et, vers la fin de l'année 1129, ou au commencement de 1130, la paix apparaît comme rétablie entre l'Eglise et l'Etat.

L'issue des débats qui s'étaient élevés entre le pape et le comte Roger de Sicile, fut moins heureuse. Roger, après la mort de son cousin Guillaume, duc d'Apulie, survenue le 26 juillet 1127, avait envahi ses domaines, sans égard pour les prétentions de Bohémond, qui se trouvait alors en Palestine, et pour les droits du pape en qualité de suzerain. Honorius fulmina l'anathème contre l'usurpateur, et chercha à lui résister. Mais Roger réussit à faire traîner l'affaire en longueur, et en profita pour détacher plusieurs seigneurs de la cause du pape, qui fut réduit à traiter avec son adversaire. Honorius renonça à lui contester la possession de l'Apulie ; il exigea d'ailleurs de Roger le serment de vassalité et la reconnaissance des droits du Saint-Siège, tant de fois contestés, sur Bénévent.

1. S. BERNARD, *Epist.*, XLVI, XLVII.

## II

Pendant qu'il travaillait à apaiser ces divers conflits, le pape Honorius n'ignorait pas que ses ennemis en préparaient un plus terrible. Vaincue à l'élection pontificale de 1125, la famille des Pierleoni épiait la mort du pontife pour renouveler ses ambitieuses prétentions à la tiare. Au commencement de février 1130, le pape, se sentant grièvement atteint par la maladie, se fit transporter du Latran au monastère de Saint-Grégoire. Son but était de mettre autant que possible l'élection future à l'abri des empiétements de la noblesse romaine. Mais celle-ci ne restait pas inactive ; à mesure que la maladie faisait des progrès, une effervescence de plus en plus grande se manifestait dans Rome. Le Sacré Collège se vit dans l'obligation de prendre des mesures exceptionnelles en vue des violentes compétitions qui se préparaient. Une commission de huit cardinaux fut nommée, qui, aussitôt après la mort du pape, se réunirait dans l'église de Saint-Adrien, et là, munie de pleins pouvoirs par les autres membres du Sacré-Collège, procéderait seule à l'élection. Des moyens de défense furent établis autour de cette église. En même temps, on manda le chef du parti des Frangipani et celui du parti de Pierleoni, et on exigea d'eux le serment de reconnaître le pape régulièrement élu. Des rumeurs, des émeutes populaires, excitées par les Pierleoni, et la lutte qu'il fallut soutenir pour prendre possession de l'église de Saint-Adrien, démontrèrent que toutes ces précautions ne suffisaient pas. Les Pierleoni étaient riches ; ils pouvaient aisément, avec leur fortune, payer et organiser toute une armée. Il fallait éviter à tout prix qu'ils ne prissent les devants, et, qu'ayant une fois proclamé leur candidat, ils ne l'imposassent par la force, rendant toute autre élection impossible. Le pape Honorius étant mort dans la nuit du 13 au 14 février, dès l'aube du jour, et avant que le bruit du décès fût divulgué dans la ville, le corps du pape fut déposé à la hâte dans un caveau provisoire, et les cardinaux présents, quatre évêques, cinq prêtres, cinq diacres, en tout quatorze membres du Sacré Collège, procédèrent à l'élection du nouveau pontife. Le cardinal-diacre Grégoire de Saint-Ange fut désigné par l'unanimité des suffrages, et, après un moment d'hési-

Mesures prises en prévision des troubles qui pourraient s'élever, après la mort d'Honorius II, pour l'élection de son successeur.

Innocent II  
(14 février  
1130-24  
septembre  
1143).

L'antipape  
Anaclet II.

Innocent II  
se réfugie  
en France.

Il projette d'y  
réunir  
un concile.

tation bien naturelle, accepta le redoutable fardeau <sup>1</sup>. Il prit le nom d'INNOCENT II. Mais, dans l'après-midi de la même journée, vingt cardinaux, partisans des Pierleoni, s'assemblèrent, et élurent pour pape, sous le nom d'Anaclet II, le cardinal-prêtre Pierleone. La puissante maison avait déjà gagné le peuple par son or et une grande partie de la noblesse par ses relations. Le jour même de son élection, Innocent II, ne se trouvant pas en sûreté, dut se réfugier dans un monastère. Deux familles romaines seulement lui restaient fidèles : les Frangipani et les Corsi. Au mois de mai, la défection des Frangipani, passés au parti de son adversaire, le força à se retirer dans une forteresse de sa famille, au Transtévère. De nouvelles menaces pour la sécurité de sa personne, la conviction qu'aucune lumière, aucune solution ne pouvait surgir de l'agitation des partis dans Rome et dans l'Italie, le déterminèrent à se réfugier en France, auprès de Louis le Gros. De là, il s'adresserait plus facilement à l'Église universelle. Le roi Lothaire, prévenu, dès le mois de février, de la situation du pape, par un légat, puis par deux lettres, adressées l'une à sa personne, l'autre à ses sujets, n'avait pas répondu. A mesure que l'Allemagne se dérobaît à la mission protectrice de l'Église qu'elle s'était donnée jadis, la France devenait de plus en plus l'appui providentiel auquel la papauté recourait en temps de crise.

Ce qu'Innocent II allait trouver en France, ce n'était pas seulement la nation dévouée par tradition à la défense du Saint-Siège, ce n'était pas seulement un roi puissant, et, malgré certaines faiblesses, sincèrement attaché à la foi, c'était aussi le grand réformateur dont le prestige s'imposait de plus en plus dans la chrétienté tout entière. Aussitôt que le pontife et le roi de France eurent manifesté le désir de convoquer un concile en France, pour trancher la question du pape légitime, tous les regards se tournèrent vers Bernard de Clairvaux. Louis le Gros et plusieurs évêques le prièrent instamment de venir à l'assemblée. Le saint abbé se prépara par la prière et par le jeûne au rôle qui l'attendait. Le concile se réunit à Etampes <sup>2</sup>. Une des premières décisions de l'assemblée fut de décider, à l'unanimité, que Bernard serait juge de la grande question.

1. Sur les détails de cette élection, et sur la critique des documents qui nous la racontent, voir HEFELE-LECLERCQ, V, 676-680, et VACANDARD, *Vie de S. Bernard*, t. I, p. 280 et s.

2. Sur la date de ce concile, qui eut lieu probablement au printemps de 1131, voir VACANDARD, *Saint Bernard et le schisme d'Anaclet II en France*, dans la *Rev. des quest. hist.*, janvier 1888, p. 12. Cf. HEFELE-LECLERCQ, t. V, p. 681, note 1.



Jamais, dans le cours des âges, pareille mission n'avait été confiée à un homme. La question était des plus graves et des plus délicates. Au fond, au point de vue de la stricte légalité, ni l'une ni l'autre des élections n'était à l'abri de toute critique. Si le vote des vingt cardinaux qui avaient acclamé Anaclet II avait été tumultueux, on pouvait reprocher à celui des quatorze cardinaux qui avaient élu Innocent II d'avoir été subreptice. Mais l'abbé de Clairvaux, en véritable homme de gouvernement, se plaça à un point de vue plus positif. Une enquête sur la régularité canonique des opérations électorales était impraticable. On pouvait cependant comparer entre eux les deux compétiteurs, les deux partis, les deux élections. Lequel des deux compétiteurs offrait dans sa personne le plus de garanties d'intégrité et de dignité ? Lequel représentait la partie la plus saine du corps électoral ? Lequel avait été élu de la façon la plus régulière <sup>1</sup> ? Les trois réponses militaient évidemment en faveur d'Innocent II. Tout, dans la personne d'Anaclet, comme dans celle de ses électeurs et dans le mode de son élection, suggérait les idées d'indignité, de simonie et de désordre. Bernard se prononça pour Innocent. Si quelque chose manquait à la légitimité de son élection, c'était à l'Eglise universelle d'y suppléer en ratifiant le vote de ses électeurs. Ce supplément de garantie, si tant est qu'il fût nécessaire, ne tarda pas à être donné. La décision de saint Bernard et du concile d'Etampes fut comme un trait de lumière, qui détourna aussitôt de l'antipape Anaclet d'abord l'Eglise de France, puis, à sa suite, les Eglises d'Allemagne, d'Angleterre, de Castille et d'Aragon. Anaclet n'eut bientôt, pour soutenir sa cause, que le duc d'Aquitaine et le comte de Sicile. Le premier était poussé par Gérard, évêque d'Angoulême, qu'Innocent II n'avait pas voulu confirmer dans sa dignité de légat ; l'antipape avait gagné le second, en lui conférant la dignité royale et en lui donnant la main de sa sœur.

Le concile  
d'Etampes  
charge  
saint Bernard  
de se  
prononcer sur  
la légitimité  
de l'élection  
d'Innocent II  
(1131 ?)

Saint Bernard  
se prononce  
pour  
la légitimité  
de l'élection  
d'Innocent II.

### III

Sans doute le duché d'Aquitaine et le comté de Sicile ne constituaient qu'une minime partie de la chrétienté. Mais le prestige

Anaclet  
est soutenu  
par le duc

1. *Quis dignior ? Quæ electio sanior ? Quæ actio ordinabilior ?* S. Bernard, dans une de ses lettres (*Epist.*, CXXIV), expose les motifs qui l'ont décidé à se prononcer en faveur d'Innocent II.

d'Aquitaine  
et le comte de  
Sicile.

Le roi  
de Germanie,  
Lothaire,  
soutient la  
cause  
d'Innocent.

Saint Bernard  
déjoue  
un piège tendu  
à Lothaire  
par Anaclet.

Les troupes  
impériales  
ramènent à  
Rome  
Innocent II  
(1<sup>er</sup> mai  
1133).

dont jouissait Gérard d'Angoulême, l'âme du schisme dans le sud-ouest de la France, était immense, et les Normands de Sicile représentaient une puissance militaire avec laquelle il fallait compter. Innocent II, ou plutôt son conseiller désormais le plus écouté, Bernard de Clairvaux, pensa qu'il importait avant tout de s'assurer du concours du roi Lothaire. L'entente était facile. Le chef de l'Église avait besoin de l'appui armé du monarque ; celui-ci désirait recevoir, comme ses prédécesseurs, la couronne impériale des mains du pontife romain. En novembre 1132, le pape et le roi de Germanie eurent, près de Plaisance, dans les plaines de Roncaglia, une entrevue dont nous ne connaissons pas les détails, mais dans laquelle nous savons au moins qu'ils fixèrent au printemps suivant leur marche commune vers Rome.

L'antipape Anaclet trembla pour sa cause, d'autant plus que son autorité déclinait à Rome, et qu'en Italie son principal soutien, Roger de Sicile, venait d'être vaincu par une insurrection des seigneurs d'Apulie. Il s'empressa de négocier avec Lothaire. Ses propositions étaient flatteuses pour l'ambition du monarque : les deux compétiteurs se retireraient de la lutte, et le roi de Germanie présiderait à une nouvelle élection pontificale. Lothaire et sa cour étaient sur le point de se laisser prendre au piège ; mais l'abbé de Clairvaux, qui avait accompagné le pape dans son voyage, démasqua la ruse. Il fit voir que le projet de l'antipape était contraire aux canons. « L'Église universelle a parlé, dit-il ; elle s'est prononcée contre Anaclet et ses complices ; la cause est jugée ; il n'est pas permis de déférer à un tribunal particulier une sentence portée par toute la chrétienté <sup>1</sup>. » Le roi se rendit à cet argument. L'entrée dans Rome, à la tête d'une puissante armée, était, il le comprit, le seul moyen d'éteindre le schisme.

L'expédition se fit sans rencontrer de résistance. Le 30 avril 1133, les troupes impériales firent leur entrée dans la Ville éternelle. Le lendemain, Innocent II occupa le palais du Latran. Les derniers partisans d'Anaclet s'étaient réfugiés dans les forteresses des Pierleoni, et tenaient encore la basilique de Saint-Pierre. Lothaire négligea de les chasser de ces derniers retranchements par un siège en règle, qui eût demandé trop de temps. Le séjour de Rome était devenu dangereux pour l'armée allemande à cause des fièvres. A défaut de

1. S. BERNARD, *Epist.*, CXXVI, n. II.

Saint-Pierre, Lothaire demanda à recevoir la couronne impériale dans l'église du Latran. Le 4 juin 1133, entre les mains d'Innocent II, il jura « de protéger la dignité papale et de défendre les fiefs du Saint-Siège » ; puis le pontife le couronna empereur <sup>1</sup>.

Lothaire  
est couronné  
empereur  
(4 juin 1133).

Bien qu'affaibli, le schisme persistait à Rome. Il était surtout vivace en Aquitaine et en Sicile. C'est là que Bernard de Clairvaux entreprit la tâche de le poursuivre.

C'est une bien significative figure que celle de Gérard d'Angoulême. Ancien légat des papes Pascal II, Gélase II, Calixte II et Honorius II, il avait conduit avec un merveilleux talent de diplomate les affaires les plus délicates. Ancien professeur dans les écoles de Poitiers, il s'y était acquis la renommée d'un théologien perspicace, d'un canoniste informé, d'un moraliste prudent et sûr. Ses avis avaient fait autorité dans les conciles <sup>2</sup>. Le charme de son commerce et la noblesse de son éloquence, non moins que la dextérité qu'il savait employer dans les grandes affaires, lui avaient fait, dans les nombreux pays qu'il avait parcourus, des admirateurs et des amis enthousiastes.

L'évêque  
Gérard  
d'Angoulême.

1. A cette occasion, le pape et l'empereur renouvelèrent la promesse d'observer religieusement les engagements réciproques pris à Worms. Ils conclurent, de plus, un accord au sujet des biens laissés par la comtesse Mathilde au Saint-Siège et sur lesquels les empereurs allemands prétendaient avoir des droits de suzeraineté et même de propriété. Il fut décidé que, moyennant le paiement annuel de cent livres d'argent, l'empereur et son gendre Henri de Bavière recevraient en fiefs les alleux que Mathilde avait donnés à l'Eglise romaine. Le duc Henri de Bavière prêterait au pape le serment de vassalité et de fidélité, et, après la mort du duc et de sa femme Gertrude, les biens de Mathilde feraient retour intégralement à l'Eglise romaine (JAFFÉ, n. 7633). Cf. THEINER, *Cod. diplom. dom. temp.*, t. I, p. 12. « Quelle fut l'étendue de la donation de la comtesse Mathilde ? On a beaucoup disserté sur ce point. Les avis se trouvent bien partagés. Sans entrer dans cette discussion, nous allons autant que possible en préciser les résultats. Dans l'acte de donation, Mathilde dit seulement : *Dedi omnia bona mea jure proprietario*. « Je donne tous mes biens possédés en vertu d'un droit de propriété. » c'est-à-dire ses alleux, ses terres franches de sujétion, ne relevant d'aucun seigneur. Quels étaient donc ces alleux ? Ce n'était point, comme on l'a dit, la Marche toscane, donnée en fief par l'empereur au père, et auparavant au grand-père de la comtesse. Ce n'était point non plus le comté de Ferrare, concédé par le pape, possession qui, après la mort de la vassale, devait revenir au suzerain. Rien n'est plus bizarre et plus difficile à expliquer que la répartition des alleux au milieu des fiefs. Ils sont disséminés sur l'étendue du territoire. En réunissant les textes ayant rapport à la donation de la comtesse Mathilde, on voit que cette donation porte sur des terres distantes, le plus souvent, les unes des autres, et ne formant une certaine étendue que dans l'extrémité de la Romagne, proche des frontières du pays qui devint le duché de Modène. Ainsi Gavnagnana, Carpi, Monte-Baranone, Carpenetto, Argellata, Bibianello, Medicina, Boudeno, Prignano, comté d'Imola, etc. » (HENRI DE L'EPINOIS, *le Gouvernement des papes*, un vol. in-12, Paris, 2<sup>e</sup> édition, 1867, p. 43-44.)

2. Notamment au concile de Latran de 1112, où il avait trouvé moyen de délier Pascal II de ses funestes engagements contractés envers Henri V (*Hist. des Gaules*, t. XII, p. 394).

Beaucoup de ceux-ci, même après ses pires défections, lui resteront fidèles, pallieront ses fautes, le couvriront de tant d'éloges, adressés à sa science et à son caractère, qu'ils déconcertent le jugement de plusieurs historiens <sup>1</sup>. L'accueil de Gérard fut précisément dans cet immense succès. Il ne paraît pas que l'évêque d'Angoulême ait jamais manqué de dignité dans sa conduite morale, et il est avéré qu'il se montra charitable envers les pauvres jusqu'à sa mort. Mais il ne sut pas résister à l'enivrement du pouvoir. Il avait eu en main, sous quatre pontificats successifs, la conduite des plus graves affaires de l'Église. Quand il vit, en 1125, deux candidats se disputer la tiare, il craignit de voir sa haute situation lui échapper. On le vit solliciter de chacun des deux compétiteurs le maintien de sa dignité. Ce fut sa première faiblesse. Anaclet s'empressa d'accéder à sa demande. Mais ce fut le grand honneur d'Innocent II, conseillé sans doute en cette circonstance par l'abbé de Clairvaux, de percer à jour l'orgueil de cet homme, de refuser des services suspects d'être inspirés par une vulgaire ambition. Déchu de ses fonctions de légat pontifical, Gérard, qui n'avait vu au-dessus de lui que l'autorité du pape, et qui, ne pouvant y aspirer, ne voulait pas se résoudre à descendre plus bas, se donna la mission de faire un pape. Pour pousser Anaclet au pouvoir, en chassant Innocent II, il remua les diocèses d'Angoulême, de Limoges, de Poitiers, de Bordeaux ; il rédigea en faveur de l'antipape des mémoires pleins de science juridique et de sophismes habilement étudiés <sup>2</sup> ; il gagna surtout à sa cause le comte Guillaume X de Poitiers. Ce prince, « d'un caractère faible et violent, de mœurs frivoles et d'une piété mal entendue », mit au service de l'antipape et aux mains de Gérard une force matérielle imposante.

Plusieurs démarches de Pierre le Vénérable et de saint Bernard étaient venues se briser contre l'obstination du prélat et du comte, lorsque, vers la fin de 1134, l'abbé de Clairvaux jugea le moment venu de renouveler ses tentatives. L'affermissement de l'autorité d'Innocent II avait diminué forcément la puissance du schisme. D'autre part, l'occupation irrégulière du siège épiscopal de Bordeaux par l'évêque d'Angoulême, avait indisposé contre lui à la fois ses suffragants et la population bordelaise. Bernard se rend en Aquitaine, et propose aux deux chefs du parti schismatique un

Comment il est amené à soutenir la cause de l'antipape Anaclet.

Il gagne le comte Guillaume de Poitiers.

Saint Bernard propose aux deux défenseurs de l'antipape un débat public.

1. VAGANDARD, *Vie de S. Bernard*, t. I, p. 317.

2. *Hist. des Gaules*, t. XII, p. 366-368.

débat contradictoire et public. Gérard se dérobe. Guillaume consent seulement à discuter avec l'abbé de Clairvaux en son château de Parthenay. Ebranlé par la dialectique puissante du moine, mais n'osant pas rompre avec ses amis, le comte hésite, tergiverse, prolonge la controverse pendant plusieurs jours. Pour en finir, Bernard propose au comte de recourir à Dieu. Il célébrera la sainte messe dans le sanctuaire vénéré de Notre-Dame de la Couldre, et, en présence du peuple, implorera les lumières du ciel. Le sacrifice commence, et se poursuit jusqu'au moment de la communion, au milieu d'un religieux silence. Après avoir donné la paix au peuple, Bernard, comme sous le coup d'une inspiration subite, prend l'hostie consacrée sur la patène, et se dirige droit vers le comte de Poitiers : « Voici le Fils de la Vierge qui vient à toi, s'écrie-t-il. Voici ton juge. Vas-tu le repousser ? Vas-tu le mépriser, comme tu as fait de ses serviteurs ? » Le seigneur, comme foudroyé par ces paroles et par ce spectacle, tombe à genoux, et promet de renoncer au schisme<sup>1</sup>. Il devait mourir pieusement, trois ans plus tard, le vendredi saint de l'année 1137, dans un pèlerinage à Saint-Jacques de Compostelle. Gérard l'avait précédé d'une année dans la tombe<sup>2</sup>.

Les récits des historiens sur les derniers moments de l'évêque d'Angoulême sont contradictoires. Saint Bernard dit qu'il mourut subitement. Il est permis d'espérer que l'aumône, que le prélat pratiqua jusqu'à sa dernière heure, et qui a le pouvoir, suivant l'Écriture, d'effacer les péchés<sup>3</sup>, obtint la grâce d'un repentir suprême à celui qui, avant d'être la victime de sa propre renommée, avait été une des gloires de l'épiscopat français au douzième siècle.

Il convertit  
le duc  
Guillaume  
de Poitiers.

Mort du duc  
Guillaume.

Mort  
de l'évêque  
Gérard.

#### IV

Pendant que ces événements se passaient en Aquitaine, Innocent II vivait à Pise, où il s'était retiré pour éviter un conflit avec Anaclet. Il y attendait une occasion favorable pour reprendre la lutte contre le parti de l'antipape. Au commencement de 1135, une lettre de l'abbé de Clairvaux lui fit comprendre que le moment était venu. « Voici, écrivait Bernard, que Pise a été choisie pour remplacer Rome. Cela

Innocent II  
à Pise.

1. *Vita Bernardi*, l. II, cap. vi, n. 37-38.

2. *Histor. des Gaules*, t. XII, p. 395, 397.

3. *Tobie*, xii, 9.

n'est pas l'effet du hasard, mais une faveur de la Providence... O Pisans, Pisans, le Seigneur s'est proposé de faire en vous de grandes choses <sup>1</sup>. »

Il fait appel  
à l'empereur.

Mais, avant de se mettre en campagne, il fallait s'assurer d'un appui matériel. Dans un concile tenu à Reims, au mois d'octobre 1131, le pape avait reçu les adhésions des rois Henri I<sup>er</sup> d'Angleterre, Alphonse VII de Castille et Alphonse I<sup>er</sup> d'Aragon. En ce même concile, il avait sacré le fils du roi de France Louis le Gros. Mais aucun de ces princes ne pouvait prendre un rôle que Lothaire se réservait comme la mission propre de sa dignité d'empereur. Innocent II envoya donc Bernard en Allemagne, pour y hâter la pacification de l'empire, toujours troublé par les compétitions des Hohenstaufen. Pendant l'été de 1134, le gendre de Lothaire, Henri de Bavière, avait, en une brillante campagne de deux mois, réussi à isoler l'armée ennemie et forcé Philippe de Souabe à venir demander grâce et pardon. Le premier mouvement de l'empereur avait été de refuser toute condition et de ruiner complètement la puissance de son adversaire ; mais l'abbé de Clairvaux, dans une diète qui s'était tenue à Bamberg le 17 mars 1135, et à laquelle il avait assisté au nom du pape, avait fait accepter aux deux parties un traité de paix, en vertu duquel Frédéric recouvrait son duché de Souabe, mais promettait, en retour, sa fidélité à l'empereur et son assistance dans une expédition contre Rome. Conrad persista quelque temps dans son opposition, mais il dut se rendre à son tour et accepter, vers la fin de septembre 1135, des conditions analogues.

Concile de  
Pise  
(mai 1135).

Innocent II n'attendait que la fin de la diète de Bamberg pour réunir à Pise un concile. Il l'y tint au mois de mai 1135 <sup>2</sup>. On y frappa d'anathème l'antipape Anaclet et son principal défenseur Roger de Sicile. On y prononça l'interdit sur la Sicile et l'Apulie, et on accorda à tous ceux qui avaient pris les armes contre Roger et contre l'antipape une absolution semblable à celle qu'Urbain II avait accordée à Clermont pour la première croisade. Le concile de Pise promulgua également plusieurs canons relatifs à la simonie, au droit d'asile et à l'hérésie des henriciens <sup>3</sup>.

Excommuni-  
cation  
de l'antipape.

1. S. BERNARD, *Epist.*, CXXX. Cf. CL.

2. Sur la date du concile de Pise, définitivement fixée par Jaffé, voir HEFELE-LECLERCQ, V, p. 706-707.

3. HEFELE-LECLERCQ, V, p. 711-713.

Bernard, dont l'intervention avait été prépondérante dans tous ces événements, voulut couronner l'œuvre du concile par une grande assemblée populaire, qui se tint dans la basilique de Saint-Ambroise.

Devant l'autel, les consuls de la ville, au nom de tout le peuple, prêtèrent serment d'obéissance au pape Innocent II et à l'empereur Lothaire.

La cause de Lothaire ne devait plus subir aucune attaque ; mais les adversaires d'Innocent II avaient encore deux centres d'action : en Sicile et à Rome. C'est là qu'on dut successivement les réduire.

Deux expéditions : l'une pacifique, de saint Bernard, l'autre guerrière, de Lothaire, mirent fin au schisme de la basse Italie. La parole et les miracles du saint abbé de Clairvaux exercèrent une immense influence sur le peuple<sup>1</sup> ; mais Roger, dont l'ambition était toujours de se rendre maître de toute l'Italie méridionale, et qui restait fidèle à Anaclet, ne cessait d'étendre ses conquêtes. A la demande instante du pape, Lothaire, au mois de septembre 1136, arriva en Lombardie, par la vallée de Trente, avec une nombreuse armée. Grâce aux nombreuses intelligences qu'il rencontra dans les villes et les châteaux de la péninsule, la conquête fut rapide. A l'approche de l'empereur, Roger quitta l'Italie et se réfugia en Sicile. Au mois de juin, voyant ses principales forteresses aux mains de l'ennemi, il implora la paix ; mais il refusa obstinément, malgré les efforts de saint Bernard, de renier l'antipape. Ni la rentrée à Rome d'Innocent II, en octobre 1137, à la suite de l'armée impériale, ni même la mort d'Anaclet, peu de temps après, le 25 janvier 1138, ne mirent fin au schisme. Roger de Sicile fit, en effet, aussitôt proclamer un nouvel antipape, le cardinal Grégoire, sous le nom de Victor IV ; mais ce dernier ne tarda pas à se réconcilier avec Innocent, sur les instances de l'abbé de Clairvaux, et les Pierleoni eux-mêmes se rallièrent au vrai pape.

L'empereur Lothaire ne fut pas témoin de cette réconciliation. Il était mort, au retour de son expédition, dans une cabane du Tyrol, le 4 décembre 1137<sup>2</sup>.

Le comte  
Roger de Sicile  
reste  
obstinément  
attaché  
au schisme.

Après la mort  
d'Anaclet,  
il fait élire un  
nouvel  
antipape,  
Victor IV  
(1138).

Mort  
de l'empereur  
Lothaire  
(4 décembre  
1137).

1. F. CHALANDON, *Hist. de la domin. normande en Italie*, t. II, p. 52-97.

2. Après la conquête de l'Apulie, lorsqu'il fut question d'investir du duché un nouveau titulaire, un différend faillit brouiller le pape et l'empereur. Innocent II, s'appuyant sur des titres qui remontaient à Louis le Débonnaire et que les empereurs Otton le Grand, Henri II, le comte Roger lui-même, avaient reconnus, réclamait la suzeraineté du duché. Lothaire opposait à ces titres l'exemple de plusieurs de ses prédécesseurs, qui avaient exercé une autorité absolue sur l'Italie méridio-

Compétition  
entre Henri  
de Bavière  
et Conrad de  
Hohenstaufen.

Recrudescence  
de la lutte  
entre Guelfes  
et Gibelins.

Deuxième  
concile général  
de Latran,  
dixième  
œcuménique  
(1139).

Dans l'élection de son successeur, l'indépendance des grands seigneurs allemands s'affirma de nouveau. En donnant à son gendre Henri de Bavière les joyaux de la couronne et le marquisat de Toscane, en lui octroyant, en outre, en fief le duché de Saxe, Lothaire l'avait manifestement désigné aux électeurs. Ce fut précisément sa puissance qui épouvanta beaucoup de princes<sup>1</sup>. Non seulement le choix des électeurs ne se porta pas sur lui, mais il parut se faire contre lui. Le père de cet Henri de Bavière, de la noble famille des Welfs ou Guelfes, avait été un des adversaires les plus acharnés de Frédéric de Souabe, chef de la maison des Weiblingen ou Gibelins. Au fils du compétiteur de Frédéric de Souabe, on préféra le propre frère de ce dernier, Conrad de Hohenstaufen. Au Guelfé on opposa le Gibelin. Ainsi se poursuivait cette lutte entre Guelfes et Gibelins, qui devait, en changeant plusieurs fois de caractère et de signification, diviser profondément, dans la suite, les Etats et les villes de l'Allemagne et de l'Italie<sup>2</sup>. Dans cette élection, les seigneurs ecclésiastiques avaient marché d'accord avec les seigneurs laïques, et le pape avait été favorable au choix de Conrad, qui, depuis sa réconciliation avec Lothaire, s'était montré aussi respectueux envers l'Eglise que fidèle à son souverain.

Le temps d'accalmie relative qui suivit ces événements, parut favorable au souverain pontife pour la réunion d'un concile général. Elle eut lieu le 4 avril 1139<sup>3</sup>, au Latran. Près de mille prélats<sup>4</sup>, patriarches, archevêques, évêques et autres dignitaires de l'Eglise, y assistèrent, sous la présidence du pape. Nous possédons de ce concile trente canons, qui ne contiennent rien de nouveau. Ils ne font que rappeler et confirmer les lois relatives à la simonie, à l'incontinence des clercs, au luxe du clergé, à la rupture de la Trêve de Dieu, aux duels. et prouvent par là que ces lois n'étaient pas suffisamment observées. Mais le but principal du pape, en réunissant autour de lui en ce concile, les représentants de toute la chrétienté, paraît avoir été de flétrir avec toute l'énergie possible le schisme et ses fauteurs. La

nale. Dans l'intérêt de la paix, les deux souverains ajournèrent la conclusion du débat, et donnèrent simultanément l'investiture au nouveau duc.

1. HEFELE-LECLERCQ, V, 717.

2. ROMOLO CAGGESE, *Su l'origine della parte Guelfa e le sue relazioni col comune*, un vol. in-8°, Firenze, 1903

3. Et non le 8, comme l'ont dit certains historiens. Voir HEFELE-LECLERCQ, V, 721.

4. On varie, pour le chiffre, entre 500 et 1 000.



Chronique de Morigny nous a conservé en partie le discours par lequel le pontife ouvrit l'assemblée. « Vous savez, dit-il, que Rome est la tête du monde. Mais vous savez aussi que toute son ambition est de réconcilier entre eux ceux qui sont divisés, de remettre l'ordre là où il n'existe pas. Or, nous le disons en pleurant, nous avons vécu assez longtemps pour voir le droit foulé aux pieds et remplacé par la force. Des hommes ont élevé, contre le Saint-Esprit et contre ses saints, leur orgueil, comme une nouvelle tour de Babel. Aussi devons-nous maintenant, et sans autre délai, nous servir comme d'un glaive des lois de Dieu, qui, pendant la paix, sont semblables à des socs de charrue<sup>1</sup>. » Ceci dit, le pape dépouilla nommément de leurs dignités, non seulement les évêques et abbés qui persistaient dans le schisme, mais encore plusieurs de ceux qui n'y avaient pris part que momentanément, et s'en étaient déjà repentis, tels que l'évêque Pierre de Pise, dont la déposition fut si sensible à saint Bernard qu'il écrivit aussitôt au pape, d'ailleurs sans résultat, une lettre fort vive pour s'en plaindre<sup>2</sup>.

Le pape flétrit  
le schisme  
et condamne  
ses auteurs  
avec  
la dernière  
énergie.

## V

La sévérité du pape se comprendra d'autant mieux, qu'au moment même où il parlait, d'autres symptômes de révolte se manifestaient dans l'Eglise. En Sicile, le comte Roger restait insoumis et menaçant, et, dans la haute Italie, un jeune clerc, Arnaud de Brescia, reprenait, avec une éloquence enflammée, et faisait valoir, en faveur de la liberté des cités italiennes, quelques-unes des idées violentes émises naguère dans la querelle des investitures en faveur des souverains allemands.

Troubles  
en Sicile.

1. *Chronicon Mauriniacense*, dans DU CHESNE, *Hist. Franc. Scr.*, III, 383.

2. La lettre de saint Bernard est, en effet, très vive, mais elle est, au point de vue disciplinaire, d'une correction irréprochable. De la décision du Saint-Père, Bernard fait appel, non pas à un concile, ni au Christ, mais au Saint-Père lui-même : « J'en appelle, dit-il, de vous à vous-même. N'est-ce pas vous qui m'avez délégué dans l'affaire de la réconciliation de Pierre de Pise ? Si vous le niez, je vous le prouverai par témoins. » (S. BERNARD, *Epist.*, 213.) Cette lettre fut écrite peu de temps après le concile de Latran. Pierre de Pise répudié resta à l'écart durant tout le pontificat d'Innocent II. Du moins on ne le retrouve en possession de sa dignité que sous le gouvernement de Célestin II (JAFFÉ, n. 8433). Aux yeux d'Innocent II, et, on peut le dire, de la plupart des chrétiens de ce temps, le schisme était regardé comme le plus désastreux de tous les maux, et les perturbateurs de l'unité chrétienne commettaient un tel crime que, même après leur repentir, leur châtement devait rester comme une réparation et un exemple.

Battu par l'empereur, excommunié par le pape, le neveu de Robert Guiscard <sup>1</sup> n'avait abandonné aucune de ses ambitions, entre autres celle de se constituer, par la conquête de l'Apulie et du duché de Capoue, un grand royaume, de faire accepter par le pape ce titre de roi que lui avait conféré l'antipape, et de marcher ainsi de pair avec les grands souverains d'Europe. Les circonstances le servirent. Le duc d'Apulie, Rainulfe, étant mort subitement le 3 avril 1139, Roger se précipita aussitôt, avec une armée, sur le duché convoité, poussa ses conquêtes dans l'Italie méridionale jusqu'au Garigliano, et s'empara même de la personne du pape, qui avait eu l'imprudence de s'avancer dans la zone des opérations militaires. Captif, comme autrefois Léon IX, Innocent II dut souscrire aux conditions que lui dicta le vainqueur : reconnaissance de son titre de roi, ratification de ses nouvelles conquêtes et levée de l'excommunication qui pesait sur lui. En retour, Roger prêta le serment de vassalité au pape, et lui promit le paiement d'une redevance annuelle. Telles furent les principales clauses du traité conclu à Miniano le 25 juillet 1139. Le rêve de l'ambitieux Normand était réalisé. A partir de ce moment, on le vit, plein de déférence envers l'Eglise, multiplier les donations en faveur des monastères et s'attirer les vives félicitations de saint Bernard <sup>2</sup>.

Le comte Roger s'empare de la personne du pape et lui impose le traité de Miniano (1139).

Pendant que l'Italie méridionale se constituait ainsi en une monarchie fortement centralisée, de vives passions politiques agitaient le reste de la péninsule, où nombre de cités s'organisaient en républiques.

L'organisation municipale des grandes cités lombardes et toscanes devient une cause de troubles en Italie.

La persistance en Italie des vieilles institutions municipales du monde romain, l'autonomie qui résulta, pour bien des villes, de la suprématie du pouvoir épiscopal <sup>3</sup>, la liberté relative que leur laissèrent les luttes des rois contre l'Eglise et des antipapes contre le pape légitime, avaient contribué à former, au centre et au nord de la péninsule, surtout en Lombardie et en Toscane, des centres politiques ayant leur organisation propre et leur indépendance jalouse.

1. Roger II de Sicile, né en 1093, mort en 1154, était le fils de Roger Ier, mort en 1101, frère de Robert Guiscard. On donne souvent à Roger II, deuxième comte de Sicile, le nom de Roger Ier, parce qu'il en fut le premier roi.

2. S. BERNARD, *Epist.*, CCIX.

3. « La liberté municipale en Italie, dit le savant C. Hegel, sortit au XI<sup>e</sup> siècle de la suprématie épiscopale. » « Ce fut à l'ombre du pouvoir épiscopal, dit C. Bayet, que se formèrent les municipes lombards. » (*Hist. gén.*, t. III, p. 129) Cf. PROVANA, *Studi critici*, un vol. in-8°, 1844, cap. I, II, p. 148 ; BONAINI, *Archivio storico*, XVI, p. 28 ; H. DE L'ÉPINOIS, *le Gouvernement des papes*, p. 46.

Les richesses, que le progrès industriel, l'élan donné au commerce par les croisades, procurèrent à certaines villes, excitèrent leurs prétentions. Une administration supérieure, où l'on vit des bourgeois siéger à côté des seigneurs en qualité de consuls ; un conseil, composé de notables, sans l'avis desquels les consuls ne pouvaient prendre aucune mesure grave ; une assemblée générale, à laquelle le peuple entier prenait part et devant laquelle, en certains endroits, les consuls venaient rendre compte de leur gestion : telle fut, dans ses grandes lignes, l'organisation des grandes cités lombardes et toscanes. Chaque cité avait ses coutumes, où se mêlaient le droit romain et le droit national. Il faut le reconnaître, ces institutions parurent plutôt, dans la plupart des villes, assurer la liberté de la cité que celle des individus. Des factions y entretenaient une agitation permanente, y livraient parfois de furieuses batailles. Dans telle cité, la rivalité entre la riche bourgeoisie et la plèbe, « le peuple gras » et « le peuple maigre », comme on disait, fut une source de troubles incessants.

Parmi les grandes cités italiennes, il en était que leur situation maritime avait particulièrement enrichies par le commerce avec l'Orient. Telles étaient Venise, Gênes, Pise, Amalfi. Leurs chefs, nommés doges, étaient devenus de très puissants personnages. Venise, Gênes et Pise avaient, nous l'avons déjà vu, des quartiers à Constantinople. L'aspect de ces villes, au début du XII<sup>e</sup> siècle, était autant oriental qu'italien. L'empire grec comptait avec elles ; et leurs flottes eussent pu disputer victorieusement aux Arabes l'empire de la Méditerranée, si des divisions funestes ne les eussent affaiblies. Jusqu'en 1173, à Venise et à Gênes, les doges seront en lutte avec l'aristocratie ; en 1136, Pise s'emparera d'Amalfi et la détruira ; plus tard, Gênes abattra Pise ; entre Gênes et Venise la lutte durera jusqu'à la fin du Moyen Age.

Il était impossible que les effets d'un pareil mouvement ne se fissent point sentir dans l'Etat pontifical et à Rome même. En 1140, la petite ville de Tivoli, après avoir conquis plusieurs châteaux voisins et s'être bâti des forteresses, se souleva contre le pape et les Romains. Une expédition militaire y rétablit en 1142 l'autorité pontificale. Mais le pape refusa de céder au désir des Romains, qui voulaient ruiner la ville. « Alors, dit un chroniqueur, les Romains se révoltèrent. Ils s'assemblèrent au Capitole. Désireux de rendre à la ville son ancienne dignité, ils rétablirent l'ordre sénatorial, qui

Grande  
puissance des  
cités  
maritimes  
de l'Italie.

A l'exemple  
de ces grandes  
villes,  
Rome tente de  
s'organiser  
en  
municipalité  
autonome.

avait depuis longtemps disparu <sup>1</sup>. » A l'exemple des cités lombardes, le peuple de Rome voulut se constituer sous la forme républicaine. L'esprit national, le souvenir de la vieille Rome, auquel nous avons vu souvent les Romains faire appel au cours des luttes et des querelles soulevées par les prétentions impériales, se réveilla tout à coup, plus ardent que jamais, mais avec une orientation nouvelle. « Tant que les empereurs, poursuivant la pensée d'être souverains de Rome, s'étaient montrés les adversaires des papes, le parti qui, à Rome, voulait aussi restaurer la splendeur des temps païens, avait suivi les empereurs. Aujourd'hui qu'avec Lothaire et Conrad, les empereurs, au lieu de suivre le plan ambitieux d'Henri IV, reprenaient la généreuse pensée d'Henri II, le parti se séparait d'eux et voulait agir seul <sup>2</sup>. »

Arnaud  
de Brescia.

Ce mouvement s'était déjà incarné dans un homme, Arnaud de Brescia. Il était né à Brescia, ville lombarde, vers la fin du xi<sup>e</sup> siècle. Les spectacles qu'il y eut sous les yeux paraissent avoir exercé une grande influence sur sa vive imagination et, par là même, sur toute la direction de sa vie. Il y fut témoin des efforts infructueux de l'évêque Manfred pour ramener à une vie régulière les clercs simoniaques et dissolus qui peuplaient la ville. D'autre part il y vit une jeune municipalité, également indépendante de l'Eglise et de l'empire, faire les premiers essais de sa liberté. Deux consuls, annuellement élus par le peuple, y exerçaient les pouvoirs judiciaires et militaires. L'évêque, homme irréprochable d'ailleurs dans sa vie privée, n'y avait guère d'autre pouvoir, semblait-il, que celui que lui donnait sa grande fortune, et se trouvait également impuissant en présence d'un clergé insoumis et de magistrats indépendants. Généralisant imprudemment les faits qu'il avait sous les yeux, Arnaud vit dans les richesses du clergé la source de tous les maux dont souffraient l'Eglise et la société ; dans le gouvernement des cités par des laïques représentants du peuple, le secret de toute régénération et de toute vraie grandeur. La lecture de l'histoire romaine acheva d'enflammer son esprit. Entré dans l'ordre des Chanoines réguliers, il se donna pour mission de prêcher les principes qu'il croyait avoir découverts. Il le fit avec une ardeur et une éloquence qui rappelaient les invectives de Pierre Damien. L'austérité de sa vie, le feu de

Ses tendances.

1. OTTON DE FREISINGEN, *Chronicon*, l. VII, cap. xxvii.

2. H. DE L'ÉPINOIS, *op. cit.*, p. 45-46.

sa parole, la séduction peu commune de ses manières, lui attirèrent des disciples. Le concile de Latran de 1139 paraît s'être ému de sa prédication. Comme il ne soutenait pas encore d'hérésie formelle, les Pères se contentèrent de lui interdire la prédication <sup>1</sup>. A la suite de cette condamnation, il fut déposé de sa charge et banni de l'Italie. Il vint en France, où il se passionna pour les idées d'Abailard <sup>2</sup>. Peu à peu, ses idées s'organisèrent en système, et ce système apparut comme manifestement hérétique. Il n'est pas prouvé qu'il ait professé, comme on l'a dit, des opinions blâmables sur le baptême des enfants et sur l'Eucharistie <sup>3</sup>. Mais il soutint : 1° qu'un clerc et un moine possesseurs de terres ne peuvent être sauvés ; 2° que toute propriété appartient de droit à l'autorité civile ; 3° que l'Eglise, corrompue dans la personne de ses moines et de ses clercs propriétaires, n'est plus la véritable Eglise ; que son pape n'est plus le vrai pape ; que ses fidèles ne doivent plus recevoir les sacrements des prêtres de l'Eglise catholique, mais se confesser les uns aux autres ou au Christ <sup>4</sup>. Arnaud de Brescia était-il à Rome au moment où les Romains, hantés par les souvenirs du passé, tentèrent d'y ressusciter la république romaine ? C'est probable <sup>5</sup>. En tout cas, son esprit y présida. Au pied de ce Capitole où la vieille Rome avait couronné ses triomphateurs, autour de ces palais, de ces statues qui rappelaient les gloires antiques, la vie municipale devait apparaître avec un tout autre prestige que dans une simple cité de Toscane ou de Lombardie. L'insurrection qui aboutit, en 1143, à installer le pouvoir du Sénat en face de celui du pape, fut le point de départ d'une lutte qui dura quarante ans. Innocent II n'en vit que le début. Ce fut une des dernières tristesses de sa vie. Il mourut le 24 septembre 1143, après treize ans de pontificat.

Sa doctrine.

Mort  
d'Innocent II  
(24 septembre  
1143).

1. OTTON DE FREISINGEN, dans *M. G.*, SS., t. XX, p. 403.

2. Il n'est pas prouvé qu'Arnaud ait été, comme le disent certains auteurs, un élève d'Abailard. Cf. COMBA, *I nostri protestanti*, Florence, 1895, t. I, p. 173.

3. VERNET, au mot *Arnaud de Brescia*, dans le *Dict. de théol.* de VACANT, t. I, col. 1974.

4. VERNET, *op. cit.*, col. 1973-1974.

5. ROCQUAIN, *la Cour de Rome et l'esprit de réforme avant Luther*, Paris 1893, t. I, p. 199, note 2.

## VI

Célestin II  
(27 septembre  
1143-8  
mars 1144).

Il apaise  
un conflit  
entre le roi  
de France,  
Louis  
le Jeune, et  
l'archevêque  
de Bourges.

Trois jours après la mort d'Innocent II, le 27 septembre 1143, le cardinal Guy de Castello fut élu pape sous le nom de CÉLESTIN II. C'était un ancien élève d'Abailard. Il était renommé pour sa science et pour son caractère pacifique et conciliant<sup>1</sup>. Le choix de sa personne paraît avoir été déterminé par la considération de ces deux qualités, si opportunes au moment où tant d'idées s'agitaient autour de la chaire d'Abailard et où une ardente fermentation de vie municipale soulevait les cités italiennes. Mais la courte durée du pontificat de Célestin II, qui fut de cinq mois seulement, ne lui permit pas de répondre aux espérances de l'Église. La levée de l'interdit qui pesait sur le roi de France et une tentative faite auprès de Roger de Sicile pour rompre le traité imposé à son prédécesseur, furent les deux principaux événements de son règne. Le fils et successeur de Louis le Gros, Louis VII, dit le Jeune, s'était montré encore moins favorable que son père à la réforme ecclésiastique. Il s'était, dès les premières années de son règne, trouvé en conflit avec l'abbé de Clairvaux à ce sujet. En 1141, destinant à l'archevêché de Bourges un clerc de sa chapelle, il avait refusé de reconnaître le titulaire de cet archevêché, Pierre de la Châtre, régulièrement élu par le chapitre et sacré par le pape lui-même. En présence de cette opposition, Innocent II avait jeté l'interdit sur la terre du roi. Ce n'était point l'excommunication, c'était la défense de célébrer les offices religieux partout où le roi de France passerait. Le monarque, loin de se soumettre, avait déclaré la guerre à Thibaut de Champagne, à qui il reprochait, entre autres griefs, d'avoir pris fait et cause pour Pierre de la Châtre, archevêque de Bourges sacré par le pape. Mais les efforts combinés de saint Bernard et de Suger, conseiller du roi, avaient amené une détente. L'esprit pacifique du pape Célestin II acheva l'œuvre des deux moines. En retour de la levée de l'interdit pontifical, Louis le Jeune donna l'investiture des « droits de régale » à Pierre de la Châtre. Il prit aussi, dit-on, l'engagement de faire le pèlerinage de Jérusalem<sup>2</sup>.

1. Saint Bernard, dans une lettre, lui reproche d'avoir montré trop de faveur à Arnaud de Brescia.

2. VACANDARD, *Vie de S. Bernard*, t. II, p. 182-202 ; A. LUCHAIRE, dans *l'Hist. de France*, de LAVISSE, t. III, 1<sup>re</sup> partie, p. 4-9.

Célestin II étant mort le 8 mars 1144, on lui donna aussitôt pour successeur le cardinal-prêtre Gérard, qui prit le nom de Lucius II. Le nouveau pape s'était distingué, comme légat en Allemagne, par son intelligence des affaires et son activité. Il reprit le programme de son prédécesseur. Le conflit avec le roi de France étant apaisé, son attention se porta vers les affaires de Sicile et de Rome. Il eut une entrevue avec Roger, qui manifesta d'abord l'intention de revenir sur les conditions imposées à Innocent II au traité de Miniano. Mais, blessé par le refus que firent les cardinaux de consentir à certaines de ses propositions, Roger changea tout à coup d'attitude et fit même envahir le domaine pontifical par une armée. Le pape, ne pouvant résister, fut réduit à conclure une trêve<sup>1</sup>. Les négociations du pape avec la municipalité romaine subirent à peu près le même sort. Les sénateurs, cédant aux paternelles sollicitations du pape, consentirent d'abord à se désintéresser des affaires municipales ; mais l'échec des négociations entreprises par le Saint-Siège avec le roi de Sicile déterminait chez eux un revirement subit. Non contents de reprendre leur situation au Capitole, ils rétablirent, de leur propre autorité, la dignité de patrice, abolie par Henri III, et la confièrent à un frère de l'antipape Anaclet, nommé Giordano<sup>2</sup>. En même temps, essayant d'appliquer les théories d'Arnaud de Brescia, ils cherchèrent à convaincre le pape qu'il y aurait avantage pour l'Eglise à revenir à l'âge d'or de la pauvreté des premiers siècles : on confierait au patrice la gestion des biens temporels, et les clercs se contenteraient de recevoir les offrandes et les dîmes. Le piège était grossier. Le plan des chefs de la municipalité révolutionnaire ne tendait à rien de moins qu'à subordonner absolument à son autorité celle du pape. En présence de si hautaines prétentions, Lucius ne vit de salut que dans une lutte ouverte. Il rappela au roi Conrad III le rôle de protecteur de l'Eglise dont se glorifiaient les rois de Germanie, et ses promesses personnelles. Bernard de Clairvaux écrivit au monarque dans le même sens. Mais Conrad ne put ou ne voulut s'engager dans une expédition armée. Lucius, comprenant alors qu'il ne devait compter que sur ses propres forces, leva des troupes, et, avec une poignée de soldats résolus, tenta courageusement l'assaut du Capi-

Lucius II  
(12 mars  
1144-15  
février 1145).

Reprise  
des hostilités  
contre le  
Saint-Siège  
par Roger  
de Sicile.

Attitude révo-  
lutionnaire  
de la  
municipalité  
romaine.

Lucius fait  
appel en vain  
au roi  
de Germanie.

1. JAFFÉ, n. 8653.

2. Cette nouvelle révolte eut lieu pendant l'automne de 1144. Elle fut le point de départ d'une ère nouvelle qu'adoptèrent alors les Romains. Voir JAFFÉ, n. 8684.

Il commande  
l'assaut  
du Capitole.

tole. La tentative échoua. Lucius lui-même, qui était venu encourager les assaillants par sa présence, fut atteint par un projectile et mourut des suites de sa blessure le 15 février 1145.

## VII

Eugène III  
(15 février  
1145-8  
juillet 1153).

Le jour même de la mort de Lucius II, les cardinaux durent procéder à la hâte et en secret à l'élection de son successeur. Plus que jamais un coup de main était à redouter. Le parti révolutionnaire avait en main l'administration et la police de la ville. L'élection d'un antipape aurait eu, dans ces circonstances, des résultats désastreux. L'entente et l'union des membres du Sacré Collège écartèrent ce péril. S'étant réunis dans le monastère de Saint-Césaire <sup>1</sup>, un peu à l'écart de la cité, ils élevèrent, à l'unanimité <sup>2</sup>, sur le trône pontifical, un moine cistercien, Bernard de Pise, abbé de Saint-Anastase aux Trois-Fontaines, un des disciples chéris de Bernard de Clairvaux. L'estime que faisait de ce religieux son ancien maître, les hautes qualités dont il avait fait preuve dans l'administration du couvent de Saint-Anastase depuis 1140, étaient des gages de la sagesse et de la fermeté de son gouvernement sur le siège apostolique. Il prit le nom d'EUGÈNE III. « Il devait, écrit la chronique pontificale, recevoir, le dimanche suivant, la consécration à Saint-Pierre, suivant la coutume de l'Eglise ; mais il reçut avis que le Sénat était disposé à faire casser par la force son élection, à moins qu'il ne donnât à ses usurpations la confirmation pontificale. Il profita donc du silence de la nuit pour sortir de Rome avec un petit nombre de fidèles, et chercha un asile dans la citadelle de Monticelli. Le lendemain, ayant réuni autour de lui tous les frères qu'avait dispersés la crainte des fureurs du peuple, il gagna, avec son entourage, le monastère de Farfa, dans la Sabine. Le dimanche suivant, il reçut la grâce de la consécration pour la plénitude de son apostolat. La nouvelle s'en répandit aussitôt, comme un chant de joie, chez toutes les nations, et l'Eglise universelle en tressaillit d'allégresse <sup>3</sup>. » Le pape quitta bientôt Farfa pour Viterbe, mais il ne devait rentrer à Rome que le

Une  
conspiration  
l'oblige à  
quitter Rome  
quelques jours  
après  
son élection.

1. Sur le monastère de Saint-Césaire, voir DUCHESNE, *Lib. pontif.*, t. II, p. 136, note 23.

2. *Lib. pontif.*, t. II, p. 386.

3. *Ibid.*



23 décembre 1145. Pendant ces neuf mois d'exil, il ne fut pas inactif. Par les entretiens qu'il eut à Viterbe avec Arnaud de Brescia, par les députations qui lui furent envoyées des pays orientaux et par la correspondance qu'il eut avec Bernard de Clairvaux, il put se faire une idée juste des besoins de l'Église, et il paraît avoir, dès ces premiers mois de solitude et d'inaction apparente, élaboré tout le programme de son pontificat : combattre dans ce qu'il avait de révolutionnaire le mouvement d'indépendance municipale inspiré par les idées d'Arnaud de Brescia, reprendre l'œuvre des croisades, continuer celle de la réforme religieuse, défendre la pureté du dogme contre les hérésies nouvelles et promouvoir le progrès des sciences ecclésiastiques.

La lutte contre les agitations révolutionnaires qui désolaient la ville de Rome, était la plus urgente des entreprises. Depuis le départ du pape, l'anarchie régnait dans Rome. Le Sénat ayant déclaré abolie la préfecture et soumis la population à la seule autorité du pape, une populace ameutée s'était cru tout permis. Les maisons des clercs et des nobles fidèles au pape, avaient été pillées ; l'église Saint-Pierre, saccagée <sup>1</sup>. Pendant ce temps-là, Arnaud de Brescia parcourait la France et l'Allemagne, prêchant contre les richesses et l'ambition des clercs, attirant à lui les foules par les dehors d'une austérité affectée, multipliant ses attaques contre l'abbé de Clairvaux avec une haine obstinée. Mais Bernard ne perdait pas de vue l'agitateur. Eclairés par lui, le roi de France d'abord avait chassé Arnaud de ses États ; l'évêque de Zurich l'avait ensuite expulsé de son diocèse ; le peuple lui-même, après un premier mouvement d'enthousiasme, finissait par voir clair et par se détacher de lui. Le cardinal-légat en Allemagne, Guy, profita de ces déboires du novateur, pour lui inspirer la résolution d'aller trouver le pape exilé et de lui faire sa soumission. Les nouvelles qui lui venaient de Rome ne purent qu'encourager Arnaud à suivre ce conseil. « Diplomate habile et fin tacticien, Eugène III avait su intéresser à sa cause les comtes de la Campanie, les habitants de Tivoli et des villes ou villages avoisinants. Groupant toutes ces forces, accrues encore par les intelligences qu'il avait dans la place, il avait réduit en quelques mois ses ennemis à la dernière extrémité. Le Sénat vaincu demanda à entrer en pourparlers. Ce fut le pontife qui dicta les conditions de la paix. Le patriciat était aboli, et la préfecture de Rome rétablie. Si le Sénat de

Programme  
de son  
pontificat.

Eugène III  
combat  
les agitations  
révolutionnaires.

Sa lutte  
contre le Sénat  
révo-  
lutionnaire  
de Rome et  
contre Arnaud  
de Brescia.

1. OTTON DE FREISINGEN, *Chronicon*, VII, 31.

Soumission  
momentanée  
du Sénat  
et d'Arnaud.

Rome fut maintenu, ce fut à la condition qu'il garderait un caractère purement municipal <sup>1</sup>. » Arnaud de Brescia, vers la fin de l'année 1145, se rendit à Viterbe, abjura ses doctrines, et fut reçu par Eugène III dans la communion de l'Eglise, à la condition d'accomplir dans la ville de Rome, en pénitence de ses péchés, des jeûnes, des veilles et des prières déterminés par le pontife <sup>2</sup>. Peu de temps après, le 20 décembre 1145, le pape fit son entrée dans la Ville éternelle au milieu des cris de joie de la population <sup>3</sup>.

Reprise  
de la lutte.

Cet apaisement fut malheureusement de peu de durée. La soumission d'Arnaud de Brescia avait sans doute été déterminée plus par les insuccès de sa cause que par un vrai repentir. Quelques mois après, la démagogie était de nouveau déchaînée dans Rome, et Arnaud en était le chef. Du haut du Capitole, il ne se contentait plus de tonner contre le clergé en général. Il s'attaquait directement à la papauté, qu'il déclarait déchu de tout droit au respect des peuples ; au pouvoir temporel, dont il niait la légitimité ; à la personne même d'Eugène III, qu'il proclamait anathème <sup>4</sup>. Arnaud de Brescia devait rester maître de Rome pendant dix ans, jusqu'au moment où, la démagogie se perdant par ses propres excès, il dut honteusement quitter la ville en 1155, sous Adrien IV. Les troupes de Frédéric Barberousse s'emparèrent de lui ; et le préfet de Rome, qui représentait à la fois la papauté et l'empire, le condamna à être pendu. Son cadavre fut brûlé, et ses cendres jetées dans le Tibre <sup>5</sup>.

Fin d'Arnaud  
de Brescia.

## VIII

Eugène III  
reprend  
l'œuvre des  
croisades.

Les malheurs de Rome n'avaient pas un instant fait oublier au souverain pontife les infortunes d'une autre ville sainte, Jérusalem, et des Etats chrétiens de la Palestine.

Pendant son exil à Viterbe, en 1145 <sup>6</sup>, le pape Eugène reçut deux ambassadeurs venus d'Orient. Des députés arméniens vinrent lui

1. VACANDARD, *op. cit.*, II, 266-267.

2. *M. G.*, SS., t. XX, p. 537.

3. JAFFÉ, n. 8807-8808 ; *Lib. pontif.*, t. II, p. 387.

4. *M. G.*, SS., t. XXIX, p. 133.

5. Sur Arnaud de Brescia, voir VACANDARD, dans la *Rev. des quest. hist.*, 1884, t. XXXV, p. 52-114.

6. Selon les *Annales du Mont-Cassin*, Eugène III aurait séjourné à Viterbe du 15 avril 1145 à la fin de novembre de la même année (HEFELE-LECLERCQ, V, 797, note 5).

exposer certains différends qu'ils avaient avec les Grecs, et l'évêque de Gibelet<sup>1</sup>, Hugues, lui annonça que la ville d'Edesse était tombée, le 23 décembre 1144, après une sanglante bataille, entre les mains de Zenki, prince de Mossoul<sup>2</sup>. Les Grecs et les musulmans menaçaient à la fois l'œuvre de la première croisade.

« Les papes avaient cru un moment qu'ils pourraient trouver dans les empereurs de Constantinople des auxiliaires, qui dirigeraient la lutte de la chrétienté contre les musulmans. Urbain II avait exhorté les croisés à « délivrer les Eglises orientales ». Pascal II avait négocié avec Alexis Comnène un rapprochement des Eglises de Rome et de Constantinople. L'intransigeance du clergé grec avait rendu vaines toutes ces tentatives. Les empereurs prétendaient profiter des conquêtes françaises pour rétablir leur domination sur tout l'Orient<sup>3</sup>. » Ils se fondaient sur le serment prêté par les chefs de la première croisade entre les mains d'Alexis Comnène. Innocent II, dans une bulle du 22 août 1138, blâma cette prétention, et défendit aux fidèles d'aider l'empereur à occuper les villes possédées par les croisés<sup>4</sup>. En 1144, Manuel Comnène alla plus loin, dans ses exigences, que son prédécesseur. Il requit et obtint du prince Raymond d'Antioche la promesse d'accepter à Antioche un patriarche choisi dans le clergé de Constantinople<sup>5</sup>. Dès ce moment, il était avéré que l'empire grec devait être considéré non plus comme un auxiliaire, mais comme un adversaire à redouter, dans l'entreprise des croisades.

Prétentions  
et exigences  
des empereurs  
de Constantinople.

Les Etats musulmans, qui entouraient les Etats chrétiens, leur offraient un péril plus immédiat. Leurs principaux chefs étaient les califes<sup>6</sup> omméiades de Bagdad, les fatimites<sup>7</sup> du Caire, le soudan<sup>8</sup> de Damas et l'émir de Mossoul. Les premiers étaient asservis aux Seldjucides, qui dominaient sous leur nom. Les fatimites d'Egypte avaient beaucoup souffert de leurs nombreuses pertes en Palestine. Les Turcs étaient plus à redouter. Leurs forces étaient intactes, et,

Le péril turc.

1. L'ancienne Byblos de Syrie.

2. OTTON DE FREISINGEN, *Chronicon*, I, VII, cap. xxviii.

3. BRÉHIER, *l'Eglise et l'Orient au Moyen Age*, p. 103.

4. GUILLAUME DE TYR, XV, 3.

5. NICÉTAS, *Histor.*, I, 11.

6. Titre que prirent après la mort de Mahomet, les membres de sa famille qui régnèrent sur les musulmans.

7. Descendants de Fatima, qui régna sur l'Afrique du Nord au commencement du x<sup>e</sup> siècle.

8. Nom donné aux sultans de Syrie et d'Egypte.

comme ils avaient la connaissance pratique des lieux, ils venaient, non avec des armées régulières, mais par bandes, harceler leurs ennemis durant les marches, leur tendre des embuscades, les assaillir dans leur fuite. Ils n'avaient point de plan de guerre suivi, à cause des discordes de leurs chefs ; mais leurs attaques étaient incessantes ; des hordes toujours nouvelles arrivaient à chaque instant du Khorassan, du Tigre, du Caucase, pour remplacer ceux que la guerre avait exterminés. Les soudans de Mossoul, sur le Tigre, se laissaient gouverner par des ministres, ou Atabeks <sup>1</sup>, dont l'un, Imad-ed-Din Zenki, s'étant rendu indépendant, obtint la Mésopotamie et la Syrie du sud de Bagdad, à qui il persuada qu'il était important de réunir sous une seule main les petits Etats situés entre le Tigre et la Méditerranée. Zenki, aussi audacieux qu'habile, résolut de détruire tous les Etats chrétiens. C'est lui qui, en 1144, paraissant tout à coup devant la ville d'Edesse, en fit miner les murs, et aussitôt après leur écroulement, envahit la ville avec une armée, et en massacra les habitants, avant que les autres Etats chrétiens eussent eu le temps d'envoyer des secours à la ville.

Chute d'Edesse  
(1144).

Edesse était considéré comme le boulevard de Jérusalem. La consternation fut grande en Europe à la nouvelle de sa chute. L'idée d'une nouvelle croisade dut naître simultanément dans l'esprit du pape et dans celui des souverains chrétiens. Le roi de France, Louis le Jeune, était plus particulièrement préparé à la faire sienne. Il avait déjà fait le vœu, nous l'avons vu, d'aller, en expiation de ses fautes, à Jérusalem. Le jour de Noël de 1145, il annonça à ses barons qu'il avait l'intention de prendre la croix. Comme quelques-uns d'entre eux faisaient des objections, il manda l'abbé de Clairvaux <sup>2</sup>, qui conseilla de s'en remettre au pape <sup>3</sup>. Eugène III répondit à la demande du roi par une bulle, qui conviait tous les fidèles du royaume de France à s'armer pour la défense du tombeau du Christ <sup>4</sup>. La prédication de la croisade fut confiée à Bernard de Clairvaux.

Louis le Jeune  
se décide  
à prendre la  
croix.

Le pape confie  
à  
saint Bernard  
la prédication  
de la  
croisade.

« Bernard entra alors dans sa cinquante-sixième année. Il était à l'apogée de sa gloire. « L'Allemagne et la France le vénéraient comme un apôtre et un prophète », nous dit Otton de Freisingen <sup>5</sup>

1. De Ata, père, et Bey, seigneur.

2. OTTON DE FREISINGEN, *Gesta Frid.*, I, 34, dans le *Recueil des hist. des Gaules*, t. XIII, p. 652.

3. *Ibid.*

4. *P. L.*, t. CLXXX, col. 1064.

5. OTTON DE FREISINGEN, *loc. cit.*

Sa réputation de thaumaturge le précédait partout<sup>1</sup>. » Une assemblée fut convoquée pour le jour de Pâques de 1146, à Vézelay, en Bourgogne. Bernard y parut, sur une estrade dressée en plein champ, à côté du roi. Il lut la bulle du pape, puis fit un discours pour exhorter les fidèles à prendre part à la croisade<sup>2</sup>. Comme à Clermont, la foule répondit à l'orateur par des acclamations. Les cris « Des croix ! des croix ! » s'élevèrent de toutes parts. On se précipita vers le saint prédicateur, pour recevoir de lui le signe sacré. La reine Eléonore de Guyenne et plusieurs dames de la cour voulurent elles-mêmes prendre la croix.

L'assemblée  
de Vézelay  
(1146).

Après avoir prêché la croisade dans les diverses provinces de France, Bernard passe en Allemagne. Partout il est accueilli comme le messenger de Dieu. L'empereur Conrad hésitait à s'enrôler. Dans une harangue qu'il prononce à Spire, devant le roi, Bernard l'interpelle au nom du Christ : « O homme, que n'ai-je pas fait pour toi ? s'écrie-t-il. Je t'ai donné la gloire, les richesses, les bons conseils, la santé du corps et la force de l'âme. O homme, ô roi, que feras-tu pour ton Dieu ? » Le roi ne peut résister à ces accents, et s'enrôle sur l'heure, suivi par un grand nombre de seigneurs. En Angleterre, en Italie, en Bohême, dans l'Europe entière, les discours ou les lettres de Bernard soulèvent l'enthousiasme, entraînent les adhésions. Deux armées se forment, composées chacune de 70.000 chevaliers, et accompagnées d'une foule énorme de gens de pied. Le roi de France prend le commandement de l'une ; le roi de Germanie se met à la tête de l'autre. Sous leurs ordres, c'est l'Europe entière, représentée par les meilleurs de ses chevaliers, qui marche contre l'infidèle.

L'empereur  
Conrad  
prend la croix.

Ce grand enthousiasme, ce soulèvement de toute la chrétienté, à la voix d'un moine, pour une cause dépassant toutes les causes terrestres, fut le vrai, le seul succès de cette seconde expédition. L'attitude hostile prise par l'empereur grec et l'entrée en scène, avec les Turcs de Zenki, d'une race jeune, forte, guerrière, à laquelle l'islamisme communiquait son prosélytisme et son ardeur, rendaient la réussite de l'entreprise extrêmement difficile. Les divisions des princes chrétiens, l'insuffisance de l'organisation, menacèrent de

Difficultés  
de  
l'entreprise.

1. VACANDARD, *Vie de S. Bernard*, II, 278.

2 Ce discours ne nous a pas été conservé. « A en juger par l'effet qu'il produisit, dit M. Vacandard, ce fut la plus grande action oratoire de sa vie. » (*Loc. cit.*)

Sages mesures  
prises par  
Eugène III  
et  
saint Bernard.

s'ajouter à toutes ces causes d'insuccès. Eugène III et Bernard se rendirent compte de ces difficultés. On chercha à prévenir les obstacles qui avaient paralysé l'action des premiers croisés. Défense fut faite à aucun groupe de se former en dehors des deux armées régulières ; les troupes de pèlerins non combattants durent s'y rallier et en dépendre militairement. Le pape interdit aux barons d'emmener avec eux chiens et faucons, et leur prescrivit même une forme particulière d'armes et de vêtements. L'itinéraire de la croisade fut tracé d'avance : on suivrait, pour éviter les risques de s'égarer en chemins inconnus, la route qu'avaient prise Godefroy de Bouillon et la majorité des pèlerins de la première croisade. L'union, la concorde, la pureté et l'austérité de vie furent chaudement recommandées aux croisés au nom de la sainte cause pour laquelle ils allaient combattre. Eugène III et Bernard avaient rempli leur devoir d'apôtres. La cause des peuples chrétiens pouvait, malgré tout, triompher, si Louis VII et Conrad III remplissaient avec le même zèle leur devoir de capitaines.

Imprudences  
des deux rois  
d'Allemagne  
et de France.

Ce dernier devoir ne fut qu'imparfaitement rempli. La foule des non-combattants, qu'une discipline rigoureuse aurait dû contenir, devint une cause de désordres et d'embarras pour les mouvements des troupes. La présence de la reine Eléonore, de plusieurs dames de sa cour et de bon nombre d'autres femmes, qui suivirent leur imprudent exemple, donna lieu à des scandales, dont le roi de France lui-même eut personnellement à souffrir. Enfin, les chefs des deux armées commirent, dans la direction générale de l'expédition, deux fautes capitales de tactique. Au lieu de se suivre à peu de distance, sur la même route, pour être prêts à se prêter main-forte, comme le voulait l'abbé de Clairvaux <sup>1</sup>, ils se séparèrent ; et, malgré l'évidente hostilité de l'empereur grec, ils s'obstinèrent à ne pas le considérer nettement comme un ennemi.

Insuccès  
de l'armée  
allemande.

L'armée allemande prit les devants. Courir au plus vite, en pillant le plus possible sur son passage : tel semble avoir été son mot d'ordre ; telle fut du moins la grande tentation à laquelle son chef ne sut pas l'arracher. Ses pillages, dans la traversée de la Thrace, furent tels, que l'empereur Manuel Comnène envoya une troupe pour les combattre, et les battit près d'Andrinople <sup>2</sup>. Ce ne fut plus dès lors qu'une

1. A. LUCHAIRE, dans l'*Hist. de France* de LAVISSE, t. III, 1<sup>re</sup> partie, p. 14-15.

2. ODON DE DEUIL, *M. G.*, XXVI, 64-65.

cohue indisciplinée, qui, sans cesse harcelée par les cavaliers turcs, voltigeant autour d'elle sur leurs chevaux légers, s'épuisa de jour en jour, et n'offrit plus de résistance au choc de l'armée turque qui l'écrasa à Dorylée.

Sa défaite  
à Dorylée.

L'issue de l'expédition était dès lors décidée. Les Français, pour éviter la route où l'armée allemande avait péri, firent le tour de l'Asie Mineure, le long de la côte, par Smyrne, Ephèse et Laodicée. Mais, le long des chemins montagneux, difficiles et inconnus, qu'ils durent traverser, les croisés se débandèrent. Un moment, le roi de France, séparé de ses troupes, isolé sur un rocher, dut se défendre en s'adossant à un arbre contre plusieurs ennemis qui le prenaient pour un simple soldat. Il sauva son renom de bravoure, mais une grande partie de son armée, surprise dans un défilé par les Turcs, fut massacrée. Les deux rois se rejoignirent à Jérusalem, accompagnés de quelques troupes de chevaliers, débris de leurs armées. La marche contre Edesse était désormais impossible. Le roi de Jérusalem, Baudouin III, leur persuada d'assiéger Damas. Mais, après plusieurs assauts infructueux, les deux souverains, découragés, levèrent le siège, et repartirent pour l'Europe.

Massacre  
de l'armée  
française.

Echec  
devant Damas.

Bernard tira la leçon de ce grand échec. « Nous annoncions la paix, s'écria-t-il, et la paix n'est point venue ! Nous promettions le succès, et nous avons eu la désolation ! Nous marchions avec confiance sous les ordres du pontife suprême, c'est-à-dire sous les ordres mêmes de Dieu, et Dieu a permis que la croisade échouât lamentablement ! Qui rendrons-nous donc responsable de ce désastre ? Il est un fait que personne de nous n'ignore, et que pourtant tous, à cette heure, semblent avoir oublié. Moïse avait promis aux Hébreux de les conduire dans la terre de Chanaan, et nul d'entre eux ne pénétra, lui vivant, dans la Terre promise. Les Hébreux, me direz-vous, furent incrédules et rebelles. Mais qu'ont donc été les croisés ? Interrogez-les. A quoi bon répéter ce qu'ils avouent eux-mêmes ? Dans l'un comme dans l'autre cas, les promesses de Dieu ne prescrivent pas contre les droits de sa justice <sup>1</sup>. »

Saint Bernard  
tire la leçon  
de ces  
événements.

1. S. BERNARD, *De consideratione*, l. II, cap. I.

## IX

Eugène III  
travaille  
à la réforme  
religieuse.

Une fois de plus, le succès des armes chrétiennes en Orient apparaissait comme lié à la réforme morale et religieuse de l'Occident. Réprimer les schismes et les hérésies, propager l'esprit évangélique par les moyens les plus efficaces, en particulier par la multiplication de ces foyers de vie chrétienne qu'étaient les monastères, et le faire rayonner de là sur les mœurs privées et publiques, sur les progrès de la science et sur le développement des institutions : telle fut la mission que se donna, conseillé par son maître Bernard, le pape Eugène III.

La lutte  
contre  
l'hérésie.

Le schisme et l'hérésie ne se présentaient jamais, au Moyen Age, comme une simple atteinte à la foi : c'étaient des attentats contre l'ordre public, des crimes sociaux. Quiconque ébranlait l'autorité de l'Eglise et de ses dogmes, était considéré comme ébranlant par là même la foi au Christ, fondement et garantie de tout ordre et de toute paix. Saint Bernard enseignait sans doute que « l'hérétique devait être pris par des arguments, et non par les armes <sup>1</sup> » ; mais il ajoutait qu'il fallait lui enlever tout moyen de perdre les autres <sup>2</sup>. De là l'ardeur avec laquelle on le voyait combattre, sous la direction du pape Eugène, toutes les hérésies de son temps, en particulier celles d'Abailard, d'Henri de Lausanne et de Gilbert de la Porrée.

Caractères  
des hérésies  
au Moyen Age.

Les erreurs  
d'Abailard.

Dans le cours de l'année 1140, l'abbé de Clairvaux reçut de l'ancien abbé de Saint-Thierry, Guillaume, alors religieux cistercien à Signy, une lettre pleine d'alarmes, dans laquelle le pieux et savant moine lui signalait avec épouvante treize erreurs capitales, qu'il venait de découvrir en parcourant, la plume à la main, deux récents ouvrages d'Abailard : l'*Introductio ad theologiam* et la *Theologia christiana*. « Il ne s'agit de rien de moins, lui disait-il, que de la foi en la sainte Trinité, de la personne du Médiateur, du Saint-Esprit, de la grâce de Dieu et du mystère sacré de notre rédemption. » Il appelait particulièrement l'attention sur les erreurs suivantes :

1. *Haeretici capiantur, non armis, sed argumentis.* (S. BERNARD, *In cantic.*, Sermo LXIV, n. 9.)

2. *Subversores invictis rationibus convincantur, ut vel emendentur ipsi, si fieri potest, vel, si non, perdant auctoritatem facultatemque alios subvertendi.* (S. BERNARD, *De consideratione*, l. III, cap. 1, n. 3.)



« Abailard, disait-il, soutient que les noms de Père, de Fils et d'Esprit sont employés improprement à l'égard de Dieu, et ne sont qu'une description de la plénitude du Souverain Bien. Il prétend que le Saint-Esprit est l'âme du monde. Selon lui, l'homme pourrait vouloir et faire le bien sans la grâce divine. Ce n'est point pour nous délivrer du joug du démon que le Christ s'est fait homme et a souffert. Les tentations de l'homme ne sont que les résultats de causes purement physiques. Dans l'Eucharistie, la forme de la substance du pain et du vin reste en l'air. Ce que nous appelons la foi n'est que le jugement que nous portons sur les choses invisibles <sup>1</sup>. » La réponse de Bernard fut modérée et prudente. « Ton zèle est fondé, répondit-il, et le petit livre que tu me fais parvenir me prouve que ce zèle n'est pas celui d'un oisif... Le mieux, je crois, est que nous ayons une entrevue pour examiner cette affaire <sup>2</sup>. »

Le résultat de cette entrevue, qui eut lieu peu de temps après, fut la résolution que prit Bernard de conférer de ces graves questions avec Abailard lui-même. Il eut avec le célèbre professeur deux conférences, l'une en tête-à-tête, l'autre en présence de deux témoins. Abailard parut touché des observations qui lui furent présentées, et promit de faire des corrections à ses ouvrages <sup>3</sup>.

Bernard de Clairvaux et Abailard étaient alors les deux hommes les plus en vue de la France, et peut-être de la chrétienté. La nouvelle des entretiens qui venaient d'avoir lieu entre les deux docteurs se répandit bientôt dans les écoles et les monastères ; elle y fit grand bruit ; et, comme il arrive d'ordinaire, le zèle intempestif des disciples envenima la controverse des maîtres. Un chanoine de Tours, Hugues Métel, bel esprit de ce temps, fit pleuvoir les épithètes les plus désobligeantes sur le professeur de la Montagne-Sainte-Geneviève, « cette hydre des temps nouveaux », « ce Phaéton », « ce vase d'Ezéchiél, mis en ébullition sur un foyer excité par l'Aquilon <sup>4</sup> ». De son côté, Abailard, en remontant dans sa chaire, y fut accueilli par les applaudissements de ses auditeurs. Un vent d'orage semblait souffler de part et d'autre.

Sur ces entrefaites, une solennelle exposition de reliques se pré-

Entrevue  
de  
saint Bernard  
avec Abailard.

Concile de  
Sens  
(juin 1140).

1. *P. L.*, t. CLXXX, col. 249 et s.

2. S. BERNARD, *Epist.*, CCCXXVII.

3. *Vita Bernardi*, l. III, cap. v ; S. BERNARD, *Epist.*, CCCXXXVII.

4. HUGO METELLENSIS, dans HUGO, *Sacræ antiq. monum.*, II, 330.

pare dans la cathédrale de Sens, alors métropole de l'Eglise de Paris. De nombreux prélats, le roi de France lui-même, ont promis de venir rehausser par leur présence l'éclat de cette fête. Abailard demande à l'archevêque de Sens, et obtient de lui l'autorisation de s'expliquer devant l'assemblée des prélats, transformée en concile. L'abbé de Clairvaux n'augure aucun bien d'un retentissant débat. Il se rend à l'invitation de l'archevêque, mais, dans une réunion préliminaire des évêques présents, il a bientôt fait de les convaincre qu'il ne peut s'agir d'offrir au novateur l'occasion d'une joute brillante. C'est en accusé, et non en provocateur qu'Abailard doit comparaître. Bernard produit les ouvrages incriminés, en extrait les propositions les plus audacieuses, en prouve l'hétérodoxie, et, quand Abailard se présente devant l'assemblée, c'est pour s'entendre dire que le choix lui est offert, ou de renier ses doctrines, ou de les justifier par des raisons théologiques. Déconcerté par la tactique de l'Assemblée, et prévoyant une condamnation, Abailard refuse de se justifier, et déclare avec fierté qu'il en appelle au pape. Le concile lui donne acte de son appel, et censure, dans ses œuvres, quatorze articles, qu'il déclare opposés à la foi et manifestement hérétiques <sup>1</sup>.

Il condamne  
les doctrines  
d'Abailard.

Abailard semble avoir été une de ces natures que la popularité enivre, que le bruit exalte, mais que le silence et la solitude ramènent à la sagesse. Peu de temps après le concile de Sens, il écrivait : « La logique m'a rendu odieux au monde... Je ne veux plus être philosophe, s'il faut me révolter contre Paul. Je ne veux pas être Aristote, si je suis séparé du Christ ; car il n'est pas sous le ciel d'autre nom que le sien, en qui je dois trouver mon salut <sup>2</sup>. » Cependant Innocent II, saisi à la fois par Abailard et par Bernard, avait instruit l'affaire. Dès le 16 juillet 1140, il écrivit à l'archevêque de Sens pour confirmer la sentence du concile <sup>3</sup> ; puis, dans un édit, il ordonna qu'Abailard fût enfermé dans un monastère et que ses livres fussent brûlés <sup>4</sup>. Abailard s'inclina devant le jugement suprême. Il sollicita seulement du pape la grâce de finir ses jours sous la conduite de Pierre le Vénérable, en l'abbaye de Cluny. Innocent II accéda à sa demande. Après avoir édifié la grande abbaye par la régularité de

Le pape  
confirme  
la sentence  
du concile.

1. S. BERNARD, *Epist.*, CCCXXXVII.

2. COUSIN, *Oeuvres inédites d'Abailard*, Paris, 1836, t. I, p. 680-681.

3. *P. L.*, t. CLXXIX, col. 515 ; JAFFÉ, t. I, n. 8188.

4. *Ibid.*, col. 517.

sa vie, le religieux pénitent dut se retirer, à cause des nombreuses infirmités qui étaient venues l'assaillir, dans le prieuré de Saint-Marcel, près de Chalon, sur les bords de la Saône. C'est là qu'il mourut, le 21 avril 1142, après avoir reçu dans des sentiments d'édifiante componction les derniers sacrements <sup>1</sup>. Il était âgé de soixante-trois ans. Aucun homme peut-être, depuis Origène, n'avait groupé, autour d'une chaire de professeur, une foule plus nombreuse et plus enthousiaste. Abailard fut une des plus illustres et des plus infortunées victimes du succès. Prise dans son ensemble, son influence a été des plus funestes. Cependant, de même que tout n'est pas à blâmer dans sa vie, tout n'est pas à rejeter dans son œuvre. « En montrant, dans son *Sic et Non*, la nécessité d'employer une critique sévère dans l'usage des textes des Pères ou même des textes bibliques, il a prélué à une réforme des études <sup>2</sup> » ; et une école qui s'est réclamée de lui <sup>3</sup> a introduit « trois perfectionnements essentiels dans l'enseignement théologique : l'idée de condenser dans une *Somme* la synthèse de toute la théologie, l'introduction des procédés plus sévères de la dialectique, et la fusion de l'érudition patristique avec la spéculation rationnelle <sup>4</sup>. »

Mort  
d'Abailard  
(21 avril  
1142.)

## X

Peu de temps après la mort d'Abailard, vers 1143, le prévôt de Steinfeld, Evervin ou Ebroïn, signalait à Bernard l'existence d'une nouvelle secte d'hérétiques aux environs de Cologne. Ils s'enveloppaient de mystère. Leur devise était : « Jure et parjure-toi, mais ne livre jamais le secret. » On savait cependant que, comme règle de foi, ils n'admettaient que la Bible ; qu'en matière de dogme, ils rejetaient le baptême des enfants et la communion des saints, et qu'en morale la réalité de leur conduite ne répondait pas à l'austérité de leurs maximes. Bernard reconnut facilement à ces traits une rami-

Les  
hérétiques  
de Cologne.

Ils sont réfutés  
par  
saint Bernard.

1. VACANDARD, *Vie de S. Bernard*, t. II, p. 177-178.

2. *Ibid.*, p. 181.

3. Les savantes recherches du P. Denifle et du P. Gietl ont révélé l'existence d'une école théologique relevant d'Abailard. Voir E. PORTALIÉ, à l'article *Abélar* (*École théologique d'*), dans le *Dict. de théol.* de VACANT, t. I, col. 49-55.

4. PORTALIÉ, *op. cit.*, col. 54.

fication de l'hérésie manichéenne. Il réfuta les hérétiques de Cologne dans deux de ses sermons <sup>1</sup>.

Les  
« henriciens »  
du  
Languedoc.

Deux ans après, c'est dans le midi de la France qu'il eut à combattre une autre branche de la même secte. Henri de Lausanne, le fougueux disciple de Pierre de Bruys, avait infesté de son hérésie les diocèses d'Angoulême, de Limoges, de Toulouse, de Bordeaux, de Périgueux, d'Albi, d'Agen, de Cahors. Des villages entiers adhéraient à la nouvelle doctrine ; des seigneurs y donnaient leur appui. Bernard parcourut toutes ces régions, prêchant dans les églises et en plein air, multipliant les démarches, dépensant sans compter les forces d'une santé toujours chancelante. Dieu confirma plusieurs fois sa prédication par des miracles <sup>2</sup>. Mais, en plusieurs endroits, le missionnaire se trouva en présence de fanatiques irréductibles : « On ne les convainc pas par des raisons, disait-il, ils ne les comprennent pas ; on ne les fléchit pas par la persuasion, ils sont endurcis <sup>3</sup>. » Et ces fanatiques ne se contentaient pas de répandre leurs fausses doctrines ; ils pillaient les églises et brisaient les croix. Bernard pensa qu'à côté du devoir de l'Église, qui est de prêcher, le devoir de l'autorité civile était de réprimer par la force tant d'audace <sup>4</sup>. L'arrestation du chef de l'hérésie, le moine apostat Henri de Lausanne, et son incarcération perpétuelle, furent les coups les plus sensibles portés au mouvement séditieux, qui menaçait d'envahir toute la France méridionale <sup>5</sup>.

Arrestation  
et  
incarcération  
d'Henri  
de Lausanne.

Bernard avait à peine terminé sa mission dans le Languedoc, qu'on fit appel une fois de plus à son zèle, pour démasquer et réfuter une

1. S. BERNARD, *In cantic.*, *Serm.* LXV, LXVI. Cf. *P. L.*, t. CLXXXII, col. 676.

2. VACANDARD, *op. cit.*, II, 237.

3. S. BERNARD, *Serm.* LXVI, n. 12.

4. *Id.*, *Epist.*, CCCLXIII, n. 6, 7 ; cf. *P. L.*, t. CLXXXII, col. 293-295, 361-365, 434-436.

5. Au moment où ces diverses sectes manichéennes apparaissaient en Occident, une hérésie analogue se manifestait en Orient. On s'est demandé quels rapports unissaient les sectaires d'Orient à ceux de l'Occident. Les opinions ont varié à ce sujet. (Voir L. LÉGER, dans la *Rev. des quest. hist.*, 1870, t. VIII, p. 495, et A. RÉBELLIAU, *Bossuet hist. du protest.*, Paris, 1891, p. 475-484.) Il est probable que l'origine de toutes les branches de cette hérésie doit être cherchée en Bulgarie. La branche orientale donna à ses adeptes le nom de bogomiles, du nom de son premier chef, le prêtre Bogomile. Au commencement du XI<sup>e</sup> siècle, elle était dirigée par un médecin du nom de Basile. L'empereur Alexis Comnène découvrit l'existence de la secte en 1118. Il condamna à mort Basile. La plupart des hérétiques abjurèrent par peur des supplices. Des missions furent organisées pour convertir ceux qui persévéraient. En 1143, deux évêques orientaux furent déposés pour avoir adhéré à l'hérésie. En 1147, le patriarche de Constantinople Cosme fut déposé à son tour pour avoir favorisé le moine bogomile Niphon. Voir E. VERNET, au mot *Bogomiles*, dans le *Dict. de théol.* de VACANT, t. II, col. 926-930.

nouvelle erreur. Celle-ci était attribuée à un personnage important de l'Eglise de France, Gilbert de la Porrée, évêque de Poitiers.

On a souvent comparé Gilbert de la Porrée à son contemporain Abailard. Esprit moins brillant, mais plus profond, il formait, à plusieurs points de vue, avec le célèbre professeur de la Montagne Sainte-Geneviève, un vif contraste. L'un se piquait d'invention, et l'autre de fidélité à la tradition. Le premier captivait ses disciples en revêtant ses théories des images les plus brillantes ; l'autre saisissait l'esprit de ses auditeurs dans le réseau d'une dialectique savante. Abailard rejetait à la fois le réalisme et le nominalisme ; Gilbert professait le réalisme le plus strict. Né à Poitiers, vers 1076, Gilbert, après avoir étudié sous les meilleurs maîtres, avait successivement professé à Poitiers, à Chartres et à Paris. En 1142, il fut promu à l'évêché de sa ville natale.

On raconte qu'au concile de Sens, Abailard, tandis qu'on attaquait sa doctrine, aperçut près de lui, dans l'assemblée, son rival Gilbert de la Porrée, et, qu'avec cette présence d'esprit qui était un des charmes de sa parole, il lui murmura ironiquement ce vers :

*Nam tua res agitur, paries quum proximus ardet.*  
Prends garde à ta maison quand le mur voisin brûle.

Il faisait allusion à la doctrine de Gilbert sur la Trinité. Appliquant au mystère de Dieu en trois personnes sa doctrine réaliste, Gilbert distinguait la Divinité de Dieu. De même, disait-il, que l'humanité est distincte de l'homme, la Divinité est logiquement et réellement distincte de Dieu. Entendait-il dire, comme l'a cru saint Bernard, que la Divinité et Dieu se distinguent comme le font deux choses différentes, deux entités réelles, *aliud et aliud* <sup>1</sup> ? Ce n'est pas certain. La pensée et l'expression de l'évêque de Poitiers sont souvent obscures. Mais l'interprétation donnée par l'abbé de Clairvaux était au moins possible dans l'esprit des auditeurs et des lecteurs de Gilbert. Aussi fut-il condamné, en 1148, dans un concile de Reims, que présida le pape Eugène III. Il se soumit humblement. A l'énoncé de chacune des propositions incriminées, il exprima son désaveu, en disant au pape : « Si vous croyez autrement, je le crois comme vous <sup>2</sup>. »

Les erreurs  
de Gilbert  
de la Porrée.

Leur  
condamnation  
au concile  
de  
Reims (1148).

1. S. BERNARD, *In cantic.*, *Serm.* LXXX, n. 5.

2. HEFELE-LECLERCQ, V, 832-838.

Gilbert de la Porrée laissa une école que des travaux récents ont fait connaître <sup>1</sup>. « Gilbert, dit un historien de la théologie, resta un grand nom dans la théologie scolastique. Albert le Grand faisait si grand cas de ce philosophe, qu'il a composé un commentaire sur son traité *De sex principiis*. Saint Thomas, lorsqu'il le nomme à propos d'une erreur qui lui était imputée, semble l'excuser par une inattention<sup>2</sup>. Grande leçon de respect bonne à méditer ! Un auteur soumis et fidèle n'est pas déconsidéré parce que l'Eglise, sa Mère et sa Maîtresse, lui montre du doigt quelques écarts de pensée. La science sacrée tire profit toujours de la correction pour éviter une erreur humaine, souvent de l'œuvre corrigée pour y puiser avec plus de sécurité <sup>3</sup>. »

## XI

Abus de  
la dialectique  
dans l'étude  
des mystères.

Les théories d'Abailard et de Gilbert de la Porrée sur les mystères chrétiens, n'avaient pas seulement le tort de blesser l'orthodoxie, elles avaient le grave défaut de faire trop de part à la spéculation rationnelle dans la considération de ces mystères. Un écrivain de ce temps a finement exprimé le malaise que de pareilles méthodes inspiraient aux cœurs chrétiens. « Il convient, dit-il, de s'abstenir des distinctions propres à la logique lorsqu'il s'agit des articles de foi. Ou, du moins, si on admet la dialectique dans ces questions, pour qu'elle n'en soit pas complètement absente, qu'on se hâte ; et, si le syllogisme fait trop de tapage, qu'on le mette à la porte... Les eaux de Siloë coulent en silence, et l'on n'entendait ni le marteau ni la hache dans la construction du Temple de Dieu <sup>4</sup>. »

De cette réaction naquit l'Ecole mystique de Saint-Victor.

L'école  
mystique de  
Saint-Victor.

L'honneur d'avoir fait de la célèbre abbaye parisienne un centre intellectuel pouvant rivaliser avec le cloître Notre-Dame, revient à Guillaume de Champeaux ; mais celui d'avoir donné une orientation doctrinale bien caractérisée à l'enseignement de Saint-Victor, revient

1. F. VERNET, à l'article *Gilbert de la Porrée*, dans le *Dict. de théol.* de VACANT, t. VI, col. 1354-1355. — Cf. B.-M. MARTIN, *le Pêché originel d'après Gilbert de la Porrée et son école*, dans la *Rev. d'hist. ecclés.*, t. XIII, 1912, p. 674-688.

2. S. THOMAS, I, qu. 38, a. 2.

3. R. P. DE RÉGNON, S. J., *Etudes de théologie positive sur la sainte Trinité*, t. II, p. 112-113.

4. JEAN DE CORNOUAILLES, *Eulogium*, P. L., t. CXCIX, col. 1065.

au troisième successeur de Guillaume dans sa chaire, Hugues de Blankenbourg, plus connu par la postérité sous le nom d'Hugues de Saint-Victor. Il était né, vers 1096, de Conrad, comte de Blankenbourg, au manoir familial de Hartingam, en Saxe<sup>1</sup>. Sa famille le destinait à quelque grande situation dans l'empire. Il préféra revêtir l'humble habit de chanoine régulier dans l'abbaye de Saint-Victor, fondée par Cassien à Marseille, d'où, après un court séjour, il se dirigea, attiré sans doute par la renommée de l'enseignement de Guillaume de Champeaux, vers l'abbaye du même nom à Paris. En 1133<sup>2</sup>, le second successeur de Guillaume, Thomas, étant tombé sous le fer de quelques assassins, Hugues fut prié de monter dans sa chaire. Il n'avait pas quarante ans. Pendant huit ou neuf ans, il s'appliqua à initier, dans son enseignement journalier, les jeunes moines de l'abbaye<sup>3</sup> à toutes les sciences et à tous les arts connus de son temps. Son savoir était encyclopédique. Les nombreux ouvrages qu'il a publiés en sont le témoignage. Belles-lettres, histoire, sciences expérimentales, philosophie, exégèse, théologie positive et rationnelle, ascétique et mystique, Hugues a tout abordé ; mais, quel que soit l'objet de son étude, sa méthode est unique, et son but ne varie jamais. On a souvent dénaturé cette méthode. On s'est trop plu à considérer Hugues de Saint-Victor comme sacrifiant la raison à la foi, l'intelligence à l'amour. De savants travaux ont désormais vengé le célèbre philosophe et théologien de cette interprétation erronée. On sait maintenant qu'« Hugues de Saint-Victor a gardé la véritable mesure » ; que « la distinction des deux ordres est établie chez lui aussi nettement qu'elle le sera plus tard dans les ouvrages de saint Thomas d'Aquin<sup>4</sup> ». « La raison, dit-il, aide la foi, et la foi perfectionne la raison<sup>5</sup>. » Mais ce qui caractérise sa méthode, c'est la grande part qu'il y fait à ce qu'il appelle la « méditation ». Il distingue d'ailleurs soigneusement la méditation naturelle ou scientifique et la méditation surnaturelle ou religieuse. Selon lui, aucune

Hugues  
de  
Saint-Victor  
(1096-1141).

Sa méthode.

1. FOURIER BONNARD, *Hist. de l'abbaye de Saint-Victor*, t. I, p. 86. P. FÉRET le fait naître en Flandre, aux environs d'Ypres, sinon dans la ville elle-même (*la Faculté de théologie de Paris, Moyen Age*, t. I, p. 6). *L'Histoire littéraire* (t. XII, p. 1-2) conjecture qu'il était Lorrain.

2. *Gallia christiana*, t. VII, col. 664.

3. Il ne paraît pas que les successeurs de Guillaume de Champeaux aient eu, comme auditeurs, ces foules d'étudiants qui avaient entouré la chaire du maître.

4. MIGNON, *les Origines de la scolastique et Hugues de Saint-Victor*, 2 vol. in-8., Paris, 1895, t. I, p. 66.

5. HUGUES DE SAINT-VICTOR, *De sacramentis*, l. I, part. III, cap. xxx.

observation, aucune lecture ne sont fécondes, si on ne les complète par la méditation <sup>1</sup>. Et il définit la méditation « une application de l'esprit assidue, prudente, à la recherche de la cause, de l'origine, du mode et de l'utilité de chaque chose <sup>2</sup>. » Cette méditation, du reste, doit tout embrasser : l'observation de l'âme comme celle du monde, ou, suivant ses propres expressions, « ce qui est au dehors comme ce qui est au dedans ». Nul n'a plus justement prétendu donner une démonstration scientifique de l'existence de Dieu ; or voici comment il résume sa thèse : « Ce qui est au dehors de nous répond à ce qui est au dedans de nous, pour démontrer la même vérité, et la nature tout entière, en témoignant de sa propre dépendance, proclame l'existence de son auteur <sup>3</sup>. »

Sa conception  
de  
la théologie  
mystique.

« Mais, pour Hugues de Saint-Victor, le savoir, même lorsqu'il a Dieu pour objet, n'a pas son but en lui-même. Il est le vestibule de la vie mystique. La théologie mystique s'occupe de la foi dans ses données objectives, et surtout dans le sentiment affectif qu'elle fait naître. Hugues décrit les étages de l'ascension de l'âme vers Dieu. La pensée (*cogitatio*) qui cherche Dieu dans le monde, la méditation religieuse (*meditatio*) qui le découvre dans notre for intérieur, et la contemplation (*contemplatio*) qui le connaît surnaturellement par un regard intuitif, sont les fonctions d'un triple œil de l'âme <sup>4</sup>. »

Son traité  
*De vanitate  
mundi*.

Mais quels sont les moyens pratiques de suivre cette voie, ou plutôt de se disposer à recevoir la grâce qui seule conduit dans cette voie mystique ? Hugues les résume en une formule : faire le vide en son cœur, pour y faire place à Dieu. De là son insistance à prêcher la vanité des choses qui passent. Dans son Dialogue *De vanitate mundi*, il présente un des interlocuteurs, Indaletius, comme se laissant prendre aux charmes des œuvres de l'homme. « Soit, elles sont admirables, concède Dindyme, mais attends la fin. » Et il l'entraîne sur des hauteurs où, d'un coup d'œil, on embrasse le spectacle du monde. « Que vois-tu ? — Un navire qui vogue à pleines voiles sous un ciel bleu. L'équipage se récréé et chante des chansons

<sup>1</sup> *Principium doctrinæ est in lectione, consummatio in meditatione* (HUGUES DE SAINT-VICTOR, *Eruditionis didascalicæ libri septem.*, l. III, cap. XI, P. L., t. CLXXVI, col. 772).

<sup>2</sup> *Cogitatio frequens, cum consilio, quæ causam et originem, modum et utilitatem uniuscujusque rei prudenter investigat* (Ibid.).

<sup>3</sup> *Sic respondent quæ foris sunt iis quæ intus videntur ad veritatem comprobendam, et auctorem suum natura clamat, quæ se ab Illo factam ostendit* (*De sacramentis*, l. I, part. III, cap. X, P. L., t. CLXXVI, col. 219-220).

<sup>4</sup> M. DE WULF, *Hist. de la philos. médiévale*, p. 221.



joyeuses. » Et, au bout d'un moment : « Que vois-tu encore ? — Hélas ! Je tremble de le dire : des nuages qui montent, la tempête qui gronde, la mer qui entr'ouvre ses abîmes, le naufrage, une lutte terrible avec la mort. Et tout est fini .. — Eh bien, que dis-tu maintenant de la puissance et du bonheur des hommes ? — Vanité des vanités ! Tout n'est que vanité <sup>1</sup>. » Et, de la sorte, défilent, décrits par un homme qui, séparé du monde de bonne heure, avait su l'observer, une riche caravane, un palais opulent, un cortège nuptial, une école florissante. « Indaletius, que vois-tu ? — Je vois une école nombreuse, où des adolescents et des vieillards étudient côte à côte. On y apprend à couvrir le parchemin d'élégantes miniatures, à reconnaître le cours des astres et à tromper les hommes par de savants sophismes. Et après ? A-t-on trouvé la vérité, et, avec la vérité, le bonheur ? Nullement. Sans Dieu, point de vérité. Sans Dieu, point de bonheur <sup>2</sup>. »

Ce docteur, qui parlait d'un ton si pénétré de la vanité du monde, mourut comme un saint. Nous avons le récit de ses derniers moments écrit par un témoin oculaire. « La veille de sa mort, dit-il, je le vins voir de grand matin. Il me dit : « Sommes-nous seuls ? » Sur ma réponse affirmative, il ajouta : « As-tu célébré aujourd'hui la messe ? — Certainement. — Approche donc, et souffle-moi sur le visage en forme de croix, afin que je reçoive le Saint-Esprit... » Déjà saisi par l'agonie, il murmura, d'une voix à peine intelligible : « Je l'ai obtenu... Il recevra mon âme. » Puis, se frappant la poitrine, il dit : « Sainte Marie, priez pour moi. Saint Pierre, priez pour moi. Saint Victor, priez pour moi. » Ce furent ses dernières paroles. La bouche de ce juste, organe de la sagesse, devint muette pour toujours <sup>3</sup>. » Hugues de Saint-Victor avait, en effet, achevé sa mission en ce monde, mais son œuvre, l'école mystique de Saint-Victor, allait lui survivre. Richard devait en être le grand théologien, et Adam le poète inspiré.

Mort d'Hugues  
de  
Saint-Victor  
(1143 [?])

1. *De vanitate mundi*, l. I, P. L., t. CLXXVI, col. 705-706. L'érudition moderne tend à attribuer ce traité, non plus à Hugues de Saint-Victor, mais à Hugues de Fouilloi, religieux Augustin.

2. *Ibid.*, col. 709-710.

3. *Epistola Osberti de morbo et obitu Hugonis*, P. L., t. CLXXV, col. CLXII.

## XII

Parmi les nombreux ouvrages dus à l'activité intellectuelle d'Hugues de Saint-Victor, se trouvent deux remarquables essais de synthèse dogmatique : le traité *De Sacramentis* et la *Summa Sententiarum*. Il avait été précédé dans cette voie par Abailard, dont le *Sic et Non* était un recueil de textes patristiques sur les principaux problèmes philosophiques et théologiques. Il fut suivi par plusieurs autres écrivains de son époque, Robert Pulleyn, Robert de Melun, Hugues de Rouen, et surtout par celui qui devait mériter le titre de « Maître des Sentences », Pierre Lombard.

Pierre  
Lombard  
(† 1160).

Dans le mouvement qui portait les esprits vers les études philosophiques et théologiques, et en présence de la multitude des matériaux à exploiter pour ces travaux, un besoin urgent de classification et d'organisation se faisait sentir. Aussi les « Sommes de Sentences », les « Livres de sentences », eurent-ils un immense succès. Finalement l'un de ces recueils supplanta les autres et s'imposa aux Ecoles du Moyen Age comme le texte classique offert aux commentaires des professeurs ; ce fut le *Liber sententiarum* de Pierre Lombard.

Vers 1136<sup>1</sup>, l'abbé de Clairvaux reçut de l'évêque de Lucques une lettre par laquelle le prélat recommandait à sa charité un jeune clerc de Novare, qui avait l'intention de se rendre en France pour se perfectionner dans les sciences sacrées. Encouragé par une réponse favorable, le jeune étudiant se dirigea d'abord vers Reims, où Bernard fournit à ses besoins, puis vers Paris, où Gilduin, abbé de Saint-Victor, sur la recommandation de Bernard<sup>2</sup>, lui rendit le même service. Le studieux protégé de l'évêque de Lucques, Pierre, que ses compagnons d'études prirent l'habitude d'appeler, à cause de sa nationalité, le Lombard, ou Pierre Lombard, n'avait pas l'intention de faire un long séjour à Paris ; mais l'activité intellectuelle qu'il y rencontra, les inestimables ressources qu'il y trouva pour ses études, l'y retinrent. Son acharnement au travail était infatigable. Les écrits des Pères lui devinrent familiers. De disciple, il devint maître. On conjecture qu'il professa à Sainte-Geneviève et à Saint-Victor<sup>3</sup>. Ses leçons

1. VACANDARD, *Vie de S. Bernard*, t. II, p. 115, note 4.

2. S. BERNARD, *Epist.*, CCCCX.

3. P. FÉRET, *op. cit.*, p. 15.

ressemblèrent peu à celles d'Abailard et d'Hugues. Il n'eut ni les téméraires audaces du premier ni les élans mystiques du second. Mais son érudition était si vaste et si sûre, il dirigeait avec tant d'aisance ses auditeurs à travers le labyrinthe de la patrologie, que son succès ne fut pas moindre. La haute dignité d'évêque de Paris, dont il occupa le siège pendant quelques mois seulement, de 1159 au mois d'août 1160<sup>1</sup>, vint couronner la laborieuse carrière de Pierre Lombard.

Son  
enseignement.

Le plus célèbre de ses ouvrages est le livre des *Sentences*. Il y classe un grand nombre de textes de l'Écriture sainte et des Pères suivant un ordre systématique, qui, à lui seul, est révélateur de l'état d'esprit de cette époque. Distinguant, dans le monde, des réalités et des symboles, il considère les uns et les autres au point de vue de la Béatitude éternelle.

Les  
« Sentences »  
de Pierre  
Lombard.

Les réalités comprennent : 1° Dieu, objet suprême de la Béatitude ; 2° les créatures, moyens providentiels de la Béatitude ; 3° les anges et les hommes, sujets de la Béatitude. Ces trois réalités font l'objet des trois premiers Livres de l'ouvrage. Le quatrième Livre est consacré aux symboles. Pierre Lombard entend par là les sacrements et tous les rites religieux qui symbolisent les réalités surnaturelles qu'ils confèrent.

Tel est l'ouvrage qu'Albert le Grand, saint Thomas, saint Bonaventure, commenteront dans les grandes universités du Moyen Age. Il faudra la Somme de saint Thomas pour le détrôner, après de longues hésitations, de la place exceptionnelle qu'il occupera dans les Ecoles. On y a relevé des erreurs de détails, des imprécisions et des lacunes. On lui a reproché de donner souvent des exposés contradictoires, sans trancher les difficultés par des solutions nettes. Mais il constitua, au XII<sup>e</sup> siècle, le corps de théologie le plus complet que l'on connût alors, depuis l'*Exposition de la foi* de saint Jean Damascène<sup>2</sup> ; et, malgré les imperfections de son œuvre, le Maître des Sentences, le savant qui sut rester laborieux et humble dans la chaire d'Abailard et sur le siège de saint Denis<sup>3</sup>, a droit à une place d'honneur dans l'histoire de l'enseignement catholique<sup>4</sup>.

1. *Gallia christiana*, t. VII, p. 67 et s.

2. L'étude critique du Livre des *Sentences* révèle sa dépendance à l'égard de saint Jean Damascène comme à l'égard de l'œuvre d'Hugues de Saint-Victor.

3. Sur l'humilité de Pierre Lombard, voir l'anecdote racontée dans l'*Histoire littéraire*, t. XII, p. 586-587.

4. Cf. PROTOIS, *Pierre Lombard, son époque, sa vie, ses écrits*, un vol. in-8°, Paris, 1881.

Saint Bernard  
docteur  
de l'Eglise.

Est-ce à l'école mystique d'Hugues de Saint-Victor ou à l'école positive de Pierre Lombard qu'il faut rattacher saint Bernard ? Par l'élan de sa piété, l'abbé de Clairvaux se rattache plutôt à la première de ces écoles ; mais, de parti pris, et par la complexité même de son œuvre, il se dérobe à toute classification. « Oh ! que m'importe la philosophie ? s'écrie-t-il. Mes maîtres sont les apôtres. Ils ne m'ont pas appris à lire Platon, ni à démêler les subtilités d'Aristote. Mais ils m'ont appris à vivre. Et, croyez-moi, ce n'est point là une petite science <sup>1</sup>. » « Malgré le dédain qu'il professe pour les hautes spéculations théologiques, Bernard, dit son dernier historien, est un théologien très averti et très profond. Si les vaines querelles de l'école lui échappent, la vraie métaphysique n'a pas pour lui de secrets. D'un mot, il éclaire les questions <sup>2</sup>. » Sa connaissance de l'Écriture et des Pères est remarquable. La Bible lui est familière ; saint Ambroise, saint Augustin et saint Grégoire le Grand sont ses auteurs de chevet. Mais, philosophe comme Hugues de Saint-Victor, érudit comme Pierre Lombard, il ne se soucie pas d'organiser ses idées ou ses connaissances en système. Le devoir de sa charge cependant, le souci de la direction d'un grand monastère, l'amèneront à exposer d'une manière didactique ses principes de vie spirituelle. Il sera un ancêtre de la théologie ascétique et de la théologie mystique.

Sa doctrine  
ascétique.

L'ascétique avait déjà eu ses docteurs. Au début du v<sup>e</sup> siècle, Cassien, en recueillant les maximes et les exemples des moines d'Orient, en avait formulé les règles définitives. Bernard en expose la doctrine complète dans ses deux traités : *De gradibus humilitatis et superbix* <sup>3</sup> et *De diligendo Deo* <sup>4</sup>. Dans le premier, il définit l'humilité, base de toute perfection : « la vertu qui rend l'homme vil à ses propres yeux par la connaissance très vraie qu'il a de son état » ; puis il donne l'explication de douze degrés de l'orgueil, en une série de tableaux « dont quelques-uns ne dépareraient pas la galerie des *Caractères* de la Bruyère <sup>5</sup> ». Dans le traité *De diligendo Deo*, Bernard analyse, au contraire, les degrés de l'amour, qui sont : l'amour de soi, l'amour de Dieu pour soi, l'amour de Dieu pour lui-même et l'amour pur : en d'autres termes : l'amour-propre, l'amour mercenaire, l'amour filial

1. S. BERNARD, *In festo sancti Petri*, n. 1. Cf. *Sermo III, in Pentecosten*, n. 5

2. VACANDARD, au mot *Bernard (saint)*, dans le *Dict. de théol.*, de VACANT, t. II, col. 582.

3. *P. L.*, t. CLXXXII, col. 941 et s.

4. *Ibid.*, col. 973 et s.

5. VACANDARD, *op. cit.*, col. 752.

et l'amour béatifique. Quant à la règle qui doit nous guider dans la pratique de l'amour, il la formule en une maxime que saint François de Sales a faite sienne : « La mesure d'aimer, c'est d'aimer sans mesure. » *Modus, sine modo diligere*. Pour les questions de détail et les applications pratiques qui se rattachent à sa doctrine spirituelle, elles sont traitées dans ses sermons et dans ses lettres, où abondent les formules heureuses et les traits saisissants. « Supprimez la volonté propre, s'écrie-t-il, et il n'y aura plus d'enfer <sup>1</sup>. » « Croyez-en mon expérience, écrit-il à son disciple, qu'il veut amener à la pratique de la méditation, vous trouverez quelque chose de plus dans les forêts que dans les livres », *amplius in sylvis quam in libris* <sup>2</sup>. « Dans la voie de la sainteté, dit-il, qui n'avance pas, recule <sup>3</sup>. » « Tout ce qui s'ajoute à nos vanités est un vol fait à nos besoins <sup>4</sup>. » « Sous prétexte qu'on ne peut en appeler de vous à personne, écrit-il au pape Eugène III, gardez-vous de croire que vous n'avez d'autre loi que votre volonté, et d'exercer votre puissance sans tenir compte de la raison <sup>5</sup>. » « Ne vous livrez jamais tout entier à l'action; réservez toujours quelque chose de votre âme pour la méditation <sup>6</sup>. » « On ne donne que de son trop-plein, écrit-il encore; si vous voulez être sage, faites-vous réservoir avant d'être canal <sup>7</sup>. » « L'habit ne fait pas le moine, dites-vous. Soit, mais le cœur vain met sur le corps la marque de sa vanité <sup>8</sup>. » « Un insensé sur un trône, c'est comme un singe sur un toit <sup>9</sup>. »

Quelques-unes de ses maximes.

Au fond, ce piquant observateur des hommes et des choses est un contemplatif; ce moine, qui voit si bien les défauts et les travers de l'humanité, quand son ministère lui commande de les regarder pour les combattre, n'aspire qu'au silence et au tête-à-tête avec Dieu; et la partie la plus originale de l'œuvre de saint Bernard est sa théologie mystique. On en trouve l'exposé dans les quatre-vingt-six sermons qu'il a donnés sur le *Cantique des cantiques*.

Sa théologie mystique.

Jusqu'au XII<sup>e</sup> siècle, l'Eglise n'a pas possédé d'autres traités de mystique que les écrits du pseudo-Denis et leurs commentaires. Mais

1. *Sermo* III, n. 3.

2. *Epist.*, CVI.

3. *Ibid.*, XCI.

4. *De officio episcoporum*, cap. II, n. 6

5. *De consideratione*, l. III, cap. IV.

6. *Ibid.*, l. I, cap. VII.

7. *In cantic.* XVIII, 2-4.

8. *Apologia*, X, 25-26.

9. *De consideratione*, l. II, cap. VII.

ces profonds ouvrages n'ont en vue que la contemplation des attributs les plus mystérieux de la Divinité. Saint Bernard, le premier, décrit les étapes de l'âme qui s'élève à l'union divine ; et, s'il n'atteint pas à l'admirable précision de sainte Thérèse dans la description des divers états de l'âme attirée vers les plus hauts sommets de l'amour, il en marque du moins les traits essentiels. Dans les tableaux qu'il ébauche, il est possible de reconnaître ce que les modernes appelleront : l'oraison de quiétude, la nuit de l'âme, l'union mystique, l'union parfaite, le ravissement et l'extase. Il parle de cet état tranquille, où tout repose, où « la tranquillité de Dieu tranquillise tout », *tranquillus Deus tranquillat omnia*<sup>1</sup> ; il a connu, lui aussi, la « grande et suave blessure de l'amour », *grande et suave vulnus amoris*<sup>2</sup>. Il célèbre, en des termes dont nul n'a dépassé la hardiesse et la délicate pureté, cette union intime entre l'âme et Dieu, où tout devient commun, comme entre époux, *una domus, una mensa*<sup>3</sup>. Il parle de ces instants où, comme dans un éclair rapide, on entrevoit la Divinité : *Divinitus aliquid raptim et veluti in velocitate corusci luminis interlucet*<sup>4</sup>. Et c'est bien l'extase qu'il décrit, lorsqu'il rappelle cet état, où, toute image sensible s'étant évanouie, tout sentiment naturel ayant disparu, l'âme n'est plus sujette à la tentation et au péché. Tout y est pur, dans sa vie comme dans son amour. « C'est en vain, dit-il à ce propos, qu'on jette un filet devant les pieds de ceux qui ont des ailes<sup>5</sup>. »

Dans la description de ces divers états, Bernard ne dissimule point qu'il parle, la plupart du temps, d'après son expérience personnelle. Mais les enseignements de cette expérience ont pu être complétés par les communications d'une âme avec laquelle il a été en rapports, sainte Hildegarde. Née en 1098, d'une famille noble et chrétienne, aux environs de Mayence, Hildegarde est favorisée, dès l'âge de cinq ans, de visions dont le sens lui échappe d'abord, mais s'éclaircit ensuite peu à peu. D'abord simple religieuse, puis supérieure des bénédictines de Disibodenberg, elle éprouve, à partir de 1141, un

Sainte  
Hildegarde  
(1098-1179).

1. *In cantic.*, Sermon. XXIII, n. 16.

2. *Ibid.*, Sermon. XX, n. 6.

3. *Ibid.*, Sermon. VII, n. 2.

4. *Ibid.*, Sermon. XLI, n. 3.

5. *Ibid.*, Sermon. LII, n. 4. Saint Bernard ne croit pas à un état proprement dit de pur amour. L'immunité de fait, dont il parle, n'appartient qu'au moment de l'extase, et l'extase est passagère. (*In cantic*, Sermon. XLI, n. 3 ; XVIII, n. 6 ; *De gratia et libero arbitrio*, cap. v, n. 15.)

besoin irrésistible d'écrire ses révélations. L'objet de ces révélations est Dieu, sa nature, la Trinité, la Création, la Rédemption, les anges et les hommes. En 1147, le pape Eugène III institue, pour juger ses visions, un tribunal, dont Bernard fait partie. L'abbé de Clairvaux; après un mûr examen, s'écrie « qu'il ne faut pas souffrir qu'une telle lumière demeure sous le boisseau<sup>1</sup> ». Le tribunal tout entier et le souverain pontife se rangent à cet avis, et recommandent seulement à la voyante « de ne révéler qu'avec une extrême circonspection les choses que l'Esprit la poussera à révéler<sup>2</sup> ». La réputation d'Hildegarde se répand dans toute la chrétienté. En correspondance avec les évêques, les papes et les empereurs, la pieuse religieuse reste humble et discrète, comme le pape le lui a recommandé, et meurt en odeur de sainteté, en 1179, âgée de quatre-vingt-un ans, laissant à la postérité trois livres de révélations, souvent obscurs, mais pleins de vues d'une merveilleuse splendeur : le *Scivias*, le *Liber vitæ meritorum* et le *Liber divinorum operum*<sup>3</sup>.

Tandis que la théologie dogmatique s'organisait avec Hugues de Saint-Victor et Pierre Lombard, la théologie mystique avec saint Bernard, un moine italien, Gratien, composait patiemment un recueil de textes juridiques, qui devait remplir, dans l'étude du droit canonique, le même rôle que les *Sentences* de Pierre Lombard dans l'étude de la théologie.

On sait peu de choses de la personne de Gratien. « Il était Italien, et moine camaldule au couvent des Saints-Nabor-et-Félix, à Bologne, où il enseigna le droit. Quelle avait été jusque-là sa vie? Nous l'ignorons. Nous ne connaissons pas, non plus, l'époque de sa mort, qui dut arriver certainement avant le troisième concile de Latran, tenu en 1179<sup>4</sup>. » Son recueil parut vers 1140<sup>5</sup>, sous le titre de *Concordantia discordantium canonum*. Il est plus connu sous le titre de *Decretum* ou *Décret*. Il supplanta aussitôt tous les autres ouvrages similaires. Ce succès fut dû à deux causes principales : 1° Gratien

Gratien.

Le *Décret*  
(1140).

1. *Vita Hildegard.*, l. I, cap. 1, P. L., CXCVII, col. 95.

2. *Ibid.*

3. Dans P. L., t. CXCVII. Voir P. FRANCHE, *Sainte Hildegarde*, un vol. in-12, Paris, 1903. — Nous avons, de sainte Hildegarde, des sortes de livrets de tragédie, mis en musique par elle-même. Dom Pothier a publié plusieurs de ses compositions musicales dans la *Revue du chant grégorien*.

4. A. VILLIEN, au mot *Gratien*, dans le *Dict. de théol.* de VACANT, t. VI, col. 1728.

5. C'est la conclusion d'une savante étude de M. Paul FOURNIER, *Deux controverses sur les origines du décret de Gratien*, parue dans la *Rev. d'hist. et de litt. relig.* de mars-juin 1898.

mettait dans sa compilation un ordre plus rigoureux et plus logique, dont il empruntait les grandes divisions au droit romain ; 2° il donnait à son ouvrage un caractère d'exposition et de discussion dogmatiques, se proposant pour but, ainsi que l'indiquait le titre du recueil, de concilier les textes en apparence contraires. L'ouvrage se divise en trois parties. La première s'occupe du droit en général et des *personnes* ecclésiastiques ; la seconde traite des *causes* ecclésiastiques, et la troisième des *rites*. Le *Décret* de Gratien ne tarda pas à devenir la base de l'enseignement canonique, le texte que les professeurs de droit ecclésiastique commentèrent, comme les professeurs de théologie commentèrent les *Sentences* de Pierre Lombard. Mais ce *Décret* n'a jamais eu d'autorité légale comme collection. L'approbation même que le pape Grégoire XIII donnera à l'édition corrigée par ses soins, ne lui conférera pas un caractère officiel. Les textes qu'il contient n'auront jamais d'autre valeur que celle des documents divers dont ils sont extraits<sup>1</sup>.

Son autorité.

Le *Décret* de Gratien exerça dans l'Eglise une double influence. Il amena d'abord une division dans la science théologique. « Jusqu'alors la discipline de l'Eglise n'était pas séparée de la théologie proprement dite ; on les étudiait ensemble, et le même professeur les enseignait toutes les deux. Mais cette vaste collection fit sentir les besoins de cours spéciaux. On les inaugura naturellement à Bologne, où l'on professait le droit romain. En France, Orléans d'abord, Paris ensuite, virent s'élever des chaires de droit canonique, lesquelles furent d'abord, en même temps, chaires de droit civil. La capitale de la France put s'enorgueillir, dans ce nouveau professorat, avant la fin du XII<sup>e</sup> siècle, des Gérard la Pucelle, des Mathieu d'Angers et des Anselme de Paris<sup>2</sup>. » Le second résultat, conséquence du premier, fut de donner au gouvernement de l'Eglise un caractère plus juridique, de consolider, par une jurisprudence plus ferme et plus raisonnée, les progrès faits dans le sens de la centralisation de l'autorité autour du Saint-Siège, de l'uniformité de législation et de coutumes dans l'Eglise et de l'organisation de la hiérarchie<sup>3</sup>.

Origine  
des facultés  
de droit  
canonique.

1. Telle est la doctrine exposée avec une grande précision par BENOIT XIV, *Dé synodo*, l. VII, cap. xv, n. 6.

2. P. FÉRET, *la Faculté de Paris, le Moyen Age*, t. I, p. xv. — La théologie et le droit canonique continuèrent cependant à exercer l'un sur l'autre une influence réciproque. Voir J. DE GHELLINCK, *la Théologie chez les glossateurs du Décret*, dans le *Dict. de théol.* de VACANT, t. VI, col. 1731-1751.

3. Ces résultats ne paraissent pas contestables. Mais dire, avec HARNACK (*Précis*



## XIII

Quand, dans son traité *De consideratione*, saint Bernard reconnaissait « une nécessité providentielle <sup>1</sup> », dans l'immense pouvoir que s'était acquis la papauté, et lui demandait seulement d'en rester parfaitement digne, « il était vraiment l'incarnation de la conscience chrétienne <sup>2</sup> ». « Assurées sur la réorganisation de l'Eglise et la puissance de la papauté, les âmes renaissaient à la vie <sup>3</sup>. » Les grandes institutions monastiques formaient les centres de cette vie. Cluny et Clairvaux en étaient toujours les principaux foyers. Sans doute, bien des désordres s'y étaient manifestés. Les moines de Clairvaux reprochaient à ceux de Cluny le luxe de leurs églises, et mettaient dans leurs reproches une acrimonie qui était à son tour reprehensible. Saint Bernard dut réprimer à la fois les excès des uns et le pharisaïsme des autres <sup>4</sup>. On le vit stimuler le zèle de presque toutes les maisons bénédictines du nord de la France. Ses rapports avec la Grande-Chartreuse, l'abbaye de Saint-Victor de Paris et celle de Prémontré, furent pour ces monastères une occasion de rénovation. Il exerça une action décisive sur la réforme des Templiers, parmi lesquels plusieurs abus s'étaient glissés <sup>5</sup>.

Les abus n'existaient pas seulement dans les monastères. Ils se rencontraient parmi les évêques, et l'abbé de Clairvaux les leur dénonce dans son traité *De moribus et officio episcoporum* ; ils se trouvaient dans le clergé inférieur, à qui Bernard dut adresser son véhément discours *De conversione*. A prendre à la lettre le *De laude novæ militiæ*, ils s'affichaient impudemment dans la chevalerie séculière. Nous avons vu que la cour des rois en était trop souvent le théâtre. Une papauté puissante pouvait seule, soit par elle-même, soit par des instruments dociles sous sa main, exercer, contre de tels

La vie  
monastique.

Le clergé  
séculier.

*de l'hist. des dogmes*, trad. Choisy, 1893, n. 323), que le XII<sup>e</sup> siècle se caractérise par « le parfait amalgame du dogme et du droit », que la « forme dogmatique s'efface complètement derrière celle du droit », c'est méconnaître absolument les nuances que comporte l'histoire ; c'est, par une affirmation massive, fausser complètement les faits historiques.

1. *De consideratione*, III, 2, 6.

2. A. DUFOURCQ, *l'Avenir du christ.*, t. VI, p. 108.

3. *Ibid.*

4. *Apologia*, cap. v-vi.

5. VAGANDARD, *Vie de S. Bernard*, t. I, p. 230 et s.

abus et à une telle époque, une action efficace. A côté du nom de saint Bernard, qui fut le plus illustre de ces instruments, l'histoire ne peut oublier deux autres noms : celui de saint Malachie, évêque de Down, et celui de Suger, abbé de Saint-Denis

Saint Malachie  
(1095-1148).

Malachie, né à Armagh, en Irlande, vers 1095, d'abord solitaire, puis prêtre et collaborateur du primat d'Irlande dans la réforme des Eglises de ce pays, archevêque d'Armagh et enfin évêque de Down, est, pour saint Bernard, l'évêque idéal. « Il m'a été donné, écrit-il, de voir cet homme ; j'ai joui de sa vue et de sa parole ; et, tout pécheur que je suis, j'ai trouvé grâce devant ses yeux <sup>1</sup>. » L'œuvre de Malachie se résume en deux mots : il a restauré la discipline ecclésiastique en Irlande, et il a rattaché, par des liens étroits, les Eglises de son pays au Siège apostolique. Saint Patrice, en introduisant le christianisme dans l'île, n'avait pas songé à porter atteinte aux anciennes lois et coutumes de l'Irlande. Or quelques-unes de ces lois et coutumes avaient été préjudiciables à la discipline ecclésiastique. Ainsi les Eglises s'étaient organisées à l'imitation des clans nationaux ; l'évêque s'était vu entouré de collaborateurs qui, sous le nom de chorévêques, lui disputaient son autorité. De plus, la coutume de l'hérédité aboutit, non seulement à assurer à une même famille tel siège épiscopal ou telle abbaye, mais encore à les faire passer, à défaut de clercs, en des mains laïques. Au prix de longs efforts, et en s'entourant de moines, Malachie parvint à extirper ces abus. Puis, en soumettant la fondation de la métropole de Cashel à l'approbation du pape, et en sollicitant du pontife le pallium pour les deux premiers sièges du royaume, il rendit permanent et stable le lien qui commençait à unir son pays à la papauté. C'est donc avec raison que l'Irlande vénère en saint Malachie son plus grand apôtre après saint Patrice <sup>2</sup>.

Il réforme  
l'église  
d'Irlande.

1. *Vita Malachiæ*, cap. XVI, n. 38.

2. VACANDARD, *Saint Malachie*, dans la *Rev. des quest. hist.* de juillet 1892, t. LII, p. 1-57. — Saint Malachie paraît avoir été doué du don de prophétie. C'est sans doute à cause de son renom de prophète, qu'un inconnu lui a attribué, à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, une prophétie sur la succession des papes. Cette prétendue prophétie de Malachie, publiée pour la première fois en 1595, « fut composée en 1590 pour soutenir la candidature du cardinal Simoncelli, qui prétendait à la tiare. Il est remarquable, en effet, que, jusqu'à Grégoire XIV, les devises s'appliquent assez bien soit aux armes, soit au lieu de naissance, soit au genre de vie de ses prédécesseurs. La devise du successeur d'Urbain VII devait être la suivante : *De antiquitate urbis*. Dans l'esprit du faussaire, elle convenait parfaitement au cardinal Simoncelli, natif d'Orvieto (*urbis vetus*). Mais l'élection du cardinal Sfondrate, originaire de Milan, qui prit le nom de Grégoire XIV, fit de la prophétie un logogriphe inexplic-

A la même époque, Suger, abbé de Saint-Denis, était la gloire de la France. « Les historiens ne concordent ni sur la patrie de Suger, ni sur la date précise de sa naissance, que les uns placent en l'an 1080 et que les autres reculent jusqu'en 1083 ; mais tous s'accordent pour reconnaître qu'il sortait du peuple et qu'il était né dans la pauvreté<sup>1</sup>. » Probablement de condition servile, il fut offert, dès son enfance, comme oblat, à l'abbaye de Saint-Denis. Il y fut élevé avec le fils aîné du roi Philippe I<sup>er</sup>. L'arrière-petit-fils d'Hugues Capet et le descendant des serfs grandirent à côté l'un de l'autre, suivirent les mêmes leçons, échangeant, au milieu des bouleversements politiques et religieux dont le bruit venait jusqu'au monastère, leurs préoccupations et leurs idées ; et il faut croire que celles qui venaient du pauvre écolier parurent sages au jeune prince, car, devenu roi sous le nom de Louis VI, il lui confia plusieurs fois des missions délicates. Suger était moine alors. Vers 1122, il fut même choisi par ses frères en religion pour diriger en qualité d'abbé, le monastère de Saint-Denis. Mais Saint-Denis, à cette époque, était moins, suivant la juste remarque d'un historien, un établissement monastique qu'une institution de la monarchie<sup>2</sup>. Suger se livre tout entier à la politique, et la discipline du monastère, déjà très compromise par son prédécesseur, est le moindre de ses soucis. « L'antique « moultier » ressemble plus que jamais à une cour princière, non seulement par le

Suger  
(1080 ?-1151).

cable. » (VACANDARD, dans la *Rev. des quest. hist.* de juillet 1892, t. LII, p. 51.) — Voici les principaux arguments qu'on peut faire valoir contre l'authenticité de cette prétendue prophétie : 1<sup>o</sup> Aucun auteur n'en parle avant la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, saint Bernard, dans sa *Vita Malachiae*, écrite alors que la prophétie aurait eu son accomplissement partiel par les élections de Célestin II, de Lucius II et d'Eugène III, n'y fait pas la moindre allusion. — 2<sup>o</sup> Comment attribuer une origine surnaturelle à une prophétie, qui place sur le même rang les papes et les antipapes, et qui, malgré la sentence du Sauveur, fixe, à quelques dizaines d'années près, la date de la fin du monde ? — 3<sup>o</sup> Des erreurs manifestes ont été relevées dans la prétendue prophétie. Voir le P. MÉNÉTRIER, S. J., *Réfutation des prophéties faussement attribuées à saint Malachie*, Paris, 1689. — 4<sup>o</sup> L'hypothèse de la composition du document en 1590, à l'occasion de la candidature de Simonecelli à la tiare, explique toutes les difficultés. — Voici, à titre de curiosité, les qualifications des papes depuis le début du XIX<sup>e</sup> siècle : *Peregrinus apostolicus* (Pie VI ?), *Aquila rapax* (Pie VII ?), *Canis et coluber* (Léon XII ?), *Vir religiosus* (Pie VIII ?), *De balneis Etrurix* (Grégoire XVI ?), *Cruz de cruce* (Pie IX ?), *Lumen in cælo* (Léon XIII ?), *Ignis ardens* (Pie X ?), *Religio depopulata* (Benoît XV ?), *Fides intrepida*, *Pastor angelicus*, *Pastor et nauta*, *Flos florum*, *De medietate lunæ*, *De labore solis*, *De gloria olivæ*. — La prophétie se termine ainsi : *In persecutione extrema sacræ romanæ Ecclesiæ, sedebit Petrus Romanus, qui pascet oves in multis tribulationibus. Quibus transactis, civitas septicollis diruetur, et Judex tremendus judicabit populum.*

1. A. DE CARNÉ, *les Fondateurs de l'unité française*, 2 vol. in-8<sup>o</sup>. Paris, 1856, t. I, p. 76.

2. *Ibid.*, p. 107.

Son œuvre  
réformatrice.

Son action  
politique.

Son œuvre  
littéraire.

train somptueux qu'on y mène. mais encore par la nature des affaires qui y sont traitées <sup>1</sup>. » La lecture de l'*Apologia* de l'abbé de Clairvaux ouvre les yeux de Suger. Il rompt avec ses habitudes frivoles, s'assujettit aux rigueurs de la discipline monastique, et, en quelques années, rétablit dans sa maison l'austérité de la règle bénédictine. « O l'heureuse nouvelle ! lui écrit Bernard La maison de Dieu n'est plus ouverte aux gens du monde. Les seuls enfants du Christ remplissent désormais le lieu saint <sup>2</sup>. » L'abbé de Saint-Denis n'abandonne pas, d'ailleurs, le soin des affaires publiques. Sous Louis VII, comme sous Louis VI, il sera le principal conseiller de la royauté. Pendant la seconde croisade il aura la régence du royaume. La basilique de Saint-Denis reconstruite par lui, restera le monument de sa piété ; et l'émancipation collective d'une localité tout entière, dont il donnera un des plus anciens exemples, sera le témoignage de sa bonté pour les humbles. Il écrira la biographie des deux rois qu'il a servis, et ses récits révéleront une telle conscience d'historien. qu'on pourra dire d'eux que « le <sup>xii</sup><sup>e</sup> siècle n'en a pas produit de plus autorisés ni plus intéressants <sup>3</sup>. » Louis VII lui décernera le surnom de « Père de la patrie », et saint Bernard écrira de lui au pape Eugène III : « S'il y a, dans notre Eglise de France, un vase d'honneur, et, dans la cour du prince, un serviteur fidèle comme David, c'est, à mon jugement, l'abbé de Saint-Denis <sup>4</sup>. » L'histoire, à son tour, dira que Suger, « en inspirant Louis le Gros dans sa mission de haute justice, et en fondant, sous Louis le Jeune, l'étroite alliance de la royauté et de l'Eglise, a sauvé la France, qu'il a pressenti de loin la pensée de saint Louis, et préparé son grand règne <sup>5</sup> ».

Mort  
d'Eugène III  
(8 juillet  
1153).

Quand, le 13 janvier 1151, l'abbé de Saint-Denis fut rappelé à Dieu, Bernard se sentait déjà atteint par la maladie qui l'emporta deux ans plus tard. Quant au pape Eugène III, il précéda d'un mois son ancien maître dans la tombe : il mourut le 8 juillet 1153, à Tivoli. L'autorité du Saint-Siège affermie, l'enthousiasme des croisades ravivé, la vie monastique et cléricale ramenée à son véritable esprit, le schisme et l'hérésie énergiquement réprimés, les sciences

1. VÉTAULT, *Suger*, Tours, 1872, p. 166.

2. S. BERNARD, *Epist.*, LXXVIII, n. 1-8.

3. A. LUCHAIRE, dans l'*Hist. de France* de LAVISSE, t. III, 1<sup>re</sup> partie, p. 23.

4. S. BERNARD, *Epist.*, CCCIX.

5. A. DE CARNÉ, *op. cit.*, p. 154.

ecclesiastiques encouragées dans leur essor. tels avaient été les fruits de son glorieux pontificat. Mais quelques mois avant la mort du pape un grand événement politique s'était accompli en Allemagne qui pouvait compromettre ces heureux résultats. Le 4 mai 1152, les princes de l'Empire avaient élu, en remplacement de Conrad III son neveu Frédéric, duc de Souabe, destiné à devenir célèbre dans l'histoire sous le nom de Frédéric Barberousse. Le nouveau monarque avait, dès son avènement, écrit au Pape Eugène, pour l'assurer du concours de son bras dans la défense de l'Eglise<sup>1</sup> ; mais l'insistance avec laquelle il proclamait en même temps son désir de restaurer l'antique splendeur du pouvoir impérial, la prétention qu'il manifesta, dès la première année de son règne, d'imposer son candidat au siège vacant de Magdebourg, au mépris du concordat de Worms, et de faire précéder d'un jugement de l'autorité civile toute excommunication pontificale prononcée pour atteinte aux biens d'Eglise, l'habileté qu'il avait de faire accepter par son peuple, comme des traditions nationales, ses ambitions personnelles, pouvaient faire redouter, en la personne du nouveau roi de Germanie, un adversaire redoutable, un nouvel Henri IV, plus ferme de caractère et plus soutenu par sa nation. L'avenir justifia ces craintes. Avec Frédéric Barberousse, une nouvelle période de lutte contre le pouvoir impérial allait commencer pour l'Eglise.

Avènement  
de Frédéric  
Barberousse  
(1152).

1. JAFFÉ, *Bibl. rerum germanicarum*, t. I, p. 373, 499 et s. ; WATTERICH, II, 315 et s.

## CHAPITRE II

DE L'AVÈNEMENT DE FRÉDÉRIC BARBEROUSSE A L'AVÈNEMENT D'INNOCENT III.

— NOUVELLE LUTTE CONTRE L'EMPIRE. — LA TROISIÈME CROISADE. —

LE TROISIÈME CONCILE ŒCUMÉNIQUE DE LATRAN.

(1152-1198.)

Vue générale  
sur  
cette période.

Le chroniqueur Otton de Freisingen, oncle du nouveau roi de Germanie, déclare que le désir de la grandeur de l'Allemagne avait guidé les électeurs dans le choix qu'ils firent du successeur de Conrad III. « Deux familles entre toutes, dit-il, étaient alors illustres dans l'empire, celle des Weiblingen (ou Gibelins) et celle des Welfs (ou Guelfes), accoutumées à fournir, l'une des empereurs, l'autre des ducs puissants. Leur rivalité avait souvent troublé l'Etat. Mais, par un dessein de la Providence, sous le règne d'Henri V, le père de Frédéric, de la famille des Weiblingen, avait épousé la fille du duc Welf de Bavière. Les princes choisirent donc Frédéric, non seulement à cause de son activité et de sa valeur, mais parce qu'il pouvait concilier en lui les deux familles ennemies <sup>1</sup>. »

Guelfes  
et Gibelins.

Election  
de Frédéric I<sup>er</sup>,  
dit  
Barberousse  
(1152).

Le nouvel élu réalisera partiellement ces espérances. Frédéric I<sup>er</sup>, plus connu sous le nom de Frédéric Barberousse, sera par excellence le souverain de l'Allemagne au Moyen Age. Il n'est point d'homme peut-être en qui le peuple allemand ait mieux incarné ses ambitions légitimes et ses rêves chimériques. Comme roi de Germanie, Frédéric assurera le triomphe presque absolu de ces ambitions ; mais comme empereur, il assistera à l'échec complet de ces rêves. Sous son règne, son pays verra, en effet, l'unité du gouvernement s'affermir, l'ordre se rétablir dans les provinces, le commerce fleurir dans les grandes cités, la cour briller d'un éclat inouï, la poésie nationale s'épanouir en œuvres nobles et gracieuses. Mais, empereur, il aura des visées trop hautes. Hanté par l'idée d'une restauration de l'empire romain

Vue  
d'ensemble  
sur son règne.

1. OTTON DE FREISINGEN, *Gesta Friderici*, l. II, cap. II, dans MURATORI, *Rerum italicarum scriptores*, t. VI, col. 699-700.

en sa personne, se considérant comme ayant reçu de Dieu l'héritage des Césars, Frédéric Barberousse prétendra soumettre à sa domination tout ce qui se rattache de près ou de loin à l'ancien monde. y compris la hiérarchie ecclésiastique et le pape lui-même, dont il voudra faire un instrument de sa puissance dans Rome sa capitale. Pour atteindre ce but, il ne négligera rien. On le verra descendre en personne, à cinq reprises, en Italie, susciter pour sa cause trois antipapes. mettre à son service la science des légistes les plus fameux. ériger en système de guerre. quand il le jugera nécessaire, les plus odieux procédés de barbarie. Mais ses efforts se heurteront à deux obstacles infranchissables. Les libertés municipales, si fortement développées en Italie, jusqu'à constituer çà et là de véritables républiques, se tourneront contre lui ; et la papauté, longtemps défiante de ce mouvement, en deviendra, au moment du danger. la naturelle et puissante protectrice. Par là même, la querelle des Guelfes et des Gibelins, qu'on avait voulu éteindre, se ranimera, plus ardente et dans des proportions plus formidables : tout ce qui tiendra pour la cause du pape et de la liberté de l'Italie, se dira guelfe ; et tout ce qui se rattachera à la cause de l'empereur, se proclamera gibelin. En fin de compte, l'imprudente agression de Frédéric Barberousse aura eu surtout pour effet de raviver le sentiment de l'indépendance italienne et de rendre plus populaire la cause de la papauté.

Une pareille entreprise, tentée en Angleterre par le roi Henri II, aboutira à de semblables résultats.

## I

Né vers 1123, le nouveau roi de Germanie avait, au moment de son élection, trente ans à peine. Beau de sa personne, svelte et grand, d'un esprit cultivé, d'une intelligence prompte, de mœurs simples dans sa vie privée, d'une grande dignité dans les cérémonies d'apparat, d'une extrême vaillance dans les batailles, il gâtait tant de belles qualités par une ambition sans bornes et par une inflexible dureté. Le jour de son couronnement à Aix-la-Chapelle, un de ses fidèles, condamné par lui, se prosterne à ses pieds, implorant son pardon, et l'assistance entière se joint aux prières du suppliant. « Ma sentence a été juste », réplique le roi ; et, inexorable, il refuse de revenir sur la condamnation.

Il établit  
l'unité de  
gouvernement  
et assure  
la prospérité  
matérielle  
en Allemagne

Mais ses rêves  
de  
domination  
universelle  
échouent  
devant  
la résistance  
des communes  
italiennes  
et  
de la papauté.

Portrait  
de Frédéric  
Barberousse.

Il se propose  
d'aller faire  
reconnaître  
son autorité  
en Italie.

Le premier de ses désirs était d'aller à Rome, pour y affirmer en personne son autorité. La situation peu rassurante de la Germanie l'obligea à différer l'exécution de ce projet. Mais la mort d'Eugène III et l'élection, faite quelques jours après, le 12 juillet 1153, d'un nouveau pape, lui parut une circonstance favorable pour hâter l'accomplissement de son dessein. Il ne s'agissait de rien de moins que de soumettre l'Italie à la suprématie impériale, que de rendre effectif ce titre nominal de roi des Romains dont ses prédécesseurs s'étaient décorés depuis Charlemagne. Le nouveau chef de l'Eglise, Conrad de Suburra, cardinal-évêque de Sabine, élu sous le nom d'ANASTASE IV, était un vieillard, renommé pour sa miséricorde et sa bonté. Dès les premiers jours de son pontificat, il avait, dans un esprit de conciliation, accordé le pallium à l'évêque de Magdebourg, naguère nommé par le roi de Germanie contre le gré d'Eugène III. Frédéric compta sur la complaisance du nouveau pape. Par ailleurs, il ne négligea rien pour préparer le succès de son expédition en Italie. Il se réconcilia d'abord avec Henri de Saxe, en lui cédant le duché de Bavière ; puis, pour combattre plus efficacement les Normands des Deux-Sicules, il négocia une entente avec leur ennemi-né, l'empereur de Constantinople. Mais l'expédition était à peine en marche, qu'on apprit la mort d'Anastase IV, décédé le 3 décembre 1154, et l'élection faite, dès le lendemain, à l'unanimité des suffrages, de son successeur ADRIEN IV. On se trouvait désormais en face d'un pape actif et d'âge mûr, réputé pour la vivacité de son esprit, l'étendue de ses connaissances, la générosité de son caractère, et qui, dans les diverses fonctions qu'il avait occupées jusque-là, avait donné des preuves d'initiative et de fermeté.

Le pape  
Anastase IV  
(juillet 1153-3  
décembre  
1154).

Le pape  
Adrien IV  
(4 décembre  
1154-1<sup>er</sup>  
septembre  
1159).

Biographie  
du nouveau  
pape.

Il était Anglais de race, et s'appelait avant son élévation Nicolas Breakspear ou Brise-lance. Réduit, dans son enfance, à la suite d'événements sur lesquels l'histoire n'a pas fait la lumière suffisante, à vivre d'aumônes dans sa patrie, il était venu de bonne heure en France, où, d'étape en étape, il avait gagné la ville d'Avignon. Aux environs de cette ville, les chanoines réguliers de Saint-Ruf<sup>1</sup> l'avaient recueilli, fait instruire, puis admis dans leur communauté<sup>2</sup>. Il y avait connu toutes les vicissitudes qui sont d'ordinaire le partage des hommes supérieurs. Ses éminentes qualités l'avaient bientôt

1. Sur les chanoines réguliers de Saint-Ruf, près d'Avignon, voir *Gallia christiana*, t. XVI, p. 354.

2. *Liber pontif.*, t. II, p. 388.



fait élire prieur, et, peu après, abbé du monastère ; mais son zèle pour les réformes l'avait mis en butte aux accusations de quelques-uns de ses moines, qui l'avaient traduit devant le tribunal pontifical. Le résultat de ces événements fut de le mettre en présence du pape Eugène III, qui, frappé de ses capacités et de ses vertus, le retint auprès de lui, le nomma cardinal-évêque d'Albano, et ensuite le chargea d'une importante légation dans les pays scandinaves. Nicolas Breakspear érigea l'archevêché de Drontheim pour la Norvège, et s'efforça de faire d'Upsal la métropole de la Suède. Elu souverain pontife, Adrien IV ne se fit pas illusion sur le lourd fardeau qui tombait sur ses épaules et sur les obstacles qu'il allait rencontrer sur son chemin. « Je sais, dit-il, que la route où l'on m'engage est semée d'épines, et ce manteau pontifical qu'on m'impose, bien qu'en lambeaux, est encore assez pesant pour accabler les plus forts »<sup>1</sup>. Il était à peine sacré, en effet, qu'on lui annonçait la nouvelle de l'arrivée de l'armée impériale en Italie. Pour compliquer les difficultés, la municipalité romaine, excitée par Arnaud de Brescia, venait de se déclarer indépendante, et le sommait d'abdiquer le gouvernement de Rome. Adrien IV jugea prudent, dans de pareilles conjonctures, de se retirer dans la citadelle de Saint-Pierre. Il voulait tout faire pour calmer l'effervescence des passions, et surtout éviter à tout prix l'effusion du sang. Ses efforts furent vains. Un cardinal, qui venait le visiter, fut blessé grièvement par les partisans d'Arnaud. Adrien IV mit aussitôt la ville en interdit. Les offices divins furent supprimés dans toutes les églises de Rome. La mesure fut efficace. La population romaine, impatiente de voir reparaître les cérémonies religieuses, força les sénateurs à se soumettre au pape et Arnaud de Brescia à quitter la ville.

Cependant Barberousse était parvenu dans la haute Italie. A mesure qu'il avançait, ses intentions se manifestaient d'une manière de plus en plus claire, sa tactique se révélait. Des villes italiennes lui résistèrent. Milan, Chieri, Asti, Rosate, Treccate, Brescia, Tortona, refusèrent de lui ouvrir leurs portes. Frédéric, ne se sentant pas en force de soumettre Milan, passa outre ; mais les autres villes furent rasées, pillées, détruites en tout ou en partie. A Sutri, il rencontra Adrien IV. Quelle allait être l'attitude du roi de Germanie ? L'usage voulait qu'en pareille occurrence le souverain tint par la bride le

Il se rend compte de la gravité de la situation.

Une émeute éclate à Rome.

Le pape y met fin en jetant l'interdit sur la ville.

Barberousse en Italie.

Sa rencontre à Sutri avec le pape.

1. JEAN DE SALISBURY, *Policraticus*, l. VIII, dans *M. G.*, SS., t. XXVII, p. 50.

cheval du pape et lui présentât l'étrier. Frédéric crut pouvoir se soustraire à ce cérémonial. Sur quoi, Adrien refusa de lui donner le baiser de paix. Cependant, réflexion faite, la crainte d'avoir un démêlé avec le pape et de ne pas recevoir de lui la couronne impériale, sur laquelle il comptait, fit revenir le monarque sur sa décision : les rites habituels furent accomplis. Ils étaient à peine terminés, qu'une députation du Sénat de Rome se présenta. Le but de la démarche n'était pas difficile à deviner. Vaincus par les armes spirituelles du pape, les sénateurs venaient chercher un appui auprès de l'empereur. Mais l'interprète de la Commune romaine n'avait pas achevé de formuler ses désirs, que Barberousse l'interrompit brusquement : « Je suis le successeur de Charlemagne et d'Otton le Grand, et, comme tel, le légitime possesseur de Rome. Crois-tu donc qu'il soit possible à quelqu'un d'arracher la massue de la main d'Hercule » ?<sup>1</sup>

Sa réponse hautaine à une députation du Sénat de Rome.

Le roi de Germanie, une fois couronné empereur, le 18 juin 1156, se pose en maître de l'Italie.

Caractère de la nouvelle lutte qui s'ouvre entre le Sacerdoce et l'Empire : l'enjeu du conflit n'est plus le droit d'investiture, mais le gouvernement de Rome et de l'Italie.

Traité de Bénévent entre le pape et Guillaume de Sicile (1156).

De telles paroles ne pouvaient laisser aucune illusion sur les dispositions de Frédéric. Il eut beau renouveler au pape sa promesse de restaurer le pouvoir du Saint-Siège sur la ville de Rome, pénétrer dans la ville à la tête de son armée, déloger les partisans du Sénat des positions qu'ils y occupaient, et, tandis que le pape posait sur son front, le 18 juin 1156, la couronne impériale, prononcer le serment traditionnel des empereurs ; il était manifeste que c'était en maître, et non en simple défenseur, que Frédéric Barberousse entendait intervenir dans les affaires de Rome et de l'Italie. Dès lors, apparaissait le nouveau caractère de la lutte qui allait s'ouvrir entre le Sacerdoce et l'Empire. La question des investitures n'était plus au premier plan, comme au temps de Grégoire VII ; c'était, avant tout, son indépendance temporelle, son libre gouvernement de Rome et des Etats pontificaux, que le pape allait avoir à défendre contre les prétentions impériales. Les événements allaient d'ailleurs se précipiter, accusant en ce sens le caractère de la lutte.

En cette même année 1156, un nouveau conflit s'éleva entre les deux puissances. Pendant que le roi, de retour en Allemagne, y était occupé à contenir les prétentions excessives de ses vassaux, le pape conclut à Bénévent, avec le roi Guillaume de Sicile, un traité<sup>2</sup>, par lequel il reconnut ses titres de roi de Sicile, de duc d'Apulie, de prince de Capoue, et, en retour, reçut de lui un serment de vassalité.

1. OTTON DE FREISINGEN, *Gesta Friderici*, l. II, cap. xxii, dans MURATORI, *Rer. ital. script.*, t. VI, col. 722.

2. F. CHALANDON, *Hist. de la dom. normande en Italie*, II, 232-234.

C'était prendre une mesure opportune, pour empêcher l'Empire d'enclaver l'Etat romain par le nord et par le sud, comme on pouvait le craindre. La pensée de l'empereur, en effet, était de joindre les Deux-Siciles aux domaines de sa couronne. Frédéric se plaignit avec vivacité, disant que le pape manquait aux engagements du Saint-Siège. Le reproche était mal fondé, car les engagements auxquels le roi faisait allusion ne pouvaient être que la promesse faite, à Constance, par Eugène III, laquelle avait simplement pour objet « le maintien et le développement de l'honneur de l'Empire<sup>1</sup>. »

Irritation  
de l'empereur.

Dans ces récriminations, il était facile de deviner l'influence d'un mauvais conseiller, que Frédéric venait d'élever, en 1156, à la haute dignité de chancelier de l'empire, Rainald de Dassel<sup>2</sup>. Ce n'était que son premier pas dans la voie de l'intrigue et du mensonge contre l'autorité du Saint-Siège. En 1157, Frédéric, ayant négligé de prendre en main, comme son devoir de l'empereur l'y obligeait, la cause de l'archevêque de Lund, dépouillé et emprisonné par des malfaiteurs au cours d'un voyage à Rome, Adrien IV lui écrit : « Je ne puis m'expliquer le motif de ton indifférence. Tu sais quelle surabondance de dignité et de gloire t'a procurée (*contulerit*) ta mère la sainte Eglise. Nous-même, nous aurions eu plaisir à te conférer des bienfaits (*beneficia*) plus précieux encore, s'il eût été nécessaire. Mais, puisque tu ne prêtes aucune attention à un pareil forfait, subissant l'influence de l'homme mauvais qui sème l'ivraie, je t'envoie deux de mes fils les plus chers, les cardinaux Bernard et Roland<sup>3</sup>. » Le chancelier Rainald de Dassel traduisit sur-le-champ en allemand la lettre du pape. Mais, profitant du sens ambigu que pouvaient avoir les mots *contulerit* et *beneficia*, il en faussa la signification, faisant dire au pape que l'empereur tenait du Saint-Siège la dignité impériale, et qu'il ne pouvait aspirer à posséder Rome et l'Italie que comme fiefs<sup>4</sup>, en tant que vassal du pape. Rainald profita, en même temps, de l'occasion, pour rappeler méchamment à son souverain le souvenir d'un tableau dont celui-ci avait été, paraît-il, fort offusqué en visitant à Rome le palais du Latran.

Le chancelier  
Rainald  
de Dassel,  
âme damnée  
de l'empereur

Il fausse le sens  
d'une lettre  
écrite  
à l'empereur  
par le pape.

1. HEFELE-LECLERCQ, V, 886.

2. Sur ce personnage instruit, infatigable, ambitieux, qui fut chancelier de l'Empire du 10 mai 1156 au 30 juin 1159, et qui mourut archevêque de Cologne en 1167, voir J. FICKER, *Reinald von Dassel*, un vol. in-8°, Cologne, 1850.

3. MANSI, XXI, 789 et s.

4. Le mot *beneficium* pouvait, en effet, suivant les circonstances, se traduire par bienfait ou par fief (*Lehen*).

L'empereur Lothaire y était représenté recevant du pape la couronne impériale, et un distique latin, placé au-dessus du tableau, en expliquait ainsi la signification :

*Rex venit ante fores, jurans prius urbis honores.  
Post, homo fit papæ, sumit quo dante coronam.*

C'est-à-dire : « Le roi se présente à la porte et fait hommage à la ville de Rome. Il devient par là l'homme du pape, de qui il tient sa couronne. »

Aussi, quand les légats pontificaux joignirent l'empereur, vers le milieu d'octobre 1157, dans une diète qui se tenait à Besançon, l'irritation de l'empereur fut-elle violente. Elle s'éleva au dernier degré de la fureur, quand l'un des légats, Roland Bandinelli, le futur Alexandre III, soit qu'il ne se rendît pas compte du motif de l'exaspération du souverain, soit qu'il ne pût retenir un mouvement de vivacité, lui répliqua : « Et de qui donc l'empereur tient-il sa dignité impériale, si ce n'est du pape ? » Le comte Otton de Bavière, à ces mots, leva son épée en l'air, pour fendre la tête du légat. L'empereur retint le comte, mais, se tournant vers l'envoyé pontifical : « Si nous n'étions pas dans l'église, lui dit-il, tu éprouverais combien sont lourds les glaives allemands. » Les légats eurent l'ordre de quitter immédiatement le territoire de l'Empire par la voie la plus directe, sans visiter aucun évêque ni abbé <sup>1</sup>. Peu de temps après, le pape, dans une lettre pleine de dignité, écrivit à l'empereur : « Tu as traité nos deux excellents frères, les cardinaux Bernard et Roland, d'une manière peu digne de ta majesté impériale. Tu t'es ému, paraît-il, du mot *beneficium*. Nous l'avons pris dans son sens primitif et naturel ; il signifie bienfait et non pas fief. Ceux-là seuls qui veulent troubler la paix entre l'Etat et l'Eglise ont pu l'expliquer en un autre sens. De même, par le mot *conferre*, nous voulions seulement dire *imponere* <sup>2</sup>. » Cette déclaration, lue et traduite par Otton de Freisingen, calma Frédéric, qui se déclara satisfait. « La réconciliation fut regardée comme conclue entre le pape et l'empereur ; mais il n'y eut plus désormais entre eux d'entente cordiale, et on peut dire que le feu, toujours prêt à éclater, continua à couver sous la cendre <sup>3</sup>. »

Entrevue  
orageuse entre  
Frédéric I<sup>er</sup>  
et les légats  
du pape  
à la diète  
de Besançon  
(octobre 1157).

Le pape  
explique  
le vrai sens  
de sa lettre.

Réconciliation  
momentanée.

1. MANSI, XXI, 709 et s.

2. JAFFÉ, n. 10386 ; MANSI, XXI, 793.

3. HEFELE-LECLERCQ, V, 901.

Au fond, une réelle et très importante divergence subsistait entre les deux souverains à propos des droits respectifs de la Papauté et de l'Empire. Si le pape ne considérait pas l'empereur comme un vassal, ni l'Empire comme un fief, il ne pouvait accorder que la dignité impériale fût conférée immédiatement par Dieu, ni que le couronnement de l'empereur à Rome fût pour lui un devoir. Ni le pacte conclu entre Léon III et Charlemagne, ni aucune des conventions subséquentes, ne supportaient une pareille interprétation. Le rôle de protecteur de la papauté ne pouvait se concevoir comme un droit absolu et indépendant du consentement du Saint-Siège.

Profonde  
divergence  
de vues  
entre le pape  
et l'empereur

## II

Telle était pourtant la conception de Frédéric Barberousse <sup>1</sup>. Bientôt aucune équivoque ne fut possible sur ce point. Au cours de l'année 1158, non content de terroriser l'Italie par ses incursions, de soumettre Milan et Gênes à sa puissance, il fit appel à la science des plus fameux légistes pour soutenir ses prétentions. Cette intervention des légistes dans la querelle du Sacerdoce et de l'Empire est un fait d'une trop haute importance pour ne pas exiger quelques développements.

Les  
prétentions  
politiques  
de Frédéric  
Barberousse.

Le droit romain n'avait jamais cessé d'être connu, allégué et pratiqué dans le haut Moyen Age <sup>2</sup>. Il occupe une grande place dans la correspondance de saint Grégoire le Grand. Saint Isidore de Séville cite plusieurs fois le Digeste <sup>3</sup>. Nous avons vu les principales collections juridiques des Romains utilisées dans les recueils de droit canonique. Or, au XII<sup>e</sup> siècle le mouvement politique produit en Lombardie par le développement des libertés municipales y fut l'occasion d'une étude passionnée du droit antique <sup>4</sup>. Le centre de ces études fut Bologne, où enseigna, de 1088 à 1125, le célèbre Irnerius, regardé comme le vrai fondateur de l'école bolonaise. Les circonstances extérieures, la commodité de l'accès, la douceur du climat, contribuèrent sans doute à faire de Bologne une grande ville universitaire ; mais l'éclat de son Ecole de droit romain lui vint

Les légistes.

L'école  
de droit  
de Bologne.

<sup>1</sup> *M. G.*, XX, 422.

<sup>2</sup> V. G. SAVIGNY, *Hist. du droit romain*, trad. Guenoux, t. II. *passim*.

<sup>3</sup> *I. d.*, f. 47.

<sup>4</sup> F. BRANCIUCCI, *Il diritto romano nelle leggi lombarde e sueve*, p. 7.

surtout de la remarquable activité scientifique de ses professeurs. Faire revivre les lois de l'antique Rome, c'était, dans leur idée, travailler à cette résurrection des vieilles libertés municipales, qui hantait les esprits de cette époque. Les légistes furent si considérés dans la ville, qu'ils occupèrent une place prépondérante dans la direction politique des affaires <sup>1</sup>. Le grand mérite des disciples d'Irnerius fut d'interpréter directement les lois romaines par l'étude minutieuse des textes et leur comparaison critique ; si bien que, pour beaucoup d'entre eux, ils en ont fixé le sens d'une manière définitive. Mais l'histoire a le devoir de leur reprocher plusieurs graves défauts. D'abord ils ne connurent pas assez l'histoire romaine et la littérature latine, et, par là, le sens et la portée de plusieurs institutions leur échappa. Défaut plus grave encore, ils négligèrent totalement, dans l'explication des lois qu'ils proposaient telles quelles à la société de leur temps, la considération des conditions faites au monde par le progrès économique et social et par l'esprit chrétien ; d'où le système de législation qu'ils élaborèrent apparut, non seulement sans contact immédiat avec la vie pratique, mais empreint d'un caractère de raideur et d'absolutisme, souvent en contradiction avec les idées morales apportées au monde par le christianisme.

Mérites  
et défauts des  
jurisconsultes  
de l'école  
bolognaise.

En quoi  
leur  
enseignement  
eut un  
caractère  
païen.

Or ce fut précisément ce caractère d'absolutisme donné au droit par l'École de Bologne qui lui valut les sympathies de l'empereur Frédéric. Lui aussi n'aspirait qu'à ressusciter les traditions de l'empire romain. Un droit qu'on s'était appliqué à reconstituer et à commenter dans la forme originelle qu'il avait au temps de l'empereur Justinien, lui parut un instrument merveilleusement approprié à la réalisation de ses desseins. Il combla de ses faveurs les légistes de Bologne, qui, en retour, soutinrent avec acharnement ses idées politiques. Le droit romain, tel qu'on l'enseignait à Bologne <sup>2</sup>, devint dès lors, tantôt le vêtement dont se revêtirent les revendications impériales, tantôt le principe d'où l'empereur déduisit de nouvelles prétentions.

Frédéric  
comble  
les légistes  
de ses faveurs  
et fait appuyer  
par eux  
ses prétentions  
à la  
domination  
universelle.

Au moment où une grande lutte s'annonçait entre l'Empire et

1. En 1123, les jurisconsultes composaient déjà exclusivement une des trois assemblées supérieures de la ville (GUARDARDACCI, *Storia di Bologna*, un vol. in-fol., 1596, l. II, p. 64).

2. Dans d'autres écoles, notamment à Paris, on se préoccupa davantage de commenter le droit romain par la considération des progrès de la vie sociale.

la Papauté, Frédéric Barberousse, politique avisé, ne pouvait négliger de mettre en valeur la force nouvelle qui s'offrait à lui <sup>1</sup>. Il convoqua, pour le 11 novembre 1158, en une diète qui se tiendrait dans la plaine de Roncaglia, entre Plaisance et Crémone, les principaux légistes de son empire. Comme il ne pouvait, disait-il, gouverner l'empire romain avec justice et honneur, sans connaître avec précision les prérogatives impériales, il assemblait la diète pour examiner cette grave question. Les professeurs de Bologne, tous à la dévotion de l'empereur, et plus ou moins à sa solde, dominaient dans l'assemblée. Ils trouvèrent dans les *Pandectes* un texte qui qualifiait l'empereur de « dominateur du monde entier » ; et il se rencontra un évêque qui osa commenter ce texte dans les termes suivants : « La faculté de faire les lois vous appartient à vous seul. Votre volonté fait le droit, car ce qui plaît au prince a force de loi. » *Tua voluntas jus est; quod principi placuit, legis habet vigorem* <sup>2</sup>. Sur ces principes, les jurisconsultes de Roncaglia établirent un code de lois, où les prétentions les plus arbitraires de l'empereur furent transformées en droits indiscutables. Ses attributions furent énormément élargies. Les juridictions ordinaires furent suspendues, et remplacées par des juridictions impériales. Evêques et laïques durent restituer tous les *regalia* dont ils jouissaient, c'est-à-dire les fiefs et biens quelconques qui étaient censés leur venir directement ou indirectement de la libéralité des empereurs, ou qui avaient été placés, de gré ou de force, sous leur protection spéciale. De plus, les légistes reconnurent à l'empereur les droits suivants : 1° la souveraineté territoriale, c'est-à-dire le droit de nommer les ducs, les margraves, les comtes, les consuls des villes ; 2° la souveraineté sur les routes, les fleuves, les rivières navigables, et le droit de percevoir tous les péages et impôts quelconques sur ces voies de communication ; 3° le droit, exclusif et sans limite, de battre monnaie ; 4° le droit de percevoir le produit des mines, salines, amendes judiciaires, biens confisqués, etc. ; 5° le droit de faire toutes les réquisitions qu'il jugerait convenables en hommes, chevaux et fourrages ; 6° le droit exclusif de bâtir et de posséder des forteresses ; 7° la moitié du trésor. Autant dire que l'Empire tout entier,

Diète  
de Roncaglia  
(novembre  
1158).

Les légistes  
y rédigent  
le « code de  
Roncaglia ».

Analyse  
de ce code.

1. Ainsi une institution primitivement inspirée par la revendication des libertés communales, devenait l'instrument du despotisme impérial, ennemi déclaré de ces libertés.

2. *M. G.*, SS., XX, 449.

avec ses ressources de toutes sortes en biens et en hommes, avec ses villes, ses provinces et ses institutions, était mis à la discrétion de l'empereur. Les libertés populaires n'étaient pas moins sacrifiées que la liberté de l'Eglise. « Aucune diète italienne, a écrit Sismondi, n'abandonna aussi honteusement les droits des peuples <sup>1</sup>. »

L'empereur s'autorise du code de Roncaglia pour disposer de l'héritage de la comtesse Mathilde et pour donner des évêchés à ses favoris.

Pour nous en tenir aux empiétements de l'empereur sur le domaine ecclésiastique, Frédéric Barberousse s'autorisa de la constitution de Roncaglia pour investir le duc Welf de Bavière de tout l'héritage de la comtesse Mathilde. Sans se soucier du concordat de Worms, il conféra, de sa propre autorité, à Rainald de Dassel l'archevêché de Cologne, et à un autre de ses favoris, Guy de Brandate, l'archevêché de Ravenne. Le souverain pontife protesta énergiquement. Aux fêtes de Pâques de 1159, il dépêcha au quartier général de l'empereur, qui se tenait aux environs de Bologne, quatre légats, lui demandant formellement : 1° de ne plus envoyer à Rome, à l'insu du pape, aucun représentant de l'Empire, parce que « toute autorité dans Rome vient de saint Pierre » ; 2° de ne plus prélever aucun *fodrum* sur les domaines du pape. Par ce mot de *fodrum*, les souverains allemands entendaient un droit assez vague, qui permettait à tout soldat en campagne, sous le prétexte que « la guerre doit nourrir la guerre », de faire toutes réquisitions, exactions, pillages et autres actes vexatoires que le commandant de corps jugeait opportuns<sup>2</sup> ; 3° de ne plus exiger des évêques d'Italie un serment de vassalité, mais seulement un serment de fidélité ; 4° de restituer à l'Eglise les biens de la comtesse Mathilde, les îles de Sardaigne et de Corse et le duché de Spolète<sup>3</sup>. Barberousse répondit : « Une disposition divine m'ayant conféré le titre et les fonctions d'empereur romain, je ne représenterais qu'une ombre de souveraineté, je porterais un nom inutile et vide de sens, si je ne tenais pas dans mes mains le gouvernement suprême de la ville de Rome<sup>4</sup>. »

Protestation du souverain pontife (1159).

Nouveaux attentats de l'empereur.

Effectivement, Frédéric, par des agents qu'il entretenait habilement dans Rome, par une entente secrète avec le Sénat, cherchait à dominer et à contrecarrer constamment l'autorité du pape ; si bien qu'en mai 1159, Adrien IV dut quitter la ville, et, en compagnie de douze

1. S. DE SISMONDI, *Hist. des républiques italiennes*, t. II, p. 97. Cf. Georges BLONDEL, *Etude sur les droits régaliens et la Constitution de Roncaglia*, dans les *Mélanges Paul Fabre*, Paris, 1902, p. 236.

2. Voir DU CANGE, *Glossarium*, au mot *Fodrum*.

3. WATTERICH, II, 378 et s.

4. RAGEWIN, *Gesta Friderici*, l. IV, cap. IV, dans *M. G.*, SS., t. XX, p. 466.



cardinaux, se rendre à Anagni, où il eut des pourparlers avec Guillaume de Sicile et avec les représentants de plusieurs villes lombardes. Plusieurs de ses conseillers, entre autres Roland Bandinelli, l'ancien légat à la diète de Besançon, pensaient que le moment était venu de lancer l'excommunication contre le souverain allemand. Adrien lui écrivit : « Réfléchis, réfléchis. Tu as reçu de nous l'onction et la couronne. En ambitionnant ce qui ne te revient pas, tu pourrais perdre ce qui t'appartient. » L'empereur lui répondit : « Tous les droits régaliens que possède la papauté, elle les tient de la libéralité des princés <sup>1</sup>. » Le pape était gravement malade quand il reçut cette lettre insolente. Il allait, dit-on, répondre à l'empereur par une sentence d'excommunication, quand la mort le surprit, à Anagni, le 1<sup>er</sup> septembre 1159.

Mort  
d'Adrien IV  
(1<sup>er</sup> septembre  
1159).

### III

Adrien IV mourait en pleine crise. L'élection de son successeur était d'une importance grave. Les cardinaux délibérèrent pendant trois jours <sup>2</sup>. La discussion fut ardente, approfondie. Finalement, ils se mirent d'accord sur le nom de Roland Bandinelli. Au lendemain d'une brutale agression, ils choisirent celui qui avait le plus vivement conseillé au pape Adrien de prendre une mesure décisive contre l'empereur. A la veille d'une guerre qui s'annonçait comme une campagne scientifique en même temps qu'une expédition militaire, ils élurent l'homme le plus capable de répondre aux sophismes des légistes. Egalemeut connu par l'énergie de son caractère et par la profondeur de sa science juridique, Roland Bandinelli avait été l'un des plus illustres professeurs des écoles de Bologne. A une époque où les diverses branches de la théologie n'y étaient pas encore l'objet d'enseignements distincts, il y avait professé, en qualité de « lecteur d'Écriture sainte », le dogme, la morale et les lois ecclésiastiques. On a peu de détails sur ses origines. Il était né à Sienne. La date de sa naissance est inconnue. Mais nous possédons deux de ses ouvrages, dont la valeur justifie la grande renommée dont il jouit auprès de ses contemporains et les hautes dignités qui lui furent conférées. Ses

Alexandre III  
(7 septembre  
1159-30  
août 1181).

Caractère  
du  
nouveau pape.

Ses origines.

1. WATTERICH, II, 373.

2. Trois jours après la sépulture d'Adrien IV, qui eut lieu le 4 septembre. L'élection se fit le 7 septembre 1159. Voir JAFFÉ, n. 10.583.

*Sententiæ* sont une Somme théologique, dans laquelle il rectifie les erreurs d'Abailard, dont il adopte pourtant la méthode ; et son *Stroma* est un résumé du Décret de Gratien, remarquable par l'ordre et la clarté <sup>1</sup>. D'après le *Liber pontificalis* <sup>2</sup>, Roland Bandinelli fut d'abord honoré d'un canonicat à Pise. Eugène III le nomma successivement chanoine de Latran, cardinal-diacre du titre des Saints-Côme-et-Damien, cardinal-prêtre de Saint-Marc, et enfin chancelier du Siège apostolique. Il remplissait ces dernières fonctions quand il fut élu souverain pontife. Sa valeur personnelle, ses sympathies politiques, qu'on savait acquises au roi de Sicile et aux villes lombardes, le souvenir de son attitude à la diète de Besançon, pouvaient faire pressentir en lui un redoutable adversaire de la puissance impériale. Aussi Frédéric Barberousse, après avoir tout fait pour empêcher son élection, au profit d'un de ses partisans, le cardinal Octavien Maledetti, ne négligea-t-il aucun effort pour le faire supplanter par ce dernier. Roland était à peine revêtu de la cape rouge pontificale, qu'Octavien, se précipitant sur lui, la lui arracha, et s'en revêtit à son tour. En même temps, une troupe armée faisait irruption, entraînait Octavien sur le siège de saint Pierre, le proclamait pape sous le nom de Victor IV, et le faisait acclamer par le peuple. Roland n'eut que le temps de s'enfuir dans une maison fortifiée, où il fut gardé comme prisonnier par les soldats de la commune romaine. Cependant la foule, revenue de sa surprise et mise au courant de ce qui s'était passé, se retournait contre l'intrus. On le hua quand il parut en public. Les enfants, faisant allusion à son nom de famille, Maledetti, criaient sur son passage : « Va-t'en, maudit, fils de damné ! » Le 17 septembre, le peuple, sous la conduite d'un des membres de la famille Frangipani, délivra Roland, qui, le dimanche 20 septembre, en présence de nombreux cardinaux, clercs et laïques, fut consacré, *Ad Nymphas*, par le cardinal-évêque d'Ostie, sous le nom d'ALEXANDRE III. L'antipape Victor, de son côté, se fit consacrer à Farfa, le 4 octobre. Les rois de France et d'Angleterre, bientôt suivis par ceux d'Espagne, de Hongrie, d'Ecosse et d'Irlande, se rallièrent au pape Alexandre, dont la légitimité n'était pas douteuse. L'Allemagne seule se rangea sous l'obédience de Victor. Une

L'empereur  
soutient  
l'antipape  
Victor IV.

1. Sur ces deux ouvrages et leur importance scientifique, voir E. PORTALIÉ, qui résume dans le *Dict. de théol.* de VACANT, t. I, col. 711-714, les savants travaux des PP. Gietl et Denifle.

2. Edit. DUCHESNE, t. II, p. 397.

guerre de dix-sept ans allait être la conséquence de ces événements tragiques.

Non moins dramatique dans ses divers épisodes que la guerre qui avait mis aux prises, un demi-siècle plus tôt, l'empereur Henri IV et le pape Grégoire VII, celle qui éclatait, en 1160, entre l'empereur Frédéric Barberousse et le pape Alexandre III allait comprendre deux phases bien distinctes. De 1160 à 1166, une série presque ininterrompue de succès militaires et diplomatiques pour l'empereur, aboutira à l'exil du pape, à l'écrasement de ses alliés et au couronnement solennel d'un antipape dans la basilique de Saint-Pierre; mais, à partir de ce moment, une suite de revers éclatants amènera l'orgueilleux souverain à tomber, à son tour, aux pieds du pape. Par certain côté, du point de vue politique et social, la lutte qui s'engage a une ampleur et un retentissement plus grands que la querelle des investitures. D'un côté, c'est un souverain allemand, appuyé sur des légistes, qui prétend faire revivre à son profit, et imposer, si c'est possible, au monde entier, l'absolutisme impérial de l'antique Rome; de l'autre, c'est un pape, qui a pour alliés les cités qui se sont levées pour le maintien de leurs libertés municipales, les peuples qui veulent défendre leur autonomie contre le despotisme germanique. Avant de mourir, Adrien IV, non content de resserrer les liens de son alliance avec le roi de Sicile, a obtenu, des villes de Milan, de Brescia, de Plaisance et de Crème, l'engagement de ne point traiter avec Frédéric sans son autorisation. Alexandre III proteste de son désir de faire cause commune avec l'Italie municipale; et celle-ci, qui a chassé les podestats envoyés par l'empereur, compte sur la papauté pour la défendre contre les « professeurs ès lois. »

Mais pour l'empereur Frédéric I<sup>er</sup>, pour son perfide conseiller Rainald de Dassel, pour les hommes enivrés de science qui lui dictent ses maximes, tous les moyens sont bons, du moment qu'il s'agit de faire triompher l'hégémonie de l'Empire. Pour parvenir à leurs fins, ils ne reculeront devant aucun moyen de terreur, devant aucune fourberie, devant aucune atrocité.

Vers la fin d'octobre 1159, l'empereur convoque les prélats de l'Empire à un synode, qui doit se réunir à Pavie le 13 janvier 1160. La lettre de convocation contient des menaces à l'adresse d'Alexandre, simplement qualifié de cardinal Roland, s'il ne comparait pas <sup>1</sup>. Ni

Vue générale  
sur la nouvelle  
phase  
de la lutte  
entre  
le Sacerdoce  
et l'Empire.

Conciliabule  
de Pavie  
(1160).

1. Voir la lettre impériale convoquant le pape Alexandre dans *M. G., Leges*, sect. IV, t. I, p. 255 et s., n. 184; *WATTERICH*, II, 459 et s.

le pape ni la plupart des évêques italiens ne répondent à l'appel de Frédéric. Mais l'antipape Victor, tous les prélats allemands qui tiennent leurs fiefs de l'empereur et sont préoccupés de ne pas les perdre, sont présents. On leur signifie que la reconnaissance d'Alexandre comme pape serait une source perpétuelle de discorde entre le Sacerdoce et l'Empire et, par suite, l'occasion d'une infinité de maux, tandis que l'adhésion à Victor sera une garantie de paix et de prospérité. Pour mieux gagner les suffrages, « les partisans de Victor ont recours à une fourberie insigne : ils produisent de prétendues lettres d'Alexandre, afin de prouver que ce dernier a conclu avec les Lombards et le roi de Sicile une ligue offensive contre l'empereur. Cette ruse décourage les mieux intentionnés <sup>1</sup>. » Toute résistance étant ainsi brisée, on prononce, « sous l'influence d'un terrorisme violent <sup>2</sup> », une sentence d'anathème contre Roland Bandinelli, prétendu pape sous le nom d'Alexandre III <sup>3</sup>. Les contemporains ajoutent que, pour faire nombre, on fit signer au concile des gens qui n'avaient aucune qualité pour y prendre part, des évêques excommuniés, de simples laïques. On y porta comme adhérents des prélats qui avaient gardé le silence ou même qui s'étaient prononcés pour Alexandre <sup>4</sup>.

Les membres du conciliabule, trompés par l'empereur et menacés par lui, prononcent l'anathème contre le pape.

Procédés barbares de l'empereur à l'égard des villes italiennes.

Restait à vaincre l'opposition des villes italiennes. Celles-ci possédaient des milices armées, prêtes à la résistance. L'empereur allemand organisa, pour les réduire, un système de barbarie, qu'il fit appliquer d'une manière implacable. On l'avait vu déjà, dans sa première expédition en Italie, ordonner le pillage, l'incendie, l'empoisonnement des sources <sup>5</sup>. La méthode fut généralisée et portée jusqu'à ses derniers degrés de férocité. Deux des panégyristes de l'empereur, le chroniqueur Radevic de Freisingen et le poète Gunther, racontent, sans qu'un cri d'indignation leur échappe, tant l'admiration qu'ils ont pour leur souverain obscurcit leur jugement, comment Frédéric, assiégeant Crème, avait fait attacher des enfants, retenus comme otages, à l'avant de ses machines de guerre, afin de les exposer aux coups de leurs propres parents <sup>6</sup>. Ainsi furent réduites Crème,

1. HEFELE-LECLERCQ, V, 936.

2. C'est l'expression de l'historien allemand REUTER, *Geschichte Papst Alexander's III*, Berlin, 1845, in-8°, 2<sup>e</sup> édit., p. 118.

3. MANSI, XXI, 1111 ; Suppl., II, 519.

4. HEFELE-LECLERCQ, V, 941 ; REUTER, *op. cit.*, p. 119, 513, 514.

5. OTTON DE FREISINGEN, *Gesta Friderici*, l. II, cap. XIV-XVII, dans MURATORI, *Rerum ital. script.*, t. VI, col. 710-720.

6. *Obsides machinis alligatos Princeps decrevit objiciendos... Sicque aliquot ex pueris,*

Tortona, Mantoue. Milan résistait encore. Pour s'en rendre maître, Frédéric donna l'ordre de brûler les blés, d'arracher les vignes, de couper les arbres dans un rayon de quinze milles autour de la ville. Ceux qui étaient saisis avaient les mains ou les narines coupées et les yeux arrachés. Des troupes, postées dans les lieux fortifiés, étaient chargées d'intercepter toutes les communications entre les assiégés et leurs alliés de Plaisance et de Brescia. Tous ceux qui étaient pris portant des vivres dans la ville affamée, avaient la main droite coupée. Un chroniqueur, témoin oculaire de ces faits, raconte qu'en un seul jour il en fut coupé vingt-cinq <sup>1</sup>. Nul n'osa plus rien conduire à Milan, qui fut forcée par la famine de se rendre sans conditions. Les habitants furent obligés à quitter la ville et à se retirer, sous la surveillance d'officiers impériaux, en des lieux désignés, en pleine campagne, où ils durent se construire eux-mêmes leurs maisons <sup>2</sup>. L'épouvante qu'inspirèrent de pareilles scènes précipita la soumission de toute l'Italie centrale. Le pape Alexandre III, ne se trouvant plus dès lors en sûreté à Anagni, quitta l'Italie et se réfugia en France.

Le pape  
se réfugie  
en France  
(1162).

## IV

On était arrivé au printemps de 1162. La crainte que le pape ne décidât le roi Louis VII à prendre les armes pour sa défense, parut hanter un moment l'esprit de l'empereur. Le bruit courut même qu'il méditait une invasion en France. Frédéric, réflexion faite, se contenta de s'acheminer vers la Bourgogne impériale <sup>3</sup>. De là, il intrigua, mais sans succès, auprès des rois de France et d'Angleterre, pour les gagner à la cause de l'antipape. De son côté, l'empereur Manuel Comnène essayait en vain de vendre au pape Alexandre son adhésion et la soumission complète de l'Eglise d'Orient, au prix de la couronne d'Occident. Le souverain pontife refusa d'entrer dans

Frédéric  
Barberousse  
intrigue  
auprès du roi  
de France  
Louis VII,  
pour le gagner  
à la cause  
de l'antipape  
Victor.

*lapidibus icti, miserabiliter interierunt* (RADEVIC DE FREISINGEN, *Gesta Friderici*, l. II, cap. xxvii, dans MURATORI, t. VI, col. 821-822).

1. *Qui portabant a Placentia vel ab aliqua parte mercatum Mediolanum, si capiebantur, manus dextræ amputabantur, et una die viginti quinque amputatæ sunt* (SIRE RAOUL, sive RADULPHI MEDIOLANENSIS, *De rebus gestis Friderici primi in Italia*, dans MURATORI, *Rer. ital. script.*, t. VI, col. 1186).

2. *Ibid.*, col. 1187-1188.

3. A cette époque, une partie de la région orientale de l'ancienne Gaule, la Bourgogne, appelée aussi le royaume d'Arles, était dépendante de l'Empire. — Voir P. FOURNIER, *le Royaume d'Arles et de Vienne*, un vol. in-8°, Paris, 1891.

ces marchandages. Une entente avec le roi de France lui paraissait une combinaison plus pratique et plus sérieuse. Il fixa sa résidence à Tours, puis à Bourges, et enfin à Sens, où il demeura d'octobre 1163 à avril 1165, et où Louis VII pourvut à l'entretien de sa personne et de sa cour.

Un concile  
de Tours,  
présidé  
par le pape,  
excommunié  
l'antipape  
et ses partisans  
(mai 1163).

La protection du roi de France lui permit de réunir et de présider en personne, à Tours, le 19 mai 1163, un grand concile, où 17 cardinaux, 124 évêques et 414 abbés, venus de toutes les provinces de la France, de l'Angleterre, de l'Irlande, de l'Ecosse, de l'Espagne, de la Sardaigne, de la Sicile, de l'Italie, et même de l'Orient, renouvelèrent l'anathème lancé contre l'antipape Octavien, Rainald de Dassel et leurs partisans<sup>1</sup>. L'esprit schismatique de Rainald, l'âme damnée de Barberousse, s'était révélé, peu de temps auparavant, avec une telle insolence, que son attitude avait suffi pour écarter à jamais les rois de France et d'Angleterre de la cause de l'empereur. Comme ces deux souverains parlaient d'une réunion d'évêques où l'on essaierait de tirer au clair la question de la légitimité d'Alexandre III ou de Victor IV : « L'empereur ne reconnaît à personne, s'était écrié le chancelier, le droit d'intervenir dans la question romaine ; elle ne regarde que lui seul<sup>2</sup>. »

L'importante manifestation du concile de Tours, où toutes les nations chrétiennes, sauf l'Allemagne, étaient représentées, les honneurs accordés au pape Alexandre III par les rois de France et d'Angleterre, eurent leur retentissement au delà du Rhin. Le solide noyau de partisans fidèles que le pontife comptait en Germanie s'augmentait de jour en jour. Alexandre profita de ce mouvement pour faire auprès de Frédéric I<sup>er</sup> plusieurs démarches paternelles en vue d'une réconciliation. Elles furent repoussées avec hauteur. La mort même de l'antipape Victor IV, survenue le 20 avril 1164, n'abattit pas l'empereur ; ou, du moins, s'il eut alors, conseillé par l'archevêque de Mayence, le désir de faire la paix avec Alexandre<sup>3</sup>, Rainald de Dassel l'en détourna aussitôt. Le jour même de l'enterrement d'Octavien, sans attendre les instructions impériales, celui-ci fit élire à sa place, par deux cardinaux-prêtres, deux évêques allemands et le préfet de Rome, le cardinal Guy de Crème, qui prit le nom de Pascal III ; puis il mit l'empereur en présence du fait accompli. Il fit

Mort  
de l'antipape  
Victor IV  
(20 avril  
1164).

Election  
de l'antipape  
Pascal III  
(avril 1164).

1. HEFELE-LECLERCQ, V, 963 ets.

2. WATTERICH, II, 529 et s.

3. *Ibid.*, II, 548 et s.

valoir en même temps à son souverain la possibilité de gagner à sa cause le roi d'Angleterre Henri II, alors en conflit sourd avec Alexandre à cause de l'archevêque de Cantorbéry, Thomas Becket.

L'empereur réunit à Würzbourg, à la Pentecôte de 1165, une diète, « en vue, disait-il, de délibérer sur la situation religieuse de l'Empire », en réalité dans le dessein de grouper tous ses sujets autour de l'antipape. Après une « humble invocation à l'Esprit-Saint », il fit jurer à tous les grands de l'Empire, puis aux évêques, qu'ils ne reconnaîtraient jamais comme pape Alexandre III. Il étendit cette obligation du serment à tout le clergé, puis à toute la population de la Germanie. Plusieurs évêques ne prêtèrent qu'avec des réserves plus ou moins vagues ce serment tyrannique. D'autres, cédant à la pression impériale sur le moment, le révoquèrent plus tard <sup>1</sup>. Mais de telles mesures ne créaient, Rainald de Dassel le comprenait bien, qu'un lien tout extérieur et d'ordre purement disciplinaire dans l'Eglise d'Allemagne ; pour y faire naître une cohésion plus profonde, le chancelier imagina de prononcer, le 24 décembre 1165, avec l'assentiment de l'antipape Pascal III, la canonisation de Charlemagne. La dévotion au grand empereur allait être, espérait-il, le lien religieux qui unirait, dans le schisme, la nation allemande <sup>2</sup>.

Diète  
de Würzbourg  
(1165).

Un serment  
de fidélité  
à l'antipape  
est imposé  
à tous  
les Allemands.

Canonisation  
de  
Charlemagne  
par  
l'antipape  
(29 décembre  
1165).

La ligue  
véronaise.

Invasion  
de Rome  
par Frédéric  
Barberousse  
(juillet 1167).

Ces mesures n'eurent qu'une efficacité passagère. En Allemagne même, plus d'un évêque, tel que Conrad de Salzbourg, resta inébranlablement fidèle à la cause d'Alexandre<sup>3</sup>, et, malgré les persécutions de l'empereur, fut suivi par tout son clergé. Dans la haute Italie l'opposition s'était organisée. Une ligue de villes, appelée la Ligue véronaise, parce que Vérone en fut le centre, s'était formée en vue de résister à l'empereur et à son antipape. Milan se relevait de ses ruines au milieu de l'enthousiasme populaire. Le pape Alexandre avait cru même, de l'avis des rois de France et d'Angleterre et de ses cardinaux, que le moment était venu de faire sa rentrée dans Rome. Il y était rentré, en effet, le 23 novembre 1165, au milieu des acclamations. Mais Barberousse et Rainald tentèrent alors un effort suprême. Vers la fin de juillet 1167, l'empereur arriva sous les murs de Rome à la tête d'une armée. Après huit jours de lutte, il entra dans

1. HEFELE-LECLERCQ, V, 1016-1017.

2. CABROL et LECLERCQ, au mot *Charlemagne* (*Culte de*), dans le *Dict. d'Arch.*, t. III, col. 803.

3. *M. G.*, SS., IX, 611-616.

la ville, et mit le feu à l'église de Saint-Pierre, qui put cependant échapper à la destruction. Alexandre III n'eut que le temps de s'enfuir, déguisé en pèlerin. Le 1<sup>er</sup> août, Frédéric I<sup>er</sup> se fit sacrer à Saint-Pierre par l'antipape, et les Romains furent forcés de venir jurer fidélité à Pascal III. Le triomphe du schisme parut complet.

Ce triomphe fut de courte durée. Barberousse et son antipape avaient pour eux les hommages extérieurs, tout ce que peuvent donner la force, la terreur, le prestige du succès ; mais ils n'avaient pas les âmes. De tels triomphes sont toujours précaires, et ils sont parfois suivis de terribles lendemains.

Il en est chassé  
par la peste.

Mort  
de Rainald  
de Dassel  
(14 août 1167).

La Ligue  
lombarde.

Fondation  
d'Alexandrie  
(mai 1168).

Le 2 août, une peste terrible éclata subitement dans l'armée impériale, et, en peu de jours, enleva, dit-on, vingt-cinq mille hommes. Le 6 août, Frédéric dut, à son tour, quitter la ville avec ce qui lui restait de troupes valides. Mais, dit un historien, « l'ange de la mort le poursuivit dans sa retraite ». Le 14 août, Rainald de Dassel fut emporté par le fléau. Il avait été élevé, deux ans plus tôt, par Frédéric à l'archevêché de Cologne ; Dieu lui laissa, dit-on, le temps de se repentir et de recevoir les derniers sacrements. « Frédéric dut abandonner ses dernières troupes, débris d'une magnifique armée, pour ne songer qu'à échapper lui-même au danger. Cette chute subite, épouvantable, de la plus haute prospérité à la détresse la plus profonde, apparut à tous comme une punition de Dieu, et releva le courage des partisans d'Alexandre autant qu'elle abattit leurs adversaires. Les Lombards se révoltèrent ouvertement, chassèrent les amis et les partisans de l'empereur, et travaillèrent à reconquérir leurs anciennes libertés. Le nombre des révoltés s'accrut rapidement. Le 1<sup>er</sup> décembre 1167, la grande Ligue lombarde comptait déjà treize villes. C'est à grand'peine que l'empereur, soutenu par quelques princes et quelques cités, put se soutenir dans la péninsule jusqu'au mois de mars de l'année suivante. Il dut alors feindre de se réconcilier avec l'Église, recourir à un déguisement, et, avec une faible escorte, parvint à gagner l'Allemagne par le Piémont et la Bourgogne. Son départ ne fit que fortifier la Ligue. Le pape y était entré ouvertement pour soutenir, contre l'absolutisme impérial, la liberté civile aussi bien que la liberté ecclésiastique. Le 1<sup>er</sup> mai 1168, il en fut reconnu le chef. C'est alors qu'il bâtit la ville d'Alexandrie, la Rome lombarde, dont les consuls devaient jurer fidélité au pape, et qui fut, dès l'origine, un hommage à Alexandre III,



un défi à l'empereur et le boulevard de la liberté italienne<sup>1</sup>. »

Dans cette Allemagne elle-même, dont il avait voulu assurer l'hégémonie mondiale, Frédéric se sentit abandonné. Quand, en 1174, il fit appel au concours des grands seigneurs pour tenter une nouvelle expédition en Italie, la plupart se déroberent. Le plus puissant de tous, le chef de la maison des Guelfes, Henri le Lion, dont il avait fait la haute situation en Germanie pour s'assurer son alliance, lui refusa son aide. Un antipape qu'il avait fait élire en 1168, à la mort du pseudo-Pascal III, Jean de Struma, qui prit le nom de Calixte III, recueillit peu de sympathies. La campagne de l'empereur en Italie ne compta que des désastres. Il attaqua sans résultats Ancône et Alexandrie. Des pourparlers engagés avec le pape, échouèrent. En 1176, les confédérés vinrent eux-mêmes attaquer l'armée impériale, et lui infligèrent à Legnano une terrible défaite. Frédéric, à bout d'expédients, essaya en vain alors de détacher le pape de la Ligue. Alexandre refusa fièrement de trahir ses alliés et leur noble cause. Il ne restait plus à l'empereur qu'à négocier les conditions de sa soumission au pontife suprême et de la liberté des Etats italiens. Ces conditions furent réglées dans deux traités distincts : l'un fut signé avec le pape, à Venise, le 1<sup>er</sup> août 1177 ; le second ne fut conclu avec les Lombards qu'en juin 1183, à Constance.

Par le traité de Venise, l'empereur Frédéric I<sup>er</sup> reconnaissait l'autorité légitime d'Alexandre III, et promettait de rétablir sur leurs sièges épiscopaux tous les évêques que leur fidélité au pape Alexandre en avait fait chasser. En retour, le pape promettait à l'antipape repentant une abbaye, et à ses prétendus cardinaux leur réintégration dans les fonctions qu'ils occupaient avant le schisme. En ce qui concerne les biens, l'empereur s'engageait à restituer tous ceux dont il s'était illégitimement emparé, mais il était autorisé à retenir encore pendant quinze ans, à titre de fief, l'héritage de la comtesse Mathilde. Dans une solennelle assemblée de clôture, l'empereur fit publiquement la déclaration suivante : « Je reconnais que la dignité impériale ne m'a malheureusement point préservé de l'erreur. J'ai été trompé par de mauvais conseillers ; et, une fois trompé, j'ai gravement porté préjudice à l'Eglise, que je prétendais défendre. Je l'ai

Frédéric est abandonné par une grande partie des seigneurs allemands.

L'antipape Calixte III (1168).

L'armée des villes confédérées de l'Italie bat l'armée impériale à Legnano (1176).

Traité de Venise (1<sup>er</sup> août 1177).

Soumission de l'empereur.

1. HEFELE-LECLERCQ, t. V, p. 1025-1026. — Sur les rapports du pape avec la Ligue lombarde, voir JEAN DE SALISBURY, *Epist.*, CCLXXXVIII, P. L., t. CXCIX, col. 389, et *Liber pontificalis*, édit. DUCHESNE, t. II, p. 418.

divisée. Je reviens maintenant dans le sein de cette Eglise. Je reconnais le pape Alexandre comme pontife suprême et comme père. Je conclus présentement la paix avec l'Eglise, avec le roi de Sicile et avec les Lombards<sup>1</sup>. » Le traité conclu en 1183 avec les Lombards devait régler les détails de cette paix. L'accord se fit sur les bases suivantes : l'empereur eut le droit de maintenir en Lombardie des représentants permanents, mais il promit de respecter les libertés municipales des cités<sup>2</sup>.

## V

La lutte  
religieuse  
en Angleterre.

Tandis qu'Alexandre III luttait contre les prétentions de l'empereur d'Allemagne, un conflit semblable avait agité l'Eglise et l'Etat en Angleterre, et s'était terminé pareillement par l'humble soumission du souverain.

Au cours de ses campagnes contre la papauté, l'empereur Frédéric Barberousse avait, à plusieurs reprises, tourné ses regards du côté de la Grande-Bretagne, espéré un secours du roi Henri II.

Henri II  
(1154-1189).

Quand en 1154, le jeune Henri Plantagenêt, à peine âgé de vingt-deux ans, monta sur le trône d'Angleterre, le clergé de ce pays ne fut pas sans inquiétude au sujet des libertés religieuses conquises par saint Anselme, et qu'il craignit de voir compromettre par le nouveau souverain. Ces appréhensions se fondaient sur l'entourage du prince, en particulier sur l'influence de sa mère, l'ex-impératrice Mathilde, fille et nièce de deux rois d'Angleterre qui avaient persécuté saint Anselme, veuve de l'empereur Henri VI qui avait emprisonné Pascal II. Le caractère personnel du nouveau roi, dès qu'il eut l'occasion de se manifester, justifia ces craintes.

Son portrait  
et son  
caractère.

Au physique, Henri Plantagenêt contrastait avec Frédéric Barberousse. De taille moyenne, fortement charpenté, avec ses bras musclés comme ceux d'un lutteur, ses mains calleuses, sa mise toujours négligée, il n'avait rien de l'élégance et de la majesté de l'empereur allemand. Mais, chez l'un et chez l'autre, on remarquait la même

1. MANSI, XXII, 122. — En abordant Alexandre, sur le seuil de l'église de Saint-Marc, à Venise, l'empereur baisa les pieds du pape, comme le voulait le cérémonial traditionnel. Mais c'est une fable qu'Alexandre ait ensuite mis le pied sur la tête de Frédéric I<sup>er</sup> en disant : *Super aspidem et basiliscum ambulabis, et conculcabis leonem et draconem.*

2. *Hist. gén.*, t. III, p. 151-153.

défiance à l'égard de la puissance ecclésiastique, la même jalousie de leur suprématie, la même âpreté à la défendre. Seulement, chez Henri II, le cercle des prétentions était moins vaste ; sa politique était anglaise, et non pas mondiale. Diplomate autant que guerrier, négociateur subtil et rusé autant que brutal, le Plantagenêt mettait au service de son ambition de remarquables qualités d'intelligence pratique. On observait toutefois en lui, parmi bien des qualités incontestables, des lacunes manifestes. La hauteur des vues, la perspicacité et la finesse psychologique dans l'appréciation et dans l'emploi des hommes, l'intelligence du point de vue surnaturel auquel devaient se placer les chefs de l'Eglise dans le gouvernement des âmes, lui faisaient à peu près totalement défaut.

Un de ses premiers actes fut la promotion de l'archidiacre de Cantorbéry, Thomas Becket, à la haute dignité de chancelier<sup>1</sup>. Cette nomination fut faite à l'instigation du primat de Cantorbéry, Thibaut, qui exerçait une influence personnelle considérable sur le jeune prince, et qui avait eu l'occasion d'apprécier la haute valeur de son archidiacre dans l'accomplissement de ses fonctions<sup>2</sup>.

Thomas Becket était fils d'un Normand établi à Londres. De fortes études, commencées dans sa ville natale, poursuivies aux écoles de Paris, de Bologne et d'Auxerre, avaient révélé en lui un talent vigoureux. Des fonctions administratives et des missions délicates, remplies à Rome au nom de son archevêque, l'avaient formé au maniement des affaires et des hommes. La compétence et le zèle avec lesquels il s'acquitta de ses hautes fonctions administratives, fit croire d'abord au roi qu'il avait rencontré l'instrument, désiré par lui, de sa politique absolutiste. De fait, le nouveau chancelier se donnait tout entier à la défense des intérêts du roi, laissant aux évêques, représentants officiels de l'Eglise, le soin de prendre en main sa cause. Légiste consommé, financier habile, capable d'un coup de force comme d'un expédient de procédure, on le vit réprimer les brigandages, terrifier les usuriers, favoriser l'agriculture, ramener la sécurité et la prospérité dans le royaume. Magnifique,

Saint Thomas  
Becket  
(1117-1170).

Thomas  
Becket,  
chancelier  
du royaume  
d'Angleterre.

1. Le chancelier des rois saxons et danois n'était dans le principe que leur archichaplain, qui devint, dans la suite, leur secrétaire intime, et, par là même, le dépositaire des secrets d'Etat. Cette fonction n'avait pas encore toutefois des attributions bien déterminées. Thomas Becket en augmenta l'importance par l'initiative et la vigueur de son administration.

2. Sur la fonction d'archidiacre au XIII<sup>e</sup> siècle, voir THOMASSIN, *Anc. et nouvelle discipline*, 1<sup>re</sup> partie, l. II, ch. xx.

fastueux même dans son train de vie, l'homme d'Etat semblait parfois vouloir faire oublier l'homme d'Eglise ; le laïque, effacer le clerc.

Pourtant, chose étrange, cet homme, qui s'entourait d'un grand luxe dans sa vie publique, vivait en ascète dans sa vie privée. Il était d'une bienfaisance inépuisable envers les pauvres, d'une irréprochable réserve dans ses relations <sup>1</sup>. Appelé par le roi à intervenir dans les nominations épiscopales, il ne parut jamais guidé par des vues humaines, et ne proposa que d'excellents choix au monarque. Mais son activité infatigable dans la défense des droits et des privilèges de la couronne, trompa Henri II, qui ne vit qu'un aspect de ce caractère. Au fond, Thomas Becket était avant tout, et devait rester jusqu'à la fin de ses jours, un homme de devoir, poussant peut-être alors à l'excès la conscience du loyalisme professionnel. Sans doute aussi, à cette époque, se laissa-t-il trop entraîner par cette fièvre des affaires extérieures contre laquelle saint Bernard mettait en garde ses disciples <sup>2</sup>. Bref, le siège de Cantorbéry et la fonction de primat du royaume étant devenus vacants par la mort de Thibaut, le roi d'Angleterre pensa qu'en les confiant à son chancelier, il trouverait en lui un serviteur complaisant pour ses vues ambitieuses. Mais Thomas, à la première avance qui lui fut faite à ce sujet, ne voulut rien laisser ignorer au roi de ses dispositions : « Seigneur, lui dit-il, si vous faites cela, j'ai bien peur que votre amitié pour moi ne se change en haine ; car vous voulez, je le sais, faire certaines choses que je ne pourrai pas supporter tranquillement <sup>3</sup>. » Le roi ne comprit pas toute la portée de cette parole ; il tint bon, et Thomas Becket finit par céder à ses instances, appuyées par celles du légat pontifical, Henri de Pise. Sur la proposition d'Henri II, les moines de la communauté de Saint-Augustin de Cantorbéry, à qui revenait le droit de nommer le primat, élurent le chancelier Thomas comme archevêque de la grande Eglise d'Angleterre, et leur vote fut confirmé, le 3 juin 1162, par une assemblée plénière d'évêques et de hauts barons, tenue à Londres sous la présidence royale <sup>4</sup>.

Son vrai caractère.  
Il est, avant tout, l'homme du devoir.

Le roi le fait nommer archevêque de Cantorbéry (3 juin 1162).

1. Sur les admirables vertus d'austérité, de charité et de chasteté de Thomas Becket pendant qu'il était chancelier à la cour, voir ROBERTSON, *Materials for the history of Thomas Becket*, 9 vol. in-8°, 1875-1885, t. II, p. 6.

2. *Non totum te nec semper dare actioni.* (S. BERNARD, *De consid.*, l. I, cap. VII.)

3. A. DU BOYS, *L'Eglise et l'Etat en Angleterre depuis la conquête des Normands*, un vol. in-12, Paris, 1887, p. 210 et s.

4. *Ibid.*, p. 210-214.

A partir de ce moment, Thomas Becket donna libre carrière à ces goûts d'ascète, qu'il avait cru devoir, jusque-là, maintenir dans le sanctuaire caché de sa vie intime. On le vit revêtu d'un capuchon semblable à celui des moines, et l'on sut plus tard qu'il avait dès lors porté un cilice sous ses vêtements. Une vie plus recueillie le fit peut-être aussi mieux réfléchir sur les graves dangers de cet absolutisme que voulait inaugurer Henri II. Comme celui de Frédéric Barberousse, dont les tristes conséquences se déroulaient précisément sous ses yeux, l'absolutisme du Plantagenêt lui parut blesser à la fois les droits de l'Eglise et les libertés traditionnelles de la nation anglaise. Il se rendit bientôt compte que le roi Henri, « pour assujettir nobles et clercs à une loi commune, violait les traditions et réagissait violemment contre le passé <sup>1</sup> ». Comme l'empereur d'Allemagne, il s'entourait de conseillers imbus des principes du droit romain <sup>2</sup>, et, par là même, ennemis des vieilles coutumes nationales.

Sa vie austère.

Il se rend compte des dangers de l'absolutisme royal.

Le premier choc se produisit à propos d'une question d'impôts. Un jour que le roi était dans sa ville de Woodstock, en présence du primat et des principaux du pays, il déclara vouloir revendiquer désormais pour le fisc royal une contribution que les shérifs recevaient annuellement de la générosité des tenanciers des seigneurs et des églises, comme indemnité gracieuse de leurs pénibles fonctions. L'assemblée, stupéfaite, gardait le silence. Thomas Becket se fit l'interprète de tous : « Seigneur Roi, dit-il, Votre Altesse ne doit pas s'approprier cet argent, qui est offert librement, à des fonctionnaires dignes de sympathie, par la reconnaissance des populations. — Par les yeux de Dieu, reprit le roi en colère, cette redevance sera exigée par mon fisc. — Par le même serment, riposta l'archevêque avec une majesté calme, je jure qu'aucun de mes gens ou des tenanciers de mes églises ne donnera un seul denier à votre fisc. » Le roi ne répondit rien ; mais tous eurent la sensation qu'entre le souverain et l'archevêque la guerre était déclarée <sup>3</sup>.

Premier choc entre le roi et l'archevêque, à propos d'une perception arbitraire d'impôts.

1. A. LUCHAIRE, dans l'*Hist. de France* de LAVISSE, t. III, 1<sup>re</sup> partie, p. 49.

2. *Ibid.*

3. ROBERTSON, *Materials*, t. II, p. 373. M. A. Luchaire nous paraît tendancieux et injuste en disant, à propos de ce fait, que « Thomas Becket commença la lutte par une résistance très vive sur de mesquines questions d'argent » (*Hist. de France* de LAVISSE, t. III, 1<sup>re</sup> partie, p. 51). C'est, ce nous semble, bien rapetisser un grand débat, où nous voyons engagés, au contraire, les deux grandes questions des libertés populaires et de l'immunité ecclésiastique. Dans toute l'histoire de Thomas Becket, M. A. Luchaire nous paraît se départir de la sérénité habituelle de sa critique. On

Deuxième  
incident,  
à propos d'une  
question  
d'immunité  
ecclésiastique.

Elle se poursuit bientôt sur une question de juridiction. D'après un privilège connu en droit canonique sous le nom de « privilège du for », les ecclésiastiques ne pouvaient être poursuivis, même pour des délits de droit commun, que devant les tribunaux ecclésiastiques. L'application de ce privilège avait donné lieu à quelques abus. Les tribunaux ecclésiastiques, ne condamnant jamais à la peine de mort et se montrant d'une manière générale plus cléments que les tribunaux laïques, donnaient l'impression, peu fondée en droit, mais réelle dans l'esprit du peuple<sup>1</sup>, de favoriser la criminalité chez les clercs. L'Église prouva, peu d'années après, qu'elle était disposée à envisager sérieusement la question, et à y remédier par des mesures efficaces ; mais le roi d'Angleterre voulut la trancher d'une manière brutale. Brusquement, il convoque, le 1<sup>er</sup> octobre 1163, une assemblée du parlement à Westminster, et lui fait décider : 1° qu'à l'avenir on adjoindra à l'archidiacre un officier royal chaque fois qu'un clerc comparaitra pour être jugé ; 2° que tout clerc condamné sera remis au tribunal du roi pour subir sa peine. Aussitôt le primat, de son côté, se concerta avec les évêques, et, quelques jours après, sans se prononcer sur la première disposition du roi, il lui déclare, au nom de l'épiscopat, que l'Église d'Angleterre ne peut accepter sa seconde proposition. Mais Henri II, avec sa désinvolture coutumière, a déjà changé de tactique et choisi un nouveau terrain. Il se contente de demander aux évêques d'accepter les « vieilles coutumes », *consuetudines avitæ*, du royaume. Sous cette expression vague, il espère faire accepter toutes les dispositions tracassières que ses légistes prétendent exhumer du vieux droit national. Thomas Becket voit la ruse, et y répond par une formule équivalente. Soit, on acceptera les « vieilles coutumes », *consuetudines avitæ* ; mais « sous réserve des droits du clergé et de l'Église », *salvo ordine nostro et jure Ecclesiæ*.

Henri II oblige  
les membres  
du clergé  
à prêter  
serment de  
respecter  
les « vieilles  
coutumes »  
du royaume.

Henri comprend qu'il est joué. Mais il lui reste une ressource : diviser l'épiscopat. Deux prélats dévoués au roi, Roger d'York et

trouvera une note plus juste sur le grand archevêque dans l'*Histoire des conciles* de Mgr HEFELE (t. V, p. 963-1001, 1027-1044), et dans A. DU BOYS, *l'Église et l'Etat en Angleterre*, p. 156-321. — On pourra d'ailleurs se faire une idée personnelle sur saint Thomas Becket en consultant le précieux recueil de ROBERTSON, *Materials for the history of Thomas Becket*. Ces neuf volumes dispensent d'avoir recours à toute autre collection de sources historiques.

1. Les ecclésiastiques, en effet, subissaient des pénalités spirituelles et une déchéance morale dont la honte pouvait bien équivaloir à des pénalités matérielles plus sévères.

Gilbert de Londres, s'y emploient activement. Des négociateurs, envoyés à Rome, détachent de la cause du primat plusieurs cardinaux, obtiennent du pape lui-même une lettre invitant Thomas à céder au roi pour ne pas troubler la paix <sup>1</sup>. L'archevêque consent à laisser tomber la clause *salvo ordine*, mais il y substitue la formule *bona fide*. En d'autres termes, il accepte de se conformer aux « vieilles coutumes », mais « la bonne foi » restant sauve. Le roi se déclare satisfait. Puis, dans une assemblée du parlement, ouverte le 30 janvier 1164, au château royal de Clarendon, il fait rédiger en seize articles les « vieilles coutumes » dont il exige l'acceptation. Il y est déclaré, entre autres choses, que tout litige relatif au patronat des églises relèvera des tribunaux royaux ; que tout clerc incriminé devra comparaître, soit devant un tribunal séculier, soit devant un tribunal ecclésiastique assisté d'un juge laïque ; que, sans la permission du roi, aucun évêque ne pourra sortir du royaume, ni aucun fidèle ne pourra faire appel d'une sentence en cour de Rome, ni aucun tenant de fief royal encourir aucune censure. Les bénéfices vacants des évêchés seront entre les mains du roi, et aucune élection d'évêque ne se fera sans sa permission <sup>2</sup>. L'acte de Clarendon est le digne pendant du code impérial de Roncaglia.

Thomas Becket, croyant d'abord sa conscience suffisamment sauvegardée par la clause *bona fide*, qu'il a fait accepter par le roi, promet verbalement l'observance des « vieilles coutumes » rédigées à Clarendon. Mais bientôt il se reproche cette adhésion comme une défaillance. Vers le 1<sup>er</sup> mars 1164, il prononce contre lui-même une *suspensio a divinis*, s'abstient de toute fonction ecclésiastique, s'impose des jeûnes, et écrit au pape pour implorer son pardon. Il en reçoit, au mois d'avril, une réponse paternelle. Alexandre III le reconforte en lui rappelant qu'en toute chose il faut considérer l'intention. Son intention a été bonne. Le pape l'absout pour le passé, et lui ordonne de reprendre les fonctions ecclésiastiques <sup>3</sup>.

Peu de temps après, on le trouve en France, réfugié auprès du roi Louis VII, qui l'accueille avec vénération, et lui offre l'hospitalité dans la ville royale de Sens. Henri d'Angleterre ayant, à ce

L'acte de Clarendon. Sous le titre de « vieilles coutumes », Henri II fait rédiger par ses légistes un code consacrant ses prétentions abusives sur les choses religieuses (février 1164).

Adhésion momentanée de Thomas Becket au code de Clarendon. Son repentir.

Thomas Becket se réfugie en France.

1. Hefele croit que cette lettre était fautive ou falsifiée (*Hist. des conciles*, V, 981). A. du Boys en admet l'authenticité (*op. cit.*, p. 235).

2. MANSI, XXI, 1187 et s. ; HEFELE-LECLERCQ, V, 983-988 ; A. DU BOYS, p. 239-242.

3. MANSI, XXI, 1193.

propos, écrit au roi de France, pour lui reprocher de recevoir « l'ex-archevêque de Cantorbéry » : « L'ex-archevêque ? répond Louis VII, qui donc l'a déposé ? Certes, je suis roi, tout aussi bien que le roi d'Angleterre, mais je ne pourrais pas déposer le moindre clerc de mon royaume. » Henri II ne se contente pas d'agir contre Thomas Becket auprès du roi de France ; il menace le pape Alexandre III de se mettre sous l'obédience de l'antipape Pascal ; il se rapproche de l'empereur d'Allemagne. La situation du pape est difficile. Il ne peut consentir à livrer l'Eglise d'Angleterre aux mains d'un Plantagenêt, mais il veut tout tenter pour éviter un schisme. En 1166, il a conféré à Thomas Becket les pouvoirs de légat pontifical en Angleterre, et Thomas Becket est sur le point d'user de ces pouvoirs pour excommunier le roi. Non seulement il écrit à l'archevêque de Cantorbéry de ne pas donner suite à son projet, mais, le 19 mai 1168, pour rassurer plus complètement le roi, il suspend la juridiction du primat. Alors le Plantagenêt triomphe insolemment. Mais la grossièreté de son insolence le perd. Il se flatte de « tenir le pape dans sa main » ; il se vante d'avoir acheté des cardinaux ; il indique le prix que tel ou tel lui a coûté. Il exige que Thomas se soumette aux « vieilles coutumes » purement et simplement, sans aucune réserve. « Nos pères, dit Thomas, sont morts pour ne pas taire le nom du Christ, je ne supprimerai pas l'honneur de Dieu. Je prêterai le serment *salvo honore Dei et Ecclesiæ*. » Le soir de Noël de 1170, Henri II, hors de lui, s'écrie : « Il ne se trouvera donc personne pour me débarrasser de ce clerc ? » Ces paroles, évidente provocation au meurtre, sont interprétées en ce sens par quatre chevaliers, qui se rendent, le 29 décembre, au palais de l'archevêque de Cantorbéry, et le somment avec menaces d'absoudre tous ceux qu'il a excommuniés. Le prélat s'y refuse. Mais, au moment où il entre dans son église, à l'heure des vêpres, les quatre chevaliers du roi se dirigent vers lui. Thomas défend à ses gens de se servir de leurs armes : « La maison de Dieu, dit-il, ne doit pas être défendue comme une forteresse. » Il refuse de fuir, et se dirige lentement vers le chœur. Atteint par les meurtriers, non loin de l'autel de Saint-Bencît, il tombe percé de coups d'épée, en s'écriant : « Seigneur, je remets mon âme entre vos mains. »

Colère  
d'Henri II.

Alexandre III  
fait tout  
pour apaiser  
le différend.

Noble fermeté  
de Thomas  
Becket.

Meurtre de  
l'archevêque  
de Cantorbéry  
(29 décembre  
1170).

A la nouvelle de ce meurtre, le roi fut saisi d'épouvante. La gravité de l'attentat, les circonstances tragiques de son accomplissement



dans une enceinte sacrée, lui firent craindre de voir l'interdit jeté sur son royaume. Il protesta qu'il n'était pour rien dans le crime. En expiation de sa parole irréfléchie, et en témoignage de son horreur pour le sacrilège accompli, il se tint enfermé dans son palais pendant plusieurs jours. Le pape, mis au courant de l'attitude et des sentiments du roi par deux chapelains, aussitôt expédiés à Rome, se contenta d'excommunier les auteurs et les instigateurs du crime, et envoya en Angleterre de nouveaux légats.

Repentir  
du roi.

Mais ni le pape ni l'opinion publique ne pouvaient se contenter de ces vagues démonstrations. Des miracles s'accomplissaient sur le tombeau du saint. La conscience du roi, autant que son intérêt, lui montra qu'il ne pouvait se borner à ses premières manifestations de repentir. Il dut d'abord annuler la constitution de Clarendon, et rétablir tous les privilèges de la primatie de Cantorbéry. Aux yeux du peuple anglais, cela ne suffisait pas encore pour apaiser la colère de Dieu. Henri finit par le comprendre. Quatre ans après le meurtre, en 1174, il vint, en pèlerinage de pénitence, s'agenouiller sur le tombeau du martyr. Dépouillé des insignes de la royauté, il se fit publiquement flageller en présence de plusieurs abbés, évêques et moines. Cette scène rappelait celle de Canossa. Sur le tombeau de celui que l'Eglise allait bientôt honorer du titre de saint, le roi prit des engagements plus précis et plus étendus en faveur des libertés de l'Eglise. Son jeune fils ajouta à la parole de son père la garantie de la sienne. « Tout le monde comprit que ce n'était pas seulement le roi Henri II, mais la royauté qui s'engageait envers l'Eglise, et qui lui donnait sa première charte d'affranchissement <sup>1</sup>. » La papauté, de son côté, tint à prouver qu'elle était prête à faire à la royauté toutes les concessions compatibles avec sa propre indépendance. Il fut admis que, dans certains cas, nettement spécifiés, où la sécurité publique serait engagée, les tribunaux civils auraient le droit, pour juger, d'intervenir à côté des tribunaux ecclésiastiques afin d'assurer la protection du clergé <sup>2</sup>. Bref, quand, en 1177, l'empereur Frédéric renonça publiquement à ses tyranniques prétentions sur l'Eglise, la cause de l'omnipotence de l'Etat était définitivement vaincue en Angleterre. De tous les troubles qui avaient désolé la Grande-Bretagne, il ne restait d'autres vestiges que les hommages rendus de toutes parts à la mémoire d'un archevêque martyr.

Pénitence  
du roi.

Affranchisse-  
ment  
de l'Eglise  
d'Angleterre.

1. A. du Boys, *op. cit.*, p. 311.

2. *Ibid.*, p. 311-312.

## VI

Troisième concile de Latran (onzième œcuménique) (mars 1179).

Règlement pour l'élection des papes.

Décisions relatives aux soins des lépreux, aux écoles populaires gratuites, à la Trêve de Dieu, aux infidèles et aux hérétiques.

Autres actes réformateurs du pape Alexandre III.

Alexandre III profita de cette période d'apaisement pour réunir un grand concile. L'objet de ce concile, qui se tint au Latran, du 5 au 19 mars 1179, et qui fut le onzième œcuménique, était de confirmer la paix conquise par les luttes des années précédentes, et d'en assurer les heureux résultats par des mesures de réforme et d'organisation. L'assemblée, présidée par le pape en personne, compta près de mille membres, dont plus de trois cents évêques. La paix de Venise fut ratifiée. Parmi les vingt-sept canons disciplinaires qui furent portés, on doit remarquer celui qui régla les conditions de l'élection pontificale. « Celui-là seul sera pape, fut-il décidé, qui aura été élu par les deux tiers des électeurs. » Par là même, il était bien entendu que ces électeurs étaient les cardinaux seuls. Un certain nombre de dispositions eurent pour but de rappeler aux clercs la vertu de désintéressement ; tels furent les canons qui leur défendirent de recevoir aucune rémunération pour cause d'installation, de sépulture, de mariage, d'administration de sacrements et même d'enseignement. D'autres décisions furent dictées par le désir de promouvoir et de développer les œuvres d'assistance et d'éducation. Des églises et des prêtres furent spécialement affectés au service des lépreux ; et il fut statué qu'auprès de chaque cathédrale une école gratuite serait entretenue pour instruire les pauvres. Le souci de la paix sociale et de la protection des pauvres gens inspira les décisions relatives à la Trêve de Dieu et la défense faite aux petits seigneurs d'établir de nouveaux impôts sans l'autorisation expresse des souverains. Enfin, le concile se préoccupa de prémunir la société chrétienne contre les attaques ou les infiltrations dangereuses des infidèles et des hérétiques, lesquels étaient, la plupart du temps, des perturbateurs de l'ordre social. Défense fut faite aux juifs et aux musulmans d'avoir des esclaves chrétiens ; l'anathème fut prononcé contre quiconque fournirait des armes, du bois, des pilotes aux Sarrasins ; et les princes furent invités à réprimer par la force les bandes de Cathares et de Cottereaux qui, en même temps qu'ils professaient de funestes doctrines, troublaient la société par les désordres de leur vie, parfois par leurs brigandages.

L'activité réformatrice et organisatrice d'Alexandre III fut loin de se borner à la tenue de ce grand concile. Il entra en négociations, sans succès d'ailleurs, avec l'empereur Manuel Comnène pour la

réunion des Eglises d'Orient à l'Eglise romaine. Il favorisa de tout son pouvoir les missions en Asie. Il réserva au Saint-Siège seul le droit de procéder aux canonisations, et canonisa, en dehors de tout concile général, saint Thomas Becket en 1173, saint Bernard en 1174. Protecteur des universités, il accorda des dispenses de résidence pour faciliter aux clercs la fréquentation des cours <sup>1</sup>. Canoniste de marque, il enrichit le droit canonique de décrétales nombreuses <sup>2</sup>. Il favorisa beaucoup l'ordre des Chartreux, dont il approuva la règle en 1176 <sup>3</sup>, et encouragea les débuts de l'ordre des Carmes <sup>4</sup>. Enfin il montra un grand zèle pour la répression et l'extinction des hérésies.

L'histoire des mesures qu'il crut devoir prendre à cet égard demande quelques développements. Elle se rattache, en effet, à l'histoire générale des origines de l'Inquisition.

Jusqu'au milieu du xii<sup>e</sup> siècle, les pénalités infligées aux hérétiques ne furent que des représailles populaires ou des mesures exceptionnelles de salut public. Comme l'a remarqué un historien, « on n'appliquait pas à des coupables convaincus d'un crime la peine portée par la loi ; il n'y avait ni crime ni peine ; on prenait une mesure politique de sûreté, pour couper court à ce que l'on considérait comme un danger public <sup>5</sup>. » On a parfois représenté l'Inquisition comme une institution imaginée par l'Eglise, imposée par elle aux princes chrétiens et passée par là dans les mœurs publiques du Moyen Age. La vérité est que son établissement a suivi une marche toute contraire. Les premières exécutions des hérétiques ont eu un caractère populaire, et se sont faites souvent contre le gré des princes et de l'Eglise. Le manichéisme, qui fut la grande hérésie des xi<sup>e</sup> et xii<sup>e</sup> siècles, avait, par le caractère mystérieux de son organisation, par l'audace de ses doctrines antisociales, par les violences et par les mœurs suspectes de ses adeptes, excité dans le peuple une méfiance qui s'était peu à peu changée en haine. On avait vu ces cathares, ces patarins, ces ariens, ces poplicans, ces piples, ces bulgares ou boulgres, car tels étaient les noms divers par lesquels on désignait, suivant les

L'Inquisition.

Les premières  
origines de  
l'Inquisition.

Caractère  
antisocial des  
hérésies néo-  
manichéennes  
des xi<sup>e</sup>  
et xii<sup>e</sup> siècles.

1. JAFFÉ, n. 13751.

2. Jaffé en a enregistré plus de cinq cents. Voir H. MOUREAU, à l'article *Alexandre III (Décrétales d')*, dans le *Dict. de théol.* de VACANT, t. I, col. 717-721.

3. JAFFÉ, n. 12733, 12794, 12882.

4. Voir B. ZIMMERMANN, au mot *Carmes*, dans le *Dict. de théol.* de VACANT, t. II, col. 1776 et s.

5. Julien HAVET, *l'Hérésie et le bras séculier au Moyen Age*, dans *Œuvres*, t. II, p. 134.

Première  
phase de la  
répression :  
les  
soulèvements  
spontanés  
de la foule.

pays, les adhérents de cette hérésie, piller les églises, briser les calvaires élevés le long des routes par la piété des fidèles, rejeter les sacrements de l'Église, prêcher contre la famille et le mariage, avoir une sorte de culte pour un Dieu mauvais, qui ne pouvait être que Satan lui-même, et le bruit courait que des crimes contre nature se commettaient dans leurs conciliabules secrets <sup>1</sup>. En 1040, à Milan, le foule, s'étant emparée d'un groupe d'hérétiques, éleva un bûcher sur la place publique, et, malgré les efforts de l'archevêque de la ville, brûla tous ceux qui refusèrent de rétracter leurs erreurs. En 1077, à Cambrai, le peuple s'empara d'un patarin, qui venait d'avouer son hérésie devant l'archevêque, et, sans attendre le jugement, l'enferma dans une cabane, où il mit le feu. En 1114, la population de Soissons, profitant d'une absence de l'évêque, se porta à la prison épiscopale, en arracha les hérétiques, alluma un bûcher hors de la ville, et les y brûla <sup>2</sup>. « Le peuple, dit Guibert de Nogent, appréhendait à leur égard l'indulgence du clergé <sup>3</sup>. »

Deuxième  
phase :  
intervention  
des princes.

Vers le milieu du XII<sup>e</sup> siècle, en présence des progrès que faisaient les sectes manichéennes et du caractère à la fois anticatholique et antisocial de leurs doctrines <sup>4</sup>, les princes entrèrent résolument en campagne et allumèrent des bûchers en France, en Allemagne, en Italie, en Flandre <sup>5</sup>. On vit même, à Vézelay, en 1167, l'abbé du monastère suivre ce mouvement, entraîné par la foule. Des accusés venaient d'être convaincus d'hérésie. Une multitude nombreuse avait suivi les diverses phases de l'interrogatoire. L'abbé s'adresse au peuple : « Que voulez-vous qu'on fasse de ceux qui persistent dans leur erreur ? » Un même cri s'échappe de toutes les poitrines : « Qu'on les brûle ! qu'on les brûle ! » Ce qui fut fait <sup>6</sup>.

L'Église,  
entraînée  
par le peuple  
et par

D'une manière générale, « l'Église, loin d'encourager le peuple et les princes dans cette voie, continuait de proclamer, par l'organe de ses évêques, de ses docteurs et de ses conciles, qu'elle a horreur du

1. Sur les doctrines de ces sectes manichéennes, voir J. GUIRAUD, au mot *Inquisition*, dans le *Dict. apol. de la foi cathol.*, t. II, col. 834 et s. ; VACANDARD, *l'Inquisition*, un vol. in-12, Paris, 1907, p. 39 et s., 85 et s. ; DOUAI, *les Albigeois*, un vol. in-8°, Paris, 1879.

2. Voir Charles MOELLER, *l'Inquisition au XIII<sup>e</sup> siècle, Origine des bûchers*, dans la *Rev. d'hist. ecclés.*, t. XIV, 1913, p. 722-743.

3. *Clericalem verens mollitiem*, dans le *Recueil des hist. des Gaules*, t. XII, p. 266. Cf. sur tous ces faits J. GUIRAUD, *op. cit.*, col. 828-829.

4. VACANDARD, *op. cit.*, p. 81 et s.

5. *Ibid.*, p. 60.

6. *Hist. des Gaules*, t. XII, p. 343-344.

sang <sup>1</sup>. » Certains canonistes, Anselme de Lucques et l'auteur de la *Panormia*, avaient sans doute proclamé que la peine de mort pouvait être appliquée aux hérétiques <sup>2</sup>. Mais ces textes ne paraissent avoir exercé aucune influence en dehors de l'École <sup>3</sup>. En 1139, le concile de Latran <sup>5</sup>, et, en 1148, le concile de Reims <sup>4</sup>, reconnurent au pouvoir civil le droit et le devoir de réprimer les hérétiques manichéens par des peines corporelles. Mais « cette législation ne suffit pas à l'ardeur des princes qui l'avaient provoquée. Il est curieux de les voir accuser le pape et l'Eglise de faiblesse envers l'hérésie et réclamer toujours de nouvelles rigueurs. Parmi ces rois acharnés contre les hérétiques, il faut placer au premier rang Louis VII le Jeune <sup>6</sup>. » Alexandre III lui fit d'abord répondre que « l'indulgence sied mieux aux gens d'Eglise que la dureté » et lui rappela le conseil de l'Ecriture : « Craignons de pousser trop loin la justice, » *Noli nimium esse justus* <sup>7</sup>. Plus tard, cependant, au concile de Tours, en 1162, sur de nouvelles instances du roi de France, qui lui montra l'hérésie manichéenne « s'étendant comme un chancre dans les provinces de France », le même pape, non seulement ordonna aux princes de punir les hérétiques de la prison et de la confiscation, mais enjoignit aux évêques et aux prêtres de les chasser du pays où ils les découvriraient <sup>8</sup>. Le roi d'Angleterre, Henri II, au moment même où il était en guerre ouverte avec le pape, et excommunié lui-même, se montra violent persécuteur de l'hérésie. Dans l'article 21 de sa constitution de Clarendon, il défendit à jamais « de recevoir chez soi des hérétiques, sous peine de voir sa maison détruite <sup>9</sup> ». Il fit marcher au front au fer rouge et fouetter publiquement tous les hérétiques qu'il put saisir <sup>10</sup>.

Cependant le progrès des sectes hérétiques, leurs doctrines subversives de toute autorité, amenèrent le pape Alexandre III à s'en-

les princes,  
entre  
dans la voie  
de la  
répression.

Rôle  
de Louis VII,  
roi de France,  
et d'Henri II,  
roi  
d'Angleterre,  
dans ce  
mouvement.

Décision  
du concile  
de Tours,  
enjoignant  
aux évêques  
et aux princes  
de punir  
les hérétiques  
et de  
les expulser.

1. VACANDARD, p. 57.

2. TANON, *Hist. des trib. de l'Inquisition en France*, Paris, 1893, p. 453-454.

3. VACANDARD, p. 57, note 1.

4. MANSI, XXI, 532.

5. *Ibid.*, 718.

6. J. GUIRAUD, *op. cit.*, col. 830.

7. MARTÈNE, *Ampliss. coll.*, II, 683.

8. MANSI, XXI, 1178.

9. LEA, *Hist. de l'Inquis.*, trad. Salomon REINACH, t. I, p. 129.

10. VACANDARD, p. 60. On a voulu expliquer ces rigueurs d'Henri II par le désir qu'il aurait eu de se poser en farouche défenseur de l'Eglise au moment où il luttait contre Thomas Becket; mais au moment où il était réconcilié avec le Saint-Siège, il donna les mêmes preuves de sa haine contre les hérétiques.

Le concile de Latran de 1179 engage les princes à réprimer par les armes les sectes hérétiques.

gager plus résolument dans la voie de la répression. Au concile de Latran de 1179, le pape, tout en rappelant que le clergé doit avoir horreur du sang, *cruentas effugiat ultiones*, engagea les princes et les peuples à prendre les armes contre les cathares du comté de Toulouse, de la Gascogne et de l'Albigeois. C'était à la fois poser le dernier acte préliminaire de l'Inquisition, qui allait être réalisée, cinq ans plus tard, par le pape Lucius III, et préluder à la croisade contre les Albigeois, que devait entreprendre Innocent III.

## VII

L'Église cherche surtout à combattre le faux mysticisme des manichéens en favorisant le vrai mysticisme.

Richard de Saint-Victor († 1173).

Caractère de son œuvre.

En prenant, à son corps défendant, sous la pression des événements, ces mesures répressives, le pape Alexandre n'oubliait pas que le meilleur moyen de ramener au vrai les âmes égarées par les séductions d'un faux mysticisme et d'une fausse doctrine, est la diffusion de la vraie science et de la vraie sainteté. L'une et l'autre brillaient alors d'un grand éclat dans la célèbre abbaye de Saint-Victor de Paris, principalement représentée, dans la seconde moitié du XII<sup>e</sup> siècle, par un grand théologien, Richard, et par un grand poète, Adam.

Richard de Saint-Victor, originaire de l'Écosse, avait sans doute rencontré à Paris l'Italien Pierre Lombard. Un même dévouement à l'Église et à la science animait ces deux hommes ; mais leurs méthodes, répondant à des nécessités diverses, furent différentes. Pierre Lombard, esprit positif et judicieux, en groupant et en expliquant à la lumière du sens commun, dans son livre des *Sentences*, un riche trésor de textes patristiques, prémunissait les esprits contre les troubles intellectuels qu'aurait pu susciter le *Sic et Non* d'Abailard. Richard de Saint-Victor, âme méditative et mystique, allait empêcher de dévier vers les conceptions d'une spiritualité suspecte les âmes éprises de contemplation et d'amour.

Nature ardente, Richard de Saint-Victor se révèle tout entier dans la préface de son principal ouvrage, son traité de *la Trinité* : « Portons-nous, dit-il, vers la perfection... Secoue ta poussière, fille de Sion, ô mon âme. Dresse l'échelle de la contemplation. Prends des ailes, comme l'aigle. Soulève-toi au-dessus de la terre, élance-toi jusqu'au ciel<sup>1</sup>. » Mais, comme on l'a dit, si « Richard pense surtout

1. *De Trinitate*, Prologus, P. L., t. CXCVI, col. 889.

par le cœur, il sait que la raison doit guider les élans de l'amour. Il exerce son intelligence sur le mystère ; il médite, il raisonne, il argumente ; il discute <sup>1</sup>. » « Dans la foi, dit-il, est le commencement de tout bien, mais dans la connaissance est la consommation de tout bien. Hâtons-nous donc de passer, par tous les degrés possibles, de la foi à la connaissance <sup>2</sup>. » Toutefois Richard ne discute pas à la manière de la plupart de ses devanciers. Il a peu de goût pour les querelles d'école. Il ne prend aucune part aux disputes qui agitent la montagne au pied de laquelle est bâti son monastère <sup>3</sup>. Il connaît les Pères grecs et latins, mais il ne cite jamais un auteur dans ses ouvrages. Ce procédé s'explique par sa nature mystique. On dirait que tout ce qui est érudition devient pour lui, quand il médite, comme un poids qui gêne l'élan de sa pensée. Ces caractères se rencontrent surtout dans son traité de *la Trinité*, « si court à lire, si long à méditer <sup>4</sup> ». Sa conception du dogme de la Trinité est originale. Elle est fondée sur l'analyse de l'amour. L'amour est ce que nous concevons de meilleur dans un être. Dieu est essentiellement amour. Mais s'aimer soi-même, ce n'est pas vraiment aimer. Aimer un autre d'un amour exclusif, sans s'unir à lui pour aimer un troisième, sans permettre qu'un troisième l'aime en même temps que nous, c'est mélanger son amour d'égoïsme. L'amour pur et désintéressé comporte la trinité. Mais cet amour, tout en accusant la personnalité des trois êtres, implique entre eux une fusion de ce qu'ils ont de plus profond, fusion qui, poussée à l'infini, doit aboutir à l'unité de substance <sup>5</sup>. Ce résumé succinct peut donner une idée de la manière du grand victorin. Ses démonstrations sont plutôt faites pour être méditées que pour être discutées. Il est plus facile d'en sentir la force que d'en exposer la trame. Elles ne passeront pas, comme celles de saint Thomas d'Aquin, dans l'enseignement classique. Mais les âmes amies de la réflexion silencieuse et de l'analyse psychologique

Son traité  
*De Trinitate.*

Son  
mysticisme.

1. Th. DE RÉGNON, *Etudes de théol. posit. sur la Trinité*, t. II, p. 236.

2. *De Trinitate*, Prologus, P. L., *loc. cit.*

3. Quelques arcades ogivales, existant encore aujourd'hui dans la cour du n° 20 de la rue Cuvier, sont tout ce qui reste de l'antique abbaye. Voir M. DE ROCHEGUDE, *Promenades dans toutes les rues de Paris, V<sup>e</sup> arrondissement*, un vol in-12, Paris, 1910, p. 113.

4. Th. DE RÉGNON, *op. cit.*, p. 241.

5. *De Trinitate*, troisième partie. Cette explication de la Trinité par l'amour avait déjà été tentée par saint Augustin (*De Trinitate*, l. VIII, cap. x). Il l'abandonna ensuite, pour expliquer le mystère par l'intelligence et la volonté. (*Ibid.*, l. IX, cap. III.) Voir une étude approfondie de la théorie trinitaire de Richard de Saint-Victor dans Th. DE RÉGNON, *op. cit.*, p. 305-335.

aimeront toujours à y alimenter leur pensée et leur vie spirituelle.

Adam de  
Saint-Victor.

Tout autre fut la destinée de l'œuvre d'un autre moine victorin, contemporain de Richard, le poète Adam de Saint-Victor. Peu de temps après sa mort, Odon de Sully inséra ses proses dans le missel de Paris<sup>1</sup>; en 1215 le pape Innocent III approuva solennellement son œuvre liturgique<sup>2</sup>, et, pendant tout le Moyen Age, ses poésies eurent une place d'honneur dans les Eglises de la chrétienté<sup>3</sup>.

Son œuvre  
poétique  
et musicale.

Adam de Saint-Victor, s'il n'est pas l'auteur des traités dogmatiques et liturgiques qu'on lui a attribués<sup>4</sup>, est du moins le plus illustre représentant au XI<sup>e</sup> siècle d'une rénovation de la poésie liturgique. On ignore le lieu de sa naissance. Entré dans l'abbaye de Saint-Victor à Paris, ses dispositions musicales et littéraires le firent parvenir à la charge de préchantre ou chef de chœur, qu'il occupa avant 1130. Il mourut après 1173. Nous ne savons rien de plus sur sa vie; mais ce que nous possédons de son œuvre, une cinquantaine de proses, dont l'authenticité est hors de toute discussion<sup>5</sup>, nous révèle à la fois l'originalité de son talent et l'importance des innovations que lui doit la poésie sacrée. Avec lui, la prose mesurée et rimée, qui n'avait été qu'une exception et un essai chez Notker et chez Abailard, se développe et prend une place aussi brillante, dans les chants d'église, que l'antique poésie fondée sur la métrique et la quantité des syllabes. Avec lui, chaque pièce est divisée en strophes d'un nombre égal de vers, et chaque strophe est partagée en demistrophes symétriques. Ses vers riment d'après des combinaisons variées. « Adam de Saint-Victor est un inventeur fécond de rythmes charmants, un « frappeur » de strophes, aussi habile, aussi harmonieux que les plus grands poètes du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>6</sup>. » Il faut, de plus, lui faire honneur de la composition musicale de ses proses, ou du moins de leur adaptation à de très gracieuses mélodies, « qui marquent la fin du développement liturgique de l'art grégorien. En effet, si la mélodie est encore tout empreinte de la grâce de la vieille

Introduction  
de la  
prose rimée.

1. Paul LEJAY, au mot *Adam de Saint-Victor*, dans le *Dict. de théol.* DE VACANT, t. I, col. 388.

2. J. DE PARIS, *Mém. hist.*, Bibl. Nat., Ms. lat., 15011, fo 428.

3. DOM GUÉRANGER, *Année liturgique*, Noël, t. I, p. 283.

4. P. LEJAY, *les Traités attribués à Adam de Saint-Victor*, dans la *Rev. d'hist. et de litt. rel.*, t. IV, p. 161 et s., 288 et s.

5. Eugène MISSET, *Essai philol. et litt. sur les œuvres poétiques d'Adam de Saint-Victor*, Paris, 1881.

6. LÉON GAUTIER, *Oeuvres poétiques d'Adam de Saint-Victor*, 2 vol. in-16, Paris, 1858, t. I, p. xx.



cantilène, le rythme et la tonalité sont déjà presque entièrement ceux d'un autre art <sup>1</sup> ».

Est-ce à dire que ce mouvement mystique, si opportunément opposé par l'École de Saint-Victor au faux mysticisme des sectes manichéennes, fût lui-même exempt de tout danger? Nullement. Des membres de cette école en exagéreront les tendances. « De l'imperfection de la raison, écrira Achard de Saint-Victor, procède la perfection de la foi. » Et l'abbé Absalom s'écriera, avec plus d'exagération encore : « On arrive à connaître la cause des causes, non pas en philosophant, mais en vivant bien... L'Esprit de Dieu ne peut régner là où domine l'esprit d'Aristote <sup>2</sup>. »

Alexandre III, vainqueur de Barberousse et d'Henri II, put donc, avant de mourir, constater que tout péril n'était pas écarté de l'Eglise. A Rome même, dans cette démocratie qui s'était ralliée un moment à lui pour combattre l'empereur, il trouva de lâches abandons. Peu après le concile de Latran, il était chassé de Rome et mourait en exil à Civita-Castellana, le 30 août 1181. Son épitaphe l'appela à juste titre « la lumière du clergé, l'ornement de l'Eglise, le père de la ville et du monde ».

Point faible  
de l'école  
de  
Saint-Victor.

Alexandre III,  
chassé  
de Rome,  
meurt en exil,  
le 30 août  
1181.

## VIII

Les cinq papes qui se succédèrent de 1181 à 1198, Lucius III, Urbain III, Grégoire VIII, Clément III et Célestin III, furent des pontifes vénérables ; mais le premier et le dernier étaient des vieillards, les trois autres ne régnèrent que peu de temps. Ce qu'on peut dire d'eux, d'une manière générale, c'est que, ayant à gouverner l'Eglise au milieu de difficultés de toutes sortes, ils ne laissèrent pas dépérir l'héritage d'Alexandre III, et permirent à la chrétienté d'attendre, sans grave dommage, le grand pontificat restaurateur d'Innocent III. Quatre faits doivent être particulièrement remarqués durant cette période : la première organisation de l'Inquisition, par Lucius III et Frédéric I<sup>er</sup>, en 1184 ; deux expéditions en Orient,

Vue  
d'ensemble  
sur la période  
de transition  
qui sépare  
le pontificat  
d'Alexandre III  
de celui  
d'Innocent III.

1. A. GASTOUÉ, *l'Art grégorien*, Paris, 1911, p. 97. Voir le recueil de ces mélodies dans HILD. PRÉVOST, *Recueil complet des séquences d'Adam le Breton*, Ligugé, 1901.

2. Voir d'autres citations dans HAURÉAU, *Hist. de la phil. scol.*, t. I, p. 505 et s. t. II, p. 1, 69-70. Cf. M. DE WULF, *Hist. de la phil. médiévale*, p. 221-222.

sous Clément III et Célestin III, et la lutte que ce dernier pape eut à soutenir contre les injustes prétentions de l'empereur Henri VI.

Lucius III  
(1<sup>er</sup> septembre  
1181-25  
novembre  
1185).

Ses difficultés  
avec  
la population  
de Rome  
et avec  
l'empereur  
Frédéric I<sup>er</sup>.

Ubaldo Allucingoli, cardinal-évêque d'Ostie, qui fut élu pape le 1<sup>er</sup> septembre 1181 sous le nom de Lucius III, appartenait à une illustre famille de Lucques. Son expérience des affaires, qu'il avait montrée dans plusieurs missions importantes, remplies en France, en Sicile et auprès de l'empereur Frédéric I<sup>er</sup>, la conformité de ses vues avec celles de son prédécesseur, réunirent rapidement sur son nom les suffrages de ses collègues. Mais son grand âge et ses longs travaux avaient épuisé ses forces. Pendant son court pontificat, qui dura quatre ans seulement, il dut faire face à de graves difficultés, qui lui vinrent à la fois de la population de Rome, de l'Orient, de l'empereur Barberousse et des sectes hérétiques. L'effervescence populaire, qui avait déjà obligé son prédécesseur à quitter Rome, ne lui permit pas de s'y maintenir. Il eut la douleur de voir plusieurs clercs de sa suite horriblement maltraités par les émeutiers, qui leur crevèrent les yeux. Il dut se fixer à Vérone, et diriger de là les affaires de l'Église. Il y reçut, peu de temps après, une ambassade des chrétiens d'Orient, réclamant son appui contre les vexations des Turcs. Le pape l'adressa au roi d'Angleterre, Henri II, qui, en expiation du meurtre de Thomas Becket, avait promis de se croiser ; mais la démarche demeura sans résultat. L'empereur d'Allemagne, depuis la paix de Venise, semblait avoir renoncé à toute politique de conquête, mais son absolutisme, circonscrit aux limites de la Germanie, ne s'était guère adouci. Non seulement le pape ne put aucunement compter sur lui pour la protection de son autorité dans Rome, et pour la défense des chrétiens d'Orient, mais il eut à combattre les prétentions de Frédéric, à nommer de son propre chef l'archevêque de Trèves, à conserver indéfiniment l'héritage de la comtesse Mathilde, à confirmer dans leurs pouvoirs les prélats institués par les antipapes, et à faire couronner empereur, de son vivant, son fils Henri. Dans une série de conférences que le pape et l'empereur eurent à Vérone, en octobre et novembre 1184, ce dernier dut céder sur les deux derniers points. La solution des deux autres questions fut renvoyée à une date ultérieure.

Un acte d'une plus haute portée fut rédigé au cours de ces négociations de Vérone. Lucius et Frédéric, en politiques perspicaces qu'ils étaient l'un et l'autre, ne pouvaient se faire illusion sur le grand danger que les sectes néo-manichéennes faisaient alors courir

à l'Eglise et à la société. Une nouvelle période semblait s'ouvrir dans leur développement. Conscientes de leur force au milieu des divisions de la chrétiété, « elles formaient maintenant une communion à laquelle elles donnaient audacieusement le nom d'Eglise. Quoique indépendantes les unes des autres, elles avaient entre elles des relations suivies et fréquentes, soit pour propager leurs croyances, soit pour resserrer leur lien d'unité<sup>1</sup> ». Après en avoir mûrement délibéré avec Frédéric I<sup>er</sup>, « le pape Lucius III réunit à Vérone une nombreuse assemblée, comprenant, avec lui, l'empereur, des patriarches, des archevêques et un grand nombre de princes venus de toutes les parties de l'empire. Avec leur concours, et surtout avec celui de l'empereur Frédéric, le pape Lucius III promulgua, le 4 novembre 1184, une constitution « contre les cathares, les patarins, ceux qui s'appelaient faussement les humiliés et les pauvres de Lyon, les *passagini*, les *josephini*, les *arnaldistae* ». Cette constitution était beaucoup plus précise que toutes celles qu'avaient jusqu'ici édictées les papes et les conciles, et elle demeura longtemps en vigueur, car Grégoire IX la fit plus tard entrer dans les Décrétales. Elle excommunait, avec les hérétiques, ceux qui les protégeaient, avaient reçu d'eux le *Consolamentum*<sup>2</sup>, se disaient croyants ou parfaits. Ceux d'entre eux qui seraient clercs se verraient dégradés, dépouillés de leurs charges et de leurs bénéfices et livrés à la puissance civile pour être punis par elle. Les laïques seraient livrés de la même manière et pour le même objet au bras séculier, surtout s'ils étaient relaps. Tout archevêque et évêque devrait inspecter soigneusement, en personne ou par son archidiacre ou par des personnes de confiance, une ou deux fois l'an, les paroisses suspectes, et se faire désigner sous serment par les habitants les hérétiques déclarés ou cachés. Ceux-ci devraient se purger par serment du soupçon et se montrer désormais bons catholiques. S'ils refusaient de prêter le serment ou retombaient ultérieurement dans l'erreur, l'évêque les punirait. Les comtes, barons, recteurs, consuls des villes et autres lieux, devraient prêter serment d'aider l'Eglise dans cette œuvre de répression, sous peine de perdre leur charge, d'être excommuniés et de voir l'interdit lancé sur leurs terres. Les villes qui résisteraient

Audace  
croissante  
des sectes  
hérétiques.

Le néo-  
manichéisme  
se constitue  
en Eglise.

Organisation  
de  
l'Inquisition  
épiscopale  
par le pape  
Lucius III  
(1184).

Le pape  
ne demande  
pas seulement  
la punition,  
mais  
la recherche  
(*inquisitio*)  
des hérétiques.

1. HEFELE-LECLERCQ, V, 1124-1125.

2. On appelait ainsi l'initiation cathare. Sur le *consolamentum*, voir J. GUIRAUD, dans l'*Albigéisme languedocien au XIV<sup>e</sup> siècle*, introduction du *Cartulaire de N.-D. de Prouille*, 2 vol. in-4<sup>o</sup>, Paris, 1907.

sur ces points aux ordres des évêques, seraient mises au ban de toutes les autres ; aucune ne pourrait commercer avec elles. Quiconque recevrait chez lui des hérétiques serait déclaré infâme à jamais, incapable de plaider, de témoigner et d'exercer une fonction publique. Enfin les archevêques et évêques devraient avoir toute juridiction en matière d'hérésie et être considérés comme délégués apostoliques par ceux qui, jouissant du privilège de l'exemption, étaient placés sous la juridiction immédiate du Saint-Siège.

Cette  
recherche  
est confiée  
à  
11 évêques.

« On a remarqué avec raison que « cet édit était le plus sévère qui eût encore été fulminé contre l'hérésie <sup>1</sup> ». En effet, on ne se contentait pas de frapper les hérétiques qui étaient surpris et ceux qui leur assuraient la liberté ; on les recherchait. Bien plus, cette recherche était organisée et confiée au zèle des évêques, qui en étaient responsables. Tout hérétique ainsi découvert devait abjurer, sous peine d'un châtement que l'autorité civile devait infliger. L'obstination dans l'hérésie, la complicité avec l'hérésie, n'étaient pas seulement des fautes de conscience, tombant uniquement sous des sanctions spirituelles ; elles devenaient des crimes réprimés par des pénalités temporelles graduées. A vrai dire, c'est l'Inquisition qui était établie par cette constitution de 1184, non pas encore l'Inquisition pontificale qu'exerceront, au nom du Saint-Siège, des inquisiteurs appartenant le plus souvent à des ordres religieux, mais l'Inquisition épiscopale, dont devra s'acquitter l'évêque dans chaque diocèse, en vertu de ses attributions ordinaires de défenseur et de gardien de la foi <sup>2</sup>. Cette date de 1184 marque donc une étape importante dans l'histoire de la répression de l'hérésie <sup>3</sup>. »

1. LEA, *Hist. de l'Inquisition*, trad. S. REINACH, t. I, p. 131.

2. On peut distinguer cinq formes différentes d'inquisition : 1° l'inquisition épiscopale, instituée en 1184 par l'édit de Lucius III ; 2° l'inquisition légatine, organisée en 1198 par Innocent III, qui la confia aux cisterciens ; 3° l'inquisition monacale, réglée par le décret du 13 avril 1233 de Grégoire IX, qui la confia aux dominicains ; 4° l'inquisition romaine, établie en 1542 par Paul III ; 5° l'inquisition espagnole, devenue un instrument d'unification nationale et d'absolutisme royal.

3. J. GUIRAUD, au mot *Inquisition* dans le *Dict. apol. de la foi cathol.*, t. II, col. 833. « En jetant un coup d'œil d'ensemble sur les mesures qui ont préparé cette constitution de 1184, au cours du XII<sup>e</sup> siècle, on peut affirmer : 1° que, répugnant d'abord aux peines temporelles et s'en tenant aux spirituelles, l'Église n'a soumis qu'à la fin du XII<sup>e</sup> siècle l'hérésie à des châtements matériels ; 2° qu'elle a été amenée à cette recrudescence de sévérité par la pression qu'ont exercée sur elle, non seulement des rois pieux et soumis à sa direction, tels que Louis VII, mais encore des princes en révolte fréquente contre elle, tels qu'Henri II d'Angleterre et l'empereur Frédéric Barberousse ; 3° et que, dès lors, l'Inquisition a été presque universellement pratiquée par l'autorité civile avant d'être établie par une décision ecclésiastique » (J. GUIRAUD, *op. cit.*, col. 834).

## IX

Le jour même de la mort de Lucius III, le 25 novembre 1185, le vote unanime des cardinaux désigna, pour lui succéder, l'archevêque de Milan, Humbert Crivelli, dont la famille avait eu beaucoup à souffrir de la part de l'empereur. Le nouveau pape prit le nom d'URBAIN III. La promptitude et l'unanimité de ce vote furent regardées comme une démonstration d'hostilité envers le souverain allemand. Il est possible, en effet, que les cardinaux aient voulu manifester par là leur désir d'une politique plus combattive, à l'égard de l'empereur, que celle du pontife défunt. Quoi qu'il en soit, l'irritation du monarque ne tarda pas à se manifester. Le nouveau pape y répondit par des mesures énergiques, et les deux ans de son règne ne furent qu'une lutte presque sans trêve entre les deux pouvoirs.

Urbain III  
(25 novembre  
1185-20  
octobre 1187).

Le 27 janvier 1186, Frédéric fit célébrer à Milan, dans le plus grand apparat, le mariage de son jeune fils Henri avec la princesse Constance de Sicile. Son but politique était évident. Constance avait dix ans de plus que son mari et était fort laide, mais elle était l'unique rejeton de la famille de Robert Guiscard. Par elle, l'empire pourrait s'annexer l'Italie du sud et préparer la voie à la domination des Hohenstaufen dans la péninsule. Le pape répondit en suspendant de ses fonctions le patriarche d'Aquilée, qui, assistant aux noces, avait conféré la couronne lombarde au roi Henri. Le 1<sup>er</sup> juin, il trancha brusquement le conflit, resté en suspens, au sujet de l'archevêché de Trèves, en consacrant de ses propres mains le compétiteur du candidat impérial<sup>1</sup>. Il protesta amèrement contre l'usurpation de Frédéric, qui usait des biens de la comtesse Mathilde comme de sa propriété. De son côté, l'empereur ferma les passages des Alpes, pour empêcher toute communication du Saint-Siège avec l'épiscopat allemand, et son fils Henri envahit les Etats de l'Eglise, qu'il ravagea sans merci. Mais tant d'agitations et de soucis avaient ruiné la santé du pontife. Au moment où il se disposait à lancer l'excommunication contre l'empereur, il mourut subitement à Ferrare, le 20 octobre 1187.

Son pontificat  
est une lutte  
sans trêve  
contre  
les prétentions  
de l'empereur  
d'Allemagne.

1. WATTERICH, II, 666, 676.

Grégoire VIII  
(21 octobre  
1187-17  
décembre  
1187).

L'élection de son successeur se fit le lendemain de sa mort. Le choix des cardinaux se porta sur le chancelier de l'Eglise romaine, le cardinal-prêtre Albert de Moras, originaire de Bénévent, qui prit le nom de GRÉGOIRE VIII. La tension excessive des rapports de l'Eglise avec l'empire porta les cardinaux à choisir, cette fois, un homme pacifique, propre à préparer une réconciliation entre les deux puissances. Les anciennes relations que le nouveau pape avait eues avec l'empereur le rendaient apte à cette tâche ; il s'y donna tout entier. La prise de Jérusalem par Saladin, dont la nouvelle était parvenue en Italie la veille même de son élection, dictait au pape une seconde mission : l'organisation d'une nouvelle croisade. Mais Grégoire VIII eut à peine le temps de mettre la main à ces deux grandes œuvres.

Clément III  
(19 décembre  
1187-13 mars  
1191).

Il mourut le 17 décembre 1187<sup>1</sup>. Son successeur, Paul Scolari, Romain de naissance, élu le 19 décembre sous le nom de CLÉMENT III, reprit sa politique et en recueillit les fruits. Non seulement il parvint à terminer par des transactions les principaux conflits qui divisaient le Saint-Siège et l'Empire, mais il réussit à mettre fin à l'exil de la papauté. Plus heureux que ses deux prédécesseurs, il put rentrer dans Rome et y résider en paix jusqu'à sa mort. Cette œuvre de pacification s'imposait au moment où une nouvelle croisade devenait nécessaire et demandait l'union de toutes les forces vives de la chrétienté.

## X

La troisième  
croisade.

La prise de Jérusalem par Saladin, le 2 octobre 1187, n'était que le dernier désastre d'une campagne où tous les Etats chrétiens de l'Orient venaient de succomber. La première moitié du XII<sup>e</sup> siècle avait été pour ces Etats une époque de prospérité. Vers le milieu du siècle, de 1158 à 1167, des alliances, contractées entre plusieurs princes chrétiens et divers membres de la famille impériale de Constantinople, semblèrent assurer la stabilité de leurs royaumes<sup>2</sup>.

1. Sur Grégoire VIII, voir G. KLEEMANN, *Papst Gregor VIII*, broch. in-8, Bonn, 1912, et VAN DER ESSEN dans la *Rev. d'hist. ecclés.*, t. XIV, 1913, p. 599-602.

2. En 1158, le roi de Jérusalem, Baudouin III, épouse une cousine de Manuel Comnène, la princesse Théodora ; le 25 décembre 1165, Manuel Comnène lui-même s'unit, en secondes noces, à une fille de Raymond d'Antioche ; en 1167, l'empereur marie une de ses sœurs au roi de Jérusalem, Amaury, successeur de Baudouin III.

Mais « le manque de cohésion entre les Etats chrétiens, l'absence d'une autorité suprême incontestée, la faiblesse des secours envoyés d'Occident, permirent aux ennemis qui entouraient les colonies chrétiennes d'en préparer les ruines <sup>1</sup> ».

Affaiblissement des principautés chrétiennes de l'Orient.

Limités au nord par l'empire d'Orient, qui avait imposé sa suzeraineté à Antioche, et par les « atabeks » de Mossoul, qui tenaient la principauté d'Edesse, les Etats chrétiens ne s'étaient pas sentis jusque-là sérieusement menacés du côté du sud et de l'est. La situation changea quand l'atabek de Mossoul, Nour-ed-Din, entreprit d'étendre sa domination sur l'Egypte, et surtout quand, par suite d'événements qu'il nous paraît inutile de raconter, la domination de l'Egypte passa entre les mains d'un de ses généraux, Schirkouh, et enfin du neveu de celui-ci, Salah-ed-Din ou Saladin, qui, après avoir soumis peu à peu la Syrie et la Mésopotamie, prit le titre de sultan. Les Etats chrétiens se trouvèrent désormais enfermés dans un cercle d'ennemis. C'est alors que des appels furent faits par le roi de Jérusalem, Amaury, à Louis le Jeune, à Frédéric Barberousse, à tous les souverains de l'Europe ; mais ces appels n'obtinrent aucune réponse favorable. Malheureusement, les dissensions intestines, loin de s'apaiser, augmentèrent entre les princes chrétiens d'Orient. Après la mort d'Amaury, en 1173, deux partis, celui du comte de Tripoli et celui de Guy de Lusignan, se disputèrent le pouvoir. Saladin, général énergique et habile, inspiré par un ardent fanatisme religieux, profita de ces divisions. Il avait des plans gigantesques ; il rêvait de détruire toutes les chrétientés d'Orient et même d'attaquer l'Occident.

Accroissement de la puissance du sultan d'Egypte.

Avènement de Saladin.

Ses rêves ambitieux.

En 1187, on put croire que ce rêve allait se réaliser. Prenant occasion du pillage d'une caravane par un seigneur chrétien, Renaud de Châtillon, le sultan Saladin fit proclamer la guerre sainte en Mésopotamie, en Syrie, en Egypte, et envahit le royaume de Jérusalem. L'armée chrétienne fut défaite en une grande bataille, près de Tibériade. En quelques semaines, toutes les villes du royaume se rendirent, excepté Jérusalem et Tyr. Saladin vint diriger en personne le siège de la Ville sainte, qui, à la première brèche, capitula. Le sultan, entré dans la ville le 2 octobre 1187, fit abattre les croix, briser les cloches, purifier les mosquées avec de l'encens. L'œuvre de plus d'un siècle sembla perdue.

Chute de Jérusalem (2 octobre 1187).

1. L. BRÉHIER, au mot *Croisades*, dans le *Dict. apol. de la foi cath.*, t. I, col. 822.

Clément III  
fait un appel  
à tous  
les princes  
et à tous  
les peuples  
chrétiens  
pour une  
nouvelle  
croisade.

La « dime  
saladine ».

Importance  
exceptionnelle  
de l'expédition  
projetée.

Le pape Clément III se donna la mission de la sauver. Déjà son prédécesseur, Grégoire VIII, avait pris les premières mesures. Des jeûnes et des prières publiques avaient été prescrits à toute la chrétienté ; des lettres avaient été adressées à tous les princes chrétiens ; la Trêve de Dieu, proclamée pour sept ans <sup>1</sup>. Le moment était, en effet, venu de laisser tomber toutes les querelles pendantes entre les Etats catholiques. Clément III donna l'exemple, en proposant une réconciliation à l'empereur, par l'offre de tous les sacrifices compatibles avec les droits essentiels de l'Eglise. Les peuples et les rois de l'Europe marchèrent sur ses traces. Le 21 janvier 1188, Philippe-Auguste et Henri II Plantagenêt, en lutte ouverte, se donnèrent le baiser de paix sous l'orme de Gisors. Le roi de Sicile et l'empereur byzantin déclarèrent oublier leur vieille rivalité. Venise fit la paix avec la Hongrie. Pise et Gênes promirent au pape Clément III de mettre fin à leurs perpétuels conflits. L'archevêque de Cologne et les princes allemands qui avaient combattu l'empereur, jurèrent de renoncer à leurs rancunes. Jamais les princes chrétiens n'avaient montré un accord aussi unanime ; jamais les peuples n'avaient manifesté une union plus intime avec leurs souverains. Tous ceux qui ne devaient pas prendre la croix offrirent, pour subvenir à l'expédition de Terre Sainte, la dixième partie de leurs revenus et de leurs biens meubles <sup>2</sup>. C'est ce qu'on appela, du nom de l'ennemi que l'on allait combattre, la « dime saladine ». Il est vrai que, du côté adverse, la guerre prenait aussi un caractère plus général. Dans les deux premières croisades, « les chrétiens n'avaient eu affaire qu'à des tronçons d'Etats, séparés les uns des autres par des jalousies politiques et religieuses ; ils avaient maintenant devant eux un chef que la prise de Jérusalem avait couvert de gloire dans le monde musulman et qui disposait à la fois des forces de l'Egypte et de l'Asie. Contre les chrétiens, il venait de faire prêcher la guerre sainte et d'organiser une contre-croisade <sup>3</sup>. » Le Turc tenait la Ville sainte sous son joug ; l'infidèle s'était emparé de la vraie Croix. La guerre prenait les proportions d'un duel à mort entre la Chrétienté et l'Islam.

Malheureusement les inimitiés entre les princes chrétiens, un moment assoupies, allaient renaître et empêcher le succès complet

1. Voir les lettres de Grégoire VIII dans MANSI, XXII, 419, 527, 531, 619.

2. MANSI, XXII, 576.

3. BRÉHIER, *op. cit.*, p. 121.



de l'expédition. Les armées chrétiennes marchèrent sous la conduite de trois souverains : l'empereur d'Allemagne, Frédéric Barberousse, le roi d'Angleterre, Richard, qui venait de succéder à son père Henri II, et le roi de France, Philippe Auguste. Mais une mort tragique enleva le premier dès son arrivée en Syrie, et la division ne tarda pas à se mettre entre Philippe Auguste et Richard.

L'armée allemande avait suivi le chemin de la première croisade, par le Danube et la Bulgarie ; puis, après la traversée de l'Hellespont, elle s'était engagée dans l'Asie Mineure, et, sous le commandement de l'empereur, s'était emparée de la ville d'Iconium au cri de : *Christus regnat ! Christus imperat !* Mais, le 10 juin 1190, Frédéric Barberousse, arrivé aux bords du Selef, ayant voulu traverser le fleuve à cheval, on vit tout à coup la monture trébucher et le cavalier disparaître. Quand on le retira, il avait cessé de vivre. Les conséquences de cette mort furent désastreuses pour l'armée germanique. Les uns, pris de découragement, se rembarquèrent pour l'Europe ; les autres, sous la conduite de Frédéric de Souabe, se dirigèrent péniblement vers Antioche, où ils furent décimés par une terrible épidémie.

Les rois de France et d'Angleterre avaient pris la voie de mer. Des disputes éclatèrent entre eux dès leur première rencontre à Messine. Elles se perpétuèrent tout le temps de l'expédition. Mais les deux princes étaient vaillants : Richard plus audacieux, Philippe plus habile ; le roi d'Angleterre poussant l'intrépidité jusqu'à l'imprudence, l'énergie jusqu'à la brutalité ; le roi de France allant parfois jusqu'à confondre la politique, où il fut un maître, avec l'astuce ; et la diplomatie, où il ne connut pas de rival, avec la duplicité. En faisant route vers l'Orient, Richard avait pris d'assaut la ville de Messine et conquis l'île de Chypre. C'est à Messine que la fierté brusque de ses manières lui avait valu le surnom de Cœur de Lion.

Les deux rois, suivant les indications du roi de Jérusalem, Guy de Lusignan, qui tenait beaucoup à posséder un port, allèrent rejoindre, sous les murs de Saint-Jean-d'Acre, des croisés de tous pays qui s'y étaient déjà rendus, et commencèrent aussitôt les opérations de l'investissement. Dans ce siège mémorable, digne d'une épopée, qui retint, pendant deux ans, sous les murs de la ville, les plus vaillantes troupes de l'Occident et de l'Orient, Richard et Philippe déployèrent leurs qualités guerrières. « As-tu donc vu le roi Richard ? » disaient les cavaliers musulmans à leurs chevaux quand ils les voyaient, se

Mort  
de Frédéric  
Barberousse  
(10 juin 1190).

Conséquences  
désastreuses  
de cette mort  
pour l'armée  
allemande.

Rivalité  
entre le roi  
de France,  
Philippe  
Auguste,  
et le roi  
d'Angleterre,  
Richard  
Cœur de Lion.

Prise de Saint-  
Jean-d'Acre  
(13 juillet  
1191).

La rivalité de Philippe Auguste et de Richard Cœur de Lion se complique de celle qui éclate en Orient entre Guy de Lusignan et Conrad de Montferrat.

Résultat de la croisade : déplacement de l'influence chrétienne en Orient.

Célestin III (30 mars 1191-8 janvier 1198).

Ses vues pacifiques.

cabrer de peur. Le 13 juillet 1191, la ville capitula. Mais les rivalités sourdes qui persistaient entre les rois de France et d'Angleterre, se compliquèrent de celles qui mirent aux prises deux princes chrétiens d'Orient, Guy de Lusignan et Conrad de Montferrat. Philippe Auguste prit parti pour Lusignan ; Richard, pour Montferrat. La ville de Saint-Jean-d'Acre conquise, Philippe se décida brusquement à revenir en France, après avoir juré à Richard de respecter ses domaines. Peu de temps après, ce dernier apprenait que son frère, Jean sans Terre, complotait avec le roi de France. Le 9 octobre 1192, il s'embarqua à son tour pour l'Europe. En Orient, la querelle entre Lusignan et Montferrat s'était aigrie à ce point, que Montferrat alla jusqu'à s'allier avec Saladin. On ne pouvait songer à faire désormais une tentative contre Jérusalem. La mort même de Saladin, en 1193, ne put réveiller l'espérance d'un succès. Une nouvelle croisade d'Allemands, en 1197, devait seulement permettre aux chrétiens de reprendre toutes les villes de la côte. De telle sorte que, à la fin du XII<sup>e</sup> siècle, l'influence chrétienne en Orient se déplaça. Des quatre Etats latins, deux étaient perdus : celui d'Edesse et celui de Tripoli ; et le royaume de Jérusalem avait pour capitale Saint-Jean-d'Acre ; mais les chrétiens avaient conquis à l'ouest deux Etats nouveaux, l'île de Chypre, que Richard donna à Lusignan et qui devint le royaume de Chypre, et les petits territoires arméniens de la Cilicie, dont on fit le royaume de la Petite-Arménie.

## XI

Clément III n'avait pu voir ici-bas l'issue de la croisade. Huit mois après l'empereur Frédéric Barberousse, il était mort à Rome <sup>1</sup>, et avait été aussitôt remplacé par un vieillard de quatre-vingt-cinq ans, Hyacinthe Orsini, cardinal-diacre de Sainte-Marie in Cosmedin, qui occupa le Saint-Siège sous le nom de CÉLESTIN III. Un de ses premiers actes fut le couronnement de l'empereur Henri VI, qui venait de succéder à son père. Fidèle à la politique de son prédécesseur, le nouveau pape avait résolu de pousser jusqu'aux extrêmes limites sa condescendance à l'égard des princes chrétiens, en un moment où le

1. La plus grande incertitude règne sur le jour de la mort de Clément III. Voir JAFFÉ, n. 16674.

péril musulman rendait si nécessaire l'union de toutes les puissances européennes ; ce premier acte en était le témoignage ; mais il se montra inflexible lorsqu'une grave loi de l'Eglise lui sembla intéressée ; son attitude envers Philippe Auguste et envers Alphonse IX de Léon dans des questions où la sainteté du lien conjugal lui parut violée, en fut la preuve.

Le caractère du nouvel empereur mit la patience du pontife à de rudes épreuves. Henri VI prétendit poursuivre l'idéal politique de son prédécesseur, mais en lui donnant des proportions plus chimériques encore, et en essayant de le faire aboutir par des procédés plus barbares. Jamais l'esprit allemand n'avait tenté de réaliser un rêve plus fantastique par des procédés plus brutaux. L'ambition du fils de Barberousse ne visait à rien de moins qu'à soumettre à l'Empire allemand, rendu héréditaire dans la maison des Hohenstaufen, toutes les nations de l'Occident et de l'Orient. Ce plan gigantesque comportait d'abord la conquête de l'Europe, par l'assujettissement de l'Italie et l'inféodation de l'Angleterre et de la France ; puis l'absorption de l'Orient, par des négociations diplomatiques et des combinaisons matrimoniales habilement conduites ; enfin l'abaissement de la haute aristocratie germanique, par la suppression de son droit d'élection ; et, par suite, la transformation de l'Empire en monarchie unitaire, héréditaire, absolue, gouvernant le monde <sup>1</sup>. Pour parvenir à ses fins, Henri VI comptait sur la terreur, sur la fourberie, et sur l'enthousiasme qui ne pouvait manquer de soulever le peuple allemand à la vue d'une telle perspective.

Par suite de son mariage avec une descendante de Robert Guiscard, il s'attribua en 1189, au décès du roi Guillaume, mort sans enfants, le royaume de Sicile. Mais les Siciliens s'étaient donné, en la personne d'un fils naturel du duc Roger, le vaillant Tancrède de Lecce, un roi national. L'intervention du pape en faveur de Tancrède et la résistance énergique de la ville de Naples, firent échouer l'entreprise du souverain allemand.

L'arrestation de Richard Cœur de Lion par le duc d'Antioche, à l'instigation d'Henri VI, et l'emprisonnement du roi d'Angleterre par l'empereur, entraient dans le même plan. En juin 1193, Richard, à Worms, fut obligé, pour obtenir sa liberté, de déclarer l'Angle-

Henri VI.  
Ses vues  
ambitieuses.

Sa tentative  
d'annexion des  
Deux-Siciles  
à l'Empire.

Ses projets  
sur  
l'Angleterre,  
la France  
et l'Orient.

1. A. LUCHAIRE, *Innocent III, la Papauté et l'Empire*, un vol. in-12, Paris, 1906, p. 8.

terre fief de l'Empire. Les excitations faites à Richard contre la France allaient au même but : écraser ce royaume, pour l'inféoder à son tour. Le mariage de Philippe de Souabe, frère d'Henri VI, avec la princesse Irène, fille d'Isaac l'Ange, et les démarches faites, en 1194, pour obtenir la suzeraineté des royaumes de Chypre et d'Arménie, étaient des tentatives non équivoques de mainmise sur tout l'Orient. Un prélat de l'Empire, Conrad de Querfurt, écrivait : « Dieu a permis que la domination du très glorieux Henri s'étende jusqu'aux confins de l'univers <sup>1</sup>. » Et le poète Walter de Vogelweide, s'adressant à l'empereur, chantait : « A vous le droit de punir et de récompenser. Les autres princes vous sont soumis. Vous possédez la terre, comme Dieu possède les cieux. Vous êtes son vicaire <sup>2</sup>. »

Ses  
panégyristes  
l'appellent  
le « vicaire  
de Dieu ».

Ces panégyristes se taisaient sur les moyens par lesquels l'empereur travaillait à établir sa domination universelle. Ils ne disaient pas qu'en Sicile il avait fait crever les yeux au jeune prince Guillaume, fait ouvrir et profaner le tombeau de Tancrede ; qu'il avait fait scier en deux des conjurés ; que d'autres avaient été, par ses ordres, enterrés vivants ou couronnés d'un diadème de fer rougi. Ils n'osaient pas lui faire honneur de la destruction sauvage de Tivoli, livrée aux fureurs des Romains <sup>3</sup>.

Ses cruautés.

Par cet acte, Henri VI avait-il voulu se concilier la faveur de la populace dans la Ville éternelle, pour s'en faire une arme menaçante contre le Saint-Siège ? Tout au moins le pape se sentait menacé par cette puissance envahissante, qui semblait chercher à l'étreindre comme dans un étai. Non content de protester contre les prétentions d'Henri sur la Sicile, Célestin III avait intercédé pour la délivrance du roi Richard. Mais, loin d'écouter les conseils et les menaces du chef de l'Eglise, l'orgueilleux empereur refusait le serment d'hommage au Saint-Siège pour ses possessions de Sicile, et interdisait à ses sujets tout appel, tout voyage à Rome. Il allait sans doute se livrer à de nouveaux attentats, quand brusquement la mort l'arrêta, à l'âge de trente-deux ans. « Par une étrange ironie, lui qui avait voulu assurer l'hérédité de l'Empire, ne laissait qu'un enfant en bas âge, et sa succession allait déchaîner la guerre et l'anarchie <sup>4</sup>. »

Protestations  
de  
Célestin III.

Mort  
d'Henri VI  
(septembre  
1197).

Les douleurs causées au vieux pontife par les brutales agressions

1. LUCHAIRE, *op. cit.*, p. 9.

2. *Op. cit.*, p. 10.

3. HERGENRÖTHER-KIRSCH, *Kirchengeschichte*, I, II, partie II, ch. IV.

4. *Hist. gén.*, III, 174.

d'Henri VI ne furent pas les seules. Célestin III eut aussi à souffrir de la conduite de Philippe Auguste, roi de France, et de celle d'Alphonse IX, roi de Léon.

A son retour de Terre Sainte, Philippe Auguste, qui avait perdu depuis trois ans sa première femme, Isabelle de Hainaut, avait demandé en mariage et solennellement épousé à Amiens, le 14 août 1193, la princesse danoise Ingeburge, sœur du roi Canut III. Ce mariage paraît avoir été inspiré par des considérations d'intérêt politique. Philippe, qui méditait alors un débarquement en Angleterre, voulait s'assurer le concours du roi de Danemark. Tous les témoignages contemporains s'accordent à vanter la beauté, les vertus, la distinction parfaite de la nouvelle reine, alors âgée de dix-huit ans. Le roi de France l'accueillit avec les manifestations d'une joie sincère. Mais, dès le lendemain du mariage, un revirement étrange s'opéra dans ses dispositions. Un sentiment de répulsion violente s'empara de lui. Les causes de cette aversion subite sont un problème pour l'histoire. Le roi voulut remettre incontinent la reine aux ambassadeurs danois qui l'avaient amenée. Celle-ci déclara ne pas vouloir les suivre, rester en France pour y soutenir son droit et son rang. Philippe réunit à Compiègne ses barons et ses évêques, et obtint d'eux un jugement de complaisance, déclarant nul le mariage d'Ingeburge, sous prétexte qu'elle était parente de la première femme du roi. Quand la sentence fut notifiée à la victime, comme elle ne savait pas notre langue, elle répondit par ce cri : *Roma ! Roma !* L'épouse injustement répudiée en appelait au pape du verdict extorqué par le roi. En même temps, le roi Canut exerçait un recours à Rome. La réponse de Célestin III ne se fit pas attendre. Le pape déclara « nulle et non avenue » la décision du tribunal de Compiègne, et enjoignit au roi de France de reprendre sa légitime épouse Ingeburge. Mais les légats pontificaux, chargés de notifier la bulle du pape, furent arrêtés à leur entrée en France et internés à Clairvaux. Philippe-Auguste passa outre, et, pour rendre son divorce irrévocable, il épousa la fille d'un grand seigneur bavarois, Agnès de Méranie. L'infortunée reine Ingeburge fut conduite, par ordre du roi, au monastère de Fervaques, et, de là, dans un couvent de Soissons. L'affaire du divorce de Philippe Auguste devait se poursuivre sous Innocent III, et amener une rupture entre le roi de France et la papauté.

Un conflit analogue s'était élevé en Espagne, où le roi de Léon, Alphonse IX, avait épousé, malgré les prohibitions de l'Église, sa

Le divorce  
de Philippe  
Auguste.

Le pape prend  
la défense  
de l'épouse  
injustement  
abandonnée.

L'affaire  
du mariage  
du roi

Alphonse IX  
de Léon.

cousine germaine, Teresa, fille de Sanche, roi de Portugal. Pendant cinq ans, le monarque résista aux objurgations réitérées du Saint-Siège. Célestin III dut prononcer contre lui l'excommunication et jeter l'interdit sur ses Etats. Alphonse IX se soumit enfin et se maria, mais, cette fois encore, sans dispense, avec une proche parente, Bérangère, fille du roi de Castille, et le Saint-Siège dut condamner cette nouvelle union <sup>1</sup>.

Les œuvres de lutte n'avaient point détourné la sollicitude du pontife des œuvres d'édification. Célestin favorisa de tout son pouvoir les fondations des Chevaliers de l'Ordre Teutonique, des Frères Pontifes, de diverses communautés de béguines et de béguins.

Les  
Chevaliers  
Teutoniques.

Les Frères  
Pontifes.

La règle des Chevaliers Teutoniques avait été déjà approuvée par Clément III ; le pape Célestin, pour reconnaître les services qu'ils rendaient à l'Eglise, leur assura tous les droits et franchises dont jouissaient les Templiers <sup>2</sup>. Les Frères Pontifes ne formaient pas un ordre religieux proprement dit ; c'était une corporation d'hommes charitables, desservant les ponts et leurs hospices, qu'ils avaient construits. La communauté la plus célèbre des Frères Pontifes était celle d'Avignon, fondée par saint Bénézet <sup>3</sup>. Les communautés de béguines, qui ne reçurent leur organisation définitive qu'au début du XIII<sup>e</sup> siècle <sup>4</sup>, remontent aux dernières années du XII<sup>e</sup>, au moins pour ce qui concerne les Pays-Bas <sup>5</sup>. On donnait le nom de béguines à des veuves ou à des jeunes filles qui, désirant échapper aux dangers du monde et ne voulant pas entrer dans un couvent, formaient des communautés, où elles vivaient d'une vie recueillie et ascétique, s'obligeant, pour le temps de leur séjour dans l'association, à la pratique de l'obéissance, de la chasteté et de la pauvreté. Elles n'avaient pas de clôture stricte ni de vœux, et s'occupaient de diverses œuvres de charité et de piété <sup>6</sup>. Des communautés de béguins et de béghards se formèrent dans la suite sur le modèle des communautés de béguines.

Les béguines  
et les  
béghards.

Etat  
anarchique  
de l'Empire  
depuis  
la mort  
d'Henri VI.

Le pape Célestin III mourut le 8 janvier 1198. Il avait été précédé dans la tombe, nous l'avons vu, par l'empereur Henri VI, décédé le

1. JAFFÉ, n. 17241-17243 ; J. LAURENTIE, *Saint Ferdinand*, un vol. in-12, Paris, 1910, p. 20, 22.

2. HURTER, *Tableau des institutions au Moyen Age*, trad. COHEN, t. III, p. 167.

3. SAINT-VENANT, *Saint Bénézet*, Bourges, 1889.

4. HALLMANN, *Hist. de l'or. des Béguines de Belgique*, Berlin, 1843.

5. *Dict. de théol.* de VACANT, t. II, col. 528.

6. Sur l'origine des béguines, et sur l'étymologie de ce nom, qui vient probablement d'un de leurs supérieurs, Lambert le Bègue, voir *Dict. de théologie* de WELTER et WELTE, trad. Goschler, au mot *Béguines*.

28 septembre 1197, à Messine, et, depuis ce moment, l'Empire était dans l'anarchie. Deux partis puissants se disputaient le pouvoir : le premier avait élu un Hohenstaufen, Philippe de Souabe, frère d'Henri VI ; l'autre, un Guelfe, Otton de Brunswick, fils d'Henri le Lion. Le choix du nouveau pape, en ce moment critique, était d'une importance exceptionnelle.

### CHAPITRE III

LE PONTIFICAT D'INNOCENT III. — L'ORGANISATION DE LA CHRÉTIËNTÉ.  
— LA QUATRIÈME CROISADE. — LE QUATRIÈME CONCILE GÉNÉRAL DE  
LATRAN.

(1198-1216.)

Innocent III  
(8 janvier  
1198-16  
juillet 1216).

Ses origines.

Son portrait  
physique  
et moral.

Les cardinaux ne délibérèrent pas longtemps pour choisir le successeur de Célestin III. Le jour même de la mort du pape défunt<sup>1</sup>, le 8 janvier 1198, au second tour de scrutin, la majorité des suffrages se porta sur un des plus jeunes membres du Sacré-Collège, le cardinal Lothaire de Segni, de la famille des Conti, qui avait déjà donné à l'Italie des hommes d'épée, et qui devait, dans la suite, donner plusieurs papes à l'Eglise. Le nouvel élu était âgé de trente-sept ans seulement. Il prit le nom d'INNOCENT III. Formé aux écoles de Rome, de Paris et de Bologne, il s'y était montré d'une égale aptitude dans l'étude des lettres, de la théologie, de la législation civile et canonique. Dans les différentes affaires que lui avait confiées son oncle, le pape Clément III, il avait fait preuve d'une habileté ferme et pleine de tact. Sous le pontificat de Célestin III, il avait employé ses loisirs à composer deux traités fort estimés : *De contemptu mundi* et *De sacrificio missae*. Au physique, les témoignages des contemporains nous le dépeignent comme étant de taille petite, de physionomie agréable, avec de grands yeux, un nez droit, une bouche petite, une voix sonore et si bien timbrée qu'on l'entendait même quand il parlait à voix basse. Au moral, l'énergie belliqueuse de ses ancêtres était tempérée en lui par les vertus et les habitudes de sa vocation cléricale. La pureté de sa foi, l'austérité de ses mœurs, la parfaite correction de sa vie, défiaient les critiques de l'envie. La jeunesse du nouveau pape et ses éminentes qualités justifiaient les plus belles espérances. Lui-même, dès le moment de son élection,

1. POTTHAST, *Regesta...*, t. III, p. 1; LUCHAIRE, *Innocent III, Rome et l'Italie*, p. 13. Pourtant, certains témoignages, cités par Potthast (*Ibid.*), font élire Innocent III le lendemain de la mort de Célestin III; d'autres disent simplement : le jour de l'inhumation.



eut pleine conscience de l'immense tâche qui lui incombait. Libérer la ville de Rome et l'État pontifical du joug des factions, achever de soustraire l'Italie à la domination allemande, poursuivre la croisade contre les infidèles, purifier l'Europe de l'hérésie, maintenir les victoires de ses prédécesseurs sur les empiétements des pouvoirs temporels : telles furent les œuvres qui apparurent au pape Innocent III comme les plus urgentes à accomplir ; mais il semble bien que, dans la pensée du jeune pontife, elles n'aient été que les conditions indispensables d'une autre mission plus haute, dont l'heure providentielle semblait venue : à savoir, organiser la chrétienté, dans ses institutions publiques comme dans la vie privée de chacun, parmi les laïques comme parmi les clercs, et réaliser cette organisation à la fois par l'établissement d'une puissante hiérarchie et par les inspirations d'une piété profonde dans les âmes.

Il fut donné au pape Innocent III de remplir son programme, autant qu'un idéal de perfection pouvait être réalisé dans les conditions où se trouvait alors le monde. Son pontificat fut à la fois le point culminant de la primauté pontificale et de la civilisation au Moyen Age. Il y rencontra, plus d'une fois, de formidables oppositions, qu'il fallut vaincre. Il dut souvent, comme les Israélites dont parle le Livre d'Esdras, « défendre de sa main gauche par l'épée la construction qu'édifiait sa main droite <sup>1</sup> » ; mais nul n'était mieux préparé à remplir cette double mission que ce fils de guerriers si profondément prêtre, que ce brillant élève des universités si pénétré du sens des réalités vivantes, que ce jeune pontife dont toute l'ambition était de continuer l'œuvre de ses devanciers.

## I

Toutes ces qualités d'Innocent III se manifestèrent dans les premiers actes de son pontificat.

Le premier de ses soins fut de restaurer la puissance pontificale dans la ville de Rome et dans l'État romain. L'entreprise était ardue. L'autorité du pape rencontrait à Rome trois puissances rivales : celle du préfet, qui relevait officiellement de l'empereur et prenait son mot d'ordre en Allemagne ; celle du Sénat, qui représentait le peuple

Vue générale  
sur  
son œuvre.

Innocent III  
rétablit l'ordre  
et la paix  
dans la ville  
de Rome  
et dans  
les États  
pontificaux.

1. ESDRAS, II, cap. IV, 17.

et s'appuyait parfois sur la populace ; celle des grands seigneurs, qui travaillaient surtout pour eux-mêmes, et qui, au premier mécontentement, se barricadaient dans leurs maisons transformées en forteresses. Quand ces trois pouvoirs se liguaient contre le pape, celui-ci n'avait plus qu'à quitter la ville ; quand ils se battaient entre eux, l'expédition régulière des affaires ecclésiastiques devenait bien difficile. Or ces trois pouvoirs étaient rarement en paix. Par des mesures politiques, où la fermeté et la souplesse furent habilement combinées, Innocent III parvint à se les soumettre. Le peuple lui ayant donné de grandes marques de sympathie à l'occasion de son couronnement et des largesses qu'il lui avait faites à cette occasion, le pape profita de ce mouvement populaire pour obtenir du sénateur qui gouvernait la ville au nom du peuple, un serment de vassalité à l'égard du Saint-Siège. Des représentants des villes voisines, des seigneurs, suivirent le mouvement, et firent hommage au souverain pontife. Le préfet de Rome lui-même ne voulut pas rester en retard, et prêta le serment avec d'autant plus de facilité, que l'Empire était vacant et qu'il n'aurait su auquel des deux prétendants il devait rendre compte de son administration <sup>1</sup>. Certes, il était impossible d'empêcher les agitations de renaître à des heures critiques ; elles se renouvelèrent en 1203 et 1204, au point d'obliger Innocent à quitter momentanément la ville. Mais le pontife ne se découragea point. Au temps même de son exil, il vint au secours de la bourgeoisie romaine par des avances d'argent faites aux commerçants <sup>2</sup>, et, à son retour, il fonda pour les pauvres un grand hôpital, dont il confia la direction aux Frères Hospitaliers du Saint-Esprit, récemment fondés à Montpellier par le comte Guy <sup>3</sup>. C'est l'hôpital depuis connu sous le nom de *San-Spirito*. Des quêtes, organisées par l'ordre du pape en Italie, en Sicile, en Hongrie, pour venir en aide aux pauvres de Rome menacés par la famine, des œuvres d'assistance pour les vieillards et pour les enfants, une œuvre de refuge pour les pécheresses, achevèrent de conquérir à Innocent III l'affection du peuple. Les tournées que fit ensuite le pape dans le Patrimoine de saint Pierre, les bienfaits qu'il y prodigua, les réformes économiques qu'il y réalisa <sup>4</sup>, ache-

Son autorité  
sur les officiers  
impériaux  
et sur  
les seigneurs  
italiens.

Son ascendant  
sur  
le peuple.

Il rappelle  
les grands  
au respect  
de la justice.

1. INNOCENT III, *Epist.*, t. VIII, n. 228, *P. L.*, t. CCXV.

2. POTTHAST, *Regesta pontificum romanorum*, t. I, n. 2149.

3. HERMANT, *Hist. des ordres de chevalerie*, p. 177 et s. Voir surtout HURTER, *Tableau des institutions*, t. II, p. 495-502.

4. Voir le détail de ces bienfaits et de ces réformes dans LUCHAIRE, *Innocent III, Rome et l'Italie*, p. 98-102.

vèrent d'affermir à la fois sa popularité et son pouvoir. Il se montra d'ailleurs aussi terrible aux puissants insoumis, que charitable et bon envers les faibles. Un ancien favori d'Henri VI, Markwald, sénéchal d'empire, se vit forcé par l'excommunication à abandonner les biens qu'il possédait indûment dans l'Italie centrale <sup>1</sup>. De même Conrad de Uerslingen, chevalier souabe, dut renoncer au duché de Spolète, que l'empereur lui avait donné <sup>2</sup>. Celui qui se montrait un si redoutable justicier à l'égard des seigneurs laïques, n'était pas moins impitoyable à l'égard des abus de sa propre cour. Il en renvoya les pages nobles. Il supprima les officines clandestines où se fabriquaient de fausses bulles <sup>3</sup>. Défense fut faite à tout membre de la curie d'exiger ou de solliciter une rétribution, à l'exception des scribes ou expéditionnaires des bulles, qui étaient payés à un taux fixe <sup>4</sup>. On vit le pape donner lui-même l'exemple d'une austère simplicité à sa table, dans son service, dans toute sa vie, et, afin que ses ordres ne restassent point lettre morte, donner trois fois par semaine une audience publique, pour entendre les réclamations de son peuple ou de ses officiers <sup>5</sup>.

Il réforme  
les abus  
de la curie.

La soustraction complète de l'Italie à la domination allemande fut la seconde préoccupation d'Innocent III. Il fut soutenu dans cette entreprise par l'impératrice Constance, la veuve d'Henri VI, qui, sicilienne de naissance, s'était retirée, après la mort de son mari, dans le royaume des Deux-Siciles, et avait associé à son gouvernement son fils Frédéric. Pour affermir sa situation, elle renouvela le serment de vassalité qui reliait ce royaume au Saint-Siège, en renonçant aux privilèges que le roi Guillaume avait, en juin 1156, extorqués à Adrien IV par le traité de Bénévent. Puis, d'accord avec le pape, elle travailla à éloigner du royaume les Allemands détestés. Mais l'un et l'autre rencontrèrent bientôt un terrible adversaire dans ce Markwald qui, chassé de l'Italie centrale, se prétendait autorisé par un testament d'Henri VI à prendre la tutelle du prince Frédéric et la régence du royaume de Sicile. Le péril fut d'autant plus grand que le chancelier du royaume, Walter, conspirait avec Markwald. Une seconde excommunication, lancée par Innocent III contre

Innocent III  
travaille  
à soustraire  
l'Italie  
à la  
domination  
allemande.

Son  
intervention  
en Sicile.

1. J. MAYR, *Markwald von Anweiler*, un vol. in-8°, Innsbrück, 1876, cf. *P. L.*, CCXV, 541.

2. INNOCENT III, *Epist.*, l. I, n. 356, *P. L.*, CCXIV, 331.

3. POTTHAST, t. I, n. 235 ; *P. L.*, CCXIV, 202, 221, 322, 430.

4. *P. L.*, CCXIV, 80.

5. HEFELE-LECLERCQ, V, 1192.

l'imposteur, un pressant appel adressé à la population italienne et lui rappelant les atrocités commises par les troupes allemandes au temps d'Henri VI, la levée d'une troupe aux frais du Saint-Siège, le secours apporté par un chevalier français apparenté à la famille de Guiscard, Gautier de Brienne<sup>1</sup>, enfin la mort de Markwald, ramenèrent la paix en Sicile, laquelle fut confirmée en 1208 par la diète de San-Germano<sup>2</sup>.

Son intervention en Lombardie et en Toscane.

L'anéantissement de la puissance impériale dans l'Italie du nord fut plus facilement réalisé, grâce à la reconstitution de la Ligue lombarde et à la création d'une Ligue des villes toscanes sous la protection du pape<sup>3</sup>.

Son intervention dans les affaires de l'Allemagne elle-même.

Les rivalités des deux prétendants qui se disputaient le pouvoir en Allemagne avaient favorisé le succès de l'œuvre d'indépendance entreprise par le pape en Italie. Elles firent plus encore ; elles contribuèrent à l'exaltation de ce pouvoir de juridiction suprême de la papauté dans les conflits politiques, que les chefs de l'Eglise avaient déjà exercé et qu'il était utile au monde de les voir exercer encore, parce que, de toutes les puissances sociales susceptibles d'intervenir pour assurer la paix du monde, la papauté était la seule qui offrît les garanties indispensables à cette mission.

Les deux candidats à l'Empire l'avaient compris d'instinct. L'un et l'autre écrivirent au pape pour lui demander de confirmer son élection<sup>4</sup>. Innocent répondit que c'était aux seigneurs allemands de s'entendre sur une seule candidature ; qu'il leur offrait son concours à cet effet, mais que, s'ils n'aboutissaient pas à un accord, il prendrait lui-même l'affaire en mains<sup>5</sup>. Il écrivit en ce sens une circulaire à tous les princes de l'Empire<sup>6</sup>. Innocent appuyait son droit d'intervention dans l'élection impériale sur deux raisons, l'une d'ordre historique, et l'autre d'ordre logique : 1<sup>o</sup> c'est le Siège apostolique qui a transféré l'empire des Grecs aux Allemands en la personne de Charlemagne : il est donc juste qu'il intervienne dans le fonctionnement d'une ins-

Raisons sur lesquelles il se fonde pour justifier son intervention dans l'élection du roi de Germanie.

1. Sur l'enthousiasme suscité en Italie par l'arrivée de Gautier de Brienne, et sur la résolution prise par François d'Assise de s'enrôler sous les ordres du chevalier français, voir JOERGENSEN, *S. François d'Assise*, p. 30-32.

2. Sur ces événements de Sicile, voir *P. L.*, t. CCXIV, col. 43, 46, 62, 67 et s., 781-786.

3. INNOCENT III, *Epist.*, l. I, n. 555, *P. L.*, t. CCXIV, col. 507.

4. *M. G.*, *Leges*, t. II, p. 201 ; *Gesta Innocentii*, n. 22, *P. L.*, CCXIV, 36 ; *M. G.*, *Leges*, t. II, p. 20, n. 16 ; p. 203 et s.

5. *M. G.*, *Leges*, sect. IV, t. II, p. 4, n. 4.

6. POTTHAST, p. 66.

titution qui lui doit son origine ; 2° c'est au pape qu'appartient le privilège de couronner l'empereur : il est logique qu'il ait le droit d'examiner la personne dont il doit être le consécrateur<sup>1</sup>. Une assemblée de la noblesse allemande, tenue à Bamberg, essaya de répondre à ces arguments, ou plutôt d'en esquiver la force, en se plaçant sur le terrain du pur droit romain et de l'indépendance nationale. Le pape répliqua au manifeste de Bamberg par une lettre qu'il envoya, en mars 1202, au duc de Zähringen, et dans laquelle il précisa, d'une manière très nette, la nature et les limites du droit d'intervention qu'il réclamait pour le Saint-Siège. Il ne se reconnaît pas le droit d'être juge des circonstances et de la validité de l'élection impériale ; c'est affaire d'Etat, qui ne concerne que la nation ; mais il maintient son droit d'apprécier la capacité de l'élu. L'empereur est le défenseur-né du Saint-Siège ; le Saint-Siège a le droit de repousser un défenseur incapable ou indigne. Par application de ce principe, Innocent III, dans sa célèbre *Deliberatio*<sup>2</sup>, examina les titres des prétendants, et, se plaçant au point de vue de leurs qualités respectives, se prononça pour Otton IV. Mais le parti de Philippe de Souabe ne se soumit point, et Otton ne régna sans contestation qu'après la mort de Philippe, assassiné, le 21 juin 1208, par Otton de Wittelsbach. Le 4 octobre 1209, le pape, après avoir reçu de lui le serment de respecter les droits et la liberté de l'Eglise, le couronna empereur. Mais Otton ne réalisa pas les espérances que le pontife avait fondées sur lui. Par un parjure et une ingratitude dont l'histoire offre peu d'exemples, il se retourna avec insolence contre son bienfaiteur, s'empara des biens de la comtesse Mathilde, des comtés d'Ancône et de Spolète, ne tint aucun compte du concordat de Worms, et tenta de s'emparer de la Sicile. En novembre 1210, le pape prononça contre lui l'excommunication. Les seigneurs, qui avaient aussi lieu de se plaindre de sa tyrannie, élurent à sa place, en 1212, le pupille d'Innocent III. Frédéric II. Otton continua sa lutte pour le pouvoir, jusqu'à sa mort, qui advint en 1218. En fait, le candidat d'Innocent III avait trahi la confiance du pape, comme il avait trahi la confiance de ses sujets ; mais le principe de l'intervention pontificale, dans les limites où Innocent venait de le défendre, triomphait dans l'esprit de tous les juges impartiaux.

Limites  
de ce droit  
d'intervention.

Le pape  
se prononce  
pour  
la légitimité  
d'Otton IV.

Il le couronne  
empereur  
(4 octobre  
1209).

Otton trahit  
la confiance  
du pape,  
qui  
l'excommunie  
(1210).

1. *Registr. rom. imper.*, P. L., t. CCXVI, col. 997 et s. Cf. *Ibid.*, col. 1012 et s.  
2. P. L., t. CCXVI, col. 1025-1033.

## II

Innocent III  
réformateur  
et organisateur  
de la  
chrétienté.

Indépendant dans son domaine, dégagé de l'étreinte germanique en Italie, arbitre reconnu des princes chrétiens, Innocent III pouvait désormais exercer une action plus décisive contre l'hérésie ; tenter une offensive plus vigoureuse contre l'Islam ; parler avec plus d'autorité aux souverains pour leur rappeler leurs devoirs envers l'Eglise et envers les peuples ; reprendre, sur un plan plus vaste, l'œuvre traditionnelle de la papauté pour la réforme des mœurs dans l'Eglise et l'organisation chrétienne du monde ; réaliser, en un mot, dans sa partie positive, le programme qu'il s'était tracé, ou plutôt que les circonstances lui avaient imposé au début de son pontificat.

Son zèle  
à réprimer  
l'hérésie.

Dès la première année de son règne, sur les terres mêmes du domaine de saint Pierre, le pape s'était trouvé en face de l'hérésie manichéenne. Les consuls de Viterbe en avaient favorisé l'établissement dans cette ville. Le pape Innocent III écrivit, à ce propos, la lettre la plus violente qui soit sortie de sa chancellerie. « Vous ne craignez ni Dieu ni les hommes, s'écriait-il. Vautrés dans votre péché, comme la bête de somme dans son fumier, vous êtes plus perfides que les Juifs, plus cruels que les païens. Les Juifs n'ont crucifié qu'une fois le Fils de Dieu ; vous, vous le crucifiez tous les jours dans ses membres <sup>1</sup>. » Le biographe d'Innocent III explique ainsi une pareille indignation. « Il ne voulait pas, dit-il, qu'on pût reprocher à l'Eglise romaine de tolérer l'hérésie dans son domaine propre ; qu'on pût lui dire : « Médecin, commence par te guérir toi-même » ou bien : « Ote d'abord la poutre de ton œil. » Aussi prit-il des mesures sévères. Tout hérétique découvert fut arrêté et traduit devant les tribunaux séculiers, pour y être jugé. Les biens des coupables furent confisqués. En cas de récidive, ils furent chassés de la ville. Ce statut rigoureux, appliqué à tout le Patrimoine pontifical, eut pour effet d'en faire disparaître toute trace d'hérésie <sup>2</sup>. Les États de l'Eglise ne connurent plus, à partir de ce moment, ces mystérieux « patarins » qui, combattant à la fois le mariage, la famille et les liens les plus solides de la société, avaient, comme on

Il chasse  
impitoyable-  
ment  
les hérétiques  
des États  
pontificaux.

1. POTTHAST, I, n. 981-982 ; THEINER, *Vet. monum. Slav. merid.*, I, 48, n. 24.

2. *Ibid.*, I, 3187.

l'a justement écrit, « toute l'apparence de vrais anarchistes <sup>1</sup> ».

Dispersée en diverses contrées de la France et de l'Italie, l'hérésie néo-manichéenne s'était surtout propagée en Provence. Sur cette terre ensoleillée, où les passions sont ardentes et fortes, où la foi elle-même se manifeste tout ensemble d'une façon plus austère et plus éclatante, et où se divinisent facilement toutes choses, le bien comme le mal, cette doctrine du « Double Dieu », si audacieuse dans ses prétentions et si licencieuse dans sa pratique, qui, huit siècles plus tôt, avait séduit la jeunesse inquiète de saint Augustin, trouva un facile accès. La jeune poésie des troubadours, qui préludait alors, en Provence, au réveil littéraire de l'Europe, s'en fit le porte-voix harmonieux. Les fils des chevaliers qui, lors de la première croisade, à la suite de Raymond IV de Toulouse, n'avaient voulu céder à personne l'honneur de monter les premiers à l'assaut de Jérusalem, suivirent le nouveau mouvement. Un propre descendant de cet austère chevalier du Christ, Raymond VI de Toulouse, se prononça pour l'hérésie. Non point qu'il affectât de renier la foi de ses pères. On le voyait, au contraire, combler de ses bienfaits des congrégations religieuses, assister pieusement aux offices, et, lorsqu'il rencontrait sur son chemin un prêtre portant l'Eucharistie à un malade, descendre de cheval pour adorer Dieu présent dans l'hostie. Mais il permettait aux prédicateurs de la secte de prêcher la nuit dans son palais, leur prodiguait son argent et ses faveurs, et faisait élever son fils dans les doctrines nouvelles. Ce grand seigneur avait, au surplus, la vie la plus libertine ; les compagnons de ses débauches et les fruits de ses désordres emplissaient sa cour. Quelle était, au fond, sa pensée ? La réponse qu'il fit un jour à l'abbé de Grandselve, Arnaud Amalric, nous la révèle peut-être. Ce dernier lui dénonçait un hérétique coupable d'avoir souillé un autel et blasphémé en public. « A Dieu ne plaise, répondit Raymond, que, pour un fait de ce genre, je sévisse jamais contre un compatriote ! » Chevaliers et troubadours, justement fiers d'avoir, sans cesser d'être Français, leur langue, leur littérature et leur civilisation spéciale, n'auraient pas été fâchés sans doute d'avoir, sans quitter la grande Eglise, leur religion à part. Telle aurait été, du moins, la pensée de la

Le néo-manichéisme en Provence.

Raymond VI de Toulouse s'en fait le protecteur.

1. J. GUIRAUD, au mot *Inquisition*, dans le *Dict. apol. de la foi cath.*, t. I, col. 837-845. Le protestant Lea, dans son *Hist. de l'Inquisition*, voit dans les doctrines manichéennes du XII<sup>e</sup> siècle un retour à la barbarie (LEA, *Hist. de l'Inquisition*, t. I, p. 120).

Les  
troubadours  
favorisent  
la diffusion  
de l'hérésie.

grande majorité d'entre eux ; car un certain nombre de nobles et de poètes refusèrent toujours de partager les nouvelles erreurs, ou s'en séparèrent avec éclat dès qu'ils en aperçurent le danger. Tel fut cet Arnaud Amalric, troubadour converti, qui devint, dans la suite, un des plus ardents adversaires des hérétiques.

Quoi qu'il en soit, les chants des troubadours provençaux, qui devaient éveiller plus tard le génie lyrique de saint François d'Assise <sup>1</sup>, furent de puissants instruments de propagande pour l'hérésie ; car le jongleur, qui s'en allait, de château en château, de village en village, redire ses sirventes et ses cantilènes, ses chants de guerre et ses chants de plaisir, jouait, au <sup>xii</sup><sup>e</sup> siècle, à peu près le rôle que le tribun, le journaliste ou le pamphlétaire remplissent de nos jours. C'est par ses chansons, cent fois répétées, aussi bien que par les sermons des prédicateurs attitrés de la secte, que le peuple accepta la doctrine du « Double Dieu <sup>2</sup> ».

Les hérétiques  
s'organisent  
plus  
particulièrement  
à Albi.  
D'où  
leur nom  
d'Albigeois.

Au commencement du <sup>xiii</sup><sup>e</sup> siècle, l'hérésie néo-manichéenne ou cathare se trouvait répandue dans toute la France méridionale, de Marseille aux Pyrénées. Avignon, Marseille, Montpellier, Béziers, Albi, Carcassonne, en étaient les principaux foyers. Comme ses adeptes étaient particulièrement nombreux à Albi, où ils étaient ouvertement protégés par Roger II Trencavel, vicomte de Béziers, ils reçurent le nom d'Albigeois. La tolérance qui régnait d'une manière toute spéciale dans le midi de la France <sup>3</sup>, leur permit de s'organiser plus complètement que partout ailleurs. Ils opposèrent leur hiérarchie à la hiérarchie catholique. Toulouse et Carcassonne eurent leurs évêques albigeois. Ces évêques étaient assistés par des diacres, qui, ayant une résidence fixe dans un village central, rayonnaient tout autour, prêchant la doctrine et présidant aux rites d'initiation. Au-dessous du clergé, on distinguait deux catégories de fidèles : les Parfaits, qui avaient reçu le *consolamentum* et à qui toute la doctrine avait été révélée, et les Croyants, qui étaient des adhérents plutôt que des initiés.

1. « François allait si loin dans son admiration de la « gaie science » provençale, qu'il s'était fait faire un habit de jongleur, mi-parti, pour s'en vêtir dans le cercle de ses camarades. » (JØRGENSEN, *S. François d'Assise*, p. 19. Cf. *Tres socii*, I, 2.)

2. Le juron « par le Double Dieu » est encore répété en Provence par des paysans qui n'en comprennent plus le sens. Cf. Frédéric MISTRAL, *Dict. provençal-français*, au mot *Double*, t. I, p. 813.

3. Sur la tolérance des populations et des autorités locales dans le Midi, voir A. LUCHAIRE, *Innocent III, la croisade des Albigeois*, p. 1-8.



Les Vaudois.

A côté de l'hérésie cathare ou albigeoise proprement dite, était venue s'installer l'hérésie vaudoise, qu'il importe de ne pas confondre avec elle, et qui même, dans les débuts, se posa comme son adversaire. Les Vaudois, connus d'abord sous le nom de « Pauvres de Lyon », devaient leur origine à un riche marchand lyonnais, Pierre Valdo, qui, vers 1170, pris du désir de réformer l'Eglise, se mit à prêcher la pauvreté et la lecture de l'Évangile. « Peu à peu les tendances radicales de leur doctrine s'accrochèrent. A force de simplifier le catholicisme, ils allèrent presque jusqu'à le supprimer. Ils devaient finir par nier le culte des saints, le purgatoire, la transsubstantiation, le sacerdoce, la hiérarchie <sup>1</sup>. » Le pape Lucius III les ayant excommuniés, ils quittèrent le pays de Lyon, et se répandirent en Franche-Comté, en Bourgogne, en Dauphiné, du côté du Nord, et, du côté du Midi, jusqu'en Provence et en Narbonnaise.

Les progrès de l'hérésie la rendirent audacieuse. On vit des Albigeois envahir les églises de Castelnaudary pour y chanter leurs cantiques, spolier de ses dîmes l'évêque de Toulouse, menacer dans sa cathédrale le chapitre de Béziers et le forcer à s'y fortifier <sup>2</sup>. Dans une sorte de concile tenu par les Albigeois à Saint-Félix de Caraman, on avait vu apparaître un évêque hérétique de Constantinople, Nicéas, venu, semble-t-il, pour établir un lien permanent entre les cathares de la France méridionale et ceux de l'empire grec <sup>3</sup>. Le péril d'une telle organisation à l'appui d'une doctrine si ruineuse du catholicisme, et même de tout ordre social, ne pouvait laisser indifférente la papauté. Celle-ci toutefois, avant de faire appel aux mesures rigoureuses, voulut épuiser les moyens de persuasion.

L'hérésie devient menaçante pour la religion et pour l'ordre social.

Le décret de Lucius III sur la recherche et la répression des hérétiques était resté à peu près lettre morte. L'Eglise, toujours prompte à proclamer les droits de la vérité, parce que sa charité envers Dieu l'y pousse, est toujours lente à les faire prévaloir par la rigueur, parce que sa charité envers les hommes la retient. Au milieu du XII<sup>e</sup> siècle, saint Bernard avait essayé de convaincre les néo-manichéens du Midi en prêchant à Bordeaux, à Périgueux, à Cahors, à Toulouse, la vraie doctrine. Il y avait recueilli surtout des injures <sup>4</sup>. En 1178, Alexandre III, à la demande de Raymond V,

L'Eglise, avant de faire appel aux mesures de rigueur, cherche à épuiser les moyens de persuasion.

1. A. LUCHAIRE, *op. cit.*, p. 10.

2. DOM VAISSÈTE, *Hist. de Languedoc*, édition Molinier, t. VI, p. 154 et s.

3. *Hist. de France de LAVISSE*, t. III, 1<sup>re</sup> partie, p. 261.

4. VACANDARD, *Vie de S. Bernard*, t. II, p. 222.

Mission  
confiée par  
Innocent III  
à des religieux  
cisterciens  
(1198).

comte de Toulouse, et des rois de France et d'Angleterre, avait envoyé en Languedoc un cardinal légat, muni de pleins pouvoirs pour réprimer l'hérésie. La soumission de quelques hérétiques, à qui furent imposées des pénitences publiques, des pèlerinages et des amendes, fut le seul résultat de cette mission, dont l'influence sur le mouvement général de l'hérésie fut à peu près nulle<sup>1</sup>. En 1198, Innocent III donnait à des religieux cisterciens, envoyés comme légats dans le comté de Toulouse, le pouvoir d'y appliquer toutes les sanctions jusque-là édictées par les conciles contre les hérétiques<sup>2</sup>; mais leur rappelait aussitôt qu'il voulait « la conversion des pécheurs et non leur extermination ». « Nous vous ordonnons, leur écrivit-il, de choisir des hommes d'une vertu éprouvée. Prenant pour modèle la pauvreté du Christ, vêtus humblement, mais pleins d'ardeur pour leur cause, ils iront trouver les hérétiques, et, par l'exemple de leur vie comme par leur enseignement, ils tâcheront, avec la grâce de Dieu, de les arracher à l'erreur<sup>3</sup>. »

Mission confiée  
à saint  
Dominique  
(1207).

Peu de temps après, c'est-à-dire au cours de l'année 1207, deux Espagnols, arrivant de Rome, l'évêque d'Osma, Diego de Acebes, et le sous-prieur de son chapitre, Dominique de Gusman, se rendirent en Languedoc pour y réaliser ce programme. L'évêque Diego dut retourner en Espagne après quelques mois de son ministère en France, et y mourut presque aussitôt. Dominique continua seul l'œuvre entreprise. Né en 1170, le nouveau missionnaire était dans la force de l'âge. « Sa stature, dit un témoin de sa vie, était médiocre, mais son visage était beau. Ses cheveux et sa barbe étaient d'un blond vif. Il était toujours radieux et agréable, excepté quand il se trouvait ému de compassion par quelque affliction du prochain<sup>4</sup>. » Il marchait pieds nus, mendiant son pain, prêchant sur les chemins et dans les carrefours des villes et des villages, à la manière du divin Maître. Les hérétiques, d'abord, se moquèrent de lui, lui firent les pires menaces, tentèrent de les réaliser. La calme sérénité de son âme, son imperturbable intrépidité au milieu des dangers, des grâces spéciales de Dieu, qui confirma plus d'une fois sa parole par des miracles, le préservèrent de tout mal. Mais, dans les premiers jours

Portrait  
de saint  
Dominique.

1. *Parum profecerunt*, dit le chroniqueur Robert de Torigni. Voir *Hist. du Languedoc*, t. VI, p. 79 et s.

2. POTTHAST, n. 95.

3. A. LUCHAIRE, *Innocent III, la croisade contre les Albigeois*, p. 89.

4. *Relation de Sœur Cécile*, ap. Lacordaire, *Vie de S. Dominique*, p. 219.

de 1208, un tragique événement, l'assassinat d'un des légats du pape, le moine cistercien Pierre de Castelnau, amena Innocent III à modifier son attitude.

### III

Le plan d'Innocent III, tel qu'on le trouve nettement formulé dans sa correspondance avec ses légats, était de ne pas s'attaquer directement au puissant comte de Toulouse, mais de gagner successivement les barons du midi et les bourgeois locales, afin que Raymond, se voyant abandonné, se convertît, ou qu'on eût plus facilement raison de lui <sup>1</sup>. Mais, d'une part, la plupart des seigneurs à qui des appels furent adressés, se montrèrent réfractaires ou indolents; d'autre part, le comte de Toulouse répondit à cette tactique en se montrant plus irréductible que jamais. Le pape eut alors recours aux sanctions spirituelles. Il fit prononcer par son légat Pierre de Castelnau une sentence d'excommunication, qu'il confirma par une lettre énergique adressée au comte le 29 mai 1207 <sup>2</sup>. Le pape voulait l'épouvanter, et parut d'abord y réussir <sup>3</sup>. Raymond promit de s'amender, et entra en négociations avec le légat; mais sa promesse cachait des projets de vengeance. Un jour que Pierre de Castelnau, las de ses tergiversations, menaçait de rompre les pourparlers, le comte ne put retenir sa colère: « Prenez garde, s'écria-t-il à haute voix devant ses gens; partout où vous irez, par terre ou par eau, j'aurai l'œil sur vous, » Quelques jours plus tard, le 16 février 1208, comme Pierre de Castelnau, après avoir célébré la sainte messe, se disposait à passer le Rhône, à Saint-Gilles, un écuyer de Raymond le frappa à l'improviste, d'un violent coup de lance au bas des côtes. La blessure était mortelle. « Puisse Dieu te pardonner comme je te pardonne! » s'écria le martyr avant d'expirer.

L'attentat était d'une gravité exceptionnelle. Le meurtre d'un ambassadeur a toujours été considéré, chez tous les peuples, comme un *casus belli* au premier chef; il était, de plus, dans la circonstance présente, la consommation d'une série d'attentats accumulés contre les catholiques depuis un siècle; il se produisait au moment où la

Plan  
d'Innocent III  
dans  
sa campagne  
contre  
les Albigeois.

Meurtre du  
Bienheureux  
Pierre  
de Castelnau  
(16 février  
1208).

Grave portée  
de  
cet attentat.

1. INNOCENT III, *Epist.*, l. XI, n. 232. Cf. LUCHAIRE, *op. cit.*, p. 79-86.

2. POTTHAST, n. 3114.

3. HEFELE-LECLERCQ, V, 1279.

papauté venait d'employer sans succès tous les moyens pacifiques de réduire l'hérésie. Raymond de Toulouse se trouvait, par ailleurs, au point de vue de la responsabilité, dans une situation analogue à celle d'Henri II, roi d'Angleterre, après le meurtre de Thomas Becket. La voie normale de la répression eût consisté dans une action commune du pape et du roi de France, suzerain du comte de Toulouse. Mais Philippe Auguste, plusieurs fois déjà invité à faire dans le Midi une démonstration militaire <sup>1</sup>, s'y était refusé, alléguant sa guerre avec Jean sans Terre. Innocent III se décida donc à écrire, non seulement au roi de France, mais à tous les barons et évêques du royaume, la lettre suivante : « Quoique le comte de Toulouse soit déjà excommunié depuis longtemps pour plusieurs crimes énormes, cependant, comme certains indices font penser qu'il est coupable de la mort de notre saint légat Pierre de Castelnau, comme il l'a menacé publiquement de le faire mourir, comme il a admis le meurtrier dans son intimité, nous le déclarons, une fois de plus, excommunié. Et, comme les saints canons ne veulent plus qu'on garde la foi à celui qui ne la garde pas à Dieu, nous délivrons de leur serment, par l'autorité apostolique, tous ceux qui lui ont promis féauté, société ou alliance. Tous les catholiques, sauf le droit du seigneur principal, ont la permission, non seulement de poursuivre sa personne, mais encore d'occuper ses domaines <sup>2</sup>. »

Excommuni-  
cation  
du comte  
Raymond VI  
de Toulouse.

Origine  
de la  
croisade  
contre  
les Albigeois.

Vue  
d'ensemble  
sur  
cette croisade.

Dans ce grave document, tous les faits qui vont suivre étaient en germe.

Les historiens ont émis des opinions très divergentes sur le caractère de la croisade entreprise contre les Albigeois. Il semble bien que ces divergences se trouveraient fort atténuées, si l'on distinguait attentivement dans cette expédition trois périodes. Au début, le point de vue religieux prédomine : c'est l'hérésie qu'on veut abattre pour obéir au pape. Puis, peu à peu, l'intérêt politique, la rivalité de race, se mêlent à la préoccupation religieuse. Finalement, cet intérêt politique devient prépondérant ; la croisade se transforme en une guerre

1. Le pape avait écrit quatre fois à ce sujet à Philippe Auguste : le 31 mai 1204, le 16 janvier et le 7 février 1205, et le 17 novembre 1207. « Innocent III n'entendait pas demander par là l'extermination des Méridionaux. Il pensait que l'apparition de l'ost royal sur les bords de la Garonne suffirait à faire rentrer les seigneurs dans le devoir et les hérétiques dans l'Église. » (LUCHAIRE, *Innocent III, la croisade des Albigeois*, p. 116 ; VILLEMAGNE, *Bullaire du B. Pierre de Castelnau*, un vol. in-8°, Montpellier, 1917, p. 172-175, 176, 177-181, 183-188).

2. INNOCENT III, *Epist.*, l. XI, n. 26-33. — Sur les fondements juridiques de la croisade contre les Albigeois, voir H. PISSARD, *la Guerre sainte en pays chrétien. Essai sur l'origine et le développement des théories canoniques*. Un vol. in-12, Paris, 1912.

dynastique, qui profite surtout à la France et compromet les résultats obtenus en faveur de l'Eglise.

D'un bout de la France à l'autre, dans toutes les régions du nord et du centre, et, fait digne de remarque, dans plusieurs régions du midi, l'appel du pape fut entendu. « L'ost fut merveilleuse, chante le poète de la croisade. Quant à dire le nombre des chevaux et des cavaliers, ou les sommes d'argent que coûtèrent les croix de soie et d'orfroi qu'on se mettait au côté droit de la poitrine, jamais Dieu ne fit clerc assez bon comptable pour en supputer la moitié ni le tiers <sup>1</sup>. »

Raymond de Toulouse, effrayé, demanda à se réconcilier avec l'Eglise. En costume de pénitent, nu jusqu'à la ceinture, il vint s'agenouiller sur le seuil de l'église de Saint-Gilles, où reposaient les restes de Pierre de Castelnau, et jura, la main sur les saintes reliques, d'obéir au pape et à ses légats. Dix jours plus tard, ayant reçu de la part du nouveau légat pontifical, Milon, l'absolution de son excommunication, le comte entra dans l'église même, et promit, sur les saints Evangiles, « que lorsque les princes croisés arriveraient dans ses terres, il exécuterait toutes leurs injonctions <sup>2</sup> ». Cette scène se passait le 30 juin 1209. De tels engagements étaient trop absolus pour être exécutés. Il était permis de douter qu'ils fussent sincères.

Pénitence  
et soumission  
solennelle  
du comte  
de Toulouse  
(juin 1209).

A la fin de ce même mois, la grande armée des croisés, bannières déployées, arrivait en Provence, et se dirigeait vers la vicomté de Béziers, dont le chef, Raymond Roger, s'était déclaré ouvertement le protecteur de l'hérésie. Le but des légats, qui, au début, furent les vrais chefs de l'expédition, était d'imposer tout d'abord aux hérétiques une terreur salutaire, par un exemple exercé sur le plus insolent de leurs défenseurs. Le choc des croisés sur les hautes murailles de la ville fut irrésistible. Au premier assaut, le 21 juillet 1209, la cité fut prise. Mais il fut bientôt visible que les chefs n'étaient pas maîtres de leurs troupes. Le pillage, le massacre et l'incendie souillèrent cette première victoire. « Il y a dans l'armée, écrivaient les légats, trop de

Sac de Béziers  
(21 juillet  
1209).

1. E nom mete en plah coment fors armatz,  
Ni com foren garnitz, ni co encavalgatz.,  
Ni lor cavals vestitz de fer, ni entresenhatz,  
Qu'anc Dieus no fetz gramazi ni clergue tant letrat  
Que vos pogues retraire le ters ni la mitat.

(*Chanson de la croisade*, édition Paul MEYER, 2 vol. in-8°, Paris, 1875-1879, p. 9.  
t. II, p. 10-11.)

2. MANSI, XXII, 771, 774-784.

gens qui sont de corps avec nous, mais non d'esprit <sup>1</sup>. » De Béziers, l'armée marcha sur Carcassonne, où le vicomte Raymond Roger s'était réfugié. La ville se rendit ; mais cette fois les légats réussirent à contenir l'impétuosité des troupes. Les personnes et les biens furent respectés <sup>2</sup>. Le vicomte de Béziers, fait prisonnier, mourut peu de temps après.

La terre conquise, il fallait la remettre en mains sûres. Les légats convoquèrent à cet effet les princes croisés. La suzeraineté du Languedoc fut successivement offerte au duc de Bourgogne, au comte de Nevers et au comte de Saint-Pol, qui refusèrent d'être investis de ce fief conquis par un massacre. Un petit seigneur de l'Île-de-France, pourvu de domaines en Angleterre, Simon de Montfort, comte de Leicester, après avoir fait quelques difficultés, finit par accepter.

Simon  
de Montfort.

Son portrait.

Celui qui devait désormais incarner dans sa personne le mouvement de la croisade, était un catholique ardent et sincère, un chef d'armée de premier ordre, un diplomate plein de ressources. Ses contemporains vantent sa foi vraie, quoique un peu fière, sa chasteté rigide, sa hardiesse dans les combats, son opiniâtreté dans la lutte, sa prudence dans les conseils ; mais une dureté excessive, un attachement trop prononcé à ses intérêts personnels, un dédain non dissimulé pour la race méridionale, qu'il jugeait inférieure, et qui ne pouvait être régénérée, selon lui, que par l'introduction des institutions du nord, lui firent outrepasser les instructions du pape, et lui aliénèrent les sympathies des populations qu'il était chargé de pacifier. La nature morale de Simon de Montfort se révélait dans son extérieur. Le chroniqueur Pierre des Vaux de Cernai le dépeint « de haute taille, avec

1. Cité par LUCHAIRE, p. 141.

2. Le sac de Béziers fut un très regrettable fait de guerre, dont la responsabilité remonte en partie aux seigneurs placés à la tête de l'armée du nord, qui voulurent frapper l'imagination des populations méridionales par un exemple terrible, et en partie aux masses de « ribauds », que ces seigneurs avaient enrôlés trop facilement dans leurs troupes. Pour en rendre responsable l'Église, ses ennemis ont trop facilement accepté l'authenticité d'un mot barbare attribué au légat Arnaud de Cîteaux. « On lui demandait, écrivent MM. AULARD et DEBIDOUR (*Hist. de France, cours moyen*, p. 33), comment on pourrait distinguer des hérétiques ceux qui ne l'étaient pas. — Tuez-les tous, dit-il, Dieu reconnaîtra les siens. » M. TAMISEY DE LARROQUE, dans les *Annales de philosophie chrétienne* de 1861, t. VI, p. 115-128, a démontré la non-authenticité de ce mot, qui n'est rapporté par aucun des témoins oculaires et contemporains dignes de foi, et qui n'est cité que par le moine allemand Césaire de Heisterbach, écrivain sans valeur historique, dont l'œuvre a été écrite d'après les racontars les plus fantaisistes. L'argumentation de Tamisey de Larroque a été admise par tous les historiens que n'aveugle pas le parti pris, notamment par M. MOLINIER, dans son édition de l'*Histoire du Languedoc* par dom VAISSÈTE.

une physionomie distinguée, de fortes épaules, un corps d'une vigueur et d'une souplesse incroyables <sup>1</sup> ».

Un tel homme poussa quelquefois la rigueur jusqu'à la férocité ; mais il faut reconnaître, avec un grave historien, qu'en même temps, ses adversaires « allaient jusqu'à la sauvagerie <sup>2</sup> ». Sa tactique ne fut pas toujours d'accord avec celle de la papauté. Mais que de traits de bravoure et de foi dans ce vrai chevalier ! « Au siège de Carcassonne, un croisé gisait au fond d'un fossé, avec une jambe cassée, sous la pluie de pierres qu'on jetait de la ville. Simon, suivi d'un seul écuyer, et risquant vingt fois sa vie, descend dans le fossé, emporte le malheureux, et le sauve ainsi d'une mort certaine... Un dimanche, après avoir entendu la messe et communié, il partait pour se battre à Castelnaudary, lorsqu'un moine cistercien crut bon de lui adresser quelques paroles d'encouragement. « Pensez-vous donc que j'aie peur ? dit Simon. Il s'agit de l'affaire du Christ. L'Eglise entière prie pour moi. Je sais que nous ne pouvons pas avoir le dessous <sup>3</sup>. » De 1209 à 1212, il fit tomber en son pouvoir presque toutes les places fortes du Languedoc. Raymond ne gardait plus que Toulouse et Montauban.

Sa bravoure.

Ses conquêtes.

Pendant ce temps-là, Innocent III essayait d'amener le comte de Toulouse à de meilleurs sentiments. En 1211, un concile, réuni à Narbonne, fit auprès de lui une nouvelle tentative de conciliation. On lui promit de lui faire rendre l'entière possession de ses biens, à la seule condition qu'il expulsait les hérétiques de ses Etats <sup>4</sup>. Raymond fit la sourde oreille. Les propositions faites à Narbonne furent renouvelées dans une assemblée tenue à Montpellier. Le comte de Toulouse parut accepter ce qu'on lui proposait. Mais le lendemain, au moment où l'on allait préciser les conditions exigées de lui, il quitta brusquement la ville. Pendant l'été de 1212, le pape, voulant lui donner une dernière preuve de son esprit de justice, déclara prendre sous sa protection le comte de Toulouse contre Simon

Vaines tentatives d'Innocent III pour détacher de la cause des hérétiques le comte de Toulouse.

1. PIERRE DES VAUX DE CERNAI, *Hist. Albige.*, cap. xviii, P. L., t. CCXIII, col. 570.

2. HEFELE-LECLERCQ, V, 1283. Au concile de Latran, l'un des chefs des Albigeois, le comte de Foix, se vantait d'avoir mis à mort six mille croisés surpris dans une embuscade, et un autre chevalier du Midi, Arnaud de Villemur, déclarait regretter de n'avoir point assez fait couper de nez et d'oreilles à ses prisonniers. (DOM VAISSÈTE, *Hist. du Languedoc*, édit. MOLINIER, t. VI, p. 420.)

3. LUCHAIRE, p. 185-187.

4. MANSI, XXII, 813.

Simon de Montfort blesse, par ses procédés, les populations méridionales.

de Montfort lui-même. Sa raison était que Raymond, bien qu'accusé d'hérésie, n'avait pas été convaincu et jugé : on devait donc se contenter de mettre ses biens sous séquestre, et ne pas les traiter comme des biens définitivement conquis. Mais Montfort, de son côté, ne se mettait guère en peine de se conformer à cette décision. Poursuivant sa marche en avant, il s'installait en maître dans les villes et dans les châteaux forts, et faisait rédiger des statuts par des assemblées où les Méridionaux avaient leur place, mais où il faisait imposer aux contrées conquises la coutume de Paris, les usages du nord. « Il se présentait comme le sauveur qui vient substituer l'ordre, la centralisation et la paix à l'anarchie féodale, dont les anciens comtes de Toulouse n'avaient pas su préserver le pays <sup>1</sup>. » De telles mesures, si habilement qu'elles fussent présentées, exaspéraient les populations du Midi. Des seigneurs catholiques prenaient fait et cause pour Raymond.

Intervention du roi d'Aragon, Pierre II, en faveur du comte de Toulouse.

En 1212, le roi d'Aragon, Pierre II, ému des progrès de Simon de Montfort et du péril que couraient les provinces du Midi, intervint en faveur de son beau-frère Raymond VI. « Les deux versants des Pyrénées n'étaient alors qu'une même patrie. Languedoc, Catalogne, Aragon, avaient les mêmes goûts pour la poésie et la même langue littéraire. Il se faisait, par-dessus les Pyrénées, un échange actif et continu de troubadours et de chevaliers, d'idées, de chansons et de marchandises <sup>2</sup>. » Le pape lui-même intervint une fois encore. Il enjoignit au vainqueur du Languedoc de réparer les dommages qu'il avait causés dans plusieurs comtés qui dépendaient, comme fiefs, du royaume d'Aragon <sup>3</sup>. Innocent III fit plus encore. Il jugea que le comte de Toulouse était assez puni, et il enjoignit à Simon de mettre fin à son expédition, pour prendre part à une croisade contre les Sarrasins d'Espagne. Il écrivit à ce propos, le 15 janvier 1212, à l'archevêque de Narbonne : « Entends-toi avec l'illustre roi d'Aragon, pour arrêter des conventions de paix. Applique-toi à pacifier tout le Languedoc. Cesse de provoquer le peuple chrétien à la guerre contre l'hérésie <sup>4</sup>. »

Le pape essaye en vain de mettre fin à la campagne de Simon de Montfort.

« Cette lettre, a-t-on écrit, est de la plus haute importance. Elle prouve que, pour Innocent III, la croisade était terminée à la fin de

1. LUCHAIRE, p. 190.

2. *Hist. de France* de LAVISSE, t. III, 1<sup>re</sup> partie, p. 272.

3. INNOCENT III, *Epist.*, l. XV, n. 212-215.

4. *P. L.*, t. CCXVI, col. 744 ; POTTHAST, n. 4648.



1212. Si elle dura encore seize ans, ce fut malgré le Saint-Siège. Il en avait été de cette expédition comme de la croisade de 1204, qui, au lieu de se diriger sur Jérusalem, comme le voulait le pape, avait abouti à Constantinople. Les intérêts politiques l'avaient emporté sur les intérêts religieux ; les convoitises des princes, sur la défense de la chrétiété. La croisade, à dater de 1213, n'était plus qu'une œuvre poursuivie par les seigneurs du Nord pour déposséder les seigneurs du Midi ; par les rois de France, pour réunir à la couronne la magnifique province qu'était le Languedoc <sup>1</sup>. »

« Tout en désapprouvant la continuation de la guerre, Innocent III continua à la surveiller, pour défendre les opprimés et rappeler sans cesse les vainqueurs à la modération et à la justice. En 1215, dépouillés de leurs terres par la victoire de Simon de Montfort. Raymond VI et son fils demandèrent la protection du pape, dont ils connaissaient la justice et la charité, et leur espoir ne fut pas trompé. « Garde-toi de désespérer, répondit Innocent III aux supplications du comte de Toulouse Si Dieu me laisse assez vivre pour que je puisse gouverner selon la justice, je ferai monter ton droit si haut, que tu n'auras plus cause de te plaindre ni à Dieu ni à moi. » En attendant, par un décret qui essaya de concilier le droit de conquête de Simon de Montfort et les droits héréditaires de Raymond VI, le pape partagea entre eux les anciennes possessions des comtes de Toulouse. « Qu'on examine de près la rédaction de cet instrument, reconnaît loyalement M. Luchaire, et l'on y verra qu'Innocent III a encore fait ce qu'il a pu pour atténuer le gain des vainqueurs et ménager l'autre parti. » Enfin, le dernier acte d'Innocent III dans le Languedoc, — acte qu'il accomplit le 21 décembre 1215, six mois avant sa mort, — fut encore en faveur des Albigeois vaincus contre les vainqueurs. Il donna mission à l'évêque de Nîmes et à l'archidiacre de Conflans « de reprendre au chef des croisés le château de Foix et de faire une enquête pour savoir au juste dans quelles circonstances le domaine du comte avait été annexé aux terres conquises ». M. Luchaire, qui cite ce fait <sup>2</sup>, le commente en faisant ressortir l'esprit de justice du pape : « N'ayant pu maintenir à la croisade son caractère religieux, il voulait empêcher qu'elle aboutît dans l'ordre temporel à des conséquences

La croisade se poursuit, avec prédominance de l'intérêt politique sur l'intérêt religieux.

Innocent III ne néglige aucune occasion de défendre la cause de la justice et de la modération.

1. J. GUIRAUD, *Hist. partielle, hist. vraie*, t. I, p. 283-284.

2. LUCHAIRE, *op. cit.*, p. 258-259.

extrêmes. A plusieurs reprises, il avait défendu contre les violents la cause de la modération et de la justice <sup>1</sup>. »

## IV

Innocent III  
et la  
quatrième  
croisade.

Pendant que, dans le Midi de la France, Simon de Montfort et Philippe Auguste faisaient dévier à leur profit personnel la croisade des Albigeois, un spectacle analogue se produisait sur un plus vaste théâtre, en Orient, au cours de la quatrième croisade contre les Turcs.

Place  
de la croisade  
dans son  
plan général  
de réforme  
et  
d'organisation  
de la  
chrétienté.

Dès ses premières encycliques, Innocent III avait manifesté son dessein de grouper toutes les forces de la chrétienté en vue d'une grande croisade <sup>2</sup>. Ce projet avait une place marquée dans le vaste plan de sa politique générale : l'organisation chrétienne du monde. Par une croisade universelle, bien conduite et bien maintenue dans son esprit surnaturel, les princes et les seigneurs, mus par le désir de délivrer le tombeau du Christ et d'assurer le salut de leurs âmes, s'arracheraient aux luttes privées et s'organiseraient entre eux dans une hiérarchie plus étroite et plus solide, sous une inspiration plus intime de l'Eglise et du pape. Innocent III ne désespérait pas de voir les deux empires d'Occident et d'Orient, ramenés, l'un aux justes limites de sa mission, l'autre à la communion avec le Saint-Siège, collaborer avec lui à la réalisation de sa grande œuvre. Ses premiers actes : l'expulsion de l'influence allemande hors des Etats de l'Eglise, puis des Deux-Siciles, de la Toscane et de la Lombardie, les efforts de sa diplomatie pour réconcilier Philippe Auguste avec Richard Cœur de Lion, pour pacifier la péninsule italique et la Hongrie, n'étaient que les préliminaires de son entreprise.

Il se heurte  
à une  
conception  
toute  
différente  
de la  
croisade dans  
l'esprit  
des princes.

Seulement, dès les premières ouvertures du pape aux princes chrétiens, il fut visible que, si le projet de croisade était volontiers accepté par tous, deux idées allaient se heurter au moment venu de l'entrée en campagne. « En face de la politique traditionnelle des papes, qu'Innocent III voulait reprendre, se dressait le plan de croi-

1. J. GUIRAUD, *Hist. partielle, hist. vraie*, t. I, p. 284-285. Sur les sources de l'histoire de la croisade contre les Albigeois, voir le P. DE SMEDT, les *Sources de l'hist. de la crois. contre les Albigeois*, dans la *Revue des quest. hist.*, 1874, t. XVI, p. 433-481.

2. INNOCENT III, *Epist.*, P. L., t. CCXIV, col. 9.

sade du parti gibelin. Pour le pape, tous les efforts de la chrétienté devaient être subordonnés à la conquête des Lieux Saints, et il suffirait de la diplomatie pour modifier les dispositions de l'empereur de Constantinople vis-à-vis de l'Occident et l'amener à coopérer à cette œuvre. Le plan gibelin, au contraire, consistait à détruire l'empire byzantin et à lui substituer un empire latin, qui serait le meilleur auxiliaire de la croisade, Henri VI avait emprunté ce plan aux rois normands de Sicile ; son frère Philippe de Souabe en était le dépositaire ; Boniface de Montferrat allait en être l'exécuteur <sup>1</sup>. » Trois faits successifs, en effet, trois déviations imposées par les princes à l'idée première d'Innocent III : l'expédition contre Zara, à la demande des Vénitiens, une première prise de Constantinople à l'instigation du prince Alexis, et une seconde prise de Constantinople au bénéfice des croisés pour la constitution d'un empire latin, vont faire triompher le plan gibelin. En présence des divers échecs de son plan primitif, le pape, conciliant la fidélité aux principes avec une politique très souple, cherchera à tirer le meilleur parti possible des événements.

D'où  
trois déviations  
successives  
de la  
quatrième  
croisade.

Sur l'invitation du pape, un grand nombre de prédicateurs se répandirent dans toutes les contrées de l'Europe, invitant les fidèles à prendre la croix. Le plus célèbre de ces prédicateurs populaires fut un curé de campagne, des environs de Paris, Foulques de Neuilly. Rompu aux travaux du saint ministère, initié aux sciences sacrées dans cette université de Paris où brillaient alors Pierre de Corbeil, le futur cardinal, Pierre le Chantre, *Petrus Cantor*, renommé pour l'éclat de son enseignement théologique, et Pierre le « Vorace » ou le « mangeur de livres », *Petrus Comestor*, ainsi nommé à cause de son avidité à tout lire et à tout savoir, Foulques possédait les deux qualités essentielles de l'orateur chrétien : le zèle d'un apôtre et la science d'un docteur. Une voix puissante, capable de dominer le tumulte des foules, une santé de fer, une énergie si indomptable qu'elle allait parfois jusqu'à la rudesse, complétaient en lui les dons du missionnaire <sup>2</sup>. Pierre le Chantre, à qui le pape Innocent III avait demandé de se charger de la prédication de la croisade, et à qui ses forces ne permettaient plus une si lourde mission, demanda et obtint de s'en décharger sur le plus estimé de ses disciples, le curé

Les  
prédicateurs  
de la croisade.

Foulques  
de Neuilly  
(† 1201).

1. BRÉHIER, *l'Eglise et l'Orient au Moyen Age*, p. 153.

2. A. CHARASSON, *Un curé plébéien au XII<sup>e</sup> siècle*, un vol. in-12, Paris, 1905, p. 9 et s., 37 et s., 164.

de Neuilly-sur-Marne<sup>1</sup>. Dès la fin de l'année 1199, l'éloquence de Foulques avait gagné à sa cause le comte Thibaut de Champagne, le comte Louis de Blois, le comte Simon de Montfort, de nombreux vassaux de l'Île-de-France et de la Champagne, et le futur historien de la croisade, Geoffroi de Villehardouin. Au commencement de l'année suivante, Baudouin, comte de Flandre, Henri, son frère, et un grand nombre de seigneurs flamands prenaient aussi la croix. En 1201, la prédication du moine Martin, abbé de Pairis, près de Colmar, obtenait l'adhésion d'une grande partie des seigneurs allemands. Le Sénat de Venise consentit à transporter et à nourrir pendant un an une armée de 4.500 chevaliers, 9.000 écuyers et 20.000 fantassins, et à joindre à l'expédition 50 galères montées. Les croisés s'engagèrent à payer 85.000 marcs d'argent, soit 4.200.000 francs, et à partager par moitié avec les Vénitiens toutes les terres dont ils feraient la conquête<sup>2</sup>.

Intervention  
des  
Vénitiens.

Cette intervention des Vénitiens, rois de la mer, dont on ne pouvait se passer, mais commerçants âpres au gain, fut une première cause de souci pour Innocent III<sup>3</sup>. Une autre peine lui vint de l'abstention presque générale des souverains. Ni Philippe Auguste, excommunié après son divorce, ni Otton de Brunswick, en lutte avec Frédéric de Souabe, ni les princes dont le pape avait repoussé les prétentions en Italie, ne prirent part à la croisade. Mais jamais les seigneurs n'avaient été si nombreux, n'avaient paru si bien préparés, si disposés à marcher d'accord, sous la direction générale du pape et de ses légats<sup>4</sup>.

Abstention  
de la plupart  
des souverains.

Participation  
d'un  
très grand  
nombre  
de seigneurs.

La mort de Thibaut de Champagne, le chevalier poète, que les barons avaient d'abord acclamé comme leur chef, et le choix qui fut fait aussitôt, pour le remplacer, du marquis Boniface de Montferrat, frère de l'ancien rival de Guy de Lusignan, furent deux événements de funeste augure. Peu de temps après, quand, à l'été de 1202, le légat pontifical, Pierre Capuano, se rendit à Venise, pour s'embarquer avec les croisés, il apprit avec stupéfaction que la flotte, au lieu d'appareiller sur l'Égypte ou la Syrie, se préparait à partir pour la Dalmatie. Le vieux Doge, Dandolo, lui signifia, d'ailleurs,

Première  
déviation  
de la croisade.

1. *Op. cit.*, p. 97 et s.

2. VILLEHARDOUIN, *Conquête de Constantinople*, § XII, XIII.

3. Ce souci perce dans une lettre d'Innocent III, *P. L.*, t. CCXIX, col. 131. Voir BRÉHIER, *op. cit.*, p. 152.

4. Innocent III avait ratifié le traité conclu avec le Sénat de Venise, à condition qu'un légat suivrait la croisade (*P. L.*, CCXIV, 131).

qu'il pouvait suivre l'armée en qualité de prédicateur, si cela lui convenait, mais qu'il ne pouvait songer à y tenir le rang de légat, c'est-à-dire de représentant de l'autorité romaine. Cette rébellion déclarée de Venise à l'égard du pape était-elle le résultat d'un plan concerté avec Boniface de Montferrat, d'une entente conclue avec le prince Alexis, fils de l'empereur détrôné de l'Orient <sup>1</sup>, ou même d'un complot tramé avec le sultan d'Égypte, qui aurait promis aux Vénitiens des avantages commerciaux s'ils parvenaient à détourner la campagne qui le menaçait <sup>2</sup>? Toutes ces hypothèses ont été faites. Aucune d'elles n'est nécessaire pour expliquer la conduite des Vénitiens. Il suffit de remarquer que le port de Zara, sur la côte de la Dalmatie, gênait leur commerce dans l'Adriatique. Forts de leur traité avec les croisés, à qui leur flotte était indispensable, ils mirent en première ligne des conquêtes à réaliser, celle de Zara, et s'en emparèrent en effet. Le pape, qui avait défendu aux croisés, sous peine d'excommunication, d'attaquer une ville chrétienne, ne voulut pas, au début de l'expédition, se montrer impitoyable, et leva la censure encourue <sup>3</sup>.

La bienveillance pontificale ne paraît pas avoir beaucoup touché les marchands de Venise. Au printemps de 1203, il fut manifeste qu'à l'affaire de Zara succédaient les préparatifs d'une nouvelle entreprise en dehors du plan tracé par le pape. Cette fois-ci, le doute n'était plus possible : un pacte avait été conclu, à Zara même, à l'instigation des Vénitiens et de Philippe de Souabe, entre Boniface de Montferrat, chef de la croisade, et les représentants du jeune prince Alexis, fils de l'empereur détrôné, Isaac l'Ange, pour reconquérir le pouvoir impérial contre l'usurpateur Alexis III. Le prétendant s'engageait à verser aux croisés une somme de 200.000 marcs d'argent, à prendre part en personne à la croisade, à entretenir perpétuellement en Terre Sainte un corps de 500 chevaliers, et à se soumettre à l'autorité religieuse de Rome <sup>4</sup>. Le pape, aussitôt qu'il eût appris la nouvelle du pacte de Zara, défendit formellement aux croisés d'attaquer l'empire byzantin <sup>5</sup>. Mais il était trop tard : quand la lettre pontificale arriva à destination, la flotte des croisés avait déjà

Les Vénitiens dirigent la flotte des croisés vers la ville de Zara, en Dalmatie, dont ils s'emparent.

Deuxième déviation : les croisés se dirigent vers Constantinople.

1. BRÉHIER, *op. cit.*, p. 153-154.

2. HANOTAUX, *Revue historique*, 1877, IV, p. 74-102.

3. VILLEHARDOUIN, *la Conquête de Constantinople*, édit. NATALIS DE WAILLY, Paris, 1872, p. 58 60.

4. VILLEHARDOUIN, *op. cit.*, p. 54-58 ; D'ACHERY, *Spicilegium*, III, 21.

5. INNOCENT III, *Epist.*, VI, 101, P. L., t. CCXV, col. 106.

Ils  
s'emparent  
au profit  
de l'empereur  
Alexis IV  
(juillet 1203).

fait voile pour Constantinople. Le premier assaut donné à la capitale de l'Orient eut lieu le 7 juillet 1203. Les mercenaires indisciplinés qui composaient l'armée d'Alexis III, ne purent pas résister plus de dix jours à l'armée des croisés. Le 17 juillet, le vieux doge Dandolo sauta le premier, le gonfanon de Saint-Marc à la main, sur l'une des passerelles volantes que la flotte jeta sur le rivage. Alexis III s'enfuit. Isaac l'Ange, tiré de la prison où son compétiteur l'avait fait enfermer, fut proclamé empereur avec son fils Alexis IV. Allait-on maintenant, avec l'aide des nouveaux souverains d'Orient, marcher vers la Syrie, réaliser enfin le plan de la croisade ?

Rupture entre  
Alexis IV  
et les croisés.

Un aventurier,  
Murzuphle,  
s'empare  
du pouvoir,  
sous le nom  
d'Alexis V  
(janvier 1204).

En attaquant Constantinople, ville schismatique mais chrétienne, les croisés avaient, une fois de plus, encouru l'excommunication. Il était naturel qu'avant d'entrer à Jérusalem en libérateurs du tombeau du Christ, ils voulussent se réconcilier avec l'Église. Le pape, cette fois encore, voulut pousser jusqu'aux extrêmes limites sa paternelle indulgence. Que l'empereur Alexis IV se ralliât nettement à Rome, comme il l'avait promis, qu'il reconnût, lui et son patriarche, la primauté de l'Église fondée par saint Pierre ; à cette condition, toute censure serait levée. Mais l'empereur n'était pas plus capable d'exécuter cette clause du traité de Zara que de payer les sommes promises. En vain les Vénitiens parvinrent-ils à obtenir, par ruse, une lettre d'absolution, que le légat pontifical, outrepassant les instructions du pape, leur fit parvenir. Cette immunité spirituelle ne réalisait pas tous les désirs du doge Dandolo et de ses soldats. Alexis IV avait beau vendre les chandeliers et les vases sacrés des églises ; il était à bout de ressources, et ne pouvait acquitter sa dette. L'accord qui avait duré quelque temps entre les empereurs et les croisés, ne tarda pas à se rompre, et fit place à l'hostilité ouverte. Des rixes, de vrais combats entre Grecs et Vénitiens, ensanglantèrent la ville. Un aventurier, Alexis Ducas, surnommé Murzuphle (sourcils joints) à cause de la jonction de ses sourcils, profita de ces troubles pour soulever le peuple en sa faveur. Le 5 janvier 1204, il fut proclamé empereur sous le nom d'Alexis V. Ses premiers actes furent d'emprisonner Isaac l'Ange, qui mourut bientôt après, de faire étrangler Alexis IV, et de sommer les croisés de quitter la ville. La situation de ces derniers, en présence d'une population surexcitée, n'était plus tenable à Constantinople. Ils se retirèrent dans leurs vaisseaux, mais résolus à tenter le plus tôt possible un nouveau siège.

Il ne s'agissait plus, cette fois-ci, de conquérir la ville au profit

d'un candidat oriental, mais d'y fonder un empire latin. D'après un traité, signé en mars 1204, entre les Vénitiens et les barons, il fut convenu qu'après la prise de la ville, un conseil composé de six Vénitiens et de six croisés élirait un empereur, à qui serait attribué le quart de l'empire oriental. Des trois autres quarts, Venise prendrait la moitié; le reste serait distribué à l'armée des chevaliers, sous forme de fiefs.

Le siège de Constantinople fut rude. Murzuphle, sentant que toute sa fortune était engagée dans cette lutte, dirigea lui-même la défense avec une grande activité. Mais les croisés multiplièrent les traits d'audace. La pénurie des vivres et l'impossibilité de retourner en arrière, car les Grecs les auraient massacrés dans leur retraite, l'appât des immenses richesses que recélait la capitale de l'Orient, furent pour eux les plus puissants stimulants. Poussant leurs navires contre les remparts, les accrochant aux murs avec des cordes sous des grêles de traits, grim pant aux tours, brisant les portes à coups de hache, luttant corps à corps, ils parvinrent enfin à pénétrer dans la ville par divers endroits à la fois. La nuit du 12 au 13 avril permit à Murzuphle de s'enfuir avec son armée. Mais les chefs furent impuissants à retenir l'impétuosité des troupes, qui se ruèrent sur les trésors amassés depuis tant de siècles à Constantinople. Le pillage fut général et sans merci. Les églises elles-mêmes ne furent pas respectées. Villehardouin évalue à un million et demi de marcs, c'est-à-dire à 56 millions de francs, la valeur du butin.

Le partage des terres fut fait comme il avait été conclu. Le 16 mai 1204, le comte Baudouin de Flandre, élu selon les formes déterminées par le traité, parut dans Sainte-Sophie, revêtu du manteau impérial, de sandales de pourpre couvertes de pierreries, et de la chlamyde brodée d'aigles. Le 1<sup>er</sup> octobre, il arma 600 chevaliers et leur distribua des fiefs. Comme en Palestine après la prise de Jérusalem en 1099, une domination féodale et latine était fondée à Constantinople.

Innocent III, mis, une fois de plus, en présence de faits acquis, ressentit, à la nouvelle de ces événements, une grande tristesse. Il ne la cacha point. Mais Baudouin lui ayant écrit qu'il allait désormais consacrer tous ses efforts à mettre fin au schisme des Grecs, le pape ne voulut pas contrarier un dessein qui avait toujours été très cher à son cœur. Il se dit que les événements qui venaient de contrarier ses prévisions et ses ordres, étaient peut-être des faits providentiels;

Troisième  
déviation  
de la croisade.

Les croisés  
s'emparent  
de Constanti-  
nople à  
leur  
propre profit.

Pillage  
de la ville.

Baudouin de  
Flandre  
est proclamé  
empereur  
d'Orient.

Le pape, après quelque hésitation, adhère à la constitution d'un Empire latin à Constantinople.

La division se met parmi les princes chrétiens, et compromet la stabilité du nouvel empire.

Le pape fait un appel aux princes pour une nouvelle croisade.

qu'en tout cas une sage politique consiste à chercher dans les faits irréparables l'élément qui peut encore être utilisé pour le triomphe du bien. La constitution d'un empire latin à Constantinople ne pouvait-elle pas favoriser à la fois l'union des Eglises et la conquête des Lieux Saints ?

Les événements ne tardèrent pas à détromper ces espérances. Dans cet empire latin, où la grande majorité numérique de la population avait une civilisation si différente de celle des vainqueurs, aucune cohésion stable ne put s'établir. Le féodalisme des croisés et le fonctionnarisme byzantin se montrèrent irréductibles ; l'orgueil oriental ne consentit pas à s'incliner devant ceux qu'il appelait des barbares. Le patriarche de Constantinople et son clergé n'abandonnèrent rien de leurs prétentions à une autonomie absolue à l'égard de Rome. Les conflits nationaux ou privés qui avaient divisé les princes chrétiens en Occident, se renouvelèrent en Orient. Il suffit d'une attaque violente du tsar des Vlaques et Bulgares, Johannitza, pour mettre l'empire de Baudouin à deux doigts de sa perte. Son jeune frère, Henri de Flandre, qui lui succéda, le 20 août 1206, parut sauver la situation par son énergie et par l'habileté de sa politique ; mais il ne put empêcher les Grecs de reconnaître comme leur légitime souverain, l'empereur Lascaris, gendre d'Alexis IV, qui, après la prise de Constantinople par les croisés, était allé former dans l'Asie Mineure un nouvel Etat, comprenant la Bithynie, la Lydie et la Phrygie, avec Nicée comme capitale.

Dans de telles conditions, les deux buts qu'Innocent III avait poursuivis jusque-là avec une énergie infatigable : l'union de l'Eglise grecque et la délivrance des Lieux Saints, semblaient devenir irréalisables. Le pape cependant ne se découragea point. En 1213, il fit recommencer des prédications dans toute l'Europe. Il chargea, en même temps, le cardinal Pélage de négocier une union avec Lascaris, à la condition qu'il se reconnût vassal de l'empire latin. Par là, il espérait mettre une limite à l'extension de cet empire, empêcher les croisés de faire une nouvelle diversion de conquêtes en Orient. Le 25 juillet 1215, l'empereur Frédéric II, à la suite de son couronnement, jura, de son propre mouvement, et à l'étonnement de tous, de prendre la croix, et lorsque, le 11 novembre de cette même année, en ouvrant le concile de Latran, le pape renouvela son appel à la croisade, il put croire que le désir de tout son règne allait enfin se réaliser. Il n'en fut rien. Les déviations successives du plan ponti-



fical, dont le pape avait eu tant à souffrir, provenaient moins de caprices passagers, que d'une tendance générale des nations à agir pour leur propre compte, à s'organiser à part, à faire prévaloir sur les intérêts de la religion, ou du moins à y mêler dans une trop grande proportion, ceux de leur commerce, de leur industrie et de leur extension territoriale <sup>1</sup>.

## V

Nous venons de voir les trois œuvres principales du pontificat d'Innocent III. Mais ces trois grands desseins : la libération de Rome et de l'Italie de toute influence étrangère, la répression de l'hérésie, la restauration de l'ordre chrétien par le refoulement de l'Islam, par l'extinction du schisme oriental et par l'élan religieux des croisades, n'avaient pas absorbé l'activité du pontife. Sur chacun des Etats, il n'avait cessé de porter un regard attentif, prêt à en réformer les abus, à y promouvoir les réformes, à y faire prévaloir le respect des lois chrétiennes et de sa légitime autorité.

Grâce aux efforts constants de la papauté, efforts dont le génie d'Innocent III achevait et consacrait l'œuvre séculaire, les divers Etats de l'Europe s'étagaient, pour ainsi dire, en une hiérarchie fortement organisée autour du Saint-Siège. « Au sommet, le pape. Au-dessous, tout d'abord, un certain nombre d'Etats liés envers lui par des titres spéciaux de dépendance, variés comme la féodalité. En première ligne, l'Empire, embrassant l'Allemagne et le nord de l'Italie, et dont le chef électif, défenseur officiel du Saint-Siège, devait par là même être agréé de lui. Ensuite, divers vassaux<sup>1</sup> proprement dits, à commencer par le royaume des Deux-Siciles, autre épée de secours, que la papauté, par une sage politique, avait eu soin de tenir séparée de l'Empire. Puis plusieurs autres Etats feudataires

Innocent III  
et les  
divers Etats.

La chrétienté  
sous  
Innocent III.

1. C'est à cette époque, vers 1212 et 1213, que des récits, dont le caractère historique est contesté, placent la « croisade des enfants ». Un jeune berger de Vendôme, nommé Etienne, aurait entraîné à sa suite *trente mille* enfants. Embarqués à Marseille sur cinq navires, les uns auraient péri par naufrage, les autres auraient été vendus comme esclaves en Egypte. Une autre expédition de *vingt mille* enfants aurait eu lieu en Allemagne, sous la direction d'un enfant de Cologne. La plupart seraient morts de faim et de fatigue. Voir les détails sur la croisade française des enfants dans ALBÉRIC DES TROIS-FONTAINES, *Chronicon*, ad ann. 1212, dans *Hist. de la France*, t. XVIII, p. 778. M. Auguste Molinier qualifie Albéric d'« esprit plus curieux que critique ». A. MOLINIER, *les Sources de l'hist. de France*, t. III, p. 91.

et, par là même, protégés spéciaux du Saint-Siège : ainsi, l'Angleterre, l'Aragon, la Hongrie et autres royaumes de l'est et du nord. Enfin certains Etats, comme la France, qui n'avaient aucun de ces titres spéciaux de dépendance temporelle envers le Saint-Siège, mais qui restaient néanmoins toujours soumis à son « pouvoir de déclaration » en tout ce qui pouvait intéresser la conscience à raison du péché et du serment, *ratione peccati ac juramenti* ; ces derniers Etats acceptaient également, soit en vertu d'un droit divin, soit en vertu d'un droit humain (la question est controversée parmi les historiens et les canonistes <sup>1</sup>), un pouvoir de détermination arbitrale de la part du Saint-Siège dans le règlement de leurs conflits. <sup>2</sup> » Si ce n'était pas là la « République chrétienne » avec ses éléments complets, c'en était du moins une puissante ébauche.

Idées  
d'Innocent III  
sur  
les rapports  
de la papauté  
avec  
les diverses  
puissances  
chrétiennes.

Jamais, quoi qu'on en ait dit, en abusant de certaines paroles dégagees de leur contexte ou des circonstances qui les ont provoquées, le pape Innocent III ne manifesta l'intention d'absorber dans son autorité souveraine la puissance des Etats séculiers. « Nous ne voulons pas, disait-il dans une lettre écrite au comte Guillaume VIII, seigneur de Montpellier, nous ne voulons pas préjudicier au droit d'autrui, ni usurper une puissance qui ne nous appartient pas ; car nous n'ignorons pas cette parole de Jésus-Christ dans l'Évangile : Rendez à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu <sup>3</sup>. » Est-ce à dire que le pape admît une égalité complète entre les deux pouvoirs ? Nullement. « Le pouvoir des princes, écrivait-il, s'exerce sur la terre ; celui des prêtres, dans le ciel. Ceux-là ne gouvernent que les corps ; ceux-ci, les âmes. Ainsi le sacerdoce est autant au-dessus de la royauté que l'âme est au-dessus du corps <sup>4</sup>. » Innocent III semble même penser qu'en temps de croisade, par le fait même que les princes et les peuples s'en sont remis à lui pour diriger l'expédition, des pouvoirs exceptionnels d'intervention lui ont été implicitement conférés.

Tels sont les principes que nous allons le voir appliquer dans ses rapports avec les diverses puissances.

Les événements que nous avons racontés plus haut ont suffisam-

1. Voir cette controverse amplement exposée dans M\*\*\* (GOSSELIN), *Pouvoir du pape au Moyen Age*, un vol. in-8°, nouvelle édition, Paris, 1845.

2. F. BRUGÈRE, *Tableau de l'hist. et de la litt. de l'Eglise*, p. 283.

3. BALUZE, *Innocentii III Epistolæ*, t. I, p. 676.

4. *Ibid.*, p. 548.

ment défini l'attitude prise par le pape à l'égard de l'Empire et de la Sicile. Plusieurs auteurs anciens ont qualifié la situation respective de la Papauté et de l'Empire en disant que celui-ci était « un fief du Saint-Siège ». Mais il s'agit de préciser le sens de cette expression équivoque <sup>1</sup>. « Plusieurs paraissent l'entendre d'un fief proprement dit, c'est-à-dire d'un domaine que le propriétaire ou feudataire tenait de la cession ou de l'investiture d'un seigneur suzerain. Ce n'est pas ainsi que les papes et les empereurs entendaient la dépendance de l'Empire à l'égard du Saint-Siège. Dans leur sentiment, l'empereur ne tenait pas proprement du pape le domaine ou le territoire de l'Empire, mais seulement son titre d'empereur. Son domaine, comme celui des autres souverains, lui venait de la libre disposition des peuples qui l'avaient choisi, de la constitution de l'Etat ou de ses justes conquêtes. Tout le droit du Saint-Siège sur l'Empire se réduisait donc à choisir l'empereur, soit par lui-même, soit par les princes électeurs, à lui conférer son titre et à juger des cas où il devait être déposé. Il suffirait, pour établir cette explication, de remarquer la différence qui existait entre le « serment de fidélité », prêté au pape par les empereurs, et celui que lui prêtaient les princes feudataires du Saint-Siège. Le serment de ces derniers (les rois de Sicile étaient de ceux-là) supposait clairement qu'ils tenaient leurs domaines de la cession ou de l'investiture du pape, tandis que le serment des empereurs supposait seulement l'obligation de protéger et de défendre les intérêts du Saint-Siège contre ses ennemis <sup>2</sup> ».

Le  
Saint-Siège  
et le  
Saint-Empire.

Innocent III  
ne considère  
pas l'empereur  
comme  
un feudataire.

Pendant les dernières années de sa vie, Innocent III eut, de nouveau, l'occasion d'appliquer ces principes. L'empereur guelfe Otton IV, à qui il s'était rallié, s'étant conduit comme le plus acharné des gibelins, ayant violé ses serments les plus solennels, le pape n'avait pas hésité à prononcer contre lui une sentence d'excommunication, à délier par là même ses sujets de leur serment de fidélité et à reconnaître pour empereur le jeune roi de Sicile, Frédéric II.

Il se reconnaît  
cependant  
le droit de  
l'excommu-  
nier, en cas de  
violation  
de  
ses serments,  
et, par là  
même,  
de délier ses  
sujets de leurs  
propres  
serments  
de fidélité.

On sait, par l'histoire générale de l'Europe, comment Otton, abandonné par le clergé de l'Empire, en guerre avec un grand nombre de ses vassaux, chercha dans une ligue contre la France le moyen de restaurer tout à la fois sa fortune politique, militaire et

1. DU CANGE, *Glossarium*, au mot *Feudus*.

2. GOSSELIN, *op. cit.*, p. 484-485.

Il use  
de ce droit  
contre  
Otton IV.

Otton  
cherche alors  
dans une ligue  
contre  
la France  
le moyen de  
restaurer  
sa fortune  
politique.

Bataille  
de Bouvines  
(27 juillet  
1214).

Portée de  
cette bataille  
au point de vue  
de l'histoire  
de l'Église.

religieuse. Soutenu par son oncle Jean sans Terre, qui, par sa rivalité avec Philippe Auguste et par sa révolte contre Rome, était deux fois son allié ; appuyé par Ferrand de Portugal, comte de Flandre, qui avait à se plaindre du roi de France, Otton leva une armée, qui comptait, à côté des troupes fournies par l'Allemagne, l'Angleterre et la Flandre, celles que lui amenèrent le Brabant, la Hollande, la Lorraine, le Limbourg, un certain nombre de seigneurs féodaux irrités contre Philippe Auguste, notamment toute la noblesse d'Aquitaine. Le roi de France avait pour lui ses deux alliées héréditaires, toujours présentes au moment difficile : l'Église et les communes. Les confédérés se croyaient tellement sûrs du succès qu'ils avaient arrêté d'avance le partage du royaume de France.

Les deux armées se rencontrèrent le dimanche, 27 juillet, dans la plaine de Bouvines, sur la Marque, à peu de distance de Lille. Les troupes de la coalition comptaient 80.000 hommes ; la France ne pouvait leur opposer que 25.000 soldats. Les Français allaient se battre dans la proportion d'un contre trois. Mais ils avaient conscience de la grandeur de la lutte qui allait se livrer, de la justice de leur cause. Presque toutes les provinces de la vieille France étaient représentées. Les milices bourgeoises ne faisaient qu'un avec Philippe Auguste et ses chevaliers fidèles. Tous les historiens de ce temps ont parlé du souffle chevaleresque qui, dans la bataille de Bouvines, transporta les âmes et décupla les forces. Tous aussi ont parlé du rôle joué, à côté du roi de France, incarnation vivante de la nation, par l'évêque Garin de Senlis, représentant de l'Église, qu'on vit, durant toute l'action, parcourir le champ de bataille, exhortant les soldats et les chefs, communiquant à tous le feu sacré dont il était animé. La défaite d'Otton fut complète. Jamais on ne vit se manifester avec plus d'éclat la supériorité d'une poignée de héros, guidés par l'amour de Dieu et de la patrie, sur une masse de guerriers n'ayant pour lien qu'une communauté d'intérêts et de rancunes ; et lorsque, vers le soir, on vit l'empereur s'enfuir honteusement, avec les débris de son armée, on put se dire que la victoire qui venait d'être remportée était à la fois la victoire de la France et celle de l'Église <sup>1</sup>.

1. L. SALEMBIER, *Bouvines*, Lille, 1907. M. Lavissee a pu écrire (*Journal des Débats* de décembre 1888) qu'à Bouvines « César et saint Pierre s'étaient rencontrés » ; et un écrivain militaire, faisant allusion au rôle de Garin de Senlis pen-

Dès que le désastre d'Otton fut connu, les villes du Rhin se soumièrent à Philippe Auguste. Le royaume d'Arles, celui de Danemark, la féodalité de Lorraine, abandonnèrent une cause perdue. Le soir même de la bataille, le roi de France envoya à l'heureux rival d'Otton les débris du dragon de l'empire, pris et brisé dans la mêlée. Frédéric de Hohenstaufen était désormais le maître incontesté de l'Allemagne. Il renouvela les engagements pris envers le pape l'année précédente, lui promit la liberté des élections ecclésiastiques et des appels au Saint-Siège, l'aide contre les hérétiques, en un mot l'obéissance la plus entière. Ces promesses, qu'il prit soin de faire ratifier par la féodalité allemande, dépassaient toutes celles qu'avaient pu faire Otton et Philippe. Mais cette répudiation de tout le programme de la race par un Hohenstaufen, était trop radicale pour être durable. On peut se demander si elle était sincère. Frédéric II, « l'empereur polyglotte et lettré, l'ami des Sarrasins, le despote énigmatique <sup>1</sup> », allait bientôt se révéler, et se conduire pendant trente ans comme un des adversaires les plus redoutables de la papauté et de l'Eglise.

Frédéric de  
Hohenstaufen  
promet  
au Saint-Siège  
l'obéissance  
la plus entière.

## VI

Après le Saint-Empire, que sa constitution même — si mal comprise, hélas ! de beaucoup de ses souverains — avait établi le protecteur officiel des droits de l'Eglise ; après le royaume normand des deux Siciles, dont l'épée, souvent indocile, savait du moins, aux jours de crise, donner de grands coups pour la défense de la papauté, trois nations se faisaient gloire de mettre leurs forces au service de la chrétienté. L'Espagne, en contact perpétuel avec le monde musulman, était comme le chevalier toujours debout sur la frontière ; l'Angleterre, si étroitement attachée au Siège de Rome par ses premières origines et par ses plus anciennes traditions, tenait à honneur d'y rester fidèle ; et la France, toujours généreuse, avait montré, dans bien des circonstances, qu'elle ne voulait se laisser devancer

dant le combat, n'a pas craint d'affirmer que « la bataille avait été littéralement gagnée par un évêque ». (Henri DELPECH, *la Tactique au XIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1886, t. I, p. 11.)

1. LUCHAIRE, *Innocent III, la Papauté et l'Empire*, p. 304.

Le Saint-Siège  
et  
l'Espagne.

Le roi  
de Castille  
Alphonse VII.

La bataille de  
Navas  
de Tolosa  
(16 juillet  
1212).

par personne lorsqu'il s'agissait d'accomplir les « Gestes de Dieu <sup>1</sup> ». C'est grâce à l'Espagne qu'en 1212 l'Europe fut enfin délivrée du péril d'une invasion musulmane par le sud. En effet, tandis que les croisés guerroyaient en Orient, les infidèles ne cessaient de s'étendre dans l'Afrique septentrionale et dans l'Espagne. Depuis la mort du Cid Campéador, à travers des alternatives de succès et de revers, ils s'étaient fortifiés au Maroc, avaient pris possession de l'Andalousie, et menaçaient la Castille. Le vaillant roi de Castille, Alphonse VII, par des courses aventureuses, des razzias terribles, des « algarades », comme disaient les Espagnols, les maintenait avec peine. En janvier 1212, Innocent III, voyant le péril, invita les Français du nord et du midi, les Italiens et les Allemands à se joindre aux Espagnols, pour refouler le Croissant. En même temps il ordonna dans toute la chrétienté des processions et des jeûnes, pour attirer la bénédiction de Dieu sur l'entreprise. Suivant les usages de la chevalerie, le roi d'Espagne envoya à l'émir En-Nasir un défi pour la Pentecôte prochaine.

L'armée du Christ et l'armée du Prophète se rencontrèrent à Muradal, dans la plaine connue sous le nom de Navas de Tolosa. La disproportion des troupes était énorme. Les musulmans étaient cinq fois plus nombreux que les chrétiens. Malgré l'appel du pape, les contingents étrangers, accourus au secours du roi de Castille, étaient peu considérables. Trois rois espagnols sur cinq étaient présents : Alphonse VII de Castille, Sanche VII de Navarre et Pierre II d'Aragon. Alphonse II de Portugal, retenu par la guerre civile, s'était contenté d'envoyer des renforts, et Alphonse IX de Léon, ami des musulmans, s'était abstenu. L'Espagne était à peu près seule, et ne disposait pas même de toutes ses forces. En-Nasir ne doutait pas de la victoire. Dans un manifeste insolent qu'il adressa au roi d'Aragon, il se promettait, après avoir subjugué l'Espagne, d'aller jusqu'à la basilique de Saint-Pierre de Rome, pour la purifier par le sang.

Aux approches du jour fixé par le roi Alphonse, Innocent III invita la chrétienté à se mettre en prière. Deux mois plus tard, le 16 juillet 1212, l'armée chrétienne se trouvait en face de l'armée infidèle. Les Espagnols, après s'être préparés au combat par la confession et par la communion, s'élançèrent, pleins de confiance, contre les ennemis du Christ. Il y eut d'abord un moment de confusion ; mais une charge vigoureuse d'Al-

1. On sait que Guibert de Nogent, racontant l'histoire de la première croisade, avait intitulé son récit : *Gesta Dei per Francos*, « les Gestes de Dieu par les Francs ».

phonse VII ranima l'élan de l'armée chrétienne, qui fut irrésistible. La déroute des infidèles fut générale. En-Nasir n'échappa à la mort que par une fuite rapide. « Il laissait sur le champ de bataille plus de 100.000 soldats ; l'action avait été si vigoureusement menée que les vainqueurs perdirent à peine quelques centaines d'hommes <sup>1</sup>. » L'Europe parut désormais à l'abri d'une invasion musulmane.

Cette grande victoire eut un autre résultat important. Elle contribua à faire l'unité parmi les cinq royaumes de l'Espagne et à les rattacher au Saint-Siège. Comme les autres pays de l'Europe, la péninsule espagnole était travaillée par des idées d'indépendance nationale. Nous avons vu, en racontant la croisade contre les Albigeois, comment Pierre d'Aragon, l'ami dévoué d'Innocent III, « l'homme du pape » par excellence, n'avait pas hésité à prendre les armes en voyant une province de sa race menacée. En Castille, c'est à l'égard du Saint-Siège et du clergé que le roi Alphonse manifestait ses prétentions à l'autonomie. Innocent III fut même sur le point de le frapper de peines ecclésiastiques pour ses empiétements sur les biens d'Eglise ; mais les services rendus par le prince à la chrétienté arrêtaient l'excommunication dont il avait été menacé. En Navarre, le roi Sanche avait été excommunié par le légat pontifical pour avoir rompu une trêve, et ses complaisances envers le sultan du Maroc lui avaient attiré des observations sévères. Mais la brillante part qu'il prit à la bataille de Navas de Tolosa lui valut le pardon généreux du pape. Le royaume de Portugal, que les liens de vassalité avaient rattaché dès son origine au Saint-Siège, avait donné, lui aussi, des sujets de tristesse au souverain pontife. Sanche I<sup>er</sup> avait eu une attitude nettement hostile à l'Eglise. On l'avait vu empiéter sur les droits des évêques et refuser au pape le cens annuel qui lui était dû. Innocent III s'était gardé de rompre avec un prince qui pouvait efficacement combattre les Sarrasins, et s'était contenté de lui faire de sévères réprimandes. Le roi lui fut reconnaissant de cette indulgence. Sur son lit de mort, il se repentit publiquement de ses fautes, et renouvela le serment de vassalité qui unissait son royaume au Siège apostolique. La dynastie de Léon, seule, se montra réfractaire à toutes les avances de la papauté. Alphonse IX, à la suite de deux mariages contractés malgré des empêchements de parenté, dut

Portée de la  
victoire  
de Las Navas.

1. J. H. MARIÉJOL, dans l'*Hist. gén.* de LAVISSE et RAMBAUD, t. II, p. 691.

subir l'excommunication, et vit son royaume mis en interdit. Il fut le seul prince d'Espagne qui ne se rendit pas à l'appel d'Innocent III pour combattre les musulmans.

## VII

Le Saint-Siège  
et  
l'Angleterre.

L'Angleterre ne permettait pas qu'on oubliât qu'elle avait reçu la foi chrétienne par des moines venus directement de Rome, et que l'institution du denier de saint Pierre devait son origine à trois rois anglo-saxons, Ina de Wessex, Offa de Mercie et Ethelwulf. Guillaume le Conquérant, cependant, avait refusé de prêter un serment que le pape considérait comme un corollaire des liens qui rattachaient son royaume au Saint-Siège, et la politique de Richard Cœur de Lion avait été pleine de contradictions. Conseillé par le puissant et habile archevêque de Cantorbéry, Hubert Walter, il avait porté contre le clergé des lois odieuses. Jean sans Terre eut aussi deux politiques, mais elles furent successives.

Jean  
sans Terre.

« Jean sans Terre avait les qualités de sa race : l'entente de l'administration et des affaires, et cet instinct du pouvoir personnel, actif et remuant, si remarquable chez Henri II et Richard Cœur de Lion. Mais il est certain que les vices de son frère subsistèrent chez lui, exagérés jusqu'à la débauche brutale, ignominieuse. Il différa d'eux par une souplesse d'hypocrisie et une facilité à se dérober, même à s'aplatir devant le danger, qui expliquent et ses fréquentes reculades et son revirement définitif<sup>1</sup>. » La première partie de son règne, de 1199 à 1213, fut marquée par des attentats de plus en plus odieux, auxquels répondirent, de la part du pape, des sanctions de plus en plus sévères. En 1200, il répudie brusquement sa première femme, Halise, pour épouser Isabelle d'Angoulême, qu'il a enlevée à son fiancé le comte de la Marche. Innocent III lui adresse une admonestation pressante. En 1203, le roi d'Angleterre, pour se débarrasser des compétitions de son neveu Arthur de Bretagne, ne recule pas devant un assassinat ; en 1205, il fait élire, par ordre, son candidat, Jean de Gray, à l'archevêché de Cantorbéry ; et il disperse violemment les moines qui ont élu un autre candidat. Le pape s'adresse aux évêques d'Angleterre, dont trois prononcent l'interdit

Il  
persécute  
l'Eglise.

1. LUCHAIRE, *Innocent III, les Royautés vassales*, p. 183.



du royaume. La lutte devient de plus en plus ardente. Jean confisque tous les immeubles et tous les revenus de l'Eglise anglaise. Innocent ordonne alors aux évêques de Londres, d'Ely et de Worcester de prononcer l'excommunication personnelle du roi. Jean soumet les moines et le clergé séculier à un régime de terreur. Le pape excommunique Jean sans Terre, et demande à Philippe Auguste, roi de France, de préparer un débarquement en Angleterre.

Innocent III  
l'excommunie.

C'est à ce moment que Jean sans Terre, voyant sa cause perdue, recourt à une de ces évolutions qui ne coûtent rien à son hypocrisie. Il fait une volte-face complète. Le 15 mai 1213, il résigne sa couronne entre les mains du légat pontifical, place son Etat dans le domaine de saint Pierre, et se déclare vassal et tributaire du Saint-Siège pour ses royaumes d'Angleterre et d'Irlande, au cens de mille livres sterling. Le 20 juillet, il est solennellement relevé de l'excommunication. En même temps, le pape interdit au roi de France toute attaque contre l'Angleterre. Le roi répond à cette mesure de clémence en abolissant un grand nombre d'ordonnances injustes et en remettant en vigueur, suivant le désir des barons de son royaume, les lois libérales d'Henri I<sup>er</sup>.

Soumission  
de Jean sans  
Terre,  
qui se déclare  
vassal  
du Saint-Siège  
(1213).

Mais les barons et le pape ne tardent pas à s'apercevoir que le roi vient de se livrer à un jeu hypocrite. Loin d'accorder les libertés promises dans la charte du roi Henri, Jean sans Terre revient à ses procédés de despotisme. Les seigneurs protestent. Une agitation se produit. Pris de peur devant ses barons, comme naguère devant le pape, Jean, une fois de plus, dément sa conduite passée, en souscrivant, le 15 juin 1215, l'acte célèbre, dans l'histoire d'Angleterre, sous le nom de « Grande Charte ».

La « Grande  
Charte »  
(juin 1215).

Cet important document, développé au xv<sup>e</sup> siècle dans la « Pétition des droits », en 1628 dans la loi d'*Habeas corpus*, et en 1688 dans la « Déclaration des droits », est considéré comme la base des libertés anglaises. Il stipulait : relativement aux seigneurs, qu'ils seraient désormais affranchis des entraves imposées à leurs droits fiscaux ; relativement au clergé, que ses biens ne pourraient plus être taxés à titre d'amendes ou de réquisitions ; relativement à la population entière, que dorénavant aucune personne ne pourrait être emprisonnée, dépossédée de ses biens ou mise à mort que par les jugements de ses pairs, c'est-à-dire du jury. Mais ce n'était encore point là l'essentiel de la Grande Charte. Il consistait en ceci, qu'aucun impôt ne pourrait être levé sans le consentement du « Commun

Importance  
de la « Grande  
Charte » :  
1° Au point  
de vue  
politique ;

2° Au point  
de vue  
religieux.

Le pape  
condamne  
la « Grande  
Charte »  
(août 1215).

Conseil du royaume », et que le gouvernement du roi serait soumis au contrôle de vingt-cinq seigneurs. « La science et la critique contemporaine, dit un historien, ont, en examinant de plus près la Grande Charte, restreint sa portée historique. Elles n'y voient plus dans la même mesure qu'autrefois la source des libertés anglaises... Mais il ne conviendrait pas non plus d'assimiler simplement la révolte de 1215 à une vulgaire insurrection d'un groupe de nobles désireux de défendre contre une royauté tracassière le droit féodal et les privilèges seigneuriaux. Comment nier que la présence, dans la coalition, des trois éléments du corps social anglais ne soit l'indice d'une manifestation nationale dirigée non seulement contre les abus de l'absolutisme, mais aussi contre le régime de gouvernement théocratique que Jean sans Terre avait accepté en 1213, pour échapper à Philippe Auguste <sup>1</sup> ? » Innocent III s'aperçut bientôt que la Grande Charte n'était pas un terrain d'entente ; que les barons, sous prétexte de défendre leurs droits, avaient pour but d'affaiblir le pouvoir du Saint-Siège en même temps que celui du souverain. Le 24 août 1215, par une bulle datée d'Anagni, le pape cassa et annula la Grande Charte. « Cette Charte, dit-il, arrachée au roi par la force, constitue un manque de respect à l'égard du Siège apostolique, en même temps qu'un détriment grave porté au pouvoir royal. »

Mais cet acte pontifical ne mettait pas fin à tout conflit. D'une part, Jean sans Terre, après avoir souscrit la Grande Charte, la violait ouvertement, et entraît en lutte déclarée avec les Vingt-Cinq. D'autre part, le fils du roi de France, le futur Louis VIII, malgré les défenses du pape, s'appêtait à débarquer en Angleterre pour y prendre possession de la couronne.

## VIII

Le Saint-Siège  
et  
la France.

En provoquant la mobilisation des armées du roi de France contre le roi d'Angleterre, Innocent III avait-il le dessein de transférer à Philippe Auguste la couronne de Jean sans Terre, ou voulait-il seulement intimider ce dernier pour l'amener à se soumettre ? Nous n'aurons peut-être jamais une réponse précise à cette

1. LUCHAIRE, *Innocent III, les Royautés vassales*, p. 238-239.

question, un ordre du Saint-Siège ayant, après la réconciliation, ordonné la destruction complète des papiers concernant cette affaire <sup>1</sup>. S'il faut en croire le chroniqueur anglais Wendover, le pape, même après avoir invité Philippe Auguste à débarquer en Angleterre, ne cessa jamais de négocier avec Jean sans Terre : et ceci donnerait à penser qu'il n'avait pas pris de décision définitive relative au transfert de la dignité royale.

La disparition totale du dossier relatif à l'expédition de Philippe Auguste nous empêche, par là même, de porter un jugement sur le conflit qui s'éleva, entre le roi de France et Innocent III, après que celui-ci lui eut intimé l'ordre de renoncer à sa descente en Angleterre. A Philippe Auguste, qui se plaignait amèrement de l'intervention du pape dans un différend d'ordre temporel, Innocent répondit « qu'il n'entendait nullement s'attribuer le droit de se prononcer sur une question de fief, laquelle ressortissait uniquement au roi de France, mais qu'il prétendait uniquement juger sur le péché <sup>2</sup> ». Par ces mots, le Saint-Père voulait dire sans doute qu'il avait compétence pour juger si, dans telle circonstance grave, c'était un devoir moral pour un prince de faire trêve à toute querelle ; or, en 1213, la préoccupation de la croisade, qu'il voulait reprendre avec énergie, en lui restituant son vrai caractère d'expédition religieuse, semblait dicter au pape l'obligation de faire suspendre toute guerre intérieure dans la chrétienté. Telle est, du moins, l'hypothèse qu'on peut faire, dans cette question très obscure, pour mettre en harmonie la conduite du pape avec des principes qu'il avait constamment proclamés. Telle est l'interprétation à laquelle s'arrête l'historien protestant Hurter : « Innocent III, dit-il, tenait, avant tout, au maintien de la paix entre deux monarques dont la puissance pouvait contribuer d'une manière efficace à la délivrance de la Terre Sainte <sup>3</sup>. » La mort de Jean sans Terre, en 1216, et le ralliement qui se fit alors de tous les barons autour de son fils Henri, mirent

Premier conflit  
entre  
Innocent III et  
Philippe Au-  
guste,  
à propos  
de son projet  
de descente  
en Angleterre.

1. Voir la lettre d'Innocent III à son légat Nicolas de Tusculum, ordonnant la destruction de ces papiers, dans *Innocentii III Regesta*, l. XVI, n. 132, P. L. t. CCXVI, col. 926.

2. *Non enim intendimus judicare de feudo, cujus ad ipsum (regem Gallie) spectat judicium ; sed decernere de peccato.* (*Decretal.* lib. I, *De judiciis*, cap. XIII.)

3. Cité par GOSSELIN, *Pouvoir du pape au Moyen Age*, Paris, 1845, p. 566. « Quand il serait vrai, dit M. Gosselin, qu'Innocent III se fût laissé entraîner au delà des bornes, par le désir de procurer la paix entre les deux souverains, qu'en pourrait-on conclure contre sa doctrine ? Tout au plus pourrait-on le taxer d'imprudence et de précipitation dans sa conduite. » (*Op. cit.*, p. 563-564.)

fin au conflit. Le prince Louis, voyant lui échapper toute chance de réussite, abandonna la lutte.

Le roi qui discutait si vivement pour la défense de ses droits, vrais ou prétendus tels, contre le pape, n'était ni un incroyant ni un révolté. Philippe Auguste donna au cours de son règne de nombreux témoignages de foi sincère et de vrai dévouement au Siègne apostolique. Mais les intérêts de sa politique et la vivacité de ses passions le détournèrent plus d'une fois de la voie droite. Nous en avons vu des exemples dans sa conduite au milieu de la guerre des Albigeois et dans l'affaire de son divorce avec Ingeburge.

Deuxième  
conflit,  
à propos du  
divorce du roi  
de France.

Cette dernière affaire était restée pendante à la mort de Célestin III. A peine élu, Innocent III songea à faire cesser sans retard le scandale donné par le roi de France. « Le Saint-Siège, lui écrivit-il, ne peut laisser sans défense les femmes persécutées... La dignité royale ne peut vous mettre au-dessus des devoirs d'un chrétien <sup>1</sup>. » Ni cette lettre, ni plusieurs autres, ni les observations que le pape chargea ses légats de faire à Philippe Auguste, n'ayant pu vaincre l'obstination du roi, Innocent eut recours à la sanction suprême : la mise en interdit du royaume de France. Elle fut prononcée le 14 janvier 1200 par le légat pontifical Pierre de Capoue <sup>2</sup>, et fut l'occasion de grands troubles dans le royaume. Les premiers évêques qui exécutèrent la censure furent maltraités par le roi. Les évêques de Paris et de Senlis eurent leurs biens confisqués. Des paysans eux-mêmes furent traqués pour s'être conformés aux ordres de leurs supérieurs ecclésiastiques. Mais Philippe fut bientôt convaincu qu'il ne viendrait pas à bout, par la terreur, d'imposer ses volontés. Au contraire, un murmure de plus en plus général montait vers lui, de toutes les régions privées du service religieux. « Que Saladin était heureux, s'écriait Philippe, de n'avoir affaire à aucun pape ! » Bref, il jugea plus sûr, pour sa tranquillité, de se soumettre, ou plutôt de le feindre. Il promit tout ce qu'on lui demanda : le renvoi d'Agnes de Méranie, la réintégration d'Ingeburge, le jugement du procès du divorce par un concile. Le 7 septembre 1200, l'interdit fut levé <sup>3</sup>.

Innocent III  
met  
le royaume  
de France  
en interdit  
(1200).

Concile  
de Soissons  
(1201).

Le concile appelé à se prononcer sur le fond du procès se réunit

1. BALUZE, *Miscellanea*, I, 422 ; POTTHAST, n. 199.

2. MANSI, XXII, 708, *supplém.*, II, 777.

3. *Ibid.*, 722 ; H. FROIDEVAUX, *De regis conciliis Philippo II regnante habitis*, 1891, p. 98, n. 62.

à Soissons le 2 mars 1201. Le roi Philippe Auguste, la reine Ingeburge, le roi Canut de Danemark, y assistèrent. Pendant quatorze jours on délibéra sur la valeur du mariage du roi. L'issue n'était pas douteuse. Philippe le comprit, et joua de ruse. Sans attendre le prononcé du jugement, il déclara spontanément qu'il se décidait à reprendre pour femme la fille du roi de Danemark, et aussitôt, montant à cheval, et prenant Ingeburge en croupe, il partit au galop de Soissons. Le concile fut dissous. C'est tout ce que voulait Philippe. Aucune décision juridique n'ayant été prise, au bout de quelque temps il fit enfermer de nouveau Ingeburge.

Soumission  
feinte  
de Philippe  
Auguste.

La mort d'Agnès de Méranie, survenue en août 1201, parut cependant amener dans ses sentiments un mouvement sérieux de retour. Il témoigna de nouveau le désir de se réconcilier avec Rome. Le pape, poussant la condescendance à l'extrême, se décida, pour lui montrer son amour de la paix, à légitimer, sur sa demande, les deux enfants qu'il avait eus d'Agnès, par la raison qu'après la sentence de dissolution prononcée par l'archevêque de Reims, le roi avait conclu de bonne foi un nouveau mariage. Mais cette concession, loin de désarmer Philippe, sembla le rendre plus audacieux dans ses prétentions. De 1202 à 1213, la condition d'Ingeburge, éloignée du roi et captive, fut misérable. On lui refusait toutes les commodités de la vie, des habits et une nourriture convenables, et jusqu'aux consolations de la religion. A diverses reprises, par ses lettres, par ses légats, Innocent renouvela auprès du roi ses instances<sup>1</sup>. Philippe, loin de répondre à ces paternelles démarches, essayait encore, en 1210, de se marier avec une fille du landgrave de Thuringe. Enfin, en 1213, il se décida à reprendre Ingeburge, et la reprit, en effet, définitivement. Un intérêt politique avait déterminé primitivement ce mariage, un intérêt politique paraît avoir amené Philippe Auguste à le ratifier. Dans l'expédition qu'il méditait de faire en Angleterre, le roi de France avait besoin de l'appui du pape et de l'alliance du roi de Danemark. Quoi qu'il en soit, la joie fut grande à Rome et en France. Ingeburge garda officiellement sa situation de reine jusqu'à la mort du roi son époux en 1223. Elle lui survécut même plus de quinze ans, traitée en reine par son fils Louis VIII et par son petit-fils Louis IX.

Nouvelle  
révolte.

Soumission  
définitive.

1. HEFELE-LECLERCQ, V, 1305-1308.

## IX

La condescendance témoignée par Innocent III à Philippe Auguste, a paru excessive à quelques historiens ; elle s'explique par la politique générale de ce pape, qu'on a trop souvent représenté comme un farouche intransigeant, et surtout par les espérances qu'il fondait à juste titre sur cette nation française, que Philippe Auguste, politique habile et clairvoyant, venait d'organiser sur des bases solides. Le règne de saint Louis allait bientôt réaliser ces espérances.

Vers l'est de l'Europe, deux autres puissances avaient retenu la sollicitude d'Innocent III : la Hongrie et le groupe des peuples slaves.

Le Saint-Siège  
et la  
Hongrie.

Née sous les auspices de la papauté, quand le premier roi de la race des Arpads, saint Etienne, reçut la couronne des mains du pape Sylvestre II, le royaume de Hongrie était alors agité par le mouvement d'indépendance nationale qui allait aboutir, en 1222, à la fameuse Bulle d'or, grande charte des libertés de la Hongrie. Innocent III avait trois raisons d'y maintenir et d'y consolider le plus possible l'influence de la papauté. Il voulait : 1° l'opposer à l'Allemagne ; 2° en faire un chemin pour les croisades ; 3° l'employer à la conversion des Slaves. La politique d'Innocent III en Hongrie fut, en conséquence, dominée par ces deux règles : affirmer nettement les droits du Saint-Siège, mais se montrer tolérant et libéral dans leur application.

Politique  
d'Innocent III  
par rapport  
à la Hongrie.

Le roi Emeri.

En arrivant au pouvoir, Innocent III trouva la Hongrie en guerre civile. Les deux fils du roi Béla III : Emeri, roi légitime, et son frère André, injuste compétiteur, étaient aux prises. En donnant à l'archevêque de Gran le droit de couronner le roi, le pape eut bien soin d'ajouter : « Sauf l'autorité du Saint-Siège, dont relève la couronne de Hongrie. » Mais, quoiqu'Emeri, par la mobilité de son caractère, lui donnât plus d'une fois de justes sujets de plainte, il se montra toujours bienveillant envers lui. Ce roi ayant un jour, sous un prétexte futile, fort malmené un légat pontifical, qu'il fit garder militairement dans sa demeure, Innocent se contenta de lui écrire : « Cher fils, que sont devenus votre bonté royale et vos sentiments chrétiens ! » Et, sur un billet particulier, il ajouta : « Nous vous avons écrit sur un ton très doux, afin que personne ne puisse

croire, dans le cas où notre lettre serait interceptée, que vous avez perdu la faveur apostolique <sup>1</sup>. » Il lui rappelait en même temps que « bien des choses s'étaient passées, dans son royaume, qui, examinées de près, mériteraient d'être redressées, telles que la captivité de son frère, les élections des prélats et bien d'autres choses encore <sup>2</sup> ». La prise de Zara par l'armée des croisés fut, pour Emeri, l'occasion d'une protestation véhémement. Innocent parvint à l'apaiser par l'excommunication qu'il lança contre les Vénitiens et par l'empressement qu'il montra à couronner le fils du roi, Ladislas, encore mineur.

Les relations entre le pape et le roi André, devenu maître du royaume après la mort de son frère Emeri et de son neveu Ladislas, en 1205, furent plus délicates. Faible, indécis, et, par intermittences, violent à l'extrême, le roi André se trouva dominé tour à tour par des partis irréconciliables. L'aristocratie des magnats luttait contre celle des évêques ; les Magyars indigènes ne pouvaient supporter les Allemands, et si parfois une coalition passagère se faisait entre ces diverses factions, c'était presque toujours contre le roi. L'intervention d'Innocent III dans les affaires de la Hongrie devint alors presque ininterrompue. Nous n'avons pas à en donner le détail, qui a fait l'objet de publications spéciales <sup>3</sup>. On peut dire, d'une manière générale, que si le maintien de l'unité de la Hongrie pendant le XIII<sup>e</sup> siècle peut être attribué à un homme, la gloire en revient au pape Innocent III.

Quant au groupe des peuples slaves, il était sollicité, au début du XIII<sup>e</sup> siècle, par deux tendances. L'une les portait vers l'Eglise latine, l'autre vers le schisme oriental. La Bosnie, la Croatie et la Dalmatie suivaient la première ; la Bulgarie, la Serbie, la Galicie, l'Herzégovine et le Monténégro s'abandonnaient à la seconde. Innocent III, par une politique sage et ferme, qui sut habilement profiter des circonstances, parvint à rattacher à l'Eglise latine la Bulgarie, la Serbie et la Galicie.

Le chef des Bulgares, Johannitza, appelé aussi Caloïan, rêvait de faire revivre le grand empire du X<sup>e</sup> siècle, comprenant presque toute

Le roi André.

Le Saint-Siège  
et les  
nations slaves.

La Bulgarie.

1. HURTER, *Hist. d'Innocent III*, trad. Saint-Chéron, 3 vol. in-8<sup>o</sup>, 2<sup>e</sup> édit., Paris, 1855, t. II, p. 184-185.

2. *Ibid.*

3. Mgr FRAKNOI, *Relations ecclésiastiques et politiques de la Hongrie avec la cour de Rome*, 1901 et s.

la presqu'île des Balkans et une partie de la Hongrie. Mais, pour atteindre ce but, il lui fallait l'indépendance religieuse de Constantinople. Il se tourna vers Rome. Innocent III, sans se rendre solidaire des plans politiques du souverain, profita de ses dispositions favorables pour envoyer en Bulgarie un légat, Jean de Casamari, qui réorganisa l'Eglise bulgare et donna officiellement à Johannitza le titre de roi. Celui-ci, en retour, reconnut au pape le droit de constituer et de sacrer le haut clergé de la Bulgarie, et promit que son royaume ne se séparerait jamais du Saint-Siège <sup>1</sup>.

#### La Serbie.

Le rattachement des tribus serbes à l'Eglise de Rome se fit dans des circonstances analogues. Leur chef suprême, qui les gouvernait avec le titre de grand joupán ou de grand comte, était, à la fin du xiii<sup>e</sup> siècle, le célèbre Nemanja, que les Serbes vénèrent comme un saint. Sa piété profonde en faisait le protecteur des moines et du clergé, mais, entraîné dans l'orbite politique de Constantinople, il n'avait pas contracté, comme chef national, de lien diplomatique avec le Saint-Siège. Après sa mort, la compétition qui s'éleva entre ses deux fils, Vouk et Etienne, les porta l'un et l'autre à demander l'appui d'Innocent III, qui profita de cet appel pour envoyer des légats en Serbie, y opérer une réforme ecclésiastique et rattacher le royaume à l'Eglise romaine par des relations permanentes.

#### La Galicie.

Ce fut au lendemain de la terrible défaite de Zawichost, en 1205, où le prince de Galicie, Romain, fut tué, que sa veuve appela le roi de Hongrie, André, à son secours, pour délivrer son pays de l'invasion russe et polonaise. André répondit à cet appel, fit proclamer roi le jeune fils de Romain, Daniel, régna effectivement sous son nom, et plus tard même fit passer le pouvoir à son fils Coloman.

Innocent III, dont les relations étaient, nous l'avons déjà vu, très étroites avec le roi André de Hongrie, profita de cette transformation politique. Il envoya en Galicie des légats, qui décidèrent les Galiciens à abandonner les rites grecs, pour adopter les rites de l'Eglise latine et se soumettre aux directions de Rome.

1. Sur le détail de ces négociations, voir S. VAILHÉ, au mot *Bulgarie*, dans le *Dict. de théol.* de VACANT, t. II, col. 1189-1191.



## X

Dans les négociations engagées par Innocent III pour rattacher à Rome une nouvelle nation, l'idée de la réforme des mœurs chrétiennes et ecclésiastiques fut toujours déterminante. Elle ne fut pas moins prépondérante dans le gouvernement des vieilles Eglises. Du grand épanouissement de vie chrétienne qui remplit de son éclat le XIII<sup>e</sup> siècle, le grand pape ne vit pas tous les fruits, mais il en sema presque tous les germes. C'est sous son pontificat que la vie monastique prit, avec saint François et saint Dominique, un élan tout à fait nouveau, que la hiérarchie du clergé séculier se fixa dans un ordre plus stable, que la transformation des écoles en universités s'opéra. C'est sous le règne d'Innocent III que se formèrent les architectes qui devaient, au lendemain de sa mort, concevoir le plan des grandes cathédrales gothiques du XIII<sup>e</sup> siècle, les peintres qui devaient orner de si étonnantes miniatures le *Missel* de saint Louis et concevoir le plan du *Campo Santo* de Pise ; c'est alors que la prose de Villehardouin prépara celle de Joinville, que les vers des troubadours, des troubadours et des *Minnesinger* préludèrent aux poèmes de Dante, et que s'élabora la science dont saint Thomas d'Aquin donna la synthèse immortelle. Nous exposerons, avec plus d'utilité, au moment même de son apogée ce mouvement religieux, artistique, littéraire et scientifique ; mais nous devons raconter ici, parce qu'elles appartiennent tout entières au pontificat d'Innocent III, les origines de deux ordres religieux auxquels on peut rattacher presque toutes les gloires de cette époque, l'ordre de saint François d'Assise et l'ordre de saint Dominique.

Innocent III  
et la  
civilisation  
chrétienne.

L'Eglise, dans une de ses oraisons liturgiques, bénit Dieu d'avoir donné au monde, en voie de se refroidir, l'ardente charité de saint François <sup>1</sup>. Au chant onzième de son *Paradis*, Dante montre le saint d'Assise se levant comme un soleil, au-dessus des montagnes ombriennes, pour donner à la terre lumière et chaleur <sup>2</sup>. Ces métaphores n'ont rien d'exagéré. Elles représentent l'impression pro-

Saint François  
d'Assise  
(1182-1226).

1. *Domine Jesu Christe, qui, frigescente mundo, in carne beatissimi Francisci passionis tuæ sacra stigmata renovasti* (oraison de la fête des Stigmates de S. François, 17 septembre).

2. DANTE, *Paradiso*, canto XI, 43 et s.

duite sur la société du XIII<sup>e</sup> siècle, à l'heure où troubadours provençaux et marchands vénitiens semblaient l'entraîner vers une vie de plaisir et d'opulence, par l'apparition rayonnante, au milieu d'elle, de celui que Bossuet n'a pas craint d'appeler « le plus ardent, le plus transporté, et, si l'on ose parler de la sorte, le plus désespéré amateur de la pauvreté qui ait peut-être été dans l'Eglise <sup>1</sup> ».

Ses origines.

Il était né en 1182, dans cette riche et belle terre d'Ombrie, qu'on a si justement appelée l'Eden de la péninsule italique <sup>2</sup>. Fils d'un riche marchand d'Assise, Pierre de Bernardone, il avait grandi au milieu de cette abondance des biens de ce monde que donne une grande fortune. Bien fait de sa personne, d'un esprit vif et délicat, il avait tenu le sceptre de l'élégance, au milieu d'une remuante jeunesse, qui partageait son temps entre le jeu des tournois chevaleresques et les subtiles jouissances du « gai savoir » des troubadours <sup>3</sup>. Or, un jour de février de l'année 1209, tandis que le pape Innocent III gémissait encore du scandaleux spectacle de la quatrième croisade, où le démon des richesses et de l'ambition avait si complètement détourné de leur but des chevaliers armés pour la délivrance du tombeau du Christ, le jeune fils du riche marchand d'Assise, entendant à la messe ces paroles du Sauveur : « N'ayez ni or, ni argent dans votre bourse, ni sac pour le voyage, ni souliers, ni bâton », s'était senti intérieurement transformé. Sortant vivement de l'église, il avait jeté, avec une sorte d'horreur, sa bourse, son bâton, ses chaussures ; il avait revêtu le costume des plus pauvres habitants de l'Apennin, la tunique de lourde étoffe grise, avec une corde pour ceinture, et, rayonnant de joie, il avait prêché à tout venant, le long des routes et sur les places des villages, la perfection évangélique, la pénitence et la paix <sup>4</sup>.

Sa vocation.

D'autres hommes, en d'autres lieux, sous le nom de cathares, de vaudois, d'albigeois, de pauvres de Lyon, avaient fait aussi profession de pénitence et de pauvreté, mais d'un ton amer et chagrin, en maudissant les riches, en désobéissant au pape, en soulevant le peuple, parfois en le scandalisant par de surprenants contrastes entre leur doctrine et leur vie. François, lui, n'avait que des paroles

1. BOSSUET, *Œuvres oratoires*, édit. LEBARQ-LEVESQUE, t. I, p. 202.

2. LE MONNIER, *Hist. de S. François d'Assise*, 3<sup>e</sup> édit., t. I, p. 6.

3. J. JOERGENSEN, *Saint François d'Assise*, un vol. in-8<sup>o</sup>, Paris, 1909, p. 16-20.

4. CELANO, *Vita Prima*, I, ch. XI, édition du P. EDOUARD D'ALENÇON, Rome, 1906.

de paix et de joie. Il croyait que c'était assez blâmer la richesse que de glorifier la pauvreté, que de la chérir et de la faire chérir autour de lui « comme une épouse ». Il aimait tous les hommes comme ses frères, et la nature elle-même lui était amie. Il chantait « son frère le soleil et sa sœur la lune », le vent, l'air, le nuage et toute créature de Dieu, en des strophes harmonieuses que le peuple répétait avec ravissement <sup>1</sup>. Mais, quand le nom du Sauveur Jésus venait sur ses lèvres, sa voix s'altérait, suivant l'expression de saint Bonaventure, comme s'il eût entendu une mélodie intérieure dont il aurait voulu ressaisir les notes <sup>2</sup>.

Le caractère  
de sa sainteté  
et de  
son apostolat.

A la fin de l'année 1209, douze compagnons étaient groupés autour de François d'Assise. Tout d'abord il n'y eut, dans la petite communauté, ni exercices communs, ni office ecclésiastique, ni rien de ce qui, à proprement parler, constitue un ordre religieux <sup>3</sup>. Chacun suivait en liberté les inspirations de sa piété. De bonne heure cependant, François rédigea, pour l'usage de l'humble société, une règle, très simple et très courte, qu'il fit approuver, vers 1209 ou 1210, par le pape Innocent III <sup>4</sup>. Cette règle subit d'ailleurs de fréquentes retouches, dans les chapitres que le saint fondateur réunit chaque année, et fit place, en 1221, à une législation plus complète et plus précise. Les caractères distinctifs de cette règle furent l'esprit de pauvreté et l'esprit d'humilité. La pauvreté devait être absolue parmi les disciples de François, tant pour la communauté que pour les individus qui la composeraient, et ceux-ci ne pouvaient recevoir de l'argent ni par eux-mêmes ni par personnes interposées <sup>5</sup>. On rapporte qu'Innocent III, quand François eut exposé ses idées sur ce point, lui aurait dit : « Le genre de vie que tu proposes me semble bien difficile. » De fait, c'est à propos de la pratique de la pauvreté que naîtront les controverses qui amèneront des divisions, et occasionneront des réformes dans l'ordre. L'esprit

Ses  
premiers  
compagnons.

Sa première  
règle.

Les traits  
distinctifs  
de cette règle.

Les Frères  
mineurs.

1. Le *Cantique du soleil* ou *l'Hymne des créatures* a bien été conçu par saint François dans sa langue native. C'est ce que démontre la critique des témoignages les plus anciens et les plus sûrs. Voir, sur ce point, J. JOERGENSEN, *Saint François d'Assise*, introduction, p. xx.

2. OZANAM, *les Poètes franciscains en Italie*, un vol. in-8°, 3<sup>e</sup> édition, Paris, 1859, p. 70.

3. LE MONNIER, *op. cit.*, I, 137.

4. P. EDOUARD D'ALENÇON, au mot *Frères mineurs*, dans le *Dict. de théol.* de VACANT, t. VI, col. 809.

5. P. EDOUARD D'ALENÇON, *op. cit.*, col. 812. Cf. *Expositio Regulæ Fratrum Minorum*, un vol. in-8°, Quaracchi, 1912 ; HOLZAPFEL, *Manuale historiæ Fratrum Minorum*, un vol. in-8°, Innsbrück, 1909.

Sainte Claire.

d'humilité faisait aussi l'objet des recommandations les plus pressantes du saint. « Un jour, écrit Thomas de Celano, tandis qu'on lisait la règle, en entendant ces paroles qui y étaient écrites : *Et sint minores et subditi omnibus*, « je veux, dit François, que cette fraternité soit désormais appelée l'ordre des Frères Mineurs <sup>1</sup>. » En 1212, une jeune fille noble de la ville d'Assise, Claire, bientôt suivie de quelques compagnes, vint se mettre sous la direction de François, et l'ordre des Pauvres Clarisses fut fondé. Plus tard, en 1219, un troisième ordre, ou tiers ordre, sera institué pour ceux qui ne pourront quitter le monde.

Il est difficile de dépeindre l'enthousiasme joyeux, naïf, débordant, que le fils de Pierre de Bernadone sut faire passer dans l'âme de ses disciples, et que ceux-ci répandirent parmi le peuple, partout où ils passèrent, en prêchant la pénitence et l'amour de Dieu. « Les hommes et les femmes, dit Thomas de Celano, accouraient pour l'entendre. Les religieux eux-mêmes descendirent des monastères de la montagne. Les hommes les plus versés dans la culture des lettres humaines étaient dans l'admiration. On eût dit qu'une lumière nouvelle rayonnait du ciel sur la terre <sup>2</sup>. »

Innocent III  
et  
saint François  
d'Assise.

Cet ascendant s'accrut encore lorsqu'on apprit l'accueil que le pape Innocent III avait fait, à Rome, à la petite troupe des Frères Mineurs, venus pour lui demander sa bénédiction. « En vérité, s'était écrié le pontife en regardant le Pauvre d'Assise <sup>3</sup>, c'est bien cet homme qui est appelé à soutenir et à réparer l'Eglise de Dieu. » Et, pour expliquer ces paroles, le pape avait raconté que, quelque temps auparavant, après une journée où les malheurs de l'Eglise l'avaient jeté dans l'anxiété, il avait vu, pendant son sommeil, un mendiant soutenir la basilique de Latran, qui chancelait sur sa base et menaçait de tomber <sup>4</sup>.

1. La vie de saint François par Thomas de Celano est la plus ancienne et la plus autorisée des sources pour l'histoire des origines des Frères Mineurs. Une première biographie, la *Legenda prima*, fut écrite aussitôt après la canonisation du saint. Une seconde composition du même auteur, la *Legenda secunda*, parut quelques années plus tard, vers 1246. Pour écrire cette dernière, Thomas de Celano avait entre les mains des documents réunis par l'ordre du général et écrits par les compagnons du saint. Parmi les autres sources historiques, on doit mentionner la légende des *Tres Socii*, le *Speculum perfectionis* et la *Legenda minor* de S. Bonaventure.

2. *Videbatur quædam nova lux e cælo missa in terris* (THOMAS DE CELANO, édit. EDOUARD D'ALENÇON, p. 31). — Le R. P. UBALD D'ALENÇON a réédité les *Opuscules de S. François d'Assise*, nouvelle traduction française, 2 vol. in-12, Paris, 1905.

3. Le Pauvre, *Il Poverello*, c'est le nom que se donnait souvent saint François.

4. LE MONNIER, *op. cit.*, I, 155. — Ce fut, sans doute, à cette occasion, que

De l'influence exercée, dès ces premières années, par François d'Assise, il nous reste deux monuments authentiques. L'un est une charte communale, signée, au mois de novembre 1210, par l'unanimité des citoyens d'Assise. Un souffle de paix et de charité surnaturelle inspire cette charte, où, entre les « majeurs » et les « mineurs » de la ville, sont contractés des engagements réciproques de fraternité chrétienne et de coopération, où la liberté est offerte à tous les serfs à des conditions très douces, où des garanties sont prises contre l'arbitraire des magistrats. Quoique le nom de François ne figure pas dans le document, tous les historiens en ont attribué l'inspiration à l'apôtre d'Assise <sup>1</sup>. D'ailleurs, un second monument, contemporain du premier, ne laisse aucun doute sur l'influence de François sur sa ville natale à cette époque. Sur une pierre de l'abside de l'église Sainte-Marie-Majeure, on lit ces simples mots, datés de 1216 : « Au temps de l'évêque Guido et du frère François... » Le Pauvre d'Assise est mis sur le même rang que l'évêque et que les personnages officiels de la commune <sup>2</sup>.

Influence  
religieuse et  
sociale de  
saint François.

Mais collaborer à l'œuvre d'évangélisation et de pacification populaire qu'avait entreprise la papauté de cette époque ; combattre l'hérésie manichéenne, en lui ôtant tous ses prétextes ; purifier l'idéal de la vie cléricale et monastique par la pratique de la pauvreté, de l'humilité et de la charité, tout cela ne suffisait pas au zèle du nouvel apôtre. Il voulut prendre part aux œuvres de conquête de l'Eglise en Orient, travailler à la conversion des Sarrasins et y mourir, s'il plaisait à Dieu, là où le Christ est mort pour nous. Dieu devait l'exaucer d'une certaine manière, car, s'il ne lui fut pas donné d'évangéliser la Terre Sainte <sup>3</sup>, ses fils devaient y prendre une place d'honneur ; et s'il n'eut pas la joie de subir la mort pour son Dieu, il fut, pendant les deux dernières années de sa vie terrestre, qui furent pour lui un vrai martyre, marqué dans sa chair des douloureux stigmates du Christ.

Saint François  
d'Assise  
et les missions  
lointaines.

Dans les admirables tercets où l'auteur de la *Divine Comédie* a

l'ordre du diaconat fut conféré à saint François d'Assise, en même temps que la tonsure à ses compagnons (*op. cit.*, p. 156).

1. CRISTOFANI, *Delle Storie d'Assisi*, l. II, p. 130.

2. *Ibid.*, M. Cristofani avait lu la date 1210. M. Faloci a montré qu'il faut lire 1216. Cf. R. P. HILAIRE DE BARENTON, *l'Action sociale de S. François d'Assise*, une brochure s. d. (Extrait de *l'Action franciscaine*.)

3. Saint François visita-t-il Bethléem, Nazareth, Jérusalem ? Voir, sur ce point, JØRGENSEN, *S. François d'Assise*, p. 307-308.

Saint  
Dominique  
(1170-1221).

résumé la vie de saint François d'Assise, il n'a pas séparé le fondateur des Frères mineurs de celui des Frères prêcheurs.

Le premier, consumé d'une ardeur séraphique,  
Le second, rayonnant de splendeur chérubique  
Par sa haute sagesse et son profond savoir <sup>1</sup>.

Les  
Frères  
prêcheurs.

En ces trois vers, le poète a parfaitement défini le caractère propre, non seulement des deux saints fondateurs, mais de leurs familles religieuses. Nous avons vu le rôle de Dominique de Gusman dans la lutte contre l'hérésie albigeoise. Lui aussi comprit que son œuvre ne pouvait être poursuivie d'une manière durable que par la constitution d'une société. Seulement le point de vue auquel il se plaça pour l'organiser et la développer, fut celui de la prédication et de l'enseignement. Un des articles fondamentaux de sa règle recommande l'étude appliquée et incessante. « Que les frères se montrent appliqués à l'étude. De jour et de nuit, dans leur demeure comme en voyage, qu'ils soient sans cesse occupés à lire ou à méditer <sup>2</sup>. » Dès le 17 novembre 1206, Innocent III avait établi, en faveur de Dominique, et pour la première fois au Moyen Age, le régime des prédicateurs apostoliques, et constitué ainsi, sous sa forme primitive, l'ordre des Prêcheurs <sup>3</sup>. Le 22 décembre 1216, Honorius III donna à la nouvelle fondation sa confirmation solennelle, en ajoutant à la vie canoniale de l'ordre la mission apostolique et doctrinale <sup>4</sup>. « Les prêcheurs devenaient ainsi le premier ordre, au Moyen Age, qui eût posé l'étude à la base de sa constitution. La fondation conventuelle dominicaine fut éventuellement une école. Il fut défendu d'établir un couvent, sans un docteur qui enseignât aux religieux et aux clercs séculiers, qui y eurent libre accès <sup>5</sup>. »

François d'Assise avait opposé son œuvre au faux mysticisme : Dominique de Gusman opposa la sienne à la fausse science. Ce

1.

*L'un fu tutto serafico in ardore,  
L'altro per sapienza in terra fue  
Di cherubica luce uno splendore.*

(DANTE, *Paradiso*, canto XI, v. 37-39.)

2. *Intenti sint in studio, ut de die, de nocte, in domo, in itinere legant aliquid vel meditentur* (*I<sup>res</sup> constit.*, dist. I, ch. XIII).

3. POTTHAST, n. 2912 ; VILLEMAGNE, *op. cit.*, p. 68-72.

4. *Ibid.*, n. 5402, 5403. Cf. B. M. REICHERT, *Monumenta ordinis Fratrum Prædicatorum*, 3 vol. in-8°, Rome et Stuttgart, 1898-1900.

5. P. MANDONNET, au mot *Frères prêcheurs*, dans le *Dict. de théol.* de VACANT, t. VI, col. 865. Cf. C. DOUAI, *Essai sur l'organisation des études dans l'ordre des Frères prêcheurs au XIII<sup>e</sup> et au XIV<sup>e</sup> siècle*, un vol. in-8°, Paris, 1884.

second danger était tout aussi redoutable que le premier. Depuis Abailard et Gilbert de la Porrée, une fièvre intellectuelle agitait les esprits. Les écoles monastiques et épiscopales étaient nombreuses, mais elles manquaient de stabilité et d'organisation. On les voyait naître ou disparaître, suivant qu'elles étaient en possession d'un maître ou qu'elles en manquaient. Le fait d'une succession ininterrompue, comme à Chartres, est très probablement exceptionnel <sup>1</sup>. Dans ces conditions, un libre jeu était plus facilement donné aux opinions singulières, aventureuses. Parmi celles-ci, il faut mentionner la doctrine du célèbre Joachim de Flore, abbé du monastère de ce nom en Calabre, qui décomposait l'histoire du monde en trois âges, soumis à l'action distincte de chacune des trois Personnes divines : l'âge du Père, commençant à la création ; l'âge du Fils, s'établissant définitivement par la Rédemption ; et l'âge du Saint-Esprit, devant s'ouvrir au XIII<sup>e</sup> siècle. En même temps qu'il séparait l'action des Personnes divines dans l'histoire, Joachim, disciple en cela de Gilbert de la Porrée <sup>2</sup>, les séparait dans le dogme. La sainteté personnelle de l'abbé de Flore est hors de doute. Il jouissait d'un grand crédit auprès des grands, des papes et des princes ; le peuple le vénérât comme un prophète ; et ses écrits dénotent une vive intelligence, une vie intérieure très profonde. Mais une imagination trop exaltée et une passion mal réglée pour l'étude, furent les deux écueils de sa pensée. Dès l'année 1183, il avait obtenu du pape Lucius III la dispense de plusieurs observances de sa règle pour se livrer plus complètement à l'étude ; Clément III lui avait permis, pour le même but, de renoncer à sa dignité abbatiale. Dès son vivant, mais surtout après sa mort, ses rêveries sur la prochaine révélation du Saint-Esprit égarèrent beaucoup d'imaginations. Elles devaient être exploitées par les Spirituels et les Fraticelles du XIII<sup>e</sup> et du XIV<sup>e</sup> siècle.

En partant d'un principe différent, un docteur chartrain, professeur à Paris, Amaury de Bènes, avait abouti à des résultats à peu près identiques. « Il enseignait un panthéisme mêlé de rationalisme philosophique. Dieu, disait-il, est immanent dans ses créatures ;

Le mouvement  
intellectuel  
suspect.

Joachim  
de Flore  
(1145-1202).

Ses erreurs.

Amaury  
de  
Bènes.

1. L. MAÎTRE, *les Ecoles épiscopales et monastiques de l'Occident depuis Charlemagne jusqu'à Philippe Auguste*, Paris, 1866.

2. Les rapports de la doctrine de Joachim de Flore avec celle de Gilbert de la Porrée, ont été démontrés par P. FOURNIER, dans son étude sur *Joachim de Flore*, publiée par la *Revue d'hist. et de litt. relig.*, 1889, t. IV, p. 37-66.

l'humanité est déifiée. A chacun de nous s'appliquent à la lettre les textes de nos livres saints sur la divinité. A partir de 1200, les idées d'Amaury firent du chemin. Des sectes mirent en pratique ses théories sur la déification, et l'on enseigna aux foules qu'à partir de l'an 1210 tout homme serait le Saint-Esprit <sup>1</sup>. » Le trithéisme de Joachim de Flore et le panthéisme d'Amaury de Bènes devaient être condamnés par le concile de 1215, en même temps que le dithéisme des Albigeois.

Fondation de  
l'ordre des  
Trinitaires  
(1198).

Le mysticisme et la culture intellectuelle n'étaient pas les seuls mouvements en voie de dévier au commencement du XIII<sup>e</sup> siècle. La grande inspiration des croisades, si pure à ses débuts, avait souvent abouti à des scènes de désordre et de scandale. Deux hommes, Jean de Matha et Félix de Valois, l'un né dans un petit bourg de Provence, appelé Faucon, d'une famille noble, l'autre originaire de la partie de l'Ile-de-France qui porte son nom, résolurent, par une inspiration divine, de fonder un ordre religieux, qui se dirigerait aussi vers les pays infidèles, mais pour y donner le spectacle d'une vie simple, austère et dévouée. Le but plus spécial de l'ordre était de pratiquer les œuvres de miséricorde, en particulier de racheter les captifs pour les ramener dans leur patrie. Le nouvel institut, placé sous le vocable de la sainte Trinité, fut solennellement approuvé par le pape Innocent III <sup>2</sup>. Une blanche tunique de laine, ornée d'une croix rouge et bleue, fut le costume adopté par les nouveaux religieux, qui, au milieu du XIII<sup>e</sup> siècle, comptèrent plus de six cents maisons, divisées en treize provinces. Le nombre des captifs qu'ils rachetèrent est incalculable. Mais leur zèle ne se borna pas à cette mission. Ils se livrèrent à la prédication dans les pays chrétiens, combattirent les hérétiques et pratiquèrent toutes sortes de bonnes œuvres <sup>3</sup>.

## XI

Quatrième  
concile général  
de Latran  
(douzième  
œcuménique)  
(1215).

Sans se dissimuler l'efficacité de tous ces efforts particuliers, Innocent III comptait surtout, pour réaliser le plan de son pontificat,

1. M. DE WULF, *Hist. de la phil. médiévale*, p. 224.

2. PÖTTAST, n. 483.

3. Les Trinitaires s'établirent à Paris, dans l'enclos où se trouvait une chapelle de saint Mathurin. De là le nom de Mathurins qui leur fut donné. Cf. Paul DESLANDRES, *l'Ordre des Trinitaires pour la rédemption des captifs*, 2 vol. in-8°, Paris, 1903.



sur un grand effort collectif, par la réunion d'un concile œcuménique. Le 19 avril 1213, dans une lettre adressée à l'épiscopat de l'Occident et de l'Orient, il disait : « Deux choses me tiennent surtout à cœur : la réforme de l'Eglise universelle et la délivrance de la Terre Sainte. Le soin de ces deux affaires ne peut être différé plus longtemps. A l'exemple des anciens Pères, je me suis décidé à convoquer un concile général, qui reformera les mœurs, anéantira les hérésies, établira la paix, protégera la liberté, rendra de sages ordonnances pour le haut et bas clergé, gagnera enfin à la cause de la Terre Sainte les princes et les peuples chrétiens.<sup>1</sup> » L'assemblée ne devait se réunir que deux ans plus tard ; elle était convoquée pour le 1<sup>er</sup> septembre 1215. Le pape employa cet intervalle à en préparer les travaux.

But  
du concile

Le concile ne s'ouvrit que le 11 novembre 1215. L'affluence fut énorme. Plus de quatre cents diocèses d'Occident et d'Orient furent représentés<sup>2</sup>. On y vit, en outre, plus de huit cents abbés, les procureurs de beaucoup d'autres, les ambassadeurs des empereurs d'Allemagne, de Constantinople, des rois de France, d'Angleterre, d'Espagne et de tous les Etats chrétiens.

Nous possédons de ce concile, qui fut le douzième œcuménique et le quatrième de Latran, soixante-dix canons, qui ont été pour la plupart insérés dans le *Corpus juris*. Aucun dogme nouveau n'y fut promulgué, mais les décrets disciplinaires qui y furent portés forment la base de la discipline moderne.

Le premier soin fut de faire condamner solennellement les trois erreurs capitales des Albigeois, de Joachim de Flore et d'Amaury de Bènes. Il fut déclaré que le ciel et la terre sont régis, non point par deux principes, l'un du bien, l'autre du mal, comme le disaient les hérétiques du pays d'Albi, ni par trois Etres divins se partageant les âges du monde, comme l'enseignait l'abbé de Flore, ni par un Dieu confondu dans le monde, comme le voulait le docteur chartrain, mais par une Trinité supérieure, incompréhensible, à la fois Père, Fils et Saint-Esprit<sup>3</sup>. Les Pères de l'assemblée renouvelèrent ensuite d'une manière très explicite les décrets du concile de Véronne relatifs à la recherche et à la punition des hérétiques<sup>4</sup>.

Condamnation  
de l'hérésie  
albigeoise,  
des erreurs de  
Joachim  
et d'Amaury.

1. MANSI, XXII, 903 ; Supplém., II, 861.

2. Voir la liste de ces diocèses dans le *Journal des savants* d'octobre 1905, p. 557 et s.

3. *Confitemur et credimus quod una quædam summa Res est, incomprehensibilis quidem et ineffabilis, quæ veraciter est Pater et Filius et Spiritus Sanctus, tres simul Personæ* (Canon II).

4. Canon III.

Règlements  
disciplinaires  
sur la  
hiérarchie  
ecclésiastique.

La seconde préoccupation du concile fut de définir et d'établir fortement les divers degrés de l'autorité hiérarchique. Le 5<sup>e</sup> canon proclama le droit universel d'appel au pape, et établit, entre les quatre sièges patriarcaux, l'ordre suivant : après Rome, Constantinople, Alexandrie, Antioche et Jérusalem. Les titulaires de ces quatre derniers sièges pourront donner le pallium à leurs suffragants, mais ils devront le recevoir eux-mêmes du pape. Les canons 6 et 7 définissent les droits et les devoirs des métropolitains, des conciles provinciaux, des évêques et des chapitres.

Règlements  
sur  
l'organisation  
et le  
fonctionnement  
de la justice  
ecclésiastique.

L'organisation et le fonctionnement de la justice ecclésiastique attirèrent tout spécialement l'attention du concile réformateur. Les questions d'ordre judiciaire et de procédure étaient familières à Innocent III, qui était un juriste consommé. Le 8<sup>e</sup> canon, sur les jugements des tribunaux ecclésiastiques, était destiné à devenir la base de la procédure criminelle, même devant les tribunaux séculiers. On défendit l'accusé contre l'arbitraire du juge. Il fut décidé que la procédure serait écrite, que l'accusé ne serait jamais cité devant un juge trop éloigné. Bref la procédure accusatoire, déjà battue en brèche par plusieurs des décrétales, disparut définitivement, pour faire place à la procédure par enquête, *per inquisitionem*.

Règlements  
sur  
les écoles.

En même temps que plus de justice, le pape voulut faire entrer dans le monde clérical plus de lumières. Les écoles de théologie, au lieu de s'ouvrir à l'arbitraire ou au hasard des circonstances, furent hiérarchisées à leur tour et sérieusement contrôlées. Le 11<sup>e</sup> canon décida qu'« à l'avenir, non seulement dans chaque cathédrale, mais aussi dans toute église suffisamment riche, on désignerait un *magister* pour instruire les clercs de cette église et des églises voisines ». Le 27<sup>e</sup> canon déclare que « les évêques qui ordonneront des ignorants doivent s'attendre aux pires châtiments ».

Autres  
décisions disciplinaires,  
relatives aux  
sacrements,  
aux relations  
avec les Juifs  
et les  
Sarrasins.

Passant aux fidèles, le concile porte diverses décisions relatives aux empêchements de mariage et aux bans (canons 50 à 52), prescrit la confession annuelle au « propre prêtre » et la communion paschale (canon 21<sup>1</sup>), renouvelle l'interdiction du duel (canon 18), veille à ce

1. Voici ce canon célèbre : « Tout fidèle de l'un et de l'autre sexe qui a atteint l'âge de raison, devra confesser ses fautes à son propre prêtre au moins une fois chaque année, accomplir dans la mesure de ses moyens la pénitence qui lui aura été imposée, et recevoir dévotement, au moins à Pâques, le sacrement de l'Eucharistie. »

que le peuple soit instruit de ses devoirs par une prédication régulière et fréquente (canons 11 et 27).

Les quatre derniers canons ont trait aux Juifs et aux Sarrasins. Il y est prescrit : 1° que « lorsqu'un Juif aura molesté un chrétien en exigeant des intérêts excessifs, tous les autres chrétiens devront s'abstenir de tout commerce avec lui ; 2° que, pour éviter les mariages ou relations entre les chrétiens d'une part, les Juifs et les Sarrasins de l'autre, ceux-ci devront porter des signes distinctifs sur leurs vêtements ; 3° que les Juifs ne pourront exercer aucun emploi public, et 4° que les Juifs qui se feront baptiser devront abandonner tous leurs anciens rites.

Le décret concernant une nouvelle croisade est le dernier document du concile. Il fixe le départ de l'expédition à l'année 1217 et prescrit, à cet effet, une paix universelle dans toute la chrétienté.

Innocent III ne devait pas voir l'exécution de son grand dessein. Au mois de juillet de l'année 1216, comme il se rendait dans la Haute Italie, pour y apaiser un différend entre Pise et Gênes, et y préparer la croisade, il fut pris de la fièvre, et mourut à Pérouse, le 16 juillet, presque subitement, dans la cinquante-sixième année de son âge et la dix-neuvième de son pontificat.

On ne peut juger équitablement l'œuvre de ce grand pape qu'en la prenant dans tout son ensemble et en la considérant dans son milieu. On a été choqué de voir Innocent III s'assujettir, en qualité de vassaux, des princes et des rois, leur parler parfois comme un chef d'armée parlerait à ses capitaines. Mais il ne faut pas oublier que ces princes et ces rois, s'ils n'avaient pas gravité dans l'orbite de la papauté, auraient été entraînés, au grand détriment de la chrétienté, dans celui de l'empire d'Allemagne ou de l'empire de Constantinople ; que la vassalité était alors le moyen normal de s'assurer une autorité permanente sur les peuples<sup>1</sup>, et que l'hégémonie du Saint-Siège paraissait, à ce moment précis de l'histoire, nécessaire au triomphe de la morale évangélique et de la vraie civilisation. Ajoutons que, bien souvent, le lien de vassalité à l'égard du Saint-Siège fut désiré par les princes eux-mêmes ; qu'ils y virent moins le signe d'un joug que la garantie d'une protection. On en vit même chercher à abriter sous ce vasselage leurs usurpations ou leurs

Décret relatif  
à  
une prochaine  
croisade.

Mort  
d'Innocent III  
(16 juillet  
1216).

Grandeur  
et légitimité  
de son œuvre.

1. La France cependant se montra dévouée au Saint-Siège sans contracter jamais aucun lien de vassalité à son égard.

injustes conquêtes : tant était grande alors l'autorité morale de la papauté, s'étendant au loin sur tout ce qu'elle prenait sous sa tutelle<sup>1</sup>. Innocent III, d'ailleurs, sut toujours tempérer, nous avons eu l'occasion de le constater plus d'une fois, l'énergie de son gouvernement par un rare esprit de bonté miséricordieuse, et la justice du suzerain s'effaça, en lui, presque toujours, devant la charité du pasteur et du père.

1. Voir Mgr DUCHESNE et Paul FABRE, le *Liber censuum de l'Eglise romaine*, Paris, 1895.

## CHAPITRE IV

DE LA MORT D'INNOCENT III A L'AVÈNEMENT D'ALEXANDRE IV.

— LA LUTTE CONTRE FRÉDÉRIC II.

(1216-1254.)

Quand, au concile de Latran, le pape Innocent III organisait, avec tant d'activité, les forces de la chrétienté, pour les précipiter toutes ensemble contre les infidèles, une pensée entre toutes le rassurait sur l'avenir. Celui qui partageait avec lui le gouvernement du monde occidental, l'empereur, lui paraissait tout à fait gagné à sa cause. Jamais, depuis saint Henri, prince allemand n'avait donné de tels gages de fidélité à l'Eglise. Pupille d'Innocent III, élevé par lui à la royauté des Deux-Siciles, puis à la dignité impériale, Frédéric II ne paraissait pas moins dévoué aux principes du pontife qu'à sa personne. Mais l'avenir préparait aux successeurs d'Innocent III des déceptions amères. L'ancien protégé du Saint-Siège va devenir son plus terrible ennemi. En lui, se rencontreront, pour se soutenir mutuellement, les rêves politiques les plus ambitieux de ses prédécesseurs et les spéculations philosophiques les plus audacieuses de ses contemporains. Avec lui, l'idée impériale s'érigera en un système complet de civilisation antichrétienne. Mettant tout en question, dans l'ordre de la pensée, même les dogmes de l'Eglise et la divinité de Jésus-Christ ; sapant tout, dans l'ordre des institutions, hormis son droit divin, à lui, qu'il exaltera jusqu'à se regarder comme une émanation de l'Esprit Saint, il fera aux prêtres et aux moines une guerre sans merci, il contrecarrera sans trêve la politique du Saint-Siège, il n'hésitera pas à faire alliance avec les Sarrasins eux-mêmes, qu'il jugera plus rapprochés de son idéal de civilisation ; et, pour parvenir à son but, tous les moyens lui seront bons, surtout la ruse et la perfidie, jusqu'à ce qu'il soit vivement démasqué par Grégoire IX et définitivement brisé par Innocent IV<sup>1</sup>.

Vue générale  
de la lutte  
de la  
papauté contre  
Frédéric II.

1. BRUGÈRE, *Tableau de l'hist. et de la littér. de l'Eglise*, p. 284.

## I

Honorius III  
(18 juillet  
1216-18 mars  
1227).

Le 18 juillet 1216, trois jours après la mort d'Innocent III, le cardinal-prêtre Cencius Savelli fut élu pape sous le nom d'HONORIUS III. C'était un vieillard réputé pour sa connaissance des affaires et pour l'aménité de son caractère. C'est à lui que l'on doit le *Liber censuum*, dans lequel sont catalogués et décrits les biens patrimoniaux et les cens de l'Eglise romaine <sup>1</sup>. Le pape Innocent III, qui avait pour lui une grande estime, l'avait initié à ses projets, et l'on savait qu'il n'aurait rien de plus à cœur que de faire triompher les idées du grand pontife défunt. Ces idées, on les trouvait nettement exprimées dans les décisions du dernier grand concile, et elles se résumaient en trois points : anéantir l'hérésie, réformer les mœurs et reprendre la croisade. Ce fut le programme que se proposa Honorius en acceptant la charge de gouverner l'Eglise. Mais il ne tarda pas à s'apercevoir que ce programme serait irréalisable tant que l'Italie ne serait pas complètement libérée de la domination impériale. Or la réalisation de cette quatrième partie du programme pontifical rencontrait des obstacles formidables.

Son  
programme.

Ces obstacles venaient tous de l'empereur Frédéric. Autant le nouveau chef de l'Eglise était doux, loyal et pacifique, autant le nouveau chef de l'Empire était méchant, hypocrite et brouillon. Né en Italie, pétri de sang germanique et de sang normand, Frédéric II réunissait en lui un mélange étonnant de qualités brillantes et de vices grossiers. Sa culture intellectuelle le mettait bien au-dessus de sa nation ; sa valeur à la guerre et son habileté dans les conseils l'élevaient au niveau de son grand-père Barberousse ; mais nul ne l'égala peut-être jamais dans le mensonge éhonté et dans le parjure. Il est le seul, dans toute la lignée des empereurs, que Dante, cet admirateur passionné de l'Empire, se soit vu contraint de livrer aux tortures de son Enfer <sup>2</sup>. Durant toute la vie d'Innocent III, il avait protesté de son attachement à l'Eglise et au Saint-Siège ; mais au fond, il se sentait humilié d'être vassal de la papauté pour la Sicile, et il rêvait déjà, comme Henri V et Barberousse, d'enserrer le domaine pontifical dans un

1. Voir P. FABRE et L. DUCHESNE, *Liber censuum Ecclesiæ romanæ*, 1885.

2. *Quà entro è lo secondo Federico.*  
(DANTE, *Inferno*, canto X.)

L'empereur  
Frédéric II.

cercle de possessions impériales. Que l'Église le laissât réaliser peu à peu ce dessein, et il promettrait tout, même de se faire le champion des canons du concile, de combattre l'hérésie, de travailler à la réforme de l'Église et de marcher en tête de la croisade. Dans de pareilles conditions, demander l'abandon de la Sicile au fils de l'empereur allemand Henri VI et de la princesse sicilienne Constance, c'était se heurter à une résistance invincible. Le bon et doux pontife devait y échouer.

Frédéric ne négligea rien pour tromper le pape sur ses vraies dispositions. Non content de renouveler son vœu de partir pour la croisade, il engagea vivement le pape à prononcer l'excommunication contre les princes qui ajournaient leur départ sous différents prétextes. Les tenanciers du domaine de la comtesse Mathilde furent relevés de leurs engagements envers l'Empire. Il confirma les droits du pape sur le duché de Spolète et la marche d'Ancône, reconnut toutes les libertés de l'Église, poursuivit les hérétiques, mit au ban de l'Empire tous ceux que le pape avait excommuniés pour attentat à ses droits ou à ses biens, et promulgua une paix perpétuelle en faveur des gens de la campagne. En même temps, il est vrai, il intervenait en Lombardie et essayait de faire reconnaître empereur d'Allemagne son fils Henri, déjà couronné roi de Sicile, c'est-à-dire qu'il tentait d'étendre, par le nord et par le sud, le domaine pontifical ; mais son intervention en Lombardie n'avait, prétendait-il, d'autre objet que de casser des lois rendues par les communes contre la liberté de l'Église ; quant à l'élection de son fils Henri à l'Empire, elle s'était faite, disait-il, inopinément, pendant son absence, et il protestait qu'il n'y donnerait son assentiment qu'avec l'approbation du chef de la chrétiété. Le pape pouvait-il se méfier d'un collaborateur si dévoué et si soumis ? Pour calmer les derniers scrupules de conscience du souverain pontife, Frédéric II déclara qu'en toute hypothèse la Sicile et l'Allemagne seraient administrées à part. On éviterait ainsi l'apparence même d'une menace d'empiétement de l'Etat sur le domaine de l'Église.

Si l'hypothèse d'une hypocrisie se présenta à l'esprit d'Honorius III, cette hypothèse lui parut sans doute, en l'espèce, trop révoltante pour être vraie. Le pacifique pontife conféra, le 22 septembre 1220, la couronne impériale à Frédéric II, qui, prenant vivement la croix des mains du cardinal Ugolin, évêque d'Ostie, jura de nouveau qu'il partirait pour la Terre Sainte pendant l'été de 1221.

Son portrait.

Son attitude hypocrite.

Son couronnement par le pape (22 septembre 1220).

Le perfide empereur avait obtenu tout ce qu'il ambitionnait : la mainmise de son autorité sur l'Italie du nord et sur le royaume des Deux-Sicules, et la confirmation de sa dignité impériale. De ses serments et de ses promesses, on le vit alors faire bon marché. Honorius, pressé de voir aboutir l'expédition en Terre Sainte, avait beau le supplier de partir, le menacer des censures de l'Église ; Frédéric alléguait des nécessités pressantes, des empêchements inattendus, renouvelait ses promesses, et ne les exécutait jamais. En 1222, son mariage, en secondes noces, avec la princesse Isabelle, fille unique de Jean de Brienne et seule héritière du royaume de Jérusalem, sembla l'engager dans la guerre sainte. Il n'en fut rien. Frédéric se fit donner le titre de roi de Jérusalem, et s'en servit pour mettre de nouveaux obstacles à la croisade. « Un délai s'imposait, prétendait-il, pour faire la campagne d'une manière sûre. Entre temps, il opprimait les Siciliens, molestait les Lombards, traitait les sujets du pape comme s'ils avaient été les siens, et allait jusqu'à fonder, au nord de Naples, à Lucera, une colonie de mahométans siciliens, qui terrorisèrent les chrétiens des environs.

Frédéric diffère indéfiniment son départ pour la croisade.

Il cherche à dominer sur la Sicile et sur la Lombardie.

Honorius se prépare à prendre des mesures de rigueur.

Honorius, que de graves soucis d'administration et de réforme absorbaient alors, hésitait à prendre, contre le redoutable souverain, des mesures de rigueur. Vers la fin de l'année 1226, il fut sur le point de s'y résoudre pourtant. Les communes lombardes, fatiguées du joug impérial, venaient de former une nouvelle ligue pour défendre leur indépendance. Frédéric vit le coup qui le menaçait : une excommunication du pape, en ce moment, pouvait soulever contre lui le sud de l'Italie, détacher de l'Empire plusieurs nations chrétiennes, favoriser en Allemagne des rébellions. Il paya d'audace et de fourberie. Revenant tout à coup sur les mesures violentes qu'il avait prises en Lombardie, rappelant les évêques qu'il avait expulsés, il pria humblement le chef de l'Église de vouloir bien être l'arbitre de son différend avec les Lombards. Ceux-ci ayant accepté l'arbitrage, Honorius essaya, dans la sentence qu'il rendit, de faire contribuer les événements au succès de la croisade qu'il avait tant à cœur. Après la réparation des injustices commises de part et d'autre, l'empereur et les Lombards iraient ensemble combattre les Sarrasins de Terre Sainte. En même temps, par ses légats, il travaillait à soulever l'opinion, en Allemagne et en Hongrie. Mais la mort le surprit, le 18 mars 1227, avant que rien n'eût été entrepris en Palestine <sup>1</sup>.

Frédéric II revient sur sa politique de violence, et s'en remet hypocritement au pape.

Mort d'Honorius III (18 mars 1227).

1. HERGENRÖTHER-KIRSCH, *Kirchengeschichte*, I, II, part. III, ch. 1<sup>er</sup>, traduction



## II

La bonté pacifique d'Honorius III avait été impuissante à désarmer l'ambition agressive de Frédéric II. Après la mort du pontife, les cardinaux, d'une voix unanime, fixèrent leur choix sur un prélat dont le caractère énergique et militant était connu de tous, le cardinal-évêque d'Ostie, Ugolin. Il comptait près de quatre-vingts ans ; mais son âge avancé ne lui avait rien enlevé de l'inlassable activité et du mâle courage dont il avait fait preuve, sous les papes précédents, dans d'importantes missions. Issu de la noble famille des Segni, parent d'Innocent III, il promettait de défendre et de continuer l'œuvre de ce pontife avec l'intrépidité d'un Grégoire VII. Le nom de GRÉGOIRE IX, qu'il choisit, parut un programme. Comme Hildebrand, il avait toujours cherché son plus ferme appui parmi les moines. Son pontificat de dix-huit ans réalisa les espérances de ses électeurs. Non content de résister victorieusement à son terrible adversaire, Frédéric II, dans une lutte presque sans trêve, simultanément soutenue en Orient et en Occident, il déploya, au point de vue théologique, canonique et disciplinaire, une activité organisatrice qui fit de son règne une des étapes importantes du mouvement intellectuel au Moyen Age.

Un traité, conclu entre Honorius III et Frédéric II, avait fixé au mois d'août 1227 le départ de l'empereur pour la croisade. « Dans la première lettre qu'il écrivit au souverain, le nouveau pape lui enjoignit d'accomplir son vœu sans retard <sup>1</sup>. Une deuxième lettre, écrite le 8 juin 1227, fut plus pressante encore. Le 8 septembre, Frédéric II s'embarqua. Mais, à peine avait-il fait quelques milles en mer, que, sous prétexte de maladie, il rebroussa chemin. Alors, le 29 septembre, à Anagni, le pape lança contre lui l'excommunication. La querelle du Sacerdoce et de l'Empire recommençait : Frédéric allait la transporter en Orient <sup>2</sup>. » Frédéric se remit, en effet, en marche

Grégoire IX  
(19 mars  
1227-29 août  
1241).

L'empereur  
n'exécute pas  
son vœu  
de prendre  
la croix.

Le pape  
l'excommunie  
(29 septembre  
1227).

Belet, t. III, p. 662-666. Sur Honorius III, voir POTTHAST, n. 5317-7862 ; *Liber pontificalis*, II, 453 ; PRESSUTI, *Regesta Honorii papæ III*, 2 vol. in-4°, Rome, 1888-1895 ; WATTERICH, *Pontif. roman. vitæ*, 1862, t. I, p. 71-84 ; HUIILLARD-BRÉHOLLES, *Historia diplomatia Frederici II*, t. I, p. 503 et s. ; HEFELE-LECLERCQ, t. V, p. 1409-1466.

1. HUIILLARD-BRÉHOLLES, *Histor. diplom.*, III, 6.

2. BRÉHIER, *l'Eglise et l'Orient au Moyen Age*, p. 200.

Frédéric  
fait en Orient  
une  
expédition  
purement poli-  
tique.

La guerre  
du Sacerdoce  
et de l'Empire  
transportée  
en Orient.

Par  
la violence  
et par la ruse,  
Frédéric II  
s'empare de  
l'île de Chypre  
et d'une  
partie de la  
Palestine.

l'année suivante, le 28 juin 1228, mais à la tête d'une flotte de cinquante navires qui n'offrait guère l'aspect d'une expédition religieuse. Les Sarrasins de Lucera s'y trouvaient mêlés aux chevaliers de la Germanie. « La croisade de Frédéric II fut une expédition purement politique. Héritier des traditions de son père Henri VI, il résolut de revendiquer pour l'autorité impériale les Etats chrétiens d'Orient, qui avaient été regardés jusque-là comme une conquête de l'Eglise. Imbu des nouvelles doctrines politiques qui étaient la conséquence de la renaissance des études de droit romain, c'était aux Césars de l'ancienne Rome que, par delà Otton et Charlemagne, il rattachait les racines de son pouvoir. Il regardait donc comme son droit absolu d'exercer la souveraineté sur l'Orient comme sur l'Occident, sur l'Eglise comme sur l'Etat <sup>1</sup>. »

L'audace et la ruse, servies par un concours singulier de circonstances, semblèrent d'abord assurer à cette politique un plein succès. La mort récente de l'impératrice Isabelle, en transmettant à son jeune fils Conrad ses droits éventuels à la couronne de Jérusalem, créait à Frédéric II un titre, ou du moins un prétexte à une intervention en Orient, pour y sauvegarder les droits du prince. Aussi le vit-on aussitôt parler et agir partout en maître. A Chypre, où régnait, sous la tutelle de sa mère, Alix de Champagne, le jeune roi Henri, Frédéric s'attribua la suzeraineté du royaume et la garde du jeune souverain. Quelques barons résistèrent. Une armée débarqua dans l'île et s'en empara au nom de l'empereur.

A son arrivée en Palestine, la situation de Frédéric se présenta d'abord comme fort critique. Il était excommunié. Les grands maîtres du Temple et de l'Hôpital refusaient de communiquer avec lui ; les franciscains et les dominicains prêchaient contre lui ; beaucoup de croisés retournaient en Europe. Mais les circonstances le favorisèrent ; ou plutôt sa conscience sans scrupule lui fit utiliser au profit de sa politique un conflit qui venait d'éclater entre le sultan d'Egypte, Mélek-el-Khamil, et le prince de Damas. En s'engageant à combattre ce dernier, en promettant d'empêcher les princes d'Occident d'attaquer l'Egypte et en garantissant aux musulmans le libre exercice de leur culte et la propriété de la mosquée d'Omar, il obtint, en retour, du sultan, la restitution de Jérusalem, de Bethléem et de Nazareth, avec les routes et hameaux qui reliaient ces

Traité de Jaffa  
(4 février  
1229).

1. BRÉHIER, *l'Eglise et l'Orient au Moyen Age*, p. 200.

villes à Saint-Jean-d'Acre. Tel fut l'objet du traité signé à Jaffa le 4 février 1229. Le 17 mars, Frédéric II fit son entrée solennelle dans la Ville sainte, revêtu du manteau impérial et suivi de ses chevaliers. Il ne lui restait plus qu'à se réconcilier avec le pape. Il le fit en jurant de faire évacuer les Etats de l'Eglise par ses troupes, de restituer à tous clercs et laïques ce qui leur avait été confisqué pour leur attachement à l'Eglise, de réintégrer tous les évêques exilés. Ces engagements furent souscrits par lui, le 23 juillet 1230, à San Germano ; et le pape, ayant reçu satisfaction sur tous les points qui avaient provoqué l'excommunication de l'empereur, le réconcilia avec l'Eglise le 28 août<sup>1</sup>.

Mais Grégoire IX se méfiait toujours de ce succès précaire et équivoque. L'attitude de Frédéric II en Orient était malveillante à l'égard de l'Empire latin. Il ne secourait ni Jean de Brienne, son beau-père, ni Baudouin II, son beau-frère. Une coalition se forma contre lui, et, en 1243, la Haute-Cour de Jérusalem, prenant pour prétexte la majorité du prince Conrad, fils de Frédéric II, déclara celui-ci déchu de la régence, et confia le gouvernement de Jérusalem à la reine de Chypre, Alix de Champagne, comme à la plus proche parente d'Isabelle de Brienne, puis à son fils Henri de Lusignan, roi de Chypre. D'ailleurs, les pouvoirs de ce dernier eurent peu de durée, car un nouveau désastre enleva bientôt la Ville sainte à la domination des chrétiens.

Réconciliation  
avec le pape  
au traité  
de  
San Germano  
(23 juillet  
1230).

Frédéric  
reprend sa  
politique  
égoïste.

La  
Haute Cour  
de Jérusalem  
le déclare  
déchu de son  
autorité  
en Palestine.

### III

Pour combattre l'infidèle, la Providence, heureusement, avait préparé à l'Eglise d'autres secours. Pendant que l'empereur allemand bouleversait le monde, sous le prétexte de délivrer le tombeau de Jésus-Christ, saint Ferdinand et ses Espagnols, saint Louis et ses Français, saint François d'Assise et ses Frères mineurs, accomplissaient, avec moins d'éclat, des œuvres plus utiles,

La victoire remportée, le 16 juillet 1212, à Navas de Tolosa, avait brisé l'élan de l'invasion musulmane en Espagne, mais n'avait pas écarté tout péril. Les quatre ordres militaires d'Avis, de Saint-

La croisade  
en  
Espagne.

1. M. G., SS., XIX, 362 ; M. G., Leges, sect. IV, t. II, p. 170-183, n. 126-149.

Saint  
Ferdinand III,  
roi  
de Castille et  
de Léon  
(1217-1252).

Ses réformes  
législatives  
et judiciaires.

Ses  
expéditions  
contre  
les Maures.

Sa sainteté.

Jacques, d'Alcantara et de Calatrava, durent continuer à former, dans la péninsule, comme un rempart vivant, contenant les flots des musulmans almohades <sup>1</sup>. L'avènement au trône de Castille du roi Ferdinand III, le 31 août 1217, donna une nouvelle sécurité à l'Espagne et à l'Église. Le nouveau souverain était âgé de dix-neuf ans à peine ; mais son esprit sérieux et ferme, son intelligence ouverte, et surtout sa foi profonde, promettaient à son peuple une ère de justice et de prospérité. Cette promesse fut tenue. Partant de ce principe, que la première condition d'une action extérieure puissante, pour un Etat, est une organisation intérieure solidement établie sur l'observation de la justice entre les hommes et sur le respect des droits de Dieu, il s'appliqua d'abord à améliorer la législation, entreprenant cette refonte du code wisigoth que son fils Alphonse X acheva et publia sous le nom d'*El Setenario* <sup>2</sup>. Il veilla, en même temps, à faire appliquer exactement, sans passion ni faiblesse, les lois qu'il s'efforçait de rajeunir. Lui-même, dans tous les lieux où il passait, se plaisait à écouter et à trancher les différends, prenant volontiers le parti des pauvres et des humbles. « Je crains plus, disait-il, les malédictions d'une pauvre femme que toutes les armées des Maures <sup>3</sup>. »

Le pape Grégoire IX ayant, en 1229, chargé son légat, Jean d'Abbeville, évêque de Sabine, de susciter en Espagne une croisade contre la domination des musulmans, Ferdinand III fut le premier prince qui répondit à cet appel. Tandis que Jacques I<sup>er</sup> d'Aragon prenait Majorque et Valence, le roi de Castille, devenu également roi de Léon par la mort de son père Alphonse IX en 1230, emportait d'assaut les places fortes de Cordoue, de Séville et de Cadix. Bref, à sa mort, en 1252, les Maures ne possédaient plus dans la péninsule que la ville de Grenade, et le grand roi, qui portait un cilice sur sa chair, qui passait en prières la nuit entière précédant une prise d'armes, et qui s'écriait : « Seigneur, vous m'êtes témoin que je ne cherche que le développement de la foi en vous et

1. Les Almohades (de l'arabe *al monahedyn*), secte et dynastie de princes maures, ainsi nommés parce qu'ils prétendaient être les seuls à reconnaître l'unité de Dieu, avaient supplanté, depuis 1120, au Maroc, puis dans la régence d'Alger et sur les côtes méridionales d'Espagne, les Almoravides (de l'arabe *al morabeth*), ainsi appelés parce qu'ils se donnaient comme les plus religieux de leur race. (De *morabeth*, on a fait, par corruption, *marabout*.)

2. J. LAURENTIE, *Saint Ferdinand III*, un vol. in-12, Paris, 1910, p. 47-48.

3. *Ibid.*, p. 51-52.

non des conquêtes périssables <sup>1</sup>, » laissait à l'Espagne et à l'Église l'exemple d'un saint.

Quand Grégoire IX souleva l'Espagne contre le joug des Sarrasins, c'était une propre tante du roi Ferdinand III, Blanche de Castille, qui gouvernait le royaume de France, comme tutrice de son fils Louis IX. Amenée en France à l'âge de douze ans, en 1200, elle y avait toujours donné l'exemple d'une vie très pieuse et très austère. Sa régence révéla de plus, en elle, une énergie virile, un dévouement absolu à la cause de l'Église. On lui a attribué l'inspiration de la croisade que Thibaut IV de Champagne, le chevalier-poète, conduisit en Terre Sainte en 1239 et 1240 <sup>2</sup>. L'Église doit surtout vénérer en elle l'admirable mère qui forma saint Louis. De sa vie intime nous connaissons surtout ce que se plaisait à raconter son fils. Elle lui avait dit plusieurs fois qu'elle aimerait mieux le voir mort que coupable d'un péché mortel <sup>3</sup>. Cette parole frappa vivement le jeune prince, et inspira toute sa vie.

Devenu majeur en 1235, Louis IX se trouva donc, grâce à sa mère, non seulement souverain d'un royaume relativement tranquille, mais profondément pénétré des devoirs d'un roi chrétien. Le saint roi avait sans doute déjà, dans sa physionomie et dans son attitude, cette noble beauté qui faisait dire plus tard à Joinville, dans sa narration de la bataille de Mansourah : « Oncques si bel homme armé ne vis. » Au moral, « jamais, dit un historien, homme chargé de gouverner les hommes n'eut des intentions plus droites... Il se dirigeait à la lumière de deux idées : celle du droit, celle du salut... Il ne pensait pas que l'empiétement sur les droits acquis du prochain, la spoliation, le vol, interdits entre particuliers par la morale, fussent légitimés par la raison d'Etat... Si grand était, à ses yeux, le bienfait de la paix, qu'il consentit, à plusieurs reprises, des sacrifices pour le procurer à son pays et à ses voisins. Il avait pour principe de réconcilier ses adversaires, au lieu de profiter de leurs querelles <sup>4</sup>. » « Si j'agissais autrement, disait-il, je mériterais la haine de Dieu, qui a dit : *Bénis soient les apaiseurs.* »

Louis IX avait une autre raison de maintenir la paix dans son royaume et entre nations. Il rêva, dès sa première jeunesse, de

La France  
et  
les croisades.

Blanche  
de Castille.

Saint Louis  
(1215-1270)

Son portrait  
physique  
et moral.

Son zèle  
pour  
la croisade.

1. LAURENTIE, p. 62.

2. BRÉHIER, p. 206-207.

3. JOINVILLE, *Vie de saint Louis*, édit. Natalis de Wailly, 1874, § 71.

4. LANGLOIS, dans l'*Hist. de France* de LAVISSE, t. III, 2<sup>e</sup> partie, p. 37-38.

réunir toutes les forces de la chrétienté contre les infidèles. Tout enfant, rien ne l'affligeait comme le récit de l'oppression qui pesait sur les chrétiens de Palestine. La perfidie dont Frédéric II fit preuve dans son expédition d'Orient, fut pour Louis IX l'occasion d'une grande peine. Guillaume de Nangis raconte qu'en 1237, l'empereur d'Allemagne ayant manifesté le désir de se concerter à Vaucouleurs <sup>1</sup> avec les rois d'Angleterre et de France, sur les intérêts de la chrétienté, ce dernier manifesta l'intention d'y aller avec deux mille chevaliers. L'empereur, devant cette marque de méfiance, alléguait une maladie pour ne pas s'y rendre <sup>2</sup>. Trois ans plus tard, les dangers de l'invasion mongole, l'appel suprême du pape Grégoire IX à la chrétienté contre le nouveau péril de l'Église, émurent profondément le cœur du saint roi. La brusque diversion que firent les envahisseurs vers l'Extrême-Orient, arrêta son projet de prendre la croix ; mais cette idée ne le quitta plus. Il devait la réaliser plus tard, avec un éclat qui a fait de lui le modèle achevé des chevaliers du Christ.

Saint  
François  
d'Assise et la  
croisade.

Comme son cousin saint Ferdinand de Castille, saint Louis, en effet, pouvait dire : « Ce que je désire, ce n'est pas l'extension d'un royaume terrestre, c'est la propagation de la foi à Jésus-Christ. » Tel était le sentiment qui dominait aussi alors l'âme d'un autre grand saint. Mourir pour le Christ, en prêchant son nom aux infidèles, sur la terre arrosée de son sang : tel était, nous l'avons vu, le rêve de François d'Assise. En 1219, dans l'église de Sainte-Marie-des-Anges, il partagea le monde entre ses disciples, et se réserva la Syrie et la Palestine. Au mois d'août, il avait rejoint, à Damiette, l'armée des croisés. Il ne tarda pas à s'apercevoir que beaucoup de ces soldats du Christ avaient besoin de la parole de Dieu ; il la leur prêcha avec fruit, déterminant même plusieurs d'entre eux à revêtir la robe de Frère mineur. Mais François n'eut de repos qu'il n'eût prêché l'Évangile aux musulmans. Le sultan d'Égypte, Mélek-el-Khamil, avait promis un besant d'or à qui lui apporterait la tête d'un chrétien. François, prenant sans doute prétexte d'entamer des préliminaires de paix au nom de l'armée chrétienne, se présente, accompagné d'un Frère mineur, aux avant-postes sarrasins. Ils sont d'abord accablés de coups par les sentinelles, mais à force de crier : « Soldan !

Il prêcha  
l'Évangile  
devant  
le sultan  
d'Égypte.

1. Vaucouleurs était le lieu ordinaire des conférences entre la France et l'Empire.

2. GUILLAUME DE NANGIS, *Gesta*, dans les *Histor. de la France*, t. XX, p. 325. Cf. *ibid.*, p. 548.

Soldan ! » François finit par être amené en présence du Commandeur des croyants. Alors, à la stupéfaction de tous, il lui propose, en effet, la paix, mais en l'invitant à embrasser la foi chrétienne, dont il lui expose les dogmes avec simplicité. Le soudan se borne à lui répondre avec douceur : « Prie Dieu, afin qu'il me révèle la religion qui lui est la plus agréable <sup>1</sup>. » Puis il le renvoie, dit un vieux chroniqueur, « en lui donnant, ainsi qu'à son compagnon, un certain signe, afin qu'à sa vue, personne ne leur fasse aucun mal <sup>2</sup> ».

De tels héroïsmes consolait Grégoire IX des trahisons et des parjures de Frédéric II. Ceux-ci, d'ailleurs, n'avaient pas eu l'Orient pour seul théâtre. Au printemps de 1228, l'empereur, pour se venger de l'excommunication portée contre lui par le pape, avait soulevé la puissante maison des Frangipani et plusieurs autres grandes maisons romaines, gagnées à prix d'argent ou par des promesses d'honneurs. Grégoire IX avait dû quitter Rome, s'enfuir à Rieti, puis à Pérouse. Durant l'été de la même année, l'empereur, en partant pour la Palestine, avait laissé derrière lui, pour inquiéter les Etats de l'Eglise, une forte troupe, mêlée d'Allemands et de Sarrasins, dont le pape eut bientôt à se plaindre. Il fallut, pour se mettre à l'abri de ses vexations, avoir recours à deux expéditions. L'une, commandée par Jean de Brienne, l'expulsa des Etats de l'Eglise ; l'autre pénétra jusqu'en Sicile, où les sujets du royaume furent déliés de leur serment de fidélité à l'empereur. Le traité de San Germano, conclu en 1230, amena six années de paix relative. Mais en 1236, la guerre éclata de nouveau. L'empereur, sous prétexte de combattre les hérétiques, exigeait que le pape servît d'instrument à sa politique en excommuniant et en combattant les Lombards. Loin d'accéder à cette demande, Grégoire IX crut le moment venu de condamner une fois de plus les crimes de l'empereur, qui, à tous ses attentats publics contre le Saint-Siège, l'épiscopat et les ordres religieux, ajoutait les désordres d'une vie privée livrée à la plus grossière débauche. Frédéric répondit par des lettres envoyées à tous les princes chrétiens, pour les gagner à sa cause. Le pape, pour conjurer l'orage, fit un

Nouvelles  
tracasseries de  
l'empereur  
contre  
le pape en  
Italie.

Frédéric II  
essaye  
de soulever les  
princes  
d'Europe

1. CELANO, *Vita prima*, I, 19 ; S. BONAVENTURE, *Vita S. Francisci*, IX, 8 ; *Acta sanctorum*, 11 octobre.

2. *Actus Beati Francisci et sociorum ejus*, édit. Sabatier, ch. xxvii. Ce signe aurait été, pense-t-on, un sauf-conduit, une sorte de *firman*. La préférence qu'ont toujours fait voir les papes à choisir un Frère mineur pour les représenter auprès des musulmans remonterait à ce fait. — Les *Actus* ne sont autre chose qu'un recueil de faits dont l'adaptation italienne a reçu le nom de *Fioretti*.

contre  
Grégoire IX.

dernier effort pour lancer l'empereur sur l'Orient. Mais une nouvelle fourberie de Frédéric précipita les événements. Pendant que ses envoyés promettaient au pape toutes les satisfactions demandées, il envahissait la Sardaigne et s'emparait de Massa, dans le diocèse de Lucques. Le pape, à son tour, adressa, le 20 juin 1239, une encyclique à tous les princes chrétiens et à tous les évêques<sup>1</sup>, répondant point par point aux calomnies de l'empereur, et démasquant son impiété scandaleuse. Ne l'avait-on pas entendu dire que « trois imposteurs, le Christ, Moïse et Mahomet, avaient conduit le monde à sa ruine » ? Ne l'avait-on pas entendu s'écrier, en voyant un prêtre porter le Saint-Sacrement à un malade : « Combien de temps encore durera donc cette comédie<sup>2</sup> ? » Dans deux lettres écrites peu de temps après, le 21 octobre 1239, le pape chercha à convaincre le roi de France de la culpabilité de Frédéric et de la nécessité de le combattre<sup>3</sup>.

Le pape  
dénonce  
au monde  
chrétien  
l'impie-  
té de  
l'empereur.

Attitude  
de  
saint Louis.

La situation du saint roi était délicate. Son dévouement au Saint-Siège ne pouvait le laisser indifférent à ce grand débat. Son intérêt particulier l'aurait porté à prendre les armes contre l'empereur. « Frédéric se prétendait toujours, en effet, le souverain de tous les pays situés à l'est de la Meuse, de la Saône et du Rhône<sup>4</sup>. En prenant le parti de Grégoire IX, saint Louis pouvait chasser des frontières de France cette ombre de souveraineté impériale<sup>5</sup>. » Mais son père Louis VIII, et, plus tard, sa mère Blanche de Castille avaient conclu des traités de bonne entente avec l'Empire. Nul ne poussa si loin le respect des traités que le roi Louis IX. « Il laissa les évêques publier, selon l'ordre du pape, l'excommunication de Frédéric. Il laissa le pape lever de l'argent sur les ecclésiastiques ; mais lui-même refusa de s'engager, et déclina, au nom de son frère, la dignité impériale que le pape offrait à ce dernier<sup>6</sup>. » Le roi d'Espagne, saint Ferdinand de Castille, garda, pour des raisons semblables, la même attitude<sup>7</sup>.

Il concilie  
son  
dévouement  
au Saint-Siège  
avec  
son respect des  
traités.

1. POTTHAST, n. 10766. L'exemplaire que nous possédons de cette lettre, mentionnée par Potthast, est adressé à l'archevêque de Cantorbéry et à ses suffragants.

2. HEFELE-LECLERCQ, V, 1590-1591.

3. HUIILLARD-BRÉHOLLES, *Hist. diplom. Frid. II*, t. V, p. 457 ; POTTHAST, n. 10798, 10799.

4. HUIILLARD-BRÉHOLLES, *op. cit.*, introd., ch. III, p. CCLI et s.

5. WALLON, *Saint Louis et son temps*, t. I, p. 124-125.

6. WALLON, *op. cit.*, p. 127, Cf. ALBÉRIC DES TROIS-FONTAINES, dans *Hist. des Gaules*, t. XXI, p. 623.

7. LE P. DE LIGNY, *la Vie de saint Ferdinand*, Paris, 1759, p. 188-191 ; LAURENTIE, *S. Ferdinand*, p. 120-124.



Appuyé sur les villes gibelines, Frédéric avait jeté ses troupes sur les campagnes des Guelfes ; mais les Romains s'étaient enfin décidés à prendre en main la cause de leur vieux pontife. En 1237, Grégoire IX, soutenu par les Orsini et les Conti, avait repris possession de Rome. Très habilement, il accepta la lutte sur un terrain où l'empereur le provoquait depuis quelque temps : il déclara faire appel à un concile. De tous les points du monde chrétien, les évêques furent convoqués à se rendre à Rome. Frédéric, alors, s'effraya. Ce n'était plus seulement le pape, c'était la chrétienté tout entière qui allait peut-être s'élever contre lui. D'ailleurs, âgé alors de plus de quatre-vingt-dix-huit ans, Grégoire IX montrait une énergie infatigable. L'empereur, gardant en personne les passages de l'Italie, confia à son fils naturel Enzo une flotte, qui devait arrêter tout vaisseau porteur de prélats. Nombre d'évêques et d'abbés anglais et français furent ainsi mis dans l'impossibilité de répondre à l'appel du pape. Quelques-uns furent arrêtés par l'empereur. Louis IX intervint alors, et écrivit à Frédéric, sur un ton qui ne comportait plus d'autre débat que par les armes <sup>1</sup>. Frédéric, ne voulant point rompre avec le roi de France, mit en liberté les prisonniers. La mort du pape, intervenue peu de temps après, et l'élection d'Innocent IV, allaient compliquer davantage encore le grave conflit.

Le pape  
convoque un  
concile  
œcuménique.

Frédéric II  
s'oppose  
par la force  
à la réunion  
des prélats.

Energique  
intervention  
du  
roi de France.

#### IV

Tant de préoccupations eussent usé un tempérament moins robuste que celui de Grégoire IX. Mais ce qui est vraiment prodigieux, c'est que ce pape, parvenu au gouvernement de l'Eglise à l'âge de quatre-vingts ans, ait su donner, pendant près de vingt ans, aux sciences canoniques, philosophiques et théologiques, une impulsion forte et féconde, qui le place, près de Sylvestre II, parmi les grands promoteurs du mouvement intellectuel dans l'Eglise.

Grégoire IX  
et le  
mouvement  
intellectuel.

Canoniste de valeur, il avait constaté par lui-même, dans les diverses collections juridiques de son temps, deux défauts, qu'il a exprimés d'une manière concise. Ces recueils, dit-il, étaient à la fois « trop semblables et trop divers » : trop semblables par l'accumulation de plusieurs textes de signification identique, et trop divers par

Etat de  
la législation  
canonique  
à l'époque de  
son  
avènement.

1. HUILLARD-BRÉHOLLES, t. VI, p. 18.

Son projet  
de  
réforme.

l'insertion de textes contradictoires. Grégoire IX fait allusion par là aux cinq compilations célèbres, composées sous les pontificats de ses trois prédécesseurs, Célestin III, Innocent III, Honorius III, et que les docteurs de Bologne avaient adoptées, sous le nom de *Quinque Compilationes* <sup>1</sup>, pour servir de textes à leurs leçons. La réussite partielle de cette innovation n'avait pas échappé à Grégoire IX ; mais il voulut la réforme plus complète et irrévocable. Remplacer les cinq recueils par un livre unique, plus maniable, sans contradictions apparentes et sans redites, où les textes seraient réduits à la concision exigée pour des documents législatifs, d'où les parties tombées en désuétude seraient impitoyablement éliminées, où tout aurait une valeur juridique officielle au-dessus de toute discussion ; en faire un texte obligatoire d'enseignement dans les écoles, un code unique devant les tribunaux ecclésiastiques, indépendant de toutes les relations civiles : tel était son objectif. C'était plus qu'un changement de méthode scolaire ; c'était une réforme juridique complète qu'il méditait, comparable à celle qu'avait réalisée l'empereur Justinien en codifiant et harmonisant les lois de l'empire romain.

Il fait appel  
à  
saint Raymond  
de Pennafort.

Pour faire aboutir un tel projet, il fallait un canoniste capable d'en saisir la grande idée par un puissant esprit de synthèse et de la réaliser par un esprit d'analyse critique et de judicieux bon sens. Raymond de Pennafort fut cet homme. Né, vers 1175, en Espagne, au château de Pennafort, dont les ruines se voient encore aujourd'hui aux environs de Barcelone, âme de savant et d'apôtre, Raymond avait eu, dès sa jeunesse, deux ambitions : acquérir une science consommée, pour la distribuer gratuitement autour de lui ; réunir le plus de ressources possibles, pour aller racheter les chrétiens captifs des musulmans. Il réalisa son second dessein par la fondation de l'ordre de la Merci. Il croyait suffisamment réaliser le premier en donnant des leçons gratuites de droit canonique, quand le pape Grégoire IX l'appela auprès de lui pour lui servir de chapelain et de pénitencier, puis lui confia l'exécution de son grand projet <sup>2</sup>. Commencée en 1230, la rédaction des *Décretales*, — car tel fut le nom donné au nouveau recueil — fut achevée en 1234. Par sa bulle *Rex*

Les *Décretales*.

1. Sur ces *Quinque compilationes*, voir A. VILLIEN, au mot *Decretales*, dans le *Dict. de théol.* de VACANT, t. IV, col. 208.

2. Sur saint Raymond de Pennafort, qui fut, de 1238 à 1240, le troisième maître général des Frères prêcheurs, voir MORTIER, *Hist. des maîtres généraux des Frères prêcheurs*, t. I, Paris, 1903, p. 255-285.

*pacificus*, du 5 septembre 1234, le pape imposa la collection aux facultés comme le seul texte officiel d'enseignement, aux tribunaux ecclésiastiques comme la règle authentique du droit. Tous les textes qu'elle contenait, quelle qu'en fût l'origine ou l'authenticité historique, avaient désormais, par la volonté du pape, une authenticité juridique, et nul ne pourrait à l'avenir composer une autre collection sans une autorisation spéciale du Saint-Siège.

L'enseignement des sciences philosophiques et théologiques n'avait pas moins besoin d'être réglementé au commencement du XIII<sup>e</sup> siècle. Les relations qui s'étaient établies, à l'occasion des croisades, entre l'Occident et l'Orient, avaient fait pénétrer en Europe de nombreux monuments, jusque-là inconnus, de la philosophie grecque et de la philosophie arabe. Le maître le plus souvent cité par l'une et par l'autre était Aristote ; et sans doute l'étude du grand philosophe devait, par la précision scientifique de sa méthode et par la profondeur de ses aperçus, donner un grand essor à la philosophie du XIII<sup>e</sup> siècle ; mais sa doctrine était trop interprétée dans le sens de ses commentateurs rationalistes <sup>1</sup>. Sa philosophie de Dieu et de l'âme se trouvait ainsi en désaccord, sur bien des points, avec le dogme chrétien. Comment concilier, par exemple, sa théorie de la matière et du mouvement éternel avec le dogme de la création ? sa doctrine sur l'acte pur, qui ne connaît pas l'univers, avec la foi en la Providence ? son système des deux intellects, l'un passif et périssable, l'autre actif et impersonnel, avec l'immortalité de l'âme humaine <sup>2</sup> ? Le danger était grand, d'autant plus grand que des hérétiques notoires de cette époque, Amaury de Bènes et David de Dinant, se réclamaient de l'autorité du philosophe. Nous verrons bientôt comment Albert le Grand, saint Thomas d'Aquin et les scolastiques surent parer au péril. Mais on comprend que le premier mouvement d'inquiétude des chefs de l'Eglise se soit produit sous la forme d'une prohibition de lire ses écrits. Un concile de Paris, convoqué en 1210 par Pierre de Corbeil, interdit l'enseignement public ou privé des écrits d'Aristote sur la philosophie naturelle et

Etat  
des sciences  
philosophiques  
et  
théologiques  
à l'avènement  
de  
Grégoire IX.

L'autorité  
d'Aristote.

Les infidèles  
et les  
hérétiques  
s'autorisent de  
sa doctrine  
pour propager  
leurs erreurs.

1. Plusieurs traités d'Aristote, successivement traduits du grec en syriaque, du syriaque en arabe, de l'arabe en hébreu, de l'hébreu en dialecte espagnol, ne sont parvenus à l'Europe du Moyen Age qu'après avoir subi les déformations de cinq langues différentes.

2. Voir C. PLAT, *Aristote* (collection des Grands Philosophes), p. 111, 115 et *passim*.

Précautions  
prises  
par l'Église  
pour parer au  
danger.

des commentaires d'Averroès <sup>1</sup>. Cinq années plus tard, le légat Robert de Courçon renouvela les mêmes défenses, en les étendant aux écrits de métaphysique. Dans ces deux actes de l'autorité, Aristote fut mis en compagnie des pires hérétiques de l'époque. « C'est, dit un historien de la philosophie, qu'il était facile de défigurer quelques textes obscurs du Stagirite ou de s'emparer des erreurs que contiennent ses grands traités, pour mettre en circulation des doctrines dangereuses sous le couvert de sa grande autorité <sup>2</sup>. » Mais, en 1231, quand la première panique fut passée, Grégoire IX s'aperçut que, pour éviter un écueil, on était en voie de courir un autre danger. Interdire absolument aux chrétiens l'étude du premier philosophe de la Grèce, c'était les priver de ressources intellectuelles d'une inestimable valeur ; laisser aux Arabes le privilège de le commenter, de l'adapter à leurs doctrines, c'était leur abandonner peut-être la direction du mouvement intellectuel, leur permettre de reconquérir, par leur influence sur les esprits, le terrain que les croisades leur avaient fait perdre. D'ailleurs les erreurs d'Amaury et de David de Dinant n'avaient plus de partisans. Il semblait qu'on eût brûlé leurs hérésies avec leurs livres <sup>3</sup>. Grégoire IX confia à trois théologiens le soin de corriger les livres prohibés, et permit d'inscrire les éditions ainsi amendées au programme de la Faculté des arts de Paris <sup>4</sup>. A partir de ce moment, l'autorité ecclésiastique se contentera de frapper, après coup, ceux qui abuseront d'Aristote pour enseigner l'erreur, et l'autorité du philosophe de Stagyre ira grandissant dans les écoles.

Sages mesures  
prises par  
Grégoire IX.

Grégoire IX  
et les  
universités.

La maxime de ce grand pape était qu'il convient de combattre les erreurs d'une fausse science, non point par l'ignorance, mais par les clartés de la vraie science. Telle est la pensée qui lui inspira, en 1231, la célèbre bulle *Parens scientiarum*, qui est regardée comme la charte de fondation de l'Université de Paris. Grégoire était un ancien élève des écoles parisiennes. Il y avait même conquis le grade le plus élevé <sup>5</sup>. En 1229, les professeurs, pour protester contre la

1. DENIFLE et CHATELAIN, *Chart. Univ. Paris*, t. I, p. 70.

2. DE WULF, *Hist. de la phil. médiév.*, p. 242.

3. R. SIMETERRE, *Sur les condamnations d'Aristote et de saint Thomas*, dans la *Revue pratique d'apologétique*, 1907-1908, t. V, p. 502-508. — D'ailleurs, au dehors de Paris, la prohibition n'existait pas. En 1229, les maîtres de Toulouse s'en vantent (*Chartul.*, t. I, p. 131).

4. *Chartul. Univ. Paris.*, t. I, p. 158.

5. DU BOULAY, *Histor. Univers. Paris.*, t. III, p. 680 : *Lutetiæ summum in theologia apicem consecutus est.*

violation de certains privilèges de leur corporation, n'avaient pas hésité à entrer en conflit avec le gouvernement royal, et même, à cesser leurs cours en signe de mécontentement. Le pape leur confirma le droit qu'ils s'attribuaient de se voter des statuts, et les autorisa expressément à employer, comme arme défensive, la « cessation », c'est-à-dire la suspension de l'enseignement. Il régla en même temps ses rapports avec le chancelier de l'Église de Paris. Ainsi fortement organisée, l'Université de Paris ne tarda pas à prendre une rapide extension et à devenir le modèle de toutes les autres Universités du Moyen Âge.

Mais plus il favorisait le progrès des études, plus Grégoire IX se montrait sévère envers ceux qui se servaient d'une instruction si largement dispensée pour propager l'hérésie, et, par l'hérésie, le trouble dans l'Église et dans la société. Grégoire IX, grand protecteur des études, fut un des organisateurs les plus actifs de l'Inquisition. De 1229 à 1240, par une série de mesures méthodiquement combinées, il poursuit la répression des hérésies dans toute l'Europe par l'établissement d'un accord entre le Saint-Siège d'une part, l'épiscopat et les princes chrétiens de l'autre.

On a dit que l'Inquisition romaine avait été créée en novembre 1229, au concile de Toulouse, par le cardinal Romain, légat de Grégoire IX. Cette assertion n'est pas exacte. Le concile de Toulouse a seulement édicté un règlement très complet pour la recherche et la punition des hérétiques. Ce règlement <sup>1</sup>, en codifiant et en complétant les usages et prescriptions suivis depuis un demi-siècle, dans la répression de l'hérésie, est devenu ensuite la base de la procédure suivie par les tribunaux fixes d'inquisition établis au cours du XIII<sup>e</sup> siècle, et, à ce titre, il a une grande importance historique.

Ces tribunaux fixes furent établis successivement en France, où saint Louis se mit à la disposition des clercs chargés de la poursuite des hérétiques <sup>2</sup> ; en Castille, où saint Ferdinand prit la même attitude <sup>3</sup> ; en Aragon où le roi don Jayme, sur le conseil de son confesseur Raymond de Pennafort, pria lui-même le pape de lui envoyer des inquisiteurs <sup>4</sup> ; en Italie, où les cathares déchaînaient

Organisation  
de  
l'Université  
de Paris.  
Bulle *Parens  
scientiarum*  
(1231).

Grégoire IX  
et  
l'Inquisition.

1. MANSI, XXIII, 191-198.

2. *Hist. de la France*, XXII, 55 ; LAURIÈRE, *Ordonnances des rois de France*, I, 175, 211.

3. RAYNALDI, *Annales*, ad ann. 1236, n. 61.

4. LEA, *Hist. de l'Inquisition*, II, 193 et s.

la guerre civile en s'unissant aux gibelins contre les guelfes<sup>1</sup> ; en Allemagne, où le dominicain Conrad de Marbourg fut chargé spécialement par le pape de faire exécuter les règlements inquisitionnaires<sup>2</sup> ; à Rome enfin, où Grégoire IX fit insérer ces mêmes règlements dans les lois municipales<sup>3</sup>. Cette organisation fut établie par Grégoire IX de 1225 à 1240. A partir de cette date, il y eut à Rome un tribunal de l'Inquisition exerçant des pouvoirs directement émanés du pape. Ce tribunal eut ses prisons spéciales. Seuls, les hérétiques obstinés et les relaps furent remis au bras séculier, pour subir la peine édictée par le droit civil, à savoir la peine du bûcher.

Une importante bulle de Grégoire IX fut celle qui, le 20 avril 1232, donna commission au provincial des dominicains de Provence d'organiser une prédication générale dans le midi de la France contre l'hérésie. Cette bulle ne donnait pas à l'ordre de saint Dominique le monopole de l'Inquisition dans le Midi, comme on l'a prétendu ; mais Bernard Guy vit avec raison dans cette lettre « le premier titre de son ordre à exercer l'Inquisition<sup>4</sup> ».

Grégoire IX  
et les Frères  
prêcheurs.

Grégoire IX fut un grand protecteur de la famille religieuse de saint Dominique, dont il avait vu les débuts et dont il connaissait le zèle pour la défense de l'orthodoxie. Ce fut sous son pontificat que furent rédigées dans un ordre logique, par l'ordre de Raymond de Pennafort, puis approuvées par les chapitres de 1239, 1240 et 1241, les règles qui sont restées depuis lors la base de la législation des Prêcheurs. « Les modifications qui y ont été ajoutées dans la suite n'en sont que le commentaire authentique et séculaire. C'est pourquoi saint Raymond est appelé l'auteur de ces constitutions<sup>5</sup>. »

Grégoire IX  
et les Frères  
mineurs.

Grégoire témoigna également beaucoup de sollicitude à l'égard de

1. LEA, *op. cit.*, II, 234.

2. VACANDARD, *l'Inquisition*, p. 147.

3. BOEHMER, *Acta imperii selecta*, XIII, 378. D'Allemagne, l'Inquisition s'étendit en Bohême, en Hongrie et dans les pays scandinaves. La Flandre et les Pays-Bas furent placés sous la juridiction du grand Inquisiteur de France. Grégoire IX, après avoir promu l'institution, en surveilla le fonctionnement. Il intervint notamment pour modérer et maintenir dans de justes limites le zèle excessif et parfois cruel du grand Inquisiteur de France, Robert le Boulgre, ainsi nommé parce qu'avant d'entrer dans l'ordre des dominicains, il avait été lui-même hérétique cathare, et que le peuple désignait sous les noms de Bulgari, Boulgres ou Bougres, les cathares. (Voir FRÉDÉRICQ, *Robert le Bougre, premier Inquisiteur général de France*, p. 13). Cf. VACANDARD, *op. cit.*, p. 131 et s.

4. Mgr DOUAIS, *Documents pour servir à l'histoire de l'Inquisition dans le Languedoc*, t. I, p. x.

5. MORTIER, *Hist. des maîtres généraux...*, t. I, p. 281.

l'ordre de saint François, dont, n'étant que cardinal, il avait contribué à faire approuver la règle. Mais, en 1230, il eut à intervenir dans des discussions qui divisaient les membres de l'ordre. En dehors de sa règle, approuvée par Honorius III, saint François avait laissé à sa famille religieuse un testament spirituel, dans lequel il insistait beaucoup sur la pratique d'une parfaite pauvreté. Parmi les Frères mineurs, les uns voulaient mettre ce testament sur la même ligne que la règle ; les autres, soutenus par le nouveau général de l'ordre, Frère Elie, déclaraient que, tout en respectant les derniers avis de leur Père, ils ne leur reconnaissaient aucune force de loi. Par sa bulle *Quo elongati*, du 28 septembre 1230, Grégoire IX donna raison au Frère Elie et à ses partisans, déclara que le testament de saint François d'Assise n'obligeait pas en conscience, et que la pauvreté pouvait et devait se concilier avec l'usage de l'argent par l'intermédiaire de délégués des bienfaiteurs et avec la construction de monastères adaptés aux besoins d'une grande communauté <sup>1</sup>. « Sans aucun doute, dit un historien de l'ordre, c'était s'éloigner de l'idéal de saint François, mais c'était un moindre mal que de compromettre l'existence de l'ordre en imposant à la multitude des religieux des obligations que beaucoup étaient impuissants à observer <sup>2</sup>. » Ajoutons que, parmi ceux qui réclamaient ardemment l'observation d'une règle plus stricte, plusieurs paraissent avoir été animés de cet esprit d'exagération qui devait produire, dans l'ordre franciscain et dans l'Eglise, le schisme des « Spirituels ».

L'esprit de mesure en toutes choses accompagna le pieux pontife jusqu'à ses derniers moments. Il venait d'en donner de nouvelles preuves à l'égard de Frédéric II en entamant avec lui, en 1241, des négociations en vue de la paix <sup>3</sup>. L'empereur, mal conseillé par son

•  
Sa bulle  
*Quo elongati*  
(1230).

Mort de  
Grégoire IX  
(21 août 1241).

1. De vives discussions ont eu lieu récemment au sujet du rôle de Frère Elie de Cortone. Le Dr LEMPP, dans une étude très documentée, mais animée d'un esprit ouvertement hostile à l'Eglise, *Frère Elie de Cortone*, un vol. in-80, Paris, 1901, avait prétendu montrer « comment Elie avait réussi à greffer les desseins de la curie sur le tronc vigoureux de la jeune association franciscaine, pour étouffer en son germe l'œuvre à laquelle son maître avait consacré sa vie ». M. Ch. GUIGNEBERT, dans la *Revue le Moyen Age*, t. XVI (1903) p. 394-399, et M. E. LANDRY, dans le *Bulletin italien*, t. II (1902), p. 5-14, avaient reproduit cette allégation, en renchérissant encore sur son esprit antiromain. Mais le P. EDOUARD D'ALENÇON, dans les *Etudes franciscaines*, t. VIII (1902), p. 643-653, a fait ressortir le caractère conjectural de la plupart des affirmations du Dr Lempp, et le P. VAN ORTROY, dans les *Analecta Bollandiana*, t. XXII (1903), p. 194-202, les a réfutées point par point.

2. P. EDOUARD D'ALENÇON, dans le *Dict. de théol.* de VACANT, t. VI, col. 812.

3. HEFELE-LECLERCQ, V, 1605.

orgueil, refusa ces avances, et décida de recourir aux armes. Il s'avancait à la tête d'une armée, et ravageait déjà les environs de Rome, quand le pape, presque centenaire, mourut, le 21 août 1241

## V

La mort du digne pontife fut l'occasion pour l'empereur d'un triomphe insolent et grossier. « Il n'a donc pas franchi les limites du mois d'Auguste (du mois d'août), écrivit-il aux princes de la chrétienté, celui qui avait osé s'attaquer à Auguste ! Il est mort, celui qui avait jeté tant d'hommes en péril de mort <sup>1</sup> ! » Les intrigues et les tracasseries de Frédéric devaient prolonger la vacance du siège pontifical pendant environ deux ans, car le cardinal Gottfried, de Milan, évêque de Sabine, vieillard infirme, qui fut élu au mois d'octobre sous le nom de CÉLESTIN IV, mourut seize jours après son élection, sans avoir signalé son rapide passage sur le Siège apostolique par aucun acte important <sup>2</sup>. L'empereur craignit cependant qu'une prolongation indéfinie de cet état de choses, dont personnellement il s'accommodait, ne soulevât contre lui la chrétienté <sup>3</sup>. En mai 1243, saisissant le moment où le cardinal Romain de Porto, son adversaire le plus redouté, venait de mourir, il permit aux cardinaux de se réunir en conclave <sup>4</sup>. Il paraît même avoir exprimé le désir que l'élu des cardinaux fût le cardinal-prêtre de Saint-Laurent-in-Lucina, Sinibaldo Fieschi, qui, par les fiefs impériaux que possédait sa famille, appartenait à la noblesse de l'Empire, et avec qui il avait eu des rapports empreints de cordialité. Les cardinaux n'eurent pas de peine à le satisfaire. Ils connaissaient leur collègue comme un homme de foi très sûre. Les hautes fonctions dont l'avait chargé la confiance

Célestin IV  
(25 octobre-  
10 novembre  
1241).

Innocent IV  
(25 juin 1243-  
7 décembre  
1254).

1. HUIILLARD-BRÉHOLLES, *Hist. diplom. Frider.*, t. V, p. 1165-1167.

2. *Senex et infirmus*, dit le *Liber pontificatis*, cito moritur (*Lib. pontif.*, t. II, p. 454).

3. Fin août 1242, le roi de France, Louis IX, avait écrit aux cardinaux de ne rien négliger pour élire un pape et de ne pas se laisser effrayer « par certain prince qui voulait cumuler l'Empire et le Sacerdoce ». C'était assez indiquer Frédéric. Saint Louis ajoutait qu'ils pouvaient compter sur l'appui de son royaume. (HUIILLARD-BRÉHOLLES, t. VI, p. 68.)

4. Le premier exemple d'un conclave, c'est-à-dire de la pratique consistant à enfermer les cardinaux dans un local, d'où ils ne sortiront qu'après l'élection d'un pape, semble remonter à l'élection de Célestin IV, en 1241 (HEFELE-LECLERCQ, V, 1613 note 2).



des papes Honorius III et Grégoire IX, avaient révélé son attachement inébranlable à l'Eglise romaine. Les leçons de droit canonique qu'il avait données à l'université de Bologne, avaient témoigné de sa haute science. Il était dans la force de l'âge. Le 24 juin 1243, il fut élu à l'unanimité des voix. Il choisit aussitôt, pour bien montrer qu'il entendait continuer les traditions du pape Innocent III, le nom d'INNOCENT IV, et déclara, en notifiant son avènement aux princes, le 2 juillet, qu'il maintiendrait tous les droits de la papauté. Frédéric lui écrivit une lettre de félicitations pleine de bons souhaits <sup>1</sup>, mais on dit que, pressentant l'avenir, il s'écria : « Je crains que cette élection ne m'ait enlevé un ami parmi les cardinaux, en me donnant, pour toute compensation, un pape ennemi. » Si, par ennemi, l'empereur désignait seulement un défenseur énergique des droits dont il était l'injuste agresseur, ses pressentiments devaient se réaliser au delà de toute attente.

Le pontificat d'Innocent IV, qui devait durer onze ans, est caractérisé par une unité et une continuité parfaites de vue : la libération de l'Eglise, opprimée en Occident par l'empereur, en Orient par les infidèles. Les trois principaux événements de son règne : le concile de Lyon, la lutte contre Frédéric II et la croisade, ne sont que les divers moments de l'exécution de ce programme.

Quelques mois suffirent au nouveau pape pour se convaincre que le séjour de Rome n'était pas sûr pour lui. L'attitude de l'empereur était de plus en plus équivoque. Pendant qu'il négociait, tergiversait, multipliait les promesses et n'en tenait aucune, il achetait des forteresses aux Frangipani, faisait molester par son fils Conrad les évêques qui venaient de Rome ou qui s'y rendaient, et lui-même ne quittait pas l'Italie, comme prêt à y jouer un rôle décisif. Certaines traditions ont prêté à l'empereur le projet de faire enlever le pape. Il était du moins à craindre qu'Innocent ne vît tout à coup ses communications rompues avec le monde chrétien. Quand le danger lui parut bien clair, il se hâta de créer douze nouveaux cardinaux, pour compléter le Sacré Collège, réduit à sept membres, confia au cardinal Otton de Porto les pouvoirs nécessaires pour le suppléer à Rome, puis, le 10 juin 1244, déguisé en chevalier, il quitta la Ville éternelle, se rendit à Civita-Vecchia, où un de ses parents avait fait préparer une flotte pour l'escorter, et, rejoint par douze de ses cardinaux,

Son  
programme.

En présence  
des intrigues  
de Frédéric II  
en Italie,  
Innocent IV  
quitte Rome  
et se rend  
à Lyon (1244).

1. HUGILLARD-BRÉHOLLES, t. VI, p. 90-105 ; M. G., Leges, t. II, p. 341.

nommément désignés par lui, il se rendit à Lyon, alors ville libre, située aux frontières de la France et de l'Empire, non loin du prince qui pouvait, en cas de danger, lui donner la plus efficace protection. L'abbaye de Saint-Just, située sur la colline de Fourvières et entourée d'une solide fortification, lui parut un asile sûr. Il devait y demeurer plus de six ans, et, de là, gouverner, en toute liberté, le monde chrétien <sup>1</sup>.

Premier  
concile général  
de Lyon  
(treizième  
œcuménique)  
(1245).

Le premier de ses soins fut de réunir autour de lui le grand concile qu'avait projeté son prédécesseur. Les tristes nouvelles qui arrivaient de l'Orient en rendaient la tenue plus urgente. Au mois de septembre de 1244, l'armée du soudan d'Égypte, soutenue par dix mille Khovaresmiens<sup>2</sup>, s'emparait de Jérusalem. Un corps de Mongols menaçait Antioche. Les chrétiens d'Orient étaient dans le plus grand péril et réclamaient le secours de leurs frères d'Europe. Le 4 janvier 1245, Innocent IV convoqua à Lyon, pour le 28 juin de la même année, tous les évêques et tous les princes des pays catholiques, pour y traiter les questions concernant la Terre Sainte, les rapports du Saint-Siège avec l'empereur et la réforme de l'Église.

Il n'était pas au pouvoir de l'empereur d'empêcher cette assemblée. Il convoqua, de son côté, une diète à Vérone, et envoya, pour le représenter à Lyon et y défendre sa cause, plusieurs de ses conseillers les plus dévoués, entre autres, Pierre de la Vigne et Thaddée de Suessa.

Au jour fixé, 28 juin 1245, plus de deux cents prélats <sup>3</sup>, venus de diverses contrées de la chrétienté, se réunirent dans la cathédrale Saint-Jean de Lyon. L'empereur latin de Constantinople, Baudouin II, prit place à côté du pape. Les trois patriarches de Constantinople, d'Antioche et d'Aquilée et les ambassadeurs de plusieurs princes occupaient des places d'honneur.

Le concile  
déclare  
Frédéric II  
déchu  
de la dignité  
impériale.

Malgré une défense très habile de l'empereur, présentée par Thaddée de Suessa, le concile, considérant que l'empereur Frédéric II avait violé les serments plusieurs fois prêtés aux souverains pontifes, qu'il avait méprisé les censures ecclésiastiques, occupé les terres de l'Église, et incarcéré arbitrairement des prélats, qu'il n'avait pas payé depuis neuf ans le tribut dû au Saint-Siège pour le royaume de Sicile, et

1. P. DESLANDRES, *Innocent IV*, Paris, 1907, p. 5-15.

2. Khovaresm, région du Turkestan occidental, située au sud de la mer d'Aral.

3. Sur le nombre de prélats, voir HEFELE-LECLERCQ, V, 1636.

qu'il s'était rendu suspect d'hérésie par ses relations avec les Sarra-  
sins, le déclara déchu de la dignité impériale.

On prit ensuite diverses mesures en vue de secourir Constantinople  
et la Terre Sainte, et une croisade fut décidée à bref délai. Entre  
autres mesures de réforme, on proscrivit sévèrement les duels et les  
tournois <sup>1</sup>.

## VI

En apprenant la sentence de déposition prononcée contre lui par  
le concile, Frédéric II éclata de colère. Il plaça sur sa tête une de ses  
couronnes, et s'écria : « J'ai encore ma couronne, et ni pape ni  
concile ne pourront me l'enlever sans une lutte sanglante. » Il envoya  
ensuite aux princes européens une circulaire violente contre le pape,  
leur disant que leurs couronnes étaient menacées, et ajoutant que  
« ce serait faire œuvre pie que d'enlever au clergé des richesses nui-  
sibles, pour le ramener à la vie apostolique de la primitive Eglise ». Tous les princes étaient invités à lui prêter leur concours à cette fin <sup>2</sup>. C'était se mettre en révolte ouverte, non seulement contre le pape, mais contre l'Eglise ; c'était leur déclarer la guerre.

Entre le Sacerdoce et l'Empire, ce fut désormais, jusqu'à la mort  
de Frédéric II, une lutte sans trêve, qui prit toutes les formes. Tantôt l'empereur multipliait les mémoires juridiques où, par des sophismes habilement présentés, il s'efforçait de montrer le bon droit de son côté ; tantôt des gens à sa solde répandaient à profusion des pamphlets contre le pape et ses amis. A prix d'argent, il essayait de gagner à sa cause les alliés du Saint-Siège. Par un système de terreur méthodiquement appliqué, il tentait d'effrayer les populations sou-  
mises au pape. Des moines, coupables d'avoir obéi aux décisions du concile de Lyon, furent attachés deux à deux, et, par ordre de l'em-  
pereur, « brûlés vifs comme des renards ». Des troupes mercenaires  
faisaient des incursions fréquentes sur le patrimoine de saint Pierre, pillant et brûlant tout sans pitié.

Innocent était obligé de faire face à toutes ces attaques. Pour se conformer au décret de déchéance prononcé par le concile de Lyon,

Violente colère  
de  
l'empereur.

Il essaye  
de soulever  
l'Europe  
en sa faveur  
et de  
terroriser  
le pape.

1. Voir les canons du concile dans MANSI, t. XXIII, et dans HEFELE-LECLERCQ, V, 1642-1678.

2. HUIILLARD-BRÉHOLLES, VI, 389-393.

Election  
d'un nouvel  
empereur.

Détresse  
financière  
d'Innocent IV.

Il est obligé  
d'avoir recours  
à des  
procédés extra-  
ordinaires  
de fiscalité.

une importante fraction des princes allemands élu, au printemps de 1246, un nouveau roi de Germanie, Henri Raspon de Thuringe, puis, après la mort de ce nouveau chef, l'année suivante, le jeune comte Guillaume de Hollande. Le pape, sous peine de paraître reculer devant son ennemi et abandonner ses fidèles défenseurs, était obligé, pour les soutenir, de faire des dépenses énormes. Frédéric avait des armées et beaucoup d'argent. La possession de la Sicile faisait de lui le prince le plus riche de l'Europe. Pour lui résister, Innocent avait été obligé de recourir à des procédés fiscaux extraordinaires : à des prélèvements sur les revenus des églises et sur ceux qui étaient attachés de quelque manière aux dignités ecclésiastiques. La multiplication des « expectatives<sup>1</sup> », la restriction de la liberté des élections, en vue de multiplier les interventions du Saint-Siège dans les nominations aux bénéfices, furent aussi des conséquences fâcheuses des besoins financiers du Saint-Siège. De là, des récriminations très vives, dont la papauté eut beaucoup à souffrir, mais dont, il faut bien en convenir, l'empereur Frédéric, en acculant le Saint-Siège en détresse à ces regrettables expédients, était le premier responsable<sup>2</sup>.

Ces malheureuses suites de la guerre déchaînée par l'ambitieux souverain, n'en furent pas les seuls déploraables résultats. La reprise, à l'état aigu, de la lutte du Sacerdoce et de l'Empire détourna les esprits de la croisade. « Comment songer à Jérusalem, quand il

1. L' « expectative » était le droit conféré à un clerc d'être pourvu d'un bénéfice vacant ou qui viendrait à vaquer. Le concile de Trente a aboli les « expectatives ».

2. Pendant sept ans, Innocent IV eut à dépenser plus de 200.000 marcs d'argent pour soutenir sa lutte contre Frédéric II. Sur les mesures de fiscalité qu'il employa, et sur les réclamations que ces mesures soulevèrent, voir E. BERGER, *Saint Louis et Innocent IV*, Paris, 1893 ; ADLINGER, *la Nomination aux évêchés allemands sous Innocent IV* ; P. FOURNIER, *les Officialités au Moyen Age*, Paris, 1880. Les plaintes des barons et du clergé de France furent appuyées par saint Louis lui-même, dans un mémoire rédigé en 1247, et imprimé à la suite de la chronique de MATHIEU DE PARIS. Quelques historiens, il est vrai (SEPET, *Saint Louis*, p. 192), tiennent que l'authenticité de ce mémoire n'est pas incontestable. En toute hypothèse, c'est à tort qu'on a attribué, à ce propos, à saint Louis une soi-disant ordonnance, dite « Pragmatique Sanction » datée de mars 1269, qui aurait interdit les tributs onéreux que percevait la cour de Rome sur le clergé du royaume et pris d'autres mesures contre les prétendus empiètements de la papauté. Cet acte, qui a été considéré au xv<sup>e</sup> et au xviii<sup>e</sup> siècle comme le palladium des libertés de l'Eglise gallicane, est faux. « Il a été fabriqué au xv<sup>e</sup> siècle, dit M. Langlois, par des gens qui n'étaient pas au courant des formules en usage dans la chancellerie des Capétiens directs, en vue de donner à la Pragmatique Sanction de Charles VII un précédent vénérable. » (LANGLOIS, dans l'*Hist. de France* de LAVISSE, t. III, 2<sup>e</sup> partie, p. 63-64. Cf. WALLON, *Saint Louis*, t. II, p. 25-36 ; LECOY DE LA MARCHE, *Saint Louis, son gouvernement et sa politique*, un vol. in-40, Tours, 1887, p. 187-215.)

s'agissait de savoir si l'Empire demeurerait à Frédéric ou Rome au pape? L'Italie et l'Allemagne étaient trop intéressées à la question, pour avoir le loisir de s'occuper d'autre chose. Restaient l'Angleterre et la France. Mais, saint Louis ayant pris la croix, Henri III en fut d'autant moins disposé à le faire. La trêve entre la France et l'Angleterre était près de finir, et le roi d'Angleterre espérait peut-être trouver dans l'éloignement du roi de France quelque occasion d'en profiter <sup>1</sup>. » Louis IX fut donc seul à supporter le poids de cette expédition. Il n'en fut pas ébranlé.

Pour la politique du roi de France, la croisade, « sous son apparence offensive, n'était autre chose que la continuation de la grande œuvre de défense chrétienne et européenne, énergiquement menée à bien, contre l'assaut de la barbarie païenne et musulmane, par Charles Martel et Charlemagne <sup>2</sup> ». Pour sa piété, c'était la plus grande manifestation de dévouement et d'amour qu'un chevalier pût donner à son Dieu. En 1244, pendant une grave maladie qui mit ses jours en danger, le pieux roi, s'étant fait apporter les reliques de la Passion, qu'il avait, trois ans auparavant, achetées à l'empereur latin de Constantinople, s'était trouvé subitement guéri. Il avait mandé aussitôt auprès de lui l'évêque de Paris, Guillaume d'Auvergne : « Monsieur l'évêque, lui avait-il dit, je vous prie de mettre sur mon épaule la croix du voyage d'outre-mer. » A partir de ce moment, il s'était considéré comme lié par un engagement sacré à entreprendre l'expédition de Terre Sainte.

Pendant près de quatre années, il mûrit et prépara son entreprise. Le vendredi 12 juin 1248, après avoir reçu à Saint-Denis l'oriflamme de la main du légat, le saint roi sortit de Paris, en habit de pèlerin, nu-pieds, escorté par les processions de toutes les églises, et, après avoir pris congé de son peuple, monta à cheval et partit. Le 18 août, il mit à la voile à Aigues-Mortes. Dans la nuit du 17 au 18 septembre, il débarqua dans l'île de Chypre, choisie comme point de concentration. L'attente de renforts sur lesquels il comptait, et qui ne vinrent pas, l'y retint huit mois. Enfin, le 4 juin 1249, il arriva en vue du rivage de Damiette. « Mes fidèles amis, s'écria-t-il, en s'adressant aux chefs de son armée, tout est à nous, quelque chose qui nous arrive. Si nous triomphons, la gloire du Seigneur en sera célé-

L'idée  
de la croisade,  
pour  
saint Louis.

Son vœu.

Son départ  
pour  
la Terre Sainte  
(12 juin  
1248).

Prise  
de  
Damiette.

1. WALLON, *Saint Louis*, t. I, p. 212.

2. SEPET, *Saint Louis*, p. 140.

Victoire  
de Mansourah  
(février 1250).

Captivité  
de  
saint Louis.

Vaillance  
de  
saint Louis.

Son esprit  
de foi.

brée dans toute la chrétienté; si nous sommes vaincus, nous monterons au ciel comme martyrs. » Dieu ne réservait pas le triomphe aux armes de son fidèle serviteur. Après la prise de Damiette, et une victoire très meurtrière remportée à Mansourah, la peste l'obligea à battre en retraite. Son armée fut décimée par la maladie et par le glaive des Sarrasins. Il tomba lui-même aux mains de ses ennemis; mais en revenant en Europe, quatre ans après, en 1254, avec les débris de ses troupes, il laissait aux Francs comme aux infidèles l'exemple d'une valeur, d'un courage dans les épreuves, d'une probité en toutes choses, qui relevait le prestige du nom chrétien à l'égal des plus triomphantes victoires. « Comme j'étais à pied avec mes chevaliers, raconte Joinville, vint le roi avec son corps de bataille. Ôncques si bel homme armé ne vis. Il paraissait au-dessus de tous ses gens, les dépassant de l'épaule, un heaume doré sur la tête, une épée d'Allemagne à la main » « Le sire de Courtenay, dit-il encore, me conta qu'un jour six Turcs étaient venus saisir le cheval du roi par le frein, et l'emmenaient prisonnier. Et lui tout seul s'en délivra, à grands coups qu'il leur donna de son épée. Et quand ses gens virent la défense que faisait le roi, ils prirent courage. » « Il paraissait bien à son visage, dit un autre témoin, qu'il n'avait en son cœur ni peur, ni crainte, ni émoi. » Le comte Charles d'Anjou, son frère, le voyant malade, le suppliait de sauver ses jours en entrant dans un navire. « Comte d'Anjou, comte d'Anjou ! répondit gravement le roi, si je vous suis à charge, débarrassez-vous de moi; mais je ne me débarrasserai jamais de mon peuple. » Captif, il étonna les Sarrasins et les frappa d'admiration, « délibérant et se déterminant sous leur main avec une aussi mûre réflexion et une aussi parfaite liberté d'esprit qu'il l'aurait pu faire dans son palais de la cité de Paris, paisiblement entouré de ses chevaliers et de ses clercs <sup>1</sup>. » Son esprit de foi dominait en lui tout autre sentiment. « Oh ! disait-il, en parlant d'un émir qui semblait vouloir se faire chrétien, si je pouvais devenir le parrain d'un tel filleul ! » Mais la piété ne lui enleva jamais rien de la noble fierté qui sied à un chef de nation. Généreux sur les questions d'argent, il accorda tout ce que ses ennemis lui demandèrent pour la rançon de ses soldats, mais, comme on lui demandait à quel prix il mettait son propre rachat, il répondit, rapporte Joinville, « qu'il n'était pas tel qu'il se dût racheter à prix d'argent ». « Quand le

1. SEPET, *op. cit.*, p. 156.

soudan ouït cela, ajoute le chroniqueur, il dit : « Par ma foi ! Il est large, le Franc, de n'avoir pas marchandé sur une si grande somme de deniers. » Vainqueurs du roi de France, les Sarrasins se sentirent petits devant ce chrétien prisonnier.

Sa générosité  
d'âme.

Quand saint Louis rentra dans son royaume, l'empereur Frédéric II et le pape Innocent IV étaient morts. Les dernières années de l'empereur d'Allemagne avaient été pleines d'amertume. Ses barbaries, son humeur vindicative, l'avaient rendu odieux. Le parti guelfe s'était fortifié en Italie. Le 28 février 1248, Frédéric avait essuyé devant Parme une défaite décisive, où son fidèle conseiller Thaddée de Suessa avait péri. L'année suivante, son propre fils, Enzo, avait été battu et fait prisonnier par les Bolonais. Son protonotaire et confident intime, Pierre de la Vigne, se retourna lui-même contre lui, et tenta, dit-on, de l'empoisonner. Frédéric lui fit crever les yeux, et le jeta dans un cachot, où il mourut, étranglé, dit-on, par les ordres de l'empereur <sup>1</sup>. Durant l'été de 1250, Frédéric tomba malade de la dysenterie à Fiorentino, dans l'Apulie. Il y mourut le 13 décembre, âgé de cinquante-six ans, après avoir essayé de racheter par son testament les injustices de sa vie. Il choisit pour lui succéder son fils Conrad IV. L'empereur se confessa à l'évêque de Palerme, en reçut l'absolution, et choisit pour sa sépulture la cathédrale de cette ville, où son corps repose encore dans un superbe monument de porphyre.

Dernières  
années  
de Frédéric II.

Sa mort  
(13 décembre  
1250).

A la nouvelle de la mort de Frédéric II, Innocent IV chargea un dominicain de prêcher en Allemagne une croisade contre le roi Conrad IV, et confirma le titre de roi à Guillaume de Hollande. Quant à la Sicile, il l'offrit successivement au frère de saint Louis, Charles d'Anjou, qui la refusa, au prince Edmond, fils d'Henri III, roi d'Angleterre, qui ne remplit pas les conditions exigées, et enfin l'accorda à un fils naturel de Frédéric II, Manfred, qui déclara se soumettre pleinement au pape. Mais Manfred se montra trop semblable à son père, en violant peu de temps après ses engagements. A la tête d'une armée de Sarrasins, il attaqua les troupes pontificales. La mort de Conrad, survenue le 29 mai 1254, n'apporta aucune amélioration notable à la situation. Peu de temps après, Innocent IV, qui avait quitté Lyon sur ces entrefaites, mourait de douleur à Naples, le 7 décembre de la même année.

Innocent IV  
se prononce  
pour  
Guillaume  
de Hollande  
contre  
Conrad IV.

Mort  
d'Innocent IV  
(7 décembre  
1254).

## CHAPITRE V

DE L'AVÈNEMENT D'ALEXANDRE IV A L'AVÈNEMENT DE BONIFACE VIII. — LES  
DERNIÈRES CROISADES. — LE II<sup>e</sup> CONCILE GÉNÉRAL DE LYON.

(1254-1294)

Vue générale  
de  
cette période.

Elle  
est marquée  
par peu  
de grands  
événements  
extérieurs.

Pendant les quarante années qui séparent la mort d'Innocent IV de l'avènement de Boniface VIII, l'histoire extérieure de l'Eglise est marquée par peu de grands événements. De 1254 à 1294, douze papes se succèdent. La brièveté de leurs règnes et la longueur relative des interrègnes, ne leur permettent pas de poursuivre un grand projet politique. D'ailleurs, à côté d'eux, dans les nations, aucune grande entreprise ne se manifeste. Sous le sceptre des derniers des Hohenstauten, l'empire germanique, épuisé par les grandes luttes de Frédéric II, se désagrège. Les anciens royaumes d'Arles, de Bourgogne, la Lorraine, s'en détachent. Les seigneurs deviennent de véritables souverains. Une anarchie semblable règne en Italie, où les cités, les ligues, après avoir triomphé des empereurs, se battent entre elles. En France, au contraire, en Angleterre et dans la plupart des autres Etats, la tendance des événements est de centraliser et de fortifier le pouvoir.

Mais tous ces mouvements de destruction et d'édification se font comme par petites secousses, sans que les contemporains semblent en avoir aperçu les grandes lignes. L'Orient offre un spectacle analogue : l'empire latin de Constantinople, né des convoitises combinées de Venise et des seigneurs, suit dans la tombe celui de Jérusalem. L'élan des croisades a disparu. Le roi de France, saint Louis, y jette l'éclat de son héroïsme et de sa sainteté ; mais il est seul, et succombe. Cependant tout n'est pas signe de ruine dans ces événements multiples et complexes. Un monde nouveau s'élabore. Mais les générations suivantes pourront seules en discerner la naissance et le progrès. Les papes, comme les rois et les peuples, de la seconde moitié du XIII<sup>e</sup> siècle, ne peuvent, la plupart du temps, que faire face aux difficultés de l'heure présente, laissant à la Providence le soin de tout faire concourir à l'accomplissement de ses desseins.



Cependant jamais peut-être la vie intérieure de l'Eglise ne fut plus intense. Les grands pontificats de Sylvestre II, de saint Grégoire VII et d'Innocent III, portent leurs fruits. C'est l'époque où la théologie, reine des sciences, brille, avec saint Thomas d'Aquin et saint Bonaventure, d'un éclat incomparable ; où une philosophie chrétienne s'établit sur des bases solides ; où un art chrétien se révèle ; où un droit chrétien s'organise, et s'oppose au droit antique ; où une organisation chrétienne du travail et de la propriété s'élabore ; où les sciences naturelles prennent elles-mêmes un essor jusque-là inconnu, sous l'influence d'un moine de génie, Roger Bacon. C'est l'âge de la *Somme théologique*, de l'*Itinéraire de l'âme vers Dieu*, de l'expansion des grands ordres de saint Dominique et de saint François, de la chevalerie à son apogée, des cathédrales gothiques, des chansons de gestes, des grandes universités et des corporations de métiers. C'est surtout par rapport à cette époque qu'on peut dire, avec M. Ernest Lavisse, que le Moyen Age est une des plus grandes époques de l'histoire <sup>1</sup>, et, avec M. Emile Faguet, que « la vie intellectuelle y fut intense, avide, passionnée, et bien plus originale que la vie intellectuelle latine <sup>2</sup> ».

Mais la vie intérieure de l'Eglise s'y manifeste avec une grande intensité.

## I

Le cardinal-évêque d'Ostie, Réginald, élu pape le 12 décembre 1254, sous le nom d'ALEXANDRE IV, et mort le 25 mai 1261, se distinguait par la pureté de ses mœurs et la noblesse de son caractère ; mais il se montra trop accessible à des conseillers indignes, et il n'eut pas la fermeté nécessaire pour résister aux brigues des partis italiens. Il vécut la plupart du temps hors de Rome, où le sénateur Braucaléone balançait son pouvoir. Dans la lutte qui mit aux prises, en Allemagne, après la mort de Guillaume de Hollande, deux compétiteurs, Richard de Cornouailles, frère du roi d'Angleterre, et Alphonse de Castille, il hésita à se prononcer, quoique penchant visiblement vers le parti de Richard. En Sicile, il eut à lutter contre Manfred, qui refusait de congédier les Sarrasins qu'il avait à son service, et se mettait à la tête du parti gibelin en Italie. Tant de soucis

Alexandre IV  
(12 décembre  
1254-25  
mai 1261).

1. E. LAVISSE, *Vue générale de l'histoire politique de l'Europe*, p. VII.

2. E. FAGUET, *Hist. de la litt. française*, t. I, p. 108, 116, 117.

l'empêchèrent de réaliser ses projets de croisade contre les infidèles. Il fit quelques tentatives auprès de l'empereur d'Orient, Théodore II Lascaris, en vue de l'union de l'Église grecque schismatique, et il combattit les hérétiques d'Europe par les simplifications qu'il apporta à la procédure de l'Inquisition<sup>1</sup> et par les encouragements qu'il donna à la prédication de moines mendiants.

Urbain IV  
(29 août 1261-  
2 octobre  
1264).

Il confère à  
Charles  
d'Anjou,  
frère de saint  
Louis, le  
gouvernement  
des  
Deux-Siciles.

Projets  
ambitieux de  
ce prince.

Urbain IV  
favorise  
le culte du  
Saint-  
Sacrement.

Deux papes français lui succédèrent, URBAIN IV, Jacques Pantaléon, fils d'un humble cordonnier de Troyes, qui s'était élevé, par ses mérites, des derniers rangs de la cléricature à la dignité de patriarche de Jérusalem, lorsqu'il fut élu pape à Viterbe le 29 août 1261, dut aussi renoncer à faire de Rome sa résidence habituelle. Il travailla à concilier les deux partis qui se disputaient le pouvoir en Allemagne, et décida les deux prétendants, Richard et Alphonse, à accepter son arbitrage ; mais il mourut avant d'avoir prononcé sa décision. Compreneant la gravité de la situation dans les Deux-Siciles, il en proposa le gouvernement au roi de France, qui refusa, puis à Charles d'Anjou, qui, poussé par sa femme et par son ambition, accepta l'offre, malgré les remontrances de son frère Louis IX. Charles devait recevoir le royaume de Naples comme fief du Saint-Siège et s'engager à ne jamais réunir ni l'Empire ni la Lombardie à ses nouveaux Etats. La stipulation était dictée par un sage esprit politique : l'indépendance de la papauté exigeait que le nord et le sud de l'Italie ne fussent jamais réunis sous la même main. Mais l'ambition de Charles ne sut pas se contenir. A peine était-il installé à Naples, qu'il cherchait à s'assurer des positions partout. A Milan, il obtenait la nomination d'un de ses sujets, le Provençal Barral des Baux, comme podestat. A Rome, Charles lui-même était pris comme sénateur, et, à ce titre, représentait tout le Sénat. Urbain IV, dont la piété était profonde, chercha à se consoler des échecs de sa politique en favorisant le culte de l'Eucharistie. Il avait été, pendant qu'il remplissait les fonctions d'archidiacre à Liège, un des premiers approbateurs du projet d'une fête du Saint-Sacrement. Il forma la

1. Il décida que la procédure se ferait désormais « d'une manière sommaire, sans bruit de jugement et d'avocat ». (Bulle de décembre 1257. Cf. POTTIANT, n. 17097.) On s'aperçut plus tard que, pour vouloir trop simplifier, on portait atteinte au droit sacré de la défense, et peu à peu, dans la pratique, les avocats parurent à côté des accusés. On multiplia même à tel point les assesseurs, qu'ils constituèrent un véritable jury. « Le jury, dit M. J. Guiraud, a donc fonctionné sur notre sol français, cinq cents ans avant les réformes de 1789. » (*Dict. apol. de la foi cath.*, t. II, col. 875.)

résolution d'étendre à l'Eglise universelle la célébration de cette solennité, qui se célébrait déjà dans quelques diocèses. Il demanda aux deux plus grands docteurs de l'époque, à saint Thomas d'Aquin et à saint Bonaventure, la composition d'un office spécial à cette occasion, et publia, à cet effet, une bulle en 1264. Mais la mort du pontife, arrivée peu de temps après, retarda de quarante ans la célébration de cette fête, appelée à devenir une des plus solennelles et des plus populaires de l'Eglise.

Le successeur d'Urbain IV, CLÉMENT IV, élu le 5 février 1265, après une vacance de quatre mois, se nommait Guy Le Gros. Il était originaire de Saint-Gilles sur le Rhône <sup>1</sup>. D'abord avocat et jurisconsulte, il fut un des conseillers intimes de Louis IX. Après la mort de sa femme, il embrassa la carrière ecclésiastique et en parcourut rapidement les degrés. Il revenait d'une mission qu'il avait remplie en Angleterre comme légat pontifical, quand il apprit que le Sacré Collège, à la mort d'Urbain IV, l'avait élu à l'unanimité. Pas plus que ses prédécesseurs, il ne put fixer sa résidence à Rome. Dans le conflit qui déchirait l'Allemagne, il revendiqua, comme Urbain IV, le droit de décider le choix de l'empereur, mais il mourut sans s'être prononcé. En Sicile, la situation devenait extrêmement critique. Les exactions et les empiétements de Charles d'Anjou étaient tels, que Clément IV ne fut pas éloigné de s'entendre avec son compétiteur Manfred <sup>2</sup>, ce fils naturel de Frédéric II, qui travaillait en même temps à préparer les voies du pouvoir au jeune fils de Conrad IV, Conradin. Mais le prompt succès de Charles d'Anjou, qui défit et tua Manfred à la bataille de Bénévent, le 27 février 1266, coupa court à ces velléités.

Cet événement cependant ne mit pas fin à la lutte. En 1267, le jeune Conradin, qui venait d'atteindre sa seizième année, profita des mécontentements suscités par la tyrannie de Charles d'Anjou, pour entrer en scène en personne, attaquant à la fois Naples et Rome, Charles d'Anjou et Clément IV. Ce coup d'audace du jeune prince, sa valeur, sa jeunesse, soulevèrent en sa faveur les principales villes de l'Italie. Rome le reçut en triomphe, et la plus grande partie du royaume des Deux-Siciles s'était déjà prononcée en sa faveur, quand il fut fait prisonnier et conduit à

Clément IV  
(5 février  
1265-29  
novembre  
1268).

Il se préoccupe  
de réprimer  
la tyrannie de  
Charles  
d'Anjou en  
Sicile.

Soulèvement  
de Conradin.  
Sa mort  
(1268).

1. POTTHAST, n. 19.650.

2. JORDAN, *Registre de Clément IV*, p. 371, n. 1015, note 2 ; POTTHAST, n. 19.552 et s.

Naples, où Charles d'Anjou, après un jugement sommaire, le fit exécuter sur une place de la ville, le 29 octobre 1268. Ainsi finit le dernier des Hohenstaufen. On a voulu parfois compromettre le pape Clément IV dans cette affaire <sup>1</sup>. Mais « Clément IV, qui avait si souvent exhorté Charles d'Anjou à la sagesse, à la clémence et à la justice <sup>2</sup>, n'eut certainement aucune part à la tragédie qui termina la destinée des Hohenstaufen. Il n'eut probablement même pas connaissance préalable de l'exécution, loin de l'approuver, et déplora sincèrement les excès de la répression sauvage qui sévit dans tout le royaume <sup>3</sup>. »

Mesures  
de  
fiscalité.

Clément IV signala son pontificat par plusieurs mesures sagement réformatrices. On lui a reproché cependant son esprit de centralisation et de fiscalité <sup>4</sup>. Il légalisa et par là même étendit l'usage, déjà introduit par ses prédécesseurs, de réserver au pape la nomination à tous les bénéfices « vacants en cour de Rome », c'est-à-dire les bénéfices dont les titulaires mouraient dans le lieu de résidence de la cour romaine <sup>5</sup>. Mais c'était là un moyen d'arracher à l'influence des seigneurs locaux ou des rois le recrutement de l'épiscopat. Il fit aussi, comme Innocent IV, beaucoup de levées d'argent au profit de la curie. Mais les luttes qu'il eut à soutenir en Occident, et surtout les projets qu'il nourrissait, depuis son élévation au souverain pontificat, en vue d'une nouvelle croisade en Orient, projets dont la chrétienté tout entière devait bénéficier, justifiaient ces mesures financières.

Evénements  
d'Orient.

Depuis quelques années, la situation de l'Église en Orient était devenue extrêmement grave. En 1261, Michel Paléologue, empereur grec de Nicée, grâce à l'appui des Génois et à la connivence de la population grecque de Constantinople, avait chassé de la ville et détrôné, presque sans coup férir, l'empereur Baudouin II. L'empire latin avait vécu. Le pape Urbain IV, qui gouvernait alors l'Église, avait bien essayé de provoquer une nouvelle croisade. Louis IX avait, seul de tous les souverains, répondu à son appel. D'ailleurs, de son côté, Paléologue avait réussi à paralyser l'ardeur du pape, en entrant aussitôt en négociations avec lui en vue de l'union des Églises.

1. JAMES BRYCE, *le Saint Empire romain germanique*, trad. DOMERGUE, un vol. in-8°, Paris, 1890, p. 274.

2. POTTHAST, n. 19.602, 20.086, 20.248.

3. H. HEMMER, au mot *Clément IV*, dans le *Dict. de théol.* de VACANT, t. III, col. 60.

4. POTTHAST, n. 20.133.

5. *Id.*, n. 19.326.

Mais il avait été bientôt visible que cette tactique n'était qu'un jeu, destiné à tromper la papauté. D'ailleurs, à l'avènement de Clément IV, la situation s'était singulièrement compliquée par l'intervention subite de Charles d'Anjou. Le roi des Deux-Sicules, dans sa lutte contre Manfred et Conradin, ne rêvait rien de moins que de reprendre, à son profit, le projet ambitieux de Frédéric II : régner sur l'Occident et sur l'Orient à la fois. Comme Frédéric, il regardait en même temps du côté de Jérusalem et du côté de Constantinople, et préparait, avec l'appui de tous les ennemis de l'empire allemand, de tous les seigneurs qui espéraient se tailler des principautés en Orient, une expédition nouvelle. Clément IV pressa saint Louis de prendre la croix. Le roi de France et ses trois fils, le prince Edouard d'Angleterre, le comte Thibaut de Champagne et de nombreux barons français, s'étaient déjà croisés, et faisaient leurs premiers préparatifs de guerre, quand Clément IV mourut à Viterbe, le 29 novembre 1268.

Clément IV  
décide les rois  
de France  
et  
d'Angleterre  
à prendre  
la croix.

## II

Cette mort parut d'abord favoriser les projets de Charles d'Anjou. Celui-ci comptait plusieurs partisans dans le Sacré Collège. Les cardinaux ne purent se mettre d'accord sur le choix du nouveau pape. La vacance du siège dura trois ans, offrant le champ libre aux ambitions du roi de Sicile. Mais l'intervention énergique de Louis IX l'arrêta. Le roi de France fixa son départ pour la croisade au printemps de 1270, et exigea que son frère vînt le rejoindre, avec toutes ses forces, à cette date, devant Tunis. Les intérêts de la politique traditionnelle des papes en Orient étaient sauvés, au moins momentanément, par l'initiative du saint roi <sup>1</sup>.

Intrigues  
de Charles  
d'Anjou.

Saint Louis  
entraîne  
son frère  
à la croisade.

Le débarquement des armées eut lieu le 17 juillet 1270 dans la presqu'île de Carthage. On s'empara du château de Carthage. Mais, au mois d'août, la peste se mit dans l'armée. Après avoir vu mourir le légat du pape et plusieurs de ses meilleurs chevaliers, saint Louis se sentit atteint lui-même du fléau. C'est alors que, pressentant sa fin, il écrivit, à l'intention de son fils, cet admirable testament, digne de servir de règle à tout chef de peuple : « Cher

Saint Louis  
à  
Carthage.

Son  
testament.

1. BRÉHIER, *l'Église et l'Orient au Moyen Âge*, p. 237.

« fils, la première chose que je t'enseigne est que tu mettes tout ton cœur à aimer Dieu... Aie le cœur doux et miséricordieux aux pauvres et à tous ceux qui souffrent de cœur ou de corps... Maintiens les bonnes coutumes de ton royaume. Ne charge pas ton peuple d'impôts... Sois rigide et loyal à tenir justice et droiture envers tes sujets... Les bénéfices de sainte Eglise, donne-les à personnes bonnes et dignes... Garde-toi d'exciter guerres, sans très grand conseil... Apaise au plus tôt que tu pourras guerres et querelles... Sois dévôt à l'Eglise de Rome et au souverain pontife, notre père <sup>1</sup>. » Une des dernières paroles du saint roi fut celle-ci : « Nous irons en Jérusalem. » C'est de la Jérusalem céleste qu'il parlait.

Sa mort  
(1270).

Fin  
de la croisade.

Devenu chef de la croisade par la mort de son frère, Charles d'Anjou s'empessa de conclure avec le sultan de Tunis un traité avantageux pour son royaume de Sicile, puis il s'embarqua pour l'Europe avec les princes français, remettant à trois ans l'accomplissement de son vœu de croisade. Seul, le prince Edouard d'Angleterre voulut poursuivre l'expédition jusqu'en Terre Sainte. Il débarqua à Saint-Jean-d'Acre le 9 mai 1271, mais ses forces étaient insuffisantes, et, l'année suivante, il reprit, à son tour, le chemin de l'Europe.

Grégoire X  
(1<sup>er</sup> septembre  
1271-10  
janvier 1276).

L'Eglise avait alors un nouveau pape. L'élu du Sacré Collège, Théobald Visconti, de Plaisance, archiprêtre de Liège, se trouvait précisément à Saint-Jean-d'Acre, auprès du prince Edouard, disposé à se rendre en pèlerin en Terre Sainte, quand il apprit le choix qu'on venait de faire de lui pour gouverner l'Eglise. Il dut rebrousser chemin vers Rome, mais il s'écria, en se détournant de Jérusalem : « O Jérusalem, si jamais je puis t'oublier, puissé-je m'oublier moi-même ! » Théobald Visconti, sacré et couronné à Rome le 13 mars 1271, prit le nom de GRÉGOIRE X.

Le  
programme  
de son  
pontificat.

Le pontificat de Grégoire X est sans contredit le plus fécond et le plus glorieux de la période que nous étudions en ce moment. On a dit de ce pape qu'« avec saint Louis, il représente le mieux le christianisme social de cet âge ». Ses grandes idées furent le relèvement de l'empire d'Allemagne, la réforme, la réunion des Grecs, la délivrance de Jérusalem, la réconciliation des guelfes avec les gibelins. Les deux grands faits de son pontificat furent la restauration de

1. Voir H. François DELABORDE, *le Texte primitif des Enseignements de saint Louis à son fils*, dans la *Bibl. de l'Ecole des Chartes*, t. LXXIII (1912), p. 73-100, 237-262, 490-504.

l'empire, en la personne de Rodolphe de Habsbourg, et la célébration à Lyon du XIV<sup>e</sup> concile œcuménique.

Comme saint Louis dans son royaume, Grégoire X voulait être, dans l'Eglise, l'interprète incorruptible du droit et le défenseur de la paix. « S'il est du devoir de ceux qui dirigent les Etats, disait-il, de sauvegarder les droits et l'indépendance de l'Eglise, il est aussi du devoir de ceux qui ont le gouvernement ecclésiastique de tout faire pour que les rois et les princes possèdent la plénitude de leur autorité. » Jugeant que l'inter règne de l'empire n'avait que trop duré, que l'anarchie qui régnait en Allemagne depuis la mort de Frédéric II, en 1250, devenait un grave péril pour la paix de l'Europe et de l'Eglise, il se rallia au choix que les princes électeurs firent, le 1<sup>er</sup> octobre 1273, du comte Rodolphe de Habsbourg comme roi d'Allemagne, et eut avec le prince une entrevue solennelle, dans laquelle Rodolphe lui promit son concours pour assurer la liberté de l'Eglise et la défendre contre les hérésies. L'adhésion du pape entraîna celle de toute l'Allemagne en faveur de celui qui devait être le fondateur de la maison d'Autriche.

Le concile que Grégoire X réunit à Lyon, le 7 mai 1274, eut principalement pour but d'établir la paix et l'union entre l'Eglise latine et l'Eglise grecque. Quatre Frères mineurs furent chargés de discuter les conditions de cette union avec l'empereur Michel Paléologue<sup>1</sup>, tandis que le général des dominicains, Humbert de Romans, préparait un rapport sur l'état du clergé. Cinq cents évêques et beaucoup d'autres prélats furent présents à la séance d'ouverture. On y remarquait le savant dominicain Pierre de Tarentaise et le général des franciscains, Bonaventure. Le plus savant des théologiens, Thomas d'Aquin, y avait été convoqué, mais il était mort en route, dans l'abbaye cistercienne de Fossanuova, non loin d'Aquin, le 7 mars 1274. Les représentants des Templiers et des chevaliers de Saint-Jean, les ambassadeurs des rois de France, d'Allemagne, d'Angleterre et de Sicile, les patriarches latins d'Antioche et de Constantinople, étaient présents à l'assemblée.

En attendant l'arrivée de l'ambassade grecque, le concile tint trois sessions, dans lesquelles il vota douze canons disciplinaires<sup>2</sup> relatifs aux élections ecclésiastiques, aux biens d'Eglise, à la procédure

Il se rallie à la cause de Rodolphe de Habsbourg.

Deuxième concile général de Lyon (XIV<sup>e</sup> œcuménique) (mai 1274).

Mort de saint Thomas d'Aquin (1274).

1. Jean GUIRAUD, *Registre de Grégoire X*, n. 194.

2. Les canons 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 15, 19, 24, 29, 30.

Fin du  
schisme grec.

judiciaire et à l'excommunication <sup>1</sup>. Le 24 juin, les ambassadeurs de l'empereur de Constantinople se présentèrent. Paléologue avait fait accepter aux évêques et au clergé grec placé sous sa dépendance, trois choses : la reconnaissance de la primauté du pape, l'acceptation du principe de l'appel à Rome, et la mention du pape dans la liturgie. Une quatrième session fut tenue, dans laquelle, au nom de l'empereur, le grand logothète ou chancelier de l'empire déclara que l'Eglise de Constantinople revenait à l'obédience du Saint-Siège. On entonna le *Te Deum*, et, après un discours du pape, on chanta le *Credo*, en répétant trois fois la formule *Filioque*. C'était le 6 juillet 1274. C'était la fin d'un schisme qui avait duré deux cent vingt ans <sup>2</sup>.

Nouvelle  
croisade.

« Le concile de Lyon était à la fois un triomphe pour la papauté et pour les partisans de la croisade. Rien ne semblait plus faire obstacle à la délivrance de la Terre Sainte. Le pape obtint des évêques réunis au concile la levée des décimes de la croisade pendant six ans. Le roi Philippe III, la reine, beaucoup de prélats et de barons, se croisèrent. Le 1<sup>er</sup> mai 1275, Grégoire X achevait son œuvre de pacification en amenant Charles d'Anjou et Michel Paléologue à conclure une trêve. Quelques jours avant sa mort, le pape recevait une ambassade de l'empereur byzantin, qui lui renouvelait l'expression de son zèle pour la Terre Sainte. A ce moment, le roi de France, le roi de Sicile, le roi d'Angleterre, le roi d'Aragon avaient pris la croix. L'union politique et spirituelle de la chrétienté semblait accomplie. Les rêves des Urbain II et des Innocent III paraissaient près de se réaliser. Malheureusement, cet accord tout diplomatique masquait des causes de divisions trop profondes pour qu'il pût durer : aussitôt après la mort de Grégoire X, elles éclatèrent <sup>3</sup>. »

1. Le canon 29 décide que la défense de communiquer avec les excommuniés ne s'applique que dans les cas d'excommunication nominale.

2. Avant de se séparer, le concile tint encore deux sessions. Parmi les décrets dogmatiques qui y furent votés, l'un des plus importants est celui qui déclare que le Saint-Esprit « procède éternellement du Père et du Fils, mais non pas comme de deux principes ni par deux spirations » (canon I). Parmi les décrets disciplinaires, il faut noter celui qui, pour éviter à l'avenir les longues vacances du Saint-Siège, décida que « les cardinaux qui se trouveront dans la ville où le pape mourra attendront huit jours seulement les absents, puis s'assembleront dans le palais du pontife, où ils n'auront aucune relation avec le dehors. Si, trois jours après leur entrée, l'Eglise n'est pas pourvue d'un pasteur, les cinq jours suivants on ne servira qu'un mets aux cardinaux, et, au delà de ce terme, rien que du pain, du vin et de l'eau. » (Canon 2) (MANSI, XXIV, 109-132.)

3. BRÉNIER, *op. cit.*, p. 240-241.



## III

Les Grecs, en se ralliant à l'Eglise de Rome, n'avaient pas abandonné tous leurs préjugés contre l'autorité du pape et leurs vieilles rancunes à l'égard des Latins ; et Charles d'Anjou, en se soumettant au Saint-Siège, n'avait pas renoncé à ses projets ambitieux. La succession rapide de trois pontifes, en un an et demi, sur le siège apostolique, favorisa l'éclosion et le développement de tous ces germes de discorde. INNOCENT V, Pierre de Tarentaise, voulant continuer l'œuvre pacificatrice de Grégoire X, négocia la paix entre Charles d'Anjou et Rodolphe de Habsbourg. Malheureusement il mourut après cinq mois de pontificat seulement, et sans avoir pu mener son œuvre à bonne fin. Son successeur ADRIEN V, Ottobono Fieschi, de Gênes, neveu d'Innocent IV, élu alors qu'il était simple diacre, ne vécut pas assez pour se faire ordonner et couronner. Pierre Juliani, originaire de Portugal, qui lui succéda sous le nom de JEAN XXI <sup>1</sup>, reprit les négociations entreprises par ses prédécesseurs en vue d'assurer une réconciliation stable entre le roi d'Allemagne et le roi de Sicile, mais grièvement blessé à Viterbe par un éboulement accidentel qui se produisit dans son palais, il mourut quelques jours après, le 16 mai 1277, huit mois après son exaltation <sup>2</sup>.

Huit cardinaux, divisés en deux partis, l'un italien, l'autre français, se trouvaient à Viterbe au moment de la mort de Jean XXI. Le parti italien l'emporta. Jean-Gaétan Orsini, proclamé pape sous le nom de NICOLAS III, chercha à limiter la puissance de la maison d'Anjou, en obtenant du roi de Sicile la renonciation à la dignité de sénateur de Rome et l'abandon de la charge de régent de l'empire en Toscane ; mais il ne put empêcher les progrès de cette maison en Orient. Nicolas III songeait à entreprendre cette œuvre difficile, quand il mourut d'une apoplexie, le 22 août 1280, à Soriano, près de Viterbe, avant d'avoir terminé la troisième année de son pontificat.

Les divisions qui s'étaient produites dans le collège des cardinaux

1. Pourquoi Jean XXI, plutôt que Jean XX ? Voir *Hist. gén. de l'Eglise*, t. III, p. 465-466.

2. Jean XXI abolit complètement la sévère ordonnance de Grégoire X sur la tenue des conclaves, ordonnance déjà suspendue par Adrien V.

Le  
Bienheureux  
Innocent V  
(21 janvier  
1276-22 juin  
1276).

Adrien V  
(11 juillet  
1276-18 août  
1276).

Jean XXI  
(8 septembre  
1276-16 mai  
1277).

Nicolas III  
(25 novembre  
1277-22 août  
1280).

après la mort de Jean XXI, se renouvelèrent plus ardentes, après la mort de Nicolas III. Six mois s'écoulèrent sans qu'on pût aboutir à un accord. Enfin le parti français triompha. Cette intervention de la politique dans l'élection du chef de l'Église universelle, fut malheureuse. Le nouveau pape, Simon de Brion, qui prit le nom de MARTIN IV<sup>1</sup>, favorisa les projets de Charles d'Anjou, dont la situation devint prépondérante dans la chrétienté. Tout-puissant en Italie par la possession des Deux-Sicules, le titre de sénateur de Rome et le vicariat de Toscane, très influent en France par ses États héréditaires d'Anjou et de Provence, maître du royaume d'Arles et des débris du royaume de Jérusalem, il s'assura, par un traité, l'alliance de Venise, et déclara la guerre à l'empereur de Constantinople. Le pape, qui n'avait pas pris au sérieux la conversion de Paléologue, approuva l'expédition. Mais la catastrophe des Vêpres siciliennes vint, en 1282, faire sombrer à jamais le rêve de domination universelle de Charles d'Anjou. Le 30 mars, les Siciliens, aigris par le gouvernement despotique de Charles d'Anjou, avaient, à l'heure des vêpres, assassiné tous les Français qui se trouvaient dans Palerme. A ce signal, une coalition, s'étendant dans l'île entière, dirigée par Jean de Procida et soutenue par le roi Pierre III d'Aragon, gendre de Manfred, chassa le roi Charles, et donna le royaume à Pierre d'Aragon. En vain le pape prononça-t-il l'excommunication contre le nouveau souverain. Les censures pontificales, considérées comme inspirées par la politique, furent insuffisantes à contenir le mouvement d'insurrection.

D'autre part, l'empereur d'Orient rompait ouvertement le pacte d'union signé au concile de Lyon. L'empereur Andronic II déclarait désavouer la conduite de son père Michel VIII, rappelait l'ancien patriarche, et rétablissait sur leurs sièges tous les membres de l'Église grecque qui s'étaient montrés hostiles à l'union<sup>2</sup>.

Quels que fussent les torts de Charles d'Anjou, les procédés sanguinaires des révolutionnaires siciliens ne pouvaient être approuvés. Le successeur de Martin IV, Jacques Savelli, qui gouverna l'Église, de 1285 à 1287, sous le nom d'HONORIUS IV, maintint les censures prononcées contre les usurpateurs. Romain d'origine, renommé pour ses vertus de justice, de prudence et de modération, il sut s'élever

Martin IV  
(22 février  
1281-28 mars  
1285).

Il soutient  
Charles  
d'Anjou  
et condamne  
les auteurs  
des « Vêpres  
siciliennes ».

Honorius IV  
(2 avril 1285-  
3 avril 1287).

1. Pourquoi ce nom de Martin IV, alors qu'un seul pape avait porté le nom de Martin ? (Voir *Hist. gén. de l'Église*, t. III, p. 465-468.)

2. S. VALHÉ, dans le *Dict. de théol.* de VACANT, t. III, col. 1393-1396.

au-dessus de toute considération de parti et de nationalité. Il fit ériger dans l'Université de Paris, où il avait étudié pendant sa jeunesse, des chaires d'arabe et d'autres langues étrangères, en vue de faciliter la conversion des mahométans et la réunion des schismatiques d'Orient.

Après une vacance de treize mois, le cardinal Jérôme d'Ascoli, ancien général des Franciscains, fut appelé, malgré ses résistances, à ceindre la tiare. Il prit le nom de NICOLAS IV. Dans la question de la succession de Sicile, il imita l'exemple de ses deux prédécesseurs, qui, contrairement à Nicolas III, s'étaient prononcés pour la maison d'Anjou. Sa grande peine fut de voir la perte complète et définitive de la Terre Sainte. Le 18 mai 1291, la dernière place forte des chrétiens, Ptolémaïs ou Saint-Jean-d'Acres, tomba au pouvoir du sultan d'Égypte. La ville fut rasée, et ses habitants égorgés. Sur toute la côte, la population européenne fut anéantie ou obligée de fuir. En vain le pape Nicolas IV chercha-t-il à susciter une nouvelle croisade. A l'exception du roi d'Angleterre, aucun des grands souverains de l'Europe ne consentit à prendre la croix. La France était en guerre avec l'Aragon. Parmi les autres princes, les uns s'abstinrent par pusillanimité, les autres par avarice. Tel fut le cas du successeur de Rodolphe de Habsbourg, Adolphe de Nassau. Pour comble de malheur, Nicolas IV mourut prématurément, le 3 avril 1292. C'était un religieux humble et austère, un savant qui se fit l'ardent protecteur de la science. Il fonda plusieurs universités, entre autres celles de Montpellier, de Lisbonne et de Gratz en Styrie.

Après la mort de Nicolas IV, le Saint-Siège resta de nouveau vacant pendant deux ans et trois mois. Le conclave, réuni à Pérouse, menaçait de s'éterniser, quand le roi de Naples, Charles II, dit le Boiteux, proposa et fit accepter par les cardinaux la candidature d'un humble et saint religieux, Pierre Morone ou Murrone, que rien ne semblait avoir préparé à gouverner l'Église. Fils d'un paysan des Abruzzes, il avait mené jusque-là la vie érémitique, d'abord sur le mont Majella, puis sur le mont Murrone, d'où lui vint son surnom. Il prit le nom de CÉLESTIN V. Son inexpérience le livra aux politiques et aux intrigants. D'abord le roi de Naples, qui voulait exploiter son autorité morale pour conquérir la Sicile, le décida à fixer sa résidence dans la ville de Naples, auprès de lui. Puis des utopistes, des aventuriers, cherchèrent à le compromettre

Nicolas IV  
(22 février  
1288-4 avril  
1292).

Chute  
de Ptolémaïs  
(1291).

Célestin V  
(5 juillet  
1294-  
13 décembre  
1294)

Il devient  
l'instrument  
d'aventuriers  
intrigants.

Il abdique la papauté (13 décembre 1294).

dans leurs rêves et dans leurs intrigues. Bientôt Célestin V se sentit fléchir sous le poids de sa charge. La solitude, qu'il n'avait quittée qu'à regret, l'attirait. Il essaya d'abord de se décharger du gouvernement des affaires sur une commission de trois cardinaux. Puis, conseillé par de vrais amis, il déclara abdiquer la dignité apostolique, ordonna de procéder à l'élection d'un nouveau pape, et reprit sa vie solitaire, où il acheva de se sanctifier. L'Église l'a mis au nombre des saints ; mais le pape Clément V, dans la bulle même qui proclame sa canonisation, le qualifie de « pontife inexpérimenté dans le gouvernement de l'Église universelle », *ad regimen universalis Ecclesie inexpertus*. Un de ses mérites fut de savoir comprendre son incapacité, de descendre spontanément du Siège apostolique, et de laisser cette grande leçon d'humilité à ceux qu'une erreur élèverait à des fonctions dont ils ne pourraient supporter le poids.

#### IV

Les papes de la seconde moitié du XIII<sup>e</sup> siècle favorisent le progrès religieux et intellectuel.

Quels qu'aient été les échecs, quelles qu'aient été les variations de la politique des papes pendant la seconde moitié du XIII<sup>e</sup> siècle, il est un point sur lequel ils continuent et développent sans défaillance l'œuvre des grands pontifes qui les ont précédés : c'est la protection accordée à deux institutions, qui seront les foyers de la civilisation chrétienne, à savoir les ordres religieux et les écoles. Honorius échoue dans ses projets sur la Sicile, mais il encourage le progrès des études dans l'Université de Paris ; Nicolas IV assiste à la ruine des chrétientés d'Orient, mais il propage les institutions d'enseignement ; rien ne reste du pontificat de Célestin V, sinon l'exemple d'une vie religieuse qui s'élève jusqu'à la sainteté.

Les divers ordres religieux à cette époque

Les ordres religieux, véritable armature de la société au XIII<sup>e</sup> siècle, formaient comme une immense armée spirituelle, partout répandue, partout agissante, ici par l'intercession de la prière et par l'exemple de l'ascétisme, là par l'action de la parole et des œuvres. On rencontrait dans les vallées la robe blanche du fils de saint Bernard ; sur les hauteurs, la robe brune de l'enfant de saint Benoît ; dans les villages et dans les villes, la bure grise du franciscain et le

manteau noir du dominicain <sup>1</sup>. Nous avons déjà vu à l'œuvre les moines de Cluny, de Cîteaux et de Clairvaux, les chartreux, les chanoines réguliers de Saint-Victor et de Prémontré, les religieux de Fontevault, les Frères teutoniques, ceux du Temple et du Saint-Esprit, les trinitaires, les béghards et les béguines, les frères mineurs et les frères prêcheurs. A côté d'eux, priaient et travaillaient les carmes, les servites, les ermites de saint Augustin, les frères hospitaliers de Saint-Antoine et de Saint-Lazare, les nolasques et les humiliés, les chevaliers de Saint-Michel et les chevaliers porteglaive.

Parmi ces innombrables légions d'apôtres, deux types nouveaux de moines étaient apparus au XIII<sup>e</sup> siècle : le moine chevalier et le moine mendiant. Avant le XIII<sup>e</sup> siècle, le Moyen Age avait vu le moine missionnaire, comme saint Boniface et saint Augustin, convertissant les barbares ; le moine défricheur de forêts, refaisant par sa pioche le sol de l'Europe ; le moine contemplatif, relevant l'idéal d'une race de chasseurs et de guerriers ; le moine usufruitier d'une grande abbaye, par investiture royale ou papale, cultivant les sciences, les lettres, les arts liturgiques, et répandant autour de lui l'instruction parmi les peuples. Les moines chevaliers et les moines mendiants, suscités par des besoins nouveaux, eurent quelque chose de plus alerte et de plus militant. Nous avons vu les premiers s'opposer au flots de l'Islam en Espagne et en Palestine, et les seconds lutter contre l'hérésie dans le midi de la France. Les uns et les autres exercèrent, d'autre part, une puissante influence dans l'intérieur même de la chrétienté. Ceux-là, toujours armés, rappelaient aux chrétiens que la vie de ce monde doit être une lutte perpétuelle ; ceux-ci, dépouillés de tout, leur enseignaient à se détacher des biens d'ici-bas. Les congrégations de Saint-Dominique et de Saint-François <sup>2</sup>, par leurs tiers ordres, faisaient pénétrer leur esprit dans les familles, dans les corporations, dans la vie privée et dans la vie publique.

L'institution des ordres mendiants exerça tout particulièrement une influence très opportune sur le clergé séculier. Deux faits con-

Deux types  
nouveaux  
de moines :  
le moine  
chevalier et  
le moine  
mendiant.

Opportunité  
de l'institution  
des ordres  
mendiants.

1. On connaît les deux vers célèbres :

*Bernardus valles, montes Benedictus amabat,  
Oppida Franciscus, celebres Ignatius urbes.*

2. Les deux autres ordres mendiants étaient ceux des Carmes et des Ermites de Saint-Augustin.

sidérables s'étaient produits dans la société du Moyen Age, qui avaient profondément modifié les conditions de la vie des clercs : ç'avaient été, dans le haut Moyen Age, l'avènement de la féodalité, et, au <sup>xiii</sup><sup>e</sup> siècle, la substitution du régime bénéficiaire au régime de la propriété commune. Le régime féodal faisant reposer l'autorité publique sur la propriété, il en résulta que les divers membres de la hiérarchie catholique furent amenés à se constituer une série de domaines directs et utiles, hiérarchisés suivant les divers degrés de leurs pouvoirs. L'ascension vers les sommets de la hiérarchie devenait ainsi une ascension vers la richesse. Le péril était inévitable. La force morale et la sainteté permirent à un très grand nombre de clercs d'en triompher, et le triomphe de plusieurs fut glorieux. Mais une révolution, préparée peu à peu et à peu près consommée au <sup>xiii</sup><sup>e</sup> siècle, vint aggraver le mal. Ce fut l'introduction et la généralisation du régime bénéficiaire, c'est-à-dire du régime qui attribuait à un clerc en particulier les revenus jusque-là attribués au fonds commun de l'église à laquelle les clercs étaient attachés. Sans doute les théologiens ne cessèrent jamais d'enseigner qu'au fond rien n'était changé ; que le bénéficiaire n'était qu'un administrateur, au nom de l'Eglise, d'une part de son bien ; qu'il ne pouvait prétendre sur cette part que son honnête entretien. Mais, aux yeux du peuple, aux yeux des patrons laïques qui distribuèrent les bénéfices, et, par voie d'influence, aux yeux de tels et tels clercs, l'obligation morale sembla changée. L'éclat des bénéfices et des prébendes allait tenter l'ambition des familles. Au lieu d'accepter d'abord l'office et, par suite, d'acquérir le droit au bénéfice, on acquit le bénéfice d'abord, sauf à se rendre ensuite apte à l'office <sup>1</sup>. La guerre entreprise par les papes contre les investitures laïques avait paré en partie au danger. L'institution des ordres mendiants, soustraits par une dispense générale à l'intitulation prescrite par le 6<sup>e</sup> canon du concile de Chalcédoine, détachés par là même de la hiérarchie ordinaire, préservés de ses inconvénients dans l'ordre de la propriété ecclésiastique, et professant la pauvreté jusqu'à ses plus extrêmes conséquences, fut comme une apparition nouvelle de l'antique apostolat <sup>2</sup>.

Ce bienfait fut surtout le propre de l'ordre de Saint-François ;

Conséquences  
fâcheuses de  
l'introduction  
du  
régime féodal  
et du régime  
bénéficiaire  
dans l'Eglise.

Les ordres  
mendiants  
apparaissent  
comme  
un rappel  
à l'ancienne  
discipline.

1. Sur l'introduction dans l'Eglise du régime bénéficiaire et sur ses conséquences, voir Dom GRÉA, *Des biens ecclésiastiques et de la pauvreté cléricale, aperçu historique*, dans la *Rev. prat. d'apol.*, 1913.

2. *Ibid.*

l'ordre de Saint-Dominique semble en avoir visé plus particulièrement un autre : le progrès des sciences ecclésiastiques et de la prédication <sup>1</sup>.

## V

Au XIII<sup>e</sup> siècle, l'enseignement était donné par l'Eglise dans trois sortes d'institutions : les universités, les écoles épiscopales ou monastiques, établies auprès des cathédrales et des grands monastères, et les « petites écoles », fondées dans les villages. Ces trois sortes d'institutions correspondaient à ce que nous appelons aujourd'hui l'enseignement supérieur, l'enseignement secondaire et l'enseignement primaire.

Les universités n'avaient pas été créées par une décision de l'autorité, mais s'étaient organiquement constituées d'elles-mêmes, soit par le groupement de plusieurs écoles, soit par l'affluence donnée à une école par l'enseignement d'un maître renommé. L'école, *schola*, prenait alors le nom de *studium*, et, si une corporation, soit de maîtres, soit d'élèves, la prenait à sa charge, elle changeait ce nom de *studium* pour celui d'université, le mot *universitas* étant alors synonyme de *corporatio* <sup>2</sup>.

Les universités les plus célèbres furent celles de Paris, de Bologne et d'Oxford. La première fut surtout un foyer d'études philosophiques, dont le plus illustre représentant fut le dominicain saint Thomas d'Aquin ; la seconde fut un centre d'études juridiques, toujours inspiré par l'œuvre du bénédictin Gratien ; la troisième donna au monde le plus grand génie scientifique du Moyen Age, un des plus grands de tous les siècles, le franciscain Roger Bacon <sup>3</sup>.

L'université de Paris naquit de l'école épiscopale de Notre-Dame. « A l'ombre de la cathédrale, se pressait toute une population, stu-

Organisation  
de l'enseigne-  
ment  
au XIII<sup>e</sup> siècle.

Les  
universités.

Leurs  
origines.

L'Université  
de Paris,  
centre  
des études  
théologiques.

1. La contribution des Frères mineurs au progrès des sciences et à la prédication a été néanmoins très considérable. La suite de cette histoire en apportera de nombreuses preuves. Voir, sur ce sujet : R. P. HILARIN (FELDER) de Lucerne, *Histoire des études dans l'ordre de Saint-François*, traduction française, un vol. in-8°, Paris, 1908.

2. SAVIGNY, *Hist. du droit romain*, t. III, ch. XXI.

3. Parmi les autres universités du Moyen Age, on peut citer : en France, Montpellier, Orléans, Angers, Toulouse ; en Angleterre, Cambridge ; en Italie, Salerne, Padoue, Naples, Pavie ; en Espagne, Salamanque ; en Allemagne, Heidelberg, Cologne, Erfurt, Prague et Vienne.

dieuse ou bruyante, de professeurs et d'élèves, attirés de bien loin par la réputation des écoles parisiennes. Un jour, ils voulurent s'unir par un lien corporatif. Leur association forma l' « Université des maîtres et des écoliers de Paris ». Cette désignation se rencontre pour la première fois dans un acte de 1221 ; mais la constitution de l'Université est certainement antérieure <sup>1</sup>. » La corporation nouvelle se développa et s'organisa rapidement. Les maîtres se groupèrent en quatre facultés : celle de la théologie, celle du droit, celle de la médecine et celle des arts. Les étudiants de la faculté des arts, les plus nombreux de tous, prirent de bonne heure l'habitude de se réunir en groupements régionaux, suivant leurs pays d'origine. Ces groupements, primitivement très nombreux, se réduisirent à quatre au temps de saint Louis ; celui des Français, celui des Picards, celui des Normands et celui des Anglais. C'est ce qu'on appela les quatre « nations ». Chaque « nation » avait ses magistrats. Vers 1240, toutes les « nations » s'entendirent pour élire un chef commun, le recteur. Entre le recteur, chef des nations, et le chancelier, une lutte s'engagea, qui finit par le triomphe du recteur, lequel devint alors le chef de toute l'Université. A l'Université se rattachaient divers collèges, établissements qui se contentèrent d'abord d'offrir à certaines catégories d'étudiants le vivre et le couvert, et qui, dans la suite, s'étant attachés des maîtres, donnèrent l'enseignement à l'intérieur de leurs maisons. Le plus célèbre de ces collèges fut celui que fonda le confesseur de saint Louis, Robert de Sorbon. Ce fut l'origine de la Sorbonne.

Institution internationale par sa composition, ainsi, du reste, que toutes les autres universités, l'Université de Paris arriva peu à peu à former, comme on l'a dit, un véritable « Etat scolaire », ayant ses magistrats, ses coutumes et ses privilèges ; Etat souvent agité par des rivalités turbulentes, par de véritables émeutes. La plus fameuse de ces querelles fut celle qui s'éleva entre les séculiers et les ordres mendiants, et dans laquelle on vit un écrivain âpre et passionné, maître Guillaume de Saint-Amour, attaquer les dominicains et les franciscains avec une violence extrême. Le conflit se termina par une intervention du pape Alexandre IV, qui confirma le droit des religieux mendiants à enseigner dans l'Université, et fit expulser Guillaume de Saint-Amour ainsi que les principaux meneurs.

1. E. JORDAN, *les Universités, dans la France chrétienne dans l'histoire*, p. 271.

Ses quatre facultés.

Ses quatre « nations ».

La Sorbonne.

La querelle des ordres mendiants.



Ces violentes attaques des séculiers contre les religieux paraissent avoir tenu à la fois à des divergences doctrinales et à des jalousies secrètes. Dans la première moitié du XIII<sup>e</sup> siècle, en 1231, le franciscain Alexandre de Halès devint le premier titulaire de la chaire de théologie dévolue à l'ordre de Saint-François, et le dominicain Albert Bollstädt, dit Albert le Grand, jeta sur la chaire de philosophie, qu'il occupa de 1245 à 1248, un éclat incomparable. Alexandre de Halès nous a laissé, sous forme de commentaire des Sentences de Pierre Lombard, un vaste ouvrage, raisonné et méthodique, qui est considéré comme la première des sommes théologiques <sup>1</sup>. Saint Thomas d'Aquin devait s'en inspirer souvent dans son enseignement. « La doctrine d'Alexandre, dit Gerson, était d'une ampleur qu'on ne peut assez louer. On raconte que saint Thomas, interrogé sur la meilleure manière d'apprendre la théologie, répondit qu'il fallait l'étudier dans un seul docteur choisi pour maître. Et, comme on lui répliquait, en lui demandant quel auteur choisir : « Alexandre de Halès, dit-il <sup>2</sup>. » Albert le Grand, dont l'érudition tenait du prodige et dont les ouvrages forment toute une bibliothèque <sup>3</sup>, est l'auteur d'une immense encyclopédie, où il se montre à la fois philosophe, théologien, polémiste, exégète, savant versé dans toutes les sciences mathématiques et naturelles de son temps, mystique familier avec les voies spirituelles les plus hautes. Son influence ne fut pas moindre dans les sciences profanes que dans les sciences sacrées <sup>4</sup>. A son école, se forma saint Thomas d'Aquin.

Alexandre de  
Halès  
(† 1245).

Albert  
le Grand  
(1193-1280).

Saint Thomas  
d'Aquin  
(1226-1274).

C'est à Paris, vers la fin de 1245, que le jeune Thomas, alors âgé de vingt ans seulement <sup>5</sup>, rencontra pour la première fois Albert le Grand. Ce dernier venait d'entrer dans sa quarantième année <sup>6</sup>. Le jeune religieux, qui devait, pendant sept années consécutives, former son esprit sous la direction de ce grand homme, était, par son père, petit-neveu de l'empereur Frédéric Barberousse, arrière-cousin de l'empereur Frédéric II, alors régnant ; et, par sa mère, il

1. P. ANTOINE DE SÉRENT, au mot *Alexandre de Halès*, dans le *Dict. d'hist. ecclés.*, t. II, col. 260.

2. ECCARD, *Corpus historicum medii aevi*, t. I, col. 117.

3. L'édition de 1651, due au dominicain Jammy, compte 21 in-folio.

4. P. MANDONNET, au mot *Albert le Grand*, dans le *Dict. d'hist. ecclés.*, t. I, col. 1515-1524.

5. Cf. P. MANDONNET, *Date de la naissance de saint Thomas*, dans la *Revue thomiste* de septembre-décembre 1914, p. 652-662.

6. MANDONNET, au mot *Frères prêcheurs*, dans le *Dict. de théol.* de VACANT, t. VI, col. 872.

descendait des princes normands qui avaient chassé les Arabes et les Grecs de l'Italie et acquis la Sicile. « On racontait de lui que ses parents l'avaient enlevé et enfermé dans un château pour le détourner de sa vocation à l'ordre de saint Dominique, mais qu'ils n'avaient pu y réussir ; qu'une femme ayant été introduite dans sa chambre, il l'avait poursuivie avec un tison enflammé à la main ; qu'il avait gagné ses deux sœurs à la vie religieuse dans des conversations où elles voulaient l'en détourner lui-même ; que le pape Innocent IV, sollicité de rompre les liens qui l'entraînaient déjà à l'ordre des Frères prêcheurs, l'avait entendu avec admiration, et lui avait offert l'abbaye du Mont-Cassin. Arrivé avec de tels bruits, le jeune comte d'Aquin, qui n'était plus que frère Thomas, fut beaucoup regardé de ses condisciples. Mais rien ne répondit en lui à leur attente. Ils virent un jeune homme simple, qui ne parlait presque pas, et dont les yeux mêmes, semblaient obscurs. On finit par croire qu'il n'avait d'élevé que la naissance, et ses camarades l'appelaient en riant « le grand bœuf muet de la Sicile ». Son maître Albert, ne sachant lui-même qu'en penser, prit l'occasion d'une grande assemblée pour l'interroger sur une suite de questions très épineuses. Le disciple y répondit avec une sagacité si surprenante, qu'Albert fut saisi de cette joie rare et divine qu'éprouvent les hommes supérieurs lorsqu'ils rencontrent un autre homme qui doit les égaler ou les surpasser. Il se tourna tout ému vers la jeunesse qui était là, et leur dit : « Nous appelons Thomas un bœuf muet, mais un jour les mugissements de sa doctrine s'entendront par tout le monde. » La prophétie ne tarda pas à s'accomplir : Thomas d'Aquin devint en peu de temps le docteur le plus célèbre de l'Église catholique, et sa naissance même, si royale qu'elle était, a disparu dans la magnificence de sa renommée personnelle <sup>1</sup>. »

Son œuvre  
philosophique  
et théologique.

Un exposé, même sommaire, de l'œuvre philosophique, théologique, apologétique, oratoire et poétique de saint Thomas serait ici hors de place. Ce travail ne peut appartenir qu'à des ouvrages spéciaux <sup>2</sup>. Partout où le Docteur Angélique a porté le flambeau de son génie (et le champ qu'il a parcouru, avant de mourir, à l'âge de

1. LACORDAIRE, *Mémoire pour le rétabl. en France de l'Ordre des Frères prêcheurs*, ch. IV, *Œuvres*, édit. Poussielgue, 1872, t. IX, p. 134-135.

2. MAURICE DE WULF, *Hist. de la phil. médiévale*, p. 259-290 ; SERTILLANGES, *Saint Thomas d'Aquin*, 2 vol. in-8°, Paris, 1910 ; PIERRE ROUSSELOT, *l'Intellectualisme de saint Thomas*, un vol. in-8°, Paris, 1908 ; CH. JOURDAIN, *la Phil. de S. Thomas d'Aquin*, 2 vol. in-8°, Paris, 1858.

cinquante ans, est immense), il a apporté l'ordre et la clarté sur les résultats acquis de son temps, et poussé plus loin que ses prédécesseurs les investigations de sa pensée. En un temps où le domaine de l'esprit était comme jonché des débris de la science antique, arabe et médiévale, et tandis que plusieurs de ses contemporains, en mettant la main à l'œuvre, ne faisaient qu'augmenter le désordre <sup>1</sup>, il sut, de tous ces matériaux, construire un monument dont les siècles n'ont pas ébranlé la solidité. Est-ce à dire que saint Thomas n'ait laissé aucune lacune dans son œuvre, et qu'il ait sur toute chose dit le dernier mot de la science ? Le prétendre serait être infidèle à la pensée du maître et à celle de ses plus authentiques disciples. L'un des plus anciens biographes du saint raconte que, peu de temps avant de mourir, il disait de son œuvre : « Tout ce que j'ai écrit me paraît une paille misérable. » « Saint Thomas est un phare et non pas une borne, » a dit Lacordaire.

Mais la lumière de ce phare est si sûre, que l'Eglise, qui doit pourvoir avec sécurité à l'éducation de ses clercs et à l'enseignement public des fidèles, a fait de saint Thomas d'Aquin son docteur officiel <sup>2</sup>. Elle a placé sa *Somme théologique* « entre l'Évangile et le catéchisme, comme le chef-d'œuvre de la science entre le code de la révélation et le manuel de la foi <sup>3</sup>. »

Dans son Encyclique *Æterni patris*, ayant pour objet la restauration de la philosophie chrétienne dans les écoles catholiques, le pape Léon XIII n'a pas séparé « de l'angélique saint Thomas le séraphique saint Bonaventure », qui, comme son émule, « a su, par son talent incomparable, son zèle assidu, ses grands travaux et ses veilles, cultiver la théologie scolastique, l'enrichir et la léguer à la postérité, disposée dans un ordre parfait, éclaircie par d'abondantes explications <sup>4</sup> ».

Saint  
Bonaventure  
(1221-1274).

1. Sur le mouvement intellectuel à cette époque, et sur ses divers courants, voir l'important ouvrage du P. MANDONNET, *Siger de Brabant et l'averroïsme latin au XIII<sup>e</sup> siècle*, 2<sup>e</sup> édition, 2 vol. in-4°, Louvain, 1908. Cf. Th. HEITZ, *Essai historique sur les rapports entre la philosophie et la foi, de Bérenger de Tours à saint Thomas d'Aquin*, un vol. in-8°, Paris, 1909.

2. Voir l'encyclique de Léon XIII *Æterni patris*, du 4 août 1879, sur la *Restauration de la philosophie chrétienne*, et l'acte du 4 août 1880 proclamant saint Thomas patron des écoles catholiques. Cf. P. GÉNY, *Saint Thomas le maître par excellence*, dans les *Etudes*, t. CXLII (1915), p. 34-50.

3. Mgr FREPPEL, *Œuvres*, t. III, p. 352. Sur l'œuvre de saint Thomas d'Aquin, voir l'étude critique du P. MANDONNET, *Des écrits authentiques de saint Thomas d'Aquin*, 2<sup>e</sup> édition, un vol. in-8°, Fribourg, 1910.

4. Encyclique *Æterni patris*.

Sa doctrine.

On qualifie ordinairement saint Bonaventure de mystique. Si l'on entend par là l'opposer à saint Thomas ou le placer hors de la théologie scolastique, on se trompe. Sans doute, il se réclame volontiers de saint Augustin, du pseudo-Denis, de saint Bernard et de l'école de Saint-Victor ; mais, comme saint Thomas, il déclare n'avoir pas d'autre intention que de « suivre les doctrines anciennes, les plus communes et les plus autorisées <sup>1</sup> » ; comme saint Thomas, il prend pour base de son enseignement la philosophie d'Aristote <sup>2</sup>. Il est vrai qu'à côté de son œuvre théologique, le saint docteur a composé des livres de doctrine spirituelle, où, de l'avis de tous, il a excellé. « Après avoir touché au sommet de la spéculation, a dit Léon XIII, saint Bonaventure a écrit de la théologie mystique avec une telle perfection que les plus capables l'ont jugé le prince des mystiques <sup>3</sup>. » Son *Itinerarium mentis ad Deum*, écrit d'un trait, en 1259, sur les sommets de l'Alverne, est, suivant de bons juges, l'ouvrage où se révèle le mieux son esprit et son cœur. C'est dans ce traité que se trouve cette magnifique définition de Dieu, défigurée par Pascal : « Dieu est une sphère infinie, dont le centre est partout et la circonférence nulle part <sup>4</sup>. » C'est là aussi qu'il adresse aux disciples d'Averroës cette belle apostrophe : « Il est vraiment étonnant que vous ne puissiez découvrir le premier principe de toutes choses, alors qu'il est si près de vous, et que son nom est écrit en lettres de feu à la voûte du firmament, en lettres d'or au fond de vos consciences <sup>5</sup> ! »

1. S. BONAVENTURE, *Comment. in Sent.*, II, præloc.

2. DE WULF, *Hist. de la phil. médiév.*, p. 291.

3. Allocution du 20 novembre 1890, dans les *Acta ordinis fratrum minorum*, 1890, p. 177.

4. Pascal a dit : « La nature est une sphère infinie, dont le centre est partout et la circonférence nulle part. »

5. Kant connaissait-il cette pensée, lorsqu'il écrivait : « Deux choses remplissent mon âme d'admiration : le ciel étoilé au-dessus de ma tête et la loi morale dans mon cœur » ? Sur saint Bonaventure, voir R. P. LÉOPOLD DE CHÉRANCÉ, *Saint Bonaventure*, un vol. in-12, Paris, 1899 ; E. DE MARGERIE, *Essai sur la philosophie de saint Bonaventure*, Paris, 1855 ; PALHORIÈS, *Saint Bonaventure*, dans la collection des grands philosophes, et *Saint Bonaventure*, dans la collection « la Pensée chrétienne ». — On doit aussi ranger parmi les scolastiques le franciscain Duns Scot (1266-1308), esprit subtil et puissant, qui, en exaltant le rôle de la volonté par rapport à l'intelligence, de la forme par rapport à la matière, de la théologie par rapport à la philosophie, inaugure un aristotélisme singulièrement hardi ; qui, dans les théories même où il suit les voies de ses devanciers, sait rester original par le tour *sui generis* de son esprit ; et qui, par son système de la *materia primo prima*, fonds commun où tous les êtres contingents plongent leurs racines, semble avoir voulu traduire métaphysiquement cette union mystérieuse des créatures qui inspirait à saint François d'Assise ses cantiques enthousiastes. (Voir VACANT, *la Philosophie de Duns Scot comparée à celle de saint Thomas*, dans *Annales de philosophie chrétienne*, 1887-1889).

## V

Le principal centre des études juridiques était à Bologne. Université internationale comme celle de Paris, l'école de Bologne comprenait plusieurs corporations, distinguées en corporations d'« ultramontains » et de « citramontains ». L'Université de Bologne ne nous offre pas, durant la seconde moitié du XIII<sup>e</sup> siècle, de grand docteur, comparable à saint Thomas d'Aquin ou à saint Bonaventure. Mais l'impulsion donnée aux études de droit par ses professeurs se répandit sur toute la chrétienté. Nous avons déjà eu l'occasion de remarquer que la plupart des papes de cette époque furent de savants canonistes ; et nous verrons bientôt que la lutte qui s'élèvera entre Boniface VIII et Philippe le Bel sera moins la lutte de deux personnes ou de deux intérêts, que celle du canoniste contre le légiste, du droit chrétien contre le droit païen.

L'introduction de l'étude du droit romain dans les écoles de droit ecclésiastique, avait eu, comme l'étude de la philosophie aristotélicienne dans les écoles de théologie, ses avantages et ses dangers. De même que le pape Grégoire IX avait dû, en 1231, mettre des conditions à l'étude d'Aristote, de même, en 1219, le pape Honorius III avait jugé opportun d'interdire aux ecclésiastiques l'étude des *Pandectes*<sup>1</sup> ; et Gratien avait fait, à l'égard du droit romain, une œuvre semblable à celle des scolastiques par rapport au péripatétisme : il en avait utilisé les méthodes et les éléments assimilables, en en rejetant l'esprit. Dès lors, l'Eglise avait pu se constituer un droit chrétien, comme une philosophie chrétienne.

Entre ce droit chrétien et le droit païen de l'ancienne Rome, les divergences étaient grandes, et parfois les oppositions formidables. Elles se manifestaient d'abord dans le droit international public, c'est-à-dire dans les relations réciproques des divers Etats entre eux. Tandis que, pour le jurisconsulte de l'antiquité, chaque Etat se trouve constitué dans une autonomie absolue, le droit chrétien, tel que les papes du Moyen Age l'enseignent et le pratiquent, repousse cette prétention. Pour eux il existe, dans les relations des Etats

L'université  
de Bologne,  
foyer  
des études  
juridiques.

Constitution  
d'un  
droit chrétien.

1. L'une et l'autre défense furent temporaires. Au début du XIV<sup>e</sup> siècle, l'étude du droit romain fut pleinement autorisée à Bologne. (PÉRIÈS, *la Faculté de droit dans l'ancienne Université de Paris*, Paris, 1890, p. 92.)

Caractère  
de ce droit  
chrétien :  
1° dans l'ordre  
des relations  
internatio-  
nales ;

le « droit  
censier »,  
son origine ;

entre eux, des règles de justice, dont le Vicaire de Jésus-Christ sera l'arbitre tout indiqué, comme celui que son caractère et ses intérêts garantissent le plus contre la partialité des jugements. On a dit beaucoup de mal du « droit censier » des papes au moyen âge, c'est-à-dire de ces relations de vassalité, garanties par un cens annuel, qui s'étaient établies entre le Saint-Siège et un grand nombre d'Etats, et on a voulu n'y voir qu'un désir de domination universelle de la part de la papauté. L'histoire attentive de l'établissement du « droit censier » présente la question sous un autre jour. Ce furent d'abord des monastères, qui, pour se soustraire à l'avidité des laïques, se réclamèrent de la protection de l'apôtre saint Pierre, et payèrent un cens annuel, signe de cette volontaire dépendance. Lésés, ils recoururent à Rome, qui prit en main leur cause, en menaçant les seigneurs et souverains coupables ; et cette tutelle s'appela « la liberté romaine, *libertas romana* <sup>1</sup> ». « Les seigneuries, les royaumes même, suivirent l'exemple des monastères. Alphonse, comte de Portugal ; Ramire, roi d'Aragon, devinrent ainsi vassaux de l'Apôtre. Ce puissant tuteur, dont l'excommunication était l'arme unique, eut encore dans sa clientèle les rois d'Angleterre et de Pologne, de Danemark et de Kief, les ducs de Bohême et de Croatie, les comtes de Provence. L'inscription sur le livre des cens garantissait aux titulaires une sorte de sécurité ; elle paraissait authentifier leurs droits et préserver leurs libertés. Les souverains demandaient aussi au pape de cimenter, par une ratification religieuse, les engagements qu'ils signaient. Une paix était consacrée par des serments. Les contractants, se défiant de la loyauté d'autrui, et peut-être aussi de la leur, réservaient un blanc sur le traité pour la signature de Dieu, qui consoliderait leur œuvre <sup>2</sup>. » « Le pape, écrit le jurisconsulte Martin de Lodi, peut obliger les princes à observer la paix conclue. Le crime de rupture de paix entre les princes ressortit à la justice ecclésiastique <sup>3</sup>. »

Dans le droit public national, pour régler les rapports du sou-

1. Sur le développement du droit censier, voir Paul FABRE, *Etude sur le Liber censuum de l'Eglise romaine*, Paris, 1892, et le *Liber censuum de l'Eglise romaine*, publié avec une préface et un commentaire par DUCHESNE et Paul FABRE, Paris, 1895.

2. G. GOYAU, dans *la Papauté et la civilisation*, un vol. in-12, p. 61-62. Cf. OTTO VON GIERKE, *les Théories politiques du Moyen Age*, traduction Jean DE PANGE, un vol. grand in-8°, Paris, 1914 ; Jacques ZEILLER, *l'Idée de l'Etat dans saint Thomas d'Aquin*, un vol. in-8°, Paris, 1910.

3. Cité par G. GOYAU, *loc. cit.*

verain avec la nation, le droit chrétien du moyen âge se trouvait pareillement en opposition avec le droit romain. Le droit impérial de l'ancienne Rome, considérant le prince comme incarnant la nation en sa personne, ne connaissait pas de limites à son pouvoir. Sa volonté faisait le droit, *quidquid principi placuit, legis habet vigorem*. Il n'en était pas ainsi dans la conception chrétienne. Saint Thomas enseigna que « le peuple n'est pas fait pour le prince, mais le prince pour le peuple ». Entre l'un et l'autre, on admit des relations juridiques. Et ici encore, en cas de conflit, on ne conçut pas d'arbitre plus impartial, et d'une autorité plus efficace, que le Vicaire de Jésus-Christ. De fait, le pape, tantôt rappela un peuple à l'obéissance envers son prince, tantôt rappela un prince au respect de la justice envers son peuple. Un des premiers droits d'une nation chrétienne étant de n'obéir qu'à un prince chrétien, et l'observation des lois de Dieu étant la meilleure garantie de l'observation de la justice envers les hommes, les papes délièrent les peuples de leurs serments de fidélité envers les princes infidèles à leurs propres serments de fidélité envers Dieu.

2° dans  
les relations  
du prince  
avec le peuple ;

Que jamais les papes n'aient laissé intervenir le caprice de leur volonté propre ou le calcul de leurs intérêts personnels dans ce haut gouvernement de la chrétienté, ce serait méconnaître les conditions de la nature humaine et les faits de l'histoire que de le prétendre. Mais il faut reconnaître aussi que bien souvent le sentiment de l'effrayante responsabilité reposant sur le chef suprême de l'Eglise fut pour lui une sauvegarde, et que, pour quelques ingérences abusives, la papauté du Moyen Age épargna à la chrétienté plus d'une guerre et plus d'une révolution.

Sur le terrain du droit privé, les commentateurs des *Décrétales* se trouvèrent pareillement en opposition avec les commentateurs des *Pandectes*. Le droit romain, ressuscité par les légistes, abaissait la femme et l'enfant sous l'autorité despotique du chef de famille et de l'Etat, considérait la propriété comme un droit absolu, admettait, dans les contrats de vente et dans le louage du travail humain, une lutte sans pitié ; le droit élaboré par les papes sous l'influence de l'idée chrétienne et codifié par Gratien, relevait au contraire la dignité de la femme et de l'enfant, considérait la propriété comme une fonction sociale, n'admettait pas que la volonté des contractants pût s'exercer librement en dehors de toute considération de la dignité humaine et du bien général.

3° dans  
les relations  
privées.

La conception  
chrétienne  
des droits  
de la femme.

La dignité de la femme fut relevée par plusieurs institutions juridiques, telles que le douaire, bien assuré par le mari à sa femme en l'épousant, et qui garantissait à celle-ci, à la fin de sa vie, une existence honorable. Elle fut aussi favorisée par les encouragements donnés au régime de la communauté, qui associait intimement, pour la perte et pour le gain, les deux époux. La suppression de l'empêchement dirimant résultant du non-consentement des parents dans le mariage (empêchement admis à la fois par le droit germanique et par le droit romain) fut inspirée par le respect de la liberté des fils de famille. La théorie, dès lors émise par de nombreux canonistes et théologiens, qui plaçait l'essence du mariage dans le consentement des époux, venait de la même inspiration. Quant à la multiplication des empêchements de mariage entre parents, multiplication qui nous paraît aujourd'hui excessive au premier aspect, elle avait un double but, suggéré par de hautes préoccupations morales et sociales : favoriser la retenue mutuelle des jeunes gens dans un même groupe familial, et apaiser les haines dans les groupes familiaux ennemis. La législation chrétienne défendit surtout le caractère indissoluble et sacré du lien conjugal, en rejetant hors de la famille les enfants naturels <sup>1</sup>, et en frappant impitoyablement le divorce <sup>2</sup>.

La conception  
chrétienne  
de  
la propriété.

Le régime de la propriété bénéficia également beaucoup de l'intervention du droit canonique. La conception féodale, qui ne comprenait pas la possession d'une terre sans des devoirs d'hommage à un suzerain, de protection à un vassal, de justice et de charité envers les habitants du domaine, vint heureusement seconder l'idée chrétienne de solidarité fraternelle entre les hommes, de déférence envers les bienfaiteurs et de compassion envers les faibles, qui inspirait le droit ecclésiastique. Canonistes et théologiens fondaient, avec saint Thomas, le droit de propriété individuelle sur l'utilité sociale, et enseignaient que l'aumône, pour le riche, est une obligation stricte. Plusieurs institutions juridiques contribuèrent en même temps à assouplir le régime des biens : telles que l'admission des prescriptions de longue durée, le caractère légal reconnu à ces personnes fictives que les canonistes commencèrent à appeler « personnes morales », la dis-

1. Voir R. GÉNÉSTAL, *Histoire de la légitimation des enfants naturels en droit canonique*, un vol. in-8°, Paris, 1905.

2. Voir BRISAUD, *Manuel d'histoire du droit privé*, Paris, 1908, p. 8 ; ESMEIN, *le Mariage en droit canonique*, Paris, 1891 ; A. BONUCCI, *La derogabilità del diritto naturale nella scolastica*, un vol. in-8°, Pérouse, 1906.



inction du pétiloite et du possessoire, l'extension à peu près indéfinie de la quasi-possession, que le droit romain n'admettait que pour certains droits, la consécration du droit de tester, que le droit germanique ne connaissait pas.

Une influence analogue s'exerça sur le régime des contrats, qui ne furent plus conçus comme une lutte entre deux égoïsmes, mais comme des conventions subordonnées à la loi morale et à l'intérêt social. Dans le contrat de vente, l'Eglise voulut qu'on tînt compte du « juste prix », et, dans le contrat de travail, du « juste salaire ». L'intervention fréquente du serment, c'est-à-dire de l'attestation de Dieu pour garantir la promesse de l'homme, habitua les contractants au respect de la parole donnée <sup>1</sup>.

La conception chrétienne des contrats.

L'action du droit canonique se fit sentir enfin dans la procédure civile et criminelle. Si l'Inquisition du XIII<sup>e</sup> siècle, en présence du grand péril que faisaient courir à l'Eglise et à la société les hérésies du temps et de la nécessité d'y remédier avec efficacité et rapidité, emprunta l'usage de la torture à la législation civile de l'époque, laquelle la tenait du droit romain <sup>2</sup>, il faut reconnaître qu'elle l'employa avec les plus grandes précautions, la réservant pour des cas très graves, lorsque les présomptions de culpabilité étaient déjà fort sérieuses, et quand tous les autres moyens d'investigation étaient épuisés<sup>3</sup>. « On doit aussi accorder aux canonistes ce mérite, qu'ils luttèrent contre les combats judiciaires, dotèrent l'accusé d'un défenseur, et adoptèrent l'instruction secrète et écrite. Enfin, grâce à eux, la répression ne fut plus conçue comme la vengeance d'une famille, mais comme un attribut de la puissance publique chargée de faire régner l'ordre voulu de Dieu. Le juge dut considérer moins la matérialité du délit que l'intention du coupable. Le droit pénal se transformait <sup>4</sup> ».

La conception chrétienne de la procédure criminelle.

1. Cf. H. AUFFRAY, *le Droit canon, son évolution, sa transcendance*, dans les *Etudes*, t. CXXXIX (1914), p. 145-170.

2. LEA, *Hist. de l'Inquisition*, t. I, p. 421.

3. Th. DE CAUZONS, *Hist. de l'Inquisition en France*, 3 vol. in-8°, Paris, 1908 et s., t. II, p. 237. « Dans le Midi de la France, où l'Inquisition fut si active au XIII<sup>e</sup> siècle et au commencement du XIV<sup>e</sup>, elle employa si peu la torture, que les ennemis de l'Eglise ont dû supposer, sans en fournir la moindre preuve, que l'emploi de la torture était mentionné dans des registres spéciaux aujourd'hui perdus ». (J. GUIRAUD, au mot *Inquisition*, dans le *Dict. apol. de la foi*, t. II, col. 874.)

4. A. DUFOURCQ, *l'Avenir du christianisme*, 1<sup>re</sup> partie, le Passé chrétien, t. VI, p. 396. L'Eglise eut aussi à intervenir dans la grande transformation que subit au XIII<sup>e</sup> siècle l'économie sociale, qui, sous l'influence du grand essor pris par le commerce et l'industrie à partir du milieu du XII<sup>e</sup> siècle, prit une extension rapide.

Influence  
du droit  
canonique sur  
le droit civil.

Il faudrait parcourir une à une toutes les matières du droit, si l'on voulait étudier dans son ampleur l'immense influence du droit canonique sur les institutions du Moyen Age et, par là, de la société moderne. En effet, le droit canonique ne fut pas seulement le seul droit applicable devant les tribunaux ecclésiastiques ; il reçut aussi son application devant les tribunaux séculiers par suite de trois causes distinctes : 1° il fut admis de bonne heure que le droit canonique s'exercerait sur toutes les institutions que l'Église avait prises sous sa protection particulière, et sur toutes les causes qui mettaient en jeu le salut des âmes ; 2° lorsque la vieille procédure féodale s'altéra, puis disparut, ce fut le droit canonique qui fournit aux cours séculières les règles principales qui la remplacèrent ; 3° l'autorité de l'Église, l'éclat pris dans les universités par l'enseignement du droit canonique et l'habitude qu'adoptèrent les magistrats séculiers de prendre leurs grades *in utroque jure*, contribuèrent également à faire passer de l'étude théorique à l'application pratique. Ajoutons que le soin qu'avaient eu les canonistes de tempérer le droit écrit par la coutume, et la justice par l'équité, donnait à leurs doctrines une souplesse d'adaptation qui leur permit, plus qu'à tous autres jurisconsultes, de répondre aux cas imprévus, aux modifications politiques, économiques et sociales que le mouvement du monde opérerait alors. C'est ainsi que les facultés de droit canonique, en particulier la brillante faculté de l'université de Bologne, peuvent être considérées comme ayant été des agents civilisateurs, au premier chef, de la société du Moyen Age <sup>1</sup>.

D'économie agricole et locale, elle devint économie d'échange, industrielle et commerciale. Les monastères, déjà centres agricoles, devinrent souvent des banques prêtant à crédit. Voir : R. GÉNESTAL, *Rôle des monastères comme établissements de crédit*, Paris, 1901 ; E. DE MOREAU, S. J., *l'Abbaye de Villers-en-Brabant aux XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles. Étude d'histoire religieuse et économique*, un vol. in-8°, Louvain, 1908. Sur le rôle de l'Église dans l'économie sociale du Moyen Age, voir JANSSEN, *l'Allemagne à la fin du Moyen Age*, trad. franc., Paris, 1887, t. I, p. 260-407. Sur la dîme ecclésiastique au Moyen Age, voir Paul VIARD, *Hist. de la dîme ecclés. dans le roy. de France aux XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles*, un vol. in-8°, Paris, 1912.

1. Sur ce sujet, voir Paul VIOLLET, *Hist. du droit civil français*, un vol. in-8°, 3<sup>e</sup> édition, Paris, 1905, *passim* ; ESMEIN, *Hist. du droit français*, Paris, 1892, p. 747-756 ; JANSSEN, *op. cit.*, *passim* ; BRISAUD, *Manuel d'hist. du droit privé*, Paris, 1908 ; LUCHAIRE, *Manuel des instit. françaises* ; Mgr D'HULST, *le Droit chrétien et le droit moderne*, un vol. in-12, Paris, 1886.

## VI

Si la grande université italienne se glorifie à juste titre d'avoir été le théâtre du grand renouveau juridique du xiii<sup>e</sup> siècle ; si celle de Paris s'enorgueillit d'avoir donné une chaire au plus grand des théologiens, saint Thomas d'Aquin, Oxford réclame l'honneur d'avoir formé le plus grand génie scientifique du Moyen Age, Roger Bacon<sup>1</sup>.

L'université d'Oxford, qui se rattachait par ses origines aux écoles ecclésiastiques fondées par Alcuin et Alfred le Grand, n'eut son organisation définitive et sa grande prospérité qu'au milieu du xiii<sup>e</sup> siècle. Plusieurs maîtres et élèves de l'université de Paris, à la suite des troubles qui agitèrent les écoles parisiennes à cette époque, s'étaient rendus en Angleterre, et y avaient apporté des méthodes d'enseignement et d'études que les maîtres d'Oxford se hâtèrent de mettre à profit<sup>2</sup>. On prétend qu'à cette époque le nombre de ceux qui fréquentèrent la grande école de la Grande-Bretagne, y compris les serviteurs des maîtres et des élèves, s'élevait à trente mille<sup>3</sup>.

Vers 1235, parmi les auditeurs les plus assidus qui se pressaient autour des nombreuses chaires de l'Université d'Oxford, se trouvait un jeune homme, dont l'esprit vif, personnel, l'universelle curiosité dans l'étude, l'obstination au travail, les manières distinguées, la piété franche et sincère, ne tardèrent pas à appeler l'attention de ses maîtres et de ses condisciples. Il s'appelait Roger Bacon. Il était né, vers 1214, d'une famille noble et puissante, qui, dans la suite, prit parti pour le roi d'Angleterre contre les barons révoltés. Le jeune seigneur, comme l'avait fait Abailard un siècle plus tôt, renonçait à la gloire des armes, pour se consacrer à l'étude. Il devait, quelques années plus tard, renoncer même à sa fortune personnelle et à sa part d'héritage, pour embrasser la vie pauvre des fils de saint François. Mais il n'abdiqua jamais rien de sa puissante et originale personnalité. Sous la robe de bure du Frère mineur, Frère Roger Bacon restera une des personnifications les plus caractéristiques du génie

L'université  
d'Oxford  
et  
le mouvement  
scientifique.

Roger Bacon  
(1214-1294).

1. En 1914, l'université d'Oxford a célébré, par des fêtes solennelles et par l'érection d'une statue, le septième centenaire de la naissance de Roger Bacon.

2. DENIFLE et CHATELAIN, *Chartul. Univ. Paris.*, t. I, p. 169, 189.

3. WELTER ET WELTE, *Dict., de théol. cath.*, au mot *Oxford*.

de l'Angleterre, « de son esprit religieux et pratique, qui entend maintenir le passé en édifiant l'avenir <sup>1</sup> ».

L'ensei-  
gnement  
scientifique  
à Oxford.

Les esprits encyclopédiques, également curieux de théologie et de grammaire, d'histoire et de linguistique, de mathématique pure et de sciences naturelles, n'avaient pas manqué dans l'Eglise. Sylvestre II et Albert le Grand en avaient été les plus célèbres représentants <sup>2</sup>. A Oxford, Roger Bacon rencontra plusieurs maîtres qui purent le conduire très avant dans toutes sortes d'études. Il nous signale lui-même Maître Hugues, peut-être Hugues de Saint-Cher, qui lui expliqua la théorie aristotélicienne de la démonstration ; Jean de Londres, l'un des deux plus grands mathématiciens de cette époque ; Adam de Marino, qui, par sa connaissance des langues étrangères, pouvait être rapproché, dit-il, d'Aristote et de Salomon, et Robert de Lincoln, surnommé Robert Grosse-Tête, de qui nous possédons encore aujourd'hui un curieux traité sur la propagation de la force, sur les lois de la réflexion et de la réfraction. Roger Bacon nous parle aussi d'un groupe de naturalistes anglais, opposés aux naturalistes parisiens sur une question d'importance capitale, la génération des humeurs par les éléments, et celle des êtres inanimés, des végétaux, des animaux et des hommes par les humeurs. A Paris, où le studieux élève se rendit ensuite pour perfectionner ses études, il entendit Alexandre de Halès et Albert le Grand. Il y connut aussi saint Thomas d'Aquin et saint Bonaventure.

La méthode  
expérimentale  
d'après  
Roger Bacon.

De bonne heure, Roger Bacon publia le résultat de ses observations et de ses réflexions. Ses premiers ouvrages ne nous sont point parvenus. Ce qui nous reste constitue encore une œuvre immense. En philosophie, sans sortir de la méthode scolastique, il se montre indépendant. Son maître préféré paraît être saint Augustin. Il connaît et veut qu'on étudie les langues étrangères : le grec, l'hébreu, le chaldéen, l'arabe. On le regarde comme un des fondateurs de la science du langage, de la philologie comparée. Mais c'est dans les sciences naturelles qu'il excelle. Il a posé les lois de la méthode expérimentale. Esprit positif et scientifique, il reconnaît à la science deux bases : 1° l'observation, une observation attentive et réitérée ; 2° le raisonnement, mais le raisonnement précis et rigoureux des

1. F. PELAVET, *Roger Bacon*, dans la *Revue des Deux-Mondes* du 1<sup>er</sup> juin 1914.

2. Sur la culture des sciences dans l'Eglise avant Roger Bacon, voir J. GUIRAUD, *Hist. partic. hist. vraie*, t. II, p. 13-56.

mathématiques, non point celui de la sophistique, ni celui qui prétend déduire la science d'un prétendu principe philosophique. Telles sont les règles qu'il donne dans son *Opus majus* et dans son *Opus tertium*<sup>1</sup>. Les résultats qu'il recueille personnellement de cette méthode sont merveilleux. « L'illustre docteur semble avoir pressenti six siècles à l'avance l'étonnante efflorescence de la science moderne. Son opuscule *De secretis operibus artis et naturæ* est plein de ces visions d'avenir. Les bateaux à vapeur, les chemins de fer, les ballons, les leviers à roue, les scaphandres, le télescope, le microscope, les terribles effets de la poudre, y sont indiqués presque à la lettre<sup>2</sup>. » Mais l'étude du monde matériel ne détourne pas Bacon de la contemplation des mystères de la religion. Il défend la vérité des dogmes de la religion chrétienne avec une piété tendre, une éloquence émue qui sort du cœur. Le style de ce savant est, d'ailleurs, partout, d'une netteté et d'une vivacité remarquables. Il a lui-même exprimé par une belle comparaison les rapports de l'art de bien dire avec l'art d'arriver au vrai : « La science sans l'éloquence est comme un glaive aux mains d'un paralytique ; l'éloquence sans la science est comme un glaive aux mains d'un fou<sup>3</sup>. »

Ses  
découvertes  
scientifiques.

Sa piété.

## VII

Ce grand homme avait rêvé de vulgariser toute science, d'enseigner en un an à un enfant docile ce qu'il avait appris en vingt ans, de transmettre de vive voix à un homme attentif, en un quart d'année, comme il disait, ce qu'il avait découvert de certain dans l'optique. Ce que valut Roger Bacon comme pédagogue, nous ne pouvons le savoir. Plusieurs résumés, rédigés sous forme de Sommes ou de Manuels, qu'il avait composés pour répandre les résultats de ses études, ne nous sont point parvenus. Mais ce que nous pouvons constater, c'est que la préoccupation du grand franciscain était celle de toute l'Eglise à son époque.

Il ne nous est pas possible de décrire ici, dans le détail, le fonctionnement de l'enseignement secondaire au Moyen Age. Ce travail

L'enseigne-  
ment  
secondaire  
au XIII<sup>e</sup> siècle.

1. *Opus majus*, part. I, ch. x ; part. IV, dist. I, ch. III, part. VI ; *Opus tertium*, ch. XIII, XXIX-XXXVII.

2. L. JÉRÔME, au mot *Bacon*, dans le *Dict. de théol.* de VACANT, t. II, col. 17.

3. *Opus tertium*, c. I, p. 4.

a été fait dans les savantes études de l'*Histoire littéraire* et dans de nombreuses monographies <sup>1</sup>. Les canons qui ordonnaient à tout évêque d'ouvrir une école à côté de son palais épiscopal, et à tout abbé dans son monastère, restaient en vigueur. Le cas de saint Guillaume, réglementant les quarante écoles des quarante abbayes qui furent réformées par lui, nous est une preuve que ces prescriptions étaient observées. Il est certain, d'autre part, que ces écoles épiscopales et monastiques donnaient un enseignement correspondant à ce que nous appelons l'enseignement secondaire. Ce n'est pas à des enfants qu'on pouvait apprendre les sept arts du *Quadrivium*, arithmétique, musique, géométrie et astronomie, et, de plus, le droit, l'architecture, etc., qui figuraient au programme de plusieurs de ces écoles.

L'enseigne-  
ment  
primaire.

Les petites écoles ou écoles primaires étaient également très répandues. On conçoit que l'histoire de ces écoles de villages ou de quartiers, ne nous ait pas été transmise avec autant de précision que celle des universités. Mais les statuts synodaux, les procès-verbaux des visites épiscopales en constatent la présence <sup>2</sup>. A Paris, en 1292, il y avait douze écoles pour une population de 40.000 habitants <sup>3</sup>. Dans beaucoup de villes, à Brest, Autun, Chalon-sur-Saône, Dijon, et dans d'autres villes, les maîtres primaires étaient organisés en corporation, preuve non seulement qu'ils existaient, mais qu'ils étaient nombreux <sup>4</sup>. « Ce n'est pas seulement au <sup>xix</sup><sup>e</sup> siècle, écrit Léopold Delisle, qu'on a fondé des écoles dans les campagnes. L'idée de cette institution remonte au Moyen Age. Nous en avons, au moins pour notre province, des preuves incontestables <sup>5</sup>. »

La prédication  
au  
<sup>xiii</sup><sup>e</sup> siècle.

Ces écoles étant placées sous le contrôle du clergé, l'enseignement religieux y avait certainement une large place ; mais ce dernier enseignement était surtout donné au peuple par les prêtres eux-mêmes, au moyen de la prédication.

Rien de plus pittoresque qu'une prédication au temps de saint Louis. D'abord on prêche un peu partout, dans les chapelles, dans

1. M. J. GUIRAUD, dans son ouvrage *Hist. partielle, hist. vraie*, t. I, p. 335-349, dresse la liste des écoles d'enseignement secondaire dont les documents nous ont conservé l'histoire au <sup>xii</sup><sup>e</sup> et au <sup>xiii</sup><sup>e</sup> siècle.

2. Olga DOBIAGHE-RODJESTVENSKY, *la Vie paroissiale en France au <sup>xiii</sup><sup>e</sup> siècle d'après les actes épiscopaux*.

3. VALLET DE VIRIVILLE, *Hist. de l'instruction publique*, p. 202.

4. J. GUIRAUD, *op. cit.*, t. I, p. 360.

5. L. DELISLE, *De la condition de la classe agricole en Normandie au Moyen Age*, p. 175.

les écoles, dans les carrefours, même, au besoin, sur les grandes routes. Le centre ordinaire de la prédication est l'église. L'évêque du lieu, ou un simple prêtre, un frère mineur ou un frère prêcheur, un chanoine de Saint-Victor ou de Prémontré, ou encore, subsidiairement, un diacre, gravit, à l'entrée du chœur de l'église, un escalier ménagé dans l'épaisseur du mur, et apparaît dans une espèce de niche taillée en creux, avec un balcon en encorbellement <sup>1</sup>. L'auditoire est ordinairement nombreux. Il se partage en deux groupes séparés : les hommes d'un côté, les femmes de l'autre. Les nobles dames s'assoient sur les pliants ou les coussins apportés par leurs valets. Les clercs ont leurs places réservées dans les stalles du chœur. Le reste prend place sur des bancs en pierre, qui règnent le long des murs des bas côtés ou des chapelles, ou sur des bancs et des chaises, au milieu de l'édifice. Le sujet des sermons est tantôt l'exposition de la doctrine, tantôt une exhortation sur la fête du jour, tantôt le commentaire d'une lecture pieuse. Ce sont aussi des sermons de circonstance, à l'occasion d'un événement local ou national, d'une catastrophe, d'une victoire. Dans de pareilles conjonctures, ou encore quand un prédicateur célèbre, de passage dans une ville, est prié de prêcher, l'enceinte du temple est insuffisante, ou bien on ne songe pas même à y recourir. Saint Antoine de Padoue, Philippe Berruyer, Hugues de Digne, nous sont montrés entraînant d'immenses multitudes à leur suite, sur les places, dans les arènes antiques, sur les grandes routes. On voit des prédicateurs élever la voix jusqu'au milieu des marchés et des foires. L'orateur du <sup>xiii</sup><sup>e</sup> siècle parle toujours la langue populaire. Il n'emploiera le latin que lorsqu'il s'adressera à un auditoire exclusivement composé d'ecclésiastiques. La parole du prédicateur et l'attitude de l'auditoire n'ont pas ce caractère solennel, quelque peu conventionnel, qu'on remarquera dans l'époque moderne. Tout y est plus vif, plus simple, plus spontané. L'orateur sacré dénonce les vices, les défauts, les travers, les décrit, les fustige. Quand il explique une vérité, il cherche à la faire comprendre par des comparaisons, des exemples tirés de la vie journalière. Un fidèle, qui ne saisit pas bien, l'interrompt, provoque une explication nouvelle. D'autres fois, c'est par un soudain murmure d'approbation ou de désapprobation que le peuple manifeste son sentiment. « Ah ! s'écrie alors le prêtre, c'est fort bien. Je vois que vous blâmez

Le lieu  
de la  
prédication.

L'auditoire.

Le sujet  
des  
sermons.

L'art oratoire.

1. Les chaires en bois datent du <sup>xv</sup><sup>e</sup> siècle seulement.

ce que je blâme. » Ou bien : « Qu'est-ce donc ? Que signifient ces grognements inaccoutumés <sup>1</sup> ? » On conçoit que, dans de pareilles conditions, un véritable orateur puisse établir, entre son auditoire et lui, cette communication d'âme à âme, qui permet à celui qui parle de pénétrer de sa pensée celui qui l'écoute, de l'électriser, et d'arriver à ce triomphe suprême de l'éloquence, où orateur et auditoire, emportés par un même souffle, mutuellement excités par la répercussion réciproque de leurs sentiments, de leurs passions, de leur élan, semblent ne plus faire qu'une seule pensée et qu'une seule âme. Plus d'une fois saint Bernard et Foulques de Neuilly avaient donné ce spectacle ; saint Dominique et saint François, saint Antoine de Padoue et Hugues de Digne le renouvelèrent au XIII<sup>e</sup> siècle <sup>2</sup>. C'est, en grande partie, par la puissance de la parole que l'Eglise souleva la chrétienté pour les croisades ; c'est aussi, en grande partie, par la parole, qu'elle la délivra de l'hérésie manichéenne.

## VIII

D'ailleurs, la parole du prêtre n'est pas la seule prédication. L'Eglise, cette grande éducatrice, sait que l'enseignement et l'exhortation arrivent à l'âme par les spectacles qu'elle voit, comme par les sons qu'elle entend. Plus que jamais, au Moyen Age, dans ce XIII<sup>e</sup> siècle, où la confiance des peuples lui donne une puissance sociale inconnue jusqu'alors, elle essaiera de faire une prédication de sa liturgie et de ses temples, où tous les arts seront conviés à louer et à prêcher la religion de Jésus-Christ.

La liturgie.

La messe  
au  
XIII<sup>e</sup> siècle.

Saint Bonaventure, dans un petit traité sur la messe, expose le symbolisme des ornements du prêtre à l'autel et de toutes les cérémonies du saint sacrifice <sup>3</sup>. Ces cérémonies sont, à peu de chose près, celles d'aujourd'hui. Notons seulement les modifications que le XIII<sup>e</sup> siècle y apporta. Le prêtre ne célèbre plus, comme au temps de Charlemagne, face à face avec l'assistance. Clercs et fidèles sont respectueusement rangés derrière lui, et les regards de tous convergent

1. LECOY DE LA MARCHE, *la Chaire française au Moyen Age*, un vol. in-8°, 2<sup>e</sup> édition, Paris, 1886, p. 217.

2. Sur Hugues de Digne, voir LECOY DE LA MARCHE, *op. cit.*, p. 146-147.

3. SAINT BONAVENTURE, *Expositio missæ*. Saint Thomas commente admirablement les cérémonies de la messe dans un article de sa Somme. (*Summ. theol.*, p. III, qu. 83, a. 4.)



vers l'autel. L'oblation du pain et du vin par les fidèles, simplement facultative à partir du xi<sup>e</sup> siècle, est en voie de disparaître au xiii<sup>e</sup>. L'élévation du corps et du sang de Jésus-Christ par les mains du célébrant, après la consécration, devient une pratique générale au temps d'Innocent III et de saint Louis<sup>1</sup>. L'évêque de Paris, Guillaume d'Auvergne, introduit à Paris, vers 1240, la pieuse pratique, déjà générale dans le diocèse de Reims, d'avertir les fidèles au son de la cloche, au moment de l'élévation, « afin qu'ils puissent alors se prosterner et demander pardon à Dieu de leurs péchés<sup>2</sup> ». C'est aussi au xiii<sup>e</sup> siècle qu'on voit apparaître l'usage, pour les fidèles, de communier à genoux, comme aujourd'hui, les mains jointes, tandis que le prêtre dépose sur leurs lèvres la sainte Hostie. Jusque-là, la sainte communion était reçue debout. La communion sous l'espèce du vin n'est plus donnée au peuple. Saint Thomas le console en lui rappelant que le Christ est tout entier sous chacune des deux espèces :

L'élévation de  
l'hostie  
après sa  
consécration.

Rites de  
la  
communion.

*Caro cibus, sanguis potus ;  
Manet tamen Christus totus  
Sub utraque specie.*

Après avoir distribué la sainte communion, le prêtre, suivant un usage qui remonte très haut, et qui est devenu général au xiii<sup>e</sup> siècle, place la sainte réserve dans un gracieux réceptacle, suspendu au-dessus de l'autel, ou dans une crosse ouvragée, fixée dans la maçonnerie, de manière à attirer les regards des fidèles et à provoquer leurs adorations. Enfin le célébrant, avant de quitter l'autel, bénit l'assemblée. C'est là encore une cérémonie relativement récente au xiii<sup>e</sup> siècle. Jusqu'au ix<sup>e</sup> siècle, l'évêque seul bénissait. Mais, depuis deux siècles, cette bénédiction est tellement entrée dans le cérémonial du saint Sacrifice, que les prêtres ne peuvent plus l'omettre sans scandale grave. « Cette bénédiction, dit saint Bonaventure, est l'image de celle que Jésus-Christ donnera, au jugement dernier,

1. L'élévation de l'hostie après sa consécration n'a pas été introduite, ainsi qu'on l'enseigne communément, pour protester contre l'hérésie de Bérenger, mais pour protester contre l'opinion de deux théologiens, Pierre le Vorace (*Petrus Comestor*) et Pierre le Chantre, lesquels enseignaient, contre la doctrine générale, que la transsubstantiation du pain au corps de Notre-Seigneur ne s'opérait qu'après la consécration du calice. Sur l'introduction et la diffusion du rite de l'élévation de l'hostie à la messe, voir MANGENOT, dans le *Dict. de théol.*, t. IV, col. 2320-2328.

2. CORBLET, *Hist. de l'Eucharistie*, t. II, p. 159, 360.

à ses fidèles, en les conviant à entrer dans la demeure qu'il leur a préparée<sup>1</sup>. »

L'architecture  
religieuse.

Caractère  
de son  
symbolisme.

Ce  
symbolisme  
est religieux.

Il est  
catholique,  
c'est-à-dire  
régulé  
par l'autorité  
ecclésiastique.

L'œuvre de  
Vincent  
de Beauvais.

De la cathédrale elle-même, l'Église a voulu faire une prédication. Victor Hugo, dans un des chapitres de *Notre-Dame de Paris*, a écrit : « Au Moyen Age, le genre humain n'a rien pensé d'important qu'il ne l'ait écrit en pierre. » L'assertion est exacte. Mais le poète a tort d'ajouter : « Le livre architectural n'appartient plus au sacerdoce, à la religion, à Rome ; il est à l'imagination, à la poésie, au peuple. » Rien n'est plus faux : l'enseignement qui sort de l'architecture et de la sculpture des cathédrales est religieux et catholique. Lamennais a éloquemment exprimé la profonde signification religieuse de « ces voûtes élevées, qui s'arrondissent comme celles des cieux, exprimant, par leurs fortes ombres et la tristesse des demi-jours, la défaillance de l'univers obscurci depuis sa chute » ; de « ce mouvement d'ascension de chaque partie du temple, symbolisant l'aspiration éternelle de la créature vers Dieu, son principe et son terme » ; et de « ces axes croisés, offrant l'image de l'instrument du salut éternel<sup>2</sup> ». Mais il y a plus. Il n'est plus permis de douter, après la lumineuse démonstration qu'en a faite M. Emile Mâle<sup>3</sup>, que le poétique symbolisme des cathédrales n'ait été réglé par l'autorité ecclésiastique. Dès 787, les Pères du second concile de Nicée s'exprimaient en ces termes : « La composition des images religieuses n'est pas laissée à l'initiative des artistes : elle relève des principes posés par l'Église catholique et par la tradition religieuse. » Et plus loin : « L'art seul appartient au peintre ; l'ordonnance et la disposition appartiennent aux Pères<sup>4</sup>. » Aucun siècle ne fut plus fidèle à observer ces prescriptions que le XIII<sup>e</sup> siècle. Pendant que saint Thomas d'Aquin coordonnait toute la science théologique de son temps, et Roger Bacon toutes les sciences positives<sup>5</sup>, un homme d'un génie moins profond, mais d'une érudition plus vaste, le dominicain Vincent de Beauvais, donnait un exposé de la science universelle. Son œuvre se divisait en quatre parties : le miroir de la nature, le miroir de la

1. SAINT BONAVENTURE, *Expositio missæ*, cap. IV. Voir J. HOPPENOT, *la Messe dans l'histoire et dans l'art*, un vol. in-4<sup>o</sup> illustré, Paris, 1907, p. 139-161, et Henri LABOUREAU, *la Messe à travers les âges*, un vol. in-12, Paris, 1914.

2. LAMENNAIS, *De l'art et du beau*, ch. II.

3. EMILE MÂLE, *l'Art religieux du XIII<sup>e</sup> siècle en France*, un vol. in-4<sup>o</sup>, Paris, 1910.

4. LABBE, *Concil.*, t. VIII, col. 831.

5. Pendant le même temps, Durand de Mende résumait toute la science liturgique et Jacques de Voragine recueillait les plus belles légendes des saints.

science, le miroir de la morale et le miroir de l'histoire. Ce furent ces quatre miroirs qui servirent de règle à tout le symbolisme des cathédrales. Les constructeurs de ces grands édifices religieux durent s'y conformer exactement. L'Eglise n'abandonna à leur fantaisie que les parties de pure décoration. Le reste ne fut que la reproduction, par l'architecture, la peinture ou la verrière, de l'œuvre encyclopédique de Vincent de Beauvais. La cathédrale fut ainsi pour le peuple comme une Bible de pierre, où il vint admirer les merveilles de la nature et de la science, étudier ses devoirs, parcourir l'histoire de l'humanité depuis la création, ayant pour centre l'Incarnation du Fils de Dieu et sa mort sur la croix pour le salut des hommes. Dans telle cathédrale cependant, sans abandonner le dessein de donner un enseignement encyclopédique, l'artiste a développé plus particulièrement un chapitre des miroirs de Vincent de Beauvais. Dans la cathédrale d'Amiens, l'enseignement est plus proprement messianique et prophétique. A Notre-Dame de Paris, la mariologie triomphe. A Lyon, c'est la science et l'érudition. Sous les voûtes de la cathédrale de Sens et sur le portail de celle de Lyon, on admire les merveilles de la création. Bourges célèbre les vertus des saints de l'Eglise universelle, et Reims, basilique nationale, reproduit sur ses vitraux les portraits de tous les rois de France. En Espagne, en Italie, en Angleterre, en Allemagne, les cathédrales de Burgos, de Tolède, de Sienne, d'Orvieto, de Westminster, de Salisbury, de Bamberg, de Fribourg, donnent des enseignements semblables. Dans le moindre village, une église s'élève, à la flèche élancée.

Qui semble un doigt levé pour lui montrer les cieux.

L'art roman a fait place à l'art gothique. Ce n'est pas ici le lieu de caractériser, d'une manière technique, les deux arts. Le style gothique a trois éléments principaux : la voûte d'ogives, l'arc-boutant et une ornementation spéciale. Les archéologues ont définitivement éliminé des caractéristiques du gothique, l'arc brisé, qui se rencontrait déjà dans l'art roman de Bourgogne, de Provence et de Périgord. Le style gothique, qui sort, en quelque sorte, du style roman, puisqu'il a apporté la solution des recherches qui préoccupaient les maîtres d'œuvres romans, « a permis d'élever des édifices légers, clairs, spacieux et solides, quoique voûtés ; il a porté jusqu'au plus haut point le principe d'équilibre, par l'opposition des

Symbolisme  
des principales  
cathédrales.

Le  
style  
gothique.

Ses éléments  
essentiels.

Son origine.

Son caractère.

Son influence  
religieuse.

forces, la prédominance des vides sur les pleins<sup>1</sup> » ; et, par là même, l'église gothique a exercé sur les peuples, exerce encore sur le visiteur qui l'aborde, plus encore sur le fidèle qui y prie, une influence d'élévation et de purification. On l'a dit avec vérité : « Il est impossible d'entrer dans la grande nef d'Amiens sans se sentir purifié. L'église, par sa seule beauté, agit, en quelque sorte, comme un sacrement<sup>2</sup>. »

Comment  
tous les arts  
se rencontrent  
dans l'église  
gothique  
du XIII<sup>e</sup> siècle.

Pour rendre plus pénétrante et plus efficace la voix de la « Bible de pierre », tous les arts ont été mis à contribution. Par les riches sculptures des portails, par les splendides verrières des églises du Nord, par les fresques ravissantes des basiliques italiennes<sup>3</sup>, par la voix tour à tour joyeuse et mélancolique des cloches, par les accords majestueux et doux de l'orgue, par les accents d'un peuple entier chantant à l'unisson les hymnes traditionnelles, par une inspiration poétique qui donne alors au monde ces purs chefs-d'œuvre : le *Salve Regina*, l'office du Saint-Sacrement de saint Thomas d'Aquin, les deux *Stabat Mater* de Jacopone de Todi<sup>4</sup> et le *Dies irae* de Thomas de Celano, la sculpture, la peinture, la musique, la poésie, apportent leur concours à l'architecture, et font de l'Église chrétienne le sanctuaire de la religion et le temple de l'art. Aussi toutes les classes de la société ont-elles travaillé à bâtir l'église. « L'artiste a donné son génie ; le baron, sa terre ; le bourgeois, son argent ; l'homme du peuple a offert ce qu'il avait : ses bras robustes ; il s'est attelé aux chars ; il a porté les pierres sur ses épaules. Pendant plus de deux siècles, toutes les forces vives ont collaboré<sup>5</sup>. De là, la vie puissante qui rayonne de ces œuvres éternelles. Les morts mêmes s'associent aux vivants. La cathédrale est pavée de pierres tombales. Les générations anciennes, les mains jointes sur leurs dalles funèbres, continuent à prier dans la vieille église. En elle, le passé et le présent

L'église  
du XIII<sup>e</sup> siècle  
est l'œuvre  
de tous.

Elle exprime  
la pensée  
la plus  
profonde du  
Moyen Age.

1. C. ENLART, *Manuel d'archéologie française*, archit. religieuse, I, 434, 435. Cf. J.-A. BRUTAILS, *l'Archéologie du Moyen Age et ses méthodes*, un vol. in-8°, Paris, 1900.

2. MÂLE, *op. cit.*, p. 461.

3. La peinture murale n'a plus sa place dans les églises gothiques, mais en Italie, où la forme basilicale subsiste, elle produit des merveilles, par exemple dans la double église d'Assise, commencée en 1228, terminée en 1252.

4. Voir PACHEU, *Jacopone de Todi*, un vol. in-12, Paris, 1914.

5. Sur les conditions dans lesquelles se sont bâties les églises du Moyen Age, voir le très curieux et très savant ouvrage de M. Victor MORTET, *Recueil de textes relatifs à l'histoire de l'architecture et à la condition des architectes en France au Moyen Age*, un vol. in-8°. Paris, 1911.

s'unissent en un même sentiment d'amour. Elle est la conscience de la cité<sup>1</sup>. »

Le peuple du xiii<sup>e</sup> siècle aime son église par-dessus tout. « Elle est la maison bénie où se dilate son âme, opprimée par la dureté de la vie. Les pompes, les cérémonies de l'église sont sa joie. Il ne se trouve jamais assez longtemps retenu par le service de Dieu<sup>2</sup>. » La messe ne lui suffit pas. Par sa forme, par ses chants alternés, par le dialogue de l'officiant et des clercs, ou des fidèles, la messe est un drame. Le peuple veut le prolonger et le développer. De ce désir est né le théâtre chrétien du Moyen Age. Les *Mystères* n'ont été d'abord que la variation de l'office du jour. A Noël, on chante : *Quem quaeritis, pastores ? — Salvatorem Christum* (Que cherchez-vous, bergers ? — Notre Sauveur le Christ). A Pâques :

*Dic nobis, Maria,  
Quid vidisti in via ?  
— Sepulchrum Christi viventis,  
Et gloriam vidi resurgentis.*

(Dis-nous, Marie, qu'as-tu vu sur le chemin ? — J'ai vu le sépulcre du Dieu vivant, j'ai vu la gloire du Ressuscité.)

Peu à peu, ce dialogue s'amplifie, se dramatise. Ainsi se forment : le drame des *Prophètes du Christ*, qui se joue le jour de Noël dans les églises, le drame des *Vierges folles*, celui des *Trois Maries*, celui de la *Représentation d'Adam*, le plus remarquable par sa valeur littéraire<sup>3</sup>.

Les chansons de gestes françaises, les poèmes des *Minnesingers* allemands, émanent moins directement de l'Eglise. Les chants de guerre y respirent souvent trop de férocité, et les chants joyeux trop de voluptueuse mollesse. Mais l'esprit chrétien y règne. Une maxime y domine, c'est qu'on ne peut être un héros parfait, si on ne protège les faibles, si on ne se fait pas le défenseur de l'Eglise. « Fais des pauvres gens tes cousins », dit le *Roman de Carité* ; et le plus grand des *Minnesingers* allemands, Walter de Vogelweide, dont le patriotisme est si féroce et jaloux, chante les douleurs et les miséricordes de la Vierge Marie avec une tendresse sans égale<sup>4</sup>.

Le drame  
chrétien au  
Moyen Age.

Ses origines  
et son  
évolution.

Les chansons  
de gestes.

1. E. MÈLE, *op. cit.*, p. 462.

2. G. LANSON, *Hist. de la litt. française*, 7<sup>e</sup> édition, Paris, 1902, p. 186.

3. PETIT DE JULLEVILLE, *Histoire du théâtre en France, les Mystères*, 2 vol. in-8°, Paris, 1880 ; G. COHEN, *Hist. de la mise en scène dans le théâtre religieux au Moyen Age*, un vol. in-8°, Paris, 1906.

4. Cf. Etienne LAMY, *les Chansons de gestes*, dans la *Revue des Deux-Mondes*, du

## IX

Ainsi, sous diverses formes différentes, la doctrine chrétienne, l'esprit chrétien pénétraient dans les âmes. Mais de douloureuses expériences avaient montré à l'Eglise que rien ne dure que ce qui est organisé en institution permanente. De même qu'elle avait cherché à organiser la vie politique par l'institution de la chrétienté, l'Eglise travailla à organiser la vie privée. Pour se maintenir à la hauteur de l'idéal chrétien, la noblesse eut la chevalerie, le monde ouvrier eut la corporation, la masse de la nation eut les confréries et les tiers-ordres.

La  
chevalerie.

On a défini la chevalerie « la forme chrétienne de la condition militaire <sup>1</sup> », ou encore « la force armée au service de la vérité désarmée ». Par ses origines, la chevalerie remonte à un vieil usage des pays germaniques, la « remise des armes », ou l'investiture donnée au fils du noble lorsqu'il était arrivé à l'âge de combattre. La chevalerie cependant ne doit pas être confondue avec la noblesse. Tout noble n'est pas chevalier, et même tout chevalier n'est pas noble <sup>2</sup>. L'ordre, qui se recrute par cooptation, a le droit de s'adjoindre un vilain qui a donné des preuves de courage, et il use parfois de ce

Ses  
origines.

15 décembre 1914, p. 592-618. Dans cet article, M. E. Lamy s'inspire de l'important travail publié par M. J. BÉDIER, *les Légendes épiques. Recherches sur la formation des chansons de gestes*, 3 vol. in-8°, Paris, 1908 et s. La question de l'influence des chansons de gestes a été également traitée par M. Louis REYNAUD, dans son livre *les Origines de l'influence française en Allemagne*, 2 vol. grand in-8°, Paris, 1913-1915. Pour M. Reynaud, le Moyen Age, dans son âme profonde, n'aurait été ni german ni latin, mais celte (t. I, p. 289 et *passim*). Le génie celte, identifié avec le génie français, expliquerait seul l'influence européenne de la réforme clunisienne, du mouvement intellectuel créé par Sylvestre II, de la chevalerie, des chansons de gestes, etc. L'idée générale de l'ouvrage est si manifestement paradoxale, et la prétention systématique du rôle de l'Eglise si ouvertement injuste, que nous ne tenterons pas une réfutation directe de l'œuvre prise dans son ensemble ; mais on y trouve, sur le mouvement clunisien, l'action de Sylvestre II, les chansons de gestes, un grand nombre de faits bien exposés. M. Alfred LEROUX a donné une longue recension de cette publication dans la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, t. LXXIV (1913), p. 636-653. Sur la littérature française en particulier, voir Gaston PARIS, *la Littérature française au Moyen Age*, 3<sup>e</sup> édition, revue et corrigée, un vol. in-16, Paris, 1905 ; Alfred JEANROY, *les Origines de la poésie lyrique en France au Moyen Age*, 2<sup>e</sup> édition, un vol. in-8°, Paris, 1904.

1. LÉON GAUTIER, *la Chevalerie*, un vol. in-4°, p. 2. Cf. Jacques FLACH, *les Origines de l'ancienne France*, t. II, 3<sup>e</sup> partie, *la Chevalerie*, in-8°, Paris, 1893.

2. La noblesse est héréditaire, la chevalerie ne l'a jamais été. La réception dans un ordre militaire ne confère pas la chevalerie ; un chevalier de Calatrava n'appartient pas, par ce seul titre, à la chevalerie.

droit. Bref, la chevalerie primitive constitue une élite d'hommes de guerre, dont toute la morale est contenue dans ces deux mots traditionnels : « Sois preux. » Le preux n'est pas seulement un vaillant soldat, c'est un soldat loyal et généreux ; il garde sa foi à son suzerain ainsi qu'à celui qui l'a armé, et il ne frappe jamais un ennemi désarmé.

Sa maxime primitive : « Sois preux. »

Mais l'Eglise s'aperçoit que cette morale est insuffisante, que le chevalier est trop souvent brutal, féroce dans la bataille, irrespectueux de la femme et de l'enfant après le combat. Dès le onzième siècle, elle intervient pour donner un caractère religieux à la chevalerie et faire du chevalier le type du soldat chrétien.

Intervention de l'Eglise dans l'organisation de la chevalerie.

Pour former un chevalier, l'Eglise prend pour modèle la formation qu'elle donne à ses clercs, à ses moines. « La première qualité qu'on exige d'un candidat à la chevalerie, dit Léon Gautier, c'est d'avoir la vocation »<sup>1</sup>, c'est-à-dire l'aptitude et l'attrait pour cette carrière de soldat d'élite, de soldat chrétien. Si cette vocation se manifeste dès l'enfance, on le prendra dès l'âge de quatorze ans, de sept ans même. Sous le nom de page, de varlet ou de damoiseil, il suivra à la chasse le châtelain chargé de son éducation, lancera et rappellera le faucon, maniera la lance et l'épée, remplira les fonctions d'écuyer<sup>2</sup>, s'endurcira aux fatigues, se nourrira des récits des grandes batailles ou des chants des troubadours et des trouvères célébrant les exploits de Charlemagne et d'Arthur. Si le page s'est montré constamment courageux, loyal et bon chrétien, il pourra, à sa majorité, être fait chevalier. Cette majorité est fixée, au XIII<sup>e</sup> siècle à l'âge de vingt et un ans.

L'éducation du chevalier.

C'est un rite très solennel, que celui qui fait d'un damoiseil un chevalier. Au treizième siècle, il a revêtu un caractère tout religieux et constitue comme un « huitième sacrement ». Le candidat se prépare à son initiation par des cérémonies symboliques. Il prend un bain, qui signifie la pureté de corps et de cœur qu'il doit garder sous les armes. Il passe une nuit en prière dans l'église ; c'est la « veillée des armes ». Il se confesse, entend la messe et y communique. Puis il est revêtu d'une robe de lin blanc, nouveau symbole de pureté morale. De preux chevaliers, ses parrains, viendront bientôt l'« adouber », c'est-à-dire lui remettre les diverses pièces de son

L'initiation du chevalier.

1. L. GAUTIER, *op. cit.*, p. 210.

2. Sur les fonctions d'écuyer, voir L. GAUTIER, *op. cit.*, p. 196 et s.

La bénédiction  
et  
la collation  
de l'épée.

armure : les éperons dorés, le haubert et le heaume. Au XIII<sup>e</sup> siècle l'Église réserve au prêtre la partie essentielle de l'adoubement qui va faire du jeune page un chevalier. Ce dernier rite se fait devant l'autel. Le prêtre bénit une épée, en disant l'oraison suivante : « Seigneur, nous t'en supplions, exauce nos prières, daigne bénir ce glaive, dont ton serviteur désire être armé, pour qu'il puisse défendre et protéger les églises, les veuves, les orphelins et tous les serviteurs de Dieu. » Puis il ceint de l'épée le candidat à genoux, en lui disant : « Reçois ce glaive, au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit. » Le candidat se relève chevalier.

Le code  
de la  
chevalerie.

Dès lors, il est soumis à des prescriptions militaires et religieuses qu'il ne pourra enfreindre sans se rendre coupable de félonie, sans s'exposer à la peine de la dégradation. On a pu réduire à un décalogue les obligations du chevalier : « 1<sup>o</sup> Tu croiras à tout ce qu'enseigne l'Église, et observeras ses commandements ; 2<sup>o</sup> tu protégeras l'Église ; 3<sup>o</sup> tu respecteras et défendras toutes les faiblesses ; 4<sup>o</sup> tu aimeras le pays où tu es né ; 5<sup>o</sup> tu ne reculeras pas devant l'ennemi ; 6<sup>o</sup> tu feras aux infidèles une guerre sans trêve ; 7<sup>o</sup> tu t'acquitteras exactement de tes devoirs féodaux ; 8<sup>o</sup> tu ne mentiras point et seras fidèle à ta parole ; 9<sup>o</sup> tu feras largesse à tous ; 10<sup>o</sup> tu tâcheras de faire tout bien et de combattre tout mal. »

L'idéal  
de la  
chevalerie.

On a dit de ce code qu'il traçait un idéal, qui n'avait jamais été réalisé que dans les chansons de gestes. Mais Léon Gautier a fait remarquer que bien des fois l'histoire de la chevalerie a été plus belle que la légende. Saint Louis, dans sa prison, n'est-il pas plus admirable que Guillaume d'Orange sur le champ de bataille d'Aliscans ? Duguesclin, pour la rançon duquel « toutes les femmes de France se mettent à leurs quenouilles », n'est-il pas plus grand que Renaud, l'aîné des fils d'Aymon ? Quel est le héros d'épopée qui vaut Bayard ? Et la Jeanne d'Arc de l'histoire n'éclipsera-t-elle pas toutes les héroïnes de roman ?

Son  
influence  
sociale.

On a dit encore que la chevalerie avait été une institution éphémère. Du moins, en disparaissant, a-t-elle laissé en héritage à la postérité, dès sentiments à peu près inconnus avant elle, et que les nations modernes n'ont pas encore vu disparaître partout du milieu d'elles : le culte de l'honneur, et cet ensemble de manières de sentir et d'agir, si nobles, si élevées, si délicates, que nous ne pouvons qualifier autrement que par cette expression consacrée : l'esprit chevaleresque.



## X

En s'occupant d'ennoblir le soldat, qui défend le pays par son épée, l'Eglise n'oublie pas l'ouvrier, qui le rend prospère par son travail. C'est une vieille tradition dans l'Eglise, de s'occuper de l'ouvrier <sup>1</sup> ; mais le XIII<sup>e</sup> siècle est peut-être l'époque où sa sollicitude a été le plus active et le plus efficace. Cette sollicitude s'est surtout manifestée par l'organisation de la « corporation ».

La corporation  
ouvrière  
au XIII<sup>e</sup> siècle.

On a longtemps discuté, et l'on discute encore, peut-être bien en vain, en voulant assigner à la corporation une origine unique. Le « collège d'artisans » de l'antiquité, la « gilde » germanique et la confrérie chrétienne, ont été, sous des aspects divers, des ébauches de la corporation de métier. La fondation de ces « villes neuves » aux XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles, qui a groupé dans une même cité les artisans dispersés dans les *villæ* ou dans les manses ; les « associations de paix », qui ont montré les avantages de la solidarité pour l'entreprise d'une œuvre commune ; le mouvement municipal, qui en a été la conséquence ; les immenses travaux entrepris pour la construction des cathédrales, qui ont groupé plus étroitement les ouvriers d'une même spécialité, ont été autant de causes successives ou concourantes, dont il est difficile de mesurer l'influence particulière. Mais, « si les origines de la corporation sont antérieures au XIII<sup>e</sup> siècle, c'est seulement à cette époque que l'institution apparaît définitivement organisée<sup>2</sup> ». L'organisation des corporations fut accomplie, à cette époque, par un homme dont le nom demeura attaché à l'histoire de l'industrie française, l'auteur du *Livre des métiers* <sup>3</sup>, Etienne Boileau.

Ses origines.

On sait peu de chose sur la vie d'Etienne Boileau. Il naquit vers 1200, suivit le roi à la croisade, fut fait prisonnier en 1250 et mis à rançon. En 1258, il fut appelé par la confiance de saint Louis à la

La codification  
des lois  
et usages de  
la corporation  
par Etienne  
Boileau.

1. Voir Max. SABATIER, *l'Eglise et le travail manuel*, un vol. in-12, Paris, 1895. Cf. Etienne DUPONT, *Corporations d'autrefois et syndicats d'aujourd'hui*, dans le *Correspondant* du 10 février 1883, t. CXXX, p. 450-496.

2. E. MARTIN-SAINT-LÉON, *Histoire des corporations*, un vol. in-8<sup>o</sup>, 2<sup>e</sup> édition, Paris, 1909, p. 79. Cf. LEVASSEUR, *Hist. des classes ouvrières*, 2<sup>e</sup> édition, Paris, 1900-1901.

3. Le terme de « corporation » est d'origine moderne. Au XIII<sup>e</sup> siècle, l'association d'artisans est connue sous le nom de « métier ». Au XVII<sup>e</sup> siècle, on l'appellera une « communauté ».

prévôté de Paris, et devint par là le premier magistrat de la ville, le représentant immédiat de l'autorité royale. C'était, au dire des contemporains, un homme droit et austère, d'une probité incorruptible<sup>1</sup>. Ce fut sous l'inspiration du saint roi de France qu'il entreprit de réunir, dans une seule codification, tous les usages et règlements en vigueur dans les métiers de Paris. Son *Livre des métiers* <sup>2</sup> nous permet de reconstituer la vie de l'ouvrier au XIII<sup>e</sup> siècle. Trois éléments principaux la constituent : l'organisation du travail, la vie de famille et l'intervention de la religion dans la vie ouvrière et familiale.

Le Livre  
des métiers.

L'apprenti.

« La corporation, prise dans son ensemble, dit l'historien des corporations, a pour base la division de tous les artisans en trois classes : apprentis, valets, maîtres ; ceux qui s'instruisent, ceux qui servent, ceux qui commandent. A chacun de ces trois échelons, correspondent des droits et des devoirs d'une nature particulière, dont l'énumération se trouve dans les statuts du métier. Ainsi l'apprenti n'est pas abandonné sans protection à l'arbitraire du maître. Celui-ci doit exercer envers lui un véritable patronage moral et professionnel. Il a charge d'âmes. S'il manque à l'engagement solennel qu'il a contracté envers son élève, la corporation intervient pour lui rappeler ses obligations.

Le valet.

« Mais l'apprenti a grandi et est devenu homme. Il a fini son apprentissage. Quelquefois il devient maître immédiatement ; en effet, c'est seulement au XIV<sup>e</sup> siècle qu'un nouveau stage, le compagnonnage, a été imposé au candidat à la maîtrise. Mais, au XIII<sup>e</sup> siècle déjà, l'apprenti ne parvient le plus souvent à la maîtrise qu'après avoir été valet. Dès ce moment, il fait définitivement partie de la corporation. Le valet n'est plus rivé, comme l'apprenti, au service d'un seul maître. Sa personnalité se dégage. Il choisit librement son maître : il discute librement les clauses de son engagement. Il y a plus. Il a sa part d'influence dans l'administration de la communauté ; il intervient souvent dans le choix de ses magistrats ; il est membre participant de la confrérie, et, comme tel, il a droit, en cas de besoin, aux secours de la collectivité. Bref, s'il dépend, pour l'exécution de son travail, du maître qui l'a engagé, il n'en demeure pas moins un homme libre, dont la dignité est toujours respectée.

Le maître.

« Au sommet de la hiérarchie, se trouve le maître. Ancien apprenti,

1. *Histoire littéraire*, t. XIX, p. 104.

2. Le *Livre des métiers* a été édité dans les *Documents inédits de l'histoire de France*, avec une préface de DEPPING.

et, le plus souvent, ancien valet, il travaille enfin à son compte, soit qu'il ait succédé à son père, soit qu'il ait réuni les ressources nécessaires pour avoir une boutique à lui. Il a dû, pour cela, payer certaines redevances à la confrérie du métier, parfois au roi, enfin au maître du métier, s'il y en a un dans sa corporation. Il embauche alors généralement un ou deux valets, prend un apprenti, et exerce les droits attachés à la maîtrise. Il assiste aux assemblées, où il a voix délibérative ; il concourt à l'élection des magistrats, jurés ou prud'hommes, qui dirigent la corporation, et est appelé lui-même par la suite à remplir ces fonctions.

« Toute organisation collective suppose une autorité supérieure chargée de connaître des différends et d'assurer le respect des règlements. Cette autorité est confiée, dans la corporation, à des prud'hommes jurés, pris parmi les maîtres, et en général désignés par l'élection, sous la condition de la ratification de cette élection par le prévôt de Paris. Ces magistrats ont des fonctions multiples ; tantôt financières, tantôt de police... Ils sont les protecteurs-nés des apprentis. Enfin ils exercent une sorte de magistrature officieuse dans tous les cas intéressant la sécurité de leurs subordonnés ou les intérêts généraux du métier. Leurs fonctions sont temporaires, et ils doivent rendre leurs comptes à l'assemblée des maîtres <sup>1</sup>. »

Le conseil  
des  
prud'hommes.

Le principe de la vie familiale est la base de tout atelier ; il devient aussi la source de nombreux avantages pour l'apprenti et le valet. « Mêmes repas avec le maître, dans lesquels les âmes s'ouvrent sans peine les unes aux autres et se fortifient dans cette affection réciproque. Pas d'antagonisme. Pas de chambres en ville. Pas d'occasion de courir les mauvais lieux. L'hôtel du patron est le sanctuaire qui garde les membres de l'atelier des dangers, des chutes presque inévitables auxquelles sont fatalement voués les ouvriers d'aujourd'hui <sup>2</sup>. » L'apprenti et le valet n'ont pas seulement dans la maison du maître la nourriture et le logement, mais encore le feu, la lumière et le blanchissage. Ce dernier doit remplir à leur égard les devoirs d'un père. Sous peine d'amende, il doit surveiller leurs mœurs comme leur travail, ne pas permettre, par exemple, qu'ils rentrent, le soir, après une heure déterminée <sup>3</sup>.

Principes  
de  
l'organisation  
du travail :

1<sup>o</sup> la vie  
familiale ;

A l'occasion de cette vie en famille avec le maître, l'ouvrier trouve

1. E. MARTIN-SAINT-LÉON, *op. cit.*, p. 83-85.

2. Hippolyte BLANC, *Corporations de métiers*, p. 198.

3. JANSSEN, *l'Allemagne à la fin du Moyen Age*, p. 329.

facilement la compagne de son existence. Souvent il épouse la fille de son maître. Il jouit alors des mêmes privilèges que les fils de maîtres. Alors le jour de la transmission qui lui est faite de la maîtrise, n'est plus seulement une grave solennité, que la corporation considère avec presque autant de respect que l'accolade du chevalier, que la collation du grade de docteur au savant, et même que l'ordination du clerc ; il devient une joyeuse fête de famille, point de départ d'une nouvelle organisation d'atelier familial, où le nouveau maître transmettra les principes de moralité qu'il a reçus pendant son stage d'ouvrier.

2° la vie  
religieuse.

Comme c'est l'Eglise qui a inspiré tous ces usages, il va sans dire qu'elle a donné à la religion la première place dans l'atelier familial. Le premier devoir du maître est d'inspirer à son apprenti la crainte de Dieu. « Matin et soir, dit un vieux document cité par Janssen, et aussi pendant son travail, l'apprenti doit demander à Dieu sa protection et son secours, car il ne peut rien sans Dieu. L'apprenti doit entendre la messe et le sermon les dimanches et jours de fête, et apprendre à aimer la lecture des bons livres. Pendant le travail, il doit être diligent et ne chercher son honneur que dans la gloire de Dieu. S'il pèche contre la crainte de Dieu et l'obéissance, son maître devra le punir sévèrement : cela fera du bien à son âme ; souvent le corps doit souffrir afin que l'âme se porte mieux <sup>1</sup>. »

La confrérie.

L'accomplissement des devoirs religieux trouve un grand secours dans la « confrérie ». Souvent, surtout dans les débuts, les membres administrateurs de la confrérie sont les mêmes que ceux de la corporation. Là, maîtres, valets et apprentis, se confondent dans une touchante égalité. La confrérie est la forme religieuse et secourable du corps de métier. Elle a deux buts : entretenir ses membres dans la pratique des devoirs religieux, et leur procurer assistance dans leurs besoins. Chaque confrérie est placée sous la protection d'un saint, patron de la corporation, dont l'image est peinte sur la bannière qu'on arbore aux jours de fêtes solennelles. Les métiers travaillant les métaux, marchent sous la bannière de saint Eloi ; ceux qui travaillent le bois, sous celle de saint Joseph ; les cordonniers ont fait peindre sur leur bannière l'image des saints Crépin et Crépinien ; les boulangers, celle de saint Honoré. Un grand nombre

Elle est :  
1° une œuvre  
de piété ;

1. *Exhortation chrétienne*, citée par JANSSEN, *l'Allemagne à la fin du Moyen Age*, p. 325.

de confréries ont leur chapelle particulière. A Paris, la grande boucherie possède une chapelle magnifique. Celle des orfèvres est d'une grande richesse. Les cordonniers font célébrer tous les lundis un service à Notre-Dame, devant les images de saint Crépin et de saint Crépinien, aux intentions de leurs membres. Les bouquettiers vont à Saint-Leufroi ; les charcutiers, aux Augustins.

La confrérie est, en même temps, une société de secours mutuels. La caisse est alimentée par les cotisations régulières de ses membres, variant suivant la fortune du métier, et par les amendes encourues, parfois par les revenus d'immeubles possédés par la confrérie. Les fonds sont employés, avant tout, à secourir les ouvriers malades, infirmes, âgés, ou sous le coup d'une infortune quelconque. A Paris, la confrérie des orfèvres possède un hospice pour les vieillards et les membres devenus incapables de travailler. Ils y reçoivent tout ce qui leur est nécessaire pour une honnête existence. On ne leur demande en retour que deux choses : des prières et de bons conseils aux jeunes du métier.

De saint Louis à Louis XVI, les confréries ont vécu fièrement, sans rien emprunter à personne. Elles ont même fait, en dehors d'elles, de généreuses offrandes. Tous les ans, les orfèvres donnent un repas aux pauvres de l'Hôtel-Dieu. Les drapiers leur font aussi une offrande annuelle. Ils donnent, de plus, une « quarte » de vin et une pièce de viande aux prisonniers du Châtelet. Les gens de métiers ne marchandent pas non plus les offrandes aux sanctuaires. La plupart des vitraux de la cathédrale de Bourges ont été offerts par des confréries de métiers.

La confrérie est toujours distincte de la corporation, et parfois elle s'en sépare. Tantôt elle est plus restreinte : il y a des confréries de patrons et des confréries d'ouvriers. Tantôt elle comprend des gens de tout métier, ou même des personnes étrangères à toute profession manuelle <sup>1</sup>. Dans la grande confrérie de Notre-Dame, à Paris, se rencontrent le roi, la reine, les princes du sang ; en même temps que les plus petits bourgeois et marchands <sup>2</sup>. On verra Louis XI, membre de cette confrérie, ne pas rougir d'aller dîner chez un confrère, petit marchand du faubourg Saint-Antoine.

Sous le titre de confréries ou de fraternités, des groupes religieux

<sup>20</sup> une œuvre de charité.

La confrérie est distincte de la corporation.

1. G. FAGNIEZ, *Etudes sur l'industrie et la classe industrielle à Paris*.

2. LEROUX DE LINCY, *Recherches sur la grande confrérie de Notre-Dame, Paris, 1844*.

Formes  
particulières  
prises  
par certaines  
confréries.

et charitables s'organisent, dans divers buts particuliers, dans toute la chrétienté. Nous avons vu, aux Pays-Bas, Lambert le Bègue fonder des « béguinages », dont les membres, pour se sanctifier, s'astreignent à certaines pénitences et à certaines prières. « A Paris, le docteur Guillaume fonde, avec ses étudiants et quelques amis, une maison commune, afin d'y mieux réaliser l'idéal évangélique : on l'appelle le Val des Ecoliers. Au Puy-en-Velay, la Vierge apparaît à un charpentier nommé Durand Dujardin, et lui ordonne d'aller trouver l'évêque pour la fondation d'une confrérie chargée de faire régner la paix. Les « capuchonnés » jurent d'aller à confesse, de ne pas jouer, de ne pas blasphémer, de ne pas fréquenter les tavernes. Des confréries analogues se constituent en Auvergne, en Berri, en Aquitaine, en Gascogne, en Provence ; leurs membres s'appellent les « pacifiques », ou simplement les « jurés ». En Italie, on constate des phénomènes du même genre. Bonfiglio Monaldi et ses amis de Florence distribuent leurs biens aux pauvres et se livrent à la pénitence. Les « humiliés » de Lombardie conviennent de s'associer pour travailler, prier et prêcher. Rejetés par Alexandre III, ils s'obstinent, et finissent par se faire reconnaître par Innocent ; on les autorise à parler morale et piété, on leur interdit de traiter de la foi et des sacrements <sup>1</sup>. »

Les œuvres  
charitables  
au XIII<sup>e</sup> siècle.

De même que les confréries ont débordé les corporations de métiers, les œuvres de charité débordent les confréries. En dehors des œuvres charitables des monastères, qui continuent à donner l'hospitalité aux pèlerins et voyageurs, et qui font des distributions régulières de secours aux pauvres, des œuvres se fondent pour venir en aide aux pauvres en général, aux lépreux, aux femmes et enfants, aux vieillards. L'hospice de Biloque, à Gand, est de 1227 ; la Maison-Dieu de Saint-Malo, de 1252 ; le Saint-Esprit de Hanovre date de 1252 ; les Quinze-Vingts, à Paris, sont de la même époque. On compte en Occident, à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, de 15 à 20.000 maladreries ou hospices destinés aux lépreux <sup>2</sup>. L'asile des Filles-Dieu de Paris, celui des Six-Vingts de Chartres, celui des enfants trouvés de Lille, les asiles de vieillards fondés à Valence, à Tournai, les « charités » normandes d'Evreux, les maisons pour femmes en

1. A. DUFOURCQ, *l'Avenir du christianisme*, t. VI, p. 267-268.

2. Voir LÉON LE GRAND, *Statuts d'Hôtels-Dieu et de léproseries*, recueil de textes du XII<sup>e</sup> au XIV<sup>e</sup> siècle, un vol. in-8<sup>o</sup>, Paris, 1901.

couches, les sociétés fondées pour l'ensevelissement des morts se multiplient en France, en Italie, en Allemagne <sup>1</sup>.

Parmi toutes ces associations, tous ces groupements de bienfaisance et de piété, il est une forme qui, peu à peu, tendit à prévaloir. Ce furent les tiers ordres. Nous en avons vu l'origine <sup>2</sup>. Au XIII<sup>e</sup> siècle, grâce aux tiers ordres, « le monde se peupla de jeunes filles, de veuves, de gens mariés, d'hommes de tout état, qui portaient publiquement les insignes d'un ordre religieux et s'astreignaient à ses pratiques dans le secret de leurs maisons. De même qu'on appartenait à une famille par le sang, à une corporation par le service auquel on était voué, on voulut appartenir par un dévouement de choix à l'une des glorieuses milices qui servaient Jésus-Christ par la parole et par la pénitence. On revêtait les livrées de saint Dominique ou de saint François, on fréquentait leurs églises, on participait à leurs prières, on suivait d'aussi près que possible la trace de leurs vertus. L'histoire de cette institution est une des plus belles choses qu'on puisse lire. Elle a produit des saints sur tous les degrés de la vie humaine, depuis le trône jusqu'à l'escabeau, avec une telle abondance, que le désert et le cloître pouvaient s'en montrer jaloux. Qui n'a entendu parler de sainte Catherine de Sienne et de sainte Rose de Lima, ces deux étoiles dominicaines qui ont éclairé les deux mondes ? Qui n'a lu la vie de sainte Elisabeth de Hongrie, la franciscaine ? Ainsi l'esprit de Dieu proportionnait les miracles aux misères ; après avoir fleuri dans les solitudes, il s'épanouissait sur les grands chemins <sup>3</sup>. »

Les  
tiers ordres.

Leurs  
origines.

Dans son encyclique *Immortale Dei*, le pape Léon XIII a cru devoir nous rappeler le temps « où l'influence de la religion chrétienne et sa divine vertu pénétraient les lois, les institutions et les mœurs des peuples <sup>4</sup> ». C'est à la période dont nous venons de raconter l'histoire que le souverain pontife fait allusion. Son assertion peut paraître étrange à qui a présents à la mémoire les schismes et les hérésies, les oppositions des princes et les faiblesses des clercs,

En quel sens  
le XIII<sup>e</sup> siècle  
peut  
être appelé  
le siècle  
chrétien  
par excellence.

1. LÉON LALLEMAND, *Histoire de la charité*, t. III. Cf. R. GÉNESTAL, *Rôle des monastères comme établissements de crédit en Normandie du XI<sup>e</sup> à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle*, un vol. in-8<sup>o</sup>, Paris, 1901, et *Revue d'hist. ecclés. de Louvain*, t. VI (1905), p. 120-127.

2. Voir plus haut, p. 307.

3. LACORDAIRE, *Vie de saint Dominique*, ch. XVI.

4. *Quo tempore christianæ sapientiæ vis illa et divina virtus in leges, instituta moresque populorum.... penetraverat.*

que nous avons trop souvent rencontrés au cours des trois siècles que nous venons d'étudier. Mais s'en scandaliser serait méconnaître que la conduite des hommes les plus vertueux n'atteint jamais l'idéal dont ils s'inspirent ; à plus forte raison en est-il de même de la conduite d'une société tout entière. Ce qui est incontestable, c'est qu'un idéal de vie et de perfection chrétienne a régi le Moyen Age ; c'est que, du XI<sup>e</sup> au XIII<sup>e</sup> siècle, il n'a cessé de grandir ; c'est qu'il a pénétré de plus en plus les lois, les institutions et les mœurs, et qu'il y a produit des merveilles. Le siècle de saint François d'Assise et de saint Louis, le siècle des cathédrales gothiques et des corporations chrétiennes, de la chevalerie et des ordres mendiants, est vraiment un siècle de foi et de charité. Montalembert écrivait dans l'Introduction de son *Histoire de sainte Elisabeth* : « Nous ne savons que trop tout ce qu'il y avait de souffrances, de plaintes, de crimes, dans les siècles que nous avons étudiés. Mais nous croyons qu'il y avait, entre les maux de ces siècles et ceux du nôtre, deux incalculables différences. D'abord l'énergie du mal rencontrait partout une énergie du bien, qu'elle semblait augmenter en la provoquant au combat. Puis, ces maux, dont le monde souffrait, étaient plutôt matériels que moraux. Une immense santé morale neutralisait toutes les maladies du corps social. La foi, qui avait pénétré le monde, qui réclamait tous les hommes sans exception, s'était infiltrée dans tous les pores de la société comme une sève bienfaisante <sup>1</sup>. » Le jour où le monde moderne, pour parler encore comme Montalembert, « demandera à sortir du désert qu'on lui a fait, voudra qu'on lui répète les chants de sa jeunesse <sup>2</sup> », il se souviendra sans doute que le monde gréco-romain lui a donné une philosophie et une science du gouvernement, dont l'Eglise catholique n'a eu qu'à purifier les éléments pour les faire concourir à son œuvre civilisatrice, mais il aura besoin, plus encore, de se tourner vers cet âge rayonnant de foi

Où tous nos monuments et toutes nos croyances  
 Portaient le manteau blanc de leur virginité,  
 Où, sous la main du Christ, tout venait de renaître,  
 Où le palais du prince et la maison du prêtre,  
 Portant la même croix sur leur front radieux,  
 Sortaient de la montagne en regardant les cieux <sup>3</sup>.

1. MONTALEMBERT, *Œuvres*; t. VII, p. 146-148.

2. *Op. cit.*, p. 150.

3 A. DE MUSSET.



## INDEX DES NOMS PROPRES

---

### A

- Abailard, 303, **320-322**,  
 357, 358, 369, **370-371**, 373, 487.  
 Abd-er-Rahman II, 28.  
 Abbon de Fleury, 77.  
 Abruzzes, 531.  
 Absalom de Saint-Victor, 425.  
 Achard de St-Victor, 425.  
 Acquapendente, 119.  
*Actus Beati Francisci*, 503.  
 Adalbéron, évêque de Laon, 60, 61-62.  
 Adalbéron, arch. de Reims, **41**, 49, 54, 57, 76.  
 Adalbéron de Wurzburg, 217.  
 Adalbert, archevêque de Brême, 187.  
 Adalbert, archevêque de Mayence, 286.  
 Adalbert, évêque de Hambourg, 114.  
 Adalbert de Prague (saint), 46, 51, 65, 66.  
 Adalbold, évêque d'Utrecht, 101.  
 Adam de Marino, 548.  
 Adam de Saint-Victor, 424-425.  
 Adélaïde (sainte), 20, 21, 38, 44, 50, 51, 124, 195.  
 Adelbert, 29, 34.  
 Adolbert, archevêque de Mayence, 338.  
 Adèle de Blois, sœur du roi Henri I<sup>er</sup> d'Angleterre, 294.  
 Adhémar de Chavannes, 47.  
 Adhémar de Montcil, 249, 250, **259**, 260, 262.  
 Adolphe de Nassau, 531.  
 Adrien IV, pape, 362, **392-393**, 394-401, 403, 443.  
 Adrien V, pape, 529.  
*Adversus Simoniacos*, du cardinal Humbert, 154.  
 Afrique, 205.  
 Agen, 372.  
 Agnès, impératrice d'Allemagne, 122, 152, 155, 156, 187, 191.  
 Agnès de Méranie, 437, 476, 477.  
 Agrigente, 237.  
 Aigues-Mortes, 517.  
 Aimoin, archevêque de Bourges, 327.  
 Aix-la-Chapelle, 51, 222, 391.  
 Albano, 88, 160, 215, 393.  
 Albéric, 18, 23.  
 Albéric de Tusculum, 86.  
 Albert, antipape, 278, 279.  
 Albert Bollstädt. (Voir Albert le Grand.)  
 Albert, moine de Cluny, 308.  
 Albert le Grand, 507, 537, 538, 548.  
 Albert de Moras (Grégoire VIII), 430.  
 Albert II, comte de Parme, 274.  
 Albi, 372, 448.  
 Alcantara, 500.  
 Aleuin, 71.  
 Alep, 297.  
 Aleth de Montbard, 314.  
 Alexandre II, pape, 109, 163-166, 301.  
 Alexandre III, pape, **401-402**, 403-410, 415-425, 449, 566.  
 Alexandre IV, pape, 521-522.  
 Alexandre de Halès, 537, 548.  
 Alexandrie d'Egypte, 490.  
 Alexandrie de Lombardie, 408, 409.  
 Alexis, prince oriental, 461.  
 Alexis Comnène, empereur d'Orient, 207, 241, **244**, 245, 254, 260, 363.  
 Alexis Ducas (Murzuphle), 462.  
 Alexis III, empereur d'Orient, 462.  
 Alexis IV, empereur d'Orient, 462.  
 Alexis V, empereur d'Orient (Murzuphle), 462, 463.  
 Alger, 500.  
 Alix de Champagne, 498, 499.  
 Allemagne, 20, 26, 27, 40, 45, 69, 100, 152, 162, 173, 187-203, 247, 278, 288, 338-340, 345, 365, 366-367, 444-445, 467-468, 496, 527.  
 Allemands, 254, 256, 283, 285, 443.  
 Almohades, 500.  
 Almoravides, 236, 500.  
 Alpes, 48, 201, 223, 429.  
 Alphonse I<sup>er</sup>, roi d'Aragon, 350.

- Alphonse VI, roi de Castille et de Léon, 235-236.  
 Alphonse VII, roi de Castille, 350, 470, 471.  
 Alphonse VIII, roi de Castille, 438.  
 Alphonse IX, roi de Léon, 437, 438, 470, 471-472.  
 Alphonse X, roi de Castille et de Léon, 500.  
 Alphonse, comte de Portugal, 542.  
 Alphonse II, roi de Portugal, 470.  
 Alsace, 128.  
 Altmann, évêque de Passau, 173, 194, 217.  
 Amalfi, 42, 161, 201, 299, 355.  
 Amat d'Oloron, 185.  
 Amaury de Bènes, 487-488, 489, 507, 508.  
 Amaury, roi de Jérusalem, 430, 431.  
 Ambresbury (concile d'), 41.  
 Amiens, 250, 437, 555, 556.  
 Anaclet II, antipape, 344, 345, 346, 348, 349, 359.  
 Anagni, 401, 405, 497.  
 Anastase IV, pape, 392, 393.  
 Anastase, moine de Cluny, 179.  
 Anazir, roi de Mauritanie, 205.  
 Ancône, 409, 445, 495.  
 Ancyre, 297.  
 Andalousie, 470.  
 André Ier, roi de Hongrie, 145, 146.  
 André II, roi de Hongrie, 479, 480.  
 Andrinople, 366.  
 Andronic II, empereur d'Orient, 530.  
 Angers, 135, 250, 274, 330, 535.  
 Anglais, 536.  
 Angleterre, 40, 144, 175-176, 186-187, 229-234, 245, 292-295, 340, 345, 365, 410-417, 472, 474, 510, 542, 547, 548.  
 Angoulême, 348, 372.  
 Anjou, 274, 291, 529, 530, 531.  
 Anne Comnène, 257, 259.  
 Annecy, 48.  
 Annon, archevêque de Cologne, 164, 187.  
 Anselme de Baggio, 155.  
 Anselme de Cantorbéry (saint), 230, 231, 231-234, 264-268, 293-295, 410.  
 Anselme de Laon, 321.  
 Anselme de Lucques, (Alexandre II), 134, 163.  
 Anselme de Lucques le Jeune, 198, 210, 271, 421.  
 Anselme de Milan, 222.  
 Anselme de Paris, 384.  
 Ansfried de Louvain, 23.  
 Antioche, 261, 262, 296, 363, 431, 433, 490, 514.  
 Antoine de Padoue (saint), 551, 552.  
 Anvers, 323.  
 Aoste (vallée d'Aoste), 48.  
 Apamée, 42.  
 Apennins, 194, 482.  
 Apologia de saint Bernard, 388.  
 Apulie, 147, 158, 220, 258, 279, 342, 346, 351, 394, 519.  
 Aquilée, 340, 429, 514.  
 Aquin, 527.  
 Aquitaine, 161, 291, 327, 345, 347, 348, 566.  
 Arabes, 28, 56, 508.  
 Arabie, 42.  
 Aragon, 235, 345, 456, 531, 542.  
 Arduin, roi d'Italie, 90, 94, 96.  
 Arezzo, 111, 152.  
 Ariald, 155, 156.  
 Aristote, 507, 508, 540.  
 Arles, 90, 243, 326.  
 Arles (royaume d'), 98, 405, 469, 520, 530.  
 Armagh, 386.  
 Arménie, 204.  
 Arnaud Amacril, 447, 448.  
 Arnaud de Brescia, 355-357, 359, 361, 362, 393.  
 Arnaud de Cîteaux, 454.  
 Arnoul, 54, 55, 62-63.  
 Arnould, prêtre normand, 263.  
 Arpads (maison des), 478.  
 Arras, 107, 108.  
 Arthur de Bretagne, 472.  
 Ascelin. (Voir Adalbéron de Laon.)  
 Asie Mineure, 244, 260, 296, 367, 433, 464.  
 Assise, 482, 485, 556.  
 Asti, 363.  
 Astric, 66.  
 Auch, 327.  
 Augsbourg, 194.  
 Aurillac, 57.  
 Ausona (Vich), 57.  
 Autriche, 527.  
 Autrichiens, 254.  
 Autun, 82, 90, 186, 228, 243, 550.  
 Auvergne, 82, 310, 566.  
 Avellana, 111.  
 Averroès, 540.  
 Aversa, 125, 279.  
 Avignon, 160, 392, 438, 448.  
 Avis, 499.  
 Azzo, 124.

## B

- Baalbek, 42.  
 Bagdad, 243, 244, 363, 364.  
 Balkans, 254, 480.  
 Bamberg, 87, 101, 146, 350, 445, 555.  
 Bandinelli, cardinal (Voir Roland Bandinelli et Alexandre III.)  
 Bantino, 220.  
 Barcelone, 176.  
 Bari, 234, 299.  
 Barral des Baux, 522.  
 Basile II, empereur d'Orient, 42, 104, 140, 514.  
 Baudouin de Boulogne, roi de Jérusalem, 256, 257, 261, 296, 297, 298, 299, 300.  
 Baudouin V, comte de Flandre, 161.  
 Baudouin de Flandre, empereur d'Orient, 460, 463, 524.

- Baudouin II, roi de Jérusalem, 367, 430.  
 Baudouin de Mons, 256.  
 Baudry de Bourgueil, 249.  
 Baume, 177.  
 Bavaois, 254.  
 Bavière, 93.  
 Béatrice, duchesse de Toscane, 146, 150, 152, 155, 163, 164, 188.  
 Beauvais, 98.  
 Bec (abbaye du), 231, 266.  
 Bégo, évêque de Clermont, 47.  
 Béla III, roi de Hongrie, 478.  
 Belgique, 107.  
 Belgrade, 254.  
 Bénévent, 42, 44, 134, 147, 212, 213, 342, 394, 430, 443, 523.  
 Bénézet (saint), 438.  
 Bennon, 215.  
 Benoît V, 32.  
 Benoît VI, pape, 35-38.  
 Benoît VII, pape, 39-43.  
 Benoît VIII, pape, 94-103.  
 Benoît IX, pape, 17, 113-116, 121, 122, 124.  
 Benzo, évêque d'Albe, 118.  
 Bérenger II, roi d'Italie, 19, 20, 29, 34.  
 Bernard, cardinal, 395.  
 Bernard de Clairvaux (saint), 309, 313-315, 316-317, 326, 336, 341, 342, 344-353, 359, 361, 364, 365, 366, 367, 368, 369, 370, 372, 373, 380-382, 385, 386, 388, 419, 449, 552.  
 Bernard Guy, 510.  
 Bernard de Menthon (saint), 48.  
 Bernard de Pise (Eugène III), 360.  
 Bérenger de Tours, 135-138, 182, 242, 329.  
 Berry, 251, 566.  
 Berthe, épouse de Robert le Pieux, 55.  
 Berthe de Savoie, 165, 187.  
 Berthold, duc de Carinthie, 173.  
 Berthold de Zähringen, 280.  
 Bertrade de Montfort, 226-229.  
 Bertrand, archidiacre de Mende, 146.  
 Bertrand de Toulouse, 296.  
 Bessan, 296.  
 Bethléem, 485, 498.  
 Béziers, 448, 449, 453, 454.  
 Biloque, 566.  
 Bithynie, 260.  
 Blanche de Castille, 501, 504.  
 Bobbio, 45.  
 Bogomile, 372.  
 Bohême, 106, 176, 210, 283, 365, 510, 542.  
 Bohémond, 256, 258, 260, 262, 342.  
 Boleslas, duc de Pologne, 65, 66.  
 Boleslas Chobry de Pologne, 93-94.  
 Bologne, 34, 249, 337, 383, 397, 398, 399, 400, 513, 541, 546.  
 Bolsène (lac de), 118.  
 Bonaventure (saint), 483, 523, 527, 539-540, 548, 552, 553.  
 Bonfiglio Monaldi, 566.  
 Boniface Franco, antipape, 38, 39, 40, 43.  
 Boniface de Montferrat, 459, 460, 461.  
 Boniface, marquis de Toscane, 124, 146.  
 Bonizo, évêque de Sutri, puis de Plaisance, 217, 220.  
 Bononius (saint), 89.  
 Bordeaux, 138, 348, 372, 449.  
 Bosphore, 255.  
 Bourges, 327, 406, 555, 565.  
 Bourgogne, 98, 106, 310, 314, 405, 408, 449, 555.  
 Bourgueil, 78.  
 Bouvines, 468.  
 Brabant, 257.  
 Braga, 288.  
 Brancaléone, 521.  
 Brandebourg, 41.  
 Brandford (concile de), 35.  
 Brescia, 124, 393, 403, 405.  
 Breslau, 65.  
 Brest, 550.  
 Bretagne, 274, 319.  
 Brindes, 42, 258.  
 Brixen, 200.  
 Bruges, 323.  
 Bruno (saint), fondateur de l'ordre des chartreux, 181-189, 214.  
 Bruno de Segni, 147.  
 Brunon. (Voir Grégoire V.)  
 Brunon, évêque d'Angers, 135.  
 Brunon, arch. de Cologne (saint), 37.  
 Brunon, évêque de Toul (saint Léon IX), 128-129. (Voir Léon IX.)  
 Buccaporci (Serge) IV, 88.  
 Bulgares, 42, 104, 254.  
 Bulgarie, 245, 254, 323, 372, 433, 464, 479-480.  
 Burchard, évêque d'Halberstadt, 217.  
 Burdin, antipape (Grégoire VIII), 288, 290.  
 Burgos, 555.  
 Burkhard, évêque de Worms, 97.  
 Buzéa, 205.

## C

- Cadaloüs, antipape (Honorius II), 164.  
 Cadix, 50.  
 Cahors, 372, 449.  
 Caire (le), 243, 244, 297, 363.  
 Calabre, 53, 69, 158, 220, 487.  
 Calatrava, 300, 500.  
 Calixte II, 277-278, 289-291, 309, 311, 317, 329, 330, 332, 333, 340.  
 Calixte III, antipape, 409.  
 Calne (concile de), 41, 42.  
 Caloïan. (Voir Johannitza.)  
 Camaldoli, 109.  
 Cambrai, 420.  
 Cambridge, 535.

- Camerino, 150.  
 Campanie, 54, 279, 361.  
 Campo Santo de Pise, 481.  
 Canossa, 124, **195-196**.  
*Cantique du soleil*, 483.  
 Cantorbéry, 231, 340, 411, 412, 417.  
 Canut le Grand, roi d'Angleterre, 106, 144.  
 Canut II, roi d'Angleterre, 144.  
 Canut III, roi de Danemark, 437, 477.  
 Capoue, 42, 125, 156, 165, 212, 394.  
 Carcassonne, 448, 454.  
 Carinthie, 221.  
 Carroux (concile de), 47.  
 Carthage, 525.  
 Cashel, 386.  
 Casimir Ier, roi de Pologne, 114-115.  
 Castelnaudary, 449, 455.  
 Castille, 235, 345, 470, 471.  
 Catane, 237.  
 Catherine de Sienne (sainte), 567.  
 Caucase, 364.  
 Cava (la), 215, 278, 290.  
 Célestin II, pape, 358-359.  
 Célestin III, pape, 434-438, 476.  
 Célestin IV, pape, 512.  
 Célestin V (saint), pape, 531-532.  
 Cencius. (Voir Crescencius.)  
 Cencius Savelli (Honorius III), 494.  
 Cerami, 237.  
 Césarée de Cappadoce, 205.  
 Césarée de Palestine, 296.  
 Césène, 67.  
 Chaise-Dieu (la), 243.  
 Chalcedoine (concile de), 534.  
 Châlon-sur-Saône, 151, 371, 550.  
 Chalons-sur-Marne, 283, 317.  
 Champagne, 291.  
 Champeaux, 303.  
 Charlemagne, 19, 48, 49, 51, 77, 88, 89, 140, 246, 284, 407, 444.  
 Charles d'Anjou, 518, 519, 522, 523, 524, 525, 526, 528, 529, 530.  
 Charles II le Boiteux, roi de Naples, 531.  
 Charles le Gros, roi de France, 49.  
 Charles de Lorraine, 54, 61, 62.  
 Charroux, 77.  
*Charte de charité*, 317.  
 Chartres, 165, 373, 487, 566.  
 Chartreuse (la), 181-183, 385.  
 Châteauneuf, 326.  
 Châtelet (le), 565.  
 Châtillon (maison de), 314.  
 Châtillon-sur-Marne, 214.  
 Châtillon-sur-Seine, 314.  
 Chester, 231.  
 Chieri, 393.  
 Chypre, 434, 498, 517.  
 Cid Campéador (le), 236, 470.  
 Cilicie, 261, 434.  
 Citeaux, 275, 312, 313, 315, 317.  
 Civita-Vecchia, 513.  
 Civitella, 142, 147, 148.  
 Claire (sainte), 484.  
 Clairvaux, 317, 385, 437.  
 Clarendon, **415**, 417, 421.  
 Clément II, pape, 122-124.  
 Clément III, pape, 430-434, 440, 487.  
 Clément III, antipape. (Voir Guibert.)  
 Clément IV, pape, 523-525.  
 Clément V, pape, 532.  
 Clermont, 186, 229, 243, 246-250, 327.  
 Cluny, **25-26**, 43, 71, 77, **82-83**, 95, 118, 124, **177-180**, 214, 243, 276, 289, 302, 307-312, 370, 385.  
 Colbrech, 65.  
*Collectio 74 canonum*, 134.  
 Colmar, 460.  
 Colocza, 66.  
 Cologne, 408, 432, 465, 535.  
 Compiègne, 319, 331, 437.  
*Concordia discordantium canonum*. (Voir *Decretum Gratiani*.)  
 Conrad II, empereur d'Allemagne, **106-107**, 120, 128.  
 Conrad III, empereur d'Allemagne (Conrad de Hohenstaufen), 339, 340, 350, 352, 359, 365, 366.  
 Conrad IV, empereur d'Allemagne, 519, 522.  
 Conrad, fils aîné d'Henri IV, 222, 278.  
 Conrad, fils de Frédéric II, 498, 499.  
 Conrad, comte de Blankenbourg, 375.  
 Conrad de Marbourg, 510.  
 Conrad de Montferrat, 434.  
 Conrad de Querfurt, 436.  
 Conrad le Rouge, 106.  
 Conrad, évêque de Salzbouurg, 407.  
 Conrad de Suburra (Anastase IV), 392.  
 Conrad de Uerslingen, 443.  
 Conradin, 523, 525.  
 Constance, 409, 410.  
 Constance de Sicile, impératrice d'Allemagne, 429, 443.  
 Constantin IX, monarque, empereur d'Orient, 140.  
 Constantinople (Byzance), 19, 39, 43, 51, 53, 59, 66, 104, 105, 139, 140, 141, 142, 143, 206, 207, 244, 246, 250, 255, 257, 258, **260**, 363, 392, 430, 449, 462, 463, 464, 480, 490, 515, 524, 525, 527, 528, 530.  
 Conti (famille des), 440, 505.  
 Corbeil, 321.  
 Corbie, 43.  
 Cordoue, 57, 500.  
*Corpus juris canonici*, 32.  
 Corse, 400.  
 Corsi (maison des), 344.

Corvei (Nouvelle-Corbie), 100.  
 Cosme, patriarche de Constantinople, 372.  
 Courtenay (sire de), 518.  
 Coyaca (concile de), 133.  
 Cracovie, 65, 114.  
 Craon, 274.  
 Crème, 403, 404.  
 Crémone, 223.  
 Crescentius (Jean), 34, 38, 39, 40, 45.  
 Crescentius (Jean), fils du précédent, 46, 50, 54.  
 Crescentius (Jean), troisième du nom, 50, 52, 53.  
 Crescentius (les), 86, 87, 95, 96, 115, 120, 157, 163, 189, 197.  
 Croates, 245.  
 Croatie, 542.  
 Cunégonde (sainte), impératrice, 92, 95, 101.

## D

Daimbert, 263, 296.  
 Dalmace, 179.  
 Dalmates, 245.  
 Dalmatie, 204, 259, 460, 461.  
 Damas, 42, 297, 363, 367.  
 Damase II, pape, 124.  
 Damiette, 502, 517, 518.  
 Dandolo, 460, 462.  
 Danemark, 114, 144, 203, 542.  
 Daniel, roi de Galicie, 480.  
 Danois, 19, 38.  
 Danube, 254, 433.  
 Dauphiné, 323, 449.  
 David de Dinan, 507, 508.  
*De consideratione*, de saint Bernard, 385.  
*De contemptu mundi*, d'Innocent III, 440.  
*De conversione*, de saint Bernard, 385.  
*Décrétales*, 506-507, 543.  
*Decretum*, de Burchard, 270.  
*Decretum Gratiani*, 134, 383, 384.

*Decretum*, d'Yves de Chartres, 271.  
*Deliberatio*, d'Innocent III, 445.  
*De diligendo Deo*, de saint Bernard, 380.  
*De gradibus humilitatis*, de saint Bernard, 380.  
*De laude novæ militiæ*, de saint Bernard, 385.  
*De moribus et officio episcoporum*, de saint Bernard, 385.  
*De sacramentis*, d'Hugues de Saint-Victor, 378.  
*De sacrificio missæ*, d'Innocent III, 440.  
*De secretis operibus artis et naturæ*, de Roger Bacon, 549.  
*De sex principiis*, de Gilbert de la Porrée, 374.  
*De Trinitate*, de Richard de Saint-Victor, 422-423.  
 Deux-Siciles (les), 245, 395, 443, 496, 522, 523, 525, 530.  
*De vanitate mundi*, d'Hugues de Saint-Victor, 376.  
 Didier, abbé du Mont-Cassin (Victor III), 151, 158, 168, 201, 210, 211. (Voir Victor III.)  
 Die, 326.  
 Diego de Acebes, évêque d'Osma, 450.  
*Dies iræ*, 556.  
 Dieudonné, évêque de Rodez, 47.  
 Dijon, 324, 550.  
 Disibodenberg, 382.  
 Dmitri Isiaslaf, 204.  
 Dominique (saint), 450-451, 486, 487, 552, 567.  
 Domnus ou Donus, 39.  
*Donatio Constantini*, 204.  
 Dorylée, 261, 367.  
 Down, 386.  
 Drontheim, 393.  
 Dunstan, arch. de Cantorbéry (saint), 35, 41.  
 Durand Dujardin, 566.  
 Durand de Mende, 554.  
 Duranne, 308.  
 Duns Scot, 540.  
 Dyrrachium, 258.

## E

Eberhard, évêque de Mersebourg, 99, 131.  
 Eberhard de Nesselbourg, 189.  
 Eckard, margrave de Misnie, 91, 92.  
 Edesse, 261, 296, 363, 364, 367, 434.  
 Edgard I<sup>er</sup>, roi d'Angleterre, 35, 40.  
 Edmond, fils d'Henri III d'Angleterre, 519.  
 Edouard I<sup>er</sup>, roi d'Angleterre, 145.  
 Edouard III le Confesseur (saint), roi d'Angleterre, 133, 144, 145.  
 Edouard d'Angleterre, prince, 525, 526.  
 Edwin, roi d'Angleterre, 35.  
 Egypte, 88, 244, 363, 431, 461, 498, 514.  
 Eichstädt, 149.  
 Einsielden, 181.  
 Eléonore de Guyenne, reine de France, 365, 366.  
 Elie de Cortone, 511.  
 Elisabeth de Hongrie (sainte), 567.  
 Elrad, abbé de Vézelay, 39.  
 Elne, 111.  
*El Setenario*, 500.  
 Elster, 199.  
 Ely, 473.  
 Embrun, 152, 326.  
 Emeri, roi de Hongrie, 478-479.  
 Emèse, 42.  
 En-Nasir, 470, 471.  
 Enzo, 505, 519.  
 Ephèse, 367.  
 Epire, 258.  
 Erfurt, 173, 535.  
 Esclavonie, 259.  
 Espagne, 204, 235-239, 247, 470-472, 500-501.  
 Etampes, 344, 345.  
 Ethelred, roi d'Angleterre, 46.  
 Ethelwulf, 472.  
 Etienne IX, pape, 152-156

Etienne, cardinal, 162.  
 Etienne, diacre, 41.  
 Etienne de Blois, 256, 258, 261.  
 Etienne Boileau, 561-562.  
 Etienne Harding, abbé de Cîteaux, 313, 316, 317.  
 Etienne (saint), roi de Hongrie, 66.  
 Etienne, évêque intrus du Puy, 60.  
 Etienne, **clerc** de Rome, 33, 34.  
 Etienne de Senlis, évêque de Paris, 341.  
 Etienne, prince de Serbie, 480.  
 Etienne, berger de Vendôme, 465.  
 Eudes, 49.  
 Eugène III, pape, 107, 321, 360-389, 392, 393, 395.  
 Euphrate, 244.  
 Eustache II, comte de Boulogne, 257, 261, 263.  
 Eustathe, patriarche de Constantinople, 104, 140.  
 Evervin ou Ebroïn, 371.  
 Evreux, 566.  
*Expositio missæ*, de saint Bonaventure, 552.

## F

Faranol, 76.  
 Farfa, 360.  
 Fatima, 363.  
 Faucon, 488.  
 Fécamp, 78.  
 Félix de Valois (saint), 488.  
 Ferdinand, roi de Castille, 133.  
 Ferdinand III (saint), roi de Castille et de Léon, 500-501, 504, 509.  
 Fermo, 201.  
 Ferrand, comte de Flandre, 468.  
 Ferrare, 124, 429.  
 Figeac, 177.  
 Fingard, 76.

Fiorentino, 519.  
*Fioretti*, 503.  
 Flandre, 510.  
 Fleury (abbaye de), 77.  
 Flore (abbaye de), 487.  
 Florence, 162, 194, 566.  
 Florent, comte de Hollande, 226.  
 Folcmar, 252, 253.  
 Fontaines (château de), 314.  
 Fontanetto, 156.  
 Fonte-Avellana, 116, 124, 153.  
 Fontenay-en-Bourgogne, 317.  
 Fontevrault, **274-275**, 330.  
 Forchheim, 198, 199.  
 Fossanuova, 527.  
 Foulques de Neuilly, **459**, 460, 552.  
 Fourvières, 514.  
 Français, 256, 283, 530, 536.  
 France, 27, 40, 41, 48, 97, 156, 160, 174-175, 185-186, 225-229, 247, 283, 289, 291-292, 340-342, 344, 405, 474-477, 491.  
 Franche-Comté, 449.  
 François d'Assise (saint), 444, 448, **481-483**, 502-503, 511, 552, 567.  
 Franconie (maison impériale de), 106, 333, 338.  
 Franconiens, 254.  
 Francs (les), 49, 75, 254.  
 Frangipani, **224**, 337, 344, 402, 503.  
 Frédélo, évêque de Perpignan, 47.  
 Frédéric (Etienne IX), 142, 152.  
 Frédéric Barberousse, 362, 389, **390-391**, 392-410, 426, 427, 428, 431, 433, 537.  
 Frédéric II, empereur d'Allemagne, 443, 445, 464, 467, 469, **493-495**, 497-499, 502, 503-505, 511-516, 517, 519, 537.  
 Frédéric, évêque de Salzbourg, 39.

Frédéric de Souabe, 338, 339, 433.  
 Fribourg-en-Brisgau, 555.  
 Filles-Dieu (asile des), 566.  
 Fruttuaria, 96.  
 Fulbert de Chartres, 135.  
 Fulbert de Nogent, 326.  
 Fulcran, évêque de Lodève, 47.  
 Fulda, 54, 100, 146.

## G

Galicie, 480.  
 Gand, 566.  
 Gandersheim, 36, 69.  
 Gap, 82, 326.  
 Garigliano, 354.  
 Garin, évêque de Senlis, 468.  
 Gascogne, 161, 324, 422, 566.  
 Gaule, 152, 161.  
 Gautier de Brienne, 444.  
 Gautier de Poix, 254.  
 Gautier, abbé de Pontoise, 175.  
 Gebhard de Constance, 217, 219, 222, 223.  
 Gebhard, évêque d'Eichstätt (Victor II), 149.  
 Gebhard de Salzbourg, 217.  
 Gélase II, pape, **277**, 288-289, 305.  
 Gênes, 289, 355, 397, 432, 491, 529.  
 Geoffroy Martel, comte d'Anjou, 135, 137, 138.  
 Geoffroy de Vendôme, 224, 292.  
 Gérard, cardinal, 138.  
 Gérard, évêque d'Angoulême, 287, 338, 346, **347-348**, 349.  
 Gérard, évêque de Florence (Nicolas II), 158.  
 Gérard la Pucelle, 384.  
 Gérard de Tenque, 299.  
 Gérauld, cardinal-évêque d'Ostie, 179.  
 Gerbert (Sylvestre II), 37, 47, 49, 54. (Voir Sylvestre II.)

- Gerhard, évêque de Cambrai, 107, 108.  
 Gerhard de Saxe, 116, 120.  
 Gerundum, 176.  
 Gibelins, 390, 391.  
 Gilbert, évêque de Londres, 415.  
 Gilbert de la Porrée, **373-374**, 487.  
 Gilduin, abbé de Saint-Victor, 378.  
 Giordano, 359.  
 Girard (le comte), 159.  
 Girard d'Osta, 198.  
 Gisèle, épouse de Conrad II, 106.  
 Gisèle, mère d'Henri II, 92.  
 Gisors, 432.  
 Gnessen, 65.  
 Godelle, 84.  
 Godefroy le Barbu, 257.  
 Godefroy de Bouillon, 256, **257**, 260, 263, 296, 297, 299.  
 Godefroy de Saint-Omer, 300.  
 Golgotha, 88.  
 Gorze, 28.  
 Goslar, 150, 156, 217.  
 Gottfried, cardinal (Célestin IV), 512.  
 Gottfried, duc de Lorraine, 150, 152, 154, 155, 158, 164.  
 Gottfried, évêque de Milan, 189.  
 Gottskalk, 252.  
 Grado, 340.  
 Gran, 66.  
*Grande Charte*, 473-474.  
 Gratien, 217, **283-284**, 541, 543.  
 Gratz, 531.  
 Grecs, 41, 45, 104, 247, 363, 463, 529.  
 Grégoire V, pape, 52-56, 82.  
 Grégoire VI, pape, 115-117, 119-122.  
 Grégoire VII (saint), pape, **168-169**, 169-208, **208-209**, 210, 212, 213, 215, 228, 301.  
 Grégoire VIII, pape, 430, 432.  
 Grégoire VIII, antipape, 288.  
 Grégoire IX, pape, 497-512, 513.  
 Grégoire X, pape, 526-528.  
 Grégoire XIV, pape, 386.  
 Grégoire de Saint-Ange, cardinal (Innocent II), 249, 343.  
 Grégoire, évêque de Tibur, 68.  
 Grégoire de Tusculum, 86, 103, 112, 113.  
 Grenade, 57, 500.  
 Grenoble, 182.  
 Grotta-Ferrata, 77, 116.  
 Gualo, évêque de Saint-Pol-de-Léon, 286.  
 Guastalla, 282.  
 Guelfes, 390, 391, 409, 505.  
 Guibert, antipape, 32, **166**, **171-172**, 189, 197, 198, 200, 201, 202, 210, 211, 212, 213, 216, 217, 219, 221, 222, 224, 228, 242, 274, 278.  
 Guido, évêque d'Assise, 485.  
 Guido, archevêque de Milan, 163, 164.  
 Guignes, supérieur des Chartreux, 182.  
 Guillaume, docteur, 566.  
 Guillaume, duc d'Apulie, 342.  
 Guillaume d'Aquitaine, 25, 120.  
 Guillaume, archevêque d'Auch, 327.  
 Guillaume d'Auvergne, évêque de Paris, 517, 553.  
 Guillaume, comte de Bourgogne, 207.  
 Guillaume archevêque de Cantorbéry, 340.  
 Guillaume le Chambellan, 252.  
 Guillaume de Champeaux, 301, 302, **303**, 304, 317, 320, 321, 374.  
 Guillaume le Conquérant, 137, 161, 162, 165, 175, 179, 186-187, 340, 472.  
 Guillaume, abbé de Fruttuaria, 96.  
 Guillaume, abbé de Hirschau, 181.  
 Guillaume de Hollande, 516, 521.  
 Guillaume VI, comte de Poitiers, 207.  
 Guillaume X, comte de Poitiers, 348, 349.  
 Guillaume, archevêque de Rouen, 218.  
 Guillaume le Roux, roi d'Angleterre, **230**, 230-234, 293.  
 Guillaume de Saint-Amour, 536.  
 Guillaume, abbé de Saint-Bénigne de Dijon (saint), 104-105.  
 Guillaume de Saint-Thierry, 368.  
 Guillaume, roi de Sicile, 394, 401, 435, 443.  
 Guillaume, prince de Sicile, 436.  
 Guillaume de Toulouse, 296.  
 Guillaume, évêque d'Utrecht, 192, 193.  
 Guitmond, évêque d'Aversa, 136.  
 Gunther, 404.  
 Gunzan, 76.  
 Guy d'Arezzo, 108, 109, **111-112**, 266.  
 Guy, légat en Allemagne, 361.  
 Guy de Brandate, 400.  
 Guy de Bourgogne (Calixte II), **277-278**.  
 Guy de Castello (Célestin II), 358.  
 Guy de Crème, cardinal, 406.  
 Guy, évêque de Glan-dève, 47.  
 Guyle Gros (Clément IV), 523.  
 Guy de Lusignan, roi de Jérusalem, 431, 433, 434.  
 Guy de Montpellier, 442.  
 Guy, archevêque de Vienne (Calixte II), 286, 289.

## H

- Habeas corpus*, 473.  
Hainaut, 306.  
Hakem, 88, 89, 90.  
Halinard, archevêque de Lyon, 131.  
Halise, reine d'Angleterre, 472.  
Hambourg, 41, 165.  
Hanovre, 566.  
Harald Hein, 203.  
Hardicanute, roi d'Angleterre, 144.  
Harold, roi des Normands, 165.  
Hartingam, 375.  
Havelberg, 41.  
Heidelberg, 535.  
Heilwige de Dagsbourg, 128.  
Hélène, princesse, fille de Constantin VIII, 53.  
Hellespont, 433.  
Henri Ier, roi de France, 133, 160.  
Henri II (saint), empereur, 17, **91-101**, 102, 104.  
Henri III, empereur d'Allemagne, **120-121**, 122, 123, 124, 127, 129, 133, 145, 148, 149, 150, 151, 153, 162.  
Henri IV, empereur d'Allemagne, 151, 156, 164, 165, 173, **187-188**, 189-203, 207, 208, 209, 210, 213, 216, 217, 219, 221, 222, 223, 224, 228, 278, 279, 280, 281.  
Henri V, empereur d'Allemagne, 278-291, 305, 333, 338.  
Henri VI, empereur d'Allemagne, 426, 429, **434-436**, 438-439, 459.  
Henri Ier, roi d'Angleterre, 293-295, 340, 350, 473.  
Henri II, roi d'Angleterre, 407, **410-411**, 412-417, 421, 426, 428, 432.  
Henri III, roi d'Angleterre, 145, 517.  
Henri II de Bavière, 38, 45, 50.  
Henri X de Bavière, 350, 352.  
Henri de Flandre, 460, 464.  
Henri de Lausanne, 324, 325, 372.  
Henri de Liège, 189.  
Henri le Lion, duc de Bavière, 409, 439.  
Henri de Lusignan, roi de Chypre, 498, 499.  
Henri de Pise, 412.  
Henri de Saxe, 392.  
Hermann Contract, 146.  
Hermann, comte de Luxembourg, 202, 213.  
Hermann de Metz, 217.  
Hermann, duc de Souabe, 91, 92.  
Hérolde, archevêque de Salzbourg, 34.  
Hersfeld, 100.  
Hildebrand (saint Grégoire VII), 17, **117-119**, 122, 123, 124, 129, 130, 138, 148, 149, 150, 151, 152, **153**, 155, 156, 157, 160, 162, 163, 165, 167.  
Hildegarde (sainte), 382-383.  
Hildesheim, 92.  
Hincmar, archevêque de Reims, 72.  
Hirschau, 180-181, 219.  
Hirschberg, 149.  
*Historia calamitatum*, 303.  
Hochstädt, 202.  
Hohenstaufen (maison des), 335, 336, 338, 350, 390, 429, 435, 439, 469, 520, 524.  
Hongrie, 27, 66, 145-146, 176, 247, 254, 283, 432, 478-479, 480, 496, 510.  
Hongrois, 19, 20, 245, 254.  
Honorius II, pape, 312, 337-343.  
Honorius III, pape, 486, 494-496, 497, 511, 513, 541.  
Honorius IV, pape, 530-531, 532.  
Hroswitha, 36, 37.  
Hubert Walter, archevêque de Cantorbéry, 472.  
Hugo, archevêque d'Embrun, 152.  
Hugues Candide, cardinal, 190-191, 200, 201.  
Hugues Capet, 27, 48, 49, **50**, 54, 55, 58.  
Hugues (saint), abbé de Cluny, 173, 177, **179-180**, 196, 279.  
Hugues II, abbé de Cluny, 309.  
Hugues, évêque de Die, 174, 175, 185, 186, puis archevêque de Lyon, 211, 228.  
Hugues de Digne, 551, 552.  
Hugues d'Egenthein, 220.  
Hugues d'Egisheim, 128.  
Hugues de Flavigny, 226.  
Hugues (saint), évêque de Grenoble, 182.  
Hugues Métel, 369.  
Hugues des Payens, 300.  
Hugues de Saint-Cher, 548.  
Hugues de Saint-Paul, 256.  
Hugues de Saint-Victor, 375-377.  
Hugues de Vermandois, 256, 257.  
Humbert, cardinal, 154, 185.  
Humbert Crivelli (Urbain III), 429.  
Humbert de Romans, 527.  
Huzmann de Spire, 189.  
*Hymne des créatures*, 483

## I

- Iconium, 433.  
Ida, comtesse de Boulogne, 257.  
Ile-Barbe, 78.  
Ile-de-France, 488.  
Ilsebourg, 217.  
Ina de Wessex, 472.  
Ingeburge, reine de France, 437, 476-477.



- Innocent II, pape, 312, 344-357, 370.  
 Innocent III, pape, 67, 440-441, 441-492, 553.  
 Innocent IV, pape, 512-519, 529.  
 Innocent V, pape, 529.  
*Introductio ad theologiam* d'Abailard, 368.  
 Irène, fille d'Isaac l'Ange, 436.  
 Irlande, 386.  
 Irnerius, 397, 398.  
 Isaac l'Ange, 436, 461, 462.  
 Isabelle d'Angoulême, 472.  
 Isabelle de Brienne, impératrice d'Allemagne, 496, 498.  
 Isabelle de Hainaut, reine de France, 437.  
 Islande, 114.  
 Istrie, 221.  
 Italie, 27, 29, 40, 53, 67, 69, 75, 90, 94, 104, 106, 116, 124, 150, 207, 222, 247, 287, 354-355, 365, 391, 393, 394, 429, 443-444, 521, 522, 566.  
 Ivois, 102, 103.  
*Itinerarium mentis ad Deum*, 540.
- J**
- Jacopone de Tordi, 556.  
 Jacques I<sup>er</sup>, roi d'Aragon, 500, 509.  
 Jacques Pantaléon (Urban IV); 522.  
 Jacques Savelli (Honorius IV), 530.  
 Jacques de Voragine, 554.  
 Jaffa, 499.  
 Jayme I<sup>er</sup>, roi d'Aragon. (Voir Jacques I<sup>er</sup>, roi d'Aragon.)  
 Jean XII, pape, 17, 18-31, 95.  
 Jean XIII, pape, 33-35, 74.  
 Jean XIV, pape, 43-45.  
 Jean XV, pape, 46-51, 55.  
 Jean XVI, antipape (Philagathe), 53.  
 Jean XVII, pape, 87.  
 Jean XVIII, pape, 87-88.  
 Jean XIX, pape, 103-106, 111, 140.  
 Jean XXI, pape, 529.  
 Jean, fils de Robert, 46.  
 Jean d'Abbeville, évêque de Sabine, 500.  
 Jean de Brienne, 496, 499, 503.  
 Jean de Casamari, 480.  
 Jean de Crème, cardinal, 339, 340.  
 Jean Gaëtan Orsini (Nicolas III), 529.  
 Jean de Gaète (Gélase II), 277.  
 Jean de Gray, archevêque de Cantorbéry, 472.  
 Jean Gratien (Grégoire VI), 115, 118.  
 Jean Gualbert (saint), 180.  
 Jean de Londres, 548.  
 Jean, archevêque de Lyon, 286.  
 Jean de Matha (saint), 488.  
 Jean Mincius (l'antipape Benoît X), 157-158, 159.  
 Jean de Procida, 530.  
 Jean, archevêque de Rouen, 175.  
 Jean, évêque de Sabine (l'antipape Sylvestre III), 115.  
 Jean de Salisbury, 2.  
 Jean sans Terre, roi d'Angleterre, 434, 452, 468, 472, 473-474, 475.  
 Jean de Struma (l'antipape Calixte III), 409.  
 Jean de Vendière, 28.  
 Jean Zimiscès, empereur, 28.  
 Jérôme d'Ascoli (Nicolas IV), 531.  
 Jérusalem, 42, 66, 67, 205, 206, 248, 251, 252, 262-264, 295, 296, 364, 367, 430, 431, 434, 485, 490, 496, 498, 499, 514, 522, 525, 526, 530.
- Jesu, dulcis memoria*, 314.  
 Joachim de Flore, 487, 488, 489.  
 Johannitza, tsar des Bulgares, 464, 479-480.  
 Joigny, 317.  
 Joinville, 501, 518.  
 Jourdain de Capoue, 212.  
 Judith de Sicile, 236.  
 Juifs, 252, 253, 491.
- K**
- Khorassan, 364.  
 Khovaresm, 514.  
 Khovaresmiens, 514.  
 Kief, 542.  
 Kirlington (concile de), 41.  
 Koumans, 244.  
 Kreuznach, 281.
- L**
- Ladislav le Saint, roi de Hongrie, 146, 204, 213.  
 La Ferté, 316.  
 Lagny, 78, 842.  
 Lambert le Bègue, 438, 566.  
 Lambert, évêque d'Ostie (Honorius II), 337.  
 Landulf, 155, 156.  
 Lanfranc, abbé du Bec, 162, 175, 230, 265, 266.  
 Languedoc, 323, 324, 372, 450, 454, 456.  
 Laodicée, 367.  
 Laon, 321.  
 Lascarès, empereur d'Orient, 464.  
 Latran, 203, 224, 279, 287, 332, 343, 346, 347, 352-353, 417, 421, 422, 464, 484, 489-491.  
 Laurent, archevêque d'Amalfi, 118.  
 Lausanne, 82.  
 Lécapène (empereur), 19.  
*Legenda minor* de S. François, 484.  
*Legenda prima* de S. François, 484.

- Legenda secunda de S.*  
François, 484.  
Legnano, 409.  
Léon III, pape (saint), 22.  
Léon IX, pape (saint),  
**129-134**, 140, 142,  
143, 145, 146, 147,  
148.  
Léon, évêque d'Ostie, 107.  
Léon VIII, antipape, 29,  
**30**, 31, 32, 33.  
Léon, archevêque d'O-  
chrida, 141.  
Lethbold, 90.  
Leyra, 176.  
*Libellus de abaco*, 72.  
*Libellus de numerorum*  
*divisione*, 72.  
*Libellus de rationali*, 74.  
*Liber censuum*, 494, 542.  
*Liber divinatorum operum*  
*de sainte Hildegarde*,  
383.  
*Liber Gomorrhianus*, 130.  
*Liber Sententiarum de*  
*Pierre Lombard*, 378,  
**379**.  
*Liber vite meritorum de*  
*sainte Hildegarde*, 383.  
Liège, 522.  
Liemer, archevêque de  
Brème, 173.  
Lille, 468, 566.  
Limoges, 47, 77, **250**,  
348, 372.  
Lipari, 237.  
Lisbonne, 531.  
*Livre des métiers (le)*, 561-  
562.  
Llandaff, 151.  
Lodi, **223**.  
Lombardie, 132, 195,  
223, 259, 339, 351,  
354, 397, 404, 408,  
409, 410, 495, 496,  
522, 566.  
Lombards, 254, 404, 408,  
409, 410, 496, 503.  
Londres, 294, 340, 411,  
412, 473.  
Lorraine, 27, 38, 100,  
129, 251, 520.  
Lorrains, 256.  
Lothaire, empereur d'Al-  
magne, 338-340, 344,  
346, 350, 351.  
Lothaire de Segni (Inno-  
cent III), 440-441.  
Louis VI le Gros, roi de  
France, 283, 289, 303,  
304, 328, 331, 341,  
342, 344, 387, 388.  
Louis VII le Jeune, roi  
de France, 78, 358,  
364, 366, 367, 388,  
405, 406, 415, 416,  
421, 428, 431.  
Louis VIII, roi de France,  
474, 476, 477, 504.  
Louis IX (saint), roi de  
France, 477, **501-**  
**502**, 504, 505, 509,  
512, 516, 517, **518-**  
**519**, 522, 523, 524,  
525-526, 561.  
Louis de Blois, 454, 460.  
Lucera, 496, 498.  
Lucius II, pape, 359-360.  
Lucius III, pape, 425,  
426-428, 449, 487.  
Lucques, 163, 426.  
Luitprand, évêque de  
Crémone, 27, 29, 31,  
**36**.  
Luitprand, prêtre mila-  
nais, 219.  
Luiz (forêt de), 317.  
Lund, 395.  
Lyon, 82, 243, 427, 449,  
514, 515, 527, 528,  
555.
- M**
- Macbeth, roi d'Ecosse,  
145.  
Macédoine, 258.  
Mâcon, 82, 243.  
Magdebourg, 87, 389,  
392.  
Maginulf, antipape (Syl-  
vestre IV), 281, 286.  
Magyars, 34, 145, 479.  
Majella (Mont), 531.  
Majorque, 500.  
Malachie (saint), **386**.  
Malmédie, 100.  
Malte, 299.  
Manassès de Gournay,  
archevêque de Reims,  
182, 186.  
Manégold de Lauterbach,  
225.  
Manfred, fils naturel de  
Frédéric II, 519, 521,  
523, 525, 530.  
Manfred, évêque de Bres-  
cia, 356.  
Mansourah, 501, 518.  
Mantes, 326.  
Mantoue, 124, 164, 195,  
221, 405.  
Manuel Comnène, empe-  
reur d'Orient, 363, 366,  
405, 418, 430.  
Marbach, 225.  
Marc-Allan, 76.  
Marche (comte de la), 472.  
Marin, ermite, 109.  
Markwald, 443, 444.  
Maroc, 470, 471, 500.  
Marozie, 17, 19, 33.  
Marque (la), 468.  
Marseillais, 297.  
Marsaille, 90, 448, 465.  
Martianus Capella, 57.  
Martigues, 299.  
Martin IV, pape, 530.  
Martin de Lodi, 542.  
Martin, abbé de Pairis,  
460.  
Massa, 504.  
Mathieu, cardinal-évêque  
d'Albano, 342.  
Mathieu d'Angers, 384.  
Mathieu Paris, ou de  
Paris, 516.  
Mathieu, prieur de Saint-  
Martin - des - Champs,  
311.  
Mathilde (sainte), 20, 37,  
44.  
Mathilde, reine d'Angle-  
terre, 293, 294.  
Mathilde de Toscane  
(comtesse), 125, 146,  
150, 151, 155, 188,  
194, 195-196, 201,  
202, 205, 212, 213,  
**220**, 221, 222, 223,  
285, 287, 347, 400,  
409, 426, 429, 445,  
495.  
Maures, 500.  
Mauritanie, 205.  
Mayence, 69, 94, 132,  
133, 193, 253, 279,  
281, 286, 290, 382.  
Mayeul de Cluny (saint),  
83.  
Mazzara, 237.  
*Méditations de S. An-*  
*selme*, 267, 268.

Méginaud, évêque de Trèves, 99.  
 Meinwerk, 76.  
 Meinwerk, évêque de Paderborn, 99.  
 Meissen, 87.  
 Méleck-el-Khamil, 498, 502.  
 Melfi, 125.  
 Melrichstädt, 199.  
 Melun, 321.  
*Memorare*, 313.  
 Mersebourg, 87, 97, 253.  
 Mésopotamie, 364, 431.  
 Messine, 237, 299, 433, 439.  
 Michel IV, empereur d'Orient, 140.  
 Michel VII, empereur d'Orient, 206.  
 Michel VIII, empereur d'Orient, 530.  
 Michel Cérulaire, 48, 140-143, 245.  
 Michel Paléologue, 524, 528.  
*Micrologue*, 112.  
 Miécislas II, roi de Pologne, 114.  
 Milan, 155, 161, 163, 165, 201, 228, 393, 397, 403, 405, 407, 420, 429, 522.  
 Milon, légat pontifical, 453.  
 Miniano, 354, 359.  
 Missel de saint Louis, 481.  
 Modène, 124, 347.  
 Moissac, 177.  
 Molesmes, 182.  
*Monologium*, 266, 267.  
 Montagne-Sainte-Genève, 303, 373, 378.  
 Montbard, 317.  
 Mont-Cassin, 43, 100, 109, 131, 154, 155, 211, 212, 213, 277, 308, 538.  
 Mont-Cenis, 195.  
 Montefeltre, 29.  
 Mont-Gargan, 69, 141.  
 Monticelli, 360.  
 Montierneuf, 177.  
 Monte-Mario, 23.  
 Mont des Oliviers, 263.  
 Montmajour, 243.  
 Montpellier, 84, 442, 448, 531, 535.  
 Mont-Saint-Michel, 77.  
 Monza, 197, 222.  
 Moravie, 283.  
 Mossoul, 297, 363, 364, 431.  
 Mouzon, 98-99, 289-290.  
 Mühlausen, 199.  
 Murzuphle, 462, 463.  
 Muset, 143.

## N

Naples, 42, 435, 519, 522, 523, 524, 531, 535.  
 Narbonnaise, 449.  
 Narbonne, 47, 90.  
 Navarre, 235, 471.  
 Navas de Tolosa, 470-471, 499.  
 Nazareth, 485, 498.  
 Nemanja, 480.  
 Neuilly-sur-Marne, 460.  
 Nicée, 260-261, 524.  
 Nicéphore Botaniatès, empereur d'Orient, 207.  
 Nicéphore Phocas, empereur, 28.  
 Nicétas, 449.  
 Nicétas Pectoratus, 141.  
 Nichava, 254.  
 Nicolas II, pape, 158-162, 301.  
 Nicolas III, pape, 529.  
 Nicolas IV, pape, 531, 532.  
 Nicolas Breakspeare (Adrien IV), 392, 393.  
 Nicolas de Tusculum, 475.  
 Nil (saint), 53, 69, 77.  
 Nîmes, 84, 250, 457.  
 Nissa, 254.  
 Nivard, 315.  
 Norbert (saint), 305-306, 307, 323.  
 Nordhausen, 280.  
 Normandie, 291, 293, 295.  
 Normands, 77, 124-125, 142, 147, 158-159, 201, 203, 207, 220, 236, 238, 256, 274, 536.  
 Norvège, 114, 176, 204, 393.  
 Notker le Bègue, 76, 80.

Notker, Labéon, 76.  
 Notre-Dame de la Coul-dre, 349.  
 Notre-Dame d'Estampes, 78.  
 Notre-Dame de Melun, 78.  
 Notre-Dame de Paris, 555, 565.  
 Nour-ed-Din, 431.  
 Novare, 378.

## O

Ocri, 130.  
 Ochrida, 141, 259.  
 Octavien Maledetti (l'antipape Victor IV), 402, 406.  
 Odilon (saint), 17, 61, 77, 83, 100.  
 Odon de Cluny (saint), 25, 71, 83, 118.  
 Odon de Cluny (Urbain II), 179.  
 Odon d'Ostie, 211, 213. Voir : Urbain II.  
 Odon de Sully, 424.  
 Offa de Mercie, 472.  
 Olaf III, roi de Norvège, 204.  
 Ombrie, 482.  
 Omméiades, 235.  
 Opitzon, 308.  
*Opus majus*, de Roger Bacon, 549.  
*Opus tertium*, de Roger Bacon, 549.  
 Orange, 82.  
 Orléans, 102, 384, 535.  
 Oronte, 262.  
 Orsini (maison des), 505.  
 Orvieto, 67, 555.  
 Ostie, 153, 160, 215, 337.  
 Ottobono Fieschi (Adrien V), 529.  
 Otton I<sup>er</sup>, empereur, 19-37, 34, 74, 95.  
 Otton II, 37, 37-38, 44, 58, 92.  
 Otton III, 50, 51, 52, 58, 59, 64, 65, 68, 69, 70, 92.  
 Otton IV, 439, 445, 447-448.

- Otton de Bavière, 396.  
 Otton de Brunswick, (Otton IV), 439, 460.  
 Otton de Porto, cardinal, 513.  
 Ottos (les), 49, 52, 58, 69.  
 Otrante, 299.  
 Oxford, 547-548.
- P**
- Padoue, 535.  
 Pairis, abbaye, 460.  
 Paléologue, 524, 528, 530.  
 Palerme, 237, 519, 530.  
 Palestine, 88, 244, 279, 295, 296, 297, 298, 300, 502.  
 Palestрина, 160 ; voir Fréneste.  
*Pandectes*, 541, 543.  
 Pannonie, 253.  
*Panormia*, 271-272, 421.  
*Parenscientiarum* (bulle), 508.  
 Paris, 49, 138, 174, 303, 373, 384, 487, 508, 509, 517, 535, 536, 537, 547, 548, 550, 553, 566.  
 Parme, 519.  
 Pascal II, pape, 276-277, 278-288, 299, 329, 330, 332, 363.  
 Pascal III, antipape, 406, 407, 408, 409, 416.  
*Pataria*, 155, 156, 157.  
 Paterno, 69.  
 Patrice (saint), 386.  
 Paul Scolari (Clément III), 430.  
 Pavie, 40, 44, 50, 96, 99, 106, 120, 121, 132, 250, 340, 403, 535.  
 Pays-Bas, 101, 438, 510.  
 Périgord, 555.  
 Périgueux, 372, 449.  
 Pérouse, 491, 503.  
 Petchénèques, 344, 254, 259.  
 Petite-Arménie, 434.  
 Pétra, 296.  
 Philagathe, antipape, 53, 87.  
 Philippe I<sup>er</sup>, roi de France, 78, 161, 179, 186, 225, 229.  
 Philippe-Auguste, roi de France, 78, 432, 433, 434, 437, 452, 458, 460, 468, 469, 474-477.  
 Philippe III, roi de France, 528.  
 Philippe Berruyer, 551.  
 Philippe de Souabe, 338, 350, 436, 439, 445, 459, 461.  
 Photius, 139, 143.  
 Picards, 536.  
 Piémont, 408.  
 Pierleoni (maison des), 157, 337, 343, 344, 346.  
 Pierre, préfet de Rome, 33-34.  
 Pierre III, patriarche d'Antioche, 140.  
 Pierre II, roi d'Aragon, 456, 470, 471.  
 Pierre III, roi d'Aragon, 530.  
 Pierre Barthélemy, 262.  
 Pierre de Bernardone, 482.  
 Pierre de Blois, 2.  
 Pierre de Bruys, 324.  
 Pierre de Capoue, 460, 476.  
 Pierre de Castelnau (le Bienheureux), 451, 452, 453, 455.  
 Pierre le Chantre, 459, 453.  
 Pierre de la Châtre, archevêque de Bourges, 358.  
 Pierre de Corbeil, 459, 507.  
 Pierre de Courçon, 508.  
 Pierre Damien (saint), 108, 109, 116, 122, 124, 130, 151, 153, 154, 157, 161, 163, 178, 188, 198, 250.  
 Pierre l'Ermite, 241, 250-251, 253-256, 263.  
 Pierre, évêque de Florence, 180.  
 Pierre, roi de Hongrie, 145.  
 Pierre Juliani (Jean XXI), 529.  
 Pierre Lombard, 378-379, 422.  
 Pierre Morone (Célestin V), 531.  
 Pierre de Pise, 353.  
 Pierre de Poitiers, 310.  
 Pierre, évêque du Puy-en-Velay, 146.  
 Pierre de Tarentaise (Innocent V), 527, 529.  
 Pierre le Vénérable, abbé de Cluny, 309-311, 312, 317, 348, 370.  
 Pierre, évêque de Verceil, 89.  
 Pierre de la Vigne, 514, 519.  
 Pierre, évêque de Viviers, 47.  
 Pierre le Vorace (*Petrus Comestor*), 459, 553.  
 Pise, 143, 289, 299, 349, 350, 355, 432, 491.  
 Plaisance, 121, 223, 229, 241-243, 247, 403, 405.  
 Poitiers, 96, 97, 186, 274, 326, 347, 348, 373.  
 Pologne, 65-66, 93-94, 114, 176, 283, 542.  
 Pompose, 111.  
 Ponce, archevêque d'Aix, 151.  
 Pons de Melgueil, abbé de Cluny, 308, 309, 311.  
 Pontigny, 316.  
 Poppo, moine, 100.  
 Poppo, évêque de Brixen (Damase II), 124.  
 Portia (île de), 287.  
 Porto, 160, 215.  
 Portugal, 471, 529, 542.  
*Pragmatic-Sanction* dite de saint Louis, 516.  
 Frague, 253, 535.  
 Praxède, impératrice d'Allemagne, 222, 242.  
 Prémontré, 306, 331, 385.  
 Préneste ou Palestrina, 160.  
 Presbourg, 145.

- Privilegium Ottonis*, 21, 29.  
*Prologium*, 267-268.  
*Prophètes du Christ* (les), 557.  
 Provence, 82, 323, 324, 447-448, 449, 488, 510, 530, 542, 555, 566.  
 Prussiens, 46.  
 Psellos, 140.  
 Ptolémaïs (voir Saint-Jean-d'Acre).  
 Puiset (le), 328.  
 Puy-en-Velay (le), 60, 146, 243, 566.
- Q**
- Quedlimbourg, 44.  
*Quinque Compilationes*, 506.  
 Quinze-Vingts (Hospice des), 566.  
*Quo elongati*, bulle, 511.
- R**
- Raban Maur, 71.  
 Radevic de Freisingen, 404.  
 Raimbaud, archevêque d'Arles, 151.  
 Rainald de Dussel, 395, 400, 403, 406, 407, 408.  
 Rainier (Pascal II), 276-277.  
 Rainulfe, duc d'Apulie, 354.  
 Ramire, roi d'Aragon, 542.  
 Ramleh, 297.  
 Raoul Flambart, évêque de Durham, 230.  
 Raoul Glaber, moine, 84, 98, 102.  
 Raspon de Thuringe, 516.  
 Ratier, évêque de Vérone, 36.  
 Ratisbonne, 149, 224, 280.  
 Ravenne, 28, 34, 40, 51, 55, 69, 116, 123, 164, 165, 172, 201, 202, 211, 400.  
 Raymond d'Antioche, 363, 430, 435.  
 Raymond de Pennafort (saint), 506, 509, 510.  
 Raymond Roger, vicomte de Béziers, 453, 454.  
 Raymond, évêque de Toulouse, 47.  
 Raymond IV, comte de Toulouse, 256, 259, 260, 261, 262, 263, 296, 447.  
 Raymond V, comte de Toulouse, 449.  
 Raymond VI, comte de Toulouse, 447, 451, 452, 453, 455, 456, 457.  
 Raynald, archevêque de Reims, 227.  
 Reggio, 124, 163, 195.  
 Reginald, cardinal-évêque d'Ostie (Alexandre IV), 521.  
*Regula de abaco*, 72.  
 Reichenau, 100.  
 Reims, 41, 54, 77, 132, 161, 182, 214, 227, 289, 340, 350, 373, 421, 555.  
 Renaud de Châtillon, 431.  
 Rennes, 274.  
*Représentation d'Adam*(la), 557.  
*Res gestæ saxonica*, 36.  
*Rex pacificus*, bulle, 506-507.  
 Rhin, 254, 469.  
 Rhodes, 299.  
 Rhône, 451.  
 Richard Cœur de Lion, roi d'Angleterre, 433, 434, 435, 472.  
 Richard de Cornouailles, 521, 522.  
 Richard, duc de Normandie, 46.  
 Richard de Saint-Victor, 422-424.  
 Richer, moine, 58, 73, 77.  
 Rieti, 503.  
 Robert d'Arbrissel, 251, 274.  
 Robert-le-Bougre, 510.  
 Robert de Cîteaux, 275.  
 Robert Courte-Heuse, duc de Normandie, 258, 261, 263.  
 Robert le Fort, 49, 58.  
 Robert Grosse-Tête. (Voir Robert de Lincoln.)  
 Robert Guiscard, 125, 158, 201, 203, 207, 208.  
 Robert de Lincoln, 548.  
 Robert de Molesmes (saint), 182.  
 Robert, duc de Normandie, frère d'Henri I<sup>er</sup>, roi d'Angleterre, 293.  
 Robert le Pieux, roi de France, 55, 61, 80-81, 84, 96, 97-98, 101-103.  
 Robert de Sorbon, 536.  
 Robert, évêque de Troïna, 237.  
 Rockingham, 233.  
 Rodfred, 33, 34.  
 Rodolphe III, roi de Bourgogne, 96, 106.  
 Rodolphe de Habsbourg, 527, 529.  
 Rodolphe, duc de Souabe, 173, 193, 197, 198, 199, 200.  
 Rodrigue Diaz de Bivar (le Cid), 236.  
 Roger Bacon, 547-549.  
 Roger de Sicile, frère de Robert Guiscard, 165, 220, 236-238.  
 Roger de Sicile, fils de Robert Guiscard, 211, 212, 220.  
 Roger de Sicile, neveu de Robert Guiscard, 342, 346, 350, 351, 353-354, 358, 359.  
 Roger II Trencavel, vicomte de Béziers, 448.  
 Roger, évêque d'York, 414.  
 Roland Bandinelli, (Alexandre III), 395, 396, 401.  
 Roland, clerc de Parme, 191.  
 Romain (Jean XIX), 86, 96, 103, 112.  
 Romain, cardinal, 509.  
 Romain Diogène, empereur d'Orient, 205.  
 Romain, prince de Galicie, 480.  
 Romain de Porto, cardinal, 512

- Roman de Carité (le)*, 557.  
 Romans, 243.  
 Rome, 28-32, 40, 44, 48, 51-53, 59, 60, 66-69, 104, 116, 123, 129, 131, 144, 148, 149, 156, 164, 199, 202, 203, 212, 221, 223, 250, 281, 283, 285, 288, 346-347, 356, 359, 361, 362, 392, 393, 394, 400, 407, 408, 425, 426, 430, 437, 441-443, 490, 503, 505, 513, 521, 522, 523, 524.  
 Romuald (saint), 17, 69, **108-109**.  
 Romaglia, 346, 399, 400.  
 Rosate, 393.  
 Roscelin, 303, **319**, 321.  
 Rouen, 175.  
 Roumains, 245.  
 Russie, 48.
- S**
- Sabine, 160, 285, 360.  
 Saint-Andrien (église de), 343.  
 Saint-Ange (château), 45, 53, 54, 278.  
 Saint-Augustin de Cantorbéry (monastère), 412.  
 Saint-Barthélemy (abbaye de), 237.  
 Saint-Basle, 54, 55, 59, 63.  
 Saint-Benoît-sur-Loire, 78.  
 Saint-Bertin, 177.  
 Saint-Césaire, monastère, 360.  
 Saint-Denis, 283, 387, 388, 517.  
 Saint-Denis (basilique), 80, 388.  
 Saint-Etienne - de - Caen, 162.  
 Saint-Félix-de-Caraman, 449.  
 Saint-Gall, 76.  
 Saint-Géraud-d'Aurillac, 71.  
 Saint-Germain - d'Auxerre, 177.  
 Saint-Germain - des-Prés, 78.  
 Saint-Gilles, 243, 299, 306, 324, 451, 523.  
 Saint-Grégoire (monastère de), 343.  
 Saint-Jacques de Compostelle, 151, 176, 349.  
 Saint-Jean-d'Acre, 433, 434, 499, 526, 531.  
 Saint-Jean-d'Angély, 177.  
 Saint - Jean - de-Latran. Voir Latran.  
 Saint-Jean de Lyon, cathédrale, 514.  
 Saint-Just, abbaye, 514.  
 Saint-Laurent - d'Aversa, 279.  
 Saint-Laurent-in-Lucina, 512.  
 Saint-Leufroi, 565.  
 Saint-Malo, 566.  
 Saint-Marcel, prieuré, 371.  
 Saint-Martial de Limoges, 77.  
 Saint-Martin-des-Champs 311.  
 Saint-Martin de Tours (basilique), 77.  
 Saint-Maur - les - Fossés, 111.  
 Saint-Ouen, de Rouen, 78.  
 Saint-Pantaléon, 43.  
 Saint-Paul-hors-les-Murs. 35, 88, 138.  
 Saint-Pierre-aux-liens, basilique, 168.  
 Saint-Pierre de Melun, 78.  
 Saint-Pierre de Rome (basilique de), 55, 95, 106, 117, **119-120**, 129, 160, 172, 202, 203, 286, 308, 346, 347, 403, 408, 470.  
 Saint-Remi de Reims, 132.  
 Saint-Ruf, 392.  
 Saint-Sépulcre, 60, 88-90, 306, 248, 250, 263, 296.  
 Saint-Sigebert, monastère, 305.  
 Saint-Valéry, 43.  
 Saint-Victor de Paris (abbaye), **303-305**, 320, 321, 331, 374-377, 378, 385, 422-425.  
 Sainte-Croix de Jérusalem, 43.  
 Sainte-Marie-des-Anges, 502.  
 Sainte-Marie-de-l'Aven-tin, 118.  
 Sainte-Marie-in-Cosme-din, 434.  
 Sainte-Marie-Latine, 88.  
 Sainte-Marie-Majeure, 189, 485.  
 Sainte-Sophie de Constantinople, 142.  
 Saints-Nabor-et-Félix (monastère de), 383.  
 Saladin, 430, 431, 434, 476.  
 Salamanque, 535.  
 Salerne, 42, 201, 208, 211, 212, 238, 535.  
 Salisbury, 555.  
*Salve Regina*, 556.  
 Sanche Ier, roi de Portugal, 438, 471.  
 Sanche VII, roi de Navarre, 470, 471.  
 San-Germano, 444, 499, 503.  
 San-Spirito (Hôpital du), 442.  
 Santen, 305.  
 Sardaigne, 143, 400, 504.  
 Sarrasins, 41, 42, 48, 69, 96, 214, 239, 418, 485, 491, 518, 519, 521.  
 Sauxillanges, 310.  
 Savoie, 326.  
 Saxe, 38, 193, 280.  
 Saxe (maison impériale de), 101, 338.  
 Saxeno, 130.  
 Saxo, cardinal, 337.  
 Scandinaves (Etats), 27.  
 Schirkouh, 431.  
 Scivias, de sainte Hildes-garde, 383.  
 Seldjoucides, 244.  
 Seldjouk, 243.  
 Selef, 433.  
 Semicho, 252, 253.  
 Semur, 179.  
 Senlis, 227, 476.  
 Sens, 370, 373, 406, 555.

- Sententiæ* de Roland Bandinelli (Alexandre III), 402, 422.
- Serbes, 245.
- Serbie, 479, 480.
- Sergius IV, pape, 70, 88, 90.
- Servand, 205.
- Séville, 500.
- Sicco, 39.
- Sic et non*, d'Abailard, 371, 422.
- Sicile, 236-239, 279, 345, 347, 350, 351, 353, 394, 404, 432, 435, 436, 443, 444, 445, 495, 514, 516, 519, 521, 523, 525, 526, 529, 530, 531.
- Siegfried, comte de Luxembourg, 92.
- Siegfried, archevêque de Mayence, 173.
- Sieghart d'Aquilée, 193-194.
- Sienne, 401, 555.
- Silva-Candida, 154, 160.
- Siméon, tsar des Bulgares, 245.
- Siméon de Trèves (saint), 114.
- Simon de Brion (Martin IV), 530.
- Simon de Montfort, 454-455, 456, 457, 460.
- Simoncelli, cardinal, 386.
- Sinibaldo Fieschi (Innocent IV), 512.
- Six-Vingts (asile des), 566.
- Slaves, 19, 38, 40, 53, 69, 478, 479-480.
- Soissons, 319, 321, 420, 437, 477.
- Smyrne, 367.
- Soracte (Mont), 69.
- Sorbonne, 536.
- Soriano, 529.
- Souabes, 254, 350.
- Sovana, 118.
- Spire, 194, 213, 365.
- Spolète, 26, 150, 400, 443, 445, 495.
- Stabat Mater*, 556.
- Stavelot, 100.
- Steinfeld, 371.
- Strasbourg, 220.
- Stromæ*, de Roland Bandinelli (Alexandre III), 402.
- Subiaco, 26, 47.
- Suède, 114, 393.
- Suger, 358, **387-388**.
- Suidger (Clément II), 122.
- Suisse, 101, 326.
- Summa Sententiarum*, d'Hugues de Saint-Victor, 378.
- Sutri, 39, 121, 122, 131, 158, 284, 285, 290, 393.
- Svend Estrithson, roi de Danemark, 203.
- Swein, roi de Danemark, 165.
- Sylvestre II, pape, 17, **56-76**, 88, 118.
- Sylvestre III, antipape, 115.
- Sylvestre IV, antipape, 281, 286.
- Syracuse, 237.
- Syrie, 42, 244, 260, 364, 431, 433.
- T**
- Taddée de Suessa, 514, 519.
- Tagino, évêque de Magdebourg, 99.
- Tanchelm ou Tanchelin, **323**, 324.
- Tancrède, 256, 258, 259, 261, 263, 296.
- Tancrède de Lecce, 435, 436.
- Tarascon, 243.
- Tarente, 42, 44, 45, 299.
- Tébold de Milan, 189, 190.
- Temple de Salomon, 300.
- Teresa, fille de Sanche, roi de Portugal, 438.
- Terracine, 67, 215.
- Terre-Sainte, 66, 239, 279, 295, 298, 432, 461, 485, 496, 514, 515, 526, 528.
- Thangmar, 69.
- Théobald, cardinal (Célestin II, antipape), 337.
- Théobald, évêque d'Amiens, 41.
- Théobald Visconti (Grégoire X), 526.
- Théodora, reine de Jérusalem, 430.
- Théodora la Jeune, 34.
- Théodore II Lascaris, **522**.
- Théodoric, antipape, 278. Voir Albert.
- Théodule, évêque d'Arezzo, 111.
- Théophano, impératrice, 28, 38, 50, 51, 59.
- Theologia christiana* d'Abailard, 368.
- Théophylacte, 17, 68.
- Théophylacte (Benoît VIII), 86, 90, 94, 112.
- Théophylacte (Benoît IX), 113.
- Théotard, 60.
- Thibaut, archevêque de Cantorbéry, 411, 412.
- Thibaut de Champagne, 358, 460, 501, 525.
- Thietmar, évêque de Mersebourg, 99, 101.
- Thomas d'Aquin (saint), 507, 523, 527, **537-539**, 543, 548, 552, 553.
- Thomas Becket (saint), 407, **411-412**, 412-417, 419.
- Thomas de Celano, 556.
- Thomas de Saint-Victor, 375.
- Thrace, 244, 258, 323, 366.
- Thuringe, 280, 477.
- Thurstin, archevêque d'York, 340.
- Tibériade, 431.
- Tibre (le), 362.
- Tigre (le), 364.
- Tivoli, 68, 207, 355, 361, 388, 436.
- Todi (concile), 69.
- Tolède, 176, 235-236, 555.
- Tollenstein, 149.
- Tortona, 393, 405.
- Toscane, 67, 152, 279, 287, 354, 529.
- Toscane (maison de), 124, 152.
- Toulouse, 151, 160, 372, 422, 448, 449, 508, 535.

Touraine, 274.  
 Tournai, 566.  
 Tours, 135, 138, 160,  
 229, 250, 326, 406,  
 421.  
 Trabico, 285.  
*Tractatus de Trinitate*  
 d'Abailard, 322.  
 Transtévère, 115, 344.  
 Trecate, 393.  
 Trèves, 429.  
 Tribur, 193-194.  
 Trinité (église de la) de  
 Caen, 162.  
*Tripartita*, 271.  
 Tripoli, 296, 431, 434.  
 Troïna, 220, 237.  
 Trois-Fontaines (monas-  
 tère des), 317.  
 Troja, 104.  
 Trosly (concile), 84.  
 Troyes, 82, 300.  
 Troyes (comte de), 317.  
 Tunis, 525, 526.  
 Turcs, 205, 243, 248,  
 250, 260, 261, 263,  
 297, 363, 365, 367,  
 426, 432.  
 Turkestan, 514.  
 Tusculum, 68, 215.  
 Tusculum (maison de),  
 86-87, 95, 115, 120,  
 123, 124, 157, 163.  
 Tyr, 296, 431.  
 Tyrol, 351.

## U

Ubaldo Allucingoli (Lu-  
 cius III), 426.  
 Ugolin, évêque d'Ostie,  
 495.  
 Ugolin de Segni (Gré-  
 goire IX), 497.  
 Ulric, évêque d'Augs-  
 bourg, 46.  
 Upsal, 393.  
 Urbain II, pape, 216,  
 216-275, 293, 301,  
 330, 363.  
 Urbain III, pape, 429.  
 Urbain IV, pape, 522-  
 523.  
 Utrecht, 45.  
 Uzerches, 177.  
 Uzès, 82.

## V

Val des Ecoliers, 566.  
 Valdo, 449.  
 Valence (d'Espagne), 500.  
 Valence (de France), 82,  
 566.  
 Vallombreuse, 180.  
 Vaucouleurs, 502.  
 Velletri, 157.  
 Vendôme, 465.  
 Vénétié, 202.  
 Venise, 245, 355, 409,  
 418, 426, 432, 460,  
 463, 530.  
 Vénitiens, 459, 460, 461,  
 462, 463.  
 Verceil, 89, 137.  
 Verdun, 97.  
 Verdun-sur-le-Doubs, 98.  
 Vérone, 44, 222, 407,  
 426, 514.  
 Vézelay, 43, 177, 309,  
 365, 420.  
 Victor II, pape, 149-152,  
 307.  
 Victor III, pape, 211,  
 212.  
 Victor IV, antipape, 351,  
 402, 404, 406.  
 Victorinus, 57, 58.  
*Vie de saint Alexis*, 82.  
*Vie de saint Léger*, 82.  
 Vienne (en France), 82,  
 160, 289.  
 Vienne (en Autriche),  
 535.

*Vierges folles (les)*, 557.  
 Villehardouin, 460.  
 Vincent de Beauvais, 554-  
 555.  
*Vita Malachix*, de saint  
 Bernard, 387.  
 Viterbe, 360, 361, 362,  
 446, 522, 525, 529.  
 Viviers, 82.  
 Vouk, 480.  
 Vratislas, duc de Bohême,  
 204, 210.

## W

Walter, chancelier du  
 royaume de Sicile, 443.  
 Walter de Vogelweide,  
 436, 557.  
 Warin, évêque de Beau-  
 vais, 98.

Welf IV, ou Guelfe IV,  
 de Bavière, 193, 213,  
 220.  
 Welf V de Bavière, 221,  
 280, 283, 390.  
 Wendover, 475.  
 Werla, 92.  
 Werner, margrave d'An-  
 cône, 281.  
 Westminster, 414, 555.  
 Westminster (abbaye de),  
 145.  
 Wido, évêque du Puy,  
 47, 60.  
 Widukind, moine, 36.  
 Wigo, évêque de Valence,  
 47.  
 Wigold d'Augsbourg,  
 217.  
 Winchester, 41, 42, 175.  
 Winimann, archevêque  
 d'Embrun, 152.  
 Witikind, 49.  
 Wladimir, tsar de Russie,  
 48.  
 Woodstock, 413.  
 Worcester, 473  
 Worms, 97, 128, 129,  
 146, 190, 193, 194,  
 247, 252, 290-291, 333,  
 337, 339, 347, 382,  
 435, 445.  
 Würzbourg, 94, 213,  
 290, 407.

## Y

Yarouk, 88.  
 York, 340.  
 Youssouf, 88.  
 Ypres, 375.  
 Yves (saint), évêque de  
 Chartres, 185, 217,  
 223, 226-227, 247,  
 269-273, 284, 286,  
 301, 326.

## Z

Zähringen, 445.  
 Zallaca, 236.  
 Zara, 459, 461, 462,  
 479.  
 Zawichost, 480.  
 Zenki, prince de Mossoul,  
 363, 364, 365.  
 Zurich, 97, 361.



# TABLE DES MATIERES

---

|  |           |
|--|-----------|
| INTRODUCTION. . . . .  | p. 1 à 3  |
| NOTICE BIBLIOGRAPHIQUE SUR LES PRINCIPAUX DOCUMENTS ET OUVRAGES A CONSULTER. . . . . | p. 5 à 15 |

## PREMIÈRE PARTIE

### Le protectorat impérial.

#### CHAPITRE PREMIER

DE L'AVÈNEMENT DE L'EMPEREUR OTTON 1<sup>er</sup> A L'AVÈNEMENT DU PAPE SYLVESTRE II. —  
LES PREMIERS TEMPS DU SAINT-EMPIRE ROMAIN GERMANIQUE.  
(962-999.)

- I. Situation de la papauté au milieu du x<sup>e</sup> siècle. — Jean XII cherche un protecteur. — Insuffisance de l'empereur byzantin. — Le souvenir de Charlemagne. — Otton, roi de Germanie. — Jean XII lui propose le titre d'empereur. — Otton l'accepte. — Il y voit un moyen de mieux dominer la féodalité allemande. — Sacre d'Otton 1<sup>er</sup> (2 février 962). — Le *Privilegium Ottonis* (13 février 962). — Importance de cet événement. — La politique d'Otton. — La politique de Jean XII. . . . . p. 18 à 23
- II. Les vrais maux et les vrais remèdes. — Premier fléau de l'Eglise : l'investiture laïque. — Origines de l'investiture laïque. — Rite de l'investiture laïque. — Deuxième fléau de l'Eglise : la simonie. — Troisième fléau : l'incontinence des clercs. — Par certain côté, la restauration de l'Empire aggrave le mal. — Le remède : les vertus monastiques. — Ces vertus monastiques sont admirablement pratiquées à Cluny. — Dévouement des moines de Cluny au Saint-Siège. . . . . p. 23 à 26
- III. Le double objectif du nouvel empereur : diriger la politique du monde entier, et exercer un droit de souveraineté sur le Saint-Siège. — Il rêve d'une domination universelle ayant pour centre le royaume de Germanie. — Echec partiel du plan d'Otton en Occident et en Orient. — Otton et le Saint-Siège. — Politique inconsistante de Jean XII. — Siège et prise de Rome par Otton 1<sup>er</sup> (novembre 963). — Le pseudo-concile du 6 novembre 963. — Déposition de

- Jean XII par l'assemblée. — L'antipape Léon VIII. . . . . p. 26 à 31
- IV. Réaction de la population romaine contre les ingérences de l'empereur. — L'émeute du Château Saint-Ange (3 janvier 964). — Concile romain du 26 février 964. — Déposition de l'antipape. — Mort de Jean XII (mai 964). — Election de Benoît V. — Mort de l'antipape Léon VIII (mars 965). — La fausse bulle de Léon VIII sur l'élection des papes. — Election de Jean XIII (1<sup>er</sup> octobre 965). — Un mouvement populaire amène l'exil du pape. — Cruelles représailles de l'empereur. — Sacre du jeune Otton II, associé à l'Empire (25 décembre 967). — Œuvre réformatrice de Jean XIII. — L'œuvre réformatrice se fait particulièrement en Angleterre, sous les auspices du roi Édgard I<sup>er</sup>, par le zèle de saint Dunstan. — Mort de Jean XIII (6 septembre 972). — Election de Benoît VI (janvier 973). — Mort d'Otton I<sup>er</sup> (7 mai 973). — Son œuvre politique. — Le mouvement intellectuel sous le règne d'Otton I<sup>er</sup>. — Luiprand de Crémone (920-972). — Ratier de Vérone († 974). — Le moine Widukind. — La religieuse Hroswitha. — Les saints. — Saint Brunon, archevêque de Cologne. — Sainte Mathilde. — Sainte Adélaïde. . . . . p. 31 à 37
- V. L'empereur Otton II, dit le Roux (973-983). — Intrigues de l'impératrice Théophano. — Lutte contre la féodalité allemande. — Les cabales de Crescentius. — Mort tragique de Benoît VI (juillet 974). — Œuvre réformatrice de Benoît VI. — Crescentius exerce dans Rome un pouvoir tyrannique. — L'antipape Boniface VII. — Election de Benoît VII (octobre 974). — Il combat la simonie. — Etat troublé du monde chrétien à cette époque. — Intervention d'Otton II en Italie. — Réunion de nombreux conciles en France, en Angleterre et en Allemagne. — Adalbéron, archevêque de Reims († 988). — Saint Dunstan, archevêque de Cantorbéry (923-988). — Benoît VII et l'Orient. — Les ambitions des empereurs orientaux. — Jean Zimiscès (925-975). Basile II (976-1025). — Benoît VII favorise le développement de la vie monastique. Benoît VII et Cluny. — Mort de Benoît VII (10 juillet 983). . . . . p. 37 à 43
- VI. Election du pape Jean XIV (novembre ou décembre 983). — Mort d'Otton II (7 décembre 983). — Troubles politiques. Henri de Bavière s'empare de la régence en Allemagne. — L'antipape Boniface VII rentre à Rome (avril 984). — Emprisonnement et mort de Jean XIV (20 août 984). — Mort de l'antipape (juillet 985). . . . . p. 43 à 45
- VII. Élection du pape Jean XV (août 985). — Il fait la première canonisation pontificale (11 juin 993). — Il prélude à l'institution de la Trêve de Dieu. — Premières origines de la Trêve de Dieu. — Saint Bernard de Menthon fonde le Grand et le Petit Saint-Bernard. — Conversion du tsar Vladimir I<sup>er</sup> (988). — Avènement en France de la dynastie des Capétiens. — Origines de la nouvelle dynastie. — Intervention d'Adalbéron et de Gerbert. — Sacre d'Hugues Capet (3 juillet 987). — Décadence de la dynastie impériale. — Intrigues de Théophano. — Crescentius le Jeune à Rome. . . . . p. 46 à 51
- VIII. Otton III (983-1002). — Ses vues ambitieuses. — Election du pape — Grégoire V (3 mai 996). — Crescentius trompe le pape par son hypocrisie. — Grégoire V est obligé de se réfugier à Pavie. — Philagathe, archevêque de Plaisance. — Crescentius le fait acclamer antipape sous le nom de Jean XVI (avril 997). — Intervention de saint Nil. — Déposition de l'antipape (mars 998). — Crescentius est assiégé dans le Château Saint-Ange. — Il est pris et

décapité. — Le procès d'Arnoul et de Gerbert. — Le pseudo concile de Saint-Basle. — Grégoire V rétablit Arnoul dans l'archevêché de Reims. — Il élève Gerbert sur le siège archiepiscopal de Ravenne (998). — L'affaire du mariage du roi Robert avec sa parente Berthe. — Un concile romain, présidé par Grégoire V, déclare nul ce mariage (fin de 998 ou début de 999). . . p. 51 à 56

## CHAPITRE II

### LE PONTIFICAT DE SYLVESTRE II. — LA RÉORGANISATION DE L'EMPIRE. (999-1003.)

- I. Election du pape Sylvestre II (avril 999). — Ses origines. — Sa formation intellectuelle. — Son enseignement. — Il prélude, par sa méthode, à celle des grandes universités du *xiii*<sup>e</sup> siècle. — Il est attaché à la cour d'Otton II. — Il se montre favorable à la cause du Saint-Empire. — Le rêve ambitieux d'Otton III. — Les sentiments du nouveau pape. . . . . p. 57 à 59
- II. Son portrait. — Ses grands projets. — Il révèle sa politique dans trois affaires importantes. — L'affaire de l'évêché du Puy. — Lettre énergique de Sylvestre II ; il condamne un évêque intrus soutenu par la noblesse du pays. — L'affaire d'Adalbéron de Laon. — Caractère d'Adalbéron. — Ses intrigues, ses forfaits. — Il trahit Charles de Lorraine. — Il intrigue pour livrer la France à l'empereur d'Allemagne. — Il trahit le roi de France. — Sylvestre le cite à Rome pour y être jugé. — L'affaire d'Arnoul et de l'archevêché de Reims. — Charitable condescendance du souverain pontife. — Son admirable souplesse d'esprit. . . . . p. 59 à 63
- III. La *Restauratio imperii romani*. — Conception d'un Saint-Empire dévoué à la cause de la religion et des pauvres. — Cérémonial de la nouvelle cour impériale. — Otton III reconnaît à l'Eglise la propriété de certains comtés litigieux. — Mais il prend un ton hautain à l'égard de la papauté. — Heureux résultats de la « rénovation de l'Empire » — Origines chrétiennes de la Pologne. — Origines chrétiennes de la Hongrie. — Saint Etienne, premier roi de Hongrie (27 mars 999). — Appel du pape en faveur de la Terre Sainte. — Le premier cri des croisades. . . . . p. 64 à 67
- IV. Sourde opposition des seigneurs italiens. — Révoltes dans le domaine du Saint-Siège. — Agitations en dehors des Etats de l'Eglise (1001). — Insurrection de la cité de Tivoli (1001). — Otton III est assiégé dans son palais du Mont-Aventin. — Sylvestre et Otton quittent Rome (1001). — Situation troublée de l'Allemagne (fin de l'année 1001). — Concile de Todi (27 décembre 1001). — Mort d'Otton III (23 janvier 1002). — Mort de Sylvestre II (12 mai 1003). . . . . p. 67 à 70
- V. L'œuvre de Sylvestre II. — Le mouvement scientifique. — Sylvestre II, théologien. — Son traité *De corpore et sanguine Domini*. — Sa doctrine sur la constitution de l'Eglise. — Sylvestre II, philosophe. — Son *Libellus de rationali et ratione uti*. — Sylvestre II mathématicien. — Sylvestre II astronome. — Sylvestre II physicien et physiologiste. — Sylvestre II et les lettres. — Sylvestre II

- et la musique. — Sylvestre II et la poésie. — Sylvestre II et la morale. — Son zèle pour la réforme des mœurs. — Son zèle pour la justice individuelle et sociale. — Sylvestre II et le système féodal. — Jugement général sur Sylvestre II. . . . . p. 70 à 76
- VI. Le rôle de Sylvestre II dans le mouvement de la civilisation à la fin du <sup>x</sup>e siècle. — Les grands hommes de cette époque : Labéon Notker, Odilon de Cluny, Abbon de Fleury, Richer. — Origines de l'architecture romane. — Principales églises bâties ou restaurées à la fin du <sup>x</sup>e siècle. — L'art roman. — Caractéristiques de l'architecture romane. — Le chant liturgique à la fin du <sup>x</sup>e siècle. — L'œuvre de Notker le Bègue est poursuivie et complétée. — Principales œuvres de musique liturgique composées à la fin du <sup>x</sup>e siècle. — Les compositions musicales du roi Robert. — Les théoriciens de la musique religieuse au <sup>x</sup>e siècle. — La cantilène populaire et le chant liturgique. — Origines de la littérature romane. — La naissance de la chanson de geste et de l'épopée. — Rôle de l'abbaye de Cluny dans le mouvement général de la civilisation. — Saint Mayeul de Cluny (906-994). — Saint Odilon de Cluny (962-1048). — Persistance de forces réfractaires à la réforme catholique. . . . . p. 76 à 85

## CHAPITRE III

## DE LA MORT DE SYLVESTRE II A L'AVÈNEMENT DE SAINT LÉON IX. — LA DOMINATION DES FACTIONS ITALIENNES.

(1003-1049.)

- I. Les factions italiennes au début du <sup>x</sup>i<sup>e</sup> siècle. — La maison des Crescentius. — La maison de Tusculum. — Jean XVII, pape (13 juin-7 décembre 1003). — Jean XVIII, pape (25 décembre 1003-juin 1009). — Serge IV, pape (juillet 1009-12 mai 1012). — Destruction du Saint-Sépulcre (23 septembre 1009). — Persécution des chrétiens de Palestine et des pèlerins occidentaux. — Première conséquence de ces événements : destruction du protectorat franc en Orient. — Deuxième conséquence : réveil de la dévotion aux Lieux saints. — Persécution des Juifs, accusés d'avoir excité le calife à détruire le Saint-Sépulcre. — Deux factions italiennes se disputent la tiare. — Elles recourent à l'empereur. . . . . p. 86 à 91
- II. Crise politique en Allemagne à la mort d'Otton III (1002). — Saint Henri II (1002-1045). — Sa naissance (6 mai 973). — Son éducation. — Son mariage avec sainte Cunégonde. — Son élection (1002). — Son caractère. — Ses premiers actes. — Il favorise les institutions monastiques. — Triple rôle civilisateur des monastères. — Situation de la Germanie à l'avènement d'Henri II. — Sa lutte contre le roi de Pologne Boleslas Chobry (1003). — Il déjoue les intrigues des seigneurs. — Erection de l'évêché de Bamberg. Importance de cet acte (1017). — Expédition d'Henri II en Italie contre le roi Arduin (1004). — Le pape Benoît VIII (1012-1024). — Il accueille à Rome Henri II (1014). — Couronnement d'Henri II (14 février 1014). . . . . p. 91 à 95

- II. La charte de 1014. — Vraie portée de cet acte. — Politique pacificatrice d'Henri II. — Benoît VIII confie le gouvernement temporel des Etats de l'Eglise à son frère Romain. — Son projet de paix universelle, prélude de la réforme de l'Eglise. — Un concile de Poitiers proclame le principe de la Trêve de Dieu (1000). — Le *pactum pacis*. — Saint Henri propage les ligues de paix en Allemagne. — Robert le Pieux multiplie les assemblées de paix en France. — Les ligues de paix dans le royaume d'Arles. — Enthousiasme avec lequel la « paix de Dieu » est accueillie par les populations. — L'entrevue de Mouzon entre Henri et Robert le Pieux (1023). — Concile de Pavie (1018) — Intervention de saint Henri dans la nomination des évêques. — Raisons de cette intervention. — Intervention de saint Henri dans la réforme des monastères. — Saint Henri favorise la propagation de la foi chrétienne. — Les vertus privées de saint Henri. — Sa mort (13 juillet 1024). — Robert le Pieux, roi de France. — Son zèle pour le maintien de la discipline ecclésiastique et pour la pureté de la foi. — Les nouveaux manichéens. — Leur condamnation par le concile d'Orléans (1022). — Charité de Robert le Pieux. — Conférence d'Ivois entre Henri II et Robert le Pieux (1023). — Mort de Benoît VIII (11 juin 1024). . . . . p. 95 à 103
- IV. Le pape Jean XIX (1024-1033). — Son caractère. — Réveil des prétentions de l'empereur d'Orient Basile II. — Il prétend faire consacrer par le pape le titre d'évêque œcuménique donné au patriarche de Constantinople. — Jean XIX est sur le point de céder. — Eloquente protestation de saint Guillaume, abbé de Saint-Bénigne de Dijon (1024). — Jean XIX, dans cette affaire, mécontente à la fois l'opinion publique des fidèles et le monarque oriental. — Relations du Saint-Siège avec l'Empire allemand. — Conrad II (1024-1039). — Ses ambitieux projets. — Il est couronné empereur par Jean XIX (1027). — Politique religieuse de Conrad II : il cherche à dominer l'Eglise. — Renaissance des anciens abus en Allemagne. — Nouvelle apparition des manichéens en France (1025). — Leurs doctrines. — Ils sont condamnés par le concile d'Arras (1025). — Décadence religieuse en Orient. . . . . p. 103 à 108
- V. Germes de renaissance chrétienne. — La prospérité de l'ordre de Cluny. — La fondation de l'ordre des Camaldules. — Biographie de saint Romuald († 1027). — Origines de la chevalerie — L'Eglise, ne pouvant empêcher absolument la guerre, entreprend de christianiser le soldat. — Origines de la Trêve de Dieu proprement dite (1027). — Rénovation de la musique sacrée. — Guy d'Arezzo (990 ?-1050). . . . . p. 108 à 112
- VI. Nouvelles plaies de l'Eglise. — Nouvelles ambitions de la famille de Tusculum. — Benoît IX (1033-1045). — Son élection simoniaque. — Question de la légitimité du pape Benoît IX. — Les scandales de sa vie privée et de son gouvernement. — Le caractère irréprochable de sa doctrine officielle. — Mesures bienfaisantes prises par Benoît IX. — Il est chassé de Rome par une émeute (1044). — L'antipape Sylvestre III (1044-1046). — Le pape Grégoire VI (1045-1046). — Mort de Benoît IX (1048). . . . . p. 112 à 116
- VII. Le monde chrétien applaudit à l'élection de Grégoire VI. — Lettre de saint Pierre Damien. — Biographie de saint Pierre Damien (1007-1072). — Triste état de l'Eglise à l'avènement du nouveau pape. — Grégoire est obligé de prendre les armes contre les ravisseurs des biens d'Eglise. — Naissance d'Hilde-

brand (1020 ?) — Son éducation. — Son voyage en France et en Allemagne. — Il embrasse la vie monastique au monastère de Sainte-Marie de l'Aventin. — Grégoire VI le choisit pour chapelain ou secrétaire. — Grégoire VI adresse un appel au monde chrétien pour la restauration de la basilique de Saint-Pierre. — Il sollicite l'appui de l'empereur Henri III. — L'empereur Henri III (1039-1056). — Concile de Pavie (1046). — Discours de l'empereur contre la simonie. — Concile de Sutri (1046). — Grégoire VI et son secrétaire Hildebrand ne savent pas déjouer le plan de l'empereur. — Abdication de Grégoire VI (1046). — Déposition de Benoît IX (1046). — Le pape Clément II (1046-1047). — Les élections pontificales sous la pression de l'autorité impériale. p. 116 à 123

VIII. Concile de Rome (1047). — Damase II (1048). — L'ex-Benoît IX tente de ressaisir le pouvoir. — Mort de Damase II (10 août 1048). — Situation critique de la papauté. — Apparition de deux puissances nouvelles en Italie. — La maison de Toscane. — Les Normands. . . . . p. 123 à 125

## DEUXIÈME PARTIE

### L'affranchissement de l'Eglise.

Vue générale sur cette période (1048-1124). — Les trois principales œuvres de l'Eglise : — 1<sup>o</sup> Elle limite l'ingérence de l'Empire dans les affaires ecclésiastiques ; — 2<sup>o</sup> Elle manifeste son autonomie par la codification de son droit ; — 3<sup>o</sup> Elle resserre l'unité de la chrétienté par les croisades. . . . . p. 127

## CHAPITRE PREMIER

DE L'AVÈNEMENT DE SAINT LÉON IX A LA MORT D'ALEXANDRE II. —  
L'ACTION DU MOINE HILDEBRAND.  
(1048-1073.)

I. Assemblée de Worms (1048). — Brunon d'Egisheim, évêque de Toul. — On lui propose le souverain pontificat. — Il est élu à Rome et prend le nom de Léon IX (12 février 1049). — Il fait d'Hildebrand son conseiller. — Le *Liber Gomorrhianus* de saint Pierre Damien (1049 ?) — Prudente attitude de saint Léon IX à l'égard de saint Pierre Damien. — Le nouveau pape met la main à la réforme du clergé — Concile romain de 1049. — Sanctions votées contre les clercs coupables de simonie. — L'incident de l'évêque de Sutri. — Saint Léon IX parcourt l'Europe pour y faire accepter et exécuter la réforme. — Concile de Pavie (1049). — Concile de Mayence (septembre 1049). — Concile de Reims (octobre 1049). — Saint Léon IX fait appel aux rois chrétiens. — Concile de Mayence en 1050. — Concile de Coyaca en 1050. — Saint Léon IX fait appel aux moines. — Transformation de l'institution monastique au milieu du XI<sup>e</sup> siècle. — Apparition de la *Collectio 74 canonum* (1050). — Construction d'églises. — Saint Léon IX et le chant liturgique. . . . . p. 128 à 134

- I. Epreuves de son pontificat. — L'hérésie de Bérenger. — Notice biographique sur Bérenger de Tours (1000-1088). — Son caractère. — Sa doctrine. — Il attaque les dogmes de la transsubstantiation et de la présence réelle. — Il est condamné par un concile de Rome (1050). — Il cherche l'appui des princes. — Il est condamné par un concile de Verceil (septembre 1050). — Et par un concile de Paris (octobre 1051). — Intervention d'Hildebrand. — Son voyage en France. — Il réunit un concile à Tours (1054). — Soumission apparente de l'hérésiarque. . . . . p. 135 à 138
- II. Le schisme oriental. — Les origines du schisme. — L'addition du *Filioque*. — La jalousie de Constantinople à l'égard de Rome. — Le césaropapisme oriental. — Relations entre Latins et Orientaux au XI<sup>e</sup> siècle. — Michel Cérulaire († 1059). — Il est sacré patriarche de Constantinople (25 mars 1042). — Manifeste de l'archevêque d'Ochrida (1053). — Pamphlet de Nicétas Pectoratus (1053). — Intervention de Michel Cérulaire en personne. — Il persécute les chrétiens du rite latin. — Noble lettre de Léon IX (janvier 1054). — Bataille de Civitella (1053). — Mission romaine à Constantinople (juin 1054). — Excommunication de Michel Cérulaire (16 juillet 1054). — Consommation du schisme. — Les forces du schisme oriental. . . . . p. 139 à 143
- V. Relations de saint Léon IX avec les divers Etats. — Il négocie une trêve entre Pise et Lucques (1050). — Saint Edouard III, roi d'Angleterre (1042-1066). — Ses relations avec saint Léon IX. — Il bâtit le monastère de Westminster. — Pèlerinage à Rome de Macbeth, roi d'Ecosse (1050). — Le roi André de Hongrie sollicite l'intervention du pape (1052). — Progrès du royaume de Hongrie. — Béatrice, duchesse de Toscane. — Malgré l'appui du roi de France, un archidiacre simoniaque de Mende est déposé par Léon IX. — Traité de Worms, conclu entre le pape et l'empereur (1052). — Importance de ce traité au point de vue de l'avenir de l'Etat pontifical. — Dévastations des Normands dans la Basse Italie. — Les Normands font un serment de fidélité au pape. — Mort de saint Léon IX (19 avril 1053). . . . . p. 143 à 148
- VI. Situation critique du Saint-Siège après la mort de saint Léon IX. — Habiles négociations d'Hildebrand. — Il travaille à faire élire Gebhard, évêque d'Eichstädt. — Conditions posées par le futur pape à l'empereur. — Il est sacré sous le nom de Victor II (13 avril 1055). — Il fait respecter l'indépendance de l'Eglise. — Il dissipe les préventions d'Henri III contre la duchesse Béatrice de Toscane. — Mort d'Henri III (5 octobre 1056). — Nombreux conciles réformateurs réunis par Victor II. — Dieu seconde son œuvre réformatrice par des miracles. — Mort de Victor II (28 juillet 1057). . . . . p. 148 à 152
- VII. Election d'Etienne IX (6 août 1057). — Pierre Damien est créé cardinal et évêque d'Ostie. — Pierre Damien et Hildebrand. — Lettre de saint Pierre Damien aux cardinaux-évêques. — L'*Adversus simoniacos* du cardinal Humbert. Cet écrit dénonce, comme la source des principaux abus, l'investiture laïque. — Audacieux projet d'Etienne IX. — Il y renonce, après mûre réflexion. — Mouvement populaire contre les prêtres scandaleux et simoniaques. — Prédications d'Anselme de Baggio. — Fondation de la *Pataria*. — Etienne IX se montre favorable à la ligue. — Missions d'Hildebrand en Allemagne et en France. — Mort d'Etienne IX (29 mars 1058). . . . . p. 152 à 156
- VIII. Election de l'antipape Benoît X. — Pierre Damien et Hildebrand combattent

- courageusement l'antipape. — Election du pape Nicolas II (décembre 1058). — Nicolas II conclut une alliance avec les Normands. — Serment prêté par Robert Guiscard. — Premier résultat de cette alliance : abdication de l'antipape (août 1059). — Nicolas II règle la question des élections pontificales (avril 1059). — Principales dispositions de son décret. — Portée de ce décret. — Politique bienveillante de Nicolas II à l'égard de la France. — Serment de fidélité à l'Eglise prêté par le roi de France Philippe I<sup>er</sup> (23 mai 1059). — Mission de Pierre Damien à Milan. — Nicolas II empêche un conflit près de naître entre le duc de Normandie et le Saint-Siège. — Vif mécontentement de l'Allemagne. — Mort de Nicolas II (juillet 1061). . . . . p. 157 à 162
- VIII. Les maisons de Tusculum et de Crescentius se coalisent avec l'Allemagne. — Election d'Alexandre II (30 septembre 1061). — Caractère du nouveau pape. — Il prend comme conseillers intimes Pierre Damien et Hildebrand. — Election de l'antipape Cadaloüs sous le nom d'Honorius II (28 octobre 1061). — Il tente de prendre Rome d'assaut. — Il est abandonné par l'empereur d'Allemagne. — L'œuvre réformatrice d'Alexandre II. — Caractère particulier de cette œuvre — Relations d'Alexandre II avec les divers Etats. — Il excommunique les conseillers d'Henri IV. — Nomination de Guibert à l'archevêché de Ravenne. — Tristes pressentiments du pape à ce sujet. — Mort d'Alexandre II (21 avril 1073). . . . . p. 163 à 166

## CHAPITRE II

### LE PONTIFICAT DE SAINT GRÉGOIRE VII. — L'AFFRANCHISSEMENT DE L'ÉGLISE. (1073-1085.)

- I. Situation de l'Eglise à la mort d'Alexandre II. — Péril de cette situation. — Election de Grégoire VII (22 avril 1073) — Son portrait physique et moral. — L'inspiration générale de sa politique : l'indépendance de l'Eglise. — Le triple objet de son pontificat : 1<sup>o</sup> lutter contre l'incontinence et la simonie des clercs ; 2<sup>o</sup> lutter contre les investitures laïques ; 3<sup>o</sup> travailler à l'exaltation de la puissance du Saint-Siège. . . . . p. 167 à 169
- II. Intrônisation du nouveau pape (30 juin 1073). — Première plaie de l'Eglise : l'incontinence des clercs. — Gravité du mal. — Deuxième plaie : la simonie. — Etendue et gravité du mal. — Décrets du synode romain de mars 1074 contre les clercs scandaleux et simoniaques. — Formation d'un parti d'opposition sous l'inspiration de l'archevêque Guibert de Ravenne. — Portrait de Guibert. — Ses menées hypocrites. . . . . p. 169 à 172
- III. La réforme du clergé romain. — La réforme en Allemagne. — Opposition qu'elle y rencontre. — Synode d'Erfurt (octobre 1074 ou 1075). — Courage de l'évêque de Passau. — Tristesse de Grégoire VII. — La réforme en France. — Le légat Hugues de Die. — Encyclique du pape. — Concile de Paris (1074). — Fâcheuse influence du roi Philippe I<sup>er</sup>. — Paternelles condescendances de Grégoire VII. — La réforme en Angleterre. — Synodes de Rouen (1074) et de Winchester (1076). — La réforme dans les autres pays d'Europe. . . . . p. 172 à 176



- IV. Influence bienfaisante des monastères. — Le monastère de Cluny à l'avènement de Grégoire VII. — Les *Coutumes clunisiennes*. — Rayonnement de l'influence de Cluny. — La fédération clunisienne. — La piété, la science et les arts à Cluny. — Grégoire VII s'appuie sur l'abbaye de Cluny pour propager la réforme. — Saint Hugues de Cluny (1024-1109). — Nouvelles congrégations religieuses. — L'abbaye de Vallombreuse en Italie. — L'abbaye de Hirschau en Allemagne. — L'ordre des Chartreux. — Saint Bruno (1032-1101). — Sa vocation. — Sa retraite au désert de la Chartreuse (1084). — La règle cartusienne. . . . . p. 177 à 183
- V. La campagne contre les investitures laïques. — Notion de l'investiture. — Origine des investitures laïques : 1<sup>o</sup> Droit de patronage des bienfaiteurs des églises ; 2<sup>o</sup> Entrée des évêques et des abbés dans la hiérarchie féodale ; 3<sup>o</sup> Confusion de la fonction temporelle avec la charge spirituelle. — Graves conséquences de l'investiture laïque. — Profondeur du mal. — Son remède. — Il est indiqué par le cardinal Humbert. — Un synode romain interdit l'investiture laïque (février 1075). — La lutte contre les investitures laïques en France. — Conseils prudents de Grégoire VII à Hugues de Die. — Concile d'Autun (septembre 1077). — Concile de Poitiers (1078). — La lutte contre les investitures laïques en Angleterre. — Attitude de Guillaume le Conquérant. p. 183 à 187
- VI. La lutte contre les investitures laïques en Allemagne. — Caractère particulier de cette lutte. — Henri IV, roi de Germanie (1056-1106). — Son portrait. — Sa politique religieuse. — Grégoire VII lui propose de régler la question des investitures par un accord à l'amiable. — Double jeu du roi de Germanie. — Il pratique audacieusement l'investiture laïque. — Guibert de Ravenne se rallie au parti du roi. — Attentat de Cencius contre Grégoire VII (décembre 1075). — Le pape mande à Rome le roi de Germanie pour qu'il se justifie (janvier 1076). — Colère du roi. — Conciliabule de Worms (24 janvier 1076). — Le cardinal Hugues Candide. — Sa trahison. — Le conciliabule prononce la déchéance de Grégoire VII. — Lettre insolente du roi. — Grégoire VII prononce contre lui une sentence d'excommunication. — Le pontife explique au monde catholique, par une bulle, les motifs et la portée de cette sentence (février 1076). . . . . p. 187 à 192
- VII. Conséquences de l'excommunication d'Henri IV. — Protestation faite au nom du roi. — L'opinion publique se range à la cause du pape. — Les Saxons prennent occasion du conflit pour se soulever contre le roi. — Conciliabule de Mayence (29 juin 1076). — Intervention pacificatrice de Grégoire VII. — Assemblée de Tribur (16 octobre 1076). — Elle impose des conditions au roi et décide de juger sa cause à Augsbourg, sous la présidence du pape. — Grégoire VII se dirige vers Augsbourg (décembre 1076). — De son côté, le roi se met en marche vers Rome. — perplexités du souverain pontife. p. 192 à 195
- VIII. Il se réfugie au château-fort de Canossa. — Arrivée du roi à Canossa. — Il fait demander son pardon. — Il se présente dans l'attitude d'un pénitent à la porte de la forteresse. — Au bout de trois jours, Grégoire VII se laisse fléchir (28 janvier 1077). — Sagesse de la solution provisoirement donnée au conflit par le pape. — Déloyauté du roi. — Les ennemis de la papauté se groupent autour d'Henri IV. — Réveil du mouvement de la Pataria. — Assemblée de Forchheim (mars 1077). — Déposition d'Henri IV, élection du duc Rodolphe de

- Souabe comme roi de Germanie. — Double réserve mise par les légats du pape à cette élection. . . . . p. 195 à 199
- IV. Guerre entre Henri IV et Rodolphe de Souabe. — Echech final de Rodolphe. — Attitude de Grégoire VII dans cette guerre. — Il tente de mettre fin au conflit par un arbitrage. — Il se prononce contre Henri IV, coupable d'avoir manqué à ses engagements. — Henri IV se retourne violemment contre le pape. — Conciliabule de Brixen (25 juin 1080). — Election de l'antipape Guibert, sous le nom de Clément III. — Le pape fait appel aux Normands. — Traité de Ceprano entre Grégoire VII et Robert Guiscard (3 juillet 1080). — Invasion de l'Italie par Henri IV. — Il est arrêté devant Rome (mai-juin 1081). — Seconde expédition du roi de Germanie en Italie. — Il s'empare de la cité léonine. — L'antipape Guibert est intronisé dans la basilique de Saint-Pierre (28 juin 1083). — Arrivée de Robert Guiscard sous les murs de Rome (mai 1084). — Retraite des troupes impériales. — Pillage de Rome par les Normands. — Touchant appel du pape à l'Eglise universelle. . . . . p. 199 à 203
- X. Les sollicitudes de l'Eglise universelle. — Saint Grégoire VII et les royaumes scandinaves. — Saint Grégoire VII et la Pologne. — Ses interventions en Russie, en Hongrie, en Bohême, en Espagne et en Arménie. — Caractère dominant de ces interventions : le zèle apostolique. — Piété de saint Grégoire VII. — Sa sollicitude pour les missions étrangères. — Ses relations avec le roi de Mauritanie, dans l'Afrique septentrionale. — Sa sollicitude pour les Eglises d'Orient. — Persécution exercée par les Turcs en Orient. — Projet de croisade. — Le plan de croisade de saint Grégoire VII. — Causes qui empêchent la réalisation de ce plan. — Mal défendu à Rome par les Normands, Grégoire se réfugie dans la basse Italie, à Salerne. — Mort de saint Grégoire VII (25 mai 1085). — Appréciations diverses des historiens sur le pontificat de saint Grégoire VII. — La vraie inspiration de son œuvre. . . . . p. 203 à 209

### CHAPITRE III

#### DE LA MORT DE SAINT GRÉGOIRE VII A LA MORT D'URBAIN II. —

##### LA PREMIÈRE CROISADE.

(1085-1099.)

- I. Election du nouveau pape. — Intrigues d'Henri IV en faveur de Guibert. — Les sympathies du clergé et du peuple se portent sur Didier, abbé du Mont-Cassin. — Résistances de Didier. — Il est élu par l'assemblée des cardinaux sous le nom de Victor III (23 mai 1086). — Le comte Roger attaque cette élection. — Sacre de Victor III (9 mai 1087). — Biographie de Victor III. — Les principales œuvres de son pontificat. — Il repousse les attaques de l'antipape Guibert. — Il renouvelle l'excommunication portée par Grégoire VII contre Henri IV. — Il organise une expédition contre les Sarrasins. — Mort de Victor III (16 septembre 1087). . . . . p. 210 à 214
- II. Odon d'Ostie. — Sa biographie. — Son portrait. — Son élection sous le nom

- d'Urbain II (12 mars 1088). — Idée générale de son pontificat : l'établissement de l'unité chrétienne. . . . . p. 214 à 216
- III. Nouvelles menées de l'antipape Guibert. — Violences des guibertistes en Allemagne. — Importante lettre d'Urbain II à Gebhard de Constance (18 avril 1089). — Cette lettre fixe la législation ecclésiastique relativement à l'excommunication. — Développement de la vie religieuse en Allemagne. — La première ébauche des tiers ordres religieux. — Urbain II prend la défense de cette initiative contre ses détracteurs. — Nouvelles violences des schismatiques — Urbain II fait appel aux Normands de la basse Italie. — Le comte Roger de Sicile. — La comtesse Mathilde de Toscane. — Mariage de la comtesse avec Guelfe V de Bavière (1089). — Résultats fâcheux de cette union. . . . . p. 216 à 221
- IV. Nouvelle intervention armée de l'empereur en faveur de l'antipape (1090). — Le prince Conrad, fils aîné d'Henri IV, abandonne la cause de son père (1093). — L'impératrice Praxède se prononce également contre l'empereur (1093) — Une ligue catholique se forme en Italie, sous l'inspiration de la comtesse Mathilde. — Désespoir d'Henri IV. — Le pape intervient pour modérer l'ardeur des catholiques militants. — Rentrée du pape à Rome (25 décembre 1093). — Il reprend possession du palais de Latran (mai 1094). — La peste de 1094. . . . . p. 221 à 225
- V. Urbain II et la réforme de l'Eglise. — La réforme en France. — Philippe I<sup>er</sup>, roi de France, favorise et pratique la simonie. — Il abandonne sa propre femme, Berthe, pour vivre avec Bertrade, comtesse d'Anjou (1092). — Indignation du clergé de France. — Protestation d'Yves de Chartres. — Intervention du pape Urbain II. — Le roi fait bénir son union avec Bertrade par l'évêque de Senlis. — Arrestation d'Yves de Chartres. — Pseudo-concile de Reims (1094). — Concile d'Autun. — Le roi de France est excommunié. — Conséquences de cette excommunication. . . . . p. 225 à 229
- VI. Urbain II et l'Angleterre. — Guillaume II dit le Roux (1087-1100). — Ses exactions sur les biens d'Eglise. — Saint Anselme (1033-1109). — Il est sacré archevêque de Cantorbéry (décembre 1093). — Premier conflit du primat d'Angleterre avec le roi. — Guillaume lui fait un grief de sa fidélité au pape Urbain II. — Il convoque une assemblée à Rockingham (mars 1095). — La courageuse attitude de saint Anselme préserve l'Angleterre d'un schisme. — Saint Anselme à Rome (1098). — Saint Anselme au concile de Bari (octobre 1098). — Sa grandeur d'âme. . . . . p. 229 à 234
- VII. Urbain II et les musulmans d'Europe. — Les royaumes chrétiens d'Espagne à la fin du XI<sup>e</sup> siècle. — Reprise de Tolède sur les infidèles (1085). — Réorganisation des Eglises espagnoles. — Urbain II proclame la primatie de l'Eglise de Tolède (15 octobre 1088). — La « reconquête » espagnole. — Le Cid Campéador. — La « reconquête » chrétienne de la Sicile. — Caractère de cette campagne. — Réorganisation des Eglises de Sicile. — Caractères particuliers de cette réorganisation. — 1<sup>o</sup> Plusieurs Eglises sont confiées à des moines. — 2<sup>o</sup> Le rite latin est substitué au rite grec parmi les populations grecques de l'île. — Privilèges exceptionnels accordés par le pape au comte Roger et à ses successeurs (5 juillet 1098). — Vraie portée de ces privilèges. . . . . p. 234 à 239
- VIII. La croisade. — Ses premiers préludes. — Ses vrais mobiles. — Des motifs et des instincts moins nobles s'y mêlent. — Le caractère essentiel de la croisade.

- Rôle de l'empereur Alexis Comnène et de Pierre l'Ermite dans la 1<sup>re</sup> croisade. — Concile de Plaisance (mars 1095). — Voyage d'Urbain II en France (août-octobre 1095). . . . . p. 239 à 243
- IX. Etat de l'Orient à la fin du XI<sup>e</sup> siècle. — Les Turcs Seldjoucides. — L'organisation des musulmans sous le régime turc. — Attitude des empereurs de Constantinople par rapport au monde musulman. — Alexis I<sup>er</sup> Comnène (1081-1108). — Situation de l'empire d'Orient. — L'empire d'Orient et l'Eglise. — Vexations exercées par les infidèles d'Orient sur les chrétientés orientales et sur les pèlerins venus d'Occident. — Opportunité d'une expédition guerrière en Orient. . . . . p. 243 à 246
- X. Concile de Clermont (novembre 1095). — On y décrète plusieurs mesures réformatrices. — On y renouvelle les décrets relatifs à la Trêve de Dieu. — Urbain II prêche la croisade. — « Dieu le veut ! ». — Pierre l'Ermite. — Ses prédications. — Autres prédicateurs. . . . . p. 246 à 251
- XI. La croisade populaire. — Sa haute inspiration. — Ses désordres et ses abus. — Les faux croisés. — Gottschalk. — Folcmar. — Semicho. — La troupe de Pierre l'Ermite. — Caractère propre de ce groupe. — Incidents fâcheux de l'expédition. — Le groupe de Pierre l'Ermite est assailli par les Bulgares. — L'empereur Alexis Comnène vient à son secours. — Pierre l'Ermite devant l'empereur de Constantinople. — Issue malheureuse de cette première expédition. . . . . p. 251 à 256
- XII. La croisade des barons. — Les quatre armées régulières. — Départ de la première armée, conduite par Godefroy de Bouillon (15 août 1096). — Notice sur Godefroy de Bouillon. — Son portrait. — Son frère Baudouin. — Itinéraire de la première armée. — Son arrivée à Constantinople (23 décembre 1096). — La deuxième armée, conduite par Hugues de Vermandois. — Son itinéraire. — Son arrivée à Constantinople (mars 1097). — La troisième armée, commandée par Bohémond et Tancrède. — La quatrième armée, sous les ordres de Raymond de Toulouse. — Adhémar de Monteil, légat pontifical. — Arrivée de la quatrième armée à Constantinople (avril 1097). — Les croisés sont tentés de s'arrêter à Constantinople. — Alliance des croisés avec Alexis Comnène. . . . . p. 256 à 260
- XIII. Les croisés devant Nicée. — Prise de cette ville (19 juin 1097). — Victoire de Dorylée (1<sup>er</sup> juillet 1097). — Tancrède et Baudouin se séparent du gros de l'armée. — Siège d'Antioche (octobre 1097). — Prise de la ville (3 juin 1098). — Rivalité de Raymond de Toulouse et de Bohémond. — Arrivée à Jérusalem (7 juin 1099). — Commencement du siège (7 juin 1099). — Prise de Jérusalem (15 juillet 1099). — Piété de Godefroy de Bouillon. — Scènes de carnage. . . . . p. 260 à 264
- XIV. Le mouvement intellectuel sous le pontificat d'Urbain II. — Saint Anselme, père de la scolastique. — Définition de la scolastique. — Ses précurseurs. — Influence des monastères. — Elargissement du cercle des études classiques. — Développement particulier pris par la dialectique. — Anselme, professeur à l'abbaye du Bec. — Sa méthode. — Il prélude à la fois à saint Thomas d'Aquin et à saint Bonaventure. — Ses principales œuvres : Le *Monologium*. — Le *Prologium*. — Le *Cur Deus homo*. — Les *Méditations*. — Influence de saint Anselme sur le développement du dogme et de la théologie. . . . . p. 264 à 268

- XV. Saint Yves de Chartres, organisateur de la science canonique. — Sa biographie. — Ses principales œuvres. — Les collections canoniques à la fin du XI<sup>e</sup> siècle. — Le *Decretum* de Burchard. — La *Tripartita*. — Le *Decretum* d'Yves de Chartres. — La *Panormia*. — Les principes d'Yves de Chartres pour l'application du droit. — Sa théorie de la « dispense ». — Yves de Chartres et la question des investitures. — Apaisement du schisme de Guibert. — Fondation de l'abbaye de Fontevault par le Bienheureux Robert d'Arbrissel (1096). — Fondation de l'abbaye de Cîteaux par saint Robert de Molesmes (1098). — Mort du Bienheureux Urbain II (29 juillet 1099). . . . . p. 269 à 275

## CHAPITRE IV

DE L'AVÈNEMENT DE PASCAL II A LA MORT DE CALIXTE II. — LE CONCORDAT DE WORMS. — LE PREMIER CONCILE GÉNÉRAL DE LATRAN. (1099-1124.)

- Vue générale sur cette période. . . . . p. 276
- I. Pascal II (1099-1118). — Gélase II (1118-1119). — Calixte II (1119-1124). — Mort de l'antipape Guibert (octobre 1100). — Henri IV semble, un moment, vouloir renoncer à la lutte. — Après la mort de son fils Conrad, il reprend son attitude hostile (1101). — Synode du Latran (1102). — Les évêques y promettent une obéissance absolue au Saint-Siège. — Diète de Mayence (1103). — Henri IV manifeste des désirs de réconciliation et d'apaisement. — Le pape ne se laisse pas convaincre par ces protestations hypocrites. — Henri V se révolte contre son père Henri IV (décembre 1104). — Le pape Pascal II le relève de l'excommunication qu'il a encourue précédemment. — Henri V au synode de Nordhausen. — Il gagne de nombreux partisans. — Il s'empare de son père par perfidie. — Une diète de Mayence dépose Henri IV (1105). — Election d'un antipape à Rome (1105). — Mort d'Henri IV (7 août 1106). . . . . p. 276 à 282
- II. Henri V, levant le masque, adopte une politique nettement hostile au Saint-Siège. — Caractères d'Henri V et de Pascal II. — Mesures pacificatrices du pape (octobre 1106). — Entrevue de Pascal II et de Louis le Gros à Saint-Denis (1107). — Henri V envoie une ambassade au pape (1107). — Fière réponse de Pascal II. — Henri V à Rome (1110). — Pascal II renonce aux « droits régaliens ». — Traité de Sutri (12 février 1111). — Astuce perfide d'Henri V. . . . . p. 282 à 285
- III. Arrestation du pape. — Son internement dans la forteresse de Trabico, en Sabine. — Henri V arrache au pape par la violence la renonciation à ses droits d'investiture (10 avril 1111). — Couronnement d'Henri V à Rome (13 avril 1111). — Pascal II retire les concessions qu'on lui a extorquées par la force. — Synode du Latran (18 mars 1112). — Henri V manifeste des désirs de paix. — Il vient à Rome et y est couronné par l'archevêque Burdin de Braga (avril 1111). — Mort de Pascal II (21 janvier 1118). . . . . p. 285 à 288
- IV. Henri V fait proclamer antipape son ami Burdin (mars 1118). — Le pape Gélase II excommunie le roi et l'antipape. — Sa mort (29 janvier 1119). —

- Calixte II réunit à Reims un grand concile (1119). — Entrevue du pape et de l'empereur à Mouzon (1119). — L'anathème est prononcé contre Henri V. — L'antipape Burdin est arrêté par la foule et conduit en prison (avril 1121). — Le peuple et une partie des seigneurs se prononcent, en Allemagne, pour la cause du pape. — Lettre conciliante du pape à l'empereur. — Le concordat de Worms (23 septembre 1122). — Vrai sens du concordat de Worms. — Heureux résultats de ce concordat pour le bien de l'empire. — La querelle des investiture en France. — Caractère moins aigu de la querelle en France. — Origines des droits de régale et des droits de patronat. — Modifications apportées dans le mode des élections épiscopales. — La querelle des investitures en Angleterre. — Le roi Henri I<sup>er</sup> (1100-1135). — Saint Anselme lui refuse le serment d'hommage. — Loyalisme politique de saint Anselme (1101). — Le conflit est porté devant le pape. — Exil de saint Anselme. Confiscation de ses biens par le roi (1104). — Concordat de Londres (1<sup>er</sup> août 1107). — Heureux effet de ce concordat. . . . . p. 288 à 295
- V. Les Etats chrétiens de Palestine. — Caractère particulier de la colonie chrétienne en Orient : prédominance de l'autorité du Saint-Siège. — Godefroy de Bouillon remplit le rôle de roi de Jérusalem, sous le titre d'« avoué du Saint-Sépulcre ». — Le patriarcat de Jérusalem. — Les quatre Etats latins : Jérusalem, Antioche, Edesse et Tripoli. — Mort de Godefroy de Bouillon. — Son frère Baudouin lui succède. — Son habile politique. — Prospérité des nouveaux Etats. — Leurs dangers : 1<sup>o</sup> le péril des agressions turques ; 2<sup>o</sup> les tentations du luxe oriental ; 3<sup>o</sup> la prospérité matérielle elle-même. — Les Ordres militaires. — Fondation des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem par Gérard de Tenque (1113). — Fondation des Chevaliers du Temple, par Hugues des Payens (1128). — Autres Ordres militaires. . . . . p. 295 à 300
- VI. Développements de la vie monastique. — Les chanoines réguliers. — Les communautés de prêtres avant le x<sup>ne</sup> siècle. — Insuffisance de l'action des moines pour la réforme cléricale. — Guillaume de Champeaux (1070-1121). — Il fonde l'ordre des chanoines réguliers de Saint-Victor. — La règle de Saint-Victor. . . . . p. 301 à 304
- VII. Fondation de l'Ordre des Chanoines réguliers de Prémontré par saint Norbert. — Biographie de saint Norbert. — Sa vie mondaine. — Sa conversion. — Sa vie apostolique. — Il fonde l'ordre de Prémontré (1121). — La règle de Prémontré. — Affiliation de personnes laïques à l'Ordre de Prémontré. . . . . p. 305 à 307
- VIII. Décadence de l'Ordre de Cluny. — Première cause de décadence : la puissance et la richesse de l'Ordre. — Deuxième cause de décadence : l'orgueil de l'abbé Pons de Melgueil. — Témoignage de saint Bernard. — Troisième cause de décadence : la désunion des religieux. — Pierre le Vénéral (1092-1156). — Ses origines. — Son caractère. — Pierre le Vénéral entreprend la réforme de Cluny. — Retour de l'abbé Pons. — Scènes de désordre à Cluny. — L'abbé Pons meurt excommunié. — Tactique prudente du réformateur. — Nouvelles difficultés. — La réforme s'achève. . . . . p. 307 à 312
- IX. Détresse de l'Ordre de Cîteaux. — Dépeuplement de l'Ordre. — Saint Bernard (1090-1153). — Ses origines. — Son enfance. — Sa vocation religieuse. — Sa retraite à Châtillon-sur-Seine. — Son portrait. — Son entrée à Cîteaux. —

- La vie du moine cistercien. — Renaissance et nouvelle expansion de l'ordre de Cîteaux. — Fondation de Clairvaux (1115). — La *Bulle de charité* (23 décembre 1119). . . . . p. 312 à 317
- X. Le mouvement intellectuel au début du XII<sup>e</sup> siècle. — Mouvement philosophique. — La question des « universaux ». — Position du problème. — Roscelin. — Sa théorie. — Son succès. — Son erreur sur la Trinité. — Guillaume de Champeaux. — Sa doctrine. — Pierre Abailard (1079-1142). — Ses succès. — Sa doctrine philosophique. — Ses erreurs théologiques. — Résultats heureux de la querelle des universaux. . . . . p. 317 à 322
- XI. Le mouvement théologique: — L'hérésie manichéenne. — Tanchelm. — Son hérésie — Ses erreurs sont combattues par saint Norbert. — Pierre de Bruys. — Son hérésie. — Henri de Lausanne. — Les erreurs de Pierre de Bruys et d'Henri sont combattues par Pierre le Vénérable. . . . . p. 322 à 325
- XII. Le mouvement communal au début du XIII<sup>e</sup> siècle. — Origines de ce mouvement. — Part prise par l'Eglise dans ce mouvement. — Les confréries. — Les associations formées pour la Trêve de Dieu. — Relations de ces associations avec le mouvement communal. — Episode du château du Puiset. p. 325 à 328
- XIII. La vie chrétienne au début du XIII<sup>e</sup> siècle. — La dévotion à l'Eucharistie. — Le sacrement de pénitence. — La première indulgence générale (1116). — Condamnation du « Jugement de Dieu ». — La discipline ecclésiastique au début du XIII<sup>e</sup> siècle. — La condition juridique de la paroisse et du curé. — Les communautés de clercs. — Les chapitres collégiaux. — Les chapitres cathédraux. — Les évêques. — Les métropolitains. — Les légats pontificaux. — Les cardinaux. — Le pape. — Le premier concile de Latran (neuvième œcuménique) (1123). — Mort de Calixte II (13 décembre 1124). . . . . p. 329 à 333

### TROISIÈME PARTIE

#### L'organisation de la chrétienté.

- Vue d'ensemble sur cette phase de l'histoire de l'Eglise. — C'est la décadence progressive de l'Empire germanique et le triomphe de la civilisation chrétienne par la papauté. . . . . p. 335

#### CHAPITRE PREMIER

DE L'AVÈNEMENT D'HONORIUS II A L'AVÈNEMENT DE FRÉDÉRIC BARBÉROUSSE. — LE DEUXIÈME CONCILE GÉNÉRAL DE LATRAN. — LA DEUXIÈME CROISADE. — SAINT BERNARD.

(1124-1152.)

- Vue générale sur cette période. — Rôle prépondérant de saint Bernard. p. 336
- I. Puissance et intrigues de quelques grandes familles romaines. — Les Frangipani et les Pierleoni. — Scènes tumultueuses fomentées par les factions romaines à propos de l'élection pontificale. — Honorius II (21 décembre 1124-14 février 1130). — Il prévoit les troubles que va provoquer l'élection du roi de Germanie et essaye de les prévenir. — Puissance et prétentions de l'aristocratie féodale en

- Allemagne. — Rivalité de Frédéric de Souabe et de Lothaire de Saxe. — Election de Lothaire (1125). — Il se montre favorable aux droits du Saint-Siège. — Honorius II soutient sa cause contre le parti des Hohenstaufen. — Affaires d'Angleterre. — Honorius met fin, par sa sagesse, à deux différends qui divisaient le Saint-Siège et le roi d'Angleterre. — Concile de Londres (1125). — Affaires de France. — Louis le Gros. — Son caractère et sa politique religieuse. — Conflit entre le roi et l'évêque de Paris, à propos de la réforme ecclésiastique. — Intervention de saint Bernard. — Intrigues du roi de France auprès de la Cour de Rome. — Réclamations de saint Bernard. — Apaisement du conflit. — Affaires de Sicile. . . . . p. 336 à 342
- II. Mesures prises en prévision des troubles qui pourraient s'élever, après la mort d'Honorius II, pour l'élection de son successeur. — Innocent II (14 février 1130-24 septembre 1143). — L'antipape Anaclet II. — Innocent II se réfugie en France. — Il projette d'y réunir un concile. — Le concile d'Etampes charge saint Bernard de se prononcer sur la légitimité de l'élection d'Innocent II (1131 ?). — Saint Bernard se prononce pour la légitimité de l'élection d'Innocent II. . . . . p. 343 à 345
- III. Anaclet est soutenu par le duc d'Aquitaine et le comte de Sicile. — Le roi de Germanie, Lothaire, soutient la cause d'Innocent. — Saint Bernard déjoue un piège tendu à Lothaire par Anaclet. — Les troupes impériales ramènent à Rome Innocent II (1<sup>er</sup> mai 1133). — Lothaire est couronné empereur (4 juin 1133). — L'évêque Gérard d'Angoulême. — Comment il est amené à soutenir la cause de l'antipape Anaclet. — Il gagne le comte Guillaume de Poitiers. — Saint Bernard propose aux deux défenseurs de l'antipape un débat public. — Il convertit le duc Guillaume de Poitiers. — Mort du duc Guillaume. — Mort de l'évêque Gérard. . . . . p. 345 à 349
- IV. Innocent II à Pise. — Il fait appel à l'empereur. — Concile de Pise (mai 1135). — Excommunication de l'antipape. — Le comte Roger de Sicile reste obstinément attaché au schisme. — Après la mort d'Anaclet, il fait élire un nouvel antipape, Victor IV (1138). — Mort de l'empereur Lothaire (4 décembre 1137). — Compétition entre Henri de Bavière et Conrad de Hohenstaufen. — Recrudescence de la lutte entre Guelfes et Gibelins. — Deuxième concile général de Latran, dixième œcuménique (1139). — Le pape flétrit le schisme et condamne ses auteurs avec la dernière énergie. . . . . p. 349 à 353
- V. Troubles en Sicile. — Le comte Roger s'empare de la personne du pape et lui impose le traité de Miniano (1139). — L'organisation municipale des grandes cités lombardes et toscanes devient une cause de troubles en Italie. — Grande puissance des cités maritimes de l'Italie. — A l'exemple de ces grandes villes, Rome tente de s'organiser en municipalité autonome. — Arnaud de Brescia. — Ses tendances. — Sa doctrine. — Mort d'Innocent II (24 septembre 1143). . . . . p. 353 à 357
- VI. Célestin II (27 septembre 1143-8 mars 1144). — Il apaise un conflit entre le roi de France, Louis le Jeune, et l'archevêque de Bourges. — Lucius II (12 mars 1144-15 février 1145). — Reprise des hostilités contre le Saint-Siège par Roger de Sicile. — Attitude révolutionnaire de la municipalité romaine. — Lucius fait appel en vain au roi de Germanie. — Il commande l'assaut du Capitole. . . . . p. 358 à 360



- VII. Eugène III (15 février 1145-8 juillet 1153). — Une conspiration l'oblige à quitter Rome quelques jours après son élection. — Programme de son pontificat. — Eugène III combat les agitations révolutionnaires. — Sa lutte contre le Sénat révolutionnaire de Rome et contre Arnaud de Brescia. — Soumission momentanée du Sénat et d'Arnaud. — Reprise de la lutte. — Fin d'Arnaud de Brescia. . . . . p. 360 à 362
- VIII. Eugène III reprend l'œuvre des croisades. — Prétentions et exigences des empereurs de Constantinople. — Le péril turc. — Chute d'Edesse (1144). — Louis le Jeune se décide à prendre la croix. — Le pape confie à saint Bernard la prédication de la croisade. — L'assemblée de Vézelay (1146). — L'empereur Conrad prend la croix. — Difficultés de l'entreprise. — Sages mesures prises par Eugène III et saint Bernard — Imprudences des deux rois d'Allemagne et de France. — Insuccès de l'armée allemande. — Sa défaite à Dorylée. — Massacre de l'armée française. — Echec devant Damas. — Saint Bernard tire la leçon de ces événements. . . . . p. 362 à 367
- IX. Eugène III travaille à la réforme religieuse. — La lutte contre l'hérésie. — Caractères des hérésies au Moyen Age. — Les erreurs d'Abailard. — Entrevue de saint Bernard avec Abailard. — Concile de Sens (juin 1140). — Il condamne les doctrines d'Abailard. — Le pape confirme la sentence du concile. — Mort d'Abailard (21 avril 1142.). . . . . p. 368 à 371
- X. Les hérétiques de Cologne. — Ils sont réfutés par saint Bernard. — Les « benriciens » du Languedoc. — Arrestation et incarcération d'Henri de Lausanne. — Les erreurs de Gilbert de la Porrée. — Leur condamnation au concile de Reims (1148). . . . . p. 371 à 374
- XI. Abus de la dialectique dans l'étude des mystères. — L'école mystique de Saint-Victor. — Hugues de Saint-Victor (1096-1141). — Sa méthode. — Sa conception de la théologie mystique. — Son traité *De vanitate mundi*. — Mort d'Hugues de Saint-Victor (1143 [?]). . . . . p. 374 à 377
- XII. Pierre Lombard († 1160). — Son enseignement. — Les « Sentences » de Pierre Lombard. — Saint Bernard docteur de l'Église. — Sa doctrine ascétique. — Quelques-unes de ses maximes. — Sa théologie mystique. — Sainte Hildegarde (1098-1179). — Gratien. — Le *Décret* (1140). — Son autorité. — Origine des facultés de droit canonique. . . . . p. 378 à 384
- XIII. La vie monastique. — Le clergé séculier. — Saint Malachie (1095-1148). — Il réforme l'église d'Irlande. — Suger (1080?-1151). — Son œuvre réformatrice. — Son action politique. — Son œuvre littéraire. — Mort d'Eugène III (8 juillet 1153). — Avènement de Frédéric Barberousse (1152). . . . . p. 385 à 389

## CHAPITRE II

DE L'AVÈNEMENT DE FRÉDÉRIC BARBEROUSSE A L'AVÈNEMENT D'INNOCENT III. — NOUVELLE LUTTE CONTRE L'EMPIRE. — LA TROISIÈME CROISADE. — LE TROISIÈME CONCILE ŒCUMÉNIQUE DE LATRAN.

(1152-1198.)

Vue générale sur cette période. — Guelfes et Gibelins. — Election de Frédéric Ier dit Barberousse (1152). — Vue d'ensemble sur son règne. — Il établit l'unité

- de gouvernement et assure la prospérité matérielle en Allemagne. — Mais ses rêves de domination universelle échouent devant la résistance des communes italiennes et de la papauté. . . . . p. 390 à 391
- I. Portrait de Frédéric Barberousse. — Il se propose d'aller faire reconnaître son autorité en Italie. — Le pape Anastase IV (juillet 1153-3 décembre 1154). — Le pape Adrien IV (4 décembre 1154-1<sup>er</sup> septembre 1159). — Biographie du nouveau pape. — Il se rend compte de la gravité de la situation. — Une émeute éclate à Rome. — Le pape y met fin en jetant l'interdit sur la ville. — Barberousse en Italie. — Sa rencontre à Sutri avec le pape. — Sa réponse hautaine à une députation du Sénat de Rome. — Le roi de Germanie, une fois couronné empereur, le 18 juin 1156, se pose en maître de l'Italie. — Caractère de la nouvelle lutte qui s'ouvre entre le Sacerdoce et l'Empire : l'enjeu du conflit n'est plus le droit d'investiture, mais le gouvernement de Rome et de l'Italie. — Traité de Bénévent entre le pape et Guillaume de Sicile (1156). — Irritation de l'empereur. — Le chancelier Rainald de Dassel, âme damnée de l'empereur. — Il fausse le sens d'une lettre écrite à l'empereur par le pape. — Entrevue orageuse entre Frédéric I<sup>er</sup> et les légats du pape à la diète de Besançon (octobre 1157). — Le pape explique le vrai sens de sa lettre. — Réconciliation momentanée. — Profonde divergence de vues entre le pape et l'empereur. . . . . p. 391 à 397
- II. Les prétentions politiques de Frédéric Barberousse. — Les légistes. — L'école de droit de Bologne. — Mérites et défauts des jurisconsultes de l'école bolonaise. — En quoi leur enseignement eut un caractère païen. — Frédéric comble les légistes de ses faveurs et fait appuyer par eux ses prétentions à la domination universelle. — Diète de Roncaglia (novembre 1158). — Les légistes y rédigent le « code de Roncaglia ». — Analyse de ce code. — L'empereur s'autorise du code de Roncaglia pour disposer de l'héritage de la comtesse Mathilde et pour donner des évêchés à ses favoris. — Protestation du souverain pontife (1159). — Nouveaux attentats de l'empereur. — Mort d'Adrien IV (1<sup>er</sup> septembre 1159). . . . . p. 397 à 401
- III. Alexandre III (7 septembre 1159-30 août 1181). — Caractère du nouveau pape. — Ses origines. — L'empereur soutient l'antipape Victor IV. — Vue générale sur la nouvelle phase de la lutte entre le Sacerdoce et l'Empire. — Conciliabule de Pavie (1160). — Les membres du conciliabule, trompés par l'empereur et menacés par lui, prononcent l'anathème contre le pape. — Procédés barbares de l'empereur à l'égard des villes italiennes. — Le pape se réfugie en France (1162). . . . . p. 401 à 405
- IV. Frédéric Barberousse intrigue auprès du roi de France Louis VII, pour le gagner à la cause de l'antipape Victor. — Un concile de Tours, présidé par le pape, excommunique l'antipape et ses partisans (mai 1163). — Mort de l'antipape Victor IV (20 avril 1164). — Election de l'antipape Pascal III (avril 1164). — Diète de Würzbourg (1165). — Un serment de fidélité à l'antipape est imposé à tous les Allemands. — Canonisation de Charlemagne par l'antipape (29 décembre 1165). — La ligue véronaise. — Invasion de Rome par Frédéric Barberousse (juillet 1167). — Il en est chassé par la peste. — Mort de Rainald de Dassel (14 août 1167). — La Ligue lombarde. — Fondation d'Alexandrie (mai 1168). — Frédéric est abandonné par une grande partie des seigneurs allemands. — L'antipape Calixte III (1168). — L'armée des villes confédérées de l'Italie bat

- l'armée impériale à Legnano (1176). — Traité de Venise (1<sup>er</sup> août 1177). — Soumission de l'empereur. . . . . p. 405 à 410
- V. La lutte religieuse en Angleterre. — Henri II (1154-1189). — Son portrait et son caractère. — Saint Thomas Becket (1117-1170). — Thomas Becket, chancelier du royaume d'Angleterre. — Son vrai caractère. — Il est, avant tout, l'homme du devoir. Le roi le fait nommer archevêque de Cantorbéry (3 juin 1162). — Sa vie austère. — Il se rend compte des dangers de l'absolutisme royal. — Premier choc entre le roi et l'archevêque, à propos d'une perception arbitraire d'impôts. — Deuxième incident, à propos d'une question d'immunité ecclésiastique. — Henri II oblige les membres du clergé à prêter serment de respecter les « vieilles coutumes » du royaume. — L'acte de Clarendon. Sous le titre de « vieilles coutumes », Henri II fait rédiger par ses légistes un code consacrant ses prétentions abusives sur les choses religieuses (février 1164). — Adhésion momentanée de Thomas Becket au code de Clarendon. Son repentir. — Thomas Becket se réfugie en France. — Colère d'Henri II. — Alexandre III fait tout pour apaiser le différend. — Noble fermeté de Thomas Becket. — Meurtre de l'archevêque de Cantorbéry 29 décembre (1170). — Repentir du roi. — Pénitence du roi. — Affranchissement de l'Eglise d'Angleterre. . . . . p. 410 à 418
- VI. Troisième concile de Latran (onzième œcuménique) (mars 1179). — Règlement pour l'élection des papes. — Décisions relatives aux soins des lépreux, aux écoles populaires gratuites, à la Trêve de Dieu, aux infidèles et aux hérétiques. — Autres actes réformateurs du pape Alexandre III. — L'Inquisition. — Les premières origines de l'Inquisition. — Caractère antisocial des hérésies néo-manichéennes des XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles. — Première phase de la répression : les soulèvements spontanés de la foule. — Deuxième phase : intervention des princes. — L'Eglise, entraînée par le peuple et par les princes, entre dans la voie de la répression. — Rôle de Louis VII, roi de France, et d'Henri II, roi d'Angleterre, dans ce mouvement. — Décision du concile de Tours, enjoignant aux évêques et aux princes de punir les hérétiques et de les expulser. — Le concile de Latran de 1179 engage les princes à réprimer par les armes les sectes hérétiques. . . . . p. 418 à 422
- VII. L'Eglise cherche surtout à combattre le faux mysticisme des manichéens en favorisant le vrai mysticisme. — Richard de Saint-Victor († 1173). — Caractère de son œuvre. — Son traité *De Trinitate*. — Son mysticisme. — Adam de Saint-Victor. — Son œuvre poétique et musicale. — Introduction de la prose rimée. Point faible de l'école de Saint-Victor. — Alexandre III, chassé de Rome, meurt en exil, le 30 août 1181. . . . . p. 422 à 425
- VIII. Vue d'ensemble sur la période de transition qui sépare le pontificat d'Alexandre III de celui d'Innocent III. — Lucius III (1<sup>er</sup> septembre 1181-25 novembre 1185). — Ses difficultés avec la population de Rome et avec l'empereur Frédéric I<sup>er</sup>. — Audace croissante des sectes hérétiques. — Le néo-manichéisme se constitue en Eglise. — Organisation de l'Inquisition épiscopale par le pape Lucius III (1184). — Le pape ne demande pas seulement la punition, mais la recherche (*inquisitio*) des hérétiques. — Cette recherche est confiée aux évêques. . . . . p. 425 à 428
- IX. Urbain III (25 novembre 1185-20 octobre 1187). — Son pontificat est une

- lutte sans trêve contre les prétentions de l'empereur d'Allemagne. — Grégoire VIII (21 octobre 1187-17 décembre 1187). — Clément III (19 décembre 1187-13 mars 1191). . . . . p. 429 à 430
- X. La troisième croisade. — Affaiblissement des principautés chrétiennes de l'Orient. — Accroissement de la puissance du sultan d'Égypte. — Avènement de Saladin. — Ses rêves ambitieux. — Chute de Jérusalem (2 octobre 1187). — Clément III fait un appel à tous les princes et à tous les peuples chrétiens pour une nouvelle croisade. — La « dime saladine ». — Importance exceptionnelle de l'expédition projetée. — Mort de Frédéric Barberousse (10 juin 1190). — Conséquences désastreuses de cette mort pour l'armée allemande. — Rivalité entre le roi de France, Philippe Auguste, et le roi d'Angleterre, Richard Cœur de Lion. — Prise de Saint-Jean-d'Acre (13 juillet 1191). — La rivalité de Philippe Auguste et de Richard Cœur de Lion se complique de celle qui éclate en Orient entre Guy de Lusignan et Conrad de Montferrat. — Résultat de la croisade : déplacement de l'influence chrétienne en Orient. . . . . p. 430 à 434
- XI. Célestin III (30 mars 1191-8 janvier 1198). — Ses vues pacifiques. — Henri VI. Ses vues ambitieuses. — Sa tentative d'annexion des Deux-Siciles à l'Empire. — Ses projets sur l'Angleterre, la France et l'Orient. — Ses panégyristes l'appellent le « vicaire de Dieu ». — Ses cruautés. — Protestations de Célestin III. — Mort d'Henri VI (septembre 1197). — Le divorce de Philippe Auguste. — Le pape prend la défense de l'épouse injustement abandonnée. — L'affaire du mariage du roi Alphonse IX de Léon. — Les Chevaliers Teutooniques. — Les Frères Pontifes. — Les béguines et les béghards. — Etat anarchique de l'Empire depuis la mort d'Henri VI. . . . . p. 434 à 439

### CHAPITRE III

LE PONTIFICAT D'INNOCENT III. — L'ORGANISATION DE LA CHRÉTIENTÉ. — LA QUATRIÈME CROISADE. — LE QUATRIÈME CONCILE GÉNÉRAL DE LATRAN.

(1198-1216.)

- Innocent III (8 janvier 1198-16 juillet 1216). — Ses origines. — Son portrait physique et moral. — Vue générale sur son œuvre. . . . . p. 440 à 441
- I. Innocent III rétablit l'ordre et la paix dans la ville de Rome et dans les Etats pontificaux. — Son autorité sur les officiers impériaux et sur les seigneurs italiens. — Son ascendant sur le peuple. — Il rappelle les grands au respect de la justice. — Il réforme les abus de la curie. — Innocent III travaille à soustraire l'Italie à la domination allemande. — Son intervention en Sicile. — Son intervention en Lombardie et en Toscane. — Son intervention dans les affaires de l'Allemagne elle-même. — Raisons sur lesquelles il se fonde pour justifier son intervention dans l'élection du roi de Germanie. — Limites de ce droit d'intervention. — Le pape se prononce pour la légitimité d'Otton IV. — Il le couronne empereur (4 octobre 1209). — Otton trahit la confiance du pape, qui l'excommunie (1210). . . . . p. 441 à 445

II. Innocent III réformateur et organisateur de la chrétienté. — Son zèle à réprimer l'hérésie. — Il chasse impitoyablement les hérétiques des Etats pontificaux. — Le néo-manichéisme en Provence. — Raymond VI de Toulouse s'en fait le protecteur. — Les troubadours favorisent la diffusion de l'hérésie. — Les hérétiques s'organisent plus particulièrement à Albi. — D'où leur nom d'Albigéois. — Les Vaudois. — L'hérésie devient menaçante pour la religion et pour l'ordre social. — L'Eglise, avant de faire appel aux mesures de rigueur, cherche à épuiser les moyens de persuasion. — Mission confiée par Innocent III à des religieux cisterciens (1198). — Mission confiée à saint Dominique (1207). — Portrait de saint Dominique. . . . . p. 446 à 451

III. Plan d'Innocent III dans sa campagne contre les Albigeois. — Meurtre du Bienheureux Pierre de Castelnau (12 janvier 1208). — Grave portée de cet attentat. — Excommunication du comte Raymond VI de Toulouse. — Origine de la croisade contre les Albigeois. — Vue d'ensemble sur cette croisade. — Pénitence et soumission solennelle du comte de Toulouse (juin 1209). — Sac de Béziers (21 juillet 1209). — Simon de Montfort. — Son portrait. — Sa bravoure. — Ses conquêtes. — Vaines tentatives d'Innocent III pour détacher de la cause des hérétiques le comte de Toulouse. — Simon de Montfort blesse, par ses procédés, les populations méridionales. — Intervention du roi d'Aragon, Pierre II, en faveur du comte de Toulouse. — Le pape essaye en vain de mettre fin à la campagne de Simon de Montfort. — La croisade se poursuit, avec prédominance de l'intérêt politique sur l'intérêt religieux. — Innocent III ne néglige aucune occasion de défendre la cause de la justice et de la modération. . . . . p. 451 à 458

IV. Innocent III et la quatrième croisade. — Place de la croisade dans son plan général de réforme et d'organisation de la chrétienté. — Il se heurte à une conception toute différente de la croisade dans l'esprit des princes. — D'où trois déviations successives de la quatrième croisade. — Les prédicateurs de la croisade. — Foulques de Neuilly († 1201). — Intervention des Vénitiens. — Abstention de la plupart des souverains. — Participation d'un très grand nombre de seigneurs. — Première déviation de la croisade. — Les Vénitiens dirigent la flotte des croisés vers la ville de Zara, en Dalmatie, dont ils s'emparent. — Deuxième déviation : les croisés se dirigent vers Constantinople. — Ils s'en emparent au profit de l'empereur Alexis IV (juillet 1203). — Rupture entre Alexis IV et les croisés. — Un aventurier, Murzuphle, s'empare du pouvoir, sous le nom d'Alexis V (janvier 1204). — Troisième déviation de la croisade. — Les croisés s'emparent de Constantinople à leur propre profit. — Pillage de la ville. — Baudouin de Flandre est proclamé empereur d'Orient. — Le pape, après quelque hésitation, adhère à la constitution d'un Empire latin à Constantinople. — La division se met parmi les princes chrétiens, et compromet la stabilité du nouvel empire. — Le pape fait un appel aux princes pour une nouvelle croisade. . . . . p. 458 à 465

V. Innocent III et les divers Etats. — La chrétienté sous Innocent III. — Idées d'Innocent III sur les rapports de la papauté avec les diverses puissances chrétiennes. — Le Saint-Siège et le Saint-Empire. — Innocent III ne considère pas l'empereur comme un feudataire. — Il se reconnaît cependant le droit de l'excommunier, en cas de violation de ses serments, et, par là même, de délier

- ses sujets de leurs propres serments de fidélité. — Il use de ce droit contre Otton IV. — Otton cherche alors dans une ligue contre la France le moyen de restaurer sa fortune politique. — Bataille de Bouvines (27 juillet 1214). — Portée de cette bataille au point de vue de l'histoire de l'Eglise. — Frédéric de Hohenstaufen promet au Saint-Siège l'obéissance la plus entière. . . . . p. 465 à 469
- VI. Le Saint-Siège et l'Espagne. — Le roi de Castille Alphonse VII. — La bataille de Navas de Tolosa (16 juillet 1212). — Portée de la victoire de Las Navas. . . . . p. 469 à 472
- VII. Le Saint-Siège et l'Angleterre. — Jean sans Terre. — Il persécute l'Eglise. — Innocent III l'excommunie. — Soumission de Jean sans Terre, qui se déclare vassal du Saint-Siège (1213). — La « Grande Charte » (juin 1215). — Importance de la « Grande Charte » : 1° Au point de vue politique ; — 2° Au point de vue religieux. — Le pape condamne la « Grande Charte » (août 1215). . . . . p. 472 à 474
- VIII. Le Saint-Siège et la France. — Premier conflit entre Innocent III et Philippe Auguste, à propos de son projet de descente en Angleterre. — Deuxième conflit, à propos du divorce du roi de France. — Innocent III met le royaume de France en interdit (1200). — Concile de Soissons (1201). — Soumission feinte de Philippe Auguste. — Nouvelle révolte. — Soumission définitive. . . . . p. 474 à 477
- IX. Le Saint-Siège et la Hongrie. — Politique d'Innocent III par rapport à la Hongrie. — Le roi Emeri. — Le roi André — Le Saint-Siège et les nations slaves. — La Bulgarie. — La Serbie. — La Galicie. . . . . p. 478 à 480
- X. Innocent III et la civilisation chrétienne. — Saint François d'Assise (1182-1226). — Ses origines. — Sa vocation. — Le caractère de sa sainteté et de son apostolat. — Ses premiers compagnons. — Sa première règle. — Les traits distinctifs de cette règle. — Les Frères mineurs. — Sainte Claire. — Innocent III et saint François d'Assise. — Influence religieuse et sociale de saint François. — Saint François d'Assise et les missions lointaines. — Saint Dominique (1170-1221). — Les Frères prêcheurs. — Le mouvement intellectuel suspect. — Joachim de Flore (1145-1202). — Ses erreurs. — Amaury de Bènes. — Fondation de l'ordre des Trinitaires (1198). . . . . p. 481 à 488
- XI. Quatrième concile général de Latran (douzième œcuménique) (1215). — But du concile. — Condamnation de l'hérésie albigeoise, des erreurs de Joachim et d'Amaury. — Règlements disciplinaires sur la hiérarchie ecclésiastique. — Règlements sur l'organisation et le fonctionnement de la justice ecclésiastique. — Règlements sur les écoles. — Autres décisions disciplinaires, relatives aux sacrements, aux relations avec les Juifs et les Sarrasins. — Décret relatif à une prochaine croisade. — Mort d'Innocent III (16 juillet 1216). — Grandeur et légitimité de son œuvre. . . . . p. 488 à 492

## CHAPITRE IV

DE LA MORT D'INNOCENT III A L'AVÈNEMENT D'ALEXANDRE IV.

— LA LUTTE CONTRE FRÉDÉRIC II.

(1216-1254.)

- Vue générale de la lutte de la papauté contre Frédéric II. . . . . p. 493
- I. Honorius III (18 juillet 1216-18 mars 1227). — Son programme. — L'empereur Frédéric II. — Son portrait. — Son attitude hypocrite. — Son couronnement par le pape (22 septembre 1220). — Frédéric diffère indéfiniment son départ pour la croisade. — Il cherche à dominer sur la Sicile et sur la Lombardie. — Honorius se prépare à prendre des mesures de rigueur. — Frédéric II revient sur sa politique de violence, et s'en remet hypocritement au pape. — Mort d'Honorius III (18 mars 1227). . . . . p. 494 à 496
- II. Grégoire IX (19 mars 1227-29 août 1241). — L'empereur n'exécute pas son vœu de prendre la croix. — Le pape l'excommunie (29 septembre 1227). — Frédéric fait en Orient une expédition purement politique. — La guerre du Sacerdoce et de l'Empire transportée en Orient. — Par la violence et par la ruse, Frédéric II s'empare de l'île de Chypre et d'une partie de la Palestine. — **Traité de Jaffa** (4 février 1229). — Réconciliation avec le pape au traité de **San Germano** (23 juillet 1230). — Frédéric reprend sa politique égoïste. — La Haute Cour de Jérusalem le déclare déchu de son autorité en Palestine. . . . . p. 497 à 499
- III. La croisade en Espagne. — Saint Ferdinand III, roi de Castille et de Léon (1217-1252). — Ses réformes législatives et judiciaires. — Ses expéditions contre les Maures. — Sa Sainteté. — La France et les croisades. — Blanche de Castille. — Saint Louis (1215-1270). — Son portrait physique et moral. — Son zèle pour la croisade. — Saint François d'Assise et la croisade. — Il prêche l'Évangile devant le soudan d'Égypte. — Nouvelles tracasseries de l'empereur contre le pape en Italie. — Frédéric II essaye de soulever les princes d'Europe contre Grégoire IX. — Le pape dénonce au monde chrétien l'impiété de l'empereur. — Attitude de saint Louis. — Il concilie son dévouement au Saint-Siège avec son respect des traités. — Le pape convoque un concile œcuménique. — Frédéric II s'oppose par la force à la réunion des prélats. — Énergique intervention du roi de France. . . . . p. 499 à 505
- IV. Grégoire IX et le mouvement intellectuel. — État de la législation canonique à l'époque de son avènement. — Son projet de réforme. — Il fait appel à saint Raymond de Pennafort. — Les *Décrétales*. — État des sciences philosophiques et théologiques à l'avènement de Grégoire IX. — L'autorité d'Aristote. — Les infidèles et les hérétiques s'autorisent de sa doctrine pour propager leurs erreurs. — Précautions prises par l'Église pour parer au danger. — Sages mesures prises par Grégoire IX. — Grégoire IX et les universités. — Organisation de l'Université de Paris. Bulle *Parvens scientiarum* (1231). — Grégoire IX et l'Inquisition. — Grégoire IX et les Frères prêcheurs. — Grégoire IX et les Frères

- mineurs. — Sa bulle *Quo elongati* (1230). — Mort de Grégoire IX (21 août 1241). . . . . p. 505 à 512
- V. Célestin IV (25 octobre-10 novembre 1241). — Innocent IV (25 juin 1243-7 décembre 1254). — Son programme. — En présence des intrigues de Frédéric II en Italie, Innocent IV quitte Rome et se rend à Lyon (1244). — Premier concile général de Lyon (treizième œcuménique) (1245). — Le concile déclare Frédéric II déchu de la dignité impériale. . . . . p. 512 à 515
- VI. Violente colère de l'empereur. — Il essaye de soulever l'Europe en sa faveur et de terroriser le pape. — Election d'un nouvel empereur. — Détresse financière d'Innocent IV. — Il est obligé d'avoir recours à des procédés extraordinaires de fiscalité. — L'idée de la croisade, pour saint Louis. — Son vœu. — Son départ pour la Terre Sainte (12 juin 1248). — Prise de Damiette. — Victoire de Mansourah (février 1250). — Captivité de saint Louis. — Vaillance de saint Louis. — Son esprit de foi. — Sa générosité d'âme. — Dernières années de Frédéric II. — Sa mort (13 décembre 1250). — Innocent IV se prononce pour Guillaume de Hollande contre Conrad IV. — Mort d'Innocent IV (7 décembre 1254). . . . . p. 515 à 519

## CHAPITRE V

DE L'AVÈNEMENT D'ALEXANDRE IV A L'AVÈNEMENT DE BONIFACE VIII. — LES  
DERNIÈRES CROISADES. — LE II<sup>e</sup> CONCILE GÉNÉRAL DE LYON.  
(1254-1294).

- Vue générale de cette période. — Elle est marquée par peu de grands événements extérieurs. — Mais la vie intérieure de l'Eglise s'y manifeste avec une grande intensité. . . . . p. 520 à 521
- I. Alexandre IV (12 décembre 1254-25 mai 1261). — Urbain IV (29 août 1261-2 octobre 1264). — Il confère à Charles d'Anjou, frère de saint Louis, le gouvernement des Deux-Siciles. — Projets ambitieux de ce prince. — Urbain IV favorise le culte du Saint-Sacrement. — Clément IV (5 février 1265-29 novembre 1268). — Il se préoccupe de réprimer la tyrannie de Charles d'Anjou en Sicile. — Soulèvement de Conradin. Sa mort (1268). — Mesures de fiscalité. Evénements d'Orient. — Clément IV décide les rois de France et d'Angleterre à prendre la croix. . . . . p. 521 à 525
- II. Intrigues de Charles d'Anjou. — Saint Louis entraîne son frère à la croisade. — Saint Louis à Carthage. — Son testament. — Sa mort (1270). — Fin de la croisade. — Grégoire X (1<sup>er</sup> septembre 1271-10 janvier 1276). — Le programme de son pontificat. — Il se rallie à la cause de Rodolphe de Habsbourg. — Deuxième concile général de Lyon (XIV<sup>e</sup> œcuménique) (mai 1274). — Mort de saint Thomas d'Aquin (1274). — Fin du schisme grec. — Nouvelle croisade. . . . . p. 525 à 528
- III. Innocent V (21 janvier 1276-22 juin 1276). — Adrien V (11 juillet 1276-18 août 1276). — Jean XXI (8 septembre 1276-16 mai 1277). — Nicolas III (25 novembre 1277-22 août 1280). — Martin IV (22 février 1281-28 mars



- 1285). — Il soutient Charles d'Anjou et condamne les auteurs des « Vêpres siciliennes ». — Honorius IV (2 avril 1285-3 avril 1287). — Nicolas IV (22 février 1288-4 avril 1292). — Chute de Ptolémaïs (1291). — Célestin V (5 juillet 1294-13 décembre 1294). — Il devient l'instrument d'aventuriers intrigants. — Il abdique la papauté (13 décembre 1294). . . . p. 529 à 532
- IV. Les papes de la seconde moitié du XIII<sup>e</sup> siècle favorisent le progrès religieux et intellectuel. — Les divers ordres religieux à cette époque. — Deux types nouveaux de moines : le moine chevalier et le moine mendiant. — Opportunité de l'institution des ordres mendiants. — Conséquences fâcheuses de l'introduction du régime féodal et du régime bénéficiaire dans l'Eglise. — Les ordres mendiants apparaissent comme un rappel à l'ancienne discipline. p. 532 à 535
- V. Organisation de l'enseignement au XIII<sup>e</sup> siècle. — Les universités. — Leurs origines. — L'Université de Paris, centre des études théologiques. — Ses quatre facultés. — Ses quatre « nations ». — La Sorbonne. — La querelle des ordres mendiants. — Alexandre de Halès († 1245). — Albert le Grand (1193-1280). — Saint Thomas d'Aquin (1226-1274). — Son œuvre philosophique et théologique. — Saint Bonaventure (1221-1274). — Sa doctrine. p. 535 à 540
- VI. L'université de Bologne, foyer des études juridiques. — Constitution d'un droit chrétien. — Caractère de ce droit chrétien : 1<sup>o</sup> dans l'ordre des relations internationales ; — le « droit censier », son origine ; — 2<sup>o</sup> dans les relations du prince avec le peuple ; — 3<sup>o</sup> dans les relations privées. — La conception chrétienne des droits de la femme. — La conception chrétienne de la propriété. — La conception chrétienne des contrats. — La conception chrétienne de la procédure criminelle. — Influence du droit canonique sur le droit civil. . . . . p. 541 à 546
- VII. L'université d'Oxford et le mouvement scientifique. — Roger Bacon (1214-1294). — L'enseignement scientifique à Oxford. — La méthode expérimentale d'après Roger Bacon. — Ses découvertes scientifiques. — Sa piété. . . . p. 547 à 549
- VIII. L'enseignement secondaire au XIII<sup>e</sup> siècle. — L'enseignement primaire. — La prédication au XIII<sup>e</sup> siècle. — Le lieu de la prédication. — L'auditoire. — Le sujet des sermons. — L'art oratoire. . . . . p. 549 à 552
- IX. La liturgie. — La messe au XIII<sup>e</sup> siècle. — L'élévation de l'hostie après sa consécration. — Rites de la communion. — L'architecture religieuse. — Caractère de son symbolisme. — Ce symbolisme est religieux. — Il est catholique, c'est-à-dire réglé par l'autorité ecclésiastique. — L'œuvre de Vincent de Beauvais. — Symbolisme des principales cathédrales. — Le style gothique. — Ses éléments essentiels. — Son origine. — Son caractère. — Son influence religieuse. — Comment tous les arts se rencontrent dans l'église gothique du XIII<sup>e</sup> siècle. — L'église du XIII<sup>e</sup> siècle est l'œuvre de tous. — Elle exprime la pensée la plus profonde du Moyen Age. — Le drame chrétien au Moyen Age. — Ses origines et son évolution. — Les chansons de gestes. . . . . p. 552 à 557
- X. La chevalerie. — Ses origines. — Sa maxime primitive : « Sois preux. » — Intervention de l'Eglise dans l'organisation de la chevalerie. — L'éducation du chevalier. — L'initiation du chevalier. — La bénédiction et la collation de l'épée. — Le code de la chevalerie. — L'idéal de la chevalerie. — Son influence sociale. . . . . p. 558 à 560

X. La corporation ouvrière au XIII<sup>e</sup> siècle. — Ses origines. — La codification des lois et usage de la corporation, par Etienne Boileau. — Le *Livre des métiers*. — L'apprenti. — Le valet. — Le maître. — Le conseil des prud'hommes. — Principes de l'organisation du travail : 1<sup>o</sup> la vie familiale ; — 2<sup>o</sup> la vie religieuse. — La confrérie. — Elle est : 1<sup>o</sup> une œuvre de piété ; — 2<sup>o</sup> une œuvre de charité. La confrérie est distincte de la corporation. — Formes particulières prises pour certaines confréries. — Les œuvres charitables au XIII<sup>e</sup> siècle. — Les tiers ordres. — Leurs origines. — En quel sens le XIII<sup>e</sup> siècle peut être appelé le siècle chrétien par excellence. . . . p. 561 à 568





e de l'Eglise. v.4  
le) # 15034

CENTRAL INSTITUTE OF MEDIEVAL STUDIES  
59 QUEENS PARK CRESCENT  
TORONTO-5, CANADA

15034 .

